YVON THÉBERT

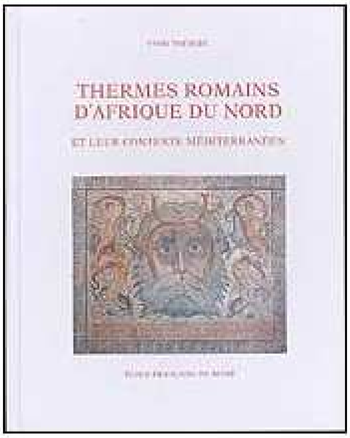
THERMES ROMAINS D'AFRIQUE DU NORD

ET LEUR CONTEXTE MÉDITERRANÉEN



ÉCOLE FRANÇAISE DE ROME

Thermes romains d'Afrique du Nord et leur contexte méditerranéen : études d'histoire et d'archéologie



Autore:	Thébert, Yvon
Titolo:	Thermes romains d'Afrique du Nord et leur contexte méditerranéen : études d'histoire et d'archéologie.
Luogo di pubblicazione:	Roma
Editore:	ᵉcole française de Rome
Anno di pubblicazione:	2003
Formato:	733 p. : ill. ; 29 cm.
Collana:	Bibliothèque des ᵉcoles françaises d'Athènes et de Rome ; 315
Note:	Rileg.
Codice Dewey	722
LC	DG
ISBN:	2-7283-0398-3
ISBN-13:	9782728303984
Scheda n.:	03666166
Costo opera cartacea:	EUR 96,00
Permalink:	http://digital.casalini.it/2728303983

THERMES ROMAINS D'AFRIQUE DU NORD ET LEUR CONTEXTE MÉDITERRANÉEN

BIBLIOTHÈQUE DES ÉCOLES FRANÇAISES D'ATHÈNES ET DE ROME
Fascicule trois cent quinzième

THERMES ROMAINS D'AFRIQUE DU NORD

ET LEUR CONTEXTE MÉDITERRANÉEN

ÉTUDES D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE

par

Yvon Thébert

Ancien élève de l'École normale supérieure de Saint-Cloud
Ancien membre de l'École française de Rome
Professeur à l'École normale supérieure de Saint-Cloud

ÉCOLE FRANÇAISE DE ROME
2003

Thébert, Yvon, 1943-2002.
Thermes romains d'Afrique du Nord et leur contexte méditerranéen : études d'histoire et d'archéologie / par Yvon Thébert. Rome : École française de Rome, 2003.
(Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome; 315)
ISBN 2-7283-0398-3
1. Baths, Roman - Africa, North. 2. Architecture, Roman - Africa, North.
3. Africa, North - Antiquities, Roman. I. Title. II. Series.

CIP – *Bibliothèque de l'École française de Rome*

ISBN 2-7283-0398-3

AVERTISSEMENT

Yvon Thébert nous ayant quittés en février 2002 avant d'avoir reçu et relu les épreuves du présent ouvrage, il nous est revenu la délicate tâche de reprendre ces dernières et de compléter le manuscrit par des index.

Il nous a semblé que le plan même de la thèse, la table des matières détaillée, les nombreux renvois internes, le catalogue qui constitue la troisième partie de l'ouvrage et le corpus épigraphique (cinquième partie, chapitre III) permettent de ne pas gonfler inutilement les index par les mots récurrents et par le vocabulaire qui apparaît ailleurs explicitement. Nous avons aussi pris le parti d'une part de privilégier les discussions conceptuelles et méthodologiques, qui sous-tendent toutes les analyses proposées, et, d'autre part, de permettre au lecteur de retrouver les commentaires, souvent très précis, des sources littéraires qui ne se rapportent pas nécessairement à l'Afrique romaine ou à ses thermes.

Au moment de remettre à l'imprimeur cette version définitive, il nous reste à souhaiter que celui qui fut notre ami, notre collègue et notre maître, n'aurait pas été trop mécontent du résultat final. Que le lecteur sache qu'il aurait consacré toute son énergie et toute sa passion à la finition de cette thèse et procédé à l'égard de sa propre œuvre avec une méticuleuse attention et une rigueur sans faille...

Henri BROISE et Jean-Pierre GUILHEMBET

INTRODUCTION

> «Die Form dieser Abhandlung würde einesteils streng wissenschaftlicher, andererseits in manchen Ausführungen minder pedantisch gehalten sein, wäre nicht ihre primitive Bestimmung die einer Doktordissertation gewesen».
>
> Karl Marx, *Über die Differenz der demokritischen und epikureischen Naturphilosophie*.

Les thermes sont des constructions qu'il est difficile de fouiller, et encore plus de publier. Cela tient au fait que leur organisation est non seulement complexe mais est, en plus, l'objet de profondes évolutions. Essayer de comprendre des bains du II^e^-IV^e^ siècle avec son Vitruve à la main fut une entreprise longtemps tentée mais toujours vouée à l'échec. C'est pourquoi, pendant des décennies, les fouilleurs soit ont renoncé à toute publication ambitieuse, soit nous ont laissé des descriptions d'utilisation difficile. Devant un tel bilan, on est partagé entre le regret de manquer d'informations essentielles et la reconnaissance pour les données cependant réunies.

Dans ce contexte, l'œuvre remarquablement précoce de D. Krencker tranche de façon saisissante. Sa compilation des thermes du monde romain repose sur un effort de compréhension de ce que fut l'architecture thermale romaine à son apogée, réflexion enfin dégagée de tout anachronisme. Complétée par une étude d'A. Lézine que, malgré une certaine mode, nous persistons à considérer comme fondamentale, cette œuvre nous offre un cadre de réflexion indispensable si l'on ne veut pas se retrouver démuni devant le moindre édifice balnéaire. Bien des problèmes restent en suspens, mais nous disposons désormais des moyens de réfléchir.

D'une manière ou d'une autre, les études plus récentes se rattachent à ces œuvres pionnières, ne serait-ce que dans la mesure où beaucoup d'entre elles ne font plus l'économie d'une réelle tentative de comprendre l'organisation des édifices balnéaires. Il en résulte tant des recherches dans le domaine des techniques que des fouilles conduites en fonction des spécificités de ce type de bâtiment, ou encore des publications où se mêlent précision des résultats obtenus et effort de réflexion. En Afrique du Nord, le modèle de cette nouvelle orientation est sans aucun doute la publication des thermes de Thamusida où s'imbriquent le souci de livrer le maximum de données et la préoccupation de les intégrer dans une réflexion d'ensemble qui a des conséquences importantes quant à la façon dont on peut réfléchir sur toute l'architecture balnéaire romaine. Ce n'est pas un hasard si ces recherches ont créé une dynamique qui fait que certains thermes marocains sont, désormais, les mieux connus du Maghreb.

Notre propre programme de recherche est synthétiquement exposé dans le titre même de cette thèse, centrée sur les thermes romains

d'Afrique du Nord. Nous avons choisi de travailler sur les thermes parce qu'ils constituent un des pôles majeurs de la cité. Pôle architectural par leur masse et leur complexité, mais aussi centre essentiel de la vie des populations : les bains sont, par excellence, un lieu fréquenté avec une grande régularité par toutes les classes sociales qui y viennent non seulement pour se baigner mais aussi pour se livrer aux activités les plus diverses. L'étude de ces bâtiments est donc conçue ici non seulement comme celle d'objets particuliers, considérés en eux-mêmes, mais aussi comme un lieu où se révèle, de façon particulièrement exemplaire, tout un faisceau de pratiques.

Thermes essentiellement romains : l'épithète ne signifie nullement que nous serions en présence de constructions issues d'un quelconque «génie romain» et qui seraient implantées en Afrique dans le cadre d'un processus d'«acculturation». Elle est, avant tout, porteuse d'une signification chronologique, d'ailleurs prise dans un sens large. En effet, nous avons centré notre étude sur les édifices qui ont été érigés dans le cadre de l'Empire romain mais, pour comprendre leur organisation, il nous a paru indispensable de remonter dans le temps, de suivre la genèse de ce type de bâtiments. Pour bénéficier d'un éclairage rétrospectif, il nous a aussi paru utile de prendre en considération l'évolution des thermes maghrébins au Moyen Âge. La démarche a pour but de mieux comprendre les constructions d'époque romaine en les insérant dans une continuité qui les éclaire mais met aussi mieux en valeur leur spécificité et, ainsi, les ruptures qui scandent leur histoire, histoire qui est aussi celle du Maghreb.

Thermes d'Afrique du Nord : nous avons ainsi défini le cadre géographique de notre enquête. S'imposer des limites de ce genre nous a paru primordial : l'analyse d'édifices thermaux nécessite d'avoir fréquenté le plus possible d'entre eux. C'est pourquoi nous avons choisi une région, de manière en partie arbitraire puisque nous avons adopté le découpage résultant des réalités politiques contemporaines.

Ce choix géographique ne doit cependant rien au hasard. Il est d'abord personnel. Le Maghreb nous est cher, pour de multiples raisons, et cela transforme l'indispensable mais souvent difficile travail sur le terrain en plaisir, ce qui nous semble être une nécessaire condition à l'espoir d'obtenir quelques résultats. Il est surtout historique. Puisque la nécessité d'une analyse offrant une certaine précision nous contraint à restreindre notre champ d'investigation, il faut faire porter nos efforts sur des provinces essentielles de l'Empire. Or, l'Afrique du Nord est, dans la longue durée, un des cœurs du système romain. On peut donc attendre que ses édifices thermaux nous offrent des éléments de réflexion particulièrement significatifs. Si l'on prend aussi en considération la diversité interne à l'Afrique, on peut estimer que la région choisie est à la fois assez précise pour permettre une véritable enquête et assez large pour nourrir une réflexion susceptible d'avoir une portée générale. Précisons d'ailleurs que, si nous avons tenu à circonscrire géographiquement le champ de nos recherches, nous nous sommes constamment tourné vers les réalisations des autres provinces. Cette démarche est indispensable pour saisir la place de l'Afrique. Inversement, la réflexion sur celle-ci peut éclairer la nature des bâtiments thermaux des autres provinces et permettre d'en proposer des lectures nouvelles.

Nous avons donc conçu deux premières parties qui sont une réflexion, à l'échelle méditerranéenne, sur les principes susceptibles de guider des recherches concernant les édifices balnéaires et sur la mise au point progressive de l'architecture thermale afin de mieux saisir le mode de fonctionnement de ces bâtiments. Sur ces bases, nous avons dressé un catalogue des constructions africaines, ces notices, aussi brèves que possible, regroupant les données fournies par les publications antérieures et nos propres observations.

Dès lors, il était possible de revenir sur les premières conclusions, de les réviser éventuellement, de les enrichir surtout. Les deux dernières parties reposent donc sur un examen systématique d'abord des données architecturales réunies et de leur signification, ensuite de ce que le dossier africain, y compris les textes et les inscriptions, peut apporter sur le mode de fonctionnement de ces édifices, plus globalement sur l'histoire des cités et, au-delà, de toute l'Afrique du Nord.

À la fin de cet ouvrage, un ultime chapitre rassemble les inscriptions concernant les thermes d'Afrique du Nord : nous leur avons attribué une numérotation que nous utilisons lorsque nous devons nous référer à ces textes.

Contrairement aux règles usuelles de la grammaire, nous avons écrit les points cardinaux avec une majuscule. Cette option permet d'attirer l'attention sur des orientations qui jouent un rôle essentiel pour la compréhension du texte. Elle facilite aussi la lecture en évitant la confusion entre l'Est et la troisième personne du singulier de l'indicatif du verbe être.

* * *

Ces recherches ont bénéficié de l'appui de multiples personnes. J'ai lourdement mis ma famille à contribution, à commencer par mes parents dont l'aide ne fut pas seulement morale. Je pense aussi, en tout premier lieu, à Monsieur G. Picard, qui a suivi mes travaux depuis 1966, date à laquelle j'ai soutenu, sous sa direction, un DÉS portant déjà sur Bulla Regia, puis une thèse de III[e] cycle de nouveau consacré au domaine africain : son aide me fut fort précieuse en toutes circonstances. Monsieur N. Duval a ensuite accepté de diriger mes activités et de m'aider à conduire à bien cette thèse d'État avec une bienveillance dont je lui sais gré. Je dois aussi bien des remarques fructueuses à ceux qui acceptèrent de faire partie de mon jury, Messieurs H. Broise, F. Coarelli, P. Gros, R. Rebuffat et J.-P. Thuillier.

Mon entreprise aurait été bien plus difficile sans l'École française de Rome, et en particulier sans Monsieur G. Vallet qui en était le directeur lorsque je me suis lancé, ou plutôt lorsqu'il m'a lancé dans la lourde tâche de responsable d'un chantier de fouille en Tunisie : je me souviens de ses conseils et de ses marques de confiance. Quant à l'ENS de Saint-Cloud, désormais de Fontenay/SaintCloud, je lui dois tout simplement une grande partie de ma formation d'historien et un quart de siècle d'activité professionnelle stimulante. Mes collègues ne savent sans doute pas tout ce qu'ils m'ont apporté, à commencer par ceux auxquels les hasards de la vie m'ont lié depuis le plus longtemps, J.-L. Biget, qui fut et est toujours mon maître, J.-C. Hervé, ami en toutes choses. Ce n'est pas sans une certaine émotion, et satisfaction, que je me souviens d'avoir participé avec eux à la fondation du Centre d'histoire urbaine. Bien des «services» de l'École m'ont aidé avec efficacité et gentillesse : je pense à S. Moréno et à bien d'autres personnes. Quant aux élèves, ils sont pour beaucoup dans le plaisir de travailler dans cet établissement. Ils savent aussi apporter un appui concret et généreux : n'est-ce-pas Valérie, Étienne, Vincent... Je n'oublie pas mes amis du Maghreb : j'espère que ce travail contribuera encore plus à nous rapprocher.

Le texte présenté ici est, dans une très large mesure, identique à celui de notre thèse soutenue en décembre 1997 : nous avons simplement tenté d'en atténuer quelques défauts. Il en résulte que la bibliographie prise en considération s'interrompt à cette date. La publication de cette étude a été l'occation de contracter d'autres dettes, une fois de plus envers notre ami H. Broise, qui nous a conseillé pour la conception des planches que R. Gilardi a mises au point en utilisant, avec sa compétence habituelle, la documentation non exempte de défauts que nous lui soumettions; envers aussi, mais cela est devenu une habitude, F.-C. Uginet, directeur des publications, et F. Rollinger, assistant aux publications. Notre gratitude est également due au directeur de l'EFR, A. Vauchez, et aux directeurs des études antiques, C. Virlouvet et S. Verger, qui nous ont accueilli dans la BEFAR.

CHAPITRE I

PRINCIPES DE RECHERCHE SUR LES ÉDIFICES BALNÉAIRES

L'étude des thermes présente des difficultés spécifiques que fait bien apparaître la fréquentation des ouvrages qui traitent de cette catégorie de monuments. Ces difficultés résultent du fait que ces derniers connaissent souvent des remaniements imposés par le besoin de maintenir en état de fonctionnement des constructions qui comportent des installations techniques complexes, souvent fragiles et nécessitant donc des restaurations qui peuvent être l'occasion de réaménagements. Bien plus, il est fréquent que ces bâtiments restent longtemps en usage : l'évolution des goûts, ou tout simplement des moyens disponibles, peut alors dicter des transformations importantes.

Néanmoins, la raison essentielle des difficultés auxquelles se heurte le chercheur est bien plus fondamentale. Elle touche à la nature même des thermes romains, c'est-à-dire à la nature du programme balnéaire en fonction duquel ils sont conçus. On se heurte à un problème de lecture de l'édifice, car aucun texte antique ne nous offre, de façon claire, précise et développée, une description et une interprétation de ce qu'est un monument relevant de cette catégorie. Même Vitruve, dont la nature des écrits constitue pourtant une exception remarquable, nous laisse quelque peu démunis, non seulement parce que son ouvrage présente des difficultés d'interprétation, mais aussi et surtout parce que, bien évidemment, il ne peut nous fournir que des informations correspondant à une phase précise de la genèse des thermes.

Cette complexité des constructions thermales, même les plus petites, explique largement qu'elles furent longtemps l'objet d'un certain désintérêt n'épargnant que les réalisations les plus spectaculaires. De ce point de vue, et pour rester en Afrique, il est significatif de voir un personnage tel que S. Gsell écrire : «S'il y a en Algérie beaucoup de restes de thermes romains, peu nombreux sont ceux qui méritent une description détaillée»[1]. Le mépris tente ainsi de dissimuler une incompétence, au demeurant compréhensible mais dont l'auteur de la formule n'avait certainement nulle conscience.

Dans ce contexte, on ne peut qu'apprécier la façon dont durant une longue période, couvrant la première moitié du XX^e siècle au sens large, certains assumèrent cependant la tâche de publier l'essentiel des monuments qui pouvaient être mis au jour. La richesse de cette œuvre doit être soulignée : sans elle, non seulement bien des informations seraient irrémédiablement perdues, mais encore bien des édifices demeureraient tout simplement ignorés. Il n'en reste pas moins que cette phase de la recherche laisse aux héritiers une lourde tâche. Cela est la conséquence de facteurs multiples aggravés par la situation politique du Maghreb

[1] Gsell, *Monuments antiques*, I, p. 212.

qui favorisait la pratique d'une archéologie fort sommaire : la colonisation ouvrait, de fait, un véritable droit de fouille à toute personne participant du nouveau pouvoir. Toutefois, même sur un site comme Timgad, qui fut l'objet de recherches organisées par les autorités scientifiques, on peut légitimement penser que les édifices balnéaires de la cité auraient mérité une première publication de meilleure qualité que les plans approximatifs et les descriptions confuses d'A. Ballu.

Ce cas révèle un problème essentiel. En effet, ce qui nous paraît expliquer fondamentalement les défauts de nombre de publications de cette époque concernant les thermes, c'est avant tout l'absence d'un système qui puisse, sinon rendre totalement compte des vestiges mis au jour, du moins ordonner leur présentation, guider leur lecture et aider à saisir les problèmes. Cette lacune était parfois ressentie par les auteurs, qui tentaient alors de la pallier en se référant anachroniquement à Vitruve ou aux mentions ponctuelles de tel ou tel texte antique. La solution était, bien entendu, fort défectueuse, mais il est vrai que l'on ne pouvait demander à tout archéologue devant publier un édifice thermal d'élaborer une théorie générale de cette catégorie d'édifices.

Ces dernières décennies, la qualité de nombre d'études s'est sensiblement améliorée, parallèlement au progrès général des procédures archéologiques : meilleure attention portée aux indices chronologiques que peut fournir la fouille; souci de rendre compte, de façon plus pertinente, des vestiges architecturaux et des détails des installations techniques. Ces dernières, dont le rôle est particulièrement important dans un édifice balnéaire, ont même été l'objet d'études spécifiques qui ont permis d'en améliorer notre compréhension et, par voie de conséquence, de mieux comprendre leurs traces, aussi de mieux savoir les rechercher.

Il n'en reste pas moins que nombre de publications laissent perplexe. Cette gêne est particulièrement ressentie lorsque l'on aborde l'étude d'un secteur chauffé, moment fondamental du circuit d'un baigneur sur lequel la fouille fournit souvent des données nombreuses mais qui se révèlent d'interprétation difficile. Un des buts évidents de la recherche est de comprendre pourquoi on a construit tant ou tant de salles chauffées et à quoi elles servaient. En ce sens, une dénomination grossière des locaux n'est pas satisfaisante et laisse un goût d'inachevé[2].

Si une telle approximation peut cependant se comprendre dans le cadre d'une étude ponctuelle, elle pose en revanche des problèmes plus importants lorsque l'auteur entreprend une recherche d'ensemble, centrée sur les bâtiments balnéaires. Dans cette optique, deux ouvrages ont été récemment publiés. Dans le premier, F. Yegül (*Baths and bathing*) n'aborde pas de façon claire et systématique la question de l'analyse du secteur chauffé et, sur les plans, se contente le plus souvent de numéroter les salles précédant le *caldarium*. Dans le second, I. Nielsen (*Thermae*) se réfère à une typologie plus précise, explicitée dans l'appendice intitulé «Individual elements of the baths» et utilisée dans l'annotation des plans. En ce qui concerne le secteur chauffé, la clé de lecture proposée comporte trois éléments : le *tepidarium*, pièce de transition, le *caldarium*, salle des bains chauds, et le *sudatorium*, étuve essentiellement sèche succédant à l'antique *laconicum* chauffé par des braseros disposés au centre du local[3].

Cette typologie n'est pas nouvelle. Déjà A. Ballu, parmi bien d'autres, se servait de cette grille *tepidarium*, étuve, *caldarium* en

[2] Pour ne prendre qu'un exemple récent, J. Boersma a présenté, de façon claire et précise, le dossier d'un édifice balnéaire italien (*Le terme tardoromane di Valesio (Salento)*, dans *Thermes romains*, p. 161-173, en particulier p. 167 pour le problème qui nous intéresse ici). Il s'agit de thermes dotés de trois salles chauffées. On reconnaît aisément le *caldarium*, ou salle des bains chauds, mais peut-on se contenter de désigner les deux premières pièces comme des *tepidaria* ? Cela d'autant plus qu'une seule de celles-ci, évidemment la deuxième, est chauffée directement par un foyer, l'autre ne bénéficiant que d'un chauffage indirect. Les données disponibles incitent irrésistiblement à différencier ces deux locaux.

[3] Une telle approche permet déjà de mieux hiérarchiser les locaux, par exemple, pour reprendre le cas des thermes de Valesio, de distinguer les deux premières salles chauffées (pl. I-1).

donnant à ces termes un sens tout à fait semblable à celui que leur attribue I. Nielsen. D'ailleurs, elle ne constitue qu'une application à l'ensemble de la période impériale d'une trilogie déjà fixée par Vitruve (V, 10 : *Laconicum sudationesque sunt coniungendae tepidario*...), du moins si l'on accepte l'interprétation de R. Rebuffat assimilant, dans ce contexte, la sudation à la salle des bains chauds (*Vocabulaire*, p. 10).

À notre avis, cette approche ne permet pas de rendre compte de façon satisfaisante de la complexité des thermes d'époque impériale avancée. Ses limites apparaissent simplement en regardant les plans d'I. Nielsen concernant l'Afrique du Nord. Que penser de ces thermes au Nord-Ouest du théâtre, à Bulla Regia, qui se trouvent dotés en tout et pour tout d'un *tepidarium* et de deux *caldaria* (pl. I-2)? On comprend le mécanisme d'interprétation : deux pièces étant équipées d'un bassin, elles sont automatiquement considérées comme des salles des bains chauds. Une telle identification ne rend compte ni de leurs dimensions fort différentes, ni de leur emplacement respectif dans le circuit des baigneurs. Étant donné qu'une autre lecture de ce bâtiment avait été proposée auparavant, il est clair qu'I. Nielsen ne l'a pas estimée acceptable et que sa conception s'oppose à celle antérieurement exposée[4].

Ce point de vue ne nous convainc pas, et on pourrait multiplier les exemples où cette façon d'analyser les structures chauffées aboutit à des répétitions qui, à notre avis, ne rendent pas compte de la nature des salles. N'est-il pas étrange que chacune des deux ailes symétriques des thermes liciniens de Thugga s'ouvre par une enfilade de deux *tepidaria*, pièces de transition qui occuperaient ainsi près de la moitié de la totalité de la superficie chauffée (pl. I-3)? Inversement, que penser de ces thermes «du palais du légat», à Lambèse dont le vaste secteur chauffé est presque entièrement accaparé par cinq *caldaria* ne laissant place qu'à trois petits *tepidaria* (pl. I-4).

Pour comprendre les vestiges et en rendre compte, il paraît donc indispensable de forger une véritable théorie de la nature d'un établissement thermal. Cette nécessité explique le plan adopté ici, où une partie qui porte sur l'organisation des édifices balnéaires et qui évoque parfois une conclusion, précède l'exposé et l'analyse des données collectées dans les publications et sur le terrain. Ce plan nous paraît cependant parfaitement justifiable. D'abord, sans la construction d'un schéma interprétatif, il est en fait impossible de recueillir les données de façon efficace. Ensuite, cette grille de lecture n'est pas arbitraire : elle procède d'une longue fréquentation des informations disponibles et elle est déjà le fruit de multiples allers et retours entre celles-ci et la construction d'un schéma théorique. Enfin ce dernier n'est en rien figé : après avoir servi d'instrument pour la réunion des données, il devra être confronté à celles-ci et sortir de cette confrontation sous une forme perfectionnée et enrichie.

Ce type de démarche n'a, en soi, rien qui puisse réellement surprendre. Au contraire, elle s'inscrit tout naturellement dans les méthodes généralement adoptées dans la pratique de la recherche, où le va-et-vient entre les données et la réflexion théorique ne peut être qu'incessant, et ne peut aboutir que si, à un moment, on est capable de construire un schéma susceptible d'appréhender et ordonner des données disparates, puis de guider la poursuite de l'enquête. Il y a bien longtemps qu'une telle nécessité a été clairement affirmée par A. Rochas d'Aiglun, officier du Génie, premier traducteur de Philon de Byzance : «Celui qui n'est guidé par aucune idée théorique cherche au hasard et décrit en termes souvent impropres ce que le hasard lui a fait découvrir; il est exposé à porter toute son attention sur des points sans importance, pendant qu'il laisse de côté les parties typiques. Celui, au contraire, qui connaît à l'avance les formes générales de l'édifice qu'il a à reconstituer, ne perd, pour ainsi dire, pas un coup de pioche; il va de suite

[4] Hanoune, Olivier, Thébert, *Thermes au Nord-Ouest du théâtre*. On notera aussi que, sans le préciser, I. Nielsen a opté pour une phase tardive de l'organisation des circulations, laquelle est probablement postérieure à la désaffectation des bains (cf. la notice concernant ce bâtiment dans le catalogue).

à l'endroit où il doit rencontrer un vestige, et, s'il ne trouve rien, cet insuccès apparent est lui-même une circonstance importante à noter»[5].

Il est clair que, désormais, quasiment plus personne ne se risque à étudier des thermes en n'étant «guidé par aucune idée théorique». Reste à savoir jusqu'à quel niveau l'élaboration de cette idée doit être conduite. Si la grille utilisée dans les cas analysés ci-dessus nous paraît trop grossière, on ne peut cacher que le recours à un schéma plus riche est, inversement, l'objet de critiques[6].

Nous n'en restons pas moins persuadé qu'une telle démarche est indispensable : elle ne fait d'ailleurs que s'inscrire dans la lignée des auteurs qui ont le plus fait pour analyser le mode de fonctionnement des édifices balnéaires.

Cette question est cependant rendue encore plus complexe par la profonde évolution qui caractérise les thermes à travers les siècles. Il est indispensable d'appréhender celle-ci de façon à mettre en lumière les principales étapes de cette histoire architecturale. Ce besoin a été ressenti par la grande majorité des auteurs qui, d'E. Brödner à F. Yegül, de W. Heinz à I. Nielsen, ont consacré une partie de leurs efforts à cet aspect du problème. Sans répéter ici ce qui a déjà pu être écrit, il sera cependant nécessaire de reprendre les points essentiels afin de disposer d'un cadre chronologique aussi ferme que possible. Il est légitime de penser que cette étude de la genèse et de l'évolution des édifices balnéaires permettra, au demeurant, de mieux en saisir leur nature.

[5] A. Rochas d'Aiglun, *Principes de la fortification antique. Précis des connaissances techniques nécessaires aux archéologues pour explorer les ruines des anciennes forteresses*, Paris, 1881, p. 2.

[6] C'est la position de J. DeLaine. Elle l'exprime dans son compte rendu de l'ouvrage d'H. Broise et J. Scheid (*Balneum des frères arvales*), recension publiée dans *JRA*, 3, 1990, p. 321-324, en particulier p. 323. On comparera pourtant avec intérêt le schéma de lecture proposé par les auteurs à la fig. 11 et la version appauvrie qui en est offerte par I. Nielsen, fig. 54 (respectivement ici pl. II-1 et 2). DeLaine expose à nouveau son point de vue à propos d'un de nos articles (*Circulation*). À la suite d'autres auteurs, nous y proposions, du moins dans tous les thermes de quelque ampleur, l'identification d'un local de décrassage (*destrictarium*). J. DeLaine refuse de localiser cette activité dans une pièce spécifique et conclut : «Too rigid an application of her (?) proposed pattern leads to the forcing of some evidence and undermines its value» (*JRA*, 6, 1993, p. 353). Bien entendu, nous reviendrons sur cette question par la suite.

CHAPITRE II

THERMES ET HISTOIRE

On distingue clairement les régions où s'est élaborée la complexe pratique balnéaire qui caractérise l'Empire romain. Comme dans bien d'autres secteurs, il faut souligner l'importance des pôles grec puis romain, avant tout au sens de la Ville, mais aussi à celui, plus large, de l'Italie centrale tyrrhénienne dont elle est l'élément directeur. C'est en ces lieux que sont préparées des solutions architecturales et techniques aptes à satisfaire un nouvel art du bain. Ce phénomène n'est pas dénué d'intérêt dans la mesure où les thermes deviennent une des caractéristiques de l'entité politique impériale, d'abord par l'importance que ces lieux prennent dans la vie de la plus grande partie de la population, ensuite à cause de la complexité de ces édifices qui incarnent, peut-être plus que toute autre construction, la puissance de l'Empire, sa capacité à assurer le bien-être, à garantir un mode de vie civilisé et raffiné.

Nous assistons donc à une diffusion de pratiques et à une multiplication d'installations autorisant ces pratiques. Ce phénomène prend d'abord la forme d'une hellénisation de l'art du bain qui concerne la majorité des régions méditerranéennes, puis d'une romanisation dont les effets s'étendent, sous des formes qui peuvent être diverses, à l'ensemble de l'Empire.

D'un point de vue historique, il est évidemment fondamental de comprendre les ressorts d'un tel phénomène. Sans cette compréhension, il est illusoire de vouloir tirer des conclusions de la situation thermale qui caractérise telle région. Tout au plus pourra-t-on dresser un état des lieux, dénombrer et décrire les installations, mais on ne pourra pas saisir les causes et les significations de ce tableau. Au fond, nous nous trouvons ainsi en présence de toute la problématique inhérente aux concepts d'hellénisation et de romanisation.

Le mode d'approche de ces questions a considérablement évolué ces derniers temps, mais la conception traditionnelle, qui lie fondamentalement ces phénomènes à l'action de centres qui se trouvent en position dominante, est encore largement acceptée. Ainsi, le récent ouvrage d'I. Nielsen, consacré aux thermes, reste fidèle à l'idée selon laquelle la conquête commande les rapports culturels. C'est pourquoi on y voit repris les plus vieux mythes : Rome s'hellénise à la suite de sa mainmise sur des régions grecques[1]; Rome romanise l'Italie et les provinces après les avoir soumises[2]. Que la Ville accapare une civilisation ou impose la sienne, c'est toujours la puissance romaine, parce que puissance, qui est le moteur de ces processus culturels.

[1] Nielsen, *Thermae*, p. 25.

[2] Ead., *ibid*., p. 37 et p. 60, où il est affirmé que «the most important instrument of romanization was urbanization», ou encore qui souligne le rôle de l'armée et, plus généralement, des groupes qui «introduisent» les thermes dans les diverses régions. Toutes ces idées procèdent d'une conception selon laquelle la diffusion d'une culture est avant tout le fait de l'élément qui en est détenteur.

I – Problèmes posés par une approche ethnique du monde méditerranéen

A) *Peuples et culture*

En réalité, cette conception n'est que le chaînon ultime d'une succession de raisonnements dont le point de départ réside dans la façon dont on appréhende les populations installées autour de la Méditerranée[3]. En effet, au-delà des nuances de plus en plus nombreuses introduites dans les analyses, cette vision repose fondamentalement sur l'idée de « peuple ». Dans l'approche du monde méditerranéen, on privilégie ainsi des coupures verticales. Les unités de base du raisonnement sont les Romains, les Espagnols, les Africains, les Grecs... C'est leur affrontement qui fonde les événements militaires; c'est leur agencement qui permet de décrire les constructions politiques; ce sont leurs spécificités qui rendent compte des phénomènes culturels.

Quand même les Anciens auraient souvent eu bien du mal à se reconnaître dans un tel découpage, une pareille approche n'est pas dénuée de force dans la mesure où elle correspond à un premier classement qui paraît recouper, et qui recoupe au moins partiellement, des données comme celles fournies par la linguistique. Reste cependant à savoir plus précisément la façon dont on définit les groupes ainsi constitués. On constate alors que leur description repose fort peu sur des critères politiques ou socio-économiques. Ce serait, effectivement, des repères bien fragiles non seulement à cause des évolutions, mais surtout à cause des points communs multiples dans ces domaines entre peuples. On se contente donc de mettre parfois en avant des signes spectaculaires, tels que l'absence de ville ou une organisation tribale, sans que ceux-ci puissent réellement fonder le classement utilisé.

La définition de ces groupes s'ancre ailleurs, du moins lorsque les auteurs s'attardent à définir leurs concepts. Les critères retenus relèvent, en effet, de la culture au sens large du terme. Chaque peuple est défini par des traits culturels immuables : ainsi naît, arbitrairement, une stricte géographie des cultures qui fonde un enchaînement rigide des idées de région, de peuple et de civilisation.

Restons en Afrique du Nord qui concerne au premier chef notre propos. L'histoire de ces régions se trouve inévitablement encombrée par le concept de berbère. Ce n'est pas un hasard : non seulement il a servi de multiples buts, en particulier politiques[4], mais encore c'est le fruit inévitable de l'idée de spécificité africaine. L'esprit qui préside à un ouvrage important dans les études maghrébines, ne serait-ce qu'à cause de la personnalité de son auteur, *L'histoire de l'Afrique du Nord* de C.-A. Julien, est particulièrement révélateur. Bien que rompant sur bien des points avec les approches antérieures, d'esprit le plus souvent colonialiste, il maintient en effet cette idée de peuple berbère et en donne une définition explicite :

« Ce qu'on entend par civilisation berbère, c'est un ensemble de traditions et de coutumes, de mœurs et d'institutions qui se retrouvent, pures ou abâtardies, à toutes les époques de l'histoire et indépendamment des vicissitudes historiques. Ce sont les manifesta-

[3] Nous présentons ici, de façon coordonnée mais simplifiée, une démarche exposée et utilisée dans plusieurs études. Elle est caractérisée par la préoccupation de replacer les questions politiques, militaires ou culturelles dans leur contexte méditerranéen, sans morceler celui-ci par un découpage régional érigé en grille de lecture essentielle, mais en privilégiant au contraire les liens qui fondent une véritable entité méditerranéenne bien saisissable au niveau culturel ainsi qu'au niveau politique lorsque s'affirme l'Empire romain.

Après une première approche des questions africaines à travers l'étude d'un cas précis (Y. Thébert, *La romanisation d'une cité indigène d'Afrique : Bulla Regia*, dans *MEFRA*, 85, 1973, p. 247-312), nous avons tenté de construire une vue d'ensemble de ces problèmes dans *Romanisation et déromanisation en Afrique : histoire décolonisée ou histoire inversée?*, dans *Annales ESC*, 33, 1978, p. 64-82, avec les réponses de M. Bénabou (p. 83-88) et P. Leveau (p. 89-92). On notera l'écho de ce débat dans *Dial. arch.*, 1982, p. 102-106 (R. Sheldon, *Romanizzazione, acculturazione e resistenza : problemi concettuali nella storia del Nordafrica*) et p. 107-113 (E. Fentress, *La vendetta del Moro : recenti ricerche sull'Africa romana*).

[4] P. Marthelot, *Ethnie et région : le « phénomène » berbère au Maghreb*, dans *Actes du premier congrès d'études des cultures méditerranéennes d'influence arabo-berbère*, Alger, 1973, p. 465-474.

tions constantes d'une mentalité stable devant les problèmes d'ordre politique ou religieux»[5].

Ce passage a le mérite d'une extrême clarté. L'humanité est répartie en groupes porteurs d'une civilisation éternelle. Tout le reste n'est que vicissitude sans importance réelle ou abâtardissement provisoire. Cette approche de l'histoire est clairement ethnique, et privilégie sans partage les coupures verticales, aux dépens des interactions entre différentes sociétés. Entre autres conséquences, elle a pour résultat de morceler irrémédiablement l'entité méditerranéenne.

B) *Peuples et formations sociales*

Ce type de pensée est développé de façon frappante par C. Courtois qui a utilisé l'image saisissante d'une mer romaine qui envahit les plaines et ne laisse émerger que les massifs montagneux restés, avec les franges sahariennes, le domaine des tribus berbères[6]. Dans ce cas, le déterminisme géographique combine ses effets avec ceux des réalités ethniques d'une façon telle qu'il en résulte une multiplication de coupures qui, toutes, renforcent celle, fondamentale, qui passe entre indigènes et Romains. Or, ce faisceau de ruptures relève essentiellement de la projection dans le monde antique de réalités contemporaines.

Coupure plaine-montagne[7]. Il est vrai que, de nos jours et dans nos sociétés, la plaine est souvent en position de supériorité par rapport à la montagne. Mais, pour ne prendre en considération que l'agriculture, la violente différence introduite par un machinisme puissant n'existe pas durant l'Antiquité, où l'outillage plus léger dont on dispose peut très bien s'avérer plus efficace sur les terres légères et bien drainées des pentes que sur les terres lourdes des plaines. Bien plus, les montagnes sont souvent le siège de communautés très organisées, pratiquant une économie savante combinant élevage, cultures sur terrasses, arboriculture : il n'est pas rare qu'elles entretiennent, avec la plaine, des rapports économiques où elles jouent le rôle dominant. Pour ne prendre qu'un exemple, le Haut Atlas occidental est pendant très longtemps un monde largement ouvert sur l'extérieur et, du point de vue agricole, un «bon pays» qui est le cœur d'un ensemble économique englobant les piémonts[8]. Ce n'est pas un hasard si cette région fut la base de la puissance almohade.

Coupure nomade-sédentaire. Elle caractérise certes les sociétés modernes dont les formes d'agriculture n'ont aucun besoin de l'apport des groupes nomades et s'avèrent même peu compatibles avec les terrains de parcours nécessaires à ces derniers. Ce n'est pas le cas dans les époques antérieures : il y a alors beaucoup plus souvent complémentarité qu'antagonisme. Non seulement le nomade permet l'exploitation de secteurs désertiques ou subdésertiques incapables de supporter des installations fixes, mais encore il fournit des compléments précieux à l'économie séden-

[5] C.-A. Julien, *Histoire de l'Afrique du Nord. Tunisie, Algérie, Maroc des origines à la conquête arabe (647 ap. J.-C.)*, Paris, 1ère éd., 1952 ; 2e éd., mai 1968, revue et mise à jour par C. Courtois, p. 49. On trouvera une application caricaturale de cette approche dans A.-G. Hamman, *La vie quotidienne en Afrique du Nord au temps de Saint Augustin*, Paris, 1979, ouvrage pour lequel nous renvoyons à notre compte rendu paru dans *Annales ESC*, 35, 1980, p. 958-960.

[6] C. Courtois, *Les Vandales et l'Afrique*, Paris, 1955, en particulier p. 104-125.

[7] Sur ce thème, cf. Marthelot, article cité à la note 4, ainsi que P. Leveau, *L'opposition de la montagne et de la plaine dans l'historiographie de l'Afrique du Nord antique*, dans *Annales de géographie*, 1977, p. 201-205, ou encore *La montagne dans l'Antiquité, Actes du colloque de la SOPHAU, Pau, mai 1990*, G. Fabre éd., PUP, Pau, s.d., en particulier les communications de P. Leveau, M. Sartre et P. Cabanes.

[8] Un tableau de ce monde montagnard du Haut-Atlas, déjà en voie de décomposition, est brossé par J. Dresch dans *le Guide alpin de la montagne marocaine. Le massif du Toubkal*, Office chérifien du tourisme, 1938 (reproduit dans J. Dresch, *Un géographe au déclin des empires*, F. Maspéro/Hérodote, Paris, 1979, p. 39-71), ainsi que dans *Documents sur les genres de vie de montagne dans le massif central du Grand Atlas*, Publications de l'Institut des hautes études marocaines, 35, Tours, 1941. On se référera aussi à J. Berque, *Structures sociales du Haut-Atlas*, Paris, 1955 (voir aussi le complément par J. Berque et P. Pascon, *Retour aux Seksawa*, dans l'édition de 1978).

taire : contribution aux transports, participation aux échanges commerciaux, garde des troupeaux des sédentaires, apport de main-d'œuvre à des moments cruciaux comme les moissons, fumure produite par les troupeaux nomades sur les jachères ou les champs moissonnés...[9].

Coupure ville-campagne. Elle prend des formes variées : opposition culturelle; exploitation de son environnement par un centre urbain au demeurant peu productif; coupure entre deux mondes qui s'ignorent lorsqu'ils ne s'affrontent pas. Au fond, tous ces thèmes ne sont encore que des variantes de la grande fracture qui passerait entre les indigènes africains dotés de leur culture, de leur organisation spécifique, et les autres, les Romains et la frange des romanisés, plus tard les Arabes. C'est oublier que villes et campagnes ne sont pas deux entités distinctes, mais sont le produit d'une même matrice, deux faces d'une même formation sociale. L'urbanisation n'est qu'un aspect du processus de différenciation d'une société, et les éventuelles oppositions qui peuvent surgir entre ville et campagne sont internes au système dont ces deux éléments font partie : elles ne sont que le reflet, sous une forme spatialisée, d'antagonismes sociaux. Ce n'est pas la ville qui domine la campagne, mais les grands propriétaires fonciers. Supposer qu'il y a une zone urbanisée romaine et de profondes campagnes africaines c'est, en réalité, revenir au vieux mythe des deux Afriques. C'est affirmer que chaque région africaine ne constitue pas un ensemble social cohérent, même s'il est parcouru par des tensions, mais est formée de la juxtaposition de deux sociétés différentes. L'hypothèse manque pour le moins de fondement et, pour élaborer sa logique, doit se référer à des modèles empruntés à certains moments de l'histoire contemporaine[10].

Nous sommes donc en présence d'une historiographie caractérisée par des raisonnements fondés sur l'affirmation de coupures verticales. Celles-ci font éclater l'espace en le transformant en une juxtaposition de secteurs antagonistes. Elles font aussi exploser la société en la morcelant en groupes hétérogènes qui ne s'articulent plus au sein d'un même ensemble, mais s'affrontent selon des modalités diverses.

Du moins pourrait-on trouver une certaine justification à une telle approche dans le fait qu'elle aurait été celle des auteurs antiques eux-mêmes. Un exemple s'impose aussitôt à l'esprit, celui des Grecs qui avaient conscience de constituer une entité qui se distinguait clairement des autres regroupés sous le terme générique de «barbare». Nous aurions donc là, attestée par une documentation riche et variée, la preuve que les historiens modernes n'ont pas tort de privilégier le concept de «bloc grec», puisque c'était déjà un moyen essentiel de se penser pour les membres de ce groupe.

Le raisonnement serait valable si l'on pouvait démontrer que ce concept de barbare est véritablement doté d'un contenu scientifique, qu'il servait à saisir rationnellement l'humanité. Auquel cas ce ne serait certainement pas la clé de l'histoire méditerranéenne, mais ce serait du moins une approche incontournable puisque les Grecs eux-mêmes auraient conçu leur histoire de cette façon, privilégiant ainsi une remarquable coupure verticale.

Or, il suffit de suivre l'évolution du contenu

[9] Les géographes jouent évidemment un grand rôle dans la réflexion sur la façon dont s'articulent données géographiques et historiques. L'approche de J. Despois, largement inspirée de celle de E. F. Gautier *(Géographie et histoire en Afrique du Nord. Retouches à une thèse,* dans *Éventail de l'histoire vivante, Hommage à Lucien Febvre,* I, Paris, 1953, p. 187-194), est fondée sur le «rôle négatif» joué par «le nomade redoutable par sa mobilité et le montagnard inaccessible dans ses hauteurs». On lui opposera, et lui préférera sans hésitation, les fines analyses de J. Dresch, par exemple *Remarques sur l'homme et la dégradation des écosystèmes naturels au Maghreb*, dans *La pensée,* 252, 1986, p. 89-95.

[10] L'ouvrage de P. Leveau, *Caesarea de Maurétanie. Une ville romaine et ses campagnes*, collection de l'EFR, 70, Rome, 1984, est d'autant plus significatif de ce mode de raisonnement qu'il a été publié postérieurement à des débats qui avaient clairement posé les problèmes, et auxquels l'auteur fait allusion (p. 476 et note 55). S'inscrivant dans la ligne des analyses de C. Courtois, il souligne «le clivage entre ville romaine et campagne indigène» (p. 487), «l'équivalence entre Romains et citadins, indigènes et paysans» (p. 505). Dès lors, la référence à «un modèle colonial au sens moderne de ce terme» devient inévitable.

de cette idée de barbare pour constater qu'elle est utilisée de façon superficielle, avant tout pour servir les besoins d'une propagande liée à des empires éphémères et à des situations politiques fluctuantes. C'est pourquoi elle est l'objet de redéfinitions constantes et radicales qui, le plus souvent, font passer la frontière entre grec et barbare au sein même du monde des cités hellènes. Tout cela serait incohérent si la logique de ces révisions drastiques n'était étrangère à toute réflexion de nature intellectuelle[11].

Les seuls éléments sérieux englobés par l'idée de «grec» concernent donc simplement le sentiment d'appartenir à une communauté qui présente des points communs quant à la langue et quant à certains traits culturels et religieux, points sans conséquence majeure et qui, de fait, ne sont capables de rendre compte ni du pullulement des fractures au sein de ce «peuple», ni des rapports de ses composantes avec l'extérieur. Dans cette optique, bien plus éclairante serait la prise en considération des structures socio-économiques de ce monde, de leurs variations régionales et chronologiques, des conséquences politiques qu'elles impliquent, mais il s'agit là d'une démarche qui s'oppose à celle qui privilégie une notion de «peuple» conçue de façon fort abstraite.

C) *Impérialismes et conquêtes*

Accorder une importance décisive à ces coupures verticales implique également le recours au concept de conquête. De fait, à partir du moment où l'on admet une grille dominante qui repose sur l'existence de groupes distincts et hétérogènes, tout grand changement de la carte politique ne peut plus reposer que sur des rapports de force : l'Empire romain devient le fruit d'une conquête du bassin méditerranéen et de ses abords plus ou moins immédiats.

Bien des auteurs nuancent cette approche abrupte. Sous des formes diverses, elle reste cependant prépondérante et peu d'études remettent en question l'idée même de conquête, alors qu'il nous semble indispensable de redéfinir strictement ce concept et, cette fois encore, de distinguer clairement la situation antique des réalités contemporaines.

À notre avis, une mutation profonde dans l'histoire de l'humanité se produit lorsque, à la suite de l'essor économique et technique de certains pays, entrent en contact des systèmes parvenus à un niveau de développement radicalement différent, ce qui place l'un en position de domination écrasante par rapport à l'autre. Les premières manifestations de cette situation complètement nouvelle se produisent sans doute dès le XV^e^ siècle en Afrique, en tout cas de façon spectaculaire au XVI^e^ siècle, en Amérique. Alors commence l'ère de l'impérialisme lié au colonialisme, des conquêtes et, nous y reviendrons, des acculturations.

Auparavant, ces termes sont dotés d'une signification tout autre. En particulier, pour prendre l'aspect militaire de la question, le plus spectaculaire sinon le plus explicite, il n'y a pas, à proprement parler, de conquête romaine. Durant l'Antiquité, et cela vaut pour le Moyen Âge, jamais un pays ne se trouve dans une position dominante telle qu'il puisse purement et simplement conquérir de vastes territoires par la force et en conserver exclusivement le contrôle de façon durable. Il y a des exploits, des successions de victoires, mais tout cela est sans lendemain si le système ne repose que sur la contrainte, car la force suffisante à son maintien ne saurait exister.

[11] Pour une analyse plus développée de cette question, cf. Y. Thébert, *Réflexions sur l'utilisation du concept d'étranger : évolution et fonction de l'image du barbare à Athènes à l'époque classique*, dans *Diogène*, 112, 1980, p. 96-115. Par exemple, la notion de barbare qui domine au V^e^ siècle, et qui est évidemment le fruit de la réflexion athénienne, est parfaitement explicite : cette nouvelle géographie idéologique épouse étroitement les contours de l'empire athénien, plaçant Athènes au cœur du monde grec et en excluant ses principaux rivaux, à commencer par Sparte. Ce qui nous importe ici, c'est que ces réflexions grecques relèvent donc de la propagande, non d'une approche scientifique du monde : elles ne peuvent en rien cautionner la démarche intellectuelle consistant à privilégier l'existence de blocs ethniques, ou de «peuples».

Toute l'histoire de l'Antiquité démontre la vanité des véritables conquêtes, dénuées de conséquences dans la moyenne durée. Elle démontre aussi que, à la base des constructions politiques stables, on trouve toujours des phénomènes d'une autre nature, qu'il est assez facile de repérer : de fait, étant donné l'incapacité d'une puissance à dominer sans partage, il s'agit toujours d'alliances, de conjonctions d'intérêts.

Dans cette optique, la confrontation de la cité grecque et de la cité romaine est particulièrement parlante. La première, organisme essentiellement clos protégeant un corps de citoyens strictement défini, s'avère incapable de construire des ensembles de quelque ampleur et de quelque durée : l'alliance n'y est qu'un phénomène transitoire qui dégénère rapidement en sujétion ou en conflit. Alors que, au niveau économique, l'idéal autarcique du petit paysan propriétaire et citoyen est profondément menacé par l'essor de populations urbaines et par le développement des activités commerciales, alors que, au niveau culturel, les diverses cités participent, au-delà des nuances, d'un même hellénisme qui, de plus, intéresse d'autres populations, bref, alors que les réalités grecques s'insèrent dans un large cadre méditerranéen, on constate, aux niveaux politique et idéologique, l'érection de coupures qui fragmentent, qui isolent. Ces coupures se lisent au sein même de la cité : il suffit de penser à la manière dont les métèques d'Athènes sont dotés d'un statut qui sanctionne une présence indispensable à la vie même de la ville, mais qui les tient soigneusement à l'écart de la politique. Elles se lisent aussi, et surtout, entre cités. Le système poliade grec implique le morcellement : d'où des impérialismes fondés sur la force, et donc sans lendemain.

L'idéologie de la compétition, de la victoire, inhérente à la structure de la cité classique, interdit la création d'un ensemble politique stable susceptible de coiffer ces organismes. Seules leur crise et leur transformation peuvent permettre une simplification du paysage politique.

En revanche, la clé de l'expansion de la cité romaine réside dans sa nature différente[12]. Sous la domination du patriciat, la situation diffère peu de celle des cités grecques. Rome, conduite par ce groupe restreint qui s'érige progressivement en véritable caste accaparant le pouvoir, est déchirée par des conflits internes et en lutte perpétuelle avec ses voisins immédiats. Pendant un siècle et demi, la cité stagne dans un petit périmètre et son horizon ne dépasse guère le Latium.

La situation se modifie radicalement vers le milieu du IV^e siècle av. n.è., avec la mise en place d'une nouvelle classe dirigeante, la *nobilitas*. Celle-ci est composée du patriciat, du moins de ceux des patriciens qui avaient conservé leur puissance ancienne, et de l'élite des plébéiens, ce qui contribue à désamorcer les crises internes. De plus, progressivement, elle intègre les aristocraties des peuples voisins, ce qui nous livre la clé de ce qu'on appelle la conquête romaine de l'Italie. La construction d'une classe dirigeante italienne permet de créer, en un siècle, un solide système politique à l'échelle de la péninsule.

Il est inutile d'entrer ici dans le détail d'événements qui révèlent clairement la façon dont se construit le domaine romain. De Capoue à Tarente en passant par l'Étrurie, c'est l'alliance avec les élites indigènes qui fonde l'expansion. Si l'on comprend aisément que Rome, placée au cœur du système, trouve son avantage à l'extension de celui-ci, les intérêts de ces élites italiennes ne sont pas moins transparents : garantie d'un ordre social si menacé que c'est la sauvegarde de leur pouvoir local qui est en jeu; accès à un ensemble économique dynamique et au sein duquel nous percevons de mieux en mieux le rôle moteur de Rome; participation au pouvoir central pour les plus puissants de ses membres.

La cité romaine, ouverte, réussit, en Occident, ce que les cités grecques, fermées sur

[12] Y. Thébert, *Legioni e lotta di classe*, dans *Storia e dossier*, 36, 1990, p. 6-9; Id., *Nature des frontières de l'Empire romain : le cas germain*, dans *Frontières terrestres, frontières célestes dans l'Antiquité*, A. Rousselle éd., PUP, 1995, p. 221-235.

elles-mêmes et jalouses de leur citoyenneté, ne parviennent pas à réaliser dans le bassin oriental de la Méditerranée : un empire solide, capable de rivaliser avec les royaumes hellénistiques. Les épisodes glorieux dont les annalistes romains parent cette expansion ne sont qu'une vitrine derrière laquelle se cache une réalité bien plus profonde, la convergence d'intérêts des groupes dirigeants. Les légions sont, avant tout, une remarquable force de maintien de l'ordre.

Deux faits démontrent la nature spécifique de cette Italie romaine, unifiée pour la première fois de son histoire. D'abord la lenteur de l'expansion romaine : c'est l'inverse d'une épopée militaire. Ensuite la capacité à résister à la défaite : les exploits d'un Pyrrhos ou d'un Hannibal ne parviendront jamais à inverser le cours d'une histoire ancrée dans les intérêts de classes[13].

Cette réalité fondamentale peut connaître des modalités diverses. Aux deux derniers siècles de la République, l'impérialisme romain prend des formes particulièrement virulentes, et l'alliance des élites s'opère sur un pied d'inégalité nettement affirmé. Elle n'en reste pas moins la clé de lecture de l'expansion romaine qui ne saurait se comprendre sans elle. Très vite, à l'époque impériale, se produit un rééquilibrage fondamental des rapports. Les signes les plus visibles en sont la diffusion de la citoyenneté romaine ou les changements de la composition des ordres équestre et sénatorial : ils ne font que manifester une évolution profonde qui concerne aussi l'économie et qui s'inscrit toujours dans cette réalité essentielle, la structure de classes de l'Empire qui a su créer un véritable espace économique et politique, immense et de longue durée.

Il y aurait quelque chose de futile à penser que l'armée romaine pouvait, de par sa propre puissance, maintenir le contrôle de Rome et de l'Italie sur d'immenses territoires. Cela implique d'en tirer les conséquences qui s'imposent, de comprendre les raisons des énormes capacités de dilatation et de résistance du système centré sur Rome[14].

Les auteurs anciens eux-mêmes n'avaient pas manqué de souligner que les jeux d'alliances, tacites ou ouvertes, tissés par Rome sont au cœur non seulement du maintien de l'Empire, mais de sa création même. Ainsi, que ce soit dans l'œuvre de Polybe ou de Posidonius, cela est parfaitement énoncé durant la période même où l'ampleur de l'expansion romaine, et les fréquentes violences qui l'accompagnent, pourraient faire penser que nous sommes en présence d'un schéma associant conquête militaire et domination sans partage[15]. Même alors, il n'en est rien : le déchaî-

[13] Les épisodes italiens de la seconde guerre punique sont révélateurs de cette réalité. Si Rome a conquis la péninsule, au sens moderne du mot conquête, les victoires carthaginoises doivent faire voler le système en éclats, cela d'autant plus qu'Hannibal utilise, de façon parfaitement explicite, le thème de la liberté de l'Italie. Pourtant, les défections ne prennent quelque ampleur que chez les *socii*, et quasiment toutes s'inscrivent dans un contexte bien précis, celui de luttes politiques et sociales où les démocrates, hostiles aux élites locales, parviennent provisoirement à imposer leur point de vue. Cela a été parfaitement perçu par Tite-Live (XXIX, 4). Malgré les négations de C. Nicolet, dont les arguments reposent sur une interprétation pour le moins discutable des textes (*Rome et la conquête du monde méditerranéen*, 2, Paris, 1978, p. 617-618), ce clivage fondamental sert de base à la plupart des tentatives, réussies ou non, de défection. De fait, le texte de Tite-Live suffit à faire saisir la nature de ce phénomène par exemple à Capoue, Nole, Locres, Crotone, Casilinum, Syracuse, Enna, Tarente… On y trouve aussi un épisode hautement significatif : pour tendre un piège, Hannibal fabrique des lettres où les notables de Métaponte promettent de livrer la ville aux Romains (XXVII, 16). Bien entendu, ces derniers, sans hésitation, les croient authentiques.

[14] On comparera l'approche que nous proposons ici à la conclusion apportée par C. Nicolet aux deux volumes sur *Rome et la conquête du monde méditerranéen* (Paris, 1978, p. 883 sq.). Les nuances, parfois importantes, entre ces deux tentatives d'explication de l'Empire romain apparaissent bien tant à propos de la conception de la conquête, pensée avant tout par C. Nicolet en termes de moyens (p. 919), qu'en ce qui concerne les limites géographiques de cette expansion, conçues avant tout en termes d'épuisement de ces moyens (p. 920). On peut aussi se référer à la réponse faite par G. Clemente à notre intervention dans *Storia e dossier*, 36, 1990, p. 9-11, où il privilégie, pour comprendre la création de l'Empire, la force militaire de Rome.

[15] Cf. J.-L. Ferrary, *Philhellénisme et impérialisme. Aspects idéologiques de la conquête romaine du monde hellénistique, de la seconde guerre de Macédoine à la guerre contre Mithridate*, BEFAR, 271, Rome, 1988, en particulier p. 223-494. L'auteur montre comment l'hégémonie romaine se fonde « sur l'adhésion d'une majorité des classes

nement des légions est toujours orienté contre ceux qui menacent l'ordre social, c'est-à-dire le rôle central de Rome mais aussi la domination des aristocraties méditerranéennes[16].

Cette structure de classes de l'Empire romain nous paraît donc être la clé essentielle permettant de comprendre la nature de cette prodigieuse construction politique. Les élites y jouent un rôle fondamental. Il n'est cependant pas exclusif. La place que fait le système à d'autres couches de la population, d'abord italiennes, puis également provinciales, n'est peut-être pas sa moindre originalité. Le phénomène se lit, de façon spectaculaire, dans la diffusion de la citoyenneté romaine ou dans bien d'autres mesures. Il se manifeste aussi à travers le cadre de vie dont disposent les habitants du monde romain et dont certains aspects sont liés à des pratiques de redistribution. Ce contexte n'est évidemment pas sans concerner directement le regard que nous pouvons porter sur les édifices balnéaires.

L'appréhension de ces réalités socio-politiques permet aussi d'aborder autrement une question qui a parfois semblé quelque peu insoluble, celle des frontières de l'Empire. Pourquoi s'étend-il jusque là, mais pas au-delà? En fait, la logique de l'expansion romaine rend compte de ses limites géographiques : elle permet de comprendre les deux types d'obstacles sur lesquels le processus d'extension de la domination romaine vient buter.

Le premier est ce que l'on peut appeler le «vide», c'est-à-dire des régions peu développées, dotées d'élites sociales restreintes qui ne trouvent aucun intérêt à s'intégrer dans l'Empire. C'est le cas du Samnium, que le système romain ne peut contourner dans la mesure où il constituait un véritable verrou à son expansion vers le Sud de la péninsule. Situation exceptionnelle dans l'histoire de Rome, les guerres Samnites furent un véritable choc frontal qui déboucha sur ce que l'on peut vraiment appeler une conquête, œuvre des armées. Les difficultés et la durée de ces combats, spectaculaires si on les compare aux véritables parodies de guerre que furent souvent les autres épisodes d'intégration des régions péninsulaires, révèlent la spécificité de cette lutte. Dans ce cas, Rome dut vaincre, car l'avenir de son expansion en dépendait, et le put, car le problème restait, malgré son ampleur relative, géographiquement bien circonscrit.

Une solution militaire de ce type ne peut

dirigeantes...» (p. 347), adhésion qui repose sur la garantie d'un ordre social fragile et sur des formes d'association qui exclut que Rome abuse de son pouvoir. Sinon, pour reprendre un thème développé par les auteurs anciens, cet appétit de domination assimilerait les Romains aux Athéniens ou aux Lacédémoniens, et aurait les mêmes conséquences, à savoir l'effondrement de l'Empire. Comme l'a montré J.-L. Ferrary, cette analyse de la nature du système romain et des conditions de sa survie est aussi celle d'historiens et philosophes grecs favorables à Rome, qu'il s'agisse de Polybe, Panetius ou Posidonius.

[16] Les raisons de la destruction de Carthage, qui fut l'objet de tant de méditations dès l'Antiquité, nous paraissent avoir été définitivement explicitées par G. Picard, *Vie et mort de Carthage*, Paris, 1970, p. 284-296. Tout comme dans le cas de Corinthe, détruite la même année, il s'agit de purger un foyer révolutionnaire et, par la violence des actes, de terroriser tous ceux qui, dans le bassin méditerranéen, pourraient être tentés de succomber à la contagion. La nature de la 3e guerre punique diffère radicalement de celle des deux précédentes, et les nobles carthaginois n'avaient pas caché aux représentants du pouvoir romain leur inquiétude devant l'évolution de la situation politique dans leur cité.

Le mystérieux discours du consul Censorinus, qui transmet aux Carthaginois et commente la décision sénatoriale de transférer leur cité à 80 stades à l'intérieur des terres, est désormais éclairé par le rapprochement, opéré par G. Picard, avec un passage de Platon (*Lois*, IV, 704 sq.) : les deux textes se superposent parfaitement. Cet apparent point de détail met en évidence deux choses. D'abord le souci du Sénat de lutter contre «l'infection» qu'apporte la mer, c'est-à-dire contre les «classes dangereuses» qui naissent des activités autres que rurales. Ensuite les césures qui parcourent la cité punique face à cette agitation révolutionnaire et qu'illustre Clitomaque, platonicien carthaginois. De fait, jamais ce dernier ne condamne la destruction de sa cité d'origine : son type de pensée était le même que celui de toute une partie des sénateurs. J.-L. Ferrary (ouvrage cité à la note 15, p. 429 sq.) a parfaitement raison de souligner que, contrairement à ce qui est généralement admis, rien ne permet d'affirmer que Clitomaque a dédié à Censorinus son ouvrage sur le probabilisme de l'Académie avant 149, c'est-à-dire avant le rôle joué par ce dernier dans le déclenchement de la 3e guerre punique. Leur communauté d'intérêts, intellectuels et autres, était bien trop grande pour que cet «épisode» puisse altérer leurs relations.

être envisagée dès lors que l'adversaire est doté d'une puissance excessive. En ce sens, l'exemple typique du «vide» qui interrompt inexorablement l'expansion de l'Empire est la Germanie : ses chefs de tribus, dont le pouvoir n'est pas menacé de l'intérieur, ne feraient que perdre le contrôle absolu de leurs affaires, sans bénéficier des avantages de l'exercice d'un nouveau type de pouvoir auquel ils sont incapables de participer. Dans ces conditions, la force militaire pourra contribuer à façonner la frontière dans le détail, elle ne permettra jamais l'intégration de la Germanie, et Rome saura, très vite, en prendre conscience. C'est une situation identique qui explique le mur d'Hadrien, symbole de la renonciation à l'Écosse.

Le second obstacle, c'est le «plein», à savoir un autre système politique cohérent, solidement structuré, dont les élites n'ont aucun intérêt à se diluer dans une entité plus vaste. L'exemple caractéristique en est le royaume parthe puis sassanide, obstacle insurmontable aux rêves irrationnels d'expansion : pendant des siècles, malgré de superbes exploits militaires de part et d'autre, la frontière ne connaît guère de modifications.

Dans le monde méditerranéen d'époque romaine, sauf dans ses secteurs attardés, raisonner à partir d'entités ethniques consiste à pérenniser une grille depuis longtemps périmée par l'évolution des sociétés. La réalité n'y est plus organisée par ces coupures verticales, mais par une communauté d'intérêts que structurent des clivages horizontaux liés aux réalités sociales. L'Empire romain naît de l'association des élites des différentes régions, selon des modalités qui varient suivant les époques. Si ces élites n'existent pas, l'Empire ne peut s'étendre, sauf à réduire des secteurs géographiques bien déterminés et dont l'intégration par la force, du moins dans une première phase, n'est rendue possible que par leur ampleur limitée et n'est motivée que par les inconvénients majeurs que présenterait leur maintien hors du système romain. L'Empire ne peut non plus s'étendre si ces élites estiment que l'organisation politique dont elles font alors partie leur garantit déjà, et selon des modalitée plus fructueuses pour elles, les avantages que pourrait leur offrir leur insertion dans la puissance romaine.

Dans tout cela, les épisodes militaires entrent pour fort peu. C'est parce qu'il n'est pas le résultat de conquêtes prodigieuses et d'exploits extraordinaires que l'Empire a pu s'étendre si loin et durer si longtemps. Sa nature le met à l'abri des aléas militaires; elle lui interdit aussi de se développer dans un milieu qui ne correspondrait pas à sa définition.

II – Questions culturelles : hellénisation et romanisation

A) *Conquête et acculturation*

Une approche privilégiant les concepts de peuple et de conquête implique, par voie de conséquence, une manière tout à fait spécifique de traiter des questions concernant les civilisations. De fait, à partir du moment où les unités de base de l'histoire méditerranéenne sont des peuples dotés de cultures qui leur sont propres, tout rapport culturel sera conçu en terme d'influences, lesquelles ne pourront se développer que dans le cadre d'un rapport de forces, puisque, «à l'état de nature», il n'y a aucune raison qu'un peuple modifie sa culture.

Dans ces conditions, les contacts culturels sont inscrits dans le cadre de la violence. Il s'agit de l'instauration de rapports inégaux au sein desquels la pureté culturelle originelle d'un peuple est altérée, contaminée, abâtardie (termes que nous n'inventons pas) par une autre culture qui occupe une position dominante pour des raisons qui ne lui sont pas inhérentes, mais uniquement parce qu'elle s'appuie sur la force matérielle, physique, d'un autre peuple.

L'analyse recourt alors à un ensemble d'analogies, essentiellement de type chimique et médical. Elle utilise aussi des termes tel que celui d'influence, au sens passif du terme pour ce qui concerne le peuple récepteur, ou celui d'acculturation conçue comme un phénomène imposé de l'extérieur, et donc susceptible de générer une résistance, autre concept devenu essentiel dans ce mode d'approche des problèmes.

Si l'on se penche plus précisément sur le processus de romanisation, on constate qu'une idée est constamment sous-jacente à ce faisceau de concepts. La romanisation est le fruit d'une politique consciente de l'impérialisme romain : après la victoire militaire, elle permet d'asseoir le contrôle de Rome sur la région conquise.

Une fois de plus, il nous semble que nous sommes en présence de la projection sur l'Antiquité de réalités contemporaines. C'est à elles qu'appartiennent les manipulations politiques de la culture et les phénomènes d'acculturation, qu'ils soient imposés par la violence ou qu'ils résultent simplement d'un rapport de force tellement démesuré qu'il ne nécessite même pas l'usage de la contrainte.

Pour reprendre l'exemple de l'Afrique du Nord, il est vrai qu'une démarche historiographique a mis en parallèle Rome et la France, puissances détentrices d'une culture supérieure et assumant une fonction civilisatrice au Maghreb. La romanisation devenait ainsi un phénomène identique à celui de la francisation. Mais cette démarche n'est qu'un sous-produit de la colonisation française. Dès lors, accepter fondamentalement cette assimilation en se contentant d'inverser les valeurs, de transformer la mission civilisatrice en œuvre d'exploitation, ne fait que perpétuer une comparaison historiquement abusive. En procédant ainsi, on ne décolonise pas la démarche historique, on se contente d'en inverser les valeurs que celle-ci colporte. Dans les deux cas, l'Afrique subit son histoire : elle n'est capable, au mieux, que de résister, que de préserver, autant que faire se peut, sa pureté, son authenticité.

Une telle démarche supposerait, pour le moins, que l'on démontre qu'il existe une politique de romanisation voulue par Rome. Or, ce qui serait un si vaste projet manque bien étrangement d'attestation. Un fil directeur fondamental est la diffusion du latin : s'il y a politique culturelle de la part de Rome, elle doit, par excellence, se lire au niveau linguistique, préface obligée à une acculturation générale. Or, on ne repère absolument rien de ce genre. Certes, le système romain, de par sa nature, favorise sa propre langue. Par exemple, c'est celle qui est utilisée dans l'armée pour le commandement : tous ceux qui servent, y compris les auxiliaires, sont donc conduits à en acquérir au moins les rudiments. Mais aucune action systématique n'est destinée à en favoriser la diffusion, phénomène bien étrange dans l'optique de la théorie d'une Rome s'investissant d'une mission civilisatrice[17]. Inversement, on ne peut oublier que le bilinguisme fondamental de l'Empire, reposant sur l'utilisation du grec et du latin, est une réalité on ne peut plus officielle.

Dès lors, les tenants du couple «romanisation par Rome/résistance des indigènes» sont conduits à s'appuyer sur quelques textes antiques qui démontreraient l'existence d'une véritable politique culturelle romaine, facette d'une politique générale de domination. En tête de ces témoignages brille un passage de Tacite qui, au premier abord, paraît énoncer avec une parfaite clarté la façon dont Rome se sert de la culture, comment elle «tente d'inoculer sa civilisation comme une maladie, (comment) elle l'utilise comme un moyen d'asservissement»[18].

Il est donc nécessaire de reprendre l'analyse de ce texte de Tacite, non seulement parce

[17] M. Dubuisson, *Y a-t-il une politique linguistique romaine?*, dans *Ktèma*, 7, 1982, p. 187-210. Ce qui caractérise l'Empire, et l'Italie même, c'est la mosaïque de langues dont la nature évolue sous l'action non de Rome mais des provinciaux eux-mêmes. L'adoption de plus en plus large du latin est leur fait. Cette importance décisive des facteurs internes caractérise, comme nous le verrons, tous les phénomènes culturels dans le monde antique.

[18] M. Bénabou, *La résistance africaine à la romanisation*, Paris, 1976, p. 257. Dans ce même passage, avant d'aborder toutes les questions liées à «la résistance culturelle», l'auteur écrit : «Encore faut-il d'abord être sûr qu'il y ait eu, de la part des Romains, une volonté consciente de romanisation culturelle». Dans cette démonstration nécessaire, le texte de Tacite joue un rôle décisif mais représente une base bien mince, et d'autant plus fragile que son interprétation au premier degré est fort discutable. Nous avons déjà souligné cela (*Annales ÉSC*, 1978, p. 72) en considérant ce document comme de nature essentiellement morale. M. Bénabou a estimé que c'était une façon de se débarrasser «à trop bon compte d'un témoignage de poids» (*ibid.*, p. 87). Nous revenons donc ici, de façon plus approfondie, sur ce «témoignage».

qu'il concerne un processus de romanisation dont la compréhension est une indispensable toile de fond à l'étude des thermes romains d'Afrique du Nord, mais encore parce qu'il désigne nommément les bains en leur affectant un rôle précis qui impose que nous nous arrêtions un moment sur ce document.

« L'hiver suivant fut consacré à des mesures très utiles; afin de faire que ces populations disséminées et sauvages et, pour cette raison, portées à la guerre fussent amenées, par l'attrait du plaisir, à prendre l'habitude de la paix et de la tranquillité, il les encourageait, à titre privé, les aidait, par des subventions publiques, à construire des temples, des forums, des maisons, félicitait ceux qui se montraient zélés, réprimandait ceux qui ne l'étaient pas; ainsi la rivalité dans l'honneur remplaçait la contrainte. De plus, il faisait instruire dans les arts libéraux les fils des grands et déclarait préférer les qualités naturelles des Bretons à l'application des Gaulois, si bien qu'eux qui, récemment encore, refusaient la langue de Rome, ambitionnaient l'éloquence. De là vint que l'on apprécia notre manière de nous vêtir, et la toge devint fréquente; peu à peu on céda à l'attrait de nos vices, les portiques, les bains, la recherche dans les festins; et dans leur ignorance, ils appelaient cela civilisation alors que c'était un élément de leur esclavage »[19].

Deux remarques s'imposent d'entrée. La première est qu'un tel texte ne saurait être confondu avec ce que nous appelons, de nos jours, une analyse historique. Comment pourrait-on croire que des «sauvages», pour reprendre un terme de Tacite au demeurant totalement erroné, se mettent à construire des villes à la romaine et à parler latin uniquement parce qu'Agricola les y exhorte? Cette version plaisante du processus d'urbanisation peut évidemment s'expliquer par le souci de Tacite, gendre du général concerné, d'exalter l'action de son beau-père : il faut se souvenir qu'il s'agit d'un éloge funèbre, au demeurant tardif, et que, le but affirmé de cette *laudatio* est d'assimiler Agricola aux grands hommes du passé. Lourde tâche! Le procédé reste cependant dérisoire et, s'il prête à sourire, il n'en est pas moins vrai qu'il condamne toute tentative d'utiliser l'ensemble de ce passage comme s'il nous fournissait des données directement exploitables[20].

La seconde remarque complète la première. Ce texte se présente avant tout comme une leçon de morale : c'est le mythe du sauvage, proche de la nature, qui se laisse subvertir par la civilisation, assimilée aux vices. Preuve en est donnée par le fait que cette description des effets amollissants de la civilisation n'est qu'un topos. De la longue liste de textes que l'on pourrait dresser, nous n'en utiliserons ici que deux.

Le premier décrit un cas devenu proverbial, celui de la dissolution physique et morale de l'armée d'Hannibal dans «les délices de Capoue» (Tite-Live, XXIII, 18) :

Hannibal «se retira pour prendre ses quartiers d'hiver à Capoue. Là, pendant la plus grande partie de l'hiver, il tint dans les maisons son armée, qui, souvent et longuement endurcie contre tous les maux, n'avait ni l'expérience, ni l'habitude des biens. Aussi ces soldats, qu'aucun mal, quelle que fût sa violence, n'avait vaincus, furent perdus par l'excès des

[19] *Agricola*, XXI, traduction de P. Grimal (Tacite, *Oeuvres complètes*, Paris, 1990).

Sequens hiems saluberrimis consiliis absumpta. Namque, ut homines dispersi ac rudes eoque in bella faciles quieti et otio per voluptates assuescerent, hortari privatim, adjuvare publice, ut templa fora domos exstruerent, laudando promptos et castigando segnes; ita honoris aemulatio pro necessitate erat. Jam vero principum filios liberalibus artibus erudire, et ingenia Britannorum studiis Gallorum anteferre, ut, qui modo linguam Romanam abnuebant, eloquentiam concupiscerent. Inde etiam habitus nostri honor et frequens toga; paulatimque discessum ad delenimenta vitiorum, porticus et balineas et conviviorum elegantiam; Idque apud imperitos humanitas vocabatur, cum pars servitutis esset.

[20] Pour une analyse de la nature de *la Vie d'Agricola*, on peut se reporter à P. Grimal, *Tacite*, Paris, 1990, en particulier p. 115-125, qui souligne la part de la rhétorique dans une œuvre que l'on ne peut guère utiliser comme un document. En ce qui concerne précisément le passage qui nous intéresse ici, l'auteur fait ressortir que Tacite parle alors en moraliste reprenant un vieux mythe. Reste à comprendre la raison profonde de l'introduction de ce lieu commun moralisant.

biens et les voluptés sans mesure, et d'autant plus complètement que, n'y étant pas accoutumés, ils avaient mis plus d'avidité à s'y plonger. Car le sommeil, le vin, les festins, les filles et les bains, l'oisiveté enfin, que l'habitude rend chaque jour plus agréable, énervèrent si bien leurs corps et leurs âmes, que, désormais, leurs victoires passées les protégèrent plus que leurs forces présentes, et qu'il y eut là, de la part de leur général, une faute plus grave, au dire des experts en l'art militaire, que de n'avoir pas, après la bataille de Cannes, marché aussitôt sur Rome : on put croire, en effet, que l'hésitation d'Hannibal avait seulement retardé la victoire, mais que sa faute avait ôté aux siens la force de vaincre. C'est ainsi, assurément, qu'Hannibal, comme s'il sortait de Capoue avec une autre armée, ne put rien maintenir, nulle part, de l'ancienne discipline»[21].

Cette fois encore, nous assistons au drame d'hommes endurcis qui se corrompent au contact de la civilisation. Le portrait des victimes est semblable : ce sont des personnes rudes, guerrières, et sans expérience face aux pièges des plaisirs, de ces *voluptates* pour reprendre le terme qui apparaît tant chez Tite-Live que chez Tacite. Le cadre de cette dégénérescence est le même : c'est la ville, avec ses constructions en dur propices à un mode de vie inconnu de ces hommes frustes et endurcis au contact de la nature[22]. Les descriptions des vices tentateurs se recoupent largement : l'*otium*, l'inaction, permet de se livrer aux plaisirs des repas raffinés et des thermes.

Le second texte auquel nous nous référerons est emprunté à Dion Cassius. Il nous ramène en Bretagne, lors de la grande révolte de 61, donc moins de vingt ans avant l'action d'Agricola décrite par Tacite. La reine Boudicca, harangue ses troupes :

«Les faits mêmes vous ont appris la différence qui sépare la liberté de l'esclavage, à tel point que si précédemment certains d'entre vous, dans leur ignorance de ce qui valait le mieux, se sont laissé tromper par les séduisantes promesses des Romains, aujourd'hui du moins, que vous avez tâté des deux situations, vous avez compris l'erreur que vous avez commise en vous laissant aller à la servitude et en abandonnant votre vie ancestrale, et vous avez mesuré combien il est préférable d'être libre dans la pauvreté qu'esclave au sein de la richesse. Y a-t-il quelque honte, quelque douleur, parmi les pires, que nous n'ayons pas subies, depuis l'arrivée en Bretagne de ces gens-là? N'avons-nous pas été dépouillés dans l'ensemble de nos richesses les plus abondantes et les plus grandes, non sans payer encore des impôts sur ce qui nous est laissé? Sans parler du reste et qu'il nous faut paître nos troupeaux et cultiver nos champs pour eux, ne payons-nous pas chaque année la capitation personnelle? Et combien n'eût-il pas été préférable d'avoir été une fois pour toutes vendus à des maîtres, plutôt que d'avoir, sous le vain titre d'hommes libres, à payer notre rançon chaque année!

«...Ayant ainsi parlé, elle tira de son sein, en vue de quelque divination, un lièvre qui prit sa course du côté qui était pour eux de bon augure; et la foule tout entière, après l'avoir constaté, se mit à pousser de grands cris, tandis que Boudicca, ayant levé la main vers le ciel, disait : «Je te remercie, ô Andrastè, et je

[21] Traduction d'E. Lasserre, CUF, Paris, 1939.
...in hiberna Capuam concessit. Ibi partem majorem hiemis exercitum in tectis habuit, adversus omnia humana mala saepe ac diu duratum, bonis inexpertum atque insuetum. Itaque, quos nulla mali vicerat vis, perdidere nimia bona ac voluptates immodicae, et eo impensius, quo avidius ex insolentia in eas se merserant. Somnus enim, et vinum, et epulae, et scorta balineaque, et otium, consuetudine in dies blandius, ita enervaverunt corpora animosque, ut magis deinde praeteritae victoriae eos quam praesentes tutarentur vires, majusque id peccatum ducis apud peritos artium militarium haberetur, quam quod non ex Cannensi acie protinus ad urbem Romanam duxisset; illa enim cunctatio distulisse modo victoriam videri potuit, hic error vires ademisse ad vincendum. Itaque hercule, velut si cum alio exercitu a Capua exiret, nihil usquam pristinae disciplinae tenuit.

[22] Qu'il s'agisse des soldats d'Hannibal, en constants déplacements, ou des Barbares restés à l'écart de la civilisation, ces hommes sont coupés de toute organisation de type urbain : cf. Tacite, *La Germanie*, XVI, sur l'habitat germain fait de maisons de bois qui, même dans les bourgs, ne sont jamais contiguës.

t'invoque, comme une femme fait appel à une femme : je ne commande pas, comme Nitocris, à des portefaix égyptiens, ni à des marchands assyriens, comme Sémiramis – en voilà des choses que nous avons apprises grâce aux Romains ! – et certes moins encore à des Romains, comme naguère Messaline et Agrippine, et aujourd'hui Néron – il porte un nom d'homme, mais en fait c'est une femme, comme le prouvent ses chants, sa lyre et son souci de la parure – Je commande à des Bretons qui ne connaissent ni la culture ni le travail des artisans, mais qui savent très bien faire la guerre, et qui estiment que tout a la même valeur, y compris les femmes et les enfants, qu'ils placent pour cela sur le même plan que les hommes. Étant la reine de tels hommes et de telles femmes, je te prie, et je te demande le salut, la victoire et la liberté, contre des orgueilleux, des injustes, des avides et des impies, si du moins il faut donner le nom d'hommes à ces gens qui prennent des bains chauds, mangent une nourriture apprêtée, boivent du vin pur, dorment en des couches moelleuses avec des jeunes gens, et qui ont passé l'âge, sont les esclaves d'un joueur de lyre, et d'un mauvais de surcroît. Fasse que ne règne pas plus longtemps, ni sur moi ni sur vous, ce Néron femelle, cette Domitia; qu'elle règne avec ses chants sur les Romains, et ils sont bien dignes d'être les esclaves d'une femme de cette sorte, dont ils supportent depuis si longtemps la tyrannie. Mais pour nous, ô Maîtresse, sois à notre tête, seule et pour toujours» [23].

Il est aisé de souligner les points communs qui, de Tacite à Dion Cassius, dénoncent le même moule idéologique producteur des mêmes lieux communs. On soulignera d'abord la façon semblable dont ces textes prêtent peu d'intérêt à la recherche d'une véritable cohérence. Si Tacite nous fait assister à de bien curieuses naissances de villes, Dion Cassius, quant à lui, ne recule pas devant les contradictions : la formule bien frappée concernant la supériorité de la pauvreté dans la liberté sur la richesse dans la servitude est aussitôt suivie d'un discours visant à montrer que les Bretons sont, à la fois, soumis et appauvris. Ce qui, cette fois, revient à dire, fait au demeurant peu discutable, qu'il vaut mieux être libre et riche qu'esclave et pauvre!

Mais l'essentiel est ailleurs. C'est d'abord le fait que les deux auteurs utilisent les mêmes détails pour illustrer leur propos. Par exemple, pour décrire le barbare, le recours à l'association dispersion-art de la guerre [24]. Par exemple aussi, le choix des éléments qui symbolisent la civilisation romaine amollissante : les connaissances intellectuelles [25], les thermes [26], les repas

[23] Dion Cassius, *Histoire romaine*, LXII, 3 (1-3), 6 (1-5), texte présenté dans P. Petit, *Le premier siècle de notre ère*, Paris, 1968, p. 77-79.

[24] Tacite : «…ces hommes dispersés… toujours prêts à la guerre». Dion Cassius : «…des Bretons qui ne connaissent ni la culture ni le travail des artisans, mais qui savent très bien faire la guerre…» C'est l'image d'un monde non urbain et guerrier.

[25] Aux «arts libéraux» de Tacite fait pendant l'allusion que Dion Cassius met dans la bouche de Boudicca : «…en voilà des choses que nous avons apprises grâce aux Romains!» On notera que Tacite prête à Agricola une politique linguistique qui n'est qu'un des aspects de la conquête et qui vise les élites sociales indigènes. Cette affirmation est certainement fort éloignée de la réalité (cf. note 17). Si l'aristocratie bretonne se met au latin, et est la première à le faire, c'est pour des raisons bien plus profondes que le «piège» tendu par Agrippa : sur ce thème de l'agent tentateur et trompeur, cf. ci-dessous.

[26] Aux bains de Tacite font écho «les bains chauds» de Dion Cassius. La précision n'est pas due au hasard : dans une certaine littérature, la dénonciation du caractère amollissant des bains chauds est un lieu commun qu'apprécie un auteur comme Sénèque : cf. *Ep.* 51, 6, avec, en 5 et 7, un renvoi au sort d'Hannibal à Capoue : tous ces thèmes se recoupent étroitement; *Ep.* 86, 10-12 : les bains de la villa de Scipion l'Africain, à Liternum, sont l'objet d'une longue méditation sur les mœurs salutaires de ces temps déjà lointains qu'incarne, par excellence, la «bonne et saine température» (*utilis ac salubris temperatura*) que les grands hommes de l'époque faisaient régner dans les bains publics lorsqu'ils étaient édiles; ou encore *Ep.* 108, 16, où, parmi les renoncements qu'il s'impose, hérités des leçons de philosophie qu'il a suivies dans sa jeunesse, figure, en bonne place, le refus des bains excessivement chauds qui sont désormais à la mode.

On notera que l'association portiques-bains, qui apparaît chez Tacite, se retrouve sous une forme aussi étroitement articulée chez Epictète. Dans un dialogue portant sur les honneurs dans la cité, ce couple sert à désigner une forme d'évergétisme lié à la richesse, manifestation qui relève donc d'un état indépendant de notre volonté, et par conséquent chose inconsistante, servile, étrangère, pour reprendre les termes d'Epictète :

recherchés[27]. En fait, tous ces détails, tout comme la structure générale du discours dans lequel ils s'inscrivent, sont peu originaux. Cette constatation confirme cependant que le texte de Tacite n'est pas une analyse concrète de l'action d'Agricola durant un hiver qui, au demeurant, eût été fort occupé, mais un lieu commun dont rien ne permet de penser qu'il entretient des rapports précis avec la réalité. En revanche, le récit plus développé de Dion Cassius permet de comprendre les raisons de l'insertion d'un tel passage dans des œuvres qui ont quelque prétention historique.

Il est en effet, dans le discours de Boudicca, un thème récurrent qui éclaire l'association que fait Tacite entre une certaine forme de civilisation et la servitude, c'est l'affirmation selon laquelle le barbare est libre alors que l'Empire est le monde de l'esclavage. Ce ne sont pas seulement les Bretons qui sont asservis par Rome, ce sont les Romains eux-mêmes qui sont esclaves de tyrans, et le destin des premiers ne sert qu'à faire revivre un drame qui est avant tout celui des seconds.

Si ce drame est devenu universel avec l'extension de l'Empire, son origine est intimement liée à l'affaiblissement de la position de la classe sénatoriale, classe à laquelle appartiennent tant Dion Cassius que Tacite. Cette marginalisation du sénat parallèle à l'affirmation du pouvoir impérial est, pour eux, liée à une dégradation des mœurs qui en est à la fois la cause et le signe. La crise politique est transformée en crise morale, démarche qui permet d'associer pouvoir sénatorial et vertu. C'est pourquoi les auteurs qui exposent le point de vue du sénat ont largement contribué à la création d'un passé mythique, celui où les sénateurs dirigeaient une Rome rurale et vertueuse. La condamnation de la dégradation des mœurs, en particulier sous l'effet dissolvant de l'hellénisme, sert à combattre une évolution qui, en réalité, n'est pas culturelle mais politique : en se lamentant sur l'évolution des conduites, on se lamente sur la mise à l'écart du sénat. Dans cette optique, Rome a déjà été séduite (thème récurrent chez les deux auteurs) et asservie par une civilisation corruptrice et un pouvoir tyrannique, tout comme les Bretons le sont maintenant[28]. Et cela explique tant l'apparente objectivité de Tacite exposant le machiavélisme d'Agricola que la place volontiers accordée par Dion Cassius aux belles paroles de Boudicca. En réalité, il ne s'agit nullement d'une bonne et saine méthode historique. Ces auteurs n'analysent en rien le cas de ces barbares : ils se servent seulement d'eux pour attaquer le pouvoir impérial, ou du moins une certaine forme de pouvoir impérial qu'incarne un Néron ou un Domitien[29]. S'ils parlent si bien des Bretons, ou les font si bien parler, c'est en fait qu'ils ne parlent que d'eux-mêmes.

Cette obsession se traduit même dans le

«Mais ma patrie, dira quelqu'un, autant qu'il est en moi, je ne lui viendrai point en aide». Encore une fois, quelle est cette aide? Elle ne te devra ni portiques, ni bains. Et qu'est-ce que cela? Ce ne sont pas les forgerons qui lui donnent des chaussures, ni les cordonniers, des armes; il suffit que chacun accomplisse sa tâche. Mais, si tu lui fournissais quelque autre citoyen modeste et sûr, ne lui rendrais-tu aucun service? – Oui. – Eh bien alors! Toi aussi, tu ne lui seras pas inutile». (*Manuel*, XXIV, 4; trad. M. Meunier, Paris, 1964).

Le rapprochement que l'on peut opérer entre ces deux textes n'est pas surprenant : le stoïcisme moral développe des thèmes qui font partie de la culture de l'oligarchie sénatoriale.

[27] Au «raffinement des repas» de Tacite correspond, chez Dion Cassius, ceux qui «mangent une nourriture apprêtée, boivent du vin pur». Le repas est une composante essentielle de la sociabilité, et cela se lit parfaitement dans l'architecture. L'art du repas est aussi un moyen privilégié de construire et afficher sa propre image (Thébert, *Vie privée*, p. 350-359). Si nous revenons à Sénèque, *Ep*. 108, 15-16, nous constatons que, à un âge avancé, parmi les interdits qu'il s'impose encore, la moitié concerne les aliments.

[28] Tacite, *Agricola*, II, 3 : «...de même que les temps anciens ont vu ce qu'il pouvait y avoir de plus extrême en fait de liberté, de même nous, ce qu'il y a de plus extrême en fait de servitude...» Pour décrire ainsi sa propre destinée, Tacite recourt au même mot (*servitus*) qui lui sert pour décrire le sort des Bretons. Et cette pratique est répétitive (cf. III, 3).

[29] P. Grimal (*Tacite*, Paris, 1990, en particulier p. 175 sq.), remarque que la vision de Tacite n'est pas entièrement pessimiste : si le retour à la *libertas*, au régime républicain lui semble impossible, il sait distinguer entre tyrans et bons empereurs. D'où sa croyance en des cycles, en fonction desquels les mœurs, loin de dégénérer inexorablement, connaissent des renouveaux, réalité qu'incarne par excellence le règne de Trajan.

Ce discours ne doit cependant pas masquer le sens politique profond des écrits de Tacite : même sous un bon empereur, il ne pourra jamais être ce que furent les grands hommes du passé républicain, lequel reste l'image par ex-

choix des mots. L'abandon de la «vie ancestrale» que Boudicca reproche à des Bretons trompés par de «séduisantes promesses» est l'exacte transcription de l'abandon par les Romains du *mos maiorum* qu'incarnait et défendait le sénat. Dans l'optique sénatoriale, l'histoire ne peut être qu'une exaltation d'un glorieux passé et une lamentation sur le présent, ce dont Tite-Live nous avertit clairement : «… il faut, selon moi, étudier avec toute l'ardeur et l'attention dont on est capable… la vie et les mœurs d'autrefois… les grands hommes qui ont créé et agrandi l'Empire. Puis, avec le relâchement insensible de la discipline, on suivra par la pensée d'abord une sorte de fléchissement des mœurs, puis un affaiblissement progressif, et enfin un mouvement d'effondrement rapide, jusqu'à nos jours, où la corruption et ses remèdes nous sont également intolérables»[30].

Tous ces jugements moraux ne sont donc qu'une façon d'exprimer des idées politiques qu'il serait risqué d'exposer trop ouvertement. On se masque derrière la condamnation des vices et des tyrans; on utilise les barbares comme une parabole. Un tel raisonnement, qui fait semblant de parler d'autre chose que de ce qu'il veut dire, qui enrobe tout dans une complainte sur la perte des valeurs authentiques, ne se donne pas les moyens d'une véritable analyse du réel. Il en résulte qu'il peut aisément se retourner. Procope en fournit un bel exemple. Le roi vandale Gélimer, vaincu par les troupes byzantines, s'est réfugié sur le mont Papoua, sans doute en Khroumirie, montagne habitée par des Maures qui sont ses alliés. Lui et les siens connaissent alors une épouvantable détresse, d'abord à cause du siège qu'ils subissent et qui interdit toute aide extérieure, ensuite à cause de la différence radicale de mode de vie qui sépare Vandales et Maures.

Les termes qu'utilise Procope pour décrire le degré de civilisation atteint par les premiers et la misère des seconds appartiennent exactement au même répertoire que celui dans lequel puisent Tacite et Dion Cassius, mais la signification de ces notations est complètement inversée[31]. Bains quotidiens, tables fournies en mets et en vins, luxe des vêtements, spectacles, plai-

cellence du bon régime. Ce qu'il écrit de Trajan sous Trajan ne doit pas être surestimé. Tacite n'agit ou n'écrit jamais contre un empereur régnant, bien au contraire : selon ses propres dires, il joua un rôle actif dans les Jeux séculaires de Domitien, qui devaient eux aussi marquer le départ d'un nouveau cycle. Chez Tacite, les tyrans sont toujours morts. Réalisme qu'il lui est facile de justifier : le devoir d'un aristocrate n'est-il pas de faire carrière pour assumer sa fonction de sénateur? Au-delà des versions tyranniques ou généreuses du pouvoir impérial, l'existence même de ce dernier est un drame sur lequel on ne peut se lamenter qu'en termes masqués : le mauvais empereur, la décadence des mœurs, le sort des barbares. Un autre moyen paraît avoir été une véritable mise en scène du sentiment de dégradation de l'aristocratie par la participation de certains de ses membres à des activités qui les rapprochaient des esclaves, à savoir celles liées au théâtre et à l'arène (cf. C. Edwards, *The politics of immorality in Ancient Rome*, Cambridge University Press, 1993, en particulier p. 123 et 132 sq.).

[30] Tite-Live, *Histoire romaine*, préface; traduction de G. Baillet, CUF, Paris, 1975. Texte établi par J. Bayet :

Ad illa mihi pro se quisque acriter intendat animum, quae uita, qui mores fuerint, per quos uiros quibusque artibus domi militiaeque et partum et auctum imperium sit; labente deinde paulatim disciplina uelut desidentis primo mores sequatur animo, deinde ut magis magisque lapsi sint, tum ire coeperint praecipites, donec ad haec tempora quibus nec uitia nostra nec remedia pati possumus peruentum est.

E. Aubrion (*Rhétorique et histoire chez Tacite*, Metz, 1985, en particulier p. 643) propose une approche de ce passage de Tacite qui recoupe partiellement la nôtre. Cependant, à notre avis, le souci de Tacite n'est guère de comparer le sort de l'aristocratie romaine à celui des Bretons. Le destin de ces derniers ne sert qu'à discourir sur la nature du pouvoir dans la Rome impériale. C'est pourquoi, dans d'autres passages de la même œuvre, il peut être parlé de ces Bretons de manière toute différente : leur vie n'a pas de logique propre.

[31] Procope, *La guerre contre les Vandales*, traduction de D. Roques, La roue à livres, Paris, 1990, II, 6, 5-13 :

«…car, de tous les peuples que nous connaissons, les Vandales ont été le plus délicat et les Maures le plus malheureux. En effet, les premiers, depuis qu'ils avaient occupé la Libye, prenaient tous quotidiennement des bains, et leurs tables regorgeaient des meilleurs et des plus agréables produits terrestres ou maritimes. Ils se couvraient d'or la plupart du temps et s'habillaient de ces vêtements mèdes que l'on appelle maintenant vêtements des Sères; quand ils jouissaient de loisirs, ils les passaient dans les théâtres et les hippodromes, et s'ils se livraient à toutes sortes de plaisirs, ils aimaient spécialement ceux de la chasse. Ils avaient aussi des danseurs et des mimes, et il leur était fréquent d'assister à des auditions, à des spectacles : bref, à tous les délassements, culturels ou autres, qui, comme il arrive, suscitent de l'intérêt chez les hommes. La majorité d'entre eux vivaient dans des parcs, où ils trouvaient en abondance eaux et ombrages; ils participaient aussi le plus souvent possible à des beuveries, et se livraient avec beaucoup d'assiduité à

sirs intellectuels et corporels, incarnent une situation enviable et civilisée. Habitat et habillement sommaires, nourriture rudimentaire, ignorance du vin font des Maures des sortes d'animaux misérables. Chez Dion Cassius, les «couches moelleuses» incarnent le vice[32], chez Procope l'infortune est symbolisée par un lit réduit au sol ou à une peau de mouton.

Cette inversion radicale du sens prêté au même discours est clairement affirmée par Procope qui renverse complètement la dialectique esclavage-liberté, de manière d'autant plus efficace que celui qui exprime ce renversement est Pharas, chef des assiégeants, barbare qui s'affirme comme tel[33].

Il est savoureux de noter le retournement de la noble formule de Dion Cassius : à «être libre dans la pauvreté plutôt qu'esclave au sein de la richesse» s'oppose «être esclave, même pauvre, chez des Romains plutôt que... régner sur des Maures» tant il s'agit d'une population misérable dont Gélimer, en réalité, est devenu l'esclave puisque son sort est entre leurs mains. À la souveraineté sur des barbares, il devient dès lors facile d'opposer la fierté d'être au service de l'Empereur[34].

B) *Signification du processus de romanisation*

Une fois écartée la vision d'une romanisation conçue comme une acculturation aliénante imposée de l'extérieur à des populations dont on désire renforcer la soumission, il nous reste à saisir la nature réelle de ce phénomène, nature réelle qui conditionne la signification du développement, en Afrique du Nord, d'un remarquable ensemble de constructions thermales dites romaines.

Pour cela, il nous semble nécessaire de raisonner en fonction d'une vieille réalité, à savoir l'existence d'une communauté culturelle méditerranéenne. Pendant des millénaires, les civilisations du Proche-Orient multiplient des innovations qui sont reprises à leur compte par les populations situées à l'Ouest. Certes, les décalages chronologiques sont longtemps considérables, mais ils tendent irréversiblement à se combler et ils n'empêchent pas qu'il devient rapidement impossible d'analyser la civilisation d'une région sans la replacer dans un vaste contexte.

À partir de l'époque archaïque, c'est la Grèce qui devient le pôle culturel de ce monde méditerranéen : glissement vers l'Ouest du centre de gravité d'autant plus significatif que la culture alors érigée en modèle est dotée d'une forte originalité. Pour s'en convaincre, il suffit de prendre en considération ses réalisations artistiques fondées sur l'illusionnisme, forme d'expression complexe par les techniques qu'elle implique mais encore plus par l'attitude mentale qu'elle suppose. La façon dont l'art grec construit ses thèmes propres et les inscrit dans un espace nouveau ne peut être

toutes les activités de l'amour. Les Maures, en revanche, vivent dans des cahutes étouffantes, que ce soit en hiver, en été ou en toute autre saison, et jamais ni la neige, ni les ardeurs du soleil, ni, de manière générale, les fléaux inévitables ne les en chassent. Ils dorment à même le sol, et seuls les plus fortunés d'entre eux étendent sous eux, à l'occasion, une peau de mouton. Loin d'avoir pour usage de changer de vêtements au gré des saisons, ils gardent toujours comme habits un manteau grossier de bonne épaisseur et une tunique toute rèche. Ils n'ont chez eux ni pain ni vin ni nul autre produit; quant au grain d'épeautre ou d'orge, ils ne songent ni à le cuire ni à le moudre en farine de blé ou d'orge, et la façon dont ils le consomment ne diffère en rien de celle des animaux».

[32] Une fois de plus, on peut renvoyer à Sénèque, *Ep.*, 108, 23, qui, même âgé, utilise un matelas qui résiste au corps lequel ne peut y imprimer son empreinte : (*culcita*) *quae resisteret corpori… in qua vestigium apparere non possit.*

[33] C'est un Hérule (II,4,29) et il se revendique comme tel : «Je suis moi aussi un barbare...» (II, 6, 15).

[34] Procope, *La guerre contre les Vandales*, II, 6, 17-22, traduction de D. Roques (cf. note 31) :

«Pourquoi donc, cher Gélimer, précipites-tu ainsi dans l'abîme non seulement ta personne, mais même toute ta famille? Pour éviter, sans doute, de connaître l'esclavage? Mais en agissant de la sorte, tu te comportes, à mon sens, de manière totalement irréfléchie. Comme si la liberté dont tu prends prétexte méritait qu'on l'acquît au prix de toutes les souffrances que tu endures! Du reste, à ton avis, n'es-tu pas maintenant un esclave, oui! Celui des Maures les plus miséreux, quand les espoirs que tu as de conserver la vie, en cas de victoire, ne dépendent que d'eux? En vérité, comment peut-il ne pas valoir mieux, à tous égards, être esclave, même pauvre, chez des Romains, que gouverner le Papoua et régner sur des Maures! Mais partager l'esclavage de Bélisaire, cela te paraît, bien sûr, le comble des outrages! Allons! Foin de tout cela, excellent Gélimer! Nous aussi nous sommes de noble lignage, et cependant nous sommes fiers d'être à présent au service de l'Empereur».

séparée de la réflexion des intellectuels et, plus généralement, de l'émergence d'un nouveau type de société. Dès lors, le monde méditerranéen a rompu le cordon ombilical qui l'unissait à l'Orient : il ne dépend plus directement des innovations de ce dernier mais en est devenu un partenaire clairement distinct. Et cela se lit aussi bien au niveau religieux. À quoi peut-on comparer ces dieux nus crûment anthropomorphes? Quant à ces temples où le contact entre les mondes divin et humain s'établit par l'intermédiaire d'objets architecturaux strictement définis, comparables à de véritables sculptures, quels rapports entretiennent-ils avec les sanctuaires labyrinthiques du Proche-Orient? La religion poliade n'est pas fondée sur les volumes insaisissables et les initiations sélectives.

Tous ces arts sont essentiellement «représentatifs». Ils sont dotés d'une forte capacité à donner à lire par le biais des sens et de la raison, non par l'intermédiaire de codes symboliques qui sont extérieurs à l'œuvre et qui, pourtant, en conditionnent la compréhension. Cela explique tant la remarquable capacité de diffusion de ce type d'œuvres que la prodigieuse durée dans le temps du langage artistique ainsi créé. Il n'en reste pas moins que la genèse de cette esthétique classique est indissociable d'un contexte économique, social et politique bien particulier, celui de la cité, et que ce cadre restera, au-delà des mutations, celui de sa première phase active d'existence, qui s'étale sur environ un millénaire. Or, la cité, sous des aspects divers mais fondamentalement unitaires, est la forme d'organisation qui caractérise toutes les régions méditerranéennes dès lors qu'elles prennent leur essor. Cela est vrai de la Grèce à la péninsule italique en passant par la Phénicie et l'Afrique. Ce n'est pas par goût de l'exotisme qu'Aristote, dans la *Politique* (II, 11), se penche avec intérêt sur la constitution de Carthage et l'associe étroitement aux régimes de Crète et de Sparte. Ce n'est pas par hasard si les pôles essentiels du monde méditerranéen pendant des siècles, la Phénicie et la Grèce que l'on se plaît trop souvent à opposer, sont peuplés de gens qui sillonnent les mers et s'implantent loin de leur lieu d'origine dans le cadre de cités qui reproduisent les modèles métropolitains.

Il s'est donc construit une entité méditerranéenne, qui reste hétérogène mais que caractérise, face aux réalités externes, une unité et une originalité certaines bien lisibles au niveau politique et esthétique. C'est uniquement dans ce cadre que l'on peut saisir la nature des phénomènes que l'on appelle hellénisation et romanisation, c'est-à-dire la diffusion, dans un milieu prêt à les recevoir, d'innovations qui sont le fait d'un centre alors à l'avant-garde de recherches qui, a priori, ne peuvent qu'intéresser l'ensemble du bassin méditerranéen.

Le phénomène qui nous paraît essentiel est que la Grèce n'hellénise personne, et que Rome ne romanise personne. Ces deux centres, qui devinrent successivement les deux pôles majeurs du monde méditerranéen, sont simplement les lieux essentiels d'élaboration d'une culture qui correspond aux besoins des sociétés méditerranéennes. Mais cette diffusion ne s'effectue pas dans l'abstrait, dans un milieu social idéalement homogène : elle prend des formes et une intensité différentes suivant le niveau de développement des diverses régions et selon les classes sociales. Ce sont, bien sûr, les pays les plus évolués et les classes les plus élevées dans la hiérarchie sociale qui non seulement sont aptes à assimiler la plus grande part de cette culture dominante, mais encore sont capables d'en tirer le meilleur profit, de l'adapter à leurs besoins, de se l'approprier sous les formes qui lui conviennent le mieux. Ces inégalités de diffusion sont même un moteur de la diffusion : une région par rapport à son environnement, encore plus une classe dirigeante par rapport au reste de la population, affirment leur prestige en se dotant d'un cadre de vie moderne, directement dérivé des dernières modes élaborées dans les grands centres[35].

[35] Si cette approche des problèmes culturels ne correspond pas à l'opinion dominante, d'ailleurs elle-même très nuancée, elle n'est pas isolée : cf., par exemple, B. d'Agostino, *Grecs et «indigènes» sur la côte tyrrhénienne au VII^e siècle : la transmission des idéologies entre élites sociales*, dans *Annales ÉSC*, 32, 1977, p. 3-20.

Ainsi se met en place une géographie culturelle du monde méditerranéen qui se superpose parfaitement à sa géographie socio-économique. Les secteurs les plus dynamiques, les plus évolués, apparaissent comme des provinces de l'art grec, puis romain, provinces caractérisées par un haut degré d'intimité avec la culture dominante, et, en même temps, par une grande capacité d'interprétation de cette culture, en fonction des besoins spécifiques de chaque région et de chaque classe sociale.

Ces phénomènes d'hellénisation puis de romanisation, qui sont de même nature, ne doivent pas être analysés en termes de rapports de force, ni même en terme de passivité, une région subissant la pénétration d'une culture étrangère. Bien plus, les contacts culturels ne sont pas, comme il l'est parfois prétendu, la cause de l'évolution d'une région. Bien au contraire, ces influences ne sont un ferment d'évolution que dans la mesure où ces apports externes sont repris, réinterprétés, assimilés par des forces internes au groupe qui les reçoit.

Autrement dit, les contacts avec l'extérieur font partie de l'histoire intérieure des sociétés antiques. Il est, en particulier, remarquable de constater que la diffusion de la culture gréco-romaine n'a rien à voir avec des phénomènes de «conquête» et, en particulier, avec l'extension progressive de l'Empire romain. En réalité, le rapport est inverse : le système romain n'intègre que des régions déjà frottées de culture méditerranéenne, et cette intégration ne fera qu'amplifier un phénomène culturel antérieur[36]. Cette réalité n'a rien qui puisse surprendre si l'on accepte l'analyse historique proposée ici : l'Empire ne peut intégrer que des régions développées; or toute région développée participe d'une culture commune qui s'élabore en premier lieu à Rome; donc l'Empire ne peut intégrer que des régions déjà «romanisées».

La constatation qu'il existe des différences culturelles au sein de l'Empire n'apporte nulle contradiction à ce schéma. De fait, ces différences sont de deux ordres. Elles sont d'abord géographiques, régionales. Il est clair que la civilisation de la Syrie romaine n'est pas absolument identique à celle de l'Italie, au sein de laquelle on peut d'ailleurs aisément repérer bien des variantes. Cela est parfaitement logique : romanisation n'a jamais signifié uniformisation. À partir du moment où les forces motrices de la romanisation sont internes à ces sociétés, il est évident que chacune d'elles entretient avec le patrimoine culturel commun des rapports qui lui sont propres. Bien plus, ce patrimoine n'est pas donné une fois pour toutes et n'est pas le fait uniquement du pôle dominant : chaque province contribue en retour à son élaboration sous une forme spécifique. Nous sommes dans le cadre d'échanges réciproques coordonnés par une logique commune et par l'action d'un pôle dominant, pas dans celui d'une culture uniforme.

On retrouverait un processus comparable au niveau religieux, où, pour un membre de la koiné méditerranéenne, il apparaît tout à fait normal que chaque région possède ses dieux, mais tout aussi évident que ces derniers

[36] On affirme souvent que les colonies romaines, fondées par une déduction de colons dont on suppose sans le démontrer qu'ils seraient tous d'origine italique, seraient un agent actif de la romanisation. En réalité, l'intégration d'une région dans l'Empire peut accélérer l'évolution culturelle, mais cela dépend avant tout des forces mêmes de la province. De ce point de vue, il est remarquable de noter que ce que l'on peut connaître du paysage urbain des colonies de Proconsulaire s'inscrit dans l'évolution d'ensemble des cités de la région, et ne la précède nullement, bien au contraire : cf. N. Ferchiou, *Aperçus et hypothèses de travail sur les colonies juliennes et les pagi de Carthage au Ier siècle ap. J.-C., dans Actes du IVe congrès international d'histoire et de civilisation du Maghreb, Tunis, 11-13 avril 1986, Cahiers de Tunisie*, 34, 1986, p. 5-29. De telles mutations sont profondes et ne sauraient être le fait d'organismes externes plongés dans un milieu indigène dont ils conditionneraient les transformations. En revanche, la problématique exposée dans la thèse de N. Ferchiou, *Décor architectonique d'Afrique proconsulaire*, Gap, 1989 (cf. *CÉDAC Carthage*, 7, 1986, p. 8-10) diverge beaucoup de notre démarche, mettant en avant une réflexion sur «la romanisation du fond indigène au sens ethnique et colonial du terme», sur une «résistance du fond indigène de cette forme d'art», ou encore sur une opposition entre hellénisme et romanisation.

peuvent être repris à leur compte par les habitants d'une autre région, ou que s'établissent des équivalences, des assimilations entre les diverses divinités.

Cela dit, ce qui est extraordinairement frappant dans l'Empire romain, c'est la profonde similitude de la culture dans toutes les régions qui le composent. C'est cette réalité remarquable qui doit être l'objet principal de la réflexion historique, laquelle ne doit pas se fourvoyer dans la surestimation de régionalismes qui occulterait l'essentiel.

Les différences culturelles au sein de l'Empire sont ensuite internes à une même région, mais cela est tout aussi logique car toute culture est une culture de classe. Ces différences ne sont que le reflet des contrastes sociaux et, une fois encore, on retrouverait exactement la même situation en Italie, ou à Rome même. D'ailleurs, ce qui est remarquable au sein de l'Empire, c'est, au-delà des modalités diverses dues à leur spécificité, la profonde romanisation de tous les secteurs de la société. C'est aussi l'étroite communauté de culture qui existe, à l'échelle méditerranéenne, entre les membres d'une même classe. Bien sûr, cela est particulièrement saisissable en ce qui concerne les élites : toutes les classes dirigeantes, au-delà de leurs originalités, partagent un bagage culturel commun d'une ampleur qui reflète directement l'étendue de leurs relations politiques. Il y a moins de différence entre les notables d'Italie et d'Afrique qu'entre ces derniers et les paysans qui travaillent sur leurs domaines. Une fois de plus, on constate que ce monde méditerranéen se structure en fonction de liens et de clivages horizontaux bien plus essentiels que les césures verticales.

Ce serait s'égarer que de chercher à penser les contrastes culturels que l'on peut appréhender dans les sociétés méditerranéennes en termes d'âmes propres à des peuples, de politique impérialiste ou de résistance. Il faut, au contraire, raisonner en tenant compte des formations sociales et des classes dont l'articulation constitue l'Empire. On a pris l'habitude d'évaluer le degré de romanisation des diverses régions en le mesurant à l'aide d'un étalon totalement abstrait, coupé du réel, à savoir une romanité idéale qui n'a jamais existé, si ce n'est dans l'esprit d'érudits contemporains s'appuyant sur la lecture sélective et falsifiée de quelques auteurs antiques. À l'aune dont se servent ces savants pour mesurer le degré de romanisation des provinces, Rome elle-même apparaîtrait fort mal romanisée[37].

C) *Conséquences de cette problématique*

L'approche exposée ci-dessus ne constitue évidemment pas une sorte d'introduction théorique qui serait coupée de la suite du discours, et finalement dénuée d'applications concrètes. Bien au contraire, elle contribue à conditionner la construction d'un cadre historique général susceptible d'éclairer l'analyse des données, y compris et surtout les plus concrètes. Bien plus, elle commande la nature même de l'analyse de ces données.

1) Analyse de monuments

Même si ce point concerne directement notre propos, nous nous contenterons pour le moment de rappeler la tentative, conduite en

[37] Pour une analyse tout à fait semblable, nous pourrions ici reproduire intégralement la conclusion de C. Goudineau, *Les fouilles de la maison au dauphin. Recherches sur la romanisation de Vaison-la-Romaine*, Paris, 1979. Contentons-nous de quelques extraits (p. 312-313) : « Ne concluons pas en énonçant un jugement qui évaluerait, en quelque sorte, la romanisation de Vaison… Vaison était une ville romaine, et la seule question qui mérite réponse se formule ainsi : que nous apprend, sur la «romanisation», l'exemple de Vaison? … La «romanisation», c'est avant tout un phénomène en partie spontané ou, du moins, indépendant de toute structure organisée intentionnellement par une quelconque autorité… Les originalités (à ne pas surestimer) de cette ville ou du peuple voconce ne traduisent nul raidissement… En ce sens, le problème des survivances est un faux problème car il suppose une romanité idéale qui passerait par la suppression de tout ce qui est pré-romain. Une telle romanité n'a jamais existé, même à Rome ».

collaboration avec F. Coarelli, de déchiffrer la nature et la signification des grands mausolées africains d'époque hellénistique. Pour ce faire, il nous a paru indispensable de les replacer dans le contexte de l'architecture funéraire des classes dirigeantes méditerranéennes, en retraçant la genèse du mausolée et en étudiant la diffusion des deux formes principales qu'empruntent ce type de monument, les tombeaux turriformes et ceux construits sur plan circulaire[38].

Une telle approche repose sur l'appréhension de l'ampleur du bagage culturel commun à l'ensemble des régions méditerranéennes développées. Cette réalité rend vaine toute tentative de vouloir expliquer ces constructions en les présentant essentiellement comme le fruit de spécificités africaines. Il faut refuser tout lien entre les grands mausolées numides circulaires d'époque hellénistique (Le Médracen, le tombeau de la chrétienne) et des traditions funéraires locales : ce type de monuments ne peut se comprendre sans référence au modèle que constitue la tombe d'Alexandre-le-Grand. De même, elle conduit à refuser toute inspiration phénicienne ou punique à l'autre grande forme d'architecture funéraire contemporaine de la première, à savoir les tombeaux turriformes de Siga, du Khroub ou de Thugga : tout cela ne peut se comprendre sans référence au modèle du mausolée d'Halicarnasse.

En sens inverse, il serait tout aussi erroné de dénier à ces constructions leur dimension africaine. Les modèles ne sont pas copiés servilement, mais ces sources d'inspiration fondamentales sont remaniées, repensées en fonction des besoins et des goûts propres aux princes et aux souverains numides. Les commanditaires jouent un rôle essentiel, et, à moins de nier que les souverains numides sont africains, leurs tombeaux le sont aussi : ils incarnent par excellence l'émergence de la nouvelle Afrique, avec des dirigeants d'un type nouveau, dotés d'une nouvelle culture. L'authenticité maghrébine de l'époque hellénistique est en rupture avec celle des siècles antérieurs : elle ne peut plus se comprendre sans tenir compte de sa dimension méditerranéenne, elle n'en est pas moins profondément ancrée dans les réalités locales.

Nous avons, ainsi, une illustration concrète de cette culture commune dont la diffusion ne signifie nullement la disparition de toute différence, mais implique au contraire une grande capacité d'interprétation. On ne peut comprendre la civilisation hellénistique africaine ni en niant son africanité, ni en refusant sa dimension méditerranéenne, deux réalités inextricablement liées et qui garantissent la cohérence de monuments que l'on n'est pas autorisé à désarticuler en les considérant comme le résultat de traditions indigènes grossièrement juxtaposées à des influences externes conçues comme des altérations ou des ajouts superficiels.

2) Détermination de périodes historiques

Il est d'usage de diviser l'histoire maghrébine en périodes désignées par des déterminatifs qui sont censés marquer des ruptures d'ampleur diverse : à l'Afrique romaine succède ainsi l'Afrique vandale, byzantine, arabe... Le type de raisonnement que nous venons nous-même d'exposer implique, effectivement, que l'intégration de l'Afrique du Nord dans un vaste ensemble politique est loin d'être dénuée de signification, à condition qu'il ne s'agisse pas de construire l'image d'un Maghreb constamment dominé par autrui. À condition, aussi, de saisir que ces «sauts» peuvent signifier une forme de continuité, la permanence d'une position des régions africaines dans l'ensemble méditerranéen qui ne peut perdurer qu'au prix de ces mutations drastiques. Ce n'est pas parce que le basculement dans l'Islam de la splendide Afrique chrétienne peut apparaître à certains difficilement compréhensible qu'il faut forcément y lire une rupture. Le phénomène ne concerne que des superstructures et il faut bien que l'historien admette que les populations sont susceptibles de changer de religion, parfois de façon massive et rapide : au-delà de cette simple constatation, l'interprétation du phéno-

[38] Coarelli, Thébert, *Architecture funéraire*.

mène reste à faire, car il n'est pas porteur d'une signification évidente.

Il en résulte qu'il ne suffit pas de distinguer des périodes historiques en se fondant uniquement sur des événements militaires et politiques. Ces épisodes sont, certes, souvent grandioses : il suffit de penser à la fantastique dilatation du système romain. Mais, en ne se penchant que sur eux, on les décrit sans les expliquer.

Cette situation est liée au fait que, malgré de glorieuses exceptions telle que l'œuvre de M. Rostovtzeff, les véritables études sociales, et encore plus économiques, sont longtemps restées l'exception. Et lorsqu'elles existaient, les réflexions d'ensemble abordant ces questions parlaient globalement de l'Antiquité. L'exemple le plus significatif de cette approche est sans doute M. I. Finley qui publie en 1973 *L'économie antique*, titre clair dont la signification est encore explicitée par la chronologie qui ouvre le livre et qui s'étend sur plus de mille ans, de la Grèce archaïque à Justinien. C'est l'affirmation de l'unité économique d'une «longue Antiquité»[39].

Dès lors, il devient impossible d'articuler histoire politique et histoire économique : sur une toile de fond uniforme se détachent des événements, seules formes de mouvement, seules modalités de changements qui ne peuvent plus paraître qu'aléatoires dans la mesure où elles sont plaquées sur une économie atone. L'Empire ne peut plus être que le fruit de la force de la cité romaine, de la valeur des légions, des qualités des grands hommes, tout cela dans le cadre d'un impérialisme dont on ne se donne la peine de définir ni la nature ni les besoins nouveaux qu'il sert et engendre.

Symboliquement et concrètement, 1981 marque une étape fondamentale dans la construction d'une approche radicalement différente. C'est l'année de la publication des trois volumes intitulés *Società romana e produzione schiavistica*. Les communications de ce vaste colloque furent préparées par un ensemble de séminaires où se perçoit l'action dynamique et fédératrice de l'Istituto Gramsci. Ce qui les unifie, c'est le souci de transformer l'Antiquité en objets historiques : il s'agit non plus de la considérer globalement, mais, au contraire de la périodiser, de saisir des ruptures et, en particulier, de montrer qu'il n'y a pas une mais des économies antiques.

Cette nouvelle démarche permet d'articuler des événements, des structures politiques, des idéologies et des situations économiques spécifiques, afin de constituer des objets cohérents. Ainsi, pour la première fois, on peut saisir comment l'Italie, au moment où elle devient la tête d'un Empire extraordinaire, devient aussi le cœur économique du monde méditerranéen, et cela à la suite d'une mutation profonde de l'économie péninsulaire.

De tels débats conditionnent l'appréhen-

[39] Dans cet ouvrage, la démarche globalisante de M. I. Finley se double d'un a priori primitiviste : poids essentiel de la terre et de l'autosubsistance dans la vie économique antique; place marginale des activités artisanales et commerciales; très faible monétarisation; absence quasi totale de calcul de type économique de la part des agents. Telle est «l'économie antique».

Devant l'avalanche des critiques alimentées en particulier par les données archéologiques, incontournables quoiqu'en pense M. I. Finley, ce dernier a infléchi son schéma : en 1979, dans *Ancient slavery and modern ideology*, il injecte, dans toute l'Antiquité, une part d'économie marchande. Mais, sur le fond, sa position reste la même : l'Antiquité est une. Pour être mort-né sous sa forme violemment primitiviste, le schéma finleyien n'en perdurait pas moins, et c'était l'objet du second ouvrage que de le préserver.

Pour une remise en cause radicale de ce dernier, on peut se reporter, entre autres, à l'essentiel des interventions rassemblées dans *SRPS* ou dans *Opus*, 1, 1982, *Problemi della schiavitù*, ainsi qu'à A. Carandini, préface à J. Kolendo, *L'agricoltura nell'Italia romana*, Rome, 1980, en particulier p. LII-LV. Dans ce contexte le numéro récent de la revue *Annales HSS*, 50, 1995, largement consacré à «l'économie antique» apparaît quelque peu étonnant, dans la mesure où il s'efforce d'insérer les recherches actuelles dans le moule de la «méthode de Finley». Certes, pour sauver celle-ci, les auteurs sont inévitablement conduits à la nuancer, mais le but reste de chanter l'étape décisive que constitueraient ces travaux, quand ce n'est de célébrer le triomphe de ce type de pensée. La nature de la documentation disponible pour l'Antiquité interdit de partir d'une grille de réflexion élaborée par un auteur qui a cru pouvoir négliger tous les apports de l'archéologie. Dans la lignée d'autres chercheurs, nous emprunterons donc une approche radicalement différente.

sion des différentes phases de l'histoire africaine, et cela de deux manières. D'abord par les acquis qui en résultent : notre meilleure connaissance de l'histoire de l'Empire ne peut que favoriser la compréhension du cas maghrébin. Ensuite d'un point de vue méthodologique : il est devenu impossible d'étudier ce dernier sans prendre en compte les données économiques et en négligeant les apports archéologiques.

Ce problème de la périodisation de l'histoire maghrébine et de son articulation avec l'histoire méditerranéenne est essentiel pour notre propos. Comment analyser un monument thermal et saisir ce qu'il peut apporter à notre connaissance de l'Afrique si nous ne connaissons pas les lignes de force du contexte dont il est le produit? D'ores et déjà, il paraît possible de mettre en valeur quelques points de repère susceptibles de servir de guide à notre enquête sur les thermes romains[40].

a) La nouvelle Afrique de l'époque hellénistique

Pendant des siècles, les Phéniciens représentent en Afrique du Nord un monde largement à part, juxtaposé à une vaste Afrique indigène qui se situe encore dans la Protohistoire. Une rupture importante se produit lorsque ces régions s'intègrent dans le monde méditerranéen. Le fondement de cette mutation essentielle est sans aucun doute économique : elle s'ancre dans un développement de l'agriculture qui sous-tend un enchaînement de phénomènes tels que sédentarisation, essor urbain, différenciations sociales, rôle croissant des échanges[41]. Faute d'auteurs anciens susceptibles de nous fournir des informations cohérentes sur ce processus, nous ne commençons à le saisir, à en cerner la nature et l'ampleur, qu'à travers l'apport de l'archéologie[42]. Les données disponibles ne cessent de s'enrichir depuis qu'est intervenue une véritable prise de conscience de l'importance de cette période. Elles permettent d'appréhender l'intégration de la Numidie[43] dans la communauté méditerranéenne, sa participation active aux rapports, commerciaux, politiques, culturels, qui relient les différentes régions évoluées de ce bassin maritime. L'aspect le plus spectaculaire, et le plus facilement reconnaissable, de ce phénomène en est la profonde hellénisation du Maghreb.

Nous n'attirerons l'attention que sur deux aspects de cette rupture radicale. Le premier concerne sa profondeur. Ce ne sont pas seulement les milieux proches du souverain qui s'hellénisent, mais l'ensemble de la population, selon des modalités propres à chaque classe[44]. Le second concerne le rôle de Carthage. On considère habituellement que celle-ci a joué un rôle décisif d'intermédiaire entre la Numidie et l'hellénisme. Si tel a parfois pu être le cas, il semble au contraire que la Numidie a surtout développé des relations directes avec l'extérieur, élaborant elle-même la civilisation qui lui convenait. De ce point de vue, la grande architecture funéraire numide est significative. Elle crée des types d'édifices qui ne peuvent se comprendre que par référence aux recherches grecques mais qui n'existent pas dans le domaine carthaginois. D'ailleurs, dans le cas du mausolée de Thugga, nous savons

[40] Pour un essai de réflexion sur l'histoire maghrébine prise dans la longue durée, cf. Thébert, *Évolution urbaine*, Id., *Permanences et mutations* et surtout Thébert, Biget, *Histoire maghrébine*. Ce point de vue a parfois été pris en considération par d'autres auteurs, par exemple dans *Storia di Roma*, III, 2, F. Ghedini, *L'Africa Proconsolare*, p. 309-325 et, surtout, Panella, *Merci e scambi*, p. 613-697, qui constitue une des réflexions récentes les plus poussées sur l'évolution de l'Afrique romaine jusqu'à l'époque médiévale.

[41] G. Camps, *Massinissa ou les débuts de l'histoire*, dans *Libyca*, 8, 1960, p. 1-320.

[42] Pour une tentative d'analyse du Maghreb hellénistique, essentiellement à travers les données archéologiques, cf. Coarelli, Thébert, *Architecture funéraire*.

[43] Ce terme est pris au sens large, englobant toute l'Afrique du Nord non punique, sans que soient distingués royaumes maurétaniens et numides, très proches les uns des autres d'un point de vue historique.

[44] Cf. Coarelli, Thébert, *Architecture funéraire*, p. 812 sq. La découverte de l'urbanisme numide d'époque hellénistique apporte une dimension tout à fait nouvelle à cette question. Pour l'exemple de Bulla Regia, cf. Thébert, *Vie privée*, p. 328 sq. et p. 322, fig. 7 et 8; Broise, Thébert, *Thermes memmiens*, p. 177-221 et p. 377-381; M. Khanoussi, *Note préliminaire sur Bulla la Royale*, dans *Reppal*, 2, 1986, p. 325-335.

que la réalisation est uniquement le fait d'une main-d'œuvre locale.

À une date que l'on peut grossièrement faire coïncider avec le passage du IIIe au IIe siècle av. n.è., il se produit donc une importante mutation de la Numidie qui associe essor économique, affirmation du système monarchique et élaboration d'une nouvelle culture qui emprunte largement à l'hellénisme. Désormais, ce n'est plus seulement la zone carthaginoise qui est profondément insérée dans le monde méditerranéen, mais toute l'Afrique du Nord. Rupture importante, car cette dernière fait désormais partie des régions modernes. On notera que ce phénomène de grande ampleur se produit hors de tout contexte de conquête ou de colonisation : ce sont les forces internes au Maghreb qui sont à l'œuvre; ce sont elles qui dotent le pays d'une nouvelle culture.

Cette évolution profonde crée les conditions qui rendent possible l'intégration de ces régions dans l'Empire romain, processus de très longue durée qui laisse longtemps coexister les formes politiques diverses du système provincial et des royautés indigènes. L'enracinement du Maghreb dans le monde méditerranéen en sort encore renforcé. Si, politiquement, on peut ainsi repérer une succession de ruptures correspondant à la fin de l'indépendance des divers royaumes africains, il serait beaucoup plus difficile d'identifier de tels changements en ce qui concerne la vie économique, sociale ou culturelle. Au contraire, ces événements politiques garantissent la poursuite de l'évolution si spectaculairement amorcée durant la période hellénistique. Quant à ce qui touche directement à notre propos, le phénomène urbain d'époque romaine s'enracine résolument dans les réalités qui s'étaient mises en place antérieurement. L'intégration dans l'Empire ne fait qu'amplifier le mouvement d'urbanisation et faciliter l'enrichissement du paysage urbain. En particulier, il est évident que les contacts étroits et directs qui existent désormais entre l'Afrique et l'Italie ne sont pas sans conséquence pour la mise en place des thermes africains. Encore faut-il se souvenir que ce nouveau contexte n'est que le fruit de l'intensification de réalités antérieures : dès l'époque hellénistique, l'importance des relations unissant le Maghreb et la péninsule italique est démontrée par l'abondance du matériel provenant de cette dernière.

b) L'Afrique, puissance méditerranéenne : *Karthago Alexandria Commodiana Togata*[45]

En fait, pour retrouver une scansion importante de l'histoire africaine, il faut attendre la seconde moitié du IIe siècle de n.è. C'est en effet le moment où l'Afrique, essentiellement sa partie orientale, devient le pôle majeur de l'économie méditerranéenne. Cela est le résultat d'un essor dont les prémices se discernent dès l'époque flavienne, mais qui ne s'amorce vraiment qu'au début du IIe siècle et qui ne prend une forme spectaculaire que durant la seconde moitié de ce siècle. La circulation du matériel africain trahit l'importance du phénomène : céramique fine, amphores essentiellement destinées au transport de l'huile envahissent les deux bassins de la Méditerranée, révélant l'ampleur de courants commerciaux qui concernent bien d'autres produits moins susceptibles de laisser des traces.

La portée de cette rupture est confirmée par le fait que cette histoire économique s'accompagne d'une évolution politique strictement parallèle. C'est également au cours du IIe siècle que la présence des Africains s'affirme au sein des ordres équestre et sénatorial[46].

[45] La propagande officielle entérine ce basculement des épicentres économiques et culturels, en émettant, en 191-192, des monnaies associant Hercule et l'Afrique et en développant le thème de Carthage, Alexandrie de l'Occident.

Pour retracer ces grandes lignes de l'histoire du Maghreb du IIe siècle à l'époque médiévale, nous nous inspirons largement, outre de nos propres travaux, des recherches de C. Panella (en particulier *Merci e scambi*, véritable synthèse qui fournit également une riche bibliographie commentée), ainsi que de celles d'A. Carandini, en particulier *Dial. arch.*, 7, 1973, p. 312-329; *L'anatomia della scimmia*, Turin, 1979; *Sviluppo e crisi delle manifatture rurali e urbane*, dans *SRPS*, 2, p. 249-260; *Il mondo della tarda antichità visto attraverso le merci*, dans *SRIT*, 3, p. 3-19; *Schiavi in Italia*, Rome, 1988; *L'ultima civiltà sepolta o del massimo oggetto desueto secondo un archeologo*, dans *Storia di Roma*, III, 2, p. 11-38.

[46] Pour l'ordre équestre, l'étude de S. Demougin, *L'ordre*

Ces changements, progressifs mais extrêmement profonds, aboutissent ainsi à une rupture qui place l'Afrique en position hégémonique, du moins, rappelons-le, sa partie orientale, car si la prospérité paraît être un phénomène général, cet essor remarquable s'accompagne cependant de forts contrastes régionaux[47].

c) L'Afrique vandale : *Felix Karthago*[48], permanences et rupture

Cette émergence de l'Afrique comme un des centres de gravité principaux de l'Empire crée une situation d'une importance extrême qui est destinée à survivre, au moins un certain temps, à cet Empire. Ce serait privilégier excessivement l'événementiel, et accorder une importance trop grande à la dichotomie Romains/Barbares, que de considérer l'avènement de la puissance vandale à Carthage comme une catastrophe marquant la disparition brutale d'un monde.

L'épisode n'en est pas pour autant dénué de signification. Si l'on se place du point de vue de Rome, il s'insère dans une série d'événements qui ne signent rien moins que la fin de l'Empire occidental. De fait, il s'agit d'une étape importante dans un long processus que

équestre sous les Julio-Claudiens, collection de l'EFR, 108, 1988, permet de constater l'affirmation des provinciaux, qui constituent la moitié de ce groupe dès les règnes de Claude et de Néron. Si on complète les données fournies par le tableau de la p. 540 en calculant les pourcentages, on constate que les provinciaux, quasiment exclus avant Auguste, constituent 17,5% de l'ordre sous ce règne. C'est une nouveauté, et une nouveauté de poids car, d'Auguste à Caligula, la moyenne des provinciaux est de 19,2%. Contrairement à ce qu'écrit S. Demougin (p. 543-544), l'amorce du processus de provincialisation de l'ordre équestre se produit bel et bien sous Auguste : ce coup d'envoi est tellement net qu'il règle la politique impériale pendant plusieurs règnes. Le second grand bond en avant se produit sous Claude et Néron, où les provinciaux forment 50,3% des chevaliers connus pour cette période. On notera aussi que ces chevaliers provinciaux suivent la même carrière que leurs collègues italiens : on assiste donc à une intégration réelle des élites provinciales, qui ne sont nullement admises en position subordonnée.

En revanche, cette étude ne permet pas de saisir l'ascension des Africains, qui est plus tardive. On peut cependant s'en faire une idée grâce aux travaux de H.-G. Pflaum, qui portent sur une période plus longue (*Abrégé des procurateurs équestres*, Paris, 1974; *Les carrières procuratoriennes équestres sous le Haut-Empire romain*, Paris, 1960-1982). Ils mettent en évidence, en ce qui concerne la véritable élite de l'ordre équestre que constituent les préfets et les procurateurs, la pénétration des Africains à partir du IIe siècle. Dès les Sévères et durant tout le IIIe siècle, la part des provinciaux dépasse largement celle des Italiens et, au sein de ces provinciaux, ce sont l'Afrique et l'Orient qui sont en position nettement dominante.

La situation est strictement semblable en ce qui concerne l'ordre sénatorial. Bien qu'elle soit ancienne, on peut encore se servir de l'étude de M. Hammond, *Composition of the Senate AD 68-235*, dans *JRS*, 47, 1957, p. 74-81. On constate que la part des Italiens diminue progressivement, au point de devenir minoritaire sous les Sévères. Cette évolution, amorcée sous César, est accélérée sous Auguste, Claude et surtout Néron, mais cela ne fait que préfigurer l'ampleur du mouvement au IIe siècle, siècle qui correspond aussi à un changement de la part réciproque des provinces. À la domination de l'Espagne et de la Narbonnaise, premiers bénéficiaires de l'introduction de provinciaux au Sénat, succède la domination de l'Orient (plus précisément de l'Asie Mineure et de la Syrie) et de l'Afrique. Le *Colloquio internazionale su epigrafia e ordine senatorio, Rome, 14-20 mai 1981*, dont les actes ont été publiés dans la revue *Tituli*, 4 et 5, 1982, permet de réviser les données chiffrées utilisées par M. Hammond en nous faisant connaître de nouveaux sénateurs ou, inversement, en éliminant des personnages douteux quant à leur origine géographique, ou même quant à leur statut exact. Les conclusions de l'article de M. Hammond n'en sont cependant pas profondément modifiées.

On notera un parallélisme chronologique parfait entre ces phénomènes politiques et les réalités économiques. Dans les deux cas, la coupure se produit à l'époque augustéenne. C'est alors que la domination politique et économique de l'Italie commence à s'affaiblir et, toujours dans les deux cas, cette évolution se fait d'abord au profit des vieilles provinces occidentales, essentiellement la Tarraconaise, la Bétique et la Narbonnaise. Dès le début du IIe siècle, l'accentuation de cette évolution se fait désormais au profit de l'Orient et de l'Afrique, avec de fortes différenciations régionales au sein de ces deux ensembles. À l'époque sévérienne, les rapports entre l'Italie et le monde provincial sont profondément et définitivement bouleversés. Le centre économique, non pas unique mais dominant, de la Méditerranée n'est plus la péninsule italique mais la partie orientale de l'Afrique. La majorité des sénateurs et de l'élite des chevaliers provient des provinces. L'Italie n'est plus, avant la fondation de Constantinople, que le lieu privilégié de l'exercice du pouvoir central.

[47] Au sein même de l'Afrique orientale, il serait possible d'esquisser une périodisation fondée sur le déplacement, au sein de la province, des lieux où se concentrent les forces de production : cf. Carandini, *Dial. arch.*, 7, 1973, p. 319, note 5.

[48] Légende de monnaies frappées sous Hildéric, dans la troisième décennie du VIe siècle : cf. C. Diehl, *Justinien et*

l'on peut chronologiquement encadrer par deux faits hautement symboliques, la prise de Rome en 410 par Alaric et le renvoi des ornements impériaux à Constantinople par Odoacre en 476. Après avoir perdu sa suprématie économique quelques siècles auparavant, l'Italie cesse aussi définitivement d'être le siège du pouvoir.

En revanche, si spectaculaire soit-elle, la péripétie de la chute de Carthage ne bouleverse pas immédiatement les réalités africaines. Une approche économique de la question permet de constater que les deux grands axes qui structurent la Méditerranée au IVe siècle, à savoir ceux qui unissent Carthage à Rome et à Constantinople, gardent toute leur importance. D'une manière générale, la partie orientale de l'Afrique continue à exercer son primat sur le bassin occidental de la Méditerranée et à entretenir des échanges dynamiques, et sans doute largement réciproques, avec les régions orientales les plus actives. La coupure politique, préparée par des troubles multiples, ne se lit pas au niveau économique[49].

Contrairement à une tradition historiographique solidement implantée, les Vandales ne provoquent donc nullement la ruine de l'Afrique. Cependant, il n'est pas non plus en leur pouvoir d'interrompre les mutations qui caractérisent une longue période fort agitée durant laquelle tout l'équilibre méditerranéen est l'objet d'une progressive redéfinition, quant à ses pôles, mais aussi quant à sa nature, en particulier pour ce qui est de l'intensité des échanges qui le parcourent. On assiste à un développement de l'autoconsommation et à une rétractation générale des activités par rapport à ce qu'avait pu être le niveau atteint par l'économie des siècles précédents. La radicale diminution de population de Rome dans la seconde moitié du Ve siècle en est une illustration : même si ce cas précis est directement lié aux événements politiques, il n'en est pas moins symptomatique d'un changement général de situation, qu'il contribue d'ailleurs à accélérer. L'éclatement de l'État romain affaiblit considérablement les bases d'une intense activité productrice et marchande[50].

Dans ce contexte, on peut comprendre les données contradictoires dont nous disposons sur l'économie africaine durant la seconde partie de la domination vandale[51]. Elles nous fournissent des signes clairs de rétractation des exportations, par exemple au niveau de la circulation méditerranéenne des amphores. Inversement, d'autres produits, telles la céramique fine et les lampes, attestent le maintien du Maghreb comme pôle essentiel de cette mer, en particulier en Occident mais aussi en Orient où l'axe Carthage-Constantinople reste un élément majeur de l'organisation économique du monde méditerranéen.

Autrement dit, il se produit bel et bien un basculement important de l'état de la Méditerranée dans la période qui couvre la fin du Ve et la première moitié du VIe siècle[52]. Cela ne peut qu'influer profondément sur la nature de la puissance économique africaine, mais cette rupture advient sous les Vandales, et non pas à cause des Vandales, comme le prouve le fait que ces changements se produisent à l'échelle de la Méditerranée. Dans ce cadre déprimé, le Maghreb reste le grand pôle occidental, et un des points centraux de l'ensemble méditerranéen.

d) L'Afrique byzantine

Cette approche permet de comprendre la suite de l'histoire africaine. Nous avons, par ailleurs, insisté à plusieurs reprises sur le fait

la civilisation byzantine au VIe siècle, Paris, 1901, p. 173, fig. 62 ou F. M. Clover, *Carthage and the Vandals*, dans *Excavations at Carthage*, 7, J. H. Humphrey éd., p. 13-14. Pour une commode et pertinente synthèse sur la Carthage tardive, cf. Leone, *Cartagine*.

[49] Un des premiers chercheurs à avoir inversé ce jugement sur l'Afrique vandale est C. Saumagne, auteur d'un célèbre article paru en 1930 dans la *Revue tunisienne* et dont le titre, *La paix vandale*, sonne comme un manifeste. Cette approche a été ensuite développée par C. Courtois. Sur cette question, cf. Thébert, *Évolution urbaine*, p. 109 et, surtout, Panella, *Merci e scambi*, p. 641-648.

[50] Panella, *Merci e scambi*, p. 653-654.

[51] Panella, *ibid.*, p. 648-654.

[52] A. Carandini (*SRIT*, p. 9-10) place en cette période le moment où l'Afrique, trois siècles environ après l'Italie, bascule dans l'Antiquité tardive.

que les événements politiques dénommés «conquête» byzantine, puis «conquête» arabe, ne trahissent nullement le triste sort d'un Maghreb dans un état de ruine de plus en plus avancé et, une fois de plus, totalement privé du contrôle de son destin. Bien au contraire, on constate chaque fois que l'Afrique s'intègre dans l'ensemble politique le plus dynamique, parce qu'elle a besoin de cette intégration pour préserver ce qui subsiste de sa puissance, inversement aussi parce que la puissance dominante a besoin de s'intégrer le pôle majeur que reste le Maghreb. L'axe économique Carthage-Constantinople fonde les opérations militaires de Bélisaire et constitue une des réalités essentielles de l'Afrique byzantine.

Néanmoins, le processus qui s'est engagé à l'époque vandale se poursuit[53]. Dans ce contexte de rétractation, il est significatif de noter que les produits africains conservent une capacité de diffusion essentiellement vers les régions orientales ou vers des zones proches du Maghreb et elles aussi intégrées au système byzantin : dans un Occident en pleine régression, l'Afrique se tourne naturellement vers un système politique qui est devenu l'unique héritier du prestigieux Empire romain au sein duquel l'Afrique avait construit sa puissance. Il n'en reste pas moins que le VII^{e} siècle paraît marquer un nouveau recul de l'ampleur du grand commerce méditerranéen. Si l'Afrique reste le grand pôle occidental, elle n'échappe pas à cette évolution.

L'évaluation plus précise de la nature exacte de cette rétractation est sans doute une des grandes tâches qui attendent les chercheurs s'intéressant au Maghreb. Il paraît hors de doute que la rupture de la seconde moitié du V^{e} siècle, bien lisible à travers le resserrement notable des échanges, continue à imposer sa marque à l'Afrique byzantine. Mais cette appréhension de réalités économiques désormais bien différentes de ce qu'elles furent dans le cadre de l'Empire romain ne doit pas masquer un autre fait essentiel, à savoir la permanence du Maghreb comme pôle méditerranéen majeur[54].

Tout un ensemble d'indices, dont la signification exacte est souvent difficile à évaluer, montrent en effet que ces contrées restent fort éloignées de l'état d'auto-consommation dominante qui caractérise désormais d'autres régions. Elles sont encore un des centres vitaux d'un monde où les échanges, la commercialisation des produits, demeurent une réalité, d'un monde où l'horizon n'est pas drastiquement borné. Cela est illustré par l'exemple de la sigillée claire D, dont la présence en Orient reste remarquable jusqu'en plein VII^{e} siècle et semble trahir la permanence d'exportations de grains, ou encore, et cette fois en sens inverse, par l'importante présence d'amphores orientales à Carthage.

Cependant, la situation interne de l'Afrique mérite autant d'attention que les manifestations de sa présence sur les marchés externes, ces deux réalités étant évidemment inséparables. Nous ne ferons que deux remarques. La première concerne l'état monétaire de la partie orientale du Maghreb jusqu'à la veille de la «conquête» arabe. La découverte récente d'un trésor du milieu du VII^{e} siècle à Rougga a permis de souligner la force du lien Afrique-Constantinople, la vitalité de la production de l'atelier de Carthage et, plus globalement, la monétarisation encore forte de l'économie africaine, données qui ne paraissent pas permettre de dresser un tableau excessivement pessimiste de la situation économique de ces régions[55].

La seconde remarque concerne ce que les textes arabes nous apprennent de l'état de l'Afrique byzantine. Leur interprétation est certes délicate : ils nous donnent cependant l'i-

[53] Panella, *ibid.*, p. 654-680.

[54] C'est ce que nous avons tenté de souligner dans Thébert, Biget, *Histoire maghrébine*. Ainsi que l'indique le titre complet de cette étude, il ne s'agit en rien de lire l'histoire africaine, en l'occurrence celle des cités, seulement en termes de continuité. Sur ce point, la remarque de C. Panella (*Merci e scambi*, p. 679, note 287) relève d'un malentendu : une telle démarche serait effectivement quelque peu contradictoire.

[55] R. Guéry, C. Morrisson, H. Slim, *Recherches archéologiques franco-tunisiennes à Rougga*, III, *Le trésor de monnaies d'or byzantines*, collection de l'ÉFR, 60, Rome, 1982. La publication de ce trésor a été l'occasion d'une analyse de l'ensemble des trésors byzantins de monnaies d'or actuellement connus en Afrique.

mage d'une Afrique encore fortement monétarisée, ce que confirme l'archéologie. Ils nous décrivent aussi une agriculture qui, dans bien des secteurs, même si des contrastes régionaux existent, reste, elle aussi, très prospère[56].

e) Les premiers siècles de l'Afrique arabe

La question des débuts de la période arabe apparaît encore plus incertaine. La conception traditionnelle, longtemps pesamment dominante, assimilait la ruine d'une Afrique déjà malade à la «conquête vandale», accordait peu de crédit à une «renaissance» byzantine et faisait définitivement disparaître l'Afrique de l'avant-scène de l'histoire avec l'apparition des Arabes, l'ultime coup de grâce étant donné par les «invasions hilaliennes»[57]. D'ores et déjà, nous savons que les ruptures profondes doivent être situées différemment et qu'elles ne correspondent pas forcément aux épisodes militaro-politiques. Un changement radical se produit sous les Vandales, et non à la suite de l'arrivée des Vandales. Le jugement exact qu'il faut porter sur l'Afrique byzantine, reste largement à élaborer. Néanmoins, on peut déjà certifier que l'idée d'une renaissance est exclue, pour deux raisons contradictoires : d'abord, il n'y a jamais eu ruine violente de l'Afrique; ensuite les conditions générales du monde méditerranéen ne permettent plus un retour à la prospérité antérieure. Tout doit être pensé autrement, dans le cadre d'une délicate articulation entre les idées de rupture et de continuité au sein de laquelle les causes profondes de l'histoire sont autres que politiques.

Si, pour le début de la période arabe, nous tentons de poursuivre la réflexion en nous fondant sur les études céramologiques, qui ont tant apporté à la compréhension de l'histoire méditerranéenne des siècles antérieurs, nous nous trouvons en présence de données qui, dans l'état actuel de leur élaboration, sont très difficiles à interpréter. D'un côté, nous avons des signes de changements notables : le plus spectaculaire est la fin de la production de la sigillée claire dont la fortune méditerranéenne, en servant de colorant aux échanges économiques, a incarné pendant des siècles la puissance de l'Afrique. D'un autre côté, la permanence de la fabrication et de la diffusion de la lampe dite «africaine classique», créée à l'articulation des IV^{e} et V^{e} siècles, paraît bien indiquer que l'Afrique n'a pas brusquement basculé dans un autre monde. La progressivité des changements nous paraît même démontrée par un phénomène général sur les sites africains, à savoir l'absence d'une céramique typiquement arabe attribuable au VIII^{e} siècle. Alors même que la disparition de la sigillée claire laisse un espace important au sein de la céramique fine de table, rien ne semble venir le combler, ni importations, ni fabrications locales nouvelles, et nous pourrions élargir cette réflexion à l'ensemble de la céramique : que ce soit dans les produits de luxe ou semi-luxe ou dans le cadre du matériel de la vie quotidienne, aucun tesson n'est attribuable à une production nouvelle au cours du VII^{e}-VIII^{e} siècle. La rupture céramologique apparaît très décalée par rapport aux réalités politiques[58]. Le tableau change complètement dès le IX^{e} siècle, à partir duquel importations et productions locales révèlent un changement radical de la nature du matériel[59].

Ces remarques sur la céramique suffisent à

[56] Sur cette question des récits arabes, cf. en dernier lieu A. Mrabet, *L'état économique de l'Afrique byzantine d'après les récits des chroniqueurs arabes*, dans *Africa*, 13, 1995, p. 123-133.

[57] Ce mythe invasionniste est encore violemment défendu. Cf. X. de Planhol, *Les nations du Prophète*, Paris, 1993, p. 320, qui écrit, à propos des «invasions hilaliennes» : «Une certaine école historique, imbue de présupposés idéologiques et sans contact direct avec les sources, a été jusqu'à nier leur réalité même, au nom d'une conception déterministe (marxiste) de l'histoire, éliminant *a priori* la possibilité d'un hasard catastrophique. Mais il ne faut attacher aucune importance à ces positions simplistes…»

[58] Cf. notre analyse du matériel fourni par le site de Bulla Regia dans Broise, Thébert, *Thermes memmiens*, p. 394. Cette situation, peut-être partiellement due aux lacunes actuelles des connaissances, vaut pour tous les sites du Maghreb : cf. A. Daoulatli, *La céramique médiévale en Tunisie. État de la recherche (IX^{e}-X^{e} siècle)*, dans *Africa*, 13, 1995, p. 189-204, en particulier p. 191-192.

[59] Cf. Daoulatli, *ibid*. À côté de cette céramique de luxe, on notera l'émergence d'une céramique non décorée de qualité remarquable, parfaitement originale tant dans ses formes que dans le travail de l'argile : Broise, Thébert, *Thermes memmiens*, p. 158.

montrer que l'Afrique n'est pas devenue une région inactive. Le retard de l'étude de ce type de matériel d'époque arabe ne permet cependant pas encore, contrairement à ce qui se fait pour les époques antérieures, de bien identifier les circuits commerciaux, et, surtout, faute d'études quantitatives, de cerner l'ampleur réelle de ces derniers. C'est pourquoi, afin d'intégrer dans une scansion de l'histoire maghrébine les premiers siècles de l'époque arabe, il nous paraît logique de suivre un autre fil directeur, qui peut lui aussi être extrêmement significatif, à savoir celui de l'histoire urbaine.

Auparavant, si nous résumons les éléments de réflexion qui viennent d'être exposés et qui privilégient l'évolution économique, nous pouvons dégager quelques périodes décisives qui organisent l'histoire africaine et l'articulent avec celle de la Méditerranée :

– Émergence de l'Afrique, et non plus seulement de la zone carthaginoise, comme secteur développé du monde méditerranéen au cours du IIe siècle av. n.è.

– Seconde moitié du IIe siècle de n.è. : l'Afrique devient la province occidentale majeure, et un des pôles essentiels, sinon le pôle essentiel, du monde méditerranéen.

– Fin Ve-première moitié du VIe siècle : la rupture est fondamentale pour la Méditerranée, dans la mesure où elle signe le renversement d'une situation économique caractérisée pendant des siècles par l'importance de la commercialisation des produits et de leur transport sur de longues distances. Dans ce cadre général de rétractation de l'économie marchande, l'Afrique est, au premier chef, concernée par le retournement de situation. Mais un autre aspect capital de cette rupture est le fait que le Maghreb n'est pas touché par une crise aussi radicale que celle qui, trois siècles auparavant, avait frappé la péninsule italique. Il reste le cœur de l'Occident et une des pièces maîtresses de la nouvelle économie méditerranéenne.

– La nature de l'Afrique byzantine et de celle des premiers siècles arabes est conditionnée par cette rupture du début du VIe siècle, mais il reste difficile d'évaluer, au-delà des disparités régionales, l'état réel des pays africains.

f) Apport des études urbaines à une périodisation de l'histoire africaine

Dans ces conditions, l'étude de l'histoire urbaine en général, et de l'évolution des paysages urbains en particulier, est d'un double intérêt. D'abord, elle peut compléter les données essentiellement économiques que nous avons utilisées ci-dessus, en particulier pour les périodes où celles-ci sont encore bien lacunaires. Ensuite, elle peut révéler une chronologie spécifique, susceptible d'entretenir certains décalages avec les lignes de l'évolution générale du pays, ou, inversement, conforter cette dernière.

Nous ne reviendrons pas sur l'époque hellénistique, puisque nous avons déjà souligné comment la grande mutation que connaît alors l'ensemble de l'Afrique comporte une diffusion parallèle du phénomène urbain en des contrées où il restait inconnu. Nous n'insisterons pas non plus sur l'importance du IIe siècle et de la période sévérienne dans la mise en place de la cité romaine classique, ni sur la question du IIIe siècle, ni encore sur la vitalité urbaine désormais bien attestée au IVe siècle. Ce sont là des questions déjà suffisamment connues pour servir de cadre à l'analyse des thermes. Il faudra voir comment l'histoire de ces bâtiments s'insère dans celle des villes et est susceptible de l'enrichir.

Nous voudrions simplement ici rappeler quelques conclusions qu'il nous avait semblé possible de tirer des études urbaines pour les périodes vandalo-byzantine et arabe.

Un premier point nous paraît fondamental et conditionne l'étude des thermes. Il s'agit de la profonde mutation de la nature des villes. C'est un phénomène progressif, qui ne doit rien aux épisodes militaires, mais qui aboutit à l'émergence d'un système urbain radicalement nouveau. La cité antique classique est polycentrique, riche d'une large gamme de monuments aptes à accueillir des activités complexes. Elle fait place à une cité simplifiée, essentiellement bipolaire, au sein de laquelle les espaces publics incarnent désormais d'une part l'image du pouvoir central, en particulier par le biais des fortifications qui ne peuvent être érigées que sous l'égide de l'Empereur, d'autre part l'image du pouvoir ecclésiastique

qui constitue dorénavant une des composantes essentielles de l'État. Dès lors, l'espace urbain, délimité et protégé par le pouvoir politique, est principalement scandé par la démultiplication, sous des formes diverses et hiérarchisées, des lieux sacrés[60].

La mise en place de cette nouvelle cité, que l'on peut qualifier de médiévale, ne fait que s'amorcer à l'extrême fin du IVe siècle. C'est au cours de l'époque vandale que s'affirment les nouveautés, à travers la désaffectation ou la transformation d'anciens bâtiments et à travers la construction de nouveaux édifices. L'époque byzantine ne correspond qu'à l'achèvement de ce processus. Nous retrouvons donc une chronologie tout à fait parallèle à celle qui se dégage d'une approche économique, avec l'importance de la période fin Ve-début VIe siècle[61].

Ce ne sont pas seulement les chronologies qui se recoupent. La nature même des phénomènes est identique. D'un côté, nous avons une coïncidence entre la fin de l'Antiquité et une régression des forces productives. À cette décadence économique correspond, de l'autre côté, un déclin urbain, avec un appauvrissement considérable des éléments de base des paysages citadins, véritable simplification du vocabulaire architectural qui s'accompagne d'un phénomène généralisé de rétractation des superficies urbanisées[62].

Mais ces deux décadences parallèles, et intimement liées, ne doivent pas masquer une autre réalité fondamentale, à savoir que ces déclins ne sont pas proprement africains : ils s'inscrivent dans un cadre méditerranéen. Bien plus, l'Afrique fait partie des régions relativement épargnées par cette crise générale et en Occident même, elle reste le pôle majeur. Ce qui subsiste du dynamisme antérieur se concentre par excellence dans ces pays. Nous venons de le dire en examinant les problèmes sous l'angle économique. On ne peut que le confirmer à travers la documentation urbaine : l'ampleur du remodelage des cités, souvent à travers des programmes de construction ambitieux, interdit de lire ces changements seulement en terme de faiblesse. Ce jugement équilibré ne vise pas à masquer les ruptures, il a seulement pour but d'originaliser l'Afrique dans l'évolution générale de l'Occident pour lequel la réalité de la crise est sans commune mesure[63].

Cette analyse nous paraît impliquer la nécessité de poursuivre l'enquête au-delà de la «conquête» arabe, mais elle donne aussi les moyens de cette prolongation chronologique de la recherche. Beaucoup d'études considèrent que ces événements militaires constituent une véritable rupture. Nous ne le pensons pas[64]. D'abord, la nature de la ville «arabe» est parfaitement semblable à celle de

[60] À notre avis, il serait vain d'ériger la religion chrétienne en moteur de ces transformations radicales. La christianisation de la société n'est que la conséquence d'une mutation profonde de celle-ci et de la nouvelle politique impériale qui en résulte : sur ces problèmes, cf. Thébert, *«Triomphe du christianisme»*.

[61] Les arguments détaillés sont exposés dans Thébert, *Permanences et mutations*, et Id., *Évolution urbaine*.

[62] En tenant compte de toutes les nuances nécessaires (cf. H.-I. Marrou, *Décadence romaine ou antiquité tardive, IIIe-VIe siècle*, Paris, 1977), ce serait se leurrer et masquer l'évolution historique profonde que de refuser d'analyser certaines périodes en terme de décadence. Nous sommes bel et bien en présence d'une régression, et il est parfaitement justifié d'apprécier la nouvelle situation en la confrontant aux réalités antérieures. Sur ce point, cf. Thébert, *Évolution urbaine*, en particulier p. 119 : «... il est vain de contourner éternellement le problème du déclin, de la décadence...», ou encore Carandini, dans *Storia di Roma*, III, 2, p. 11-38, en particulier *«Concorrenza» e «decadenza» : brutte parole*, p. 11-14.

[63] Nous maintenons donc l'analyse que nous avions exposée dans *Évolution urbaine*, p. 120 : «Dans l'état actuel de nos connaissances, nous pensons donc que la période vandalo-byzantine est caractérisée par un dynamisme urbain suffisant pour remodeler les villes mais dont les limites se perçoivent à travers la façon simplifiée dont celles-ci sont reproduites et à travers une incapacité à prendre en charge la totalité des superficies autrefois urbanisées».

[64] Thébert, *Évolution urbaine*, p. 120 sq. et, surtout, Thébert et Biget, *Histoire maghrébine*, en particulier p. 576-584. Étant donné l'accueil souvent «sceptique» réservé à cette analyse, essentiellement de la part des chercheurs français, lorsque nous l'avons présentée au colloque de Rome de déc. 1987, ce serait avec le plus grand intérêt que l'on constaterait que, par d'autres cheminements, d'autres savants parviennent désormais à des conclusions parallèles si la progressive affirmation de cette démarche ne s'accompagnait d'un retour en arrière en ce qui concerne l'appréhension de ruptures incontournables. De fait, on doit regretter que la remise en cause de

la ville vandalo-byzantine. Dans les deux cas, il s'agit d'une cité médiévale, essentiellement bipolaire, la Qasba et les mosquées étant simplement substituées aux forteresses antérieures et aux églises. Ensuite, cette spectaculaire simplification de l'expression monumentale des fonctions urbaines, qui n'est elle-même qu'un reflet de l'appauvrissement de ces fonctions, de la capacité de la ville à offrir des services, ne doit pas masquer le maintien d'un dynamisme urbain encore bien plus remarquable qu'à l'époque vandalo-byzantine. Où, en Occident, pourrait-on trouver l'équivalent de grandes réalisations urbaines telles que celles de Tunis et Kairouan dès le VIIe siècle, de Sousse au IXe siècle, ou encore de Rabat au XIIe siècle[65]? La disparition, au demeurant progressive, de certains centres vénérables ne signale en rien une crise profonde mais un remodelage radical de l'armature urbaine maghrébine qui témoigne, à lui seul, de la vitalité de ces régions.

Nous ne revenons pas ici sur des analyses développées par ailleurs : prenant en considération non seulement ces données urbaines, mais aussi, au-delà de mythes tels que celui des invasions hilaliennes ou celui de la domination des cadres tribaux, l'éclairage que fournit l'étude des structures étatiques, elles permettent de cerner l'existence d'un grand Maghreb, intégré dans le monde arabe d'une façon parfaitement logique puisque ce dernier constitue désormais la grande puissance du secteur méditerranéen et bien au-delà. On constate ainsi que cette région reste le pôle dominant d'un bassin occidental dont les secteurs les plus développés gravitent dans son orbite, et cela jusqu'à une date que l'on peut placer vers le milieu du XIIIe siècle, c'est-à-dire à la fin de la dynastie almohade. Nous sommes alors en présence d'une rupture majeure, où les rapports entre le Sud et le Nord s'inversent. Le Maghreb connaîtra encore, dans l'une ou l'autre de ses composantes, des périodes brillantes, mais globalement, il entre en stagnation et même en crise alors que les pays de la rive Nord accentuent un essor vigoureux amorcé aux environs de l'an mille et constituent désormais le centre de gravité du bassin occidental de la Méditerranée, si ce n'est même de la Méditerranée tout entière.

Cette conception repose essentiellement sur l'analyse du phénomène urbain, mais il serait bien étrange que celui-ci ne soit pas le reflet direct de l'état général de l'Afrique du Nord. C'est pourquoi nous proposons d'identifier cette longue période durant laquelle, selon des modalités diverses, le Maghreb constitue un des pôles essentiels du monde méditerranéen. Elle s'étend de la fin du IIe siècle au milieu du XIIIe siècle, la fin de la dynastie almohade signant définitivement la disparition d'un Maghreb puissant et unifié.

L'appréhension de ce long millénaire a pour principal intérêt d'attirer l'attention sur un rythme historique bien différent de celui élaboré par ce qui fut longtemps l'historiographie dominante. Celle-ci reposait sur l'image d'une Afrique du Nord structurellement affaiblie par d'éternels conflits opposant tribus et États, sédentaires et nomades, villes et campagnes, minorité d'envahisseurs et masse ber-

mythes réactionnaires, tel celui de la ruine de l'Afrique à la suite de la conquête arabe, s'accompagne d'une incapacité à penser la poursuite du rôle central du Maghreb dans un contexte désormais radicalement différent de celui qui vit l'affirmation de l'Afrique antique. L'histoire est faite de ruptures, et si la permanence de la puissance maghrébine du IIe au XIIIe siècle est, à notre avis, une donnée essentielle, les modalités de l'exercice de cette puissance changent radicalement. Dans cette optique, les apports du *Colloque AFN*, VI, nous semblent ambigus et cela se manifeste dans le rapport de synthèse de J.-P. Morel : il nous paraît impossible de se servir de la juste appréhension du maintien, jusqu'en pleine époque islamique, de l'«éminent dynamisme économique de l'Afrique» (p. 216) pour s'interroger faussement sur l'existence d'une «grande césure» et se poser la question : «Mais tout simplement, y a-t-il eu rupture à un moment donné?» (p. 215). La saisie de la longue durée du rôle central du Maghreb en Méditerranée occidentale n'implique pas la remise en cause de grandes scansions au niveau des structures économiques, avec toutes les conséquences que cela implique.

[65] Avant l'essor de l'Europe occidentale à partir du XIe siècle, de telles expériences urbaines ne trouvent guère de parallèle que très au Nord, autour de la Manche, de la Mer du Nord et de la Baltique, dans une sphère économique largement coupée du monde méditerranéen. C'est là que naissent des agglomérations vigoureuses, dotées d'un vaste horizon, et dont certaines, en particulier dans l'ambiance scandinave, paraissent avoir été dotées d'un urbanisme rigoureux.

béro-indigène. Ainsi était construite l'image d'un Maghreb faible, ruiné par ses divisions internes permanentes et par les pillages commis par des conquérants qu'incarnaient par excellence les Hilaliens, sorte de barbares nomades et, qui plus est, arabes. Dans ce contexte, l'Afrique n'était prospère que lorsqu'elle était gérée par des civilisateurs, Rome puis la France.

Cette histoire coloniale, qui a laissé beaucoup de traces même dans la réflexion de chercheurs qui se situent hors d'elle, impose donc une scansion de l'histoire maghrébine qui masque l'existence d'un grand Maghreb, de l'époque sévérienne aux premiers siècles du Moyen Âge, et telle est sa fonction. Il nous paraît essentiel, pour notre propos, de construire une autre approche, car elle nous révèle que, pendant des siècles, c'est par excellence en Afrique que l'on peut s'attendre à trouver les réalisations les plus remarquables, et cela dans tous les domaines, y compris, bien entendu, dans celui des réalisations architecturales.

Insister sur ce long millénaire de puissance maghrébine ne consiste cependant pas à tenter de lire l'histoire de ces régions uniquement en terme de continuité. Cette époque tire son unité de la place que l'Afrique occupe alors dans le monde méditerranéen. En revanche, les modalités selon lesquelles elle exerce cette domination, la nature même de son organisation interne, varient profondément durant cette longue période. Tout le contexte méditerranéen se modifie radicalement et l'Afrique n'est évidemment pas à l'écart de ces mutations. L'étude des thermes peut être un moyen de progresser dans l'analyse de celles-ci.

CHAPITRE I

LE BAIN EN MÉDITERRANÉE AVANT L'HYPOCAUSTE

Il est bien évident que les hommes n'ont pas attendu la création d'édifices thermaux pour se nettoyer ou se baigner. On peut admettre que, depuis toujours, ils se lavent avec plus ou moins d'efficacité et d'envie. Cependant, nous ne prendrons pas en considération les pratiques de propreté et de plaisir du bain telles qu'elles ont pu être élaborées en Égypte pharaonique ou au Proche-Orient. Nous ne nous attarderons guère plus sur ce que les textes ou l'archéologie peuvent nous apprendre des pratiques balnéaires en Crète ou en Grèce même, au IIe millénaire av. n.è. ou au début du Ier. La salle de bain du palais de Pylos[1], la scène du meurtre d'Agamemnon ou les bains d'Ulysse au pays des Phéaciens, tant en plein air qu'à l'intérieur du palais[2], attestent de multiples formes de contact avec l'eau dans des buts d'hygiène et de bien-être. Toutefois, ces exemples ne concernent pas directement notre propos. En effet, il se produit une importante rupture entre ces vieilles civilisations et le monde de la cité classique où s'élabore un nouvel art du bain qui conditionne directement «l'explosion thermale» caractérisant la civilisation d'époque romaine. La mutation est particulièrement sensible en ce qui concerne le cadre architectural : certes, les instruments du

[1] C. W. Blegen, M. Rawson, *The Palace of Nestor at Pylos*, I, *The buildings and their contents*, Princeton, 1966, pièce 43, p. 185-190. Le local mesure 6,34 × 2,56 m. Le sol de mortier est en pente vers un des angles de la salle, guidant l'eau vers un ou deux drains traversant le mur. Une baignoire, munie de poignées, est prise dans une maçonnerie d'argile de 178 × 78 cm (ce qui prouve que, dans ce cas, les poignées ne servaient qu'à faciliter la mise en place de l'instrument et n'en faisaient pas une installation mobile). Les aménagements sont complétés par une banquette d'argile, haute d'environ 85 cm, dans laquelle sont encastrées deux jarres qui pouvaient contenir de l'eau et/ou de l'huile. Il ne reste aucun vestige d'un système destiné à chauffer l'eau (pl. III-1).

Pour une commode synthèse sur les palais et l'habitat minoëns, ainsi que sur ceux de l'époque mycénienne, cf. Greco, Torelli, *Urbanistica. Mondo greco*, p. 43-63 (cependant, contrairement à l'affirmation de la p. 46, les bains étaient aussi parfaitement connus des palais orientaux contemporains et même antérieurs : cf., par exemple, Ginouvès, *Balaneutiké*, p. 40-41, avec bibliographie).

On peut trouver des exemples précis d'installations balnéaires dans C. Tiré, H. van Effenterre, *Guide des fouilles françaises en Crète*, EFA, 1978, en particulier p. 31-32 (probable salle de bain ou d'ablutions du palais de Mallia) et p. 76-77 (sur, probablement, «un vrai cabinet de toilette» d'une demeure privée de la ville de Mallia). Dans ces deux cas, la baignoire ou la cuve, s'il y en eut jamais, est perdue. Les chroniques de fouilles du *BCH* fournissent aussi des exemples significatifs de la pratique balnéaire au IIe millénaire av. n.è. Ainsi, à Théra, cité ensevelie à la fin du XVIe siècle, une cuve ronde à pieds, en terre cuite, ornée de dauphins (*BCH*, 104, 1980, p. 664 et 667, fig. 178); ou le bain de Tylissos, en Crète (*BCH*, 79, 1955, p. 299 et fig. 11); ou encore à Kition de Chypre, dans une richissime tombe (XIIIe siècle ?), la présence d'une baignoire d'immersion miniature (environ 11 cm de longueur) à quatre anses, taillée dans l'ivoire (*BCH*, 88, 1964, p. 348 et 349, fig. 86).

Tous ces exemples montrent la diffusion du bain dans la sphère privée : palais, riches demeures et même habitat plus modeste dont le propriétaire possède des instruments mobiles destinés à faciliter les opérations de nettoyage du corps.

[2] Homère, *Odyssée*, VI, 210 sq, et VIII, 425 sq.

bain sont, dans une certaine mesure, les héritiers d'une longue expérience, mais le contexte de leur utilisation change profondément.

Si nous partons de la situation telle qu'elle se présente à l'époque classique et hellénistique, en éliminant les façons sommaires de se baigner et de se laver, nous pouvons ainsi repérer trois lieux essentiels qui sont dotés d'installations destinées à l'hygiène : les édifices balnéaires publics, les installations privées, les gymnases.

Dans la conduite de l'analyse de ces monuments, l'identification des instruments servant au bain est essentielle. Il existe parfois un certain flottement dans le vocabulaire utilisé dans les publications. Mieux vaut donc préciser brièvement les termes utilisés ici, en les mettant en relation avec les pratiques balnéaires qu'ils impliquent[3].

Nous appelons vasque, ou cuvette, tous les récipients mobiles ou fixes (le terme *labrum* désigne commodément une vasque circulaire sur pied) dont le but est soit de servir de pédiluve, soit, le plus souvent, de permettre un nettoyage partiel ou complet du corps, le baigneur y puisant de l'eau sous forme d'aspersion. Aspersion, affusion, douche, tous ces procédés sont semblables, ou quasiment.

La salle de bain peut contenir des instruments plus complexes. Nous réservons le terme de baignoire à un récipient assez long et assez profond pour permettre une immersion de tout le corps en position couchée. De tels appareils sont attestés depuis une époque très reculée[4]. Selon leurs dimensions, ils peuvent être l'objet d'une utilisation soit individuelle, soit collective.

Au moins dès le VII[e] siècle av. n.è., une innovation importante consiste en l'apparition d'installations caractérisées par une réduction notable de leurs dimensions : le baigneur ne peut plus s'y tenir qu'assis, toute la partie supérieure de son corps se trouvant hors de l'eau.

Ce nouvel engin évolue rapidement. Modelé en terre cuite, creusé dans la pierre ou construit en maçonnerie, il recoit alors une forme très caractéristique (pl. III-2). Sa longueur diminue encore, si bien que l'utilisateur doit s'y installer non seulement assis, mais aussi les jambes pliées. Parallèlement, sa profondeur se restreint : fréquemment, les bords dessinent des accoudoirs à la partie postérieure, mais s'abaissent nettement à la partie antérieure. Un tel dispositif ne permet qu'à une fraction très restreinte du corps d'être plongée dans l'eau : le nettoyage s'effectue par affusion, le liquide étant versé sur le baigneur sous forme de douche dont l'action peut être complétée par des aspersions plus ponctuelles à partir de vasques fixes ou mobiles, du type bassine.

En règle générale, le fond de cet instrument est en pente légère vers l'avant où il présente une dépression en forme de coupelle, destinée à recueillir les dernières gouttes de l'eau du bain et permettre une vidange complète lorsque celle-ci n'est pas facilitée par une évacuation directe.

On a donné à ce type d'engin, évidemment destiné à ne recevoir qu'une seule personne à la fois, le nom de cuve plate[5]. Il est souvent muni d'un siège bas qui accroît encore la partie du corps qui reste hors de l'eau (pl. III-3). Bien que le terme soit souvent utilisé dans les publications, cela n'en fait pas des baignoires sabots. Dans une véritable baignoire sabot, le baigneur, malgré sa position assise, est presque complètement immergé grâce à la couverture de toute la partie antérieure du récipient dans laquelle il glisse ses jambes : l'eau peut ainsi monter jusqu'à un niveau important

[3] Toute la première partie de la thèse de R. Ginouvès, *Balaneutiké*, est consacrée à l'étude des instruments du bain. Dans une large mesure, nous ne faisons que reprendre schématiquement son analyse.

[4] Un exemple bien publié (voir aussi le commentaire de R. Ginouvès dans *Balaneutiké*, p. 32) en est la baignoire de la pièce 43 du palais de Pylos (pl. III-1). Elle est profonde de 43-45 cm, longue d'1,47 m. Malgré les inventeurs (Blegen, Rawson, p. 188 : cf. ici note 1), il est clair que ses dimensions permettaient une immersion totale en position allongée et qu'il ne s'agit nullement d'un «sitz-bad».

[5] Sur la création et la diffusion progressive de la cuve plate, peut-être avec des emprunts aux pratiques orientales, cf. Ginouvès, *Balaneutiké*, p. 32-44.

et couvrir l'essentiel du corps alors que, dans la cuve plate, elle déborde aussitôt. De tels instruments existent dès l'Antiquité et doivent être clairement distingués tant des baignoires classiques que des cuves plates[6].

Dans les salles d'eau où il ne reste aucun vestige de ces types d'installations, on peut penser que les opérations du bain s'effectuaient uniquement grâce à des vasques. L'étanchéité procurée au local par le revêtement de son sol et de ses murs, combinée avec un système d'évacuation des eaux, permettait au baigneur de se livrer à ses ablutions sans qu'un récipient en recueille les eaux. Cependant, il faut aussi envisager l'hypothèse selon laquelle ces salles d'eau auraient été équipées de baignoires ou cuves mobiles qui n'ont pas laissé de trace.

Cette typologie sommaire des instruments utilisés par le baigneur ne relève pas du simple souci du détail. Elle révèle en fait une évolution profonde de la pratique balnéaire. L'affirmation de la cuve plate, à la place de ou préalablement à la baignoire, correspond en effet à une nouvelle conception du bain de propreté, désormais soigneusement distingué du bain de délassement par immersion. On ne se lave plus dans une eau stagnante : le corps est tenu à l'écart d'un liquide souillé et, dorénavant, on ne s'immerge qu'après s'être nettoyé. Il s'agit là d'une mutation importante pour l'évolution future des édifices balnéaires. Les textes enregistrent et justifient un tel changement de pratique[7].

I – Les bains publics

L'épithète ne concerne pas le mode de propriété, qui peut varier. Si ces bâtiments paraissent avoir été, à l'origine, essentiellement sinon exclusivement détenus par des particuliers, dont le nom sert fréquemment à désigner l'établissement, des bains possédés par des communautés sont attestés au moins dès l'époque hellénistique[8]. L'adjectif signale simplement l'ouverture de ces édifices à une large clientèle[9]. C'est en ce sens que l'expression est utilisée par les chercheurs, et elle correspond ainsi à la traduction du mot *balanéion*, terme bien attesté au moins dès le Ve siècle av. n.è.[10] et qui, sauf rare exception, désigne toujours un établissement public[11].

A) *Installations de l'époque classique*

Nous ne connaissons rien des premières constructions qui, d'après les sources écrites, dateraient au moins du VIe siècle av. n.è.[12]. À partir du Ve siècle, les témoignages littéraires se font plus nombreux et recoupent désormais les premiers vestiges retrouvés[13].

[6] Sur ces baignoires sabots, cf. Ginouvès, *Balaneutiké*, p. 45, exemples auxquels on ajoutera celui du Monte Iato : H. P. Isler, *Sicilia archeologica*, 15, 1982, p. 17-18 et fig. 24-25.

[7] Outre le sentiment de la contradiction qui résulte du fait de maintenir le corps dans une eau sale (cf. déjà Hippocrate, *De Rat. Vict.*, 65 : cité dans *Excavations at Olynthus*, II, p. 47, note 26), s'ajoute le sentiment que l'immersion interdit la transpiration, considérée comme un des moyens majeurs de nettoyer la peau : cf. Athénée, I, 44 (24e), avec une citation extraite des *Problèmes* d'Aristote que l'on peut rapprocher, dans le texte que nous connaissons, de II, 2 (866b).

[8] Ginouvès, *Balaneutiké*, p. 215-216.

[9] Id., *ibid.*, p. 216-224.

[10] Id., *ibid.*, p. 183 et note 5.

[11] Id., *ibid.*, p. 184.

[12] Athénée mentionne les bains publics de Sybaris, cité détruite en 510 (XII, 518c et 519e : il s'agit de bains chauds). On notera une terre cuite du VIe siècle provenant d'une tombe de la nécropole carthaginoise de Dermech. Longtemps interprétée comme un personnage dans une barque, elle représente en fait un baigneur assis dans une cuve plate à siège (*Carthage-Kairouan*, p. 56, n° 41). Ce document, dont on ignore s'il représente une scène relevant de la sphère publique ou privée, confirme de toute façon ce que nous soulignons ci-dessous, à savoir tant l'affirmation précoce des nouvelles techniques balnéaires que leur large diffusion dans le monde méditerranéen.

[13] Il n'entre pas dans notre propos de nous livrer ici à une étude systématique des bains du Ve-IVe siècle. Parmi les constructions qui ont été fouillées, on notera plus particulièrement, en Grèce même, celles mises au jour sur les sites suivants :

– Olympie : E. Kunze et H. Schleif, *IV. Bericht über die Ausgrabungen in Olympia 1940 und 1941*, Berlin, 1944, p. 32-39, 46-56 et 70-96 (cf. ci-dessous).

– Athènes, bains du Dipylon : K. Gebauer, H. Johannes, dans *AA*, 51, 1936, col. 211-212, et 52, 1937, col. 184-196. Les états successifs de cet établissement balnéaire appartiennent aux Ve et IVe siècles. Nous n'en connaissons guère qu'une *tholos*, qui devait abriter une couronne de cuves plates, une salle aux murs couverts de stuc rouge et des installations de chauffage situées au Sud-Ouest de ces deux locaux (pl. III-4).

Étant donné les incertitudes qui pèsent sur la restitution des édifices de cette époque, il peut suffire à notre propos de dégager quelques traits caractéristiques de ces premières installations.

Un premier point concerne la technique du bain, décelable à travers la forme du récipient recevant le baigneur. Les rares édifices du Ve siècle que nous connaissons, montrent que la nouvelle manière de se nettoyer, à l'aide de cuves plates, était déjà bien ancrée dans les mœurs. Le premier bain d'Olympie, dit état II, attribué par les inventeurs au milieu du Ve siècle, est organisé en fonction d'une pièce comportant sur deux de ses côtés une file de cuves qui, avec leur siège et leur petite cuvette antérieure, appartiennent indubitablement au nouveau type d'instrument balnéaire, même si leur état de conservation ne permet plus de connaître leur profondeur exacte (pl. IV-1). Les deuxièmes bains (état III), qui dateraient des environs de l'an 300 av. n.è., confirment ces choix : la superficie de la salle balnéaire y est accrue et le nombre de cuves augmenté (pl. IV-3).

Cette remarque vaut pour les autres établissements contemporains, non seulement ceux de la partie orientale de la Méditerranée, mais aussi ceux de sa partie occidentale, souvent encore plus partiellement connus. Les recherches conduites par H. Eschebach sur les thermes de Stabies, à Pompéi, ont permis de restituer quelques aspects du premier édifice balnéaire, qui serait attribuable au Ve siècle (pl. V-1). On note la présence d'un bain froid, ou *loutron*, séparé par un corridor d'une batterie de pièces contenant des cuves plates pour le bain chaud[14], dispositif modifié et amplifié au IIIe siècle[15] (pl. V-2).

Au-delà des incertitudes qui planent sur les rares vestiges de bains attribuables à l'époque classique, il demeure que l'évolution de l'aménagement des lieux balnéaires paraît parfaitement semblable dans toute la Méditerranée, du moins dans toutes ses parties hellénisées. Les thermes de Stabies attirent cependant notre attention sur un autre point. En effet, d'après les recherches d'H. Eschebach, ils sont, depuis l'origine, liés à une vaste palestre, et I. Nielsen a justement souligné l'intérêt de cette donnée[16]. Elle ne nous semble cependant pas en mesure de justifier des raisonnements fondés sur de profondes spécificités grecques d'une part, romaines de l'autre. D'abord, le terme de palestre utilisé par H. Eschebach ne doit pas nous abuser excessivement : nous en connaissons si peu de choses qu'il vaudrait bien mieux parler, plus simplement, d'un espace découvert, apparemment enclos et lié à l'édifice balnéaire[17]. Cette

– Corinthe, bains du centaure : C. K. Williams, *Corinth 1975*, dans *Hesperia*, 45, 1976, p. 109-115; Id., *Corinth 1976*, *ibid.*, 46, 1977, p. 45-52. Ce monument, daté de la fin du Ve siècle, est détruit vers la fin du IVe siècle. Les cuves, si elles ont jamais existé, n'ont laissé aucune trace. Son décor mosaïqué constitue l'intérêt principal de cette construction.

– Colophon : ces bains attribués au IVe siècle, et dont la fouille est inachevée, sont quasiment inédits : cf. *BCH*, 1922, p. 549. Cinq grandes salles, dotées d'aménagements hydrauliques, auraient été mises au jour. L'une, de plan rectangulaire, contient quatorze cuves plates (cf. Ginouvès, *Balaneutikè*, p. 186, note 7, avec mention de la maigre bibliographie, et p. 191).

En Occident, les cités grecques n'ont encore livré aucun édifice balnéaire attribuable à l'époque classique. En revanche, on remarquera avec intérêt que le site de Marzabotto, en Étrurie, a révélé l'existence d'un petit bain appartenant à un contexte qui ne serait pas domestique, mais artisanal. Il était en usage au Ve siècle (Broise, Jolivet, *Le bain en Étrurie*, p. 80, avec bibliographie). De même, les bains de Stabies, à Pompéi, sur lesquels nous revenons ci-dessous, remontent à l'époque classique : H. Eschebach en place le premier état au Ve siècle, le deuxième au IVe-IIIe.

[14] H. Eschebach, *Die stabianer Thermen in Pompeji*, DAI, Berlin, 1979. Pour un commode résumé de ces importantes recherches et des questions qu'elles soulèvent, cf. Nielsen, *Thermae*, p. 26-28, en particulier sur le problème de savoir s'il faut attribuer le premier état au Ve ou au IVe siècle.

[15] Nielsen, *Considerazioni*, p. 84-88, ou encore DeLaine, *Observations*, p. 117-119. Durant cette période III, la pièce II au moins, peut-être aussi la pièce III sont ajoutées au secteur balnéaire (pl. V-2). Comme le proposent ces deux auteurs, la présence de niches, murées par la suite, dans les parois de la pièce II permet d'y restituer une batterie de cuves plates. Dès la période II (IVe-IIIe siècle), les anciennes cuves (pl. V-1, n° 3) auraient été transformées en baignoires d'immersion. Le bain de propreté s'effectuait alors sans doute dans la pièce I, et il est possible que la création de la pièce II n'ait pas provoqué la destruction de ce dispositif, les nouvelles cuves s'ajoutant aux précédentes.

[16] Nielsen, *Considerazioni*, p. 83-84.

[17] Ce que souligne elle-même I. Nielsen dans sa publication ultérieure, *Thermae*, p. 26, note 6.

nécessaire prudence étant mise en avant, il n'en reste pas moins que cette association est intéressante. Nous ne pensons cependant pas qu'elle puisse fonder l'idée d'une juxtaposition prémonitoire, en Italie, d'une palestre-gymnase et d'un bain chaud, combinaison originale par rapport à tout ce qui se pratiquait alors dans le monde grec et qui aurait même été inconcevable dans ce milieu.

En réalité, nous connaissons bien trop peu de choses des établissements de l'époque classique pour élaborer la théorie d'une voie italique originale du développement des bâtiments balnéaires. Le dossier actuellement disponible implique même que l'on privilégie une démarche absolument inverse. Ainsi, l'installation à Olympie d'un *balanéion*, parmi les plus anciens connus, à proximité immédiate d'un vaste complexe destiné aux athlètes, n'est certainement pas le fait du hasard. Bien plus, l'époque hellénistique peut nous fournir, sur cette question, un éclairage dont il est légitime de penser qu'il compense dans une large mesure notre méconnaissance de l'époque antérieure. Or, y compris dans les régions grecques et même à commencer par elles, il paraît alors bien aléatoire de vouloir dissocier *balanéion* et activités physiques que l'on réserverait à d'autres institutions. Nous revenons sur cette question ci-dessous, après avoir constitué le dossier des établissements d'époque hellénistique.

B) *Installations de l'époque hellénistique*

C'est à partir de cette époque que les bains deviennent parfaitement usuels[18] et que, parallèlement, nous disposons pour la première fois d'une documentation architecturale d'une certaine richesse.

L'examen de quelques cas précis permet de mettre en évidence les caractéristiques de ces établissements.

1) Bains de Gortys

La conception, l'état de conservation et les recherches dont ont bénéficié les bains de Gortys, en Arcadie, se combinent pour en faire une référence obligée des études concernant le *balanéion* grec (pl. VI).

Un édifice à cour centrale est érigé sans doute au IVᵉ siècle. Il pourrait déjà s'agir d'un bain, mais cette hypothèse est très fragile même si la construction est, à un moment, dotée d'une installation où il faut probablement reconnaître un bassin (piscine? Réservoir?).

Quoi qu'il en soit, les bains tels que nous les connaissons, et qui se nichent dans le bâtiment antérieur en le remodelant, sont datés, sur des bases archéologiques qui paraissent solides, du milieu du IIIᵉ siècle ou de la seconde moitié de ce dernier[19], des remaniements intervenant ultérieurement.

On accède au bâtiment par un vestibule d'entrée, 1, placé en avancée de façon à dessiner un porche hors-œuvre dont la façade est ornée de quatre colonnes engagées, probablement d'ordre ionique, encadrant la porte d'entrée[20].

La salle 2 est munie d'une abside. Elle est partiellement attiédie par un « hypocauste» situé à la partie terminale d'un circuit d'air chauffé. Sans doute faut-il y voir une salle d'attente et un vestiaire dont les capacités paraissent doublées par la présence de la pièce 3

[18] Une inscription, datant très probablement de la seconde moitié du IVᵉ siècle, témoigne à sa manière de ce phénomène : elle mentionne en effet un « garçon de bain» travaillant selon toute probabilité dans des bains publics et qui ne semble nullement être un esclave : cf. G. Masson, *L'inscription relative aux condamnés à mort de Sardes*, dans *RÉG*, 100, 1987, p. 222-239.

[19] Ginouvès, *Gortys*, p. 145 (« vers le milieu du IIIᵉ siècle»); Id., *Balaneutikè*, p. 207, note 4 («Il daterait (sic!) du milieu ou de la seconde moitié du IIIᵉ siècle»), mais, p. 185, note 5 (« ...datable du milieu du IIIᵉ siècle»).

[20] Ce parti, relativement ambitieux, est probablement le fruit d'un remaniement appartenant sans doute au IIᵉ siècle, peut-être plus précisément à la fin de ce dernier (Ginouvès, *Gortys*, p. 108-111). La datation de cet embellissement contribue à rendre peu vraisemblable le fait que, au même moment, la *tholos* et toute la partie septentrionale du bâtiment seraient alors désaffectées : cf. ci-dessous, note 21.

qu'elle commande. De la salle 2, on peut également gagner l'espace 4 qui occupe une position centrale dans le bâtiment. Il se distingue par son plan, que l'on peut lire comme un cercle de 6 m de diamètre flanqué de deux absides et communiquant largement avec une pièce rectangulaire, 6.

Cet espace 4 est équipé d'un banc situé de part et d'autre de la baie 4/2, d'une fontaine qu'il faut restituer dans l'abside occidentale et d'une petite cuve maçonnée (pédiluve?) située immédiatement à l'Est de la baie 4/7. Il commande tous les locaux destinés aux opérations du bain. D'Est en Ouest, il s'agit d'abord de la pièce 5, installée sur un «hypocauste» de plan circulaire correspondant, selon toute probabilité, au dessin du volume utilisable par le baigneur : une paroi de briques dessinait une petite rotonde d'environ 1,20 m de diamètre. L'absence de tout dispositif hydraulique ainsi que le mode de chauffage, dont l'efficacité était accentuée par la minceur du sol, permettent d'y reconnaître une étuve sèche.

On trouve ensuite la salle 6, séparée de 4 par une marche supportant deux piliers. Son sol, en équerre, dessine un rectangle d'environ 2,40 × 1,30 m : il était occupé par trois baignoires individuelles, placées sur le conduit de chaleur de l'unique foyer. Leurs dimensions (1,40 × 0,70 × 0,60 m de profondeur) permettaient aux baigneurs de pratiquer des bains chauds par immersion. La forte pente du sol assurait l'évacuation de l'eau débordant de ces baignoires vers le pavement de la salle 4, sur lequel débouchent aussi les conduits d'évacuation des trois récipients. Cette eau et celle provenant des installations du local 4, étaient évacuées par un conduit passant sous le banc Sud-Est et prolongé, en 2, par un petit caniveau longeant les murs de la partie orientale de cette pièce : elles pouvaient ainsi gagner l'égout qui longe la façade méridionale du bâtiment.

Enfin, en montant une marche, on accède au local 7 : quoique équipé d'un banc, d'une fontaine et d'un sol de fragments de terre cuite, comme l'ensemble des pièces affectées aux baigneurs (éléments d'ailleurs tous mis en place lors d'un remaniement), sa fonction essentielle paraît avoir été de conduire à la rotonde 8.

Cette dernière, mesurant 4,50 m de diamètre, abrite neuf cuves de terre cuite disposées à sa périphérie. Le baigneur, assis dans sa cuve individuelle, pouvait ainsi pratiquer un bain de propreté par affusion, grâce à une eau qui était chauffée par le dispositif installé dans la partie Sud-Est de la salle, à proximité du foyer. La pente du sol permettait l'évacuation de celle-ci en partie vers 7, puis, par une canalisation partant de l'angle Sud-Ouest de ce local, vers l'égout méridional, en partie vers 9-10, et, de là, vers l'Est.

La rotonde 8 est le seul mode d'accès aux pièces 9 et 10 qui semblent n'avoir jamais possédé de dispositif balnéaire. Les autres locaux, groupés à l'Ouest de part et d'autre d'une citerne, étaient destinés au service.

Ce bâtiment permet de mettre en évidence quelques traits caractéristiques de ce genre d'édifice. Il faut d'abord noter ses dimensions modestes : si R. Ginouvès utilise à plusieurs reprises l'adjectif «vaste» pour décrire une pièce ou l'ensemble de la construction, il faut, au contraire, souligner qu'elle n'occupe qu'à peine plus de 300 m², s'inscrivant pour l'essentiel dans un carré de 17,70 × 16,50 m.

Le soin apporté au traitement de l'entrée est remarquable, mais le trait architectural le plus frappant est sans doute la présence d'une salle centrale, la plus grande de toutes, autour de laquelle s'organisent le plan et les circulations.

Les pièces directement destinées aux baigneurs sont au nombre de dix. La nature des sols aide à lire leur ventilation. Les locaux 1, 2, 9 et 10 sont pavés d'une mosaïque de petits galets blancs et gris ou gris bleu. La pièce 3, quoique pourvue uniquement d'un sol de terre battue et bien que ses murs soient dépourvus d'enduit, se rattache à ce système par la nature du seuil 2/3, lui aussi couvert de cailloux. Il s'agit là de locaux divers, vestiaires, lieux de repos et de réunion, dont la fonction était sans doute polyvalente. En revanche, les salles proprement balnéaires, 4-8, sont pavées de petits fragments de terre cuite constituant des sols mieux adaptés à l'eau.

Ce secteur balnéaire se compose de trois éléments essentiels : une grande salle centrale, un bain de propreté et un bain de délasse-

ment[21]. Le bain de propreté est, topographiquement, éclaté en deux locaux, l'étuve 5 et la rotonde à cuves 8, situés relativement loin l'un de l'autre. Il s'agit là d'un défaut évident du plan puisqu'il sépare deux pièces aux fonctions complémentaires, l'étuve permettant une transpiration apte à débarrasser la peau de ses impuretés, le nettoiement du corps étant complété par le lavage à grande eau dans les cuves. L'inconvénient n'a cependant pas semblé majeur aux yeux des constructeurs, indice que les deux opérations de nettoyage étaient bien distinctes et pouvaient être séparées par un certain laps de temps. Les contraintes spatiales qu'imposaient tant la réutilisation d'un édifice antérieur que la présence d'un unique foyer, ont donc abouti à une dissociation du bain de propreté.

Le bain de délassement, procuré par l'immersion du corps dans des baignoires d'eau chaude, ici individuelles, occupe en revanche une position privilégiée, sur le grand axe Nord-Sud du bâtiment et en liaison intime avec la salle centrale.

Un autre intérêt de l'édifice est de nous faire connaître l'existence d'un procédé de chauffage fixe, déjà bien élaboré. Si, dans certaines pièces, on avait recours à des braseros, ceux-ci ne constituaient qu'un appoint. À Gortys, la source de chaleur est unique. Un foyer, accessible par l'Ouest, est situé sous le sol du local 7. Un embranchement septentrional, passant sous le secteur Sud-Est de la rotonde 8, devait chauffer un réservoir d'eau destinée aux utilisateurs des cuves. Le conduit de chaleur principal, large de 53 cm, se dirige vers l'Est, chauffant au passage les baignoires de la pièce 6 : il débouche sous le local 5 où il se dédouble pour créer une sorte de «couronne chauffante» précédant deux autres dispositifs semblables situés respectivement sous l'abside orientale 4 et celle de 2. Ces deux dernières salles n'étaient donc qu'attiédies par un air de moins en moins chaud et qui ne circulait que sous une partie restreinte de leur pavement. Il y avait peut-être une cheminée en 5 et en 4, une en tout cas en 2. En aucun de ces locaux les données disponibles ne permettent de parler de «mur chauffant»[22].

Il s'agit donc d'un système de chauffage encore sommaire, constitué d'un long canal de chauffe se dédoublant parfois en anneau, mais

[21] J. DeLaine a émis l'hypothèse que, lors des remaniements effectués vers la fin du IIe siècle, la *tholos* est désaffectée : les cuves seraient alors remplacées par les baignoires d'immersion, qui n'auraient pas existé auparavant (*Observations*, p. 122). En s'appuyant sur la publication des bains de Gortys due à R. Ginouvès, on est conduit inévitablement à objecter à cette démarche plusieurs données :

– Rien n'indique que les baignoires soient dues à un remaniement. Bien au contraire, si elles ne sont pas contemporaines de la création du foyer, il devient difficile de comprendre pourquoi l'étuve 5 n'a pas été placée plus près de ce dernier. De plus, les données archéologiques laissent penser que le pavement de 6, qui paraît cohérent avec les baignoires, appartient bien à l'état du IIIe siècle (monnaie du IVe-IIIe siècle dans le mortier : p. 136).

– L'affirmation selon laquelle les cuves de la *tholos* seraient abandonnées lors du remaniement du foyer ne correspond en rien à la publication. Celle-ci affirme, au contraire, que la surélévation de la couverture du four ne rend pas la rotonde inaccessible, mais implique l'ouverture d'un nouvel accès (p. 65 et 70).

En fait, l'histoire architecturale des bains de Gortys proposée par J. DeLaine paraît avant tout fondée sur son désir de distinguer une manière occidentale originale de pratiquer le bain, l'immersion en étant la trait le plus caractéristique (*Observations*, p. 120). Dans cette optique, il lui importe d'abaisser la date de la construction des baignoires de Gortys.

[22] L'état des vestiges rend leur interprétation délicate en ce qui concerne les parties hautes. En 5, la présence d'une «cheminée» reste hypothétique, encore bien plus celle d'«une chambre de chauffe verticale» (Ginouvès, *Gortys*, p. 73). En 4, le système de chauffe est en fort mauvais état dans sa partie orientale, et il est bien hasardeux de restituer à cet endroit une seconde «chambre de chauffe verticale» dont la présence serait d'ailleurs quelque peu contradictoire avec le désir d'imposer une circulation de l'air par l'Ouest (*Gortys*, p. 75-77). En revanche, un tirage en 2 apparaît indispensable. Il n'en subsiste rien si ce n'est, peut-être, un orifice triangulaire situé dans le couvrement du canal reliant 4 et 2, à son extrémité méridionale, et qui pourrait être un départ de cheminée. Cependant, comme le souligne R. Ginouvès lui-même, cette dernière serait alors bien curieusement placée, avant le dernier anneau de chauffage (*Gortys*, p. 77). Surtout rien ne permet d'affirmer que, par ce passage, les gaz remplissaient tout l'espace entourant l'abside.

Étant donné les informations disponibles, il nous paraît donc tout à fait excessif d'affirmer que l'étuve 5 était ceinturée sur presque toute sa circonférence par un «mur chauffant» (Ginouvès, *Balaneutiké*, p. 199), ou encore plus d'étendre ce principe aux trois «couronnes chauffantes» 5, 4 et 2 (p. 208).

ne correspondant toujours qu'à une partie de la superficie des pavements sous lesquels il passe. R. Ginouvès utilise le terme d'hypocauste. De fait, le principe est le même et nous sommes, indubitablement, en présence de solutions techniques dont le perfectionnement donnera naissance au véritable hypocauste : il n'en constitue encore qu'une forme peu évoluée.

Les bains de Gortys nous permettent ainsi d'identifier un type de bâtiment qui recourt à des techniques et à des instruments balnéaires anciens, mais qui présente une originalité certaine. Il s'agit, en effet, d'édifices qui échappent à la sphère du privé et qui offrent à un large public la combinaison savante d'un bain de propreté par affusion et d'un bain de délassement par immersion, les deux se pratiquant dans l'eau chaude.

Les vestiges archéologiques ne permettent pas de cerner clairement cette pratique balnéaire complexe avant le III^e^ siècle, mais ils nous autorisent à penser que, du moins à l'époque hellénistique, il s'agit d'une véritable institution. De fait, de nombreuses installations du bassin oriental de la Méditerranée s'éclairent à la lumière des données que nous fournit Gortys[23]. Elles montrent que le bain de propreté dans des cuves plates, groupées le plus souvent dans des rotondes, est une solution courante. Surtout, même si l'état des vestiges est médiocre ou les publications insuffisantes, elles laissent aussi fortement penser que des installations permettant la pratique de l'immersion n'avaient rien d'exceptionnel[24].

Cette analyse doit désormais être élargie au bassin occidental de la Méditerranée. C'est ce que démontre un certain nombre d'études récentes qui ont largement contribué à nous faire mieux connaître les bains de cette région et à prouver que leur fonctionnement reposait également sur la juxtaposition des pratiques de propreté et de délassement. Cette découverte n'est pas sans intérêt : elle permet de lever les doutes que l'on pourrait avoir sur l'ampleur de la pratique de l'immersion à l'époque hellénistique[25].

2) Bains de Géla

De fait, l'Occident offre un certain nombre de constructions particulièrement significatives pour notre propos. Le plus ancien de ces édifices est celui de Géla, sans doute construit à la fin du IV^e^ siècle et en cours de restructuration en 282, lors de la destruction de la cité (pl. VII-1). Deux salles, dont une rotonde, sont équipées de cuves plates. À proximité, un espace de service dessert trois foyers, alimentant chacun un canal de chauffe. L'intérêt de ces bains est donc multiple. D'abord, il montre

[23] Une liste des principaux vestiges, avec une courte notice, est donnée par R. Ginouvès dans *Gortys*, p. 157-162. Pour les découvertes postérieures, cf. par exemple Nielsen, *Thermae*, p. 6, note 7.

[24] La recherche de R. Ginouvès citée à la note précédente permet de distinguer, parmi les établissements dotés de batteries de cuves plates, deux cas. Dans le premier, la pratique parallèle de l'immersion reste une hypothèse : Délos (bain de l'agora des Italiens), Qasr-Qarun, en Égypte, Érétrie (R. Ginouvès propose, à l'Est des deux rotondes équipées chacune de 21 cuves plates, la restitution d'une étuve et de baignoires d'immersion; les exemples occidentaux étudiés ci-dessous invitent même à restituer une baignoire chaude collective; cf. cependant P. Auberson, K. Schefold, *Führer durch Eretria*, Berne, 1972, p. 129, qui envisagent à cet endroit un bain froid, hypothèse que les éléments de comparaison disponibles rendent peu probable) et Oeniadae (d'après Yegül, *Baths and bathing*, p. 25 et bibliographie à la note 63, le bassin ne contenait peut-être que de l'eau froide, interprétation récusée par Ginouvès, *Balaneutiké*, p. 194, note 2).

Dans le second cas, les baignoires destinées à l'immersion sont encore en place, ainsi à Kôm en Negîleh, Tell Atrib et Marsa-Matrouh, tous sites d'Égypte. Le bain de Cyrène doit être placé à part, dans la mesure où l'unique cuve longue semble due à un remaniement qui la substitua à deux cuves plates.

Il est clair que la place importante tenue dans cette liste par les bâtiments égyptiens est due et aux conditions de conservation des constructions et, sans doute, au long maintien de traditions balnéaires hellénistiques en ce pays.

[25] Cf. même Ginouvès, *Balaneutiké*, p. 45-46 : «Les grandes baignoires ouvertes pour le bain par immersion sont, elles aussi, rares dans la période hellénistique... Après la période archaïque, le bain individuel par immersion semble n'avoir jamais été populaire dans le monde grec». À Gortys, il souligne la disproportion numérique entre les neuf cuves plates et les trois baignoires profondes, ce qui est exact, et se demande si ces dernières ne témoignent pas de préoccupations médicales, supposition que rien ne fonde (p. 188).

l'ancienneté de la diffusion en Occident de la technique du bain de propreté à l'aide de cuves plates individuelles. Ensuite, il révèle l'importance du système de chauffage fixe, système qu'il faut attribuer aux transformations en cours en 282 : si le réseau des canaux est moins complexe qu'à Gortys, la puissance de chauffe est bien supérieure. Enfin, il laisse soupçonner que les deux secteurs chauffés constituaient deux locaux spécifiques où H. Broise propose de reconnaître une étuve au Nord et une baignoire au Sud[26]. L'état des vestiges ne permet nullement de confirmer cette hypothèse, mais celle-ci est confortée par les comparaisons qu'il est possible de faire avec d'autres constructions occidentales.

3) Bains de Mégara Hyblaea

Les bains de Mégara Hyblaea, forcément antérieurs à la destruction de la ville en 213, sont attribués au milieu du IIIe siècle av. n.è.[27]. La lecture du monument a été considérablement éclaircie par H. Broise (pl. VII-2). La pièce 1, équipée de bancs, était sans doute un vestiaire. Les deux vestibules d'entrée y débouchent et elle commande elle-même l'accès au secteur proprement balnéaire dont les sols sont en *opus signinum*.

Ce secteur commence par la grande salle 2 qui occupe une position centrale : c'est en fonction d'elle que s'organisent les circulations. Au Sud est disposé le bain de propreté qui se compose de trois locaux : l'étuve 3, chauffée par le sol grâce à un foyer desservant un canal dont l'efficacité était accrue par de petites cavités latérales[28]; la rotonde 4 qui abritait des cuves plates individuelles; enfin, à l'Ouest de cette dernière, la salle d'attente 5 équipée de bancs.

À l'Est de la salle centrale 2 s'ouvre le bain de délassement. On y accède par la pièce 6 équipée d'une banquette d'attente au Nord et, peut-être, d'une vasque dont subsisterait le support en maçonnerie contre le mur Sud. Le local 7, au seuil bombé afin de retenir une nappe d'eau, est probablement un pédiluve précédant un petit bassin. La présence de ce dispositif s'explique parfaitement[29] lorsque l'on comprend que l'espace 8, longtemps considéré comme une étuve, est en réalité une baignoire collective, installée sur un canal chauffé par un foyer situé au Sud et dont quelques indices laissent penser qu'il était surmonté d'une chaudière[30]. En effet, l'épais «mur» 6/8, dépourvu de toute baie de circulation, n'est en fait que la fondation de l'emmarchement du bassin, percée d'une canalisation permettant la vidange de ce dernier : l'eau courait sur le sol des salles jusque dans le vestiaire 1 d'où elle était évacuée vers un égout. Ce procédé, qui permettait le nettoyage de l'établissement en économisant l'eau, est tout à fait semblable à celui de Gortys et se retrouve dans nombre de bains hellénistiques, du moins lorsque l'état de conservation des vestiges permet de le repérer[31].

Les points communs entre les bains de Gortys et ceux de Mégara sont essentiels. Ils concernent de nombreux détails techniques. Surtout, dans les deux cas, nous sommes en

[26] Sur ces bains, cf. P. Orlandini, dans *NSc*, 1960, p. 181-202. Pour leur interprétation, cf. aussi et surtout Broise, *Bain chaud*, p. 23-24.

[27] G. Vallet, F. Villard, P. Auberson, *Mégara Hyblaea. Guide des fouilles*, EFR, 1983, p. 49-60. Il faut désormais corriger et compléter cette description par les analyses d'H. Broise dans *Bain chaud*, p. 17-21.

[28] Cette pièce est traditionnellement interprétée comme un local où était chauffée l'eau destinée aux cuves de la salle voisine : cf. Vallet *et alii*, *ibid.*, p. 55-56, et encore DeLaine, *Observations*, p. 116 ou Nielsen, *Thermae*, fig. 3. À la suite d'H. Broise, il nous paraît nécessaire d'y reconnaître une étuve dont l'absence serait sinon surprenante : l'emplacement de la pièce et son rôle incontournable dans la circulation des baigneurs seraient en contradiction avec les caractéristiques d'un simple local de service. Reste que la rotonde devait être alimentée en eau chaude : peut-être cette fonction était-elle assumée par une chaudière placée sur le foyer de l'étuve.

[29] De même, à Gortys, une petite cuve maçonnée, que R. Ginouvès interprète comme un pédiluve, est située à proximité immédiate des baignoires d'immersion.

[30] Broise, *Bain chaud*, note 36.

[31] L'identification de la piscine est solidement argumentée par H. Broise dans *Bain chaud*, p. 20. Il est intéressant de noter que J. DeLaine, tout comme pour l'établissement de Syracuse étudié ci-dessous, est parvenue de son côté à la même conclusion (*Observations*, p. 116).

présence d'installations permettant la pratique d'un art du bain tout à fait semblable, fondé sur la satisfaction de deux désirs complémentaires, la propreté et le plaisir. D'un point de vue architectural, la solution apportée aux problèmes de circulation nés de la juxtaposition, dans un même monument, de ces deux techniques balnéaires repose sur une grande salle centrale commandant les diverses parties du bâtiment.

Les deux édifices ne sont cependant pas identiques, et le sicilien nous fournit quelques informations intéressantes. D'abord, les deux lieux essentiels où se réalise le nettoyage y sont regroupés en une unité cohérente qui rend le plan d'ensemble plus rationnel. La disposition architecturale ne permet cependant pas de savoir si un ordre s'imposait au baigneur dans l'utilisation de l'étuve et de la rotonde aux cuves plates. Ensuite, l'immersion ne se pratiquait pas dans des baignoires individuelles, comme à Gortys, mais dans un bassin dont les dimensions (près de 4,50 m de longueur) permettaient une pratique collective.

4) Bains de Syracuse

Ce dossier est encore enrichi par les bains de Syracuse (pl. VIII). Ils sont datables du III^e^ siècle, probablement du milieu de ce siècle, c'est-à-dire qu'ils sont très sensiblement contemporains du bâtiment de Mégara. Ils étaient en cours de travaux lorsqu'ils furent abandonnés, événement qu'il est tentant de mettre en relation avec le siège qui aboutit à la prise de la ville en 211[32].

Nous ne connaissons qu'une partie de l'édifice, mais il s'agit des pièces essentielles pour la pratique du bain. Les similitudes avec le bâtiment de Mégara sont notables. On retrouve une salle centrale, 1, qui commande l'accès aux différents secteurs. Le bain de propreté est à l'Est. On reconnaît l'étuve 2, avec le même système de chauffage qu'à Mégara et d'où l'on passe dans la rotonde 3 flanquée ici aussi de la salle d'attente 4.

Le bain de délassement est au Nord. Il s'agit de la grande salle 5, munie de banquettes et dont toute la paroi occidentale est occupée par deux bassins juxtaposés, 6 et 7, séparés par une légère cloison. Jusque dans les détails, on retrouve un système identique à celui de Mégara, avec un foyer desservant un canal de chauffe placé sous la baignoire et une vidange de celle-ci évacuant l'eau directement sur le sol de la salle 5. Là encore, cette installation, large de plus d'1,50 m et longue d'environ 4 m, permettait une pratique collective du bain par immersion (pl. VIII-3)[33].

Les espaces complémentaires du secteur proprement balnéaire prennent ici une forme particulièrement spectaculaire. De fait, à l'Est de la salle 1, s'ouvre une seconde rotonde, 8,

[32] G. Cultrera, *Siracusa. Rovine di un antico stabilimento idraulico in contrada Zappalà*, dans *NSc*, 1938, p. 261-301. Pour les données permettant une datation, cf. p. 298-301. Pour l'analyse du bâtiment, et en particulier l'identification de l'étuve et des piscines d'immersion, cf. Broise, *Bain chaud*, p. 21-23.

[33] À titre de curiosité, et pour rester dans le cadre syracusain, on se rappellera l'anecdote de la découverte du principe fondamental de l'hydrostatique par Archimède à l'occasion d'un bain. Le récit le plus complet en est donné par Vitruve (IX, 9-12) : *Tunc is, cum haberet eius rei curam, casu venit in balineum, ibique cum in solium descenderet, animadvertit quantum corporis sui in eo insideret, tantum aquae extra solium effluere* (« Et le hasard fit que, avec ce souci en tête, celui-ci alla au bain, et là, descendant dans la baignoire, il remarqua qu'il s'en écoulait une quantité d'eau égale au volume de son corps, quand il s'y installait». Traduction J. Soubiran, CUF, 1969).

Le contexte de l'épisode, puisque, tout à la joie de sa découverte, il bondit hors de la baignoire *et nudens vadens domum*, implique un bain par immersion dans un bâtiment public, ce que ne contredisent nullement les termes employés (*balineum, solium*). Cependant, cette opération doit-elle être placée dans une baignoire individuelle ou collective? Contrairement à R. Rebuffat (*Vocabulaire*, p. 2, note 3), nous ne pensons pas que ce récit implique forcément la première solution : que l'on soit seul ou à plusieurs dans la baignoire, l'eau déborde de la même manière lorsque s'y plonge un nouveau baigneur, même si le phénomène est plus facile à observer dans le cadre d'une pratique solitaire.

L'anecdote est-elle apocryphe? Rien ne le prouve. En tout cas, elle démontre au moins que, pour Vitruve, la pratique du bain par immersion au III^e^ siècle à Syracuse n'a rien qui puisse surprendre.

très différente de la *tholos* 3. En effet, outre son diamètre légèrement supérieur, elle ne comporte aucun aménagement susceptible de nous éclairer sur son utilisation. En particulier, il est exclu d'y restituer des cuves et aucun indice ne permet d'y voir une étuve[34]. En revanche, son décor, et en particulier la façon dont elle a été intérieurement ornée de colonnes engagées, signale l'importance du lieu. Dans une large mesure, on peut même considérer qu'elle s'impose aux dépens de la salle centrale qui, dans des bâtiments similaires, présente une ampleur relative plus affirmée qu'à Syracuse. Il existe donc un bloc de pièces, 2-3-4 à Gortys, 1-2-9 à Mégara, 1-8 à Syracuse, dont les éléments doivent assumer les fonctions de vestiaire, de lieu central dans les circulations, mais doivent aussi autoriser d'autres activités. On peut envisager des salles destinées aux massages et onctions d'huile[35]. L'ampleur et le luxe de la rotonde 8 de Syracuse laissent soupçonner que, sans exclure d'y localiser certaines opérations directement liées au bain, des locaux de ce genre étaient aussi et avant tout des lieux de rencontre, de sociabilité : les textes contemporains démontrent qu'on ne venait pas dans les établissements balnéaires uniquement pour se baigner.

5) Conclusions sur les bains du IIIe siècle

Les textes disponibles sur la pratique balnéaire à l'époque hellénistique ne traitent de cette question que de façon allusive et ne sont pas toujours d'interprétation aisée[36]. Les données archéologiques doivent donc jouer un rôle privilégié. Le problème est qu'elles sont extrêmement lacunaires. Ces lacunes sont de natures multiples : les installations techniques sont en piteux état; les vestiges sont mal conservés; nous ne connaissons souvent qu'une partie du plan; nous ne connaissons qu'encore plus exceptionnellement le contexte dans lequel ces bains s'insèrent.

Néanmoins, cette documentation archéologique nous permet de saisir avec une relative précision une pratique balnéaire complexe, parfaitement constituée au IIIe siècle et combinant bains de propreté et de délassement. Dans les établissements les plus structurés, et aussi les mieux connus, les constructeurs utilisent un plan caractéristique fondé sur une salle centrale commandant les circulations. À Gortys, les locaux destinés aux deux types de bain sont juxtaposés et même imbriqués. En revanche, à Mégara Hyblaea et Syracuse, ils sont clairement distingués et situés sur deux axes perpendiculaires. Cependant, on note

[34] Cf. déjà les réflexions de R. Ginouvès dans *Balaneutiké*, p. 198-199 et p. 203-204.

[35] Hypothèse avancée pour la rotonde 8 de Syracuse par H. Broise dans *Bain chaud*, p. 25.

[36] Certains passages, mis en rapport avec l'étude des vestiges, confirment cependant l'association fondamentale du bain de propreté par affusion et du bain de délassement par immersion. Ainsi Polybe, XXX, 29, 2. Nous sommes au lendemain de la défaite de Persée à Pydna, en 168; Callicratès et Andronidas sont des partisans de Rome : « Le fait suivant montrera bien quelle aversion inspiraient Callicratès, Andronidas et toute leur faction. On célébrait à Sicyone la fête des Antigonies. Il y a dans tous les établissements de bain, outre les piscines communes, des baignoires particulières, dont se servent habituellement les élégants. Or, quand Andronidas ou Callicratès y étaient entrés, personne ne voulait y prendre leur place avant que le baigneur eût entièrement vidé la baignoire et l'eût de nouveau remplie d'eau propre; on aurait cru se salir en se plongeant dans la même eau que ces gens-là» (trad. P. Waltz, Paris, 1921). Il semble donc bien que l'immersion se pratiquait, dans des baignoires collectives ou individuelles, après nettoyage du corps, opération qui n'est pas décrite par Polybe, soit qu'elle se fût effectuée auparavant dans un cadre privé, soit, plutôt, qu'elle l'eût été au sein même des bains publics, à l'aide de cuves plates individuelles dont la nature même n'intéressait pas le propos de Polybe. De fait, l'enchaînement nettoyage-immersion peut seule rendre compte de l'anecdote : l'injure faite aux partisans de Rome réside dans le fait que la succession des baigneurs dans une baignoire n'implique pas le renouvellement systématique de l'eau dans la mesure où l'utilisateur est propre. Ce document est commenté dans Ginouvès, *Balaneutiké*, p. 188, note 10 et p. 189, note 3.

Les textes confirment aussi une évidence, à savoir la diffusion des bains publics hors des cités proprement grecques, même si ce phénomène est encore mal connu archéologiquement. Ainsi, à Capoue, à la fin du IIIe siècle, ces édifices sont attestés par la description des plaisirs qu'offre la cité et auxquels succombent les soldats d'Hannibal (Tite-Live, XXIII, 18 : *balinea*). Bien plus, lors de la défection de la ville, un épisode montre que ces bains pouvaient être fortement chauffés. En effet, des citoyens romains y sont enfermés et, du fait de la chaleur étouffante, y meurent de façon abominable : *ubi (balneis), fervore atque aestu anima interclusa, foedum in modum exspirarent*.

partout le même choix de valoriser le bain de délassement. À Gortys ou Mégara, ce dernier constitue en effet le point d'aboutissement de l'axe principal du bâtiment passant par le vestiaire et la salle centrale. Dans tous les cas, les baignoires sont installées dans une vaste pièce : à Gortys, il s'agit même de la salle centrale[37].

Ce schéma vaut pour une large partie du monde méditerranéen. De fait, il doit être confronté à l'évolution des bains de Stabies, à Pompéi, évolution que nous avons déjà eu l'occasion de rappeler[38]. D'après les recherches d'H. Eschebach, lors de la période II (IVe-IIIe siècle), les cuves plates sont remplacées par des baignoires d'immersion. Sans doute faut-il alors penser que le bain de propreté s'effectuait en d'autres lieux. En tout cas, lors de la période III (seconde moitié du IIIe siècle), au moins une salle est ajoutée à l'ensemble, salle rectangulaire où I. Nielsen a proposé, de façon convaincante, la restitution de cuves plates selon un parti bien attesté à Olympie (pl. IV). Nous retrouvons donc, hors du monde proprement grec, un *balanéion* tout à fait comparable à ceux construits ailleurs, en Méditerranée hellénique.

Cette unité n'exclut évidemment pas des variations de nature fort diverse, qui peuvent tenir par exemple aux constructeurs ou aux traditions régionales. Cependant, nous ne pensons pas que nos connaissances permettent de privilégier cette approche, qui ne peut concerner que des points secondaires : fondamentalement, il existe, au IIIe siècle, un art du bain profondément unitaire. Il est probable qu'il se met en place déjà à l'époque antérieure, mais nous n'en avons nul témoignage archéologique. Il est sûr qu'il se maintiendra bien après cette date : mais il ne s'agit alors que de la reproduction ou du maintien d'une structure mise au point auparavant.

Par conséquent, il nous paraît nécessaire de renoncer à certaines approches fréquemment développées, et d'ailleurs souvent contradictoires, qui ont comme point commun de briser la cohérence unitaire de l'évolution du bain méditerranéen. De fait, il apparaît vain de chercher à mettre en évidence, pour cette époque, un processus architectural propre à l'Occident. Celui-ci fait partie du même ensemble culturel que l'Orient et travaille à l'élaboration de solutions qui répondent aux mêmes problèmes. Que ces dernières naissent ici ou là, ou ici et là, est de peu d'importance : ce qui est frappant, c'est l'homogénéité des choix, au-delà de variations que notre documentation ne nous permet pas de cerner, et encore moins d'expliquer.

Tenter de privilégier des coupures verticales brisant l'unité du monde méditerranéen est une pratique courante que sa banalité ne suffit pas à justifier. En ce qui concerne l'activité balnéaire, nous l'avons déjà souligné à propos de la période classique pour laquelle le raisonnement reposait sur l'étrangeté qu'aurait dû constituer la juxtaposition d'un bain chaud et d'un lieu d'exercices. Nous ne pouvons que réitérer ce même jugement en ce qui concerne le IIIe siècle. Dans ce cas, il nous semble erroné de vouloir construire une géographie de la pratique de l'immersion qui originaliserait l'Orient[39], ou, inversement, qui distinguerait l'Occident au sein duquel les *balaneia* siciliens devraient être considérés comme les ancêtres du bain romain[40]. Chercher à an-

[37] Cette structure des bains du IIIe siècle nous paraît en mesure d'éclairer l'organisation de l'édifice balnéaire contemporain fouillé à Vélia : W. Johannowsky, *Considerazioni sullo sviluppo urbano e la cultura materiale di Velia*, dans *La Parola del passato*, 37, 1982, p. 243-246. Bien que les vestiges aient été largement entamés par l'érosion, on peut saisir la disposition d'ensemble du monument comportant, placés orthogonalement, d'une part un bain de propreté composé d'une *tholos* à cuves plates précédée par un local chauffé qu'il faut sans doute assimiler à une étuve, d'autre part une salle relativement ample (8 × 5,40 m), dotée d'un banc, d'une vasque et, surtout, d'une baignoire collective chauffée : on y reconnaîtra le bain de délassement.

[38] Cf. ci-dessus, notes 14 et 15, et pl. V.

[39] *Contra* Nielsen, *Thermae*, p. 8, pour laquelle l'immersion serait exceptionnelle en Occident.

[40] *Contra* DeLaine, *Observations*, p. 120, pour laquelle l'identification de baignoires collectives chauffées par le sol dans les *balanéia* occidentaux montrerait que ces derniers sont le point de départ d'un développement autonome du bain grec en Sicile et Grande-Grèce aboutissant au « bain romain ». Inversement, tous les exemples orientaux seraient dépourvus d'«hypocauste» développé et de piscines d'immersion (p. 121).

crer dans le passé une architecture balnéaire spécifiquement «romaine» nous paraît une démarche vouée à l'échec. L'originalité «romaine» ne niche pas dans une vieille géographie des pratiques balnéaires, mais, bien plus profondément, dans des ruptures chronologiques qui correspondent à l'affirmation de réalités radicalement nouvelles.

6) Le cas de Kerkouane

En Afrique, aucun bain hellénistique n'est connu dans le monde numide. En revanche, dans le domaine punique, la cité de Kerkouane, à l'extrémité du Cap Bon, fournit quelques éléments de réflexion.

Le site est occupé dès le VIe siècle, sans doute sous une forme urbaine au plus tard dès la seconde moitié de ce siècle. Il est définitivement abandonné vers le milieu du IIIe siècle av. n.è., constatation, fondée sur l'étude du matériel, qu'il est tentant de mettre en relation avec l'épisode de la première guerre punique qui voit les troupes romaines de Regulus ravager cette région[41].

Nous aurons à revenir sur les salles de bain privées, mais, dans l'état actuel de la fouille du site, deux constructions attirent l'attention. Leur état de conservation est trop médiocre pour affirmer que nous sommes en présence de bains publics. Il s'agit cependant de la seule hypothèse qui permette de rendre compte des vestiges.

La première construction s'ouvre au nº 6 de la «rue des artisans»[42]. Si nous comprenons bien la publication, l'ensemble, mesurant environ 11,50 × 6 m, se compose de quatre pièces aux sols couverts entièrement ou partiellement de béton de tuileau (pl. X-3 et 4). À partir de la rue, on accède à une salle (4,90 × 3,80 m) équipée d'une banquette. Dans cet espace, des parois dessinent un petit local destiné plus précisément aux opérations balnéaires. Par un petit escalier, on peut gagner une deuxième pièce qui commande elle-même deux autres locaux. L'ensemble des aménagements est en fort mauvais état, mais la fréquence des sols en *opus signinum*, la présence de canalisations destinées à évacuer les eaux vers la rue ainsi que l'existence d'une banquette et d'une vasque indiquent une probable fonction balnéaire de ces lieux. Il reste cependant impossible de restituer la façon dont ces bains fonctionnaient.

La seconde construction se trouve dans le «quartier du boulevard»[43]. Ce secteur est fort incomplètement dégagé, mais on y remarque trois salles groupées donnant sur la petite cour d'un édifice qui pourrait avoir constitué un bain public. Il s'agit de pièces de plan rectangulaire, aux sols et murs couverts de béton de tuileau. Rien, d'après la publication, ne permet vraiment d'affirmer qu'il s'agit réellement de salles d'eau : le critère de l'*opus signinum* est insuffisant dans la mesure où l'on connaît nombre de demeures où des salles, clairement dénuées de toute fonction balnéaire, sont ainsi aménagées[44]. Il convient donc de rester prudent sur l'interprétation de ces vestiges.

Il n'en reste pas moins que, dans ce cas peut-être, dans le précédent sans doute, il faut reconnaître des bains publics en usage au moment de la destruction de la cité, vers le milieu du IIIe siècle av. n.è. Une telle conclusion ne peut pas réellement déconcerter. Dès sa fondation, la cité est largement ouverte aux importations grecques. On y connaît même un exemple de péristyle dans le cadre de l'architecture domestique, ce qui prouve l'introduction très rapide, à Kerkouane, de cette solution architecturale qui constitue aussi une véritable révolution idéologique.

On ne peut donc être réellement surpris de constater que ce site, qui offre des possibilités d'observations remarquables dans la mesure où aucune occupation ne vint modifier son état du milieu du IIIe siècle, suggère aussi fortement que cette cité punique possédait des *balanéia*.

[41] J.-P. Morel, *Kerkouane, ville punique du Cap Bon. Remarques archéologiques et historiques*, dans *MEFR*, 81, 1969, p. 473-518, en particulier p. 494-517. Cf. aussi Fantar, *Kerkouane*, I, p. 63-79.

[42] Fantar, *Kerkouane*, II, p. 326-329.

[43] Fantar, *Kerkouane*, II, p. 336-337.

[44] Fantar, *Kerkouane*, II, p. 116 ou 149.

Le fonctionnement de ces derniers reste cependant difficile à reconstituer. Il n'existe aucune installation de chauffage fixe. Il faut donc supposer que l'on recourait essentiellement à des braseros et que les procédés servant à chauffer l'eau ont disparu, dans la mesure où il est difficile d'imaginer que nous sommes en présence uniquement de bains froids. Bien plus, nous ignorons totalement la façon dont on se baignait. Il ne subsiste aucun aménagement permettant le bain par immersion, mais aussi par affusion dont la pratique est, en revanche, largement attestée dans le cadre de l'architecture domestique. Faut-il penser que baignoires, si elles ont jamais existé, et cuves plates étaient amovibles et que leur installation n'a laissé aucune trace? Ou que ces établissements ne permettaient qu'un nettoyage du corps grâce à des aspersions à partir de vasques?

Nous sommes donc réduit à conclure de façon fort prudente. L'existence de bains publics dans les régions puniques n'aurait rien qui puisse surprendre, et nous en connaissons peut-être quelques vestiges. Dans l'état actuel de la documentation, il nous est cependant impossible d'en restituer le mode de fonctionnement et de les rattacher avec précision aux autres bâtiments méditerranéens. Il n'est guère douteux que l'Afrique du Nord ait fait partie des régions extérieures au monde grec qui ont adopté les nouvelles pratiques balnéaires : les modalités précises de cette adoption restent cependant floues en ce qui concerne les édifices publics.

7) Évolution des bains hellénistiques au IIe siècle

Dans l'état actuel de la documentation, c'est en Italie centrale tyrrhénienne que l'on peut suivre l'évolution des bâtiments balnéaires au IIe siècle. Le changement essentiel concerne un nouveau mode d'articulation entre bains de propreté et de délassement.

Le dossier des bains pompéiens de Stabies est d'utilisation délicate. Durant le IIe siècle av. n.è. (période IV), il ne subsiste plus, dans l'aile Nord de la palestre, que les baignoires pour l'immersion et le *loutron*, ou bain froid. En revanche, l'aile orientale est créée : y sont juxtaposés deux bains, destinés l'un aux hommes, l'autre aux femmes, et tous deux composés de trois pièces essentielles. La question est de savoir comment ces dernières étaient aménagées. H. Eschebach pense que certaines d'entre elles étaient déjà installées sur de véritables hypocaustes. Ce serait une innovation spectaculaire, mais aucun des arguments avancés ne paraît décisif. Inversement, I. Nielsen estime que, dans les deux cas, un vestiaire précède deux locaux équipés de cuves basses : le nouveau bâtiment continuerait donc à s'inscrire dans la lignée du modèle du IIIe siècle[45].

En fait, et ce n'est sans doute là que le résultat du hasard des découvertes archéologiques, pour disposer de données solides et saisir les changements qui se produisent au IIe siècle il faut se tourner vers des monuments situés plus au Nord. Nous discernons alors une mutation importante, dont le trait le plus frappant est une modification de la nature du bain de propreté.

Dans la rare documentation disponible, un édifice occupe une position de choix à cause du soin apporté à sa fouille et de sa complète mise au jour; il s'agit des bains de Musarna, dans les environs de Viterbe[46] (pl. IX-1 et 2).

La construction, qui réutilise un bâtiment antérieur, doit vraisemblablement être attribuée au dernier quart du IIe siècle. Outre les espaces de service, elle comporte trois pièces. De la rue, on accède directement à la salle 1

[45] Nielsen, *Considerazioni*, p. 89-94. J. DeLaine (*Observations*, p. 119-120) paraît admettre, dans ces nouvelles pièces, la présence d'hypocaustes dès le IIe siècle, mais soit les associe à des cuves plates, deux données qu'il paraît difficile de combiner, soit envisage, pour le *caldarium*, des hypocaustes de type primitif, composés de canaux parallèles, chauffant des baignoires d'immersion. Tout ce raisonnement repose sur la théorie selon laquelle le bain «romain» s'ancre dans des réalités occidentales originales dès l'époque hellénistique, d'où le souci de démontrer que cet hypocauste pompéien, dont nous ne connaissons rien, dérive du modèle de Géla et non de celui de Gortys. Il n'existe strictement aucun argument susceptible d'étayer une telle démarche.

[46] En attendant la prochaine publication, les informations essentielles sont données dans G. Barbieri, H. Broise, V. Jolivet, *Musarna I. I bagni tardo repubblicani*, dans *BdA*, 29, 1985, p. 29-38; Broise, Jolivet, *Le bain en*

qui devait servir de vestiaire. La pièce 2 est équipée de banquettes : il s'agit, selon toute probabilité, d'une étuve, qui ne pouvait être chauffée que par des braseros. La pièce 3 présente des aménagements remarquables. Le seuil 2/3, bombé, permettait de transformer son angle Nord-Est en pédiluve; puis on trouve, due à un ajout au plan initial, une banquette dégagée des murs, ainsi qu'une vasque sur pied, c'est-à-dire un *labrum* dont ne subsiste que l'empreinte dans le sol, cernée d'un décor mosaïqué.

Surtout, toute l'extrémité occidentale de la pièce était occupée par une baignoire collective destinée à permettre le bain chaud par immersion. Il n'en subsiste plus que le système de chauffe qui a subi des remaniements. Un canal de chauffe, pourvu d'une cheminée de tirage au Sud, était alimenté par un foyer situé au Nord. Sans doute dès le premier état, on peut restituer sur ce dernier une chaudière dont subsiste l'empreinte dans la maçonnerie. À l'Ouest, un second foyer paraît avoir été essentiellement destiné à la fabrication des braises nécessaires aux braseros. L'eau de la baignoire était vidangée directement sur le sol de la pièce et conduite ensuite jusqu'à une bouche d'égout située en 1, selon un procédé bien attesté dès la période précédente.

La nature publique de ce petit édifice balnéaire est démontrée par son rapport avec la voirie et par la mosaïque centrale de la pièce 3 qui nous livre le nom des deux commanditaires, peut-être magistrats en charge au moment de la dédicace du bâtiment.

Ces bains sont indubitablement les héritiers des réalisations du III[e] siècle. De la grande baignoire chauffée par un four à son système d'évacuation des eaux permettant le nettoyage de tout l'édifice, on retrouve les mêmes choix valorisant les bains par immersion et les mêmes solutions techniques. Une profonde mutation est cependant intervenue, qui présente deux aspects essentiels et complémentaires.

D'abord, la nature du bain de propreté a changé. On utilise toujours l'étuve, où l'exsudation facilite le nettoyage de la peau, mais le bain par affusion a disparu. Il n'y a plus de cuve plate. Le nettoiement complémentaire à l'aide de l'eau est désormais réalisé au *labrum* qui fournit un liquide dont on peut penser qu'il était chaud : cela expliquerait la position de la vasque placée, de façon quelque peu encombrante, à proximité de la baignoire, mais aussi de la chaudière. À notre avis, il s'agit d'une mutation des techniques du bain de propreté beaucoup plus que d'un affaiblissement de cette fonction dans les bains publics. Même s'il est vrai que les salles de bain privées se multiplient alors dans les maisons, ce phénomène ne concerne qu'une minorité de la population et ne saurait justifier la disparition, dans les *balanéia*, de la fonction de nettoyage[47].

Ensuite, les deux bains, celui de propreté et celui de délassement, ne sont plus séparés mais fusionnés au sein d'un même itinéraire qui transcrit dans l'architecture une évidente nécessité : avant de s'immerger dans la baignoire collective, il faut être propre. Les étapes de cet itinéraire, qui font se succéder le long d'un circuit rétrograde le souci de propreté et le plaisir du délassement, correspondent à cette nécessité.

Ces changements importants restent très mal documentés. À notre connaissance,

Étrurie, p. 89-92; Broise, *Bain chaud*, p. 29-31. Cet édifice peut éclairer l'organisation des bains de Crotone. Ces derniers, très mal connus, peuvent être datés du II[e]-I[er] siècle. On y retrouve, comme à Musarna, une pièce principale ornée d'une mosaïque nous donnant le nom des magistrats chargés de la construction. Cette pièce est équipée de banquettes, peut-être d'un *labrum* et, sans aucun doute, d'une baignoire d'immersion. Outre les locaux de service, les salles environnantes comprennent un vestibule et, probablement, un vestiaire et une étuve (*NSc*, VIII, supp., 1911, p. 89-91).

[47] *Contra* Broise, *Bain chaud*, p. 30. À Musarna même, on construit encore, au II[e] siècle, des bains de propreté de type traditionnel (cf. Broise, Jolivet, *MEFRA* 1993, p. 444 et 445, fig. 10; Id., *ibid.* 1994, p. 457 et 459, fig. 19). Dans un bâtiment interprété comme un marché, on a mis au jour un petit bain sans doute construit dans la seconde moitié du II[e] siècle et abandonné sous Auguste : il était soit public, soit, plutôt, réservé au personnel du marché. Le secteur proprement balnéaire se compose essentiellement de deux pièces. La première est dotée d'un foyer, qui devait fournir braises et eau chaude, et d'une aire pavée en béton de tuileau qui a pu servir à des opérations de nettoyage. La seconde, pavée d'un *signinum* et d'un *spicatum*, possède une cuve plate.

l'Orient ne nous fournit aucune donnée concernant cette question. À Pompéi, les bains de Stabies du IIe siècle, qui paraissent multiplier leurs batteries de cuves, semblent rester bien conservateurs, comme nous venons de le voir.

En revanche, il est très intéressant de constater que c'est à Rome que l'on trouve un exemple parallèle à celui de Musarna. Les bains de la via Sistina, datés du début du Ier siècle sur des critères stylistiques, ne sont que très partiellement connus[48]. Leurs dimensions les désignent comme un édifice public (pl. IX-3 et 4). Le cœur en est constitué par la rotonde 3, pourvue de deux *labra* logés dans des absides et d'une baignoire. L'importance du lieu est soulignée par le décor mosaïqué et par les colonnes engagées qui ornent la paroi. Autour de cette rotonde, on est conduit à restituer le vestiaire 1 et l'espace de service 4 à partir duquel on devait desservir le foyer de la baignoire. La présence d'une étuve en 2, éventuellement desservie par un second foyer, reste entièrement hypothétique mais logique. En tout cas, la salle de bain est, quant à son organisation sinon quant à son plan (qui évoque en revanche de façon remarquable l'établissement de Gortys), tout à fait comparable à celle de Musarna. Nul doute que cela ne trahisse la même évolution de la pratique balnéaire.

Le dossier archéologique reste donc d'ampleur limitée. Il n'en est pas moins significatif si l'on renonce à exploiter ses lacunes pour construire une artificielle histoire des particularités régionales. La conclusion d'ordre historique que l'on peut en tirer nous paraît de même nature que pour le siècle précédent. L'évolution que nous saisissons à Rome et en Étrurie est certainement un phénomène général. Il est savoureux de voir Rome fournir un des rares documents disponibles sur ce dernier. Ce fait montre que la Ville est loin d'être en retard sur ses voisins. Ce serait accorder à des textes antiques moralisants une signification historique qu'ils n'ont pas que de soutenir la thèse selon laquelle une certaine «mentalité romaine» n'y aurait longtemps laissé au bain qu'une place modeste[49].

II – Les bains privés

Les demeures ont toujours été un lieu où l'on se nettoyait. Ce qui nous intéresse ici est la diffusion, dans des couches plus larges de la société que les milieux princiers ou aristocratiques, de techniques balnéaires parallèles à celles qui reçoivent désormais leur plein développement dans des bâtiments publics.

Il ne s'agit donc pas de reprendre les témoignages, essentiellement littéraires et figurés, qui attestent l'existence, dans les demeures et aux époques archaïque et classique, de pratiques permettant des lavages partiels ou le bain complet[50]. Il suffit à notre propos de saisir la situation à la fin de l'époque classique et à l'époque hellénistique, lorsque de profonds changements surviennent ou se généralisent, et cela en privilégiant la documentation archéologique[51].

A) *Installations de la fin de l'époque classique : le cas d'Olynthe et le dossier du bassin oriental de la Méditerranée*

Les données dont nous pouvons partir nous sont fournies par Olynthe, en Chalcidique[52]. Le site présente plusieurs intérêts majeurs, et d'abord sa chronologie. En 432, la cité reçut un gros apport de population. Sa superficie fut alors considérablement accrue, ces nouveaux quartiers étant organisés selon un plan orthogonal qui guida un grand programme de construction pour lequel on eut souvent recours à un type de maison standardisé qui ser-

[48] C. Fiorini, *Edificio di età repubblicana in via Sistina*, dans *Quad. Top. Ant.*, 10, 1988, p. 45-57; Broise, *Bain chaud*, p. 28-29.

[49] *Contra* Broise, Jolivet, *Le bain en Étrurie*, p. 79 et encore p. 94-95.

[50] L'essentiel de la documentation concernant ces questions est réuni et analysé dans Ginouvès, *Balaneutiké*, p. 151-166.

[51] Sur les représentations figurées de l'époque hellénistique, cf. Ginouvès, *Balaneutiké*, p. 166-174; sur les données archéologiques, p. 174-181.

[52] Le site est présenté de façon synthétique dans R. Martin, *L'urbanisme dans la Grèce antique*, 2e éd., Paris, 1974, en particulier p. 110-113 et 227-231, ainsi que dans Greco, Torelli, *Urbanistica. Il mondo greco*, p. 262-267.

vit de base aux variations individuelles. L'autre dent de la fourchette chronologique nous est fournie par la date de 348, lorsque la ville fut rasée par Philippe II : le site ne fut plus alors l'objet que d'une occupation médiocre. Il nous fournit donc des exemples de demeures appartenant au dernier siècle de la période classique. Or les fouilles, qui ont été réalisées pendant plusieurs décennies, nous permettent de connaître une grande partie de la cité.

Dans notre optique, l'apport le plus intéressant de ces recherches est la révélation de la fréquence des demeures dotées d'une salle de bain. Celle-ci est attestée sans aucun doute possible dans au moins un tiers des maisons, proportion qu'il faut accroître sans doute de façon notable pour prendre en considération les cas où ces installations ont été complètement détruites. Ailleurs, il faut penser que les ablutions réalisées dans le cadre domestique s'effectuaient à l'aide d'instruments mobiles[53].

Dans la plupart des cas, la salle de bain fait partie d'une des unités spécifiques qui composent les maisons et qui entretiennent fréquemment entre elles les mêmes relations d'un édifice à l'autre. L'unité qui nous intéresse ici a été appelée «oecus unit» par G. Mylonas[54]. Elle comprend trois pièces (pl. X-1 et 2). La première est vaste. Elle mesure au moins 5 × 4 m, soit 20 m², et peut même couvrir plus de 40 m². Il s'agit donc d'une des plus grandes salles de la demeure. Son organisation est caractéristique. Son sol est toujours de terre battue et elle est fréquemment dotée d'un foyer fixe, situé vers le centre du local. Les découvertes faites en ces lieux confirment qu'il ne s'agit ni d'une salle de réception ni d'une cuisine, mais d'un atelier abritant le travail féminin, lieu dénommé *oecus* par les chercheurs qui ont travaillé sur Olynthe[55].

Cette grande pièce donne sur la cour intérieure de la maison, directement ou, le plus souvent, par l'intermédiaire d'un portique. Elle est flanquée de deux autres locaux, une cuisine et une salle de bain, dont l'association forme un rectangle : le mur commun avec l'*oecus* paraît souvent être dû à un remaniement effectué aux dépens de ce dernier, ce qui semble indiquer que la généralisation de ce parti architectural n'est pas originelle[56].

La cuisine, du moins dans la plupart des cas, possède sa propre entrée tandis que la salle de bain est accessible à partir de l'*oecus*. Cette dernière mesure en moyenne 2,25 × 1,50 m. Les murs sont généralement enduits, le sol aménagé de façon diverse, de la terre battue au mortier ou au dallage de terre cuite. Chaque fois que l'installation balnéaire est conservée, on constate qu'il s'agit d'une cuve plate destinée à permettre le bain par affusion. Grâce au voisinage de la cuisine, la salle d'eau pouvait s'assurer une alimentation aisée en eau chaude et bénéficier d'une partie de la chaleur produite en ce lieu ainsi que dans l'*oecus*.

Ce spectaculaire exemple de diffusion des installations balnéaires dans des milieux sociaux beaucoup plus larges qu'autrefois montre donc que ce mouvement s'accompagne de l'adoption des nouvelles techniques balnéaires qui caractérisent désormais les *balanéia*. Dans les deux cas, le bain de propreté est soigneusement distingué de l'immersion, qui ne semble pas avoir été pratiquée dans la sphère domestique.

Cette généralisation du bain privé pourrait être liée à l'absence d'installations publiques dont aucun exemple n'a été retrouvé à Olynthe[57]. Notre connaissance de cette ville, et des autres sites en général, est cependant trop imparfaite pour qu'un tel rapport puisse être

[53] Dans les publications des fouilles, *Excavations at Olynthus*, sous la direction de D. Robinson, Baltimore, à partir de 1930, cf. en particulier II, 1930, p. 46-50 et fig. 136; VIII, 1938, p. 198-204.

[54] G. Mylonas, *The oecus unit of the Olynthian house*, dans *Excavations at Olynthus*, XII, Baltimore, 1946, p. 369-398.

[55] Le choix discutable de ce terme s'appuie essentiellement sur un passage de Vitruve décrivant la maison grecque (VI, 9, 2 : ... *oeci magni, in quibus matres familiarum cum lanificiis habent sessionem*) : cf. Mylonas, *ibid.*, p. 385. R. Martin (*op. cit.* à la note 52) est donc imprécis lorsqu'il assimile l'*oecus* à l'ensemble cuisine et bain (p. 229, imprécision qui se retrouve p. 228, fig. 42).

[56] Mylonas, *ibid.*, p. 370 et 395.

[57] Une remarque de ce genre, mais inversée, est faite à propos de Délos dans *Excavations at Olynthus*, VIII, p. 203 : la rareté des bains privés y est mise en relation avec l'existence d'édifices publics.

affirmé. Nous serions bien plus enclin à penser que des besoins croissants ont stimulé parallèlement la multiplication des aménagements tant privés que publics, d'ailleurs susceptibles d'apporter chacun des satisfactions qui ne se recoupent pas complètement.

Quoi qu'il en soit, si le monde grec ne fournit pas d'autres exemples de construction de salles de bain privées aussi systématique qu'à Olynthe, les fouilles nous font connaître de plus en plus de cas de demeures ainsi équipées[58]. Dans ces bâtiments d'époque hellénistique on ne retrouve pas l'«oecus unit», mais l'association de la cuisine et du bain y reste, pour des raisons techniques évidentes, une solution privilégiée. De plus, il est légitime de penser que nombre de salles d'eau, plus simples et en particulier dénuées de cuves, n'ont pas toujours pu être identifiées : elles n'en permettaient pas moins, même sous des formes plus sommaires, un bain de propreté.

B) *Installations de l'époque hellénistique : le cas de Kerkouane et le dossier du bassin occidental de la Méditerranée*

Le phénomène est tout à fait semblable à l'Ouest : une fois de plus, nous retrouvons une évolution profondément identique dans les deux bassins de la Méditerranée. On doit même constater que c'est l'Occident qui nous fournit la plus riche documentation concernant l'époque hellénistique, si bien que nous pouvons discerner une évolution dans l'aménagement des bains privés qui décalque dans une large mesure celle que nous avons pu mettre en évidence pour les bâtiments publics.

On peut d'abord noter la diffusion de la cuve plate dans les maisons. Au fur et à mesure du développement des fouilles, de nouveaux exemples de telles installations sont découverts[59]. Mais l'exemple le plus spectaculaire de l'ampleur prise par cette pratique est africain : il nous est offert par la cité de Kerkouane. La situation archéologique est la même qu'à Olynthe (un site abandonné brusquement et assez largement exploré) et les conclusions sont sensiblement identiques, hormis un décalage chronologique d'un siècle : le dernier visage d'Olynthe tel que nous le découvrons date du milieu du IV^{e} siècle, celui de Kerkouane du milieu du III^{e} siècle.

Presque toutes les habitations de la cité punique possèdent des bains, donnée qui atteste une diffusion encore bien plus exceptionnelle que dans le cas, déjà remarquable, d'Olynthe[60]. Dans l'*insula* I, le secteur dégagé a révélé huit demeures : sept d'entre elles ont une salle d'eau (pl. XI). La seule qui en soit dépourvue fait partie des maisons les moins étendues mais même ce critère, au demeurant logique, n'est pas suffisant : hors de cet îlot, des habitations de superficie fort modeste possèdent cependant une telle installation[61].

Pour l'essentiel, la pratique balnéaire est la même qu'à Olynthe, mais le riche dossier de Kerkouane permet de préciser quelques points essentiels :

– Salle d'eau dépourvue de cuve : outre un

[58] Aux parallèles cités dans les publications d'Olynthe (Priène, Délos), repris et complétés dans Ginouvès, *Balaneutiké*, p. 38-39 (Mycènes), on peut ajouter Delphes (R. Ginouvès, *Une salle de bain hellénistique à Delphes*, dans *BCH*, 76, 1952, p. 541-561), ainsi que des découvertes récentes, telles celles d'Érétrie où quatre grandes demeures possèdent un bain privé là aussi équipé d'une cuve plate et situé à proximité d'une cuisine (*BCH*, 94, 1970, p. 1105; *ibid.*, 95, 1971, p. 1008; C. Dunant, *Dossiers histoire et archéologie*, 94, mai 1985, p. 58-64).

[59] Un bel exemple d'une installation de ce genre est connu depuis longtemps à Sélinonte, dans le cadre de l'habitat de l'acropole (E. Gàbrici, *Acropoli di Selinunte. Scavi e topografia*, dans *Monumenti antichi*, 33, 1929, pl. XVIII, fig. 5). Toujours en Sicile, les maisons hellénistiques de Morgantina possèdent souvent une salle de bain dotée d'une cuve plate : cf. D. Crouch, *The hellenistic water system of Morgantina, Sicily : contributions to the history of urbanisation*, dans *AJA*, 88, 1984, p. 357.

Parmi les découvertes récentes, le site de Musarna a fourni, outre des bains publics, l'exemple d'une demeure de la fin du III^{e} ou du début du II^{e} siècle (Broise, Jolivet, *MEFRA* 1992, p. 496) dotée d'une salle de bain équipée d'une cuve plate maçonnée (Id., *MEFRA* 1990, p. 477 et *Le bain en Étrurie*, p. 85).

[60] Fantar, *Kerkouane*, II, p. 305-349. L'analyse qui suit est fondée sur les données fournies par ce dossier, auquel nous renvoyons en indiquant seulement la pagination.

[61] La maison sise 9 rue de l'apotropaïon, dotée d'une cuve, ne couvre guère plus de 40 m². Même si un escalier laisse penser qu'elle pouvait être munie d'un étage, il s'agit d'un habitat modeste.

local identifiable seulement de façon hypothétique, uniquement sur la base de son plan[62], d'autres pièces sont reconnaissables grâce à leur sol fait d'un béton de tuileau, qui peut couvrir aussi les parois, et leur système d'évacuation des eaux[63], parfois aussi grâce à la présence plus explicite d'une vasque surélevée[64]. Dans ces cas, il faut penser que le nettoyage du corps était uniquement assuré à l'aide d'ablutions à partir de vasques, à moins que des cuves mobiles aient disparu sans laisser de trace.

– La très grande majorité des salles de bain est équipée d'une cuve plate. Lorsque celle-ci est en bon état de conservation, on constate qu'il s'agit indubitablement d'une installation de type classique, avec accoudoirs[65], destinée au bain par affusion. Fondamentalement, l'instrument est donc le même qu'à Olynthe. Il en diffère cependant par quelques caractéristiques qui révèlent l'évolution intervenue en un siècle :

– Aucune cuve n'est en terre cuite. Dans quelques cas, elle est taillée dans un bloc de grès[66], mais presque tous les exemples conservés sont en maçonnerie, le plus souvent de moellons, parfois de briques crues protégées par l'habituel béton de tuileau.

– Dans la quasi totalité des cas, et contrairement aux exemplaires trouvés à Olynthe, ces cuves sont équipées d'un siège, ce qui confirme, si besoin était, la position assise du baigneur dont l'essentiel du corps se trouvait donc préservé du contact de l'eau stagnant dans le réceptacle.

– Également dans la quasi-totalité des cas, on vidangeait les cuves non pas en écopant mais, beaucoup plus efficacement, grâce à un conduit d'évacuation, le plus souvent un tuyau de plomb qui traverse une des parois et donne sur une canalisation gagnant la rue[67].

– D'autres installations permettent de se faire une idée plus précise de la technique balnéaire pratiquée à Kerkouane. Fréquemment, une vasque, parfois maçonnée, parfois taillée dans un bloc de pierre, est installée sur une des parois de la cuve[68]. Une telle installation pouvait servir indépendamment de cette dernière. Sa position laisse cependant penser que le baigneur, installé dans celle-ci, disposait ainsi aisément d'une réserve d'eau pour s'asperger et compléter l'affusion sous forme de douche procurée à l'aide d'un récipient mobile[69].

Une salle d'eau mérite une attention particulière, dans la mesure où elle présente un dispositif tout à fait particulier, à savoir une baignoire dotée de deux sièges disposés de façon orthogonale et complétée par deux vasques[70]. Une telle organisation suppose qu'elle était

[62] 2 rue des deux places (p. 323).

[63] 7 rue des artisans (p. 325); 4 rue du collecteur (p. 330); secteur de la porte Sud (p. 338).

[64] 21 rue de l'apotropaïon, p. 307.

[65] Accoudoirs conservés au 43 rue de l'apotropaïon (p. 310), au 4 de la même rue (p. 312), au 2 de la rue du temple (p. 317), au 2 de la rue des artisans (p. 325), au 8 de la rue du collecteur (p. 330) et au 1 du quartier du boulevard (p. 335).

[66] Cuves en grès : 12 rue de l'apotropaïon (p. 315), 5 rue des artisans (p. 324), 5 rue du collecteur (p. 329). Au 1 rue du verrier, un instrument de ce genre a été trouvé en remploi (p. 332 = Morel, *MEFRA* 1969, p. 480 et p. 481, fig. 8).

[67] Absence de conduite de vidange : peut-être au 1 rue de l'apotropaïon (p. 306); apparemment aussi au 7, où une coupelle, aménagée classiquement à la partie antérieure de la cuve, facilitait la collecte des eaux (p. 307); probablement dans une des deux salles d'eau du 12 (p. 316) ainsi qu'au 5 de la rue du collecteur (p. 329). La présence d'une coupelle n'est pas un indice suffisant d'une vidange par écopage : ainsi, au 41 rue de l'apotropaïon où une canalisation traversant la paroi de la cuve part d'une écuelle de terre cuite encastrée dans le sol de celle-ci (p. 310).

[68] Vasque : rue de l'apotropaïon, au 7 (p. 307), au 35 (p. 308), au 41 (p. 309), au 4 (p. 312), au 6 (p. 314); 3 rue des deux places (p. 321); 2 rue des artisans (p. 325); 1 rue du sphinx (p. 331).

[69] Dans quatre cas (aux 4 et 7 rue de l'apotropaïon, au 2 rue des artisans et au 1 rue du sphinx), la vasque et la cuve sont reliées par une conduite de terre cuite ou un tuyau de plomb. Contrairement à l'hypothèse de M. Fantar (p. 312 ou encore p. 314 et 331), nous ne pensons pas que ce fait démontre que la vasque servait aussi à alimenter la cuve en eau propre. Dans le cadre d'un bain qui n'est pas d'immersion, cela présenterait peu d'intérêt. Sans doute ce dispositif n'a-t-il qu'un but purement technique, celui de permettre une vidange aisée de la vasque en utilisant pour ce faire l'évacuation de la cuve. Une forme de preuve nous paraît apportée par la salle d'eau du 6 rue de l'apotropaïon (p. 314-315), où, si nous comprenons bien la description, cuve et vasque, dotées chacune d'un tuyau de plomb, évacuent leurs eaux de vidange de façon autonome.

[70] Cette salle de bain se trouve au 1 de la rue du sphinx (p. 331). A. Mahjoubi, *L'architecture domestique à Ker-*

destinée à permettre le nettoyage simultané de deux personnes. Parallèlement, certaines demeures offrent plusieurs cuves. Dans un cas, les installations sont jumelées[71], dans un autre ce sont trois cuves qui sont placées en trois endroits séparés de la maison[72].

– Une demeure est tout à fait remarquable par la présence de deux salles de bain permettant une pratique balnéaire différente. On y trouve en effet une cuve plate classique et, à un autre endroit de la maison, une installation qui ne pouvait servir qu'à l'immersion. De fait, il s'agit d'une baignoire longue d'1,50 m et profonde de 0,80 m, dépourvue de siège[73]. Cette capacité d'installations privées à offrir une gamme de services comparable à celle des bains publics est exceptionnelle au IIIe siècle. Sans doute, une fois de plus, les lacunes de nos informations contribuent-elles grandement à accentuer ce caractère extraordinaire. En effet, les exemples plus tardifs, et aussi le fait que cette baignoire d'immersion a été retrouvée dans une demeure que l'on ne peut qualifier de vraiment somptueuse, laissent penser qu'un tel parti devait connaître d'autres parallèles[74].

– Les salles de bain comprennent d'autres installations. En règle générale, la cuve est installée dans une pièce spécifique de dimensions restreintes mais cependant suffisantes tant pour isoler le lieu de nettoyage que pour servir de vestiaire et abriter les ustensiles divers nécessaires à l'utilisateur. Ce local qui précède la cuve est, dans de rares cas, équipé d'un banc maçonné. De plus, il est fréquent de trouver un foyer dont le but était de chauffer l'eau et, éventuellement, de fournir les braises nécessaires au brasero réchauffant l'espace balnéaire[75]. Ce foyer est systématiquement plaqué contre la cuve, qui pouvait ainsi bénéficier indirectement de sa chaleur.

– La salle balnéaire apparaît ainsi autonome. On ne retrouve que rarement, à Kerkouane, le lien privilégié qui unit cuisine et bain dans la plupart des installations du monde grec. L'emplacement de la cuve est donc fort divers, même s'il apparaît qu'elle est volontiers placée à proximité du puits[76].

Le cas de Kerkouane éclaire les découvertes qui se multiplient dans le monde punique et qui prouvent, bien évidemment, la large diffusion des pratiques balnéaires de type méditerranéen. En particulier, l'apport des fouilles récentes de Carthage permet, en nous informant essentiellement sur un habitat domestique saisi un siècle après celui de Kerkouane, de confirmer les conclusions que l'on peut tirer de la cité du Cap Bon quant à la relative diversité des techniques balnéaires :

– Salle d'eau dépourvue de cuves : ce type d'installations est également bien attesté à Carthage. Les fouilles françaises ont permis l'étude de tout un quartier punique installé sur la pente Sud de la colline de Byrsa. Ce dernier a été progressivement construit à partir du tout début du IIe siècle, dans le cadre d'un urbanisme rationnel répondant à un plan directeur unitaire fondé sur un schéma orthogonal adapté aux données du relief. Les îlots ainsi tracés sont partagés en lots correspondant chacun à une demeure : leur superficie modeste, même si l'on tient compte de la probable existence d'étages, montre que cette opération

kouane et la maison de «l'insula 1», dans *Africa*, 5-6, 1978, p. 76-77, en propose une lecture différente puisqu'il assimile un des sièges à une cuvette. Les vestiges semblent plutôt imposer l'identification de deux sièges, placés à une hauteur différente.

[71] 6 rue de l'apotropaïon (p. 313).

[72] 4 rue du temple (p. 318 sq.). Les dimensions et l'organisation de la demeure ne sont pas telles que l'on puisse sûrement expliquer une telle situation par la coexistence de plusieurs familles (p. 339).

[73] 12 rue de l'apotropaïon (p. 315-316 et 342).

[74] Il faut donc nuancer Broise, *Bain chaud*, p. 26 qui pense que le bain par immersion est l'apanage, au IIIe siècle, des édifices publics et ne fait son apparition dans un cadre privé qu'au IIe siècle, dans certaines riches demeures. L'exemple de Kerkouane montre que cette réalité est antérieure et ne concerne pas que des maisons luxueuses. Il est confirmé par le cas de la villa de Gammarth, dans les faubourgs de Carthage (cf. ci-dessous).

[75] Foyer attesté rue de l'apotropaïon, aux 43 (p. 310), 45 (p. 311), 2 (p. 312), 6 (p. 314), sans doute au 10 (p. 315) ainsi qu'au 2 bis rue des deux places (p. 323).

[76] Fantar, *Kerkouane*, II, p. 339-340. La cuisine, lorsqu'un local était réellement spécialisé dans cette fonction, apparaît d'ailleurs souvent difficile à identifier à Kerkouane. Dans de rares cas (1 et 10 rue de l'apotropaïon), on peut penser que le foyer situé contre la cuve se trouvait en fait dans la cuisine.

immobilière visait essentiellement une clientèle dont on pourrait dire qu'elle appartenait aux classes moyennes.

Dans ce contexte précis, tant social que chronologique, il est donc intéressant de noter que le rez-de-chaussée de plusieurs demeures comporte une salle d'eau[77]. Celle-ci est reconnaissable à son sol fait d'une mosaïque de petits cubes de céramique, d'un type qui pave fréquemment les locaux exposés à des ruissellements; à des vestiges parfois d'adduction d'eau, toujours d'évacuation de celle-ci vers la rue; aussi à des niches aménagées dans un mur et susceptibles d'accueillir vêtements et instruments de toilette.

S'il n'y a guère de doute sur la nature de ces locaux, ce qui subsiste de leur aménagement ne permet pas de reconnaître sûrement la façon dont le bain était pratiqué. Comme à Kerkouane pour des pièces semblables, il faut sans doute penser que la toilette était effectuée par ablutions à partir de vasques. Des cuves mobiles ont aussi pu disparaître sans laisser de trace. Dans au moins un cas, l'exiguïté du local (1,10 × 0,80 m) incite à préférer la première solution. Toutefois, la découverte d'un fragment de cuve en terre cuite dans un remblai probablement consécutif à la destruction de 146 donne aussi quelque crédibilité à la seconde hypothèse[78].

– Toujours à Byrsa, mais cette fois sur le flanc Sud-Est de la colline, des salles d'eau ont été identifiées de facon convaincante dans l'habitat de l'actuelle rue Astarté[79]. Béton de tuileau sur les murs, pavements en *opus figlinum* en pente vers un égout, présence d'une banquette justifient une telle hypothèse. Dans chacune des deux pièces, qui communiquent entre elles par un seuil mosaïqué, des traces sur le sol pourraient correspondre à des cuves ou baignoire dont il ne reste rien.

– En revanche, une fouille effectuée au Kram a mis au jour une cuve plate de terre cuite en place, confirmant ainsi l'utilisation de tels instruments à Carthage[80].

– Enfin, une découverte particulièrement intéressante, et qui renvoie avec précision à une des demeures de Kerkouane, est une villa rurale de Gammarth, construction suburbaine de Carthage malheureusement fort détruite et, de plus, sommairement publiée[81]. Un des secteurs les mieux préservés est cependant un bain privé où une pièce à banquette précède une salle d'eau comportant deux bassins. L'un d'eux semble devoir être considéré comme une cuve plate; en revanche, le second est sans doute une baignoire d'immersion[82]. Selon toute probabilité, la villa est détruite lors de la prise de Carthage. Elle nous fournit donc un nouveau témoignage de la pratique du bain d'immersion dans des salles de bain privées puniques appartenant à la première moitié de la période hellénistique.

Une autre donnée confirme la similitude des pratiques balnéaires africaines et méditerranéennes. Des tombes puniques, telles celles des nécropoles de Kerkouane ou Kélibia, ont livré des strigiles. On peut s'interroger sur la nature exacte de ces objets, productions locales ou importations? La conclusion reste la

[77] S. Lancel dir., *Byrsa I*, collection de l'EFR, 41, 1979, p. 228 et 233-235; Id. *Byrsa II*, 1982, p. 114-119. Sur ce quartier punique de Byrsa Sud, une commode synthèse a été rédigée par S. Lancel, *La colline de Byrsa à l'époque punique*, Paris, 1983.

[78] *Byrsa I*, p. 142 et p. 141, fig. 47. Sur la couche d'où provient cet instrument, cf. p. 106 (couche 26). Pour une découverte antérieure du même genre, et au même endroit, cf. J. Ferron et M. Pinard, *Les fouilles de Byrsa : 1953-1954*, dans *Cahiers de Byrsa*, 5, 1955, n° 145 et pl. LXXVI : cuve plate avec siège et, semble-t-il, coupelle à l'avant, retrouvée dans la couche de destruction de la Carthage punique.

[79] F. Chelbi, *Découverte d'un habitat punique sur le flanc Sud-Est de la colline de Byrsa*, dans *CÉDAC*, 3, 1980, p. 29-39, en particulier p. 31-33 = *Colloque AFN*, I, p. 21-32.

[80] Z. Ben Abdallah, M. K. Annabi, F. Chelbi, *Découverte d'un quartier punique au Kram*, dans *CÉDAC*, 3, 1980, p. 17-18; F. Chelbi, *Quelques aspects de la civilisation carthaginoise à l'époque hellénistique*, dans *Cahiers des études anciennes*, 16, 1984, p. 82 et fig. 8.

[81] Situation soulignée par M. Fantar auquel nous devons les seules informations disponibles : *À Gammarth avant la conquête romaine*, dans *Colloque AFN*, I, en particulier p. 9-11 = *Kerkouane*, II, p. 17-19.

[82] C'est la conclusion qui nous paraît découler des dimensions de l'installation, dénuée de siège, qui mesure 1,75 m de longueur, 0,90 m de largeur et 0,52 m de profondeur, cette dernière cote ne concernant sans doute que l'état de conservation des vestiges, et non la profondeur originelle.

même en ce qui concerne leur usage. Bien plus, la large diffusion de ces ustensiles est attestée par une inscription de Carthage mentionnant un PᶜL HMGDRM, un «fabricant de strigiles»[83].

C) *Évolution du bain privé au IIᵉ siècle*

Dans l'état actuel de la documentation archéologique, les textes étant imprécis et parfois anachroniques, c'est essentiellement dans la péninsule italique que nous pouvons suivre l'évolution de la nature du bain privé durant le IIᵉ siècle. Le trait essentiel en est la diffusion de l'association, le plus souvent sous forme de deux pièces, des bains de propreté et de délassement. Dans le cadre privé, au IIIᵉ siècle, nous n'en connaissons que des exemples africains, sous une forme dissociée et non coordonnée à Kerkouane, dans une seule et même pièce à Gammarth. Cette association, caractéristique des édifices publics, se généralise dans l'architecture domestique au cours du IIᵉ siècle, sous une forme beaucoup plus structurée que précédemment et dans un espace qui n'entretient plus de rapport avec la cuisine.

À Monte Iato, en Sicile, une grande demeure à péristyle possède un bain installé dans un groupe de quatre pièces communiquant entre elles[84]. Dans deux cas seulement on peut reconnaître leur destination précise. Un local de service permet de desservir un four. Ce dernier alimente un vaste canal de chauffe situé dans la pièce voisine (2,90 × 2,80 m), sous une baignoire d'immersion. Une vasque paraît avoir complété les installations de cette salle. Il est possible que le bain de propreté ait été réalisé dans la pièce voisine dotée, elle aussi, d'un pavement en *opus figlinum* et dont les murs sont couverts par le même enduit rouge et blanc.

Il faut probablement attribuer la création de ces bains au début du IIᵉ siècle. Il s'agirait alors du premier exemple connu, dans le cadre de l'architecture domestique, de baignoire chauffée, installation jusqu'alors réservée aux édifices publics. Un tel perfectionnement reste cependant exceptionnel durant tout le IIᵉ siècle. En revanche, dans les riches demeures, le bain devient de plus en plus complexe et permet souvent l'immersion.

Nous n'en prendrons qu'un seul exemple, celui de la villa Prato, dans les environs de Sperlonga, à l'extrémité Sud du Latium[85] : l'état de conservation des vestiges et le soin apporté à la fouille nous permettent en effet de disposer d'un dossier d'autant plus privilégié que l'abandon de l'édifice, vers le milieu du Iᵉʳ siècle av. n.è., l'a préservé de tout remaniement. La villa et son installation balnéaire sont datées du troisième quart du IIᵉ siècle. Cette dernière comprend deux pièces auxquelles on accède à partir d'un vaste espace de service comportant un puits et, sous un portique, un foyer (pl. XII-1).

Le plan impose un itinéraire rétrograde. Le premier local est destiné au bain de propreté : il abrite une cuve plate et un *labrum* dont ne subsiste que l'empreinte sur le sol. Le second est consacré au bain de délassement : il contient, encastrées dans une paillasse mosaïquée, une baignoire d'immersion, longue d'1,55 m, et une cuve de terre cuite qui devait servir de pédiluve (pl. XII-2).

Les services offerts par cette installation

[83] *CIS*, 338. Cf. aussi M. Sznycer, *Les sources épigraphiques sur l'artisanat punique*, dans *Colloque AFN*, VI, p. 13-25, et en particulier p. 18 sur cette inscription, ou encore A. Ferjaoui, *Fonctions et métiers de la Carthage punique à travers les inscriptions*, dans *Réppal*, VI, 1991, p. 71-86, en particulier p. 75. Des représentations de strigiles apparaissent peut-être sur des stèles de Carthage dès le IIIᵉ siècle av. n.è. : cf. C. Picard, *Les représentations de sacrifice molk sur les stèles de Carthage*, dans *Karthago*, 18, 1975-1976, p. 5-116, en particulier p. 8 et 91.

Sur la diffusion des strigiles dans un cadre comparable, à savoir l'Italie non grecque, et les questions parallèles qu'elle soulève, cf. le résumé de conclusions d'une table ronde par J.-P. Thuillier, *Les strigiles de l'Italie antique*, dans *RA*, 1989, p. 339-342.

[84] Cf. les rapports de fouilles de H. P. Isler dans *Sicilia archaeologica*, en particulier 18, 1985, p. 19-21; 19, 1986, p. 39-46; 22, 1989, p. 17-19. Broise, *Bain chaud*, p. 26-27. Comme il est usuel, l'eau de la baignoire pouvait être directement vidangée sur le sol de la pièce.

[85] Lafon, *Bains privés*, p. 102-112; Broise, *Bain chaud*, p. 27-28.

sont donc très complets, et l'enchaînement des deux types de bains n'est pas sans évoquer la disposition du petit édifice public de Musarna, sensiblement contemporain. On notera aussi le maintien de la pratique du nettoyage à l'aide d'une cuve plate, ainsi que l'absence de chauffage direct. L'eau chaude pouvait cependant être aisément fournie à l'aide du puits et du foyer voisins. On notera surtout la richesse du décor : sol d'*opus figlinum* de la première pièce, de mosaïque pour le seuil et le pavement de la seconde; décor varié des bassins; corniche de stuc marquant le départ des plafonds voûtés en berceau. Il est clair que le bain fait désormais partie des secteurs de prestige de la demeure[86].

Si les vestiges de cette époque sont rares, essentiellement parce que de telles installations ont été radicalement transformées lorsqu'elles furent devenues désuètes, les parallèles ne manquent cependant pas. Un des plus éminents est sans doute le bain de la maison du cryptoportique, à Vulci[87]. Le premier état, attribuable à la fin du IIe siècle, comprend un nombre de salles remarquable (pl. XII-4). Un vestiaire, reconnaissable aux niches aménagées dans les murs, commande trois salles balnéaires, permettant ainsi des itinéraires divers. Un premier local a été presque complètement détruit par les aménagements ultérieurs : sans doute était-il destiné au bain de propreté. De là, on pouvait passer directement dans la deuxième pièce. Celle-ci, de plan circulaire complété par quatre absides dans lesquelles étaient installés des bancs, correspond, étant donné sa forme et ses aménagements, à une étuve. La troisième pièce présente une disposition très intéressante, puisqu'elle comprend une abside où se trouvait un *labrum* alimenté en eau chaude et froide, et, à son autre extrémité, une baignoire d'immersion aujourd'hui complètement détruite. Entre cette salle et le vestiaire, un seuil bombé créait un pédiluve destiné aux utilisateurs de la baignoire. Des hypocaustes ne furent installés qu'à la suite de remaniements qui durent intervenir au cours du Ier siècle av. n.è.

Quelques cas privilégiés, appartenant à des constructions ambitieuses, attestent donc la diffusion, dans le cadre de l'architecture domestique, des pratiques balnéaires proposées dans les édifices publics. La simple salle de bain est remplacée par des ensembles plus complexes, où des espaces différenciés assurent des fonctions diverses. Il ne faudrait cependant pas en conclure qu'il s'agit là d'une règle générale. Le plus souvent, les installations restent modestes et ne permettent guère qu'un bain de propreté. Une bonne illustration de cette réalité est offerte par la colonie latine de Cosa[88]. Longtemps, la salle d'eau et la cuisine se partagent le même grand local. Ce n'est qu'à partir du IIe siècle que ces deux espaces se différencient, tout en restant intimement liés. Bien plus, cette évolution ne semble concerner que les plus vastes demeures et elle n'empêche pas les installations balnéaires de rester sommaires. Dans une pièce unique au sol de béton de tuileau, il faut restituer une ou des vasques, ainsi peut-être qu'un brasero. En revanche, il n'y a aucune trace de cuve ou de baignoire. Si l'on peut penser à des instruments mobiles, il n'en reste pas moins que le nettoyage devait se faire essentiellement par aspersion à partir de vasques.

III – Les bains de gymnase

Nous pouvons traiter plus brièvement cette question dans la mesure où le gymnase ne constitue pas un milieu où s'implante aisément le nouvel art balnéaire. L'idéologie conservatrice qui y règne est peu propice à la pratique d'un bain chaud considéré comme amollissant. Pourtant, il faut bien que l'athlète

[86] Le cas de la villa Prato n'est pas isolé. Ainsi, une baignoire, encore plus ample et aussi richement ornée, a été trouvée dans une villa de Ciampino, aux environs de Rome (pl. XII-3).

[87] Cf. la notice d'H. Broise dans A. Carandini dir., *La romanizzazione dell'Etruria : il territorio di Vulci*, Milan, 1985, p. 64-70; Broise, Jolivet, *Le bain en Étrurie*, p. 85-88.

[88] Cf. l'analyse de ce dossier dans Broise, Jolivet, *Le bain en Étrurie*, p. 81-83. De même, le recensement par E. Fabbricotti (*Bagni*, p. 35-39) des installations balnéaires sans hypocauste, attribuables au IIe-Ier siècle, montre la fréquente persistance d'un archaïsme, à savoir l'union de la cuisine et des bains.

se nettoie après les exercices physiques, et les installations hygiéniques du gymnase ne peuvent ignorer complètement ce qui se fait hors de sa propre enceinte. De plus, ce dernier est le lieu par excellence des activités sportives, et son évolution concerne donc directement l'analyse des thermes d'époque romaine qui font une si large place à celles-ci[89].

A) *Gymnase et palestre*

Pour mieux comprendre les mutations architecturales du gymnase, il faut les replacer dans leur contexte historique. Si nous schématisons les résultats des principales études[90], nous pouvons d'abord souligner le lien étroit qui unit l'avènement des armées civiques d'hoplites et la naissance du gymnase, lieu essentiel de la préparation militaire du citoyen. Il se présente alors sous la forme d'un enclos où les espaces naturels jouent un plus grand rôle que les aménagements construits, enclos toujours installé dans les faubourgs qui offrent des terrains disponibles.

Le développement du mercenariat aux dépens du soldat-citoyen transforme le rôle du gymnase : dès la fin de l'époque classique sa fonction militaire est en plein déclin et finit par disparaître presque complètement durant la période hellénistique[91]. Les armées possèdent désormais leurs propres lieux d'entraînement. Dès lors, les activités physiques pratiquées dans le gymnase relèvent de ce que l'on peut appeler le sport : athlétisme, dont le programme décalque celui des grands concours panhelléniques, mais aussi exercices divers, en particulier des jeux de balle. En revanche, les pratiques destinées à répondre aux besoins militaires soit disparaissent, soit, pour certaines d'entre elles, sont maintenues essentiellement dans le souci de préserver l'esprit traditionaliste de l'institution.

Cette évolution permet, techniquement, l'intégration du gymnase dans le cadre urbain. Cessant d'être un champ de manœuvres, il nécessite moins de place. Cette intégration est encore facilitée par le fait que se multiplient alors les palestres autonomes, version réduite du gymnase excluant les exercices dévoreurs d'espace, comme la course ou le lancer du javelot que ce dernier continue à accueillir[92].

Or, d'autres facteurs poussent également à l'urbanisation du gymnase. De fait, si ce dernier perd sa dimension militaire, il acquiert en revanche d'autres fonctions, en particulier intellectuelles. Cette activité universitaire est dispensée sous la forme de cours réservés aux membres de l'institution, mais aussi sous la forme de conférences ouvertes à un large public. La satisfaction des besoins de ces nouveaux usagers impose un emplacement d'accès aisé.

Bien plus, cette urbanisation devient aussi politiquement logique. En effet, alors que les institutions municipales sont désormais su-

[89] Contrairement à certains chercheurs qui voudraient réserver le terme de sport à l'époque contemporaine, pour désigner des pratiques dans l'élaboration desquelles les Anglo-Saxons ont joué un grand rôle, nous n'hésiterons pas, comme bien d'autres auteurs, à l'utiliser pour l'Antiquité. En effet, pour un historien, il est évident que chaque époque présente ses spécificités et il n'y a donc guère d'inconvénient à utiliser les mêmes mots tant que les réalités ainsi désignées se recoupent suffisamment. Aristocrate, maison, temple, morceau de pain, tout cela diffère d'un contexte à l'autre mais l'emploi d'un même mot présente l'avantage de souligner que les réalités changeantes qu'il recouvre s'articulent cependant étroitement entre elles. Une rigueur excessive interdirait de parler de l'Antiquité gréco-romaine autrement qu'en grec ou en latin. Au demeurant, l'utilisation du terme «sport» pour le monde gréco-romain attire utilement l'attention sur les remarquables point communs qui existent entre les pratiques antiques et contemporaines.

[90] Pour l'analyse qui suit, nous empruntons largement, en les synthétisant d'une manière qui n'engage que notre responsabilité, aux ouvrages classiques d'H.-I. Marrou, *Histoire de l'éducation dans l'Antiquité*, n^dle^ éd., Paris, 1965, et de Delorme, *Gymnasion*.

[91] Cette évolution n'est cependant pas aussi uniforme qu'on a pu le croire : cf. Ph. Gauthier, M. B. Hatzopoulos, *La loi gymnasiarchique de Béroia*, Melethmata, 16, Athènes, 1993, p. 173-176 : cette loi, datée du début du II^e^ siècle av. n. è., atteste l'absence d'activités intellectuelles dans ce gymnase macédonien et, inversement, l'importance des disciplines athlétiques et militaires.

[92] Sur la palestre, qui peut être soit une partie du gymnase, soit un édifice autonome n'accueillant que certaines activités sportives, cf. Delorme, *Gymnasion*, p. 253-271.

bordonnées à des pouvoirs politiques qui les englobent, perdant ainsi de leur importance et de leur prestige, l'activité des citoyens se reporte partiellement sur des associations de type divers, au premier rang desquelles le gymnase, lieu d'autant plus privilégié que sa nouvelle dimension de centre d'enseignement concerne un secteur où la cité a conservé une grande autonomie. C'est dans ce cadre qu'il bénéficie d'un intérêt croissant de la part des citoyens riches qui trouvent, dans cette institution, un des principaux moyens d'exercer leur évergétisme.

Dès lors, l'organisation du gymnase devient très caractéristique. Sur le plan interne, il décalque la structure municipale, avec son assemblée qui nomme commissions et trésoriers, prend des décrets, gère ses propres cultes. Sur le plan civique, il est devenu une composante essentielle de la cité, s'intégrant à ses fêtes auxquelles il participe en tant que tel mais, inversement, restant sous le contrôle des autorités institutionnelles.

Cette évolution change profondément la nature du gymnase. De fondement essentiel de la cité des citoyens-soldats, concernant de larges strates de la population, il prend de plus en plus la forme d'une organisation destinée à une clientèle sélectionnée[93]. La conséquence est d'importance pour notre propos. Même en ce qui concerne les citoyens, le gymnase laisse toute une partie de la population, ainsi conduite à se tourner vers d'autres institutions. Reste à se demander si, en plus, il offre à sa clientèle les services balnéaires que proposent les bains publics.

L'abandon de certaines activités permet, à partir du IVe siècle, la mise au point d'un plan type. L'organe central en est un espace hypèthre, cour ceinte partiellement ou totalement de portiques. Sous ces derniers s'ouvrent des annexes, salles dont la multiplication croissante est caractéristique de la diversification des fonctions du gymnase : aux pièces et vestiaires destinés aux athlètes s'ajoutent de plus en plus salles de cours et de conférences, bibliothèques, lieux de réunion et de culte.

Cet ensemble constitue la palestre. Le gymnase comporte d'autres secteurs, en particulier des pistes destinées à la course. Il n'en reste pas moins que la palestre est, dans ce nouveau type d'édifice, l'élément le plus caractéristique, et c'est parmi ses annexes que se trouve l'installation qui nous intéresse, à savoir le bain.

Une telle installation est indispensable pour permettre à l'athlète de se nettoyer. Dans les anciens gymnases, le bain s'effectuait en plein air, avec des aménagements longtemps sommaires[94]. Dans le nouveau gymnase, il est réalisé dans un local spécifique dont l'isolement est parfois accru par un vestibule servant de vestiaire[95]. Le vocabulaire sanctionne ces change-

[93] Marrou, *ibid.*, p. 154-157; Ginouvès, *Balaneutikè*, p. 146.

[94] Ginouvès, *Balaneutikè*, p. 124-129. L'athlète se nettoie directement à la fontaine ou, le plus souvent, grâce à des vasques : vasque ronde sur pied, cuvettes transportables. Un état évolué de ce type de bain en plein air est illustré par le gymnase de Delphes, dont la construction peut être placée autour de 330 (J.-F. Bommelaer, *Guide de Delphes. Le site*, EFA, 1991, p. 72-79). Il occupe pour l'essentiel deux terrasses superposées (pl. XIII-1). La terrasse supérieure comprend un xyste, portique de plus de 185 m de longueur abritant une piste de course longée par la *paradromis*, la piste à ciel ouvert. La terrasse inférieure comporte une palestre et ses annexes flanquées, au Nord, d'un bain en plein air (pl. XIII-2). Contre le mur de soutènement de la terrasse supérieure, dix vasques sont disposées sur des piédroits et alimentées en eau par une conduite. Ce dispositif est complété par une grande piscine circulaire cernée de gradins, de plus de 10 m de diamètre et d'au moins 1,90 m de profondeur.

[95] Le gymnase de Délos permet de confronter des vestiges et des textes, en particulier des inventaires du milieu du IIe siècle av. n.è. qui nous font connaître, entre autres salles, l'existence de deux vestiaires et d'un *loutron* équipé de trois cuves montées sur piédroits. L'articulation de ces données de nature diverse reste cependant délicate. La pl. XIII-3 résume les hypothèses de J. Audiat, *Le gymnase de Délos et l'inventaire de Kallistratos*, dans *BCH*, 54, 1930, p. 95-130. Elles sont commentées et confrontées aux recherches de R. Vallois dans Delorme, *Gymnasion*, p. 151-153. Les discussions ne sont évidemment pas closes : cf. en particulier J. Tréheux, *Une nouvelle lecture de l'inventaire du gymnase à Délos*, dans *BCH*, 112, 1988, p. 583-589 (qui propose par exemple d'intervertir *exédrion* et *apodytérion*) et les remarques de Ph. Bruneau, *BCH*, 114, 1990, p. 576-581.

Toutefois, ces débats ne concernent pas le bain que tous les auteurs s'accordent à placer dans le local, pavé de briques, de l'angle Nord-Ouest (cf. aussi Ph. Bruneau et J. Ducat, *Guide de Délos*, EFA, 1965, p. 127). L'inventaire de Kallistratos précise : «Dans le loutron, trois cuves surélevées...» (Audiat, *ibid.*, p. 100).

ments avec l'apparition du mot *loutron*, déjà courant au IIIe siècle pour désigner le bain du gymnase[96]. L'équipement essentiel de ce bain consiste en des vasques, souvent rectangulaires, montées sur des piédroits, disposées en batteries le long des murs et directement alimentées en eau. Dans quelques cas, une piscine en plein air, permettant le bain collectif par immersion, complète le *loutron* : ce parti semble être resté exceptionnel mais les lacunes de nos informations incitent à la prudence[97].

Cependant, l'esprit conservateur qui fonde désormais les activités du gymnase conditionne aussi la nature de ces installations balnéaires. Il s'agit essentiellement d'un bain froid, par opposition au bain chaud qu'offrent les *balanéia*. Il semble cependant que la chaleur soit un luxe que le gymnase n'a pas toujours refusé. Les témoignages sur un local chauffé, dont l'organisation et le but exact restent flous, sont d'autant plus incertains que l'on remonte dans le temps[98]. Il est cependant probable que certains établissements ont été dotés d'étuves destinées à permettre un décrassage plus aisé des athlètes. Il semble pourtant clair que ce n'est pas dans ce cadre que se développent pleinement les capacités d'un bain chaud en cuve plate ou baignoire : il s'agit seulement de favoriser une exsudation apte à accroître l'efficacité du nettoyage.

Dans l'état actuel de la documentation, l'institution gymnasiale n'est attestée en Afrique du Nord ni par les textes, ni par les vestiges. Il serait hasardeux d'en tirer la conclusion qu'elle y était totalement inconnue, encore plus que les activités sportives y étaient méprisées. Il suffit de rappeler la façon dont les souverains numides ne se contentent pas d'envoyer du blé aux cités grecques, des offrandes aux grands sanctuaires panhelléniques, mais encore participent à des jeux qui regroupent tous ceux qui prétendent apparte-

[96] Delorme, *Gymnasion*, p. 304-311; Ginouvès, *Balaneutiké*, p. 129-133. Dans certains cas, la salle de bain est équipée de pédiluves.

[97] Sur ces piscines, outre l'exemple de Delphes, cf. Delorme, *Gymnasion*, p. 311-312; Ginouvès, *Balaneutiké*, p. 133-135.

[98] Delorme, *Gymnasion*, p. 312-315, mais ni les textes ni les vestiges, s'ils attestent l'existence d'un chauffage, ne nous paraissent permettre d'en saisir la nature exacte, et en particulier de parler de « bain de vapeur ». Que certains locaux chauffés aient été humides est une chose, qu'il se soit agi de la technique du bain de vapeur en est une autre. Le local chauffé de la «palestre du lac», à Délos (p. 156-159), au demeurant bien tardif, possède des aménagements qui n'impliquent pas obligatoirement la technique de la production de vapeur par jet d'eau sur des pierres chauffées, acte qui, de toute façon, ne suffit pas à caractériser un véritable bain de vapeur (nous revenons sur ce point essentiel ci-dessous). On notera d'ailleurs que, si les bains publics offrent des locaux qu'il faut très probablement considérer comme des étuves, les informations en notre possession laissent penser qu'elles étaient sèches.

Cette question des locaux balnéaires chauffés dans les gymnases est également traitée par R. Ginouvès (*Balaneutiké*, p. 135-144). Il souligne que de telles installations ne sont pas attestées avant le IIIe siècle; qu'elles sont souvent étroitement liées à l'onction d'huile, laquelle s'effectuait volontiers avec un produit chaud; qu'elles sont aussi le moyen, par une transpiration intense, d'achever le nettoyage de la peau et d'améliorer la sensation de bien-être; que les vestiges archéologiques ne permettent guère d'en reconnaître le fonctionnement.

Le gymnase d'Érétrie ne possédait initialement qu'un bain froid équipé de vasques. Lors de la reconstruction du IIe siècle av. n.è., ce *loutron* fut agrandi : il comportait dès lors trois pièces, des pédiluves complétant les vasques. Surtout, on construisit, à l'écart du bain froid, une *tholos*, très probablement voûtée, accessible par une porte étroite. Cette rotonde, d'environ 10 m de diamètre et chauffée de l'intérieur, doit être considérée comme une étuve (P. Auberson, K. Schefold, *Führer durch Eretria*, Berne, 1972, p. 99-104).

Le document exceptionnel que constitue la loi gymnasiarchique de Béroia fournit des informations sur l'existence d'un bain dans le gymnase (Gauthier, Hatzopoulos, *op. cit.* note 91, p. 128-129). Elles restent cependant fort sommaires. Sur la première face, la mention de «fourniture de bois» en un passage devenu indéchiffrable se rapporte peut-être au chauffage du bain. Sur la seconde face, il est précisé que « celui qui a acheté le revenu du *gloios* assurera le service de gardien de la palestre... ». Comme l'ont montré J. et L. Robert (*Bull. ép.*, 1978, p. 434-435), le *gloios* est un «mélange d'huile et de sueur et crasse que l'on râclait avec le strigile», mélange susceptible d'utilisations diverses (les auteurs citent des textes attestant la vente de ces râclures d'huile, en particulier dans un but médical). Ce détail nous fait certes entrevoir l'existence d'un lieu de décrassage pour les athlètes, ce qui est la moindre des choses dans un gymnase. En revanche, il ne nous donne aucune indication précise sur la nature de ce bain. En particulier, et contrairement à ce qu'écrivent J. et L. Robert, il est totalement improbable que le *gloios* pouvait être recueilli alors qu'il «surnageait dans le bain» : une telle remarque suggère un bain d'immersion dont il est impensable, s'il avait jamais existé, qu'il eût été accessible à des athlètes encore sales.

nir au même monde. Ainsi, c'est une inscription grecque qui nous apprend la victoire remportée par des chevaux numides lors des Panathénées de 168 ou 164.

Une fois de plus, le dossier reste fort léger et il serait dangereux de surinterpréter tant ses lacunes que les rares données qu'il nous livre. L'intérêt des Africains pour la compétition internationale excédait-il celui des épreuves où pouvait briller leur cavalerie dont la réputation n'était plus à faire? Comment Puniques et Numides concevaient-ils et pratiquaient-ils les exercices physiques? Nous ne pouvons répondre à ces questions. Les seuls témoignages précis touchant à l'activité athlétique et, plus précisément, aux gymnases concernent les cités grecques de la Libye, pays certes relativement voisin mais dont les réalités ne peuvent être transposées dans les contrées du Nord[99].

B) *Sport et bain*

Dans l'état actuel du dossier, le principal intérêt du gymnase pour notre propos consiste donc en l'association d'un bain, même si celuici reste d'ampleur modeste, et des installations nécessaires à la pratique sportive. Étant donné la place que celle-ci occupe par la suite dans les thermes romains, il était nécessaire de prendre en considération les bâtiments grecs qui ont, par excellence, abrité ce type d'activités. Contrairement à ce qui est souvent écrit, il ne nous apparaît cependant pas évident qu'il faille opposer strictement les *balanéia* aux gymnases ou palestres, les premiers développant un art du bain raffiné, les seconds accaparant l'essentiel des pratiques sportives.

De fait, quelques indices laissent penser que les édifices balnéaires offraient aussi à leurs utilisateurs la possibilité de se livrer à une activité physique. Ainsi, un texte de Théophraste témoigne de la pratique de la lutte dans un bain public[100]. Surtout, on remarquera que nous connaissons fort peu de choses de l'environnement des rares édifices balnéaires mis au jour. Une exception est constituée par les bains de Mégara Hyblaea (pl. XIII-4). Or, au Sud du bâtiment et communiquant avec lui, s'étend une assez vaste cour sur laquelle donnent plusieurs pièces : l'hypothèse qui vient en premier à l'esprit est celle d'un lieu destiné aux exercices physiques. De plus, nous avons cette fois la chance de connaître la position de ces bains dans le tissu urbain, laquelle est remarquable puisqu'ils ouvrent directement sur l'agora. Un tel voisinage a déjà été souligné pour les gymnases, dont certains flanquent la grande place publique ou en sont peu éloignés[101]. Il n'en est que plus intéressant de constater que, à Mégara, c'est au *balanéion* que l'on attribue une position aussi centrale. Le prestige de l'emplacement traduit l'intérêt désormais porté à ce genre d'édifice. On peut aussi penser que l'agora pouvait offrir aux établissements installés à proximité les espaces nécessaires au déroulement de certaines de leurs activités[102].

[99] M. Luni, *Documenti per la storia della istituzione ginnasiale e dell'attività atletica in Cirenaica, in rapporto a quelle della Grecia*, dans *Quaderni di archeologia della Libia*, 8, 1976, p. 223-284. On notera que chars et cavaliers de Cyrénaïque brillent, tout comme leurs collègues numides, dans les différentes compétitions (p. 272), mais les succès de cette région débordent cette spécialité et sont aussi attestés dans le domaine de l'athlétisme.

[100] Théophraste, *Caractères*, XXVII, 14, cité par R. Ginouvès, *Balaneutiké*, p. 219. À notre avis, il faut aussi prendre en considération un passage d'Athénée (VIII, 348e) décrivant, dans les bains de Pella, des jeunes gens se livrant à des exercices. Ph. Gauthier et M. B. Hatzopoulos (*op. cit.* note 91, p. 159) considèrent comme évident qu'il s'agit du bain du gymnase. Le contexte de l'anecdote nous semble, au contraire, désigner des bains publics (cf. aussi Ginouvès, *Balaneutiké*, p. 201, note 4).

[101] Delorme, *Gymnasion*, p. 445 et 457-458.

[102] Il n'est pas exclu que des gymnases aient utilisé des espaces publics, de grandes artères pouvant par exemple servir de pistes de course. J. Delorme (*Gymnasion*, p. 450) signale un passage d'Aristote qui démontrerait clairement que la localisation de gymnases à proximité de l'agora aurait aussi eu pour but de fournir à ces établissements des espaces utiles pour les activités physiques. Le raisonnement pourrait également valoir pour les bains de Mégara. Malheureusement, l'interprétation du texte (*Pol.*, VII, 12, 4-5 (1331a) et non VII, 11, 2) est visiblement forcée : il n'y est pas dit que l'installation de gymnases propres aux adultes près de l'agora permettra à ces derniers de s'y exercer mais seulement qu'un tel parti contribuerait à accentuer le charme d'une place dite «agora libre», par opposition à l'agora livrée aux activités économiques. Sans être exclue, l'interprétation de J. Delorme ne paraît donc pas réellement confortée par ce texte d'Aristote.

Le dossier des rapports entre sport et *balanéia* reste donc maigre, mais il est à l'image de notre médiocre connaissance de ces bâtiments et, à notre avis, suffisant pour interdire une schématisation excessive. Il peut d'ailleurs être nourri par le résultat des recherches entreprises par H. Eschebach sur les bains de Stabies, à Pompéi. Dès la première période, datée du Ve siècle, ils sont articulés avec un vaste espace découvert qui serait destiné aux exercices (pl. V-1). Ce lien ne disparaîtra jamais et cet espace, dont la superficie varie en fonction des aléas immobiliers de ce secteur, reçoit une expression architecturale dès la période III, à savoir la seconde moitié du IIIe siècle pour laquelle on a des traces de colonnades qui en font une véritable palestre (pl. V-2).

Dans cette optique, il nous paraît inexact de considérer les bains de Stabies comme le résultat de l'unification d'une palestre grecque et d'un *balanéion* grec, moment qui serait crucial dans la gestation des thermes romains[103]. En réalité, nous avons sans doute, avec ce bâtiment pompéien, une illustration de ce qu'étaient réellement nombre de *balanéia*, à savoir des constructions offrant plusieurs manières de se baigner, mais aussi constituant un lieu de réunion où l'on pouvait se livrer à diverses activités parmi lesquelles les exercices physiques avaient leur place. Nous ne sommes pas en présence d'un édifice profondément original, préfigurant les solutions romaines, mais, au contraire, d'une réalisation qui illustre une évolution beaucoup plus générale. Ce n'est pas un esprit romano-italique qui modifie les rapports entre bain et sport, c'est à l'échelle de toute la Méditerranée que ces rapports changent[104].

De fait, au sein même des gymnases, la conception des activités physiques se modifie et la place du bain s'accroît progressivement : il reste cependant confiné en une position subordonnée, demeurant avant tout la conséquence inévitable des exercices corporels. Mais c'est désormais ailleurs qu'il faut rechercher les nouvelles réalités, dans ces bains publics qui se multiplient partout et qui accueillent des couches beaucoup plus larges de la population. Ces gens ont envie d'exercer leur corps, ils n'ont pas celle de se soumettre à l'idéologie qui règne dans les gymnases, de se priver des raffinements des bains ou de subir la stricte discipline d'une conception du sport restée fondamentalement aristocratique. À notre avis, c'est dans ce *balanéion* méditerranéen, siège de nouvelles pratiques, que s'ancre le début de l'histoire qui donne naissance au bâtiment thermal d'époque romaine.

IV – Conclusion

Le dossier du bain dans le monde méditerranéen aux époques classique et hellénistique reste très lacunaire. Les fouilles et publications sont insuffisantes en quantité, et souvent en qualité. Malgré cela, la réflexion sur ces périodes s'est poursuivie de façon fructueuse grâce à quelques dossiers solides qui jettent une lumière précieuse sur ces questions, grâce aussi à la façon pertinente dont des données anciennes ont été revisitées, permettant ainsi de compléter, et parfois nuancer sinon même corriger sur certains points les grandes synthèses actuellement disponibles qui restent le point de départ obligé de toute réflexion.

En tentant de synthétiser quelques aspects de cette recherche vivante, mais souvent dispersée et parfois contradictoire, nous avons voulu essayer de dresser un tableau aussi cohérent que possible du bain dans cette période qui constitue une préface indispensable à la compréhension de l'époque romaine.

Les principales conclusions sur lesquelles nous voulons revenir sont d'ailleurs d'ordre historique, et donc de grande portée pour la suite de notre analyse. Il nous semble se dégager de ce dossier une constatation majeure, à

[103] Contra Nielsen, *Considerazioni*, p. 82-84.

[104] Théophraste nous confirme un aspect de ce nouveau type de sociabilité qui trouve son siège dans les bains publics lorsqu'il décrit «le nouvelliste» y provoquant un rassemblement de gens attirés par ce colporteur, et inventeur, de nouvelles (*Caractères*, VIII, 11). Une confirmation semblable se trouve indirectement dans *Les nuées* d'Aristophane où «le raisonnement injuste» glorifie les bains qui se remplissent de jeunes gens y venant bavarder, tandis que les palestres restent vides.

savoir l'unité fondamentale de la façon dont on pratique le bain dans toute la Méditerranée : c'est une illustration de la *koinè* culturelle sur laquelle nous avons insisté dans la première partie de cette étude.

Autrement dit, il nous semble erroné de tirer des lacunes de notre information des conclusions excessives sur des disparités régionales. Dans l'état actuel de la documentation, il apparaît au contraire que ces documents épars doivent être combinés pour dresser un tableau d'ensemble. Chaque fois que nous disposons d'assez de données concernant diverses régions, le caractère unitaire de ces informations est évident, que l'on prenne en considération les solutions techniques de détail, les conceptions d'ensemble des bâtiments ou les évolutions qui se produisent.

Il en résulte d'abord qu'il serait vain de chercher à décrire une divergence de la pratique balnéaire entre les deux bassins de la Méditerranée. Les bains de Gortys, Mégara Hyblaea et Syracuse, les seuls en réalité à pouvoir nous autoriser à raisonner sur des bases concrètes et cohérentes, permettent de constater que s'impose l'idée d'un art du bain méditerranéen bien attesté dans la première partie de l'époque hellénistique[105].

Il en résulte ensuite qu'il serait tout aussi vain de vouloir opposer le monde des cités grecques à celui des cultures périphériques. Toutes les régions développées sont concernées par les mêmes recherches. L'Italie centrale tyrrhénienne nous aide à combler les lacunes de nos informations et c'est elle qui nous permet de saisir, au moins partiellement, l'évolution qui est à l'œuvre au cours du II^e siècle et qui, certainement, ne concerne pas que ce secteur géographique.

Bien entendu, certaines contrées peuvent constituer des centres plus dynamiques que d'autres. À la haute époque hellénistique, il est fortement probable que cet art du bain doit l'essentiel des pratiques et des solutions techniques ou architecturales qui le définissent au monde grec, tant oriental qu'occidental. Cela n'est que le reflet de la profonde réalité que constitue l'existence d'une civilisation méditerranéenne dominée par le pôle hellénique. Mais ce serait un extraordinaire paradoxe si Rome, cœur politique, militaire et économique de l'entité italienne, devait être considérée, dans le domaine balnéaire, comme un secteur longtemps attardé. Les affirmations de certains auteurs romains ne doivent pas être prises au pied de la lettre. Caton ou Sénèque n'écrivent guère autre chose que Platon ou Aristophane, et il serait hasardeux d'envisager l'existence d'une «mentalité romaine» qui aurait longtemps empêché le développement des institutions thermales[106].

De même, il nous paraît tout aussi hasardeux de construire un véritable «mythe campanien», cette région devenant le lieu où s'élaboreraient des solutions innovatrices. Les conditions de préservation des vestiges en ce

[105] Cette unité est si forte qu'elle vaut aussi pour les bains privés, comme nous avons pu le constater en analysant Olynthe et Kerkouane ou l'évolution ultérieure de ces installations. La méconnaissance de cette réalité conduit à de curieuses analyses cherchant, faute de reconnaître la matrice unique, à démêler des jeux d'influences. Un exemple en est fourni par H. P. Isler (*Sicilia archaeologica*, 19, 1986, p. 44) qui, étudiant le bain de Monte Iato, repère une vraie salle de bain de tradition grecque empruntant des détails techniques appartenant au monde punique. Outre que ces détails techniques (à savoir une prétendue alimentation des cuves ou baignoires par l'intermédiaire de bassins) sont, à notre avis, l'objet d'une interprétation erronée, cette démarche consiste à méconnaître les points communs fondamentaux qui unissent les salles de bain grecques et puniques. La position de la Sicile, île politiquement gréco-punique, ne justifie pas une telle approche qui privilégie sans raison de prétendus particularismes régionaux.

[106] L'exemple de Scipion l'Africain est révélateur. Romain s'il en est, ce haut personnage ne se contente pas de fréquenter les palestres grecques. Sa villa de Liternum est dotée d'un bain, et la description que Sénèque en fait (*Lettres à Lucilius*, XI, 86, 4-12) ne doit pas nous abuser. X. Lafon (*Bains privés*, p. 100) a raison, nous semble-t-il, de souligner qu'il ne faut pas en garder une impression purement négative. La modestie de ce *balneolum* n'est que relative : Sénèque ne la met en avant que pour stigmatiser la fugacité des modes et les errements de son époque. En revanche, on ne peut nullement en déduire que le bain de Scipion était rustique à son époque. Au contraire, tout comme l'ensemble de la villa, il représentait sans doute ce qui se faisait de mieux dans le domaine italique et occidental, à l'image de son propriétaire.

secteur ne doivent pas nous abuser quant à son rôle réel. Il ne fut certainement pas négligeable mais, d'un point de vue historique, il est difficile de saisir la forme d'autonomie que pourrait manifester cette région vis-à-vis des grandes cités grecques voisines et, surtout, vis-à-vis du système romain dont elle fait partie dès le IVe siècle. Interpréter les bains de Stabies, associant palestre et bain, comme une innovation « inconcevable pour la mentalité grecque »[107] ne correspond sans doute pas à ce qu'étaient réellement les *balanéia*. De même, penser que Rome ne découvre l'hellénisme qu'à la suite de son implantation politique et militaire en Campanie et Italie du Sud[108] relève d'une conception à notre avis erronée de la nature des relations culturelles en Méditerranée : c'est tout simplement oublier que l'histoire de Rome est, depuis au moins le VIIIe siècle, incompréhensible si on ne prend pas en considération son articulation étroite avec les données grecques. Ce ne sont pas les armées romaines qui rapportent l'hellénisme à Rome. Ces considérations impliquent qu'il faut rester prudent et ne pas surinterpréter les lacunes de la documentation ou, inversement, ne pas surévaluer les conséquences archéologiques de l'activité du Vésuve.

Jusqu'à ce point de notre raisonnement, nous n'avons pas utilisé de termes antiques, hormis ceux, très généraux, de *balanéion* et de *loutron* pour désigner, respectivement, le bain public et celui du gymnase. Les inscriptions et les textes permettent de pousser plus loin cette recherche du vocabulaire utilisé aux époques classique et hellénistique. C'est ainsi que le mot *pyriatèrion* a, selon toute probabilité, été utilisé pour désigner l'étuve[109]. Il ne nous paraît cependant pas nécessaire d'entrer dans le détail d'un vocabulaire qui soulève souvent des problèmes d'autant plus délicats qu'il évolue à travers les siècles. Ce qui nous importait était de mettre en place les principes architecturaux directeurs de bâtiments balnéaires qui sont fondamentaux pour la compréhension de l'évolution qui survient au Ier siècle av. n.è. Évolution très profonde : la mise au point d'un système de chauffage beaucoup plus efficace non seulement aboutit à remodeler l'organisation du monument, mais encore signale l'émergence du système romain comme centre de gravité de la nouvelle Méditerranée.

[107] Nielsen, *Considerazioni*, p. 84.

[108] Ead., *ibid.*, p. 88.

[109] Sur le *pyriatèrion*, cf. Delorme, *Gymnasion*, p. 312-315 (mais aucune des données invoquées n'implique de façon contraignante l'idée d'« étuve à vapeur »). Sur le problème général du vocabulaire antique, cf. Nielsen, *Thermae*, p. 153 sq.

CHAPITRE II

LA RÉVOLUTION DE L'HYPOCAUSTE ET L'INVENTION D'UN NOUVEL ÉDIFICE BALNÉAIRE

I – La création de l'hypocauste moderne : signification et conséquences

Dans le chapitre précédent, nous avons eu l'occasion de mentionner des systèmes de chauffage «par en dessous» pour lesquels les auteurs emploient parfois le terme d'hypocauste. Il est clair que le principe fondamental qui consiste à créer une circulation d'air chaud sous un local ou un bassin est archéologiquement bien attesté dès la haute époque hellénistique. Nous sommes indubitablement en présence d'une solution technique qui fonde les recherches ultérieures. Cependant, il est tout aussi important de souligner que cette dernière reste sommaire. Chaque fois, il s'agit d'un ou de canaux qui ne permettent de chauffer directement qu'une partie relativement restreinte du sol de la pièce ou de la baignoire.

La révolution du mode de chauffage comporte deux étapes. La première consiste en l'établissement d'une circulation de la chaleur sous la quasi-totalité de la superficie du local concerné : c'est l'invention de l'hypocauste proprement dit. La seconde correspond à l'extension de la capacité de chauffe aux parois. Chacune de ces deux étapes permet un bond en avant dans la capacité non seulement à accroître considérablement le degré de chaleur qu'il est possible d'obtenir, mais aussi à le contrôler précisément.

1) *Techniques de chauffage*

Il n'est pas nécessaire de traiter ici longuement des aspects techniques de la question, dans la mesure où nombre d'auteurs ont déjà assumé cette charge[1]. Il nous suffit de rappeler les principes directeurs de ce mode de chauffage, en précisant le vocabulaire que nous utiliserons, question toujours délicate étant donné les approximations, et même les contradictions, qui peuvent exister chez les auteurs tant antiques que modernes.

Le principe fondamental de l'hypocauste (nous considérerons ici les termes *hypocaustum* et *suspensura* comme des synonymes[2]) consiste à faire circuler de l'air chaud sous la

[1] Cf. les analyses, et les bibliographies, fournies par Nielsen, *Thermae*, p. 14-22 et 161-162, ainsi que par Yegül, *Baths and bathing*, p. 356-389.

[2] Cette assimilation apparaît dans Pline, *Ep.*, 2, 17, où il emploie indifféremment *suspensura* (9) et *hypocauston* (11 et 23). Lorsque Vitruve écrit *Suspensurae caldariorum ita sunt faciendae* (V, 10, 2) il passe ensuite en revue toutes les parties de l'hypocauste, du sol inférieur au supérieur en passant par les pilettes. Il n'y a donc aucune raison d'accepter l'interprétation de F. Granger (coll. Loeb, Londres, 1983, p. 303) qui traduit : «The hanging floors of the hot baths are to made as follows.». à moins de comprendre par «hanging floors» l'ensemble du système permettant d'obtenir des pavements suspendus. Nous ne suivrons donc pas nombre d'auteurs modernes qui restreignent le sens du mot *suspensura* à celui de «sol suspendu» (Yegül, *Baths and bathing*, p. 357 (mais cf. le glossaire p. 493); Adam, *Construction*, p. 291 et p. 293, fig. 633, etc.). Ni non plus I. Nielsen qui, inversement (*Thermae*, fig. 14, 15 ou encore 21), paraît distinguer le sol supérieur de la *suspensura*, système supportant ce dernier.

plus grande partie possible d'un sol suspendu au-dessus de la chambre où pénètrent les gaz. Pour ce faire, le niveau d'utilisation de la pièce repose sur des pilettes, le plus souvent en briques rondes ou carrées, parfois en pierre (de préférence en lave volcanique, mais aussi en d'autres matériaux tel que le calcaire), parfois encore prenant la forme de tubes creux d'argile. Dans le cas le plus simple, et aussi le plus fréquent, les pilettes sont constituées de briques carrées d'une vingtaine de centimètres de côté, lesquelles supportent des *bipedales*, quatre de ces éléments venant s'appuyer par leur angle sur chacune des pilettes : ce sont alors 90% de la superficie totale du sol qui sont directement chauffés au contact de l'air chaud.

Ce calcul théorique ne vaut, en fait, que pour certains secteurs de la salle. En d'autres endroits, la solidité de l'ensemble exige des pilettes doubles ou triples, quand ce ne sont pas de véritables murets, utilisés par exemple pour soutenir une piscine et aussi conduire l'air chaud d'un foyer vers le centre de la pièce. Il n'en reste pas moins que ce système permet de chauffer la majeure partie de la superficie de locaux qui peuvent atteindre de vastes dimensions.

La chaleur est procurée par un ou plusieurs fours, ou foyers, termes équivalents, situés hors de la pièce proprement dite : la chauffe s'effectue dans le canal qui traverse le mur de cette dernière et, dans certains cas, pour l'essentiel à l'extérieur même de la paroi, des bras prolongeant le canal dans cette direction. Ce dernier parti peut être choisi, en particulier, lorsque des instruments de chauffage de l'eau sont installés directement sur le foyer.

À l'extérieur, le canal du four est accessible à partir d'un espace de service couvert qui peut prendre diverses formes : local de dimensions très variables ou couloir courant le long du mur externe des salles chauffées afin de desservir plusieurs fours. Au sein de cet espace de service, le secteur situé à l'embouchure du foyer constitue l'aire de desserte de ce dernier. La surface de travail est parfois originalisée par des recharges de chaux qui créent un niveau permettant de traiter plus aisément les résidus de combustion dont l'élimination pouvait se faire par l'intermédiaire d'un canal servant en particulier à l'évacuation des eaux des piscines[3].

Contrairement à un usage très répandu chez les auteurs modernes, qui utilisent le mot *praefurnium* au sens de foyer, nous réserverons ce terme pour désigner l'aire de desserte de ce dernier[4].

L'obtention d'une température encore plus élevée, et sa précise régulation, deviennent possibles avec l'invention et la généralisation des parois chauffantes, que nous appelons aussi doubles-cloisons. Le principe est, en soi, très simple : il consiste à prolonger la circulation de l'air chaud le long des murs, si ce n'est même dans la voûte, afin d'isoler complètement le local de l'ambiance externe et, en le chauffant par toutes ses faces, d'obtenir une forte température[5].

Divers moyens techniques permettent de construire ces parois creuses dans lesquelles peut circuler l'air chaud : *tubi* ou *tubuli*, tubes de terre cuite, le plus souvent de section quadrangulaire, juxtaposés contre la maçonnerie; *tegulae mammatae* que des excroissances placées aux angles maintiennent à distance du

[3] Un exemple d'un tel aménagement, avec des recharges successives de chaux reliant la gueule du four au canal d'évacuation, a été fouillé à Bulla Regia : cf. Broise, Thébert, *Thermes memmiens*, p. 127-132.

[4] Nous nous en tenons ainsi à l'étymologie du mot, comme plusieurs auteurs anciens. Le passage de Vitruve (V, 10, 1) où il utilise clairement *hypocausis* pour désigner le four, ne suffit pas à démontrer que, lorsqu'il emploie *praefurnium*, ces deux mots soient pour lui synonymes (malgré Nielsen, *Thermae*, p. 16). Quand Sidoine Apollinaire veut précisément désigner la bouche du four, il sait trouver un vocabulaire précis : *ora fornacis* (*Ep*., II, 2, 4).

[5] A. Lézine souligne que c'est l'utilisation de la paroi chauffante qui permet enfin la suppression de toute source de chauffage annexe du type brasero (*Architecture romaine*, p. 12). Nous ne voyons pas l'intérêt du débat créé par F. Kretzschmer sur la question de savoir si la double-paroi sert avant tout à isoler la pièce ou à la chauffer, lui-même concluant en faveur de la première hypothèse. Il est évident que les deux fonctions se combinent et que la première n'a pour but que d'accroître l'efficacité de la seconde. C'est bien ainsi que le comprenait Sénèque qui décrit ce procédé comme destiné à diffuser la chaleur dans tout le volume de la pièce (*Ep*., XIV, 90, 25). Un résumé des débats est donné dans Nielsen, *Thermae*, p. 17-18.

mur; écarteurs en terre cuite, pierre ou brique, permettant de soutenir, à distance de la paroi, un rideau de plaques de terre cuite souvent échancrées aux angles afin qu'elles viennent s'encastrer dans ces derniers. Lorsque l'écarteur est un tube de terre cuite, il est fréquemment fixé dans la maçonnerie par un clou de fer qui le traverse dans le sens de sa longueur. Les fragments de ces clous, pris dans le mur des salles chauffées et bien reconnaissables à la rouille qui les attaque, est le sûr indice de l'existence d'une double-cloison, même lorsque celle-ci est complètement détruite. De fait, on les distingue aisément des crochets servant à fixer un plaquis de marbre, toujours en bronze.

Le fonctionnement de ce système de chauffage exige des cheminées assurant le tirage nécessaire à la circulation de l'air chaud. Lorsque la pièce est dotée d'une double-cloison, il suffit d'assurer le débouché de celle-ci sur l'extérieur par quelques cheminées traversant la voûte ou le haut du mur, ces deux solutions étant archéologiquement attestées. En revanche, lorsque le local est simplement doté d'un hypocauste, le tirage ne peut être assuré que par des cheminées plaquées contre les murs, solution médiocre et qui paraît avoir été peu utilisée, ou par des conduits encastrés dans la maçonnerie. La trace de ces derniers est ineffaçable tant que les parois ne sont pas complètement arasées, et leur présence démontre l'absence de double-cloison.

Un dernier aspect technique essentiel concerne le chauffage de l'eau. L'eau chaude est fournie par des chaudières métalliques placées directement sur les foyers[6]. Il est exceptionnel de retrouver des vestiges de ces engins de métal, qui ont été systématiquement récupérés après la désaffectation des thermes. En revanche, il subsiste fréquemment des traces maçonnées (pl. XIV-1, 2 et 3). En effet, lorsque la chaudière atteint une hauteur supérieure à celle d'un homme, elle est enchâssée dans un massif supportant une plate-forme accessible par un escalier. Cette dernière est destinée à permettre la desserte de la chaudière, en particulier le maniement des valves réglant la circulation de l'eau. L'existence de degrés à proximité de la bouche d'un four constitue donc un indice probant de la présence d'une installation de chauffage de l'eau. Cette maçonnerie a aussi pour but de contenir les parois de l'engin, afin qu'elles n'explosent pas sous l'effet de la pression, et de favoriser leur isolation thermique. C'est pourquoi elle se poursuit souvent au-dessus de la plate-forme, constituant un anneau enserrant la chaudière, anneau détruit lors de l'extraction de cette dernière.

Lorsque la chaudière est placée totalement hors du mur, deux bras destinés à la soutenir prolongent les parois du canal du four. Souvent, ils dessinent un espace ovale destiné à accroître la superficie du fond de la chaudière qui se trouve au contact des flammes. Parfois, la chaudière est partiellement engagée dans le mur. Son emplacement est alors bien reconnaissable à l'arc-de-cercle qui échancre la maçonnerie afin de la recevoir. Parfois enfin, la chaudière est complètement engagée dans le mur. Ce dernier est alors percé d'une haute ouverture, généralement en forme d'arcade, destinée à son logement. Même lorsque toute installation de chauffage de l'eau a disparu, et même lorsque l'arcade est étêtée, un tel parti est bien reconnaissable aux hauts piédroits qui cernent le canal du four et qui imposent la restitution du couvrement à une hauteur qui excède celle nécessaire au passage d'un conduit de foyer.

L'eau peut aussi être chauffée, et surtout maintenue à haute température, grâce à une *testudo* («tortue»)[7]. Il s'agit d'une longue cuve métallique semi-cylindrique qui s'appuie, par sa face plate, sur le canal du four, en avant de l'éventuelle chaudière. Cette cuve, qui n'est fermée qu'à son extrémité externe, ouvre sur la piscine, au niveau de son fond. Il se produit ainsi un courant, l'eau moins chaude glissant vers le fond du bassin, pénétrant dans la *testudo* où elle se réchauffe au contact direct du foyer, ressortant enfin dans la piscine où elle remonte à la surface (pl. XIV-4).

[6] Sur ces questions, cf. Broise, Scheid, *Balneum des frères arvales*, p. 84-103.

[7] Ce terme nous est donné par Vitruve (V, 10, 1) qui mentionne les *testudines alveolorum*.

Il faut signaler un dernier procédé destiné à chauffer l'eau ou plutôt, là aussi, à la maintenir à bonne température. À notre connaissance, il n'est pas mentionné dans les textes antiques, mais il est, en revanche, bien attesté archéologiquement, même s'il reste un choix technique exceptionnel. Il s'agit d'une sorte de bassin métallique cylindrique qui est encastré dans le sol de la piscine chauffée et bloqué par un massif de maçonnerie. Le fond est tourné vers le haut et se trouve donc, ainsi qu'une partie de la paroi, au contact direct de l'eau. L'ouverture est tournée vers le bas et est alimentée en chaleur par un canal à l'extrémité duquel se trouve un foyer[8].

2) *Questions chronologiques*

Reste à dégager les grandes lignes de la chronologie en fonction de laquelle apparaissent ces innovations techniques aptes à modifier profondément les conditions du bain.

a) Invention et diffusion de l'hypocauste moderne

Le chapitre précédent a mis en évidence l'ancienneté du principe consistant à chauffer un bassin ou une pièce «par en dessous». Il est cependant essentiel de distinguer le véritable hypocauste moderne de ces formes primitives, l'existence de canaux, uniques ou multiples, alimentés en chaleur par un foyer ne pouvant se comparer, quant à leur efficacité, au système sur pilettes[9]. La forte augmentation de la surface directement chauffée aboutit à modifier la nature du dispositif.

Ce souci d'améliorer l'efficacité du chauffage se manifeste clairement à travers diverses tentatives, toutes destinées à accroître la superficie en contact avec l'air chaud. Les thermes républicains de Pompéi possèdent une salle dont l'hypocauste est constitué de canaux juxtaposés, traversés et unifiés par deux autres canaux obliques partant du débouché de deux fours et se dirigeant vers deux chemi-

[8] Un exemple intact de ce dispositif, inédit, est visible dans la piscine chauffée des thermes suburbains d'Herculanum. La salle est pourvue de doubles-cloisons et la piscine elle-même est sur un hypocauste desservi par un foyer qui alimente aussi l'installation métallique. Le plus souvent, il ne subsiste que la maçonnerie qui encerclait l'ouvrage. C'est le cas dans la *natatio* des thermes suburbains de Pompéi. Cette *piscina calida* (9,55 x 5,50 m) est installée dans une salle non chauffée mais est alimentée en une eau provenant des chaudières (H. Manderscheid, *Bemerkungen zur Wasserbewirtschaftung der suburbanen Thermen in Pompei*, dans *Archäologisches Korrespondenzblatt*, 23, 1993, p. 342). Ce secteur des bains a été érigé lors d'une phase d'agrandissement de l'édifice qu'il faut vraisemblablement placer après le tremblement de terre de 62 de n.è. C'est aussi le cas de la piscine chauffée de la villa S. Marco, à Stabies (Fabbricotti, *Bagni*, p. 97-99, avec bibliographie : l'auteur n'a pas compris le mode de fonctionnement de ce dispositif) (pl. XIV-5).

De telles découvertes ne concernent pas que la Campanie. À Rome même, sur le Palatin, une structure semblable a été récemment découverte dans le cadre d'une demeure julio-claudienne : F. Villedieu, dans *MEFRA*, 107, 1995, p. 464-466. Cela n'a rien qui puisse surprendre : des objets de ce genre ont déjà été trouvés à Rome, l'un de forme circulaire (environs de S. Cecilia), l'autre de forme rectangulaire (thermes de la via Ariosto). Ils sont actuellement exposés dans le nouvel Antiquarium comunale (casina del Salvi).

[9] Dans cette optique, nous n'exploitons pas l'installation delphique étudiée par R. Ginouvès, *Une salle de bains hellénistique à Delphes*, dans *BCH*, 76, 1952, p. 541-561. Cette petite installation domestique, dotée d'une cuve plate, possède un foyer accessible à partir de la pièce et évidemment destiné à chauffer l'eau qui devait être versée sur le baigneur. Il est erroné d'extrapoler (comme le fait R. Ginouvès p. 557) à partir du fait que ce foyer est ouvert sur la salle, au lieu d'être relié à la baignoire par une canalisation. Un tel lien serait dénué de sens dans le cadre d'un bain par affusion, et totalement en contradiction avec le principe d'un bain de propreté de ce type. Au contraire, la proximité du réservoir d'eau chaude et des cuves relève du bon sens et est attestée tant archéologiquement (par exemple à Gortys) que par les textes (cf. l'épisode du jeune et vertueux Démoclès qui, pour échapper aux avances de Démétrios le poursuivant dans la salle de bain d'un *balanéion*, enlève le couvercle de la chaudière et plonge dans l'eau bouillante : Plutarque, *Démétrios*, 24, 4-5).

De même, il n'y a aucune raison de placer le «chauffe-eau» au Nord de ce foyer, dans la salle de bain : sa place logique est sur le foyer même (*contra* Ginouvès, p. 558).

Dès lors, que cette ouverture, large de 67 cm et destinée à permettre de puiser l'eau, ait également laissé passer de la chaleur, le foyer faisant aussi, en quelque sorte, fonction de brasero, est une chose. Imaginer en revanche une circulation des flammes et des gaz chauds longeant une partie de la cuve jusqu'à une cheminée restituée de manière hypothétique est très aléatoire et ne repose que sur une localisation, à notre avis erronée, de la chaudière. Faire enfin de ce dispositif ainsi reconstitué «l'origine des «murs chauffants» des thermes romains» (p. 559) paraît tout à fait abusif.

nées. Un autre local est doté d'équipements semblables, moins bien conservés (pl. XV-1). Il est certain qu'une telle solution augmente la part du sol qui se trouve au contact de l'air chaud; on reste cependant loin, tant quant à une efficace circulation des gaz qu'en ce qui concerne la superficie chauffée, des résultats obtenus par un hypocauste moderne[10]. Il ne s'agit que du perfectionnement du vieux système, perfectionnement au demeurant notable puisque la multiplication et la disposition systématique des canaux permet désormais d'appliquer ce dernier non plus seulement à des piscines ou de petits locaux, mais aussi à d'amples salles.

Un autre procédé a été utilisé, toujours dans le but d'accroître la surface chauffée. Il s'agit de foyers, semblables à des fours à pain, et sans doute utilisés comme tels, couverts par une coupole et situés sous la pièce qui doit être chauffée. Une telle technique présente des inconvénients : épaisseur de la maçonnerie ne permettant qu'une efficacité limitée, surtout à la périphérie; limitation de la superficie de l'ensemble. Ceci explique sans doute que les exemples, peu nombreux, ne concernent que l'architecture domestique. De plus, la chronologie de telles installations ne permet pas de les situer dans le cadre de recherches antérieures à la diffusion de l'hypocauste moderne : il s'agit plutôt d'une alternative médiocre et peu usitée[11].

Il faut donc bien distinguer l'hypocauste moderne des formes archaïques évoluées dont l'efficacité croissante ne peut cependant masquer l'importance du saut technologique qui se produit lorsque le premier est inventé. De fait, il s'agit bel et bien d'une invention dont le principe n'est pas sans antécédent, mais dont l'avènement constitue une étape décisive dans l'histoire des thermes.

De même, on distinguera ces formes archaïques évoluées des cas où des salles thermales sont, jusqu'à une date fort avancée, chauffées à l'aide de simples canaux. Dans ce cas, il ne s'agit pas de la permanence de procé-

[10] Sur ces thermes, cf. A. Maiuri, *Pompei : scoperta di un edificio termale nella regio VIII, 5, 36*, dans *NSc*, 4, 1950, p. 116-136. L'auteur place cet édifice dans les premières décennies du Ier siècle av. n.è. Depuis, un débat s'est instauré sur cette datation. E. Brödner propose le IIIe siècle pour la première phase de construction (*Frühen Hypokaustenanlagen*, p. 255). I. Nielsen (*Considerazioni*, p. 101) conteste ses arguments et reste favorable à la chronologie avancée par A. Maiuri. J. DeLaine, étant donné le mode de construction et de décoration, ne voit pas d'obstacle à une datation au milieu du IIe siècle av. n.è. (*Observations*, p. 120). Il est vrai qu'il s'agit pour elle de confirmer sa théorie de l'évolution continue entre les bains grecs d'Occident et les thermes romains : dans son optique, l'hypocauste des «thermes républicains» est une transition vers l'hypocauste romain moderne; or il ne dérive pas d'antécédents du type Gortys, mais de réalisations comme celle de Géla (cf. aussi *Recent research*, p. 15). Si une datation au IIe siècle n'est pas exclue, le genre de raisonnement qu'elle sous-tend est vicié : tout le monde méditerranéen hellénistique développe des formes d'hypocaustes primitifs, et ceux-ci se perfectionnent de plus en plus. Il n'en reste pas moins que l'invention de l'hypocauste moderne correspond à un saut technologique : s'il ne sort pas du néant, il constitue cependant une radicale nouveauté.

[11] Nous ne connaissons que trois exemples d'un tel dispositif, tous pompéiens. Dans la maison du Ménandre, un four couvert d'une coupole est situé sous le *caldarium* (pl. XV-2). Il est impossible de savoir si ce four chauffait un hypocauste ou si ce dernier ne fut introduit que tardivement, lors de travaux interrompus par l'éruption de 79, parallèlement à la désaffectation du four en faveur d'un foyer classique situé à un niveau supérieur. En tout cas, le four à coupole existait vers 40-30 av. n.è. (Ling, *Menandro*, p. 51-53).

Dans la maison du centenaire, les bains furent refaits durant la dernière période de vie de la cité, et nous ne connaissons quasiment rien de leur état originel. Du moins, en 79, un grand four est situé sous le *caldarium*, assurant le chauffage de ce dernier (Fabbricotti, *Bagni*, p. 73-74, qui pense que ce dispositif est postérieur au tremblement de terre de 62, ce qui n'est cependant pas prouvé). Dans la maison du cryptoportique, le petit bain comporte une unique salle des bains chauds dotée d'une *suspensura* alimentée en air chaud non par un foyer classique mais par un four circulaire à coupole en briques (Fabbricotti, *Bagni*, p. 92). Là encore (à commencer par la décoration de IIe style de la pièce) rien ne permet de penser à une réfection postérieure à 62 (*contra* Ead., *ibid.*, p. 74). Toutes ces installations paraissent, au contraire, appartenir à la seconde moitié du Ier siècle av. n.è.

Dans le cas des maisons du Ménandre et du cryptoportique, si la *suspensura* est contemporaine du four à coupole, ce dernier ne constitue qu'un type de foyer parmi d'autres, alimentant classiquement un hypocauste. Seule la maison du centenaire offrirait alors un exemple rare de «foyer-hypocauste».

dés anciens, mais d'un choix technique réalisé dans un contexte totalement différent. Dans des locaux qui ne devaient être qu'attiédis, les constructeurs ont opté pour ce système qui offre une bien plus grande résistance que les *suspensurae*.

Avant d'examiner les témoignages archéologiques concernant les premiers exemples d'hypocauste moderne, il faut se pencher sur les textes, puisqu'il s'agit d'une des rares questions techniques sur lesquelles ces derniers ne sont pas avares d'informations. En effet, plusieurs auteurs attribuent à un citoyen romain, C. Sergius Orata, l'invention des «bains suspendus», *pensilia balinea* ou *pensiles balinae*, expressions qui désignent sans ambiguïté l'hypocauste moderne[12]. Curieusement, ces textes ont été l'objet d'interprétations approximatives, ce qui nécessite de les reprendre systématiquement.

Les informations que l'on peut en tirer sont les suivantes. D'abord, les divers auteurs attribuent clairement l'invention à Orata, invention que l'on peut placer avec vraisemblance en la période fin IIe-début Ier siècle, date correspondant à l'activité de ce personnage mais que l'on ne saurait, à strictement parler, déduire du texte le plus précis, à savoir celui de Pline. En effet, ce dernier parle du temps de l'orateur L. Crassus (mort en 91), avant la guerre des Marses (la guerre sociale de 91-88), mais à propos de l'invention, toujours par Orata, des parcs à huîtres, non de celle des bains suspendus, laquelle ne peut cependant être chronologiquement très éloignée de la première[13].

Ensuite, Valère Maxime et Pline, suivis par Macrobe, associent cette innovation à l'élevage des produits de la mer. Chez le premier, dont le but est de condamner le luxe, il s'agit de viviers renfermant diverses espèces de poissons, véritables «mers particulières» mettant leur propriétaire à l'abri de l'arbitraire de Neptune, et de parcs à huîtres aménagés à l'entrée du lac Lucrin. Chez le second, l'invention des viviers est attribuée à Licinius Murena, seule celle des parcs à huîtres étant prêtée à Orata, dans sa propriété de Baies. Le lien entre ces deux inventions est cette fois d'ordre spéculatif : Orata tirait de gros revenus de telles inventions, vendant les fruits de la mer ou équipant des villas de bains modernes, villas qu'il revendait aussitôt. Nous ne voyons rien, dans ces écrits, qui permette d'affirmer qu'Orata imagina d'abord de réchauffer les vasques contenant les huîtres en faisant passer sous leur fond la chaleur produite par les sources d'eau chaude, puis en ayant recours, là où manquaient de

[12] Les principaux textes sont les suivants :

– Cicéron, *Hortensius*, fgt 76 (Nonnius) : *primus balneola suspendit…*

– Valère Maxime, IX, 1, 1 : *C. Sergius Orata pensilia balinea primus facere instituit; quae impensa, levibus initiis coepta, ad suspensa calidae aquae tantum non aequora penetravit.*

«C. Sergius Orata fut le premier qui bâtit des bains suspendus : dépense d'abord assez modique, mais qui s'éleva ensuite jusqu'à établir comme des mers d'eau chaude suspendues dans les airs». (Trad. J. Pierrot, Paris, 1827).

– Pline, *NH*, IX, 168 : *Ostrearum vivaria primus omnium Sergius Orata invenit in Baiano aetate L. Crassi oratoris ante Marsicum bellum, nec gulae causa, sed avaritiae, magna vectigalia tali ex ingenio suo percipiens, ut qui primus pensiles invenerit balineas, ita mangonicatas villas subinde vendendo.*

«Ce fut Sergius Orata qui, le tout premier, créa des parcs à huîtres dans sa propriété de Baies, au temps de l'orateur L. Crassus, avant la guerre des Marses; la gourmandise n'y fut pour rien, mais la cupidité : il tirait de gros revenus de ces sortes d'inventions; par exemple, après avoir imaginé le premier les bains suspendus, il en équipait des villas pour les revendre aussitôt». (Trad. E. de Saint-Denis, CUF, 1955).

– Macrobe, *Saturnales*, II, 11 : *Hic est Sergius Orata, qui primus balneas pensiles habuit, primus ostrearia in Bajano locavit, primus optimum saporem ostreis Lucrinis adjuvicavit. Fuit autem aetate L. Crassi illius diserti…*

«C'est ce Sergius Orata qui le premier fit construire des baignoires suspendues en l'air, qui le premier fit parquer des huitres aux environs de Baies, et qui le premier fit la réputation de celles du Lac Lucrin. Il fut le contemporain de l'éloquent L. Crassus…». (Trad. Nisard, Paris, 1850).

[13] R. Rebuffat se montre quelque peu approximatif lorsque, dans *Vocabulaire*, p. 12, il attribue ce double repère chronologique donné par Pline à l'invention des bains suspendus. Macrobe confirme la contemporanéité de Crassus et d'Orata, laquelle découle aussi de procès, le premier plaidant une fois contre le second (Valère Maxime, IX, 1, 1), le défendant une autre fois (Ciceron, *De officiis*, III, 67). Ö. Wikander (*Senators and equites VI. Caius Sergius Orata and the invention of the hypocaust*, dans *Opuscula romana*, 20, 1996, p. 177-182) place l'invention de l'hypocauste par Sergius Orata dans les toutes dernières décennies du IIe siècle.

telles sources, à un four, procédé qui aurait ensuite été transposé sous les piscines et salles des édifices thermaux. Dans les deux cas, il s'agit d'inventions, mais de nature radicalement différente[14].

Nous disposons donc de textes à la fois nombreux et convergents[15]. Reste cependant à préciser la façon dont il faut les interpréter : Orata a-t-il véritablement inventé l'hypocauste, ou l'a-t-il seulement perfectionné, ou a-t-il même simplement contribué à sa diffusion? Les arguments des opposants à la validité des textes ont pris deux formes.

La première consiste à considérer l'hypocauste comme une invention grecque. C'est dans cette optique que l'on a souligné l'origine du terme[16]. Cependant, dans les sources grecques, le mot n'apparaît pas avant la première moitié du Iᵉʳ siècle av. n.è., sans que l'on sache précisément la nature de l'installation ainsi désignée[17]. Surtout, la transcription du mot dans les textes latins, sous les formes *hypocauston*, *hypocaustum*, n'existe pas avant le Iᵉʳ siècle : auparavant, on parle de *suspensura* ou de *balnea pensilia*[18]. L'adoption tardive, et sous une forme altérée, d'un terme grec, lui-même tardif et ambigu, ne permet donc nullement d'étayer l'idée d'une invention orientale.

Le second aspect de cette démarche consiste à chercher, en Orient, des vestiges d'hypocauste pleinement développé qui seraient antérieurs à l'activité d'Orata. À vrai dire, un seul cas est l'objet de tous les débats. Il s'agit du dernier état des bains d'Olympie (période IV). Cette construction, dont nous avons déjà évoqué les états antérieurs, fait partie d'un ensemble d'installations situées au Sud du gymnase et destinées à offrir aux athlètes des facilités balnéaires : grande piscine à ciel ouvert, étuve et bains. Durant la phase finale, seuls subsistent ces derniers. La salle des bains chauds comporte une abside abritant un *labrum*, un bassin d'immersion situé à l'opposé, au débouché d'un foyer qui chauffe une *suspensura* comportant 90 piliers de briques. Nous sommes donc en présence d'un local qui correspond à la définition vitruvienne du *caldarium*, doté en particulier d'un véritable hypocauste (pl. XV-3 et 4).

Le problème essentiel est la datation de ce *caldarium*. Les fouilleurs ont proposé une construction vers l'an 100 av. n.è.[19]. Dans leur

[14] *Contra* Nielsen, *Considerazioni*, p. 98. Une telle dérive par rapport au contenu des textes antiques s'explique par le « mythe campanien» développé par cet auteur. De fait, cette «analyse» vient à la suite d'un exposé sur les installations thermales des Champs Phlégréens où la chaleur d'origine volcanique est utilisée pour chauffer des salles. C'est oublier que soit cette chaleur naturelle circule dans des canaux, et nous n'avons qu'un hypocauste de type archaïque, soit elle circule dans une *suspensura*, et un tel dispositif ne peut être que postérieur à l'invention de l'hypocauste moderne. Aucune donnée archéologique ne permet de repérer, dans la région de Baies, un hypocauste développé chauffé naturellement et dont la date autoriserait à démontrer que ce lieu était à l'avant-garde des recherches. Le problème de la source de chaleur, naturelle ou artificielle, est totalement secondaire, et les caractéristiques géologiques de cette région ne la prédisposent nullement à être un lieu d'innovations privilégié.

Déjà, E. Fabbricotti avait renvoyé à Pline et Valère Maxime pour parler d'Orata utilisant les vapeurs chaudes des sources naturelles afin de chauffer des locaux (*Bagni*, p. 39). Quant à F. Yegül (*Baths and bathing*, p. 379) et J. DeLaine (*Recent research*, p. 15), ils rejoignent I. Nielsen pour affirmer qu'Orata utilisa l'hypocauste pour chauffer ses parcs à huîtres. La source de ce point de vue étonnant pourrait être *RE*, s.v. Sergius Orata, 1714. Signalons encore G. G. Fagan, *Sergius Orata : inventor of the hypocaust?*, dans *Phoenix*, 50, 1996, p. 56-66, qui pense que les *pensiles balineae* d'Orata concernent l'élevage des poissons (peut-être des bassins étagés, l'eau passant en cascade de l'un à l'autre) et n'ont rien à voir avec les bains en général et le chauffage de l'eau en particulier.

[15] Cette convergence des textes pourrait être le fruit d'une même source, contemporaine de l'activité d'Orata et donc bien informée : cf. Nielsen, *Considerazioni*, p. 98 et note 70.

[16] Cf. par exemple Ginouvès, *Balaneutikê*, p. 206, note 4, ou Brödner, *Frühen Hypokaustenanlagen*, p. 249 ou encore Adam, *Construction*, p. 288.

[17] Ginouvès, *Balaneutikê*, p. 205. I. Nielsen (*Thermae*, p. 22) méconnaît ces sources grecques : il est vrai que l'utilisation du terme ne se généralise que plus tard, dans des versions qui varient mais qui diffèrent toutes de la forme qui correspond au latin *hypocaustum*; de plus, la nature précise de l'installation ainsi désignée reste floue.

[18] Nielsen, *Considerazioni*, p. 98-99.

[19] Cf. le résumé des conclusions chronologiques *dans IV. Bericht über die Ausgrabungen in Olympia 1940 und 1941*, Berlin, 1944, p. 96 : vers 100 av. n.è. À titre de curiosité, signalons la position d'E. Brödner qui propose de faire remonter ces bains à 180 (*Frühen Hypokaustenanlagen*, p. 251 et p. 261-262 : entre 180 et 146) : à ce propos, cf. Nielsen, *Considerazioni*, note 88.

désir d'anticiper sur les réalisations connues à Pompéi, ils ont même, sans aucun argument décisif, restitué une *testudo* sur le canal du four et un voûtement maçonné en berceau[20], restitutions qui, si elles étaient exactes, pourraient d'ailleurs se retourner contre le but des auteurs et constituer des arguments en faveur d'une datation bien plus basse.

Surtout, la question a été reprise de façon convaincante par I. Nielsen[21]. L'auteur souligne que le matériel dateur est rare, et ne peut donc, plus que jamais, constituer qu'un *terminus ante quem non*. Bien plus, certains tessons paraissent appartenir à une période englobant le Ier siècle av. n.è. et le Ier siècle de n.è., excluant donc toute attribution à une époque antérieure à 100 et impliquant même une date probablement nettement plus tardive. De même, I. Nielsen démontre que les arguments pour une datation haute fondée sur l'étude des vestiges architecturaux ne sont en rien décisifs. Comme l'écrit l'auteur, nous sommes, en fait, en présence d'un édifice qui emprunte ses principes aux recherches développées en Italie.

La seconde démarche consiste à rechercher, en Italie même, des exemples d'hypocaustes antérieurs au Ier siècle av. n.è. Les thermes de Stabies en leur période IV, appartenant au IIe siècle av. n.è., constitue une pièce essentielle dans un dossier fort maigre. Selon H. Eschebach, ces thermes auraient été dotés d'hypocaustes pleinement développés. Comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent (p. 58), I. Nielsen nous paraît avoir proposé une lecture plus convaincante des vestiges, restituant un grand *balanéion* de type grec équipé de cuves plates et dépourvu de *suspensurae*.

Dans ce dossier, il n'existe donc aucun argument qui soit suffisamment décisif pour remettre en cause la tradition littéraire sur l'invention de l'hypocauste moderne par Sergius Orata. Cependant, nous avons laissé de côté une pièce mise en avant par E. Brödner pour défendre l'idée d'une apparition précoce de la *suspensura*. Il s'agit d'une pièce balnéaire très partiellement mise au jour sous le sol d'une salle de la maison du faune, à Pompéi. Elle est installée sur un hypocauste aux pilettes d'argile et dotée d'une double-cloison constituée de tubes cylindriques accolés. Sa position, en contrebas du niveau des bains actuellement visibles, paraît indiquer que cette installation est antérieure à l'activité d'Orata. Cette découverte reste cependant quasiment inédite et sa datation exacte inconnue. Les données disponibles sont donc trop incomplètes pour que l'on puisse encore tirer toutes les conséquences qui pourraient découler de ce sondage[22].

En revanche, on doit d'ores et déjà prendre en compte ce qu'impliquent les résultats obtenus tout récemment à Frégelles, lors de la campagne de fouille de l'été 1996[23]. Cette dernière a en effet permis la découverte d'un bain public qui ne peut être qu'antérieur à 125 av. n.è., date de la destruction définitive de la cité. Sans doute faut-il même faire remonter cet édifice à la première moitié du IIe siècle, période qui correspond à une phase édilitaire particulièrement active en cette ville : le système de couvrement, constitué de tuiles courbes posées sur des arceaux d'argile, paraît exclure une époque où les voûtes de blocage auraient déjà été d'usage courant. Actuellement, seule une partie restreinte du bâtiment a été mise au jour. Cependant, à côté d'une salle équipée d'un *labrum* et d'un siège, se trouve une petite pièce d'environ 6 m² qui présente un équipement tout à fait remarquable. De fait, on reconnaît un foyer, doté d'une chaudière, qui chauffait un hypocauste composé de pilettes régulièrement distribuées, construites semble-t-il à l'aide de fragments de tuile, tout comme la maçonnerie qui enserre le four.

[20] Pour une critique de ces restitutions, cf. Yegül, *Baths and bathing*, p. 374 et note 49 pour la *testudo*, p. 379 en ce qui concerne le couvrement, option complétée par un jeu de fenêtres dites thermales.

[21] Nielsen, *Considerazioni*, p. 101-105.

[22] A. Bruckner, *Rei cretariae romanae fautorum*, 7, 1965, p. 9-11; Brödner, *Frühen Hypokaustenanlagen*, p. 263-264.

[23] Nous remercions vivement F. Coarelli, responsable de la fouille de Frégelles, qui s'est empressé de nous transmettre généreusement un dossier sur cette découverte inédite.

La partie supérieure de la *suspensura* est détruite. Étant donné les dimensions des pilettes et leur entraxe, il semble que la surface directement chauffée ait été légèrement moindre qu'elle ne le sera le plus souvent par la suite. Il n'en reste pas moins que nous sommes en présence d'un véritable hypocauste, même si celui-ci reste de dimensions restreintes.

Les conséquences de cette découverte sont évidemment essentielles. D'abord, elles sont d'ordre chronologique. Il devient impossible de prendre les textes au pied de la lettre et de faire d'Orata le véritable inventeur de ce système de chauffage, dont les principes essentiels sont mis au point au cours du IIe siècle et, selon toute probabilité, dès la première moitié de ce siècle. Dès lors, il faut sans doute penser qu'Orata a seulement perfectionné les techniques mises en œuvre, en particulier en standardisant les matériaux utilisés, et activement contribué à leur diffusion. En tout cas, si les textes laissaient penser que celles-ci furent d'abord employées dans les édifices privés, la découverte de Frégelles prouve qu'il n'en est rien.

Ensuite, il faut souligner que cette dernière intervient dans un cadre bien particulier, à savoir celui d'une colonie latine du Latium méridional. Il en résulte deux conséquences. La première est que, malgré son importance relative, il serait peu compréhensible que la cité ait joué un rôle particulier dans l'évolution de l'architecture thermale. Il est clair que l'édifice de Frégelles démontre que bien d'autres centres, à commencer bien évidemment par Rome, possédaient des constructions semblables, non encore retrouvées ou radicalement réaménagées si ce n'est irrémédiablement détruites par la suite, mais préservées ici par la fin de toute activité notable sur ce site après 125.

La seconde série de conséquences concerne la Campanie. Nombre d'auteurs attribuent une place essentielle à cette région dans l'invention des thermes modernes. Une première raison tiendrait à la géographie. En réalité, nous pensons que la nature volcanique de ce pays ne joue aucun rôle dans l'invention de l'hypocauste. Celle-ci n'a rien à voir avec une exploitation de sources de chaleur naturelle, puis avec son remplacement par une source artificielle. Il y a bien longtemps que l'on sait construire un four dans des thermes : si l'idée de chauffer l'eau d'un bain, ou l'une de ses salles, dérive du plaisir procuré par les sources chaudes, plaisir que l'on désire reproduire facticement, il y a des siècles que le pas a été franchi. La question de l'hypocauste n'est nullement de cette nature. Il s'agit de la solution d'un problème purement technique, non de l'émergence d'une idée neuve qu'auraient pu favoriser les données naturelles.

Une seconde raison tiendrait au passé de la Campanie, région de contacts privilégiés entre les mondes grec et italique. En fait, le contexte historique est tout autre : il impose de prendre en considération non le passé mais le présent, non la Campanie seule mais une région plus vaste. Il faut, en effet, constamment garder à l'esprit la nouvelle nature de la péninsule italique, dont la façade centro-tyrrhénienne constitue le cœur[24]. Le triptyque Étrurie-Latium-Campanie est alors le lieu du pouvoir et de la puissance économique, le noyau du système romain. Dans ce contexte, tout ce qui se passe en Campanie apparaît fondamentalement comme un phénomène romain, et les initiatives d'un Orata, quelle que soit leur nature exacte, ne sont en rien spécifiquement campaniennes. Ce n'est pas la Campanie qu'il faut mettre en avant, et surtout pas une vieille Campanie riche de son passé et de ses conditions naturelles, c'est le système romain dont fait intensivement partie une nouvelle Campanie[25].

C'est cette réalité fondamentale que rap-

[24] Sur cette question, nous renvoyons à *SRPS*, ensemble de recherches qui constitue la naissance d'une nouvelle histoire romaine.

[25] Pour en finir une fois pour toutes avec le mythe campanien exaltant la Campanie comme région autonome, on se permettra d'insister sur le fait que, depuis bien longtemps, la place de cette région dans le monde méditerranéen ne peut se comprendre hors de son appartenance au monde romain. Depuis le IIIe-IIe siècle, plus que jamais, isoler la Campanie de ce dernier serait une absurdité. Nous ne pouvons donc suivre, par exemple, I. Nielsen (*Thermae*, p. 32) lorsque, à propos des thermes républicains de Pompéi, elle prétend soutenir que ceux-ci n'ont rien à voir avec une influence romaine, sous prétexte qu'ils sont antérieurs à la colonie syllanienne. Quant à penser que cette période correspond beaucoup plus à une helléni-

pelle opportunément la découverte de Frégelles. Les hasards des recherches ont fait qu'elle survient dans le Latium, dans une cité très liée à Rome. Elle illustre ainsi la nécessité de prendre en compte l'ensemble de la région centro-tyrrhénienne et souligne que, si l'on veut découper celle-ci, il faut réserver une place privilégiée à Rome, pôle majeur autour duquel s'articulent les composantes du cœur de l'Empire.

C'est pourquoi aussi, tout à fait logiquement, l'invention de l'hypocauste s'insère dans un faisceau d'innovations issues du même milieu et caractérisées par leur rationalité technique et économique. Ce n'est pas un hasard si Pline précise qu'Orata est soucieux non seulement de l'efficacité de ses inventions, mais aussi de la rentabilité de leur diffusion, rentabilité qu'il contrôle en tant qu'entrepreneur, tel un Crassus, le triumvir. On mettra donc l'hypocauste en parallèle avec des nouveautés comme la rationalisation des techniques de construction grâce à l'*opus incertum* puis *reticulatum*, ou l'invention du pressoir à vis[26].

Nous sommes ainsi conduit à remonter de plusieurs décennies l'apparition du nouveau mode de chauffage. Nous importent tout autant les modalités chronologiques de la diffusion de la *suspensura*. Les données archéologiques dont nous disposons font apparaître qu'elle se produit progressivement mais clairement au moins à partir du Ier siècle av. n.è. Il est difficile de se repérer chronologiquement dans le catalogue d'E. Fabbricotti, mais on peut penser que les nombreux cas de demeures où elle signale un *caldarium* sur *suspensura* proche de la cuisine mais dépourvu de paroi chauffante appartiennent, au moins pour la plupart, à cette première phase de diffusion. Surtout, un des exemples précoces d'hypocaustes construits sur une échelle importante concerne les thermes de Stabies, à Pompéi (pl. XVI-2). Que l'on suive H. Eschebach en attribuant au IIe siècle av. n.è. la création de l'aile orientale (bains des hommes et des femmes) et l'installation de trois de ces salles sur hypocauste, ou que l'on adopte l'analyse d'I. Nielsen plaçant la construction des *suspensurae* lors d'un remaniement qui se serait produit vers 90-80 av. n.è., nous avons la preuve que d'amples hypocaustes

sation des Romains qu'à une romanisation des Pompéiens, c'est tomber dans le piège d'un langage totalement coupé des réalités historiques. Il n'y a pas opposition entre romanisation et hellénisation, qui ne sont que deux aspects complémentaires d'une même réalité profonde qui se développe à l'échelle de la Méditerranée.

La Campanie des deux derniers siècles de la République est romaine par excellence, et donc fort hellénisée. Et l'intégration de la Campanie dans le cœur même du système romain outrepasse très profondément des événements comme la fondation de colonies. C'est pourquoi on ne suivra pas plus l'enchaînement du raisonnement d'I. Nielsen (*ibid.*, p. 34) lorsqu'elle conclut que des thermes de type pompéien n'existaient pas à Rome ou dans le reste de l'Italie avant ceux d'Agrippa. Ou encore lorsqu'elle considère que l'affirmation de Vitruve selon laquelle la palestre était *non italicae consuetudinis* décrit une réalité : à notre avis, il s'agit d'un jugement de valeur, en rien d'une prise en compte du réel. Une fois de plus, il ne faut pas tirer de la richesse archéologique de la Campanie l'idée d'une originalité profonde de cette région qui serait capable d'innover de façon autonome.

[26] On trouvera de multiples et fines analyses de ces questions dans les écrits d'A. Carandini, par exemple l'introduction qu'il a rédigée pour l'ouvrage de J. Kolendo, *L'agricoltura nell'Italia romana*, Rome, 1980, p. IX-LV. On notera que le pressoir à vis sans fin et contrepoids, invention si efficace qu'elle sera utilisée en Méditerranée et en Europe jusqu'au XIXe siècle, est le fait d'un Grec (Pline, *NH*, 18, 317) mais selon toute probabilité d'un Grec vivant en Italie (Carandini, p. XXI) : l'origine «ethnique» est sans importance, ce qui compte est le lieu dans lequel on travaille. Ce type de pressoir est une invention italique qui s'insère dans l'extrême rationalisation du travail agricole caractérisant les «manufactures rurales» qui se multiplient dans l'Italie centro-tyrrhénienne.

On notera aussi que les nouvelles techniques de construction reposent sur des principes qui se retrouvent dans le montage des hypocaustes. Dans les deux cas, le travail de la main-d'œuvre est strictement conditionné par la nature des matériaux. Entre l'ouvrier qui monte des parements de petits blocs de tuf régulièrement taillés et interchangeables, parements destinés à contenir une maçonnerie informe, et celui qui construit une *suspensura* à l'aide de briques standardisées, *bessales* constituant les pilettes, *bipedales* s'appuyant sur ces derniers et supportant le sol, il n'y a pas de différence. Les contraintes imposées par les dimensions des matériaux de construction entraînent, dans les deux cas, un travail répétitif, gage d'efficacité dans la cohérence et la rapidité de la construction. L'invention de l'hypocauste ne peut pas se comprendre hors de ce cadre, radicalement nouveau, de rationalisation du travail et des objets produits.

E. Fabbricotti, inventaire peu commode pour notre propos puisque le classement adopté est d'ordre typologique, on peut cependant faire quelques remarques touchant à la chronologie fondées essentiellement sur le décor peint[31] :

• bains sans hypocauste et sans double-cloison

– Villa di Centopiedi; Ier-IIe style (p. 35).

– Pompéi, villa dei misteri; peintures antérieures au IIe style, refaites en IIe style; abandon à l'époque augustéenne (p. 37).

– Herculanum, casa dell'albergo, 1er état; IIe style (p. 38).

– On peut ajouter la villa des environs de Stabies (località Belvedere : p. 36) et la villa dei papiri (Herculanum, p. 39) possédant des bains de datation inconnue mais qui, au moment de leur destruction, n'étaient chauffés que par des braseros.

• bains avec hypocauste et sans double-cloison

– Villa di Grottarossa (environs de Rome); Ier style; époque syllanienne ou avant (p. 82).

– Pompéi, casa del criptoportico; IIe style (p. 89).

– Pompéi, casa del criptoportico, bains le long de la rue de la maison du Ménandre; IIe style (p. 92).

Il faut ajouter à cette série un ensemble de bains dont nous ignorons la date de construction mais qui, lors de l'éruption de 79, subsistent sans avoir été pourvus de parois chauffantes :

– Villa Matrone in contrada Spinelli (p. 44).

– Villa in contrada Crapolla (p. 45).

– Villa Messigna-Gramagno : *caldarium* avec traces de *suspensura* mais pas de paroi chauffante; sol en *opus signinum* (p. 46).

– Villa Ogliara a Gragnano (Stabies) (p. 47 : pas de mention de paroi chauffante).

– Pompéi, casa di Obellius Firmus (p. 49).

– Villa sul colle di Varano a Stabia (p. 63).

– Stabies, «valetudinario» sul colle di Varano; pas de mention de parois chauffantes (p. 64).

– Pompéi, casa di Fusco (p. 76).

• bains avec hypocauste et doubles-cloisons

– Villa in contrada Civita Giuliana; restaurations après 62 (p. 41).

– Pompéi, casa di Trebius Valens; IIe style; restaurations après 62? (p. 51).

– Pompéi, casa di M. Caesius Blandus; IIIe style (p. 52).

– Pompéi, casa del marinaio (p. 55, sans indication chronologique, mais cf. J. Franklin, *The «casa del marinaio»*, Soprintendenza archeologica di Pompei, Monografie, 3, 1990, p. 29-30 et 60 : décor du IIIe style, mais on notera la présence de peintures du IIe style dans le *caldarium*).

– Villa Aselli; installations de chauffage en cours de réfection totale en 79 (p. 59).

– Villa di Popidio Floro in contrada Pisanella; entre 62 et 79? (p. 60).

– Pompéi, casa di Evelcius Januarius; parois chauffantes dues à un remaniement et ornées en IIIe style (p. 71).

– Pompéi, villa di Diomede; bains d'époque augustéenne refaits après 62 (p. 78).

– Pompéi, casa delle nozze d'argento; bains d'époque augustéenne refaits après 62 (p. 80).

– Villa d'Oplontis (p. 81); peintures de IIIe style.

– Pompéi, casa di F. Rufo; début Ier siècle? (p. 86).

– Pompéi, villa di Julia Felix; entre 62 et 79 (p. 92).

– Herculanum, casa dell'albergo, 2e état; en cours de construction en 79 (p. 95).

– Capri, villa Jovis; Tibère (p. 100).

– Francolise, villa San Rocco, 3e quart du Ier siècle de n.è. (p. 101 : pour les doubles-cloisons, cf. la publication de la fouille).

Si, au sein du catalogue d'E. Fabbricotti, nous voulons avoir quelque idée du nombre de

[31] Sommairement, on passe du Ier au IIe style au cœur du Ier siècle av. n.è., du IIe au IIIe dans les années 30-20, du IIIe au IVe dans les années 40 de n.è.

bains équipés de doubles-cloisons, nous devons aussi prendre en considération les installations dont la construction n'est pas datée mais est antérieure à 79 :

– Pompéi, casa del fauno (p. 47).
– Pompéi, casa di L. Pont. Successus (p. 53).
– Stabies, villa in contrada Casa dei Miri (p. 56).
– Stabies, nuova villa sul colle di Varano (p. 65).
– Villa in contrada La Pisanella a Boscoreale (p. 66).
– Pompéi, casa di Popidius Secundus Augustinianus (p. 74).

Ce dossier permet d'avancer quelques conclusions d'ordre chronologique concernant l'architecture domestique. On remarquera d'abord que les évolutions sont relativement lentes, ce qui est largement dû à l'inertie provoquée par les bâtiments déjà existant que l'on hésite à transformer radicalement hors du contexte d'événements exceptionnels comme le tremblement de terre de 62. On constate ainsi que les bains chauffés uniquement à l'aide de braseros ne disparaissent que progressivement, au cours du dernier siècle de la République et du premier de l'Empire. À Herculanum, dans la maison de l'auberge, et l'exemple n'est pas unique, on construit encore un bain sans chauffage moderne dans la seconde moitié du Ier siècle av. n.è., et l'introduction d'un hypocauste et de doubles-cloisons dans une des pièces est postérieure à 62 de n.è.

On peut noter ensuite que la diffusion de l'hypocauste commence plus rapidement que celle des doubles-parois. Cependant, le mouvement paraît prendre de l'ampleur surtout au cours de la seconde moitié du Ier siècle av. n.è.[32].

On peut enfin souligner que, malgré les affirmations répétées d'E. Fabbricotti (p. 91 ou 104), son propre dossier démontre que les premiers exemples de doubles-cloisons sont associées au IIe style, c'est-à-dire à la première partie de la seconde moitié du Ier siècle av. n.è. Ce mouvement s'amplifie ensuite, au point que, en 79, une nette majorité d'installations est dotée de ces perfectionnements[33]. Cependant, dans la région vésuvienne, on remarquera qu'il n'est pas rare de trouver, en 79, des bains dépourvus de parois chauffantes ou équipés de façon fort récente, dans le cadre de la vague de travaux consécutive au tremblement de terre de 62.

Les grandes lignes de ce cadre chronologique étant mises en place, il importe désormais de considérer les mutations architecturales contemporaines de l'introduction de ces innovations techniques. Les deux phénomènes nous paraissent indéniablement liés, même si le lien n'est pas mécanique. L'art du bain semble en pleine évolution avant même la diffusion de l'hypocauste moderne : l'établissement de Musarna paraît bien révéler les mutations que connaît alors le bain de propreté, avec l'abandon des cuves plates pour un nettoyage dans une ambiance chauffée. Mais cette tendance se trouve considérablement accélérée par l'introduction des nouvelles techniques qui modifient radicalement les conditions de la pratique du bain et qui contribuent donc, dans une large mesure, à la naissance d'un nouvel espace balnéaire[34]. Il nous faut donc reprendre, cette fois sous l'angle de l'or-

[32] La situation paraît comparable en Étrurie. Cf. Broise, Jolivet, *Le bain en Érurie* : à Scansano, une villa possède de vastes bains se composant d'au moins quatre pièces, dont deux sur hypocauste; faut-il les attribuer à la première phase de la villa, ornée de peintures du Ier style, ou à un remaniement successif (p. 82-85 = M. del Chiaro, *JRA*, 2, 1989, p. 111-116 et *JRA*, 3, 1990, p. 155-158)? À Vulci, dans la maison du cryptoportique, des hypocaustes sont introduits au plus tard lors de la transformation des thermes (p. 86-88 : deuxième moitié du Ier siècle av. n.è.?) ou peut-être même lors d'une phase intermédiaire antérieure (cf. la notice d'H. Broise dans A. Carandini dir., *La romanizzazione dell'Etruria : il territorio di Vulci*, Milan, 1985, p. 70). Près de Civitavecchia, les «Thermes Taurins» restent mal étudiés. Il apparaît cependant qu'ils sont dotés d'hypocaustes dès leur premier état, attribuable au deuxième quart du Ier siècle av. n.è. (p. 92 et 95).

[33] Les fouilles récentes confirment cette conclusion : cf., par exemple, la redécouverte de la villa de via della Resistenza, à Scafati (M. Conticello De Spagnolis, *Rivista di studi pompeiani*, 5, 1991-1992, p. 76-81).

[34] J. DeLaine (*Recent research*, p. 15-16) minimise l'importance des nouveautés techniques qui se diffusent au Ier siècle av. n.è. et leurs conséquences sur l'art du bain. La possibilité de chauffer de façon externe, intensive et maîtrisable, de vastes locaux ne brise certes pas tout lien avec

ganisation des bâtiments, les thermes de la période charnière que constituent les deux siècles du tournant de notre ère.

II – Celse, Vitruve et le dossier campanien

Pour saisir les aspects de l'architecture thermale du Ier siècle av. n.è., il faut essentiellement se tourner vers la Campanie. De fait, il s'agit alors d'une région particulièrement dynamique, où l'on peut donc s'attendre à trouver des bâtiments exploitant les nouveautés techniques. Surtout, l'épisode de 79 a évidemment contribué à nous livrer des vestiges dans un état exceptionnel de conservation. Une fois de plus, nous attirons l'attention sur le fait qu'il ne s'agit pas de tomber sous le charme du « mythe campanien ». À Rome, du temps de l'édilité d'Agrippa, il existe 170 bains publics : nous ne connaissons rien de cet énorme capital balnéaire accumulé depuis des siècles[35]. C'est pourtant, par excellence, en ce lieu, centre de gravité de toute la Méditerranée, que nous pouvons nous attendre à trouver les réalisations les plus spectaculaires tant par leur ambition que par leur capacité d'innovation.

Le fil directeur des plans, tout comme à l'époque hellénistique ancienne, reste la juxtaposition d'un bain de propreté et d'un bain de délassement. Cependant, on constate plusieurs faits essentiels. D'abord, une articulation différente des deux types de bains : dans la lignée des dernières réalisations de l'époque antérieure (établissement public de Musarna, installations privées de la villa Prato), on passe de deux secteurs distincts à un enchaînement de ceux-ci. Ensuite, la technique du bain de propreté change, avec l'abandon définitif de l'affusion dans des cuves plates. Enfin, le nombre des pièces thermales, chauffées à des degrés divers, s'accroît, même si cette évolution n'est pas continue.

1) *Thermes de la première moitié du Ier siècle av. n.è.*

C'est dans les thermes publics que l'on peut logiquement s'attendre à lire de la façon la plus complète, et la plus parlante, les changements qui interviennent. Un prototype des nouveaux établissements peut être recherché dans les thermes républicains de Pompéi, selon toute probabilité antérieurs aux états des bains de Stabies et du forum que nous prendrons ensuite en considération. De fait, ce bâtiment nous offre déjà les principes qui vont guider les transformations successives de ces derniers[36] (pl. XVI-1).

Il s'agit de thermes doubles, avec un bain de délassement comprenant une pièce de transition dénuée d'hypocauste et une salle des bains chauds installée sur un hypocauste à murets dont nous avons eu l'occasion de parler. Dans ce cas, l'établissement étant détruit avant l'époque augustéenne, nous pouvons observer des aménagements primitifs qui ont disparu dans les bâtiments dont la vie fut plus longue. Ils montrent que la deuxième salle du secteur de délassement doit être considérée comme un *caldarium*-salle des bains chauds : tant dans les thermes féminins que masculins,

l'histoire antérieure, elle en modifie cependant radicalement les conditions. Bains de propreté et de délassement continuent à constituer l'ossature immuable de la pratique balnéaire, mais leurs modalités sont bouleversées par les nouvelles possibilités techniques. Sans doute les besoins ont-ils suscité les innovations, mais celles-ci, à leur tour, ont considérablement influencé les premiers.

On notera que ce serait tout confondre que de traduire ces changements par le passage d'un bain individuel dans des cuves plates à une immersion collective (*contra* De-Laine, *ibid.*, p. 16; Nielsen, *Thermae*, p. 35). L'immersion collective est pratiquée depuis longtemps; c'est la nature du bain de propreté qui est en cause.

[35] Dion Cassius (49, 43, 3) affirme que durant l'année de son édilité, Agrippa rend gratuits les *balinéia*. Pline (*NH*, XXXVI, 121) diffère quelque peu en déclarant que, en commémoration de son édilité, il donne des jeux et ouvre gratuitement 170 bains, établissements dont le nombre est aujourd'hui accru jusqu'à l'infini. Cette dernière expression peut laisser penser que le chiffre de 170 correspond au nombre total des thermes de Rome, du moins publics, du temps d'Agrippa (*Adicit ipse aedilitatis suae commemoratione et ludos diebus undesexaginta factos et gratuita praebita balinea CLXX, quae nunc Romae ad infinitum auxere numerum*).

[36] A. Maiuri, *Pompei : scoperta di un edificio termale nella regio VIII, 5, 36*, dans *NSc*, 4, 1950, p. 116-136. Cf. aussi la notice d'I. Nielsen, *Thermae*, p. 32.

elle est en effet équipée d'une grande baignoire collective sur *suspensura*, baignoire dotée de son propre foyer avec chaudière.

Le bain de propreté est clairement distinct de ce premier secteur, mais également accessible à partir du vestiaire. Il paraît s'être résumé à une rotonde où il faut, selon toute probabilité, reconnaître un *laconicum* qui était chauffé à l'aide de braseros.

Les thermes de Stabies à Pompéi permettent de suivre le développement de cette histoire. Ils combinent l'avantage de nous fournir une inscription qui éclaire l'architecture du monument et d'avoir été l'objet d'études poussées. Nous avions laissé l'examen de ces derniers durant la période IV-IV bis, correspondant (nous suivons ici I. Nielsen) à l'installation, au II^e^ siècle, d'un grand *balanéion* doté de cuves plates puis au début du I^er^ siècle, d'un système d'hypocauste[37] (pl. XVI-2).

Nous disposons ensuite d'une inscription, attribuée aux années 80-50. Ce texte mentionne, entre autres, la construction dans ces bains d'un *laconicum* et d'un *destrictarium* que l'on retrouve archéologiquement, plaqués contre ou empiétant sur les salles du bain des hommes antérieurement équipées de cuves plates (pl. XVI-3).

Durant cette période, ce dernier se compose désormais de quatre pièces appartenant au secteur chauffé. Deux salles sur hypocaustes communiquant entre elles mais dont l'aménagement interne reste inconnu; un *laconicum* de plan circulaire couvert par une coupole; un *destrictarium* dont on connaît peu de choses, si ce n'est l'emplacement. Les circulations mêmes restent incertaines.

Le *laconicum* est accessible à partir du vestibule, le *destrictarium* à partir de la palestre. Il est également possible que ces deux pièces aient communiqué entre elles, et que le *laconicum* ait ouvert sur la salle à hypocauste qui la jouxte.

Ce que nous devons donc retenir est l'existence, désormais, de quatre salles chauffées dont au moins deux sur hypocauste, le *laconicum* étant, quant à lui, encore chauffé par des braseros. Nous avons ainsi la confirmation que le simple hypocauste ne suffit pas à obtenir une chaleur suffisante pour une étuve[38]. De fait, la fonction de ces salles est claire : la description de Vitruve permet d'identifier l'étuve couverte d'une coupole; quant au *destrictarium*, son nom même suffit à démontrer qu'il s'agit de la salle où l'on se nettoie en se frottant à l'aide d'un strigile, ce que confirme sa liaison directe avec la palestre : en tout premier lieu, avant de pénétrer dans le bain, l'athlète doit se débarrasser de la couche d'huile, sable et poussière qui lui couvre la peau. Toutefois, l'ensemble *destrictarium-laconicum* constituant le bain de propreté, il faut donc penser qu'il était accessible à tous, y compris à ceux qui se dispensaient des exercices physiques.

En revanche, la destination des deux pièces sur hypocauste reste indécise dans la mesure où nous ignorons leur aménagement. On peut cependant remarquer que celle située au Nord est chauffée par deux foyers, celle située au Sud ne jouissant, quant à elle, que d'un chauffage indirect : par comparaison avec les thermes républicains, on identifiera donc un *caldarium* et un *tepidarium*[39].

Les bains du forum paraissent, nous l'avons vu, de peu postérieurs à la fondation de la colonie de Pompéi, en 80. Nous connaissons imparfaitement leur premier état, qui comportait essentiellement deux pièces, un *tepidarium* chauffé par braseros, et un *caldarium* sur hypocauste. Cependant, très rapidement, ces deux salles chauffées sont complétées, tout comme dans les thermes de Stabies, par un *laconicum* en rotonde, accessible à partir du vestiaire, et un *destrictarium*.

Durant la première moitié du I^er^ siècle av.

[37] Après la période IV, I. Nielsen décale toute la numérotation d'H. Eschebach, en introduisant une nouvelle phase V correspondant à la construction des hypocaustes. Il nous paraît plus simple de conserver la numérotation antérieure, en ajoutant simplement une phase IV-bis.

[38] Lézine, *Architecture romaine*, p. 12. R. Rebuffat (*Thamusida*, II, p. 202, note 1; cf. aussi Ginouvès, *Balaneutiké*, p. 202, note 5) considère que cette salle circulaire ne fit jamais partie du circuit chauffé, et propose d'identifier le *laconicum* de l'inscription à la première salle sur hypocauste. La démonstration emporte d'autant moins la conviction que cette dernière n'est chauffée qu'indirectement.

[39] Le bain des femmes ne comporte que deux salles de dimensions plus restreintes, un *caldarium* chauffé par un foyer et un *tepidarium* dépourvu d'hypocauste.

n.è., nous voyons donc se mettre en place un type de thermes doubles dont la section masculine comporte quatre salles chauffées. Deux d'entre elles, l'une commandant l'autre, forment un ensemble cohérent, accessible à partir du vestiaire et installé partiellement ou complètement sur hypocauste. Ce dispositif architectural est rapidement complété par une ou deux autres pièces dont les rapports de circulation entretenus avec les premières restent parfois mal connus. Il semble cependant qu'il s'agisse toujours de deux itinéraires distincts s'articulant à partir du vestiaire, et correspondant à un bain de propreté (*laconicum-destrictarium*) parfois aussi aisément accessible à partir de la palestre, et à un bain de délassement, où un *caldarium*-salle des bains chauds est précédé par un *tepidarium*-pièce de transition. Même si les nouveautés se manifestent à travers une multiplication des pièces chauffées, l'introduction de l'hypocauste qui ne restreint plus l'action des fours au chauffage de l'eau ou de pièces étroites, ou encore l'abandon des cuves plates, les rapports avec les *balanéia* antérieurs se lisent encore bien. On ne manquera pas non plus de noter la présence systématique d'une palestre : sur ce point aussi, nous doutons fort qu'il s'agisse d'une nouveauté radicale par rapport aux *balanéia* (ci-dessus, p. 72), mais ce choix est désormais bien affirmé par la présence de portiques ainsi que plus tard, dans les thermes de Stabies, d'une *natatio*[40].

2) *Thermes de la seconde moitié du Ier siècle av. n.è.*

a) Évolution des bains

Les travaux qui affectent les thermes de Stabies et du forum durant cette période nous permettent de suivre l'évolution de l'architecture thermale.

Dans le premier de ces édifices, durant sa période VI, tout un ensemble de modifications architecturales sont introduites en liaison avec un changement du mode de chauffage. D'abord, extension des *suspensurae* : c'est, semble-t-il, à ce moment que le *tepidarium* des femmes est doté d'un hypocauste avec chauffage indirect. Ensuite, intensification de la chaleur grâce à des doubles-cloisons installées dans les quatre *tepidaria* et *caldaria* (pl. XVII-2).

Si nous prenons en considération les thermes des hommes, on constate une profonde redistribution des bains antérieurs (pl. XVII-1). Grâce à la construction d'une piscine centrale, le *laconicum* est transformé en *frigidarium*, ou salle des bains froids. Le *destrictarium* est détruit : il ne reste donc que deux salles chauffées. Le *tepidarium*, désormais mieux attiédi, sert à l'entrée et à la sortie des baigneurs. Il est équipé d'une baignoire collective. Il est impensable que cette dernière ait été utilisée par des usagers encore sales : il faut donc penser qu'elle n'était pratiquée qu'à la sortie, par des baigneurs désireux d'assurer une transition entre les eaux chaudes du *caldarium* et celles, froides, du *frigidarium*, ou même comptant se dispenser du contraste procuré par ces dernières et jugé excessif à leur goût.

Toutes les autres fonctions du bain se concentrent donc désormais dans le *caldarium*. Il s'est agrandi aux dépens de l'ancien *destrictarium*, à l'emplacement duquel a été érigée une abside abritant un *labrum* : le lieu hérite clairement des fonctions de l'ancienne salle de nettoyage. La création de doubles-cloisons permettant un chauffage intensif, on peut penser que la partie centrale de la pièce, plus proche du foyer, faisait fonction d'étuve, de lieu où l'on pouvait obtenir une forte transpiration permettant d'achever le nettoyage de la peau[41]. Enfin, une grande baignoire collective, située au-dessus même du foyer, permettait d'assurer la permanence de la fonction primitive de la salle, le bain chaud de délassement.

[40] Dans les thermes de Stabies, les premiers indices de l'existence d'une colonnade remontent à la période III (seconde moitié du IIIe siècle). Durant la période IV, de nouvelles colonnes de tuf sont érigées. La colonnade est encore restaurée durant la période V et remaniée durant la période VI (seconde moitié du Ier siècle) qui correspond à l'agrandissement de la palestre et, dans ce cadre, à la création de la *natatio* (pl. XVII-1).

[41] Lézine, *Architecture romaine*, p. 31.

Une évolution tout à fait comparable affecte les thermes du forum (pl. XVII-3). Si le *tepidarium* des hommes reste doté de braseros, celui des femmes ainsi que les *caldaria* reçoivent des doubles-cloisons, tandis que les deux foyers chauffant les baignoires de ces derniers sont agrandis. Dans le secteur masculin, le *destrictarium*, détruit, laisse place à une abside de la salle des bains chauds, abside abritant un *labrum*; le *laconicum* est transformé en *frigidarium* alors que, parallèlement, un bassin froid est installé dans le vestiaire féminin.

Si l'on en croit ces exemples, la phase d'évolution que constitue la seconde moitié du Ier siècle av. n.è. se caractérise donc, en ce qui concerne les salles balnéaires et parallèlement à un grand perfectionnement du mode de chauffage, par deux traits majeurs : d'abord la réduction du nombre des pièces chauffées, le *caldarium* recevant une ampleur sans précédent et assumant désormais l'essentiel des fonctions; ensuite, innovation majeure, l'apparition d'un *frigidarium*. C'est ce type de plan qui, à Herculanum, organise aussi les thermes du forum, qui pourraient dater de l'époque augustéenne (pl. XVIII-1).

b) Celse et le secteur des salles chauffées

Les textes de Celse, datant sans doute du règne de Tibère, paraissent encore fournir l'exemple de thermes où la salle des bains chauds concentre aussi diverses autres opérations. C'est, en particulier, la lecture qu'en donne R. Rebuffat[42]. L'interprétation de ces documents reste cependant délicate.

– I, 3, 4-5 : bain pour des personnes fatiguées : «… s'asseoir d'abord dans le *tepidarium* (*in tepidario sedere*), ensuite, après s'être un peu reposé, entrer et descendre dans le bassin (*intrare et descendere in solium*); pour finir, baigner le visage d'eau chaude, puis d'eau froide. À ces personnes, un bain brûlant ne convient pas…»[43].

L'interprétation de ce texte, et des suivants, exige de se souvenir que Celse ne décrit pas un bain ordinaire, mais adresse des recommandations à des personnes qui se trouvent dans un état physique particulier. Dans un tel contexte, rien ne permet de penser que l'absence de mention de la sudation implique le défaut d'une salle particulière destinée à la provoquer. C'est le principe même de la transpiration qui est interdit au sujet affaibli.

Une confirmation de ce fait nous paraît découler de la signification d'ensemble du texte. Certes, il est possible que Celse ne mentionne pas avec précision tous les déplacements que doit effectuer le sujet, forcément assez familiarisé avec les bains pour savoir que l'opération décrite par le médecin implique de se rendre dans telle ou telle salle. Néanmoins, il n'est pas certain que Celse procède de cette manière elliptique et, dans le cas présent, il nous semble que la personne fatiguée ne fréquente que le *tepidarium* : le *solium* dans lequel elle descend à deux reprises est celui de cette salle de transition, non celui du *caldarium*[44]. Cette lecture nous paraît confirmée par l'interdiction du bain brûlant : où le baigneur aurait-il pu se procurer ce *balneum feruens*, si ce n'est dans la salle des bains chauds? Il n'y a donc rien à tirer de ce texte en ce qui concerne l'organisation d'ensemble d'un bâtiment thermal.

– I, 4, 2-3 : bain pour celui qui a la tête fragile (*cui caput infirmum est*) : «Si l'on va aux bains, commencer d'abord à suer un peu; en gardant son vêtement dans le *tepidarium*, s'y oindre; passer ensuite dans le *caldarium* (*tum transire in caldarium*); lorsqu'on a sué, ne pas descendre dans le bassin (*in solium*), mais s'arroser complètement la tête avec beaucoup d'eau chaude, puis tiède, puis froide, et arroser

[42] *Vocabulaire*, p. 11.

[43] Traduction G. Serbat, CUF, Paris, 1995.

… ante omnia in tepidario sedere, deinde ubi paululum conquierunt, intrare et descendere in solium; tum multo oleo ungui leniterque perfricari, iterum in solium descendere, post haec os aqua calida, deinde frigida fouere. Balneum his feruens idoneum non est…

[44] I. Nielsen (*Thermae*, p. 157) prétend que l'utilisation de *solium* comme synonyme d'*alveus* pour désigner la piscine du *caldarium* ne paraît pas antérieure à la fin du Ier siècle de n.è., et que le premier terme ne triomphe aux dépens du second qu'au Bas-Empire. En fait, la baignoire du *caldarium* peut être désignée par le mot *solium* bien avant. Par exemple Celse : *in solium bene calidum* (I, 10, 10) où encore *in solio… aquae calidae* (II, 17, 7). Il n'en reste pas moins que le terme possède, à l'origine, un sens large (cf. Caton, *De agricultura*, 12 et 13).

d'eau froide la tête plus longtemps que les autres parties (du corps); ensuite, la frictionner un certain temps, pour finir essuyer et oindre»[45].

Cette fois, le baigneur se déplace dans les thermes, et Celse le précise : d'abord, il transpire dans le *tepidarium* où, pour ce faire, il reste habillé. Puis, il se rend dans le *caldarium* où il se livre à un certain nombre d'opérations qui méritent d'être détaillées. D'abord, il n'exploite pas la fonction principale de cette salle, le bain chaud dans le *solium*. En revanche, il y subit une sudation, sans aucun doute plus forte que dans le *tepidarium* étant donné la différence de température qui caractérise les deux salles. Que l'on puisse pratiquer une sudation dans le *caldarium* paraît une évidence, et le texte de Celse est clair sur ce point. Cependant, tout comme dans le texte précédent, cela ne signifie pas que l'établissement soit dépourvu d'une véritable étuve. Celse connaît ce genre d'installation[46]. S'il ne la mentionne pas, cela peut simplement signifier que sa fréquentation est exclue pour un malade. Rien ne permet donc de conclure de ce texte que la sudation soit pratiquée uniquement dans le *caldarium*.

Ensuite, le malade procède à une abondante *perfusio*, utilisant un *labrum* comme le précise justement R. Rebuffat. De fait, il pourrait à la rigueur puiser dans le *solium* l'eau chaude nécessaire pour s'asperger, mais l'eau tiède ne peut lui être fournie que par une source différente. Reste à savoir si, pour trouver de l'eau froide, le baigneur doit gagner le *frigidarium*, ainsi que le propose R. Rebuffat. Celse ne mentionne rien de ce genre, et on remarque que le malade pourrait fort bien trouver les trois qualités d'eau dont il a besoin à divers *labra*, ou même à un *labrum* unique. De fait, nous connaissons des installations où la vasque était alimentée par deux conduits, l'un d'eau chaude, l'autre d'eau froide, le mélange dans le récipient procurant le liquide tiède[47].

Il nous paraît donc que ce texte confirme la multiplicité de fonctions du *caldarium*. En revanche, il ne nous semble pas que la façon dont le malade de Celse l'utilise soit la règle pour tout baigneur, et en particulier que celui-ci ne puisse pratiquer l'exsudation que dans la salle des bains chauds, faute d'une étuve autonome.

– II, 17, 6-7 : bain pour un sujet faible (*imbecillus homo*) : «Un sujet faible qui a l'intention de se baigner doit éviter de s'exposer auparavant à quelque refroidissement; arrivé au bain, il doit rester tranquille quelque temps pour vérifier s'il sent un resserrement aux tempes et s'il se forme de la sueur; si le premier effet se produit sans que l'autre suive, il est ce jour-là préjudiciable de se baigner; il se fera oindre doucement et emmener, il lui faut éviter à tout prix de se refroidir, et observer la diète. Si en revanche, sans resserrement aux tempes, la sueur apparaît, d'abord à cet endroit puis ailleurs, on fomentera la bouche à l'eau chaude, puis on descendra dans la baignoire (*tum in solio descendum est*) et là encore on observera si le premier contact de l'eau chaude provoque des frissons de l'épiderme; cela ne peut guère arriver si les choses se sont convenablement passées jusque là, mais c'est une indication assurée de la nocivité du bain. Chacun doit tenir compte de son propre état de santé pour décider s'il doit pratiquer les onctions avant de se plonger dans l'eau chaude, ou après»[48].

La mention d'un *solium* rempli d'eau

[45] Traduction G. Serbat, *ibid.*
Si in balneum venit, sub veste primum paulum in tepidario insudare, ibi ungui; tum transire in caldarium; ubi sudavit, in solium non descendere sed multa calida aqua per caput se totum perfundere, tum tepida, deinde frigida, diutiusque ea caput quam ceteras partes perfundere; deinde id aliquamdiu perfricare, novissime detergere et unguere.

[46] II, 17, 1; III, 27, 3.

[47] Par exemple dans la maison du cryptoportique, à Vulci, où le *labrum* situé dans le *caldarium* est pourvu d'une double arrivée d'eau (Broise, Jolivet, *Le bain en Étrurie*, p. 86 et p. 88, fig. 13).

[48] Traduction G. Serbat, *ibid.*
Imbecillus homo iturus in balneum uitare debet ne ante frigus aliquod experiatur; ubi in balneum uenit, paulisper resistere experirique num tempora adstringantur et an sudor aliqui oriatur : si illud incidit, hoc non secutum est, inutile est eo die balneum; perunguendusque is leniter et auferendus est, uitandumque omni modo frigus, et abstinentia utendum. At si temporibus integris primum ibi, deinde alibi sudor incipit, fouendum os aqua calida; tum in solio descendendum est, atque ibi quoque uidendum est num sub

chaude désigne la salle des bains chauds où toutes les opérations (sudation puis immersion) semblent bien se dérouler. Cependant, comme dans le cas des deux textes précédents, le protocole imposé au malade qui, ici, ne fréquente que le *caldarium*, ne signifie pas que les autres baigneurs en font autant.

Il nous paraît donc que ces textes de Celse ne fournissent qu'une vue partielle d'un établissement balnéaire de son époque. On n'y parle que de *tepidarium* et de *caldarium* parce que l'étuve est considérée comme trop dure pour ces personnes affaiblies. Cela nous paraît confirmé par une autre absence notoire, celle du *frigidarium* dont nous venons pourtant de voir qu'il se généralise dès la seconde moitié du Ier siècle av. n.è. Là encore, cette donnée s'explique par le fait qu'un violent contraste entre eaux chaude et froide est exclu pour des malades dont Celse se préoccupe constamment qu'ils ne prennent froid[49]. Cet auteur nous confirme donc la gamme des activités qui caractérisent le *caldarium*. En revanche, il ne nous apporte nullement la preuve que, comme dans certains bains de la seconde moitié du Ier siècle av. n.è., les pièces chauffées se résumaient encore à deux à son époque. Cette conclusion est confortée par l'étude des thermes du Ier siècle de n.è. à laquelle nous nous livrons ci-dessous.

c) L'invention du *frigidarium*

Durant les siècles antérieurs, il a existé des bains froids dépourvus de toute source de chaleur. Il a même existé de grandes piscines en plein air permettant l'immersion (pl. XIII-1). En revanche, dans les établissements utilisant l'eau chaude, il n'avait jamais été prévu de bain froid.

Cette nouveauté notoire a parfois été mise, mécaniquement, en relation avec la plus grande puissance de chauffage désormais acquise[50]. L'argument n'est pas entièrement convaincant. Déjà, avec les braseros, on pouvait obtenir, dans les étuves conçues dans ce but, une chaleur importante, même si les doubles-cloisons permirent encore de l'augmenter. Déjà aussi, on s'immergeait dans des baignoires chaudes. Les auteurs anciens ont, quant à eux, mis en avant l'imitation d'Auguste auquel le corps médical avait recommandé des bains froids pour des raisons de santé[51]. Si l'on peut admettre que le modèle impérial contribue à la diffusion de cette pratique, il est beaucoup plus difficile de croire qu'un cas particulier, fût-il celui de l'Empereur, soit à l'origine de la création d'un moment essentiel de l'art du bain destiné à perdurer pendant des siècles.

En fait, il nous semble que cette introduction du bain froid a effectivement à voir avec une conception médicale du corps, mais une conception beaucoup plus vaste qu'un cas particulier ou qu'une maladie précise. Dès Hippocrate, l'organisme humain est conçu comme enfermant des «qualités» dont l'équilibre conditionne la santé. D'où cette thérapie à base de régimes et de normes de vie destinés à rétablir, en cas de maladie, l'équilibre perdu. L'admiration pour Hippocrate se double pourtant, à Rome, d'une réticence reportée sur ses successeurs. La raison profonde en est la façon dont tout ce courant médical est imprégné de philosophie. De fait, le diagnostic du déséquilibre et les remèdes qu'il nécessite impliquent, dans une des sectes médicales essentielles de

primo contactu aquae calidae summa cutis inhorrescat, quod uix fieri potest si priora recte cesserunt, certum autem signum inutilis balnei est. Ante uero an postea quam in aquam calidam se demittat aliquis perungui debeat, ex ratione ualetudinis suae cognoscat.

[49] *Frigus inimicum seni, tenui*... (I, 9, 3). Cf. aussi le texte sur l'*imbecillus homo* analysé ci-dessus, caractérisé par la crainte du refroidissement, et qui se poursuit par cette recommandation : «...l'emmener promptement, l'envelopper avec soin de vêtements de façon qu'aucun froid ne l'atteigne...» (... *ut neque ad eum frigus adspiret*; trad. G. Serbat, II, 17, 8).

[50] Par exemple Ginouvès, *Balaneutikè*, p. 217, note 6, ou Nielsen, *Thermae*, p. 32 : l'augmentation considérable de la chaleur aurait provoqué le besoin d'un passage par l'eau froide.

[51] Sur cette ordonnance du médecin Antonius Musa, cf. Suétone (*Aug*., 81 : après les guerres contre les Cantabres de 25 av. n.è.), Dion Cassius (LIII, 30, 3 : avec la date de 23 av. n.è.), Pline (*NH*, XXXIX, 6). Sur la diffusion de l'hydrothérapie froide, nous avons le témoignage d'Horace, lui-même patient de Musa (*Ep*., XV).

l'époque hellénistique, celle des dogmatiques, des *rationales*, la prise en considération des «causes cachées» de la maladie, par exemple éléments primordiaux (eau, air, terre, feu), dont le déséquilibre est la vraie cause du déséquilibre maladif (on reconnaîtra là les principes de la cosmologie présocratique), ou encore inadéquation des canaux du corps à la circulation des atomes (on reconnaîtra là les leçons de l'atomisme de Démocrite ou d'Épicure)[52].

Dans ces conditions, l'opposition des traditionalistes à la médecine grecque n'est que le reflet d'une hostilité générale à certaines formes d'hellénisme intensif qui menacent l'isonomie de la classe dirigeante. Il faut cependant se souvenir que la position d'un Caton déclamant contre les médecins grecs, agents d'un vaste complot destiné à exterminer les barbares, y compris les Romains[53], ou d'un Pline rappelant le bon vieux temps où les Romains ignoraient les médecins et ne s'en portaient que mieux[54], ne concerne qu'une fraction de la classe dirigeante et ne saurait empêcher une évolution souhaitée par les autres couches de la société.

Surtout, un basculement paraît se produire, à Rome, avec l'arrivée d'Asclépiade, dont l'activité doit être placée au début du Ier siècle av. n.è. Il s'agit d'un des pères fondateurs de la secte médicale méthodiste, mais ce qui nous intéresse ici est que ce novateur a un point commun avec certains dogmatiques, à savoir un atomisme qui intéresse directement la pratique thermale. En effet, pour lui aussi, le corps est constitué d'atomes qui circulent dans les canaux du corps. La dilatation ou le resserrement de ces derniers devient donc un des procédés majeurs pour maintenir ou retrouver la santé, et un des moyens d'action les plus efficaces pour ce faire est la pratique de bains à diverses températures, bains dont, comme le souligne Celse, il fut le premier à faire un usage audacieux dans ses prescriptions[55]. Désormais, on cherche à guérir en agissant sur la matière, sur le corps conçu selon la théorie des atomes. L'excès, l'entassement d'atomes, source de maladie, peuvent être combattus par une dilatation des pores et l'état inverse par leur resserrement. Le passage rapide d'un bain chaud à un bain froid est, avec les exercices, les massages et les onctions, un des moyens essentiels de veiller à un bon équilibre.

La renommée d'Asclépiade, qu'illustre l'œuvre de Lucrèce, ne fut sans doute pas sans conséquence sur la prise de conscience de la nécessité d'offrir au baigneur des possibilités d'immersion dans des eaux de températures diverses. Cela est d'autant plus vrai que nombre de ses collègues, quoique non méthodistes, conservèrent des théories sur le corps qui, en fait, aboutissaient, dans la pratique du bain, à une conception semblable. Celse lui-même, qui élabore une «voie moyenne» indépendante des dogmatiques et des empiriques mais plongeant ses racines dans ces deux écoles, combat résolument le méthodisme dans la mesure où celui-ci ignore les facteurs circonstanciels et l'individualité de chaque malade, que lui, au contraire, prend soigneusement en compte. Cela ne l'empêche pas de se référer fréquemment à Asclépiade, le plus cité après Hippocrate, et de porter des jugements équilibrés sur ses diagnostics et prescriptions. Bien plus, sa propre théorie de la nature physique implique, elle aussi, la possibilité d'une gamme de bains dans des eaux diverses. En effet, Celse conserve les oppositions traditionnelles de froid/chaud et de sec/humide, et en ajoute deux autres, maigreur/obésité, constipation/diarrhée[56]. Il ne s'encombre pas de «cause cachée», de théorie générale qui se veut explicative, mais, comme chez Asclépiade, l'essentiel est de maintenir ou retrouver un équilibre, et le bain, sous ses di-

[52] Sur ces questions d'ordre général, cf. par exemple L. Angeletti, *La medicina*, dans *Civiltà dei Romani*, ou G. Serbat, introduction à Celse, dans t. I, Paris, 1995, en particulier p. XL-LVII (nous nous inspirons aussi largement de cet auteur pour les analyses qui suivent).

[53] Pline, *NH*, XXIX, 14.

[54] Pline, *NH*, XXIX, 15-28.

[55] Celse, II, 17, 3. Sur l'importance de la théorie atomique et d'Asclépiade qui la transpose en médecine, cf. A. Pazzini, *Origine e evoluzione delle terme italiane*, dans *I° congresso italiano di studi storici termali, Salsomaggiore Terme, 5-6 ott. 1963*, Fidenza, s.d., p. 22-31.

[56] Celse, I, 3, 13.

verses formes, a une place importante dans l'organisation d'un mode de vie sain ou dans les thérapies.

Dès lors, au-delà des différences d'écoles, ces idées ne quitteront plus la pensée médicale antique. Galien revient à la théorie hippocratique des humeurs. Humorisme ou atomisme, qu'importe la conception théorique du corps : le rôle des bains, de températures différentes, reste identique. Même si Galien critique Asclépiade, en particulier sa théorie du relâchement et du resserrement qui constitue une sorte de «mécanisme» atomiste, même s'il lie la maladie à un déséquilibre des humeurs classées en fonction de la grille chaud/froid, sec/humide, les conséquences thérapeutiques de ces deux approches sont comparables. En ce qui concerne notre propos, le bain garde en effet une place essentielle, et c'est la nature de l'eau, mais aussi sa température, qui lui procureront une action réfrigérante ou échauffante, humectante ou desséchante[57]. Ce rôle du bain, tout comme chez Asclépiade, est lié à la fonction essentielle qu'assument les pores de la peau. Si on ne parle plus d'atomes, mais d'humeurs, le raisonnement reste fondamentalement semblable. L'air chaud liquéfie les humeurs et ouvre les pores, permettant l'évacuation des premières. L'eau chaude autorise l'entrée, par les pores toujours ouverts, de «vapeurs profitables». L'eau froide resserre les pores, enfermant ces vapeurs dans le corps, reléguant les humeurs viciées à l'extérieur[58].

Dans ce cadre, une salle des bains froids devient indispensable à tout bâtiment balnéaire : il nous paraît que ces réflexions d'ordre médical ont joué un rôle essentiel dans l'apparition et la diffusion du *frigidarium*. Les exemples des thermes de Stabies et du Forum montrent que cette nécessité est déjà parfaitement ressentie à la fin du Ier siècle av. n.è.[59]. L'ampleur du mouvement est attestée par l'architecture domestique où le bain froid tend rapidement à devenir une composante incontournable des thermes privés[60].

d) À propos des bains africains du Ier siècle av. n.è.

Nous ne connaissons pratiquement rien des installations balnéaires africaines de la fin de la période hellénistique. On peut pourtant penser que les nouveautés italiques n'étaient pas inconnues en ces contrées. Il est difficile de croire que la grande Carthage augustéenne les ait ignorées. Il est tout aussi difficile de penser que les villes d'époque hellénistique, dont l'essor est un des traits les plus caractéris-

[57] Pour une commode vue d'ensemble de la médecine de Galien, cf. l'introduction d'A. Pichot à *Galien. Oeuvres médicales choisies*, (trad. C. Daremberg), Paris, 1994.

[58] F. Bourdy, *Du bon usage des bains d'après Oribase*, dans *Les eaux thermales et les cultes des eaux. Actes du colloque d'Aix-les-Bains, sept. 1990*, R. Chevallier éd., *Caesarodunum*, 26, 1992, p. 31-38.

[59] Il est possible que ce mouvement s'amorce antérieurement, mais nous n'en connaissons quasiment rien, qu'il s'agisse de la piscine froide restituée, sur des bases très fragiles, dans le secteur féminin des thermes de Stabies dès la période IV (pl. XVI-2), ou de celle du secteur des hommes durant la période V, tout aussi hypothétique (pl. XVI-3).

[60] La date d'apparition des *frigidaria* privés est souvent difficile à fixer avec précision. Cette fois encore, on peut cependant utiliser le répertoire d'E. Fabbricotti pour se faire une idée de la situation en 79. Les demeures suivantes sont alors dotées d'une salle des bains froids :

– Casa del marinaio (p. 55) : le *frigidarium* n'a pas été repéré par E. Fabbricotti, mais cf. J. Franklin, Soprintendenza di Pompei, Monografie, 3, p. 29 et note 14.

– Villa Aselli (p. 59).

– Villa di Popidio Floro in contrada Pisanella; entre 62 et 79? (p. 60).

– Pompéi, casa del centenario; probablement entre 62 et 79 (p. 73).

– Pompéi, casa di Popidius Secundus Augustianus; *frigidarium* supprimé lors des derniers travaux (p. 74).

– Pompéi, villa di Diomede (p. 78).

– Pompéi, casa delle nozze d'argento; entre 62 et 79 (p. 80).

– Villa d'Oplontis (p. 81); peinture de IIIe style.

– Pompéi, villa de Julia Felix; entre 62 et 79 (p. 92).

– Stabies, villa di S. Marco (p. 96).

– Capri, villa Jovis (Tibère).

– Villa Posto nell' agro Falerno; peu avant l'époque flavienne (p. 102).

La construction d'un *frigidarium* ne devient cependant systématique qu'à une date avancée. Dans la villa S. Rocco, à Francolise, il faut attendre le 3e quart du Ier siècle, lors d'une réfection des bains. À Settefinestre en Étrurie, il faut attendre une restructuration des bains au cours de la première moitié du IIe siècle.

tiques de cette période, les aient également méconnues. Un indice nous en est fourni par un passage de Pline (*NH*, XXV, 77). Il nous apprend que le médecin du roi Juba II, Euphorbe, était le frère d'Antonius Musa et que lui aussi prescrivait des bains froids. Nul doute que les évolutions dans le domaine balnéaire développées en Italie n'aient participé d'un mouvement bien plus large, concernant en particulier l'Afrique.

Cette approche est confortée par une autre donnée, cette fois d'ordre archéologique. Il s'agit d'une mosaïque trouvée à Cirta, comportant un grand disque chargé de triangles curvilignes et flanqué de deux panneaux représentant d'une part quatre navires, d'autre part deux nageurs noirs affrontés[61]. La datation dans la première moitié du Ier siècle av. n.è. paraît bien établie par les parallèles précis que l'on peut établir avec des pavements pompéiens et par le type des navires tout comme des armes qu'ils transportent. C'est pourquoi G. Picard considère ce document comme une conséquence de la conquête de Cirta par les Sittii, en 47 av. n.è. et l'œuvre de mosaïstes venus de Campanie.

Ce qui nous intéresse directement est le fait que l'association de ces thèmes, et en particulier la présence des nageurs noirs, renvoie aux bains de trois maisons pompéiennes, celles de M. Caesius Blandus, du cryptoportique et du Ménandre. Or la partie de l'édifice d'où provient cette mosaïque possède des hypocaustes, dont l'un situé justement sous le pavement des nageurs : il semble impossible de suivre A. Berthier qui considère cet aménagement comme destiné à exhausser le sol. L'ensemble de la construction reste très mal connu, mais elle paraît avoir comporté un grand péristyle dans un des angles duquel sont logées les pièces balnéaires. Comme le souligne G. Picard, ces données évoquent une riche résidence, celle d'un compagnon de Sittius ou de Sittius lui-même. Cette demeure pourrait être due au réaménagement d'un palais numide dans la mesure où A. Berthier signale, à plusieurs reprises, une construction monumentale antérieure à la présence romaine.

Quoi qu'il en soit, les seuls bains que nous connaissons quelque peu, et qui paraissent fort semblables à ceux, contemporains, de Campanie, s'inscrivent dans un contexte tout à fait particulier, celui de l'installation dans la région de Cirta d'un condottiere et de sa troupe, composée essentiellement de personnes étrangères à l'Afrique. L'origine campanienne de Sittius et d'une partie de ses compagnons suffit à rendre compte de la similitude existant entre le bâtiment de Constantine et ceux de Pompéi. Il est cependant fort probable qu'il ne s'agit pas d'un cas isolé et que le reste de l'Afrique n'était pas à l'écart de ces innovations dans l'art du bain. Nous n'en avons cependant nul témoignage concret, si ce n'est sans doute l'inscription de Carpis (ci-dessous, note 92 et inscription nº 15).

3) *Thermes du Ier siècle de n.è.*

On a souvent souligné qu'un certain conservatisme caractérise alors l'architecture thermale de l'aire vésuvienne. Il s'y produit cependant d'importantes évolutions, d'autant plus intéressantes qu'elles s'achèvent avec le précieux *terminus ante quem* de 79.

Le point de départ de l'analyse est constitué par le premier état des thermes suburbains de Pompéi, attribuable à la première décennie du Ier siècle[62] (pl. XVIII-2). Le bâtiment est précé-

[61] A. Berthier, *Une mosaïque solaire trouvée à Constantine*, dans *Mélanges J. Carcopino*, Paris, 1966, p. 113-124; Id., *La mosaïque de Sidi M'Cid (Constantine)*, dans *Actes du 104e congrès nat. des Soc. sav., 1979*, 1982, p. 87-97. L'auteur se livre à une exégèse purement religieuse. Nous suivons ici G. Picard, *Une mosaïque pompéienne à Constantine et l'installation des Sittii à Cirta*, dans *RA*, 1980, p. 184-187; *Le palais de Sittius à Cirta*, dans *BAC*, 18, 1982, p. 191-192. Il rapproche le pavement de Constantine de trois décors mosaïqués de Pompéi. Sur l'appartenance probable de ces derniers à un même atelier, cf. J. Clarke, *Mosaics workshops at Pompei and Ostia antica*, dans *CMGR*, 5, p. 91-96.

[62] L. Jacobelli, *Lo scavo delle terme suburbane. Notizie preliminari*, dans *Rivista di studi pompeiani*, 1, 1987, p. 151-154; Ead., *Terme suburbane : stato attuale delle conoscienze*, *ibid.*, 2, 1988, p. 202-208; Ead., *Die suburbanen Thermen in Pompei : Architektur, Raumfunktion und Ausstattung*, dans *Archäologisches Korrespondenzblatt*, 23, 1993, p. 327-335.

dé d'une grande terrasse flanquée de portiques sur deux côtés : nous ne voyons pas quel argument s'oppose à ce qu'elle ait pu servir de lieu d'exercices. Le secteur froid comprend un vestiaire et un *frigidarium* qui se compose d'une salle de plan rectangulaire, aux murs et au sol revêtus de marbre, salle communiquant par une large ouverture couverte d'un arc avec un espace en L abritant la piscine froide et un nymphée attribuable, du moins dans sa forme actuelle, au second état de l'édifice. Cette fois encore, il nous paraît douteux que cet espace ait été hypèthre.

Le secteur chaud comprend trois locaux, tous installés sur hypocauste et dotés de parois chauffantes. Un *tepidarium*, dénué de bassin, commande un *laconicum*, de plan circulaire complété par quatre niches, et un *caldarium*, locaux qui ne communiquent pas entre eux. La salle des bains chauds, aux murs ornés de niches, comporte un *solium* et, dans l'abside opposée à ce dernier, un *labrum*, dont ne subsiste qu'une partie du support.

Cette disposition d'ensemble impose quelques remarques. On notera d'abord la présence d'un *frigidarium*, cette fois prévu dès l'origine. Ensuite, le *caldarium* appartient au type à *solium* et *schola labri* que nous avons vu se mettre au point dans la période précédente. Enfin, *caldarium* et *laconicum*, tous deux chauffés par un foyer, sont reliés entre eux par l'intermédiaire du *tepidarium* : l'étuve, marginale dans la première moitié du Ier siècle av. n.è., sacrifiée dans la seconde moitié de ce siècle, est cette fois réintroduite et intégrée au circuit chauffé. Cependant, elle constitue toujours un itinéraire à part.

Ce type de plan, avec quelques variantes, caractérise les bains vésuviens du Ier siècle. À Herculanum, dans les thermes suburbains, un *caldarium*, pourvu d'un *alveus* et d'un *labrum* logé dans une abside située à l'opposé, est précédé d'un *tepidarium* qui commande aussi l'accès à un *laconicum* (pl. XVIII-3). L'identification de ce dernier est bien assurée par son plan circulaire à niches et, surtout, par le fait que, avec le *caldarium*, c'est le seul local à être chauffé directement par un foyer. Cet édifice comporte cependant une nouveauté : entre le *tepidarium* et l'étuve s'interpose une salle abritant une vaste piscine chaude (cf. note 8). Cette innovation n'est pas sans suite[63]. Dans les thermes suburbains de Pompéi, lors de la seconde phase de construction postérieure à 62, on ajoute trois pièces à l'édifice antérieur. La principale est une *piscina calida* (9,55 x 5,50 m : pl. XVIII-2, n° 3). Elle est précédée de deux locaux. Le premier, 1, articule l'ensemble avec l'extérieur, avec cette esplanade où nous persistons à placer un lieu d'exercices. Le second, 2, chauffé, articule ce dernier et le *caldarium* avec la *natatio* chauffée. On a voulu y voir aussi un *destrictarium*[64], hypothèse intéressante qui tendrait à confirmer que des baigneurs s'exerçant à l'extérieur pouvaient effectivement se plonger dans la piscine chauffée à condition de s'être nettoyés auparavant.

Enfin, à Pompéi, les thermes du centre présentent le grand intérêt d'être précisément datés[65]. De fait, il s'agit du plus grand complexe balnéaire de Pompéi, occupant toute une *insula* libérée de ses constructions antérieures par le tremblement de terre de 62. En 79, les travaux étaient encore en cours (pl. XIX-1).

Le bâtiment, doté d'une palestre avec vaste *natatio*, est à section unique, comme les deux édifices précédents. Un *frigidarium* précède un *tepidarium* dénué de bassin qui, lui-même, commande deux pièces toutes deux chauffées directement par un four mais ne communiquant pas entre elles, un *laconicum* de plan circulaire à niches et un *caldarium* doté de deux *alvei*, la *schola labri* ayant disparu. Dans le mur Sud de ce dernier, la niche centrale enferme une petite vasque servant de substitut au *labrum*. Les trois salles chauffées sont sur hypocauste et équipées de doubles-parois. Il était prévu que l'étuve soit alimentée par un foyer, le *caldarium* par deux.

Les thermes suburbains de Pompéi et d'Herculanum d'une part, les thermes du centre d'autre part entretiennent donc des rap-

[63] Sur cette question, cf. Nielsen, *Thermae*, p. 48 et 156.

[64] Jacobelli, *Suburbanen Thermen* (art. cité à la note 62), p. 333.

[65] P. Bargellini, *Le terme centrali di Pompei*, dans *Thermes romains*, p. 115-128, avec la bibliographie antérieure.

ports étroits : section unique, *frigidarium*, étuve accessible à partir du *tepidarium*. Une seule différence essentielle les caractérise : l'apparition, dans les derniers, d'un nouveau type de *caldarium* où le bain de propreté disparaît (ou se trouve très marginalisé : la petite vasque au milieu d'un des longs murs), et où les capacités offertes pour l'immersion dans l'eau chaude sont doublées[66].

4) *Vitruve et les thermes vésuviens*

Ce dossier implique que l'on se tourne vers le texte de Vitruve sur les *balnea* (V, 10) car il s'agit d'un des très rares textes antiques qui visent à décrire un établissement thermal[67], et cela justement à une époque qui concerne les deux dernières des phases que nous avons distinguées dans l'architecture balnéaire vésuvienne. On peut donc attendre de Vitruve qu'il nous apporte un irremplaçable commentaire des vestiges, et qu'il nous précise aussi le vocabulaire qu'il convient d'utiliser. L'interprétation de ce texte n'est cependant pas toujours aisée.

a) Thermes doubles

Si nous prenons le texte dans l'ordre qui est le sien, nous pouvons soulever un certain nombre de questions. D'abord, les bains vitruviens sont doubles, juxtaposant deux bâtiments destinés respectivement aux hommes et aux femmes. Nous avons pu constater que les vestiges confirment fréquemment cette disposition. Elle paraît cependant être abandonnée au début de l'Empire : au premier siècle de notre ère, on ne la trouve ni à Pompéi, ni à Herculanum. Ces thermes doubles permettent une chaufferie commune, choix effectivement confirmé, lui aussi, par les vestiges.

b) Le *caldarium*

Ensuite, le *caldarium* comporte un *alveus* et, dans l'abside opposée, un *labrum*. C'est effectivement le type de salle des bains chauds qui caractérise tous les thermes d'Herculanum et Pompéi appartenant au siècle à cheval sur le début de notre ère. Un tel parti n'est abandonné que dans les thermes du centre, les derniers de la série, d'où disparaissent non seulement la vasque sur pied mais aussi l'abside l'abritant, ce dispositif laissant place à un second *alveus*.

c) La question des *laconicum sudationesque*

Le texte de Vitruve tel qu'il nous est parvenu (V, 10, 5) est le suivant :

Laconicum sudationesque sunt coniungendae tepidario; eaeque quam latae fuerint, tantam altitudinem habeant ad imam curvaturam hemisphaerii. Mediumque lumen in hemisphaerio relinquatur, ex eoque clypeom aeneum catenis pendeat, per cuis reductiones et dimissiones perficietur sudationis temperatura. Ipsumque ad circinum fieri oportere videtur, ut aequaliter a medio flammae vaporisque vis per curvaturae rutundationes pervagetur.

On admet le plus souvent que ce texte dé-

[66] L'architecture domestique reflète les réalités des bâtiments publics. L'inventaire d'E. Fabbricotti permet de remarquer quelques cas caractéristiques. Les bains de la villa di Popidio Floro in contrada Pisanella (p. 60) sont fondés sur une enfilade *frigidarium-tepidarium-caldarium* avec *alveus* et *schola labri* (pl. XIX-2). Un schéma semblable apparaît à Pompéi, dans la maison du centenaire (p. 73; pl. XIX-3). On le retrouve, mais cette fois sans *labrum* dans l'abside du *caldarium*, dans la villa de Diomède (p. 78), ainsi que dans la maison des noces d'argent (p. 80; pl. XX-1). Le *laconicum* n'est pas non plus inconnu. On en trouve un dans la maison de Fusco (p. 76; pl. XX-2), commandé, tout comme le *caldarium*, par le *tepidarium*. Un des exemples les plus intéressants est celui de la villa sul colle di Varano, à Stabies, (p. 63; pl. XX-3), où, cette fois, c'est le vestiaire qui commande l'accès à l'étuve et à l'enfilade *tepidarium* (avec grand bassin?)-*caldarium*. On notera aussi que la nouvelle lecture des bains de la maison du Ménandre proposée par R. Ling (*Menandro*) permet d'identifier une étuve de plan circulaire à niches, isolée du reste du circuit chauffé (pl. XX-4).

Les thermes de Iulia Felix (p. 92; pl. XX-5), bains privés mais destinés à un usage public, constituent une pièce intermédiaire dans ce dossier. On y reconnaît un *frigidarium* d'où l'on passe dans un *tepidarium* commandant un *laconicum* de plan circulaire à niche et un *caldarium* dénué de *labrum* dans l'abside mais pourvu d'un petit bassin proche de l'*alveus*.

[67] Description qui, au demeurant, est loin d'être systématique. Vitruve ne dit rien des lieux où se pratiquent les exercices physiques, ni du vestiaire ou du *frigidarium*. Pour rendre compte de ce dernier fait, deux solutions sont possibles. Soit, cette salle ne faisant que commencer à s'imposer à son époque, l'auteur n'a pas pris en considération cette innovation. Soit il s'attache uniquement aux parties des bains qui posent le plus de problèmes techniques, à savoir le seul secteur chauffé, au détriment de tous les espaces froids.

crit le *laconicum*, pièce de plan circulaire couverte d'une coupole percée d'un *oculus*, disposition destinée à favoriser la distribution et régler l'intensité de la chaleur qui, dans ce contexte, ne peut être produite que par un brasero placé au centre du local[68].

Une telle lecture doit cependant être confortée, car elle se heurte à la logique du texte. De fait, Vitruve mentionne non un local unique, mais des *laconicum sudationesque*. Le pluriel de *sudatio* intrigue, et cela d'autant plus que le mot est accolé à *laconicum*, deux termes qui paraissent renvoyer à des étuves et que l'on ne peut comprendre dans la mesure où aucun vestige ne nous montre la présence, dans un même bâtiment, de deux salles de ce type.

Bien plus, la suite de la description est introduite par *eaeque*, ce qui ne paraît pouvoir renvoyer qu'aux *sudationes* auxquelles il faudrait donc attribuer toute une partie des caractères mentionnés par Vitruve, à elles et non au *laconicum* comme on le fait souvent, sans trop se soucier de l'articulation du texte. Ces contradictions invitent à reprendre les interprétations qui ont pu en être données. De fait, soit on admet qu'il est profondément corrompu[69], et force nous est de laisser la parole aux spécialistes susceptibles de restituer la version originale. Soit on admet que, intact ou non, il reste intelligible, et il nous faut dès lors tenter d'en rendre compte.

Une première solution consiste à adopter la traduction proposée par R. Hartmann, pour qui les *sudationes* sont les niches du *laconicum*[70]. Nous avons dès lors une seule salle, dont la description nous est donnée d'une façon qui respecte la grammaire. *Eaeque* désigne les niches dont la hauteur jusqu'au départ de leur voûte doit être égale à leur largeur; puis on passe à la description de la voûte en coupole du *laconicum* avec son *lumen* central; on achève par le plan de ce *laconicum*, qui doit être circulaire (*ipsumque* désignant le *laconicum*).

Il faut laisser de côté une des idées directrices de R. Hartmann selon laquelle le *laconicum*, étuve sèche, impliquait la présence en son sein d'une piscine froide où les baigneurs se plongeaient immédiatement après la sudation. Cette mauvaise interprétation du bain à la mode laconienne, impliquant évidemment deux lieux distincts, découle de la présence d'un bain froid au centre de certains *laconica* pompéiens, fruit de la transformation de ces derniers en *frigidaria*. Bien entendu, Vitruve n'a pas un mot sur l'existence de tels bassins dans les étuves. Cette erreur de R. Hartmann n'entache cependant pas tout son raisonnement qui s'efforce de suivre le texte vitruvien.

Cette analyse se heurte toutefois à plusieurs obstacles. Aucun autre écrit ne laisse soupçonner l'utilisation de *sudationes* pour nommer les niches du *laconicum*. À très peu de distance, le même terme, *hemisphaerium*, désigne successivement les voûtes en cul-de-four des niches et la coupole du *laconicum*. Ajoutons que, malgré les affirmations de R. Hartmann, les proportions de niches aussi larges que hautes hors couvrement seraient fort inhabituelles.

Une deuxième solution consiste à distinguer le *laconicum* des *sudationes* en reconnaissant dans le premier une étuve sèche et dans les secondes un lieu de transpiration différent, plus humide, à savoir la salle des bains chauds. C'est l'interprétation proposée par R. Rebuffat[71]. Au premier abord, cette lecture est séduisante, même si le pluriel de *sudatio* intrigue toujours : on aurait pu identifier un premier lieu de sudation, distinct du *caldarium*, dans le *tepidarium*, mais la suite de la phrase n'aurait plus de sens. Peut-être faut-il simplement comprendre que, dans le *caldarium*, on peut transpirer près du *labrum*, au milieu de la salle et à proximité même de l'*alveus* dégageant de la vapeur, d'où un pluriel qui ne désigne qu'une seule salle. Lecture séduisante donc : les édifices que nous

[68] C'est le point de vue adopté par la majorité des traducteurs, et aussi des analystes : cf. par exemple Lézine, *Architecture romaine*, p. 30-31, qui insiste en particulier sur le rapport, quant à la forme de la pièce et son mode de chauffage, avec des réalisations grecques antérieures.

[69] A. Lézine (*Architecture romaine*, p. 18, note 61) considère ce passage comme manifestement altéré.

[70] R. Hartmann, *Das Laconicum der römischen Thermen* dans *RM*, 25, 1920, p. 152-169.

[71] Rebuffat, *Vocabulaire*, p. 10. Sur la fonction d'étuve jouée par le *caldarium*, cf. déjà Lézine, *Architecture romaine*, p. 30-31.

venons d'étudier nous révèlent des cas où, effectivement, le *tepidarium* commande l'étuve et le *caldarium*. Il se présente cependant une difficulté majeure. Dans cette optique, toute la première partie de la description qui suit, introduite par *eaeque*, ne peut concerner que les *sudationes*, c'est-à-dire le *caldarium*. Or Vitruve vient justement de décrire longuement ce dernier : il est peu compréhensible qu'il revienne sur ce point et, encore plus, qu'il mentionne alors l'*hemisphaerium* couvrant la salle, terme qu'il paraît bien difficile de traduire par l'arc-de-cercle de la voûte en berceau du *caldarium* ou même par la voûte en cul-de-four de la *schola labri*.

Une troisième solution consiste à assimiler *laconicum* et *sudationes*[72] et à comprendre *laconicum vel sudationes*, l'accord *coniungendae* s'expliquant par une altération du texte ou, plutôt, par un phénomène d'attraction des genres. On notera que ce lien entre *laconicum* et *tepidarium* n'existait pas dans la première moitié du Ier siècle av. n.è., durant laquelle l'accès à l'étuve se faisait à partir du vestiaire (Pompéi : thermes du forum et, sans doute, de Stabies; encore à Herculanum, dans les thermes du forum). En revanche, l'articulation des deux pièces devient la règle dès le début du Ier siècle de n.è. (Pompéi : thermes suburbains puis du centre; Herculanum : thermes suburbains). Sans doute Vitruve a-t-il eu l'occasion de voir, en d'autres lieux et dès avant cette date, un tel dispositif appliqué à des *laconica* encore primitifs, chauffés par des braseros.

Nous pouvons dès lors attribuer l'ensemble de la description introduite par *eaeque* à l'étuve, salle unique en tant que local spécifiquement destiné à provoquer la sudation. On comprendra ainsi que la hauteur des parois, jusqu'à la naissance de la coupole (*hemisphaerium*) sera égale aux dimensions de la salle. Au milieu de cette coupole (le sens du mot *hemisphaerium* restant identique), une ouverture est close par un disque de bronze suspendu par des chaines. Sa manœuvre permet de régler la température de la *sudatio*, c'est-à-dire de l'étuve ou mieux, ce qui expliquerait le passage du pluriel au singulier, permet de régler la température nécessaire à la sudation[73].

Reste la dernière phrase, introduite par *ipsumque*. F. Granger estime que ce pronom renvoie à *clypeom*, ce qui affaiblit considérablement la portée du texte, et le rend même incompréhensible : en quoi la forme circulaire du bouchon de l'*oculus* pourrait-elle influencer la bonne circulation de la chaleur? R. Hartmann pense qu'il désigne le *laconicum* : le terme est bien éloigné. On peut penser qu'il renvoie tout simplement à *hemisphaerium*. Vitruve explique que la voûte doit être circulaire afin de permettre la meilleure diffusion possible de la chaleur produite par le brasero situé au centre de la pièce. Dans ce cas, il ne dirait rien du plan même de la pièce, à moins d'estimer que, dans son esprit, la présence de la coupole implique un schéma circulaire, ce qui est loin d'être une conséquence obligatoire. Le texte de Vitruve nous offre ainsi la description plus ou moins complète du secteur chauffé de thermes dont on peut trouver des parallèles dans des édifices du Ier siècle av. n.è. ou un peu plus tardifs.

d) Le nom et la fonction des salles chauffées.

Trois salles paraissent constituer l'essentiel de ce secteur chauffé : le *tepidarium*, le *caldarium* et le *laconicum*. Pour précieux qu'il soit, ce texte comporte cependant une grosse lacune : il ne précise pas la destination des pièces, les gestes du baigneur dans chacun de ces locaux ce qui, pour les contemporains, eût sans doute été bien inutile. Comme pour les périodes précédentes, le fil directeur de l'analyse doit rester l'articulation d'un bain de propreté et d'un bain de délassement : il est impensable que le baigneur s'immerge dans une baignoire collective sans s'être nettoyé auparavant[74].

[72] C'est le choix opéré par F. Granger dans sa traduction, coll. Loeb, Londres, 1983. De fait, il traduit simplement *laconicum sudationesque* par «the domed sweating chamber». C. Perrault («le *laconicum*, ou étuve à faire suer») avait déjà fait ce choix.

[73] Traduction proposée par Delorme, *Vitruve*, p. 411, note 5; cf. déjà C. Perrault.

[74] Une telle pratique, incontournable, est à nouveau dé-

Le texte de Vitruve nous confirme que la première salle chauffée, au contact du secteur froid, est une pièce de transition dénommée *tepidarium*. Pièce tiède donc, ce que confirme son mode de chauffage, parfois munie d'un bassin permettant une immersion à la sortie des salles chaudes. En revanche, aucun indice ne nous permet d'imaginer ce que le baigneur pouvait y faire à l'entrée, sinon, pour les plus fragiles, s'habituer progressivement à la chaleur et connaître une première transpiration.

Le bain de propreté paraît s'être déroulé entièrement ailleurs, dans deux locaux, l'étuve ou *laconicum*, et la *schola labri* sise dans le *caldarium*, faisant fonction de *destrictarium* dont l'efficacité était accrue par la sudation que provoquait la chaleur de la salle.

Nous sommes dès lors confrontés à plusieurs difficultés. La première est la façon dont le bain de propreté est irrationnellement explosé en deux locaux ne communiquant pas entre eux. Logiquement, le baigneur doit procéder à un premier décrassage au strigile dans le *destrictarium* ou la *schola labri*, où il dispose aisément d'eau pour cette opération réalisée à l'aide de divers détergents[75]. Ensuite, le *laconicum* lui permet une forte transpiration qui a, entre autres, pour effet d'éliminer les dernières saletés de la peau. Il peut ensuite gagner le bain de délassement. Nous pourrions donc nous attendre à l'existence d'une communication entre le *laconicum* et le *destrictarium-caldarium*, deux pièces chauffées qu'il n'y avait pas d'inconvénient à mettre en relation. Au contraire, le texte de Vitruve ne signale aucune circulation de ce genre et paraît impliquer, à chaque fois, un passage par le *tepidarium*. La différence de technique de chauffage entre les deux salles chaudes est la première explication qui vienne à l'esprit : on aurait voulu préserver la sécheresse de l'étuve du contact avec l'air plus humide du *caldarium*. L'argument paraît médiocre. Faut-il alors imaginer une inversion de l'ordre d'utilisation du *laconicum* et de la *schola labri* : du *tepidarium*, on passerait d'abord dans le premier, puis dans cette véritable salle à tout faire qu'est le *caldarium*. L'absence de communication entre la salle des bains chauds et l'étuve interdirait de créer un itinéraire circulaire mais éviterait de multiplier les portes dans cette dernière. Pour surprenante qu'elle puisse paraître, cette inversion ne serait pas dénuée de toute logique[76].

On peut remarquer que l'architecture thermale domestique de cette période confirme que le passage par le *laconicum* constitue un itinéraire à part. Dans la maison du Ménandre, l'étuve est isolée des autres salles balnéaires avec lesquelles elle ne s'articule que par l'intermédiaire d'un *atriolum* (pl. XX-4). À Stabies, dans la villa sul colle di Varano, le *laconicum* n'est accessible qu'à partir du vestiaire (pl. XX-3). À Pompéi, dans la maison de Fusco (pl. XX-2), le vestiaire-*tepidarium* commande d'un côté le *caldarium*, de l'autre l'étuve, et le plan est comparable dans la casa di Iulia Felix (pl. XX-5). Chaque fois qu'un *laconicum* est reconnaissable, il est l'objet d'un itinéraire particulier, en cul-de-sac.

Une seconde difficulté, elle aussi objet de longs débats, concerne la nature exacte des lieux de sudation. On a voulu opposer *laconicum* et *sudatio-sudatorium*, le premier sec, le second humide. Il est beaucoup plus convaincant de considérer que les deux mots désignent la même réalité, le second tendant sans doute à l'emporter sur le premier dans l'usage[77]. Des textes attestent la chaleur sèche

crite, au début du I^er^ siècle av. n.è., dans *Rhétorique à Herennius*, IV, 10 : cf. Rebuffat, *Vocabulaire*, p. 8.

[75] Sur les produits utilisés pour se nettoyer, cf. Ginouvès, *Balaneutiké*, p. 141-143.

[76] Cf. Lézine, *Architecture romaine*, p. 20, qui souligne que la forte exsudation produite par le passage dans l'étuve était susceptible de faire sortir des pores quelques particules d'impureté et qu'il est donc plus logique de pratiquer le nettoyage dans le *destrictarium* après le passage dans le *laconicum*. C'est peut-être l'option qui était choisie dans les bains de la première période hellénistique : cf. ci-dessus, p. 51.

[77] I. Nielsen (*Thermae*, p. 158-160) a voulu introduire une autre distinction, d'ordre technique et chronologique. Le *laconicum* serait chauffé par un foyer interne, le *sudatorium* par un foyer externe alimentant hypocauste et doubles-cloisons. L'hypothèse n'est pas inadmissible, mais sans doute trop systématique. Le manque d'attestation du mot *laconicum* après le I^er^ siècle de n.è. ne suffit pas à prouver qu'il ait brutalement disparu de l'usage (Rebuffat, *Thamusida*, II, p. 202, note 1) : il est bien plus probable qu'il s'est trouvé en concurrence avec les termes *assa* ou

qui règne dans ce local, quel que soit le nom utilisé pour le désigner[78]. Il est donc clair que le *laconicum-sudatorium* est fondamentalement une étuve sèche. Reste à savoir s'il existe un autre type de salle qui ferait fonction d'étuve humide.

À ce niveau, on se heurte aux ambiguïtés du vocabulaire utilisé. En effet, divers auteurs parlent indifféremment d'étuve humide et de bain de vapeur. En réalité, la nature de ce dernier est tout à fait spécifique : la transpiration y est provoquée par l'introduction dans un local de vapeur d'eau provenant de récipients contenant de l'eau bouillante. C'est le principe de base du hammam, où la chaleur est produite par la vapeur, chaleur telle qu'elle permet, lorsque le procédé est bien au point, de se dispenser de toute autre forme de chauffage, hypocauste, double-cloison ou brasero. En revanche, les autres types de salles, où la transpiration est provoquée par des moyens de chauffage externes, n'ont rien à voir avec des bains de vapeur. Ces derniers, d'après les sources tant écrites qu'archéologiques, n'existent pas dans les thermes antiques[79].

Une seconde ambiguïté concerne le sens de l'expression «étuve humide». Il serait nécessaire de préciser le degré d'humidité à partir duquel on passe de l'étuve sèche à l'étuve humide. De fait, un air totalement sec est rapidement insupportable : l'étuve admet donc une variation de son degré d'humidité, jamais égal à zéro. Nous aurons l'occasion de constater que de nombreux *laconica* d'époque impériale contiennent des bassins, ce qui n'a pas manqué d'intriguer. Pourtant, cela n'enlève rien à leur nature d'étuve sèche, au sein de laquelle il est normal de pouvoir s'asperger, et même d'atténuer, par exemple en jetant de l'eau sur le sol, une siccité jugée excessive[80].

sudatorium, et sans doute progressivement supplanté par eux.

[78] Celse, II, 17, 1 : *Siccus calor est, et arenae calidae, et laconici... et quarundam naturalium sudationum...*

Sénèque, *Ep.*, 51, 6 : *Quid cum sudatoriis, in quae siccus vapor corpora exhausurus includitur*? Dans ce cas, l'épithète adjointe à *vapor* atteste clairement que le sens du mot ne peut être «vapeur d'eau» mais correspond à *calor*, ce qui est fort fréquent (Lézine, *Architecture romaine*, p. 10).

[79] Sur cette question, cf. l'analyse, à notre avis décisive, d'A. Lézine, *Architecture romaine*, p. 29-35. Il nous semble même que, hors du contexte thermal, l'Antiquité ne nous fournit pas d'exemples convaincants de la pratique du bain de vapeur au sens strict. Pourtant, certains auteurs, même parmi ceux qui soulignent la siccité du *laconicum*, admettent cette pratique (Lézine, *ibid.*, p. 29; Delorme, *Vitruve*, p. 412-413; Ginouvès, *Balaneutiké*, p. 136-137).

Les exemples cités sont à peu près toujours les mêmes. Il faut laisser de côté Hippocrate, qui ne traite que de fumigations, problème complètement différent. Un texte d'Hérodote nous décrit les Scythes faisant chauffer des pierres et jetant dessus des graines de chanvre (IV, 73-75) : il ne s'agit en rien d'un bain de vapeur mais, au contraire, d'une étuve sèche. Dans l'étuve de la palestre du lac, à Délos, on a voulu restituer l'utilisation de pierres chauffées que l'on aurait aspergées d'eau (Delorme, *Gymnasion*, p. 158-159). Même si cette description est exacte, elle correspond à une pratique caractéristique du sauna, qui ne saurait être considéré comme un bain de vapeur, ni même une étuve humide : l'aspersion d'eau ne sert qu'à réguler le degré de siccité d'une étuve qui n'en reste pas moins sèche.

On a aussi eu recours au texte de Strabon (III, 3, 6) nous décrivant les mœurs spartiates des Lusitaniens se servant, entre autres, d'étuves chauffées au moyen de pierres portées au rouge. La réflexion sur la nature de tels locaux ne peut que rester identique à celle qui porte sur les exemples précédents. Le cas de Baies, au demeurant tout à fait spécifique, ne permet pas plus de détecter la pratique du bain de vapeur, en particulier en se servant de Celse (II, 17, 1) : *ubi terra profusus calidus vapor aedificio includitur, sicut super Baias in murtetis habemus* (*contra* Delorme, *Vitruve*, p. 412, qui parle de captage de «vapeurs naturelles», et *contra* la traduction de G. Serbat : «(on excite la sueur par certaines étuves naturelles) où la vapeur chaude exhalée du sol est retenue dans un édifice comme nous en avons au-dessus de Baies dans les bosquets de myrtes»). Il faut rappeler que *vapor* signifie non seulement vapeur, mais encore air chaud, et que ce second sens est clairement celui utilisé dans le texte de Celse puisque ce dernier classe la technique de Baies dans la rubrique «*siccus calor*».

Enfin, le bien connu passage de Sidoine Apollinaire (*Ep.*, II, 9, 8-9) où ce dernier nous décrit des contemporains palliant, leur villa étant en construction, l'absence d'établissement balnéaire par une installation sommaire, ne permet nullement de conclure que ceux-ci prennent «un véritable bain de vapeur» (*contra* Delorme, *Vitruve*, p. 412). De fait, on construit une étuve rustique chauffée, comme dans les cas précédents, par des cailloux rougis au feu, étuve dont le degré de siccité est, toujours comme dans les cas précédents, réglé par des jets d'eau sur les pierres brûlantes. Cela n'en fait pas même une étuve humide (*contra* Rebuffat, *Vocabulaire*, p. 19) : cf. ci-dessous, note 80.

[80] De fait, le taux d'humidité d'une étuve peut être très

Il est cependant, dans les thermes romains, des situations où la transpiration s'effectue dans un milieu où le taux d'humidité est tel que le baigneur ne se trouve plus dans une ambiance que l'on peut qualifier de sèche. Cette différence a été soulignée par Celse[81] : la salle des bains chauds, dont la chaleur est accrue par la vapeur qui s'exhale des *alvei*, permet une transpiration dans un milieu humide. Cependant, il ne s'agit pas d'un bain de vapeur, et cette humidité caractérise un local qui n'est pas une étuve : comme l'a souligné A. Lézine, celle-ci, dans le contexte des thermes romains, apparaît toujours comme un local où le baigneur bénéficie d'une chaleur essentiellement sèche.

Le texte de Vitruve est également l'occasion de soulever un dernier problème, celui du vocabulaire concernant la salle des bains chauds. Il a été souvent souligné que le terme de *caldarium* ne saurait convenir, puisqu'il désigne en fait toute espèce de salle chauffée[82]. Cela est sans doute partiellement vrai lorsque tout un faisceau de termes est inventé pour désigner la salle des bains chauds. En revanche, nous ne sommes pas du tout convaincu de cette affirmation pour la période qui nous concerne : dans la majorité des cas, sinon tous, le terme de *caldarium* désigne la pièce chauffée par excellence, à savoir bel et bien la salle des bains chauds. Sur ce point, la pratique générale des archéologues est loin d'être erronée, et nous ne manquerons d'autant moins de la suivre qu'elle est bien plus commode que des expressions ultérieures telles que *cella soliaris* ou *aquarum cella coctilium*.

De fait, reprenons dans cette optique les deux textes déjà pris en considération, ceux de Celse et de Vitruve. Celse désigne peu souvent la salle des bains chauds en tant que telle. Il se contente fréquemment de signaler la nécessité d'utiliser un bassin d'eau chaude, ce qui suffit à préciser la nature du local où doit se dérouler cet acte[83]. Il nomme cependant parfois la salle et utilise alors clairement le terme de *caldarium*. Cela nous paraît évident en I, 4, 2 : celui qui a la tête faible doit d'abord s'attarder dans le *tepidarium*, puis passer dans le *caldarium* où il doit éviter le *solium*. L'opposition *tepidarium-caldarium* est significative : la seconde salle dotée d'un *solium* ne peut être que la salle des bains chauds, et le mot qui sert à la désigner n'a nulle valeur générale.

Vitruve n'est pas moins clair. Dans son chapitre sur les bains, chaque fois que *caldarium* est utilisé comme substantif, il peut ou il ne peut que s'agir de la salle des bains chauds :

– *Caldaria tepidariaque lumen habeant ab occidente* : les thermes vitruviens ne comportant que trois salles chaudes, *tepidarium*, *caldarium* et *laconicum*, il est évident que les *caldaria*, opposés aux *tepidaria*, ne peuvent être que les salles des bains chauds.

– *Caldaria muliebra et virilia* : ces salles doivent être conjointes afin de bénéficier d'un chauffage commun; là encore, il ne peut s'agir que des bains chauds.

– *Suspensurae caldariorum* : le *laconicum* vitruvien est chauffé par des braseros; le *tepidarium* des thermes vésuviens contemporains de Vitruve est le plus souvent dénué d'hypocauste : même conclusion.

– *Eaeque camarae in caldariis si duplices factae fuerint, meliorem habebunt usum* : on peut hésiter entre salle des bains chauds et

variable : cf. C. Hawkins, *The sauna : killer or healer?*, dans *British medical journal*, 295, 1987, p. 1015-1016. Le problème auquel on se heurte est de définir le sauna où le jet d'eau sur les pierres chauffées régule la siccité, sans évidemment cesser d'en faire une étuve sèche. La Sauna society of Finland recommande une température, au niveau du visage, de 80-90° C et une humidité de 50-60 g de vapeur d'eau par m^3. Cependant, l'enquête montre que, dans la pratique, ces deux paramètres sont susceptibles de varier considérablement. En ce qui concerne le taux d'humidité, celui-ci peut aller de 3 à 50%.

[81] Celse, II, 17, 1 : *Sudor etiam duobus modis elicitur : aut sicco calore, aut balneo*. Dans ce contexte, *balneum* ne saurait guère signifier «le bain» (*contra* la traduction de G. Serbat, CUF, p. 97), mais la salle des bains chauds (cf. Lézine, *Architecture romaine*, p. 30-31; sur ce problème du vocabulaire désignant la salle des bains chauds, cf. ci-dessous) : il y a longtemps que l'on avait souligné que l'immersion bloquait la transpiration (Aristote, *Problèmes*, II, 2).

[82] Lézine, *Architecture romaine*, p. 17, note 57; Rebuffat, *Vocabulaire*, p. 2.

[83] Par exemple I, 3, 5 (*balneum feruens*), I, 3, 9 (*calida aqua in balneo*), I, 3, 10 (*solium bene calidum*) ou encore, II, 17, 7-8.

salles chaudes en général, mais la suite du texte permet de pencher pour la première solution, qui s'impose avec la mention de l'ambiance humide : *non enim a vapore umor corrumpere poterit materiem contignationis, sed inter duas camaras vagabitur*. Dans tous ces cas, *caldarium* désigne bel et bien une salle thermale précise[84].

Celse et Vitruve utilisent également un autre terme pour nommer cette pièce essentielle, celui de *balneum*. Comme nous l'avons vu ci-dessus (cf. note 81), dans Celse II, 17, 1, le mot ne peut avoir que ce sens. Il en va de même en III, 27, 3[85]. On retrouve ce même usage chez Vitruve : en V, 10, 4, on pourrait penser que la phrase *Magnitudines autem balneorum videntur fieri pro copia hominum* concerne l'ensemble du bâtiment balnéaire[86], mais la suite du texte, qui donne les proportions d'une salle hors *schola labri* et *alveus*, prouve qu'il s'agit du *caldarium*.

III – L'architecture thermale à partir du IIe siècle

A) *Nombre, identification et agencement des salles*

Les derniers bains de l'aire vésuvienne restent des thermes simples, fondés essentiellement sur la présence de trois salles chauffées, un *tepidarium* commandant d'une part un *laconicum*, d'autre part un *caldarium*. L'apparition éventuelle d'annexes, en particulier d'une *calida piscina*, ne modifie pas en profondeur la relative simplicité de ce schéma.

La période impériale mûre permet de constater une augmentation du nombre des locaux chauffés et une nouvelle articulation de ces derniers qui désormais, du moins dans la plupart des cas, sont unifiés par un itinéraire unique. Ainsi s'affirme la tendance dont nous avons pu voir les premières manifestations, sous une forme simplifiée et à une échelle mineure, dans des bains tels que ceux de Musarna (pl. IX-1) ou de la villa Prato (pl. XII-1). Cette évolution marque la fin du type de bâtiment mis au point à l'époque hellénistique et fondé sur la distinction de deux secteurs, celui du bain de propreté et celui du bain de délassement.

1) Thermes de Caracalla et de Dioclétien

Pour saisir la nature de cette architecture polymorphe, la méthode la plus efficace est sans doute de se tourner vers les réalisations les plus achevées, dont le plein développement doit permettre d'éclairer la nature de réalisations moins ambitieuses.

Dans cette optique, nous pouvons prendre en compte deux des grandes réalisations de la

[84] *Contra* Rebuffat, *Vocabulaire*, p. 10. Cela, selon toute probabilité, vaut sans doute aussi pour VIII, 2, 4, ce que reconnaît d'ailleurs R. Rebuffat, de façon quelque peu contradictoire, en affirmant d'abord qu'il s'agit des salles chauffées en général, puis de la salle du bain chaud.

A. Lézine (*Architecture romaine*, p. 17, note 57) passe rapidement sur cette question, se contentant d'affirmer que «le terme de *caldarium*... désignait chez les Romains toute espèce de salle chauffée dans les thermes». R. Rebuffat, en revanche, développe une argumentation (*Vocabulaire*, p. 2). Elle n'emporte pas forcément la conviction. Au moins pour la période qui nous intéresse ici, les textes de Celse et de Vitruve nous paraissent clairs. Contrairement à ce qu'écrit R. Rebuffat, cela n'indique peut-être pas que la pièce abritant le bain chaud prendra un jour le nom de *caldarium* (nous dirions plutôt le conservera), mais cela indique qu'elle porte ce nom au début de l'Empire. Que la pièce ne soit pas aussi spécialisée qu'elle le sera par la suite est un autre problème. Il n'en reste pas moins que le *caldarium* est alors, clairement et avant tout, la salle contenant la baignoire chaude. Il faut d'ailleurs se rappeler que la salle des bains chauds continuera à être un lieu de sudation et pourra fort bien, comme déjà à l'époque hellénistique avant la création de la *schola labri*, continuer à être équipée de *labra* et autres formes de vasques d'aspersion.

Contrairement à l'affirmation de R. Rebuffat sur l'origine de l'utilisation du terme *caldarium* par les archéologues, celle-ci n'est donc nullement fondée sur une confusion avec la description des récipients liés à la chaufferie.

On notera d'ailleurs Pline, *Ep.*, V, 6, 26, où *caldaria cella* a clairement le sens de salle des bains chauds. Il est étrange d'admettre (Lézine, *Architecture romaine*, p. 17, note 59 et Rebuffat, *Thamusida*, II, p. 191, note 2) que *cella tepidaria* équivaut à *tepidarium* et d'affirmer que *caldaria cella* diffère de *caldarium*. Le problème est le même avec *frigidaria cella*.

[85] *Inimica habet balnea assasque sudationes*. On ne peut interdire au patient et les établissements balnéaires et les étuves, celles-ci se trouvant dans ceux-là. *Balneum* a donc un sens plus restreint.

[86] C'est la traduction de F. Granger.

Ville, les thermes de Caracalla et ceux de Dioclétien (pl. XXI). Comme toute cette série de thermes dits impériaux, ils se caractérisent par un dédoublement des pièces de part et d'autre d'un axe principal. Sur ce dernier s'alignent des locaux dont l'identification ne pose pas de problème : une vaste piscine découverte, la *natatio*; le *frigidarium* et un *caldarium* bien reconnaissables à leurs amples bassins respectivement froids et chauds; une salle située entre les deux précédentes et que son emplacement, à l'articulation des secteurs chaud et froid, désigne comme un *tepidarium*.

Le début du circuit chauffé est dédoublé, ce plan symétrique permettant de diviser les baigneurs en deux flots convergeant vers l'axe principal. Ces salles précédant le *caldarium* sont au nombre de trois : ce sont les locaux que D. Krencker désigne en utilisant les chiffres I, II et III[87]. L'interprétation de la première d'entre elles ne pose guère de problème : elle ouvre le circuit chauffé et sa position montre qu'il s'agit d'un *tepidarium* d'entrée. L'identification des deux autres est plus délicate. D. Krencker considère la deuxième comme un *caldarium* étant donné la très fréquente présence d'un bassin, la troisième comme une étuve.

Cette dernière identification est parfaitement logique. La présence systématique de l'étuve dans tout bâtiment de quelque ampleur est abondamment attestée. Or, la placer en III, au cœur du système chauffé, correspond à deux nécessités : d'abord, faciliter l'obtention du degré de température nécessaire par sa mitoyenneté avec d'autres pièces dotées de foyers; ensuite respecter un principe qu'impose le fonctionnement des thermes, à savoir la progressivité du degré de chaleur. L'étude des vestiges confirme cette analyse : elle révèle, à cet emplacement, un local d'autant plus fortement chauffé qu'il est fréquemment pourvu de dimensions moindres que la salle qui le précède[88].

En revanche, l'assimilation de la pièce II à un *caldarium* crée un espace dont on comprend difficilement la fonction exacte. En fait, nous sommes en présence d'un ensemble de traits (présence fréquente d'un bassin dans un lieu souvent vaste et équipé d'un seul foyer) qui laisse soupçonner une pièce de température encore modérée dans laquelle on a besoin d'eau. Cette description correspond parfaitement à celle d'un local de nettoyage où le baigneur peut procéder à un bain de propreté indispensable avant l'immersion dans les cuves collectives. Ce nettoyage, parachevé dans le *sudatorium*, est une des fonctions essentielles des bâtiments thermaux : il s'effectue désormais dans des locaux spécifiques et intégrés dans un circuit d'ensemble, à leur juste place, à savoir avant le bain de délassement. Il est bien évident que, dans des thermes d'ampleur restreinte, les lieux de nettoyage peuvent être organisés de façon différente, avec, en particulier, une fusion du *destrictarium* et du *laconicum* en une seule pièce. Il n'en reste pas moins que le fil directeur de l'analyse doit être fondé sur les modèles les plus développés, dont il faut rendre compte et qui sont les plus susceptibles d'éclairer la nature exacte des autres bâtiments.

Les questions laissées en suspens par cette analyse paraissent pouvoir être aisément réglées. Il nous semble en effet nécessaire de souligner que si le *destrictarium* est, par excellence, indispensable au sportif enduit de la sueur et de la poussière de la palestre, il l'est

[87] Krencker, *Trierer Kaiserthermen*, p. 184-185. On a parfois supposé que, dans les thermes de Caracalla, les deux pièces situées symétriquement dans les angles du secteur balnéaire du bâtiment étaient chauffées. Cela semble peu probable. À l'époque de la publication de l'ouvrage d'A. Blouet (*Restauration des thermes d'Antonin Caracalla à Rome*, Paris, 1828), ces locaux ne sont pas encore réellement dégagés (pl. IV) : l'auteur les qualifie de «bains froids» (pl. III et commentaire de ce plan général p. 18). Ces pièces d'angle sont aussi étudiées par D. Krencker, qui conclut dans le même sens (*ibid*., p. 185 et p. 271, fig. 401). En dernier lieu, on peut aussi se référer à L. Lombardi et A. Corezza, *Le terme di Caracalla*, Rome, 1995.

D'autre part, toujours en ce qui concerne les thermes de Caracalla, nous ne prenons pas ici en considération le bain annexe logé entre la palestre et le *tepidarium* d'entrée (Krencker, *ibid*., p. 270, fig. 400, pièces a et b : cf. aussi p. 277, fig. 410 et l'analyse p. 279).

[88] Sur l'identification de l'étuve, cf. en particulier Lézine, *Architecture romaine*, p. 20.

également pour le baigneur qui se dispense de ces exercices mais qui n'en doit pas moins se débarrasser de la saleté de la vie quotidienne : outre le plaisir du bain, la nécessité du bain vaut pour tous. Dans des thermes conçus pour une clientèle fort diverse, il n'y a donc pas de raison d'attendre que le *destrictarium* entretienne obligatoirement des rapports architecturaux privilégiés avec la palestre[89], ni de s'étonner que, dans le cas des deux thermes impériaux pris ici plus particulièrement en considération, ceux-ci ne soient pas en relation directe avec les lieux d'exercices. Il n'y a donc pas d'argument qui contraigne à suivre certains auteurs qui ont refusé l'identification d'un *destrictarium* spécifique au sein du circuit balnéaire sous prétexte que cette salle était uniquement destinée aux athlètes et faisait donc partie de l'ensemble de la palestre[90]. Une telle position aboutit d'ailleurs à des aberrations, par exemple à assimiler les salles II et III des thermes de Caracalla et de Dioclétien à des *sudatoria*, dédoublement qui serait fort peu explicable[91].

Toutes les incertitudes reposent donc actuellement sur l'identification de ce local II qui fait systématiquement partie des thermes de quelque ampleur de l'époque impériale mûre. Soit on lui dénie toute véritable spécificité, et on aboutit à une prolifération des *tepidaria* ou des *sudatoria*, à moins d'y reconnaître un *caldarium* bien curieusement placé. Soit on se rallie à la grille de lecture mise au point pour la première fois par A. Lézine, et on l'identifie à un lieu de décrassage indispensable, après la transition du *tepidarium*, pour poursuivre plus avant dans le circuit balnéaire. Dans l'état actuel de nos connaissances, c'est la seule interprétation qui puisse rendre compte des nombreux bâtiments où apparaît la trilogie I-II-III. Elle n'interdit aucune variation du nombre de ces salles, dans le sens d'une contraction ou d'une dilatation, mais elle nous semble la seule capable de permettre une compréhension des vestiges.

Il est vrai que le terme de *destrictarium* est peu attesté. Nous ne connaissons que deux inscriptions qui le mentionnent, celle de Pompéi célébrant des travaux dans les thermes de Stabies (*CIL*, X, 829), et un texte africain retrouvé en Tunisie[92]. L'argument est insuffisant pour en conclure qu'il ne s'agit que d'un local marginal. En réalité, il abrite une action tellement usuelle et évidente dans le circuit balnéaire que les textes se préoccupent peu de la mentionner en décrivant le contexte précis de sa réalisation. En revanche, le verbe *destringere*, qui désigne l'action de se gratter à l'aide du strigile, est fréquemment utilisé, tout comme abondent, en particulier sur les pavements de thermes, les exemples de représentation de l'instrument. Cela ne suffit pas à attester l'existence d'une pièce spécifique abritant cette activité, qui d'ailleurs se déroule également dans l'étuve. Il est cependant au moins un texte qui démontre que l'action décrite ne se passe pas dans cette dernière. Il s'agit de la lettre de Pline dans laquelle il raconte la vie studieuse de son oncle : ... *in secessu solum balinei tempus studiis eximebatur; cum dico balinei, de interioribus loquor, nam, dum destringitur tergiturque, audiebat aliquid aut dictabat*.

La traduction d'A.-M. Guillemin est la suivante[93] : «À la campagne, le moment du bain

[89] Sur ce point, l'analyse de R. Rebuffat (*Vocabulaire*, p. 4) nous paraît lier trop étroitement activités sportives et *destrictarium*.

[90] Par exemple Nielsen, *Thermae*, p. 165, ou encore J. DeLaine (cf. ici, p. 10, note 6).

[91] Sur le dédoublement de l'étuve, cf. par exemple Nielsen, *Thermae*, fig. 58 et 59. Un tel dédoublement ne pourrait guère s'expliquer que dans le cas de la coexistence d'étuves sèches et humides, ce qui est exclu (cf. ci-dessus, en particulier notes 78 et 79, ainsi que la critique de la théorie des deux *sudatoria* dans Lézine, *Architecture romaine*, p. 18).

[92] L'inscription africaine provient de Carpis, l'actuelle Korbous, dans le Cap Bon : A. Merlin, *CRAI*, 1920, p. 120-125 = *CIL*, VIII, 24106. Elle mentionne la construction de divers locaux : *assa, destrictarium solariumque*. Il est impossible de suivre B. Lugari, *Il «laconicum» e la «sudatio» nell'antico bagno romano*, dans *Dissertazione della Pontificia accademia romana di archeologia*, serie II, X, 1, 1910, p. 123-145. Pour cet auteur, qui veut faire du *laconicum* un simple brasero, les trois termes de cette inscription ne désigneraient que des parties du mobilier : en l'occurrence, le *destrictarium* ne serait que le candélabre auquel on accroche les strigiles. Une question bien plus importante est posée par la date de ce texte. A. Merlin l'attribue au milieu du I^{er} siècle av. n.è. Ses arguments ont été remis en cause (Lézine, *Architecture romaine*, p. 12, note 20). Ils paraissent cependant convaincants : cf. ici inscription n° 15.

[93] Pline le Jeune, *Ep.*, III, 5, 14; traduction A.-M. Guille-

seul était ravi à l'étude, et par le moment du bain, j'entends le temps qu'il passait dans l'eau, car pendant la friction et le séchage, il écoutait une lecture ou dictait».

L'expression *de interioribus loquor* a été l'objet de discussions que rappelle le traducteur. Certains ont voulu rapporter *interioribus* à *studiis* et comprendre que Pline, durant le bain, n'interrompait que les études les plus difficiles, exigeant de l'application. La structure de la phrase ne nous paraît pas permettre une telle interprétation, et nous comprenons *de interioribus balinei*. A.-M. Guillemin s'étonne du pluriel de l'adjectif : le problème disparaît si l'on considère qu'il s'agit en réalité d'un substantif : les *interiora balinei* désignent alors la partie la plus interne du circuit balnéaire, à savoir l'étuve et le *caldarium* : la traduction «dans l'eau» pèche par excès de précision et est trop limitative.

... dum destringitur tergiturque : l'action se passe avant que Pline ne pénètre dans le *sudatorium*, en un local dont la température est encore assez modérée pour lui permettre de continuer à travailler. *Destringere*, plus précisément que la friction, désigne l'acte de se gratter à l'aide d'un strigile[94], *tergere* est le fait de s'essuyer. Pline est entouré d'esclaves qui l'assistent non seulement dans son travail intellectuel mais aussi pour les actes du bain : ce sont eux qui le raclent au strigile et l'essuient à l'aide de linges, ce qui le rend encore plus disponible pour écouter ou dicter. Si deux salles chauffées précèdent l'étuve, toute cette activité se déroule dans un local spécifique, le *destrictarium*. S'il n'en existe qu'une, nous sommes dans un *tepidarium-destrictarium*, dans une pièce assurant à la fois la transition avec le secteur froid et la première opération du bain, le nettoyage[95].

Nous sommes donc conduit à considérer comme valable la conception des thermes élaborée par D. Krencker et précisée par A. Lézine. Dans le cas de bains pleinement développés, si nous nous préoccupons uniquement des salles proprement balnéaires, nous pouvons dresser la liste suivante, d'après leur ordre d'utilisation et avec les termes latins correspondants qui nous semblent le plus fermement attestés[96] :

– I : *tepidarium* d'entrée[97] : *tepidarium, cella tepidaria*.

– II : *destrictarium*.

– III : étuve sèche : *laconicum, assa, assa cella, assa sudatio, sudatorium*.

– IV : salle des bains chauds : *caldarium*[98], *cella caldaria, cella soliaris*[99].

– V : *tepidarium* de sortie.

– Salle des bains froids : *frigidarium, cella frigida* ou *frigidaria, cella frigidarii*.

Nous pouvons confronter ce schéma aux

min, CUF, Paris, 1969.

[94] Rebuffat, *Vocabulaire*, p. 43; cf. aussi p. 13 la citation de Martial (*Épigramme* 14, 51) : *curvo destringere ferro*.

[95] Notre analyse est largement semblable à celle de Rebuffat, *Vocabulaire*, p. 14. Cependant, nous ne pensons pas que le verbe *tergere* implique que l'on ait changé de local et que l'on se trouve désormais à la fin du bain. En fait, certains actes se reproduisent tout au long du circuit balnéaire. Ainsi, on s'enduit d'huile à de multiples moments, avant les exercices physiques, dès le *tepidarium*, après l'usage du strigile, après les immersions dans les bains chauds ou froids. On peut même verser de l'huile directement dans l'eau du bain (Épictète, *Entretiens*, II, 20, 29). De même, on s'essuie à de multiples reprises, évidemment à la fin du bain mais aussi au cours des diverses opérations, en particulier après l'usage du strigile (Lézine, *Architecture romaine*, p. 20). Cette pratique explique le passage de Martial où il recommande un bon usage du strigile permettant de moins salir les serviettes (*Épigramme* 14, 51 = Rebuffat, *Vocabulaire*, p. 13).

[96] Sur le vocabulaire utilisé par les auteurs latins, cf. Lézine, *Architecture romaine*, et Rebuffat, *Vocabulaire*.

[97] Nous reprenons la distinction établie par A. Lézine entre *tepidaria* d'entrée et de sortie, termes parfaitement clairs et qui nous semblent préférables à ceux de *tepidaria* de séjour et de passage, dans la mesure où certains baigneurs séjournent dans les deux salles tièdes (*Architecture romaine*, p. 17). Bien évidemment, en fonction de l'ampleur des édifices, ces deux locaux peuvent être fusionnés en un seul.

[98] Pour l'utilisation de *caldarium* afin de désigner la salle des bains chauds, cf. ci-dessus, p. 102. Même si l'expression paraît sortir de l'usage par la suite, nous persisterons à l'utiliser pour sa commodité. En revanche, étant donné son ambiguïté, nous ne recourrons pas au terme de *balneum* (cf. ci-dessus, p. 103) qui paraît, lui aussi, être progressivement abandonné.

[99] Sur le sens de cette expression, cf. l'article décisif de F.-G. de Pachtère, *Sur la cella soliaris des thermes de Caracalla*, dans *MEFR*, 29, 1909, p. 401- 406. J. DeLaine (*The «cella solearis» of the baths of Caracalla : a reappraisal*, dans *PBSR*, 55, 1987, p. 147-156) aboutit à la même conclusion.

textes. Ces derniers sont, en fait, décevants. Ils se préoccupent peu de nous donner une idée complète d'un établissement et ne s'encombrent guère de précisions techniques. Il s'agit, avant tout, d'exalter la beauté de l'édifice, ou du moins son charme, et l'insistance est donc mise sur les lieux les plus spectaculaires, en particulier ceux où les eaux bouillonnent dans de grands bassins. En revanche, les salles intermédiaires, si importantes pour notre compréhension de la totalité du circuit balnéaire, sont négligées. Cela est vrai des tableaux concernant des bains privés, bains dont on peut en plus s'attendre à ce qu'ils présentent certaines spécificités[100]. Cela l'est encore plus des textes parlant des bains publics, textes qui constituent plus l'exaltation d'un monde merveilleux que de véritables descriptions[101].

2) Lucien, *Le bain d'Hippias*

En fait, un unique document échappe par-

[100] L'examen rapide de quelques textes parmi les plus connus confirme qu'il est très difficile de les utiliser pour se faire une idée cohérente d'un édifice thermal.

Pline le Jeune nous décrit les bains de sa villa des Laurentes (*Ep.*, II, 17, 11-12). Ils comprennent :

– Une *cella frigidaria* avec deux *baptisteria*, deux piscines.

– Un *unctorium*, pièce réservée aux onctions. L'onction se pratiquant à de multiples moments (cf. ci-dessus, note 9), la plupart des thermes de quelque importance sont dénués d'*unctorium* (Lézine, *Architecture romaine*, p. 20-21) et ce dernier apparaît essentiellement dans les petits thermes privés.

– Un *propnigeon* : s'agit-il de la chaufferie (Delorme, *Vitruve*, p. 402-407 ; Nielsen, *Thermae*, p. 162) ou du *tepidarium* (PW, s.v. *Tepidarium*; Rebuffat, *Vocabulaire*, p. 3, 13 et 20)?

– Deux *cellae magis elegantes quam sumptuosae*. La mention manque pour le moins de précision, même si nous pouvons imaginer qu'elle désigne l'étuve, ou plutôt un *laconicum-destrictarium*, et le *caldarium*.

– Une *calida piscina*. S'agit-il du *solium* du *caldarium* (Delorme, *Vitruve*, p. 403; Rebuffat, *Vocabulaire*, p. 13)? Cela n'est pas évident. La structure de la phrase, scandée par des verbes (*Adjacet unctorium... adjacet propnigeon... mox duae cellae... cohaeret calida piscina*), paraît plutôt indiquer qu'elle égrène les composantes distinctes de l'ensemble balnéaire (cf. *Ep.*, V, 6, 25, où le même verbe *cohaerere* ne peut signifier que jouxter, être attenant à, et non faire partie de). De plus, le terme *piscina* convient mal pour la baignoire d'un *caldarium*, normalement désignée par *solium* ou *alveus*. Il s'adresse au contraire, de façon préférentielle, aux bassins froids du *frigidarium*, ou à de véritables piscines destinées à la natation. Bien plus, l'expression *calida piscina* est bien attestée au sens de piscine de natation chauffée. C'est donc à une installation de ce genre que Pline fait allusion, puisqu'il précise que l'on peut y nager, ce qui ne correspond pas à la fonction d'un bassin de *caldarium* (cf. aussi Lézine, *ibid.*, p. 24, note 91 ou Nielsen, *Thermae*, p. 156). R. Rebuffat a attiré notre attention sur le fait que le verbe *natare* (*ex qua* (*piscina*) *natantes mare adspiciunt*) signifie non seulement nager mais encore flotter. Par conséquent, il n'impliquerait pas que nous soyons en présence d'une vaste piscine de natation plutôt que d'un *solium*. Le contexte nous paraît impliquer le premier sens, au demeurant le plus usuel. Quel intérêt y aurait-il à signaler que l'on peut flotter, ce qui vaut pour tout bassin d'immersion collective? En revanche, indiquer que l'on peut y nager est une manière de souligner les dimensions de la construction, *calida piscina mirifica*.

Au total, ce texte, trop allusif, nous apprend peu de choses sur l'organisation d'un bâtiment thermal.

Le second texte de Pline concerne les bains de sa villa de Toscane (*Ep.*, V, 6, 25-26). Ils comprennent, après un vestiaire (*apodyterium balinei*) :

– Un *frigidarium* (*cella frigidaria*) doté d'un ample *baptisterium*.

– À l'écart, une *piscina* froide destinée à la natation.

– Une *cella media* jouxtant le *frigidarium*. S'agit-il de l'étuve (Rebuffat, *Vocabulaire*, p. 14 = *Thamusida*, II, p. 192, note 2, où l'auteur est moins affirmatif)? Ou du *tepidarium* (Lézine, *ibid.*, p. 10)?

– Une *cella caldaria* possédant trois *descensiones*, c'est-à-dire trois baignoires.

Cette fois encore, ce texte ne nous apprend pas grand-chose. On notera en particulier que, une fois de plus, nous ne connaissons rien des salles intermédiaires précédant le *caldarium*. Si cela veut dire qu'il n'y en avait pas, il faudrait restituer un bain très simple ne possédant que deux salles chauffées, un *caldarium* et une *cella media*, qui devrait alors correspondre à un *destrictarium-laconicum*.

Nous pouvons enfin prendre en considération un dernier texte, celui dans lequel Sidoine Apollinaire décrit sa villa d'Avitacus (*Ep.* II, 2, 4-9). Les bains comprennent :

– L'*aquarum cella coctilium* munie d'un *solium*, expression qui ne peut désigner que le *caldarium*.

– Une *cella unguentaria*, façon de désigner l'*unctorium* (Rebuffat, *Vocabulaire*, p. 19) ou «salles des parfums» (A. Loyen, *CUF*, Paris, 1970) : de fait, plus que d'une salle d'onction, il pourrait s'agir du magasin abritant les produits nécessaires au bain.

– Une salle des bains froids, *cella frigidaria*.

– Une piscine hypèthre, *piscina forinsecus* ou *baptisterion*, que l'on doit assimiler à une *natatio*.

Cette description paraît fort partielle : il est difficile d'admettre que ces bains ne se composent essentiellement que d'un *caldarium* et d'un *frigidarium*. Soit Sidoine Apollinaire nous fournit encore moins d'informations que Pline, soit il décrit en réalité des bains fort rudimentaires.

[101] Un exemple caractéristique en est la description des

tiellement à ces remarques. Il s'agit de la célèbre déambulation de Lucien dans les bains d'Hippias. Elle remonte au IIe siècle, à moins qu'il ne faille l'attribuer à un autre auteur, peut-être plus tardif. Quoi qu'il en soit on peut ainsi, par un biais littéraire, se faire une idée d'un bâtiment balnéaire d'époque impériale déjà avancée. On notera cependant que les salles sont très rarement désignées par un terme précis : en règle générale, on ne peut les identifier qu'indirectement, par la mention des actes qui y sont effectués, par des précisions portant sur leur chauffage ou les aménagements qui les caractérisent. Ces données, les plus précieuses pour nous, sont d'ailleurs noyées dans des notations sur l'agrément du local, sa beauté architecturale, la lumière qui y pénètre, les jeux de couleurs introduits par les marbres.

Il n'en reste pas moins que ce texte de Lucien est le seul qui nous offre une description d'ensemble d'un établissement thermal public. Contrairement aux autres écrits, dont on ne sait jamais s'ils sélectionnent les salles dignes d'attention ou ne décrivent que des thermes de petite ampleur, quand il n'est pas évident qu'ils ne s'intéressent qu'aux aspects esthétiques du monument, nous disposons, avec Lucien, d'un document qui offre une vision globale d'un bâtiment de quelque importance.

Ce qui nous importe ici est l'analyse du secteur proprement balnéaire. Plusieurs interprétations ont déjà été proposées. Il nous paraît utile de mettre à nouveau nos pas dans ceux de Lucien, en confrontant l'itinéraire qu'il suit au schéma directeur de l'organisation des thermes tel qu'il a été dégagé ci-dessus, à la suite d'A. Lézine[102]. Comme l'a tenté F. Yegül, il nous semble également indispensable de proposer, parallèlement à l'identification des lieux, un plan du bâtiment tel que nous pouvons nous le représenter[103]. Dans l'ordre du texte, nous rencontrons :

– Deux vestiaires spacieux qui encadrent la salle des bains froids et dont il est précisé par la suite qu'ils communiquent aisément avec cette dernière.

– Le *frigidarium*, facilement reconnaissable à ses trois bassins froids.

– Jouxtant ce dernier, une salle légèrement chauffée et munie d'une abside à chacune de ses extrémités. Sa position et son mode de chauffage démontrent qu'il s'agit du *tepidarium* d'entrée I[104].

– Sur la droite, un local, commodément aménagé pour les onctions, qui est aussi accessible à partir de la palestre. Le texte ne le précise pas, mais il est probable que cette pièce, sise au sein du circuit chauffé, l'est également[105]. L'existence d'un *unctorium* dans un bâtiment public apparaît exceptionnelle : elle pourrait s'expliquer par les dimensions restreintes de l'édifice, à moins qu'il ne faille songer à une fantaisie de l'auteur introduisant dans un lieu public une pièce attestée essentiellement dans des bains privés. On peut aussi penser que cette *cella unctuaria* servait surtout à emmagasiner les fioles d'huile, ainsi attiédie, et à une première onction, le baigneur poursuivant ensuite son chemin en emportant avec lui le produit.

– Puis une salle, la plus belle de toutes, où

bains d'Etruscus par Martial (*Épigrammes*, VI, 42) et Stace (*Silves*, I, 5). On n'y trouve qu'éloges de la qualité de l'eau, de la lumière qui y règne, des jeux de couleurs des marbres, thèmes au demeurant traités sans grand souci de réalisme. Ainsi, l'onyx et l'ophite qui, chez Martial, contribuent à la somptuosité du décor, sont, chez Stace, bannis pour médiocrité.

[102] Nous développons ici l'analyse que nous avons déjà proposée dans Thébert, *Circulation*, p. 139, note 3. Nous avons utilisé essentiellement la traduction anglaise d'A. M. Harmon, collection Loeb, 1913 et celle, allemande, de H. Wachtler, *Trierer Kaiserthermen*, p. 325-326.

[103] F. Yegül, *The small city bath in classical Antiquity and a reconstruction study of Lucian's «Baths of Hippias»*, dans *Archeologia classica*, 31, 1979, p. 108-131. Le plan auquel nous aboutissons diffère sensiblement de ceux proposés dans cet article, tout comme divergent parfois nos identifications des salles chauffées.

[104] Cf. aussi Wachtler, *ibid.*, p. 325, note 1. Inversement, R. Rebuffat (*Vocabulaire*, p. 4) estime qu'il faut négliger ce local, le « véritable *tepidarium* » se trouvant plus loin (notre local II). Il ne nous paraît pas possible de le suivre sur ce point.

[105] Tout comme est chauffé l'*unctorium* de la villa des Laurentes de Pline : *unctorium hypocauston*. Les frictions à l'huile chaude sont attestées depuis longtemps : cf. Aristote, *Problèmes*, I, 39; V, 38; XXIV, 1.

l'on peut s'attarder sans danger. La position de cette pièce et son chauffage encore modéré nous paraissent désigner le lieu où s'effectue l'essentiel du nettoyage, le *destrictarium* II[106].

– À côté, un local chaud, *thermos* démontrant que la chaleur y est beaucoup plus forte que dans les pièces précédentes. Un problème est posé par le mot *diadromos* utilisé par Lucien pour désigner ce local, mot qui ne correspond guère qu'à un passage. Pourtant, le considérer comme un simple couloir paraît peu admissible : le plan aurait été fort maladroit et il eût été bien inutile d'attirer l'attention sur cet espace de liaison dépourvu de toute fonction balnéaire. En fait, son mode de chauffage et son emplacement, immédiatement avant le *caldarium* comme nous allons le voir, désignent le *laconicum* III. Ce n'est d'ailleurs pas par hasard si les murs y sont couverts de marbre de Chemtou, susceptible d'être taillé en plaques minces laissant bien passer la chaleur circulant dans les doubles-cloisons, alors que le *destrictarium* est orné de marbre de Phrygie[107]. À notre avis, *diadromos* fait donc allusion aux dimensions restreintes de la pièce, comme il sied à une étuve.

– Puis une salle splendide, inondée de lumière faisant briller ses marbres. Étant donné qu'elle contient trois bassins chauds, il ne peut s'agir que du *caldarium* IV.

– Enfin, le *tepidarium* de sortie V reliant la salle précédente au *frigidarium*.

La description de Lucien nous semble donc correspondre avec précision à la grille de lecture proposée ci-dessus et en confirme ainsi la validité. Les précisions qui nous sont fournies sont suffisantes pour que nous puissions, souvent avec certitude, parfois avec vraisemblance, identifier les divers locaux. Elles sont même suffisantes pour que l'on puisse comprendre le plan d'ensemble du secteur balnéaire. Après le *tepidarium* d'entrée, on serre à droite afin de gagner l'*unctorium*. On doit donc tourner ensuite à gauche pour gagner les salles II, III et IV, puis, grâce à un nouveau changement de direction, regagner le *frigidarium* à travers V. Lucien prenant soin de préciser que, ainsi, le baigneur n'est pas obligé de revenir sur ses pas, il est clair que le secteur chauffé est organisé en fonction d'un circuit sinistrogyre[108].

Nous pouvons donc proposer un plan schématique de l'édifice. F. Yegül s'est déjà livré à cet exercice (pl. XXII-1a et b). Il est possible d'envisager autrement l'articulation des vestiaires et du *frigidarium*. Surtout, il paraît nécessaire, pour le secteur chauffé, d'imaginer un parti plus équilibré. F. Yegül, en effet, place le *tepidarium* d'entrée en une position centrale qui bloque toute issue correcte pour les baigneurs sortant du *caldarium* et les contraint de gagner le *frigidarium* par un cheminement trop complexe. En fait, les bâtiments existants proposent de meilleures solutions planimétriques, correspondant bien au texte de Lucien, ce qui ne fait que confirmer le relatif réalisme de cette description. Nous proposons

[106] F. Yegül (*ibid*., p. 123-124) propose d'y voir un de ces nombreux espaces thermaux luxueusement aménagés mais sans destination précise, un *ambulacrum* qui est avant tout un lieu de sociabilité. Sa position au sein du circuit balnéaire chauffé rend cette interprétation fort improbable. R. Rebuffat (*Thamusida*, II, p. 190, note 1) semble y voir une étuve. Le fait que l'on puisse y séjourner longuement ne correspond pas à cette lecture. Tenant sans doute compte de cette donnée, le même auteur a ensuite voulu y voir « le véritable *tepidarium* », la première salle tiède étant seulement destinée à permettre «aux non sportifs d'éviter les sportifs qui débouchent dans la salle des onctions» (*Vocabulaire*, p. 4). Une telle analyse nous semble impossible : l'*unctorium* n'est pas réservé aux sportifs; la première salle tiède, sans autre destination que de faciliter les circulations, serait un luxe bien inutile; de par sa fonction, un *tepidarium* ne peut se trouver au cœur du secteur chauffé, sans contact avec le *frigidarium*.

[107] Sur ces qualités du marbre de Numidie et son emploi privilégié dans les salles balnéaires les plus chaudes, cf. Lézine, *Carthage-Utique*, p. 25.

L'identification de ce *diadromos* a longtemps fait question. F. Yegül (*ibid*., p. 124) le considère comme un simple corridor et établit, en plus, de curieux parallèles avec une pièce qui, dans d'autres thermes, a une fonction bien précise, celle de *tepidarium* de sortie, ce qui ne saurait être le cas ici. Initialement, R. Rebuffat (*Thamusida*, II, p. 190, note 1) ne compte pas ce lieu parmi les salles chaudes. Depuis, cet auteur a abouti à la même conclusion que nous et y reconnaît l'*assa sudatio* (*Vocabulaire*, p. 15).

[108] Wachtler, *ibid*., p. 326, note 1.

donc ici (pl. XXII-2) un schéma qui, dans une large mesure, est directement inspiré des thermes memmiens de Bulla Regia.

3) Sabratha, thermes de la *regio* VII

La grille de lecture élaborée par A. Lézine nous semble également parfaitement apte à guider l'étude d'édifices concrets. Un exemple en est les thermes de la *regio* VII, à Sabratha, en Libye, dont la publication se réfère ouvertement à cette grille[109].

Ces bains datent de la seconde moitié du IIe siècle. Longtemps considérés comme des bains privés de villa, il apparaît aujourd'hui qu'il s'agit de petits thermes de quartier occupant la moitié d'une *insula* urbaine. Le secteur qui nous intéresse comprend un *frigidarium*, équipé de deux bassins, et cinq salles chauffées parcourues selon un itinéraire sinistrogyre (pl. XXIII-1).

Les caractéristiques de ces dernières correspondent bien aux fonctions que leur affecte A. Lézine. Le *tepidarium* d'entrée est pourvu d'un hypocauste peut-être chauffé par un foyer. Ce dernier reste cependant hypothétique et l'absence de doubles-cloisons correspond aux besoins de ce local de transition, où le baigneur pouvait s'asseoir en attendant que se produise une première sudation.

Le *destrictarium* possède deux foyers, de dimensions réduites, dispositif qui permet une meilleure répartition de la chaleur dans une salle relativement ample, mais qui reste modérément chauffée comme le montre, dans ce cas aussi, l'absence de double-paroi. Dans l'abside, en mauvais état de conservation, quelques indices (interruption des bancs, existence d'un solin), suggèrent la présence d'une source d'eau nécessaire au nettoyage, peut-être un bassin ou un *labrum*.

Le *laconicum* est désigné par sa position au cœur du circuit chauffé, ses dimensions plus restreintes, son puissant foyer et ses parois chauffantes, caractéristiques qui, toutes, permettaient l'obtention d'une forte chaleur.

Le *caldarium*, doté de doubles-parois, est bien reconnaissable à ses deux *solia* chauffés chacun par un foyer et une *testudo* dont subsistent les traces des aménagements nécessaires à sa mise en place. De là, on regagne le *frigidarium* en traversant le *tepidarium* de sortie chauffé indirectement. La présence d'une banquette dans ce dernier montre que certains baigneurs pouvaient s'attarder dans ce local afin d'atténuer le fort contraste de chaleur existant entre les salles des bains chauds et froids.

L'organisation de ce petit bâtiment balnéaire apparaît ainsi clairement. Le cœur du secteur chauffé, relié au *frigidarium* par deux pièces tièdes, comprend trois salles spécifiques, correspondant à l'enchaînement d'un bain de propreté (*destrictarium*) et d'un bain de délassement (*caldarium*) articulés par une étuve où se parfait la première opération et s'amorce la seconde. De fait, le *sudatorium* permet une exsudation intense qui achève le nettoyage du corps en éliminant les dernières impuretés et qui procure à l'organisme un bien-être préparant celui procuré par l'immersion dans l'eau chaude.

Dans l'état actuel de nos connaissances, cette grille de lecture paraît donc être la seule qui nous permette d'appréhender un édifice balnéaire en dégageant la logique de son organisation. À vrai dire, la question qui divise le plus les chercheurs est celle de la nature de la deuxième salle chauffée. Si l'on refuse de l'identifier à un *destrictarium*, on se trouve devant des hypothèses qui nous semblent inadmissibles. Y voir un second *tepidarium* n'introduit qu'irrationalité dans la cohérence du plan. La considérer comme une autre étuve aboutit au même résultat, à moins de l'interpréter comme une étuve humide, ce que tant l'organisation des lieux que nos connaissances générales rendent tout à fait improbable. Reste la solution, fondée sur l'approche de D. Krencker, de l'identifier à un premier *caldarium*[110] : c'est attribuer le même nom à deux salles de nature évidemment différente et briser la logique qui ordonne l'agencement du nettoyage et du délassement.

Les multiples édifices que nous aurons à

[109] L. Brecciaroli Taborelli, *Le terme della « Regio VII » a Sabratha*, dans *Libya antica*, 11-12, 1974-1975, p. 113-146.

[110] C'est la solution adoptée, pour cet édifice de Sabratha, par I. Nielsen (*Thermae*, fig. 187).

étudier seront autant d'occasions de confronter le schéma d'A. Lézine aux réalités, éventuellement de l'enrichir ou de l'infléchir.

B) *Le dossier de Tivoli et la question des* calidae piscinae

La villa d'Hadrien, à Tivoli, présente pour notre propos l'avantage d'offrir un ensemble de quatre bâtiments thermaux d'autant mieux datés qu'ils paraissent tous appartenir pour l'essentiel à la première grande phase de construction (118-125).

Le cas des bains du théâtre maritime est spécifique : ils font partie de cette véritable villa en miniature, lieu de retraite réservé à l'Empereur et à ses intimes du moment, isolé de l'extérieur par un haut mur circulaire et symboliquement coupé du monde par un canal annulaire qui transforme le site de la villa en îlot. Pour le moment, on notera simplement qu'il parut indispensable d'équiper ce lieu autarcique d'une installation balnéaire.

Les trois autres établissements posent un problème de lecture plus complexe. Grands et petits thermes sont étroitement liés : construits les uns près des autres, en fonction de la même orientation, ils sont dotés d'infrastructures communes concernant la circulation des eaux et du personnel. Nombre d'auteurs ont mis ce dédoublement en parallèle avec la décision bien connue d'Hadrien de séparer les sexes dans les bains : les grands thermes auraient été réservés aux hommes, les petits aux femmes. L'étude du décor permet cependant d'avancer une autre explication, sans doute plus satisfaisante, fondée sur une différence non de sexe mais de rang[111]. De fait, les grands thermes se caractérisent par de modestes mosaïques en noir et blanc, tandis que les parties hautes sont couvertes de fresques ou de stucs. En revanche, les petits thermes sont dotés de pavements en *opus sectile* et leurs murs sont couverts de plaquis de marbre. On peut donc penser que ces derniers étaient réservés au cercle de l'Empereur, alors que le monument voisin était destiné au personnel de la villa.

Une telle hiérarchie se lit également dans l'organisation de l'espace. Alors que les grands thermes, hormis une salle de plan circulaire, se composent de volumes simples, essentiellement carrés ou rectangulaires, couverts de voûtes d'arête ou de berceaux, les petits bains concentrent en revanche, sur un espace restreint, une remarquable variété de dispositions fondées sur les lignes courbes, la diversité des plans qui s'articulent de façon fluide et la multiplicité des solutions imaginées pour les couvrements.

S'il paraît donc logique de penser que les petits thermes étaient réservés au cercle de l'Empereur, et les grands à ses subalternes, la fonction des bains à l'*heliocaminus* reste plus difficile à cerner. On a pu penser qu'ils furent construits les premiers, dans l'attente de l'achèvement du programme balnéaire majeur. Ils auraient ensuite été réservés au personnel de rang élevé[112].

Quoi qu'il en soit, nous sommes en présence de quatre édifices balnéaires bien datés, même s'ils connurent quelques remaniements. Leur statut est certes ambigu. Sans aucun doute de nature privée si on les compare aux thermes publics ouverts sans distinction à tous, ils relèvent cependant de la sphère impériale : tant l'importance des moyens disponibles pour leur construction que la qualité et le nombre de leurs usagers en font donc des témoins importants de la réalité des monuments thermaux dans la troisième décennie du II^{e} siècle.

1) Thermes à l'*heliocaminus* (pl. XXIII-2 et 3)

L'essentiel des débats concernant le monument a porté sur l'identification de la salle de plan circulaire. L'hypothèse qui a donné son nom au bâtiment a été élaborée par R. Paribeni[113]. Il décrit avec exactitude cette pièce

[111] M. de Franceschini, *Villa Hadriana*, Rome, 1991, p. 530. Cf. déjà H. D. Mirick, *The large baths at Hadrian's villa*, dans *MAAR*, 11, 1933, p. 120.

[112] Franceschini, *ibid.*, p. 426.

[113] R. Paribeni, *Tivoli (Villa Adriana). Lavori di esplorazione e di riassetto*, dans *NSc*, 19, 1922, p. 241-245. L'hypothèse est encore reprise par F. Yegül, *Baths and bathing*, p. 382.

comme étant entièrement occupée par une grande vasque circulaire, tapissée de marbre, à laquelle on accédait par trois gradins courant sur la moitié de sa circonférence. Il souligne également que le lieu était fortement chauffé, ce qui pourrait paraître en contradiction avec l'existence de cinq grandes fenêtres occupant la moitié de la circonférence opposée à l'emplacement des marches : on recherchait donc l'action bénéfique du soleil combinée à celle des fours.

En fait, c'est à partir de cette constatation banale (les salles fortement chauffées munies de vastes fenêtres n'ont rien d'exceptionnel à cette époque) que le raisonnement dérape. Obnubilé par ces ouvertures et arguant faussement que la grande vasque est dépourvue de toute arrivée ou évacuation d'eau, R. Paribeni rapproche cette salle de l'*heliocaminus* que Pline le Jeune signale dans sa villa laurentine[114]. Répétons-le, ce rapprochement repose uniquement sur l'étonnement injustifié de l'auteur devant les vastes fenêtres : Pline ne décrit pas cet *heliocaminus* et tout laisse penser que ce local, situé loin des bains, n'était pas chauffé. Dès lors, pour R. Paribeni, la vasque et ses gradins ne deviennent que le moyen de s'approcher plus ou moins de la chaleur provenant du sol et, peut-être aussi, un réceptacle de sable dont l'action thérapeutique, combinée à celle du soleil, était soulignée par les Anciens.

Cette lecture a été contredite par plusieurs chercheurs, en particulier P. Verducchi et P. Cicerchia[115]. Ces derniers, se fondant essentiellement sur le plan de la salle et sur l'intensité de son chauffage, l'identifient à une étuve. C'est, depuis, l'interprétation la plus couramment admise[116]. Elle présente cependant l'énorme inconvénient de ne pas rendre compte de la « vasque » : quelle que soit la fonction de cette dernière, elle n'a pas de sens si nous sommes en présence d'une étuve.

En fait, l'examen des lieux nous semble confirmer la lecture la plus simple et la plus évidente : cette vasque ne peut être qu'une piscine, et ses gradins, tous étroits et l'inférieur très haut, ne se comprennent guère que dans un milieu aquatique où le corps, soutenu par l'élément liquide, peut aisément utiliser un tel emmarchement qui serait, sinon, fort incommode. La preuve en est l'empreinte de deux tuyaux encore parfaitement visible dans l'appui des deux fenêtres qui ne surmontent pas un foyer. Il s'agit là, selon toute probabilité, des arrivées d'eau que R. Paribeni a recherchées en vain[117]. Quant à l'évacuation, elle se faisait sans aucun doute par l'intermédiaire du couloir de service : au contact des foyers, l'hypocauste est détruit, et la où les conduites ont disparu. On notera d'ailleurs que cette vasque est revêtue de marbre blanc, décor qui, dans tous les thermes de la villa, est réservé aux piscines.

Il nous paraît donc tout à fait clair que nous sommes en présence d'une *calida piscina* dont l'ampleur nécessitait quatre foyers. Le maintien de la chaleur du local était également assuré par une paroi chauffante installée sur la moitié de la pièce opposée à sa partie vitrée et épousant le dessin des deux niches.

Ce point étant acquis, reste à comprendre la fonction des autres salles. Le secteur froid comprend un *frigidarium* muni d'un bassin et ouvrant largement sur une *natatio* ceinte d'un portique. Il faut aussi lui rattacher les trois salles qui constituent la moitié méridionale de la façade orientale et où l'on reconnaît habituellement, et logiquement, des vestiaires[118].

[114] Pline, *Ep.*, II, 17, 20.

[115] P. Verducchi, *Le terme con cosidetto «heliocaminus»*, dans *Quaderni dell'Istituto di topografia antica dell'Università di Roma*, 8, 1975, p. 69-72 et 91-92; P. Cicerchia, *Sul carattere distributivo delle «terme con heliocaminus» di Villa Adriana*, dans *Xenia*, 9, 1985, p. 50-52.

[116] F. Coarelli, *Lazio*, guide archeologiche Laterza, 1982, p. 63; Franceschini, *ibid.*, p. 426; Nielsen, *Thermae*, fig. 85 (*sudatorium-solarium*).

[117] P. Verducchi (*ibid.*, p. 71-72 et 91-92) signale ces logements qu'elle attribue à deux petits tubes qui auraient permis d'inonder le sol de la vasque et de créer ainsi un bain de vapeur. La nature des empreintes révèle, au contraire, l'existence de tuyaux d'un diamètre tel qu'ils ne pouvaient guère servir qu'au remplissage de la piscine.

[118] Nous ignorons pour quelle raison M. de Franceschini considère que ces trois pièces sont chauffées (p. 175-177). On ne voit trace ni de foyers ni de passages de chaleur entre ces locaux et le secteur chauffé. De plus, dans le vestiaire le plus septentrional, la présence de gros fragments de voûte écroulés ne paraissent pas compatibles avec la capacité de résistance d'un hypocauste.

Nous sommes donc en présence de sept salles chauffées qui étaient parcourues selon un itinéraire dextrogyre. Comme on l'a reconnu depuis longtemps, la partie finale de ce circuit est marquée par l'enfilade du *caldarium*, du *tepidarium* de sortie et du *frigidarium* :

– 6 = IV : trois foyers, dont deux chauffent directement les deux baignoires, l'une semi-circulaire, l'autre rectangulaire. Ce dernier four était muni d'une chaudière dont subsiste l'escalier de desserte.
– 7 = V : un *alveus* chauffé par un foyer équipé d'une chaudière; passage de chaleur vers 4[119].

En plus de la piscine chauffée, il reste donc quatre locaux sur hypocauste. L'étuve doit être recherchée à proximité immédiate du *caldarium* :

– 5 = III : un foyer; un passage de chaleur vers 4.

La compréhension des trois dernières pièces est liée à leur mode de chauffage. Le couloir de service qui court tout le long de la façade Sud-Ouest du monument, bordant l'étuve et la piscine chaude, se poursuit sous les salles 1 et 2. Ce parti permet la desserte de plusieurs foyers : un pour les locaux 1 et 4 ainsi que pour la *calida piscina*, quatre pour la pièce 2, ce parti étant nécessité par le fait que le couloir de service divise son hypocauste en trois secteurs de superficie inégale.

Outre son chauffage modéré, sa position désigne 1 comme un *tepidarium* (= I) : il articule non seulement vestiaires et secteur chauffé mais encore ce dernier et des salles froides situées au Sud et qui ne sont encore que partiellement dégagées[120]. Le problème le plus délicat concerne 2 et 4. On pourrait penser que 2 est un *destrictarium* et que 4 n'est qu'un espace intermédiaire nécessité par le besoin d'articuler les différentes parties du bâtiment. Ce parti serait cependant quelque peu maladroit. Aussi nous semble-t-il préférable d'opter pour une autre interprétation. En effet, les quatre foyers chauffant 2 sont de dimensions très restreintes. En outre, la salle n'est que très partiellement munie d'une double-cloison qui semble essentiellement avoir été destinée, en faisant fonction de cheminées, à assurer la circulation de l'air chaud dans les deux petits secteurs occidentaux de l'hypocauste. Rien ne s'oppose donc à ce qu'il s'agisse d'un second *tepidarium*. La pièce 4, dotée d'un foyer et dont l'hypocauste communique avec ceux qui le jouxtent (passage de chaleur vers 5 et 7), paraît en revanche avoir bénéficié d'un chauffage un peu plus important correspondant aux besoins d'un *destrictarium*. Cette analyse est confortée tant par le mode de construction de la voûte[121] que par la position et les dimensions réciproques de ce local et de l'étuve.

Ces thermes présentent ainsi quelques traits remarquables. L'alignement de la séquence finale IV-V-F-*natatio* est une retombée, dans de petits bains, des recherches conduites pour l'élaboration des bâtiments de plan symétrique[122]. La panoplie complète des salles chauffées est bien en place et comprend même une *calida piscina* accolée au circuit mais intimement liée à lui. Logiquement, on ne pouvait se plonger dans cette vaste piscine qu'après s'être nettoyé, donc après être passé en II et même en III. Le baigneur pouvait ensuite gagner le *caldarium*, passer directement dans le *frigidarium*, ou encore regagner les vestiaires : la multiplicité des baies de circulation, particulièrement remarquable en 1, 2, 3 et 4, toutes salles pourvues de quatre et même cinq portes, démontre la liberté qui était laissée à

[119] I. Nielsen (*Thermae*, p. 51 et fig. 85) considère ce *tepidarium* comme un *caldarium*, ce qui n'a pas de sens : la présence d'un bassin dans un *tepidarium* de sortie est classique. De plus, sur son plan, le foyer est mal placé. De même, l'auteur méconnaît le mode de chauffage des pièces 1, 2 et 4. Mieux vaut négliger cette étude qui ne tient compte ni des réalités du terrain, ni des principes régissant l'organisation des thermes.

[120] Franceschini, *ibid.*, p. 182-184.

[121] Cf. C. Giuliani, *Volte e cupole a doppia calotta in età adrianea*, dans *RMDAI*, 82, 1975, p. 329-342. Ce système de la double calotte est caractéristique de certaines salles thermales, toutes équipées de parois chauffantes (p. 332), ce qui implique que le local 4, doté d'une telle voûte (p. 334), en était pourvu. Cette caractéristique distingue 4 des *tepidaria* 1-2 et l'intègre au reste du circuit chauffé (p. 333, fig. 4).

[122] Cicerchia, *ibid.*, p. 49.

l'utilisateur dans l'organisation de son itinéraire[123].

2) Petits thermes (pl. XXVI)

Ils dépassent les 1 000 m² sans prendre en considération l'espace oriental avec lequel ils communiquent et qui pourrait avoir servi de lieu d'exercices. Dans l'angle Nord-Est du bâtiment, trois pièces sur hypocauste sont également liées à cet espace : elles sont isolées du reste du circuit chauffé. Le *frigidarium* est muni de deux vastes bassins.

L'itinéraire principal comporte sept locaux chauffés qui étaient parcourus selon un circuit sinistrogyre.

– I : le *tepidarium* d'entrée est situé dans l'axe du *frigidarium* avec lequel il communique. Malgré ses doubles-cloisons, il ne devait être que légèrement attiédi sous l'action d'un passage de chaleur vers 1. Ce mode de chauffage dut paraître insuffisant : l'hypocauste fut alors ouvert vers III et V par deux passages supplémentaires dont le mode de construction semble bien montrer qu'ils sont des ajouts au plan primitif.

On pouvait également gagner I à partir du local situé à l'Ouest d'une des piscines du *frigidarium*, itinéraire convenant aux usagers provenant de la «palestre» ou ayant emprunté la porte d'entrée septentrionale.

– 1 : ce local, lui-même chauffé indirectement à partir de II, ne nous paraît avoir qu'une fonction de circulation. De fait, ce couloir est rendu indispensable par la nécessité de relier le *tepidarium* d'entrée, que sa position axiale isole, à la suite du circuit chauffé. La porte qui perce sa paroi orientale fut très probablement ouverte à la suite d'un remaniement, alors que, sans doute au même moment était close la baie 1/I.

– II : un foyer. Cette salle est remarquable par son plan circulaire enrichi de quatre niches semi-circulaires. Elle l'est aussi par le rôle qu'elle joue dans les circulations, permettant visiblement d'épargner au baigneur le début de l'itinéraire par I-1. En effet, elle est directement accessible à partir d'une pièce située au Nord (vestiaire?) et de la salle située à l'Est qui se distingue par son architecture (plan octogonal à côtés alternativement rectilignes et curvilignes). Ces deux locaux n'étaient pas sur hypocauste, et leurs baies de communication vers II constituent donc de véritables accès au circuit chauffé[124].

– 2 : une vaste piscine, entourée de gradins sur tous ses côtés, occupe l'essentiel de l'espace, ne laissant à sa périphérie qu'un étroit espace de circulation. L'eau était chauffée par deux foyers. Ce local communique avec toutes les pièces dont il est contigu : II, 1 (bouchage à la suite d'un remaniement), I et III.

– III : un foyer.

– IV : deux bassins directement chauffés chacun par un four.

– V : un bassin directement chauffé par un foyer. La porte I/V semble due à un remaniement contemporain de la création du passage de chaleur situé sous cette baie.

Comme dans les bains précédents, nous retrouvons ici l'impact des recherches conduites pour l'élaboration des grands thermes de plan symétrique. Le plan, caractérisé par l'alignement sur le même axe de la «palestre», du *frigidarium* et du *tepidarium* d'entrée, évoque en effet un plan semi-symétrique, les irrégularités l'emportant cependant sur ce souci. C'est néanmoins à cette volonté d'organisation rigoureuse du secteur froid et de l'accès au circuit chauffé qu'est sans doute dû ce véritable défaut de conception que constitue le couloir 1 dont la fonction, sauf erreur de notre part,

[123] La restitution des circulations proposée par P. Cicerchia (*ibid.*, p. 50-54) n'est pas convaincante car elle repose sur une série d'approximations : identification de la *calida piscina* à une étuve; mauvaise appréhension de la nature exacte de la pièce 4, considérée comme dénuée de chauffage direct; lecture très improbable du local 1, hypothétiquement présenté comme un *heliocaminus*.

[124] Nous ignorons sur quel argument se fonde M. de Franceschini pour affirmer que la salle octogonale était chauffée (p. 250). Les deux canalisations visibles dans les parois sont certainement des descentes d'eau, et non des cheminées. L'ensemble de son interprétation, au demeurant peu détaillée, est d'ailleurs invraisemblable, II devenant une étuve sans doute uniquement à cause de son plan (p. 250) et le *caldarium* étant entouré de trois *tepidaria*, dont un placé dans le *praefurnium* méridional (p. 526 : à moins qu'il ne s'agisse d'une erreur de renvoi, phénomène fort fréquent dans ce texte).

n'est en rien balnéaire. Les remaniements de ce secteur, isolant I de 1 et créant un accès autonome à ce dernier local[125], visent probablement à corriger ce défaut : 1 devient le véritable *tepidarium* d'entrée, dont on peut d'ailleurs aisément se dispenser.

On notera également la position centrale occupée par la piscine chauffée 2, donnée qui, elle aussi, renvoie clairement à une conception déjà affirmée dans les thermes à l'*heliocaminus*. La présence de cette installation peut rendre compte des dimensions relativement réduites du *caldarium*. Nous retrouvons donc ici les cinq locaux chauffés essentiels complétés, en faisant abstraction de l'espace de circulation 1, par une *calida piscina*. De même, on retrouve aussi une multiplicité de baies qui permet au baigneur de choisir entre divers itinéraires.

3) Grands thermes (pl. XXIV et XXV)

Couvrant approximativement 2 500 m² sans prendre en considération la palestre, cet édifice comprend, en fait, de grands thermes auxquels sont accolés de petits bains, bipartition qui reflète sans doute une hiérarchie sociale, le bâtiment le plus intime étant réservé aux membres les plus éminents du personnel[126].

Le secteur froid est commun aux deux installations. Sur un même axe s'alignent une vaste palestre bordée de portiques sur tous ses côtés, une grande salle évoquant précisément un gymnase couvert et flanquée de locaux où on placera, entre autres, des vestiaires, une *natatio*, que l'on pourrait restituer aussi bien découverte que couverte, le *frigidarium* et une salle du circuit chauffé principal. Des latrines semblent pouvoir être repérées au Nord[127].

Nous sommes en présence de cinq salles chauffées. De fait, malgré les hésitations de certains auteurs, font partie de ce secteur chauffé tant la *tholos* située à l'Ouest du *frigidarium*[128] que la grande salle jouxtant ce dernier au Sud[129]. On peut hésiter sur la position réciproque des *tepidaria* d'entrée et de sortie. L'emplacement de la salle circulaire, en particulier par rapport aux piscines froides, nous paraît la désigner comme le *tepidarium* de sortie.

Nous proposons donc de lire (pl. XXV-2) :

– I : un foyer, salle communiquant avec le *frigidarium* et avec une pièce située à l'Est (vestiaire ?).

[125] Ouverture d'une porte dans le mur 1/Est, très probablement à la suite d'un remaniement; bouchage de la baie 1/I ainsi que du passage de chaleur situé sous le seuil : c'est sans doute au même moment que sont ouverts les passages de chaleur I/III et I/V.

[126] Mirick, *ibid.* (cf. ici note 111), p. 120, qui pense en particulier à des bains respectivement destinés aux soldats et à leurs officiers. L'idée est reprise par M. de Franceschini qui suggère aussi que les petits thermes auraient pu n'être utilisés que provisoirement, dans l'attente de l'achèvement des travaux (p. 553). À notre connaissance, rien ne vient confirmer cette hypothèse. C'est complètement à tort que cet auteur attribue à H. Mirick l'opinion selon laquelle ces deux bains étaient destinés respectivement à chacun des deux sexes.

[127] La localisation d'une latrine au Sud-Est (pl. XXIV-2) est une hypothèse infondée, le local n'étant toujours pas fouillé. En revanche, le couloir qui double à l'extérieur la piscine Nord du *frigidarium* en en épousant la forme (et qui ne dessert pas les foyers : *contra* Franceschini, p. 266), possède, le long de son mur septentrional, un égout dont la disposition paraît bien trahir la présence de toilettes.

[128] H. Mirick affirme que la salle est dépourvue d'hypocauste (p. 124), n'y voit qu'une pièce pour bain de soleil et de sable (p. 126) et y restitue une grande dépression centrale entourée de gradins (pl. 4, 5 et 8). Tout ce raisonnement n'est très certainement qu'une extrapolation à partir d'une mauvaise interprétation de la salle de plan semblable située dans les thermes à l'*heliocaminus*. M. de Franceschini (p. 279) ou I. Nielsen (*Thermae*, fig. 83) y placent au contraire une *sudatio* dont tant la liaison directe avec le *frigidarium* que le mode de chauffage restreint seraient pour le moins surprenants : sans doute cette analyse repose-t-elle sur une importance excessive accordée au plan de la pièce.

[129] D. Krencker ne la compte pas au nombre des locaux chauffés (cf. ici pl. XXIV-1). H. Mirick (p. 123-124) y signale un hypocauste mais souligne l'absence de foyer, ce qui paraît inexact au vu de l'ouverture qui perce le mur méridional et dont on voit mal de quoi il pourrait s'agir, si ce n'est du passage d'un four. Sur ce point, il paraît donc préférable de suivre M. de Franceschini, qui identifie la salle à un *tepidarium* chauffé par un foyer (p. 274). I. Nielsen (*Thermae*, fig. 83), la considère comme un vestiaire chauffé : il faudrait alors faire équivaloir la *tholos* à I-V.

– II : ample salle dotée d'un foyer.

– III : deux foyers. La position de ce local, ses dimensions relativement restreintes et son fort chauffage la désignent comme une étuve.

– IV : quatre foyers, dont deux au moins sont pourvus d'une chaudière; trois *alvei*.

– V : un foyer.

On retrouve, comme dans les petits thermes, la séquence axiale qui organise les salles froides et leur articulation avec le secteur chauffé. On notera aussi les deux petits locaux qui flanquent la *natatio* et relient le *frigidarium* au reste du bâtiment, solution qui sera souvent reprise, tout comme celle de la voûte d'arête entre deux berceaux qui couvre le *frigidarium*. Les possibilités de circulation offertes au baigneur sont moins riches que dans les petits thermes, mais la liaison directe F/II permet cependant d'éviter les *tepidaria* d'entrée et de sortie. Contrairement aux deux édifices précédents, il n'y a pas ici de *natatio* chauffée. On peut en conclure qu'une telle installation constitue un luxe réservé aux bâtiments destinés à des personnages de haut rang. Inversement, le dossier des thermes de la villa d'Hadrien permet aussi de retenir que ce type d'aménagement, dont les premiers exemples archéologiques remontent au siècle précédent, continue à caractériser un certain nombre d'édifices et fait donc partie du répertoire des salles balnéaires que l'on peut s'attendre à trouver dans des thermes de quelque ampleur.

En ce qui concerne l'organisation d'ensemble du secteur chauffé, la disposition de celui-ci non pas de part et d'autre de l'axe principal du bâtiment, mais d'un seul côté évite le recours à un couloir, comme cela fut nécessaire dans les petits thermes. Le parti adopté n'est cependant pas sans défaut : en II-III-IV, il impose un itinéraire rétrograde qui contrarie le schéma circulaire esquissé par les autres salles.

C'est également selon un circuit rétrograde que sont organisés les petits bains de l'angle Nord-Ouest. Les salles proprement balnéaires paraissent avoir été au nombre de trois, ce qui implique, selon toute probabilité, une fusion du *destrictarium* et du *laconicum*. La salle à abside, située au débouché du couloir qui contourne le bassin septentrional du *frigidarium*, semble bien avoir été dotée d'un foyer, mais ce dernier est dû à un remaniement : peut-être s'agit-il d'un vestiaire dont on a ensuite accru le confort[130]. De ce local, le baigneur pénétrait en I-V (un passage de chaleur vers II-III), puis en II-III (un foyer; un passage de chaleur vers IV) et en IV (deux bassins chauffés directement chacun par un foyer, avec, au moins au Nord, une chaudière). Revenant sur ses pas, le baigneur empruntait le passage I-V/F, le *frigidarium* étant commun aux deux bains. Dans ce système à trois salles, la réduction du nombre de locaux chauffés est obtenue par la fusion des deux *tepidaria* ainsi que par celle du *destrictarium* et du *laconicum*.

4) Thermes du théâtre maritime (pl. XXVII)

Dans cette optique, les thermes du théâtre maritime présentent un intérêt particulier, dans la mesure où ils offrent une version extrêmement réduite destinée à épargner un espace qui est compté[131].

Au Sud, près de petites latrines, une salle communique avec le *frigidarium* : elle pouvait faire fonction de vestiaire. Les pièces proprement balnéaires sont réduites au nombre de

[130] H. Mirick ne signale pas d'hypocauste, contrairement à M. de Franceschini, mais ce dernier auteur mentionne aussi une paroi chauffante qui n'existe pas (p. 277-278). De même, c'est à tort qu'elle pense que le secteur chauffé s'étendait vers l'Ouest (p. 279 : pseudo-*caldarium* 32, qui n'est en fait qu'une partie du couloir de service).

[131] Les informations réunies par M. de Franceschini (*ibid*., p. 189-192) ne peuvent être utilisées qu'avec précaution. Ainsi, la pièce 10-11 n'a pas conservé, dans la maçonnerie de ses murs, des crochets destinés à fixer un revêtement de marbre : ces éléments sont en fer et signalent une paroi chauffante; les locaux 12 et 15 n'existent pas, et ne sauraient donc avoir été installés sur hypocauste; 14 n'est pas une pièce chauffée; 9 n'est pas une petite pièce dont la *suspensura* se serait écroulée, mais un *praefurnium* dont le sol est au même niveau que le fond de l'hypocauste.

deux. D'abord une salle des bains froids, largement ouverte sur le péristyle central par une double colonnade et munie d'un bassin d'où un escalier permettait de passer dans le canal circulaire entourant l'îlot, canal qui pouvait donc servir de *natatio*. Ensuite, un *caldarium* équipé au Nord d'une piscine dont il ne reste aucune trace mais dont subsiste, dans le *praefurnium*, l'évacuation d'eau : un foyer la chauffait directement.

Dans ces thermes réduits à leur plus simple expression, il ne subsiste donc que deux salles, indispensables : celles qui permettent les immersions dans l'eau chaude et froide. Il faut penser que le nettoyage des baigneurs s'effectuait dans la salle chauffée, préalablement à l'utilisation du bassin.

C) Typologie des plans d'édifices balnéaires

L'augmentation du nombre des salles chauffées provoque l'apparition de nouveaux types de plans. La très grande majorité des bâtiments se caractérise par un enchaînement des bains de propreté et de délassement, mais cette articulation s'insère dans un dessin d'ensemble dont la nature peut différer profondément.

On a pu affirmer qu'aucun édifice thermal n'était identique à un autre : si la formule a l'avantage de souligner la diversité des solutions de détail, il ne faudrait cependant pas qu'elle masque l'existence de quelques grands types de plans qui constituent autant d'options fondamentales entre lesquelles doivent choisir architectes et commanditaires. On a pu aussi mettre en avant les différences géographiques : il nous semble que celles-ci doivent être démontrées et non affirmées comme un a priori, et que le meilleur moyen de les analyser est justement de disposer d'une typologie générale qui aide à les appréhender.

Il y a deux manières essentielles d'aborder les grandes lignes qui guident l'organisation d'un bâtiment balnéaire, prendre en considération la disposition réciproque des salles ou privilégier l'itinéraire suivi par le baigneur. R. Rebuffat a attiré l'attention sur la nécessité de distinguer ces deux approches[132]. De fait, à deux bâtiments qui présentent une articulation comparable de leurs volumes architecturaux, peuvent correspondre des modes différents de circulation des baigneurs.

Il n'en reste pas moins que ces deux données sont si étroitement liées que les distinguer strictement serait illogique. Les baigneurs ne pourront être divisés en deux flots symétriques que dans des édifices de plan également symétrique. Si les salles chauffées sont alignées le long d'un même axe, l'utilisateur, parvenu dans la dernière pièce, se voit imposé de revenir sur ses pas pour regagner le secteur froid. Ce lien étroit se manifeste au niveau du vocabulaire : chez R. Rebuffat lui-même, les mots «circulaire» ou «symétrique» s'appliquent tant à l'articulation des pièces qu'au circuit des baigneurs.

Il est une raison bien plus profonde qui interdit de séparer itinéraire et plan : le choix de l'emplacement des portes, qui détermine le premier, fait partie du second. La description des circulations contribue à la définition du plan. Ce dernier concept englobant celui d'itinéraire, il n'est pas possible de distinguer ces deux réalités en leur attribuant la même autonomie : l'une n'est qu'un aspect de l'autre et doit permettre d'en préciser la nature. On ne peut donc dissocier entièrement ces deux approches, ni même les juxtaposer comme deux données de même nature : il nous semble préférable de les articuler, l'une soumise à l'autre, afin d'obtenir une définition précise des édifices.

Une des premières tentatives de typologie des édifices balnéaires est celle de D. Krencker, qui reste le point de départ des diverses réflexions[133]. À ce point de notre analyse, il nous suffit de distinguer quelques types susceptibles de permettre une première classification des

[132] Rebuffat, *Thamusida*, II, p. 179 : l'auteur propose de construire une classification «en dissociant entièrement les deux concepts de plan des salles, et d'itinéraire du baigneur...».

[133] Krencker, *Trierer Kaiserthermen*, p. 177-181.

divers bâtiments tout en rendant compte de la façon dont le baigneur devait les utiliser.

Le mode de déplacement de l'utilisateur relève de deux catégories essentielles. La première est l'itinéraire rétrograde : une fois parvenu dans le *caldarium*, il lui faut revenir sur ses pas et parcourir en sens inverse les salles chauffées afin de gagner le secteur froid. La seconde est l'itinéraire continu : le baigneur peut être conduit à passer deux fois par la même pièce, en particulier par un *tepidarium* servant tant à l'entrée qu'à la sortie, mais il n'est jamais obligé de faire marche arrière. Cet itinéraire continu peut être essentiellement de deux types : symétrique, lorsqu'un dédoublement de certaines salles permet de diviser le flot des baigneurs, du moins pendant une partie de l'itinéraire; circulaire lorsque tous les baigneurs suivent le même cheminement : ils parcourent alors les salles chauffées en suivant une boucle selon un circuit qui peut être dextrogyre ou sinistrogyre. Nous obtenons ainsi le schéma suivant :

- Itinéraire
  - rétrograde
  - continu
    - symétrique
    - circulaire
      - dextrogyre
      - sinistrogyre

Il est bien évident qu'il ne s'agit que d'une première typologie, qu'il faudra éventuellement affiner au contact des réalités. Par exemple, on peut d'ores et déjà noter que les thermes du centre, à Pompéi (pl. XIX-1), nous montrent un cas d'itinéraire rétrograde compliqué par l'existence d'une pièce adjacente qui crée, le long de l'axe principal de circulation, un cheminement annexe lui-même rétrograde. Il n'en reste pas moins qu'il ne s'agit là que d'une variante au sein d'une catégorie qui, au stade où nous en sommes, suffit à nos besoins.

De même, une première classification des plans peut être fondée essentiellement sur quelques types qui se répartissent en deux grandes catégories : les thermes qui relèvent de principes de symétrie et ceux, souplement organisés, qui ne participent pas de cette rigueur.

Les plans non symétriques concernent de loin la majorité des édifices. Dans le cas des édifices de petites dimensions, ils sont même quasiment exclusifs : ces bâtiments sont, en effet, caractérisés par une grande souplesse dans la distribution des salles, souplesse qui n'est souvent qu'une réponse aux contraintes imposées par la nature du terrain disponible. Cela ne signifie pas que tout principe d'organisation soit absent. On peut, au contraire, mettre en évidence certains choix perceptibles en particulier dans l'organisation des salles chaudes et dans la manière dont ce secteur chauffé s'articule avec les pièces froides[134] :

– Plan linéaire : le *frigidarium* et les salles chauffées sont alignés sensiblement sur un même axe. Cette disposition en enfilade correspond au Reihentyp de D. Krencker.

– Plan orthogonal : les salles chauffées dessinent un angle droit, soit à leur articulation avec le *frigidarium* (le baigneur doit tourner à gauche ou à droite pour prendre l'enfilade des salles chauffées dont l'axe est disposé perpendiculairement à la salle des bains froids), soit en leur propre sein[135].

Ces deux types de plan imposent un itinéraire rétrograde.

– Plan circulaire : les salles sont disposées de manière à dessiner sensiblement un anneau. Lorsque celui-ci est incomplet, l'itinéraire est rétrograde. Le plus souvent le plan circulaire permet également un itinéraire de même nature, dextrogyre ou sinistrogyre (Ringtyp de D. Krencker). Il est donc nécessaire de distinguer deux sous-types, le plan circulaire pouvant être complet ou incomplet.

[134] Rebuffat, *Thamusida*, II, p. 180.

[135] R. Rebuffat (*Thamusida*, II, p. 180) ne retient que la première disposition. C'est pourquoi il place les thermes sous la maison à la citerne de Volubilis et les grands thermes de l'Ouest à Banasa, bâtiments où le virage s'effectue au sein même du secteur chauffé, dans la catégorie des plans circulaires. L'existence d'un angle unique ne nous paraît pas suffisante pour justifier un tel classement. Il nous semble que nous sommes toujours dans le cadre des plans orthogonaux.

Ces trois types ne rendent pas compte de la totalité des édifices. Ils nous suffisent cependant pour effectuer une première mise en ordre des vestiges.

La seconde catégorie de bâtiments est étroitement liée à la notion de symétrie et elle comprend deux types de plans :

– Plan symétrique : dans le type idéal, les divers locaux sont dédoublés de part et d'autre d'un axe le long duquel s'alignent quelques pièces essentielles, souvent une *natatio*, toujours les salles des bains chauds et des bains froids unies par le *tepidarium* de sortie (pl. XXI). Il est clair qu'un tel plan n'a de sens que si le terrain disponible est suffisamment ample. Un de ses avantages est d'organiser de façon très rationnelle la circulation des baigneurs, répartis en deux flots qui convergent mais ne fusionnent que dans des salles de grande ampleur qui correspondent au bain de délassement[136].

– Plan semi-symétrique : ce type ne peut se comprendre qu'à partir du précédent, dont il reprend partiellement les principes. Il implique l'existence d'un secteur froid où certaines salles sont disposées symétriquement de part et d'autre d'un axe matérialisé, en particulier, par le *frigidarium*. À l'organisation de ce secteur froid, empreinte du principe de symétrie dérivant de celui qui régit les thermes impériaux, s'oppose en revanche celle du secteur chauffé dont les pièces, qui ne sont pas dédoublées, sont plus librement disposées et peuvent être parcourues en fonction d'un itinéraire soit circulaire, cas de loin le plus fréquent, soit rétrograde[137].

Avant de pouvoir prendre en considération les réalisations africaines, nous aboutissons ainsi au schéma provisoire suivant :

- Plan sans symétrie
  - plan linéaire – itinéraire rétrograde
  - plan orthogonal – it. rétrograde
    - virage entre *frigidarium* et secteur chauffé
    - virage au sein du secteur chauffé
  - plan circulaire
    - complet – it. continu
      - dextrogyre
      - sinistrogyre
    - incomplet – itinéraire rétrograde
- Plan avec principe de symétrie
  - plan symétrique (type impérial) – itinéraire symétrique
  - plan semi-symétrique secteur froid à it. symétrique
    - secteur chauffé à itinéraire circulaire
      - dextrogyre
      - sinistrogyre
    - secteur chauffé à itinéraire rétrograde

[136] Nous assimilons le plan symétrique à celui des thermes dits impériaux, qui implique un itinéraire également symétrique. Nous laissons donc de côté, du moins pour le moment, les cas exceptionnels où la symétrie du plan repose sur le dédoublement d'une partie différente du bâtiment, concernant par exemple le *caldarium* ou le *frigidarium*, ce qui aboutit à une disparition, ou du moins un affaiblissement de l'axe majeur (Thermen mit Verdoppelung einzelner Abschnitte et Thermen mit einer inneren Gabelung des Weges de D. Krencker).

[137] Sur cette définition du plan semi-symétrique, cf. Broise, Thébert, *Thermes memmiens*, p. 401.

La première catégorie, celle des plans dépourvus de souci de symétrie, dérive du type d'établissement que nous avons vu se mettre en place durant l'époque hellénistique et le début de l'Empire. Le plan circulaire n'en est qu'un perfectionnement dans les circulations rendu possible par l'accroissement du nombre des salles chauffées.

En revanche, le plan symétrique correspond à une mutation profonde de l'organisation du bâtiment. La multiplication du nombre des salles aboutit à un bouleversement des masses de l'édifice. Nous n'avons plus une juxtaposition de lieux d'exercices et de locaux balnéaires, mais une intégration des premiers aux seconds, sous la forme de palestres incorporées dans le monument. Des installations peuvent rester externes, dispersées à la périphérie du vaste enclos dans lequel s'inscrit le bâtiment balnéaire, mais la masse de ce dernier est telle qu'il devient le cœur de l'ensemble au sein duquel il occupe une position centrale. Dans le gymnase classique, c'est l'espace hypèthre qui commande la distribution des pièces; dans les *balanéia* et petits thermes, deux masses s'équilibrent et se juxtaposent, le bain et la palestre, du moins lorsque celle-ci subsiste; dans les thermes impériaux, l'évolution aboutit à une totale inversion architecturale de l'organisation gymnasiale : les espaces sportifs sont ordonnés en fonction de l'architecture balnéaire.

On peut saisir, en divers lieux, la gestation progressive de cette grande architecture thermale fondée sur une ample scénographie que contribue techniquement à favoriser le dédoublement des pièces qui facilite le contrebutement des salles majeures. De ce point de vue, les thermes de Capito, à Milet, occupent une place privilégiée, par leur date (une inscription permet de les attribuer au règne de Claude) et par leur conception (pl. XXVIII-1). L'innovation qu'ils représentent, avec l'affirmation d'un axe majeur parcourant toute la construction et l'unifiant, ne constitue cependant qu'un pas en avant. De fait, palestre et bloc balnéaire restent encore essentiellement juxtaposés. Bien plus, la symétrie des locaux de part et d'autre de l'axe reste fort imparfaite, l'itinéraire du baigneur lui-même, avec une unique étuve décentrée, soulignant ce parti. En ce sens, les thermes d'Hume-i Tepe, toujours à Milet et quelque peu postérieurs (seconde moitié du Ier siècle?), offrent des solutions plus décisives (pl. XXVIII-2) : intégration de la palestre, stricte symétrie des pièces balnéaires, y compris du *frigidarium* dédoublé, salle que l'on ne repère pas dans les thermes de Capito.

Ce n'est cependant pas par hasard si les solutions qui donnent naissance à une nouvelle architecture s'élaborent véritablement à Rome même. L'appréhension des détails de cette histoire apporterait beaucoup à notre connaissance des bains, ne serait-ce que d'un point de vue chronologique.

Il est généralement admis que les thermes construits à Rome par Néron marquent l'avènement du nouveau type de bâtiment. Effectivement, l'importance du monument est soulignée par le fait que plusieurs auteurs antiques le célèbrent mais, comme d'habitude, ils ne nous disent rien de précis sur son organisation. Nos informations sont donc essentiellement issues d'un relevé de Palladio qui nous montre un édifice strictement symétrique englobant deux palestres qui encadrent elles-mêmes une *natatio* (pl. XXIX-1 et 2). Les divers locaux sont parfaitement dédoublés de part et d'autre d'un axe majeur le long duquel s'alignent, outre la *natatio*, de grandes salles où l'on reconnaît, unis par le *tepidarium* de sortie, le *frigidarium* et le *caldarium*, en avancée par rapport à l'alignement de la façade méridionale le long de laquelle s'ordonnent les locaux dédoublés du début du circuit chauffé.

Si les recherches destinées à perfectionner ce plan et améliorer les circulations se poursuivront durant tout l'Empire, il n'en reste pas moins que les principes fondamentaux des thermes de type impérial sont déjà parfaitement en place.

L'*Histoire Auguste* nous apprend cependant qu'Alexandre Sévère se livra en ces lieux à d'importants travaux, si bien que les thermes

prirent son nom[138]. D'autre part, les recherches conduites sur le terrain, si elles confirment la validité d'ensemble du plan de Palladio (pl. XXIX-3), ont montré que les vestiges qui ont pu être étudiés paraissent tous dater du règne d'Alexandre Sévère[139].

On peut donc se demander dans quelle mesure ce que nous connaissons de ce bâtiment, et en particulier sa conception d'ensemble, ne doit pas être attribué essentiellement à l'époque sévérienne. Une position hypercritique paraîtrait cependant excessive, et cela pour plusieurs raisons. D'abord, nous n'avons encore repéré que fort peu de murs ayant appartenu à cette construction et il serait hasardeux de tirer des conclusions extrêmes des éléments qui ont pu être identifiés : de fait, il serait fort étonnant qu'une transformation, même importante, du bâtiment ait abouti à un changement radical de son organisation. Ensuite, le plan carré des palestres, qui complique leur insertion dans le bâtiment, constitue un choix que l'on ne retrouve plus dans les thermes impériaux dès le IIe siècle[140].

Enfin, et surtout, les thermes de Titus sont de peu postérieurs à ceux de Néron, ceux-ci étant dédiés vers 62, ceux-là en 80. Étant donné l'identité parfaite d'orientation qui caractérise ces derniers et l'ensemble de la *Domus aurea*, les dimensions restreintes de l'édifice ainsi que l'extrême rapidité des travaux, tout laisse même penser qu'il ne s'agit, en fait, que de la transformation des bains privés de la résidence impériale, rendus au public selon une politique systématique des Flaviens vis-à-vis des propriétés néroniennes[141]. Or, cette construction est caractérisée par le même principe de symétrie que celui qui régit les *Thermae Neronianae* (pl. XXX). Quoi qu'il en soit de la date exacte des thermes de Titus, il est donc clair que, dès la seconde moitié du Ier siècle, les choix architecturaux fondamentaux propres aux bains de plan symétrique sont parfaitement élaborés : les thermes de Trajan ne font que s'inscrire dans cette lignée, en marquant une nouvelle étape dans la réflexion sur ce type de bâtiment.

L'organisation de ce dernier édifice, déjà fort achevé, tout comme la diffusion, dès la fin du Ier siècle, en Italie et dans les provinces, de plans inspirés du principe de symétrie[142] démontrent l'antériorité des premières recherches. Bien que les *Thermae Neronianae* aient été, sans aucun doute, profondément remaniées, bien que, des thermes «de Titus», nous n'ayons guère que le plan de Palladio, l'ensemble des données disponibles laissent penser avec insistance que les architectes du règne de Néron sont à l'origine d'une nouvelle conception des édifices balnéaires qui devient rapidement un des points de référence des constructeurs dans tout l'Empire.

[138] Même si l'*Histoire Auguste* est toujours d'utilisation difficile, ce passage paraît cependant impliquer d'importants travaux : *Opera veterum principum instauravit, ipse nova constituit, in his thermas nominis sui iuxta eas quae Neronianae fuerunt* (*SHA*, 25, 3-4). Les *thermae Alexandrianae* sont donc placées dans les nouvelles constructions de l'Empereur, reconstruction mais aussi extension des *thermae Neronianae* dont même le nom est effacé.

Sur cette politique édilitaire d'Alexandre Sévère, cf. F. Coarelli, *La situazione edilizia di Roma sotto Severo Alessandro*, dans *L'Urbs. Espace urbain et histoire, Actes du colloque de Rome, 8-12 mai 1985*, collection de l'EFR, 96, 1987, p. 429-456, en particulier p. 430-433 sur le contexte politique et la place des thermes dans cette activité de construction, ou p. 439 sq. sur la fiabilité de *l'Histoire Auguste* en ce qui concerne cette question.

[139] G. Ghini, *Terme Neroniano-Alessandrine*, dans *LSA*, 6-2, 1985, p. 395-399.

[140] Sur ces palestres et leur similitude avec celles des gymnases grecs, cf. Krencker, *Trierer Kaiserthermen*, p. 264-265.

[141] F. Coarelli, *Roma*, 1, p. 203 (pl. XXX-3). Inversement, il est clair que la *Domus Aurea* se compose de deux parties distinctes, et que son secteur occidental, proche des thermes, pourrait être la *Domus Titi* (Id., *ibid.*, p. 203) : les thermes en feraient alors partie (cf. un résumé de la question dans Nielsen, *Thermae*, p. 46-47). Une autre solution apparaît cependant bien plus satisfaisante. Le contraste indubitable entre les parties orientale et occidentale de la *Domus Aurea* pourrait s'expliquer par le fait que cette dernière serait une aile de la *Domus Transitoria*, transformée en *Domus Titi* à la suite de travaux ultérieurs. Dès lors, les bains appartiendraient effectivement au règne de Néron (F. Coarelli, *Roma*, 2, p. 201).

[142] Nielsen, *Thermae*, p. 47-48.

INTRODUCTION

> « S'il y a en Algérie beaucoup de restes de thermes romains, peu nombreux sont ceux qui méritent une description détaillée».
> S. Gsell, *Monuments antiques*, I, p. 212.

Ce catalogue des thermes romains d'Afrique du Nord est fondé sur un faisceau de choix.

Choix chronologique. Les notices concernent essentiellement les monuments d'époque impériale. Nous avons, dans la deuxième partie, analysé les quelques données disponibles pour l'époque hellénistique. Sauf rares exceptions, les édifices présentés ici ont été construits dans le cadre du système politique romain. De fait, peu de bâtiments postérieurs ont été suffisamment étudiés pour pouvoir être l'objet d'une notice. L'analyse du catalogue fournira l'occasion de prolonger chronologiquement la réflexion.

Choix géographique. Dans l'état actuel de la documentation, il nous semble extrêmement difficile de tenter une synthèse sur l'architecture thermale à l'échelle de l'Empire. C'est se condamner à trop d'approximations découlant d'une insuffisante connaissance directe des constructions. Nous avons donc préféré analyser un ensemble régional afin de prendre en compte, autant que faire se peut, les réalités du terrain. Dans cette optique, nous avons choisi l'Afrique car on peut attendre d'une des régions essentielles de l'Empire, qui offre au demeurant nombre de variations internes, qu'elle nous fournisse des éléments de réflexion particulièrement pertinents. L'enquête est donc limitée à l'Afrique du Nord, autrement dit aux régions maghrébines qui firent partie de l'Empire romain. Nous prenons le concept de Maghreb au sens restreint qui prévalait encore il y a quelques années, à savoir à une époque où la Libye n'en faisait toujours pas partie. Cette option est historiquement défendable, dans la mesure où les grandes cités qui s'échelonnent sur la côte entre la Tunisie et l'Égypte présentent des spécificités. Il n'en reste pas moins que nous serons conduit, lorsque nous devrons nous tourner vers l'extérieur pour mieux analyser les données maghrébines, à jeter un regard privilégié sur les régions libyennes, et en particulier sur la Tripolitaine qui, durant le Haut-Empire, fit partie d'une province d'Afrique proconsulaire alors fort étendue. Au total, la projection des frontières politiques actuelles sur les réalités antiques ne s'avère pas aberrante. Outre que ces dernières parlent plus à notre esprit que des limites provinciales antiques fluctuantes, les entités marocaine, algérienne et tunisienne correspondent, en en reflétant relativement bien la diversité, à ce que furent, au Bas-Empire, les provinces des Maurétanies tingitane, césarienne et sitifienne, de Numidie, de Proconsulaire et de Byzacène. Parmi les sites que nous prenons en considération, il n'y a que ceux de Gigthis et de Ras-el-aïn-Tlalet, autrefois en Tripolitaine, qui se trouvent hors de cet ensemble.

Choix de monuments. Bien évidemment, nous n'avons pu étudier réellement, en y pratiquant des fouilles et en y réalisant des relevés, qu'une partie dérisoire des édifices qui sont l'objet d'une notice. À vrai dire, seuls trois bâtiments, situés à Bulla Regia, entrent dans cette catégorie. Question de temps disponible et problème d'autorisation de travail se combinent pour interdire de donner à une enquête à l'échelle du Maghreb toute l'assise concrète que l'on souhaiterait lui assurer. Il a donc fallu se résoudre à ne rédiger une notice que sur les constructions déjà suffisamment tombées dans le domaine public pour ne pas heurter les intérêts des chercheurs actuellement au travail et pour nous offrir une base de réflexion suffisante. Il n'en reste pas moins qu'une telle étude aurait peu de portée si elle ne consistait qu'en une compilation de données déjà publiées. C'est pourquoi nous nous sommes attaché à acquérir une connaissance directe des monuments ici analysés : il en est peu que nous n'ayons pu visiter, souvent à plusieurs reprises et de façon prolongée. Toutefois, si ce catalogue rassemble beaucoup plus d'édifices africains que les études antérieures, il est cependant loin de refléter quantitativement la richesse de l'équipement thermal de ces provinces. Dans les parties analytiques, le recours à des constructions qui, pour diverses raisons, n'ont pu faire l'objet d'une notice permettra de résorber quelque peu cette distorsion. Elle n'en restera pas moins considérable. Nous pouvons cependant estimer que l'échantillon sur lequel nous devons raisonner n'est pas dépourvu de valeur.

Choix d'une méthode d'élaboration des notices. Chacune est présentée selon une grille uniforme donnant, dans le même ordre, les mêmes informations, du moins celles qui ont pu être rassemblées. Il nous paraît indispensable de préciser ici ce que l'on peut attendre de ces notices, et ce qu'il est vain d'y chercher.

Les numéros des inscriptions sont ceux du catalogue placé à la fin de cet ouvrage.

Dans la bibliographie, nous ne visons pas à faire l'inventaire complet des études ou mentions concernant le monument, mais seulement de celles qui constituent réellement une étape dans la connaissance de l'édifice. Quelques références portant sur des questions précises peuvent n'être données que dans la suite du texte. Nous éliminons donc systématiquement les publications qui ne font que reprendre des données déjà connues ou qui, inversement, s'avèrent dépassées par rapport à une étude ultérieure[1]. Entre autres, ce choix explique l'absence de renvoi à des livres plus ou moins récents, tels ceux d'E. Brödner, I. Nielsen ou F. Yegül qui, sur des monuments africains précis, n'apportent le plus souvent rien de nouveau dans la mesure où ils reposent essentiellement ou uniquement sur des publications antérieures. Ces ouvrages nous paraissent valoir avant tout par leur effort de synthèse : nous nous y sommes référé dans les parties précédant ce catalogue, nous aurons l'occasion de les retrouver par la suite.

Les autres rubriques de la notice sont organisées de façon à permettre un repérage aisé des données.

Typologie. Les bâtiments ont été classés en petits (jusqu'à 1 000 m²), moyens (de 1 000 à 3 000 m²) et grands thermes (plus de 3 000 m²). Ce classement comporte certes une part d'arbitraire, mais l'expérience nous a montré que cette première ventilation des édifices s'avérait efficace. Elle pourra être affinée dans la suite de l'analyse. Ces superficies ne concernent que le secteur proprement balnéaire, dans ses composantes froide et chaude, en excluant des annexes telles que citernes et,

[1] Ainsi, pour les thermes Est de Cuicul, nous ne citons ni Leschi, *Rapport 1947*, p. 227 ou *Rapport 1948*, p. 157-158, ni Leglay, *Rapport 1950-1953*, p. 155, ni même Y. Allais, *Les recherches exécutées de 1942 à 1949 à l'Est du forum des Sèvres (Cuicul)*, dans *BAC*, 1951-1952, p. 133-138, qui n'est qu'un résumé d'Y. Allais, *Djemila. Le quartier à l'est du forum des Sévères*, dans *Rev. afric.*, 97, 1953, p. 60-65, article qui contient, de manière originale, toutes les informations actuellement disponibles et qui est donc la seule référence utilisée.

De même, lorsqu'une étude systématique constitue le point d'aboutissement de recherches étalées dans le temps, nous nous contentons de sa seule citation. Par exemple, pour un bâtiment de Bulla Regia, ne sera mentionné que Broise, Thébert, *Thermes memmiens*, dans la mesure où cette publication signale toute la bibliographie antérieure et la prend en compte dans la réflexion qui est conduite.

surtout, éventuelles palestres. L'étude ultérieure des monuments devra, évidemment, prendre en compte ces installations sportives, mais il nous a semblé plus efficace de les exclure pour le moment, dans la mesure où nous ignorons souvent la superficie exacte ou même l'existence de tels aménagements. Il faut également préciser que la surface du *frigidarium*, que nous donnons fréquemment afin que le lecteur puisse se faire une meilleure idée de l'édifice, est calculée en excluant les bassins.

Salles froides. Hormis le *frigidarium* et la palestre, l'identification de ces salles apparaît souvent fort hasardeuse. Nous nous efforçons donc essentiellement de repérer des locaux dont l'équipement, l'emplacement, le plan permettent de proposer une lecture certaine ou probable : il s'agit surtout des latrines, des vestiaires ou encore des salles d'exercices couvertes.

Salles chauffées. La présentation de ce secteur vital des bâtiments thermaux est faite d'une manière qui correspond à une interprétation. Conformément à la grille mise au point dans le chapitre II de la deuxième partie, les pièces sont en effet désignées par des chiffres romains qui correspondent à une proposition d'identification :

I : *tepidarium* d'entrée.
II : *destrictarium*.
III : étuve.
IV : *caldarium*.
V : *tepidarium* de sortie.

Il est essentiel de préciser que si une information n'est pas fournie (par exemple présence d'un foyer, d'une paroi chauffante, d'un bassin...), cela ne signifie pas que cet élément était forcément absent, mais seulement qu'il n'en reste nul témoin que nous ayons pu repérer[2]. Dans certains cas, nous avons précisé l'absence d'un tel aménagement lorsque les données disponibles le permettaient.

Ces notices sont indissociables des planches. Dans celles-ci, nous nous sommes efforcé de réunir les relevés les plus pertinents. Ils sont complétés par un schéma centré sur les parties essentielles du monument et pour lequel il est précisé s'il a été conçu uniquement d'après les études antérieures ou également d'après les informations que nous avons recueillies sur le terrain. Il ne s'agit pas d'un relevé, puisqu'il repose sur les plans antérieurs, mais d'un simple schéma qui permet d'apporter plusieurs types d'informations :

– Circulations. Le schéma est réalisé au niveau des sols, et ne comporte donc ni les baies ouvertes dans les parties hautes, ni celles situées sous le niveau sur lequel déambule le baigneur, par exemple les passages de chaleur entre les hypocaustes.

– Installations techniques. Le schéma permet de saisir rapidement les lieux où sont implantés bassins, foyers et chaudières.

– Identification des salles. Des lettres pour le secteur froid, des chiffres romains pour le secteur chauffé signalent les identifications qui nous paraissent certaines ou probables.

– Dimensions. Afin de permettre des comparaisons plus faciles et plus pertinentes entre les divers monuments, tous les schémas sont conçus en fonction d'un jeu d'échelles très simples, permettant des conversions aisées, le 1:500 pour les bâtiments publics, le 1:250 pour les bains privés. De même, pour faciliter la lecture du schéma, celui-ci est orienté en fonction du point de vue du baigneur, les salles froides en bas, les pièces chaudes en haut. Cette option nous a contraint, afin de faciliter la lecture de la planche, à disposer les relevés antérieurs en fonction d'une orientation qui n'était pas toujours la leur[3].

[2] Dans une salle chauffée, l'existence d'une double-paroi complètement détruite peut cependant être repérée grâce à la simple présence de clous de fer pris dans la maçonnerie des murs, clous qui étaient destinés à la fixation du rideau de briques. En effet, s'il s'était agi de maintenir un plaquis de marbre, les constructeurs auraient eu recours à des crampons de bronze.

[3] Afin de limiter les inconvénients qui résultent du fait de renverser le sens de publication d'un relevé, et de rendre ainsi moins facilement lisibles les annotations qui l'accompagnent souvent, nous avons tenté d'appliquer ce principe avec une certaine souplesse. Par exemple, les thermes de la maison des Asclépéia, à Althiburos, s'insèrent dans une demeure au sein de laquelle prime l'orientation imposée par l'axe vestibule d'entrée-péristyle, orientation respectée par la publication et que nous avons conservée pour l'annexe thermale quoique la logique propre à celle-ci aurait commandé une rotation à 90 degrés.

– Données archéologiques. Les vérifications sur le terrain ont pu nous conduire à modifier quelques détails des plans antérieurs. Surtout, un ensemble de conventions permet de signaler les remaniements et de traduire l'état des vestiges, en nuançant le degré de certitude des données disponibles. Les conventions utilisées sont données par la planche XXXI. Sauf mention contraire, les renvois utilisés dans les notices pour désigner les divers locaux sont ceux qui sont portés sur les schémas.

Les pays entre lesquels sont ventilés les notices sont considérés d'Est en Ouest, option qui présente l'avantage de mettre au premier plan le pôle essentiel du Maghreb antique, à savoir sa partie orientale. Au sein de chaque pays, les bâtiments sont classés par sites, et ces derniers par ordre alphabétique, sous leur nom antique lorsque celui-ci est connu.

Les planches CXLIV-CXLV donnent l'emplacement des sites dont un ou plusieurs édifices thermaux font l'objet d'une notice.

D'une manière générale, il nous a cependant semblé nécessaire de présenter les plans d'une manière qui en permette une lecture rationnelle, correspondant au mode d'utilisation de l'édifice. En particulier, le choix qui consiste à orienter systématiquement les relevés en plaçant le Nord en haut, choix qui prend tout son sens lorsqu'on considère un site dans son ensemble, nous paraît dénué de signification lorsque l'on analyse un bâtiment particulier.

TUNISIE

ALTHIBUROS : THERMES DE LA MAISON DES ASCLÉPÉIA
(pl. XXXII)

I) *Bibliographie*

M. Ennaïfer, *La cité d'Althiburos et l'édifice des Asclépiéia*, INAA, Bibliothèque archéologique, vol. I, Tunis, 1976, p. 76, 88-92, 138-143 et 143-152.

II) *Datation*

La publication fournit un grand nombre d'informations. Cependant, étant donné les conditions dans lesquelles l'édifice a été mis au jour (p. 7), les résultats du dégagement et des sondages, peu nombreux, ne sont donnés que sous une forme très sommaire (l'auteur n'a pu fournir qu'une seule coupe stratigraphique, pl. LI). Or, dans le cadre d'une architecture domestique qui est toujours l'objet de multiples remaniements, il est souvent hasardeux de relier entre eux divers épisodes lorsque ceux-ci ne sont pas datés, chacun de leur côté, par des critères archéologiques convergents.

L'évolution du monument, telle qu'elle est restituée p. 143-152, reste donc, par force, largement hypothétique. D'ailleurs, le texte et les plans illustrant les cinq phases successives correspondent mal sur certains points de détail.

Pour la construction du bâtiment, l'auteur suggère le début du III^{e} siècle, en fonction, uniquement, des fragiles critères que constituent les partis architecturaux et le style des pavements. Une deuxième phase (vers le milieu du III^{e} siècle) verrait, entre autres, la création d'un appartement chauffé, une troisième (fin III^{e} siècle) celle des thermes. En l'absence de toute preuve archéologique, il nous paraît plus probable que ces deux installations chauffées appartiennent à une même tranche de travaux. La façon identique dont les hypocaustes ont été aménagés tant dans l'appartement que dans les bains constitue d'autant plus un argument en ce sens que la technique utilisée est quelque peu originale, des pilettes de calcaire supportant des dalles taillées dans le même matériau et ainsi substituées aux traditionnels *bipedales* en terre cuite.

Nous aurions, ensuite, une série de remaniements d'ampleur limitée, s'étendant sur le IV^{e} siècle. Ce serait, en particulier, peu après 350 que l'appartement chauffé serait supprimé et l'accès aux bains remanié. L'utilisation de ce complexe n'outrepasserait pas la fin de ce siècle.

La seule donnée précise sur laquelle nous puissions nous fonder est que l'installation balnéaire est un ajout au bâtiment qu'elle dessert, ajout probablement attribuable à une date avancée dans le III^{e} siècle, si ce n'est même au IV^{e} siècle.

III) *Typologie*

Il s'agit de petits thermes occupant un rectangle d'un peu plus de 170 m², le *frigidarium* atteignant un peu moins de 20 m².

Ces bains sont privés : le bâtiment auquel ils sont adjoints est une grande *domus* à péristyle et, contrairement à ce qu'a pu penser M. Ennaïfer, il n'y a aucune raison de croire que cette maison était devenue le siège d'une collectivité au moment où on la dota de thermes (cf., en particulier, p. 123, 147, 152 et 175; sur la signification réelle de la mosaïque portant la couronne des *Asklépéia*, cf. N. Duval, *Recherches nouvelles sur les prix de concours représentés sur les mosaïques*, dans *BAC*, 22, 1987-1989, p. 177-209, en particulier p. 183-185, avec la bibliographie).

Il nous paraît nécessaire de reconnaître, au Sud, trois salles chauffées, disposées en fonction d'un plan circulaire incomplet et parcourues selon un itinéraire rétrograde.

IV) *Salles froides*

À partir d'un espace situé au Nord (où il semble vain de vouloir identifier une palestre), on accède à une pièce (6 × 2,55 m) équipée de bancs qui la désignent comme un vestiaire. Ce dernier commande le *frigidarium* (4,40 × 4,40 m) doté, au Nord, d'une exèdre (4,30 × 2,40 m) et, au Sud, d'une piscine.

V) *Salles chauffées*

I-V : il ne peut s'agir que d'un *tepidarium*, isolé du *frigidarium* par une porte et équipé d'un profond bassin susceptible de permettre une véritable immersion. Ni la publication, qui n'a pas envisagé cette question, ni l'état des lieux ne permettent de savoir si cette pièce possédait un hypocauste chauffé indirectement, ou si elle était simplement attiédie par ses contacts avec les autres salles chaudes.

II-III : 2,5 × 2 m. Le mur II-III/IV, ainsi que I-V/vestiaire, ne sont que de légères parois de tubes de terre cuite disposés verticalement. Comme pour le *tepidarium*, la publication ne voit dans cette pièce qu'un simple passage et ne mentionne aucun mode de chauffage. Ce local est pourtant, indubitablement, installé sur un hypocauste complètement ouvert sur celui du *caldarium*.

IV : 4,20 × 2,60 m, superficie à laquelle il faut ajouter l'exèdre Nord (1,80 × 1,40 m) et le bassin qui était logé dans l'abside.

La publication commet, à notre avis, deux erreurs, d'abord en considérant que cette pièce est la première des salles chaudes, ensuite en inventant un local chauffé (fig. 2, nº 58) qui n'est qu'un *praefurnium*. En fait, ce *caldarium* IV est la dernière des salles chauffées. La piscine absidale était desservie directement par un four qu'équipait une chaudière, ainsi que le démontrent les départs des hauts piédroits de l'arcade dans laquelle celle-ci était logée. Un second foyer est attesté au Nord de l'exèdre, et il faut en restituer un troisième à l'Est, dans l'ouverture qui ne saurait être une porte conduisant à une salle qui serait dénuée de toute paroi orientale. Dans l'état actuel des lieux, il est impossible de savoir si cette exèdre abritait un second bassin ou ne constituait qu'une annexe de l'espace central.

Ce *caldarium* est entouré sur deux côtés par le couloir de service qui, au Nord, prend la forme d'un vaste local accessible de l'extérieur, mais dont la limite septentrionale reste inconnue (sans doute correspondait-elle au mur actuel, qui fut entièrement refait par la suite). Lors d'un remaniement, l'accès direct aux thermes par le vestiaire fut clos. Les nouvelles entrées donnèrent dans ce local dont l'organisation fut alors transformée. Il fut scindé en deux, la moitié Sud conservant son rôle de couloir de service, la moitié Nord, désormais ouverte sur le vestiaire, étant transformée en un vestibule d'entrée dont le niveau fut surélevé afin qu'il puisse aisément assumer sa nouvelle fonction : son dallage, hétérogène, repose sur des murets dessinant des caissons, si bien qu'il se trouve de niveau avec le vestiaire.

VI) *Appartement chauffé*

Trois pièces (fig. 3, 1-3), situées à proximité des thermes mais appartenant au noyau primitif du bâtiment, doivent, selon toute probabilité et ainsi que le propose M. Ennaïfer, être considérées comme un appartement chauffé. Un foyer unique, donnant en 1, fournissait la chaleur qui passait en 2 par un passage et en 3 par deux passages, 2/3 et 1/3. Ce dernier paraît d'ailleurs avoir été installé à la suite d'un remaniement, afin d'améliorer le chauffage de la pièce qui se trouvait en fin de circuit. Une double-paroi est attestée en 2 (p. 76).

À une date inconnue, cet appartement chauffé est désaffecté et le local 1 est rattaché aux thermes (fig. 4). La publication restitue une évolution complexe (p. 91) :

– Dès l'origine, l'hypocauste 1 aurait été subdivisé par «une murette... laissant un petit passage à l'air chaud». En fait, l'état des lieux laisse penser qu'il n'y avait aucun passage de chaleur, cette murette n'étant que le rebord du bourrage de blocage qui obstrue le tiers occidental de l'hypocauste 1, et qui est très vraisemblablement mis en place au moment où les hypocaustes 2-3 sont eux-mêmes complètement désaffectés.

– Premier remaniement : les hypocaustes 1-3 sont remblayés. En fait, rien ne prouve que 1 soit alors complètement mis hors d'usage : bien au contraire, l'état de conservation de ce dernier, alors que les installations de ce type sont ailleurs complètement ruinées, laisse penser qu'il continue à être partiellement en usage.

– Second remaniement : le local 1 est subdivisé par une cloison maçonnée. En fait, il semble bien que ces deux remaniements n'en fassent qu'un. D'abord, cette cloison est parfaitement à l'aplomb de la «murette», c'est-à-dire du rebord du bourrage partiel de l'hypocauste : comment cela eût-il été possible si ces opérations n'avaient été concomitantes? Ensuite, cette cloison ne repose sans doute pas sur la dernière mosaïque de 1, celle qui vient couvrir le dernier état de l'hypocauste partiellement remblayé. Selon un parti usuel, c'est seulement l'enduit qui mord sur le pavement : le mur lui-même est, très probablement, directement fondé sur le remblai.

Nous proposons donc de restituer une évolution plus simple que celle avancée dans la publication :

– Premier état : c'est sans doute en même temps que sont créés les thermes et l'appartement chauffé 1-3, l'hypocauste 1 n'étant subdivisé par nulle « murette », parti qui eût été irrationnel car empêchant une bonne diffusion de la chaleur.

– Deuxième état : création d'un passage de chaleur direct entre 1 et 3, justement pour améliorer encore la répartition de l'air chaud.

– Troisième état : destruction de l'appartement chauffé. Les hypocaustes 2 et 3 sont totalement supprimés. L'hypocauste 1 est également remblayé dans son tiers occidental : au-dessus, ce secteur est désormais séparé du reste de la pièce par une cloison. Une nouvelle mosaïque masque ce remblai partiel et la partie orientale de l'hypocauste, qui paraît bien continuer à fonctionner étant donné son actuel état de conservation et l'absence du blocage qui caractérise la partie occidentale. De plus, comme le souligne M. Ennaïfer, ce local 1, désormais séparé du reste de la demeure, est rattaché aux thermes : à la fermeture de la baie 2/1 fait pendant l'ouverture de la porte l/*frigidarium*. Nous avons ainsi, avec la création d'une petite (2,60 × 2,40 m) annexe de la salle des bains froids, partiellement chauffée, un parti qui ne manque pas d'originalité. L'occasion en fut offerte par l'histoire de ce secteur, mais la nature de l'espace ainsi annexé reste peu évidente. On pourrait cependant penser à un *unctorium*, local dont le chauffage aurait permis l'utilisation d'huile tiède pour les onctions.

BELALIS MAIOR : THERMES DU FORUM (pl. XXXIII)

I) *Bibliographie*

Mahjoubi, *Henchir El-Faouar*, p. 175-209.

II) *Datation*

La publication fournit un grand nombre d'informations, mais l'interprétation des vestiges paraît soulever certains problèmes. L'histoire du bâtiment, complexe, est marquée par de nombreux remaniements. À l'origine, A. Mahjoubi distingue deux étapes essentielles. D'abord, la création des thermes, construction originelle dont ne subsisteraient que les trois salles chauffées et la pièce froide qui les précède immédiatement au Nord et qui aurait constitué le *frigidarium* primitif. Ce premier état ne serait pas postérieur au tout début du II[e] siècle (p. 179 et 206). Ensuite, une extension des bains, essentiellement vers l'Ouest et le Sud : cet agrandissement daterait du milieu du II[e] siècle au plus tôt.

Cette restitution des débuts du monument nous paraît reposer sur des bases très fragiles, à savoir un unique sondage datant la première mosaïque du « *frigidarium* primitif » du début du II[e] siècle et qui, en fait, ne saurait fournir qu'un *terminus ante quem non*. D'ailleurs dans ce contexte, on imagine mal le type de constructions qui aurait pu occuper l'angle Sud-Ouest de *l'insula*, si ce n'est déjà des pièces dépendant des thermes.

En attendant de nouvelles données, il nous paraît donc nécessaire de considérer que, dès l'origine, l'établissement balnéaire possède une extension proche de celle que nous lui connaissons dans ses dernières phases. En particulier, l'actuel *frigidarium*, mal daté par un second sondage ouvert à cet endroit et qui a livré un tesson du II[e] siècle, fait sans doute partie du plan primitif. En bonne logique, on peut donc seulement affirmer que les thermes sont créés au cours du II[e] ou du III[e] siècle.

La suite de leur histoire apparaît mieux connue : d'importants remaniements et restaurations sont effectués au IV[e] siècle, probablement à l'époque constantinienne. La longue exploitation du monument est attestée par des travaux attribuables à la fin du IV[e] ou au début du V[e] siècle (p. 207) et sa désaffectation, qui n'est pas antérieure à la fin de ce siècle, pourrait ne s'être produite qu'à l'époque byzantine (p. 209).

III) *Typologie*

Il s'agit de petits thermes dépourvus de palestre, couvrant au total, sans les citernes, quelque 850 m², le *frigidarium* occupant 41,5 m² (6,6 × 6,3 m). Le secteur chauffé comprend trois pièces placées au Sud-Est et qui, dans le premier état, étaient disposées selon un plan circulaire et parcourues selon un itinéraire dextrogyre.

IV) *Salles froides*

Un perron surélevé (aménagé au IV[e] siècle : p. 182) permet d'accéder à un vestibule d'entrée (6,70 × 3,15 m), lequel donne sur une pièce de 6 × 4,90 m où il est impossible, étant donné ses dimensions, de reconnaître une salle d'exercices (*contra* Mahjoubi, p. 182). L'endroit, en revanche, conviendrait à un vestiaire commandant l'accès d'une part à des latrines, d'autre part au *frigidarium*.

Ce dernier est équipé de deux piscines, l'une rectangulaire (mesurant à l'origine 5 x 3,20 m), l'autre absidale. La maçonnerie de cette dernière est plaquée contre un local circulaire pourvu de niches. Cette pièce polylobée étant créée au IV^e siècle (p. 186), il en résulte que le bassin absidal est un ajout tardif, réalisé alors que l'ampleur de la piscine principale avait été restreinte.

L'accès aux salles chauffées se fait par l'intermédiaire d'une pièce qu'A. Mahjoubi considère comme le *frigidarium* primitif (p. 178 et 188). Nous ne voyons pas quel argument précis supporte cette analyse. La présence, dans un angle, d'un petit bassin tardif, dont nous ne savons même pas s'il est antérieur à la désaffectation des thermes, est loin de constituer un indice suffisant, même s'il fut, peut-être, précédé par une autre installation semblable. Il nous paraît donc logique de considérer que le premier état comprend le *frigidarium* actuellement visible et ce local intermédiaire, selon un parti qui n'a rien d'exceptionnel. On notera d'ailleurs que, au moins dans un état, il existait aussi une liaison directe *frigidarium/tepidarium*.

V) *Salles chauffées*

I-V : dans son état primitif, ce *tepidarium* hexagonal était conçu selon un plan différent. A. Mahjoubi propose de restituer trois bassins flanquant l'hexagone. L'un d'entre eux, au Nord-Est, est parfaitement attesté; en revanche, les deux autres restent complètement hypothétiques. Surtout, l'examen des lieux montre que l'hypocauste est plus vaste que la surface hexagonale actuelle : primitivement la pièce était de plan sensiblement rectangulaire. Elle était alors chauffée soit par un foyer que l'on pourrait imaginer au Sud-Ouest, soit indirectement (un passage de chaleur a pu exister vers IV).

II-III : 4,8 × 3,8 m environ; un foyer. La baie qui, selon toute probabilité, unissait primitivement cette salle au *tepidarium*, a laissé, étant donné les remaniements ultérieurs, des traces d'interprétation délicate.

IV : la publication propose de reconnaître, dans les trois renfoncements qui ouvrent sur l'espace central, une piscine à l'Est, un hémicycle abritant un *labrum* à l'Ouest, une étuve sèche au Sud. Une telle interprétation, qui se réfère à Vitruve et aux thermes d'époque républicaine, repose uniquement sur une datation haute du bâtiment que rien n'étaye sérieusement. Il nous paraît clair qu'il faut reconnaître en IV un *caldarium* classique pourvu de trois bassins chauffés directement par cinq foyers, trois d'entre eux étant affectés à la piscine méridionale. Les vestiges permettent de proposer la restitution d'une chaudière à l'Est et à l'Ouest.

Cette disposition des salles chauffées fut remaniée, sans doute au IV^e siècle (p. 189 : date de la mosaïque du *tepidarium* dans son état hexagonal). De fait, la pièce tiède reçut alors un plan hexagonal dont l'implantation provoqua la fermeture de sa liaison avec II-III et la destruction de son bassin, à l'emplacement duquel fut installé un four chauffant directement le local redessiné. L'état des vestiges ne facilite pas la compréhension du nouveau circuit ainsi créé. L'arasement du mur II-III/Nord laisse supposer que l'on accédait alors directement à cette pièce à partir du secteur froid, avant de gagner le *caldarium* et de ressortir par le *tepidarium*, qui n'était plus qu'un *tepidarium* de sortie. On comprend mal l'intérêt de ces remaniements. On le comprendrait encore plus mal s'il fallait imaginer un itinéraire rétrograde, avec un *destrictarium-laconicum* placé en fin de circuit, ou encore s'il fallait imaginer la transformation de ce dernier en *tepidarium*, ce qui nous mettrait en présence d'un *caldarium* et de deux *tepidaria* (Mahjoubi, p. 180 et 206 : l'auteur place ces travaux au II^e siècle, mais cette chronologie n'est pas fondée et dérive seulement de l'hypothèse d'une création des thermes au début de ce siècle).

BELALIS MAIOR : THERMES DE THÉSÉE ET DU MINOTAURE (pl. XXXIII)

I) *Bibliographie*

Mahjoubi, *Henchir El-Faouar*, p. 209-227.

II) *Datation*

Le style de tous les pavements mosaïqués oriente vers le IV^e siècle. A. Mahjoubi pense à l'époque constantinienne qui, à Belalis Maior, est caractérisée par de nombreuses restaurations et reconstructions. Un sondage, réalisé sous l'une de ces mosaïques, a livré deux tessons de la fin III^e-première moitié du IV^e siècle (p. 226). Des restaurations attestent une utilisation des lieux pendant une certaine durée, impossible à préciser.

III) *Typologie*

Les thermes sont arasés et les constructions environnantes complètement détruites : on ne voit plus, au Sud-Ouest, que les fondations de constructions antérieures et un four tardif. A. Mahjoubi pense qu'il s'agit de bains privés dépendant d'une demeure dont quasiment rien ne subsiste.

Cette opinion est confortée par les dimensions très restreintes de l'installation : les salles proprement balnéaires couvrent moins de 150 m². Le *frigidarium* est, proportionnellement, très vaste : sans les bassins ni les locaux annexes qui commandent ces derniers, il dessine un rectangle d'environ 55 m². Le secteur chauffé, situé à l'Est, nous paraît avoir été organisé selon un plan circulaire avec circuit dextrogyre.

IV) *Salles froides*

À partir de la rue, une porte permet d'accéder à un couloir qui devait desservir, au passage, le *frigidarium*. Le grand espace central de ce dernier est décoré de deux mosaïques différentes, un labyrinthe au Sud, orné en son centre d'une scène représentant la lutte de Thésée et du Minotaure, et une ample composition géométrique au Nord. La salle est ainsi subdivisée en deux, et la publication suppose une colonnade à l'articulation de ces deux moitiés : l'hypothèse manque de fondement, mais il est clair que la partie méridionale de la pièce constituait un espace original, situé à l'écart des circulations.

Deux bassins, d'environ 2 × 2 m, flanquent cette vaste salle, au Nord-Ouest et au Nord-Est : ils auraient été accessibles (uniquement?) à partir de deux locaux situés sur leur flanc Sud. Celui de ces locaux qui est situé à l'Est (3,25 × 2,80 m) joue un rôle essentiel dans les circulations : outre une des piscines froides, il commande l'accès d'une part à un local (3,90 × 3,62 m) dont le mur oriental est installé sur le conduit d'un four desservant I-V (nous y verrions volontiers un vestiaire), d'autre part au secteur chauffé.

V) *Salles chauffées*

Ce secteur est tellement arasé que même les circulations internes ne sont plus reconnaissables et, bien évidemment, il en va de même de l'aménagement des différentes pièces.

I-V : un foyer, situé loin au Sud et relié à l'hypocauste par un long canal.

II : 2; 50 × 2,07 m; chauffage indirect à partir de I-V.

III : 2,85 × 2 m env.; chauffage indirect à partir de IV. A. Mahjoubi propose, à titre d'hypothèse, de restituer des vasques chauffées en II et III, mais il souligne lui-même que l'on ne comprend pas comment elles auraient été alimentées en eau chaude. Il semble préférable de considérer que ces locaux étaient destinés au nettoyage du corps : le *destrictarium* II était peu chauffé, mais il s'agit d'une pièce tiède; le *laconicum* III bénéficiait sans doute d'une chaleur plus grande, dans la mesure où elle provenait du *caldarium* : la solution reste cependant médiocre.

IV : un foyer; contrairement à la publication, il faut, selon toute probabilité, restituer un bassin dans l'abside méridionale, au contact direct du four.

BULLA REGIA : THERMES MEMMIENS
(pl. XXXIV)

I) *Bibliographie*

Broise, Thébert, *Thermes memmiens*.

II) *Datation*

220-240. Les résultats convergents de plusieurs sondages impliquent une date qui ne saurait être antérieure au début de l'époque sévérienne. Surtout, des couches, constituées lors même des travaux de construction, ont livré en particulier des fragments de sigillée claire C qui, dans l'état actuel des connaissances, permettent en fait d'attribuer le monument à la fin de la période sévérienne, en gros au règne d'Alexandre Sévère (p. 106-107). Une telle conclusion est susceptible de varier quelque peu en fonction du progrès des études de ce type de céramique, mais elle semble confortée par les données épigraphiques (p. 347-351). Le bâtiment fut en effet offert par Iulia Memmia, fille d'un des consuls de 191-192 lequel fut ensuite gouverneur d'une province. Il était décédé lors de la dédicace des statues qui ornèrent des thermes alors sans aucun doute achevés. Cette carrière implique déjà une datation qui ne saurait être antérieure à l'extrême fin du II[e] siècle. Or, ces données ne constituent qu'un *terminus post quem* : seule l'activité de sa fille, et en particulier la date de sa mort qui nous est inconnue, pourraient nous fournir l'autre dent de la fourchette chronologique, à savoir le *terminus ante quem*. Il n'y a donc aucune raison de se laisser impressionner

par le nombre des auteurs qui ont pensé pouvoir attribuer ces thermes à la fin du IIe siècle ou au règne de Septime Sévère.

Aux environs de l'année 360, de grands travaux modifièrent profondément le secteur situé à l'Ouest des thermes et qui, selon toute probabilité, entretint auparavant des rapports privilégiés avec ces derniers.

La longue utilisation de l'édifice est attestée par plusieurs sondages (p. 386 sq.). Il n'est très probablement pas désaffecté avant la seconde moitié du Ve siècle, si ce n'est même à l'époque byzantine. Il devient alors, pour plusieurs siècles, le siège d'une occupation organisée qui ne paraît pas avoir été dénuée de toute ambition.

III) *Typologie*

À l'origine, ces thermes occupent un rectangle d'environ 2 800 m². Nous devons donc les ranger dans la catégorie des bâtiments de taille moyenne, mais il est clair qu'ils appartiennent à une version particulièrement ample de ce type d'édifice. Cela est d'autant plus vrai qu'il faut, selon toute probabilité, restituer une palestre flanquant la construction à l'Ouest : l'étude de l'architecture et la fouille n'ont pu en fournir la preuve absolue, mais au moins ontelles mis en évidence tout un faisceau d'indices qui vont dans ce sens.

Cette palestre, qui reste cependant hypothétique, est détruite aux environs de l'année 360, lorsque de grands travaux agrandissent une vaste place voisine, créent une rue coupée de volées de marches et flanquent les thermes d'un long cryptoportique et de vastes latrines intégrés aux bains qui atteignent alors 3 300 m².

Le bâtiment balnéaire proprement dit est conçu selon un plan semi-symétrique. D'amples locaux froids sont disposés symétriquement de part et d'autre d'un axe sur lequel se trouve le *frigidarium* (170 m²), situé idéalement au cœur de l'édifice. Le secteur chauffé, situé au Sud, comprend cinq salles disposées selon un plan circulaire et parcourues selon un circuit sinistrogyre.

IV) *Salles froides*

Un ample portique de façade précède un alignement de locaux parmi lesquels un grand vestibule d'entrée occupe une position axiale. Ce dernier commande deux escaliers qui permettent de descendre au niveau principal du monument : ainsi s'amorce la division des usagers en deux flots orientés vers une des extrémités du long vestiaire transversal puis vers un des deux gymnases couverts, dont chacun occupe plus de 200 m². Étant donné la disposition asymétrique du secteur chauffé, deux cheminements différents permettaient à la totalité des baigneurs de gagner le *tepidarium* d'entrée.

V) *Salles chauffées*

I : env. 13 × 7,80 m; double-paroi; un foyer.

II : env. 10,50 × 8,50 m; un four dépourvu de chaudière. L'enfouissement de la majeure partie de la salle ne permet pas de connaître son mode d'aménagement.

1 : ce local n'est pas dégagé. Dans le premier état, deux hypothèses paraissent pouvoir rendre compte de ce que nous connaissons des lieux. La première consiste à voir en cette pièce des latrines; la seconde à l'interpréter comme un espace (chauffé indirectement à partir de II?) servant d'intermédiaire entre la palestre et le *destrictarium* (p. 75).

III : 9,80 × 7,20 m; paroi chauffante; un foyer.

IV : env. 9,20 × 8,10 m; double-paroi; trois piscines directement chauffées par six fours dont quatre sont pourvus d'une chaudière.

V : 8,10 × 4,40 m; chauffage indirect (à partir de I?).

BULLA REGIA : THERMES AU NORD-OUEST DU THÉÂTRE
(pl. XXXV)

I) *Bibliographie*

Hanoune, Olivier, Thébert, *Thermes au Nord-Ouest du théâtre*.

II) *Datation*

Pas de fouille stratigraphique. Les formes architecturales et le décor mosaïqué évoquent, de façon insistante, une datation au IVe siècle. Les nombreuses réfections des pavements et des systèmes de chauffage paraissent indiquer un long usage du bâtiment.

III) *Typologie*

Étant donné l'ampleur restreinte des salles destinées aux bains, nous classerons ce bâtiment parmi les thermes publics de petite dimension. Cependant, les annexes qui dépendent du noyau proprement balnéaire posent, étant donné leur état de conserva-

tion et de dégagement, un problème d'interprétation. Selon toute probabilité, l'édifice devait occuper au total quelque 800 m², un espace destiné aux exercices pouvant éventuellement être recherché au Nord. De plus, il paraît communiquer avec des locaux, partiellement mis au jour, situés à l'Est. Quelle que soit l'étendue exacte de l'ensemble dans lequel ces thermes s'inséraient, il n'en reste pas moins qu'ils ne peuvent être rangés que dans la catégorie des petits bains.

Le *frigidarium* couvre un peu plus de 40 m² : il est remarquable par son plan octogonal flanqué de quatre niches et par la forme trilobée d'une de ses piscines. Il commande l'accès au secteur chauffé situé au S.-S.-O. Ce dernier se compose de trois pièces disposées selon un plan circulaire et parcourues selon un itinéraire dextrogyre.

IV) *Salles froides*

L'entrée principale se trouve sur la rue qui passe au Nord du bâtiment. Elle donne sur un vestibule dallé d'où l'on peut gagner divers locaux difficilement interprétables dans leur état actuel. On notera simplement une vaste pièce rectangulaire (environ 16,50 × 4,70 m) qui précède la salle des bains froids : peut-être faut-il y voir un vestiaire, ce que pourrait confirmer le dessin de la mosaïque dont la bordure est très éloignée du mur, laissant ainsi la place nécessaire à l'installation de bancs et armoires.

Le *frigidarium* est équipé de deux piscines de dimensions fort différentes : le grand axe de la plus vaste atteint près de 6 m.

V) *Salles chauffées*

Ces trois pièces ont leurs murs recouverts d'un enduit dont la nature paraît bien impliquer l'absence de doubles-parois, que les constructeurs considérèrent sans doute comme inutiles à cause des petites dimensions de l'édifice et de son bon chauffage.

I-V : env. 4,58 × 2,85 m; chauffage indirect à partir de II-III (un passage de chaleur).

II-III : le plan est un carré peu régulier, d'environ 2,70 m de côté, que complète une abside. Un foyer démuni de chaudière, ainsi que le démontrent l'arc bas qui couvre le canal du four et l'absence de bras vers l'extérieur susceptibles de soutenir un appareillage métallique. En revanche, ce foyer chauffait sans doute un bassin que laissent soupçonner le plan absidal et, surtout, le massif de briques qui, du moins dans le dernier état de l'hypocauste, occupe le fond de l'abside et dont on peut logiquement penser qu'il servait à soutenir ce bassin dont nous ignorons l'extension exacte.

IV : l'espace rectangulaire qui précède l'abside mesure environ 4,95 × 3,80 m, le grand axe de la pièce atteignant 8,07 m. Un foyer sur lequel nous restituerons une chaudière. De fait, la publication signale que les piédroits de l'ouverture ménagée dans la maçonnerie de l'abside sont conservés sur une hauteur notable sans qu'aucun départ d'arc, semblable à celui qui couvre le canal du four II-III, ne soit visible. La solution proposée, à savoir un linteau, est médiocre et ne rend pas compte du niveau élevé auquel il faudrait le restituer. En réalité, et selon toute probabilité, il faut imaginer une haute arcade enserrant une chaudière que contribuaient à soutenir les bras du foyer saillant à l'extérieur de l'abside. Une telle installation permettait de desservir une piscine qui devait occuper l'essentiel de l'abside.

Dans un état ultérieur, la baie I-V/II-III fut close. Dans le cadre des thermes, un tel parti imposerait un cheminement rétrograde avec inversion de l'ordre d'utilisation des deux salles les plus chaudes. Pour rendre compte de cette situation, la publication suppose que le *caldarium* est alors transféré en II-III, la salle des bains chauds primitive étant partiellement ruinée. Cette hypothèse est peu vraisemblable et, en réalité, ne rend pas compte du bouchage de la baie : il aurait suffi d'inverser le circuit qui, de dextrogyre, serait devenu sinistrogyre. Ce bouchage n'a donc pas de sens dans le cadre du fonctionnement des thermes, et c'est pourquoi il nous paraît aujourd'hui préférable de l'attribuer à une occupation tardive, postérieure à la désaffectation des thermes, qui a laissé d'autres traces dans le bâtiment.

BULLA REGIA : THERMES DE LA MAISON DE LA CHASSE
(pl. XXXVI)

I) *Bibliographie*

Ces thermes et leur environnement n'ont encore été signalés que rapidement, en particulier dans Thébert, *Vie privée*, p. 319-325, p. 330-331 et p. 367-368. Dans le cadre de la fouille de l'*insula*, dirigée par nous-même en association avec R. Hanoune et A. Olivier, ils ont été l'objet d'une étude précise, encore inédite, à laquelle nous empruntons les conclusions présentées ici de façon synthétique.

II) *Datation*

L'extension de la maison de la chasse par l'annexion d'un lot faisant partie de la même *insula* provoqua une transformation radicale de ce dernier. Le propriétaire y construisit un ample édifice de plan basilical à transept, que nous interprétons comme une basilique privée, ainsi que des thermes logés entre cette dernière et la nouvelle façade occidentale de la demeure (fig. 1-2).

Basilique et bains constituent un ensemble homogène, ainsi que le démontrent tant l'examen de l'architecture que les résultats des sondages. Cette importante tranche de travaux doit être placée dans la première moitié du IV^e^ siècle, pas avant le règne de Constantin et peut-être même seulement dans la dernière décennie de cette période.

Ces thermes ne sont pas désaffectés avant une date qui ne saurait être antérieure au milieu du VI^e^ siècle et qui correspond au démantèlement de la vaste *domus*. C'est au plus tôt à cette époque que le secteur chauffé, qui nous fournit le plus d'informations dans la mesure où il fut partiellement épargné par les dégagements anciens, est transformé en locaux d'habitation.

III) *Typologie*

Ces bains privés couvrent près de 100 m². Le secteur chauffé, situé au Sud, comprend trois pièces parcourues selon un itinéraire rétrograde. Leur plan implique deux virages.

IV) *Salles froides*

Les thermes ont connu des remaniements. Dans le premier état, le *frigidarium* se trouve à l'extrémité Nord de l'édifice. Il comprend deux piscines et est accessible tant à partir de la basilique que de la salle thermale située au Sud, entre les bains froids et le secteur chauffé : on reconnaîtra en cette dernière un vestiaire.

Dans un second état, ce vestiaire, agrandi vers l'Est, est transformé en un nouveau *frigidarium* grâce à l'installation d'une piscine mordant sur la rue voisine. Inversement, la salle des bains froids primitive est bouleversée par la création de latrines : l'aménagement de leur accès nécessite la destruction de la piscine occidentale, le bassin septentrional étant quant à lui comblé et transformé en un local dont la fonction est, problablement, de remplacer l'ancien vestiaire.

V) *Salles chaudes*

I-V : env. 2,30 × 1,30 m. Chauffage indirect à partir de II-III (un passage de chaleur dont l'ampleur fut réduite, lors d'un remaniement, par une *tegula* disposée en biais). Un conduit passant sous la paroi orientale devait faire fonction de cheminée et assurer la circulation de l'air chaud, provenant d'un four unique, jusqu'en ce *tepidarium*.

II-III : env. 2,10 × 1,50 m. Chauffage indirect à partir de IV (un passage de chaleur); trois cheminées. Un bassin alimenté en eau chaude par la chaudière du *caldarium*.

Tout comme en IV, l'hypocauste est double : un premier niveau de pilettes supporte des *bipedales* et, s'appuyant sur ces derniers, un second étage de pilettes situées à leur aplomb. Un tel dispositif permettait sans doute de créer un vide sanitaire sous les deux salles placées le long de la rue et dont le fond de l'hypocauste proprement dit, le seul où ait jamais circulé la chaleur, se trouve à quelque 80 cm en contrebas du dallage de l'axe de circulation. Cependant, la raison essentielle de ce mode de construction est certainement différente. Les constructeurs disposaient, en effet, d'un sol empierré antérieur, remarquable par sa solidité mais situé à une cote trop basse pour leurs besoins. Ils ont cependant préféré fonder les pilettes directement sur ce dernier plutôt que sur un remblai, la solution du double hypocauste permettant de raidir l'installation et de ne pas donner à l'espace chauffé directement par le four un volume inutilement excessif.

IV : un foyer surmonté d'une chaudière, comme le prouvent les hauts piédroits en grand appareil entre lesquels ce dernier est logé et dont le mieux conservé atteint encore plus de 2,50 m au-dessus du niveau de la sole. La pièce se distingue par son plan. En fondation, il s'agit d'un cercle, en élévation d'un hexagone que complètent quatre niches semicirculaires et une abside abritant une piscine placée sur le four. Nous n'avons pas trouvé trace d'une paroi chauffante.

EL KNISSIA : GRANDS THERMES (pl. XXXVII)

I) *Bibliographie*

L. Carton, *Les fouilles d'El Kenissia (près Sousse)*, dans *Publications de l'Association historique pour l'étude de l'Afrique du nord*, 5, 1906, p. 6-26 = une version très abrégée, avec quelques variantes, a été donnée par le même auteur, *Notice sur les ruines d'El Kenissia (près Sousse)*, dans *BSAS*, 1907, p. 91-93.

II) *Datation*

Inconnue.

III) *Typologie*

L. Carton, qui a partiellement dégagé le bâtiment, n'a d'abord pas compris sa nature, confondant les hypocaustes avec des citernes. Il a cependant privilégié l'hypothèse de thermes, même s'il s'étonnait de n'en point retrouver des éléments caractéristiques, tels que piscines et hypocaustes. Cette interprétation, déjà clairement affirmée dans l'*AAT*, est depuis admise (M. K. Annabi, *Prospections archéologiques dans la région de Sousse*, dans *Bulletin des travaux de l'INAA*, 2, 1988, p. 19. Bien auparavant, Molins avait identifié un monument qui «était sans aucun doute un établissement de bains», mais ses informations sont difficilement exploitables : *Note sur les ruines de Kénicia (environs de Sousse)*, dans *BAC*, 1894, p. 367-368).

De fait, il s'agit indubitablement d'un édifice thermal de plan symétrique, le secteur chauffé étant disposé au Sud. La totalité du secteur proprement balnéaire semble incluse dans l'espace de 41,20 × 40 m exploré par L. Carton, soit 1 650 m² : il s'agit donc d'un bâtiment de dimensions moyennes. L'état des environs ne permet pas de reconnaître une éventuelle palestre.

IV) *Salles froides*

La longue salle qui longe la façade Nord paraît avoir fait fonction de vestibule : L. Carton précise qu'il lui a semblé reconnaître les traces d'une ou deux larges baies ouvrant vers l'extérieur. Les deux pièces d'angle, par lesquelles il faut passer, paraissent donc convenir à des vestiaires à partir desquels on gagne un vaste *frigidarium* dont les proportions sont telles qu'elles permettaient éventuellement d'abriter des pratiques sportives.

L. Carton n'a identifié aucune piscine froide. L'examen du plan incite à en restituer quatre, logées dans les quatre angles de la partie médiane de la salle. Dans l'espace Nord-Ouest, cet auteur signale toutefois un sol de carreaux noircis en terre cuite. Comme il s'en est rapidement aperçu, ce dernier ne pouvait faire partie d'un hypocauste. D'ailleurs, si nous interprétons correctement la publication, ce sol est sensiblement au même niveau que celui du *frigidarium* : si notre hypothèse d'un bassin est exacte, il ne pourrait donc s'agir que d'un niveau tardif installé sur ce dernier, comblé après la désaffectation du monument. Sinon, il faudrait préférer la restitution d'une vaste *natatio* couverte occupant la partie centrale du flanc septentrional du *frigidarium*.

Au Sud, les deux locaux où nous proposons de restituer des piscines sont effectivement situés en contrebas du sol du *frigidarium*, si bien que L. Carton y a vu des citernes. Le plan paraît indiquer qu'il subsistait une partie de la marche-margelle du Sud-Ouest. En revanche, il indique des communications avec des salles chauffées qui, quelle que soit leur nature, n'ont pas de sens dans le cadre de notre restitution. Il ne nous paraît pas nécessaire d'accorder trop d'importance à cette donnée, contredite par un passage où L. Carton précise au contraire que ces deux locaux ne communiquent pas avec ceux situés au Sud (*BSAS*, p. 91, ce qui est d'ailleurs en contradiction avec une notation de l'étude antérieure, p. 13 : il est clair que l'auteur n'a qu'une idée confuse de cette question pourtant importante).

V) *Salles chauffées*

I : chauffage indirect à partir de II (p. 13).

II : 8,80 × 6,70 m; un foyer.

III : 8,80 × 5,35 m; un foyer. Les superficies respectives de II et III confirment l'interprétation proposée.

IV : trois passages vers le couloir de service attestent l'existence d'au moins trois fours. Cependant, le plan indique sans ambiguïté que les deux passages latéraux sont d'une largeur exceptionnelle : sans doute s'agit-il non de la bouche d'un foyer mais d'une baie livrant accès à un *praefurnium* où nous proposerons de restituer une chaudière et deux foyers. Toujours en restant dans le domaine de l'hypothèse, on imaginera ainsi trois piscines chaudes.

V : très probablement chauffage indirect à partir de IV. Le plan suggère deux *alvei*.

À la jonction du couloir de service et du bâtiment, L. Carton signale deux tours de 2,60 m de diamètre : sans doute faut-il y restituer un escalier à vis conduisant peut-être à des sous-sols, et, en tout cas, aux couvertures du monument aménagées en terrasses munies de parapets (p. 19 et 22).

GIGTHIS : THERMES À LA PALESTRE
(pl. XXXVIII et XXXIX)

I) *Bibliographie*

L.-A. Constans, *Gigthis*, dans *NAMS*, 21, 1916, p. 78-86; Krencker, *Trierer Kaiserthermen*, p. 187-189.

II) *Datation*

Inconnue (Romanelli, *Topografia*, p. 184 : vraisemblablement le II[e] s., mais cette hypothèse n'est pas argumentée).

III) *Typologie*

Ces thermes sont remarquables par la présence d'une vaste palestre qui occupe près des deux tiers de la totalité du bâtiment. Le secteur proprement balnéaire forme un rectangle d'environ 66 × 37 m, soit près de 2 500 m² : il s'agit donc de thermes de dimensions moyennes. Le *frigidarium*, d'après L.-A. Constans, mesure 19,60 × 11,20 m, soit une superficie d'environ 255 m² si l'on ajoute le renfoncement occidental (le plan Krencker est erroné sur ce point : il attribue des dimensions excessives au *frigidarium*).

Le plan est semi-symétrique, avec un circuit sinistrogyre. Le rapport de L.-A. Constans fournit des informations intéressantes, mais sa lecture du bâtiment est complètement viciée par la référence constante au modèle du gymnase décrit par Vitruve, démarche dénuée de toute signification dans le contexte historique qui concerne ce bâtiment.

IV) *Salles froides*

À l'Est, une immense palestre est essentiellement constituée d'un cercle de 65 m de diamètre inscrit dans un carré. Les écoinçons sont occupés par trois ou quatre exèdres, la plus vaste, celle de l'angle Sud-Est, étant des latrines. L'arasement des murs de tout ce secteur laisse beaucoup de points dans l'incertitude. Ainsi, nous suivrons volontiers D. Krencker dans la restitution d'un vaste portique circulaire, mais les sondages réalisés n'en ont pas apporté la preuve (Constans, p. 80). En revanche, ils ont démontré que l'espace central «n'était qu'un vaste champ de sable» (Id., p. 79).

L'articulation entre la palestre et le *frigidarium* semble avoir été assurée par trois pièces imposant un itinéraire en baïonnette. La salle des bains froids comporte deux piscines disposées sur le grand axe et, à l'Ouest, un renfoncement qui s'ouvre, d'après D. Krencker, sur un petit local équipé en sous-sol d'une prise d'eau d'où part une canalisation. Il faut très probablement suivre cet auteur et considérer cet endroit comme un lieu où s'accumulaient les eaux de pluie tombées sur une partie des couvertures (l'hypothèse d'un bassin émise par L.-A. Constans manque totalement de fondement).

Étant donné l'état des lieux il paraît vain de vouloir identifier les différentes salles situées au Nord et au Sud, du moins dans l'état actuel de la documentation.

V) *Salles chauffées*

Pour l'essentiel, il faut suivre D. Krencker qui a vérifié sur le terrain l'emplacement des baies et des foyers. Selon un schéma très classique, le circuit comprend donc cinq salles. Il est clair, en particulier, que la première (I) et la dernière pièce (V) n'ont de sens que dans le cadre de cet itinéraire. De fait, si, à la rigueur, I pourrait n'être qu'un vestiaire, il n'en va pas de même de V : sa position et le bassin qui l'équipe excluent une telle fonction.

Un problème est cependant posé par les descriptions anciennes qui soulignent que ces deux salles étaient dépourvues d'hypocauste. De fait, en I, le plaquis de marbre des parois exclut, du moins dans cet état, une double-paroi. Surtout, tant en V qu'en I, tout chauffage, direct ou indirect, semble bien inexistant. Il est donc nécessaire d'admettre que nous sommes en présence de *tepidaria* simplement attiédis par leur proximité des salles chaudes. Si l'importance de la palestre permet de penser que ces pièces de transition étaient effectivement peu nécessaires à la majorité des usagers, déjà échauffés par les exercices physiques, il n'en reste pas moins surprenant de constater que, tout en étant dépourvues de chauffage, elles ont été non seulement conservées, mais encore dotées d'une superficie conséquente.

I : pas d'hypocauste. La présence de banquettes contre les murs Est et Sud, aujourd'hui disparues, convient aussi bien à un vestiaire qu'à un *tepidarium*. Seule la logique du plan permet de préférer la seconde hypothèse. Il faut rétablir une porte I/II, murée par la suite (Krencker, p. 187 et fig. 243a : l'existence primitive de la baie ne fait pas de doute).

II : un foyer; la présence de nombreuses cheminées exclut une double-paroi. Comme en III ou IV, il ne subsiste aucune trace de bassin, mais l'évacuation d'eau qui traverse le *frigidarium*, en provenance de I, pourrait avoir desservi une piscine située en II (Krencker, p. 188).

III : 8,40 × 5,30 m; un foyer; un passage de chaleur entre II et III, mais pas vers IV.

IV : cinq foyers (L.-A. Constans ne signale pas celui situé à l'Ouest). D'après les observations de D. Krencker, trois d'entre eux auraient été équipés de chaudière : il n'en subsiste aucun indice, mais les deux locaux situés à l'articulation des piscines abritaient probablement de telles installations. Toute trace des bassins a disparu, mais on peut les rétablir dans chacun des renfoncements, disposés selon un schéma cruciforme.

V : pas d'hypocauste; banquettes, aujourd'hui détruites, contre les murs Est et Nord; un bassin à l'angle Sud-Est. Le renfoncement Nord-Ouest aurait pu abriter un second bassin (Krencker, p. 188) ou n'être qu'une sorte d'exèdre (Constans, p. 81). En faveur de la première hypothèse, on notera que la canalisation qui traverse le *frigidarium* en provenant de la cour récoltant les eaux de pluie, passe sous le

mur Sud de cette dernière : elle aurait donc pu servir, aussi, à évacuer l'eau d'un bassin. Toutefois, au moins à la suite d'un remaniement, cet espace fut transformé en exèdre au sol dallé de marbre.

GIGTHIS : THERMES DU CENTRE
(pl. XL)

I) *Bibliographie*

Inv. mos., II, p. 1-2, nº 1, et *sup.*, p. 1, nº 1; *Cat. Alaoui 1910*, p. 27, nºs 300-301 bis et pl. XIX, 1 et 2; L.-A. Constans, *Gigthis*, dans *NAMS*, 21, 1916, p. 73-78.

II) *Datation*

On ne dispose d'aucun critère de datation. L.-A. Constans suppose, mais sans aucun argument, que le petit bain accolé aux thermes principaux appartient à un premier état (p. 77). Nous pouvons simplement remarquer que le style de certains pavements (sévérien selon L.-A. Constans) ainsi que le plan des différentes salles n'impliquent pas une date excessivement tardive.

III) *Typologie*

Il s'agit de petits thermes dénués de palestre, couvrant environ 700 m², le *frigidarium* atteignant 45 m². Dans les deux bains, de plan circulaire, les baigneurs suivaient un itinéraire sinistrogyre, les salles chauffées étant disposées au Sud. Dans l'établissement majeur, cet itinéraire comprend un raccourci.

IV) *Salles froides*

Les dimensions des salles sont empruntées à L.-A. Constans.

L'entrée se trouve au Nord, où, à partir d'une rue, on emprunte une porte entourée de deux colonnes. Un vestibule d'entrée commande, à l'Est, de petits locaux dont la nature ne peut être précisée, et, à l'Ouest, un second vestibule d'entrée impliquant un itinéraire en baïonnette.

L'extrémité méridionale de ce dernier est surélevée par deux marches et originalisée par un tapis de mosaïque : de fait, c'est à cet endroit que le baigneur se dirige soit vers les thermes principaux, soit vers les bains annexes.

Si l'on prend d'abord en considération les premiers, on pénètre dans le *frigidarium* (7 × 6,50 m) équipé d'une piscine longue de 3,50 m, s'achevant en abside. À l'Est, une porte conduit à un local coudé pourvu d'une banquette, caractéristique qui désigne probablement un vestiaire.

V) *Salles chauffées*

La façon dont L.-A. Constans dénomme ces différents locaux est peu cohérente, mais l'itinéraire des baigneurs paraît s'imposer à la vue du plan Sadoux.

I : sur hypocauste. Il n'y avait certainement pas de chauffage indirect, du moins à partir de II ou de III. En revanche, l'état de destruction des murs Nord et Ouest ne permet pas d'exclure la présence d'un foyer sur un de ces côtés.

Le *tepidarium* d'entrée proprement dit ne comprend que la partie occidentale de l'espace dessiné par les quatre parois. À l'Est, le local 1, dont le but est de permettre une liaison directe III/F, est clairement originalisé par un tapis de mosaïque différent. On ignore si ce dernier était sur hypocauste, ce qui paraît très probable.

II : dans le mur Nord, deux cheminées attestent l'absence d'une double-paroi. Deux foyers, dont au moins celui situé au Sud était équipé d'une chaudière. Le relevé Sadoux exclut pourtant la présence de bassins : faut-il penser à un *labrum*? Sous le seuil II/III, deux petits passages de chaleur.

III : deux foyers, dont l'un est équipé d'une chaudière : faut-il restituer un petit bassin dans l'angle Sud-Est, comme le plan de l'hypocauste relevé par E. Sadoux pourrait inciter à le croire?

Au Nord-Ouest, une porte permet de regagner immédiatement le *frigidarium* par l'intermédiaire du local 1. La circulation ainsi définie suggère que le baigneur empruntant ce raccourci quittait le circuit chauffé dès après avoir utilisé le *destrictarium*, sans s'attarder dans le *laconicum*. Sinon, il eût été plus simple de le faire passer par le *tepidarium* de sortie en perçant une porte III-V.

IV : il faut distinguer deux états. Originellement (fig. 2), nous avons deux baignoires, chacune chauffée par un foyer. Celui du Nord était peut-être équipé d'une chaudière : l'état des vestiges ne permet pas d'être aussi affirmatif que le plan Sadoux. Celui du Sud en était certainement dépourvu : la chaudière du *laconicum* servait-elle aussi à desservir le *caldarium*?

Dans le second état, le *praefurnium* méridional est transformé en un hypocauste qui implique l'arasement du foyer Sud, remplacé par celui implanté à l'Ouest (malgré le plan Sadoux, il n'est pas certain que ce dernier ait été pourvu d'une chaudière).

V : chauffage indirect, selon un mode non repérable dans l'état actuel des lieux.

VI) *Bain annexe*

Ces petits bains étaient probablement destinés aux femmes. On ne voit pas où était installé le vestiaire. Du vestibule d'entrée, on accède directement au *frigidarium* équipé d'une seule petite baignoire. Les trois salles chaudes sont disposées selon un circuit sinistrogyre.

I : un foyer, supprimé lors d'un remaniement.

II/III : peut-être un foyer à l'Est.

IV : un petit espace carré précède, d'après L.-A. Constans, deux «vasques carrées presque contiguës» dont il subsiste, effectivement, les fonds. Deux foyers.

Contrairement à l'usage, une porte relie directement ce *caldarium* au *frigidarium*. Il est cependant probable que le baigneur qui le désirait pouvait ressortir par le *tepidarium* I, empruntant ainsi un itinéraire rétrograde.

HAMMAM EL OUST
(pl. XLI)

I) *Bibliographie*

L. Carton, dans *BSAS*, 9, 1907, p. 22; M. Fendri, *Évolution chronologique et stylistique d'un ensemble de mosaïques dans une station thermale à Djebel Oust (Tunisie)*, dans *CMGR*, 1, p. 157-174.

II) *Datation*

D'après l'étude de M. Fendri, le secteur thermal serait créé vers le milieu du II^e^ siècle, de nombreuses annexes (salles de soins et de repos; hébergements) se développant progressivement autour des piscines. La plupart des mosaïques appartiendrait à une période s'étalant du III^e^ au début du V^e^ siècle. Après une phase d'abandon partiel, la station thermale connaît un regain d'activité à l'époque byzantine. Cette chronologie est avant tout fondée sur une étude stylistique des pavements.

III) *Typologie*

Il s'agit d'un établissement balnéaire exploitant des eaux sodiques jaillissant à 54,5°. On ne repère aucune installation de chauffage artificiel.

IV) *Installations*

Au Sud-Ouest, le captage de la source est dominé par un édifice cultuel où furent trouvées les statues d'Hygie et d'Esculape. Les lieux furent christianisés par la construction d'une basilique et l'implantation d'un baptistère dans la *cella*. En avant de celle-ci, entourée d'une cour, se trouve la grotte où jaillissaient les eaux. Ces dernières étaient recueillies dans un bassin taillé dans la roche d'où un canal les conduisait vers le secteur thermal en obliquant vers le Sud-Est.

Cette adduction d'eau alimentait un ensemble de bassins parmi lesquels se distinguent trois piscines, plus importantes que les autres. La plus méridionale apparaît comme une véritable duplication du captage. L'essentiel de l'espace de ce local rectangulaire comprend un bassin entouré, sur trois côtés, par quatre degrés. En revanche, le dernier côté est occupé par la roche naturelle qui interrompt les gradins et sur laquelle rejaillissait l'eau issue d'une niche.

Le deuxième local, également de plan rectangulaire, est le plus vaste. Un portique comporte vingt colonnes supportées par des dés installés sur l'emmarchement de quatre degrés qui cerne la piscine. On suit l'adduction d'eau, aménagée dans le mur méridional, qui débouche au milieu du petit côté oriental du bassin. Sous le portique s'ouvrent de petites pièces dont certaines sont conçues de façon à permettre des bains individuels.

Le troisième local, circulaire, enserre un bassin de même plan entouré d'un portique de dix colonnes dont les dés sont, comme dans le cas précédent, installés sur l'emmarchement de quatre degrés. Cette capacité d'immersion est complétée par d'autres cuves, de dimensions moindres. Surtout, au Sud des ruines mises au jour, dans un secteur encore très partiellement fouillé, on distingue une batterie de citernes associée à de vastes piscines précédées d'éléments de plan circulaire qui devaient jouer le rôle de bassins de décantation. L'état actuel des dégagements ne permet donc de se faire qu'une idée partielle des installations liées à la source.

KARTHAGO : GRANDS THERMES D'ANTONIN
(pl. XLII et XLIII)

I) *Bibliographie*

Lézine, *Carthage.Utique*, p. 1-77. L'auteur a résumé cette étude dans *Les thermes d'Antonin à Carthage*, Tunis, 1969. Des comptes-rendus de fouille ont été publiés par G. Picard dans *BAC*, 1946-1949, p. 61-62, 114-118, 149-153, 217-222, 367, 507, 619, 673-676; 1950, p. 74-77, 154-155; 1951-1952, p. 93-94, 190; 1953, p. 40-41; 1954, p. 97-103, 175; 1955-1956, p. 115.

J. Vérité, *Ordre et désordres architecturaux aux thermes d'Antonin à Carthage*, dans *CÉDAC Carthage*, 7, 1986, p. 26-34; Id., *Recherches sur la façade maritime des thermes d'Antonin à Carthage*, dans *ibid.*, 11, 1990, p. 47-49, et 13, 1993, p. 54-63.

II) *Datation*

Plusieurs inscriptions aident à restituer l'histoire du bâtiment. Incomplètes, elles laissent cependant subsister des incertitudes. Le premier texte date d'Antonin le Pieux (nº 22 : 145 (ou plutôt 157)-161). On a longtemps pensé qu'il signalait une restauration du monument, plutôt que sa construction (Vernaz, *RA*, 10, 1887, p. 164-170; R. Cagnat, *ibid.*, p. 171-179; G. Picard, *BAC*, 1946-1949, p. 219-220, hésite encore entre la célébration de l'érection et la commémoration d'un simple embellissement de l'édifice). On considère aujourd'hui qu'il s'agit de la dédicace du monument.

Des travaux sont encore célébrés en 162 (nº 23) : plutôt qu'à l'achèvement du chantier antérieur (hypothèse envisagée par G. Picard, *BAC*, 1946-1949, p. 219-221, qui pense à la mise en place des colonnes des palestres), il faut sans doute considérer qu'il s'agit seulement de la décoration du bâtiment (Lézine, *Carthage.Utique*, p. 25). Une restauration est attestée entre 388 et 392 (peut-être en 389 : Picard, *BAC* 1946-1949, p. 221 = nº 24).

La ruine du monument a été attribuée aux Vandales (A. Lézine, C. et G. Picard, *Observations sur la ruine des thermes d'Antonin à Carthage*, dans *CRAI*, 1956, p. 425-430). Depuis, A. Lézine a élaboré une autre analyse, qui paraît convaincante. Si l'on suit son raisonnement, le délabrement de la construction commence avant même la prise de Carthage par les Vandales, avec l'écroulement de la grande voûte du *frigidarium*, et se poursuit progressivement durant le Vᵉ siècle, finissant par rendre impossible toute exploitation balnéaire de l'édifice, ce que signe l'installation d'un atelier de potier dans le sous-sol du *caldarium*.

À l'époque byzantine, après 530, de nouveaux bains, de dimensions restreintes, sont créés en réutilisant une partie des salles antérieures, réaménagées. Cette datation repose essentiellement sur les modes de construction (Lézine, *Carthage.Utique*, p. 68). L'exploitation de l'édifice pourrait s'être poursuivie durant la période arabe (Leone, *Cartagine*, p. 85-86).

III) *Typologie*

Il s'agit de grands thermes construits selon un plan symétrique. Sur le petit axe s'alignent le *caldarium*, le *tepidarium* de sortie, le *frigidarium* et la *natatio*. Le bâtiment proprement dit, y compris les deux palestres qu'il enclôt, couvre 17 850 m² et même 19 711 si l'on tient compte des six salles ouvertes au public mais logées au niveau inférieur, réservé pour l'essentiel aux services (Lézine, p. 12).

Ce bâtiment s'insère dans une esplanade beaucoup plus restreinte que celle des grands thermes de Rome. Le manque de place a contraint l'architecte, qui devait créer un édifice digne de la capitale africaine, à sacrifier cette dernière. L'ensemble occupe néanmoins l'emplacement de six *insulae* et déborde même sur deux îlots voisins : au total, l'emprise au sol devait être proche de 35 000 m².

Le *frigidarium* (47 × 22 m) couvre 1 034 m². Les salles chauffées sont disposées au Nord-Ouest : chaque baigneur pouvait utiliser six pièces selon un itinéraire symétrique.

IV) *Salles froides*

Bien qu'il ne subsiste guère que les ruines du sous-sol, l'étude très poussée conduite par A. Lézine lui a permis de proposer une restitution de l'étage des bains dont les grandes lignes nous sont ainsi bien connues.

Les salles froides sont disposées selon deux axes parallèles, avec un double accès sur chacun des deux petits côtés. De la première file de locaux, disposés le long du rivage, on ne peut plus identifier avec sûreté qu'une vaste *natatio* découverte, dont nous connaissons désormais (*CÉDAC* 13, p. 61) la longueur théorique (49,58 m) ainsi que la largeur maximum, qui n'était que de 5,90 m et non d'environ 14 m comme le proposait A. Lézine : cette piscine ne dessinait donc pas une avancée par rapport aux locaux voisins.

La mer ayant emporté une partie des structures en sous-sol qui soutenaient les salles disposées de

part et d'autre de la *natatio*, la restitution de ces dernières est devenue difficile. Les recherches récentes de J. Vérité permettent cependant de connaître les limites Nord-Est exactes de la plupart des pièces en sous-sol flanquant la grande piscine et, en avant de celles-ci, une longue galerie aux parois à contreforts et banquettes (et donc accessible au public?) qui se développe en arrière du mur de façade en grand appareil à bossages rustiques. Reste à comprendre la fonction de cette galerie : les «contreforts» sont-ils véritablement des organes de raidissement, ou le support d'installations situées au niveau des bains (et ajouterions-nous, pourquoi pas la retombée d'une succession de voûtes d'arête, puisque la restitution du couvrement pose problème)? Quel espace est généré au niveau supérieur par ce sous-sol? Quoi qu'il en soit, on notera avec intérêt que l'étude des quatre escaliers qui unissent ces locaux souterrains au niveau de circulation des baigneurs permet de restituer, en étage, autant d'entrées destinées au public. Ces quatre entrées devaient s'intégrer dans une façade maritime monumentale accessible aux visiteurs.

L'existence d'un tel parti est conforté par deux données (*CÉDAC* 11, p. 49). D'abord le fait que les autres façades n'offrent pas la monumentalité que l'on peut attendre d'un tel édifice : ces effets ont visiblement été reportés du côté de la mer, en liaison avec les principaux accès. Ensuite la restitution à proximité immédiate, dans le cadre des fouilles allemandes dirigées par F. Rakob, d'un bord de mer, constitué au II^e siècle, dont l'ambition s'articule logiquement avec l'existence d'un grand programme architectural tel que les thermes d'Antonin.

Sur le second axe, le *frigidarium*, en position centrale, est flanqué de deux palestres et de deux grandes salles couvertes. La pièce des bains froids possède quatre piscines disposées sur les longs côtés (9,50 x 5,40 m environ). Sur chacun des petits côtés, une grande salle commande les circulations, vers la façade du bord de mer, vers le début du circuit chauffé et vers les palestres, de plan parfaitement carré et ceintes de portiques sur leurs quatre côtés. Au-delà de ces dernières, l'enfilade des pièces s'achève, à ses deux extrémités, sur un vaste local couvert que, comme le propose A. Lézine, nous identifierons à un gymnase permettant la pratique sportive indépendamment des aléas climatiques (p. 21).

V) *Salles chauffées*

Hormis les deux *tepidaria* d'entrée qui flanquent le *frigidarium*, tout le secteur chauffé et ses annexes sont disposés dans le tiers Nord-Ouest du bâtiment, les pièces les plus chaudes, *laconica* et *caldarium*, étant placées en avancée par rapport à l'alignement de la façade, option architecturale qui accroît la superficie du bâtiment. Sept salles sont de plan octogonal : il s'agit d'un choix esthétique, mais aussi d'une solution qui facilite l'agencement des locaux en permettant une disposition en demi-couronne particulièrement équilibrée.

De part et d'autre de l'axe de symétrie, on trouve, aux deux extrémités du bâtiment, deux pièces non chauffées. De façon vraisemblable, A. Lézine place des vestiaires dans celles de plan octogonal qui jouxtent immédiatement le circuit chauffé. Peut-être était-ce également la fonction du local voisin (fig. 3, n^os 4-35 et 3-36).

I (fig. 3, n^o 13-33) : chauffage indirect. Ces *tepidaria* d'entrée commandent l'accès à 1 (également ouvert sur le «vestiaire» octogonal) et II.

1 (n^o 10-34) : piscine chauffée de 17,50 × 13,50 m; trois foyers. Les vestiges permettent de restituer indubitablement un bassin profond de 1,56 m et entouré d'un espace de circulation également sur hypocauste. Il est très vraisemblable que ces pièces ouvraient largement sur l'esplanade par des fenêtres séparées par des colonnes (Lézine, p. 27-28).

II (n^o 14-18) : deux foyers.

III (n^o 15-17) : cette pièce, de superficie moindre que celle de II, était chauffée par trois foyers.

IV (n^o 16) : quatre foyers à la périphérie, trois foyers centraux dont les conduits verticaux sont entaillés dans le pilier central de la salle octogonale du sous-sol : A. Lézine suppose que ces derniers chauffaient l'eau d'un *miliarium* placé au milieu du *caldarium* (p. 30-32). Les murs du sous-sol destinés à soutenir les piscines se caractérisent par une forte épaisseur : ces données permettent de restituer cinq bassins.

V (n^o 20) : chauffage indirect; deux piscines.

VI) *Esplanade*

Elle n'est qu'imparfaitement connue, une partie des aménagements étant en particulier occultée par la voirie moderne. Les récentes recherches conduites par J. Vérité ont cependant permis de repérer le mur extérieur Sud-Ouest de l'esplanade (*CÉDAC* 13, p. 59). Les deux côtés de l'angle Ouest ont conservé les traces d'un portique à arcades qu'il faut, selon toute probabilité, restituer sur les trois côtés de l'esplanade. L'aire découverte ainsi délimitée atteint un peu moins de 250 m de longueur et une largeur maximale de 85 m : elle était couverte d'un sol et apte à accueillir la pratique d'exercices physiques.

Sous les portiques ouvrent des annexes dont nous ne connaissons qu'une partie. Outre diverses exèdres dont la fonction ne peut être précisée, on notera la présence de deux vastes latrines (fig. 3, n^os 50 et 70),

ainsi que d'un ensemble constitué d'un couloir (nº 54) ouvrant sous le portique Nord-Ouest et commandant deux salles (nºs 53 et 55).

C'est l'aménagement de la salle 55 (16,40 × 10,90 m) qui est à l'origine des diverses hypothèses. Contre les trois murs opposés à la porte d'entrée sont en effet visibles les vestiges de niches alternativement semi-circulaires et rectangulaires, larges de 2-2,10 m. Au total, il faut en restituer au moins treize, peut-être quinze si le mur Sud-Ouest était lui-même équipé, de part et d'autre de l'accès.

La fouille de ce secteur est incomplète, mais ces installations paraissent bien avoir eu un rapport avec l'eau, comme l'indique la présence d'un caniveau souterrain avec lequel elles sont en relation. Ces données, combinées avec un pavement en *opus sectile* qui tranche par rapport aux sols de mosaïque de toutes les autres salles qui bordent l'esplanade, ont d'abord fait penser à un nymphée. Cependant, comme le souligne A. Lézine, la fermeture de la salle, invisible du portique, rend cette interprétation peu plausible (p. 35-36). C'est pourquoi cet auteur propose de restituer une *frigida lavatio*, le couloir desservant à gauche un vestiaire, à droite, un local contenant, dans les niches, des baignoires individuelles ou, plus vraisemblablement, des douches.

Pour séduisante qu'elle soit, une telle lecture rend cependant mal compte et du dessin des niches (on aurait plutôt imaginé des logements semblables entre eux), et de la nature du pavement, ces deux traits évoquant plutôt un luxueux local à fonction décorative. Seule une reprise des fouilles permettrait, peut-être, de lever ces incertitudes en nous faisant mieux connaître le réseau de circulation des eaux qui n'a été qu'aperçu sous ces locaux 53-55, en nous précisant aussi l'organisation de la salle 52 jouxtant 53 au Sud : nous ne savons même pas si ces deux pièces communiquaient entre elles ou non.

VII) *Thermes du VIe siècle*

Ils se développent en longueur, entre le *frigidarium* et le *caldarium* alors abandonnés. Les deux pièces qui se trouvaient aux extrémités de l'enfilade de locaux (fig. 6, B) sont transformées en citernes. Le plan reste essentiellement symétrique, mais il s'agit cette fois de deux itinéraires rétrogrades aboutissant à un *caldarium* commun.

Un accès, réutilisant d'anciennes cages d'escalier, se trouve à chacune des extrémités du nouvel édifice. Il débouche sur une enfilade de trois pièces froides (fig. 6, C, D, E) installées dans l'ancien «vestiaire», qui semble donc avoir conservé sa fonction primitive, l'ancienne piscine chauffée 1, où subsistent deux petites piscines froides ou pédiluves logés dans des niches antérieures, et l'ancien *destrictarium* II, qui devrait logiquement avoir été transformé en *frigidarium* mais dont ne subsiste aucun aménagement.

Le circuit chauffé est désormais réduit à trois pièces, F, G et H. La première occupe l'emplacement de l'ancien *tepidarium* d'entrée I, dont le plan a été remanié et qui bénéficie cette fois d'un chauffage direct par un foyer. La seconde, de superficie plus restreinte, est une création aux dépens des anciennes cours de service. Elle communique avec une salle à double abside installée sur l'ancien *tepidarium* de sortie agrandi aux dépens des chaufferies antérieures. Bien que son aménagement interne ne soit plus reconnaissable, A. Lézine l'identifie logiquement à un *caldarium*, ce qui nous inciterait à penser que les deux pièces précédentes correspondent respectivement à un *destrictarium-laconicum* et à un *tepidarium*.

Le plan ainsi restitué constitue une curiosité, qu'explique en partie le désir d'exploiter au mieux les vestiges du bâtiment antérieur qui paraissent avoir imposé une caricature de plan symétrique.

KERKOUANE : PETITS THERMES
(pl. XLIV)

I) *Bibliographie*

C. Courtois, *Ruines romaines du Cap Bon*, dans *Karthago*, 5, 1954, p. 196-203; Lézine, *Architecture romaine*, p. 15-16.

II) *Datation*

D'après le style de la mosaïque du *frigidarium*, C. Courtois propose une période comprenant la fin du IIIe siècle et la première moitié du IVe siècle.

III) *Typologie*

Ces thermes n'ont été qu'incomplètement dégagés, mais le secteur plus proprement balnéaire a été mis au jour. Il s'agit de petits bains situés dans un village et couvrant environ 150 m², le *frigidarium* atteignant à peine plus de 25 m².

Les salles chauffées, disposées au Sud-Ouest en fonction d'un plan grossièrement linéaire, étaient parcourues selon un itinéraire essentiellement rétrograde. Les dimensions des pièces sont empruntées à C. Courtois.

IV) *Salles froides*

On ne connaît bien que le *frigidarium*, pièce de 5,50 × 4,80 m équipée d'une piscine absidale longue de 3,20 m. Il faut placer l'entrée à l'Est : elle est flanquée d'un local qui servait sans doute de vestiaire.

V) *Salles chauffées*

L'interprétation de ce secteur présente quelques difficultés, et l'état actuel des lieux ne permet pas de vérification. Il semble que l'on soit en présence de trois salles chauffées, mais celles-ci apparaissent, dès lors, disposées selon un circuit peu rationnel.

I-V : 5 × 3 m; un foyer, paroi simple. L'identification de cette salle à un *tepidarium*, due à C. Courtois, paraît acceptable, surtout s'il existe vraiment trois pièces chauffées. Toutefois, R. Rebuffat pense que ce local est en fait une salle chaude, et non tiède (*Thamusida*, II, p. 189, note 1). Les arguments utilisés ne sont cependant pas décisifs. D'abord, il semble bien exister trois salles chauffées, et non deux. Ensuite, l'existence d'un foyer ne suffit pas à interdire l'identification d'un *tepidarium*. Enfin, la représentation d'une paire de sandales devant le seuil ne démontre pas que la pièce était fortement chauffée : il est, au contraire, courant de représenter un tel motif en différents endroits, et en particulier au tout début du circuit chauffé.

II-III : 2,70 × 2 m; un foyer, paroi simple. Cette salle de dimensions restreintes et de plan semi-circulaire, paraît tout à fait semblable à une piscine du *caldarium*, d'autant plus qu'elle n'est accessible qu'à partir de ce dernier. Cependant, il semble bel et bien s'agir d'un local indépendant, comme le suggèrent les vestiges de murs le séparant de la salle des bains chauds ainsi que le niveau de son hypocauste, identique à celui des autres pièces chauffées alors que celui situé sous la piscine du *caldarium* se trouve plus bas (il ne subsiste que le sol de l'hypocauste II-III, mais il faut évidemment restituer celui-ci, et non considérer que ce local est en contrebas du *caldarium*, comme l'écrit C. Courtois). Dès lors, cette pièce, identifiée à un *sudatorium* par le fouilleur, pourrait être, plus précisément, considérée comme un *destrictarium-sudatorium* curieusement situé en annexe du *caldarium*, ce qui n'est pas sans évoquer l'antique *schola labri*.

IV : 4 × 2,7 m; deux foyers; paroi simple; une piscine absidale longue de 2,50 m. D'après le plan, on peut se demander s'il ne faut pas restituer une chaudière sur le four Sud-Est, desservant un second bassin.

MACTARIS : GRANDS THERMES EST
(pl. XLV)

I) *Bibliographie*

Picard, *Rapport 1951*, p. 195-199; Id., *Les grands thermes orientaux à Maktar*, dans *BAC*, 8, 1972, p. 151-153; Id., *Les fouilles de Mactar (Tunisie) 1970-1973*, dans *CRAI*, 1974, p. 9-21.

II) *Datation*

Le monument a été inauguré en 199, date fournie par une dédicace à Septime Sévère trouvée, en place, dans le vestibule d'entrée septentrional.

La durée d'exploitation du bâtiment est certainement longue : peut-être au IVe siècle et plutôt après 400, sans doute à la suite d'un problème d'alimentation en eau, un nouveau dispositif de bains plus restreint fut créé (*BAC* 1972, p. 153; *CRAI* 1974, p. 23).

À l'époque byzantine, l'établissement est entouré d'une enceinte en grand appareil, le plus souvent plaquée contre les façades primitives, et ainsi transformé en forteresse. Dans ce cadre, l'hypothèse de l'installation d'une église dans la palestre Nord (*BAC* 1972, p. 153) paraît devoir être récusée (*CRAI* 1974, p. 24).

Après l'abandon de la forteresse et une nette surélévation du sol provoquée par de forts apports d'alluvions, les lieux ne paraissent plus avoir connu que des modes d'occupation modestes.

III) *Typologie*

Il s'agit de grands thermes inscrits dans un rectangle d'environ 85 sur 52 m, soit 4 400 m². Les deux palestres sont comprises dans ce calcul, dans la mesure où elles sont étroitement intégrées dans le bâtiment, prenant la place usuellement occupée par des gymnases couverts. Le *frigidarium* mesure 19,20 × 12,70 m, soit près de 244 m² en excluant les piscines et les niches.

Le plan est symétrique. Les salles chauffées sont disposées à l'Ouest. D'importants travaux de substruction, se présentant sous la forme de locaux souterrains, ont été nécessaires pour soutenir tout l'angle Sud-Est du bâtiment.

IV) *Salles froides*

Au Nord et au Sud, un vestibule d'entrée flanqué de deux salles impose aux usagers un itinéraire en baïonnette. Ils débouchent ainsi dans un portique en Π encadrant un espace hypèthre pavé. Après y avoir reconnu des palestres, G. Picard a rapidement hésité et penché plutôt pour un simple lieu de promenade et de rencontre. La première interprétation nous paraît pourtant s'imposer, aucun des arguments avancés pour justifier cette hésitation ne semblant décisif.

De fait, malgré l'étroitesse relative de l'espace disponible, nous sommes en présence d'un schéma classique : un espace découvert ceint de portiques sous lesquels s'ouvrent les annexes indispensables, à savoir un local destiné à stocker le matériel nécessaire aux exercices, logiquement ouvert sur l'extérieur pour son approvisionnement, et flanqué à l'Ouest par un vestiaire, sans doute réservé aux sportifs, reconnaissable aux renfoncements qui animent ses murs. Il faut ajouter, à l'Ouest, une vaste exèdre qui remplace le quatrième bras du portique et qui joue aussi un rôle dans la distribution des baigneurs.

Le cœur du bâtiment est occupé par un *frigidarium* pour lequel on a adopté nombre de solutions usuelles : espace rectangulaire couvert par une voûte d'arête centrale encadrée de deux berceaux; piscines froides installées au milieu des deux petits côtés et flanquées chacune de deux locaux assurant la liaison avec le reste du bâtiment; grand bassin placé sur un des longs côtés et constituant une véritable *natatio* couverte.

Il faut sans doute placer dans les angles Nord-Ouest et Sud-Ouest, en tête du circuit des salles chauffées, des vestiaires destinés aux baigneurs qui ne pratiquaient pas les exercices physiques.

Les abords immédiats du monument restent très mal connus. Une partie même des salles chauffées et l'ensemble du couloir de service sont encore ensevelis. On ne peut donc exclure que le monument s'insérait dans un ensemble plus vaste, comprenant en particulier des lieux d'exercices doublant les deux petites palestres.

V) *Salles chauffées*

Elles sont alignées le long de la façade occidentale, seul le *caldarium* dessinant une avancée qui rompt cet alignement.

Un problème est posé par la lecture de G. Picard qui ne retient que quatre salles chauffées et qui souligne l'absence de *destrictarium*. Le lien établi par cet auteur entre cette absence et celle de palestres ne paraît pas admissible : non seulement celles-ci, selon toute probabilité, existaient bel et bien, mais encore, et surtout, le *destrictarium* n'est nullement réservé aux sportifs.

Il faut donc reprendre l'interprétation du circuit chauffé : le défaut d'une salle chaude dans un établissement de cette importance serait tout à fait surprenant. En fait, l'examen des lieux montre qu'il faut certainement restituer un itinéraire classique passant par cinq locaux, avec une possibilité de raccourci.

I : le local Sud est complètement enseveli. Celui du Nord n'a pas encore été fouillé. Malgré ce manque de données, il paraît nécessaire de considérer cette pièce comme chauffée et d'y reconnaître le *tepidarium*. Plusieurs arguments étayent cette restitution. D'abord, il s'agit d'une salle de plan allongé : C. Perron la subdivise indûment en restituant un mur mal placé sur le relevé et dont tout laisse penser qu'il s'agit, en fait, d'une paroi tardive. Ensuite, cette salle communique, selon toute probabilité, avec II : bien que très ruinée, cette porte, qui surmonte d'ailleurs un passage de chaleur, semble bien visible en II/Nord, sur la seule de ses faces qui ait été dégagée. Enfin, on notera que, logiquement, ce *tepidarium* est directement accessible à partir du vestiaire fréquenté par ceux qui se dispensent des exercices physiques, mais possède aussi une porte à l'Est qui le met en communication avec le secteur de la palestre.

Le mode de chauffage de ce *tepidarium* reste mal connu : outre le passage de chaleur vers II, il faut sans doute restituer un foyer à l'Ouest.

II : double-paroi (présence de tenons de fer); très probablement un foyer à l'Ouest, masqué par les remblais. Hormis le *caldarium*, il s'agit de la salle chauffée la plus vaste, ce qui correspond bien à l'identification que nous proposons, celle d'un *destrictarium*. Une porte relie directement cette pièce et le secteur froid. Elle permettait donc soit d'éviter le *tepidarium* d'entrée, soit d'écourter le circuit chauffé, ainsi réduit à l'utilisation de I et II.

III : deux foyers; double-paroi (présence de tenons de fer); passages de chaleur vers II et IV.

IV : bien que ce *caldarium* soit encore masqué par les remblais, les vestiges apparents permettent de proposer trois *solia* disposés selon un schéma cruciforme et séparés par des *praefurnia* desservant des foyers équipés d'une chaudière. Paroi chauffante attestée par la présence de tenons de fer.

V : *tepidarium* de sortie équipé d'une double-paroi (présence de tenons de fer) et de deux piscines, ultérieurement bouchées et masquées par une mosaïque (alors que les thermes étaient désaffectés?). Deux portes, subdivisant le flot des baigneurs, donnent sur le *frigidarium*.

MACTARIS : THERMES OUEST
(pl. XLVI)

I) *Bibliographie*

G. Picard, *BAC*, 1955-1956, p. 174-179; Id., *Civitas Mactaritana*, dans *Karthago*, 8, 1957, p. 151. N. Duval, *Les églises africaines à deux absides*, II, BEFAR, 218 bis, 1973, p. 143-151; Id., *Églises et thermes en Afrique du Nord*, dans *BAC*, 7, 1971, p. 305-317.

II) *Datation*

Inconnue. Le plan du *caldarium* suggère le IIe-IIIe siècle. G. Picard (*Civitas Mactaritana*) estime que ces bains sont contemporains, «à quelques dizaines d'années près», des grands thermes Est, inaugurés en 199, mais cette affirmation, au demeurant plausible, n'est pas argumentée et, de toute façon, reste vague.

L'installation d'une église dans le *frigidarium*, et de tombes dans l'ensemble du monument, implique que les bains sont alors désaffectés, mais l'époque de cette transformation est, elle aussi, inconnue. A. Lézine (*Carthage. Utique*, p. 168 et note 4) la place au IVe siècle; G. Picard (*Civitas Mactaritana*, p. 128, note 406, et p. 151) propose le Ve siècle. Le dossier a été repris par N. Duval (*Églises africaines*, p. 152, et *BAC* 1971, p. 316-317), qui avance le VIe siècle au plus tard, et sans doute une date antérieure.

III) *Typologie*

Il s'agit probablement de thermes de dimensions moyennes. Le *frigidarium* et les pièces chauffées couvrent, à eux seuls, une superficie voisine de 1 000 m², la salle des bains froids atteignant environ 300 m². Les autres secteurs du monument restent encore à dégager. Vers l'Est, un vaste espace flanqué d'arcades, dont on ne connaît que la partie septentrionale, devait abriter des activités sportives (gymnase?). Encore plus à l'Est, d'autres arcades, plus grandes, attestent que le bâtiment se développe dans cette direction.

Aucune des publications disponibles ne rend compte de l'ensemble de ces thermes. On peut cependant identifier cinq salles chauffées, situées à l'Ouest et impliquant un itinéraire dextrogyre.

IV) *Salles froides*

Le *frigidarium*, de plan très allongé, possède deux piscines logées à ses extrémités, un troisième bassin occupant le secteur central d'un des longs côtés sur lequel il dessine une saillie. Malgré la présence de deux niches qui en décorent une des parois, selon un parti qui renvoie à celui adopté pour les deux autres piscines, G. Picard considère que ce troisième bassin est dû à un remaniement (*BAC* 1955-1956).

V) *Salles chauffées*

Le mode de chauffage des trois premières pièces reste inconnu.

I : double-paroi.

II : *destrictarium* très partiellement dégagé, mais qui paraît être la plus vaste des premières salles chauffées. Il dessine une avancée sur la façade occidentale du bâtiment. Double-paroi.

III : double-paroi. Le mur Nord de ce *laconicum* a été arasé et reconstruit plus au Sud (cf. fig. 2) : ce remaniement, qui s'accompagna du bouchage de la fenêtre occidentale et de la porte orientale, semble impliquer que les thermes étaient alors désaffectés, ou du moins profondément transformés.

IV : *caldarium* doté de trois piscines rectangulaires disposées selon un plan cruciforme. Double-paroi. Six foyers, dont au moins quatre sont équipés d'une chaudière : sans doute l'étaient-ils tous, mais l'angle Nord-Ouest est trop détruit pour qu'il en subsiste la preuve.

V : chauffage indirect. Il s'agit de la plus petite des salles chauffées. Elle était peut-être dotée d'un bassin logé dans la niche orientale. Ce *tepidarium* de sortie communique avec le *frigidarium* par deux baies. Une autre porte le mettait en relation avec le *laconicum* : il semble s'agir d'un raccourci. Enfin, on notera que, curieusement, il communique aussi avec I : la raison de ce parti nous échappe.

PUPPUT : THERMES DE LA MAISON DU «PÉRISTYLE FIGURÉ»
(pl. XLVII)

I) *Bibliographie*

A. Ben Abed Ben Khader, *Les mosaïques de la maison du «péristyle figuré» et de ses thermes à Pupput (Hammamet)*, dans *CMGR*, 5, p. 173-185.

II) *Datation*

D'après la publication, les thermes ont réutilisé des locaux antérieurs dont le niveau d'occupation se trouvait nettement en contrebas de celui qui règlera

la demeure. Ce rehaussement du niveau permit de créer facilement des hypocaustes dans deux pièces aux angles arrondis, détail qui autorise d'ailleurs à se demander s'il ne s'agissait pas auparavant de citernes.

La création des bains, avec deux salles chauffées, paraît attribuable au IVe siècle : la première mosaïque du *frigidarium* ne saurait, étant donné son motif de cercles et fuseaux, être antérieure au IIIe siècle, mais son traitement, avec remplissage systématique, renvoie au siècle suivant.

Un dernier état correspond à la création de la demeure telle qu'elle est actuellement visible, à la mise en place de ses pavements mosaïqués et à l'agrandissement des bains, dotés d'une troisième salle chauffée. Cette fois, nous disposons de critères archéologiques, qui ne concernent d'ailleurs qu'indirectement les thermes : ces grands travaux seraient postérieurs au premier quart du Ve siècle.

Cette restitution cohérente de l'état des lieux laisse cependant en suspens quelques questions. Les premiers bains apparaissent sans contexte : ce n'est que dans le dernier état qu'ils sont intégrés dans la *domus* actuellement visible. Or, il paraît clair que, dès l'origine, ces thermes sont privés et rien n'empêche de considérer qu'ils sont créés dans le cadre de cette demeure. De fait, la céramique recueillie date les pavements, non les structures architecturales : les grands travaux du Ve siècle peuvent fort bien n'avoir concerné que les premiers et avoir consisté en l'embellissement d'une demeure préexistante.

D'autre part, la restitution de deux phases dans l'histoire des thermes pose des problèmes de lecture de ces derniers. On peut donc se demander si nous n'avons pas un seul état balnéaire, datable du quatrième ou du cinquième siècle, et sans doute du premier plutôt que du second. Cette hypothèse présente aussi l'avantage de ne pas attribuer à un deuxième état les bassins du *frigidarium*, dont l'organisation antérieure serait sinon énigmatique.

En bref, à l'hypothèse de bains du IVe siècle agrandis et intégrés au Ve siècle dans une demeure alors construite, il faudrait peut-être préférer celle de thermes construits au IVe siècle dans le cadre de la création de la *domus* à péristyle actuellement visible. Au Ve siècle, une campagne de travaux concernerait essentiellement la mise en place de nouvelles mosaïques.

III) *Typologie*

Il s'agit de thermes privés occupant environ 200 m², la salle des bains froids atteignant quelque 35 m². Le secteur chauffé, situé à l'ouest, comprend, selon les lectures, deux puis trois ou, dès l'origine, trois pièces. L'accès se faisant, à partir du *frigidarium*, par la salle médiane, une telle disposition impose deux itinéraires rétrogrades de sens contraire, dans le cadre d'un plan orthogonal ou, plus précisément, à bifurcation, une pièce en commandant deux autres de façon exclusive.

IV) *Salles froides*

Le *frigidarium* comprend deux piscines groupées au Nord. Deux mosaïques, séparées par un remblai d'une quarantaine de centimètres, signalent deux états. D'après la publication, cette salle était d'abord accessible à partir de l'Est, par une baie qui fut ensuite bouchée et remplacée par un accès situé au Sud.

V) *Salles chauffées*

Dans le cadre de l'hypothèse de deux états successifs, nous aurions d'abord deux pièces sur hypocauste : 1, chauffée indirectement, et 2, chauffée directement par un foyer et qui devrait être identifée à la salle des bains chauds (les bras du four qui s'allongent dans le local auraient pu soutenir un bassin).

Dans le deuxième état, le *caldarium* doit évidemment être placé en IV (une piscine chauffée directement par un foyer; double-cloison; passage de chaleur vers 1). Dès lors, 1 devient un *tepidarium*, 2 pouvant assumer les fonctions d'un *laconicum-destrictarium*. Cependant, la publication suppose que le four primitif est alors désaffecté : dans ce cas, on ne comprend plus la fonction de 2, qui devient le moins bien chauffé des locaux et dont la position exclut pourtant qu'il puisse s'agir d'un *tepidarium* d'entrée et de sortie. C'est pourquoi il est peut-être préférable de penser que le four 2, dans le second état, n'est pas désaffecté. Nous n'aurions alors pas de difficulté à proposer une lecture 1 = I-V, 2 = II-III, avec peut-être un bassin.

Comme nous l'avons souligné ci-dessus, il est également possible que le plan actuellement visible soit originel. Le secteur chauffé n'aurait connu qu'un état principal, comportant trois salles et deux foyers.

RAS-EL-AÏN-TLALET : THERMES DU CAMP
(pl. XLVII)

I) *Bibliographie*

Boizot, *Fouilles exécutées en 1912 dans le camp romain de Ras-el-aïn-Tlalet*, dans *BAC*, 1913, p. 260-266.

II) *Datation*

Inconnue. Le dégagement a été effectué par des militaires.

III) *Typologie*

Il s'agit de petits thermes. Seuls le *frigidarium* et le secteur chauffé ont été mis au jour : ils couvrent environ 130 m². Les salles chauffées, disposées au Nord, sont au nombre de quatre. Les dimensions restreintes du bâtiment expliquent des choix particuliers : plan en partie linéaire, en partie circulaire, correspondant à un itinéraire dextrogyre imparfait.

L'installation faisait partie d'un ensemble qui n'a été que très partiellement reconnu. Il comprend une fortification carrée dont les défenses sont doublées par une enceinte extérieure. Entre les deux murailles se trouvent des constructions, dont les thermes, proches du «camp». Cela dit, on ignore la nature exacte des relations qu'ils pouvaient entretenir avec le détachement militaire apparemment installé en ces lieux.

IV) *Salles froides*

Le *frigidarium* comporte deux piscines, dont l'une reléguée dans un coin. L'essentiel de sa superficie est occupé par un bassin, profond de 30 cm, dessiné par une surélévation du sol. Ce bassin paraît avoir été alimenté par les eaux ruisselant sur les sols du secteur chauffé, qu'il recevait par une rigole passant sous son rebord. Il devait aussi recueillir les eaux débordant des bassins froids : une seconde rigole, découverte, assurait sans doute l'arrivée de l'eau giclant de la piscine marginale. Cette installation ne constituait probablement qu'un pédiluve.

La salle des bains froids est accessible par un long couloir qui se dirige vers le Nord : il pourrait s'agir de l'entrée. L'inachèvement de la fouille ne permet pas de savoir où se trouvaient les autres pièces froides : peut-être à l'Est de la salle des bains froids, au débouché du couloir.

V) *Salles chauffées*

I-V : 5,35 × 1,90 m; un foyer. La publication semble indiquer deux cheminées, ce qui exclurait une double-paroi.

II : 2,25 × 2,15 m; chauffage indirect à partir de IV d'après la publication qui précise que ces deux pièces étaient chauffées par le même foyer (p. 264). Le tirage était assuré par une double-paroi plaquée contre II/IV.

III : malgré la maladresse de la publication, il faut très certainement restituer un foyer. Les lieux paraissent avoir été très ruinés : la baie III/IV ne subsiste que sous la forme d'«une trace de porte», qui n'est pas portée sur le plan. Le mur II/III doit être également arasé : il faut y restituer une porte.

IV : *caldarium* équipé d'une piscine chauffée directement par un foyer. La publication (p. 265) précise que la bouche de ce four était «précédée d'une porte plus large et plus haute, en forme de niche arrondie à la partie supérieure...». Il faut très certainement voir, dans ce passage, la description du logement d'une chaudière ménagé dans la maçonnerie. Une double-paroi est bien attestée autour de la piscine. Selon toute probabilité, elle courait également le long des murs de la pièce.

L'identification des différentes salles paraît bien établie par leur position dans le circuit qui les relie. On notera que le *destrictarium* est traversé à deux reprises, à l'entrée et à la sortie. Cet inconvénient résulte de l'exiguïté de l'espace disponible et de la volonté de grouper tous les foyers à l'Ouest.

SICCA VENERIA : GRANDS THERMES

I) *Bibliographie*

H. Saladin, *Rapport sur la mission faite en 1882-1883*, dans *AMS*, 3ᵉ série, 13, Paris, 1887, p. 204; F. Béjaoui, *Découvertes d'archéologie chrétienne en Tunisie*, dans *Actes du XIᵉ congrès international d'archéologie chrétienne, 21-28 sept. 1986*, Rome, 1989, p. 1954-1956.

II) *Datation*

Inconnue.

III *Typologie*

Le monument, quasiment inédit, est partiellement occupé par des constructions modernes, et la fouille du secteur accessible reste incomplète.

Il s'agit de moyens ou grands thermes très probablement construits selon un plan symétrique. L'axe de la construction a été dégagé. Il constitue la partie terminale du circuit des baigneurs. Le *caldarium* IV, apparemment équipé de deux piscines rectangulaires et d'un bassin axial semi-circulaire encore couvert par une voûte en abside, communique avec le *tepidarium* de sortie V, de plan circulaire, par deux baies. De là, on gagnait le *frigidarium*, incomplètement connu mais remarquable par la grande piscine hexagonale qui le flanque et qui marque l'extrémité de l'axe du monument opposée au *caldarium*.

Les premières salles chauffées, qui devaient être dédoublées, ne sont repérables que dans l'aile droite du bâtiment. Une chapelle chrétienne a été installée

dans des locaux qui, dans l'état actuel du dégagement, devait correspondre essentiellement au *destrictarium* et au *laconicum*. La porte biaise joignant ce dernier et le *caldarium* est parfaitement visible.

SIDI GHRIB : THERMES DU THIASE MARIN
(pl. XLVIII)

I) *Bibliographie*

A. Ennabli, *Les thermes du thiase marin de Sidi Ghrib (Tunisie)*, dans *Mts Piot*, 68, 1986, p. 1-59. Cette publication est résumée et commentée par G. Picard dans *BSNAF*, 1987, p. 44-48, avec discussion p. 48-51. Sidi Ghrib est un hameau situé à une trentaine de kilomètres de Tunis, à 4 km au Sud de Borj el Hamri (autrefois Massicault) : *AAT*, f. de Tunis, à proximité des vestiges n^{os} 74 et 75 de Borj Alaouine, identifiés au municipe de Sicilibba.

II) *Datation*

Comme le souligne A. Ennabli, les conditions dans lesquelles le dégagement des ruines a été réalisé n'a pas permis de réunir toutes les informations qu'aurait livré une véritable fouille, informations concernant en particulier les parties hautes du monument, la durée de son exploitation et son devenir après sa désaffectation.

Cependant, tout laisse penser que le riche décor de mosaïques est contemporain de l'érection de l'édifice. Des sondages effectués sous ces pavements permettraient de démontrer que ceux-ci ne sauraient être antérieurs à la période fin du IV^e-tout début du V^e siècle (Ennabli, p. 55-56). Bien que cette conclusion soit généralement admise, les données dont nous disposons n'autorisent pas à l'accepter telle quelle. Les formes de sigillée claire précisément identifiées ne permettent que de fixer un *terminus ante quem non* vers 350-360. Inversement, d'autres fragment de céramique, pour lesquels nous ne disposons pas de référence typologique, dateraient du V^e siècle. Dans ce cas si, comme il l'est affirmé, l'ensemble des pavements est homogène et bien contemporain du bâtiment, ce dernier doit être placé purement et simplement au V^e siècle, et pas forcément au tout début de ce siècle : toutes les formes de Sidi Ghrib bien identifiées sont encore produites dans les premières décennies de ce dernier.

La suite de l'histoire du monument pose aussi des questions. Il est toujours admis qu'il est exploité pendant une brève durée. Cette affirmation nous paraît en contradiction avec le profond remaniement du circuit chauffé. De plus, elle repose uniquement sur un présupposé, à savoir que la «conquête vandale» ne peut qu'avoir porté un coup mortel au fonctionnement des bains : historiquement, cette opinion n'est pas fondée. En réalité, dans l'état actuel de la documentation, il paraît que nous sommes en présence de bains dont l'essentiel de la vie, sinon la totalité, doit être situé au V^e siècle, sans tenir compte de la coupure politique que constitue l'avènement d'un royaume vandale.

Il est également probable que, après leur désaffectation, les thermes connurent une occupation organisée. Le plan basilical à transept qu'impose, en exploitant les possibilités offertes par l'architecture antérieure, le système de bouchages des baies suggère évidemment une interprétation qui reste cependant dénuée de tout fondement : on ne comprend même pas comment l'espace ainsi délimité était désormais accessible. Qu'il ait été clos pour préserver le décor mosaïqué (Ennabli, p. 51) paraît peu vraisemblable.

III) *Typologie*

Les vestiges visibles aux environs immédiats des bains n'ont pas été explorés. Il est cependant clair qu'il s'agit de thermes luxueux dépendant d'une villa qui reste à étudier.

Même s'ils appartiennent à la catégorie des petits bains, ces derniers, étant donné leur statut privé, apparaissent particulièrement amples. De fait, ils occupent environ 670 m², le *frigidarium* (9 × 8 m) dépassant les 70 m².

L'ambition du programme se manifeste également à travers le choix du plan. L'organisation des principaux lieux du secteur froid permet en effet de rattacher cette construction à la catégorie des bains semi-symétriques.

Le secteur chauffé, directement accessible à partir de la salle des bains froids, est disposé au Sud selon un plan orthogonal avec virage au sein du secteur chauffé. Il comprend, dans l'état original, quatre locaux qui, d'après nous, étaient parcourus selon un itinéraire mi-sinistrogyre, mi-rétrograde. Dans le second état, nous proposons la restitution de trois salles toujours distribuées selon un plan orthogonal mais désormais traversées selon un unique itinéraire rétrograde.

IV) *Salles froides*

Deux entrées, disposées respectivement à l'Est (vers l'extérieur?) et à l'Ouest (vers la villa?), livrent indirectement accès à une grande galerie transversale (20 x3 m) munie, au Sud, de deux larges renfoncements (3 × 1,75 m) où A. Ennabli place des vestiaires (p. 5; il en restitue d'autres dans chacun des angles du *frigidarium*, séparés du reste de la salle par des chancels : p. 31).

Cette longue transversale est cependant compartimentée en trois tronçons, celui en position centrale se rattachant en fait à l'axe majeur du monument, Nord-Sud. Ce choix est affirmé dans l'architecture, une abside, placée au-delà de la galerie, prolongeant l'axe principal du *frigidarium*. Il est repris dans l'organisation des sols, la partie centrale de la galerie étant située au même niveau que celui de la salle des bains froids mais légèrement en contrebas des bras latéraux. Cette nuance est clairement mise en valeur par le décor mosaïqué unitaire qui couvre et l'axe du *frigidarium* et la partie centrale de la galerie. Il en résulte un plan d'ensemble qui n'est pas sans évoquer une basilique à transept, caractéristique sur laquelle nous aurons à revenir.

Si le *frigidarium* se trouve donc architecturalement et picturalement intégré à une composition plus vaste, son organisation interne est elle-même rigoureuse. Des colonnes jumelées sont situées en avant des quatre angles, délimitant l'axe Nord-Sud et le principal tapis mosaïqué. Elles recevaient le couvrement : à une voûte d'arête centrale, il n'est pas interdit de préférer la solution d'un long berceau matérialisant clairement l'axe majeur (cf. les diverses solutions énumérées par A. Ennabli, p. 26-27, et la remarque de N. Duval, *BSNAF* 1987, p. 49). Sont ainsi ménagés quatre espaces angulaires, originalisés par des chancels et un décor mosaïqué autonome, qui contribuent à dessiner non seulement l'axe majeur, mais encore l'axe transversal secondaire sur lequel s'alignent les deux bassins froids.

V) *Salles chauffées*

Ce secteur pose d'importants problèmes d'interprétation. Pour en tenter une lecture, il faut garder à l'esprit que, dans l'état originel, nous sommes en présence de quatre locaux chauffés, tous sur hypocauste, donnée qui conditionne l'analyse mais qui, dans la publication, est parfois affirmée (p. 9-10; 31), parfois oubliée (p. 27, où le bassin du premier local est décrit comme « non chauffé», ou encore p. 31 où il est qualifié de « bassin d'eau froide »). Il en résulte que, dans la tentative d'interprétation des pièces, la première est oubliée et la deuxième reçoit le nom de *tepidarium* (p. 10), alors que, si *tepidarium* il y a, il ne peut que se trouver à l'articulation des secteurs froid et chauffé.

Si l'on garde donc à l'esprit que nous avons quatre salles chauffées avec itinéraire rétrograde, le schéma usuel implique la succession I-V, II, III, IV. Apparemment, une telle lecture présente ici quelques difficultés qui exigent un examen détaillé.

I-V : chauffage indirect; «un profond bassin, accessible par plusieurs marches... a été détruit» (p. 10). La position de cette pièce et ses caractéristiques imposent son identification à un *tepidarium* d'entrée et de sortie.

II : 3,50 m de diamètre; un foyer apparemment dépourvu de chaudière; double-cloison. Même si la mythologie propre à la recherche sur les bains associe ce type de plan à la fonction d'étuve, on y reconnaîtra logiquement un *destrictarium*.

Jusqu'ici, rien ne s'oppose donc à la lecture qui nous paraît devoir s'imposer. On notera, en particulier, que le mode de chauffage de II paraît peu compatible avec une fonction de *tepidarium*. En revanche, la suite du parcours est moins claire.

III : 3,50 × 2,50 m; deux piscines, l'une rectangulaire, l'autre logée dans une abside et directement chauffée par un foyer dont les aménagements externes sont très problablement liés à la présence d'une chaudière. Paroi chauffante tout autour de la pièce, y compris les bassins.

IV : salle de plan hexagonal, équipée de deux piscines directement chauffées par des fours dotés de chaudières (l'escalier de desserte est encore visible au Nord : p. 30). Un troisième foyer; double-cloison sur toute la pièce.

IV est indubitablement le *caldarium* : l'attestent tant son mode de chauffage que sa capacité balnéaire. En revanche, III pose un problème d'interprétation lié à la présence de deux bassins. Si un *laconicum* peut éventuellement être doté d'une piscine, nous sommes ici confronté à un cas extraordinaire où la superficie occupée par les *alvei* excède celle de l'espace disponible pour la circulation.

Nous sommes dès lors en présence de trois hypothèses. Soit III et IV sont, en fait, deux *caldaria*, avec les conséquences que cela pourrait avoir sur la destination des salles précédentes : la solution manque de justification rationnelle. Soit III est une étuve d'un type exceptionnel étant donné son équipement en bassins : cet hapax, s'il n'est pas à exclure, reste gênant. Soit, enfin, le plan originel de la salle était différent, ne comportant qu'un bassin. C'est la solution qui nous semble la meilleure mais qui nécessiterait, pour être démontrée ou infirmée, des recherches sur le terrain.

Néanmoins, on notera que, dans un second état, le *caldarium* IV est abandonné, la porte III-IV étant murée, mutation fondamentale qui pourrait justifier une transformation de la salle III. A. Ennabli signale, en effet, plusieurs remaniements. Dans l'ordre chronologique qu'il restitue, nous avons :

– 1[er] état : III, qui communique avec II et IV, possède deux bassins.

– 2[e] état : la baie F/I-V est fermée; la porte II-III est rétrécie, III-IV est bouchée, le *caldarium* primitif étant abandonné. Le bassin III/Nord est supprimé, ce qui permet l'ouverture d'une baie III/F. Tous ces aménagements seraient contemporains et destinés à créer un nouveau circuit dans lequel II jouerait le rôle de nouveau *caldarium* (p. 14-15).

Une telle restitution est impossible, ne serait-ce que parce que II n'a jamais comporté de bassin. En revanche, il semble clair que le *caldarium* primitif est bel et bien abandonné. En effet, le bouchage de la porte III-IV est masqué, vers III, par un enduit étanche prolongeant celui des parois. Le bouchage est donc antérieur à la désaffectation des thermes et il condamne IV : sa face orientale est moins soigneusement dressée et n'est pas crépie (p. 16).

En présence de ces données, il nous paraît possible de proposer une autre restitution du second état des thermes. Une inversion de l'itinéraire est fort peu vraisemblable : le résultat obtenu serait complètement irrationnel si l'on ne modifiait non seulement l'aménagement mais encore le plan des salles! Il faut donc considérer que la condamnation du *caldarium* primitif réduit le nombre des locaux chauffés à trois, mais n'altère pas l'ordre de leur utilisation : la porte F/I-V reste l'accès normal au circuit chauffé, et son bouchage est postérieur à la désaffectation des thermes, sans doute contemporain de la condamnation des piscines du *frigidarium*.

Dès lors, la nouvelle salle des bains chauds ne peut se trouver qu'à l'autre extrémité du circuit, en III. A. Ennabli suppose que la porte III/F est créée dans le second état des thermes, mais cette hypothèse n'est fondée que sur l'idée selon laquelle le circuit des baigneurs est alors inversé. Si l'on admet que le nouveau *caldarium* ne peut se trouver qu'en III, ce lien direct avec le *frigidarium* est, en revanche, un non-sens. Il faut donc penser que cette baie est originelle : unissant le *frigidarium* au *laconicum* III, pourvu d'un seul bassin, elle permettait une variante dans l'itinéraire balnéaire et évitait surtout un itinéraire rétrograde complet. Dans le second état, lorsque III devient le nouveau *caldarium*, ce passage n'a plus de raison d'être : sa condamnation permet aussi l'installation d'un second bassin correspondant à la nouvelle définition de la salle.

SIDI-MECHRIG : THERMES
(pl. XLIX)

I) *Bibliographie*

G. Picard, *BAC*, 1946-1949, p. 126. Les fouilles ont été dirigées par L. Valentini, qui n'a pas laissé de rapport mais qui a dressé un plan complété par quatre coupes : je remercie vivement sa fille, S. Valentini, de m'avoir communiqué ces documents inédits.

II) *Datation*

Inconnue. Les mosaïques conservées dans le secteur froid ne sauraient cependant être antérieures au III[e] siècle.

III) *Typologie*

Nous ne connaissons pas le contexte dans lequel s'insère l'édifice. Cependant, il s'agit probablement de petits thermes publics couvrant à peine plus de 200 m².

Trois salles chauffées, disposées au Sud-Sud-Ouest, étaient parcourues selon un circuit dextrogyre. Le plan présente une particularité : trois salles froides s'alignent devant ces dernières, s'interposant entre elles et le *frigidarium*. Elles posent un problème d'interprétation qui conditionne la lecture d'ensemble de l'édifice.

IV) *Salles froides*

La fouille de L. Valentini ne permet pas de reconnaître clairement l'organisation de ce secteur, et en particulier son mode d'accès à partir de l'extérieur. Le plan du bâtiment est cependant régi par la juxtaposition de quatre enfilades de trois pièces : les trois premières, au Nord, où devaient se trouver l'entrée et les vestiaires, précèdent un *frigidarium* doté de deux piscines. Ce dernier conduit à trois autres pièces froides (1-3) doublant les salles chauffées.

Le sens de la circulation des baigneurs est clairement souligné par deux mosaïques de seuil représentant une paire de sandales. Elles indiquent que, du *frigidarium*, on gagnait le local 1

puis le local 2 qui commande l'accès au secteur chauffé. À l'autre extrémité de ce dernier, le baigneur passait par 3 avant de regagner 1 : la porte 3/1 n'a pas été portée sur son plan par L. Valentini, mais elle est attestée sur une de ses coupes. Les locaux 1-3 paraissent donc uniquement destinés à assurer les circulations en raccordant secteurs froid et chaud, solution qui paraît inutilement luxueuse. C'est pourquoi nous proposons de considérer 2 et 3 comme des *tepidaria* dépourvus d'hypocauste, simplement attiédis par contiguïté. De fait, sa position désigne 3 comme *tepidarium* de sortie.

V) *Salles chauffées*

II : un foyer. Les relevés de L. Valentini signalent que ce dernier se développe hors de la salle, ce qui pourrait signaler la présence d'une chaudière. Parallèlement, les massifs de briques situés dans l'abside correspondent peut-être aux supports d'un bassin.

III : un foyer.

IV : sans doute un foyer et une piscine d'après les relevés de L. Valentini.

Notre connaissance de ce secteur reste très incomplète.

SIMITTHUS : PETITS THERMES DU CAMP
(pl. XLIX)

I) *Bibliographie*

M. Khanoussi, T. Kraus, F. Rakob, M. Vegas, *Simitthus*, II, *Der Tempelberg und das römische Lager*, F. Rakob dir., Mayence, 1994, en particulier p. 94-96. Pour le contexte général, cf. F. Rakob, *Chemtou, le cave del marmo numidico*, dans *Storia di Roma*, 3-2, p. 363-366.

II) *Datation*

Il faut reconnaître deux phases, la seconde étant caractérisée par l'adjonction d'un vestibule d'entrée. Les techniques de construction distinguent les thermes de la grande prison voisine, érigée peu après le début de la seconde moitié du IIe siècle. On peut donc supposer qu'ils furent construits à une date plus avancée dans ce siècle. Ils sont encore en usage à la fin de l'époque sévérienne, comme le démontre une monnaie de 233-235 trouvée dans les cendres d'un hypocauste. Cette monnaie ne saurait cependant fournir un *terminus ante quem* pour le fonctionnement des bains, dans la mesure où elle aurait pu être introduite en ce lieu bien après sa frappe (*contra* Rakob, p. 96) : la désaffectation de l'ergastule (cf. ci-dessous) n'implique pas, en elle-même, celle des thermes.

La ruine du bâtiment, caractérisée par l'écroulement des voûtes, est postérieure à 270. C'est avant cette ruine que s'était installé, comme dans l'ancienne prison voisine, un atelier de travail du marbre qui paraît avoir œuvré jusque dans les premières décennies du IVe siècle.

III) *Typologie*

Ces thermes font partie d'un vaste camp construit selon un plan tout à fait particulier, conditionné par les besoins de l'exploitation des carrières de marbre. Il est divisé en trois parties qui ne communiquent pas entre elles. Celle qui nous intéresse est la partie centrale, la plus vaste et dont environ la moitié de la superficie est occupée par une prison destinée aux esclaves travaillant dans les carrières. À la fin de la période sévérienne, l'armée évacue le camp, dans le cadre d'un changement du mode d'exploitation du site, désormais confié à des entrepreneurs privés. L'*ergastulum* est alors transformé en un atelier de travail du marbre.

Jouxtant cette prison à l'Ouest, un vaste espace n'a encore été que très partiellement fouillé mais on y a mis au jour des thermes. Cette installation, proche de l'ergastule et parallèle à lui, n'entretient cependant aucun rapport avec ce dernier dont, à l'origine, elle est séparée par une ruelle.

Le secteur chauffé, qui s'allonge vers le Nord, pose des problèmes d'interprétation, mais il est clair qu'il se compose de trois pièces parcourues selon un itinéraire rétrograde correspondant à un plan linéaire.

Les dimensions très restreintes de cet établissement qui, dans son premier état, n'occupe guère plus de 150 m², ainsi que le soin apporté à son décor montrent que sa fréquentation était réservée à une minorité.

IV) *Salles froides*

Dans le second état, on installe, aux dépens de la ruelle séparant les bains de la prison, un vestibule qui servit sans doute de vestiaire. Auparavant, les baigneurs devaient se déshabiller dans le *frigidarium*. Ce dernier est équipé d'un bassin et commande directement l'accès au secteur chauffé.

V) *Salles chauffées*

Le dégagement de ce secteur est incomplet. On constate cependant qu'il s'agit d'une enfilade de trois locaux, tous installés sur hypocauste.

La publication semble considérer la salle chauffée septentrionale comme un vestiaire accessible de l'extérieur à partir de la rue Nord (p. 95). Un tel dispositif serait sans parallèle et cette interprétation est d'ailleurs en contradiction avec la légende de la planche 63 (cf. ici fig. 3). Il nous semble évident que la «porte» Nord n'est qu'un canal de four. Il faut donc reconnaître trois pièces balnéaires chauffées que l'on peut identifier ainsi :

I-V : la publication signale un foyer desservi à partir de la rue orientale.

II-III : au moins un passage de chaleur vers IV. Il faut attribuer à cette pièce un foyer que la fouille n'a pas mis au jour : nous le restituerons, comme celui du local précédent, sur la rue orientale.

IV : la «porte» septentrionale doit, selon toute probabilité, être interprétée comme le passage d'un canal de four surmonté du logement destiné à une chaudière. Nous proposerons donc de restituer un bassin au contact direct de ce foyer.

SUFETULA : GRANDS THERMES
(pl. L)

I) *Bibliographie*

A. Merlin, *BAC*, 1917, p. CXLII et CXCVIII-CXCIX; Id., *BAC*, 1920, p. XXXIII. Poinssot, *Rapport 1920*, p. LIX-LX; L. Poinssot et R. Lantier, *BAC*, 1923, p. CXXVII-CXXVIII, et *Rapport 1922*, p. CXLIX-CL. Picard, *Rapport second semestre 1946*, p. 229-230. N. Duval, F. Baratte, *Les ruines de Sufetula-Sbeïtla*, Tunis, 1973, p. 82-86.

II) *Datation*

Ce bâtiment est parfois attribué au IIIe siècle, mais sans aucun argument précis; de même, on ignore quelle raison pourrait permettre de penser que la partie orientale de ce complexe est antérieure à sa partie occidentale (Duval, Baratte, p. 84). En tout cas, dans l'état actuel de la documentation, il apparaît nécessaire de repousser la reconstitution de R. B. Hitchner (*Studies in the history and archaeology of Sufetula and its territory down to the Vandal conquest*, Ph. D. University of Michigan, Ann Arbor, 1982) qui imagine, à l'origine de la ville, un véritable camp militaire de la première moitié du Ier siècle, camp qui conditionnerait le plan de la cité. Dans ce cadre, la moitié orientale des thermes, qui en constituerait le noyau initial, correspondrait aux bains militaires, extérieurs au camp mais contemporains de ce dernier (pour une critique de cette reconstruction, totalement hypothétique, cf. N. Duval, *Sufetula : l'histoire d'une ville romaine de la Haute-Steppe à la lumière des recherches récentes*, dans *L'Afrique dans l'Occident romain (Rome, 3-5 déc. 1987)*, collection de l'EFR, 134, Rome, 1990, en particulier p. 505-508).

De nombreux remaniements, plus ou moins importants, sont visibles dans l'architecture, mais nous manquons totalement de données archéologiques pour les dater. L'épigraphie liée au bâtiment est elle-même fort pauvre :

– On ne sait que faire d'une base de statue dédiée à L. Valgius Fortis Carpentius par des parents, et encastrée dans le mur du vestibule, face à la porte d'entrée (Merlin, *BAC*, 1917, p. CXCVIII = no 40). D'abord, parce qu'elle ne nous fournit pas de date très précise : il faut sans doute la placer dans la première moitié du IIIe siècle étant donné d'une part la mention de la tribu qui rend improbable une date plus tardive, d'autre part la présence, sur la corniche, du *signum* au génitif, usage qui ne peut guère être antérieur au début de ce siècle. Ensuite parce que l'éloge, de type conventionnel, ne fait aucune allusion aux thermes. Enfin, et surtout, parce que nous ne savons même pas si ce monument est en place, supportant une statue placée dans une niche, ou s'il ne s'agit que d'un remploi dans la maçonnerie du mur.

– Un fragment d'inscription mentionne le mauvais état de la *cella piscinalis* des thermes (*Rapport 1920*, p. LIX = no 41). Bien que le texte paraisse concerner notre bâtiment, il faut rester prudent. Le bloc a, en effet, été trouvé dans les déblais d'une des salles longées par la rue Nord. Or, ces mêmes lieux ont livré d'autres inscriptions très probablement déplacées, dont des fragments appartenant vraisemblablement à un monument du forum.

Si l'on admet néanmoins que ce texte parle bien de notre édifice, on est fondé à penser que, déplorant le mauvais état des lieux, il en célébrait la restauration, et on est conduit à confronter ces don-

nées aux vestiges. On a songé au *frigidarium* tardif installé dans la partie Ouest des thermes (Lepelley, *Cités*, II, p. 310, qui se réfère indûment, nous semble-t-il, à l'opinion des archéologues) : il n'est pas évident que l'aspect monumental de l'inscription (bloc de 143 × 37 cm, portant des lettres hautes de 18 cm) s'adapte bien à ces installations. Si l'on interprète correctement son rapport, L. Poinssot pensait que l'inscription était liée à la création de la piscine Nord du grand *frigidarium*, et qu'elle constituait peut-être l'entablement reposant sur les colonnes qui entourent cette dernière *(Rapport 1920)*. De fait, ce bassin est très probablement le fruit d'un remaniement, mais ce rapprochement reste lui-même très hypothétique. En fait, le texte, mutilé, ne nous fait rien connaître de la nature exacte des travaux effectués, et il est donc difficile d'en rechercher la trace sur le terrain. Il faudrait, en plus, tenir compte des incertitudes qui pèsent sur le sens précis de l'expression *cella piscinalis*, même s'il apparaît probable qu'il faille assimiler ce local à la salle des bains froids (cf. ci-dessous, p. 390-392).

Ce document est daté du Bas-Empire d'après son aspect paléographique (fin du IVe siècle pour L. Poinssot, précision qui manque de fondement). Au mieux, nous avons donc là le témoignage épigraphique de travaux tardifs, qu'il faudrait peut-être attribuer plutôt à l'époque tétrarchique (cf. no 42).

– Finalement, le document chronologiquement le plus précis est le remploi, «dans la muraille de l'une des piscines du *frigidarium*», d'une inscription de 283 en l'honneur de Carin, inscription martelée (*BAC* 1923). Elle atteste donc des travaux postérieurs à 285. Peut-être faut-il les mettre en relation avec les précédents.

III) *Typologie*

Il s'agit de thermes doubles dont le dégagement est inachevé. Les vestiges s'inscrivent dans un rectangle d'environ 100 × 50 m, mais il n'est pas certain, en particulier au Sud-Ouest, que toute cette surface ait fait partie du complexe thermal. De plus, pour respecter notre mode de calcul, il faut exclure la superficie de la palestre. En conclusion, l'ensemble relève donc indubitablement de la catégorie des grands thermes, mais il apparaît plus judicieux de raisonner sur ses deux composantes. Nous avons dès lors la juxtaposition de deux bains de dimensions moyennes, l'un d'une superficie avoisinant les 2 500 m² et doté d'un *frigidarium* ambitieux (environ 28 × 12 m soit plus de 330 m²), l'autre plus restreint mais, même dans l'état actuel du dégagement, outrepassant les 1 000 m² et pourvu lui-même d'une ample salle des bains froids (plus de 200 m²).

Cette juxtaposition de deux bâtiments évoque l'association de bains destinés respectivement aux hommes et aux femmes. Cependant, dans ce cas, cette bipartition pourrait avoir une autre signification. En effet, l'inscription no 41 mentionne des *thermae hiemales* : c'est la *cella piscinalis* des thermes d'hiver qui est en piteux état. Cette donnée fonde l'interprétation la plus usuelle qui identifie ces derniers au bâtiment le plus restreint et qui, par voie de conséquence considère la construction majeure comme des thermes d'été. Contrairement à ce qui est parfois écrit, le lieu de découverte de l'inscription est trop imprécis pour conforter une telle lecture. A priori, on ne peut exclure d'autres hypothèses, par exemple que l'expression de thermes d'hiver concerne l'ensemble de la construction, et non seulement une de ses parties. La question devra donc être reprise à la lumière de l'ensemble de la documentation disponible.

Malgré l'inachèvement de la fouille et les remaniements qui caractérisent les deux bâtiments, nous pensons pouvoir proposer deux plans circulaires avec un circuit sinistrogyre pour les thermes orientaux, et un itinéraire dextrogyre pour le premier état des bains occidentaux.

Thermes orientaux

IV) *Salles froides*

Un modeste vestibule d'entrée livre accès à un groupe de trois pièces (1, 2 et 3) qui ont été le siège de remaniements. La piscine qui occupe actuellement le local 3 et rend difficile la liaison avec la salle chauffée 4 est, selon toute probabilité, une adjonction. Entre autres arguments, on notera la façon dont son alimentation à partir de la citerne située au Nord a été rendue possible par une ouverture qui semble bien avoir été percée dans un mur antérieur, tandis que la fontaine orientale est logée dans une niche dont la maçonnerie a été plaquée contre le pilier qui subdivise la baie 3/4.

De même, en 2, le bassin qui occupe la partie centrale de cette vaste salle fait partie d'un *frigidarium* tardif qu'il faut sans doute rattacher au réaménagement des salles chauffées des petits thermes. Mais il ne suffit pas de faire abstraction de ce bassin pour restituer l'état primitif. En effet, l'actuelle extrémité occidentale de cette salle ne pouvait se présenter ainsi dans la mesure où deux foyers y étaient installés : ce secteur constituait donc, à l'origine un prolongement du couloir de service qui, actuellement, s'interrompt au droit du mur Nord de la palestre.

Cette dernière, clairement reliée aux thermes orientaux, apparaît au contraire, dans le premier

état, nettement à l'écart des bains occidentaux auxquels on accédait sans doute uniquement à partir du local 1. Plutôt que de la considérer comme une partie commune, il semble donc nécessaire de la rattacher essentiellement aux grands thermes.

Cette palestre (27 × 17 m environ) possède des portiques dont le couvrement retombait sur des piliers et des colonnes jumelées; ils abritaient des bancs placés le long des murs. La cour (17 × 7,50 m environ) est mosaïquée.

Le *frigidarium*, de plan allongé, constitue actuellement, avec ses deux piscines, une perspective longue de 45 m. Au Sud-Est, un passage conduit vers un espace mosaïqué incomplètement dégagé et qui ne semble pas avoir été chauffé.

V) *Salles chauffées*

Nous n'en connaissons qu'une partie, que les remaniements rendent d'autant plus difficile à analyser.

5 : chauffage indirect, très probablement à partir du Sud; double-cloison au moins le long des murs Est et Nord. Dans le mur 5/Sud, une baie encore bien visible conduit vers le local 6, et, de là, vers 7 : une paroi Nord-sud, partiellement mise au jour, doit correspondre au mur mitoyen de ces deux salles, encore ensevelies pour l'essentiel. Une porte 5/7 est actuellement soigneusement obturée à l'aide d'un remplissage de briques, blocs de grand appareil et maçonnerie.

IV : cinq foyers, tous pourvus d'une chaudière; double-cloison (sauf en des endroits précis tel l'angle Sud-Ouest de la piscine orientale, où des crochets de bronze signalent un plaquis de marbre directement appuyé sur le grand appareil); trois piscines disposées selon un schéma cruciforme associant deux bassins rectangulaires et un *alveus* absidal beaucoup plus vaste.

8 : un foyer.

4 : un foyer; pas de double-cloison (une cheminée est bien visible et un vestige de l'hypocauste vient se plaquer contre le mur).

À titre d'hypothèse, étant donné l'état très incomplet du dossier, on peut proposer une interprétation de ce secteur chauffé. Nous disposons d'un repère essentiel, la salle des bains chauds IV. Dès lors, un problème primordial est posé par la nature du local 8. Si on lui attribue une fonction spécifique, il ne peut s'agir que d'un *laconicum*. Nous aurions dès lors un schéma dont toute la partie initiale est cohérente : 5 = I, 4 = II (avec une liaison directe avec le *frigidarium*), 8 = III.

Cette lecture présente cependant deux inconvénients. D'abord, le *laconicum* apparaît vraiment restreint. Ensuite, on ne comprend pas les deux pièces 7 et 6 qui s'interposent entre le *caldarium* et le *frigidarium*, cela d'autant plus qu'il n'existe pas de communication directe entre 6 et ce dernier.

C'est pourquoi il nous paraît nécessaire de considérer 8 comme un local de transition facilitant l'articulation des pièces. Nous aurions, dès lors, un itinéraire sinistrogyre avec les équivalences 5 = I, 6 = II, 7 = III, 4 = V. Cette lecture ne résout pas tous les problèmes. Outre la solution fort inhabituelle que constitue l'interposition du local 8, le *tepidarium* d'entrée se caractérise par une multiplicité de baies de communication tout aussi inhabituelle. F/5 et 5/6 sont parfaitement logiques. 5/7 aurait pu constituer un raccourci permettant d'éviter la suite du circuit chauffé après le *laconicum* : le parti, impliquant de nouveau la traversée de 5, reste quelque peu maladroit. Surtout, on a du mal à comprendre les baies 5/IV et 5/4, à moins de considérer qu'elles ont été ouvertes tardivement, à la suite de la construction de la piscine Nord du *frigidarium* qui rend difficile la sortie par 4/F. Sans désaffecter le *tepidarium* de sortie primitif, qui débouche désormais dans un bassin froid, on aurait ainsi créé un autre circuit parallèle, 5 devenant *tepidarium* d'entrée et de sortie.

Beaucoup de questions restent donc encore sans réponse totalement satisfaisante. Néanmoins, dans l'état actuel du dossier, la restitution d'un circuit sinistrogyre fondé sur cinq salles chauffées nous paraît la lecture la plus vraisemblable.

Thermes occidentaux

IV) *Salles froides*

La restitution du premier état, dans la mesure où elle est possible, montre que nous avons affaire à un ensemble confiné dans l'angle Nord-Ouest du monument et qui ne paraît avoir communiqué avec le reste de la construction que par une porte unique livrant accès au *frigidarium*.

De fait, ce dernier, muni d'une seule piscine, est accessible par une baie située à proximité immédiate de l'entrée. En revanche, la porte qui, dans la première partie du *frigidarium*, s'ouvre vers le Sud, paraît bien être le fruit d'un remaniement. De toute façon, il n'aurait pu s'agir que d'une circulation de service conduisant aux foyers.

C'est également la salle des bains froids, et uniquement elle, qui, dans le premier état, commande le secteur chauffé complètement entouré, sur ses côtés Est, Sud et Ouest, par des locaux de service.

Dans le dernier état, le *frigidarium* primitif est désaffecté au profit d'une nouvelle salle des bains froids aménagée à l'Est et dotée de deux bassins.

V) *Salles chauffées*

L. Poinssot et R. Lantier précisent (*Rapport 1922*, p. CL) que les trois pièces étaient pourvues de doubles-cloisons.

I-V : deux baies facilitent les relations avec le *frigidarium*; les mosaïques des seuils sont encore bien visibles sous les bouchages. On imaginera que les entrants passaient par l'Est, les sortants par l'Ouest. Un foyer à l'Est : un hypothétique second four, placé à l'Ouest, doit sans doute appartenir au second état.

II-III : deux foyers. La ruine de cette salle ne permet pas de restituer son aménagement intérieur : la présence d'un bassin au Sud reste très hypothétique.

IV : trois bassins, deux rectangulaires et un semi-circulaire, sont disposés selon un plan cruciforme. La piscine absidale est logée, comme les autres, dans un espace rectangulaire : ce fait pourrait signaler un remaniement (Duval, Baratte, p. 86), mais il est probable qu'un bassin était prévu à cet emplacement dès l'origine ainsi que le montre son mode de chauffage, un foyer très vraisemblablement doté d'une chaudière qui était, selon un parti classique, logée dans la grande arcade encore conservée et dont rien n'indique qu'elle ne fait pas partie du plan originel.

L'alveus méridional était chauffé par deux foyers équipés chacun d'une chaudière, le septentrional par un four, apparemment simple.

Dans le dernier état, les circulations sont bouleversées. Il est difficile de savoir si tous les remaniements visibles sur le terrain sont contemporains, et l'analyse est encore compliquée par des restaurations récentes qui ont fait disparaître certaines traces, en particulier des bouchages de portes.

Il semble cependant possible de souligner quelques points. Tout lien avec l'ancien *frigidarium* est supprimé au profit de l'établissement d'une liaison avec les nouvelles piscines froides. Pour ce faire, un des foyers de l'ancienne pièce II-III est transformé en porte, cette salle devenant ainsi un *tepidarium*.

La fermeture de l'ancienne baie I-V/IV impose curieusement une circulation peu rationnelle, doublement rétrograde : d'abord utilisation du *tepidarium* primitif I-V, transformé en *laconicum-destrictarium* (sans doute avec l'installation d'un foyer à l'Ouest, compensant la suppression de celui qui existait à l'Est, et peut-être d'un bassin sur ce foyer, ce qui expliquerait la fermeture de I-V/IV); puis, après être repassé par le nouveau *tepidarium*, accès au *caldarium* IV, seule pièce qui conserverait sa destination primitive.

SUFETULA : THERMES Nº 15
(pl. LII)

I) *Bibliographie*

N. Duval, F. Baratte, *Les ruines de Sufetula-Sbeïtla*, Tunis, 1973, p. 74-75.

II) *Datation*

Inconnue. Les baies II/III et IV/I-V ont été soigneusement bouchées à l'aide d'une maçonnerie parementée de moellons. Nous ignorons et l'époque et les raisons de ces remaniements.

III) *Typologie*

Il s'agit de petits thermes : la partie dégagée, correspondant à l'essentiel du secteur proprement balnéaire, couvre très approximativement 500 m². Le contexte reste inconnu : il paraît s'agir de thermes de quartier, dont on ignore s'ils possédaient une palestre.

Les salles chaudes, au nombre de quatre et disposées à l'Ouest en fonction d'un plan circulaire, étaient parcourues selon un circuit sinistrogyre.

IV) *Salles froides*

Une vaste salle, d'environ 100 m², est sans doute un gymnase. Elle communique avec le *frigidarium* (environ 50 m²) pourvu de deux piscines absidales disposées orthogonalement. Deux pièces (des salons?) flanquent l'une d'elles.

V) *Salles chauffées*

Un *tepidarium* d'entrée et de sortie I-V, de plan allongé s'achevant sur deux absides opposées, flanque le *frigidarium* avec lequel il communique par deux portes. De cette pièce tiède part l'itinéraire circulaire qui, par un *destrictarium* II doté d'une abside et un *laconicum* III de plan rectangulaire, la plus petite des salles chauffées, aboutit à un *caldarium* IV équipé de deux piscines disposées perpendiculairement, l'une semi-circulaire, l'autre rectan-

gulaire. De cette salle des bains chauds, on regagnait le *frigidarium* par l'intermédiaire de I-V.

L'état des lieux ne permet pas de reconnaître avec précision le mode de chauffage : on ne repère, de façon sûre ou probable, que certains des foyers du *caldarium*. On notera cependant que les piédroits de toutes les portes reliant les salles chaudes entre elles descendent jusqu'au fond des hypocaustes, permettant ainsi l'installation aisée de passages de chaleur.

SUFETULA : THERMES N° 26
(pl. LII)

I) *Bibliographie*

Picard, *Rapport 2e sem. 1948*, p. 633; N. Duval, F. Baratte, *Les ruines de Sufetula-Sbeïtla*, Tunis, 1973, p. 102-103.

II) *Datation*

Bien que la fouille soit extrêmement incomplète, le niveau de la construction paraît imposer une date tardive, ce que confirme le style de la mosaïque de la piscine du *frigidarium*, qui a permis de proposer, à titre d'hypothèse, le Ve-VIe siècle.

III) *Typologie*

Les dimensions très restreintes de l'ensemble, et en particulier du secteur chauffé, laissent penser qu'il s'agit de thermes d'utilisation privée. L'état du dégagement interdit actuellement de reconnaître la demeure (signalée par G. Picard) dont ces bains ont pu dépendre.

Les salles chauffées, au nombre de trois et situées au Sud, étaient parcourues selon un itinéraire rétrograde. Leur plan implique deux virages.

IV) *Salles froides*

De l'extérieur (?), par un tracé en baïonnette, on accède à une salle, partiellement subdivisée par un mur, qui ouvre largement sur le *frigidarium* par une baie tripartite à colonnes jumelées. Sur les petits côtés de la salle des bains froids se trouvent un banc de pierre au Sud-Ouest et, au Nord-Est, une piscine froide absidale (environ 2,50 m de flèche), dont les parois sont tapissées d'une mosaïque polychrome représentant une faune marine. Le long côté Sud-Est est occupé par le secteur chauffé qui déborde le *frigidarium* vers le Sud.

V) *Salles chauffées*

Deux baies s'ouvrent dans le mur Sud-Est de la salle des bains froids. La première donne sur un *praefurnium* où un foyer chauffe directement un petit bassin semi-circulaire accessible à partir d'une pièce à laquelle conduit la seconde baie : il s'agit d'un *tepidarium* d'entrée et de sortie.

De là, on passe dans un petit local, sans doute un *destrictarium-laconicum*, puis dans un *caldarium* équipé d'une piscine allongée de plan cintré. Cette dernière paraît avoir été chauffée directement par un foyer. L'état de la fouille ne permet pas de reconnaître l'existence éventuelle d'autres foyers.

SUFETULA : THERMES DE LA BASILIQUE II
(pl. LII et LIII)

I) *Bibliographie*

N. Duval, *Les églises africaines à deux absides*, I, BÉFAR, 218, 1971, p. 304-309.

II) *Datation*

La basilique II, dite de Vitalis, est datée de la fin du Ve ou du début du VIe siècle, mais des travaux y sont effectués jusqu'en plein VIIe siècle. Les thermes pourraient être contemporains et, plus précisément, on peut même penser qu'ils font partie de la première phase de construction. Malgré sa probabilité, cette datation reste cependant une hypothèse. Elle repose sur trois arguments, dont aucun n'est péremptoire :

– L'orientation des murs des bains est sensiblement identique à celle qui caractérise les parois de la cathédrale. Mais toutes ces orientations sont conditionnées par la cadastration générale de la ville.

– Le niveau d'utilisation des bains est également semblable à celui de la basilique. Le raisonnement n'est pas décisif, d'autant moins que ce niveau tardif est proche de celui qui caractérisait les périodes antérieures.

– Les thermes feraient partie du «groupe épiscopal». La proximité des deux édifices, l'existence en Afrique d'autres exemples de bains ecclésiastiques, rendent cette hypothèse vraisemblable. Seule la fouille du secteur où s'articulent les deux constructions permettrait cependant d'établir fermement leur appartenance à un même ensemble.

Comme le souligne N. Duval, il serait donc nécessaire de reprendre des recherches sur ce monument et son environnement. En attendant, on peut considérer comme vraisemblable que nous sommes en présence de thermes ecclésiastiques de la fin de l'époque vandale ou du début de la période byzantine.

III) *Typologie*

Bains de quartier ou, beaucoup plus probablement, bains ecclésiastiques, il s'agit de petits thermes qui paraissent avoir couvert moins de 500 m², le *frigidarium* occupant 42 m². Les quatre salles chauffées, disposées au Sud-Sud-Est, étaient parcourues selon un itinéraire rétrograde comportant deux virages.

IV) *Salles froides*

Un grand vestibule dallé (16,50 × 4,30 m) peut avoir aussi servi de vestiaire ou de salle d'exercices. Il était très probablement couvert. Les quatre pierres disposées en carré au centre pourraient être des bases de piliers, originels ou rajoutés, contribuant à soutenir la voûte. Le fait qu'elles empiètent sur la grande baie tripartite conduisant au *frigidarium* ne suffit pas à interdire une telle restitution. De toute façon, cette baie était primitivement plus étroite puisqu'il faut rétablir des pilastres contre ses piédroits.

Le *frigidarium* paraît avoir été également dallé. Il comporte deux bassins, une vaste piscine rectangulaire (6 × 4,20 m) et une autre, absidale, plus restreinte de façon à laisser place à une exèdre qui la flanque (vestiaire? Salon?).

Des latrines sont placées à l'extrémité d'un long couloir longeant le secteur froid à l'Ouest. Étant donné que leur mur Sud, collé contre les parois auxquelles il est perpendiculaire, est probablement un ajout, elles doivent être dues à un remaniement.

V) *Salles chauffées*

Leur lecture soulève d'importantes questions, difficiles à résoudre à cause non seulement des nombreux remaniements mais encore des destructions intervenues depuis le dégagement. Un relevé inédit de C. Emonts, daté de 1914 et donc contemporain des fouilles, a préservé des informations concernant en particulier les hypocaustes, aujourd'hui détruits, informations reprises et complétées par G. Hallier (ici pl. LII-3).

I-V : 3,80 × 3,10 m; chauffage indirect qu'il faut restituer à partir de II. Un remaniement a supprimé le chauffage de l'abside.

II : 4,80 × 3,10 m; chauffage indirect qu'il faut rétablir à partir de la pièce située au Sud. L'abside pouvait comporter une source d'eau (*labrum*?). À la suite d'un remaniement, son hypocauste a été désaffecté et un petit bassin installé.

L'interprétation des deux dernières salles est très complexe. On devrait trouver successivement l'étuve et le *caldarium*, mais cette lecture logique se heurte à plusieurs obstacles. D'abord, les dimensions réciproques de deux pièces sont l'inverse de ce qu'elles devraient être : la première (4,70 × 4,06 m) est plus ample que la seconde (environ 3 × 3 m). Ensuite l'hypothétique *sudatorium* paraît doter de deux grands bassins qui semblent tout à fait excessifs pour les besoins en eau d'un *laconicum*.

Il nous semble dès lors qu'il existe deux solutions possibles. La première (LIII-2, à droite) consiste à conserver l'ordre usuel des salles. La première est alors l'étuve mais, étant donné que son aménagement actuel est peu compatible avec une telle fonction, il faut penser que de profonds remaniements sont intervenus. Dans le premier état, le bassin et le foyer occidentaux n'existeraient pas, la salle s'interrompant à l'alignement du mur Ouest du *caldarium*. Ce n'est qu'ultérieurement que, l'abside étant close (et transformée en citerne?), la salle aurait été étendue vers l'Ouest et dotée d'un nouveau bassin et d'un nouveau foyer.

Outre son aspect très hypothétique, une telle restitution ne règle pas toutes les difficultés : l'étuve reste disproportionnée par rapport aux autres salles et dotée d'un bassin d'une ampleur surprenante. C'est pourquoi il nous semble préférable d'admettre une inversion de la position respective du *sudatorium* et du *caldarium* (LIII-2, à gauche).

Dans cette hypothèse, du *destrictarium* II on passe directement dans la salle des bains chauds IV, laquelle est pourvue dès l'origine de deux baignoires chauffées chacune directement par un foyer. Le système occidental paraît bien attesté par le plan Emonts, mais aussi par l'état des vestiges qui conserve les traces des piédroits encadrant l'accès à

la piscine tandis que la ruine totale de la partie centrale du mur de fond de cette dernière correspond bien à la présence d'un four. Sur le relevé Emonts, l'importance du massif externe de ce dernier suggère la présence d'un escalier d'accès à une plateforme de desserte d'une chaudière. Le fait que les latrines appartiennent sans doute à un état ultérieur ne nuit en rien à une telle restitution.

L'étuve III se trouve alors placée à l'extrémité du circuit des baigneurs. La présence de deux bassins reste étonnante. En fait, l'existence du plus grand d'entre eux, située à l'Est, n'est pas réellement démontrée. L'hypothèse repose uniquement sur le relevé Emonts où le plan de l'hypocauste fait penser au support d'une marche-margelle. En revanche, l'architecture ne conserve aucune trace d'un grand bassin.

Malgré ses incertitudes, cette dernière restitution, fondée sur l'enfilade I-V, II, IV, III, nous paraît la plus satisfaisante.

THAENAE : GRANDS THERMES
(pl. LI)

I) *Bibliographie*

A. Schulten, dans *AA*, 20, 1905, col. 83; Id., *ibid.*, 21, 1906, col. 157-158. L. Drappier, *Les thermes de Thaenae*, dans *BSAS*, 16, 1911-1913, p. 23-28. Krencker, *Trierer Kaiserthermen*, p. 224-225. Romanelli, *Topografia*, p. 186-187. Thébert, *Circulation*, p. 147-148.

Pour le décor mosaïqué, *Inv. mos.*, II, p. 9-13, nº 18, et *Sup.*, p. 4, nº 18 et 18a; *Cat. Alaoui 1910*, p. 27, nº 299, pl. XVIII, 2; R. Massigli, *Musée de Sfax*, Paris, 1912, p. 1-6, nºs 1 à 14 et pl. I-V, ainsi que p. 7, nº 17, p. 11, nº 36 et p. 12, nºs 39 à 41.

II) *Datation*

La mosaïque du *frigidarium* a été attribuée approximativement à la fin du IIe siècle, qui serait également la date de construction des thermes (Massigli). Cette datation a été reprise, sans discussion, par P. Romanelli et D. Krencker, qui ne précise pas non plus les raisons qui le conduisent à affirmer que les petits bains sont une construction précédente. Faute de données archéologiques, nous pouvons seulement souligner que si une date très antérieure à celle proposée est invraisemblable, en revanche une période plus tardive ne peut pas être exclue. C'est l'avis de J. Thirion qui suggère, pour la grande mosaïque du *frigidarium*, la fin du IIIe siècle (*Un ensemble thermal avec mosaïques à Thina (Tunisie)*, dans *MEFR*, 69, 1957, p. 224), avis partagé par K. Dunbabin (*Mosaics*, p. 43 et 273).

III) *Typologie*

L'état actuel des ruines ne permet plus aucune observation. En attendant une fouille éventuelle, il faut donc se contenter d'interpréter les notices existantes.

Ce complexe thermal comprend deux bains : au Sud des grands thermes, des locaux constituent un petit édifice complet et indépendant. Quels que soient les rapports chronologiques entre ces deux ensembles, la composition finale fait penser à la juxtaposition de bains destinés respectivement aux femmes et aux hommes.

Les grands thermes eux-mêmes présentent plusieurs traits remarquables. D'abord, la prédilection pour les formes courbes qui caractérisent le plan d'un grand nombre de salles. Ensuite, l'existence d'un itinéraire, que nous pensons destiné aux sportifs, accolé au circuit offert à la masse des baigneurs. Enfin, les irrégularités du plan ne parviennent pas à masquer une volonté de composition symétrique du secteur froid suffisante pour reconnaître un plan semi-symétrique avec des salles chauffées parcourues selon un itinéraire sinistrogyre.

Il s'agit de thermes de dimensions moyennes : le complexe paraît couvrir, au total, environ 1 300-1 400 m². Le *frigidarium* n'atteint pas 80 m².

IV) *Salles froides*

(Les dimensions sont celles données par L. Drappier).

La salle des bains froids a été, de manière exceptionnelle, implantée selon un plan circulaire (10 m de diamètre) qui implique sans doute une coupole. Elle est flanquée de trois piscines disposées selon un schéma cruciforme et séparées par deux locaux de plan circulaire (4,06 m de diamètre au Nord; 4,35 m à l'Est). Ces derniers mettent en relation le *frigidarium* avec les autres salles froides, jouant ainsi, comme le remarque D. Krencker, le même rôle que les locaux qui flanquent fréquemment les piscines froides.

Selon toute probabilité, le secteur de l'entrée se trouvait à l'Est, desservant petits et grands bains à l'articulation desquels étaient placées des latrines. À titre d'hypothèse, on peut proposer de reconnaître successivement, dans l'enfilade de salles qui entourent le *frigidarium*, un vestibule d'entrée, un vestiaire, peut-être un second vestiaire d'où il aurait été possible d'accéder à une palestre, selon une proposition de restitution avancée par D. Krencker, et, enfin, un gymnase couvert. De fait, la dernière salle se distingue par ses dimensions (15,10 × 6,98 m) qui permettent de dégager plus de 100 m², c'est-à-dire un espace suffisant pour abriter des activités sportives. En tout cas, l'hypothèse de D. Krencker d'un troisième vestiaire apparaît fort peu satisfaisante, dans la mesure où tant de vestiaires, de dimensions proportionnellement aussi vastes, paraissent bien excessifs par rapport aux besoins.

Une question reste en suspens, à savoir l'existence d'une porte entre cette salle et la pièce chauffée II. Elle est niée par D. Krencker mais affirmée par les plans Schulten et Drappier. Si cette pièce chauffée n'est qu'un *tepidarium*, une liaison directe avec un vestiaire n'apparaît pas illogique. Si, en revanche, il s'agit d'un *destrictarium*, seule une liaison avec un gymnase serait rationnelle.

V) *Salles chauffées*

Le circuit principal comprend quatre salles. L'identification du *caldarium*, relié au *frigidarium* par un *tepidarium* de sortie, est évidente. En revanche, les deux autres pièces posent un problème dans la mesure où la première n'est chauffée qu'indirectement. Il n'est donc pas exclu qu'il faille y voir un *tepidarium* d'entrée, le *destrictarium* et le *laconicum* étant dès lors fusionnés en un seul local. Deux arguments permettent cependant de préférer une autre lecture. D'abord, s'il s'agissait d'un *tepidarium* d'entrée, on comprendrait fort mal l'absence de communication directe entre ce dernier et le *frigidarium*. Ensuite, le *destrictarium* est encore un local modérément chauffé : quoique ce parti apparaisse exceptionnel, on peut donc admettre qu'il n'ait bénéficié que d'une source de chaleur indirecte.

La restitution la plus vraisemblable comprend ainsi un circuit sinistrogyre à travers quatre locaux, avec fusion des *tepidaria* d'entrée et de sortie et distinction du *laconicum* et du *destrictarium*. Si ce dernier communiquait bien avec la grande salle couverte, cette restitution rendrait donc probable l'identification de cette dernière à un gymnase.

I-V : le chauffage ne pouvait être qu'indirect. Il faut suivre D. Krencker dans sa restitution d'une porte I/F, absolument obligatoire et qui n'est pas portée sur les autres plans à cause soit de l'état de conservation des vestiges, soit, plutôt, de l'inachèvement du dégagement (D. Krencker précise que ce secteur est encore enfoui au moment de son passage sur les lieux).

II : plan circulaire complété par quatre niches (diamètre : 6 m). Chauffage indirect à partir de III.

III : 7,80 × 5,95 m; un foyer d'après D. Krencker.

IV : 6,90 × 5,10 m; deux piscines; trois foyers d'après D. Krencker. À l'Est, la présence d'un massif suggère une chaudière.

Une particularité remarquable est l'existence d'un local supplémentaire, 1, accessible à partir de IV et de I-V, mais qui ne fait pas partie du circuit principal. Il s'agit d'une pièce de plan circulaire (4,90 m de diamètre) complétée par une annexe rectangulaire (3,50 × 2,75 m) dans laquelle D. Krencker propose de restituer une piscine, sans avancer, toutefois, d'argument précis. Dans sa description des pavements, L. Drappier ne mentionne aucune installation de ce genre, mais signale à cet endroit une mosaïque «à motif géométrique» qui, a priori, correspond mal à un fond de bassin. Cet ensemble était, d'après le plan Krencker, chauffé par un foyer. Nous proposons d'y voir un *destrictarium* ou un *destrictarium-laconicum* réservé aux sportifs désireux de ne pratiquer qu'un bain raccourci. Ceux-ci pouvaient y accéder par l'intermédiaire du *tepidarium* I-V, ce qui évitait un contact direct entre un local chauffé et la salle de bains froids, mais impliquait une circulation à contre-courant (sur cet inconvénient, mais sur les obstacles qui s'opposent à une intégration du local 1 dans le circuit principal des baigneurs, cf. Thébert, *Circulation*, p. 148 et note 25). En revanche, on pouvait quitter la pièce 1 en passant par le *caldarium*, ce qui permettait éventuellement d'utiliser les bains chauds mais, surtout, de regagner rapidement le *frigidarium* en se mêlant au flot normal des baigneurs. Nous aurions ainsi deux itinéraires juxtaposés et partiellement confondus, l'un sinistrogyre, utilisé pour un cycle balnéaire complet, l'autre dextrogyre, conçu pour les athlètes.

VI) *Petits thermes*

Malgré ses dimensions restreintes, ce petit édifice offre une procédure balnéaire complète, fondée sur un itinéraire rétrograde avec, cependant, une apparente inversion des deux dernières salles chauffées. Le plan orthogonal comporte un virage au sein du secteur chauffé.

De part et d'autre de l'entrée, on reconnaît des latrines, en commun avec les grands thermes, et, sans doute, un vestiaire.

Le *frigidarium* (6,10 × 3 m) comprend une piscine au Sud et, probablement, une au Nord : elle est considérée comme incertaine par D. Krencker mais

bien décrite par L. Drappier, qui l'interprète toutefois comme une «baignoire d'eau chaude» sans justifier ce jugement.

Un petit *tepidarium* d'entrée et de sortie (2,70 × 1,60 m) commande deux salles chauffées chacune par un foyer. Seule la première (2,35 × 2,35 m) est équipée d'un bassin, et il faut donc y reconnaître le *caldarium*, la seconde (3,35 × 2,35 m) devant dès lors être assimilée à un *destrictarium-laconicum*, curieusement placé en fin de circuit.

THAENAE : THERMES DES MOIS
(pl. LIV)

I) *Bibliographie*

M. Fendri, *Les thermes des mois à Thina (rapport préliminaire 1963)*, dans *CT*, 12, 45-46, 1964, p. 47-57 (avec des remarques d'A. Lézine, p. 57); N. Fendri, *Inventaire préliminaire du trésor et présentation des différents types de monnaies*, *ibid.*, p. 59-67. A. Beschaouch, *Nouvelles recherches sur les sodalités de l'Afrique romaine*, dans *CRAI*, 1977, p. 493-496.

II) *Datation*

La fouille, restée inachevée, n'a encore fourni que des informations fort incomplètes. M. Fendri, en se fondant sur le style des pavements et à titre d'hypothèse, place la construction des thermes vers la fin de l'époque sévérienne. Après une phase de remaniement, ils cesseraient de fonctionner au début du IV^e siècle. En effet, vers 311-312, un trésor monétaire est enfoui dans l'angle d'une pièce chauffée, dans une position qui impliquerait que la salle était alors désaffectée.

Dès lors, le bâtiment ne serait plus l'objet que d'une occupation dont la nature reste indéterminée, mais qui serait attestée par quelques pavements et par un matériel renvoyant à une «très basse époque».

Une telle chronologie, dans la mesure où elle ne concerne qu'un monument précis, n'a rien d'impossible en soi. Il n'en reste pas moins que la désaffectation du monument apparaît fort précoce dans le cadre d'une cité de l'importance de Thaenae. De fait, l'édifice n'est pas rasé pour faire place à une autre construction, mais est l'objet d'une occupation qui apparaît assez sommaire pour que l'on ne puisse s'en faire une idée précise.

Un autre problème est posé par le fait que ces bains connaissent de nombreux remaniements : modification du *destrictarium* II, transformation du *caldarium* IV et adjonction de latrines (cf. ci-dessous); multiples réfections des enduits peints, qui comportent jusqu'à quatre décors successifs (*CT*, p. 54), et des mosaïques (*CT*, p. 55). Si la présence de nombreux fragments de sigillée claire D peut s'expliquer par une occupation postérieure à l'abandon des thermes, moins d'un siècle d'existence paraît peu pour une telle activité constructrice.

En réalité, dans l'état actuel de la documentation, toute la réflexion tourne autour de la signification du trésor, qui fournit le seul repère chronologique absolu. L'état des monnaies, neuves ou ayant très peu circulé, tout comme leur homogénéité (320 pièces frappées entre 297-298 et 311, dont 291 sous Maxence), prouvent que l'enfouissement a été réalisé au début de la deuxième décennie du IV^e siècle. Le trésor, enfermé dans une étoffe, a été trouvé sur la mosaïque correspondant à la réfection du *destrictarium* (*CT*, fig. 10 et p. 56). Dans un premier temps, M. Fendri en a logiquement conclu que la salle n'avait plus de fonction balnéaire à ce moment, et que les thermes étaient alors désaffectés.

Une telle lecture l'a donc contraint à dater tous les pavements du III^e ou du tout début du IV^e siècle ou encore, semble-t-il, à supposer que certaines mosaïques, «que l'étude stylistique comparative oblige à considérer comme très tardives» (*CT*, p. 56), devaient être rattachées à l'ultime phase d'occupation. En réalité, les photographies publiées montrent que cette chronologie ne s'impose pas sans discussion. C'est sans doute pourquoi la dernière allusion faite par cet auteur à la question de la datation des thermes des mois, malheureusement sans développement ni argumentation, comporte des conclusions fort différentes : le trésor correspondrait à la période de réaménagement des thermes, qu'il faudrait ainsi placer au début du IV^e siècle, et les bains ne seraient même abandonnés qu'après la conquête arabe (*Africa*, 9, 1985, p. 161).

Il est clair que seuls des sondages et une étude scientifique des pavements permettraient d'établir une chronologie solide. Dans l'état actuel de la documentation, et dans l'impossibilité où nous sommes de saisir avec précision la signification du trésor, il apparaît cependant que rien ne permet de penser à un abandon précoce des thermes au début du IV^e siècle. Bien au contraire, cet édifice pourrait fort bien n'avoir été érigé que tardivement, au cours

du IIIe si ce n'est même du IVe siècle, et avoir été l'objet d'une longue exploitation.

III) *Typologie*

Il s'agit de petits thermes apparemment dépourvus de palestre. Ils occupent un quadrilatère de 31 × 29 m, soit sensiblement 900 m², le *frigidarium* (10 x 6 m) couvrant 60 m². Tout indique donc des thermes de quartier, de dimensions déjà appréciables. La présence, fort discrète, de l'emblème d'une sodalité n'implique nullement que ces bains étaient réservés à ses membres.

Quatre salles chauffées, disposées à l'Ouest, étaient parcourues selon un itinéraire rétrograde découlant d'un plan orthogonal avec virage entre *frigidarium* et secteur chauffé.

IV) *Salles froides*

Le *frigidarium* est équipé de deux piscines de nature très différente. La première, très ample, est logée dans un espace d'environ 7 × 6 m. De plan rectangulaire, elle est cernée par un petit portique auquel on accédait par les deux baies latérales qui flanquent la marche-margelle. Sur les longs côtés, subsiste encore le départ de 2 × 2 colonnes. Cette architecture recherchée est mise en valeur par un riche décor mosaïqué qui couvre tout le bassin et le portique.

La seconde piscine, absidale, est beaucoup plus restreinte. Selon M. Fendri, elle aurait présenté la particularité d'être alimentée en eau tiède. De fait, en arrière de celle-ci, subsiste un massif de maçonnerie percé d'un orifice vertical circulaire qui semble avoir été destiné à accueillir une chaudière. Le chauffage aurait été assuré par une communication avec l'hypocauste d'une des salles chauffées, de façon à permettre le tiédissement d'une eau qui aurait été ensuite acheminée vers le bassin du *frigidarium*. L'état des lieux ne permet pas de porter un jugement sur la validité de cette restitution.

Divers locaux entourent la salle des bains froids sur trois côtés. Certains sont assez vastes pour que l'on propose d'y reconnaître des salles d'exercices. Tout au Nord, accessible à partir du vestibule d'entrée, un local, appelé *elaeothesium* par M. Fendri, a fourni une grande quantité de débris de verre et de fragments de fioles. Selon toute probabilité, cette pièce renfermait les flacons d'huile destinés aux baigneurs.

Au Sud-Ouest, les latrines, également accessibles de l'extérieur, auraient été créées lors de la phase de remaniement des thermes.

V) *Salles chauffées*

I-V : un foyer; des cheminées attestent l'absence de double-cloison. Ce *tepidarium*, directement accessible à partir du *frigidarium*, ouvrait aussi, primitivement, vers le Sud, c'est-à-dire vers le vaste local que nous proposons d'identifier à une salle d'exercices. Cette porte permettait ainsi aux sportifs de gagner directement les lieux de nettoyage.

II : un foyer. Le tirage était primitivement assuré par des cheminées. Ce système fut ensuite abandonné et remplacé par des doubles-parois. M. Fendri voit en ce local un *laconicum*. Étant donné sa position dans le circuit des baigneurs, il paraît plus logique de le considérer comme un *destrictarium-laconicum*, et même comme un *destrictarium* pur et simple, étant donné la possibilité d'identifier une étuve sèche dans une autre pièce : c'est la lecture que propose A. Lézine.

IV : d'après M. Fendri, ce *caldarium* était originellement légèrement plus restreint que II. Muni d'une double-cloison, son foyer était à l'Est. On y voit, effectivement, les traces d'un foyer que surmontait très probablement une chaudière dont l'empreinte en arc-de-cercle subsiste dans la maçonnerie du mur : on restituera donc le bassin du premier état dans la partie orientale de la salle.

Dans le second état, le foyer et l'*alveus* sont désaffectés; la mosaïque des mois qui pavait la salle est détruite, et cette dernière est étendue vers l'Ouest : c'est là que sont installés la nouvelle piscine et le nouveau foyer, muni de longs bras externes qui permettent de restituer avec vraisemblance une chaudière. Comme il se doit, la pièce est toujours équipée d'une double-cloison.

III : en bout de circuit, une petite chambre (3,5 × 3 m), équipée de doubles-parois, est directement chauffée par un foyer. Malgré sa position peu classique, il faut sans doute y voir l'étuve.

THAENAE : THERMES DES PUGILISTES (PETITS THERMES SUD-EST)

(pl. LIV)

I) *Bibliographie*

J. Thirion, *Un ensemble thermal avec mosaïques à Thina (Tunisie)*, dans *MEFR*, 69, 1957, p. 207-245; Thébert, *Sodalités*, p. 202.

II) *Datation*

Nous ne disposons d'aucune donnée archéologique. Dans certaines salles, la superposition de plusieurs pavements (jusqu'à trois), suggère une

longue utilisation du bâtiment. D'après J. Thirion, le style des mosaïques permettrait de les attribuer à une époque s'étalant de la fin du III[e] siècle au IV-V[e] siècle. K. Dunbabin propose la seconde moitié du III[e] siècle pour certaines réalisations (*Mosaics*, p. 273 : scène de boxe du *tepidarium* I et rinceau peuplé du *frigidarium*), la période fin IV[e]-V[e] siècle pour d'autres (en particulier p. 81, note 70 : la scène de *venatio* ne saurait être antérieure à la fin du IV[e] siècle).

III) *Typologie*

L'espace dégagé mesure environ 27 × 21 m, si bien que le contexte du monument reste quasiment inconnu. J. Thirion hésite entre des thermes privés, dépendant d'une demeure située à l'Est, et un établissement public, mais l'ensemble de son étude développe souvent des arguments surprenants, lorsqu'ils ne sont pas contradictoires. Le décor mosaïqué paraît renvoyer à l'ambiance des sodalités, mais cette donnée ne fournit aucun éclaircissement sur la nature réelle de ces bains. Étant donné les dimensions modestes des salles chauffées et, surtout, les liens que paraît entretenir le secteur balnéaire avec les constructions environnantes, il est vrai fort mal connues, nous nous en tiendrons à l'hypothèse d'une installation privée, sans oublier ce que cette analyse a de provisoire.

Quoi qu'il en soit, il s'agit de petits thermes, couvrant approximativement un peu plus de 300 m² en ne prenant en considération que les locaux clairement liés au bâtiment balnéaire. Quatre salles chauffées sont disposées au Nord, selon un plan circulaire : elles étaient parcourues en fonction d'un itinéraire dextrogyre.

IV) *Salles froides*

Dans l'état actuel du dégagement, on ne peut raisonner que sur un rectangle d'environ 27 × 12 m. Il est limité vers l'Est par un alignement de murs (ligne x-y du plan Thirion) : les constructions qui se trouvent au-delà sont situées légèrement en contrebas du secteur thermal. Contrairement à J. Thirion (p. 210), on ne peut évidemment pas en conclure qu'elles sont antérieures à ce dernier. À l'Ouest, un autre alignement de murs sépare les thermes d'un espace encore encombré de blocs qui masquent différents locaux.

Le cœur de l'espace compris entre ces limites Est et Ouest, qui ne correspondent donc pas forcément aux limites réelles du bâtiment, est occupé par le *frigidarium* (6,20 x 5,90 m : C du plan Thirion), équipé de deux bassins disposés à l'Ouest. Cette salle est originalisée par une mosaïque cernée d'un rinceau peuplé, mais, au Sud, elle communique très largement avec une autre pièce qui apparaît comme son véritable prolongement (B du plan Thirion). De fait ce local, muni d'une exèdre surélevée au Sud, est, lui aussi, équipé d'un bassin froid. On peut même s'interroger sur la nature de l'espace E qui occupe tout l'angle Sud-Ouest de notre rectangle et qui communique avec B. En effet, selon toute apparence, il permet également d'accéder à deux des piscines froides précédentes par leur flanc Sud : B1, dont la marche inférieure court le long des murs Est et Sud, et B3, pourvue d'un petit accès méridional encore parfaitement conservé. On peut même ajouter que le « bassin B4» de J. Thirion ne pouvait être accessible, s'il s'agissait bien d'une piscine, qu'à partir de E.

Nous sommes donc en présence d'un *frigidarium* de plan complexe, caractérisé non par une grande piscine mais par la multiplication de petits bassins, que ce parti soit original ou soit, comme le suppose J. Thirion, le fruit d'une évolution.

V) *Salles chauffées*

I : 2,55 × 1,75 m; chauffage indirect; cheminées indiquant l'absence d'une double-cloison.

II-III : un foyer; double-cloison. La ruine presque totale de l'hypocauste ne permet pas de repérer la présence d'un éventuel bassin.

IV : deux bassins, qui attestent, comme dans le *frigidarium*, un goût pour les petites piscines; un foyer desservi à partir de F1, et qui chauffait donc directement la piscine semi-circulaire. J. Thirion décrit également le bloc de maçonnerie «passablement bouleversé» situé à l'Ouest du *caldarium*, «percé d'un puits cylindrique sur lequel débouchent plusieurs orifices de canalisation» (p. 213). D'après le plan, on peut sérieusement se demander si, en réalité, nous n'avons pas là la trace d'une chaudière chauffée par le foyer signalé par J. Thirion ou, plutôt, par un autre four.

V : chauffage indirect; cheminées. Étant donné la position de V, le circuit des baigneurs impliquait que l'on traverse à nouveau le local I.

THELEPTE : GRANDS THERMES
(pl. LV)

I) *Bibliographie*

H. Saladin, *Rapport sur la mission faite en Tunisie de novembre 1882 à avril 1883*, dans *AMS*, 3[e] sér., 13, Paris, 1887, p. 116-119; Krencker, *Trierer Kaiserthermen*, p. 200-202.

II) *Datation*

En l'absence de fouilles, on ne dispose d'aucun critère précis de datation. H. Saladin (p. 223) place ce monument au Haut-Empire, sans justifier cette opinion. Notons seulement que le type de plan et de mode de construction (coffrage de tubes pour certaines voûtes) paraissent impliquer, pour le moins, une date avancée dans le IIe siècle.

III) *Typologie*

Le bâtiment n'est que très partiellement visible. L'hypothèse de D. Krencker d'un plan symétrique paraît cependant rendre compte des données disponibles. Les vestiges visibles s'étendent sur quasiment 3 000 m² et devaient occuper une superficie nettement supérieure. Il s'agit donc de grands thermes. Le *frigidarium* couvre environ 270 m², sans tenir compte des niches et des bassins.

IV) *Salles froides*

On ignore tout des accès au bâtiment et de l'éventuelle présence d'une palestre.

Un vaste *frigidarium* (environ 22 × plus de 12 m), orné de niches, occupe une position centrale. Le départ des voûtes permet de restituer une voûte d'arête centrale flanquée de deux berceaux réduisant la surface à couvrir à un carré. L'utilisation d'un coffrage perdu de tubes de terre cuite apparaît remarquable pour un couvrement d'une telle portée, mais il est cependant peu probable que cette technique ait été utilisée pour la voûte d'arête elle-même.

De façon très séduisante, D. Krencker propose de restituer une *natatio* couverte dans l'espace qui s'ouvre sur le côté oriental du *frigidarium*. Le décor de niches superposées, encore visible dans les parois, ne contredit pas cette hypothèse. Cet espace, large de près de 11 m, était, lui aussi, couvert par une voûte en berceau construite sur tubes. Malgré l'absence de vestiges, on peut également prendre en considération la restitution, sur les petits côtés du *frigidarium*, de deux piscines flanquées de petits locaux classiquement destinés à permettre les circulations vers les pièces voisines.

Le niveau actuel des terres masque toutes les portes mais laisse visible la partie haute des murs. On distingue ainsi deux locaux situés symétriquement au Nord et au Sud, où nous proposerons très hypothétiquement de reconnaître des vestiaires. À l'Est de ceux-ci, de vastes espaces couverts pourraient être les gymnases.

V) *Salles chauffées*

On ne connaît quasiment rien de ce secteur qui était disposé à l'Ouest. Une salle trilobée évoque, de par sa forme, un *caldarium*, dont la position impliquerait alors un plan semi-symétrique. Ses dimensions apparaissent, cependant, trop restreintes pour un tel monument, et il paraît préférable d'adopter l'hypothèse de D. Krencker d'un plan symétrique. Si nous suivons cet auteur jusqu'au bout et identifions cette pièce trilobée à un *destrictarium*, il faut placer le *tepidarium* d'entrée dans le local qui le précède à l'Est, et disposer les pièces III et IV en profondeur, le *tepidarium* de sortie V devant être reconnu dans les vestiges situés sur le grand axe du monument, immédiatement à l'Ouest du *frigidarium*.

Des cheminées, visibles en I et V, vont dans le sens de cette restitution. De fait, elles impliquent l'absence de doubles-parois, parti qui correspond bien à des *tepidaria*.

THEMETRA : THERMES D'HERCULE ET AUGÉ
(pl. LVI)

I) *Bibliographie*

L. Foucher, *Thermes romains des environs d'Hadrumète*, Tunis, 1958, p. 16-34; Id., *La mosaïque dionysiaque de Themetra*, dans *MEFR*, 69, 1957, p. 151-161. Picard, *Rapports 1953*, p. 112 et *1954*, p. 177; Id., *Mosaïques africaines du IIIe s. ap. J.-C.*, dans *RA*, 1960, p. 17-49, en particulier p. 25-26 et 35-37.

II) *Datation*

Une première construction précède les thermes (G. Picard la considère comme un premier état des bains, L. Foucher comme une maison); d'après le style de ses mosaïques, elle serait attribuable à la fin Ier-début IIe siècle. C'est toujours d'après le style du décor mosaïqué que L. Foucher propose de dater les thermes du milieu du IIIe siècle au plus tard (après la répression de Capellien?). G. Picard, en se fondant sur les mêmes critères, propose le début du IIIe siècle. C'est aussi l'avis de K. Dunbabin (*Mosaics*, p. 272 : 200-220 environ). La céramique semble montrer que le bâtiment fonctionne encore à la fin du IIIe ou au début du IVe siècle (mais nous ignorons tant la nature que la provenance de ces tessons).

III) *Typologie*

Le contexte du bâtiment est très mal connu. Il semble situé dans une cité portuaire sur laquelle peu de recherches ont été entreprises. Les thermes eux-mêmes n'ont été qu'incomplètement dégagés.

Il s'agit de petits bains (600 m²? *Frigidarium* de 5,80 × 5,80 m, soit quelque 30 m² de surface réellement utilisable). Les salles chauffées, situées au Sud et disposées selon un plan probablement linéaire, étaient parcourues selon un itinéraire rétrograde.

Le statut de ces thermes est lié à l'interprétation d'une inscription gravée sur un socle placé dans la niche du *frigidarium* : HAEC EST FORTVNA / CVRARIAE / FORTVNATAE. Deux lectures principales ont été proposées. La première (L. Foucher) attribue la propriété de cet établissement à une certaine Curaria Fortunata. La seconde (G. Picard) y voit le siège des membres d'une des curies de Themetra, la *cur(ia) ar(r)ia*, tirant son nom du gentilice de l'Empereur Antonin.

Il est difficile de trancher entre ces deux hypothèses, mais il est vrai, comme le souligne G. Picard, que Curarius est un gentilice extraordinaire. De plus, on notera qu'un des thèmes du décor mosaïqué retient l'attention par sa récurrence. C'est celui des navires, qui apparaît sur deux seuils et que l'on retrouve sur le pavement du *frigidarium*, où une tête d'Océan est entourée d'une mer poissonneuse parcourue par de multiples embarcations. Plusieurs de ces représentations paraissent concerner des navires de transport. On peut se demander si nous ne sommes pas en présence d'allusions directes aux activités commerciales de membres de la curie, qui trouveraient peut-être dans cette subdivision du corps civique un organisme susceptible de coordonner et faciliter leurs activités.

IV) *Salles froides*

Ce qui en est dégagé comprend, outre un couloir d'accès, la plus vaste des salles mises au jour (6,40 × 5,60 m). L. Foucher l'identifie à un vestiaire. Elle commande les autres locaux, dont le *frigidarium*. Ce dernier est muni de deux piscines absidales, une grande (4 x 2,90 m) et une petite (2,40 × 1,3 m).

V) *Salles chauffées*

Un petit couloir conduit du *frigidarium* au secteur chauffé. L'interprétation de ce secteur se heurte à deux problèmes : la nature de la première pièce et le nombre exact de salles, étant donné l'inachèvement du dégagement. Si nous raisonnons sur trois locaux, nous pouvons proposer la lecture suivante (fig. 2, à gauche) :

I-V ? : 6,40 × 2,95 m. Ce *tepidarium* d'entrée et de sortie présente une particularité : il paraît dépourvu d'hypocauste. En effet, son pavement représentant Hercule et Augé masque une mosaïque antérieure d'une manière qui ne semble pas laisser place à une *suspensura* (Foucher, *MEFR*, p. 159). La pièce n'aurait donc été que très modérément attiédie par son voisinage avec II.

II-III? : un foyer.

IV ? : *caldarium* incomplètement dégagé. Il y avait apparemment une piscine dans l'abside occidentale, chauffée directement par un foyer. Il faut sans doute en restituer une seconde, peut-être au Sud.

On peut aussi penser que nous ne connaissons que le début du circuit chauffé. Dès lors, la première pièce ne serait qu'un espace de transition, le *tepidarium* serait à placer en II-III, la piscine chauffée serait à attribuer à un *destrictarium*, sans doute un *destrictarium-laconicum* étant donné les dimensions restreintes du bâtiment, et le *caldarium* serait encore complètement enseveli (fig. 2, à droite).

En ce qui concerne le secteur chauffé, nous ne pouvons donc retenir, de façon ferme, que le principe d'un itinéraire rétrograde.

THIGNICA : THERMES SUD-EST
(pl. LVI)

I) *Bibliographie*

H. Saladin, *Rapport sur la mission accomplie en Tunisie en octobre-novembre 1885*, dans *NAMS*, 2, 1892, p. 550-533 et 540-542; J. Carcopino, *Une mission archéologique à Aïn-Tounga*, dans *MEFR*, 27, 1907, p. 30-38. H. Ben Hassen, *Thignica jusqu'à la fin du III^e^ siècle après J.-C.*, mémoire de maîtrise, Université de Tunis, 1986, p. 42-62 (ex. dact.); Broise, Thébert, *Thermes memmiens*, p. 402-404.

II) *Datation*

Inconnue. Le raisonnement de J. Carcopino qui attribue le monument à une date qui ne saurait être postérieure à la première moitié du III^e^ siècle en se

fondant uniquement sur le mode de construction, ne paraît pas acceptable, même s'il est repris par H. Ben Hassen qui le gauchit en situant l'érection du bâtiment au IIIe siècle. L'inscription no 49 mentionne la restauration de *lavacra*, donc de thermes, en 393, mais nous ignorons si elle concerne notre construction. Une fois désaffectée, celle-ci fut l'objet d'une occupation attestée par une huilerie, des fours à chaux et une compartimentation des espaces liée à un important matériel d'époque arabe.

III) *Typologie*

La notice de H. Saladin ne présente guère qu'un intérêt anecdotique. Comme nombre des visiteurs qui l'ont précédé, il émet l'hypothèse qu'il pourrait s'agir d'une église. L'analyse sérieuse du bâtiment commence avec J. Carcopino, mais, à la suite de ses fouilles, restées trop incomplètes, il hésite encore sur la nature du monument. Seuls des dégagements postérieurs, quoiqu'incomplets et non accompagnés de rapports publiés, permettent de se faire une idée de l'édifice. Ces nouvelles données ont été étudiées par H. Ben Hassen, qui a pu présenter une lecture cohérente du monument. Nous utiliserons les dimensions des salles données par cet auteur.

Il s'agit de thermes de dimensions moyennes (entre 2 200 et 2 500 m²?). Le *frigidarium* mesure 15,15 × 9 m, couvrant donc près de 140 m². Le plan est semi-symétrique. Dans le secteur chauffé, disposé au Sud, le circuit est sinistrogyre.

IV) *Salles froides*

Le secteur froid est conçu selon un parti strictement symétrique. Au Nord, une file de salles devait comprendre des vestiaires. Elle précède le cœur du bâtiment, centré sur le *frigidarium* équipé de deux piscines situées au Nord et au Sud et flanquées chacune de deux salles à partir desquelles, d'après H. Ben Hassen, on pouvait accéder directement aux bains froids par une large baie. Au premier abord, le schéma apparaît donc classique mais les bassins sont, ici, situés sur les longs côtés de la salle, et les deux pièces qui bordent la piscine Sud sont directement reliées au circuit chauffé, l'une lui livrant accès, l'autre permettant aux baigneurs de regagner ensuite le *frigidarium*.

Par voie de conséquence, les deux vastes locaux qui, selon un schéma également usuel, se trouvent de part et d'autre de la salle des bains froids, sur ses petits côtés, sont, ce qui est beaucoup moins courant, au contact direct de cette dernière, au lieu d'en être séparés par les piscines et leurs pièces annexes.

Ces deux espaces (15 × 10,5 m à l'Ouest; 15,80 × 10,65 m à l'Est) se caractérisent par leur extrémité en demi-cercle et par une colonnade interne. La présence de cette dernière, encombrant l'espace, oblige à se demander s'il s'agit de salles d'exercices, ce que leur position et leur volume hors colonnade suggéreraient, ou de simples annexes du *frigidarium*. La découverte de tubes de coffrage atteste que ces locaux étaient au moins partiellement couverts, mais ne permet pas de savoir si l'espace délimité par la colonnade était hypèthre, auquel cas nous serions vraisemblablement en présence de deux petites palestres.

Le secteur chauffé est très décentré vers l'Ouest par rapport à l'axe du *frigidarium*. Cela est peut-être dû à l'espace dont disposaient les constructeurs, mais peut-être aussi au désir de loger, à l'Est, des annexes des locaux froids. En effet, la salle à colonnade orientale communique avec une vaste pièce (8,30 × 7,50 m) équipée de banquettes et qui ouvre elle-même largement vers le Sud, vers un espace dont nous ne connaissons rien.

V) *Salles chauffées*

I : salle à deux absides (11,30 × 5,80 m) accessible non seulement à partir du local qui flanque à l'Ouest la piscine froide méridionale, mais aussi à partir de la salle à colonnade occidentale. Chauffage indirect à partir de III.

II : l'existence de cette pièce, non dégagée, est assurée par les baies I/II et II/III.

III : le dégagement partiel de ce local ne permet de connaître ni sa limite méridionale, ni son mode de chauffage.

IV : la partie méridionale de cette salle est encore ensevelie. À l'Est, on restituera un bassin dans le renfoncement : il était directement chauffé par un foyer.

V : 10 × 3,40 m, avec peut-être un bassin à son extrémité orientale.

THUBURBO MAIUS : THERMES D'ÉTÉ
(pl. LVIII et LIX)

I) *Bibliographie*

CMT, II, 2, p. 1-34, avec la bibliographie antérieure parmi laquelle on retiendra particulièrement A. Merlin, *Les inscriptions des thermes d'été de Thuburbo Majus*, dans *BAC*, 1916, p. 41-50, L. Drappier, *Les thermes de Thuburbo Majus*, dans *BAC*, 1920, p. 55-57 et 64-75, A. Lézine, *Thuburbo Maius*, Tu-

nis, 1968, p. 19-21, et à laquelle on ajoutera Thébert, *Sodalités*, p. 202.

II) *Datation*

Le bâtiment paraît faire partie du grand programme de construction qui façonne le forum et ses abords durant les dernières décennies du IIe siècle et le début du IIIe siècle. Un sondage effectué dans le *frigidarium* conforte une telle datation (*CMT*, p. 2, note 5).

Il est peut-être possible d'être plus précis. Le vaste péristyle des Petronii flanque les thermes au Nord-Est. Nous reviendrons sur la question des rapports entre ces deux monuments, mais l'hypothèse la plus convaincante semble être celle d'une palestre qui aurait été érigée vers 225 (*ILAfr*, 271; A. Merlin, *BAC*, 1916, p. CLIX sq., qui propose de restituer les noms martelés d'Alexandre Sévère et Iulia Mamaea). S'il s'agit bien de la palestre, l'établissement balnéaire dont elle dépend doit être contemporain ou de peu antérieur (une date trop haute étant exclue par la stratigraphie). Cette assertion est confirmée par l'étude des mosaïques, dont l'ensemble le plus ancien est attribuable aux premières décennies du IIIe siècle. Ce faisceau d'indices convergents permet de proposer la période 200-225 pour la construction des thermes et de leur palestre.

De nombreux et parfois importants remaniements sont repérables, mais le plus souvent indatables. Une inscription (no 50) célèbre une réfection des bains en 361 : un certain nombre de transformations parmi les plus importantes, comme la reconstruction du *caldarium* selon un plan trilobé caractéristique du Bas-Empire, pourrait être attribué à cette opération. En revanche, il ne faut pas prendre en considération un texte non daté, mentionnant la restauration d'un monument inconnu (*ILAfr*, 286 = Lepelley, *Cités*, II, p. 202, no 6) : sa découverte à proximité des thermes prouve d'autant moins qu'il concerne ces derniers qu'il s'agit d'un remploi. Des pavements paraissent encore mis en place durant la seconde moitié du IVe siècle ou le début du Ve siècle (*CMT*, nos 155-157). Un réservoir tardif n'est pas remblayé avant le milieu du Ve siècle (*CMT*, p. 2, note 1).

III) *Typologie*

Il s'agit de thermes de dimensions moyennes mais particulièrement amples puisqu'ils couvrent environ 2 800 m² sans la palestre, le *frigidarium* (13,55 × 9,12 m) atteignant presque 125 m². Le secteur chauffé, situé à l'Ouest-Sud-Ouest, était parcouru selon un itinéraire sinistrogyre (Lézine, *Architecture romaine*, p. 110). La présence discrète et tardive d'une sodalité pourrait être attestée par un pavement (*CMT*, no 157).

L'inscription no 50 précise qu'il s'agit de *thermae aestivales*. Les dimensions des salles sont empruntées au *CMT*.

IV) *Salles froides*

Hormis L. Drappier (p. 64), les auteurs considèrent habituellement le vaste péristyle des Petronii comme la palestre des thermes, son exèdre Sud-Est ayant pu faire fonction de vestiaire (Lézine, *Architecture romaine*, p. 110). Il faut aussi noter les réserves du *CMT* (p. 37). De fait, un problème majeur est soulevé par l'absence de communication directe entre ces deux constructions.

Une première solution consiste à invoquer d'importants remaniements qui auraient affecté le secteur Sud-Est des thermes. En effet, l'actuelle entrée des bains, étroite et percée dans un mur irrégulier, est indigne d'un monument de cette ampleur. C'est pourquoi on a proposé de chercher l'accès originel au Sud (Lézine, p. 20). Une seconde solution, la plus fréquemment avancée, est de considérer que l'entrée que nous connaissons a été remaniée et présente un état tardif.

Reste à préciser la date et l'ampleur des remaniements qui ont affecté cette dernière. Pour rendre compte de l'actuelle absence de liaison entre les bains et la palestre, ils doivent comporter une réfection du mur mitoyen qui aurait aboli cette communication. Le *CMT* est la seule publication à proposer une analyse détaillée de ce secteur, mais ses conclusions impliquent, en fait, l'absence de palestre.

En effet, si l'on regroupe les arguments de ces auteurs, on peut dégager le raisonnement suivant :

– L'entrée actuelle des thermes ne peut être originelle, mais l'accès au bâtiment devait se faire par la même pièce. Or, il ne subsiste aucune trace d'une porte primitive plus ample, tant au Nord qu'à l'Est, c'est-à-dire tant dans le mur percé de la porte actuelle que dans la paroi mitoyenne de l'édifice des Petronii (p. 2).

– Cela est logique, car ces deux murs ont été refaits. Ce remaniement explique l'orientation oblique et la minceur de la nouvelle paroi Est, autrefois enceinte périmétrale, désormais mur mitoyen d'une autre construction.

– Ce nouveau mur oblique aveugle est donc contemporain de l'érection du péristyle des Petronii, sans doute en 225 (p. 5). La conclusion est sous-entendue : ce péristyle n'est probablement pas la palestre des thermes. Elle est affirmée p. 37 : ce péristyle n'est sans doute pas une palestre.

Une telle restitution apparaît peu convaincante. Certes, l'examen du mur Nord du vestibule prouve

qu'il a été refait : la porte actuelle a remplacé une baie antérieure, située sensiblement au même endroit et sans doute plus ample. Mais ce remaniement est tardif, et non d'époque sévérienne : il ne saurait être lié à la création du portique des Petronii. D'ailleurs, comment admettre que, dès cette époque, on ait renoncé à reconstruire un accès digne d'un grand bâtiment balnéaire? Surtout, aucun argument archéologique ne permet de distinguer deux projets dans la construction des bains et du péristyle. Au contraire, la mosaïque de l'actuel vestibule (*CMT* n° 140) s'adapte au plan trapézoïdal de ce dernier : or, elle appartient à un groupe de pavements qui constituent l'ensemble le plus ancien des thermes (p. 5-6). On a donc l'impression d'être en présence d'un seul et unique projet, englobant tant ces derniers que le péristyle, lequel serait donc bel et bien une palestre. Cette impression est encore confortée par la disposition du mur 1/Ouest : à l'extérieur de l'actuel accès, il s'infléchit de façon à prendre une direction parallèle à celle de la palestre (fig. LVIII-2). C'est donc bien au niveau du vestibule trapézoïdal que s'opère l'articulation entre les orientations diverses du bâtiment thermal et du grand peristyle, lesquelles ne sauraient par conséquent impliquer deux projets différents.

Si cette approche est juste, reste à rendre compte de l'apparente absence de communication entre ces deux éléments. Deux hypothèses, qui ne s'excluent pas, viennent à l'esprit. La première repose sur l'examen du secteur situé au Sud-Est des thermes. On remarquera qu'une porte ouvrait la salle 6 vers l'Est (fig. LIX-3). Elle fut bouchée, sans doute lors de la construction d'un grand bâtiment de plan basilical, à époque tardive (Lézine, p. 20; ici fig. 1). De fait, les circulations antérieures furent alors bouleversées, et on ne peut exclure qu'ait ainsi disparu une communication entre les thermes et la palestre, par l'intermédiaire du local 6.

La seconde hypothèse repose sur l'étude des grandes latrines qu'il est, traditionnellement et fort logiquement, d'usage de rattacher aux thermes. On remarquera en effet que, dans l'état actuel des lieux et tout comme la palestre, elles ne possèdent aucune liaison directe avec ces derniers. Certes, A. Lézine signale une porte bouchée (p. 21). Son seul emplacement possible est au Sud-Ouest, où subsistent effectivement les traces d'une éventuelle baie ouvrant les latrines sur le couloir de service (fig. LIX-3). Un tel passage répondrait à des besoins techniques, non à ceux de la circulation des usagers. Ces derniers n'accédaient normalement au lieu d'aisance que par le Nord-Est, c'est-à-dire à partir d'un secteur qui paraît aujourd'hui extérieur au bâtiment balnéaire.

On peut donc imaginer que, en avant de la porte des bains et des latrines, s'étendait un espace appartenant à l'établissement thermal, articulant ses différentes parties, y compris la palestre, et dans lequel on pénétrait par le véritable porche d'entrée.

Quoi qu'il en soit de ces hypothèses, le vestibule 1 commande deux pièces situées à l'Ouest : 2 (12,40 × 8,30 m) fut ouverte sur 3 par deux portes lorsque son accès primitif fut muré. Elle fut enfin subdivisée en deux, une partie étant désormais consacrée à des installations hydrauliques et n'étant plus accessible qu'à partir du couloir de service. La pièce 3 (12,35 × 8 m) conduit au *frigidarium*, mais aussi à la salle 4, équipée de bancs, ce qui la désigne, selon toute probabilité, comme un vestiaire. Initialement, ce dernier paraît avoir été directement relié au vestibule 1.

Le *frigidarium* est, dans le premier état, équipé de trois piscines disposées selon un schéma cruciforme, le quatrième côté étant occupé par l'accès au circuit chauffé. Le bassin du Sud-Est est, selon un parti classique, flanqué de deux petits locaux conduisant à diverses annexes (essentiellement la vaste salle 6, mesurant environ 10 × 8 m), mais accueillant aussi, en ce qui concerne le local 7, la partie finale du circuit chauffé.

Dans le dernier état, des modifications importantes interviennent : la fin du circuit chauffé est détournée aux dépens de la piscine froide du Sud-Ouest, rasée et transformée en *tepidarium* de sortie.

V) *Salles chauffées*

Dans le dernier état, le circuit chauffé, constitué de cinq pièces, est parfaitement clair (fig. LIX-4).

I : environ 11 × 8 m. Un foyer; double-paroi (présence de tenons de fer).

II : plus de 12 × 7 m; un foyer. Le plan suggère un bassin au débouché de ce dernier, mais aucun vestige visible ne peut confirmer cette hypothèse. Double-paroi (présence de tenons de fer); pas de passage de chaleur vers I ou III.

III : plus de 9 × 8 m; un foyer. Dans ce cas aussi, le plan incite à restituer un bassin dont la présence paraît d'autant plus probable que le four devait être surmonté d'une chaudière insérée dans une arcade.

Le couloir 8, sur hypocauste et doté partiellement d'une double-paroi, permet de gagner le *caldarium* en contournant une de ses piscines.

IV : plan trilobé dont les deux axes mesurent plus de 14 m. Il faut, selon toute probabilité, restituer un bassin dans chacune des trois absides. Quatre foyers, dont trois certainement ou probablement munis d'une chaudière, le quatrième en étant dépourvu. Ce plan est si classique qu'il paraît curieux de considérer que l'abside centrale appar-

tient à un second remaniement (*CMT*, p. 5 et plan 4, ici fig. LIX-2 : l'utilisation de blocs de remploi ne constitue pas un argument suffisant). Dans le schéma chronologique qui restitue deux piscines rectangulaires, puis deux absidales et une rectangulaire, et enfin trois absidales, il semble possible de faire l'économie de l'état intermédiaire.

V : pièce à deux absides, longue d'environ 10,70 m. Deux passages de chaleur, l'un vers IV, hérité de l'état antérieur, l'autre vers l'hypocauste II (il ne peut s'agir d'un foyer, qu'il serait impossible de desservir : *contra CMT*, p. 5). Un troisième orifice communique avec ce qui reste de l'ancien *tepidarium* V, à savoir le local 9 qui, en cette période, n'est plus qu'une annexe du couloir de services. Il ne saurait donc s'agir d'un troisième passage de chaleur communiquant avec un hypocauste qui n'a pas lieu d'être en ce lieu. S'agit-il du départ d'une installation de tirage? On ne comprend cependant pas que l'on n'ait pas alors recouru à une cheminée classique. Malgré le *CMT* (p. 5), les dimensions de cette installation excluent qu'il puisse s'agir d'un foyer : un tel four n'est d'ailleurs pas représenté sur l'axonométrie proposée par ces auteurs (*CMT*, fig. 1). En dernière instance, la solution la plus logique est d'identifier ce passage à une chatière permettant de nettoyer l'hypocauste V.

Si le dernier état du circuit chauffé est donc, dans ses grandes lignes, aisé à reconnaître, la restitution du premier état est, en revanche, plus incertaine. Les trois premières salles ne furent guère modifiées par la suite : seul le *laconicum* fut restreint afin de loger le *praefurnium* desservant le four de la piscine Nord-Ouest du nouveau *caldarium*. Cependant, un problème essentiel est posé par la façon dont on passait, dans le premier état, de III à IV. Le *CMT* restitue, en IV, au Nord-Ouest, une piscine rectangulaire qui bloque toute circulation : les baigneurs doivent donc retourner en II et, par une porte ouverte dans le mur Sud-Est, gagner le *caldarium* grâce au local intermédiaire 10 (= *CMT*, plan 3, local XV, ici fig. LIX-1).

Un tel itinéraire serait fort maladroit. Pour atténuer quelque peu ses inconvénients, le *CMT* restitue deux portes II/III, mais même cette solution n'est pas acceptable : la seconde baie n'est qu'un passage ouvert tardivement contre une harpe. Bien plus, la restitution d'un tel circuit se heurte au fait que rien ne prouve qu'il y eût jamais une porte dans le mur Sud-Est de II. Dans la partie centrale de cette paroi, nous avons seulement deux harpes, qui descendent jusqu'au fond de l'hypocauste, alors que les piédroits de porte s'interrompent au niveau de la mosaïque. La maçonnerie comprise entre ces deux harpes n'est pas un bouchage : elle a simplement été refaite lors de la création du nouveau *tepidarium* de sortie, afin de permettre la création d'un passage de chaleur.

Il paraît donc nécessaire d'envisager une autre lecture : en renonçant à la restitution d'une piscine Nord-Ouest en IV, on rétablit une liaison directe III/IV, tout à fait usuelle et indispensable. L'espace 10 situé entre II et IV, que le *CMT* considère comme un local intermédiaire, devait en fait être inaccessible aux baigneurs : sans doute s'agissait-il d'une cour facilitant l'éclairage et assurant l'évacuation des eaux de pluie.

Nous abordons ainsi le problème du plan du *caldarium* originel. Les données disponibles restent très partielles : elles suggèrent la présence de deux bassins rectangulaires, situés au Sud-Ouest et au Sud-Est, dans le cadre d'une salle dont les limites primitives paraissent repérables grâce à l'examen des maçonneries qui permet de distinguer les remaniements liés aux états successifs.

Reste la question de la partie terminale de cet itinéraire chauffé. Les hypothèses du *CMT* (p. 3) ne nous paraissent pas les meilleures. Il est impossible d'imaginer un cheminement rétrograde à partir de IV, repassant par les premières salles chauffées. En fait, les baigneurs rejoignaient le *frigidarium* uniquement par le Sud-Est, par l'intermédiaire du *tepidarium* de sortie originel V dont on peut retrouver les grandes lignes. À partir du *caldarium*, on y accédait par une porte biaise, bouchée par la suite, sous laquelle un passage de chaleur créait un chauffage indirect. Deux portes permettaient de gagner le *frigidarium*, soit directement par une baie elle aussi bien visible malgré son bouchage ultérieur, soit par l'intermédiaire du local 7. Le seul problème est posé par l'existence d'une porte percée dans le mur Sud-Ouest de ce *tepidarium*, et donnant donc sur le couloir de service. L'état de conservation de cette paroi est très médiocre, mais elle paraît bien conserver les vestiges en grand appareil de l'encadrement d'une baie : sans doute celle-ci était-elle réservée à la circulation du personnel.

Ainsi, de tout temps, les baigneurs suivaient un unique itinéraire, de type sinistrogyre.

VI) *Annexe thermale*

Au Nord-Ouest des thermes, contre les latrines, se développe une annexe thermale, liée au bâtiment principal dans la mesure où elle possède un couloir de service en commun avec ce dernier. Le dégagement est inachevé et on reconnaît seulement trois pièces chauffées, dont une équipée d'un foyer, ainsi que deux salles froides mosaïquées. L'état de la documentation rend inutile toute spéculation sur l'organisation de ces locaux (thermes des femmes?).

THUBURBO MAIUS : THERMES D'HIVER
(pl. LX et LXI)

I) *Bibliographie*

CMT, II, 2, p. 61-83, avec la bibliographie antérieure, parmi laquelle on retiendra particulièrement L. Drappier, *Les thermes de Thuburbo Majus*, dans *BAC*, 1916, p. 55-64, et A. Lézine, *Thuburbo Maius*, Tunis, 1968, p. 18.

II) *Datation*

La datation du *CMT* (première moitié du III^e^ siècle), si elle est plausible, n'est en rien assurée, et se réclame indûment de L. Drappier, qui envisage plutôt la seconde moitié du II^e^ siècle.

La suite de l'histoire du monument est partiellement connue par des inscriptions et par les sondages réalisés pour le *CMT*.

Un premier texte (n° 51) célèbre d'importantes réfections réalisées sous le règne commun d'Arcadius et Honorius, donc à une date comprise entre 395 et 408. Les bains y sont qualifiés de *thermae hiemales* et, bien que l'inscription n'ait pas été trouvée dans ce monument, mais dans la curie, elle fut aussitôt attribuée à ce dernier qui, de fait, est la seule construction balnéaire de la cité à pouvoir faire pendant aux thermes d'été.

Une seconde inscription qui, elle, provient de notre bâtiment, mentionne d'importants travaux réalisés, à une date indéterminée du Bas-Empire, dans les thermes d'hiver (n° 52). On procéda alors à la restauration de la *cella soliaris*, à la refonte de l'*instrumentum aeris et plumbis* et on construisit une *piscinam nomine cochleam*.

Des renseignements très précieux sont fournis par les sondages réalisés pour le *CMT*. Ces derniers n'apportent rien de précis en ce qui concerne l'époque de la construction : les rares mosaïques appartenant à l'état originel sont datées de la première moitié du III^e^ siècle uniquement parce qu'il s'agit de la date assignée par les auteurs au monument. En revanche, ces recherches procurent des éléments de chronologie absolue concernant certains des remaniements que révèle l'examen du bâtiment.

On peut douter que tous ces aménagements se répartissent simplement en deux phases, comme le voudraient les auteurs du *CMT*, mais on dispose désormais de repères précis. La piscine Nord-Est du *frigidarium* n'est pas remblayée avant les premières décennies du V^e^ siècle (en 410 au plus tôt : ces travaux ne paraissent donc pas correspondre à ceux que célèbre l'inscription n° 51) et ce n'est pas avant la fin V^e^-début VI^e^ siècle que la mosaïque masquant désormais le bassin est remplacée par un autre pavement. Nous avons, ainsi, un indice très intéressant sur la longue exploitation de ce bâtiment thermal.

Les dimensions des salles sont données par le *CMT*.

III) *Typologie*

On ne connaît pas avec une précision totale les limites de ces thermes d'hiver dans leur premier état. En particulier, le couloir 1 ouvre vers le Nord-Est par une porte dont tout laisse penser qu'elle est originelle, mais on ignore la nature des dépendances auxquelles elle livrait accès. Quoi qu'il en soit de ces incertitudes, le bâtiment proprement balnéaire constitue des thermes moyens n'occupant qu'environ 1 200 m², l'aile septentrionale adjointe par la suite couvrant elle-même plus de 200 m².

Ces chiffres conduisent à aborder d'une autre façon des bains généralement considérés, peut-être à cause de leur bon état de conservation en élévation, comme des thermes d'une ampleur certaine. Certes, quelques choix révèlent de l'ambition : par exemple, le premier *frigidarium* fut doté de trois piscines. Mais la salle elle-même ne couvrait alors qu'à peine plus de 70 m² (10 × 7,35 m). De même, dans cette optique, on ne sera pas surpris de constater que le secteur chauffé, de plan circulaire, situé au Nord-Ouest et parcouru selon un itinéraire sinistrogyre, soit ne comporte que quatre salles, soit, selon une autre interprétation possible, en possède cinq, mais articulées de façon curieuse en ce qui concerne la fin du circuit et comprenant un *caldarium* bien restreint.

IV) *Salles froides*

Dans le premier état, un petit portique d'entrée commande les salles de façade où il faut placer des vestiaires et où l'on reconnaît des latrines (*CMT*, local III : celles du Nord-Ouest, installées dans le local XXXIII, paraissent dues à un remaniement).

Deux locaux flanquant une des piscines froides permettent d'accéder au *frigidarium* doté de trois bassins disposés selon un schéma cruciforme, la marche-margelle du plus vaste supportant deux colonnes.

Ce secteur froid a été l'objet de remaniements qui ont modifié les circulations dans les locaux de façade. Surtout, le *frigidarium* fut remodelé. Les deux piscines Nord-Est et Sud-Ouest furent supprimées, ce qui accrut considérablement la superficie de la salle mais restreignit d'autant sa capacité balnéaire. De fait, la perte des deux piscines était loin d'être compensée par la création, sans doute contemporaine, d'un petit bassin ovale dans l'angle septentrional du *frigidarium* (2,80 × 1,80 m).

Ce petit bassin conserve, sur ses parois, les traces de la retombée de son couvrement. En arrière de l'arc, surmontant un linteau, qui couvre son ouverture, on distingue nettement des arcs en plein-cintre d'environ 65 cm de diamètre. La voûte s'ancrait donc dans les parois en dessinant une succession d'arcatures (on peut en restituer cinq au total) susceptible d'assimiler la piscine à une «coquille» et, donc, de conforter son identification, déjà proposée, à la *piscina nomine cochlea* de l'inscription n° 52. Dès lors, à titre d'hypothèse, nous pouvons proposer une datation plus précise de cette dernière : si ce bassin est bien la *cochlea*, et si la construction de celui-ci est bien contemporaine du remaniement des piscines du *frigidarium*, il faut attribuer cette inscription au V[e] siècle.

C'est peut-être alors que l'on adjoint au bâtiment une aile dotée d'une entrée spécifique précédée d'un portique, mais reliée au *frigidarium* par le couloir 1. Cette aile se compose de deux locaux ouvrant sur un grand espace (12,40 × 9,18 m) comportant quatre colonnes. Il est, a priori, tentant de considérer que l'on a ainsi équipé les thermes d'une petite palestre, et c'est l'hypothèse avancée par le *CMT*. Elle paraît cependant difficilement défendable : non seulement l'espace découvert serait fort restreint, mais encore le motif géométrique de la mosaïque couvre uniformément toute la surface, ne reflétant en rien une composition architecturale partiellement hypèthre.

Nous proposerons donc de considérer cet espace comme entièrement couvert et d'y voir un vestiaire (hypothèse d'A. Lézine suggérée par la présence de bancs : le fait que ces derniers s'appuient sur le pavement ne suffit pas à prouver qu'ils sont un ajout postérieur) ou, plutôt, un de ces salons, de ces salles de réunion dont nous savons que les thermes étaient pourvus.

V) *Salles chauffées*

I-V : 7,10 × 5,90 m; un foyer; double-paroi (présence de tenons de fer). La circulation des baigneurs entrant et sortant est canalisée par un petit cancel qui subdivise la baie à double vantail. À la suite de la création de la petite piscine Nord du *frigidarium*, le foyer fut sans doute désaffecté, son accès devenant quasiment impossible. Le *tepidarium* ne bénéficiait plus alors que d'un chauffage indirect, bien attesté au moins à partir de II.

II : environ 12 × 7,80 m; deux foyers; double-cloison (présence de tenons de fer). Il est remarquable que ce *destrictarium* soit la plus vaste des salles chauffées.

III : environ 7,60 × 6,80 m; passages de chaleur vers II et IV; double-paroi (présence de tenons de fer); un foyer. Ce dernier était très probablement surmonté d'une chaudière insérée dans une haute arcade, mais il ne subsiste aucune trace d'un bassin.

IV : dans le premier état, la salle (équipée d'une double-paroi : présence de tenons de fer) est pourvue d'un bassin situé au Nord-Ouest et chauffé par un foyer équipé d'une chaudière logée entre les piédroits d'une haute baie. Le reste de la pièce est beaucoup plus délicat à restituer, les interprétations tournant autour de la nature du mur en grand appareil qui subdivise ce long espace en créant la pièce 2. Si ce mur est un remaniement, on peut accepter la solution proposée par le *CMT*, qui place une seconde piscine au Sud-Est, dotée elle aussi d'un foyer. Quelques problèmes subsistent néanmoins. D'abord le but du remaniement : il crée un *tepidarium* de sortie qui n'aurait un sens satisfaisant que s'il donnait directement sur le *frigidarium*, ce qui n'est pas le cas. De plus, et surtout, il est difficile de savoir si ce mur est bel et bien une adjonction, ou s'il n'est pas originel : les rapports entre les appareils de cette paroi et des longs murs ne manquent pas de frapper par leur cohérence. Dans ce cas, nous aurions en 2, dès l'origine, un *tepidarium* de sortie distinct de celui d'entrée, mais dont la communication directe avec le *frigidarium* serait interdite par une piscine froide. Sa fonction serait donc d'alléger le rôle de la salle I-V, sans supprimer la nécessité de la retraverser. Apparemment plus satisfaisante, cette solution présente cependant l'inconvénient de comporter un *caldarium* équipé originellement d'une seule piscine. Quoi qu'il en soit de ces hypothèses, il est sûr qu'un remaniement, peut-être justement destiné à pallier cet inconvénient, consista en l'adjonction d'un bassin absidal dans la salle des bains chauds. En tout cas, l'inscription n° 52 mentionne la restauration d'une *cella soliaris* qui semble bien être celle des thermes d'hiver et qui comporte, dans un état tardif, plusieurs *solia*.

THUBURBO MAIUS : THERMES DU LABYRINTHE
(pl. LVII)

I) *Bibliographie*

CMT, II, 1, p. 20-31 (avec la bibliographie antérieure).

II) *Datation*

Nous ignorons la date de construction de ce monument, qui n'est cependant pas postérieure au IIe siècle s'il est exact que la dédicace du temple de Mercure, en 211, est le point d'orgue de la mise en place du forum et de ses annexes, dont le marché aux boutiques et sa basilique, eux-mêmes postérieurs aux thermes du labyrinthe. En effet, ces deux derniers monuments viennent s'appuyer sur le mur Nord-Ouest des bains (*CMT*, p. 3 et plan 5). Les particularités du système de chauffage pourraient même indiquer une date assez haute.

La longue utilisation de cet établissement est attestée par des mosaïques stylistiquement attribuables à la période fin IIIe-début IVe siècle (*CMT*, nos 17 et 18). Surtout, une monnaie de 410-439 a été retrouvée dans le blocage du foyer du *caldarium* (*CMT*, p. 23). Ce n'est donc pas avant une date avancée dans le Ve siècle qu'une installation artisanale, logée dans le secteur Sud-Ouest des thermes, signale leur abandon en tant que tels.

III) *Typologie*

Il s'agit de petits thermes couvrant à peine plus de 400 m², le *frigidarium* (5,60 x 5,50 m) dépassant de peu les 30 m². Ces bains sont dépourvus de palestre, mais leurs rapports avec les constructions qui s'étendent au Nord-Ouest soulèvent quelques questions. Ces constructions constituent un grand ensemble englobant deux marchés et une basilique communiquant entre eux. Or, il est quelque peu surprenant de constater que la basilique est elle-même reliée directement aux thermes. L'actuel état des lieux date sans doute de l'époque vandale avancée, alors que les bains étaient peut-être hors d'usage (*CMT*, p. 16), mais le mur Nord-Ouest de ces derniers est percé de deux ouvertures qui ne paraissent pas dues à des remaniements et qui permettent d'accéder directement au début de l'itinéraire des baigneurs. Sans aller jusqu'à transformer la basilique en palestre, il semble donc bien que les thermes entretenaient des rapports privilégiés avec les locaux situés dans cette direction.

L'ensemble des salles, disposées selon un plan circulaire, était parcouru selon un itinéraire dextrogyre. Ce fait, qui conditionne l'identification des salles, est confirmé par le décor mosaïqué. En effet, si on ne peut rien tirer des pavements V et F, déposés autrefois et dont le sens de lecture est inconnu (*CMT*, p. 25 et 27, notes 1), en revanche la disposition de la mosaïque du seuil unissant ces deux salles est bien connue grâce au rapport contemporain de sa découverte (*CMT*, p. 27). Or, sur cette mosaïque, sont représentées des sandales dont l'orientation indique clairement que l'on quitte alors le circuit chauffé, c'est-à-dire que l'on abandonne le *tepidarium* de sortie pour gagner le *frigidarium*.

L'état des lieux rend leur examen difficile.

IV) *Salles froides*

Les deux locaux situés au Sud-Ouest restent très mal connus : il s'agit du secteur de l'entrée à partir duquel on accède à une pièce, sans doute le vestiaire, qui constitue le point de départ et d'arrivée du circuit balnéaire.

Le *frigidarium* est équipé d'un seul bassin, situé en une position désaxée, ce qui laissait libre la place nécessaire à une pièce permettant de regagner le vestiaire. À la suite d'un remaniement (IIIe-IVe siècle?), cette pièce de transition fut divisée, donnant naissance à un couloir coudé maintenant une liaison entre le *frigidarium* et l'*apodyterium*, et à un espace où fut logé un puits (cf. fig. 2 et 3). Les remaniements ultérieurs (Ve siècle?) ne nous concernent pas directement, dans la mesure où ils sont postérieurs à la désaffectation des bains.

IV) *Salles chauffées*

Une fois parvenus dans le vestiaire, et contrairement à un schéma fréquent, les baigneurs n'avaient pas besoin de traverser le *frigidarium* pour atteindre le début du circuit chauffé. En effet, du vestiaire, une porte permettait de gagner les salles chauffées.

I? : cette pièce (d'environ 4,30 × 2,60 m) pose un important problème d'interprétation. De par sa position, il devrait s'agir du *tepidarium* d'entrée, mais elle est apparemment dépourvue de tout chauffage (*CMT*, p. 21). Nous sommes dès lors en présence de trois hypothèses. Soit les remaniements

tardifs bien attestés en ce secteur (la salle fut sans doute transformée en bassin dans le cadre des installations artisanales qui envahissent les lieux : *CMT*, p. 23) ont détruit les aménagements antérieurs. Soit ce *tepidarium* était dépourvu d'hypocauste et n'était attiédi que par le voisinage d'une salle chauffée : solution médiocre, mais qui n'est pas absolument sans parallèle. Soit, enfin, la pièce n'appartient nullement au circuit chauffé. Dans ce cas, le local suivant aurait dû assumer toutes les fonctions généralement réparties sur les deux ou trois locaux qui précèdent le *caldarium*.

II-III? : environ 5,80 × 4,30 m. Un foyer. L'hypocauste communique avec celui du *caldarium*. Des cheminées de tirage attestent l'absence de double-paroi. Cette salle, précédant le *caldarium*, permettait forcément le nettoyage des baigneurs, tout en assumant peut-être aussi les fonctions de *tepidarium* : I-II-III?

IV : 7,45 × 6 m. On ignore l'emplacement exact de la baie II-III/IV qu'il faut nécessairement restituer. Deux piscines, une petite, circulaire, logée dans une abside (selon un dispositif qui reste peu clair : pédiluve?), et une grande, rectangulaire, restreinte par la suite. L'existence de trois cheminées dans les angles Nord-Ouest et Sud, ainsi que d'un muret destiné à soutenir le sol et quasiment conservé sur tout le pourtour de la salle, laissent penser que ce *caldarium* était dépourvu de double-paroi. Ce choix est d'autant plus curieux que la pièce paraît n'avoir été chauffée que par un unique foyer.

V : 5,80 × 3,60 m. Chauffage indirect à partir de II-III. Apparemment pas de double-paroi. Étant donné l'étroitesse du «conduit horizontal» apportant la chaleur, la pièce ne pouvait être que très légèrement attiédie. D'une manière générale, ces bains paraissent avoir été caractérisés par la faiblesse des moyens de chauffage mis en œuvre.

THUBURBO MAIUS : THERMES DU CAPITOLE
(pl. LXII)

I) *Bibliographie*

L. Poinssot et R. Lantier, dans *BAC*, 1925, p. LXXV-LXXVI; *CMT*, II, 1, p. 79-89.

II) *Datation*

Des éléments de réflexion sont fournis par le *CMT* qui a mis en évidence un premier état du bâtiment qu'il attribue plutôt à la seconde moitié du IIe siècle. Le seul critère archéologique est la présence, sous une mosaïque appartenant à un ensemble lié à l'érection du monument, de deux tessons datables entre 150 et 250. Le style «sévère» des mosaïques n'interdit nullement de privilégier une date plus tardive, à savoir la fin du IIe siècle, ou même la première moitié du IIIe siècle. Une telle datation est d'ailleurs évoquée dans le *CMT* lorsque ces pavements contemporains de la construction du bâtiment sont comparés à d'autres mosaïques du site.

Dans ce premier état, si le secteur froid peut être restitué avec un minimum de précision, la partie chauffée nous semble, en revanche, présenter des problèmes insolubles dans l'état actuel de la documentation. Toutefois, on peut proposer la restitution d'un plan linéaire impliquant un itinéraire rétrograde.

Le monument est ensuite l'objet de toute une série de remaniements difficiles à dater en chronologie relative, et encore plus absolue. On peut seulement noter que la mosaïque du *tepidarium* (p. 87, no 69B et C) évoque le début du IVe siècle. Il nous paraît cependant que le point d'aboutissement de ces remaniements est un circuit chauffé restreint qui renvoie directement à des conceptions très tardives.

III) *Typologie*

Les abords des vestiges exhumés (fig. LXII-1) sont très mal connus, mais il s'agit de petits thermes dont le secteur proprement balnéaire paraît couvrir moins de 350 m². Tout l'angle Ouest pourrait avoir dépendu du bâtiment (palestre?), mais même cet ensemble n'atteindrait pas 500 m². Le *frigidarium* mesure 6,80 × 4,84 m en moyenne, soit 33 m².

Il semble donc s'agir de thermes de quartier, plutôt que des bains d'une demeure (*contra* Poinssot-Lantier). Une particularité du monument, à savoir la présence de nombreuses salles équipées de sièges, ne nous paraît pas un argument suffisant pour les désigner comme un «lieu de réunion pour une quelconque association privée» (*CMT*, p. 79). Sans doute la présence de ces sièges signale-t-elle surtout des vestiaires et des salons.

Les salles chauffées, disposées au Nord-Ouest, étaient parcourues selon un itinéraire rétrograde

correspondant à un plan linéaire qui caractérise sans doute les deux principaux états. Les dimensions des pièces sont données par le *CMT*.

IV) *Salles froides*

Les thermes sont accessibles, à partir de la rue qui les longe au Sud-Est, par un vestibule (env. 11 × 1,65 m) équipé de banquettes : peut-être jouait-il le rôle de salle d'attente. De là, on accède directement au *frigidarium* doté d'une unique piscine. Les quatre piliers d'angle sont dus à un remaniement qui provoqua, dans l'angle Nord, l'obturation d'une baie conduisant au couloir de service.

Au Nord-Est, la salle des bains froids communique avec les pièces 1 et 2. Elles étaient munies de bancs qui furent supprimés lors d'un remaniement dans la plus septentrionale d'entre elles (*CMT*, p. 83). Au Sud-Ouest, un ensemble de locaux fut profondément transformé. Dans l'état initial, une pièce intermédiaire, 3, jouxtant la piscine froide, permet de gagner une salle de plan allongé (4 : 6 × 3 m env.), possédant des sièges dont des vestiges subsistent le long de deux de ses parois. Cette salle est contiguë à deux autres locaux, 5, également pourvu de banquettes, et 6, second vestibule d'entrée accessible à partir de la grande cour.

Cet ensemble fut complètement redessiné à une date inconnue. Le vestibule 6 fut restreint, la partie amputée étant associée aux deux autres pièces 4 et 5 pour créer une seule et vaste salle carrée de plus de 7 m de côté. Dans les angles, des piliers signalent une voûte d'arête. La perte des sièges installés dans les anciens locaux ainsi détruits fut partiellement compensée par l'équipement de l'espace 3 reliant les lieux au *frigidarium*. On peut se demander si le but de ces travaux n'était pas de doter l'établissement d'une salle d'exercices, mais l'espace disponible reste fort restreint.

V) *Salles chauffées*

Dans le dernier état, ce secteur se compose seulement de deux salles : un unique «*tepidarium*», d'entrée et de sortie (4,80 × 3,40 m), chauffé indirectement et dépourvu de double-cloison (*CMT*, p 79 : restes d'enduit contre la maçonnerie); un *caldarium* doté de deux piscines chauffées chacune par un foyer.

Ce plan est dû à des remaniements : le bassin absidal du *caldarium* est un ajout et on peut donc penser que, originellement, cette salle n'était pas celle des bains chauds, mais un *destrictarium* ou un *destrictarium-laconicum* équipé d'une seule piscine. Nous aurions eu ainsi, comme il convient pour des thermes classiques, au moins trois salles chauffées, le *caldarium* primitif étant à rechercher au Nord-Ouest. Dans cette direction, on ne retrouve toutefois que deux locaux (*CMT*, VII-VIII et XIV : fig. LXII-2) qui, dans l'état actuel des lieux, ne révèlent ni la façon dont ils étaient accessibles, ni celle dont ils auraient pu être chauffés.

Cependant, d'après le niveau des sols, le *CMT* précise que VII-VIII possédait un hypocauste, avec, peut-être, les traces d'un four au Nord-Est. Le même raisonnement paraît possible pour XIV. Faudrait-il, dès lors, restituer le *caldarium* primitif en VII-VIII, avec une vaste piscine en XIV ? Cette solution, la seule que nous suggèrent les vestiges, reste hypothétique.

THUBURBO MAIUS : MAISON AUX COMMUNS
(pl. LXIII)

I) *Bibliographie*

Lézine, *Architecture romaine*, p. 97. *CMT*, II, 3, p. 95-106.

II) *Datation*

La demeure présente une grande homogénéité architecturale. De même les pavements offrent une unité très frappante : ils sont l'œuvre d'une seule équipe. Deux sondages réalisés sous des mosaïques ont livré quelques tessons de la fin IIe-début IIIe siècle. La plupart des motifs ornant les sols se retrouve ailleurs sur le site, dans des contextes appartenant à la première moitié du IIIe siècle (*CMT*, p. 99-100). C'est donc la date que l'on peut raisonnablement attribuer à l'ensemble de la demeure.

III) *Typologie*

La maison aux communs possède, à ses deux extrémités Nord et Sud, des aménagements qui pourraient être balnéaires. Le premier n'a conservé aucune trace de chauffage, à l'inverse du second. La numérotation des pièces est empruntée au *CMT*.

IV) *Installation septentrionale (fig. LXIII-1 et 2)*

Du péristyle, le couloir X dessert deux pièces. L'une d'elles, XI, mitoyenne du grand *oecus* ou *triclinium* IX, a été considérée par les auteurs du *CMT* comme une salle d'eau. Au Nord-Ouest, elle est occupée par un puits, dont la margelle a disparu, et par un bassin, dont le fond et les parois de moellons, partiellement conservées, sont recouverts d'un enduit étanche, les joints présentant une forme arrondie. On peut y voir une baignoire longue d'environ 1,30 m.

En faveur de cette interprétation, on notera la nature des pavements. Leur bipartition et leur implantation prouvent qu'il ne s'agit pas d'un bassin tardif mais d'un aménagement originel. Leur qualité démontre que nous ne sommes pas dans un simple local de service. L'identification d'une salle de bain rend donc bien compte de ces données, y compris de la présence d'un puits, même si ce dernier n'était certainement pas affecté uniquement aux besoins des baigneurs.

Inversement, hormis ce bassin dont l'assimilation à une baignoire reste d'ailleurs, à notre avis, une hypothèse, aucune installation caractéristique d'une salle d'eau ne subsiste. À moins de restituer un bain froid, il faut supposer la présence d'une chaudière destinée à chauffer l'eau tirée du puits, mais nulle trace n'en est visible.

Sommaire bain chaud par immersion ou simple *frigida lavatio*, l'identification d'une salle d'eau est cependant la lecture qui paraît le mieux rendre compte de la nature spécifique de cette pièce. Les pavements X et XI appartiennent à l'ensemble attribuable à la première moitié du III^{e} siècle.

V) *Installation méridionale (fig. LXIII-3)*

La pièce XXIV (3,10 × 2,50 m) était installée sur un hypocauste dont subsistent quelques pilettes. Trois cheminées sont encastrées dans les murs. De la chambre de chauffe partent deux conduits horizontaux qui permettaient d'attiédir les salles voisines : le *cubiculum* XXII et la pièce XXIII, communiquant avec XXIV. Au Sud-Est se trouvent le *praefurnium* XXVI et le petit local XXV originalisé par sa mosaïque : celui-ci ouvre sur XXIV et, semble-t-il, vers le Sud sur XXVII qui, à la suite des dernières recherches, apparaît comme un espace dallé.

L'interprétation de cette installation tourne autour de la nature de la pièce XXIV. Étant donné ses petites dimensions permettant d'obtenir une chaleur élevée, A. Lézine avait proposé de l'identifier à une étuve sèche, qui aurait dépendu de petits thermes installés au Sud-Est. Les dernières recherches n'ont pas confirmé cette hypothèse. Il semble donc préférable de considérer cet ensemble comme un quartier chauffé de la demeure. On notera aussi que les parois qui délimitent le local XXIV, et dans lesquelles sont aménagées les cheminées, sont plaquées contre les murs des autres pièces : il est possible que cette installation de chauffage soit due à un remaniement.

THUGGA : THERMES D'AÏN DOURA
(pl. LXIII)

I) *Bibliographie*

C. Poinssot, *Les ruines de Dougga*, Tunis, 1958, p. 72. F.B. Sear, *Roman wall and vault mosaics*, dans *RMDAI*, 23, 1977, p. 156-157, n° 198 (sur le décor mosaïqué des voûtes). M. Bouhlila, *Les mosaïques des thermes d'Aïn Doura (Dougga, Tunisie)*, thèse pour le doctorat de III^{e} cycle, Paris IV, 1987 (ex. dact.).

II) *Datation*

Inconnue, mais le plan indique une date qui ne saurait être antérieure au II^{e} siècle. C. Poinssot (*Mélanges Carcopino*, Paris, 1966), repris par F.B. Sear, propose la période fin II^{e}-début III^{e} siècle, mais cette hypothèse n'est pas étayée. Elle est cependant confortée par l'étude de M. Bouhlila qui se fonde sur le style des mosaïques. Le premier pavement du *frigidarium* est composé selon un type de canevas qui ne serait plus guère utilisé après cette date.

Une seconde étape essentielle serait caractérisée par la pose de nouvelles mosaïques au IV^{e} siècle. Cette phase d'embellissement correspondrait aussi à un agrandissement de l'édifice. De fait, on repère aisément, en I/Est, une porte soigneusement obturée et dont le débouché serait, de toute façon, barré par la maçonnerie de la salle 2. Or, le pavement de cette dernière daterait justement du IV^{e} siècle, date à laquelle il faudrait attribuer la construction de la pièce elle-même.

Ce raisonnement se heurte cependant au fait que la construction de l'hypocauste I implique déjà la fermeture de cette porte I/Est, fermeture qui ne saurait donc être due à une extension du secteur froid des thermes. Par conséquent, il faut trouver une autre explication à l'existence de cette baie (porte de chan-

tier? On notera que ce passage est construit différemment des autres ouvertures de circulation, ses piédroits descendant jusqu'au fond de l'hypocauste et le linteau qui le couvre étant situé plus bas).

Nous retiendrons donc l'hypothèse d'une construction du bâtiment à la fin du IIe-début du IIIe siècle, hypothèse qui doit être considérée comme fragile car reposant uniquement sur la datation d'un pavement, et ce en fonction de critères stylistiques. Nous retiendrons aussi l'existence d'une phase de travaux réalisés au IVe siècle et repérable à la pose de nouvelles mosaïques (cf. déjà C. Balmelle, *À propos d'une mosaïque tardive de Bordeaux*, dans *Hommages Henri Stern*, Paris, 1983, p. 21-32, en particulier p. 28-32). En revanche, dans l'état actuel de la documentation, nous n'attribuerons pas à cette dernière phase une extension du bâtiment.

III) *Typologie*

Bien que le bâtiment ne soit que très partiellement dégagé, il est clair qu'il s'agit de grands thermes de plan symétrique dont les salles chaudes sont disposées au Nord. Nous ignorons s'ils étaient dotés d'une ou deux palestres. Les dimensions sont données par M. Bouhlila.

IV) *Salles froides*

Seule une partie du secteur oriental des salles froides a été mise au jour. On y reconnaît deux grandes pièces qu'il faut peut-être identifier à un vestiaire (1) et à un gymnase (2 : 15,92 × 11,64 m). Une exèdre (3) articule ces pièces, le début du circuit chauffé et le *frigidarium* sur lequel elle ouvre. De ce dernier, on ne connaît guère qu'une piscine, logée dans son angle Nord-Est. La restitution d'un deuxième bassin, dans l'angle Nord-Ouest, est parfaitement logique, mais les recherches de M. Bouhlila permettent de proposer également, au Sud, deux piscines symétriques des premières. Elles permettent aussi de penser que le secteur froid était conçu de façon symétrique, dans la mesure où elles ont mis au jour, à l'Ouest, des mosaïques identiques à celles qui pavent 2 et 3. Les vestiges qui affleurent confirment cette restitution.

V) *Salles chauffées*

Un couloir de service a été très partiellement mis au jour au Nord. Vers l'Est, les thermes sont jouxtés par un bâtiment qui paraît indépendant : la présence d'un *triclinium* et de chambres à coucher disposés autour d'un péristyle semble la désigner comme une demeure dont le dégagement reste inachevé. Entre ces deux constructions un long et étroit espace ne servait qu'à les séparer. Le chauffage des salles était donc en partie assuré par un complexe réseau de sous-sols dont un bras passait sous le *tepidarium* de sortie de façon à desservir un local commandant plusieurs foyers : l'un chauffait la seule piscine du *caldarium* mise au jour, l'autre le *destrictarium*, un troisième four paraissant avoir desservi le *tepidarium* d'entrée. Au-dessus du couvrement de ce local, un puits de lumière contribuait à l'éclairage de la piscine du *frigidarium* muni de ce côté d'une fenêtre.

I : 8,90 × 6,95 m; probablement un foyer. M. Bouhlila restitue seulement un chauffage indirect par la porte I/II, étant donné l'absence de passage de chaleur entre ces deux salles. Une telle lecture est tout à fait improbable : l'hypocauste I serait dénué de toute signification. Le même auteur a repéré, dans les parois, la présence de tenons de bronze : ils impliqueraient l'absence d'une double-cloison.

II : 9,45 × 8,75 m; un foyer. La salle est remarquable par son plan circulaire complété par quatre vastes niches. M. Bouhlila y a également reconnu des tenons de bronze : si la notation est juste, elle signale, malgré les hésitations de l'auteur, l'absence de paroi chauffante.

III : 10,48 × 5,55 m; un foyer surmonté d'une haute et étroite arcade qui nous paraît être non une fenêtre (une vaste et large baie de ce type est percée dans le mur oriental), et encore moins une porte, mais le logement d'une chaudière, ce qui impliquerait la présence d'un bassin.

IV : nous n'en connaissons qu'une piscine latérale chauffée par un foyer.

V : ce local de transition, apparemment chauffé indirectement, paraît de superficie restreinte, mais il est possible qu'il se soit prolongé vers le Sud.

THUGGA : THERMES LICINIENS
(pl. LXIV)

I) *Bibliographie*

L. Poinssot et R. Lantier, dans *BAC*, 1925, p. XXVIII-XL; Lézine, *Architecture romaine*, p. 22-24; C. Poinssot, *Les ruines de Dougga*, Tunis, 1958, p. 48-52. M. Labbe, *Recherches sur les thermes liciniens à Dougga (Tunisie)*, mémoire de maîtrise, Université de Toulouse-le Mirail, 1995 (ex. dact.).

II) *Datation*

Caracalla ?

L'hypothèse, généralement admise, de la construction du monument sous Gallien repose sur la découverte, dans les thermes mêmes, d'un fragment d'inscription complétant deux autres fragments retrouvés auparavant dans les environs du capitole (inscription nº 57). On peut donc considérer que ce texte concerne effectivement les thermes liciniens et qu'il nous relate avec précision un épisode tardif les concernant. En effet, il nous fait connaître une restauration de l'*atrium thermarum* ainsi que l'érection d'une statue de Gratien. Malgré la mutilation du texte, il ne paraît pas être question d'un simulacre de Valens : ces travaux, dus à –]dius Honoratianus, flamine perpétuel et curateur pour la deuxième fois, se placeraient donc entre 378 et 383.

En revanche, le point le plus intéressant pour la datation du monument reste l'objet d'une grande incertitude. On a longtemps estimé que ce texte donnait le nom du bâtiment, les *thermae* [*Lic*]*inianae*, lequel aurait donc été érigé sous Gallien. C'est dans cette optique que L. Poinssot et R. Lantier (p. XXXI-XXXII) ont suggéré d'attribuer à la palestre des linteaux retrouvés en différents points de Thugga et de ses environs, et en particulier remployés dans la fortification byzantine du forum. Ceux-ci portent en effet une dédicace gravée en 264 en l'honneur de Gallien et Salonine (L. Poinssot, *NAMS*, 21, p. 156-163, nº 65 = *ILTn*, 1416, révisant *CIL*, VIII, 26559). On remarquera que la lecture de ce texte soulève des difficultés et que son état de conservation ne permet de connaître ni la nature du monument concerné par ces travaux, ni l'ampleur exacte de ces derniers. C'est donc uniquement parce que les thermes étaient désormais attribués à Gallien qu'on établit un rapprochement entre ces derniers et ces éléments d'architecture dont les dimensions, paraît-il, pourraient convenir si on les place sur les colonnes de la palestre.

On constate donc que cet ensemble d'hypothèses, qui paraissent se conforter mutuellement, repose en fait uniquement sur l'appellation du monument. Or, au moment de la découverte des fragments d'inscription, L. Poinssot avait souligné qu'aucune restitution de ce nom ne pouvait être utilement proposée (*NAMS*, 22, p. 167). Quelques années plus tard, le seul argument qu'il avance pour justifier sa nouvelle lecture est la prospérité de la ville sous le règne de Gallien. L'argumentation est d'une extrême fragilité, et il est vraiment étonnant qu'elle ait longtemps été acceptée sans discussion, hormis quelques rares réserves (par exemple C. Poinssot, p. 48, rappelant que la lecture de l'inscription reste incertaine).

Cette interprétation n'est pourtant pas recevable sous cette forme. Le gentilice *Licinius* renvoie à la famille de Valérien toute entière. Comme l'a souligné A. Beschaouch (*Uzappa et le proconsul d'Afrique Sex. Cocceius Anicius Faustus Paulinus*, dans *MEFRA*, 81, 1969, p. 206-208), à Thubursicu Bure, ville voisine érigée en colonie par Gallien, la cité est dite *colonia Licinia Gallieniana Augusta* et ses *thermae* sont *Gallienianae*. À Thugga, les *thermae Licinianae*, si l'on accepte cette restitution, renvoient donc à Valérien, non à son fils, ou plutôt à ces deux membres de la *gens Licinia* associés au pouvoir.

Cette rectification modifie quelque peu la chronologie. L'édifice n'est plus attribuable au règne de Gallien seul (260-268), mais au règne conjoint de ce dernier et de son père Valérien (253-260). Elle rend aussi encore plus aléatoire l'attribution à la palestre des linteaux portant la dédicace en l'honneur de Gallien et Salonine.

Dans ce contexte, une remarque de M. Christol (*Gallien, Thugga et Thibursicum Bure*, dans *Ant. afric.*, 14, 1979, p. 219) apparaît de grande portée. En effet, cet auteur souligne que, étant donné la lacune qui affecte le début du nom et la longueur de celle-ci, d'autres restitutions sont d'autant plus possibles que la dénomination des bâtiments publics utilise plutôt le *cognomen* impérial. C'est pourquoi il propose l'alternative [*Anton*]*inianae*, songeant ainsi à Caracalla : l'attribution à Marc Aurèle correspond mal au contexte architectural, et celle à Élagabal doit sans doute être exclue à cause de la *damnatio memoriae*. On notera que l'architecture du péristyle Nord-Ouest, caractérisée par ses portiques avec arcs sur colonnes, trahit des rapports avec l'Orient, nouveauté qui s'affirme nettement dès le début du IIIᵉ siècle. C'est pourquoi P. Pensabene a lui-même pensé à une datation sévérienne pour la construction de cet édifice (*Africa romana*, VIII, p. 469).

Après les travaux dus à Honoratianus, nous ne connaissons rien de la durée d'exploitation de ces thermes. Les traces d'une huilerie sont visibles en III/Sud-Ouest.

III) *Typologie*

Il s'agit de thermes de dimensions moyennes, occupant à peine 1 700 m² si l'on ne tient pas compte de la palestre. Le *frigidarium* couvre, sans les piscines mais avec les annexes qui encadrent ou séparent celles-ci, environ 175 m². Conçus selon un plan symétrique, ces bains permettent un circuit passant par cinq salles chauffées disposées au Sud-Sud-Ouest. Les dimensions sont données par M. Labbe.

IV) *Salles froides*

L'implantation du bâtiment a nécessité, étant donné la pente du terrain, de grands travaux d'aplanissement de la roche au Nord et, inversement, de remblaiement au Sud. Le secteur de l'entrée assure donc une forte dénivellation : du vestibule (6,95 x 5,49 m), installé sur des citernes, on descend par un escalier jusqu'au niveau principal du bâtiment, situé quelque 6 mètres en contrebas. Des remaniements ont affecté ce dispositif : primitivement, l'escalier était coudé et évitait ainsi l'espace actuellement occupé par le vestibule. Ce changement de plan se concilie mal avec l'hypothèse qui veut voir dans ce dernier *l'atrium* restauré au IV^e^ siècle (n° 57). De plus, si la restitution du texte est exacte, la mention de l'*atrium* entrepris *ab antiquis exceptoriis in eodem loco su*[*biectis*] est d'interprétation très délicate (cf. ci-dessous, p. 389-390) et ce local apparaît bien modeste pour mériter une appellation particulière.

L'escalier d'accès débouche sur un péristyle de 11,50 m de côté, doté de douze colonnes. L'hypothèse d'une couverture de la partie centrale (Poinssot, p. 50), surtout par «une coupole percée d'ouvertures» (*BAC* 1925, p. XXX) nous paraît exclue. En fait, la salle est clairement la réplique réduite de la palestre disposée symétriquement. Dès lors, se pose le problème de sa fonction : palestre annexe (hypothèse que rendent peu probable tant les dimensions du local que son emplacement qui implique qu'il soit traversé par les baigneurs entrant ou sortant) ou somptueux dédoublement du vestibule d'entrée? D'un point de vue architectural, cette installation parait mériter, bien plus que le local supérieur, l'appellation d'*atrium thermarum*.

Le cœur du secteur froid est occupé par le *frigidarium* équipé de trois piscines. Celle située au Nord est flanquée de deux locaux, selon un schéma classique transposé. De fait, ces locaux servent habituellement à assurer des circulations : ici, étant donné la dénivellation, ils ne débouchent sur rien et constituent deux salons annexes de la salle des bains froids.

La circulation des baigneurs s'effectuait, au contraire, par deux pièces prolongeant le grand axe du *frigidarium*. Elles assurent l'articulation de ce dernier avec l'entrée (par une baie double), la palestre (également par une baie double), les vestiaires et le début du circuit chauffé. On notera que les *tepidaria* d'entrée sont accessibles tant à partir de ces pièces qu'à partir des vestiaires. Cette disposition pourrait correspondre à deux pratiques balnéaires diverses. Les adeptes de la palestre, à l'inverse de ceux qui ne la fréquentaient pas, étaient déjà déshabillés au moment où ils abordaient le circuit chauffé. Ils n'avaient donc pas besoin de repasser par le vestiaire : c'est à eux qu'était sans doute destinée la baie permettant d'éviter ce dernier.

La palestre (17,53 × 13,70 m) est dotée d'une petite annexe située au Nord-Est. C. Poinssot a proposé d'y reconnaître des latrines. Une fouille récente a montré que cette interprétation n'était pas la bonne : l'égout qui se dirige vers ce local n'en longe pas les parois mais le traverse obliquement (Labbe, p. 30). On retiendra donc l'hypothèse d'un dépôt pour les produits nécessaires aux usagers de la palestre (Lézine, *Architecture romaine*, p. 21 et note 80).

V) *Salles chauffées*

Étant donné la forte pente du terrain vers le Sud, de ce côté les *praefurnia* étaient installés sur un grand remblai, largement entamé aujourd'hui. La lecture de ces vestiges impose donc une certaine prudence, les installations de chauffage ayant pu disparaître et les murs visibles n'étant que des fondations. Inversement, au Sud-Ouest, la fouille est incomplète.

La mise en place de ce remblai a facilité l'aménagement d'un couloir souterrain qui passe sous le *caldarium* où il se subdivise en deux branches afin de livrer accès à deux locaux desservant des fours et au niveau desquels on accédait par un petit escalier (fig. LXIV-1). Grâce à ce réseau souterrain, on pouvait ainsi, sans perturber la tranquillité des baigneurs, faire fonctionner des foyers situés au cœur du bâtiment. Ces derniers permettaient donc de multiplier les côtés par lesquels une salle pouvait être chauffée, solution qui, sinon, eût été impossible étant donné la proximité des constructions environnantes. Nous appellerons «fours internes» ceux situés dans ces locaux, par opposition aux «foyers externes», placés sur la façade Sud-Ouest.

I : 8,34 × 4,62 m à l'Ouest; 7,77 × 4,64 m à l'Est. Hypocauste à canaux chauffé par un foyer interne. Passage de chaleur vers II. Cinq cheminées attestent l'absence d'une double-paroi, absence confirmée par les vestiges d'un plaquis de marbre directement appuyé sur la maçonnerie.

À l'Ouest, le four paraît remanié ou même devoir son existence à un changement de parti. Inversement, il semble bien originel à l'Est. L'existence d'un chauffage direct faisait donc probablement partie du plan primitif.

II : 8,91 × 6,48 m à l'Ouest; 8,41 × 5,88 m à l'Est. Passage de chaleur vers I mais non vers III; deux foyers, l'un interne, l'autre externe (le plan Poinssot

signale seulement le foyer externe de II/Est, alors qu'il est totalement détruit, le mur étant arasé au-dessus d'une haute fondation; en revanche, ce four est parfaitement attesté en II/Ouest).

III : 7,30 × 5,06 m à l'Ouest; 7,66 × 5 m à l'Est. Deux foyers, interne et externe. Ce dernier, détruit en III/Ouest, est attesté en III/Est par les restes d'un arc.

IV : les grands axes de la pièce mesurent 13,34 et 10,30 m. Une grande piscine, chauffée par quatre foyers externes, dont deux équipés d'une chaudière. Deux piscines annexes, chauffées chacune par un foyer interne.

V : *tepidarium* de sortie, équipé de deux petits bassins. Il serait dépourvu d'hypocauste (Poinssot, p. 50; Labbe, p. 59). L'ampleur des remaniements dus aux aménagements tardifs (attestés par le comblement d'un des deux bassins, alors masqué par un sol de marbre) ainsi qu'aux restaurations nous incite à penser que ce point devrait être vérifié. Si tel était vraiment le cas, ce local n'aurait été que bien modérément attiédi par son contact avec le *caldarium*, particularité qui recouperait ce que nous savons du chauffage médiocre des *tepidaria* d'entrée.

THUGGA : THERMES DES CYCLOPES
(pl. LXV)

I) *Bibliographie*

P. Gauckler, dans *BAC*, 1902, p. CCXV-CCXVI; A. Merlin, *Les fouilles de Dougga en 1902*, dans *NAMS*, 11, 1903, p. 38-41. *Cat. Alaoui* 1910, p. 19, nº 261; *Inv. mos.*, II, p. 184, nº 558; *Inv. mos.*, sup., p. 59, nº 558 et p. 63, nº 560a. L. Poinssot, *Rapport sur les fouilles faites à Thugga en 1910*, dans *BAC*, 1910, p. CCXXX. C. Poinssot, *Les ruines de Dougga*, Tunis, 1958, p. 56-57.

II) *Datation*

Inconnue. La mosaïque du *frigidarium*, représentant Vulcain et les Cyclopes, est attribuée au premier quart du III^{e} siècle par C. Poinssot, mais à la fin de ce même siècle par K. Dunbabin (*Mosaïcs*, p. 40, note 15). Ces jugements ne reposent que sur des critères stylistiques. Des stucs provenant d'une des salles sont hypothétiquement attribués au III^{e} siècle (*Carthage-Kairouan*, p. 140-141).

III) *Typologie*

Il s'agit de petits thermes à itinéraire rétrograde présentant cependant une variante permettant d'éviter une des quatre pièces chauffées. Le trajet court correspond à un plan linéaire, le trajet complet à un plan comportant deux virages. Le *frigidarium* occupe moins de 30 m².

L'état de dégagement et d'étude des vestiges ne permet pas de comprendre avec certitude la nature de cet établissement balnéaire. On l'a rattaché à la maison du *trifolium*, grande *domus* située immédiatement à l'Ouest, mais l'articulation entre ces deux ensembles ne correspond pas au mode qui régit usuellement les rapports entre une demeure et les bains privés qui en font partie, à moins d'admettre que celle-ci s'étendait largement vers l'Est. C'est pourquoi on a aussi attribué ces thermes à une autre habitation qui aurait occupé le même secteur que les bains. Mais les vestiges subsistant ne permettent pas de se faire une idée précise de la demeure qui aurait été capable de posséder une telle installation thermale.

La topographie des lieux est compliquée par la forte pente du terrain vers le Sud. Dans l'état actuel des recherches, on peut dégager les points suivants. L'ensemble de constructions englobant les thermes est dessiné, au Nord-Ouest et au Nord-Est, par deux rues divergeant d'un même carrefour. À l'Ouest, il est séparé de la maison du *trifolium*, du moins au niveau du sol, par un long passage couvert qui relie la rue Nord-Ouest à un secteur Sud qui n'est pas dégagé.

Le niveau supérieur des locaux se règle sur celui de la rue Nord-Ouest. Il n'en reste que quelques ruines dont il est difficile de dire dans quel ensemble elles s'intègrent. Elles reposent sur des sous-sols munis de soupiraux ouvrant sur la même rue. Ces sous-sols sont construits sur un niveau qui est celui des bains dont ils font partie d'une manière ou d'une autre, ainsi que le démontrent les baies de circulation. Cet ensemble, sous-sols et thermes, est accessible à partir de la rue Nord-Est par trois portes. De plus, le *frigidarium* ouvre vers l'Ouest, vers un secteur non dégagé.

Ces diverses données permettent de penser que, dans l'état actuel de la documentation, il faut considérer cet établissement comme des bains de quartier qui n'entretiennent pas de rapport précis avec telle ou telle demeure.

IV) *Salles froides*

À partir de la rue Nord-Est, trois portes conduisent respectivement vers les sous-sols septentrionaux, vers une vaste salle communiquant avec

les espaces de service, et, enfin, vers un couloir qui dessert au passage des latrines, longe des citernes et débouche dans le *frigidarium*. Ce dernier est muni d'une unique piscine absidale.

V) *Salles chauffées*

Dans l'état originel, les deux premières salles chauffées sont directement accessibles à partir du *frigidarium*. Seule la place de ces locaux dans l'itinéraire du baigneur permet d'identifier le *tepidarium*, qu'il était donc possible d'éviter. La communication entre ce dernier et la salle des bains froids fut ensuite soigneusement bouchée, et la pièce dotée d'un second foyer. Il s'agit peut-être d'un bain tardif n'utilisant plus que les deux premières salles chauffées, le *tepidarium* étant alors transformé en salle des bains chauds.

I-V : un foyer situé dans l'axe d'une abside qui pourrait avoir abrité un bassin, puis adjonction d'un second foyer.

II : un foyer. Les piédroits monolithiques des portes dessinent, par rapport au nu des murs, un profond ressaut correspondant, selon toute probabilité, à une double-cloison. Absence de passage de chaleur tant vers I-V que vers III.

III : un foyer. Pour la même raison qu'en II, nous pensons qu'il faut restituer une double-paroi. Passage de chaleur vers IV.

IV : une piscine à l'Ouest, directement chauffée par un foyer. Selon toute probabilité, le dispositif devait être identique à l'Est : il n'en subsiste que le foyer et les piédroits qui devaient encadrer l'accès au bassin.

THUGGA : THERMES DE LA MAISON À L'OUEST DU TEMPLE DE TELLUS (pl. LXV)

I) *Bibliographie*

Plan du quartier avec la *domus* dans *AA*, 1931, col. 521-522. Plan des bains dans A. Merlin, *BAC*, 1918, pl. XXXVII (ici fig. 3).

II) *Datation*

Inconnue. Cependant, la façon dont la maçonnerie de IV/Est vient se plaquer contre le mur de façade orientale, en le doublant, semble indiquer que les thermes n'appartiennent pas au premier état de la demeure.

III) *Typologie*

Ces thermes privés, couvrant environ 75 m², sont accessibles à partir de la demeure et de la rue le long de laquelle ils sont installés. Deux pièces chauffées sont juxtaposées, l'une commandant l'autre.

IV) *Salles froides*

Au Nord, une pièce ouvrant sur la rue devait servir de vestiaire. Elle communique avec le *frigidarium*, qui donne également sur le reste de la demeure. Cette salle des bains froids, qui occupe quelque 10 m², est équipée d'un bassin.

V) *Salles chauffées*

Elles comprennent deux locaux juxtaposés. Le premier, dans lequel on pénètre à partir du *frigidarium*, est long de 5 m environ. Il ne subsiste aucune trace d'une paroi subdivisant cet espace : on peut supposer que sa partie antérieure servait de *tepidarium* (I-V), tandis que sa partie postérieure était le *caldarium*. Cette dernière identification est assurée par la présence d'un bassin semi-circulaire au contact direct d'un foyer. Le four était surmonté d'une chaudière dont il reste l'empreinte dans la maçonnerie dessinant la piscine.

Vers l'Ouest s'ouvre une porte donnant accès à un autre local, chauffé par un foyer : il doit s'agir du *destrictarium-laconicum* (II-III).

THYSDRUS : GRANDS THERMES (pl. LXVI et LXVII)

I) *Bibliographie*

P. Gauckler, *BAC*, 1901, p. CCXXVI-CCXXVIII; Id., *BAC*, 1902, p. CLXXXVI-CLXXXVII; L. Carton, *Excursion et promenade. El Djem (Thysdrus)*, dans *BSAS*, 4, 1904, p. 211-212; P. Gauckler, *Rapport sur des inscriptions latines découvertes en Tunisie de 1900 à 1905*, dans *NAMS*, 15, 1908, p. 345-352 (inscriptions) et pl. VII (plan Durancel); L. Drappier, *Les thermes d'El-Djem*, dans *BAC*, 1920, p. 465-471 et pl. XXI; Krencker, *Trierer Kaiserthermen*, p. 198-200; Thébert, *Circulation*, p. 147.

II) *Datation*

Des fragments de trois ou quatre dédicaces identiques (*CIL*, VIII, 22856-22861) permettraient, d'après les hypothèses insuffisamment nuancées de P. Gauckler ou l'affirmation pure et simple de D. Krencker, de placer la construction de ces thermes vers la fin du IIe siècle.

En réalité, ces textes nous apprennent simplement qu'un personnage, dont le nom est perdu, a institué, pour célébrer l'anniversaire de ses deux filles (ou de deux de ses filles), des jeux du cirque annuels, accompagnés de sportules pour les décurions et d'un banquet pour le *populus*. Dans tout cela, rien ne prouve que l'institution de ces jeux doive être liée à la dédicace des thermes, dont la construction aurait été financée par le même anonyme. Il ne s'agit là que d'une hypothèse fondée sur la découverte, dans les citernes de la palestre, de plusieurs fragments de ces dédicaces, ce qui laisse penser qu'ils proviennent d'un monument peu éloigné, mais ce qui ne désigne pas forcément l'édifice balnéaire.

De toute façon, ces textes fragmentaires ne fournissent aucun indice chronologique précis. Avant de se montrer moins prudent par la suite, P. Gauckler avait d'ailleurs souligné les différences frappantes qui caractérisent leur graphisme, et en avait conclu qu'il était bien aléatoire de fonder une datation sur de tels critères (*BAC* 1901, p. CCXXVII). Nous en sommes donc réduit à noter que la conception d'ensemble du bâtiment et le plan des diverses salles correspondraient bien à une période englobant la seconde moitié du IIe siècle et le IIIe siècle.

La suite de l'histoire du bâtiment est tout aussi floue. Une autre inscription, provenant également des citernes, est habituellement interprétée comme mentionnant une restauration des thermes sous Constantin (no 59). Il faut sans doute attribuer ce texte, qui mentionne Constantin et les Césars Constantin II et Constance II, à la période comprise entre le 8 novembre 324 et le 25 décembre 333, dates respectives de la promotion de Constance II et de Constant (qui n'apparaît pas sur cette inscription) au titre de César. C'est par erreur que P. Gauckler, confondant Constance II et Constant, le place entre 333 et 337. Par ailleurs, le *terminus post quem* de 326, date de la mort de Crispus, ne peut être retenu de façon certaine, étant donné les lacunes du texte qui ne permettent pas d'exclure que ce dernier ait été mentionné (*contra* Lepelley, *Cités*, II, p. 321). De toute façon, rien, dans cette inscription constantinienne, n'autorise à attribuer avec certitude au bâtiment thermal une opération édilitaire dont la nature reste, au demeurant, fort imprécise.

Des remaniements, probablement très tardifs, sont attestés par la suppression de la grande piscine du *frigidarium* qui fut partiellement remblayée et partiellement, semble-t-il, transformée en local chauffé (Drappier, p. 469).

III) *Typologie*

Il s'agit de thermes de dimensions moyennes, dont le secteur balnéaire couvre environ 2 300 m², le *frigidarium* atteignant plus de 120 m². Conçus en fonction d'un plan semi-symétrique, ils comportent, selon notre proposition de lecture, deux itinéraires juxtaposés. Vers l'Est, un vaste espace, comprenant en son centre une batterie de citernes, devait, selon toute probabilité, être aménagé en palestre.

Malgré le mauvais état des ruines, il est encore possible de vérifier sur place une partie des informations fournies par D. Krencker et L. Drappier, auquel nous empruntons les dimensions des pièces. Les schémas proposés rendent compte de l'état actuel des vestiges et montrent que le niveau d'arasement des murs ne permet souvent plus de reconnaître les portes, ni même l'implantation de certaines parois.

IV) *Salles froides*

Elles sont disposées selon un plan clairement symétrique, malgré quelques irrégularités de détail. Le cœur de l'ensemble est classiquement constitué par le *frigidarium* (11,90 × 10,30 m) flanqué de trois piscines disposées selon un schéma cruciforme. Au Nord et au Sud, deux grandes salles de plus de 100 m² (10,40 x 9,70 m et 10,80 × 9,70 m) doivent, à notre avis, être identifiées à des gymnases. Strictement situés dans le prolongement du *frigidarium*, ils communiquent avec ce dernier selon la solution usuelle des locaux flanquant les bassins froids.

À l'Ouest du *frigidarium*, la pièce 1, équipée de deux bassins, pose un problème spécifique. Il faut très probablement donner raison à L. Drappier contre D. Krencker qui déclare qu'elle est chauffée. Il faut donc la considérer comme une annexe du *frigidarium*, jouant un rôle de transition entre les pièces chauffées et froides.

La seule entrée repérée se situait au Sud, en un secteur aujourd'hui illisible. Le vestibule communiquait avec un long couloir entourant le secteur froid sur ses côtés Sud, Est et Nord (L. Drappier décrit le seuil mosaïqué, p. 467, note 4). Toute la partie centrale de la branche orientale de ce couloir est pavée non de mosaïques, mais d'un dallage de marbre (Drappier, p. 467), semblable à celui du *frigidarium* et de son annexe 1 : le décor souligne ainsi l'axe de symétrie du bâtiment.

Ce couloir, articulé en trois branches, permettait de relier entre elles les deux ailes du secteur froid en évitant des circulations perturbant les activités de ces dernières. Il pourrait s'agir d'une solu-

tion palliant les inconvénients découlant de l'existence, dans le secteur proprement balnéaire, d'un vestibule d'entrée unique et placé en position non axiale : elle conforterait l'affirmation de L. Drappier selon laquelle aucun accès n'existait au Nord.

Les autres locaux ne peuvent être identifiés qu'à titre d'hypothèse, d'autant plus qu'ils sont souvent en fort mauvais état de conservation. Cependant, la cohérence des plans Durancel et Drappier permet d'accepter l'essentiel des données fournies par ces documents.

Tout un ensemble de salles, de même profondeur, s'interposent entre l'enfilade *frigidarium*-gymnases et la palestre. Si l'une d'entre elles paraît surtout avoir assuré une liaison entre cette dernière et le secteur balnéaire, il faut chercher à placer dans les autres vestiaires et salons. Deux pièces, communiquant avec les gymnases, s'originalisent par leurs dimensions (9,90 × 8,60 au Nord; 8,70 × 8,20 m au Sud). Il pourrait s'agir soit des vestiaires, soit d'un dédoublement des salles d'exercices.

L'angle Sud-Ouest du monument est actuellement très ruiné. L. Drappier et D. Krencker (dans le premier état, avant la création de la piscine orientale du *caldarium*) estiment que la salle située immédiatement au Nord du vestibule d'entrée était chauffée. L'état actuel des vestiges ne permet pas de confirmer cette assertion, qui se heurte à de nombreux arguments contraires. D'abord, une salle chauffée en communication directe avec le vestibule n'aurait aucun sens. Ensuite, la façon dont elle s'interpose entre le gymnase méridional et un local où D. Krencker place des latrines, est aberrante. Enfin, sa position par rapport aux autres salles chauffées ne s'intègre dans aucune logique. Sans doute L. Drappier n'a-t-il considéré ce local comme chauffé qu'en fonction d'un principe de symétrie dont il prétend, à tort, qu'il régit l'organisation du secteur occidental : c'est ce qui transparaît à travers son affirmation d'après laquelle la chaleur croît «à peu près également des salles 0 et Z à la salle V» (p. 470), selon un plan symétrique de type impérial qui n'est pas de mise ici. Sans doute aussi, D. Krencker a-t-il suivi L. Drappier sur ce point, sans avoir disposé de plus de données objectives qu'il n'en est conservées aujourd'hui. Nous considérerons donc cette dernière comme une pièce froide doublant le vestibule d'entrée et commandant les latrines (?) et le gymnase méridional.

De même, c'est par erreur que D. Krencker, cette fois contrairement à L. Drappier, considère comme chauffée la pièce 4. Ce vestibule d'accès au circuit chaud est dénué de tout foyer et de tout hypocauste.

V) *Salles chauffées*

Nous ne retiendrons donc que sept locaux qui bénéficiaient sans aucun doute d'un chauffage, direct dans tous les cas, ce qui constitue déjà un nombre tout à fait inhabituel qui nous paraît s'expliquer par la juxtaposition de deux itinéraires. Une autre curiosité est la façon dont l'accès à ces salles est reporté vers le Nord, loin du *frigidarium*.

Le chauffage est assuré à partir de trois couloirs de service, l'un marquant la limite occidentale du monument, l'autre étant aménagé à l'Est sous les pièces 1 et V, le dernier étant situé au Nord, sous le vestibule 4. Le *praefurnium* placé par D. Krencker au Nord du bassin septentrional de 1 n'est plus visible : on peut se demander comment il était accessible et à quoi il servait, un four vers 2 étant exclu, tout comme, très probablement, vers 1. La mention «citerne sous voûtes» portée sur le plan Durancel ne paraît pas plus satisfaisante. Seul un nettoyage permettrait de préciser la nature du lieu, peut-être destiné à la réception et à l'évacuation d'une partie des eaux tombant des toitures.

La restitution des circulations et des foyers est délicate : le plan Drappier doit être utilisé avec précaution, car il ne distingue pas les baies des bouches de chauffage; le plan Krencker est lui-même parfois imprécis; enfin, l'état des vestiges ne permet pas toujours de contrôler les informations antérieures.

Un premier itinéraire, complet, comprend cinq locaux :

I : ce vaste *tepidarium* d'entrée comporte, dans les angles, des massifs en blocs de grand appareil qui ne sont pas liés à la maçonnerie : qu'ils soient dus à un remaniement est attesté par le fait que le massif Sud-Ouest a obstrué un foyer. Une autre bouche est bien visible au milieu de la paroi occidentale. L'état des parois ne permet plus de reconnaître la moindre porte. Le plan Drappier conduit à restituer un accès à partir de la pièce 3. Ce choix apparaît quelque peu surprenant et il est probable que, dès l'époque du dégagement, les circulations n'étaient plus reconnaissables. Nous préférerons donc l'hypothèse d'un accès par le Nord, à partir du vestibule 5, que l'on pouvait lui-même atteindre à partir de 4 et dont le pavement devait masquer le couloir conduisant à la chambre de chauffe située sous le local 4.

II : les murs sont également très détruits . Il faut accepter les portes II/I et II/III portées sur le plan Drappier, même si aucune trace n'en est plus visible. En revanche la baie II/2 ne paraît pas s'imposer. À l'Ouest, un foyer, décentré comme sur les plans anciens, paraît encore bien attesté. Un second foyer s'ouvre dans l'angle Sud-Est, desservi par le

couloir de service oriental. Pas de passage de chaleur, ni vers I, ni vers III.

III : comme il est logique, le *laconicum* occupe une surface un peu plus restreinte que les salles précédentes. Bien qu'aucune trace n'en subsiste plus, il faut accepter la restitution d'un foyer à l'Ouest. À l'Est, le plan Drappier signale une ouverture : la paroi est tellement ruinée qu'il est devenu impossible de savoir si l'auteur voulait ainsi représenter une baie ou un foyer. Nous opterons pour la seconde solution, en proposant la restitution d'un four qui reste hypothétique. Seule la baie III/IV est encore parfaitement attestée. Passage de chaleur vers V.

IV : le *caldarium* comporte deux piscines rectangulaires. La restitution, proposée par D. Krencker, de deux foyers sous ces bassins est conforme au plan Drappier et très probable, car parfaitement logique. Il est même certain qu'un troisième foyer, desservi à partir du *praefurnium* situé à l'articulation de deux piscines, chauffait celle de l'Ouest : la trace en est encore bien visible. L'état des ruines ne permet pas, en revanche, d'interpréter la nature de l'étroite ouverture portée au Sud sur le plan Drappier.

Toute l'extrémité orientale du *caldarium* est très ruinée. S'il paraît nécessaire de restituer, comme le propose D. Krencker, une porte IV/V, il est actuellement impossible de reconnaître l'organisation de l'espace 6 situé à l'Est. Il semble avoir constitué un local distinct du *caldarium*, comme cela apparaît sur le plan Drappier, local communiquant par une porte avec l'annexe 1 du *frigidarium*. D. Krencker affirme que ce lieu, qu'il ait dépendu ou non originellement de la salle des bains chauds, fut ensuite occupé par une troisième piscine chauffée de plan semi-circulaire. Il ne reste rien de significatif d'un tel remaniement, et l'hypothèse du chauffage de ce bassin par le couloir de service oriental paraît inadmissible : ce dernier eût été inaccessible. De fait, les seuls vestiges visibles en ce secteur sont ceux de murs, aujourd'hui arasés, qui semblent bien avoir délimité l'accès à ce *praefurnium*, couloir qui devait se trouver sous le local 6, selon un dispositif attesté au Nord, sous le vestibule 5.

V : ce *tepidarium* de sortie est chauffé par un foyer desservi par le couloir de service oriental. Il communique avec l'annexe du *frigidarium* par deux baies.

Nous avons ainsi un circuit balnéaire complet, de type sinistrogyre. Cette lecture ne rend cependant pas compte de la présence de deux autres salles indubitablement chauffées qui, à notre avis, ne peuvent s'expliquer que par l'existence d'un itinéraire juxtaposé, plus court, destiné aux adeptes des exercices physiques.

On y accédait à partir du local 4, par une porte encore bien visible ouvrant sur la vaste salle 3. Cette dernière était chauffée par un foyer desservi à partir du couloir de service septentrional,

Bien qu'il n'en reste aucune trace, il faut restituer une porte 3/2, comme sur le plan Drappier. La pièce 2 s'originalise par sa forme octogonale flanquée de quatre niches. Elle était chauffée par un foyer situé au Sud, où se trouve aussi, de façon certaine, une porte permettant de gagner le local 1 (sur ce point, il faut suivre le plan Krencker, et non le relevé Drappier).

Ces deux locaux doivent être respectivement assimilés soit à un *tepidarium* et à un *destrictarium* (ou *destrictarium-laconicum*), soit, beaucoup plus probablement, à un *destrictarium* et à un *laconicum*.

UTHINA : GRANDS THERMES
(pl. LXVIII)

I) *Bibliographie*

Picard, *Second rapport 1947*, p. 367-369; Lézine, *Carthage.Utique*, p. 143 et 145; F. Reyniers, *Marques doliaires inédites à Oudna (Tunisie)*, dans *Revue archéologique du Centre*, 5, 1966, p. 241-243; H. Ben Hassen, *Uthina*, dans *Archéologia*, 303, juillet-août 1994, p. 28-29; H. Ben Hassen et L. Maurin (éd.), *Oudhna (Uthina). La redécouverte d'une ville antique de Tunisie*, Bordeaux, Paris, Tunis, 1998. Plan sommaire dans A. Lézine, *Carthage. Utique*, p. 145, fig. 34.

II) *Datation*

Les seuls critères dont nous disposons sont des marques sur briques partiellement répertoriées dans la dernière publication de 1998, malheureusement décevante de ce point de vue. En effet, elle ne fournit que quatre timbres. Deux d'entre eux, trouvés autrefois dans les remblais encombrant le monument, datent l'un de Trajan, l'autre probablement de la période 120-150 (cf. déjà F. Reyniers). Deux autres proviennent des nouvelles fouilles. Nous savons que des assises de *bipedales* timbrés étaient insérées dans la maçonnerie, et les auteurs précisent d'ailleurs que certaines inscriptions doliaires étaient encore prises dans la maçonnerie. Or, on ne nous livre que deux marques d'origine pour le moins incertaine. La première provient elle aussi des déblais et appartient à la période 102 environ – 123. Le contexte de la découverte de la seconde reste peu clair : le fait que le fragment soit incomplet de

tous côtés n'incite pas à penser qu'il était en place. Le timbre appartient à l'année 135. Par conséquent, nous ne disposons d'aucune donnée sur les *bipedales* réellement utilisés dans la maçonnerie.

Nous avons donc quatre marques, datant respectivement du règne de Trajan, de Trajan-Hadrien, d'Hadrien et sans doute d'Hadrien-Antonin. Le lieu de leur découverte suggère qu'elles proviennent des thermes. Nous n'en avons pas la preuve, mais l'hypothèse est fiable, du moins si nous considérons les données globalement : on peut logiquement penser que nous sommes en présence d'un édifice de la première moitié du IIe siècle.

En revanche, dans ce dossier, rien ne permet de conclure, comme le font les auteurs de la dernière publication, à une datation de ces thermes sous Trajan, les timbres postérieurs étant évacués dans le cadre de l'hypothèse d'une poursuite des travaux ou de la mise en œuvre d'un nouveau programme architectural sous Hadrien. Il est clair que l'ensemble du lot de briques, si on veut le prendre en considération, implique une construction au plus tôt sous Hadrien, la présence de la seule brique certainement attribuable à Trajan pouvant aisément s'expliquer par une pratique de magasinage.

Les auteurs des recherches récentes se réfèrent également à une inscription très fragmentaire trouvée récemment dans la fouille des thermes et portant le nom de Trajan. Ils proposent d'y voir la dédicace des thermes. Outre que, à notre avis, manque la preuve que le bénéficiaire de cette dédicace soit Trajan, dont le nom, très incomplet, pourrait très bien ne faire partie que de la généalogie du véritable destinataire, rien ne permet de penser que cette inscription concerne l'histoire édilitaire des bains.

Il nous semble donc logique de s'en tenir à l'hypothèse d'une construction de la première moitié du IIe siècle, en privilégiant le règne d'Hadrien.

III) *Typologie*

Le bâtiment est encore en grande partie masqué par les fragments de voûte écroulés. Pour une étude détaillée, il faut attendre le résultat des fouilles reprises depuis peu (1993) par H. Ben Hassen. Ce qui est actuellement visible permet cependant d'identifier, selon toute probabilité, des thermes de plan symétrique.

L'emprise exacte de la construction n'est pas encore reconnaissable, mais elle occupe en gros un rectangle dont le petit côté mesure une quarantaine de mètres, et le grand 80 mètres, ces chiffres n'étant qu'un minimum. Nous sommes donc en présence de grands thermes. Le secteur chauffé est au Sud-Est.

IV) *Salles froides*

Le bâtiment est situé sur une des hauteurs de la ville dont la surface a été réaménagée grâce à de grands travaux. Il repose sur un plan artificiel constitué de remblais et des voûtes de locaux souterrains (plan dans *Archéologia*, p. 28, fig. 2) : au Nord-Ouest, de vastes citernes de plan circulaire et rectangulaire; au Sud-Est, sous le secteur chauffé, des salles de service éclairées par des soupiraux et reliées au niveau supérieur en particulier par des escaliers à vis logés dans des tours bien visibles aux angles saillants des deux salles III.

Les salles froides destinées au baigneur sont encore ensevelies, hormis une vaste piscine s'achevant en abside, autrefois dallée de marbre, qui signale la présence du *frigidarium* au Nord-Ouest.

V) *Salles chauffées*

Seul le *caldarium*, saillant vers le Sud-Est, est parfaitement reconnaissable. Les murs qui émergent de la couche de destruction permettent de restituer une vaste salle d'environ 16 × 13 m, munie de deux piscines rectangulaires et, sur son grand axe, d'un bassin semi-circulaire. À l'articulation de ces trois *alvei*, on reconnaît deux salles de chauffe et le logement d'au moins deux chaudières placées sur les foyers destinés aux piscines latérales.

Le dédoublement des autres salles chauffées est clairement affirmé par la présence de deux pièces, situées respectivement à l'Ouest et au Nord du *caldarium*, qu'il faut interpréter comme des *laconica* : les portes III/IV sont encore bien visibles. Entre ces derniers, l'espace, peu lisible au niveau du rez-de-chaussée mais qui reposait sur des locaux encore bien repérables en sous-sol, doit être le *tepidarium* de sortie, reliant le *caldarium* au *frigidarium*. Il ne subsiste actuellement aucune trace des deux *destrictaria* et *tepidaria* d'entrée, que l'on restituera dans l'alignement des *laconica*, de part et d'autre du *tepidarium* de sortie. Ce dispositif implique que le bâtiment était de plan allongé, cet allongement pouvant être restreint si la disposition des salles se dilatait hors du rectangle actuellement reconnaissable : la poursuite des fouilles permettra de résoudre ce point de détail et de reconnaître l'ampleur réelle du *frigidarium*.

UTHINA : THERMES DES LABERII
(pl. LXVIII)

I) *Bibliographie*

P. Gauckler, *Le domaine des Laberii à Uthina*, dans *Mts Piot*, 3, 1896, p. 215-225; S. Gsell, *Chronique archéologique africaine, troisième rapport*, dans *MEFR*, 18, 1898, p. 101-102, et *Quatrième rapport*, dans *MEFR*, 19, 1899, p. 61-62; S. Ben Mansour, *Uthina*, Éd. ANP, Tunis, 1993 (cf. aussi *Les mosaïques d'Uthina*, thèse de III^e^ cycle, Université de Paris IV, 1984, ex. dact., p. 276-300); H. Ben Hassen, *Uthina*, dans *Archéologia*, 303, juillet-août 1994, p. 24-25.

II) *Datation*

Le monument est encore incomplètement dégagé et on ne dispose quasiment d'aucune donnée archéologique. Les recherches qui ont repris récemment sur le site devraient combler cette lacune.

En attendant, la datation sévérienne proposée par P. Gauckler reste une hypothèse fragile. Elle paraît reposer essentiellement sur le fait que les monnaies découvertes dans les égouts s'étalent dans le temps d'Alexandre Sévère à Constantin (p. 215), ainsi que sur le style de la mosaïque d'Orphée placée dans le *frigidarium* (p. 218-219). K. Dunbabin, pour sa part, attribue ce pavement à la fin du III^e^ ou au début du IV^e^ siècle (*Mosaïcs*, p. 241 et 266).

Des remaniements sont visibles dans l'architecture de l'édifice. Lorsqu'un atelier de poterie se loge dans les thermes, ces derniers sont désaffectés. Cette installation artisanale est, elle-même, abandonnée à la suite de l'effondrement du bâtiment. Le matériel lié à la dernière phase d'activité de l'atelier comprend de nombreux objets portant des symboles chrétiens (*DACL*, VIII, col. 1102-1104). Nous sommes alors à une époque qui ne saurait être antérieure à la seconde moitié du IV^e^ siècle, mais qui pourrait aussi être beaucoup plus tardive (V^e^-VI^e^ siècle : sur ces problèmes de datation, cf. A. Ennabli, *Lampes chrétiennes de Tunisie*, Paris, 1976, p. 22-25).

III) *Typologie*

Il s'agit de petits thermes dont le secteur proprement balnéaire couvre un peu plus de 700 m², le *frigidarium*, proportionnellement vaste, mesurant 12,50 × 11,50 m (Gauckler), ce qui correspond à plus de 140 m².

Traditionnellement, on a considéré que ces bains dépendaient d'une riche demeure située à quelque distance. Comme le souligne S. Ben Mansour (à la suite de G. Picard, *EAA*, VII, s.v. Udna, p. 1046), ce raisonnement ne repose sur aucun argument précis et les dimensions de l'édifice rendent peu probable le fait qu'il s'agisse de thermes privés. Ce doute est renforcé par le fait que la maison des Laberii paraît bien avoir disposé de sa propre installation thermale (Lézine, *Architecture romaine*, p. 97).

Le contexte de ce monument nous est donné par l'inscription qui surmonte le motif central (Orphée charmant les animaux) de la mosaïque du *frigidarium : In praedis Laberiorum Laberiani et Paulini*. Nous sommes donc dans une propriété de deux membres de la gens *Laberia, Laberianus et Paulinus*. Ce texte est encadré par le mot *Masuri*, répété deux fois. P. Gauckler (suivi par K. Dunbabin) proposait d'y voir la signature du mosaïste, S. Gsell se demandait s'il ne s'agissait pas plutôt d'un *signum* commun aux deux personnages (*MEFR* 1898, p. 102).

Ce document atteste que ces thermes étaient propriété privée. Cependant, plutôt qu'à des bains dépendant d'une demeure, on pourrait penser à un établissement ouvert au public, comme dans le cas de la propriété de Iulia Felix à Pompéi, où cette dernière loue un bain visiblement destiné à une exploitation publique : *In praedis Iuliae Felicis locantur balneum*...

La fouille encore incomplète du secteur chauffé ne permet pas de connaître de façon sûre son agencement. Il semble cependant avoir été parcouru en fonction d'un itinéraire sinostrogyre correspondant à un plan circulaire de type particulier.

IV) *Salles froides*

La destination de la plupart des pièces reste inconnue. On ne reconnaît bien que le *frigidarium*, équipé de deux bassins. Son ampleur devait permettre de s'y livrer à quelques exercices. À la suite d'un remaniement, il fut couvert de voûtes retombant sur quatre piliers installés dans la partie centrale de la salle, aux dépens de la mosaïque.

V) *Salles chauffées*

Dans l'état actuel de la documentation, on peut proposer le schéma suivant :

I-V : ce local a connu des remaniements. D'après P. Gauckler, il aurait d'abord été occupé par une piscine, ensuite transformée en hypocauste, ainsi que par un second bassin, plus restreint, lui-même transformé en salle de douches. Ce qui apparaît actuellement, c'est que nous sommes en présence de la première salle chauffée, directement accessible à partir du *frigidarium* : cette baie fut ensuite bouchée et on

aménagea un autre accès à l'Ouest, passant par une petite pièce qui, selon P. Gauckler, aurait été créée aux dépens d'une vaste salle.

Deux cheminées attestent l'absence de double-cloison. À l'extrémité Sud-Est de la pièce, un bassin semble dû à un remaniement : il était peut-être chauffé directement par un foyer.

II : un foyer.

III : peut-être un foyer.

IV : probablement deux piscines semi-circulaires, la première au Nord-Ouest, peut-être chauffée directement par un foyer, la seconde au Nord-Est, avec un four équipé d'une chaudière et, peut-être, un second foyer.

1 : ce petit local, chauffé indirectement (une cheminée) paraît avoir servi uniquement à la circulation des baigneurs, en articulant les pièces I-V, III et IV. Il fonctionne comme une annexe du *caldarium*.

UTICA : GRANDS THERMES
(pl. LXIX)

I) *Bibliographie*

C. Torr, *Les ports de Carthage*, dans *RA*, 24, 1894, p. 46-47; G. Picard, *Un prétendu port à Utique*, dans *RA*, 42, 1953, p. 105-106; Lézine, *Architecture romaine*, p. 27-28; Id., *Carthage.Utique*, p. 141-145.

II) *Datation*

La connaissance très partielle que nous avons de ce monument n'autorise aucune datation précise. Le plan de l'édifice montre cependant qu'il ne saurait être antérieur au IIe siècle. A. Lézine souligne qu'il doit être postérieur à la construction du grand aqueduc d'Utique, c'est-à-dire au règne d'Hadrien. G. Picard avait proposé la seconde moitié du IIe ou le début du IIIe siècle. A. Lézine, arguant de la qualité de la construction, privilégie le milieu du IIe siècle aux dépens de l'époque sévérienne. C'était déjà l'avis de C. Torr. Tous ces raisonnements restent très hypothétiques.

III) *Typologie*

Il s'agit de grands thermes de plan symétrique. Selon A. Lézine, l'esplanade trapézoïdale couvre 26 195 m², le bâtiment des bains lui-même 5 990 m², y compris deux palestres hypothétiques auxquelles on pourrait attribuer 770 m² chacune. L'ampleur de la construction est également attestée par la superficie du *frigidarium*, dont les limites sont incomplètement connues, mais auquel le même auteur attribue 640 m² (32 × 20 m), sans que nous puissions connaître le mode de calcul adopté. Quoi qu'il en soit des détails, il est donc clair que nous sommes en présence d'un bâtiment qui outrepasse largement la barre des 3 000 m² que nous avons fixée pour distinguer les grands thermes. Le secteur chauffé est disposé au Sud.

IV) *Salles froides*

Nous ne connaissons qu'une partie du *frigidarium*. Au Sud, deux piscines encadrent la sortie du *tepidarium* V. Au Nord, une abside pourrait appartenir à une vaste *natatio* ou à une batterie de piscines.

V) *Salles chauffées*

Seul l'axe du monument a été mis au jour. Le *caldarium* IV est muni de trois piscines, deux latérales de plan rectangulaire, une axiale de plan semi-circulaire. Des chaufferies occupaient les articulations de ces trois éléments.

Le *tepidarium* de sortie V, de plan allongé afin de permettre la jonction entre IV et la salle des bains froids, est équipé de deux bassins.

Les premières salles chaudes s'étagent de part et d'autre de l'axe de la composition. On ne connaît que les portes biaises conduisant aux *laconica* et l'angle saillant d'un *destrictarium*, cantonné d'une tour contenant un escalier à vis.

UTICA : THERMES DE LA MAISON AU GRAND *OECUS*
(pl. LXX)

I) *Bibliographie*

C. Dulière, *CMT*, I, 2, p. 1-7.

II) *Datation*

Ces thermes seraient datés par trois *bipedales* estampillés en 161-169, le matériel provenant de ce niveau confirmant une telle datation (p. 3). Malheureusement, cette affirmation repose sur un dossier confus. Ces briques auraient couvert une conduite d'adduction d'air chaud : l'interprétation de ces vestiges semble, en fait, bien délicate. Surtout, le matériel auquel l'auteur fait allusion renvoie effectivement à la seconde moitié du IIe siècle au plus tôt (on

notera, en particulier, trois rebords Hayes 11, forme attribuée par ce dernier sans doute au IIe siècle, mais qui, plus précisément, paraît appartenir à la seconde moitié de ce siècle : D. Soren, *Roman pottery from Utica*, dans *Harvard studies in classical philology*, 78, 1974; *EAA*, *Atlante*, I, p. 30). Mais le problème est l'origine exacte de ce matériel, qui aurait été trouvé «au-dessous de la mosaïque trapézoïdale (147 A), dans le remblai des thermes...» (p. 3, note 13). Or, comme le démontrent les relevés, cette mosaïque ne fait en rien partie des bains : elle leur est antérieure et fut d'ailleurs coupée par un mur appartenant à ces derniers. On pourrait donc penser qu'il s'agit d'une simple erreur d'impression, et qu'il faut lire «au-dessus» et non «au-dessous de la mosaique trapézoïdale...». La suite du texte ne permet pas cette correction : les pavements 148, qui sont de toute évidence ceux des thermes, sont au contraire considérés comme scellant ces derniers après leur désaffectation (p. 3). L'expression «le remblai des thermes» ne peut donc désigner une couche située entre 147 et 148.

Dans l'état actuel du dossier il est par conséquent impossible d'accepter les datations proposées. La mosaïque 147 A ne peut dater du début du IIe siècle (p. 6), puisque le remblai qui la supporte contient du matériel de la seconde moitié de ce siècle. Les marques sur *bipedales*, si ces derniers appartiennent bien à une installation dépendant des thermes, ne donnent qu'un *terminus ante quem non*, et tout laisse penser que les bains, loin de dater des règnes de Lucius Verus et Marc Aurèle, ne sauraient être antérieurs au IIIe siècle, date d'ailleurs arbitrairement affectée aux pavements qui ne peuvent qu'appartenir à ces bains. La désaffectation de ceux-ci ne peut être attribuée à ce même IIIe siècle : même si l'installation dont nous venons de parler dépend bien des thermes, la présence, dans la terre qui l'occulte, d'un rare matériel interdisant une datation avant la première moitié du IIIe siècle n'indique, une fois de plus, qu'un *terminus ante quem non*.

Dans l'état actuel du dossier, tout laisse donc penser que nous sommes en présence de thermes tardifs (IIIe-IVe siècle?), installés aux dépens de pavements qui ne sauraient être antérieurs à la seconde moitié du IIe siècle.

III) *Typologie*

Il s'agit de thermes privés appartenant à la plus vaste des demeures découvertes à Utique. L'ampleur de cette maison est symbolisée par son vaste *oecus* corinthien couvrant environ 200 m² (fig. 1).

Les bains restent très mal connus mais paraissent avoir été de petites dimensions (une cinquantaine de m²?). La limite même des salles reste imprécise : il semble que nous ayons un *frigidarium* commandant deux salles chauffées parcourues selon un itinéraire dextrogyre.

IV) *Salles froides*

Le secteur froid comprend un petit vestibule, accessible, d'après la publication, à partir du Nord. Cet étroit couloir débouche sur le *frigidarium*, équipé d'un bassin.

L'essentiel de ces locaux a été installé aux dépens de l'extrémité d'un grand local qui aurait été une cour : l'agencement des pavements liés à ce premier état rend cette interprétation fort incertaine, mais il est sûr que l'implantation des thermes altéra l'organisation de cet espace.

V) *Salles chauffées*

On ne peut repérer que deux locaux aux limites imprécises, 1 et 2, respectivement dénommés, dans la publication, *tepidarium* et *caldarium*. Le seul point ferme est l'existence d'une porte 2/vestibule, le reste des circulations restant incertain. Nous ne connaissons rien des piscines, ni même de l'emplacement du ou des foyers. C. Dulière propose de placer un *praefurnium* à l'Ouest, dans ce qui reste de la «cour». Une telle localisation apparaît très surprenante. Non seulement elle aurait achevé de dégrader cette «cour», mais encore elle impliquerait une «conduite d'adduction d'air chaud» passant sous le vestibule (fig. 2), solution aberrante (c'est bien pourquoi nous hésitons beaucoup à utiliser les *bipedales* couvrant ce canal pour dater les thermes) : ni les plans ni les photographies publiés n'apportent d'élément convaincant. En fait, il faut probablement chercher la ou les sources de chaleur à l'Est, secteur dont il ne reste rien.

ALGÉRIE

AD SAVA MUNICIPIUM
(planche LXXI)

I) *Bibliographie*

L. Leschi, *Une excursion archéologique dans le Guergour (été 1938)*, dans *BSHGS*, 1941, p. 157 (= *Études africaines*, p. 341). R. Guéry, *Les thermes d'Ad Sava municipium (Hammam-Guergour)*, dans *BAA*, 2, 1966-1967, p. 95-106.

II) *Datation*

Inconnue. La couche de destruction contient de la céramique dont les fragments «les plus fréquents sont des IVe ou Ve siècles» (Guéry, p. 95).

III) *Typologie*

Il s'agit du cas particulier de thermes exploitant une source chaude curative (*Guides bleus*, *Algérie*, 1986, p. 319-320), mais qui comprennent, malgré quelques particularités, les locaux usuels des bâtiments balnéaires.

L'espace dégagé semble correspondre à la totalité de la construction, par conséquent dépourvue de palestre. Elle occupe quelque 650 m². Le *frigidarium* mesure environ 6,80 × 6,50 m. Il s'agit donc de petits thermes. Quatre salles chaudes, disposées au Nord, étaient parcourues selon un itinéraire sinistrogyre correspondant à un plan circulaire particulier.

IV) *Salles froides*

On pouvait accéder aux bains à partir de la rue Sud, sur laquelle donne un porche hors-œuvre à deux colonnes. Un vestiaire pouvait être installé à l'Est du *frigidarium* et/ou dans la longue galerie méridionale. La salle des bains froids, dallée et équipée de bancs, comporte deux piscines, l'une flanquée classiquement de deux passages permettant de communiquer avec le local oriental, l'autre, proportionnellement très vaste (environ 9,50 × 6 m), occupant toute l'extrémité occidentale du *frigidarium*. Une porte à deux vantaux conduit au secteur chauffé.

V) *Salles chauffées*

I-IV : le *tepidarium*, dallé, présente deux particularités, celle de n'être pas chauffé et celle d'être équipé de deux très vastes piscines. Ces deux traits s'expliquent par l'utilisation de la source chaude (43°) qui alimentait directement ces bassins. Il a été jugé que l'ampleur de ces derniers suffisait à tiédir le local. Elle permettait aussi aux utilisateurs, après s'être nettoyés et baignés dans les autres salles, de bénéficier, dans une ambiance modérée, des vertus curatives de la source. Les piscines du *frigidarium* étaient alimentées différemment, en eau froide : cela est démontré par l'absence des importantes concrétions qui caractérisent les bassins du *tepidarium*.

Ce dernier, contrairement aux dispositions habituelles, est donc une des pièces balnéaires essentielles, et l'ampleur de ses piscines explique que le baigneur, dont le cheminement est ainsi bloqué, soit contraint de traverser deux fois le *destrictarium* II, afin de se retrouver dans l'axe de l'espace tiède réservé à la circulation.

II : le *destrictarium* est équipé d'un bassin également alimenté par la source et chauffé par un foyer. Double-cloison. Des traces d'aménagement semblent indiquer que des bancs y étaient installés. De façon exceptionnelle, le circuit sinistrogyre passe deux fois par II : ce choix a permis de développer sans gêne les piscines du *tepidarium* (cf. ci-dessus).

III : le *laconicum* possède des doubles-parois, mais aucun foyer n'a été repéré. Cependant, R. Gué-

ry souligne que la fouille est incomplète dans le secteur Est, et il faut, sans aucun doute, restituer au moins un four.

IV : le *caldarium* possède des doubles-cloisons et un foyer. Il faut, selon toute probabilité, en restituer au moins un ou deux autres, ainsi que des piscines, dont il ne semble rester nulle trace, probablement alimentées par la source.

AQUAE FLAVIANAE
(pl. LXXI)

I) *Bibliographie*

A. Poulle, *Inscriptions diverses de la Numidie et de la Maurétanie sitifienne*, dans *RSC*, 24, 1886-1887, p. 190-196; S. Gsell, H. Graillot, *Explorations archéologiques dans le département de Constantine (Algérie). Ruines romaines du nord de l'Aurès*, dans *MÉFR*, 13, 1893, p. 507-517; Gsell, *Monuments antiques*, I, p. 236-239; Krencker, *Trierer Kaiserthermen*, p. 233-235; E. Albertini, *BAC*, 1928-1929, p. 93-94; L. Leschi, *BAC*, 1936-1937, p. 110-111; M. Leglay, *BAC*, 1955-1956, p. 49-50; J. Birebent, *Aquae romanae, recherches d'hydraulique dans l'est algérien*, Alger, 1964, p. 237-243.

II) *Datation*

Ainsi que son nom l'indique, cette installation thermale remonte probablement aux empereurs flaviens, ce que paraît confirmer une dédicace de 76 à Vespasien et Titus (n° 84). Plusieurs inscriptions attestent sa fréquentation au cours du II^e siècle et à l'époque sévérienne. Elle est restaurée en 208 par un corps de soldats (n° 89) et c'est sans doute sous Élagabal qu'est construit un temple aux Nymphes (Albertini). Une dédicace au *numen* des nymphes et au dieu Draco paraît dater de la seconde moitié du III^e siècle au plus tôt (n° 81). Différentes traces de remaniements sont visibles sur le site. L'établissement a été remis en eau après son dégagement (Fontaine-Chaude) et est devenu, de nos jours, un centre animé (Aïn El Hammam).

III) *Typologie*

Il s'agit d'un établissement balnéaire lié à l'exploitation de sources thermales, captées pour desservir le bâtiment : dans l'état actuel du dégagement, il occupe plus de 1 200 m².

IV) *Installations*

Un captage se trouve à 300 m des thermes. Une chambre voûtée rassemble des eaux à 70° provenant les unes d'une source jaillissant à cet endroit, les autres, ferrugineuses, de l'Est, d'un endroit non identifié. De l'eau froide, arrivant d'une autre source, ou, plutôt, prise directement dans l'oued voisin (Birebent), était également acheminée vers les bains. D'après la description de S. Gsell et H. Graillot, les différentes piscines étaient ainsi alimentées en une eau soit chaude, soit froide, soit encore tiède, cette dernière solution étant obtenue par la convergence des deux types de captage.

L'essentiel des installations balnéaires est constitué par des piscines, principalement deux vastes bassins. Le premier, rectangulaire (1 : 13,80 × 10,05 m, pour une profondeur d'1,45 m), était très probablement découvert (D. Krencker envisage sa couverture sans argument précis). En revanche, ses deux longs côtés étaient flanqués de portiques dont le couvrement, coffré sur tubes, retombait sur cinq piliers. Le mur Nord présente trois renfoncements : la niche centrale contenait les statues d'Hygie et d'Esculape, dédiées en 193-196 (n° 88). Le second bassin, circulaire (2 : environ 8 m de diamètre; 1,45 m de profondeur) était couvert d'une coupole, également coffrée sur tubes. Il est complété par quatre piscines annexes, logées dans l'épaisseur du mur.

Outre le secteur des entrées, ces grandes salles étaient pourvues de locaux annexes. Au Nord, une pièce commande une petite piscine, 3, dont le mode d'alimentation reste inconnu. À cet ensemble sont juxtaposées trois pièces disposées en enfilade : la plus occidentale, 4, présente la particularité d'être dotée d'un hypocauste et d'une double-cloison au Nord et au Sud. Le chauffage de ce local, de dimensions modestes, aurait été obtenu grâce à la chaleur produite au débouché d'une conduite d'eau chaude. Le bassin qui le flanque au Nord paraît avoir été un réservoir et non un *alveus* (Gsell, *Monuments antiques*, I, p. 238, note 3).

À l'Est, tout un ensemble de locaux semble avoir été rajouté lors d'une extension de l'établissement. Trois salles y commandent quatre piscines. Nous ne connaissons le mode d'alimentation que de l'une d'entre elles, 5, qui était fournie en eau chaude, alors qu'un petit bassin latéral, 6, recevait quant à lui de l'eau froide.

L'essentiel des opérations consistait donc en bains, mais il est peut-être possible de différencier la

nature de ceux-ci. On remarquera d'abord que si les salles annexes devaient abriter des vestiaires, on peut aussi tenter d'y rechercher des lieux où les baigneurs pouvaient se nettoyer avant de se plonger dans les piscines collectives. Telle était sans doute la fonction du local 4, le seul qui soit sur hypocauste. On peut également se demander si l'ensemble 5-6, composé d'une piscine chaude et d'un petit bassin froid ne constituait pas aussi un lieu où les baigneurs se décrassaient. Les quatre autres bassins de taille moyenne, alimentés d'une manière inconnue, paraissent en revanche avoir essentiellement permis de démultiplier les capacités des grandes piscines.

Ces dernières semblent elles-mêmes avoir assumé des fonctions différentes. Elles sont toutes deux alimentées par des conduites qui permettent de mélanger eaux chaude et froide : nous ignorons donc la température qui était choisie pour le liquide déversé dans chacun de ces deux bassins. On peut cependant supposer que cette dernière était moindre en 1, à ciel ouvert, qu'en 2, couvert par une coupole. Sans aller jusqu'à parler, comme J. Birebent, d'un véritable *tepidarium* juxtaposé à un *caldarium*, on peut donc penser que ces thermes, caractérisés avant tout par des immersions dans des eaux thermales, comportaient cependant un mode d'utilisation impliquant une progression dans le degré de chaleur évoquant celle des thermes classiques.

CAESAREA : GRANDS THERMES OUEST (pl. LXXII et LXXIII)

I) *Bibliographie*

Les rapports de fouille de l'inventeur du monument, V. Waille, malheureusement peu intéressé par les données architecturales, ont été publiés dans *CRAI*, 1886, p. 301-305; 1887, p. 53-56 et 232-236; 1888, p. 35-41 et 241-250; 1889, p. 360-368. P. Gauckler, *Musée de Cherchel*, Paris, 1895, p. 55-63 et 160-161; Gsell, *Monuments antiques*, I, p. 212-216; Id., *Cherchel, antique Iol-Caesarea*, Alger, 1952, p. 110-116; Krencker, *Trierer Kaiserthermen*, p. 190-196; Lézine, *Architecture romaine*, p. 24.

II) *Datation*

La construction de ces thermes est usuellement placée à la fin du II^e^-début du III^e^ siècle : cette datation, qui n'a rien d'invraisemblable, ne repose cependant sur aucun argument précis. On notera seulement que des chapiteaux ioniques, qui pourraient provenir d'un portique précédant l'édifice et donc appartenir à la décoration originelle du bâtiment, sont datables des dernières décennies du II^e^ siècle (P. Pensabene, *Les chapiteaux de Cherchel*, 3^e^ sup. au *BAA*, 1982, p. 9 et 19, chapiteaux n^os^ 15 et 16).

À une date inconnue, on procède à un certain nombre de transformations, que D. Krencker lie au remplacement de charpentes par des voûtes en maçonnerie (p. 192) : c'est de cette manière qu'il interprète le renforcement des angles du *frigidarium*, ainsi peut-être que le rétrécissement de la *natatio* à l'aide de deux épaisses parois (pl. LXXII). Le choix d'une charpente nous paraît tout à fait invraisemblable pour un bâtiment thermal aussi ambitieux, et qui ne saurait être antérieur au II^e^ siècle. Ces renforts sont, en fait, une solution de secours destinée à sauver les immenses couvrements dont les poussées avaient dû être mal calculées. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si on a recouru à la même solution dans le *caldarium*. S. Gsell signale un «gros massif de blocage» installé contre l'angle Nord-Ouest de la salle, aux dépens du couloir de service, massif qu'il interprète correctement comme un contrefort : étant donné sa position, on voit effectivement mal à quoi aurait pu servir cet aménagement, dont D. Krencker ne parle pas (pl. LXXIII-1). En revanche, ce dernier signale (p. 196) que le *praefurnium* de l'angle Sud-Ouest a été condamné et entièrement rempli de maçonnerie : il est clair qu'il s'agissait, là encore, de contrebuter la voûte du *caldarium* (pl. LXXII).

Le bâtiment a livré un grand nombre de statues. S. Gsell suppose même qu'il aurait pu servir à abriter des œuvres proscrites de leur emplacement originel par le «triomphe du christianisme» (p. 216 : de fait, quatre bases de statues de divinités portent la mention *translata de sordentibus locis*). C. Lepelley (*Le musée des statues divines. La volonté de sauvegarder le patrimoine artistique païen à l'époque théodosienne*, dans *Cahiers archéologiques*, 42, 1994, p. 5-15) a repris la question de ces transferts de statues, bien attestés à Caesarea et ailleurs, transfert que, dans la lignée de S. Gsell, il relie plus précisément à l'application des mesures impériales prises à l'extrême fin du IV^e^ ou au cours du V^e^ siècle et destinées à préserver des statues de divinités désacralisées et désormais considérées comme des œuvres d'art. Cette restitution impliquerait que les thermes

fonctionnaient encore à une date très tardive, ce qui ne serait, au demeurant, nullement surprenant. Nous ne sommes cependant pas entièrement convaincu que de tels transferts doivent automatiquement être liés au contexte des luttes religieuses provoquées par le christianisme : à Thibursicu Bure (nº 56), on enlève d'un lieu menaçant ruine quatre statues qui sont placées dans les thermes de la ville. Or, dans ce cas, l'inscription est datée et doit être attribuée à la seconde moitié du IIIe siècle : cette mesure ne saurait donc être la conséquence de l'affirmation du christianisme.

III) *Typologie*

Il s'agit de grands thermes conçus selon un plan symétrique de type impérial. La partie balnéaire couvre une superficie difficile à évaluer avec précision, étant donné notre méconnaissance d'une partie du bâtiment. Ce qui est actuellement visible du corps central occupe environ 5 500 m². À lui seul, le *frigidarium* atteint près de 350 m² sans les piscines.

Les salles principales sont disposées selon deux axes. Le petit axe, celui de symétrie, comprend classiquement le *caldarium*, le *tepidarium* de sortie et le *frigidarium*, cette séquence étant complétée par une *natatio* couverte intégrée à la salle des bains froids. Le grand axe est emphatiquement matérialisé par trois alignements de locaux. D'abord, celui des pièces de la façade orientale. Ensuite, à l'Ouest, celui des salles chauffées autres que le *caldarium*, précédées de vestiaires et strictement disposées sur une même ligne. Enfin et surtout, s'articulant avec le petit axe par le biais du *frigidarium*, celui des grandes salles froides qui comprend ce dernier intégré dans sa plus grande dimension, ainsi que ses deux piscines froides classiquement flanquées de passages qui assurent la liaion avec les deux vastes gymnases couverts s'étendant chacun sur près de 450 m². Étant donné l'ouverture du mur de fond des piscines, qui serait due à un remaniement d'après D. Krencker (p. 192 et fig. 252 = ici pl. LXXIII-2), c'est ainsi une perspective architecturale de plus de 100 m de longueur qui est offerte au baigneur.

IV) *Salles froides*

Toute une partie du bâtiment reste mal connue. D. Krencker propose de restituer, à l'Est, une grande palestre dont aurait fait partie le « beau portique formé de colonnes de granit de plus de 8 mètres de hauteur, à chapiteaux ioniques» signalé par S. Gsell. Il décrit également les vestiges de longues salles limitant le bâtiment au Nord et au Sud. En arrière de celles-ci, des locaux sont préservés dans l'angle Nord-Ouest : D. Krencker y reconnaît un vestibule coudé livrant accès au vestiaire septentrional, tandis que, dans le même secteur, un profond égout lui paraît signaler des latrines (p. 196).

Les salles dégagées sont d'interprétation relativement aisée. En tête des salles chaudes, on reconnaîtra, selon toute probabilité, deux grands vestiaires communiquant également, ainsi qu'il est logique, avec les gymnases. Le *frigidarium*, équipé de deux piscines, est complété par une grande *natatio*, mesurant originellement 23,10 m de longueur (Krencker, p. 192) et dont les murs étaient ornés d'un complexe jeu de niches reprenant, en les développant, des motifs déjà présents dans les deux autres piscines. Les fragments de quatre colonnes de granit d'un mètre de diamètre ont été retrouvés dans la salle des bains froids : elles ne sauraient avoir été placées dans la pièce même, en position folklorique, comme le proposent V. Waille et S. Gsell, mais sur la marche-margelle de la *natatio* (Krencker, p. 192) ou contre les parois de la salle.

Les escaliers d'accès aux terrasses, situés à l'Ouest des deux piscines du *frigidarium*, paraissent contemporains du renforcement des angles de ce dernier.

V) *Salles chauffées*

I : un foyer. Double-cloison (Gsell, p. 215; Krencker, p. 196. Ce dernier, à la p. 193, signale des cheminées, ce qui est contradictoire : peut-être ne s'agit-il que de descentes d'eau, comme celles qui apparaîtraient également sur le plan Krencker, pl. LXXII, en V et dans les vestiaires). À l'origine, ces *tepidaria* d'entrée étaient accessibles non seulement à partir des vestiaires, mais aussi à partir des gymnases. Comme d'autres baies de circulation, ce dernier accès fut ensuite muré, à une date inconnue. Étant donné la multiplicité de ces bouchages, il paraît probable que ces opérations dépendent d'une phase tardive d'occupation des lieux, alors que les thermes n'étaient plus fonctionnels.

Krencker propose de restituer à l'Ouest un bassin occupant les deux tiers de la superficie de la pièce. Cette hypothèse se fonde sur des vestiges d'enduit hydraulique, sur la présence de deux petits pilastres qui pourraient correspondre au rebord de la piscine, et, au droit de ces saillies, sur l'existence d'un muret subdivisant l'hypocauste I-Nord (p. 193 et fig. 256a). La construction d'un bassin dans un

tepidarium n'aurait rien d'exceptionnel, mais son ampleur surprend. De plus, dans cette hypothèse, l'ouverture d'une porte entre ce bassin et II est peu compréhensible

II : un foyer; double-cloison. Deux portes assuraient primitivement les communications avec I. En II-Sud est conservé un grand bassin (Krencker, p. 193 : 9,32 × 1,75 m) qui, selon certains auteurs, serait dû à un remaniement (Gsell, p. 215 : «aménagement de basse époque»). Aucun argument ne va dans ce sens : il paraît préférable de le considérer comme originel et, ainsi que le propose D. Krencker, d'en restituer un semblable en II-Nord (p. 193 et fig. 258-259).

III : un foyer; double-paroi.

IV : double-cloison. Malgré le mauvais état de conservation de la salle, il faut restituer trois bassins disposés selon un plan cruciforme, un semicirculaire à l'Ouest (dont l'existence est démontrée par une évacuation d'eau), deux rectangulaires au Nord et au Sud.

Le mode de chauffage est également très dégradé. Sont bien attestés un foyer pour la piscine Sud, trois foyers pour le bassin Ouest, et, à partir de chacun des *praefurnia* des angles Nord-Ouest et Sud-Ouest, un foyer chauffant la salle en avant de cet *alveus* occidental ainsi qu'un foyer desservant latéralement les piscines Nord et Sud : ce dernier doit cependant être restitué car, étant donné la ruine des lieux, il n'en subsiste aucune trace. De même, on supposera un foyer desservant le bassin Nord par son milieu, comme cela est bien attesté au Sud.

V : apparemment dépourvue de double-paroi, cette salle ne bénéficiait à l'origine que d'un chauffage indirect en provenance de IV et III. La création, au Nord et au Sud, de deux salles de chauffe restreignit la superficie de la salle mais permit d'établir un chauffage direct grâce à deux foyers. Le mode d'accès à la salle septentrionale est encore visible : il s'agit d'un passage souterrain s'ouvrant dans le couloir de service occidental et passant sous la pièce III.

CAESAREA : PETITS THERMES EST
(pl. LXXIV)

I) *Bibliographie*

H. de Villefosse, dans *AMS*, 3ᵉ sér., 2, Paris, 1875, p. 393; V. Waille, *Note sur les fouilles de Cherchel*, dans *BAC*, 1890, p. 393-398. Gsell, *Monuments antiques*, I, p. 216. Krencker, *Trierer Kaiserthermen*, p. 196-197. Christofle, *Rapport 1930-1932*, *1930*, p. 15-17; *1932*, p. 18-19. P. Leveau, *Caesarea de Maurétanie*, collection de l'ÉFR, 70, Rome, 1984, p. 53-54.

II) *Datation*

Inconnue. L'appareil des murs, où les parements de moellons sont interrompus par des assises de briques, peut cependant laisser penser que le monument n'est pas antérieur à l'époque sévérienne.

III) *Typologie*

Hormis le *frigidarium*, l'ensemble de la construction était très ruiné dès l'époque de son dégagement. Ce qui est visible du bâtiment principal couvre cependant un peu plus de 1 000 m² et l'ensemble paraît avoir occupé entièrement un îlot d'environ 60 × 40 m². Il faut donc classer cette construction parmi les thermes de taille moyenne. Les dimensions du *frigidarium* varient selon les auteurs, mais cette salle couvre environ 250 m².

Autant qu'il est possible de reconnaître la disposition du secteur chauffé, placé au Nord, il apparaît que nous sommes en présence d'un plan linéaire avec trois salles chauffées parcourues selon un itinéraire rétrograde. C'est la lecture proposée par D. Krencker.

IV) *Salles froides*

On ne connaît que le *frigidarium*. Deux portes, percées dans son mur occidental, signalent la présence de salles dans cette direction.

La salle des bains froids, couverte par deux voûtes d'arête, est remarquable par l'utilisation de formes courbes qui la caractérise : niche occidentale entre les deux portes d'accès; absides méridionales qui ne paraissent pas avoir abrité des bassins mais avoir eu essentiellement un rôle de soutènement contre la poussée des terres; piscine orientale polylobée.

V) *Salles chauffées*

L'état des lieux ne permet que des hypothèses. D. Krencker propose une lecture des vestiges qui paraît cohérente. Elle consiste à identifier une enfilade de trois pièces de dimensions comparables, ainsi qu'un couloir de service à l'Est.

I-IV : chauffage indirect?

II-III : un foyer et un bassin à l'Est?

IV : un foyer et un bassin à l'Est? Au Nord, un *alveus* semi-circulaire est bien attesté. Il était peut-être complété par un autre bassin, situé à l'Ouest.

COLUMNATA
(pl. LXXIV)

I) *Bibliographie*

P. Gavault, *Note sur les ruines antiques de Toukria*, dans *Rev. afric.*, 27, 1883, p. 233-234.

II) *Datation*

Inconnue.

III) *Typologie*

Les données disponibles sont rarissimes. On ne connaît ni le contexte de ce bâtiment, ni même ses dimensions. Il est cependant probable que nous sommes en présence de petits thermes de quartier. Le plan, linéaire, implique que les trois salles chauffées étaient parcourues selon un itinéraire rétrograde. Il faut distinguer ce bâtiment de celui auquel appartient une piscine froide dégagée ultérieurement (P. Cadenat, *Fouilles à Columnata*, dans *Libyca*, 6, 1958, p. 90-93).

IV) *Salles froides*

Nous ne connaissons que le *frigidarium*. Le plan permet la restitution d'une piscine dans l'abside, où P. Gavault signale d'ailleurs des dépôts calcaires.

V) *Salles chauffées*

I-IV : probablement chauffage indirect.

II-III : un bassin; probablement chauffage indirect. Le point B du plan Gavault marque cependant «l'entrée du sous-sol». Si cette expression désigne l'accès au couloir de service, il n'est pas exclu que ce dernier ait desservi un foyer destiné à II-III.

IV : le plan permet de restituer un foyer chauffant directement un *alveus*.

CUICUL : GRANDS THERMES SUD
(pl. LXXV)

I) *Bibliographie*

Ballu, *Rapport 1917*, p. 87-98, *Rapport 1918*, p. 164-166, *Rapport 1919*, p. 319-323, *Rapport 1920*, p. 37-41; Id., *Ruines de Djemila (antique Cuicul)*, dans *Rev. afr.*, 62, 1921, p. 255-261. Krencker, *Trierer Kaiserthermen*, p. 197-198; Christofle, *Rapport 1927-1929*, p. 44-47. L. Leschi, *BAC*, 1934-1935, p. 355-357; Id., *Djemila Cuicul de Numidie*, Alger, 1938, p. 28-29; Id., *Djemila, antique Cuicul*, Alger, 3e éd., 1953, p. 41-45. Y. Allais, *Djemila*, Paris, 1938, p. 54-56; P.-A. Février, *Djemila*, Alger, 1968, p. 67-71; Romanelli, *Topografia*, p. 180-182; Thébert, *Circulation*, p. 144-145.

II) *Datation*

Deux inscriptions (nos 102 et 103) permettent de placer avec précision la dédicace de ces thermes, construits *a solo* par la *Respublica Cuiculitanorum*, en 183-début 184. À une date inconnue, un grand remaniement amputa le bâtiment de toute sa partie méridionale, c'est-à-dire, selon toute probabilité, d'une de ses palestres. Désormais, les thermes sont longés, au Sud, par une ruelle qui les sépare des constructions nouvellement implantées à cet endroit. Une fontaine a été érigée en 295 à l'angle Sud-Est de l'édifice balnéaire, obturant le débouché de cette ruelle. Il se pourrait que celle-ci n'ait jamais été qu'une impasse et que la réduction des bains doive être placée à la fin du IIIe siècle. Des pavements sont restaurés au IVe siècle (Blanchard-Lemée, *Quartier central*, p. 171 et 233-234).

III) *Typologie*

Construits selon un plan symétrique, ces thermes couvrant environ 3 000 m² peuvent être placés à l'articulation des bains de moyennes et

grandes dimensions. Le *frigidarium* occupe environ 160 m² (Ballu : 13 × 12,20 m; Allais : 13 × 12,80 m). La parfaite symétrie n'a été altérée qu'à la suite de remaniements qui ont provoqué la destruction de l'aile Sud du monument.

La circulation des baigneurs est caractérisée par les variantes offertes au sein de l'itinéraire principal, ainsi que par la juxtaposition d'un bain secondaire. Ces deux traits nous paraissent destinés à répondre aux besoins des usagers adeptes des exercices physiques. L'édifice est d'ailleurs remarquable par l'ampleur des espaces mis à la disposition des sportifs : palestres, vaste gymnase couvert, *natatio*.

L'architecte a choisi, selon l'usage, de placer les salles chauffées à l'Ouest. Il a également opté pour deux palestres, disposées de part et d'autre du bâtiment. Ces choix ont impliqué que le secteur balnéaire devait s'inscrire dans un rectangle de forme allongée. L'espace ainsi disponible imposait une disposition en profondeur des salles chauffées, et donc un *tepidarium* de sortie étiré en longueur, malgré l'extension du *caldarium* vers l'Est grâce à l'hémicycle qui en constitue le côté oriental.

Le bâtiment manifeste une originalité certaine dans l'emploi systématique de lignes courbes et de niches de plan semi-circulaire ou rectangulaire.

IV) *Salles froides*

Les dimensions des locaux sont empruntées à A. Ballu.

Le flot des utilisateurs est divisé en deux dès le vestibule d'entrée. Juste en arrière des pièces de façade, et sur l'axe principal du monument, est située une vaste pièce (31,20 × 12,83 m) dans laquelle, à la suite de la plupart des auteurs, il nous paraît nécessaire de reconnaitre une salle d'exercices couverte. De même, l'identification usuelle des deux vastes vestiaires (10,10 × 8,60 m) paraît satisfaisante.

Le *frigidarium*, dont les axes sont quasiment égaux, est doté de deux bassins et d'une piscine plus vaste (12,66 × 5,22 m), véritable *natatio* couverte intégrée à la salle des bains froids dont elle est séparée par deux colonnes ioniques.

Au Nord, et, dans le premier état, au Sud, une cour dallée ceinte d'un portique sur trois côtés doit être identifiée à une palestre, comme le proposent D. Krencker et L. Leschi, et non à un simple lieu de promenade (A. Ballu). Logiquement, elle communique avec le bâtiment balnéaire par l'intermédiaire du gymnase et du vestiaire. Les rebords Nord et Est de cette véritable terrasse, qui domine les constructions environnantes, sont soutenus par une batterie de pièces et citernes.

V) *Salles chauffées*

I : ces *tepidaria* d'entrée sont remarquables tant par leurs petites dimensions que par l'absence de tout hypocauste. Pourtant, nous pensons, comme D. Krencker, qu'il faut considérer ces locaux bel et bien comme des *tepidaria* simplement attiédis par l'arrivée d'air chaud provenant de la salle II. Ils fonctionnaient donc surtout comme des sas évitant une excessive déperdition de chaleur aux dépens des *destrictaria*.

Il n'en reste pas moins que les caractéristiques de ces petits locaux dépourvus d'hypocauste correspondent à une quasi-suppression de ces salles de transition. Ce choix contribue encore à accentuer fortement la dimension sportive de l'établissement. L'ampleur du *tepidarium* de sortie, qui contraste avec ce parti, s'explique essentiellement par les contraintes du plan qui, en éloignant le *caldarium* du *frigidarium*, nécessitent un grand espace de liaison.

II : 10,66 × 9,30 m. Double-cloison; un foyer.

III : 7,70 × 6 m. Un foyer.

IV : 10,87 × 10,53 m hors bassins mais y compris l'abside orientale, soit près de 110 m². Trois piscines sont disposées selon un plan cruciforme; trois foyers dont deux équipés d'une chaudière.

V : 10 × 5,34 m. Chauffage indirect. Ce *tepidarium* de sortie est muni de deux bassins en arrière desquels sont placés deux petits espaces, sans doute des puits de lumière servant aussi à la collecte d'une partie des eaux de pluie.

1 : 3,62 × 3,22 m. Ces locaux non chauffés permettent aux baigneurs de regagner immédiatement le *frigidarium* après s'être nettoyés dans le *destrictarium*, offrant ainsi un raccourci destiné aux sportifs ne désirant pas utiliser les salles chaudes.

2-3-4 : bain annexe interposé entre la palestre et le bâtiment balnéaire. Il se compose d'un vestibule desservant une pièce sur hypocauste (3 : 6,17 × 4,70 m; un foyer; apparemment pas de double-cloison) et une salle plus vaste (4 : 9,25 × 7,15 m). D. Krencker propose de voir dans cet ensemble des vestiaires pour privilégiés ou des bains pour malades. Cette hypothèse paraît peu satisfaisante et nous pensons qu'il faut y reconnaître un bain annexe, destiné aux utilisateurs de la palestre qui pouvaient se nettoyer dans la pièce 3, la salle 4 servant peut-être de vestiaire d'où ceux des sportifs qui préféraient un bain plus complet pouvaient aisément gagner le local I.

Un dispositif identique se trouvait au Sud, lié à la palestre méridionale. En subsistent la baie I-4, obturée, la niche de 4 et le foyer de 3, visible sous la ruelle qui longe désormais l'édifice.

CUICUL : THERMES DU CAPITOLE
(pl. LXXVI)

I) *Bibliographie*

Ballu, *Rapport 1915*, p. 214-216; Id., *Rapport 1924*, p. CXLI-CXLIII; Id., *Ruines de Djemila (antique Cuicul)*, Alger, 1926, p. 68-71; Y. Allais, *Djemila*, Paris, 1938, p. 42-43; P.-A. Février, *Djemila*, Alger, 1968, p. 49.

II) *Datation*

Dans l'état actuel de la documentation, le seul critère de datation est la façon dont ces thermes s'articulent avec le capitole voisin. Un premier problème est donc de savoir si le temple a empiété sur le bâtiment thermal ou si, au contraire, celui-ci est venu se plaquer contre le premier. En faveur de cette dernière hypothèse, proposée par A. Ballu, on notera que les trois baies ouvertes dans le mur Nord du podium du capitole ont été murées, comme pour isoler le monument de bains qui auraient été implantés à proximité. En sens inverse, il apparait que ces derniers ont été conçus selon un plan symétrique altéré dans sa partie méridionale d'une façon qui ne semble guère pouvoir s'expliquer que par l'érection postérieure du temple (Février) : si l'on récuse ce schéma, il devient extrêmement difficile de rendre compte du plan d'ensemble de l'édifice balnéaire. Selon toute vraisemblance, nous avons donc des thermes amputés par la construction du capitole, puis annexant à leur profit l'espace (une ruelle?) qui séparait les deux monuments, provoquant ainsi la fermeture des baies du podium (Allais).

Même si l'on accepte cette chronologie relative, il est difficile de passer à une chronologie absolue. En effet, la date du capitole reste l'objet de débats. Une étude récente (P. Gros, *Les forums de Cuicul et de Thamugadi : ordonnance et fonctionnement des espaces publics en milieu provincial au IIe siècle apr. J.-C.*, dans *BAC*, B, 23, 1990-1992, p. 61-80, en particulier p. 74-76) prend parti pour une datation haute, à savoir la première moitié du IIe siècle : le temple appartiendrait aux premiers aménagements. P.-A. Février avait développé une argumentation contraire, concluant que le capitole était postérieur à la construction, aux alentours de 150, de la place, de la basilique et du marché des Cosinii (*Notes sur le développement urbain en Afrique du Nord, les exemples comparés de Djémila et de Sétif*, dans *Cahiers archéologiques*, 14, 1964, p. 4-47, en particulier p. 8-9).

Il est certain que seul un examen très attentif des architectures permettrait de se faire une idée de la chronologie relative qui préside à la mise en place du forum et des monuments qui l'entourent. Dans l'état actuel de la documentation, il est frappant de constater que P.-A. Février (p. 8, n. 13) et P. Gros (p. 75 et n. 48) tirent des conclusions chronologiques absolument contraires de l'étude des rapports architecturaux existant entre le capitole et le marché des Cosinii. Nous ajouterons que les plans disponibles, tout à fait insuffisants, permettent même de se demander si ces deux monuments ne sont pas contemporains! Construits selon la même orientation, remarquable car biaise par rapport au forum, ils se partagent le côté Nord de la place d'une façon rationnelle, si l'on tient compte des données topographiques qui permettent aisément de placer au même niveau les sous-sols du temple et le marché, mais qui ne manquerait pas de surprendre si le capitole avait été conçu initialement, sans le marché voisin : comment rendre compte, alors, de son décentrement caricatural par rapport à l'axe du forum?

Nous sommes donc contraint de rester dans le domaine des hypothèses, mais deux d'entre elles, qui interdisent toutes deux de considérer le capitole comme l'édifice le plus ancien du forum, paraissent devoir être privilégiées. La première consiste à penser que le temple et le marché sont contemporains. Un des Cosinii ayant suppléé Antonin le Pieux comme *duumvir* de la cité, il faudrait donc attribuer tout le côté Nord de la place à la grande tranche de travaux des alentours de l'année 150 mise en avant par P.-A. Février. La seconde consiste à suivre entièrement cet auteur et à placer le capitole à une date inconnue mais postérieure. Un indice va dans ce sens. En effet, les chapiteaux attribuables au monument, chapitaux corinthiens relevant d'un schéma occidental intégrant des influences orientales, ne semblent pas antérieurs au début du IIIe siècle (Pensabene, *Decorazione archittetonica*, p. 376-377). Ainsi, et quelle que soit l'hypothèse que l'on retienne, le temple de Cuicul s'insèrerait parfaitement dans la chronologie de la majorité des capitoles africains, dont on a souvent souligné la date tardive.

Nous pouvons, dès lors, revenir à nos thermes. L'orientation de ceux-ci est identique à celle des bâtiments septentrionaux du forum, parti qui crée une distorsion entre ces derniers et la place. Pour chercher à atténuer cette distorsion, on a disposé l'escalier monumental du capitole en biais par rapport à la *cella*, ce qui prouve bien que le forum est déjà strictement dessiné lorque celle-ci est érigée : si le capitole avait été construit de bonne heure, comment rendre compte d'une telle rupture entre ses composantes? De même, la composition de cet es-

calier a parfois été expliquée par l'empiètement de constructions postérieures. Il nous semble que, bien au contraire, elle doit être lue comme un moyen d'insérer le nouveau capitole dans des édifices antérieurs, essentiellement la curie : sans doute n'est-ce pas le porche de cette dernière qui mord sur l'emmarchement, mais celui-ci qui s'étend vers l'Est afin d'articuler les deux monuments. Une donnée archéologique négligée confirme cette chronologie relative. A. Ballu (*Rapport 1924*, p. 36) signale que le perron du capitole est postérieur au forum : ses premières marches masquent les deux degrés qui limitent les côtés de la place. L'attribution du capitole aux premiers aménagements du forum est par conséquent exclue.

Ce changement d'orientation suscite donc des difficultés et il est notable que l'on n'ait pas reporté ce décalage plus au Nord, afin de rendre aisée l'insertion du capitole sur le forum. Ce fait pourrait s'expliquer par l'alignement du temple sur le marché des Cosinii si celui-ci est antérieur. Bien plus explicatif apparaît le fait que la *cella* a dû surtout s'orienter comme les thermes sur lesquels elle mordait, au risque, sinon, de provoquer une destruction excessive des ces derniers.

Tout un faisceau d'arguments paraît donc confirmer l'antériorité des thermes par rapport au capitole, d'abord parce que l'organisation et l'insertion de ce dernier se comprend bien mieux s'il s'agit d'une construction tardive, ensuite parce que cette conclusion découle aussi de la nature même du plan de l'édifice balnéaire. Dès lors il faut placer ces thermes au IIe siècle. Si le capitole fait partie de la tranche de travaux réalisée dans les décennies centrales de ce siècle, il faut même penser à une date haute, de peu postérieure à la fondation de la colonie (Allais : début IIe siècle; Février : sans doute première moitié du IIe siècle). S'il est postérieur, on ne peut exclure une date un peu plus avancée, mais il est clair que la datation proposée par P.-A. Février paraît suffisamment prudente pour être acceptée, cela d'autant plus que nous ne cacherons pas notre préférence pour l'hypothèse d'un lien étroit entre les érections du capitole et du marché, même si cette opinion ne correspond à aucune des analyses jusqu'alors présentées.

III) *Typologie*

Les relevés existants rendent difficile l'évaluation de la superficie couverte par le bâtiment, mais il s'agit de thermes dénués de palestre et de dimensions moyennes : leur superficie actuelle excède de peu les 1 000 m² et devait atteindre environ 1 200-1 300 m² dans leur état primitif. Le choix d'un plan symétrique sur un terrain aussi restreint, dont les dimensions sont proches de celles de petits thermes, doit donc être souligné. Ce parti limite évidemment l'ampleur des salles. Le *frigidarium* ne couvre que 90 m² environ. Ce sont sans doute aussi ces contraintes qui ont imposé l'implantation du secteur chauffé à l'Est.

IV) *Salles froides*

Le bâtiment donne sur la rue par un portique sous lequel ouvrent deux portes livrant directement accès aux gymnases couverts (10 × 9,10 m au Sud d'après A. Ballu; plus de 15 m de longueur au Nord). Le gymnase septentrional est équipé d'une piscine froide uniquement accessible à partir de ce dernier. L'emplacement des vestiaires n'est pas repérable. Les latrines de l'angle Nord-Ouest n'entretiennent aucun rapport direct avec les thermes, qui possèdent une installation de ce genre au Sud-Est.

Le *frigidarium*, de plan presque carré, possède deux bassins curieusement situés sur l'axe du monument qui correspond à l'alignement *frigidarium*-V-IV. Il en résulte que le bassin oriental est flanqué de deux petites pièces, selon un dispositif usuel, mais ces dernières, au lieu de donner sur les gymnases comme c'est généralement le cas, permettent ici de relier la salle des bains froids au *tepidarium* de sortie. Ce parti exceptionnel permet de dégager l'espace nécessaire aux salles d'exercices.

La piscine froide occidentale, plus vaste, est soigneusement subdivisée en trois bassins, sans qu'il soit possible de dire si ce dispositif est originel. Les deux bassins latéraux paraissent avoir été remblayés à une date inconnue (Ballu, *Rapport 1915*). Deux colonnes séparent les accès aux bassins occidentaux, auxquelles répondent, à l'Est, deux autres colonnes ornant la tête des murs latéraux de la piscine.

V) *Salles chauffées*

La partie terminale du circuit chaud, située sur un des axes du monument, est claire :

V : 7,20 × 3 m (Ballu, *Rapport 1924*); chauffage indirect. Contrairement au plan et au texte d'A. Ballu, deux portes, et non une seule, permettent logiquement aux baigneurs de passer de ce *tepidarium* de sortie dans le *frigidarium* par les deux locaux qui flanquent le bassin froid oriental.

IV : environ 13 × 6,65 m sans les piscines; deux foyers installés sous les deux bassins rectangulaires disposés aux deux extrémités de la salle et de largeur inégale (2 et 2,80 m : Ballu, *Rapport 1924*).

Au Sud, l'aile chauffée, amputée, ne comprend plus que trois pièces, une quatrième ayant été transformée en latrines d'après Y. Allais. Quoi qu'il en soit, dans l'état actuellement visible, la présence de trois locaux semble permettre de reconnaître aisément :

I : *tepidarium* d'entrée avec chauffage indirect.

II : *destrictarium* équipé d'un bassin et d'un foyer.

III : *laconicum* chauffé par un foyer accessible grâce à une galerie souterraine passant sous le gymnase.

Ce schéma présente cependant une originalité et une énigme. L'originalité consiste en l'existence d'une baie faisant communiquer le *laconicum* et le *tepidarium* de sortie. On pourrait y voir un raccourci évitant le *caldarium*. L'énigme consiste en l'absence, sur les plans, de toute circulation visible entre le *destrictarium* et le *laconicum*. Si tel était bien le cas, il faudrait admettre que les deux pièces chauffées méridionales constituaient, du moins dans le dernier état visible, un bain accolé destiné aux sportifs désireux uniquement de se nettoyer avant de prendre un bain froid. Mais, dès lors, on ne comprendrait plus la fonction de III. Selon toute probabilité, il faut donc restituer une baie II/III, selon un parti attesté dans l'aile Nord.

Au Nord, l'aile chauffée comprend quatre pièces, de lecture tout aussi délicate. Du Nord au Sud s'alignent trois salles où il paraît logique de reconnaître un *tepidarium* d'entrée (un foyer), un *destrictarium* (un foyer; un bassin) et un *laconicum* (chauffage indirect). De ce dernier local, on pouvait soit passer dans le *caldarium*, soit, comme au Sud, éviter celui-là en passant directement dans le *tepidarium* de sortie.

Cette restitution se heurte cependant au fait que, dans l'état actuel des lieux, on ne comprend pas comment on accédait au *tepidarium* d'entrée sans passer par les autres salles chauffées. De plus, l'absence de chauffage direct pour le *laconicum* est fort peu satisfaisante.

On est ainsi conduit à proposer d'inverser l'identification des pièces I et III. Une telle solution reste étonnante : elle correspondrait mieux aux modes de chauffage mais contredirait les principes d'une circulation rationnelle en séparant le *laconicum* du *caldarium*. C'est pourtant la seule lecture possible si I n'est effectivement pas accessible directement à partir du secteur froid : l'introduction d'un tel cheminement rétrograde dans un plan symétrique pourrait s'expliquer par la difficulté, étant donné le terrain disponible, de chauffer le local Sud, que son emplacement désigne comme un *laconicum* mais dont les caractéristiques techniques font un *tepidarium*.

En fait, l'étude de ce secteur est à reprendre entièrement. La zone qui se trouve au Nord reste quasiment inconnue. On ne peut donc exclure la lecture qui serait la plus rationnelle, à savoir une enfilade Nord-Sud des pièces I-II-III avec une entrée septentrionale complétée par une seconde entrée à l'Est, à partir du gymnase. En effet, entre ces trois salles et le gymnase Nord s'interposent deux autres locaux accessibles à partir de ce dernier et dont le niveau implique qu'ils sont liés au secteur chauffé. Nous proposons d'y reconnaître un *praefurnium* au Nord et une salle chauffée (un foyer) d'où l'on pouvait gagner le *laconicum* et la suite du circuit balnéaire. Ce quatrième local chauffé, visiblement destiné aux sportifs, plus qu'un simple *tepidarium* pourrait être un *destrictarium*.

CUICUL : THERMES EST
(pl. LXXVII)

I) *Bibliographie*

Y. Allais, *Djemila. Le quartier à l'Est du forum des Sévères*, dans *Rev. afric.*, 97, 1953, p. 60-65 (résumé dans *BAC*, 1951-1952, p. 133-138).

II) *Datation*

D'après le style des éléments d'architecture et de la mosaïque du *frigidarium*, Y. Allais suppose que ces thermes ont été créés dans la seconde moitié du III^e siècle et profondément transformés durant la seconde moitié du IV^e siècle lorsque, une habitation étant créée à l'étage, ils ne constituent plus qu'une annexe de cette dernière. En fait, la mosaïque de la salle des bains froids doit sans doute être attribuée au IV^e siècle, et il est probable qu'elle est contemporaine de l'édification des bains (Blanchard-Lemée, *Quartier central*, p. 171 et 233-234).

III) *Typologie*

Il s'agit de petits thermes de quartier auxquels Y. Allais attribue environ 620 m^2. Le *frigidarium*, proportionnellement vaste, mesure 14×9 m, soit 126 m^2. Les salles chauffées, au nombre de trois et disposées au Nord-Ouest, étaient parcourues selon un itinéraire rétrograde correspondant à un plan linéaire.

IV) *Salles froides*

À partir de la rue occidentale, un couloir, long de plus de 10 m, permet d'accéder au *frigidarium*, qui occupe tout l'angle Sud-Est du bâtiment. La salle des bains froids est équipée d'une unique mais

vaste piscine (6,40 × 5,30 m) dont l'accès est subdivisé en trois baies dessinées par deux colonnes et deux pilastres corinthiens. À l'Est, deux portes livrent accès à une longue pièce (14 × 3,40 m) qui devait être le vestiaire. Il y avait peut-être des latrines en K du plan Allais.

V) *Salles chauffées*

Directement accessibles à partir du *frigidarium*, elles sont disposées au Nord-Ouest.

I-V : un foyer probablement équipé d'une chaudière dont l'empreinte dans la maçonnerie semble portée sur le plan Allais. Un bassin.

II-III : un foyer, un bassin.

IV : 9 × 3,20 m; un foyer; le ou les bassins n'ont pas laissé de traces.

Lorsque ces thermes devinrent des bains privés, on supprima les latrines, le vestiaire fut sans doute transformé en écurie, le *caldarium* IV converti en cave, et on abolit le chauffage de I-V. De plus, I-IV et II-III furent chacun subdivisé en deux locaux. Y. Allais s'étonne que le propriétaire ait alors conservé le vaste *frigidarium*, mais on peut se demander si telle était encore sa fonction, et si la salle des bains froids de ces petits bains ne doit pas, dorénavant, être localisée dans la partie du *tepidarium* primitif équipée d'une piscine mais désormais privée de chauffage.

Nous aurions alors un plan circulaire avec itinéraire sinistrogyre, le *caldarium* ouvrant directement sur le *frigidarium* et étant précédé d'un local chauffé indirectement, ou de deux si la partie Nord-Est de l'ancien *tepidarium* restait chauffée. Il se pourrait aussi qu'il ne s'agisse plus que d'un vestiaire.

CUICUL : THERMES DE LA MAISON DE CASTORIUS
(pl. LXXVIII)

I) *Bibliographie*

Ballu, *Rapport 1911*, p. 483-484; Blanchard-Lemée, *Quartier central*, p. 161-166.

II) *Datation*

Ces bains privés appartiennent à une grande *domus* à péristyle construite à une date inconnue : nous savons seulement qu'elle est nettement postérieure à la destruction du rempart entreprise à partir du début du III^e siècle. À une époque encore plus tardive, la demeure fut dotée d'un second établissement balnéaire, plus restreint que le précédent, et désormais appelé ici « petits bains ». Leur postériorité est attestée par le fait qu'ils sont installés sur le dallage du trottoir ou portique qui fonctionnait avec l'escalier d'accès aux premiers thermes. Au Nord, ils mordent également sur le pavement du *cardo maximus*.

III) *Typologie*

L'état des vestiges, dont il ne reste guère que les fondations, nous réduit aux hypothèses. On peut cependant proposer trois salles chauffées sur plan circulaire avec circuit sinistrogyre. L'ensemble couvre environ 180 m², la demeure atteignant environ 1 500 m² sans prendre en compte le portique de façade. Quant aux petits bains, ils ne sont dotés que d'un unique local chauffé et n'occupent guère qu'une cinquantaine de m². Y. Allais (*Djemila*, Paris, 1938, p. 49) pense qu'ils étaient destinés à la domesticité.

IV) *Salles froides*

Il ne subsiste plus qu'un bassin absidal ouvrant sur un espace actuellement informe car construit sur un remblai qui a glissé, mais où il faut, de toute évidence, placer le *frigidarium* : les hésitations de M. Blanchard-Lemée (p. 161) ou encore plus son affirmation qu'il n'y avait pas de salle des bains froids (p. 209) ne paraissent pas admissibles. À proximité immédiate du *frigidarium*, A. Ballu signale des latrines aujourd'hui disparues.

V) *Salles chauffées*

Elles sont installées à l'Ouest. Leurs murs sont entièrement arasés, et les circulations ne peuvent donc être restituées que de façon hypothétique.

Le local de plan triangulaire (XXVI de la fig. 1) nous paraît devoir être exclu du raisonnement : son intégration dans le circuit des baigneurs serait contraire à la logique de ce dernier. Comme A. Ballu, il faut sans doute y voir une sorte de cour. On peut ajouter qu'aucune trace de chauffage n'y est actuellement visible, mais, étant donné l'état des vestiges, ce fait ne constitue pas un argument décisif.

Deux salles (XXIII et XXV de la fig. 1) sont indubitablement chauffées. Comme M. Blanchard-Lemée, nous pensons que XXIV bénéficiait également d'un chauffage indirect à partir de XXIII et/ou

XXV : on ne voit aucun passage permettant l'arrivée de la chaleur, mais les restaurations ont pu en faire disparaître toute trace. Il nous paraît ainsi possible de proposer la restitution suivante :

I-V : chauffage indirect

II-III : un foyer

IV : un foyer avec chaudière dont la présence est démontrée par l'évasement du canal du four. Le plan de la salle et la position du four imposent la restitution du bassin dans le renfoncement méridional.

IV) *Petits bains*

Un petit *frigidarium*, équipé de deux bassins, est accessible à partir de la rue et de la demeure. M. Blanchard-Lemée réduit le secteur chauffé à une unique piscine. Cette lecture nous semble erronée : l'escalier de trois marches qu'il faut monter pour accéder au local XXX de son plan ne conduit pas à un bassin mais à une pièce sise sur un hypocauste que les dallages sous-jacents, qui règlent aussi le niveau du foyer, avaient empêché d'installer en contrebas. La piscine se trouve, en réalité, au Sud de ce local, directement chauffée par le foyer sur lequel il faut sans doute restituer une chaudière dont il ne reste cependant nulle trace.

Dans ces bains très simples ne subsistent donc que la salle des bains froids et celle des bains chauds.

CUICUL : THERMES DE LA MAISON DE L'ÂNE
(pl. LXXIX)

I) *Bibliographie*

Ballu, *Rapport 1909*, p. 105-107 ; Id., *Ruines de Djemila*, dans *Rev. afric.*, 62, 1921, p. 234-235. Blanchard-Lemée, *Quartier central*, p. 29-32, 58-59 et 85-100.

II) *Datation*

Les principaux pavements des thermes ne paraissent pas antérieurs au IVᵉ siècle. L'état actuel de la *domus* doit beaucoup à des travaux de cette époque : nombreux matériaux de remploi dans le péristyle; installation de mosaïques, et sans doute du grand pavement représentant Vénus, au plus tôt durant la seconde moitié du IVᵉ siècle (Blanchard-Lemée, p. 60 et 228-229). Tout semble donc indiquer que ces bains, qui doivent faire partie du dernier état de la demeure, lorsque celle-ci s'étend en venant enserrer la *cella* d'un temple, ne sont pas antérieurs à une date avancée dans le IVᵉ siècle, si ce n'est au Vᵉ siècle (cf. aussi Dunbabin, *Mosaics*, p. 256, qui propose, pour la mosaïque de Vénus et certains pavements des thermes, la période fin IVᵉ-début Vᵉ siècle, et même plus tard).

III) *Typologie*

La restitution proposée par M. Blanchard-Lemée n'est pas convaincante : nous n'aurions qu'une seule salle chauffée, alors que ces thermes ne manquent pas d'une certaine ampleur (environ 110 m² pour une maison couvrant au total moins de 800 m² sans les portiques externes). Malgré les difficultés, il paraît préférable de prendre en compte les informations fournies par A. Ballu et de reconnaître trois salles chaudes parcourues selon un itinéraire rétrograde dans le cadre d'un plan orthogonal.

Les dimensions des locaux sont empruntées à M. Blanchard-Lemée : elles diffèrent parfois quelque peu de celles données par A. Ballu.

IV) *Salles froides*

Le *frigidarium* est accessible à partir du vestibule d'entrée de la demeure par au moins une porte. En revanche, on ne peut déduire de *Rapport 1909* (p. 105) l'existence d'une liaison entre le couloir de service et la salle des bains froids (*contra* Blanchard-Lemée, p. 92) : le «vestibule formant avant-corps» d'A. Ballu n'est pas le local de desserte des foyers mais le portique de façade. En fait, cet auteur signale un accès direct au *frigidarium* à partir de l'extérieur, accès qu'il place au Nord de la piscine (cf. son plan dans *Rapport 1910* = ici fig. 1). Cette affirmation est d'autant moins vraisemblable que l'espace disponible serait fort étroit : elle repose sans doute sur l'arasement d'un court tronçon du mur à cet endroit.

Le *frigidarium* est équipé de deux bassins, celui de l'Ouest empiétant sur le portique qui précède la demeure du côté du *cardo*. Il mesure 10,50 × 4 m : son amplitude lui permettait donc d'abriter diverses activités, et, en particulier, de servir de vestiaire si, comme nous le pensons, il y avait bien trois et non deux pièces chauffées.

V) *Salles chauffées*

I-V : 3,45 × 1,90 m; pas de double-cloison. Actuellement, on y accède par une porte F/I-V qui doit beaucoup aux restaurations (Blanchard-Lemée, p. 30). La porte originelle ne pouvait cependant que se trouver à cet endroit. A. Ballu mentionne un « hypocauste intact... recouvert d'un pavage en mosaïque». M. Blanchard-Lemée, qui a réalisé un son-

dage dans ce local, considère au contraire qu'il n'y eut jamais d'hypocauste et qu'il s'agit d'une pièce froide.

Son raisonnement repose sur plusieurs arguments :

– Alors que le chauffage de I-V ne pouvait être qu'indirect, il n'existe, sous le niveau des sols, aucune communication entre cette salle et II-III. Cependant, comme le souligne M. Blanchard-Lemée elle-même, il est possible que le mur ait été refait lors des restaurations modernes.

– La mosaïque est montée sur un lourd radier de pierres incompatible avec un hypocauste.

– Le sondage n'a, apparemment, pas permis de retrouver trace du fond de l'hypocauste.

Aucun de ces arguments n'apparaît suffisamment décisif pour permettre d'affirmer qu'A. Ballu s'est trompé. En particulier, il est clair que les lieux ont été profondément bouleversés après la dépose de la mosaïque : en atteste le fait que le remblai consécutif à cet enlèvement contenait, en particulier, de gros blocs de pierre et un fragment de pilastre provenant de la façade du temple voisin. Cependant, ils constituent ensemble un faisceau de présomptions quelque peu troublant. Dans ce cas, il faudrait admettre que ce local ne constituait qu'une sorte de *tepidarium* médiocrement attiédi par le voisinage d'une pièce chauffée, sinon même un simple vestiaire.

Il paraît cependant étonnant que des bains privés aussi amples n'aient comporté que deux salles chauffées, et même une seule si l'on suit M. Blanchard-Lemée dans le reste de son raisonnement. Nous privilégierons donc la lecture proposée par A. Ballu, tout en gardant à l'esprit le fait que celle-ci, dans l'état actuel de la documentation, n'est plus qu'une hypothèse.

II-III : 3,45 × 2,20 m environ; un foyer avec chaudière; pas de double-cloison. L'actuelle porte I-V/II-III n'est qu'une restauration, le mur étant arasé, mais un passage en ce secteur était indispensable.

La forme du foyer ne laisse pas de doute sur l'existence d'une chaudière qui le surmontait. Il n'est donc pas impossible qu'un bassin ait été installé dans la partie méridionale du local. Cependant, l'eau chaude ainsi fournie servait peut-être seulement à alimenter la piscine du *caldarium*, dont le foyer est lui, dépourvu de chaudière : peut-être, par manque de place, a-t-on préféré installer celle-ci sur le foyer desservant II-III.

IV : 3,30 × 1,80 m d'après M. Blanchard-Lemée, qui pense qu'il s'agit d'une piscine chaude. Le passage II-III/IV, qui, lui, ne paraît pas dû à une restauration (le piédroit Nord s'encastre dans le mur) ne correspond cependant en rien à une ouverture de piscine. Selon toute probabilité, il faut donc restituer une pièce munie d'une piscine logée dans l'abside et directement chauffée par un foyer. C'est ce que propose A. Ballu, qui distingue « une petite salle carrée de 2 m 50 de côté, flanquée d'un bassin chaud garni d'un foyer» avec « son extrémité orientale arrondie». La surépaisseur du mur Nord doit correspondre au logement de la piscine.

On notera que le système de chauffage est parfaitement dépeint dans *Rapport 1909*, qui signale le foyer desservant II-III et celui lié au bassin IV. On ne comprend pas pourquoi A. Ballu a modifié son analyse, portant sur son relevé deux foyers disposés de part et d'autre du *caldarium* et chauffant uniquement II-III, ce qui correspond à son dernier texte (*Rev. afric.*). Il n'y a pas à tenir compte de cette nouvelle version, qui décrit une solution technique irrationnelle et, de plus, en contradiction avec les vestiges visibles.

CUICUL : THERMES DE LA MAISON D'EUROPE (pl. LXXX)

I) *Bibliographie*

Ballu, *Rapport 1916*, p. 282-283; Y. Allais, *La «maison d'Europe» à Djemila*, dans *Rev. afric.*, 83, 1939, p. 35-44; Blanchard-Lemée, *Quartier central*, p. 140-151.

II) *Datation*

Ces bains privés sont liés à la constitution d'une vaste *domus*. Y. Allais place cette opération à la fin du II^{e} ou au début du III^{e} siècle, mais ce jugement repose uniquement sur l'analyse stylistique des débris d'une mosaïque et sur l'affirmation infondée d'une contemporanéité entre cette dernière et les thermes.

C'est également en se fondant sur l'étude des mosaïques que M. Blanchard-Lemée parvient à des hypothèses fort différentes (p. 151). La grande demeure, avec ses thermes, serait une création du début du IV^{e} siècle. Même si cette chronologie paraît plus probable, seuls des sondages permettraient de l'étayer plus solidement et de la préciser.

III) *Typologie*

La demeure couvre environ 1 300 m² sans prendre en compte le portique. Les bains en occupent une surface importante, que l'on peut évaluer à 280 m². Ils sont doubles : les plus vastes nous pa-

raissent conçus selon un plan circulaire avec déambulation dextrogyre, tandis que les plus petits sont disposés selon un plan orthogonal d'ampleur très restreinte, avec circuit rétrograde. On peut se demander s'ils étaient destinés à la domesticité (Allais, p. 40; Blanchard-Lemée, p. 142) ou aux femmes.

Nous empruntons les dimensions des salles à M. Blanchard-Lemée, et utilisons la numérotation des pièces portées sur le plan de cette publication.

IV) *Salles froides*

Les thermes sont accessibles à partir de l'Ouest, par l'intermédiaire d'une salle, 29, où sont installées de petites latrines. Ils sont également accessibles à partir du *cardo* qui passe à l'Est, par l'entremise du vestibule 31. Ces deux accès débouchent aux deux extrémités d'une vaste pièce (30 : 9 × 5,30 m). Comme Y. Allais, nous pensons qu'il faut y voir une salle d'exercices et un vestiaire, des bancs et placards étant placés dans les renfoncements du mur méridional que dessinent quatre harpes. De fait, l'hypothèse, émise par A. Ballu et reprise par M. Blanchard-Lemée (p. 140), d'un mur double dont la maçonnerie entre lesdites harpes aurait disparu, paraît peu crédible. L'idée qu'il pourrait s'agir d'«éviter les déperditions de la chaleur des pièces chaudes voisines» n'a guère de sens. Celle selon laquelle il s'agirait de consolider une construction menacée par la forte pente du terrain apparaît peu satisfaisante, dans la mesure où cette opération est strictement confinée au gymnase 30. On notera d'ailleurs le lien existant entre ces harpes et la création de cette salle : si trois d'entre elles sont simplement plaquées contre le mur mitoyen méridional, celle de l'angle Sud-Est est prise dans la maçonnerie du mur qui sépare le gymnase du vestibule 31.

Cette vaste salle 30 communique avec un grand *frigidarium* (6 × 6 m) par trois baies. Le couvrement de ce dernier s'appuyait sur une colonne logée dans chacun des angles. À l'Ouest, s'ouvre un bassin froid absidal. Il est peu probable que, dans un premier état, il ait été complété par une seconde piscine située au Nord et ensuite transformée en réservoir (Allais, p. 36 et 39, hypothèse qui n'est pas reprise par les autres auteurs). Dans l'angle Nord-Ouest, une baie autorise une communication indirecte avec le grand vestibule d'entrée 1. Dans l'angle Nord-Est, un autre passage semble avoir permis de gagner les chaufferies et le secteur des petits bains, à l'aide de quelques marches descendant vers le Nord. Il nous semble probable que cet escalier desservait aussi la chaudière du foyer proche, la présence d'un palier dans l'axe de la porte 36 permettant en outre la liaison 36/37, sans doute technique et destinée aux desservants des thermes.

V) *Salles chauffées*

Au nombre de trois, elles sont disposées à l'Est. A. Ballu et M. Blanchard-Lemée signalent tous deux que trois portes sont conservées, F/33, 33/34 et 34/35. Il est cependant à noter que le mur 33/35 est arasé à un niveau qui ne permettrait pas d'y repérer une baie de communication. Or, une telle baie paraît s'imposer : dans la lecture jusqu'alors proposée, nous avons en effet un itinéraire rétrograde avec un *caldarium* 35 plus petit que la salle qui le précède. En revanche, en rétablissant une baie 33/35, nous obtenons un circuit dextrogyre beaucoup plus rationnel et une superficie réciproque des salles beaucoup plus cohérente.

Nous proposons donc :

I-V (33) : 5,70 × 2,80 m; chauffage indirect, apparemment à partir de IV (Blanchard-Lemée, p. 142). Les études anciennes précisent qu'il n'y avait pas de baignoire.

II-III (35) : 3,30 × 1,90 m; un foyer avec chaudière, ce qui implique très probablement la présence d'un bassin d'ailleurs signalé par Y. Allais (p. 39).

IV (34) : 5 × 3,20 m, un foyer (qui, malgré Blanchard-Lemée, p. 142, n'est pas moins gros que le précédent), supportant une chaudière qui implique, elle aussi, la présence d'une piscine.

VI) *Petits bains*

La pièce 39 a pu servir de vestiaires. Les salles de bains proprement dites, de superficie très restreinte, comportent un *frigidarium* (sans doute 1,60 × 1 m) équipé d'un bassin, un local (1 : sans doute 1,50 × 1 m) chauffé indirectement, et un *caldarium* mesurant au total 2,40 × 1,20 m. Contraiement à M. Blanchard-Lemée, il faut considérer que la baignoire de ce dernier n'occupait pas tout cet espace, mais seulement l'abside méridionale, au contact d'un foyer qui paraît avoir été équipé d'une chaudière : au Nord, des blocs de grand appareil semblent constituer les marches d'un escalier de desserte.

CUICUL : THERMES DU BAPTISTÈRE
(pl. LXXXI)

I) *Bibliographie*

P. Monceaux, *Découverte d'un groupe d'édifices chrétiens à Djemila*, dans *CRAI*, 1922, p. 380-407. Y. Allais, *Djemila*, Paris, 1938, p. 59. Gui, Duval, Caillet, *Basiliques chrétiennes*, I, p. 92-99.

II) *Datation*

Dès l'origine, les thermes ont été considérés comme une annexe du baptistère. Or ce dernier semble bien dépendre, architecturalement, de la basilique Nord, laquelle pourrait dater de la fin du IVe siècle ou d'une date imprécise dans le Ve siècle.

L'ensemble du groupe épiscopal nécessiterait cependant une fouille et une étude précise qui n'ont pas suivi le dégagement. De plus, les restaurations, parfois abusives, rendent difficiles la restitution de l'état des lieux et, en particulier, des circulations. Or les thermes sont si intimement liés au baptistère que l'entrée principale de ce dernier, située à l'Ouest, est précédée d'un vestibule qui n'est autre que le *frigidarium*. C'est sans doute la raison pour laquelle P.-A. Février a mis en doute que les bains aient été encore en usage à l'époque où fut édifié le baptistère (*Djemila, Sétif*, p. 14; cf. aussi N. Duval soulignant les incertitudes pesant sur les liens existant réellement entre ces deux constructions : *Fouilles d'Apamée de Syrie, Colloque de Bruxelles, 1972*, p. 243).

III) *Typologie*

Nous sommes donc en présence de deux hypothèses. La plus couramment retenue associe les thermes au baptistère jusque dans leur fonctionnement : il ne s'agissait pas seulement de bains dépendant du groupe épiscopal mais, plus précisément, d'un établissement qui aurait aussi permis aux catéchumènes de se laver avant de recevoir le baptême. La seconde interprétation considère qu'il s'agit d'un établissement antérieur (petits bains de quartier ou thermes privés) qui aurait été récupéré par le groupe épiscopal ou même désaffecté lors de l'érection de ce dernier. Seule une reprise des recherches permettrait de trancher, mais il faut reconnaître que l'on comprendrait difficilement l'organisation des lieux s'il fallait admettre que les bains n'étaient plus en usage lors de la construction du baptistère.

Quoi qu'il en soit, il s'agit d'une petite construction dont la partie proprement balnéaire excède à peine les 200 m². Elle n'a été l'objet que de remarques succinctes et de relevés sommaires. Ces derniers permettent cependant de proposer l'hypothèse de quatre salles chauffées, disposées au Nord en fonction d'un plan circulaire avec itinéraire dextrogyre.

IV) *Salles froides*

Outre des latrines, la seule salle clairement identifiable est celle des bains froids, subdivisée en trois nefs par quatre colonnes. Elle possède une piscine absidale qui semble avoir été complétée par un second bassin, d'ampleur bien moindre.

V) *Salles chauffées*

L'état des vestiges, qui a provoqué la disparition de certaines baies de circulation, rend la lecture de ce secteur délicate. On peut cependant proposer la restitution suivante (le plan Christern, fig. 3, est celui qui fournit le plus d'informations) :

I-V : un bassin; sans doute chauffage indirect (à partir de IV?).

II : chauffage indirect à partir de III. L'emplacement de ce passage de chaleur indique probablement celui de la porte II/III.

III : un foyer et, sans doute, un bassin.

IV : un foyer pourvu d'une chaudière chauffant un bassin. Il faut restituer des portes vers III et I-V.

P. Monceaux (*Cuicul chrétien (Numidie)*, dans *Atti della pontificia Accademia romana di archeologia*, ser. III, *memorie*, vol. 1, parte 1, 1923, p. 94, fig. 2 et p. 105) décrit un «récipient de bronze, trouvé... dans le couloir des cryptes», au droit du baptistère. Il le considère comme un bénitier, mais il s'agit, en réalité, d'une *testudo* incomplète, peut-être réutilisée ou, plus simplement, ayant échoué là après l'abandon des lieux. Les circonstances de sa découverte semble indiquer qu'elle provient des thermes du baptistère. Ses dimensions (84 cm de longueur) permettent de la replacer, à titre d'hypothèse, sur le canal du foyer du *caldarium* IV, entre la chaudière et l'*alveus*. L'objet est actuellement au musée de Djémila.

GEMELLAE : THERMES LÉGIONNAIRES
(pl. LXXXII)

I) *Bibliographie*

J. Baradez, *Les thermes légionnaires de Gemellae*, dans *Mélanges Swoboda*, Graz-Cologne, 1966, p. 14-22.

II) *Datation*

Les techniques de construction laissent penser, comme le veut J. Baradez, que ces thermes sont contemporains du grand camp qu'ils jouxtent, c'est-à-dire de la période 126-132, 126-127 correspondant à la première attestation des troupes en ce secteur, et 131-132 à la dédicace du camp. En réalité, ces bains situés à proximité immédiate mais à l'extérieur du camp, pourraient fort bien avoir été érigés quelque peu postérieurement. Ils paraissent cependant constituer un exemple ancien de construction

thermale romaine en Afrique. On notera que la présence de tubes de coffrage, employés ici comme éléments du blocage dans lequel ils sont noyés, atteste la précocité relative de ce mode de coffrage.

III) *Typologie*

Il s'agit de petits bains : le bâtiment proprement thermal n'occupe qu'une superficie de 9,30 × 7,50 m, soit moins de 70 m².

Ces thermes légionnaires appartiennent à un contexte très particulier, puisqu'ils dépendent d'un camp militaire, et présentent des spécificités. Ils se composent de deux parties semblables juxtaposées. Dans notre contexte, ce parti ne peut guère s'expliquer par le désir de séparer les sexes mais par le souci d'accroître le nombre des utilisateurs tout en conservant de petites salles faciles à chauffer.

Le plus étrange est l'absence de *frigidarium* : on ne suivra pas J. Baradez (p. 21) lorsqu'il envoie les légionnaires prendre leur bain froid dans l'oued situé «à moins d'un kilomètre de distance»! On supposera plutôt que des installations adéquates se trouvaient dans le secteur environnant les salles chaudes et quasiment pas dégagé.

Les pièces chauffées, au nombre de deux, étaient parcourues selon un itinéraire rétrograde.

IV) *Salles froides*

Étant donné l'état des recherches, on n'en connaît quasiment rien, hormis les deux vestibules d'accès au secteur chauffé. Dans les espaces flanquant ce dernier, on supposera donc l'existence de bains froids, peut-être liés à des lieux d'exercices.

V) *Salles chauffées*

1 : double-paroi; chauffage indirect. Cette salle, servant de *tepidarium* d'entrée et de sortie, devait également assumer les fonctions d'un *destrictarium-laconicum*. Dans cette optique, l'absence de foyer, partiellement compensée par la double-paroi, s'expliquerait par les petites dimensions du bâtiment et par la simplicité de sa conception.

IV : double-paroi; un foyer; une piscine. L'*alveus* du secteur oriental est subdivisé par une légère cloison de briques qui isole un bain individuel. La publication ne permet pas de savoir s'il s'agit d'un remaniement et si le parti était identique dans le secteur occidental. J. Baradez (p. 20) envisage, de façon fort peu claire, plusieurs raisons rendant compte d'un tel dispositif et touchant toutes au réglage de la chaleur de l'eau. De fait, cette annexe pouvait être directement alimentée à partir d'un réservoir situé entre les deux foyers, donc par une eau n'étant pas passée par les chaudières que nous proposerons de restituer sur chacun de ces derniers. Dans l'état actuel de la documentation, il paraît difficile de comprendre dans le détail le mode de circulation de l'eau.

HAMMAM DES BENI GUECHA
(pl. LXXXII)

I) *Bibliographie*

E. Vallet, *Découverte d'un établissement thermal à Fedj M'zala*, dans *RSC*, 55, 1923-1924, p. 197-208; E. Albertini, *Le hammam des Beni Guecha*, dans *RSC*, 56, 1925, p. 1-7.

II) *Datation*

Inconnue.

III) *Typologie*

Cet établissement est lié à l'exploitation de sources thermales qui surgissent dans ce secteur. L'eau analysée, jaillissant à une température comprise entre 40 et 58º est «chlorosulfatée, calcique et sodique, fortement minéralisée et hyperthermale» (Vallet, p. 199).

Dans l'état actuel du dégagement, incomplet, les installations couvrent plus de 1 100 m². L'essentiel du complexe proprement balnéaire se compose de piscines thermales, mais il paraît possible de distinguer un secteur dont le fonctionnement s'inspire directement de celui des thermes classiques.

IV) *Installations*

Au Sud, une vaste cour (22 × 16 m), ceinte sur trois côtés d'un portique soutenu par des piliers, évoque un gymnase avec ses annexes : fontaine de plan demi-circulaire dans la cour et salles, dont des latrines, ouvrant sous les portiques. Cependant, le nombre important de locaux de taille restreinte fait également penser à des chambres qui auraient pu héberger les curistes : aucun vestige de quelque importance n'a été repéré dans les environs de l'établissement, qui paraît isolé (cf. Albertini). Ces deux fonctions ne sont d'ailleurs peut-être pas incompatibles.

L'essentiel du dispositif proprement balnéaire comprend, outre le bassin 10, à moitié détruit, une batterie de salles installées au Nord. Une première rangée de trois pièces jouxte immédiatement la cour avec laquelle elle semble ne communiquer que

par une seule porte donnant sur 9, mais il est tentant de restituer également une baie conduisant en 7. La pièce 9 (13 × 3 m) est pourvue de bancs sur son pourtour : il s'agit probablement d'un vestiaire, tout comme 7, moins bien préservé mais qui conserve les traces d'un équipement semblable.

En revanche, on peut s'interroger sur la nature exacte de la pièce 8 (9,80 × 2,80 m), également pourvue d'un banc en maçonnerie le long du mur septentrional mais dotée aussi d'un bassin de 2 × 1,60 m. Nous ignorons le mode d'alimentation de ce dernier, mais le dispositif fait penser à un *frigidarium*. E. Vallet estime que le bassin 10, qui était évacué par un tuyau de plomb de petit diamètre, ne pouvait être rempli que d'eau douce, et non d'un liquide très chargé en sel qui aurait rapidement obstrué ce conduit. Il pourrait donc s'agir d'une *natatio* froide, alimentée par la même source que le bassin du supposé *frigidarium*, source distincte des eaux minéralisées et chaudes utilisées dans les autres piscines.

En effet, à ces trois locaux 7, 8 et 9, sont juxtaposées, au Nord, trois autres salles abritant de vastes bassins où les baigneurs pouvaient se plonger dans les eaux thermales.

La salle 1 enserre une piscine de 10,80 × 3,20 m et 1 m de profondeur, accessible par deux escaliers situés à l'Est et au Sud (ce dernier n'est pas porté sur le plan). Au Nord, s'ouvre le local 2 de destination inconnue, tandis qu'une autre porte donne sur la salle 3.

Cette dernière abrite une piscine de 6 × 4,70 m, profonde de 1 m, accessible par un escalier situé au Sud. À l'Ouest, elle est flanquée de deux petits bassins (1,13 x 0,95 m, avec 0,60 m de profondeur) qui pouvaient être des pédiluves. Nous ignorons si 1 et 6 étaient des espaces couverts : c'était, en revanche, très probablement le cas de 3, dont le dégagement a fourni des tubes de coffrage. Cette salle évoque donc une sorte de *caldarium*, chauffé uniquement par la masse d'eau de la piscine, et fonctionnant parallèlement au supposé *frigidarium* 8, avec lequel elle communique par une baie close d'une porte se refermant automatiquement par son propre poids : ce détail confirme le souci de préserver la chaleur s'accumulant en 3.

Cette hypothèse d'un secteur central 3-8 fonctionnant d'une manière évoquant celle des thermes classiques, nous paraît confirmée par la nature du local 4, accessible uniquement à partir de 3. Il s'agit d'une chambre de 2,45 × 2,10 m, complétée par le bassin 5. L'intérêt de cette installation, alimentée en eau chaude, réside dans le fait que 4 et 5 paraissent bien avoir été installés sur un hypocauste, haut seulement d'une trentaine de centimètres et chauffé par la vapeur. Nous avons donc là le pendant d'un *laconicum-destrictarium* permettant aux baigneurs de se nettoyer.

Enfin, la pièce 6, apparemment accessible uniquement à partir de 9, enserre, tout comme 1, une vaste piscine de 13 × 3 m, complétée par un petit bassin (pédiluve?). Vers l'Est, l'amorce de murs montre que l'établissement se prolonge dans cette direction.

HENCHIR SAFIA
(pl. LXXXIII)

I) *Bibliographie*

J. Lassus, *L'archéologie algérienne en 1958*, dans *Libyca*, 7, 1959, p. 325-343.

II) *Datation*

Malgré la dépose des mosaïques, on ne dispose d'aucun critère archéologique de datation. Le style des pavements paraît indiquer le IV^e^ siècle (Lassus, p. 341).

III) *Typologie*

Ce sont de petits thermes dont la partie proprement balnéaire couvre environ 150 m². Il pourrait donc s'agir, comme le veut J. Lassus, de bains privés dépendant d'une villa rurale. Cependant, nous ignorons tout du contexte de ce bâtiment, et l'*AAAlg* signale à cet endroit les ruines d'un bourg couvrant 2,5 ha, ruines qui avaient quasiment disparu au moment du dégagement des thermes, à la fin des années cinquante. On ne peut donc totalement exclure que nous soyons en présence de petits thermes publics.

Le circuit chauffé semble avoir été sinistrogyre. Il est accolé à un secteur froid dont la construction manifeste un grand souci d'équilibre. La conception du bâtiment dérive directement des plans semi-symétriques, même si elle ne peut se manifester avec ampleur étant donné la taille modeste de ces bains.

IV) *Salles froides*

Un vestibule d'entrée commande de petites latrines (2 × 1 m) et une enfilade de deux pièces dans la dernière desquelles il faut sans doute reconnaître un vestiaire.

Le *frigidarium* (4 × 4 m) occupe une position

presque centrale dans l'ensemble du bâtiment. À l'Ouest, une niche, située en face de la porte, souligne l'axe de composition du secteur froid (il n'y a aucune raison d'y restituer une fontaine chaude : *contra* Lassus, p. 327). Au Nord, une piscine froide s'achève en demi-cercle (2,10 × 1,50 m). Au Sud, une porte conduit à une annexe qui constitue un véritable *frigidarium* secondaire, plus petit (3 × 2 m) et équipé d'un bassin semi-circulaire, lui aussi plus restreint (1,15 × 1 m). Ce dédoublement de la salle des bains froids pourrait correspondre au développement du goût pour les bains plus intimes. Dans ce cas, le schéma classique du *frigidarium* pourvu de deux piscines est remplacé par la juxtaposition de deux salles de dimensions inégales, dotées chacune d'une piscine également d'ampleur différente.

Du petit *frigidarium*, on accède au secteur chauffé, situé dans la partie occidentale du monument.

V) *Salles chauffées*

La publication rend difficile la lecture de ce secteur, au demeurant mal conservé. Cependant, en tenant compte des informations fournies par plans, coupes et photographies, il semble possible de restituer le schéma suivant :

I-V : une longue salle tiède (5,20 × 2 m) fait fonction de *tepidarium* d'entrée et de sortie. Cet espace ne paraît pas avoir été subdivisé : le muret Nord-Sud ne coupe que partiellement l'hypocauste en deux et il supporte une rangée de pilettes. Chauffage indirect à partir des deux salles chauffées septentrionales; pas de double-cloison.

II-III : 2 × 2 m; un foyer; double-paroi.

IV : 4 × 2 m; deux foyers; double-cloison. Bien que la chaudière ait été, apparemment, installée sur le foyer occidental, il faut restituer le bassin au Nord, afin de ne pas entraver les circulations.

De fait, comme le suggère J. Lassus, il faut placer, au-dessus des passages de chaleur, deux portes unissant I-V à II-III d'une part, à IV d'autre part. Il faut ajouter une communication entre ces deux dernières pièces : il en subsiste le départ du piédroit monolithique Sud, brisé (cf. Lassus, p. 330, fig. 88).

HIPPO REGIUS : GRANDS THERMES NORD
(pl. LXXXIV)

I) *Bibliographie*

E. Marec, *Bull. Acad. Hipp.*, 35, 1922-1924, p. 31-39 et 186; Id., *Les thermes de Septime Sévère*, dans *ibid.*, 36, 1925-1927, p. 11-23 et 30-34; Christofle, *Rapport 1927-1929*, p. 98-99. Leglay, *Rapports 1950-1953*, p. 187-190, *1953*, p. 280, et *1954*, p. 200; E. Marec, *Hippone la Royale*, Alger, 2e éd., 1954, p. 89-98; Id., *Inscriptions recueillies à Hippone dans les thermes du Nord et du Sud*, dans *Libyca*, 4, 1956, p. 291-305; Id., *Note sur l'Aphrodite des grands thermes d'Hippone et la tête d'Aphrodite trouvée à Duzerville*, dans *Libyca*, 7, 1959, p. 15-25; Lassus, *Rapports 1955*, p. 184-185, *1957*, p. 228-232, *1958*, p. 307-310, *1959*, p. 98-101; S. Dahmani, *Hippo Regius*, Alger, 1973, p. 61-67; Thébert, *Circulation*, p. 146-147.

II) *Datation*

Une inscription (no 111) nous apprend que ces thermes ont été édifiés aux frais de la cité et dédiés à Septime Sévère, *divus*, sous Caracalla, donc entre 211 et 217. De plus, des briques soutenant le sol des hypocaustes portent la marque de Félix, de Salerne, marque que l'on retrouve dans les thermes de Caracalla, à Rome. Il est d'ailleurs quelque peu surprenant que ces hypocaustes n'aient pas été entièrement refaits à un moment ou à un autre. Ce fait laisse penser que de telles réfections n'étaient pas aussi fréquentes qu'on le croit généralement, ou, du moins, que l'on réutilisait alors une partie des matériaux antérieurs.

Les sols de marbre des salles chauffées ont été restaurés. On notera aussi une réfection des piliers constituant le mur oriental du *frigidarium* : le remploi, dans le grand appareil, de blocs inscrits qui avaient déjà connu une première réutilisation suggère que cette opération fut réalisée à une date tardive, mais qui reste fort imprécise et qui, de toute façon, pourrait être postérieure à l'époque de fonctionnement des thermes (Marec, 1956). Dans le *caldarium*, une occupation postérieure à cette époque est attestée par des murets subdivisant la salle (Marec, 1925-1927).

III) *Typologie*

Il s'agit de thermes de dimensions moyennes. Le bloc balnéaire couvre environ 2 000 m², auxquels il faut ajouter d'importantes annexes, en particulier une et peut-être même deux palestres. Le *frigidarium*, sans les piscines, dépasse les 400 m².

Les salles chaudes, disposées selon un plan circulaire avec circuit dextrogyre, offrent plusieurs

possibilités d'itinéraires. On notera la présence d'une *calida piscina*.

IV) *Salles froides*

Malgré de grands dégagements réalisés à la fin des années cinquante, la partie périphérique de ces thermes reste mal connue et, surtout, insuffisamment publiée.

Au Sud, le bâtiment jouxte une place ceinte de portiques. Au Nord, une rue le sépare de constructions qui paraissent avoir été des demeures. Toute la partie occidentale des bains est entourée par un portique auquel on accède par deux marches en contrebas desquelles court un caniveau. L'espace ainsi délimité par ce portique et par le couloir de service est dallé de marbre. Dans l'angle Sud-Ouest, cet espace, quoique de plan irrégulier, est assez vaste pour que ce dispositif architectural évoque avec précision une palestre : c'est ce qu'avait déjà souligné E. Marec.

Le bras Nord du portique aboutit à une sorte de galerie servant de vestibule au vaste *frigidarium* doté de trois bassins semi-circulaires disposés selon un schéma cruciforme. Son bras Sud se prolonge par un long couloir qui se dirige vers le grand espace situé à l'Est où il faut, selon toute probabilité, reconnaître une palestre équipée de portiques, d'un cryptoportique (?), d'une *natatio* (14 × 8 m) et même de salles chauffées indépendantes du bâtiment balnéaire proprement dit.

V) *Salles chauffées*

Le circuit comprend quatre salles principales auxquelles s'ajoutent la piscine chauffée 1 et la pièce 2 appartenant à un autre itinéraire. Les dimensions des différents locaux sont empruntées à E. Marec.

1 : 10 × 6,50 m. Ce bassin, aux parois plaquées de marbre, est installé sur un hypocauste chauffé indirectement grâce à quatre communications établies avec l'hypocauste I. Il est directement accessible à partir du *frigidarium*, les marches disposées sur son côté septentrional confirmant le lien existant avec cette dernière salle. En revanche, si l'état du mur 1/I ne permet pas d'exclure l'existence d'une communication entre cette piscine et le *tepidarium* d'entrée, aucun indice n'autorise à la restituer. Il semble donc s'agir d'un exemple de bassin chauffé dépendant d'un *frigidarium* : étant donné ses dimensions, il peut être considéré comme une piscine chaude de natation, parti qui n'est pas inconnu par ailleurs (Lézine, *Architecture romaine*, p. 24).

I : 17 × 12 m. Paroi simple; chauffage indirect, solution qui implique que la piscine 1 n'était qu'attiédie par un air déjà bien éloigné des sources de chaleur.

II-III : environ 15 × 10 m. Double-cloison; deux foyers.

IV : 10,35 × 10 m hors bassins. Double-cloison; six foyers dont deux aux angles Nord-Ouest et Sud-Ouest équipés d'une chaudière. Deux bassins rectangulaires, disposés au Sud et au Nord, doivent, de toute évidence, être complétés par une piscine semi-circulaire qu'il faut restituer dans l'abside occidentale (*contra* E. Marec, qui propose de placer dans cette abside un *laconicum* équipé d'un *labrum* : une telle *schola labri* intégrée au *caldarium* serait un archaïsme dénué de signification à l'époque sévérienne. D'ailleurs, les vestiges actuellement visibles ne confortent en rien cette hypothèse, tandis que les relevés contemporains du dégagement montrent un hypocauste dont le dispositif correspond parfaitement à la présence d'un grand bassin occupant toute l'abside : *Bull. Acad. Hipp.*, 1925-1927, entre p. 32 et 33).

La fin du circuit chauffé présente deux cheminements possibles. Pour rejoindre le *frigidarium*, le baigneur sortant du *caldarium* peut emprunter soit le local V, soit la pièce 2. Nous sommes donc en présence de deux itinéraires juxtaposés qui posent un problème d'interprétation.

A. Lézine (*Architecture romaine*, p. 22) considère la pièce 2 comme le *tepidarium* de sortie, équipé d'un bassin selon un dispositif relativement courant. Dans cette hypothèse, l'étroit local V (3,60 × 2,23 m) ne serait qu'un raccourci permettant d'éviter le *tepidarium* de sortie.

Cette lecture se heurte cependant à plusieurs obstacles. D'abord, le «raccourci» V est dépourvu de double-cloison et de chauffage direct, mais il est sur hypocauste, parti surprenant pour un local dont le but serait uniquement de permettre à certains baigneurs de faire succéder rapidement bains chaud et froid (il est vrai qu'un tel dispositif pourrait avoir été destiné à préserver la chaleur du *caldarium*). Ensuite, cet itinéraire pour sportifs n'épargnerait à ces derniers que le passage par le *tepidarium* de sortie, ce qui apparaît un gain quelque peu dérisoire, dont on se soucie en général fort peu dans le cas des thermes présentant plusieurs itinéraires. Enfin et surtout, la pièce 2 correspond mal à la conception usuelle des *tepidaria* de sortie, salles tièdes par définition : dotée d'un foyer placé sous le bassin et d'une double-paroi, elle bénéficie d'un chauffage important.

Nous proposons donc une autre lecture de la partie terminale du circuit chauffé, prenant mieux en compte ces données. Le véritable *tepidarium* de sortie est le local V, simplement attiédi. Ses dimensions restreintes ne permettaient guère d'y séjourner aisément, mais les baigneurs soucieux de transi-

tion pouvaient compléter son action en utilisant la piscine tiède 1. En revanche, la pièce 2 (7,60 × 8,50 m, y compris le bassin) est un véritable *destrictarium* ou un *destrictarium-laconicum* réservé aux sportifs qui pouvaient éventuellement compléter son action en utilisant les bains chauds du *caldarium*. Cet itinéraire F-2-F ou F-2-IV-V-F, propre aux adeptes des exercices physiques, évitait ainsi les salles I et II-III.

HIPPO REGIUS : GRANDS THERMES SUD
(pl. LXXXIII)

I) *Bibliographie*

E. Marec, *Hippone la Royale*, Alger, 1954, p. 98-100 (repris par S. Dahmani, *Hippo Regius*, Alger, 1973, p. 71 sq.); Leglay, *Rapport 1953*, p. 280; E. Marec, *Inscriptions recueillies à Hippone dans les thermes du Nord et du Sud*, dans *Libyca*, 4, 1956, p. 305-317. Lassus, *Rapport 1956*, p. 149-150; *1957*, p. 232-238; *1958*, p. 318-320.

II) *Datation*

Une inscription gravée sur une base (nº 109) nous apprend que la colonie d'Hippone a restauré un bâtiment qui n'est pas précisé. L'emplacement de la découverte laisse cependant penser qu'il doit s'agir des thermes. Le titre de colonie ne nous apporte rien d'un point de vue chronologique, Hippone recevant peut-être ce statut dès les Flaviens, et non sous les Antonins comme l'écrit E. Marec. La paléographie désignerait cependant la dynastie sévérienne (E. Marec : «La forme des G est celle de l'époque des Sévères»).

Une autre inscription (provenant de la façade orientale?), gravée sur une ou des plaques de marbre, date de 198 (nº 110). L'état incomplet du texte ne permet pas de connaître la nature des travaux ainsi célébrés, construction ou restauration du monument. E. Marec et J. Lassus ont cependant mis en relation ces deux textes, concluant que tous deux devaient être rattachés à un même épisode, à savoir la restauration des grands thermes Sud en 198. L'érection de ces derniers devrait dès lors être placée au cours du IIe siècle, le plan du bâtiment rendant peu probable une date antérieure.

Bien que ce raisonnement soit généralement admis, il faut souligner qu'il reste hypothétique. On pourrait tout aussi bien penser que les thermes furent érigés en 198 et restaurés par la suite. La réfection des sols de marbre des salles chauffées à l'aide de fragments d'inscriptions, dont l'une datant du règne de Caracalla, indique que ces bains furent exploités pendant une certaine durée, au demeurant impossible à préciser.

III) *Typologie*

Il s'agit de thermes de dimensions moyennes, dont la superficie reste cependant difficile à évaluer dans l'état actuel des dégagements. Les façades Est et Ouest sont distantes de 39 m, mais l'organisation du secteur septentrional demeure très imprécise. Dans l'état actuel des recherches, on peut hypothétiquement avancer le chiffre de 1 500-2 000 m².

Le plan est symétrique.

IV) *Salles froides*

Cette partie du bâtiment est encore très mal dégagée. On ne reconnaît guère que le *frigidarium*, équipé de deux piscines, et dont la longueur atteint une vingtaine de mètres. On ignore tout de l'aménagement des lieux au Nord de ce dernier. Contrairement à ce qu'écrit J. Lassus, l'existence d'une canalisation, apparemment un égout allant dans cette direction, ne suffit nullement à restituer un troisième bassin.

V) *Salles chauffées*

Les dimensions sont empruntées à J. Lassus.

I : environ 6 × 9 m. Ces locaux sont mal conservés et les rapports ne mentionnent aucun hypocauste : il doit pourtant s'agir des *tepidaria* d'entrée, chauffés indirectement.

II : environ 7 × 8 m; un foyer.

III : un foyer.

IV : *caldarium* équipé de 3 piscines rectangulaires disposées selon un plan cruciforme et chauffées chacune par un foyer. Il est très tentant de restituer des fours supplémentaires, avec chaudière, à l'articulation des bassins.

V : ce vaste *tepidarium* de sortie, sans doute chauffé indirectement, comporte deux importantes piscines (5 × 2,50 m).

LAMBAESIS : THERMES DU CAMP
(pl. LXXXVI et LXXXVII)

I) *Bibliographie*

A. Cherbonneau, *Inscriptions découvertes dans la province de Constantine depuis le mois de septembre 1861*, dans *RSC*, 6, 1862, p. 140-142; Barnéond, *Les recherches exécutées à Lambèse en 1865*, dans *RSC*, 10, 1866, p. 244-248; Gsell, *Monuments antiques*, I, p. 84-86; *Ballu*, *Rapport 1902-bis*, p. CLXXII-CLXXIII; Id., *Rapport 1908*, p. 86; Krencker, *Trierer Kaiserthermen*, p. 206-214. F. Rakob et S. Storz, *Die Principia des römischen Legionslagers in Lambaesis*, dans *RMDAI*, 81, 1974, p. 253-280.

II) *Datation*

Une tradition tenace (par exemple S. Gsell ou Le Bohec, *III^e^ Légion*, p. 416 et note 374) attribue ces bains à l'époque sévérienne. Elle ne repose sur rien. De fait, le dossier épigraphique concernant l'ensemble des thermes de Lambèse est le suivant :

– Inscription n° 121 : ce document provient du camp, dont il mentionne peut-être les thermes (*thermae*), bien qu'il ait été trouvé assez loin de ce monument. Le texte, très mutilé, nous laisse tout ignorer de la nature des travaux réalisés, construction ou restauration. Sa date elle-même ne peut être fixée au sein du II^e^-III^e^ siècle. On ne peut donc que se rallier à la conclusion de J. Carcopino : «... l'histoire du camp de Lambèse n'a rien à tirer de cette inscription mutilée». En particulier, il serait plus qu'hasardeux de penser qu'il s'agit de la dédicace des bains du camp.

– Inscription n° 118 : ce texte, très incomplet, trouvé près de l'amphithéâtre, mentionne des thermes (*balin*[*eum*]) qui sont l'objet de travaux (construction ou restauration?) à l'époque d'Hadrien, avec intervention du légat, chef de la légion. Les incertitudes touchant tant à la nature de l'opération qu'à l'identité exacte du bâtiment concerné interdisent toute conclusion.

– Inscription n° 119 : cette base, dédiée à Septime Sévère, Caracalla, Géta (martelé) et Iulia Domna, avait été réutilisée dans un bâtiment moderne de Lambèse : le lieu de sa découverte est inconnu. Elle nous apprend que la légion *balineum uetustate conlapsum restituit*. Même si l'on admet qu'elle concerne les «thermes du camp», ce qui, contrairement à nombre de commentaires, n'est absolument pas établi, il ne s'agirait donc que d'une restauration.

– Inscription n° 120 : ce document, découvert en 1956 en un lieu inconnu, fut aussitôt perdu. Il est daté de 260-268 et signale que, sous Gallien, la légion *thermas uetustate conlabsas... restituit*. Cette fois encore, nous ignorons le bâtiment concerné par cette opération qui, de toute façon, ne fut qu'une restauration.

Dans ce dossier, il n'y a donc strictement rien qui permette d'attribuer la création des thermes à l'époque sévérienne. Bien plus, une dédicace à Esculape, œuvre d'un préfet du camp, date du règne de Commode, plus précisément de 181. Or, elle a été trouvée dans le camp, à proximité des thermes comme il convient (Cherbonneau). C'est un indice en faveur de l'hypothèse selon laquelle les bains existaient déjà à cette époque. Dès lors, il apparaît parfaitement logique de considérer que cette installation fait partie du projet initial du camp de la *Legio III Augusta*, construit sous Hadrien. C'est la démarche de D. Krencker, et il est regrettable que l'inscription n° 118, qui pourrait fort bien être la dédicace de ces bains, soit aussi mutilée : on notera que l'utilisation du mot *balineum* correspondrait bien à des bains militaires pour lesquels une telle expression paraît avoir été systématiquement préférée à celle de *thermae*.

Cependant, il faut prendre en considération un épisode essentiel, à savoir l'abandon du cantonnement durant quinze ans, entre la dissolution de la légion en 238 et son rétablissement en 253, abandon qui provoqua une ruine des bâtiments dont l'importance est bien attestée par l'ampleur du programme de reconstruction. Si les thermes n'ont pas été, dans cette optique, l'objet d'une étude semblable à celle qui a porté sur d'autres monuments (Rakob et Storz), il est peu douteux qu'ils nécessitèrent, eux aussi, des travaux considérables. Un certain nombre de remaniements, perceptibles dans le plan, pourraient dater de cette époque : comme le souligne D. Krencker, le bâtiment nous offre une image liée à son fonctionnement à une date avancée dans le III^e^ siècle.

Des briques portent des marques de la troisième légion susceptibles de fournir des précisions chronologiques. Ainsi celles où l'unité est qualifiée de *Pia Vindex* (entre 194-195 et 238) ou encore de *Pia Fidelis* (à partir de Dioclétien). Ces données attestent donc des réfections des hypocaustes jusqu'à une date avancée, au moins jusqu'à la fin du III^e^ siècle (R. Cagnat, *L'armée romaine d'Afrique et l'occupation militaire de l'Afrique sous les empereurs*, Paris, 1892, p. 432-433, désormais à compléter et corriger par Y. Le Bohec, *Les marques sur briques et les surnoms de la III^e^ Légion Auguste*, dans *Epigraphica*, 43, 1981, p. 127-160).

Il n'en reste pas moins que ces thermes ont probablement conservé nombre de traits remontant à l'époque de leur érection. De fait, le grès mollassique, caractéristique ici de l'époque d'Hadrien, apparaît largement dans les vestiges du *caldarium* : contrairement aux *Principia*, la reconstruction de ce dernier ne semble donc pas avoir été totale. L'extension de cette conclusion à l'ensemble du monument pourrait d'ailleurs rendre compte d'un plan dont les particularités s'expliqueraient ainsi par la date relativement ancienne de sa conception.

III) *Typologie*

Il s'agit de thermes militaires de dimensions moyennes, couvrant approximativement 2 700 m². À cette superficie importante, il faut ajouter de vastes annexes. Les *frigidaria* mesurent chacun environ 13 × 8,90 m, soit, au total, quelque 230 m². Le secteur chauffé est au Sud.

Les salles sont disposées selon un plan symétrique présentant cependant des particularités remarquables. L'axe central n'est pas formé par l'alignement des *caldarium, tepidarium* de sortie et *frigidarium*, mais par le *caldarium* et le *laconicum*. Il en résulte un dédoublement inhabituel du *frigidarium* et du *tepidarium* de sortie, tandis que, inversement, le *laconicum* est unique.

Il semble bien que l'itinéraire des baigneurs ait compris un raccourci, et que ces derniers aient même disposé d'un bain restreint juxtaposé au circuit principal.

IV) *Salles froides*

Toute la partie Nord de l'*insula* est occupée par des constructions très arasées où il faut certainement placer, comme le propose D. Krencker, une palestre. Entre cette dernière et le bloc balnéaire proprement dit, s'interpose une très longue pièce : plutôt que de salle d'exercices (Ballu), elle pourrait avoir servi de vestiaire (Krencker), surtout si des gymnases couverts peuvent être placés de part et d'autre de la palestre, à l'Est et à l'Ouest de cette dernière.

De cette longue salle, deux pièces permettent de gagner les deux *frigidaria* équipés d'une piscine flanquée, selon un parti très usuel, de deux locaux. Ces derniers servent d'intermédiaire avec le secteur chauffé et avec la vaste cour méridionale, trop vaste pour n'avoir été qu'une cour de service : D. Krencker y place diverses installations, dont une des entrées, et s'est même demandé si la batterie de seize pièces qui constitue la façade Sud de l'ensemble thermal n'avait pas une destination balnéaire.

Celui de ces locaux qui relie le *frigidarium* Est aux salles chaudes fut, selon D. Krencker, remanié et alors doté d'une piscine chauffée par un foyer. Cet auteur considère ce bassin comme une annexe de la salle des bains froids et non du *tepidarium*, établissant un parallèle avec les thermes de Trèves où il est possible de tiédir l'eau du *frigidarium* lorsque la température est rigoureuse. Cependant, la position très marginale de cette installation rend son interprétation d'autant plus délicate qu'elle est sans équivalent précis dans l'aile occidentale.

D. Krencker a également noté qu'un des angles Nord des *frigidaria* avait été remanié par la création d'une petite salle intermédiaire (Ia) qui provoqua la fermeture d'une des baies unissant ces derniers aux salles T-T' de son plan. Il suppose que, en compensation, une porte fut ouverte au Sud afin de maintenir un passage indispensable : toute trace en aurait disparu avec l'arasement des murs en ces endroits. Nous préférons supposer qu'il existe, dès l'origine, deux portes mettant en communication chacun des *frigidaria* et la grande pièce chauffée qui les flanque, la porte Nord étant empruntée pour gagner le circuit chauffé, celle du Sud pour en sortir.

V) *Salles chauffées*

D. Krencker a proposé une lecture cohérente du circuit chaud de ces bains. L'absence de qualification des responsables des dégagements, directeurs de la maison centrale, ainsi que l'état des vestiges rendent d'autant plus difficile la connaissance de certains détails que le plan Barnéond (pl. LXXXVII-1) n'est qu'un relevé provisoire. Comme nous venons de le voir, on peut donc admettre la façon dont D. Krencker a rétabli des communications entre les grands *tepidaria* et les *frigidaria*. Dans la partie occidentale du monument, la porte Nord est encore parfaitement visible, avec son bouchage consécutif à un remaniement. Les portes Sud sont complètement détruites mais, selon toute probabilité, doivent être restituées, et cela dès l'état initial du bâtiment.

En revanche, D. Krencker propose d'autres corrections qui ne s'imposent peut-être pas. D'abord, il doute de l'existence d'une porte entre les locaux qu'il appelle T-T' et I-I', les murs étant arasés à cet endroit. Pourtant, le plan Barnéond les mentionne avec une précision de détails qui laisse penser qu'elles étaient alors bien visibles. Ensuite, il subdivise les locaux I-I' en I-II et I'-II', alors que le relevé Barnéond ne comporte qu'une seule et unique pièce. Malgré les arguments développés par D. Krencker, arguments que l'état des lieux ne permet pas de vérifier, une telle restitution pose des problèmes.

En effet, si l'on accepte cette dernière, on est conduit à recomposer un circuit comprenant deux *tepidaria* distincts, un d'entrée (I) et un de sortie (T) et donc quatre salles tièdes au total, étant donné le dédoublement du début et de la fin du circuit. Ce schéma présente cependant plusieurs inconvénients : une très grande superficie consacrée aux *tepidaria*, et en particulier aux *tepidaria* de sortie; inversement, des *destrictaria* (II et II') fort restreints.

Il est possible de présenter une autre lecture qui pallie ces défauts. Pour cela, il suffit de conserver les informations fournies par les dégagements originels sur une communication entre T et I et sur l'unité du local I-II. Nous obtenons dès lors (cf. notre schéma, pl. LXXXVII-2) :

I-V : *tepidarium* d'entrée et de sortie, cette double fonction justifiant ses vastes dimensions (13,80 × 9,20 m), ainsi que la double communication avec le *frigidarium*. Ces salles sont équipées d'un bassin chauffé par un foyer. À la suite d'un remaniement, le bassin du *tepidarium* occidental fut sans doute avancé dans la pièce, son emplacement primitif étant alors occupé par un foyer équipé d'une chaudière dont les traces sont encore bien visibles (Krencker). Étant donné l'ampleur de la salle, un complément de chauffage était assuré à partir du Nord par deux passages de chaleur entre les hypocaustes I-V et II. Il est probable qu'une communication existait également avec l'hypocauste IV.

II : 17,30 × 5,10 m; deux foyers. Il faut noter la communication directe avec le *frigidarium* destinée soit à permettre d'éviter le *tepidarium* d'entrée, soit à abréger le bain après l'utilisation du *destrictarium*.

III : un cercle de 7,80 m de diamètre est cantonné de huit absidioles. Un foyer; deux passages de chaleur vers les locaux II.

IV : *caldarium* de plan cruciforme. Quatre foyers, tous équipés d'une chaudière, sont situés au Sud. Le bon état de conservation de ces chaufferies a permis à D. Krencker d'en proposer une restitution (ici pl. XIV-1). Elles desservaient trois bassins de plan rectangulaire.

1 et 2 : deux salles chauffées par un foyer ne sont accessibles qu'à partir du *frigidarium*, d'après le plan Krencker (pl. LXXXVI-1 : pièces d et d'). Un tel dispositif nous paraît correspondre aux besoins des sportifs se contentant d'un nettoyage et d'un bain froid : il s'agit sans doute d'un *destrictarium-laconicum*.

LAMBAESIS : GRANDS THERMES (THERMES DU «PALAIS DU LÉGAT») (pl. LXXXVIII et LXXXIX)

I) *Bibliographie*

Gsell, *Monuments antiques*, I, p. 220 (avec la bibliographie sur les premières recherches); Touze, *Notes sur les fouilles pratiquées aux nouveaux thermes*, dans *RSC*, 45, 1911, p. 297-304. Ballu, *Rapports 1910*, p. 97-100; *1911*, p. 476-479; *1912*, p. 158-159; *1920*, p. 33-34. N.-E. Weydert, *Inscriptions des thermes de Lambèse*, dans *BAC*, 1912, p. 345-355; Bayet, *Statues d'Hercule*. Krencker, *Trierer Kaiserthermen*, p. 213-215.

II) *Datation*

Selon S. Gsell, ce monument, de construction assez négligée et recourant à des matériaux remployés, date de «basse époque». Cette opinion, émise à un moment où l'édifice est encore très mal connu, ne peut être retenue : la mention des remplois concerne sans doute les piles d'angle du *frigidarium*, dues à un remaniement.

On notera la découverte, en place, de sept bases (n^os^ 122-128), toutes dédiées à Hercule *Invictus*, auxquelles se rattache tout un ensemble de statues fragmentaires du héros. Or quatre de ces bases sont datées de l'année 197-198, les trois autres pouvant être de peu postérieures (198-201). Nous sommes certainement en présence d'un cycle statuaire conçu à l'extrême fin du II^e^ siècle pour orner les thermes, qui ne sauraient donc être postérieurs à cette époque. Il est même probable que le bâtiment venait alors d'être construit. Correspondent bien à une telle datation tant les choix architecturaux qui le caractérisent que l'utilisation, dans sa maçonnerie, de briques marquées du nom de la III^e^ Légion qualifiée de *Pia Vindex*, marques utilisées à partir des dernières années du II^e^ siècle (Y. Le Bohec, *Les marques sur briques et les surnoms de la III^e^ Légion Auguste*, dans *Epigraphica*, 43, 1981, n° 48 et, sans doute, 49; la marque serait caractéristique de la période 194-195/238 : p. 159).

III) *Typologie*

Il s'agit de grands thermes de plan symétrique. La partie balnéaire couvre sans doute un peu plus de 3 000 m², et cette superficie est presque doublée par une ample palestre. Le *frigidarium* mesure 16 × 13,75 m, soit 220 m². Les baigneurs utilisaient cinq pièces chauffées, disposées au Sud-Est.

IV) *Salles froides*

Près de la moitié de la surface autrefois dégagée est occupée par une palestre. Actuellement, il n'en reste quasiment rien de visible, mais l'ensemble a été relevé par D. Krencker. Parmi les annexes ouvrant sous les portiques, seules des latrines sont bien reconnaissables.

Le *frigidarium*, pourvu de deux piscines, est entouré, sur trois côtés, de locaux non chauffés, dont trois vastes salles sont susceptibles d'avoir servi aux exercices physiques. Peut-être faut-il placer le gymnase dans la plus spacieuse d'entre elles, et des vestiaires dans les deux autres locaux disposés de part et d'autre des bains froids : leur position devant les *tepidaria* I et au débouché de la seule entrée repérée pourrait confirmer cette hypothèse.

Comme le souligne D. Krencker, l'état de conservation du *frigidarium* permet de restituer avec précision la hauteur de la salle, ce qui est exceptionnel en Afrique. Dans les quatre angles, des piles de grand appareil furent mises en place pour pallier une faiblesse du couvrement, ce qui provoqua la fermeture des niches flanquant les accès aux piscines. Ces piles sont percées chacune d'un passage maintenant les circulations Nord-Sud et agrémentées de trois niches placées l'une au-dessus de la porte, les deux autres, superposées, sur la face libre restante.

V) *Salles chauffées*

Cette partie du bâtiment est actuellement en mauvais état, une partie des vestiges étant détruite ou de nouveau ensevelie. Cependant, tout ce qui reste visible correspond au relevé de D. Krencker.

Le circuit comprend classiquement cinq locaux, les trois premiers étant dédoublés. Les dimensions sont données par A. Ballu.

I : 4,72 × 4,30 m. Un foyer.

II : environ 8 × 6,80 m. Un bassin, situé à l'Ouest, est directement chauffé par un foyer.

La présence d'une baie mettant les *destrictaria* en communication avec les «vestiaires» est une particularité qui introduit une variante dans le circuit des baigneurs. Elle pouvait permettre à ces derniers d'éviter le *tepidarium* d'entrée I. Toutefois la comparaison avec d'autres bâtiments pourvus de dispositifs semblables laisse penser que cette porte était surtout destinée à écourter le circuit chauffé, certains utilisateurs se contentant des salles I et II avant de gagner immédiatement les bains froids. Le fait que ces piscines soient justement accessibles non seulement à partir du *frigidarium*, mais aussi à partir des «vestiaires» confirme cette restitution : à leur sortie du *destrictarium*, ceux qui le désiraient pouvaient ainsi gagner rapidement les bassins d'eau froide.

III : 6,60 × 7 m environ. Un bassin situé à l'Ouest est directement chauffé par un foyer.

IV : 13,80 x13,25 m, y compris les trois bassins disposés selon un plan cruciforme et chauffés chacun par un foyer, deux étant équipés d'une chaudière.

V : environ 11,50 × 5 m. Chauffage indirect à partir du *caldarium*. Ce *tepidarium* de sortie communique avec le *frigidarium* par deux portes, orientant les baigneurs vers l'une ou l'autre des piscines froides.

LAMBAESIS : THERMES DES CHASSEURS
(pl. LXXXV)

I) *Bibliographie*

Gsell, *Monuments antiques*, I, p. 218-219; Krencker, *Trierer Kaiserthermen*, p. 215-217; L. Leschi, *Découvertes effectuées à Lambèse*, dans *BAC*, 1938-1940, p. 265-266.

II) *Datation*

Aucune donnée épigraphique ou archéologique. On peut simplement remarquer que le plan des salles II-III et IV relève d'un répertoire en faveur au Bas-Empire. De nombreuses briques portent la marque de la troisième légion. Il est d'usage d'affirmer que cela signifie une participation active des soldats à la construction, avec leurs propres matériaux. Peut-on vraiment exclure la vente de briques par les officines légionnaires? Même si la première assertion est juste, la contradiction ne paraît pas insurmontable entre une date tardive des bains des chasseurs (le IV^e^ siècle?) et l'histoire de la III^e^ Légion. D'abord, si celle-ci n'est plus attestée à Lambèse après les années 289-293, nous savons qu'elle reste en Afrique : or, aucune inscription n'y mentionne ce corps au IV^e^ siècle. L'argument *a silentio* n'est donc pas décisif, et rien ne prouve le départ effectif des soldats (R. Cagnat, *L'armée romaine d'Afrique* ..., Paris, 1892, p. 172 et 728). Ensuite, même si ces derniers ont effectivement évacué Lambèse, leur participation à des travaux en des lieux éloignés de leur camp principal est une pratique bien attestée : rien n'interdirait donc de penser qu'un détachement ait construit les bains des chasseurs à une date tardive. Reste, enfin, une dernière hypothèse : l'utilisation de briques de remploi. Seule une

étude précise du matériel permettrait de trancher et de confirmer, ou infirmer, une datation tardive.

III) *Typologie*

Il s'agit de thermes de dimensions moyennes. Les vestiges dégagés couvrent environ 1 400 m², et le bâtiment s'étendait sans doute vers l'Est, où se trouvait peut-être une palestre, ainsi que le suppose D. Krencker. Le *frigidarium*, avec ses annexes Nord et Ouest, mesure environ, dans ses plus grandes dimensions, 14 x 12,50 m hors piscine, soit un peu plus de 150 m².

Les pièces chauffées, au nombre de quatre, sont disposées au Nord-Ouest, selon un plan circulaire avec circuit dextrogyre.

IV) *Salles froides*

La reprise des fouilles exécutées initialement en 1880-1881 a permis de préciser certains points d'architecture et de publier un plan qui complète et corrige les relevés antérieurs (Leschi).

Deux entrées sont visibles, celle du Nord communiquant avec une longue salle, que nous supposons être un vestiaire, celle du Sud en liaison avec des latrines. Toutes deux ouvrent indirectement vers un espace oriental d'une manière telle qu'elle laisse supposer que le bâtiment s'étendait dans cette direction, peut-être vers une palestre.

Au Sud, un vaste espace (env. 13 × 10 m) ne doit pas être considéré comme une cour ouvrant vers le Sud et équipée d'une fontaine centrale (S. Gsell), mais comme une salle close vers le Sud et dotée d'une bouche d'égout : les vestiges prouvent qu'il faut suivre L. Leschi sur ces points. Peut-être s'agit-il d'un gymnase entouré de locaux parmi lesquels le plus petit, logé dans l'angle Nord-Est, pourrait être un dépôt.

Le *frigidarium* n'est équipé que d'une seule piscine, ce qui dénonce l'ampleur relativement limitée du projet architectural. La salle elle-même ne couvre d'ailleurs une surface appréciable que dans la mesure où on lui adjoint les deux annexes situées au Nord et à l'Ouest (comme le souligne D. Krencker, le passage oblique qui relie ces deux dernières est dû à un remaniement).

V) *Salles chauffées*

Leur nombre limité atteste également le manque relatif d'ambition du programme. Selon toute probabilité, il faut conclure que le *destrictarium* et le *laconicum* ont été fusionnés en un seul local, ce que semblent confirmer les dimensions relativement importantes de la pièce.

I : env. 7,50 × 6 m; un foyer. D. Krencker est le seul à signaler la présence possible d'un bassin, cependant non porté sur son plan.

II-III : local, dont les axes mesurent environ 7,50 m, pourvu d'un foyer. Plan octogonal dissymétrique, avec seulement deux niches dans les angles. D. Krencker est le seul à signaler la présence possible d'un bassin, au demeurant non représenté sur son plan.

IV : *caldarium* de plan polylobé : aux deux piscines hémisphériques, disposées sur l'axe majeur (plus de 15 m), répondent deux absides de dimensions inégales et plus restreintes, disposées sur l'axe mineur (environ 8 m). Aucune trace claire ne permet de restituer un troisième bassin dans l'hémicycle Nord-Ouest. Un foyer sous chacun des deux bassins; à proximité de la piscine Sud-Ouest, un autre foyer équipé d'une chaudière qui a laissé son empreinte dans la maçonnerie; l'examen des vestiges impose la restitution d'un quatrième four, sous l'abside Nord-Ouest. Double-cloison.

V : petit *tepidarium* de sortie, peut-être doté d'un bassin logé dans l'abside (D. Krencker), mais, dans ce cas également, l'état des vestiges ne permet pas de confirmer cette hypothèse.

LAMBAESIS : *ASCLEPIEIUM*
(pl. LXXXV)

I) *Bibliographie*

Ballu, *Rapports 1913*, p. 286-287; *1914*, p. 112-113; *1916*, p. 271-272; *1917*, p. 81-82; *1918*, p. 160-164; *1919*, p. 317-319. R. Cagnat, *l'Asclepieium de Lambèse (Numidie)*, dans *Atti della pontificia Accademia romana di archeologia*, ser. 3, memorie, vol. 1, parte 1, 1923, p. 81-88.

II) *Datation*

Le sanctuaire, dont dépendent diverses installations thermales, fonctionne pendant plusieurs siècles. Pour s'en tenir à l'époque romaine, des inscriptions sont connues du premier quart du IIe siècle au premier quart du IVe siècle. Le temple lui-même, dans son état actuel, est dédié sous Marc Aurèle et L. Verus.

III) *Typologie*

Ces différentes installations thermales relèvent d'une typologie tout à fait particulière, dans la mesure où il s'agit d'établissements dépendant d'un sanctuaire. Seule une partie de ce vaste ensemble a été dégagée. Une zone sacrée comprend un temple flanqué de deux chapelles latérales, dans lesquelles

sont attestés les cultes d'Esculape, Hygie, Jupiter Valens, Salus et Silvain Pegasianus, donc des divinités liées à la santé, mais aussi à la légion III^{e} Auguste (Pégase).

En avant de ce sanctuaire, vers l'Est, s'étend une large voie flanquée, essentiellement au Nord, de chapelles où sont attestés les cultes des *Aquae Sinuessanae*, les fameuses eaux thermales de Sinuessa (S. de Caro, A. Greco, *Campania*, guide archeologiche Laterza, Rome-Bari, 1981, p. 227-228), et de divinités dont la présence semble liée à leur fonction guérisseuse : Medaurus, Apollon Salutifer, sans doute aussi Sérapis. Des autels ont été dédiés à Hercule, Mithra, Sol Invictus, etc.

Au Sud de cette avenue sacrée, tout un ensemble complexe de constructions est lié au sanctuaire. Les rapports d'A. Ballu, le plus souvent dépourvus de plan et caractérisés par de multiples approximations et erreurs d'orientation, sont quasiment incompréhensibles. On peut cependant, comme l'a fait R. Cagnat, dégager quelques traits majeurs. On distingue ainsi, le long de l'avenue, une longue galerie prolongée vers l'Est par un portique. Au Sud-Est, une cour est dotée de portiques sous lesquels s'ouvrent des niches où étaient disposées, en particulier, des statues d'Hygie et Esculape. Au Sud-Ouest, un péristyle triangulaire est orné d'un bassin. Entre ces points clés, l'espace est occupé par de multiples pièces et diverses installations thermales quasiment inédites. Comme le souligne R. Cagnat, tout cet ensemble constitue un grand *Asclepieium* avec ses lieux de culte, ses logements pour les malades et pèlerins, ses portiques et couloirs, dont certains devaient servir à la pratique de l'incubation, ses installations thermales destinées à la purification rituelle des dévots et aux cures.

IV) *Thermes au Sud du temple*

Dans l'état actuel de la documentation, on ne peut réfléchir que sur un petit établissement thermal situé immédiatement au Sud du temple. À l'Est, il est flanqué par le mur de fond des locaux donnant sur le péristyle triangulaire; à l'Ouest, par un espace découvert, longé, en face des thermes, par des constructions semblables aux chapelles de l'avenue sacrée.

Il s'agit de petits bains couvrant moins de 400 m² et conçus selon un itinéraire rétrograde. L'ensemble du plan est de type linéaire, mais le début du circuit chauffé correspond à un schéma orthogonal.

Le secteur des entrées est au Nord. Le local le plus vaste en est une pièce mosaïquée de 7,40 × 6,75 m qui ouvre largement, par une baie de 4,95 m, sur le *frigidarium*, espace sensiblement carré, équipé de deux piscines semi-circulaires (l'absence de tout chauffage interdit d'y voir un «*caldarium*», comme le veut A. Ballu).

Les salles chaudes s'étendent au Sud. On rencontre d'abord, sur une même ligne, des locaux que nous proposons d'interpréter comme un *tepidarium* (I-V) et un *destrictarium* (II). D'après A. Ballu, le premier communiquait avec le *frigidarium* par deux baies. Une partie du mur est aujourd'hui arasée et la seconde porte n'est plus visible, mais un tel dispositif aurait pu faciliter la circulation : on serait entré par l'Est et sorti par l'Ouest. Ce *tepidarium* est équipé d'un bassin et, sans doute, d'un foyer; le *destrictarium* possède un foyer et, peut-être, un bassin.

S'échelonnent ensuite en profondeur, du Nord au Sud, le *laconicum* III (avec un bassin et un foyer à l'Est) et le *caldarium* IV, de plan trilobé déformé, avec deux piscines que desservent deux foyers équipés d'une chaudière.

Le dégagement, en l'absence d'inscription, n'a évidemment fourni aucun indice chronologique. On notera, cependant, le recours systématique à des formes absidales dont la combinaison suggère fortement une date tardive, peut-être le IV^{e} siècle.

MADAUROS : GRANDS THERMES
(pl. XC et XCI)

I) *Bibliographie*

Ballu, *Rapports 1906*, p. 245-251; *1907*, p. 231-232. Sur les abords du monument, Id., *Rapports 1912*, p. 151-154; *1913*, p. 284-286; *1915*, p. 179-180; *1916*, p. 264-266. Gsell, Joly, *Mdaourouch*, p. 93-114; Krencker, *Trierer Kaiserthermen*, p. 220-222; Lézine, *Architecture romaine*, p. 21-22.

II) *Datation*

Le dégagement n'a livré aucune dédicace antérieure à Septime Sévère. De ce règne datent, en revanche, plusieurs monuments (inscriptions n^{os} 139-141), dont un ensemble de sculptures représentant des divinités qui, selon toute probabilité, faisait partie du décor des thermes. Faute d'autres données, il

paraît donc possible, à titre d'hypothèse, de proposer le début du IIIe siècle pour la construction du monument (Gsell, p. 107-108).

Trois inscriptions mentionnent des restaurations qui pourraient concerner cet édifice (cf. Gsell, p. 108-110; Lepelley, *Cités*, II, p. 129-131). La première, retrouvée dans le secteur du forum et du théâtre, date de 364 ou d'une année proche. Elle mentionne de grands travaux, financés par la cité, dans les thermes d'été, généralement identifiés à ce bâtiment depuis les recherches de S. Gsell (no 146). Les deux suivantes ne peuvent être rattachées à ces thermes que parce qu'elles y ont été partiellement ou totalement retrouvées. L'une, remployée sous forme de moellons dans un mur tardif, date de 366-367 : très peu de temps après l'intervention précédente, il aurait été de nouveau nécessaire de restaurer des hypocaustes (no 147). L'autre, dont des fragments ont été retrouvés non seulement dans ces bains mais aussi dans le théâtre, date de 407-408 : un curateur de la cité prit à sa charge la reconstruction totale d'une salle (no 148) et, par la même occasion, assuma sans doute aussi d'autres travaux de nature inconnue (nos 149 et 150, inscriptions trouvées l'une dans le bâtiment, l'autre à proximité).

Rien ne permet d'affirmer absolument que tous ces textes concernent cet édifice. Cependant, tant la mention des thermes d'été, qui implique une vaste construction dont on ne voit pas où elle pourrait se trouver ailleurs à Madaure, que le lieu de découverte de la plupart de ces fragments contribuent à donner quelque consistance à cette hypothèse.

Après qu'ils eurent cessé de fonctionner, ces bains continuèrent à être occupés. S. Gsell signale un remodelage complet des espaces qu'il attribue à de «misérables habitations» (p. 111). Cette affirmation ne remplace pas le dossier qu'il aurait été nécessaire d'établir sur cette occupation tardive et sur sa chronologie. Nous ne savons donc que fort peu de choses sur l'utilisation des thermes après leur désaffectation. On peut cependant noter la présence, dans le secteur de la «palestre», d'une porte dont le linteau était orné de croix monogrammatiques (p. 95 et 111 : seconde moitié du Ve siècle ou VIe siècle).

III) *Typologie*

Il s'agit de thermes de dimensions moyennes, couvrant approximativement 1 700 m². Le *frigidarium* mesure 12,50 × 10 m, soit 125 m² (*Rapport 1906* : 12,40 x 10,30 m).

Ce bâtiment est parfois placé dans la série des thermes semi-symétriques. La disposition des salles froides, caractérisée uniquement par l'alignement, sensiblement sur le même axe, de trois vastes locaux, suffit d'autant moins à justifier une telle affirmation que le *frigidarium* lui-même possède des piscines qui ne se distribuent pas en fonction de cet axe. Au Sud-Ouest, les pièces chauffées, au nombre de cinq, sont disposées selon un plan circulaire impliquant un circuit sinistrogyre.

Une inscription de Madaure (no 146) signale l'existence de *thermae aestiuae*, dont nous venons de voir qu'elles doivent sans doute être reconnues dans ce bâtiment.

Les dimensions des salles sont empruntées à S. Gsell.

IV) *Salles froides*

L'entrée principale, située à 24 m de la rue, est reliée à cette dernière par divers locaux dont, peut-être, une cour qui la précédait. Un petit sanctuaire de Mercure (6,90 × 6,05 m), logé entre l'artère sur laquelle il ouvre et une des citernes des thermes, est également accessible à partir de ces locaux. En face de ce sanctuaire, tout l'espace qui sépare le secteur chauffé de la rue est très mal connu : il y avait probablement une aire découverte longée par un portique dont il n'était plus possible de savoir s'il appartenait à la rue ou aux thermes. Cependant, comme le proposait déjà S. Gsell, il paraît logique d'y reconnaître une palestre.

L'état des dégagements ne permet pas de comprendre la façon dont étaient aménagés les terrains qui flanquent le bâtiment au Nord-Est et au Nord-Ouest. Ils devaient entretenir quelques rapports avec ce dernier, dans la mesure où de nombreuses fenêtres y ouvrent, dont certaines percées dans la partie inférieure des murs, et, surtout, dans la mesure où ils desservent une seconde entrée livrant directement accès au *frigidarium* (A. Lézine propose de considérer ce vestibule comme un dépôt de produits nécessaires aux sportifs : sa position au sein du bâtiment ne parait cependant pas conforter cette hypothèse. Peut-être cet accès permettait-il aux usagers de la supposée palestre de rejoindre plus facilement le début du circuit chauffé?).

L'entrée principale commande un ensemble de locaux qui comprend des latrines, une longue pièce servant probablement de vestiaire, et une vaste salle (la plus grande de l'édifice : 16 × 11,30 m) où nous pensons, à la suite d'autres auteurs, qu'il faut reconnaître un gymnase. Le *frigidarium* est équipé de deux piscines disposées perpendiculairement.

V) *Salles chauffées*

I : 7 × 5 m (*Rapport 1906*); chauffage indirect par II.

II : 7,10 × 6,70 m; un foyer.

III : un foyer; peut-être une double-cloison, ce

qui serait logique (Gsell, p. 100 et note 3). L'hypothèse d'une piscine dans l'abside (Krencker) reste très incertaine (cf. ci-dessous).

IV : *caldarium* équipé de trois bassins rectangulaires disposés selon un schéma cruciforme. En ce qui concerne les foyers, les données fournies par S. Gsell et par D. Krencker ne correspondent pas parfaitement. Dans chacun des angles où s'articulent deux piscines, deux arcades en grand appareil sont encore bien conservées (fig. 4). Aucun des auteurs antérieurs ne paraît avoir compris que des chaudières étaient logées dans ces arcades : D. Krencker mure ces dernières et place les récipients en retrait, dans les petites pièces d'angle (p. 221). En réalité, il faut restituer quatre foyers, chacun équipé d'une chaudière. Le plan Krencker porte un autre four, dans l'axe de *l'alveus* Sud-Est, mais son relevé de détail (pl. XC-4) ne confirme pas cette assertion, que l'étude des vestiges permet d'exclure.

V : petit *tepidarium* de sortie, chauffé indirectement par III et muni d'un bassin. Entre V et I, un espace restreint, enclos de murs, était une cour qui servait à l'éclairage (fenêtres vers I et V) et sans doute aussi à la collecte d'une partie des eaux recueillies sur les couvertures (S. Gsell signale un égout se dirigeant vers le *frigidarium* : p. 99, note 9).

VI) *Bains tardifs*

À une date inconnue (époque vandalo-byzantine?), le secteur chauffé fut radicalement transformé. Alors que le *frigidarium* paraît avoir continué à fonctionner, au moins partiellement, la majorité des salles chauffées fut désaffectée. C'est peut-être à ce moment que l'ancien *tepidarium* d'entrée reçut un nouveau couvrement supporté par trois piliers, tandis que l'ancien *caldarium* était subdivisé par des parois. Désormais, ne subsistèrent que deux salles chauffées, III et V, reliées par l'ouverture d'une baie permettant un itinéraire rétrograde (le plan Lézine, qui prétend restituer l'état primitif des thermes, est donc erroné sur ce point : pl. XCI-1. On ne sait pas non plus sur quel argument se fonde cet auteur pour attribuer l'abside III aux remaniements tardifs).

L'ancien *tepidarium* de sortie fut ainsi transformé en *tepidarium* d'entrée et de sortie, et sans doute en lieu de décrassage. Il semble que, dans ce but, sa superficie ait été accrue par la suppression du bassin, remblayé et masqué par une mosaïque (Krencker).

L'ancien *laconicum*, quant à lui, fut complètement remodelé afin de jouer le rôle d'un *caldarium*. Les portes vers II et IV furent obstruées par l'adjonction de murs latéraux qui restreignirent la largeur de la pièce de plus de 6 m à 4,50 m et qui supportèrent une nouvelle voûte. Dans l'abside, on installa un bain aujourd'hui complètement détruit. D'après S. Gsell, l'espace était subdivisé par une murette de briques donnant naissance à deux baignoires en quart-de-cercle, chauffées par deux foyers substitués au fourneau unique (p. 100).

Sans justifier son point de vue, D. Krencker lie ces transformations à l'installation d'une église. La chose n'aurait, en soi, rien d'invraisemblable, mais elle paraît en contradiction avec les données de la fouille. En revanche, son relevé des piscines logées dans l'abside correspond à ces dernières (pl. XC-5).

MADAUROS : PETITS THERMES
(pl. XCI et XCII)

I) *Bibliographie*

Ballu, *Rapports 1905*, p. 183-184; *1907*, p. 230-231. Gsell, Joly, *Mdaourouch*, p. 102-114; Krencker, *Trierer Kaiserthermen*, p. 223; N. Duval, *Églises et thermes en Afrique du Nord*, dans *BAC*, 1971, p. 297-305.

II) *Datation*

Le mode de construction de ce bâtiment est tout à fait comparable à celui des grands thermes dont il est très proche. De plus, ici aussi, les premières inscriptions impériales apparaissent sous le règne de Septime Sévère, d'ailleurs sans que leur emplacement originel soit certain (inscriptions n^{os} 138 et 142). Il est donc tentant de dater les petits thermes, comme leurs voisins, de l'époque sévérienne (Gsell, p. 106-108). Si ce raisonnement paraît acceptable, il faut pourtant se rappeler qu'il repose sur une double hypothèse : la datation sévérienne des grands thermes et la quasi-contemporanéité des deux édifices.

On attribue généralement à ces petits thermes une inscription trouvée dans les grands bains, mais sous la forme de moellons utilisés pour la construction d'un mur tardif, ce qui pourrait expliquer son déplacement. Ce texte, daté du règne de Julien (361-363) mentionne de grands travaux, concernant tant l'ensemble des salles et des baignoires que les hypocaustes ou le décor, travaux financés par la cité (n° 145). Cette fois encore, il faut se rappeler que

l'attribution de ce texte aux petits thermes reste hypothétique : si l'inscription de 364, décrivant d'importantes restaurations dans les thermes d'été, concerne bien le grand édifice voisin, il est peu vraisemblable que deux importantes tranches de travaux, dont la nature est semblable, aient concerné le même monument à très peu de temps de distance; dès lors, on peut penser que le texte de l'époque de Julien provient des petits thermes tout proches, et non d'un autre édifice balnéaire.

À époque tardive, le monument aurait offert moins de traces d'occupation que son voisin. Ces fragiles vestiges, souvent peu épargnés par les dégagements anciens, ont cependant permis de démontrer que le *frigidarium* avait été transformé en église à une date inconnue.

III) *Typologie*

Il s'agit de thermes de dimensions moyennes. Les vestiges mis au jour couvrent moins de 1 000 m², mais le bâtiment s'étendait probablement jusqu'à la rue orientale, à partir de laquelle on devait accéder aux bains.

Le plan est semi-symétrique. Les salles froides, malgré quelques irrégularités dues à la largeur inégale des deux ailes, se répondent de part et d'autre du *frigidarium* conçu de façon rigoureusement symétrique (10,20 × 9,30 m, 14 m environ avec l'abside méridionale).

Les pièces chauffées, placées au Sud, sont disposées selon un circuit sinistrogyre.

On a proposé de considérer ce bâtiment comme des *thermae hiemales*, qui auraient ainsi été associées de façon complémentaire au grand édifice balnéaire voisin qui, quant à lui, serait les *thermae aestiuae* mentionnées dans une inscription (Gsell, p. 106-107).

IV) *Salles froides*

La conception symétrique du secteur froid se reflète dans l'existence de deux vestibules d'entrée. L'identification des salles principales a été l'objet d'appréciations diverses. Nous proposerons de placer des vestiaires dans les longues galeries latérales desservies par les entrées, un gymnase dans la grande salle qui constitue le cœur de l'aile orientale (*Rapport 1907* : 9,50 × 5,50 m), et des salons dans les trois locaux situés au Nord du *frigidarium* dont ils constituent des annexes.

La salle des bains froids, de plan très classique, comprend deux piscines disposées sur un des axes de la pièce et encadrées de petits locaux assurant la liaison avec les autres parties du bâtiment.

V) *Salles chauffées*

On distingue clairement cinq salles reliées entre elles par un itinéraire qui part de l'abside du *frigidarium* et y revient, cette solution très équilibrée accentuant la symétrie d'ensemble du bâtiment. Le plan paraît donc très usuel, mais la pièce I pose un problème. De fait, si A. Ballu la désigne comme «la première chambre chauffée, le *tepidarium*...» (*Rapport 1907*), D. Krencker déclare qu'elle est dépourvue d'hypocauste. S. Gsell, plus prudent, souligne que l'état des vestiges ne permet plus aucune observation, mais remarque (p. 104) que C.-A. Joly n'a pas porté de système de chauffage sur son relevé (pl. XCI-3).

Nous sommes donc en présence de trois hypothèses. D'abord, I serait un *tepidarium* d'entrée dépourvu de *suspensura* et bien faiblement attiédi par le voisinage de la pièce II avec laquelle il communique. Un tel parti, s'il n'est pas absolument sans parallèle, reste rarissime. Ensuite, on pourrait envisager une fusion du *laconicum* et du *destrictarium* et déplacer le *tepidarium* d'entrée en II. Le local I ne serait, dans cette hypothèse, que le vestibule du circuit chauffé, interposé entre ce dernier d'une part, le *frigidarium* et le vestiaire occidental d'autre part. Ce choix serait d'autant plus médiocre que la petite pièce située juste au Nord, contre la piscine froide, aurait pu remplir cette fonction de vestibule, au demeurant bien inutile. Enfin, et c'est la solution qui a notre préférence, on peut penser que I était chauffé indirectement par II, mais que son hypocauste a été entièrement détruit. On notera, d'ailleurs, que cette salle était à proximité immédiate de la partie du bâtiment transformée en église (pl. XCII-1). Dans ce cadre, il est probable qu'elle fut profondément transformée : peut-être même l'enfilade de locaux flanquant le *frigidarium* au Nord constitua-t-elle une sorte de nef latérale qui aurait eu son pendant au Sud (cf. ci-dessous).

Si nous adoptons cette grille de lecture, nous avons :

I : *tepidarium* d'entrée chauffé indirectement et accessible tant par le Nord que par l'Est.

II : un foyer, primitivement situé au Sud de l'abside, qui faisait partie du *destrictarium*, ensuite placé dans cette dernière, transformée en *praefurnium*. Ce remaniement n'est pas antérieur à une date avancée dans le III[e] siècle, un fragment de dédicace à Septime Sévère ayant été remployé dans le mur barrant désormais l'abside.

Reste à savoir si, dans le premier état, l'abside contenait un bassin. A. Ballu l'affirme; S. Gsell et D. Krencker en émettent l'hypothèse; il est impossible de conclure dans l'état actuel des vestiges.

III : un foyer. D. Krencker est le seul à supposer l'existence d'un *alveus* logé dans l'abside.

IV : deux bassins disposés perpendiculairement, chacun chauffé par un foyer équipé d'une chaudière logée dans une arcade, comme dans les grands thermes. A. Ballu, si l'on comprend bien son décompte, ainsi que D. Krencker, d'après son plan, placent, sous la piscine méridionale, un troisième foyer que S. Gsell ne mentionne pas.

V : S. Gsell n'exclut pas l'existence d'un hypocauste, détruit par la suite (p. 104, note 3). Cela est hautement probable, car il s'agit du *tepidarium* de sortie, qui devait être chauffé indirectement. Cette destruction conforte notre hypothèse d'installation de chauffage en I : les deux *tepidaria*, situés de part et d'autre de l'abside du *frigidarium*, furent profondément transformés dans le cadre de l'installation de l'église. Ces aménagements nous paraissent d'ailleurs également lisibles dans les petits locaux situés à l'Est de V. D. Krencker a certainement raison d'y reconnaître une cour assurant, par deux fenêtres, l'éclairage des deux petites pièces qui la flanquent, dont V. Mais S. Gsell y a vu une enfilade de trois petites chambres : sans doute est-ce là, effectivement, le résultat des remaniements de l'époque chrétienne, remaniements attestés par un seuil couvert d'une mosaique blanche entre V et l'ancienne cour, ainsi que par les vestiges d'une voûte en berceau couvrant cette dernière (p. 104). L'ensemble de ces données confirme notre hypothèse de la transformation de tous ces locaux en une sorte de bas-côté de l'église.

OUED ATHMENIA : BAINS DE POMPEIANUS
(pl. XCII et XCIII)

I) *Bibliographie*

A. Poulle, *Les bains de Pompeianus*, dans *RSC*, 19, 1878, p. 431-454; Gsell, *Monuments antiques*, II, p. 23-28; *Inv. mos.*, III, n^{os} 260-274. J. et P. Alquier, *Les thermes romains du Val d'or, près l'Oued-Athménia*, dans *RSC*, 57, 1926, p. 81-118; Id., même titre, dans *RSC*, 59, 1929, p. 289-318 (résumé de ces recherches dans Christofle, *Rapport 1927-1929*, p. 102-110). Krencker, *Trierer Kaiserthermen*, p. 224. A. Berthier, *Établissements agricoles antiques à Oued-Athménia*, dans *BAA*, 1, 1962-1965, p. 7-20. Thébert, *Circulation*, p. 145-146.

II) *Datation*

Aucune donnée archéologique. Cependant, le riche répertoire figuré sur les mosaïques paraît bien avoir été conçu en même temps que le bâtiment. Or, certains thèmes (vues de domaines, scènes de chasse, chevaux de course) évoquent d'autant plus le Bas-Empire qu'ils sont regroupés dans un même édifice (cf. Dunbabin, *Mosaïcs*, p. 267 : probablement fin IV^{e} ou V^{e} siècle; p. 62 : fin IV^{e} ou même début V^{e} siècle).

III) *Typologie*

Les dimensions relativement modestes des pièces, ainsi que l'absence de toute trace d'agglomération aux environs, font que cette construction a toujours été considérée comme des thermes dépendant d'une *villa*. J. et P. Alquier pensèrent que cette dernière pouvait se trouver immédiatement au Sud (*RSC* 1926, p. 116-117), puisqu'il fallait l'identifier aux pièces dégagées dans la partie orientale de la fouille (*RSC* 1929, p. 290-291). Il est vrai que ces salles ne sont pas strictement indispensables au fonctionnement des thermes, mais elles s'apparentent à ces salons que l'on trouve habituellement dans les édifices balnéaires. De toute facon, elles ne sauraient, à elles seules, constituer le corps principal de la *villa* (l'identification d'un *tablinum*, d'un *oecus* et d'un *triclinium* proposée par J. et P. Alquier est insoutenable. Déjà A. Poulle avait identifié le *frigidarium* à un *atrium* et reconnu, lui aussi, en d'autres lieux que ses successeurs, *tablinum* et salle à manger). C'est pourquoi le corps principal de la demeure est généralement considéré comme situé à l'écart des thermes, en un lieu qui n'a pas été précisément repéré. Une autre composante de la villa paraît avoir été localisée : il s'agit des écuries (Berthier).

Le thème des mosaïques confirme l'hypothèse de bains de *villa* : en particulier, dans le *frigidarium* et le *caldarium*, sont représentés les bâtiments d'un domaine associés à l'inscription *Pompeianus* qui nous livre, probablement, le nom du propriétaire.

Même si les salles froides ne sont pas distribuées avec une rigueur parfaite, il s'y manifeste cependant un souci de composition axiale qui permet de parler de plan semi-symétrique. Les locaux chauffés sont disposés selon un plan orthogonal impliquant un itinéraire rétrograde, une pièce isolée constituant, à notre avis, une variante offerte aux baigneurs.

Les dimensions des salles sont données par A. Poulle.

IV) *Salles froides*

À titre d'hypothèse, on peut considérer comme des gymnases les espaces flanquant le *frigidarium* à l'Est et à l'Ouest, et, surtout, la relativement vaste salle (6,80 × 5,10 m) sur laquelle donne l'entrée méridionale (il ne saurait s'agir, comme le suggère A. Poulle, du *frigidarium*). Un vestiaire pourrait alors être localisé dans la pièce qui ouvre sur cette dernière, à l'Ouest. Des latrines à quatre places sont bien reconnaissables à l'Est du bâtiment.

Le *frigidarium* mesure 9,50 × 5,65 m, cet espace étant subdivisé en trois parties par des colonnes. A. Poulle est le seul à signaler que les angles de la pièce étaient sur hypocauste, de façon à tiédir les lieux. Tout le secteur flanquant cette salle au Nord est occupé par un emboîtement de constructions quasiment semi-circulaires, à savoir, du centre vers la périphérie, la piscine froide (4 × 3,40 m), une *natatio*, large de 3,50 m, et une galerie mosaïquée, large de 1,85 m.

En se fondant sur la présence d'une couche de cendres qu'il attribue à la combustion d'une charpente, A. Poulle pense que les bassins étaient couverts, et ne dit rien de la galerie. J. et P. Alquier, quant à eux, ont recueilli des témoignages affirmant que les murs de la piscine étaient autrefois conservés sur une grande hauteur et dépourvus de toute ouverture. Ils considèrent donc, eux aussi, que cette dernière possédait un couvrement mais, en revanche, que la *natatio* était à l'air libre. De plus, ils suggèrent que le « banc » de pierre qui, avant sa destruction, séparait celle-ci de la galerie, était en fait un stylobate.

On aboutit ainsi à une restitution originale mais satisfaisante : un portique (pavé d'une mosaïque à motif d'écailles : *Inv. mos.*, III, 270), dont le mur de fond isole le complexe de l'extérieur, domine un grand bassin en fer à cheval et à ciel ouvert, enserrant la piscine couverte du *frigidarium* (cf. aussi Krencker).

Les fouilles effectuées par J. et P. Alquier sur les espaces situés au Nord ont permis de modifier les plans antérieurs et de repérer une vaste cour, de plus de 17 m de côté, qui n'aurait jamais été pavée. L'épaisseur des murs de clôture leur a fait émettre l'hypothèse de portiques (*RSC* 1929, p. 292-293). Si cette restitution est valable, nous serions alors en présence non pas de la cour-péristyle de la *villa*, mais d'une véritable palestre.

V) *Salles chauffées*

Quatre salles chauffées étaient parcourues selon un itinéraire rétrograde. Il paraît donc logique d'y reconnaître la succession I-V/II/III/IV (Thébert). Cependant, le premier local, de dimensions restreintes, ouvre sur les quatre salles qui l'environnent. Il est, dès lors, difficile d'imaginer que les baigneurs pouvaient y stationner, dans le cadre d'un *tepidarium* d'entrée et de sortie. Il nous paraît donc préférable de considérer cette première salle chauffée comme un parti architectural qui permet d'articuler deux salles froides et deux salles chauffées. Dès lors, nous proposons la lecture suivante, avec fusion du *destrictarium* et du *laconicum* :

1 : 2,30 × 2,30 m. Chauffage indirect par I-V et 2 (apparemment facilité par des cheminées disposées dans les angles : Poulle, p. 443).

I-V : 5,70 × 3,20 m; un foyer. Aucun auteur ne signale de bassin mais l'hypocauste était complètement ruiné (Alquier, *RSC* 1929, p. 301). Ces derniers sont les seuls à mentionner un second foyer, placé à l'Est et ensuite obturé (*RSC* 1929, p. 304). Les plans antérieurs semblent cependant porter les traces d'une telle installation, située à l'extrémité du couloir de service septentrional. Il paraît donc nécessaire de retenir cette donnée, même si la présence de deux foyers paraît excessive pour une salle tiède : peut-être s'agissait-il aussi de faciliter le chauffage du local 1.

II-III : 5 × 3,20 m, dimensions auxquelles il faut ajouter un bassin au Sud, chauffé directement par un foyer (Poulle, p. 440; Alquier, *RSC* 1929, p. 301-302). Probablement une double-cloison (Id., *ibid.*, p. 309).

IV : de dimensions semblables, ce *caldarium* possède une double-cloison et deux foyers, celui disposé à l'Est étant doté d'une chaudière. Dans un passage fort confus, J. et P. Alquier paraissent vouloir dire que, dans un premier état, la pièce était dépourvue d'abside et le second foyer se trouvait au Nord (*RSC* 1929, p. 304). Nous en retiendrons seulement l'hypothèse d'un troisième foyer qui aurait été supprimé à la suite d'un remaniement.

Les piscines de cette salle ont été mal reconnues. D. Krencker place un bassin dans l'abside, alors que J. et P. Alquier y voient l'emplacement d'un *labrum*, tandis qu'A. Poulle y restitue le *laconicum*. Il faut, évidemment, préférer D. Krencker : l'eau de vidange était évacuée vers les latrines par une canalisation qui aurait aussi servi à *l'alveus* de II-III (*RSC* 1929, p. 307).

De plus, J. et P. Alquier décrivent curieusement, en avant de la chaudière orientale, à l'Ouest de celle-ci, un second récipient installé sur hypocauste, qui aurait fourni une eau moins chaude (*RSC* 1929, p. 308). Une telle lecture nous paraît totalement impossible. La vue axonométrique élaborée par ces auteurs (pl. XCIII-3) montre un espace semi-circulaire faisant suite à la maçonnerie en ovale qui

soutenait la chaudière : c'est sans doute cet enchaînement de formes qui est source de l'erreur. En fait, il faut restituer non un second récipient, mais une piscine absidale.

2 : accessible uniquement à partir de 1, cette pièce circulaire, ornée de quatre niches plates, semble avoir été pourvue d'une double-cloison entre ces dernières (Poulle, p. 443, mais la suite du texte concerne probablement la découverte d'éléments provenant non de ces doubles-cloisons, mais du coffrage de tubes de la voûte). Un foyer. Il paraît s'agir d'un itinéraire secondaire, plus court que le précédent : nous proposons de voir, en ce local, un *destrictarium-laconicum* destiné aux sportifs. La présence d'un conduit d'évacuation d'eau provenant de cette salle permet de se demander si elle ne comportait pas un bassin (Poulle, p. 453 et ici pl. XCII-3, mais on ne trouve pas mention d'une telle installation dans l'étude sur la circulation de l'eau, *RSC* 1929, p. 304 sq., où le tracé des égouts diffère notablement).

RAPIDUM : THERMES DU CAMP
(pl. XCIV)

I) *Bibliographie*

W. Seston, *Le secteur de Rapidum sur le limes de Maurétanie césarienne après les fouilles de 1927*, dans *MEFR*, 45, 1928, p. 150-183, en particulier p. 161-169; M. Christofle, *Rapport 1927-1929*, p. 34-36; J.-P. Laporte, *Rapidum*, pubblicazioni del dipartimento di storia dell' Università di Sassari, 12, 1989, p. 83-89 et 221-225.

II) *Datation*

Ce bâtiment se compose, en fait, de deux édifices thermaux juxtaposés. Selon W. Seston, celui du Nord serait contemporain du camp, construit en 122 sur l'ordre d'Hadrien (*CIL*, VIII, 20833). De fait, dès le règne de Commode, entre 184 et 190, il nécessite une restauration (inscription nº 155).

Cette inscription fut remployée comme seuil dans les latrines, mais elle provient indubitablement de ce bâtiment. En effet, le *procurator Augusti* qui effectua cette restauration non seulement prit soin de préciser la nature de l'édifice concerné, mais encore dédia également une stèle à Fortuna, stèle qui, elle, fut retrouvée en place, prise dans le sol du *frigidarium* (nº 156).

En se fondant sur la titulature de Commode, J.-P. Laporte pense que cette dédicace de la restauration doit être attribuée précisément à l'année 184 (p. 221). Une telle datation pose cependant quelques problèmes en ce qui concerne la carrière du *procurator Augusti* (et donc gouverneur de la Maurétanie césarienne) qui surveilla les travaux : peut-être est-il préférable de continuer à attribuer ces derniers à la période de quelques années qui débute en 184 (A. Magioncalda, dans *Studi sui procuratori delle due Mauretaniae*, pubblicazioni del dipartimento di storia dell' Università di Sassari, 13, 1989, p. 84 et notes 354 et 355).

L'étude des maçonneries (Seston, p. 165) paraît bien indiquer que les thermes Sud sont postérieurs à ceux du Nord. Comme le souligne cet auteur, la façon dont la stèle à Fortuna ainsi qu'une dédicace à un *deus patrius salutaris* (nº 157) sont implantées dans le *frigidarium* des bains Nord implique que, à cette époque et donc sous Commode, cette salle des bains froids possédait déjà son plan actuel. Or, celui-ci est, entre autres, conditionné par la mise en place du mur méridional dont tout laisse penser qu'il fut érigé lors de la création des thermes Sud. Dès lors, il faut sans doute penser que cette dernière est contemporaine de la restauration des bains Nord, sous Commode.

III) *Typologie*

Ces bains militaires sont situés à l'intérieur du camp, dans un angle de l'enceinte. Il s'agit de petits thermes, l'ensemble couvrant environ 600 m². Le *frigidarium* Nord (11,70 × 5,60 m) occupe 65 m², celui du Sud (12 ou 11,90 × 6,60 m) près de 80 m². Malgré l'absence de fouilles vers le Sud, il semble bien que ce groupe balnéaire ait été dépourvu de palestre.

Les thermes Nord sont conçus selon un plan orthogonal impliquant un itinéraire rétrograde, ceux du Sud, de plan circulaire, paraissent offrir un circuit sinistrogyre. Ce dédoublement des bains est-il dû à une augmentation des effectifs de la garnison (Seston, p. 167) ou à la recherche d'un plus grand confort (Laporte, p. 88)? De fait, comme le souligne ce dernier, le bâtiment Nord aurait pu être réservé aux officiers après la construction de l'édifice Sud pour la troupe.

IV) *Salles froides*

Outre des latrines (qui pourraient être une adjonction tardive : Seston, p. 163-164), on ne connaît que les deux *frigidaria*, le premier équipé

de deux piscines, le second d'une seule. Il ne semble pas y avoir eu d'autres locaux : de l'extérieur, on accédait directement aux salles des bains froids. Des bancs sont installés tout autour du *frigidarium* Nord, sur trois de ses côtés. De même, des bancs occupent le côté méridional du *frigidarium* Sud. Sans doute ces deux salles servaient-elles aussi de vestiaires.

V) *Salles chauffées*

Les thermes Nord comportent trois salles, un *tepidarium* chauffé indirectement (5,45 × 4 m), un *destrictarium-laconicum* possédant un foyer (5,45 × 5,30 m), et un *caldarium*, également pourvu d'un four (5,45 × 5,20 m) : il faut restituer au moins un bassin, sans doute au droit de ce dernier.

Les thermes Sud comportent quatre salles. Un *tepidarium*, I-V, directement accessible à partir du *frigidarium*, sert à la fois à l'entrée et à la sortie. W. Seston précise qu'il n'y a qu'un seul foyer, à l'Ouest. Nous sommes donc conduit à placer le *caldarium* à cet endroit, en restituant un bassin. De fait, c'est le seul local chauffé directement, et le plus vaste. *Destrictarium* et *laconicum* auraient alors occupé les deux pièces orientales : plus précisément le premier, avec un bassin et loin du four, aurait été à l'Est, le second, plus près du foyer, à l'Ouest. Les textes et les relevés ne permettent pas de comprendre la totalité des circulations. Surtout, le secteur oriental, celui du *destrictarium*, est en mauvais état de conservation : d'après les plans, la porte II/III paraît détruite et ces derniers ne semblent porter que le passage de chaleur qui était situé sous cette baie. C'est pourquoi nous proposons de restituer un passage I-V/II dont l'absence rendrait l'itinéraire offert aux baigneurs peu rationnel. En revanche, la porte I-V/III est parfaitement attestée, suggérant la possibilité d'éviter le *caldarium*.

RUSGUNIAE : THERMES SUD-EST
(pl. XCIV)

I) *Bibliographie*

R. Guéry, *Les thermes du sud-est de Rusguniae (Tamerfoust). Rapport provisoire : fouilles 1964*, dans *BAA*, 1, 1962-1965, p. 21-40; P.-A. Février, *Recherches archéologiques en Algérie*, dans *CRAI*, 1967, p. 100.

II) *Datation*

Inconnue. La scansion de l'appareil de moellons par des assises de briques est un parti attesté en Afrique dès l'époque sévérienne : peut-être ce bâtiment n'est-il pas antérieur à cette période. Une utilisation au moins jusqu'à une date avancée dans le IV^{e} siècle est démontrée par la présence d'une monnaie de Constance II dans une pilette d'hypocauste (Février) et de tessons appartenant à ce siècle dans le béton de pose d'une mosaïque (Germain, *Mosaïques*, p. 117).

Après leur désaffectation, non datée, le bâtiment continue d'être occupé par un habitat et des installations artisanales. Dans ce cadre, les pièces sont compartimentées et, souvent, isolées les unes des autres (bouchages des portes F/I, I/II et F/V).

III) *Typologie*

La fouille de 1964 est incomplète. Depuis, elle a été poursuivie par P. Salama sans que, à notre connaissance, les résultats en aient été publiés (cf. l'allusion à ces travaux dans *BSNAF*, 1996, p. 134-136). La plupart des salles chaudes occidentales, dont les murs émergent, n'ont pas été dégagées et l'environnement des thermes n'est connu qu'au Nord (rue) : il n'est pas impossible qu'ils se soient étendus, en particulier, vers l'Ouest.

Dans l'état actuel des publications, le bloc balnéaire occupe près de 1 000 m²; le *frigidarium* mesure approximativement 22 × 7,5 m, couvrant environ 165 m². Il faut donc classer ce bâtiment parmi les thermes de dimensions moyennes, même s'ils n'excédaient sans doute que de peu le critère chiffré que nous avons retenu. Il se pourrait que cela soit le résultat d'un agrandissement ayant provoqué l'ajout de la partie orientale du bâtiment (Février).

Les salles chauffées, au nombre de cinq, sont disposées selon un plan circulaire avec itinéraire sinistrogyre qui comporte, peut-être, l'existence d'un raccourci.

IV) *Salles froides*

Bien que l'espace occidental du *frigidarium* soit couvert d'une mosaïque située légèrement en contrebas du reste du pavement, il n'y a pas de raison majeure de considérer que la salle des bains froids primitive n'occupait pas tout ce long espace. Des réaménagements tardifs ont, de plus,

transformé l'extrémité occidentale du *frigidarium*, mais aucune trace de piscine n'y est décelable. Ce dernier semble donc n'avoir jamais possédé qu'un seul bassin.

Au Nord, il ouvre largement, par trois baies, sur une vaste exèdre constituant une sorte de salon, plutôt qu'un vestiaire que l'état actuel des lieux ne permet pas plus de localiser que le secteur des entrées.

V) *Salles chauffées*

I : *tepidarium* d'entrée dont le dégagement n'est pas achevé. L'hypocauste communique avec V et, sans doute, II. On ignore si ce local était chauffé seulement de manière indirecte ou s'il possédait un foyer.

II : *destrictarium* non fouillé. Il faut sans doute restituer un foyer à l'Ouest. Si l'arcade en claveaux, visible dans le mur oriental, correspond bien à une baie II-IV (Guéry, p. 28-30), il faudrait alors songer à un raccourci qui permettrait à certains baigneurs de regagner le *frigidarium* dès après avoir utilisé le *destrictarium*, et cela sans perturber la circulation giratoire des autres utilisateurs.

III : *laconicum* non fouillé, avec double-cloison. Il faut restituer au moins un foyer, à l'Ouest ou au Sud.

IV : *caldarium* non fouillé. Un foyer est attesté au Sud : les bras saillant fortement à l'extérieur font supposer la présence d'une chaudière. Ce four est abrité par un mur semi-circulaire. R. Guéry (p. 31) attribue à un remaniement la canalisation qui court le long de cette paroi, mais il s'agit sans doute de la vidange originelle des piscines du *caldarium*, dont on peut légitimement supposer l'existence dans les renfoncements Sud et Est, avec d'autres fours que le seul actuellement visible.

V : *tepidarium* de sortie (R. Guéry propose d'y voir un *unctorium*). Un foyer à l'Est, où R. Guéry signale également une arrivée d'eau (p. 28) qu'il suppose desservir une fontaine. En fait, elle alimentait sans doute un bassin dont la limite devait correspondre à la rangée de pilettes quadruples portées sur le plan.

SIDI-BOU-CHAÏB (TIMICI?)
(pl. XCIV)

I) *Bibliographie*

J. Marion, *Recherches archéologiques à Sidi-bou-Chaïb (Haut Dahra-région de Paul-Robert)*, dans *Libyca*, 1, 1953, p. 128-143.

II) *Datation*

Inconnue.

III) *Typologie*

Il s'agit de petits thermes (13,80 × 10 m) dont le contexte reste inconnu. Leurs dimensions restreintes laissent supposer qu'il s'agit de bains privés, ne comprenant que deux salles chauffées. Plan linéaire à itinéraire rétrograde mais comportant deux virages.

IV) *Salles froides*

L'entrée donne sur un local dont la moitié occidentale, pourvue de banquettes, devait servir de vestiaire et de salle de repos, tandis que la moitié orientale, pourvue d'une piscine alimentée et vidée à l'aide de seaux, constituait le *frigidarium* proprement dit.

V) *Salles chauffées*

Elles sont disposées au Sud. On y accède par l'intermédiaire d'un petit vestibule dont l'entrée est barrée par un cordon de maçonnerie en arc de cercle destiné à empêcher la pénétration d'eau à partir du *frigidarium*. Lorsque l'on vidait la piscine de ce dernier, l'eau devait être jetée sur le sol pour servir au nettoyage de la salle : elle était ensuite évacuée par l'angle Sud-Est de la pièce, où se trouve un espace découvert bétonné (E du plan Marion) vers lequel convergent les pentes des sols.

1 : 3,02 × 1,56 m; double-cloison; chauffage indirect. L'hypocauste de ce petit local ne communique avec la salle suivante que par un étroit passage de 22 × 10 cm : malgré la double-paroi, sa température devait donc être modeste.

IV : il faut certainement restituer au Sud un foyer équipé d'une chaudière (qui devait être logée entre «les deux gros contreforts» signalés par J. Marion), chaudière alimentant une piscine dont il ne subsiste aucune trace.

SITIFIS : THERMES DU TRIOMPHE DE VÉNUS
(pl. XCV)

I) *Bibliographie*

J. Lassus, *Fouilles à Sétif (1958-1962)*, dans *BAC*, 1961-1962, p. 104-105; P.-A. Février, A. Gaspary, R. Guéry, *Fouilles de Sétif (1959-1966)*, *BAA*, 1er supp., 1970, p. 50-59.

II) *Datation*

Les critères stylistiques de la mosaïque du *frigidarium*, confirmés par une fouille stratigraphique (Février *et alii* p. 58) permettent de placer la construction de ces thermes à la fin du IVe siècle ou au début du Ve siècle.

III) *Typologie*

Il s'agit de petits thermes dont les quatre pièces, y compris le *praefurnium*, occupent un espace d'environ 12 × 9 m. Les environs sont très ruinés, mais il faut peut-être rattacher cet établissement balnéaire aux vestiges qui s'étendent à l'Est et qui paraissent avoir constitué une *domus* (fig. 1). Nous ignorons sur quels arguments se fonde C. Lepelley pour estimer que ces bains «durent très probablement leur construction à la *respublica*» (*Cités*, II, p. 501).

Plan linéaire : les deux salles chauffées étaient utilisées selon un itinéraire rétrograde.

IV) *Salles froides*

Nous n'en connaissons qu'une, le *frigidarium*, mesurant 5,46 × 5,28 m. Cette salle, équipée d'un seul bassin froid, devait être accessible par l'Est, si l'on se fie au sens dans lequel doit être regardé le tableau du triomphe de Vénus qui la pave.

V) *Salles chauffées*

Elles sont disposées au Sud, chacune chauffée par un foyer placé à l'Est. La première, 1, de plan rectangulaire, paraît avoir assumé diverses fonctions. La seconde, de plan trilobé, était le *caldarium* : on peut proposer la restitution d'un bassin dans l'abside orientale, au contact direct du foyer, ainsi, sans doute, que dans l'une des deux autres absides.

SITIFIS : THERMES DU Ve SIÈCLE
(pl. XCV)

I) *Bibliographie*

A. Mohamedi et E. Fentress, *Fouilles de Sétif 1978-1982 : la construction de la ville islamique*, dans *BAC*, 19B, 1983, p. 469-478; E. Fentress, *Sétif, les thermes du Ve siècle, dans Africa romana*, VI, p. 321-337; E. Fentress (dir.), *Fouilles de Sétif, 1977-1984*, dans *BAA*, 5e supp., 1991.

II) *Datation*

Les propositions de datation reposent sur des bases archéologiques fermes. L'*insula* est d'abord entièrement occupée par des thermes construits au début du IIIe siècle et détruits durant le premier quart du Ve siècle. La reconstruction des bains se fit sur une échelle moins ambitieuse : la moitié Nord de l'*insula* ne fut pas comprise dans le nouveau projet. Ce chantier fut ouvert après 410, très probablement autour de 425 ou un peu après. Le bâtiment paraît avoir été occupé jusque dans le premier quart du VIIe siècle, sans que l'on puisse savoir si, à cette date, il était encore utilisé comme bains.

III) *Typologie*

Il s'agit de petits thermes couvrant moins de 350 m², et peut-être pourvus d'une palestre. Ils ne comportent qu'une seule pièce chauffée, disposée à l'Ouest. Le contexte reste mal connu : il s'agit sans doute de bains de quartier.

IV) *Salles froides*

Un vestibule, proportionnellement ample, commande une pièce où il faut sans doute reconnaître un vestiaire. De ce dernier, il est possible

qu'un escalier, spolié par la suite, ait permis de descendre vers l'espace oriental que la présence d'une mince couche de sable semble désigner comme une palestre.

L'hypothèse d'E. Fentress (*Africa romana*, VI, p. 333-334) qui envisage de faire glisser le vestiaire dans le vestibule d'entrée afin de faire de la pièce septentrionale un *destrictarium* pour les sportifs utilisant la palestre, impliquerait qu'il s'agisse d'un lieu de nettoyage fort primitif, dépourvu de tout chauffage, si ce n'est des braseros. Cette restitution apparaît donc peu satisfaisante.

Du vestibule, une baie flanquée de deux paires de colonnes conduit également à la principale pièce balnéaire occupant une position centrale. Il s'agit du *frigidarium*, équipé de deux piscines absidales. Dans les angles, quatre colonnes recevaient probablement la voûte d'arête.

V) *Salle chauffée*

Une unique salle chauffée (à peine plus de 21 m²) est accessible à partir du *frigidarium*. La fouille incomplète du couloir de service n'a permis de repérer qu'un seul foyer, situé au Sud. Il n'est pas totalement exclu qu'un second four se soit trouvé à l'Ouest. Aucun indice n'étaye la restitution d'une chaudière sur le foyer connu et d'un bassin dans la salle chauffée, mais l'état des lieux n'autorise pas à exclure cette hypothèse, qui semble au demeurant probable : on imagine mal des thermes dépourvus de tout bassin d'eau chaude.

THABUDEOS : THERMES
(pl. XCV)

I) *Bibliographie*

Touchard, *Notes sur les fouilles faites à Tehouda (Cercle de Biskra)*, dans *RSC*, 35, 1901, p. 151-155; J. Birebent, *Aquae romanae, recherches d'hydraulique romaine dans l'est algérien*, Alger, 1964, p. 295-297. Sur l'inscription de la mosaïque du *frigidarium*, S. Gsell, *MEFR*, 24, 1904, p. 364; P. Wuillemier, *Musée d'Alger. Supplément*, Paris, 1928, p. 82; Id., *BAC*, 1928-1929, p. 278-281.

II) *Datation*

Inconnue.

III) *Typologie*

Il s'agit de petits thermes dont les salles balnéaires occupent à peine une centaine de m², le *frigidarium* (7,60 × 4,45 m) couvrant 34 m². Leur contexte est inconnu, et il est difficile de savoir s'ils étaient privés, ce que pourraient laisser penser leurs petites dimensions, ou publics, ce que paraît en revanche indiquer l'inscription de la mosaïque du *frigidarium* (nº 165).

Ce texte comprend deux lignes disposées à angle droit. Devant la porte d'accès au secteur chauffé, on lit *quot petu*[*nt*] et, en avant de la piscine froide, sur toute la longueur de la salle, *Gen*(*io*) *Thac*(*aratensi?*) *fel*(*iciter*) *C.* (ou *P.*) *Iulius Faustus fecit*. P. Wuillemier sépare ces deux textes et pense que le premier pourrait signifier «entre qui veut». S. Gsell les lie et propose de lire *Iulius Faustus fecit quot* (= *quod*) *petunt* : nous comprenons alors que Faustus, agissant en évergète, a satisfait, en construisant ces thermes, les sollicitations des citoyens. La dimension publique du monument serait de plus confirmée par sa dédicace à un *genius* qui semble avoir été celui de la ville. Toutes ces lectures restent cependant incertaines.

Les données disponibles permettent de reconnaitre deux salles chauffées, avec itinéraire rétrograde, disposées selon une sorte de plan circulaire incomplet.

IV) *Salles froides*

Seul le *frigidarium* a été mis au jour. Les longs côtés comportent l'un la porte d'accès, l'autre «une petite salle» où il faut sans doute reconnaître l'emplacement de la piscine froide. Un vestibule, d'ampleur restreinte, articule le *frigidarium* et le secteur chauffé.

V) *Salles chauffées*

1 : 5 × 2,30 m. Le relevé permet de reconnaître l'emplacement d'un foyer.

IV : 4 × 2,40 m. Le relevé permet de restituer un *alveus* et un foyer, placé non sous ce dernier mais sur un des longs côtés, sans doute afin de dégager l'accès au *frigidarium*. Touchard et J. Biribent signalent et décrivent une double-paroi qui appartient probablement à ce local. Il faut restituer une porte IV/1.

THUBURSICU NUMIDARUM : THERMES DU FORUM
(pl. XCVI)

I) *Bibliographie*

Ballu, *Rapport sur les fouilles exécutées en 1902 à Khamissa (Thubursicum Numidarum)*, dans *BAC*, 1903, p. 569-570; Id., *Rapports, 1915*, p. 204; *1916*, p. 232-234; *1917*, p. 57-63. Krencker, *Trierer Kaiserthermen*, p. 202-205 (qui n'a pas vu le monument, encore enseveli au moment de son passage sur le site); Thébert, *Circulation*, p. 143-144.

II) *Datation*

La date de construction de ces thermes est inconnue. La réfection de la mosaïque des latrines (*Rapport 1917*, p. 57) ne fournit guère d'indication sur leur durée d'exploitation. Lorsqu'un fort byzantin réutilise une partie des murs, il est construit à un niveau surélevé d'environ 2,50 m : un tel exhaussement laisse supposer que les bains étaient alors abandonnés depuis un laps de temps assez long.

III) *Typologie*

Il s'agit de thermes de dimensions moyennes couvrant environ 2 000 m², le *frigidarium* occupant quelque 160 m² (*Rapport 1917*, p. 58 : 16 × 10 m). Ils semblent avoir été dépourvus de palestres, mais l'exploration sommaire des abords ne fournit aucune certitude sur ce point.

Les salles sont disposées selon un plan semi-symétrique. De façon quelque peu originale, le *frigidarium*, le gymnase et les latrines s'alignent sur l'axe du secteur froid, de part et d'autre duquel ne se développent que des locaux restreints. Les salles chauffées sont à l'Ouest, disposées selon un plan circulaire impliquant un itinéraire dextrogyre. Le circuit comporte un raccourci.

IV) *Salles froides*

Une entrée est située au Nord-Est : elle donne sur un local allongé communiquant avec le gymnase et le *frigidarium*. Nous proposons de placer des vestiaires dans ce local ainsi que dans la pièce située symétriquement au Sud et qui, contrairement aux plans disponibles, paraît avoir été également accessible de l'extérieur (Ballu, *Rapport 1916*, p. 232). Le local Nord-Ouest, commandé uniquement par le *tepidarium* I-V, pourrait aussi être un *apodyterium* destiné à ceux qui ne se déshabillent qu'après s'être déjà réchauffés dans la pièce tiède (sur cette manière de se baigner, cf. Lézine, *Architecture romaine*, p. 17). En revanche, la façon dont A. Ballu localise le vestiaire dans la petite salle (4,76 × 3,20 m) qui jouxte à l'Ouest la piscine froide septentrionale apparaît fort peu convaincante étant donné les dimensions bien trop restreintes de cet espace.

L'ampleur des latrines s'explique par le fait qu'elles sont également accessibles à partir du forum voisin : elles étaient donc utilisées par une clientèle plus vaste que celle des baigneurs.

Le vaste gymnase (plus de 200 m²) communique largement, par trois baies, avec le *frigidarium* équipé de deux piscines de dimensions inégales, situées sur le même axe.

V) *Salles chauffées*

La lecture proposée par D. Krencker nous paraît la seule possible.

I-V : un foyer. Cette longue salle (apparemment plus de 13 m) constitue presque la plus vaste des pièces chauffées, de peu inférieure à la totalité du *caldarium*, y compris ses bassins. Même le fait qu'elle joue à la fois le rôle de *tepidarium* d'entrée et de sortie rend mal compte de cette donnée.

II : un foyer; un bassin. Inversement, cette pièce apparaît proportionnellement très petite. Logiquement accessible à partir de I, elle possède aussi une liaison avec le *frigidarium* qui introduit une variante dans le circuit des salles chauffées. Cette porte permet soit d'éviter le *tepidarium* à l'entrée, soit d'interrompre le tour des salles chaudes dès après l'utilisation du *destrictarium*.

III : un foyer; double-cloison. Cette pièce, circulaire, mesure un peu plus de 8 m de diamètre.

IV : cinq foyers, dont deux équipés d'une chaudière; trois bassins disposés selon un plan cruciforme, deux rectangulaires et un absidal, situé en position axiale.

1 : local circulaire de 4,30 m de diamètre où A. Ballu a vu, successivement, une étuve (*Rapport 1915*), puis une étuve ou un *praefurnium* (*Rapport 1916*) et enfin seulement un *praefurnium* (*Rapport 1917*, légende de la fig. 1 (ici également fig. 1) : *fornax*). D'après les données disponibles, aucune solution n'apparaît pleinement satisfaisante. Un *laconicum* constituant un bain parallèle ne serait pas sans exemple, et D. Krencker envisage cette hypothèse. Cependant, dans ce cas, sa position, son rapport avec le circuit des baigneurs et son mode de chauf-

fage n'apparaissent pas satisfaisants. Inversement, on ne voit pas mieux la fonction de ce *praefurnium* (son diamètre exclut qu'il s'agisse du logement d'une chaudière) ni les raisons de son isolement par rapport au couloir de service.

TIPASA : THERMES DE LA MAISON DES FRESQUES (pl. XCVII)

I) *Bibliographie*

J. Baradez, *Nouvelles fouilles à Tipasa. La maison des fresques et les voies la limitant*, dans *Libyca*, 9, 1961, p. 49-199, en particulier p. 88-90.

II) *Datation*

Inconnue. J. Baradez attribue les bains à une réfection de la demeure sous les Sévères. Il est certain que ces thermes n'appartiennent pas à l'état primitif de la *domus* et ont été érigés à la suite de travaux qui modifièrent au moins l'aile orientale de la maison. En revanche, la publication ne permet pas de connaître les arguments en faveur d'une datation sévérienne. De fait, la description des coupes ne mentionne pas le matériel recueilli, ce dernier étant étudié à part, sans mention d'origine.

Un trésor monétaire a été dissimulé dans le coude de la canalisation évacuant l'eau de la piscine froide (p. 153). Sa position paraît démontrer que, au moment de son enfouissement, les thermes étaient désaffectés (deuxième quart du V[e] siècle : les monnaies appartiennent à une période s'étalant de Claude II, 268-270, à Valentinien III, 425-455).

III) *Typologie*

Il s'agit de bains privés dépendant d'une demeure à péristyle. Ils ne se composent que de deux salles proprement balnéaires, couvrant environ 43 m², l'ensemble, avec le *praefurnium*, atteignant moins de 70 m².

IV) *Salle froide*

On ignore quels rapports pouvaient entretenir avec les thermes les salles situées immédiatement à l'Ouest et au Sud du *frigidarium*. Ce dernier est doté d'une unique piscine froide le long de laquelle se développe le passage conduisant au secteur chauffé. Ce passage comporte deux marches rattrapant la dénivellation existant avec la salle chauffée, située en contre-haut afin de limiter l'ampleur de la taille du rocher nécessaire au logement de l'hypocauste.

V) *Salle chauffée*

Elle est dotée d'un bassin situé au Nord, sur l'unique foyer installé dans la pièce voisine transformée en *praefurnium*.

TIPASA : THERMES DE LA CATHÉDRALE (pl. XCVII)

I) *Bibliographie*

P. Gavault, *Tipasa*, dans *Rev. afric*, 27, 1885, p. 400-404. S. Gsell, *Tipasa, ville de la Maurétanie césarienne*, dans *MEFR*, 14, 1894, p. 365-371; Id., *Monuments antiques*, II, p. 318-323. J. Lassus, *Autour des basiliques chrétiennes de Tipasa*, dans *MEFR*, 42, 1930, p. 231-233.

II) *Datation*

Les bains font partie d'annexes de la cathédrale qui ont connu de nombreux remaniements. L'église elle-même n'est pas datable avec précision. On a supposé que cette énorme cathédrale avait été érigée dès le courant du IV[e] siècle. À notre avis, il serait surprenant que cela ait été possible avant une date avancée dans ce siècle, si ce n'est même bien plus tard. On a aussi supposé que le monument aurait été endommagé par une révolte de la fin du IV[e] siècle ou par les Vandales, avant d'être sans doute réoccupé à l'époque byzantine. On aurait alors procédé à des travaux, dont peut-être la tripartition de la nef centrale (Gui, Duval, Caillet, *Basiliques chrétiennes*, I, p. 24).

III) *Typologie*

Il s'agit d'une petite installation thermale située à proximité immédiate d'un baptistère. L'état des

vestiges, de plus rongés par l'avancée de la mer, tout comme l'aspect superficiel des recherches qui les ont concernés, font que, dans l'état actuel de la documentation, nous en sommes réduit à des hypothèses. Il nous semble cependant possible de proposer la restitution de trois salles chauffées disposées à l'Ouest du *frigidarium* selon un plan circulaire permettant un itinéraire dextrogyre.

IV) *Salles froides*

Il faut sans doute placer le *frigidarium* à l'Est, dans la pièce de plan allongé considérée comme un baptistère par P. Gavault (p. 403, mais les fouilles n'en étaient qu'à leurs débuts), comme «une sorte de couloir» par S. Gsell (p. 369), comme une salle peut-être chauffée par J. Lassus (p. 232). En fait, selon toute probabilité, un bassin froid était placé dans l'abside Nord, alimenté par une conduite signalée par P. Gavault.

Face à ce bassin absidal, J. Lassus signale une autre abside située au Sud. Il est curieux qu'elle n'ait pas été mentionnée auparavant. Quoi qu'il en soit, la façon dont elle s'articule avec le long mur du *frigidarium* paraît bien trahir un remaniement. Selon toute probabilité, une salle des bains froids étendue en longueur sert auparavant de vestiaire et commande tant le baptistère que le secteur chauffé. Dans un second état, il est subdivisé, sa partie méridionale, réduite à une pièce de plan coudé, étant originalisée afin de mieux assumer ses fonctions de vestiaire et de vestibule.

La «sorte de terrasse cimentée» (structure O sur la fig. 4 : 5,75 × 1,95 m) décrite par J. Lassus (p. 233) est probablement le fond d'une citerne, et non une piscine froide.

V) *Salles chauffées*

Il faut réfléchir à partir du système de circulation représenté sur le plan publié par S. Gsell, les portes paraissant avoir correspondu à des passages de chaleur (*MEFR* 1894, p. 369, ici fig. 3). Nous pouvons alors proposer :

I-V : chauffage indirect
II-III : un foyer
IV : un bassin directement chauffé par un four.

TUBUSUPTU : GRANDS THERMES
(pl. XCVIII)

I) *Bibliographie*

J.-P. Laporte, *Tiklat : les grands thermes de Tubusuptu*, dans *BAC*, 18B, 1988, p. 109-130 (avec bibliographie sur les visites antérieures et les quelques dégagements effectués autrefois).

II) *Datation*

En l'absence de toute inscription ou donnée de fouilles, J.-P. Laporte privilégie une date avancée dans le III^e^ siècle, étant donné la nature de la maçonnerie où il est fait un large usage de la brique. De fait, on notera en particulier que le parement de moellons est scandé par des assises de briques, et que des pans entiers de murs peuvent être revêtus de ce matériau. La situation est cependant la même dans les grands thermes de Lambèse, sans que cela implique une date postérieure à l'époque sévérienne. De même, les chapiteaux des piliers du *frigidarium* (p. 119, fig. 13) semblent relever de la tradition des chapiteaux corinthiens élaborés en Afrique à partir du II^e^ siècle dans la lignée des modèles de la capitale, avec une simplification des thèmes caractéristiques des productions des centres africains (sur ce type de chapiteaux, cf. Pensabene, *Decorazione architettonica*, p. 364 sq.). Eux non plus ne paraissent donc pas imposer une date postérieure à l'époque sévérienne.

III) *Typologie*

Le dégagement très incomplet du bâtiment laisse en suspens beaucoup de questions. La partie plus proprement balnéaire doit couvrir une superficie proche de 3 000 m². Par suite, il faut ranger cette construction dans la catégorie des thermes de dimensions moyennes particulièrement vastes, ou même dans celle des grands thermes. Le *frigidarium* paraît couvrir plus de 210 m².

J.-P. Laporte propose de restituer un plan symétrique. Si l'organisation d'ensemble des salles froides n'est pas douteuse, le secteur chauffé n'est que très incomplètement connu. Le seul argument en faveur d'une disposition également symétrique de ce dernier est l'existence, au Sud, de quelques vestiges d'un mur dont la position correspond à celle de la paroi qui, au Nord, sépare II de III. Il n'est donc pas possible d'exclure complètement un plan semi-symétrique. Nous proposons cependant de suivre J.-P. Laporte, dans la mesure où le seul *tepidarium* d'entrée connu est très déporté vers le Nord : un tel parti n'aurait sans doute pas été nécessaire dans le cas d'un plan semi-symétrique.

On peut donc penser que les salles chaudes s'alignent à l'Ouest d'un mur rectiligne qui les sépare du secteur froid. L'axe Ouest-Est du monument serait classiquement marqué par le *caldarium*, le *tepidarium* de sortie et le *frigidarium*.

Dans la plupart des salles, plusieurs mètres de remblai masquent encore les sols, ce qui rend incertaines plusieurs dispositions. Les dimensions citées sont celles données dans l'étude de J.-P. Laporte.

IV) *Salles froides*

Tout le secteur oriental, où doit se trouver l'entrée, est encore enfoui. À la restitution proposée par J.-P. Laporte dans ses plans, nous en préférons une autre, que ce dernier n'exclut d'ailleurs pas (p. 128, note 23) : il s'agit d'identifier la salle située à l'Est du *frigidarium* à un vestiaire et de placer le vestibule d'entrée encore plus à l'Est. Parallèlement, il faut probablement prolonger les gymnases couverts dans cette direction : larges de 9,70 m, leur longueur est actuellement attestée sur 18,50 m. Cette forme allongée écarte quasiment l'hypothèse de palestres, avancée par J.-P. Laporte.

Le *frigidarium* (19,30 × 11 m), que couvraient deux voûtes d'arête retombant sur six piliers couronnés de chapiteaux, semble n'avoir possédé qu'un seul grand bassin, véritable *natatio* de 11,50 × 7 m environ.

Le secteur froid présente ainsi des traits usuels : deux grands gymnases sont séparés par le *frigidarium* et par le vestiaire aux extrémités duquel il faut sans doute restituer deux portes. Mais les locaux qui flanquent habituellement les piscines du *frigidarium* placées sur le grand axe de ce dernier et assurent la liaison entre la salle des bains froids et les gymnases, sont ici disposés de part et d'autre de la *natatio* et débouchent sur le vestiaire. *Frigidarium* et gymnases, par conséquent mitoyens, communiquent par une porte.

Ces salles froides s'articulent avec le secteur chauffé par l'intermédiaire de deux locaux symétriques (15,40 × 4,20 m) sur lesquels ouvrent les gymnases et, sans aucun doute, le *frigidarium* bien que ces dernières portes ne soient pas visibles dans l'état actuel des lieux (Laporte, p. 115 : la note 8 est en contradiction avec le texte; de même, le plan restitué de la figure 3 (ici fig. 2) ne correspond pas, sur ce point, à la figure 2 (ici fig. 1) qui donne l'état des lieux. Il semble donc bien que les communications entre ces locaux et le *frigidarium* ne soient pas, actuellement, attestées sur le terrain). Ces pièces intermédiaires servaient peut-être de vestiaires pour ceux qui ne fréquentaient pas les gymnases.

V) *Salles chauffées*

I : au moins 10,50 × 5,60 m. L'identification à des *tepidaria* d'entrée découle de la logique du plan, mais on ignore quasiment tout de ces pièces, pour lesquelles manque même la preuve de leur chauffage. Il faut restituer une porte à l'Est.

II : 14,65 × 6,90 m. Hypocauste; un foyer visible. J.-P. Laporte, remarquant que les portes qui s'ouvrent dans la paroi Nord des gymnases sont légèrement décalées par rapport à l'axe de ces pièces, et se trouvent ainsi parfaitement sur l'axe des *destrictaria*, en déduit la volonté de créer une vision en enfilade et propose donc de restituer une porte en II/Est (p. 115). Il s'agirait donc d'un raccourci. En attendant des fouilles, une telle hypothèse nous semble cependant devoir être écartée. De fait, ce dispositif en enfilade unissant des locaux froids et chauffés aurait peu de sens, des vantaux de porte faisant forcément obstacle à la vue et privant cette perspective de toute réalité concrète. Dès qu'il s'agit de pièces chauffées, la règle dominante est, au contraire, d'éviter l'alignement des baies.

III : 8,90 × 7,50 m. Hypocauste; double-cloison; très probablement les vestiges d'un foyer à l'Ouest. La communication avec II semble avoir été assurée par deux baies, une à l'Est bien conservée en III/Nord, et une à l'Ouest, visible en III/Sud.

IV : on ne connaît quasiment rien du *caldarium*. La restitution d'un plan cruciforme paraît rendre compte des rares vestiges conservés.

V : 7 × 4,20 m. On ne connaît presque rien de ce *tepidarium* de sortie, si ce n'est qu'il ouvrait sur le *caldarium* par une porte, et sur le *frigidarium* par deux.

THAMUGADI

Les thermes de cette cité forment un ensemble numériquement considérable, si bien que nous avons décidé de les traiter à part afin de ne pas perturber le classement de constructions qui s'égrènent à travers le territoire algérien. Surtout, cette légère entorse à un ordre alphabétique strict permet d'isoler un dossier dont la nature est unique au Maghreb.

De fait, nous disposons pour ce site d'une grille chronologique qui borne les hésitations. Rien n'y est antérieur à 100 de n.è., date de la fondation de la colonie. De plus, l'installation de certaines constructions aux dépens des remparts fournit un autre *terminus ante quem non*, puisque la désaffectation des murailles doit être attribuée à l'époque sévérienne, ou peu avant. Enfin, la position d'un monument à l'intérieur ou à l'extérieur des murailles primitives est un repère chronologique supplémentaire. Elle permet aussi de l'insérer dans le cadre d'une dynamique urbaine pour laquelle nous disposons d'élé-

ments de réflexion rarement disponibles dans le cas d'autres cités antiques africaines.

Il faut aussi prendre en compte une autre donnée. L'ampleur des dégagements réalisés sur un site vierge de toute importante occupation postérieure à l'époque byzantine permet d'appréhender une partie notable de la ville romaine. De telles conditions sont tout à fait exceptionnelles et ne peuvent se comparer qu'à celles qui caractérisent un lieu comme Cuicul ou, en ce qui concerne la préservation des vestiges et l'ampleur de leur dégagement, quelques rares cas privilégiés comme Thugga ou Volubilis. Encore faut-il préciser que le nombre de bâtiments thermaux mis au jour à Thamugadi est sans parallèle, même à Volubilis.

Les obstacles à une analyse de la cité ne manquent cependant pas. Aussi amples soient-ils, les dégagements ne nous font cependant pas connaître la totalité de l'agglomération. Les véritables fouilles sont inexistantes et jamais, ou presque, l'étude d'un monument ne peut s'enrichir de données stratigraphiques. Si l'époque des travaux explique largement ce fait, il est encore plus regrettable que nombre de publications soient insuffisantes. L'architecte A. Ballu a beaucoup investi sur ce site. S. Gsell n'a pas manqué de le lui reprocher âprement (cf. par exemple *MEFR*, 22, 1902, p. 333-337 où ce dernier mélange allègrement les arguments fondés et infondés). Il est dommageable que ses rapports de fouille ne nous fournissent pas toutes les données que l'on est en droit d'attendre. Le texte est souvent incomplet, omettant fréquemment des informations décisives pour la compréhension du monument. Les plans sont parfois en contradiction avec le texte, et les compléments précieux qu'ils apportent sont souvent difficiles à interpréter : une baie peut être une fenêtre, une porte, un foyer, un passage de chaleur, sans que le rendu du dessin permette de trancher. Les plans publiés dans l'ouvrage de S. Germain ne compensent guère ces défauts : ils sont surtout destinés à localiser les mosaïques et les circulations y sont particulièrement maltraitées. Néanmoins, les rapports d'A. Ballu ont le grand mérite d'exister, ce qui est loin d'être toujours le cas ailleurs : ils fournissent une base de réflexion que nous espérons avoir pu améliorer sur certains points.

Nous présentons d'abord les thermes publics, puis ceux relevant du domaine privé. Au sein de ces deux catégories, nous commençons par les bâtiments situés dans l'enceinte urbaine, en suivant l'ordre de numérotation des *insulae* adopté par les fouilleurs. Puis nous passons à ceux qui impliquent la désaffectation ou l'arasement du rempart. Enfin, nous présentons les installations thermales sises dans les faubourgs, en procédant une nouvelle fois du Nord au Sud.

Si Thamugadi est une des rares cités antiques maghrébines dont on puisse se faire quelque idée d'ensemble, il faut cependant se préserver de trop d'illusions. Nous l'avons dit, le dégagement des faubourgs reste incomplet et tant l'état des vestiges que la qualité des publications pose souvent des problèmes. Nous avons même parfois été conduit à souligner les difficultés d'interprétation auxquelles on se heurte dans le cas de certaines demeures : sommes-nous en présence de bains privés ou, plus simplement, d'un appartement chauffé ? Cependant, de façon à rendre compte au mieux de la nature exceptionnelle du dossier de Thamugadi, nous avons tenu à rédiger une notice sur tous les édifices thermaux qui sont repérables, même s'il en résulte que certaines sont de qualité médiocre.

Toutefois, il est un cas où une telle démarche est apparue impossible. Afin de préserver l'image d'ensemble du site, nous signalons rapidement ici un édifice balnéaire bien attesté mais que nous n'analysons pas. Il s'agit des thermes du faubourg Nord-Est (Ballu, *Rapport 1907*, p. 243). Des ruines, en mauvais état dès l'époque de leur découverte et que nous n'avons pu retrouver, appartiennent à des bains. A. Ballu signale un foyer, deux salles de dimensions moyennes, et un bassin de plus de 100 m². L'extension des vestiges vers le Nord était complètement détruite. Il semble s'agir de thermes publics.

Le dossier des notices concernant les installations de Thamugadi s'achève sur un plan d'ensemble du site sur lequel ont été localisées les constructions décrites (pl. CXVII : les thermes du faubourg Nord-Est, signalés ci-dessus, portent le nº 12 qui montre leur emplacement approximatif).

THAMUGADI : PETITS THERMES NORD
(pl. XCIX)

I) *Bibliographie*

Insula 6. Ballu, *Rapport 1902-bis*, p. CLXXV-CLXXVI; Id., *Timgad II*, p. 35-37; Boeswillwald *et alii*, *Timgad*, p. 286-287; Germain, *Mosaïques*, p. 11-12.

II) *Datation*

Inconnue. Ce qui subsiste des pavements mosaïqués paraît dater du IVᵉ siècle (Germain, p. 12), la mosaïque blanche nº 5, aux cubes disposés en

écailles, renvoyant même à des réalisations du V[e]-VI[e] siècle (Germain, p. 136, n° 212).

III) *Typologie*

Il s'agit de petits thermes de quartier dépourvus de palestre. Ils occupent entièrement une *insula* couvrant 500 m² environ. L'essentiel du secteur oriental, construit sur des sous-sols, s'est effondré. Le plan des deux niveaux ne devait pas correspondre totalement, et il faut très probablement restituer un *frigidarium* presque carré d'environ 8,50 m de côté.

En revanche, les salles chauffées ont été préservées. Au nombre de trois, elles sont disposées à l'Ouest selon un plan circulaire impliquant un itinéraire sinistrogyre. De fait, A. Ballu précise que le *tepidarium* communique avec les deux autres pièces chaudes, ce qui n'apparaît pas sur son relevé mais est parfaitement visible sur le terrain (le plan Germain est erroné sur ce point).

IV) *Salles froides*

La seule entrée actuellement visible est au Sud. Curieusement, le vestibule, qui dessert au passage des latrines (une autre installation de même type se trouve à l'Ouest) débouche dans le couloir de service, face à un des foyers du *caldarium*. En fait, il semble que l'extrémité orientale de ce couloir faisait partie des locaux utilisés par les usagers : A. Ballu précise qu'elle était mosaïquée. Sans doute servait-elle uniquement à relier les salles froides aux latrines, et il faut probablement chercher l'entrée principale à l'Est.

Le *frigidarium* semble n'avoir comporté qu'une seule piscine.

V) *Salles chauffées*

L'accès aux salles chauffées, dont A. Ballu donne les dimensions, devait se faire par les pièces 3-4 de son plan, toutes deux mosaïquées.

I-V : 6,25 × 4,35 m. Un foyer; un passage de chaleur vers II-III, pas vers IV (malgré le plan Ballu).

II-III : 6,25 × 4,70 m. Un foyer; un passage de chaleur vers IV.

IV : 6,77 × 4,13 m. Deux *alvei*. Deux foyers passent sous la piscine méridionale; un troisième, muni d'une chaudière, sous le bassin occidental.

THAMUGADI : GRANDS THERMES EST
(pl. C)

I) *Bibliographie*

Insulae 65-66. Ballu, *Rapport 1902-bis*, p. CLXXIV-CLXXV; Id., *Timgad II*, p. 54-59; Id., *Rapport 1904*, p. 86; Boeswillwald *et alii, Timgad*, p. 288-293. *Inv. mos.*, III, p. 35-36, n[os] 142-145; Krencker, *Trierer Kaiserthermen*, p. 227-228; Germain, *Mosaïques*, p. 33-36; Thébert, *Circulation*, p. 142-143.

II) *Datation*

Une inscription (n° 169) nous apprend que ces thermes ont été agrandis en 167 : leur construction devrait donc remonter à la première moitié du II[e] siècle. Ces travaux de 167 paraissent avoir modifié assez profondément le plan primitif, au prix, comme le souligne D. Krencker, de solutions de compromis, telles la fermeture de la colonnade entre le *frigidarium* et le *destrictarium* et la juxtaposition fâcheuse du grand bassin froid et d'une des piscines chaudes du *caldarium*. Ce qui subsiste des pavements mosaïqués semble plus récent. En particulier, le Neptune du *frigidarium* ne serait pas antérieur à la seconde moitié du III[e] siècle (Germain, p. 35).

III) *Typologie*

Avec leur *frigidarium* de 13,30 × 6,80 m, soit 90 m², nous pouvons considérer qu'il s'agit de thermes de dimensions moyennes. L'appréciation est cependant délicate. D'après nos critères, si l'espace oriental est réellement une palestre (cf. ci-dessous), l'essentiel sinon la totalité de cette aile du bâtiment doit être exclu du calcul. Nous serions alors en présence d'un monument d'une superficie légèrement inférieure à 1 000 m², et donc relégable dans la catégorie des petits thermes. Cependant, les incertitudes qui planent sur l'organisation des locaux orientaux, ainsi que sur l'éventuelle présence de sous-sols (tout l'angle Nord-Est du bâtiment est effondré : il était construit sur des salles situées en contrebas et dont A. Ballu suggère qu'elles faisaient partie des bains : *Rapport 1904*), de même que l'ampleur relative des pièces proprement balnéaires, permettent de ranger ces thermes dans la catégorie moyenne.

Les cinq salles chauffées sont disposées à l'Ouest selon un plan circulaire impliquant un circuit sinistrogyre. Une particularité concerne les deux itinéraires offerts aux baigneurs.

IV) *Salles froides*

(Les dimensions des salles froides et chauffées sont empruntées à A. Ballu).

La lecture de toute la partie orientale du bâtiment est rendue difficile tant par l'effondrement de sa partie Nord que par le mauvais état des vestiges subsistant.

Deux entrées sont au Sud. Elles livrent accès à un secteur dont l'interprétation dépend de la nature du vaste espace central (environ 110 m²) autour duquel se distribuent des annexes. Cet espace, qui était mosaïqué (mais on ne dispose d'aucune information plus précise sur la nature de ce pavement, aujourd'hui disparu) est considéré par les auteurs antérieurs comme couvert (Krencker) et destiné aux exercices physiques (Ballu, *Timgad II*). Le plan d'ensemble suggère qu'il pourrait plutôt s'agir d'une palestre entourée de portiques (bancs à l'Ouest) et d'annexes, dont de spacieuses latrines. Quoi qu'il en soit, cet ensemble vaste et cohérent doit certainement avoir abrité des activités sportives. Cette hypothèse est renforcée par la façon dont la grande piscine froide était directement reliée à ce dernier, avant que la baie ne soit close à la suite d'un remaniement.

Le *frigidarium* n'était accessible que par le Nord-Est. Son plan, un rectangle s'achevant en abside, est original. Sa grande piscine (7,10 × 5,90 m) est décentrée vers l'Est.

Une seconde piscine froide complète le système : tant sa position, à proximité immédiate de la première, que ses dimensions très restreintes (sa largeur n'atteint que 2 m) ne manquent pas de surprendre.

V) *Salles chauffées*

I : ce *tepidarium* d'entrée n'a été dégagé que dans la dernière phase des fouilles. Le plan Ballu, paru antérieurement, est donc périmé sur ce point : il faut suivre D. Krencker en rétablissant, évidemment, une baie vers le *frigidarium*; de plus, les limites Nord et Ouest de ce local sont désormais bien définies.

Dans un premier état, le chauffage est indirect, à partir de II, grâce à un passage de chaleur porté sur les plans disponibles. Dans un second état, ce dernier est obstrué et un foyer est installé à l'Ouest : il est équipé d'une chaudière qui suggère fortement l'existence d'un bassin.

II : 12,85 × 6,27 m. Il ne reste, actuellement, aucune trace du bassin signalé par A. Ballu et D. Krencker. Cependant, on peut d'autant plus faire confiance aux sources anciennes que le foyer chauffant ce *destrictarium* est équipé d'une chaudière. L'hypocauste communique avec III par deux passages de chaleur.

Le mur II/F comporte quatre colonnes dessinant trois entrecolonnements. Les deux latéraux sont encore fermés par une maçonnerie, mais il ne subsiste rien du dispositif central et il est impossible de savoir si les plans anciens sont, sur ce point, une restitution. Quoi qu'il en soit, ces passages entre une pièce chauffée et une salle froide étaient forcément clos, d'une manière ou d'une autre. Dans ces conditions, pour rendre compte de l'existence, quelque peu illogique, de ces colonnes, il faut peut-être penser que nous sommes en présence des vestiges du premier état des thermes, durant lequel cette colonnade articulait deux salles froides.

III : 8,50 × 6,25 m. Un foyer; double-cloison.

IV : 16,03 × 6,32 m; double-cloison. Trois piscines sont disposées selon un plan cruciforme, chacune étant chauffée par un foyer muni d'une chaudière. Le four occidental n'est signalé que par D. Krencker, qui propose sa restitution : étant donné les vestiges actuellement visibles, cette hypothèse est certaine. Un remaniement provoqua la destruction de la piscine méridionale à l'emplacement de laquelle fut installé un nouveau foyer, cette fois dépourvu de chaudière.

V : 5,90 × 4,90 m; pas de double-paroi; chauffage indirect par deux passages de chaleur établissant une communication avec l'hypocauste III et un autre passage donnant sur l'hypocauste IV. Un fait remarquable est l'existence d'une porte entre II et V, baie qui permettait au baigneur d'interrompre son itinéraire après avoir utilisé le *destrictarium*.

THAMUGADI : PETITS THERMES EST
(pl. XCIX)

I) *Bibliographie*

Insula 79. Gsell, *Rapport 1901*, p. 311-312; Ballu, *Timgad II*, p. 49-53; Boeswillwald *et alii*, *Timgad*, p. 294-296; C. Vars, *Inscriptions découvertes à Timgad pendant l'année 1901*, dans *RSC*, 35, 1901, p. 234-237; Krencker, *Trierer Kaiserthermen*, p. 226-227; Courtois, *Timgad*, p. 42; Germain, *Mosaïques*, p. 45-46; Romanelli, *Topografia*, p. 187-188; Thébert, *Circulation*, p. 145.

II) *Datation*

D. Krencker attribue ces thermes à la période 130-200 et signale des inscriptions s'étalant d'Hadrien au IVᵉ siècle. Toutefois, selon S. Germain,

elles proviendraient de monuments voisins. Cette assertion reproduit de façon inexacte un commentaire d'A. Ballu qui signale quatre textes : une dédicace impériale visible avant le dégagement du monument, et dont l'origine est inconnue (*CIL*, VIII, 2360); une dédicace à la Victoire, attribuable au III[e]-IV[e] siècle et dont rien ne prouve, en revanche, qu'elle n'était pas *in situ*; deux inscriptions, sans doute du III[e] siècle, qui proviennent d'un édifice voisin mais qui ont été remployées dans l'escalier occidental du couloir de service et qui sont donc liées à l'histoire des thermes.

Sans plus de justification que D. Krencker, P. Romanelli place ces bains au II[e] siècle. En revanche, C. Courtois et S. Germain pensent qu'ils sont tardifs (S. Germain signale des remaniements importants, sans apporter aucune précision : sans doute une allusion à la création des latrines). C'était déjà l'opinion de Boeswillwald *et alii* qui attribuaient ce bâtiment à «une époque assez basse», étant donné la «construction négligée».

Aucune de ces opinions n'apparaît suffisamment étayée. On notera cependant que le monument déborde sur les rues voisines : cela pourrait être l'indice d'une réalisation postérieure à la conception primitive du quartier.

III) *Typologie*

Il s'agit de petits thermes de quartier : bien qu'empiétant sur les rues, le bâtiment n'occupe qu'une *insula* de 545 m², le *frigidarium* mesurant environ 5,70 × 4 m. À partir de cette salle, on accède directement au secteur chauffé organisé selon un plan linéaire avec itinéraire rétrograde. Une particularité réside dans la juxtaposition, aux trois pièces chauffées, d'un bain destiné aux sportifs. Contrairement à l'usage dominant, le secteur chaud est disposé le long de la façade Nord. Ce parti est cependant dénué de conséquences : étant donné le plan d'ensemble, les salles chauffées bénéficient également d'une exposition au Sud-Ouest.

IV) *Salles froides*

De la rue Sud, deux escaliers permettent de descendre jusqu'à un couloir sur lequel s'ouvrent trois portes. Un problème essentiel est posé par l'interprétation des trois locaux en L, séparés par des colonnes, qui occupent l'angle Sud-Est. Tout cet espace est généralement considéré comme couvert et servant de vestibule, vestiaire et lieu de rencontre (Krencker, Courtois, Romanelli, Germain).

Il est peu crédible qu'une telle surface ait été consacrée à cet usage et, comme S. Gsell et A. Ballu, nous proposons d'y placer aussi des lieux d'exercices. Plus précisément, il nous paraît plausible que l'espace 1 (9 × 5,50 m), dont le contexte architectural se prête malaisément à l'installation d'une couverture, ait été hypèthre, constituant une sorte de palestre prolongée par une annexe couverte en 2 (Ballu : 6,10 × 5,10 m; Germain : 6,60 × 5 m) : la présence d'un autel ne contredit nullement cette hypothèse. L'espace 4, où A. Ballu et S. Gsell placent un vestiaire, nous paraît bien étroit pour cette fonction (Ballu : 3 × 1,80 m) : peut-être n'était-ce qu'un dépôt. Le vestiaire pourrait, en revanche, avoir été installé en 3 (Ballu et Germain : 6,70 × 3,90 m), à l'articulation du *frigidarium* et des espaces sportifs.

Un point de détail concerne la présence de bancs. Les descriptions anciennes en mentionnent dans le *frigidarium* et en 2, mais leur origine exacte est difficile à établir. S. Gsell déclare qu'ils ont été trouvés dans la grande salle en L (C. Vars précise en 2 et 3, ce qui ne serait pas contradictoire avec nos hypothèses d'un vestiaire et d'une annexe du lieu d'exercices) et replacés à cet endroit et dans le *frigidarium* (p. 311, note 3). Il faudrait donc les exclure de la restitution de la salle des bains froids. Inversement, A. Ballu écrit que le banc du *frigidarium* a été trouvé devant la piscine froide (p. 51) et il paraît laisser entendre que l'autre siège, en 2, est en place (p. 50), ce qui devient une affirmation dans Boeswillwald *et alii*. Nous ne pouvons donc rien conclure de précis de ces informations contradictoires.

Le *frigidarium* est simplement dallé et muni d'une seule piscine proportionnellement assez vaste (4 × 3,60 m).

V) *Salles chauffées*

Les dimensions sont données par A. Ballu.

I-V : 5,45 × 3,40 m, avec chauffage indirect (un passage de chaleur vers II-III). Cependant, d'après des traces de remaniements dans la maçonnerie, A. Ballu suppose que ce *tepidarium* bénéficiait, dans un premier état, d'un chauffage direct : il n'en subsite pas de trace claire. Absence de double-paroi.

II-III : 6,15 × 4,75 m; un foyer; un passage de chaleur vers IV. D. Krencker restitue un bassin dans l'abside Sud, sans préciser les arguments sur lesquels il se fonde. Or, son emplacement, à l'opposé du foyer, ainsi que l'organisation de l'hypocauste, rendent cette hypothèse très incertaine. A. Ballu signale «des conduits verticaux pour l'air chaud», c'est-à-dire, très probablement, non pas des cheminées mais une double-cloison chauffante.

IV : 6,20 × 4,35 m; deux bassins sont chauffés par deux foyers, celui du Nord étant équipé d'une chaudière qui devait desservir les deux *alvei*.

Un problème particulier est posé par l'existence d'une salle chauffée supplémentaire, 6, de

petites dimensions (2,65 × 2,35 m). Elle possède un bassin et un foyer avec chaudière (cette dernière paraît attestée par la présence d'une forte maçonnerie et d'un escalier qui devait servir à la desserte de l'installation). Elle est accessible à partir de IV et de 5.

Ce bain annexe aurait été l'objet de remaniements. Selon A. Ballu, dans le premier état, 4 et 5 communiquaient par une baie dont les traces ne sont cependant guère visibles aujourd'hui. La fermeture de cette porte serait liée à la transformation de 5 en latrines à trois places.

À notre avis, ce bain restreint, directement lié à ce que nous pensons être un lieu d'exercices, était destiné plus particulièrement aux sportifs : il s'agirait d'un *destrictarium-laconicum*, relié au *caldarium* IV par une porte à un vantail. Les sportifs qui le désiraient pouvaient ainsi, dès après s'être nettoyés, gagner directement les bains chauds et, de là, le *frigidarium*.

THAMUGADI : PETITS THERMES DU CENTRE
(pl. CI)

I) *Bibliographie*

Insula 91. Gsell, *Monuments antiques*, I, p. 224; Ballu, *Timgad II*, p. 60-67; Boeswillwald *et alii*, *Timgad*, p. 252-268; Krencker, *Trierer Kaiserthermen*, p. 225-226; Romanelli, *Topografia*, p. 187; Courtois, *Timgad*, p. 50; Germain, *Mosaïques*, p. 54-58.

II) *Datation*

En l'absence d'inscriptions, D. Krencker attribue hypothétiquement ces thermes au IIe siècle. L'insertion, dans la façade occidentale, de panneaux d'*opus reticulatum* renforce cette hypothèse : il s'agirait, déjà au IIe siècle, d'un cas particulièrement tardif d'utilisation d'un mode de construction qui, dans le Maghreb, n'excède généralement pas l'époque flavienne. À Timgad, ces panneaux insérés dans un parement de briques montrent qu'il s'agit d'une fantaisie, et non plus d'un mode de construction rationnel : elle peut se comprendre au IIe siècle, mais guère plus tard (F. Rakob, *Römische Architektur in Nordafrika. Bautechnik und Bautradition*, dans *150-Jahr-Feier DAI Rom*, p. 111 et pl. 20; cf. aussi F. Rakob, *Opus caementicium und die Folgen*, dans *RMDAI*, 90, 1983, p. 366).

La mosaïque des Saisons, qui orne le *frigidarium*, ne serait pas antérieure à la fin du IIIe siècle (Germain, no 61). Le «gymnase» semble bien avoir été créé à la suite d'un remaniement qui a étendu le bâtiment aux dépens de la rue (Ballu, p. 61; Boeswillwald *et alii*, p. 258-259; Gsell; Krencker). Ce remaniement est confirmé par l'étude des pavements, une mosaïque correspondant à l'état primitif (Germain, no 59), alors que l'extension a reçu un dallage, superposé à celui de la voie.

III) *Typologie*

Il s'agit de petits thermes de quartier dépourvus de palestre. Ils occupent entièrement une *insula* d'environ 24 × 20 m, soit 484 m² (Ballu). Le *frigidarium*, sans prendre en compte l'espace précédant la piscine, couvre plus de 80 m² (Ballu : 9 x 9 m; Germain : 9,50 × 9,10 m).

Les quatre salles chauffées sont directement accessibles à partir du *frigidarium*. L'itinéraire des baigneurs, rétrograde, comporte deux virages.

IV) *Salles froides*

Les deux entrées sont disposées aux extrémités d'une vaste salle allongée dont l'implantation a impliqué un spectaculaire rétrécissement de la rue qui la longe. Un tel parti, qui permit d'obtenir une salle large de 5,50 m, nous paraît indiquer qu'il ne s'agit pas d'un simple couloir (Gsell), vestiaire (Krencker) ou vestibule (Ballu, Courtois, Germain) : nous proposons d'y voir un gymnase, bien que cet espace soit obligatoirement traversé par les entrants. Peut-être faudrait-il alors situer le vestiaire au Sud du *frigidarium* (9,10 × 2,65 m d'après S. Germain). Dans ces deux derniers locaux, à savoir les hypothétiques gymnase et vestiaire, D. Krencker et P. Romanelli signalent la présence de sièges en pierre qui attesteraient leur fonction de vestiaire ou de pièces de séjour. Il s'agit probablement d'une erreur, ces bancs n'étant mentionnés par aucun autre auteur et aucune trace n'en étant visible aujourd'hui.

Le *frigidarium* n'est pourvu que d'une seule piscine, mais il occupe une superficie proportionnellement vaste, grâce à la réduction du nombre de locaux non chauffés. De fait, il ne faut pas le restreindre uniquement à l'espace (3,50 × 2,60 m d'après S. Germain) précédant le bassin (*contra* S. Gsell, C. Courtois ou S. Germain) mais l'identifier à la grande salle centrale, elle-même largement ouverte au Sud et à l'Est, ainsi que sur une annexe située dans l'angle Nord-Est, qui pourrait avoir été un salon (3 × 2,40 m d'après S. Germain; A. Ballu y

place le vestiaire, mais l'espace paraît trop restreint pour un tel usage).

V) *Salles chauffées*

Leurs dimensions sont données par A. Ballu.

I-V : 5,75 ×3 m; chauffage indirect, un petit passage de chaleur donnant sur l'hypocauste II.

II : 5,80 × 3,07 m; deux passages de chaleur vers III. Sur son plan, D. Krencker n'a porté qu'un foyer, mais A. Ballu en signale deux, ce que confirme l'état actuel des vestiges. L'abside contenait un bassin, dont il ne reste aucune trace mais qui est mentionné par ces deux auteurs.

III : 6,95 × 4,25 m. Le foyer n'est pas porté sur le plan Ballu (contrairement au plan Krencker), mais il est décrit dans le texte. De plus, il est représenté avec deux longs bras conduisant la chaleur au centre de la pièce, sur le plan des hypocaustes reproduit dans Boeswillwald *et alii* (fig. 2).

IV : 4,05 × 3,75 m. Deux piscines sont chauffées, chacune, par un foyer. D. Krencker précise que ceux-ci étaient équipés d'une chaudière. L'examen des vestiges permet de constater qu'il n'y avait, en fait, qu'une seule chaudière.

THAMUGADI : PETITS THERMES NORD-EST
(pl. CII)

I) *Bibliographie*

Insula 11. Ballu, *Rapport 1907*, p. 244-245; Id. *Timgad III*, p. 109-111.

II) *Datation*

La position de ces thermes, qui obstruent deux des voies de la cité, indique, comme le souligne A. Ballu, une date déjà avancée. Elle implique une désaffection des murailles qui ne paraît pas antérieure à l'époque sévérienne. La découverte, dans le bâtiment, de trois chapiteaux dont la sculpture, selon le même auteur, «est toute imprégnée de... caractère gréco-byzantin...», pourrait confirmer une datation tardive ou, du moins, attester une longue utilisation.

III) *Typologie*

Il s'agit de petits thermes de quartier dépourvus de palestre. Ils couvrent au total une superficie d'environ 650 m², le *frigidarium* mesurant 13,15 × 6,65 m et occupant donc un peu plus de 87 m².

Cette construction juxtapose deux bains différents. Le premier, de plan linéaire, comprend quatre salles chauffées. Le second, apparemment dépourvu de *frigidarium* et situé en contrebas du précédent, ne comporte que trois salles chauffées. Le dispositif n'est pas sans évoquer directement la juxtaposition, dans un même bâtiment, de thermes destinés aux femmes, à l'Est, et aux hommes, à l'Ouest.

Ces derniers présentent un plan particulier, fondé sur un itinéraire rétrograde comportant deux virages. De plus, un raccourci relie le *destrictarium* au *frigidarium* par l'intermédiaire d'un local d'où l'on peut directement gagner la grande piscine froide.

Le texte et le plan d'A. Ballu rendent particulièrement mal compte des circulations.

IV) *Salles froides*

Les thermes sont logés dans l'angle de la muraille primitive qui les délimite au Nord et à l'Est. Du *cardo* le plus oriental, transformé en impasse, un escalier permet de gagner le niveau des bains principaux. Il conduit à deux couloirs, l'un, Est-Ouest, aboutissant au couloir de service, l'autre, Nord-Sud, au *frigidarium* en desservant au passage un local qui pourrait être un vestiaire.

La salle des bains froids, dallée, est équipée de deux piscines de dimensions inégales. Contre la plus petite, un passage, qu'il faut très probablement restituer à l'emplacement d'un tronçon de mur arasé, conduit à des latrines.

Les bains orientaux possèdent une longue salle qui pourrait avoir servi de vestiaire. Elle est accessible directement par l'Est, grâce à une porte percée dans l'enceinte, mais aussi à partir du Sud. Elle commande une grande pièce située au Sud du secteur chauffé. Cette dernière est très ruinée, mais aucune installation ne permet d'y reconnaître un *frigidarium*.

Les deux bains communiquent entre eux par un espace dallé logé dans l'angle arrondi de l'enceinte. Ce dispositif ne permet donc pas d'exclure que certaines installations aient été communes (latrines, *frigidarium*?).

V) *Salles chauffées*

Le bain occidental comprend quatre salles chauffées. Malgré le plan Ballu, il faut rétablir une communication entre les deux locaux orientaux. On peut donc, en se fondant également sur le mode de chauffage, proposer un itinéraire rétrograde.

I-V : chauffage indirect à partir de II et peut-être de III.

II : un foyer. Lien avec le *frigidarium* par l'intermédiaire du local flanquant la grande piscine à l'Ouest.

III : un foyer. Passage de chaleur vers l'hypocauste IV.

IV : deux foyers dont l'un chauffe un bassin semi-circulaire. Aucune trace repérable de chaudière.

Le bain oriental comprend trois pièces où, comme le propose A. Ballu, on peut reconnaître, du Sud au Nord, un *tepidarium* (5,60 × 4,15 m), un *destrictarium-laconicum* (3,20 × 2 m; double-cloison) et un *caldarium* (5,60 × 4,15 m), locaux chauffés chacun par un foyer. De fait, bien que ni le plan, ni le texte d'A. Ballu ne mentionnent de bassin dans la salle des bains chauds, le relevé suggère un foyer plus important qui devrait désigner cette salle. Le système de circulation n'est pas plus clairement décrit, mais ces trois pièces communiquaient forcément entre elles. A. Ballu semble dire que l'on pouvait accéder à chacune à partir du vestiaire (?) oriental. Cela est peu probable : l'état des lieux ne permet pas de confirmer l'existence d'une baie en II-III/Est; en IV/Est, un passage muni d'un seuil est probablement un aménagement tardif. Il faut donc restituer un accès unique par le *tepidarium*, encore bien visible, et un itinéraire rétrograde.

THAMUGADI : GRANDS THERMES NORD
(pl. CII et CIII)

I) *Bibliographie*

Gsell, *Monuments antiques*, I, p. 224-227; Ballu, *Timgad II*, p. 38-48; Boeswillwald *et alii*, *Timgad*, p. 269-285; *Inv. mos.*, III, p. 18-19, n^os^ 67-70; Krencker, *Trierer Kaiserthermen*, p. 231-233; Courtois, *Timgad*, p. 87-90; Romanelli, *Topografia*, p. 178-179; Germain, *Mosaïques*, p. 71-73.

II) *Datation*

D. Krencker propose, à titre indicatif, la fin du II^e^ siècle. Sans plus d'argument, A. Lézine (repris par S. Germain) affirme que ces thermes sont du II^e^ siècle (*Architecture romaine*, p. 24, note 92), tandis que P. Romanelli estime qu'ils ont probablement été construits à la fin du II^e^ ou au début du III^e^ siècle, suivant en cela Boeswillwald *et alii*. Le plan, qui dérive directement des recherches architecturales effectuées à Rome, rend improbable une date très haute dans le II^e^ siècle, et nous ne voyons pas ce qui interdirait une datation au III^e^ siècle, en particulier à l'époque sévérienne (c'est, pour des raisons typologiques, l'avis de G. Picard, *CRAI* 1974, p. 15, note 1).

III) *Typologie*

Il n'est pas certain que la totalité du bâtiment soit dégagée. Comme le suggère D. Krencker, une *natatio* et, surtout, une palestre pourraient se situer au Nord, complétant logiquement cet ensemble.

Quoi qu'il en soit, la partie mise au jour couvre environ 4 400 m² et le *frigidarium* quelque 400 m², sans compter son annexe méridionale (Ballu : 28,50 × 13,50 m; Courtois et Germain : 30 × 14 m; Romanelli : 29 × 13,80). Il s'agit donc de grands thermes dont les salles sont disposées en fonction d'un plan symétrique.

IV) *Salles froides*

On accède au monument par l'Est et par l'Ouest, chaque secteur étant conçu de façon quasiment identique. Hormis le vestibule qui commande l'accès et où les entrants se subdivisent en deux courants, les nombreux locaux qui composent cette partie du bâtiment sont d'interprétation difficile. La plus vaste des salles (23 × 13 m, soit 300 m²), complétée au Nord par une exèdre, nous paraît devoir être un gymnase couvert (*contra* S. Gsell, qui y voit un lieu de conversation et de promenade ou P. Romanelli pour qui il s'agit d'un lieu de séjour et de ventilation des baigneurs). Dès lors, il faudrait peut-être interpréter les pièces environnantes comme des dépôts liés au gymnase (locaux flanquant la *natatio* : Ballu, p. 42) et des vestiaires, ceux du Nord étant destinés aux sportifs et ceux du Sud aux baigneurs gagnant directement les salles chauffées.

Dans les angles Sud-Est et Sud-Ouest, deux belles pièces à abside (14,80 × 9,85 m) pourraient avoir été des salons, ou d'autres vestiaires. D'après A. Ballu, ce n'est qu'à la suite d'un remaniement que la seconde fut équipée d'une latrine placée dans l'abside.

Le *frigidarium* est équipé de trois bassins froids. Celui placé au Nord mesure 15,60 x 6,55 m et peut-être considéré comme une *natatio* couverte.

Des gymnases, un étroit couloir, desservant au passage un escalier d'accès aux terrasses, conduit à un local qu'A. Ballu considère comme couvert et où il reconnaît un vestiaire. En fait, comme le souligne D. Krencker, il s'agit de cours destinées à faciliter l'évacuation des eaux de pluie, à procurer une source de lumière et, surtout, à permettre la desserte des foyers des *tepidaria* d'entrée.

V) *Salles chauffées*

(Les dimensions sont données par A. Ballu).

I : 11,60 × 6 m; un passage de chaleur vers II. Malgré les silences du plan et du texte d'A. Ballu, il faut suivre D. Krencker en ce qui concerne la présence d'un foyer desservi à partir des cours situées entre ces *tepidaria* d'entrée et le *tepidarium* de sortie.

II : 10,85 × 8 m; un foyer; un passage de chaleur vers III.

III : 8,40 × 7 m; un foyer; pas de passage de chaleur vers IV.

IV : 12,20 × 10 m sans les piscines, au nombre de trois et disposées selon un schéma cruciforme. La salle est chauffée par trois foyers, dont deux, placés à l'articulation des *alvei*, sont pourvus de chaudières.

V : 8,30 × 6 m. Chauffage indirect à partir de IV (un passage de chaleur).

THAMUGADI : THERMES DES FILADELFES
(pl. CIV)

I) *Bibliographie*

Ballu, *Rapport 1904*, p. 91-95; Id., *Rapport 1905*, p. 197; Id., *Timgad III*, p. 101-109; A. Schulten, *AA*, 1906, col. 162; *Inv. mos.*, III, p. 19-21, n°s 71-78; Ballu, *Rapport 1920*, p. 51-53; Id., *RSC*, 54, 1922-1923, p. 51-53; Germain, *Mosaïques*, p. 74-80.

II) *Datation*

Situé dans les faubourgs, ce bâtiment n'appartient pas au projet urbain primitif : à titre d'hypothèse, on peut penser à la fin du IIe et au début du IIIe siècle (Germain, p. 80). L'ensemble des pavements conservés, souvent traités en noir et blanc, peut être attribué avec vraisemblance à l'époque sévérienne, la scène figurée de la dernière salle chauffée étant, peut-être, un des plus tardifs (vers 220-230 : Germain n° 96; G. Picard, *Les mosaïques d'Acholla*, dans *Études d'archéologie classique*, 2, Paris, 1959, p. 84, note 1).

III) *Typologie*

Il semble que nous ayons les limites du bâtiment (*Rapport 1905*) qui occupe un rectangle d'environ 2 300 m². Il s'agit donc de thermes de dimensions moyennes, installés sur quelque 1 600 m² en faisant abstraction de toute la façade Sud centrée sur ce qui doit être une palestre. Le *frigidarium* mesure environ 14,50 × 8 m, et couvre donc sensiblement 115 m².

La mosaïque qui orne la dernière des salles chauffées porte l'inscription *Filadelfis vita* (vivent les Filadelfes, vie à ceux qui aiment leurs frères). A. Schulten considère qu'il s'agit d'un gentilice. La majorité des auteurs s'accordent à y reconnaître le nom d'un groupement sur la nature duquel les avis divergent. Le tableau central représente une jeune femme tombée à genoux, poursuivie par un jeune homme tout à fait semblable à un Satyre. On a voulu y voir Lycurgue et Ambrosia, ce qui est peu probable, ou Jupiter et Antiope, identification qui ne repose sur aucun argument décisif même s'il est vrai que, dans cet épisode, le dieu prit la forme d'un Satyre. Il apparaît plus satisfaisant, comme l'ont proposé plusieurs auteurs, d'y reconnaître une variante d'une scène érotique dionysiaque bien connue représentant la poursuite d'une Bacchante par un Satyre, sujet dont la diffusion pourrait être en relation avec les activités de groupements bachiques (G. Picard, *De la maison d'or de Néron aux thermes d'Acholla*, dans *Mts Piot*, 63, 1980, p. 89-90). Le nom même de la société peut aussi faire penser que ses membres étaient des évergètes faisant partie de l'aristocratie locale (E. Fentress, *Frontier culture and politics at Timgad*, dans *Colloque AFN*, I, p. 399-407). Quoi qu'il en soit, le lien existant entre les bains et les Filadelfes n'implique pas que les premiers étaient exclusivement réservés aux seconds.

Les quatre salles chauffées, placées au Nord, sont disposées selon un plan linéaire impliquant un itinéraire rétrograde. Les dimensions des différents locaux sont empruntées à A. Ballu.

IV) *Salles froides*

Toute la partie Sud du bâtiment, longée par une rue à colonnade, est occupée par une vaste cour ceinte de portiques. À notre avis, il ne peut s'agir que d'une palestre équipée d'un bassin suffisant pour permettre de nager (10 × 6 m selon A. Ballu; en réalité environ 14 × 3,75 m). À l'Est, une grande salle (13 × 4,20 m) pourrait être un gymnase. Au Nord, une longue pièce, située à l'articulation de la palestre et du *frigidarium*, a pu servir de vestiaire (15,30 × 3,18 m). Deux latrines sont situées à l'opposé de la palestre, dans les angles Nord-Est et Nord-Ouest.

Le *frigidarium*, subdivisé par deux colonnes, ne possède qu'une seule piscine. Dans l'angle Nord-Ouest, un local est accessible à partir de la salle des bains froids et du *tepidarium* (l'ouverture vers la piscine n'est qu'un aménagement tardif). Il pourrait s'agir d'un vestiaire (Ballu, *Timgad III*, p. 103) : il aurait été destiné à ceux qui ne se déshabillent qu'après s'être rechauffés dans le *tepidarium*. À l'Est du *frigidarium*, deux pièces évoquent des salons.

V) *Salles chauffées*

I-V : un foyer; deux passages de chaleur vers II-III. Ce *tepidarium* est accessible à partir du *frigidarium* par deux portes : la colonnade subdivisant ce dernier contribuait à séparer ceux qui entraient et passaient par l'Est de ceux qui sortaient et gagnaient la piscine froide.

II-III : ce local semble correspondre à la fusion du *destrictarium* et du *laconicum* : la salle est équipée de deux bassins (il ne reste plus de traces de celui situé à l'Est), chauffés chacun par un foyer, celui de l'Ouest supportant une chaudière. En revanche, le four oriental voisine avec un escalier qui ne paraît pas avoir desservi une installation de ce genre, mais qui semble avoir permis de gagner les couvertures.

IV : trois foyers sans chaudière repérable; deux passages de chaleur vers 1. Les dimensions de la salle semblent désigner le *caldarium*. Il faut très probablement restituer une piscine dans l'hémicycle Nord-Ouest. La description d'A. Ballu, qui mentionne une porte orientale, est inexacte sur ce point : il s'agit en fait du passage d'un foyer.

1 : on ne comprend pas bien la présence de ce local de 6,50 × 3,70 m. Accessible uniquement à partir de IV, il occupe donc, en fin de circuit, la place logiquement dévolue au *caldarium*. Une telle lecture apparaît cependant impossible, d'abord parce que ce local, malgré ses doubles-cloisons, est relativement peu chauffé (un unique foyer et deux passages de chaleur unissant les hypocaustes 1 et IV), ensuite parce que les piscines chaudes sont de dimensions dérisoires (un petit bassin chaud au Nord-Ouest, auquel il faut probablement ajouter une petite cuve, placée au-dessus du foyer).

On peut se demander si la raison d'être de cette annexe inhabituelle ne tient pas aux besoins du groupement qui aurait possédé ces locaux. L'importance du lieu est en effet signalée par l'inscription du seuil *Saluu(m) lotu[m]*, souhaitant un bon bain aux utilisateurs, et par la mosaïque de la pièce où le panneau central figuré, inscrit dans un riche cadre végétal, est surmonté de la mention des Filadelfes (inscriptions nº 170). On imagine cependant mal la façon dont les activités d'un tel groupement pourraient rendre compte de la spécificité de cette pièce. Peut-être faut-il y voir simplement un dédoublement du *caldarium*, destiné en particulier à satisfaire un goût pour des bains individuels.

THAMUGADI : THERMES NORD-OUEST
(thermes de la porte de Lambèse)
(pl. CIV)

I) *Bibliographie*

Ballu, *Rapport 1905*, p. 204-209; Id., *Timgad III*, p. 120-126; Id., *Rapport 1912*, p. 175-176; *Inv. mos.*, III, p. 21-22; Germain, *Mosaïques*, p. 93-95.

II) *Datation*

Le mode de dégagement n'a permis aucune remarque d'ordre archéologique. Le plan semi-circulaire des bassins ne permet guère de conclusion chronologique, dans la mesure où ces derniers ne sont jamais groupés de façon à donner naissance à des partis caractéristiques de type tréflé. Le faubourg dans lequel est installé ce bâtiment paraît s'être développé rapidement : la porte de Lambèse, toute proche, est datée de 167. A. Ballu signale de nombreux remaniements.

III) *Typologie*

Malgré l'insuffisance des publications, il paraît possible d'avancer quelques hypothèses. Il semble en effet que nous ayons affaire à deux établissements juxtaposés, unifiés simplement en ce qui concerne l'organisation des espaces de service.

À l'Est, un bâtiment, doté seulement de deux pièces chauffées, paraît avoir été destiné aux femmes ou, plutôt, aux adeptes des exercices physiques (présence d'une *natatio*). À l'Ouest, des bains plus vastes répondent à un schéma plus classique (plan circulaire), quoique les circulations, dans l'état actuel de notre documentation, apparaissent fort complexes. Dans les deux cas, il s'agit de petits thermes de quartier. Les dimensions sont empruntées à A. Ballu.

IV) *Bain des sportifs (?)*A) Salles froides

À partir de la façade Nord de l'*insula*, un long corridor, desservant au passage le couloir de service commun aux deux établissements, permet d'accéder directement au *frigidarium* mesurant 13 × 5,20 m, soit plus de 65 m². Sur le flanc occidental de ce dernier, une piscine froide est flanquée d'une petite exèdre ornée d'une mosaïque figurée représentant une femme nue (Germain nº 127 : baigneuse?).

Une porte située dans l'angle Nord-Ouest du *frigidarium* donne indirectement sur les espaces situés au Sud. Nous n'en connaissons qu'une *natatio* de 6 × 4,12 m. Les dégagements réalisés plus au Sud n'ont pas permis de reconnaître la palestre que l'on pouvait logiquement attendre à cet endroit : la mention de constructions diverses, dont des installations artisanales du type huilerie, laisse penser que la fouille s'est interrompue au niveau d'aménagements tardifs.

B) Salles chauffées

Au nombre seulement de deux, elles communiquent entre elles (seuil mosaïqué avec la représentation d'un nègre portant un instrument qui semble être une pelle à feu : Germain nº 129). On peut proposer d'y reconnaître un *tepidarium* (1) et un *districtarium* ou un *districtarium-laconicum* (2).

1 : 4,55 × 2,60 m; chauffage indirect.

2 : 5,53 × 3,40 m. Originellement, ce local devait être chauffé par un foyer placé dans le couloir de service situé immédiatement à l'Ouest. Ce dispositif fut ensuite profondément remanié (fig. 4). Toute la partie septentrionale de ce couloir de service, isolée de sa partie méridionale par un mur, fut transformée en un nouveau local, 4, chauffé par un foyer aménagé sous le mur Nord et accessible par une porte étroite percée dans ce même mur. Dès lors, 2 fut chauffé indirectement par deux passages de chaleur provenant du nouveau local, mais aucune porte ne fut créée entre ces deux pièces : 2 continua seulement à communiquer avec ce qui restait du local de service par une baie sans doute destinée aux desservants des bains.

Le but de ce remaniement n'apparaît pas clairement. Il provoqua la disparition d'un des foyers des thermes voisins au bénéfice de la création d'un local chauffé accessible seulement à partir du couloir de service septentrional. On peut se demander s'il ne s'agit pas d'un bain tardif, très restreint, sommairement installé dans des locaux alors désaffectés.

V) *Bain complet*

A) Salles froides

On y accède à partir de la façade Nord, par l'intermédiaire de plusieurs locaux où il faut sans doute placer des vestiaires. On parvient ainsi, par un cheminement en baïonnette, à un grand *frigidarium* (11 × 7,50 m, soit plus de 80 m²) équipé d'une piscine froide placée au Sud. Une particularité est constituée par l'annexe située à côté de cette dernière, véritable second petit *frigidarium* de moins de 15 m², également pourvu d'un bassin froid et, au centre, d'un second bassin circulaire de plus d'un mètre de diamètre qui paraît trop profond pour n'être qu'un pédiluve.

B) Salles chauffées

Nous sommes en présence de six pièces chauffées dont quatre sont équipées d'un bassin. Le local 3, de plan octogonal, occupe une position centrale. Il paraît jouer uniquement un rôle de distribution : la théorie d'A. Ballu, qui l'identifie à un *laconicum*, est peu plausible, étant donné son mode de chauffage indirect à partir de IV. Le relevé du même auteur comporte un point particulièrement étonnant, l'absence de communication entre III et IV, ce qui impliquerait deux itinéraires distincts. En réalité, malgré l'arasement du mur, l'examen des vestiges montre qu'il était percé d'une porte. Nous pouvons donc proposer la restitution d'un circuit dextrogyre, caractérisé par un dédoublement des *tepidaria*.

I : 6,20 × 3 m; bassin; double-cloison; chauffage indirect (la ruine du bassin ne permet pas d'exclure totalement la présence d'un foyer de ce côté, mais cette présence serait peu compatible avec un accès aisé au *frigidarium*). Vu sa position entre le grand *frigidarium* et l'ensemble chauffé, il ne peut s'agir que d'un *tepidarium*, certainement celui d'entrée étant donné ses dimensions beaucoup plus vastes que celles de la salle V qu'il faut identifier à un autre *tepidarium*.

II : local de plan demi-circulaire (3,25 m de largeur; 2,60 m de profondeur), où il faut, dans le cadre de notre lecture, voir un *districtarium*. Il est chauffé directement par un foyer.

III : 3,40 × 2,20 m; double-cloison. Un foyer au Nord; un bassin à l'Est, directement chauffé par un second foyer équipé d'une chaudière. Ce dernier fut détruit lors de l'aménagement d'un nouveau local chauffé dans cette partie du couloir de service (cf. ci-dessus). Nous proposons d'identifier cette pièce au *laconicum*.

IV : *caldarium* mesurant 4,10 × 2,30 m; un foyer à l'Est, avec chaudière desservant un bassin. Au Sud, le local demi-circulaire avec double-paroi n'est pas un local chauffé, comme le propose A. Ballu, mais une piscine elle-même chauffée par un foyer apparemment dépourvu de chaudière.

V : 4,10 × 2,10 m; bassin; chauffage indirect. Dans ce cas également, la position de ce local le désigne comme un *tepidarium*, de dimensions plus restreintes que le précédent : il s'agit du *tepidarium* de sortie.

THAMUGADI : THERMES DU MARCHÉ DE SERTIUS
(pl. CV)

I) *Bibliographie*

Ballu, *Rapport 1905*, p. 197-199; Id., *Rapport 1912*, p. 173-174 et 176-177; Id., *Timgad III*, p. 127-130; Germain, *Mosaïques*, p. 97-98.

II) *Datation*

Inconnue. S. Germain souligne que ces thermes font partie du même ensemble que le marché de Sertius, dont ils auraient pu constituer une annexe. On imagine mal les rapports fonctionnels pouvant exister entre deux constructions de ce genre, mais il est exact qu'une porte relie directement le marché et la palestre (cf. Boeswillwald *et alii*, *Timgad*, pl. XXIII). Il faudrait donc dater ces bains de l'époque sévérienne.

III) *Typologie*

Il est peu aisé d'apprécier la catégorie dans laquelle il convient de ranger ces bains. Nous les considérons comme appartenant au groupe des thermes de dimensions moyennes : de fait, en incluant le grand espace septentrional, ils dépassent de peu les 1 000 m². Les dimensions même du *frigidarium* sont difficiles à évaluer. D'après A. Ballu, il mesure 12,90 × 8,80 m, couvrant donc un peu plus de 113 m², mais ces chiffres peuvent varier (*Inv. mos.*, III, p. 26, nº 99 : 10,70 × 9 m). Le plan Ballu (fig. 1) semble approximatif, et ne permet pas de trancher dans la mesure où il ne correspond à aucune de ces données chiffrées.

Les quatre salles chaudes sont disposées à l'Ouest en fonction d'un plan à itinéraire rétrograde comportant deux virages et un raccourci. Un cinquième local chauffé, situé à l'écart des autres, pose un problème d'interprétation.

IV) *Salles froides*

Il est usuel de considérer que les entrées sont à l'Est, où la palestre est accessible à partir du marché voisin. Depuis la rue occidentale, une vaste porte donne sur un espace considéré comme une cour : elle permet de gagner non seulement le couloir de service, mais aussi la salle des bains froids.

Le *frigidarium* possède une seule piscine. A. Ballu lui en attribue une seconde, à son angle Sud-Est. L'examen de son plan montre, en fait, que cette dernière est extérieure à la salle et s'intègre dans un complexe de constructions tout à fait semblable à une palestre avec *natatio* et portique oriental. Cet ensemble communique avec un groupe de locaux qui occupe toute la partie méridionale des thermes. Outre des latrines (des installations du même type se trouvent déjà au Nord, à l'autre extrémité du bâtiment), il s'agit d'une demeure dotée d'un vaste péristyle et, au Nord, d'un péristyle secondaire sur lequel donne une exèdre flanquée d'une salle sur hypocauste, 1, comprenant probablement un bassin chauffé directement par un foyer. Les rapports entre cette demeure et les thermes, qui paraissent communiquer entre eux de différentes manières, ne sont pas clairs et mériteraient une étude. La demeure a-t-elle profité de la proximité des bains voisins pour s'équiper d'un *caldarium*, chauffé à partir du couloir de service des thermes, le bassin du péristyle secondaire servant de bain froid? Le propriétaire de la *domus* était-il même possesseur de ces bains de quartier?

V) *Salles chauffées*

Hormis la salle isolée dont nous venons de parler, le secteur chauffé comprend quatre locaux. Nous pouvons donc être en présence soit d'un itinéraire rétrograde avec un seul *tepidarium*, soit d'une fusion du *destrictarium* et du *laconicum*.

Le fait que les deux pièces occidentales communiquent directement avec le *frigidarium* va dans le sens de leur identification à des *tepidaria*, l'un d'entrée, l'autre de sortie. Cependant, il n'y a pas de communication entre la salle Nord et le troisième local chauffé, ce qui, dans le cadre de cette hypothèse, serait incompréhensible : les deux *tepidaria* auraient dû communiquer avec la suite du circuit chauffé.

Nous pouvons donc proposer le schéma suivant :

I-V : *tepidarium* d'entrée et de sortie; un foyer.

II : *destrictarium* équipé d'un bassin; un foyer; un passage de chaleur vers III. On notera l'existence d'une porte II/*frigidarium* qui pouvait permettre aux baigneurs soit d'éviter le *tepidarium*, soit d'interrompre leur itinéraire en regagnant la salle des bains froids dès après avoir utilisé le *destrictarium*.

III : un foyer; un passage de chaleur vers IV.

IV : *caldarium* (9,20 × 4,50 m) avec trois bassins disposés selon un plan cruciforme; trois foyers, dont deux, disposés à l'Ouest, sont équipés d'une chaudière.

THAMUGADI : THERMES DU CAPITOLE
(pl. CV)

I) *Bibliographie*

Ballu, *Rapport 1910*, p. 128-130; Id., *Timgad III*, p. 115-117; Germain, *Mosaïques*, p. 120.

II) *Datation*

Inconnue.

III) *Typologie*

Il s'agit de petits thermes de quartier. Bien que les abords du bâtiment n'aient pas été dégagés, il ne paraît pas s'être étendu très loin au-delà du secteur fouillé et semble, en particulier, avoir été dépourvu de palestre. Dans son état actuel, le bloc balnéaire occupe une surface d'environ 500 m². Le *frigidarium*, proportionnellement très vaste, mesure 10,55 × 8,90 m, soit près de 94 m².

Les salles chauffées, au nombre de trois et disposées à l'Ouest, étaient parcourues selon un itinéraire rétrograde correspondant à un plan orthogonal avec virage entre *frigidarium* et secteur chauffé.

IV) *Salles froides*

L'entrée de l'établissement se trouve dans l'angle Nord-Est, où une assez vaste pièce est encore équipée d'un banc qui la désigne sans doute comme vestiaire.

Au Nord et à l'Est de la salle des bains froids, sont disposés des locaux, dont trois accessibles par une vaste baie qui en fait de véritables exèdres, peut-être des salons.

Le *frigidarium* possède deux piscines, de taille inégale et curieusement disposées sur le même petit côté de la salle. Elles sont flanquées d'un local faisant fonction de vestibule du circuit chauffé.

V) *Salles chauffées*

I-V : 5,10 × 3,65 m; un foyer.

II-III : 4,40 × 3,70 m; un foyer; deux passages de chaleur vers I-V, un vers IV. Il ne subsiste pas de trace de bassin, mais l'hypocauste est très ruiné.

IV : 5,65 × 4,50 m. Au Nord, dans une abside, un bassin chauffé par un foyer qui supportait une chaudière. À l'Ouest, le renfoncement abritait probablement une seconde piscine, éclairée par deux fenêtres et chauffée directement par un foyer, peut-être lui aussi équipé d'une chaudière.

A. Ballu (*Rapport 1910*) signale un autre foyer au Sud, dont il n'est plus question par la suite. De fait, dans l'angle Sud-Est de la pièce, on note un arc de décharge; mais rien n'est visible sur la face externe du mur, et aucun canal ne traverse ce dernier. Il est donc très probable que le *caldarium* ne possédait que deux foyers.

THAMUGADI : GRANDS THERMES SUD
(pl. CVI et CVII)

I) *Bibliographie*

Ballu, *Timgad I*, p. 170-188; Gsell, *Monuments antiques*, I, p. 221-224; Ballu, *Rapport 1904*, p. 88-89; Boeswillwald *et alii*, *Timgad*, p. 222-257; *Inv. mos.*, III, p. 29-30; Krencker, *Trierer Kaiserthermen*, p. 228-231; Courtois, *Timgad*, p. 55-60; Romanelli, *Topografia*, p. 186; Germain, *Mosaïques*, p. 132-136; Thébert, *Circulation*, p. 143; Id., *Sodalités*, p. 202.

II) *Datation*

Construits au IIe siècle, ces thermes sont agrandis en 198, ainsi que l'atteste l'inscription nº 171 trouvée dans le bâtiment, dans l'hypothétique vestiaire (Ballu, *Timgad I*, p. 180-181 : contrairement à ce que suppose cet auteur, il apparaît peu probable qu'il faille attribuer ce monument, érigé en dehors des murailles, au «commencement du IIe siècle»; il n'y a pas plus de raison de le placer à la fin de ce siècle : *contra* D. Krencker, p. 228). Le sens de ce texte est clair (*thermas ampliatas*). En revanche, la nature exacte des travaux ainsi célébrés reste incertaine. Peut-être s'agit-il de l'adjonction du grand hémicycle situé au Nord : c'est ce que pensent A. Ballu (*Timgad I*, p. 176, note 4) et D. Krencker (p. 228).

Plusieurs remaniements suggèrent une longue utilisation du monument, ce que confirment les inscriptions qui y ont été trouvées. Outre une dédicace à Crispine l'épouse de Commode (nº 181), des statues de la famille impériale sont érigées au début de la seconde moitié du IIIe siècle en l'honneur de Valérien, de Gallien, de la femme et des deux fils de ce dernier (nos 176 et 178-180). De part et d'autre de la porte qui articule le grand hémicycle Nord et le reste du bâtiment, deux bases remployées portent un texte unique qui court sur ces deux supports : il témoigne d'une restauration du bâtiment

grâce à la convergence de l'argent des décurions et des bras du *populus* (nº 172). Le style de cette inscription permet de la dater du Bas-Empire (Lepelley, *Cités*, II, p. 447-448). Il est impossible de savoir s'il faut mettre cette restauration en relation avec les remaniements importants repérables dans l'organisation des salles chauffées du bâtiment. C'est également au Bas-Empire qu'il faut placer le piédestal d'une statue érigée en l'honneur du Génie de la cité par un évergète resté volontairement anonyme (nº 175). Cette base était placée dans la niche occidentale du *frigidarium*. Dans un remaniement des latrines, on utilisa comme matériau de construction deux fragments d'une dédicace à Claude II (268-270 : cf. Boeswillwald *et alii*, p. 250-251). Enfin, selon S. Germain (nº 212), une mosaïque de cubes blancs disposés en écailles n'offrirait de parallèles qu'avec des réalisations du Vᵉ-VIᵉ siècle.

III) *Typologie*

Il s'agit de thermes de dimensions moyennes, occupant environ 1 800 m² si l'on exclut l'hémicycle septentrional. Le *frigidarium* couvre 60 m² (Ballu, *Timgad I* : 8,30 x 7,10 m), ce qui apparaît relativement peu, mais il faut prendre également en considération le local situé à l'Ouest, qui n'en constitue qu'une annexe (8 × 2,88 m, soit 23 m²).

Les salles chauffées, disposées à l'Ouest selon un plan circulaire, étaient parcourues en fonction d'un circuit sinistrogyre. Dans le premier état, un raccourci permettait d'interrompre ce dernier après l'utilisation du *destrictarium*.

La présence de sodalités est attestée par des panneaux de mosaïque et un grand vase de pierre sculpté. Les dimensions des différentes pièces sont données par A. Ballu.

IV) *Salles froides*

Ce secteur se caractérise par l'existence de grandes salles, beaucoup plus vastes que le *frigidarium*. Il nous semble exclu de n'y voir que des lieux de rencontre, de conversation et de promenade (*contra* C. Courtois).

L'hémicycle Nord, avec sa cour de 8,15 m de rayon et ses portiques, était probablement beaucoup moins une promenade abritée (Boeswillwald *et alii*, p. 224) qu'une véritable palestre (D. Krencker, P. Romanelli).

Le mode de couvrement fait question pour un certain nombre de locaux. On ne suivra pas S. Gsell lorsqu'il considère le long couloir Nord-Sud en baïonnette comme hypèthre (p. 222). De même, il paraît très aventuré d'affirmer, ainsi que le fait A. Ballu, que toute une partie des pièces froides n'étaient pas voûtées (*Timgad I*, p. 181) : la minceur des murs n'est pas telle qu'elle autorise cette assertion.

Ce problème de couvrement concerne surtout le vaste espace de 24 × 9 m situé immédiatement au Sud de l'hémicycle septentrional. Tous les auteurs le déclarent couvert mais, étant donné l'épaisseur relativement faible des parois, restituent une couverture en charpente. Une telle solution apparaît pourtant bien médiocre pour un bâtiment de cette date et de cette importance. Il nous semble donc nécessaire d'envisager une autre hypothèse, celle d'une palestre. De fait, ce qui serait alors une cour est ceint sur deux côtés par l'équivalent de portiques avec lesquels elle communique largement et sous lesquels s'ouvrent des annexes. En revanche, dans cette hypothèse, il n'est pas exclu que l'espace fût couvert et transformé ainsi en gymnase lorsque fut construite une nouvelle palestre, au Nord du bâtiment.

Quoi qu'il en soit, il nous paraît tout à fait probable que ce vaste local, palestre ou gymnase, ou l'une puis l'autre, était destiné aux exercices physiques, en conformité avec l'opinion d'A. Ballu, S. Gsell ou P. Romanelli.

Le *frigidarium* est muni de deux piscines. Le bassin septentrional, initialement accessible uniquement à partir de la salle des bains froids, fut ensuite ouvert sur ses trois autres côtés, son flanc occidental étant seul dépourvu de marches. Vers l'Ouest, la salle des bains froids est en liaison, par deux baies, avec un local que D. Krencker considère comme le *tepidarium* de sortie. En réalité, comme il apparaît sur les plans Ballu et même sur celui de Krencker, ce local n'est pas chauffé, et ne l'a jamais été : le véritable *tepidarium* se situe plus à l'Ouest. Il s'agit donc, en fait, d'une annexe du *frigidarium*. Cette lecture est confirmée par le fait que la mosaïque qui pave ce local est identique à celle ornant la niche occidentale du *frigidarium*, si bien que S. Germain a pu se demander si cette paroi n'était pas due à un remaniement qui aurait subdivisé la salle des bains froids (nº 211).

La plupart des auteurs s'accordent pour placer le vestiaire dans les locaux de l'angle Nord. Leur position, à l'articulation du « gymnase » et du début du circuit chauffé, convient bien à une telle fonction.

V) *Salles chauffées*

Des remaniements importants contraignent à distinguer deux états, qui ne correspondent, peut-être, qu'à une simplification d'une évolution plus complexe. Originellement, il nous paraît possible de restituer l'organisation suivante (pl. CVII-2) :

I : 7 × 7 m; un foyer; pas de double-paroi (Ballu, *Timgad I*, p 184). Le *tepidarium* d'entrée nous

semble devoir être localisé dans cette pièce, directement accessible à partir des supposés vestiaires et du *frigidarium*. La porte l'unissant au couloir de service n'est qu'une communication technique réservée aux desservants des bains. Actuellement, cette pièce ouvre largement sur la piscine Nord du *frigidarium*. L'explication d'A. Ballu, qui met en avant le souci de n'obtenir qu'une chaleur mesurée (*Timgad* I, p. 184) ne vaut évidemment rien. Dans le premier état, il faut en fait restituer une séparation : le bassin n'était alors accessible qu'à partir du Sud (L'hypothèse de D. Krencker de la création de la piscine Nord du *frigidarium* lors d'un remaniement n'est pas étayée par des arguments précis).

Toujours dans le premier état, l'existence de la porte I/V apparaît inutile pour les baigneurs. Il faut penser qu'elle était réservée aux desservants des thermes ou, plutôt, qu'elle appartient seulement au second état (des traces de remaniement pourraient correspondre uniquement à un rétrécissement de la baie, mais plutôt à sa création).

II : 9,65 × 6,45 m; double-cloison; deux foyers, dont l'un possède un massif de maçonnerie qui a pu supporter une chaudière, chauffent un bassin logé dans l'abside occidentale. Un troisième foyer se trouve au Nord. À noter l'existence d'une communication entre II et V.

III : 9,65 × 6,68 m; double-cloison; un foyer qui, dans un premier état, pourrait avoir été équipé d'une chaudière. Deux portes permettent de gagner le *caldarium*.

IV : 13,30 × 6,37 m; double-paroi; trois bassins, se touchant aux angles, sont disposés selon un schéma cruciforme. Cinq foyers chauffaient cet ensemble, les deux situés à l'articulation des piscines étant équipés de chaudières.

V : environ 6,80 × 2,80 m, subdivisé par une paroi percée d'une large baie. Malgré les différents plans et les affirmations de certains textes (par exemple Boeswillwald *et alii*, p. 243), ce *tepidarium* de sortie possédait un hypocauste chauffé de façon indirecte (l'état des vestiges ne permet pas de voir les relations entre cet hypocauste et ses voisins, hormis II vers lequel il faut probablement restituer un passage de chaleur, bouché ultérieurement).

Cette restitution du circuit des baigneurs présente cependant une anomalie : le *laconicum* y est moins chauffé que le *destrictarium*. La présence de trois foyers pour ce dernier apparaît tout à fait exceptionnelle. C'est pourquoi certains auteurs (Boeswillwald *et alii* p. 244 et 246) avaient voulu y voir un second *caldarium*. La position réciproque des différentes salles nous paraît cependant imposer leur identification.

Dans le second état, la piscine Nord du *frigidarium* est ouverte sur les locaux environnants, vers le Nord, vers l'Est, et vers l'Ouest sur le *tepidarium* I du premier état qui est ainsi transformé en exèdre et, selon toute probabilité, désaffecté en tant que salle chauffée. La baie I/F, devenue inutile, est alors bouchée (cf. Boeswillvald *et alii*, p 242 et fig. 103, p. 233; plan Krencker : ce bouchage a aujourd'hui disparu). Il en va de même de la porte I/II, condamnée par la création d'une seconde piscine dans le *destrictarium*. Inversement, c'est sans doute à ce moment qu'est ouverte la porte I-V. Nous sommes donc conduit à penser que ce dernier local sert désormais, à la fois, de *tepidarium* d'entrée et de sortie (I-V).

Aucun remaniement n'est, en revanche, repérable dans les salles III et IV, si ce n'est, peut-être, la suppression de la chaudière qui semble avoir équipé le foyer du *laconicum* : on peut supposer que ce dernier perdit parallèlement le bassin dont il devait être muni, à moins que l'hypothétique chaudière primitive n'ait été destinée à alimenter le *caldarium* en eau chaude.

Il est donc certain que la circulation des baigneurs a été modifiée. Si nos hypothèses sont exactes, le premier état comportait les cinq salles chauffées usuelles, avec une baie II/V qui offrait un raccourci aux usagers soucieux de gagner rapidement le *frigidarium* après s'être nettoyés. Sans doute la subdivision de V était-elle justement destinée à maintenir à l'écart de l'agitation provoquée par l'existence de ce raccourci une partie du *tepidarium* de sortie.

Dans le second état (pl. CVII-3), il n'y a plus que quatre salles chauffées, la subdivision du *frigidarium* étant peut-être destinée à mieux organiser la circulation compliquée par la double fonction désormais assumée par l'unique *tepidarium*. Si l'on peut accéder à ce dernier à partir du *frigidarium* et du Nord, les baigneurs doivent désormais suivre un unique circuit sinistrogyre.

THAMUGADI : PETITS THERMES SUD
(pl. CVIII)

I) *Bibliographie*

Ballu, *Rapport 1904*, p. 89-91; Id., *Timgad III*, p. 112-114; Germain, *Mosaïques*, p. 137-138.

II) *Datation*

Inconnue. Plusieurs sols mosaïqués ont été réparés à l'aide de dalles de terre cuite semblables à

celles utilisées dans la construction des hypocaustes. Ces restaurations pourraient être très tardives : comme le signale S. Germain, nous sommes dans la partie de la ville la plus proche du fort byzantin.

III) *Typologie*

Il s'agit de petits thermes de quartier, apparemment sans palestre, mais nous ne connaissons rien des abords de ce monument qui n'a peut-être pas été complètement dégagé (d'après le plan Ballu, quatre baies de communication donnent sur un espace non fouillé situé à l'Est). Les constructions mises au jour couvrent environ 350 m². Le *frigidarium* mesure 9,30 × 6,50 m (Ballu, Germain), soit près de 60 m². Les pièces chauffées, réduites à trois et directement accessibles à partir de la salle des bains froids, sont disposées selon un plan orthogonal imposant un itinéraire rétrograde, avec virage entre *frigidarium* et secteur chauffé.

IV) *Salles froides*

Le cœur du bâtiment est occupé par le *frigidarium*, équipé d'une seule piscine. À sa périphérie, outre les entrées, sont disposés trois locaux où A. Ballu place, avec vraisemblance, un vestiaire et des salons. La pièce ouvrant vers l'Est pourrait avoir abrité des latrines : un égout court le long du mur occidental.

V) *Salles chauffées*

Les dimensions sont données par A. Ballu.

I-V : 5,03 × 3,82 m. Contrairement au texte d'A. Ballu, il faut restituer un foyer et deux passages de chaleur vers II-III.

II-III : 6,25 × 4,45 m; un bassin chauffé directement par un foyer.

IV : 6,38 × 3,88 m. Deux bassins chauffés chacun par un foyer. Celui du Nord est équipé d'une chaudière; celui du Sud n'a conservé aucune trace d'une telle installation.

THAMUGADI : THERMES DE LA MAISON DE L'*INSULA* 17 (pl. CVIII)

I) *Bibliographie*

Ballu, *Rapport 1904*, p. 87-88.

II) *Datation*

Inconnue. Tout le secteur septentrional des bains (II-III, partie de I-V et du *frigidarium*) empiète sur le *decumanus* qui délimitait primitivement l'*insula* vers le Nord : ce fait implique donc que les thermes sont une adjonction au schéma primitif de la demeure. Tardivement, une basilique chrétienne a exploité les lieux : le *frigidarium*, pourvu d'un dallage surélevé, a été équipé, au Sud, d'une abside précédée de deux colonnes, tandis que la piscine était, selon A. Ballu, transformée en baptistère.

III) *Typologie*

Ces bains privés comportent un grand *frigidarium* (environ 40 m²) muni d'une seule piscine, et trois salles chauffées disposées à l'Ouest en fonction d'un plan circulaire incomplet impliquant un itinéraire rétrograde. Ils sont installés à proximité immédiate du petit péristyle de la demeure, à l'Est et au Nord de ce dernier.

IV) *Salles froides*

Le *frigidarium*, de plan rectangulaire allongé, est accessible à partir du péristyle. Il comprend, sur son long côté occidental, une piscine et un local qui permet d'accéder au circuit chauffé.

V) *Salles chauffées*

I-V : chauffage indirect à partir de II-III (un passage de chaleur).

II-III : double-cloison; un foyer, desservi à partir de la rue, paraît avoir été équipé d'une chaudière, ce qui invite à restituer un bassin dont il ne reste pas de trace dans l'état actuel des lieux.

IV : un foyer, probablement doté d'une chaudière qui devait desservir une piscine semi-circulaire. Un passage de chaleur a pu exister entre les hypocaustes II-III et IV : il aurait été bouché à la suite d'un remaniement.

THAMUGADI : THERMES DE LA MAISON DE L'*INSULA* 22
(pl. CVIII)

I) *Bibliographie*

Ballu, *Rapport 1911*, p. 492.

II) *Datation*

Inconnue.

III) *Typologie*

Thermes privés faisant partie d'une demeure : trois salles chauffées sont disposées d'une manière qui suggère un plan circulaire avec itinéraire sinistrogyre.

IV) *Salles froides*

L'*insula* était très ruinée dès l'époque de son dégagement. Elle paraît avoir été occupée par une seule demeure dont les pièces sont disposées autour d'un péristyle central. Les bains se trouvent à l'Est, certains locaux s'alignant le long du *cardo*. Le secteur froid, et en particulier le *frigidarium*, n'est plus reconnaissable.

V) *Salles chauffées*

Elles sont petites. La plus grande mesure environ 3,50 m de longueur, et paraît avoir disposé d'un foyer. Il faut, sans doute, y reconnaître le *caldarium* : il ne reste nulle trace du bassin qui devrait se trouver à l'Ouest. Les autres pièces, disposées au Nord de la première, occupent, à elles deux, une superficie sensiblement équivalente. L'une, à l'Ouest, semble avoir été chauffée directement par un foyer, ce qui paraît désigner un *destrictarium-laconicum*. L'autre, à l'Est, n'est chauffée qu'indirectement à partir de IV (un passage de chaleur).

Seules deux portes, unissant I-V à II-III et à IV, sont encore reconnaissables. Il faut, selon toute probabilité, restituer une baie II-III/IV permettant un itinéraire circulaire. On ne pouvait accéder au *tepidarium* qu'à partir du Nord, où il faudrait donc placer le *frigidarium*.

THAMUGADI : THERMES DE LA MAISON DE L. IULIUS IANUARIUS (*INSULA* 37)
(pl. CVIII)

I) *Bibliographie*

C. Vars, *Inscriptions découvertes à Timgad pendant l'année 1901*, dans *RSC*, 35, 1901, p. 247-249; Gsell, *Rapport 1901*, p. 315; Ballu, *Timgad II*, p. 26 et 30-32; *Inv. mos.*, III, p. 129-130.

II) *Datation*

Ces bains existent lorsque L. Acilius Granianus offre à son beau-père, L. Iulius Ianuarius, une statue d'Esculape et une d'Hygie (inscriptions 184a et b) : peut-être même ce dernier en est-il le constructeur? Cette donnée ne nous fournit, cependant, aucune précision chronologique. C. Vars attribue ces textes à la seconde moitié du III^e^ siècle en se fondant uniquement sur la gravure : de même, il estime que le bâtiment est de «très bonne époque» (ce qui, dans son esprit, renvoie probablement au II^e^ siècle) à cause du soin apporté à sa construction. On notera cependant que cette maison est précédée, à l'Est, par un portique qui mord sur la rue et dont une partie, à une époque encore ultérieure, fut transformée en locaux complètement annexés à l'espace habité. Une de ces pièces abrite des latrines : rien n'interdit de penser que la création des thermes, qui empiètent également sur une rue, est elle-même tardive, sinon contemporaine de ces latrines. Le décor peint de la piscine du *frigidarium*, imitant des plaques de marbre, ne s'oppose pas à une telle hypothèse, mais rien ne prouve qu'il soit originel. En revanche, on notera que les salles chauffées empiètent d'1,40 m sur le *cardo* qui les longe.

Une basilique chrétienne fut installée sur les ruines de l'angle Sud-Ouest de la maison et sur une partie de *l'insula* voisine à l'Ouest, au détriment de la rue qui les séparait primitivement. Si l'état actuellement visible est généralement attribué à l'époque byzantine, il aurait été précédé par un premier édifice religieux (Germain, p. 16).

III) *Typologie*

Il s'agit de bains privés dépendant d'une demeure. Trois salles chaudes, disposées à l'Ouest selon un plan circulaire incomplet, étaient parcourues selon un itinéraire rétrograde. La superficie totale est d'environ 100 m² (Vars).

IV) *Salles froides*

Un relativement vaste *frigidarium* de plan rectangulaire, orienté Nord-Sud, est équipé d'un unique bassin désaxé afin de laisser place au *tepidarium* qui le jouxte.

V) *Salles chauffées*

I-V : petit local chauffé indirectement par un passage de chaleur provenant de l'hypocauste II-III.

II-III : chauffage indirect par deux passages de chaleur provenant de l'hypocauste IV. À l'Ouest, une abside semi-circulaire paraît avoir abrité un bassin : cette hypothèse est confortée par la disposition de l'hypocauste, dont un muret de briques percé uniquement d'un passage de chaleur semble avoir été destiné à soutenir l'emmarchement d'une piscine.

IV : un *alveus*, doté d'une double-cloison, est bien attesté à l'Ouest, chauffé directement par un foyer. Un second foyer, pourvu d'une chaudière, se trouve plus à l'Est, dans l'axe d'un renfoncement rectangulaire qui pourrait avoir abrité un bassin dont aucun vestige n'est, cependant, actuellement visible.

THAMUGADI : THERMES DE LA MAISON DU TRIOMPHE DE VÉNUS (*INSULA* 61) (pl. CIX)

I) *Bibliographie*

Ballu, *BAC*, 1902, p. CCXV; *Rapport 1903*, p. 167; *Timgad III*, p. 83-85.

II) *Datation*

Inconnue. Nous ne disposons d'aucune étude sur l'histoire de la demeure. Aucun empiétement aux dépens des rues n'atteste un remaniement de la superficie initiale de l'*insula* destiné à installer les thermes. Nous pouvons simplement noter que l'étude des mosaïques paraît montrer que la demeure est l'objet de soins attentifs du IIe siècle jusqu'à une date avancée, le IVe siècle au moins (Germain, p. 25-29).

III) *Typologie*

Il s'agit de bains privés dépendant d'une *domus*. Trois salles chauffées sont disposées au Nord-Ouest de la demeure, selon un plan circulaire avec itinéraire sinistrogyre.

IV) *Salles froides*

Le secteur froid, en particulier le *frigidarium*, n'est plus reconnaissable. Il faut probablement le localiser dans les deux locaux qui s'interposent entre le péristyle et le *cardo*, au Sud du secteur chauffé. Celui qui ouvre sur le péristyle pourrait avoir servi de vestiaire, celui qui donne sur le *cardo* de *frigidarium* (la remarque d'A. Ballu, reprise par S. Germain, selon laquelle ces bains ne communiquent pas avec l'extérieur repose sur le fait que l'auteur considère ce local comme une boutique).

V) *Salles chaudes*

I-V : chauffage indirect à partir des hypocaustes II-III et IV. L'accès au circuit chauffé a disparu, mais l'état des vestiges laisse possible un accès à partir du «*frigidarium*», accès qui s'impose au demeurant.

II-III : un foyer.

IV : un foyer muni d'une chaudière; un bassin de plan rectangulaire.

THAMUGADI : THERMES DE LA MAISON DE LA *PISCINA* (*INSULAE* 67 et 75) (pl. CIX)

I) *Bibliographie*

Boeswillwald *et alii*, *Timgad*, p. 333-334; Germain, *Mosaïques*, p. 42-44.

II) *Datation*

L'organisation des lieux pourrait témoigner de la transformation de locaux initialement dépourvus de fonctions balnéaires.

III) *Typologie*

Il s'agit de bains dépendant d'une grande *domus* résultant de la fusion de deux *insulae*. Ils sont situés à l'angle Nord-Est de l'îlot Sud. Les publications anciennes ne font que signaler ces thermes et l'état actuel des lieux ne permet pas de bien comprendre leur organisation : ils semblent avoir comporté deux locaux chauffés. En l'absence de la claire attestation d'une salle des bains froids, on peut même se

demander s'il ne s'agit pas, en réalité, d'un appartement chauffé.

IV) *Salles froides*

Aucun vestige visible ne permet d'identifier un *frigidarium*. Le plan suggère qu'il faut le placer au Sud, où une salle ouvre sur le péristyle et sur l'extérieur. On pourrait aussi envisager l'hypothèse de l'utilisation du grand bassin de la cour toute proche, bassin qui a donné son nom à la demeure.

V) *Salles chauffées*

À partir du «*frigidarium*», on accède à une pièce, 1, aujourd'hui pavée d'un grossier dallage sous lequel la publication ancienne suggère la présence d'un hypocauste. De fait, ce dernier paraît bien avoir été chauffé indirectement, par un passage de chaleur, à partir de la salle située au Nord, 2, dont l'hypocauste est visible. Curieusement, cette dernière pièce ouvre sur l'extérieur par une vaste baie : sans doute celle-ci témoigne-t-elle d'un état antérieur et fut-elle close lors de la création des bains. L'hypocauste ne paraît pas s'être étendu jusqu'au mur Ouest : l'extrémité occidentale de la pièce abritait sans doute le foyer.

THAMUGADI : THERMES DE LA MAISON DE L'*INSULA* 69 (pl. CIX)

I) *Bibliographie*

Boeswillwald *et alii*, *Timgad*, p. 334-335.

II) *Datation*

Inconnue. Cette demeure est restée dans le cadre de l'îlot primitif. La façon difficile dont les bains s'insèrent dans le plan d'ensemble semble trahir un remaniement.

III) *Typologie*

Ces bains dépendent de la demeure qui occupe toute l'*insula*. Ils se composent de deux salles chauffées parcourues selon un itinéraire rétrograde. En l'absence d'une claire attestation de la salle des bains froids, on peut même se demander s'il ne s'agit pas, en réalité, d'un appartement chauffé.

IV) *Salles froides*

Le secteur chauffé, très arasé, occupe l'angle Sud-Est de l'*insula*. Il est flanqué, au Nord et à l'Ouest, par deux pièces accessibles de l'extérieur et à partir de la cour centrale. Celle du Nord étant un *praefurnium*, il faudrait donc placer le *frigidarium* à l'Ouest, mais il ne subsiste aucune installation susceptible d'étayer cette identification.

V) *Salles chauffées*

D'après le plan ancien, une porte, qui n'est plus visible, livre accès à la salle chauffée méridionale à partir du «*frigidarium*». Cette salle (1 : environ 11 m²) était chauffée indirectement (un passage de chaleur). La seconde pièce chauffée, 2, plus vaste (environ 15 m²) possède un foyer installé dans le vestibule Nord qui faisait donc office de couloir de service. Il ne subsiste aucun indice signalant la présence d'une chaudière ou d'un bassin.

THAMUGADI : THERMES DE LA MAISON DE SERTIUS (pl. CX)

I) *Bibliographie*

C. Vars, *Inscriptions découvertes à Timgad pendant l'année 1901*, dans *RSC*, 35, 1901, p. 218-221; Gsell, *BAC*, 1901, p. CCX et 311; Ballu, *Timgad II*, p. 81-84; Boeswillwald *et alii*, *Timgad*, p. 326-330 et pl. XLI; *Inv. mos.*, III, p. 141, nº 170; Germain, *Mosaïques*, p. 59-60.

II) *Datation*

La partie inférieure de deux piédestaux a été trouvée en place dans le *frigidarium*. On a pu y replacer deux dés de pierre, remployés dans des aménagements tardifs de la demeure (Boeswillwald *et alii*, p. 328). Ils s'adaptent parfaitement à ces soubassements, et la restauration s'impose. En effet, ils portent respectivement une dédicace à Hygie et Esculape où il est précisé que leurs statues sont destinées à l'ornement des bains (nos 185-186).

Or, l'offrande à Hygie est faite par Faustus et Valentina, que l'on a aussitôt assimilés à M. Plotius Faustus Sertius et Cornelia Valentina Tucciana Ser-

tia, évergètes vivant sous les Sévères et célèbres pour avoir financé la construction du marché situé près de l'arc marquant l'extrémité occidentale du *decumanus* principal. Il n'y a pas de raison de remettre en cause cette identification. Dès lors, les conséquences s'enchaînent :

– La mise en place de ces statues, qui constituent un ensemble cohérent, doit être datée de l'époque sévérienne : à ce moment, les thermes existent.

– La maison de Sertius est une vaste *domus* couvrant près de 2 300 m². Elle a été construite sur l'emplacement libéré par la destruction du rempart, épisode que l'on a toute raison de placer également sous les Sévères. Si les thermes ne sont pas postérieurs à cette date, ils ne lui sont pas non plus antérieurs.

– Cette conclusion est confirmée par le mode de construction des bains : rien n'indique qu'ils ne font pas partie du projet initial.

Tout repose donc sur l'assimilation de Faustus et Valentina aux Sertii. Nous l'avons dit, il n'y a pas de raison de la remettre en cause. Dans l'état actuel de la documentation, il faut donc conclure qu'il s'agit, en Afrique, d'un des tout premiers exemples datés de bains privés urbains d'époque impériale.

III) *Typologie*

S. Germain signale que tous les plans publiés comportent des erreurs. Celui qu'elle utilise, d'ailleurs largement inspiré des travaux antérieurs, n'en est pas exempt non plus. Le secteur thermal a souffert d'une particulière inattention qui en rend la lecture incompréhensible. En réalité, seul le relevé de J.-P. Bonnal (fig. 3) restitue des données bien visibles sur le terrain et curieusement maltraitées de façon systématique. On peut ainsi restituer, sans problème majeur, quatre salles chauffées disposées selon un plan circulaire avec circuit dextrogyre accessible à partir du *frigidarium*.

Les salles proprement balnéaires et le couloir de service occupent environ 150 m², le *frigidarium* 35 m² (fig. 4).

IV) *Salles froides*

L'angle Nord-Est est occupé par deux salles communiquant entre elles et ouvrant sur l'extérieur par six portes dont l'une est placée sous le portique de façade. Il faut peut-être y reconnaître le vestiaire et une éventuelle salle d'exercices, si ces locaux font bien partie de l'ensemble balnéaire.

Le plus méridional de ces derniers donne directement sur le *frigidarium*, également accessible à partir de l'Ouest par un local qui ouvre lui-même sur le premier péristyle. La salle des bains froids, de plan très allongé, s'achève au Nord sur une piscine froide près de laquelle est percée la baie donnant accès au circuit chauffé.

V) *Salles chauffées*

I-V : chauffage indirect, sans doute à partir de IV (un muret, ensuite plaqué contre IV/Est, paraît avoir occulté ce passage).

II : chauffage indirect, sans doute à partir de III (comme ci-dessus, un muret plaqué contre III/Est paraît avoir ultérieurement bouché ce passage). Dès l'origine, les hypocaustes I-V et II étaient moins profonds que IV et III : les deux premières salles du circuit étaient donc modérément chauffées. Il semble qu'il ait existé une porte II/F, murée par la suite. Nous aurions alors un exemple d'itinéraires multiples dans des thermes de *domus*. Cette ouverture pourrait aussi appartenir à un état antérieur à la création des bains, mais, comme nous l'avons vu, rien ne permet de mettre en doute la contemporanéité de ces bains et de l'ensemble de la demeure.

III : *laconicum*, curieusement important puisqu'il constitue la plus vaste des salles chauffées (faudrait-il supposer une inversion du *caldarium* et de l'étuve?). Un foyer. Le plan de la pièce suggère un bassin dont il ne reste aucun vestige. Cette hypothèse est cependant confirmée par la forme du passage du canal du four sous le mur. Il est, en effet, couvert par une arcade étroite mais haute de près de 2 m : un tel dispositif ne peut s'expliquer que par le souci de loger une chaudière.

IV : *caldarium*, avec vestiges d'un bassin directement chauffé par un foyer passant sous le mur occidental grâce à une haute arcade identique à celle du *laconicum*. Il faut donc, ici aussi, restituer une chaudière, parfaitement logique en cet endroit, et dont la présence confirme la reconstitution proposée pour le *laconicum*.

VI) *Installations chauffées annexes*

De l'autre côté du premier péristyle, donc au Sud de ce dernier, se trouve un autre secteur chauffé d'interprétation difficile. Il n'y avait, probablement, qu'un seul hypocauste, encore bien visible, qui pourrait avoir été desservi par un foyer placé à l'Ouest. Malgré Boeswillwald *et alii* (p. 330), la pièce située au Sud, et qui ne communique pas avec la première, ne semble pas avoir été chauffée (fig. 5).

S'agit-il de bains destinés à la domesticité (Ballu, p. 83-84), ou d'installations «de basse époque» remplaçant les thermes de l'angle Nord-Est (Boeswillwald *et alii*, p. 330)? Aucun bain froid n'est repérable et on ne peut exclure qu'il s'agisse seulement d'une pièce d'habitation chauffée.

THAMUGADI : THERMES DE LA MAISON DE L'HERMAPHRODITE (pl. CXI)

I) *Bibliographie*

Ballu, *Timgad II*, p. 91; Boeswillwald *et alii*, *Timgad*, p. 322.

II) *Datation*

Comme la maison de Sertius, il s'agit d'une vaste *domus* construite sur le terrain récupéré à la suite de la destruction des remparts, sans doute à l'époque sévérienne. Le secteur chauffé est probablement plus tardif : en témoigne la façon maladroite dont il s'articule avec le reste de la demeure.

III) *Typologie*

Deux salles chauffées étaient parcourues selon un itinéraire soit rétrograde, soit, peut-être, sinistrogyre. Toute trace d'aménagement d'un *frigidarium*, s'il y en eut jamais, a disparu. Il nous paraît donc qu'il faut se demander s'il s'agit réellement de bains privés dépendant d'une maison ou, plutôt, d'un appartement chauffé.

IV) *Salles froides*

Au Sud, deux pièces froides flanquent les locaux chauffés. Si nous sommes en présence de thermes, on peut y voir soit un vestibule et un vestiaire, soit, plutôt, un vestiaire et un *frigidarium*. Il ne reste aucun indice permettant d'identifier une salle des bains froids, mais l'hypothèse de petits bains qui en seraient dépourvus paraît peu recevable.

V) *Salles chauffées*

La première, 1, semble avoir uniquement bénéficié d'un chauffage indirect : un passage de chaleur, bouché par la suite, paraît bien avoir uni les deux hypocaustes. Il devait être placé sous une porte qui n'est plus visible mais que signalent Boeswillwald *et alii* (remarque qui est d'ailleurs en contradiction avec le plan).

La seconde, 2, plus vaste, possède un foyer, installé aux dépens du vaste local sur lequel débouche le vestibule d'entrée de la demeure. Bien qu'aucun vestige de bassin ne soit repérable, il faut probablement y voir un *caldarium*, du moins s'il s'agit bien de thermes. Il ne subsiste aucune trace de la baie aménagée dans le mur méridional d'après le plan accompagnant le texte de *Timgad* (fig. 2). Cette baie n'apparaît d'ailleurs pas sur le plan publié dans *Timgad II* (fig. 1), mais la limite méridionale des hypocaustes y est représentée de façon fort schématique (la porte Sud de l'hypocauste 1 n'y figure pas non plus, alors qu'elle est encore clairement indiquée par son seuil). De plus un lien direct *caldarium-frigidarium* apparaît surprenant. L'hypothèse ne peut cependant être complètement exclue : il faudrait alors restituer un itinéraire sinistrogyre.

Les difficultés auxquelles on se heurte pour rendre compte de l'organisation de ces bains confirment qu'il est impossible d'exclure que nous soyons en présence d'un appartement chauffé composé de deux pièces précédées d'un vestibule. L'absence de toute trace de bassin, froid ou chaud, ne fait que conforter cette hypothèse.

THAMUGADI : THERMES DE LA MAISON À L'OUEST DES THERMES DES FILADELFES (pl. CXII)

I) *Bibliographie*

Ballu, *Rapport 1922*, p. 47-53 (bref résumé de ce rapport par R. Cagnat dans *BAC* 1924, en particulier p. LXXXI); Id., *Rapport 1923*. Germain, *Mosaïques*, p. 81-85.

II) *Datation*

Cette grande demeure (environ 2 500 m²) ne pouvait être érigée qu'en dehors de l'enceinte primitive, dont elle est cependant proche. Le *frigidarium* des thermes orientaux est orné d'une superbe mosaïque à motifs végétaux qui serait attribuable à l'époque sévérienne (Germain, nº 107 et p. 85) : elle s'insère dans un ensemble de pavements provenant de la même maison et relevant du même esprit.

Cette datation relativement haute pourrait être confirmée par l'histoire architecturale du bâtiment. De fait, un vaste îlot est occupé par une *domus* dotée de deux grands péristyles : elle semble être le produit de la fusion de deux maisons, ce qui rendrait également compte de la présence éventuelle de deux bains privés.

III) *Typologie*

Les bains orientaux sont logés dans l'angle Nord-Est de la demeure. Un *frigidarium* commande deux salles chauffées, placées au Nord-Est et parcourues selon un itinéraire rétrograde, l'ensemble correspondant à un plan linéaire.

Les hypothétiques bains occidentaux sont logés dans l'angle Nord-Ouest de la demeure. Les vestiges, très arasés, ne permettent de reconnaître que trois locaux chauffés disposés selon un plan orthogonal avec itinéraire rétrograde.

IV) *Salles froides*

A) Bains orientaux

Une salle ouvre largement sur le reste de la demeure par trois baies. Celles-ci permettent un accès à partir du péristyle et à partir de l'extérieur, par l'intermédiaire d'un long couloir qui longe tout le côté oriental de la demeure jusqu'à la rue méridionale.

Cette salle précède le *frigidarium* dont elle est séparée par un mur arasé où il faut restituer une baie. La salle des bains froids possède une exèdre au Nord et une piscine à l'Ouest. À l'Est, une porte conduit au secteur chauffé.

B) Bains occidentaux

Il ne subsiste aucune trace d'un *frigidarium* qui pourrait cependant aisément trouver place dans les pièces arasées qui flanquent, au Sud, le secteur chauffé, du moins si nous sommes bien en présence de thermes.

V) *Salles chauffées*

A) Bains orientaux

La salle 1 possède un bassin directement chauffé par un foyer. La seconde est un *caldarium* doté d'un *alveus* chauffé par un four qui semble avoir été équipé d'une chaudière.

B) Bains occidentaux

Le plan n'est plus guère reconnaissable qu'au niveau des hypocaustes. Les portes ont disparu, mais l'emplacement des passages de chaleur permet de les restituer de façon probable. Le nombre et les caractéristiques des salles permet de proposer une lecture :

I-V : chauffage indirect (un passage de chaleur vers II-III).

II-III : sans doute un foyer au Nord, un passage de chaleur vers IV.

IV : aucun foyer n'est repérable, mais il est très probable que cette salle, la plus vaste (plus de 20 m²) et selon toute probabilité abritant les bains chauds, bénéficiait d'un chauffage direct.

Cependant, s'agit-il bien de thermes? Si les circulations portées sur le plan Germain (fig. 1) correspondent effectivement à des données aujourd'hui perdues, il faudrait plutôt songer à un appartement chauffé.

THAMUGADI : THERMES DE LA MAISON AU SUD DE LA PORTE DE LAMBÈSE
(pl. CXII)

I) *Bibliographie*

Il n'y a rien dans les rapports d'A. Ballu, les bains n'étant pas encore dégagés (cf. le plan dans *Timgad III*, p. 51). Il faut donc se référer à M. Christofle, *Rapport sur les travaux de fouilles et consolidations effectués en 1927, 1928 et 1929 par le Service des monuments historiques de l'Algérie*, Alger, 1930, p. 58-62, en particulier p. 60. Ces bains sont simplement mentionnés dans J. Lassus, *Timgad*, Alger, 1969, p. 102-103, ou Germain, *Mosaïques*, p. 88-90.

II) *Datation*

Inconnue. Le faubourg auquel appartient cette grande *domus* paraît s'être développé rapidement : la porte de Lambèse, toute proche, est datée de 167. Les bains paraissent s'articuler difficilement avec le reste de la demeure, ce qui pourrait signifier que leur installation est liée à des remaniements.

III) *Typologie*

Il s'agit de bains privés dépendant d'une maison. M. Christofle signale quatre pièces sur hypocauste. Actuellement, on ne repère avec sûreté que deux salles chauffées et une piscine. Le plan est orthogonal, l'itinéraire rétrograde comprenant un virage dans la première pièce.

IV) *Salles froides*

Les bains sont logés entre une exèdre qui prolonge le portique occidental du péristyle (Germain, nº 119) et une grande salle située sur l'axe de ce dernier, face à une fontaine (Germain, nº 118 et 117). La pièce qui précède le secteur chauffé, très probablement une salle froide, doit être considérée comme faisant partie des thermes. Aucun aménagement n'atteste son rôle de *frigidarium*, et on se demande où on aurait bien pu loger un bassin. De plus, ce lo-

cal communique avec la salle 118 (6 × 5,55 m) qui pourrait avoir joué un rôle dans les thermes.

V) *Salles chauffées*

Ce secteur est très arasé. Le local 1 était chauffé indirectement par l'Ouest (un passage de chaleur; l'existence d'un foyer à l'Est semble improbable). La seconde salle possède un four. Elle se prolonge, vers le Nord, par un petit local, en fait, selon toute probabilité, un bassin qui paraît bien avoir été lui-même chauffé directement par un foyer : on reconnaîtra un *caldarium*.

THAMUGADI : THERMES DE LA MAISON PRÈS DU MARCHÉ AUX VÊTEMENTS (pl. CXIII)

I) *Bibliographie*

Ballu, *Rapport 1909*, p. 114-116; Id., *Timgad III*, p. 97-98; Id., *Rapport 1915*, p. 238-239. *Inv. mos.*, III, p. 26, n[os] 100-101; Germain, *Mosaïques*, p. 96. Pas de plan.

II) *Datation*

Inconnue. Le motif de la mosaïque du *frigidarium* (Germain, pl. XLIII, n° 132) nous paraît exclure une date antérieure à l'époque sévérienne.

III) *Typologie*

Nous n'avons pu voir ces bains sur le terrain. Leur emplacement apparaît d'ailleurs incertain. S. Germain les place «dans l'îlot contigu au marché aux vêtements», immédiatement au Nord des thermes du marché de Sertius (cf. fig. 22 de sa publication, en M-17). L'*inventaire des mosaïques* (plan p. 24-25) les situe, en revanche, à l'Ouest de ce dernier, au delà d'une rue, ce qui correspond mieux au *Rapport 1915* auquel S. Germain ne se réfère pas.

L'*insula* est incomplètement dégagée. A. Ballu, dans ce dernier rapport, y décrit un espace vide (cour?) autour duquel sont disposées des demeures. On peut se demander s'il ne s'agit pas, plutôt, d'une vaste *domus* à péristyle central. Quoi qu'il en soit, nous sommes en présence de bains privés qui sont disposés dans l'angle Nord-Est de l'îlot, à la rencontre de deux rues, le secteur froid étant au Nord, le secteur chauffé au Sud et comportant trois pièces parcourues selon un itinéraire difficile à restituer d'après les données dont nous disposons. Plutôt qu'un cheminement rétrograde, il nous paraît préférable de proposer, d'après le *Rapport 1909*, un plan circulaire avec circulation sinistrogyre.

IV) *Salles froides*

Tout ce que nous connaissons de ces thermes provient des rapports d'A Ballu, d'après lesquels on peut proposer, non sans hypothèses, l'organisation suivante (un plan schématique permet de suivre la description : fig. 1).

Un vestibule dallé (2,60 × 2,50 m) commande l'accès aux pièces d'habitation, au couloir de service et au *frigidarium*. Ce dernier (2,20 × 2,20 m) est équipé d'une piscine demi-circulaire. Les données fournies par S. Germain incitent à modifier légèrement les dimensions de la pièce, dans la mesure où la mosaïque du *frigidarium*, déposée au musée, mesure 2,40 m de côté (inscription musive n° 187).

V) *Salles chauffées*

Les baies de circulation ne sont pas décrites par A. Ballu, hormis la liaison directe *frigidarium-tepidarium*.

I-V : 2 × 1,60 m, le petit côté étant sur la rue; chauffage indirect.

II-III : 2 × 2 m; un foyer. Contrairement aux deux autres salles chauffées, A. Ballu ne signale pas que cette pièce jouxte la rue. En revanche, il précise qu'elle est située entre le couloir de service, qu'il faut placer au Sud-Ouest, et le *tepidarium*. Ce sont ces données qui nous incitent à éliminer un alignement des salles chauffées et à restituer un *destrictarium-laconicum* en une position qui suggère un circuit sinistrogyre.

IV : 3,30 × 1,85 m, le petit côté jouxtant la rue; un foyer. Pas de détail sur l'équipement de ce local.

THAMUGADI : THERMES DE LA MAISON AU NORD DU CAPITOLE (pl. CXIII)

I) *Bibliographie*

Ballu, *Rapport 1915*, p. 239-242; Germain, *Mosaïques*, p. 115-118. Sur le vaste édifice auquel sont rattachés ces thermes, cf. Ballu, *Rapport 1916*, p. 293-300, et Germain, *Mosaïques*, p. 106-114.

II) *Datation*

Hormis le fait que nous sommes à l'extérieur de l'enceinte primitive de la ville, nous ne disposons d'aucun indice précis. On notera le plan caractéristique du *frigidarium*, qui renvoie à un répertoire

particulièrement prisé au Bas-Empire : nous pouvons penser que ces bains ne sont pas antérieurs au IV^e siècle. Le style des pavements ne s'oppose pas à une telle hypothèse (cependant, K. Dunbabin date le seuil F/I-V du III^e siècle, peut-être du milieu ou de la fin de ce siècle, mais sans donner d'arguments : *Mosaics*, p. 275).

III) *Typologie*

Ces bains paraissent parfaitement liés au grand bâtiment qui s'étend au Sud, où l'on a voulu voir une hôtellerie (J. Lassus, *Visite à Timgad*, Alger, 1969, p. 62, d'où l'appellation de «thermes de l'auberge» parfois utilisée pour désigner cette construction balnéaire), ou du moins «un édifice à caractère collectif», plutôt qu'une habitation particulière (Germain, p. 106). Aucun argument décisif ne contraint à adopter une telle analyse, et, pour le moment, il semble plus prudent de considérer cet ensemble, ainsi que le faisait A. Ballu, comme une vaste *domus*.

Nous serions alors en présence de thermes privés, dont l'ampleur relative (quelque 350 m² pour le secteur proprement balnéaire) serait à l'échelle de cette demeure. Le secteur chauffé présente des difficultés de lecture. On peut cependant proposer que ce plan circulaire corresponde à un itinéraire dextrogyre. Les dimensions sont empruntées à A. Ballu.

IV) *Salles froides*

À l'Est, le long d'une rue à partir de laquelle il était peut-être directement accessible, un vaste local (14,65 × 7,20 m) devait servir de salle d'exercices (avec dépôt pour les produits nécessaires aux athlètes dans l'angle Nord-Ouest?). Il est pavé d'une mosaïque en gros cubes de terre cuite (Germain, nº 170). De là, on passe, par une porte large de 2,10 m, dans un *frigidarium* octogonal (côtés longs de 2,95 m; largeur de la pièce : 7,20 m). Deux piscines froides, de plan curviligne, sont disposées au Nord et au Sud. Quatre des côtés de l'octogone sont ornés de niches semi-circulaires : au fond de celle disposée au Sud-Ouest s'ouvre la porte d'un local qui donne sur le vaste espace situé au Sud des thermes. Ce dernier est également accessible à partir de la salle d'exercices.

Ce secteur, caractérisé par la présence de colonnades, est généralement considéré comme une des cours de la *domus*. On peut se demander s'il ne pouvait pas faire office de palestre. Un profond bassin, mesurant environ 6 × 3 m, évoque d'ailleurs une *natatio*.

V) *Salles chauffées*

Du *frigidarium*, on accède au secteur chauffé par une porte dont le seuil est orné de deux paires de sandales accompagnées des formules de souhait usuelles (inscription nº 188). Les vestiges sont bien lisibles.

I-V : chauffage indirect, non à partir de III, mais, selon toute probabilité, à partir de II (l'état de conservation des pavements ne permet pas de vérifier l'existence d'un passage de chaleur).

II : un bassin, directement chauffé par un foyer très probablement dépourvu de chaudière; double-cloison.

III : 3,20 × 3,20 m; un foyer, sans trace de chaudière; double-cloison; passage de chaleur vers IV.

IV : deux bassins, chacun chauffé directement par un foyer qui pourrait avoir supporté une chaudière.

L'identification de chaque pièce paraît bien assurée par la façon dont elle est aménagée. Or, il en résulte que l'emplacement du *caldarium*, situé entre le *destrictarium* et le *laconicum*, est fort curieux. Pourtant, il ne semble pas satisfaisant de regrouper ces deux derniers en III, dans le cadre d'un itinéraire sinistrogyre, et de voir en II un second *caldarium*. De fait, III paraît bien dépourvu de tout bassin, et, de plus, son fort chauffage (dimensions restreintes, double-cloison, un foyer, absence de passage de chaleur vers I-IV) correspond parfaitement à un *laconicum* pur et simple. Une dernière hypothèse consisterait néanmoins à fusionner II et III, et à faire de la pièce II le *tepidarium* de sortie. Cependant, dans ce cas, si la présence d'un bassin n'apparaît pas anormale, l'importance relative de cette pièce et son mode de chauffage correspondent bien mieux à une salle de nettoyage, ce que confirme l'absence de liaison directe avec le *frigidarium*.

On est donc conduit à proposer un itinéraire dextrogyre avec une étuve placée après le *caldarium*, solution qui n'est pas absolument sans parallèle mais qui paraît exceptionnelle dans le cadre d'un itinéraire continu.

THAMUGADI : THERMES OUEST
(pl. CXVI)

I) *Bibliographie*

Ballu, *Rapport 1909*, p. 116-118; Id., *Rapport 1912*, p. 172-173; Id., *Timgad III*, p. 118-120.

II) *Datation*

Inconnue.

III) *Typologie*

La publication de ce bâtiment est particulièrement médiocre : elle ne permet de comprendre ni les limites exactes de ces thermes, ni leur nature (A. Ballu penche pour des bains publics). En réalité, il s'agit d'une construction privée dont les contours sont parfaitement repérables. En effet, un simple examen des lieux permet de constater que ces bains dépendent d'une demeure à péristyle et que l'espace thermal est clairement individualisé par le fait qu'il se trouve en contre-haut de la maison à laquelle des escaliers le relient.

Quatre salles chauffées, disposées en fonction d'un plan circulaire, étaient parcourues selon un itinéraire dextrogyre. Le *frigidarium*, selon A. Ballu, mesure 6 × 5,20 m; en réalité, comme le suggère le plan du même auteur, il atteint environ 7 × 3,50 m, hors piscine et sans tenir compte des espaces annexes situés à l'Est.

IV) *Salles froides*

Le *frigidarium*, dallé, est muni d'une seule piscine. Il ouvre largement, vers l'Est, sur des locaux où il faut, selon toute probabilité, placer un vestiaire, près du débouché de l'escalier qui descend au cœur de la demeure. De cette salle des bains froids, on passe directement dans le *tepidarium*.

V) *Salles chauffées*

I-V : chauffage indirect par un passage de chaleur à partir de IV.

II : double-paroi.

III : un foyer avec chaudière (mais aucune trace de bassin n'est repérable); double-cloison. Le plan Ballu mentionne, au Sud, une ouverture qui n'est qu'une brèche tardive. Inversement, il omet de signaler une porte, indubitable, qui relie III et IV.

IV : 3,10 × 2,40 m. Double-paroi. Le bassin est chauffé par un foyer équipé d'une chaudière.

THAMUGADI : «BAINS DE L'USINE DE CÉRAMIQUE» (pl. CXVI)

I) *Bibliographie*

Ballu, *Rapport 1906*, p. 270-271; Id., *Timgad III*, p. 21-26.

II) *Datation*

Inconnue

III) *Typologie*

À l'Est de la colline qui domine au Sud le capitole, se trouve une demeure à péristyle dont des annexes abritaient des ateliers de céramique. A. Ballu pense que ces bains sont ceux du personnel travaillant dans cette «usine». En fait, ils sont situés à l'articulation des ateliers et de la demeure, et, malgré les affirmations de l'auteur, sont accessibles à partir de cette dernière. Il paraît donc logique de penser que nous sommes simplement en présence de bains dépendant d'une *domus*.

Trois locaux chauffés étaient parcourus selon un itinéraire rétrograde lié à un plan orthogonal avec virage au sein du secteur chauffé.

IV) *Salles froides*

À l'Est, le secteur chauffé est séparé d'une grande salle d'apparat de la demeure par un long couloir qui, provenant du péristyle, aboutit à un puits. Le côté méridional est occupé par le couloir de service, également accessible à partir du péristyle. Les salles froides devraient être situées vers le Nord, aux environs du *tepidarium*, mais aucun local de ce secteur (partiellement occupé par une vaste salle, comportant des rangées de piliers, qu'A. Ballu attribue à «l'usine de céramique») ne conserve les traces d'installations froides.

V) *Salles chauffées*

I-V : chauffage indirect; double-cloison.

II-III : un foyer chauffant directement un bassin; double-paroi.

IV : un foyer (sans trace de chaudière); double-cloison. Selon toute probabilité, un massif de maçonnerie tardif masque un *alveus* situé au débouché du four.

THAMUGADI : THERMES DE LA «CATHÉDRALE DONATISTE» (pl. CXIV)

I) *Bibliographie*

Ballu, *Rapport 1908*, p. 101-105.

II) *Datation*

Ces bains font partie d'un grand ensemble religieux comprenant une vaste basilique à *atrium*. Ce dernier est flanqué, à l'Ouest, d'un baptistère et d'un groupe thermal. L'ensemble est généralement attribué à la période fin IV^{e}-début V^{e} siècle. On a ainsi attribué au IV^{e} siècle les chapiteaux corinthiens de

l'*atrium* (mais il pourrait s'agir de remplois), les mosaïques du baptistère et les chrismes. Sans doute les lieux connaissent-ils aussi des aménagements à l'époque byzantine (Gui, Duval, Caillet, *Basiliques chrétiennes*, I, p. 278).

III) *Typologie*

Il s'agit de petits thermes dont l'étude est rendue très délicate par le manque de données disponibles. L'ensemble est intimement lié au baptistère mais il nous paraît, en fait, comporter deux édifices balnéaires distincts.

IV) *Thermes Sud*

Le secteur chauffé comporte deux pièces plaquées contre le mur occidental du baptistère. La plus grande (4,70 × 2,70 m d'après A. Ballu), placée au Nord, possède un foyer avec chaudière sur lequel il faut restituer un bassin. Elle est commandée par la seconde, chauffée indirectement, qui ouvre sur le baptistère et sur une vaste salle (9,60 × 8,90 m) qu'A. Ballu considère comme une annexe de la salle des baptêmes dont, de fait, elle constitue le vestibule. Elle devait aussi servir de *frigidarium*, lequel ne peut se trouver qu'à cet endroit. Cette fonction nous paraît attestée par la piscine semi-circulaire qui l'équipe. Dans le pavement de mosaïque subsistent les traces de deux cuves hexagonales qu'A. Ballu rattache au fonctionnement du baptistère mais qui pourraient aussi avoir fait partie des installations propres à la salle des bains froids.

V) *Thermes Nord*

Le *frigidarium*, au sol couvert de dalles, est subdivisé en deux par un mur percé d'une large porte. Sa partie méridionale communique avec le baptistère qui, au Nord comme au Sud, n'est donc accessible qu'en traversant les bains. Cette partie comporte deux piscines logées dans des hémicycles. Celle située au Nord comprend un bassin rectangulaire.

Du secteur chauffé, on ne reconnaît plus qu'une pièce à double abside, tout à fait semblable à un *caldarium* : un foyer, situé au Nord, et deux *alvei* logés dans les absides.

THAMUGADI : THERMES DE LA FORTERESSE BYZANTINE
(pl. CXIV et CXV)

I) *Bibliographie*

J. Lassus, *La forteresse byzantine de Thamugadi. Fouilles à Timgad 1938-1956*, Paris, 1981, p. 123-146.

II) *Datation*

L'inauguration de la forteresse est précisément datée par une inscription d'entre les premiers avril des années 539 et 540. L'étude des maçonneries de l'édifice balnéaire révèle des remaniements. Il paraît possible de proposer deux phases, la seconde étant caractérisée par un agrandissement de l'établissement avec adjonction de toute l'aile méridionale (pl. CXV-2 et 3).

III) *Typologie*

Il s'agit de bains militaires construits dans une grande forteresse d'environ 120 × 80 m. Toute la partie occidentale du bâtiment est installée sur un grand sanctuaire de source d'époque sévérienne. Alors que les casernements des soldats occupent la partie orientale du site, c'est en ce secteur que sont concentrées les installations vitales, en particulier la piscine héritée du sanctuaire antérieur et transformée en réserve d'eau, le siège de l'état-major, la chapelle et les bains. Toutefois, comme le souligne J. Lassus, ces derniers ouvrent vers l'Est, vers la place située au cœur de la forteresse, et sont donc aisément accessibles à partir des logements des soldats. Selon toute probabilité, ces bains étaient ceux de l'ensemble de la garnison, un éventuel clivage hiérarchique ne se traduisant qu'au niveau des horaires. D'ailleurs, le calcul auquel se livre J. Lassus (p. 146) en estimant à huit le nombre de personnes susceptibles de se baigner ensemble, repose, à notre avis, sur des bases erronées : malgré ses dimensions restreintes, un tel établissement pouvait, sans aucun doute, accueillir simultanément beaucoup plus d'individus.

Dans leur dernier état, ces bains couvrent un peu plus de 200 m². Ils comprennent trois salles chauffées disposées selon un plan circulaire incomplet imposant un itinéraire rétrograde. Une quatrième salle chauffée, due à une adjonction, offre un bain restreint.

IV) *Salles froides*

Dans le dernier état, la porte d'accès donne sur un vestibule transversal dont l'extrémité septentrionale constitue une pièce spécifique où J. Lassus propose de placer un gardien. On passe ensuite dans la salle la plus vaste de l'édifice, équipée d'un

banc. Ce vestiaire commande le début des salles proprement balnéaires, dont la première est un petit *frigidarium* doté de deux piscines.

À l'Est du vestibule se trouve un local que J. Lassus considère comme postérieur (p. 142) : le plan Lenne paraît au contraire indiquer qu'il fait partie du projet primitif. Un escalier est logé dans l'angle Sud-Est. La publication restitue une porte au Sud, mais il paraît étrange qu'il n'en reste nulle trace dans un mur dont l'élévation reste notable. Elle estime aussi que l'escalier servait à monter à un étage, ce dernier s'étendant même probablement à l'ensemble des bains.

Cette restitution n'est pas satisfaisante. Les lieux paraissent avoir été très remaniés (disparition presque totale du dallage; présence d'une colonne et de supports (d'auges?) dont rien ne prouve qu'ils appartiennent à l'état primitif). On peut donc se demander si ce local n'est pas originel et s'il ne s'agit pas d'un bassin en plein air, d'une *natatio* dépendant des bains : dans cette hypothèse, l'escalier ne signalerait nullement la présence d'un étage.

V) *Salles chauffées*

I-V : une porte sépare la salle des bains froids du début du secteur chauffé. Ce premier local, installé sur hypocauste, était chauffé indirectement à partir de II-III. Un banc au Sud, quatre sièges installés dans des niches au Nord, dont le plus oriental isolé dans une sorte de cabine individuelle, permettaient aux baigneurs d'attendre confortablement une première sudation.

II-III : un foyer. Les longs murs sont dotés d'une double-cloison d'un type particulier. Au Nord, des briques maintiennent à distance de longues dalles, épaisses de 27 cm. Au Sud ont été utilisées des pierres de dimensions beaucoup plus restreintes.

IV : ce *caldarium*, équipé de deux bassins, paraît avoir été muni d'une double-paroi, mais nous ne comprenons pas la description qui en est donnée (p. 132). Nous ne comprenons pas plus l'évolution chronologique du mode de chauffage telle qu'elle est décrite (p. 145...). Les données disponibles permettent de restituer un état initial où le *caldarium* est chauffé par deux fours disposés à l'Ouest et au Sud. Lors de la création de la nouvelle salle chauffée 1, ce dernier fut supprimé, sans doute transformé en passage de chaleur. Un nouveau foyer fut créé à l'Ouest, afin de chauffer ce nouveau local. Il n'y a aucune raison de penser que le foyer occidental du *caldarium* fut alors également supprimé, la chaleur procurée par les sources de chaleur désormais situées de part et d'autre de cette salle étant considérés comme suffisantes. Un tel schéma, qui nous ferait passer d'un *caldarium* possédant deux foyers à une salle chauffée seulement indirectement, n'est pas vraisemblable.

On ne peut pas plus admettre la restitution qui propose de transformer l'emplacement du four Ouest du *caldarium* en une grande cheminée dont le conduit serait dessiné par le mur qui ne peut, en réalité, que délimiter le *praefurnium* (le parallèle établi, p. 145, note 9, avec les grands thermes Nord d'Hippone ne vaut rien puisque, dans ce dernier cas, la pseudo-cheminée n'est que le logement d'une chaudière).

L'étude des maçonneries et des collages, telle qu'on peut la faire grâce au plan Lenne (pl. CXV-1), permet en fait de distinguer toute la partie septentrionale du bâtiment de l'aile méridionale qui a été plaquée contre cette dernière.

Dans le premier état, le *caldarium* IV possède donc deux foyers, le *praefurnium* occidental étant délimité par un mur qui, au Nord, vient se coller contre la façade Ouest des bains mais qui, au Sud, paraît lié à la paroi IV/1 (p. 139). Quoi qu'il en soit des modalités de la construction, il ne s'agit pas d'« une sorte de tour en briques» qui aurait été inaccessible. Ce mur délimite simplement un espace de service, surélevé, tout comme le canal du four, par rapport au niveau environnant donné par un sol romain antérieur. Dès lors, il est tout à fait probable que l'on entrait dans le *praefurnium* par l'Ouest, par une baie aujourd'hui transformée en brèche. Sans doute cette construction était-elle destinée à abriter une chaudière.

Dans le second état, l'adjonction de l'aile méridionale permet de créer un vestiaire plus ample servant aussi d'antichambre au *frigidarium* qui, ainsi, n'ouvre plus directement sur l'extérieur. Surtout, elle autorise la création d'une nouvelle salle chauffée, 1, dotée de son propre foyer placé sous un bassin. La concomitance de la construction de cette pièce et du nouveau vestiaire est démontrée par le mur qui les sépare, clairement lié à l'installation chauffée mais également indispensable à la délimitation du local oriental : il est impossible d'attribuer ces locaux à deux états distincts. Ils fonctionnent ensemble et démontrent que toute l'aile méridionale est une adjonction (*contra* Lassus, p. 145, qui considère que le grand vestiaire et la pièce 1, alors sous forme de chaufferie, font partie du projet initial).

Reste à définir la fonction de la salle 1. En l'absence de toute communication IV/1, il s'agit d'un bain distinct. Nous voyons deux interprétations possibles. Soit il s'agit d'un bain dont toutes les fonctions sont concentrées en un seul local : on s'y nettoierait et on s'y baignerait (II-III-IV). Le but serait simplement d'accroître, à moindres frais, les capacités d'accueil du complexe. Soit il s'agit de la création d'un bain spécifique, réservé à ceux qui ne recherchent que décrassage et action de l'étuve (II-III).

MAROC

BANASA : THERMES NORD
(pl. CXVIII)

I) *Bibliographie*

R. Thouvenot, A. Luquet, *Les thermes de Banasa*, dans *PSAM*, 9, 1951, p. 33-40; Lenoir, *Thermes Nord*, p. 247-250.

II) *Datation*

Inconnue. Pour une hypothèse de datation haute (seconde moitié du Ier siècle), cf. Lenoir, *Thermes Nord*, p. 250 et 253. Comme le soulignent R. Thouvenot et A. Luquet, ce qui est conservé du décor mosaïqué ne saurait guère être antérieur à la seconde moitié du IIe siècle (p. 39).

III) *Typologie*

Il s'agit de petits thermes qui, dans l'état actuel des dégagements, couvrent moins de 350 m², le *frigidarium*, proportionnellement très ample, occupant environ 100 m².

Trois salles chauffées, disposées à l'Ouest en fonction d'un plan circulaire incomplet, étaient parcourues selon un itinéraire rétrograde.

IV) *Salles froides*

À partir d'une rue longeant la façade Ouest du monument, une porte permet d'accéder directement au *frigidarium*. Néanmoins, l'entrée principale doit sans doute être cherchée au Nord, où la façade est percée d'une baie dont on pouvait contrôler la fréquentation à partir de la pièce occupant l'angle des thermes. Logiquement, le baigneur rencontre alors une salle munie de banquettes, sans doute un vestiaire, puis une pièce au sol pavé d'une mosaïque géométrique qui pourrait être un salon.

Il débouche ensuite dans l'angle Nord du *frigidarium*, pourvu de deux piscines accolées. Le mur Sud-Est est équipé de bancs : l'ampleur de la salle permettait sans doute à une partie des baigneurs de s'y livrer à des exercices après s'y être déshabillée (sous les bancs, des logements voûtés, bouchés lors d'un remaniement, pouvaient abriter les vêtements; cette analyse a déjà été proposée dans Rebuffat, *Thamusida*, II, p. 193).

V) *Salles chauffées*

I-V : à partir du *praefurnium* Nord, un passage donne dans l'hypocauste I-V; il a été interprété comme « une petite chatière qui permettait de racler le sol de l'hypocauste... » (*PSAM*, p. 37). Bien que cette installation soit aujourd'hui fort détruite, ses dimensions très restreintes indiquent effectivement un orifice de nettoyage et non un petit foyer. D'ailleurs, un chauffage indirect était possible grâce à un passage de chaleur vers II-III. Des cheminées attestent l'inexistence de paroi chauffante. Le dessin mixtilinéaire des murs, avec des niches rectangulaires et, dans les angles, semi-circulaires, attire l'attention, tout comme la présence d'une mosaïque de voûte.

II-III : le même problème se pose quant au chauffage de cette pièce. Deux passages de chaleur font communiquer l'hypocauste avec IV, permettant donc un mode indirect. Cependant, le mur Sud-Ouest était percé d'un orifice dont on a pensé qu'il était, lui aussi, destiné au nettoyage (*PSAM*, p. 37). L'état actuel des lieux ne permet pas de trancher, la paroi étant ruinée à cet endroit. Il nous paraît cependant probable qu'il s'agit en fait d'un four. Sa desserte était assurée par un couloir de service logé contre la façade grâce à un décrochement du mur dessinant la limite Sud-Ouest du *frigidarium* et des salles chauffées.

Dans les angles, des cheminées (*PSAM*, p. 36) attestent l'absence de paroi chauffante.

IV : deux foyers, placés chacun sous une piscine (le plus septentrional, muni de longs bras externes aujourd'hui arasés, pourrait avoir été équipé d'une chaudière). Double-cloison signalée dans *PSAM*, p. 38, et dont l'existence est effectivement confirmée par l'examen des lieux.

BANASA : PETITS THERMES OUEST
(pl. CXVIII)

I) *Bibliographie*

R. Thouvenot, A. Luquet, *Les thermes de Banasa*, dans *PSAM*, 9, 1951, p. 40-49; Lenoir, *Thermes Nord*, p. 245-247.

II) *Datation*

Inconnue (pour une hypothèse de datation haute, au I[er] siècle, cf. Lenoir, p. 247). Si, comme le proposent R. Thouvenot et A. Luquet, le motif central de la mosaïque du *frigidarium* était un Dionysos volontairement détruit par les chrétiens, cela signifierait non pas une notable présence chrétienne à Banasa au III[e] siècle, mais la longue exploitation de ces thermes au-delà de cette époque.

III) *Typologie*

Il s'agit de petits thermes, imparfaitement dégagés et dont la partie visible n'occupe guère que 150 m², le *frigidarium* (5,75 × 4,50 m) couvrant environ 26 m².

Le secteur chauffé, disposé au Sud-Ouest, se compose, suivant la lecture adoptée, de deux ou trois locaux disposés en fonction d'un plan orthogonal et parcourus selon un itinéraire rétrograde, avec virage dans la première salle.

IV) *Salles froides*

Le *frigidarium* est directement accessible à partir de la rue qui borde le bâtiment au Nord-Est. Il l'est aussi par l'intermédiaire d'un long couloir, parallèle à cette dernière et provenant d'un secteur qui a visiblement fait partie du bâtiment mais qui n'a pas été fouillé. Il semble que l'on pouvait également gagner ce vaste espace situé à l'Ouest des bains par un second couloir l'unissant au local jouxtant la piscine circulaire du *frigidarium* : les rares vestiges qui y sont visibles laissent la place nécessaire à une hypothétique annexe destinée à la pratique sportive.

Sur un des côtés, une piscine froide est flanquée d'un petit local (2,40 x 1,40 m environ : salon?). En face, un second bassin est construit sur un plan circulaire (1,75 m de diamètre). Profonde de 1,20 m, cette piscine possède une arrivée d'eau située à environ 1,70 m de hauteur : il est donc usuel de la considérer comme une «salle de douches» (Thouvenot et Luquet, p. 43; Rebuffat, *Thamusida*, II, p. 194; Lenoir, p. 246-247). On remarquera cependant que ce système permettait de toute façon l'immersion du baigneur. Bien plus, il est tout à fait courant qu'une arrivée d'eau desservant une piscine soit située à une telle hauteur. Ce qui évoque donc une douche est uniquement l'étroitesse du bassin : en fait, dans la plupart des piscines, on pouvait combiner le bain par immersion et l'affusion que procuraient les jets d'eau alimentant le bassin. L'identification d'une douche véritable nous semble donc une hypothèse fragile.

À notre avis, nous sommes simplement en présence d'un *frigidarium* à deux piscines, et tout paraît indiquer qu'il s'agit là du plan primitif. De fait, les affirmations selon lesquelles la «douche» serait une adjonction ne sont qu'une conséquence de l'interprétation de ce local. Malgré l'utilisation conjointe de blocs de grand appareil et de blocage, qui rend l'interprétation des vestiges parfois délicate, les maçonneries qui dessinent la «douche» et la salle des bains froids semblent liées. On notera aussi que l'évacuation d'eau passait sous le pavement du *frigidarium* et gagnait un égout signalé par une bouche placée dans l'angle Nord de la pièce et couverte d'une pierre percée en forme de rosace (fig. 4). Cette couverture semble parfaitement liée à la mosaïque (*PSAM*, p. 43). Tout cet ensemble paraît donc cohérent et intègre la piscine circulaire au projet primitif.

V) *Salles chauffées*

1 : chauffage indirect à partir de 2; des cheminées (signalées dans *PSAM*, p. 42) attestent l'absence de double-cloison.

2 : chauffage indirect à partir de 3. La limite Ouest de cette salle n'est pas nette, et les inventeurs de ces thermes considèrent que 2 et 3 ne font qu'un seul local. Il nous semble cependant que la disposition de l'hypocauste permet de distinguer deux pièces (cf. déjà Rebuffat, *Thamusida*, II, p. 212; Lenoir, p. 245).

3 : un foyer chauffant directement un *alveus* rectangulaire; un second bassin, semi-circulaire, est dis-

posé orthogonalement. Le four est aujourd'hui en très mauvais état, mais le plan Luquet signale de longs bras externes. Ils soutenaient probablement une chaudière mais peut-être aussi, entre celle-ci et le bassin, une *testudo*. Un exemplaire en a été retrouvé à quelque distance, hors de tout contexte balnéaire, mais ses dimensions pourraient convenir au foyer des petits thermes Ouest (*PSAM* 1951, p. 57-58).

S'il faut bien distinguer trois pièces, nous avons 1 = I-V, 2 = II-III et 3 = IV.

BANASA : GRANDS THERMES OUEST
(pl. CXIX)

I) *Bibliographie*

R. Thouvenot, A. Luquet, *Les thermes de Banasa*, dans *PSAM*, 9, 1951, p. 10-21; Lenoir, *Thermes Nord*, p. 242-245.

II) *Datation*

Inconnue. R. Thouvenot et A. Luquet, en se fondant sur le fait qu'aucune des monnaies trouvées au cours de la fouille n'est antérieure aux Sévères, proposent avec prudence le début du IIIe siècle. Ils signalent aussi l'existence de réparations qui démontreraient une longue utilisation du monument. En revanche, il n'y a pas de raison de penser que les deux salles d'entrée sont une adjonction (*contra PSAM*, p. 21) : la cohérence des maçonneries semble au contraire indiquer que le plan actuel est originel, même s'il implique l'interruption d'une rue.

III) *Typologie*

Il s'agit de petits thermes, d'une superficie atteignant à peine 800 m², le *frigidarium* occupant environ 100 m². Trois salles chauffées sont disposées à l'Ouest selon un plan orthogonal impliquant un itinéraire rétrograde avec virage au sein du secteur chauffé. Un quatrième local est isolé du reste du circuit.

IV) *Salles froides*

Le vestibule d'entrée est partiellement occupé par un escalier spacieux qui permet de descendre au niveau des thermes. Dans le prolongement de ce vestibule, une vaste salle (environ 13 × 8 m d'après le plan, soit à peu près 100 m²), est également accessible à partir de l'impasse qui vient buter sur sa paroi septentrionale. Sa position et les banquettes qui l'équipent la désignent comme un vestiaire, mais son ampleur permet de se demander si, tout comme le non moins vaste *frigidarium* voisin, elle n'était pas aussi susceptible d'abriter des activités physiques (cf. déjà Rebuffat, *Thamusida*, II, p. 193).

La salle des bains froids, au sol dallé, est également pourvue de bancs. Elle possède une unique piscine. À proximité de cette dernière, une baie livre accès à une enfilade de trois pièces occupant l'aile Nord du monument. Dans la dernière de celles-ci, on a voulu reconnaître des latrines (*PSAM*, p. 15) : le plan de ce local ne s'y prête guère (cf. aussi Rebuffat, *Thamusida*, II, p. 195 et note 5).

V) *Salles chauffées*

1 : chauffage indirect à partir de I-V (un passage de chaleur); cheminées d'après *PSAM*, p. 18. Cette pièce ne communique qu'avec le *frigidarium*. On a proposé d'y voir une *cella unctuaria* (Thouvenot-Luquet; Rebuffat, *Thamusida*, II, p. 188, note 1), ou, ce qui paraît plus satisfaisant, un *destrictarium* destiné aux sportifs qui se dispensaient des autres locaux chauffés (Rebuffat, *ibid*., p. 191, note 1; Thébert, *Circulation*, p. 148).

I-V : chauffage indirect à partir de II-III par cinq amples passages de chaleur; cheminées (d'après *PSAM*, p. 18).

II-III : un foyer; double-cloison (d'après *PSAM*, p. 18); quatre passages de chaleur vers IV.

IV : un foyer équipé d'une chaudière attestée par deux grands massifs pourvus chacun d'un escalier. Un bassin rectangulaire au contact du foyer, un semi-circulaire disposé orthogonalement. Double-cloison bien attestée, mais qui ne faisait pas le tour de ces derniers.

BANASA : THERMES AUX FRESQUES
(pl. CXX)

I) *Bibliographie*

R. Thouvenot, A. Luquet, *Les thermes de Banasa*, dans *PSAM*, 9, 1951, p. 21-32; Lenoir, *Thermes Nord*, p. 250-254.

II) *Datation*

Inconnue. Après avoir envisagé une datation haute (fin Ier siècle av. n.è. ou début du Ier siècle de n.è. : *Thermes Nord*, p. 252), É. Lenoir, en se fon-

dant sur des recherches actuellement en cours, avance désormais, de façon provisoire, le milieu du IIe siècle (*Thermes romains de Maurétanie Tingitane*, dans *Thermes romains*, p. 152, note 8 et p. 158). Il est donc nécessaire d'attendre la publication de ces travaux mais, d'ores et déjà, il apparaît qu'une datation trop haute serait infondée. É. Lenoir, que nous remercions vivement, nous a fait connaître les premiers résultats de la fouille en cours. Sur les points qui nous intéressent, nous les avons intégrés dans cette notice, ce qui nous a épargné un certain nombre d'erreurs et d'approximations.

Des remaniements sont bien perceptibles, en particulier l'adjonction d'une salle chauffée aux dépens du *frigidarium*.

III) *Typologie*

Il s'agit de petits thermes couvrant environ 360 m², y compris tous les locaux annexes : le secteur proprement balnéaire n'atteint que 160 m², le *frigidarium*, dans son premier état, 40 m².

Les salles chauffées, disposées au Sud-Ouest, étaient parcourues selon un itinéraire rétrograde. Le plan, originellement linéaire, devient orthogonal dans le second état, avec virage dans la première salle chauffée.

IV) *Salles froides*

Un vestibule livre accès au vestiaire équipé de bancs soutenus par des voûtains de briques ménageant des espaces susceptibles d'accueillir les affaires des baigneurs.

Le *frigidarium* possède une piscine et, sur son côté Nord, un second bassin, de plan recherché : un hexagone est cantonné de niches, sauf du côté de l'accès. Malgré R. Thouvenot et A. Luquet, on restituera une petite coupole en maçonnerie, installée sur un haut tambour (l'ensemble est encore conservé sur 2,85 m de hauteur, sans que soit visible le départ du couvrement). La marche-margelle permet d'obtenir 1,20 m de profondeur, c'est-à-dire autant que la piscine principale. L'arrivée d'eau est bien visible, à la partie inférieure de la niche axiale. Il paraît donc clair que nous sommes en présence d'un petit bassin d'immersion (1,35 m de diamètre). Dans l'état actuel des lieux, on ne peut repérer aucune arrivée d'eau en hauteur, bouchée lors d'un remaniement ou non : il semble donc utile de faire l'économie de l'hypothèse d'une salle de douche (*contra* Rebuffat, *Thamusida*, II, p. 194).

Cette seconde piscine pose la question d'éventuels remaniements. On a affirmé que le seuil avait été surélevé afin d'accroître sa profondeur (*PSAM*, p. 24). L'examen des lieux ne paraît pas confirmer une telle analyse qui est sans doute due au fait qu'un bandeau de stuc, en relief, encadre la baie d'accès et se prolonge sous le niveau de la marche-margelle : il ne s'agit probablement que d'un parti décoratif, non du témoin d'un état antérieur. D'ailleurs, la maçonnerie semble cohérente; de plus, la dalle de marbre qui couvre la marche-margelle s'intègre à ce bandeau et se trouve à un niveau correspondant à celui du sol des niches.

Nous pensons donc être en présence de l'état originel de ce bassin. En revanche, reste à savoir si ce dernier constitue un ajout. Toute la maçonnerie est, en effet, collée contre le mur du *frigidarium*, parti qui peut, à la rigueur, passer pour un procédé de construction en ce qui concerne l'étage des niches, construit en briques, mais qui paraît moins compréhensible pour les autres niveaux de la construction. L'explication réside, en réalité, dans le fait que le mur septentrional du bloc balnéaire est une paroi antérieure réutilisée lors de l'érection des thermes, comme à l'Est et au Sud. Il n'y a pas donc de raison de considérer que cette seconde piscine, plus restreinte que la première, est une adjonction.

À côté de ce bassin, une porte permet de gagner un espace découvert. Ce lien privilégié avec le *frigidarium* permet de se demander si cette cour ne servait pas de lieu d'exercices (cf. aussi Lenoir, *Thermes Nord*, p. 251).

Le *frigidarium* était pavé d'une mosaïque à scène marine dont l'extrémité méridionale fut détruite lors de la création d'une salle chauffée supplémentaire. De fait, il faut distinguer au moins deux états principaux. Dans le premier, le *frigidarium*, de plan rectangulaire, comporte non seulement, sur son flanc oriental, deux niches au sol qu'il conservera par la suite, mais encore, au Sud, une autre niche qui, en revanche, sera détruite dans le deuxième état, lors de l'extension du secteur chauffé.

V) *Salles chauffées*

Dans le premier état, la salle des bains froids commande une enfilade de deux salles chauffées :

1 : chauffage indirect à partir de 2; paroi chauffante.

2 : une piscine chauffée directement par un foyer, trois passages sous la marche-margelle assurant la diffusion de la chaleur. Au Sud, un second petit bain est logé dans une abside. Le four, dont les bras atteignent 2 m de longueur, est flanqué d'un escalier situé au Sud : il supportait une chaudière.

Dans le deuxième état, le secteur chauffé est remanié, une pièce étant ajoutée en début de circuit, aux dépens du *frigidarium*.

3 : 2,90 × 2,25 m; chauffage indirect à partir de 1. Paroi chauffante seulement à l'Est et au Sud. Deux cheminées dans le mur Nord. L'abside méridionale de l'état antérieur est condamnée, mais la nouvelle salle chauffée est pourvue d'une autre abside, décalée vers l'Ouest : installée sur hypocauste, elle est dotée d'une double-cloison.

1 : tel quel.

2 : le petit bassin méridional est comblé, sa fenêtre étant complètement ou partiellement bouchée. Le *solium* occidental est rechargé, les marches étant parallèlement rehaussées.

D'autres remaniements ultérieurs sont repérables. En particulier, l'abside 3 fut supprimée, occultée par une paroi percée d'une fenêtre. À ce moment, les thermes fonctionnent encore : ce bouchage est doublé d'une paroi chauffante.

BANASA : THERMES DE LA MAISON À L'EST DU FORUM
(pl. CXX)

I) *Bibliographie*

R. Thouvenot, *Une colonie romaine de Maurétanie tingitane : Valentia Banasa*, Paris, 1941, p. 20-21; Rebuffat, *Thamusida*, II, p. 208.

II) *Datation*

Inconnue.

III) *Typologie*

«Petits thermes privés dans une maison particulière» (R. Thouvenot, *Les thermes de Banasa*, dans *PSAM*, 9, 1951, p. 9, note 1). Les vestiges sont en très mauvais état : ils couvriraient moins de 40 m². Le secteur chauffé, qui comprend deux salles disposées au Sud, était parcouru selon un itinéraire rétrograde.

IV) *Salles froides*

On ne connaît qu'une partie du *frigidarium*, dont le sol est dallé. Il comporte une piscine circulaire de 1,75 m de diamètre.

V) *Salles chauffées*

Il ne reste que les départs d'une paroi qui permet de distinguer deux pièces, la seconde étant équipée d'une piscine de 3,10 × 1,10 m. L'emplacement du foyer n'est pas reconnaissable dans l'état actuel des lieux.

COTTA : THERMES DE L'USINE DE SALAISON
(pl. CXXI)

I) *Bibliographie*

Euzennat, dans *BAM*, 4, 1960, p. 530-532. M. Ponsich, M. Tarradell, *Garum et industries antiques de salaison dans la Méditerranée occidentale*, Paris, 1965, p. 55-68. M. Ponsich, *Recherches archéologiques à Tanger et dans sa région*, Paris, 1970, p. 300-306.

II) *Datation*

Inconnue. L'ensemble serait construit à la fin du Iᵉʳ siècle av. n.è. et abandonné à la fin du IIIᵉ siècle (absence de sigillée claire D), mais les thermes n'appartiendraient pas au premier état (*Garum*, p. 68). M. Ponsich a cependant corrigé cette analyse (*Tanger*, p. 301-302). Il a reconnu un premier état thermal qu'il attribue «à l'époque punico-maurétanienne» (fig. 2b, pièces 2 et 3). À la période romaine, les bains sont agrandis et l'emplacement du foyer inversé.

L'examen de l'architecture montre qu'une telle chronologie relative est très improbable. Les maçonneries de l'ensemble du bâtiment forment un tout parfaitement cohérent, hormis le local 3 qui a visiblement été surajouté : il ne saurait donc appartenir à l'état le plus ancien. À titre d'hypothèse, nous proposerons trois états successifs du bâtiment, appartenant tous à l'époque romaine.

III) *Typologie*

Dans l'état actuellement visible, l'ensemble comprend une fabrique de garum à laquelle est accolée une *domus* à péristyle pourvue de bains. Que ceux-ci aient été, ou non, ouverts au personnel de la fabrique, il faut donc les considérer comme des bains privés.

Au Nord, directement lié aux thermes, un espace découvert longé par un portique sous lequel ouvrent des pièces pourrait avoir servi de palestre, mais l'état des vestiges ne permet pas de confirmer cette hypothèse. Les locaux proprement balnéaires occupent, dans leur extension maximale, environ 150 m².

IV) *Salles froides*

Un point essentiel est l'existence, à l'Est, d'une piscine froide que les publications ne prennent pas en compte. Il s'agit du *frigidarium* primitif. Au Nord, un vaste espace (9,50 × 6 m en moyenne), pavé de briquettes, possède un bassin central trop restreint pour constituer une véritable *natatio*. On peut cependant se demander si ce local n'était pas hypèthre, du moins dans les premiers états. La baie unissant ce dernier et le secteur chauffé paraît originelle.

V) *Secteur chauffé*

Il est probable que la salle chauffée longue de près de 10 m était, en fait, subdivisée en deux locaux. La disposition de l'hypocauste permet, au moins dans le dernier état, de placer la paroi disparue à l'aplomb des larges pilettes qui séparent deux systèmes différents de *suspensura*. M. Ponsich signale d'ailleurs à cet endroit, sous l'actuel fond de l'hypocauste, un mur en fondation (*Tanger*, p. 302) : l'information n'est pas aisée à exploiter, mais elle paraît confirmer l'existence d'une coupure à cet emplacement.

Dans l'état actuel de la documentation, il paraît possible de proposer l'évolution suivante :

– Premier état (fig. 2a)

Le *frigidarium* est alors à l'Est. Il faut donc restituer le foyer à l'opposé, là où la paroi est percée d'une ouverture qui subsistera. Nous avons alors deux locaux chauffés, 1 et 2. Dans le dernier état, ils étaient pourvus d'une double-cloison : son support de briques prises dans la maçonnerie des murs ne semble pas être dû à un remaniement. De fait, les quatre «cheminées» signalées par M. Ponsich (*Tanger*, p. 302) sont bouchées à environ 1,70 m de hauteur au-dessus du fond de l'hypocauste et ne paraissent pas avoir été de véritables cheminées, incompatibles avec une double-cloison. Sans doute faut-il donc considérer que les pièces 1 et 2 furent toujours munies d'une paroi chauffante. Dans ce cadre, 2 était le *caldarium*, 1 assumant les autres fonctions balnéaires.

– Deuxième état (fig. 2b)

La source de chaleur est déplacée vers l'Ouest, chauffant directement une nouvelle salle, 3, possédant deux piscines et une double-paroi : il s'agit évidemment du nouveau *caldarium* IV dont la création permet désormais d'établir l'équivalence 2 = II-III, avec chauffage indirect à partir de IV par un passage de chaleur; 1 = I-V.

– Troisième état (fig. 2c)

Le *caldarium* 3 est désaffecté. Son foyer est soigneusement obstrué et il ne semble pas que cette ancienne salle des bains chauds ait été conservée dans le circuit balnéaire : les vestiges de ses piscines montrent que le lieu est purement et simplement abandonné, le passage de chaleur vers 2 étant vraisemblablement obturé, bien qu'il ne reste pas trace de ce bouchage.

Parallèlement, le *frigidarium* est, lui aussi, désaffecté pour laisser place au nouveau foyer, reporté à l'Est : le niveau des portes de l'ancien *frigidarium* montre que l'endroit a été surcreusé afin d'installer le four. Les bains froids ne peuvent plus se prendre que dans la salle Nord.

Le *caldarium* est alors placé en 1. On restituera une piscine au-dessus du foyer, de larges pilettes devant correspondre au support de la marche-margelle, tandis que les longs bras externes du four, complétés par un massif de blocs, trahissent probablement la présence d'une chaudière. Le local chauffé 2 doit donc assumer les autres fonctions balnéaires : on est revenu de trois à deux pièces chauffées.

JORF EL-HAMRA : THERMES DE L'EXPLOITATION AGRICOLE
(pl. CXXI)

I) *Bibliographie*

M. Ponsich, *Exploitations agricoles romaines de la région de Tanger*, dans *BAM*, 5, 1964, p. 243-252; Id., *Recherches archéologiques à Tanger et dans sa région*, Paris, 1970, p. 311.

II) *Datation*

D'après M. Ponsich, la ferme aurait été reconstruite dans la deuxième moitié du Iᵉʳ siècle, mais les thermes seraient un aménagement postérieur. L'installation agricole aurait été abandonnée à la fin du IIIᵉ siècle.

III) *Typologie*

L'édifice est une grande ferme dotée d'une cour dallée sur laquelle donnent les thermes. Ils se composent uniquement de deux pièces disposées

selon un plan que l'on pourrait qualifier d'orthogonal dans la mesure où le grand axe de chacune est parallèle. Elles occupent une vingtaine de m². Nous n'avons pu retrouver ces ruines.

IV) *Salle froide*

De la cour, on descend deux degrés pour accéder au sol bétonné d'une pièce, 1, dont deux des côtés sont occupés par une banquette maçonnée qui constitue aussi la marche supérieure.

L'angle Sud-Est comprend un bassin profond de 60 cm qui fait penser que ce local servait non seulement de vestiaire mais aussi de *frigidarium* (*BAM*). Par la suite, M. Ponsich a estimé qu'il s'agissait en fait d'une grande cuve antérieure que l'on aurait comblée pour créer une pièce qui ne serait donc qu'un vestiaire. Ces thermes n'auraient alors offert qu'un bain chaud : c'est l'interprétation la plus plausible.

V) *Salle chauffée*

Un passage conduit à l'unique pièce chauffée, 2, disposant d'un foyer situé au Sud-Est. La baignoire, 3, est à l'opposé. Ses dimensions (135 × 72 × 60 cm de profondeur) étaient suffisantes pour permettre une immersion. Son accès était facilité par une marche percée d'un tuyau de plomb permettant l'évacuation des eaux usées, qui se répandaient donc sur le sol de ce petit *caldarium*. Une marche haute de 5 cm sépare ce dernier du vestiaire : elle implique que l'expulsion de l'eau vers l'extérieur devait se faire par le secteur du foyer.

LIXUS : THERMES DU THÉÂTRE-AMPHITHÉÂTRE (pl. CXXII)

I) *Bibliographie*

M. Ponsich, *Lixus 1963*, dans *BAC*, 1963-1964, p. 189-197 ; Id., *Lixus : informations archéologiques*, dans *ANRW*, II, 10, 2, p. 840-843; Id., *Une mosaïque du dieu Océan à Lixus*, dans *BAM*, 6, 1966, p. 323-328. Lenoir, *Thermes Nord*, p. 257-259; *Ead*., *Enceintes urbaines et thermes de Lixus,* dans *Lixus*, p. 292-295.

II) *Datation*

Inconnue. Ces thermes ont été installés en un lieu occupé par des constructions antérieures et ont dû eux-mêmes connaître plusieurs phases que l'état actuel des recherches ne permet pas d'étudier (N. Khatib-Boujibar, dans *BAM*, 6, 1966, p. 540, à propos de «thermes primitifs» repérés sous le *frigidarium*).

Ce qui nous intéresse ici, c'est donc le dernier état du bâtiment, le seul pour lequel on puisse proposer une tentative de lecture. Un sondage réalisé dans la salle des bains froids avait d'abord permis de dater la mosaïque qui la pave de la fin du II^{e} ou du début du III^{e} siècle (Ponsich, *BAM* 1966). En réalité, les fragments de céramique sur lesquels on se fondait sont désormais attribués à une date antérieure et plus rien ne démontre que cet état des bains soit postérieur au début du II^{e} siècle (Lenoir, *Thermes Nord*, p. 258). De même, les arguments tendant à prouver que l'édifice serait abandonné vers 300 (Ponsich, *BAC* 1963-1964, p. 196) ne peuvent encore être considérés comme décisifs.

III) *Typologie*

Il s'agit très certainement de thermes publics. Étant donné l'inachèvement de la fouille, leur superficie est difficile à évaluer : les vestiges actuellement visibles occupent moins de 900 m², et nous pouvons sans doute ranger ce bâtiment dans la catégorie des petits thermes (d'après le plan, le *frigidarium* couvrirait environ 70 m²). Trois salles chauffées sont disposées au Sud-Ouest, en fonction d'un plan difficile à interpréter.

Nous ne connaissons rien de l'environnement de l'édifice, si ce n'est qu'il est accolé à une vaste construction consistant en un espace circulaire de plus de 30 m de diamètre, ceint d'un haut podium et de gradins installés sur la moitié de sa circonférence. La destination de ce monument est l'objet d'une controverse : théâtre-amphithéâtre (Ponsich, *BAC* 1963-1964, p. 189-197, ainsi que *Un théâtre grec au Maroc* ? dans *BAM*, 6, 1966, p. 323-328) ou théâtre de type grec (M. Euzennat, *Héritage punique et influences gréco-romaines au Maroc à la veille de la conquête romaine,* dans *Le rayonnement des civilisations grecque et romaine sur les cultures périphériques. Actes du VIII^{e} congrès international d'archéologie classique (Paris, 1963),* Paris, 1965, p. 278)?

Les données connues, en particulier la présence d'un haut podium dessinant une arène circulaire, paraissent bien désigner non un simple théâtre, mais un édifice mixte (sur les théâtres-amphithéâtres d'Occident, cf. J.-C. Golvin, *L'amphithéâtre romain*, Bordeaux, 1988, p. 230-236).

La question des rapports entre ce monument et

les thermes voisins est particulièrement embrouillée. Ces derniers sont en effet construits à l'endroit où l'on attendrait les bâtiments de scène du théâtre-amphithéâtre. C'est pourquoi M. Ponsich a pensé que les bains étaient installés dans les sous-sols de la scène, partiellement remblayés. Les vestiges visibles permettent d'exclure cette hypothèse, au demeurant peu vraisemblable.

Ce même auteur a également envisagé l'hypothèse selon laquelle les thermes occuperaient l'emplacement de la scène, alors détruite. Mais on se heurte à des difficultés chronologiques insurmontables. D'après M. Ponsich, les thermes existeraient vers 200 tandis que l'édifice de spectacle, construit au début du Ier siècle, serait abandonné au cours du IIIe siècle. Ce dernier serait donc privé de sa scène dans sa dernière période de fonctionnement.

Cette séquence, déjà surprenante, est rendue encore plus invraisemblable par les données réellement disponibles qui incitent à décaler nettement la vie du théâtre-amphithéâtre, lequel pourrait fort bien n'avoir été construit qu'à la fin du Ier siècle ou au début du IIe siècle (M. Lenoir, *Lixus à l'époque romaine*, dans *Lixus*, p. 277-278) et avoir fonctionné jusqu'à une date tardive (Id., *ibid.*, p. 272-273 et note 13). Si l'on ajoute le fait que le dernier grand état des thermes pourrait être antérieur à l'époque sévérienne et ne constituer qu'un remaniement d'un établissement thermal antérieur, il apparaît que les deux bâtiments ont longuement coexisté. Si le théâtre-amphithéâtre possédait une scène, elle ne se trouvait pas à l'emplacement des bains.

Il semble donc que les deux édifices soient simplement juxtaposés, en un secteur de la ville qui n'était pas vierge : on repère encore des murs antérieurs qui ont été partiellement détruits, partiellement réutilisés lors de la construction de ces derniers (cf. aussi É. Lenoir, *Lixus*, p. 295). Le mur dessinant l'arène est aujourd'hui entièrement dégagé : il ne semble comporter aucune communication directe vers le secteur des bains. Sans doute, à l'Ouest, les entrées des deux édifices étaient-elles proches l'une de l'autre, mais il n'y avait pas de véritable lien architectural entre eux. Leur proximité paraît donc dénuée de signification, et même l'hypothèse séduisante d'une utilisation de l'arène comme palestre semble fragile (cf. le parallèle entre ces constructions et les thermes de Gigthis établi par G. Picard dans *BAC*, 1963-1964, p. 198).

IV) *Salles froides*

L'accès au bâtiment était probablement à l'Ouest. Une vaste pièce couverte, incomplètement dégagée, est équipée de bancs : il pourrait s'agir d'une salle d'exercices. De là, on passe directement dans le *frigidarium* muni de deux piscines et dont la mosaïque comporte des motifs géométriques et végétaux enserrant une tête d'Océan. Il ne saurait, évidemment, s'agir d'un *tepidarium* (*contra* Ponsich), ce qui est démontré, si besoin était, par le fait que le sondage réalisé sous le pavement n'a révélé aucun hypocauste.

À l'Est, la salle des bains froids est reliée, par un large couloir, à une pièce de plan circulaire. La présence de bancs ne suffit pas à déterminer sa fonction, mais, plutôt qu'un salon, il semble plus logique d'y voir un vestiaire. L'examen des maçonneries ne paraît pas confirmer l'hypothèse d'une antériorité de cette rotonde par rapport au *frigidarium* et à sa piscine orientale (*contra* É. Lenoir, *Lixus*, p. 294).

V) *Salles chauffées*

Nous sommes en présence de trois pièces chauffées, probablement toutes directement accessibles à partir du *frigidarium*. Un tel parti, exceptionnel, rend d'autant plus difficile l'interprétation de ce secteur que la fouille reste inachevée.

1 : cette salle sur hypocauste est dépourvue de foyer et il ne subsiste pas de trace explicite d'une paroi chauffante. Une importante brèche dans le mur 1/2 doit correspondre à un passage de chaleur, peut-être double, permettant un chauffage indirect. Il est impossible de savoir si elle correspond aussi à une porte. En tout cas, la pièce était, selon toute probabilité, accessible à partir du *frigidarium*.

2 : ce local n'est que très partiellement dégagé. Un foyer est bien attesté au Sud, dans la partie mise au jour. Il y en avait probablement au moins un autre : dans le mur Ouest, un arc en grand appareil dont seule est visible la partie supérieure pourrait signaler un four (cf. déjà É. Lenoir, *Lixus*, p. 294). Une porte F/2 a été bouchée à la suite d'un remaniement.

3 : cette pièce se caractérise par un hypocauste à canaux et un chauffage indirect à partir de 2 (un passage de chaleur). Un foyer paraît exclu à l'Est, où la salle est longée par un passage trop étroit pour avoir fait fonction de *praefurnium*. En revanche, l'état du dégagement ne permet pas d'exclure un four au Sud : la disposition de l'hypocauste ne paraît cependant pas conforter cette hypothèse. Pas de paroi chauffante. Portes 3/F et 3/2. Banc faisant le tour de la pièce.

Ce que nous connaissons du mode de chauffage paraît imposer la localisation du *caldarium* en 2. Le reste de l'interprétation repose sur l'existence ou non d'une communication entre 1 et 2. Si cette communication n'existe pas, nous aurions une pièce isolée du reste du circuit chauffé, selon un parti bien attesté, en particulier au Maroc et il faudrait sans doute considérer 1 comme un *destrictarium* destiné aux adeptes

des exercices physiques. Le bain complet ne comporterait, dès lors, que deux pièces, 3 et 2, avec une possibilité pour les baigneurs de passer directement du *caldarium* au *frigidarium*, jusqu'à ce que le bouchage de la baie 3/F n'impose un itinéraire rétrograde, du moins si cette opération appartient bien à la phase de fonctionnement des thermes.

En revanche, s'il existait une porte 1/2, il faudrait restituer un itinéraire circulaire passant par trois locaux, itinéraire peut-être sinistrogyre fondé sur le schéma 1 = I-II-III, 2 = IV, 3 = V. Un tel parti serait cependant quelque peu surprenant et dénué de parallèle en Afrique. En tout cas, il paraît exclu de localiser la salle des bains chauds en 1 ou 3.

LIXUS : THERMES J
(pl. CXXIII)

I) *Bibliographie*

M. Ponsich, *Lixus. Le quartier des temples*, *ÉTAM*, 9, 1981, p. 109-111; R. Rebuffat, dans *RA*, 1985, p. 124. Lenoir, *Thermes Nord*, p. 259-263; Ead., *Enceintes urbaines et thermes de Lixus*, dans *Lixus*, p. 295-298.

II) *Datation*

Inconnue. M. Ponsich, mettant en avant le voisinage des thermes et du temple F ainsi que la similitude de leur mode de construction, propose une date identique pour ces deux édifices à savoir le début du Ier siècle (Ponsich, p. 65). En réalité, et quoi qu'il en soit des rapports entre ces deux monuments, le temple F ne peut pas être antérieur au règne de Néron, si ce n'est à celui de Trajan (M. Lenoir, *Lixus à l'époque romaine*, dans *Lixus*, p. 280-282). Dans ces conditions, les raisonnements fondés sur une typologie architecturale qui serait «caractéristique de la fin de la République ou du début de l'Empire» (É. Lenoir, *Lixus*, p. 296) apparaissent très fragiles.

Ce présupposé infondé quant à une datation haute des thermes impose la reconstitution d'une histoire excessivement complexe. Dans sa conclusion, M. Ponsich retrace l'évolution du quartier à travers les siècles, en s'aidant de plans correspondant aux diverses étapes (ici fig. 1). Si ce texte synthétique ne mentionne pas les thermes, les figures permettent cependant de voir ceux-ci se mettre progressivement en place, à partir de l'époque de Juba II, selon un processus qui, d'ailleurs, est parfois en contradiction avec l'étude consacrée aux bains : ainsi l'ordre d'apparition des piscines du *frigidarium* est-il inversé (ici fig. 1 et 3). Un épisode important se produirait au IVe siècle, les bains connaissant alors une «extension disproportionnée» : autrefois privés, ils deviendraient publics, affirmation peu vraisemblable étant donné la nature du quartier dans lequel ils sont implantés. Ils seraient ensuite exploités jusqu'au VIe siècle, hypothèse qui apparaît également insuffisamment fondée.

En réalité, l'examen des vestiges montre que, au-delà des remaniements, ces derniers appartiennent à un état principal qui se présente de façon cohérente et qui rend inutile la reconstitution d'une longue gestation architecturale durant laquelle les composantes du monument apparaîtraient progressivement. Par exemple, l'hypothèse d'une mise en place successive des deux piscines du *frigidarium* semble infondée.

Cet état essentiel est attribué par M. Ponsich au IVe-Ve siècle sous prétexte qu'une des piscines du *frigidarium* empiète sur la maçonnerie de l'enceinte tardive (p. 110). En fait, il n'en est rien : la muraille, bien au contraire, contourne les thermes (Lenoir, *Lixus*, p. 298). L'état majeur de la construction ne peut donc appartenir à une époque tardive : il est antérieur au IVe siècle

III) *Typologie*

Il s'agit de petits thermes publics dont le secteur proprement balnéaire ne doit pas atteindre 500 m², le *frigidarium* occupant environ 50 m². Le secteur chauffé, placé au Sud, comprend deux puis, à la suite d'un remaniement subdivisant le premier local, trois salles. Dans le premier état, nous avons un plan linéaire impliquant un itinéraire rétrograde; dans le second, un plan circulaire qui correspondait peut-être à un circuit dextrogyre mais qui pourrait aussi avoir impliqué deux itinéraires rétrogrades.

IV) *Salles froides*

L'accès au bâtiment paraît avoir été à l'Ouest. Trois locaux, précédés d'une pièce de plan circulaire qui pourrait appartenir à un état antérieur, forment actuellement la façade occidentale, le plus vaste, muni de bancs, ayant sans doute servi de vestiaire. De ce dernier, on passe dans le *frigidarium* équipé de deux piscines disposées orthogonalement.

Au Sud, un grand espace aménagé en péristyle évoque une palestre, mais il ne semble pas qu'il ait été relié aux thermes. Au demeurant, une installation d'une telle nature pourrait tout aussi bien se

trouver à l'Ouest, où un vaste secteur est très incomplètement dégagé.

V) *Salles chauffées*

Dans le dernier état, nous avons trois pièces (fig. 4) :

1 : chauffage indirect à partir de 3 (un passage de chaleur) et peut-être à partir de 2. Ce *tepidarium* joue un grand rôle dans les circulations : outre les portes 1/2 et 1/3, aujourd'hui détruites mais qu'il faut restituer, il ouvre vers les salles froides par trois autres baies.

2 : un foyer. À l'origine, 1 et 2 ne constituaient qu'un unique local : bien qu'elle soit très arasée, la paroi 1/2 paraît bien être une adjonction. Il est possible que le foyer ait été créé seulement lors de la subdivision de la pièce.

3 : un foyer dont le canal est entouré de massifs de maçonnerie qui rendent probable l'existence d'une chaudière. De fait, ce four chauffe directement un bassin. La pièce elle-même est construite selon un plan circulaire complété par quatre niches semi-circulaires.

Il semble donc que l'on passe de deux salles chauffées à trois salles, avec sans doute adjonction d'un foyer. L'interprétation de ces trois locaux s'impose alors : un *tepidarium* commande, vers l'Ouest, un *destrictarium-laconicum* et, vers le Sud, un *caldarium* (cf. Rebuffat, *RA*). Reste à comprendre les circulations. Soit le *tepidarium* commandait exclusivement les deux autres pièces, imposant deux trajets rétrogrades, soit il existait une communication directe 2/3, établissant une circulation dextrogyre. Cette hypothèse n'est pas évoquée dans les publications antérieures : pourtant, le niveau d'arasement du mur entre 2 et la niche Nord-Est du *caldarium* ne permet pas d'exclure l'hypothèse d'une baie de communication à cet endroit.

TAMUDA : THERMES DU CAMP
(pl. CXXIII)

I) *Bibliographie*

M. Tarradell, *Guía arqueológica del Marruecos español*, Tetuan, 1953, p. 31 = Rebuffat, *Thamusida*, II, p. 211.

II) *Datation*

Inconnue. L'essentiel sinon la totalité des constructions visibles dans le camp ne paraît pas appartenir au premier état de ce dernier, mais être le fruit d'une occupation tardive (conversation avec M. Lenoir). De fait, les thermes eux-mêmes sont curieusement placés, obstruant presque la porte Sud dont ils ne sont séparés que par une rue large d'environ 2 m (cf. M. Tarradell, *BAM*, 6, 1966, p. 441, pl. III : photographie aérienne du site avec la porte Sud en haut, à gauche).

III) *Typologie*

Dans l'état actuel des vestiges, il semble s'agir d'un petit édifice se composant uniquement de deux salles chauffées couvrant à peine plus d'une vingtaine de m². Elles étaient parcourues selon un itinéraire rétrograde.

IV) *Salles thermales*

Aucune salle froide n'est repérable et il semble bien ne pas y en avoir eu : l'unique accès se trouve au Sud, sur une rue dont la présence exclut l'existence d'un *frigidarium* dans cette direction. Sur les autres côtés aucun arrachement de mur ne signale la destruction d'un autre local, hormis au Nord où une paroi semble avoir séparé les deux foyers qui se trouvent de ce côté.

La porte d'accès donne sur la pièce occidentale : un foyer; double-cloison sauf au Nord. On accède à la pièce orientale par une porte étroite. Un foyer; double-paroi contre les murs Ouest et Sud. Trois passages de chaleur unissent les deux locaux.

Il semble donc que ces bains se résumaient à deux petites pièces, couvrant environ 6,5 m² chacune et toutes deux bien chauffées.

THAMUSIDA : THERMES DU FLEUVE
(pl. CXXIV et CXXV)

I) *Bibliographie*

Rebuffat, *Thamusida*, II, p. 21-213

Ces thermes constituent un cas spécifique. D'abord parce qu'ils ont subi un grand nombre de transformations : nous sommes en présence d'un monument « qui pendant deux siècles a été remanié tous les vingt ans» (p. 169). Même si les bains sont fréquemment l'objet de travaux divers, ce rythme apparaît d'autant plus exceptionnel que certaines phases de construction modifient de façon notable

la conception du monument. Ensuite parce que le soin apporté aux recherches conduites sur le terrain et à leur publication nous fournit un dossier d'une richesse pratiquement sans équivalent pour les autres édifices balnéaires maghrébins.

II) *Datation*

Nous nous contenterons de signaler l'existence d'un premier édifice balnéaire, probablement érigé dans le dernier quart du premier siècle. Ces «thermes primitifs» sont trop partiellement connus pour intéresser notre propos, et n'influent pas sur la suite de l'histoire architecturale de ce secteur.

R. Rebuffat distingue trois moments essentiels. D'abord, les «thermes anciens» qui connaissent trois phases occupant la première moitié du II^e^ siècle. Ensuite, les «thermes modernes», englobant eux-mêmes trois phases étalées du milieu du II^e^ siècle à la fin de l'époque sévérienne. Enfin les «thermes récents», expression qui regroupe divers remaniements correspondant à l'évolution du monument de 230 environ à l'abandon du site, en 274-280.

Au fur et à mesure des besoins, nous nous référerons éventuellement aux datations plus fines des diverses phases telles qu'elles ont été élaborées par R. Rebuffat.

III) *Typologie*

Dès la phase Ancien II (vers 120-130), le bâtiment que l'on peut appeler les grands thermes est flanqué de petits thermes. L'édifice forme alors un tout cohérent, mais ces deux bains restent toujours strictement séparés, avec leur entrée propre; avec aussi, ce qui est plus remarquable, des chaufferies totalement distinctes. Autant que l'état des vestiges permette de l'affirmer, il n'existe jamais de communication entre ces deux constructions. Même un passage technique, destiné au personnel, paraît devoir être exclu (p. 171). Nous sommes sans doute en présence de bains réservés respectivement à une clientèle masculine et féminine.

Au-delà des multiples remaniements, les grands thermes comportent toujours trois salles chauffées qui sont parcourues selon un itinéraire rétrograde découlant d'un plan linéaire puis orthogonal. Les petits thermes conservent à toutes les époques un plan linéaire impliquant un circuit rétrograde, mais le nombre de salles chauffées passe de deux à trois, puis quatre. On notera que ces dernières sont, selon les bâtiments, disposés en sens inverse, respectivement à l'Ouest et à l'Est.

D'après nos critères, les chiffres de 60 sur 50 m environ donnés par R. Rebuffat (p. 177) apparaissent illusoires. En effet, ils reposent sur des dimensions extrêmes, ne correspondant pas à la superficie réellement occupée. De plus, ils englobent des annexes que nous ne prenons pas en considération dans nos calculs. Enfin, ils additionnent deux établissements qui font, certes, partie d'un même ensemble, mais qui n'en constituent pas moins deux entités clairement distinctes. Il en résulte que, loin de nous trouver en présence de grands thermes atteignant quelque 3 000 m², nous devons prendre en considération deux petits bains. Dans leur plus grande extension, aucun des deux ne paraît outrepasser la limite des 1 000 m² (à peine plus de 700 m² pour les petits thermes, moins de 900 m² pour les grands).

Grands thermes

IV) *Salles froides*

Dans les thermes «anciens I et II», nous ne connaissons guère que l'emplacement de la piscine du *frigidarium*. En revanche, la phase Ancien III correspond à un changement important. Le *frigidarium*, équipé d'une unique piscine, est déplacé afin de dégager un grand espace caractérisé par une double colonnade. Il faut très probablement y voir une palestre (p. 161 : «vaste aire bordée de deux portiques»; p. 74 : «vaste salle à ciel ouvert»). Dans l'état «moderne», elle subit des transformations. Les colonnades sont bouchées et les portiques morcelés en divers locaux (sans doute un vestiaire; des latrines) disposés autour de l'espace central, «grande salle d'exercices» (p. 171) désormais couverte.

On mettra ces remaniements en relation avec la construction, au Sud du secteur chauffé, d'un vaste hémicycle d'une trentaine de mètres de diamètre, où l'on proposera de reconnaître une palestre (cf. déjà le compte rendu de P. Romanelli, dans *Archeologia classica*, 24, 1972, p. 193). La première palestre serait ainsi créée vers 140-150, transformée en gymnase couvert vers 170-180, et remplacée par une nouvelle palestre vers 200 (p. 122).

Nous ne connaissons bien le *frigidarium* qu'à partir de la période «moderne». L'essentiel de l'espace (environ 60 m²) est occupé par une grande piscine que complète, sans doute à partir de l'époque sévérienne, un bassin circulaire. Malgré R. Rebuffat, ni la forme de ce dernier, ni ses dimensions (son diamètre varie de 2 à 2,60 m) ne permettent de l'identifier indubitablement à une salle de douche (p. 71). Quant à sa profondeur, l'état des vestiges n'autorise pas à affirmer qu'elle ne pouvait excéder 50 cm : la marche-margelle, arasée, devait être rela-

tivement haute et, avec l'aide de la marche par laquelle on descend au niveau du sol du bassin, assurer une dénivellation suffisante pour autoriser une immersion. La reconnaissance d'une douche reste donc une hypothèse.

Le *frigidarium* commande l'accès aux salles chauffées (dans la phase Ancien III, cette liaison directe est moins certaine : cf. p. 79-80; elle paraît cependant probable). À partir de la période «moderne», il communique aussi avec une pièce également accessible à partir du secteur des entrées. L'interprétation de cette dernière découle de ses aménagements successifs. Il s'agit d'abord d'un espace chauffé, transformé en local froid au début de la période «moderne» : salle de réunion (p. 162)? La présence de bancs tout autour de la pièce est héritée de l'époque où elle faisait fonction de *tepidarium*. Leur conservation nous paraît cependant signaler bien plus un vestiaire qu'un lieu de réunion : son emplacement serait parfaitement logique.

L'adjonction de l'abside, à époque «récente», correspond à la création d'un bain froid supplémentaire doublant le *frigidarium*. Cela n'empêche pas que la salle ait pu continuer à assumer sa fonction de vestiaire. Cette hypothèse est confortée par la suite de l'évolution, qui correspond au comblement du bain froid et au prolongement des bancs tout autour de l'abside (p. 77-82).

V) *Salles chauffées*

Durant la période «ancienne», les trois salles chauffées correspondent aux pièces 23, 28 et 33 de la publication. Nous avons alors :

I-V (= 23) : 7,50 × 4,40 m. Chauffage indirect à partir de II-III (un passage de chaleur : p. 79). Un banc faisait originellement tout le tour de la pièce (p. 78).

II-III (= 28) : 7,75 × 5,60 m. Pas de chauffage mural (p. 86). Un foyer, d'abord au Nord (Ancien I et II), ensuite au Sud (Ancien III). Trois passages de chaleur vers IV, ensuite réduits à deux à une date inconnue.

IV (= 33) : 7,70 × 5,50 m. Double-cloison (p. 92). Un foyer, d'abord au Nord (Ancien I et II), une abside occupant alors le côté Sud, ensuite au Sud, l'abside étant arasée (Ancien III). Dans ces deux états, il faut rétablir une piscine au-dessus des foyers, mais il n'en reste nulle trace si ce ne sont les bras qui prolongent les fours dans la salle et les massifs du foyer Nord qui pourraient signaler une chaudière.

Durant la période «moderne», nous avons toujours trois salles chauffées, mais tout le système est décalé à la suite de l'adjonction d'une nouvelle pièce à l'Ouest et de la désaffectation du premier local chauffé à l'Est. Nous avons dès lors :

I-V (= 28) : chauffage indirect à partir de II-III; pas de chauffage mural.

II-III (= 33) : chauffage indirect à partir de IV par trois passages de chaleur (p. 94); double-cloison.

IV (= 38) : 7,80 × 6,30 m en moyenne, soit près de 50 m²; double-cloison partielle : attestée au Sud (p. 100), elle ne paraît pas avoir existé à l'Est (p. 101). La piscine principale, directement chauffée par un foyer, se trouve originellement au Nord, où des massifs de maçonnerie externes signalent, selon toute probabilité, la présence d'une chaudière (p. 103).

Sans doute dès la phase Moderne II (190-210?), cette piscine principale est transférée à l'Ouest, ainsi que le foyer dont la chaudière est attestée par les massifs de maçonnerie et l'escalier qui permettait de la desservir. Cette vaste piscine a connu deux rétrécissements successifs qui aboutirent à lui donner la forme d'un bassin en fer à cheval (2,40 × 1,80 m). Nous sommes alors à l'époque «récente» et, au même moment, cette perte de surface permettant le bain par immersion était compensée par l'adjonction d'un nouveau bassin au Sud (2,95 × 2,05 m environ : malgré R. Rebuffat, p. 101, il n'y a aucune raison de considérer ce dernier uniquement comme une cuve d'aspersion).

PETITS THERMES

IV) *Salles froides*

Ce secteur est situé à l'Ouest. Durant la période «ancienne» on ne peut guère reconnaître que le *frigidarium* : l'emplacement de cette salle des bains froids ne changera jamais. Dans les derniers états, il s'agit d'un rectangle d'un peu plus de 45 m² (pièce 25 de la publication) équipé de bancs et complété par une annexe d'environ 12 m² (25'). Au Nord, un bassin de 4 × 2,85 m appartient à l'état originel. Ce *frigidarium* a toujours commandé, selon des modalités diverses, l'accès au secteur chauffé.

De l'extérieur, on accède aux thermes par une porte située à l'articulation de la salle des bains froids et du secteur chauffé, porte condamnée lors d'une extension de ce dernier. De plus, un vestibule situé à l'Ouest (41) conduit au secteur occidental des bains. Dans un premier temps, on peut gagner directement le *frigidarium*. Par la suite, un itinéraire plus complexe impose de parcourir l'essentiel des annexes occidentales, parmi lesquelles on notera,

en position de vestibule du *frigidarium*, un important local en forme d'abside (30). Doté de banquettes, il a dû servir de vestiaire (p. 146). On remarquera aussi que l'abandon du passage direct vers la salle des bains froids permet de créer des latrines (36).

V) *Salles chauffées*

Lors de la période «ancienne», nous avons seulement deux salles chauffées (1 = 15), dont nous ne connaissons pas avec précision la limite occidentale, et 2 = 11), desservies par un unique foyer situé d'abord au Sud de la pièce 2, puis reporté sur son flanc Nord. Il paraît possible d'attribuer une double-cloison à ce dernier local (p. 129).

Lors de la période «moderne», d'importants changements surviennent. Une pièce chaude est adjointe à l'Est, avec un foyer désormais situé dans l'axe de l'enfilade des pièces. Nous avons dès lors (phase Moderne I) trois locaux chauffés, auxquels on ajoute ensuite, mais cette fois en début de circuit, une quatrième pièce. L'histoire de cette dernière est complexe (p. 73-75) et le texte ne correspond pas parfaitement au plan synthétique nous donnant la phase Moderne II (fig. 27, où, en particulier, est représenté en 21 un état avec hypocauste mais sans piscine que nous n'avons pas retrouvé dans le texte; où les rapports entre les pièces 21 et 15 sont également peu compréhensibles, le vestibule articulant ces deux locaux, restitué p. 75, n'apparaissant pas sur la figure).

Malgré ces incertitudes liées à la complexité de vestiges constamment remaniés, il est possible de souligner quelques données et de proposer une lecture d'ensemble.

Dans la phase Moderne I, nous avons trois salles :

I-V (= 15) : sa limite occidentale n'est pas connue mais devait peu différer de ce qu'elle sera par la suite. On repère encore une cheminée (p. 135) qui signifie l'absence de paroi chauffante. Chauffage indirect à partir de II-III (p. 131).

II-III (= 11) : 4,25 × 3,55 m; chauffage indirect à partir de IV par deux larges passages de chaleur (p. 127); double-cloison (p. 129).

IV (= 6) : paroi chauffante; un foyer à l'Est équipé d'une chaudière dont subsistent les massifs et l'escalier de desserte (p. 128). Le texte de la publication, étant donné l'état de destruction des vestiges, est moins affirmatif que les plans synthétiques en ce qui concerne les piscines, mais il faut restituer un bassin au contact du four, soutenu par les bras de ce dernier, et un second dans l'abside septentrionale.

Dans les phases suivantes, on ajoute en 21 une salle équipée d'une piscine et bénéficiant d'un chauffage indirect à partir de 15 (p. 73). À l'époque «moderne», cette salle commande l'accès au secteur chauffé d'une manière telle qu'il devient difficile de ne pas y voir un *tepidarium* permettant de redistribuer les fonctions des salles antérieures, à savoir de distinguer le *destrictarium* et le *laconicum* autrefois confondus. Lorsque, à l'époque «récente», cette nouvelle salle chauffée se trouve marginalisée, coupée du reste du circuit chauffé et accessible uniquement à partir du *frigidarium*, il faut penser que sa fonction n'est pas radicalement changée. De fait, il reste facile de passer de cette dernière aux autres salles chauffées. Force est cependant de reconnaître que les raisons de cette ultime modification nous échappent.

ZILIL : THERMES
(pl. CXXVI)

I) *Bibliographie*

Pour les recherches anciennes, cf. Rebuffat, *Thamusida*, II, p. 209, et *BAM*, 14, 1981-1982, p. 170-172. Sur les fouilles récentes, É. Lenoir, A. Akerraz, *Fouilles de Dchar Jdid, 1977-1980*, dans *BAM*, 14, 1981-1982, p. 182-191. Lenoir, *Thermes Nord*, p. 265-269. Une publication complète de l'édifice est en cours de préparation.

On a longtemps hésité sur le nom antique de Dchar Jdid. On sait maintenant qu'il s'agit de la *colonia Iulia Constantia Zilil*, hypothèse (M. Euzennat, *BAM*, 4, 1960, p. 534-536) devenue une certitude (M. Lenoir, *Africa romana*, IV, p. 433-444).

II) *Datation*

Les fouilles récentes ont permis de proposer des datations fondées sur des données stratigraphiques. Nous pouvons ainsi distinguer plusieurs états. Les thermes sont construits à l'époque flavienne (premier état) : cette datation semble bien assurée dans la mesure où la pente du terrain et la présence d'une construction antérieure, arasée, nécessita la mise en place d'un remblai, quoique ce type de couche, plus que tout autre, ne fournisse par définition qu'un *terminus ante quem non*. Le monument s'agrandit ensuite (deuxième état : milieu du II^e siècle, avec création des locaux 20 et 22), puis connaît, inversement,

une phase de réduction et de remaniements qu'il faut probablement placer à la fin du IIe ou au début du IIIe siècle (troisième état). D'autres interventions ne sont pas précisément datables : on peut les regrouper sous l'expression de quatrième état, lequel correspond à un ensemble de travaux de restauration et de rétractation de l'espace occupé qui s'étalent entre la fin du IIe et la fin du IIIe siècle : ils permettent d'assurer le fonctionnement des thermes qui ne sont abandonnés qu'à la fin du IVe siècle.

III) *Typologie*

Dans son extension la plus grande, le bâtiment paraît avoir couvert une superficie excédant de très peu les 1 000 m². D'après notre typologie, nous sommes donc juste à la limite des thermes de dimensions petites et moyennes. Le *frigidarium* occupe un peu moins de 70 m².

Les salles chaudes, disposées à l'Ouest, ont varié selon les états, ces variations imposant des itinéraires différents, mais tous de type rétrograde et inscrits dans des plans orthogonaux avec virage dans la deuxième pièce. Le secteur froid relève d'un esprit de symétrie assez affirmé pour que l'on puisse classer le bâtiment parmi les édifices de plan semi-symétrique.

IV) *Salles froides*

Le long vestibule d'entrée est équipé d'un banc qui pourrait le désigner comme une salle d'attente, mais aussi comme un vestiaire lié à la cour située immédiatement au Nord et où nous proposerions volontiers de voir une petite palestre (environ 8 x 5 m d'après le plan).

Ce vestibule débouche sur une vaste pièce qui devait être le vestiaire principal, pourvu de banquettes sur tous ses côtés. L'ampleur de la salle permet de se demander, du moins avant qu'elle ne soit subdivisée ou équipée de nouveaux bancs installés dans l'espace central, si elle ne servait pas aussi de gymnase.

Ce vestiaire commande des latrines et l'accès au *frigidarium*, remarquable par son plan octogonal. Cette dernière salle est pourvue de trois piscines groupées à l'Est : deux petites, de plan hexagonal, et une, plus vaste, s'achevant en abside, mais dont la superficie est réduite de moitié lors d'un remaniement.

Au Sud de la salle des bains froids, une salle, symétrique du vestiaire principal, paraît avoir été destinée à des activités sportives.

V) *Salles chauffées*

Les données disponibles laissent en suspens certaines questions, mais, grâce à la fouille, il est possible de dégager les grandes lignes de l'organisation du secteur chauffé et de ses transformations.

I-V (= pièce 11 du plan Monthel) : la fonction de ce *tepidarium* n'a jamais changé durant toute la vie du bâtiment. Dans le premier état, les murs Nord et Sud sont légèrement incurvés. À la suite d'un remaniement (troisième état?), la salle reçoit un plan carré et est dotée d'une banquette disposée le long de son mur occidental.

Le chauffage, indirect, provenait de 7. Il était certainement très modéré. L'hypocauste semble avoir consisté uniquement en un canal prolongeant l'unique passage de chaleur et borné à la partie occidentale de la pièce. De fait, sensiblement dans l'axe Nord-Sud de celle-ci, un couloir souterrain unit les locaux de service 13 et 10, permettant de désenclaver ce dernier sans perturber la circulation des baigneurs (fig. 2). Or, ce couloir, dont le plafond est constitué par l'épaisse dalle de mortier supportant le sol du *tepidarium*, interdit l'extension de l'hypocauste vers l'Est. Lorsqu'il sera désaffecté et remblayé, tout comme l'espace de service 13 (troisième état), il ne sera pas détruit : la seule amélioration apportée au chauffage sera, à la même époque, l'installation d'une cloison chauffante doublant le mur occidental, aménagement dont la pièce était, jusqu'alors, complètement dépourvue.

Pièce 7 du plan Monthel : dans le premier état (fig. 2), il s'agit d'un local muni de doubles-parois et chauffé indirectement à partir de 8 (deux passages de chaleur). Il doit s'agir alors de la pièce II-III. Un passage donnant sur l'hypocauste à partir du local de service 6 reste énigmatique. Il ne semble pas s'agir d'un foyer, ni même d'une ouverture destinée au nettoyage, dans la mesure où un dispositif identique se retrouve symétriquement dans un autre angle de 6, cette fois vers la salle froide 2.

Dans le troisième état (fig. 3), la salle est dotée d'une piscine et est, désormais, chauffée directement par un foyer placé en 9 (des massifs signalent probablement une chaudière). Il s'agit alors du *caldarium* IV.

Pièce 8 du plan Monthel : dans le premier état, il s'agit du *caldarium* IV, muni d'une piscine directement chauffée par un foyer (la présence de massifs est probablement liée à l'existence d'une chaudière). Dans le troisième état, le *caldarium* étant reporté en 7, on aménage, dans l'espace ainsi libéré, le *praefurnium* 9.

Pièce 5 du plan Monthel : c'est celle qui, dans l'état actuel de la documentation, pose le plus de problèmes. Malgré les ambiguïtés des études provisoires (*BAM*, p. 190, où cette salle est placée dans le secteur chauffé de «la première époque», ce que confirme *Thermes Nord*, p. 265 : «Dans son premier état, l'établissement comporte quatre salles chauffées...»), il paraît clair que ce local n'est, originelle-

ment, pas chauffé. Un passage sous le mur oriental l'unissait à l'espace de service 6 : s'agit-il du prolongement du passage situé sous le *tepidarium*? Mais s'il ne conduisait qu'en 5, on ne comprend pas la fonction de ce dernier, et s'il se prolongeait au-delà, on ignore vers où et quel intérêt un tel cheminement pouvait présenter.

Quoi qu'il en soit, c'est uniquement dans le troisième état (*BAM*, p. 186 et 189) que le niveau tant de 5 que de 6 est exhaussé, leur communication occultée, un hypocauste installé en 5 et relié à 7 par trois passages de chaleur. Cette nouvelle salle chauffée est dépourvue de double-cloison, ainsi que l'atteste la présence de cheminées (la paroi chauffante mentionnée dans *Thermes Nord*, p. 268, n'est signalée nulle part ailleurs et serait en contradiction avec les vestiges visibles). Le niveau d'arasement de la construction ne permet plus de reconnaître les circulations, mais il faut alors restituer une porte 5/7.

Étant entendu que 11 doit toujours être identifié à I-V, nous pouvons dès lors proposer la lecture suivante :

– Premier état : 7 = II-III; 8 = IV.

– Troisième état : 7 = IV; 5 = II-III.

Toutes les autres hypothèses concernant 5 (proposées dans *Thermes Nord*, p. 268) apparaissent peu satisfaisantes, qu'il s'agisse d'un *destrictarium* réservé aux sportifs, d'un «*solarium*» ou d'un *tepidarium* de sortie. En effet, de telles hypothèses supposent une porte 5/Est et un cheminement passant au-dessus des locaux de service 6-13, ce qui n'est pas exclu mais n'aurait aucun sens dans le cas d'un *tepidarium* de sortie. Surtout, elles supposent que 5 était chauffé dans le premier état : seul ce dernier, comportant déjà trois salles balnéaires bien attestées, permettrait l'adjonction d'une pièce qui n'était pas essentielle. Or, comme nous l'avons vu, les données disponibles semblent exclure un chauffage de 5 à cette époque.

VOLUBILIS

Pour des raisons comparables à celles qui caractérisent le site de Thamugadi, nous regroupons à la fin du catalogue des thermes marocains les installations mises au jour à Volubilis.

La présentation est également semblable. Les notices concernent d'abord les thermes publics, puis les bains privés, les édifices étant, au sein de ces deux rubriques, classés du Nord au Sud et d'Ouest en Est. Le catalogue se conclut sur un plan général du site (pl. CXLIII) où est précisé l'emplacement des édifices étudiés. Afin de donner la meilleure idée possible de l'ensemble de ce dossier, nous signalons ici quatre bâtiments qui ne sont pas l'objet d'une notice :

– Bains de la maison à l'Est de la «caserne» (rive nord du *decumanus maximus*). Ces thermes, selon toute apparence dépendant d'une *domus*, sont en cours de fouille (1996). Il faut donc attendre leur publication par les chercheurs qui assument cette tâche. Nous nous contenterons donc de noter un *frigidarium*, doté d'une piscine, commandant trois pièces chauffées disposées selon un plan comportant deux virages (itinéraire rétrograde). La première salle est chauffée indirectement, la deuxième dispose d'un foyer, la troisième possède un bassin chauffé directement par un four qui était très probablement doté d'une chaudière.

– Maison à l'ouest du palais du gouverneur (R. Étienne, *Maisons et hydrauliques dans le quartier Nord-Est à Volubilis*, dans *PSAM*, 10, 1954, p. 136-141; Id., *Quartier Nord-Est*, p. 47-49). À partir d'une cour secondaire ornée d'un bassin, on accède à un local, qui paraît avoir été des latrines, et à une pièce sur hypocauste (chauffage indirect, double-cloison) commandant une seconde pièce sur hypocauste (un foyer; double-paroi). R. Étienne a interprété ces vestiges comme un appartement chauffé. P. Grimal (*RÉA*, 67, 1955, p. 425-426) pense au contraire qu'il s'agit de thermes, le bassin froid étant celui de la cour. De fait, on notera que ce dernier est facilement accessible par un de ses côtés, où la murette est plus basse que les autres; qu'une banquette court le long de deux autres côtés; que les dimensions de la pièce d'eau (2,20 × 2,10 × 0,80 m de profondeur) pouvaient permettre aisément l'immersion d'une ou plusieurs personnes. Le parti resterait cependant surprenant, d'autant plus que, sur ce péristyle secondaire, ouvrent d'autres pièces dont certaines paraissent avoir été soigneusement ornées. R. Rebuffat considère d'ailleurs qu'il s'agit d'une installation chauffée non thermale (*Thamusida*, II, p. 207).

– Maison à l'éphèbe (R. Thouvenot, *La maison à l'éphèbe*, dans *PSAM*, 7, 1945, p. 120). Une pièce ouvre sous le portique oriental du péristyle. Elle commande, au Nord, un local chauffé par un hypocauste qui n'occupe qu'une partie de la superficie de la salle et qui était desservi par un foyer. Selon toute probabilité, il ne s'agit pas d'un bain, mais d'un appartement chauffé (Rebufffat, *Thamusida*, II, p. 207).

– Thermes *extra muros* (A. El Khayari, *Les thermes extra muros à Volubilis*, dans *Africa romana*, X, p. 301-312). La publication de ces bains démontrent qu'ils doivent être datés de l'époque idrisside. Nous les prendrons donc en considération lorsque nous devrons réfléchir sur l'évolution de l'art balnéaire à époque tardive.

VOLUBILIS : URBANISME ET CHRONOLOGIE DU QUARTIER NORD-EST (pl. CXXVII)

Malgré les diverses études de R. Thouvenot et la publication d'ensemble de R. Étienne, nous ne disposons pas de la totalité des informations nécessaires à l'étude architecturale des thermes de ce secteur, et encore moins de données chronologiques réellement fiables. Pendant longtemps, on a pensé que l'essentiel des demeures de ce quartier avaient progressivement été érigées au cours du IIIe siècle, sans qu'aucun argument décisif ne soit apporté.

Désormais, un cadre chronologique beaucoup plus cohérent a été proposé par R. Rebuffat (*Le développement urbain de Volubilis au second siècle de notre ère*, dans *BAC*, 1965-1966, p. 231-240; *Enceintes urbaines et insécurité en Maurétanie tingitane*, dans *MEFRA*, 86, 1974, p. 510-512). En effet, l'orientation des vestiges lui a permis de distinguer plusieurs épisodes dans l'occupation de ce secteur, occupation qui se met en place progressivement et aboutit à une extension systématique de la ville dans un cadre spéculatif, le terrain étant valorisé par la construction de l'enceinte qui l'entoure. Par la suite, les recherches d'É. Lenoir sur les thermes Nord l'ont conduite, tout en adoptant ce schéma de développement urbain, à en modifier partiellement la chronologie, en remontant dans le temps les deux premières phases (*Thermes Nord*, p. 284-289). Ce cadre ne nous fournit que la date de la mise en place des différentes constructions, et, bien évidemment, ne nous procure donc à chaque fois qu'un *terminus ante quem non* : en particulier, dans le cas de bains privés dépendant d'une demeure, ceux-ci peuvent avoir été créés bien après la construction de la maison.

– Première phase : thermes sous la maison à la citerne, maisons à l'éphèbe, aux colonnes, au cavalier, au bassin tréflé, cet axe étant lié à celui de l'aqueduc à son entrée dans la ville.

Fin Ier siècle (Rebuffat); milieu du Ier siècle (Lenoir). Cette datation repose uniquement sur la façon dont on interprète les résultats de la fouille des bains sous la maison à la citerne, et n'apporte donc rien à l'histoire de ces derniers (cf. la notice les concernant). Certes, si l'on accepte la chronologie relative des différentes phases, et si l'on accepte aussi la datation des thermes du Nord telle qu'elle résulte des fouilles d'É. Lenoir, il est clair que cette première phase doit se situer vers le milieu du premier siècle. Mais quelle preuve avons-nous qu'il ne faudrait pas intervertir les phases 1 et 2?

– Deuxième phase : thermes Nord, maison de Vénus, cet axe étant lié à la branche d'aqueduc desservant la fontaine publique située au Sud des thermes. Date indéterminée, peut-être Trajan-Hadrien (Rebuffat); époque flavienne (Lenoir).

– Troisième phase : elle concerne l'essentiel du quartier Nord-Est dans son état actuel, et c'est donc celle qui nous intéresse le plus pour l'étude des thermes puisqu'elle date la création de lots comme ceux de la maison des néréides, du «palais de Gordien», de la maison à l'Ouest du palais du gouverneur ainsi que de celles aux travaux d'Hercule et du cadran solaire.

L'implantation de toutes ces constructions est intimement liée au tracé de l'enceinte. À la rigueur, on pourrait admettre que l'urbanisme du quartier précède l'érection de la muraille (*BAC* 1965-1966, p. 232). Il est beaucoup plus satisfaisant de penser qu'il s'agit d'une seule et unique réalisation (*ibid.*, p. 240; *MEFR* 1974, p. 510). Or, cette grande opération, qui ne fait que consacrer l'occupation d'un secteur déjà en cours d'urbanisation, est précisément datée par des inscriptions qui placent l'édification des murs en 168-169. Nous disposons ainsi, pour tous les monuments dont l'implantation est liée à cette troisième phase, d'un *terminus ante quem non*, que, dans notre rubrique «datation», nous rappellerons en utilisant l'expression «après 170».

Dans cette analyse, nous n'avons pas tenu compte de l'étude d'A. Akerraz (*Nouvelles observations sur l'urbanisme du quartier nord-est de Volubilis*, dans *Africa romana*, IV, p. 445-457). De fait, aucun des arguments avancés ne permet d'affirmer que «l'orientation générale du quartier était fixée avant la construction de l'aqueduc» et d'en conclure que, ce dernier étant attribuable à l'époque flavienne, la trame urbaine est en place dès le début de l'Empire. L'analyse des rapports spatiaux existant entre l'aqueduc et les maisons qui le flanquent ne permet

nullement de démontrer que la majorité de ces dernières est antérieure. De même, rien n'autorise à assurer que la privatisation de certains *cardines* est la conséquence directe de la mise en place de l'adduction d'eau qui les auraient rendus inutiles. Enfin, l'existence de couches d'occupation anciennes dans le quartier ne permet nullement «de conclure de façon catégorique que le schéma d'extension de la ville vers le nord-est est fixé dès la fin du I^er^ siècle...» (A. Akerraz, *Le développement urbain de Volubilis*, dans *L'Afrique dans l'Occident romain, Actes du colloque de Rome, 3-5 déc. 1987*, Rome, collection de l'EFR, 134, 1990, p. 214-219).

Ce dernier point a été repris par M. Makdoun qui a réalisé plusieurs sondages (*Encore sur la chronologie du quartier Nord-Est de Volubilis*, dans *Africa romana*, X, p. 265-281). La datation de l'aqueduc dans la seconde moitié du Ier siècle ne fait que renforcer les analyses antérieures. De même, la mise en évidence, en de nombreux points du quartier, de couches appartenant à cette même époque (et caractérisées par l'absence de sigillée claire) apporte une confirmation de l'occupation des lieux dès le Ier siècle et une précision intéressante sur sa densité. En revanche, ces nouvelles données ne permettent nullement de se faire une idée précise des modes de cette occupation, et certainement pas de conclure que la trame urbanistique, avec en particulier son magnifique *decumanus* qui la conditionne dans une large mesure, est d'ores et déjà en place.

Dans l'état actuel de la documentation, il nous semble qu'il ne faut pas s'égarer dans des données ponctuelles d'interprétation délicate et perdre ainsi de vue une évidence mise en avant par R. Rebuffat : l'urbanisme du quartier d'une part, et le tracé de l'enceinte d'autre part sont deux réalités intimement liées. Il serait fort étonnant que la première précède la seconde d'un siècle et plus. Vers 170, on procède à une grande réorganisation de l'espace, centrée sur un *decumanus maximus* flanqué de colonnades. C'est la donnée qui conditionne un épisode fondamental de l'histoire de ce quartier et qui nous intéresse pour l'étude des thermes de ce secteur.

VOLUBILIS : THERMES SOUS LA MAISON À LA CITERNE
(pl. CXXVIII)

I) *Bibliographie*

H. Zehnacker et G. Hallier, *Les premiers thermes de Volubilis et la maison à la citerne*, dans *MEFR*, 77, 1965, p. 87-90, 118-136 et 150-152. Lenoir, *Thermes Nord*, p. 240-241.

II) *Datation*

Depuis la fouille de ce secteur de Volubilis, ces thermes sont traditionnellement attribués, ainsi que le proposaient les éditeurs, au dernier tiers du Ier siècle. Ils auraient été exploités pendant plus d'un siècle, avant d'être masqués par un épais remblai du premier quart du IIIe siècle, afin de faire place à la maison à la citerne.

Les difficultés de lecture de la stratigraphie (Zehnacker, Hallier, p. 150 sq.) imposent cependant une certaine prudence, dont les fouilleurs se font d'ailleurs l'écho : «... il paraît raisonnable de dater les thermes du dernier quart du Ier siècle de notre ère». Ajoutons que plusieurs arguments tirés des techniques de construction ne valent rien : il en va ainsi de l'utilisation de briques crues (p. 119) ou de dalles de pierre dans l'hypocauste (p. 135), pratiques que l'on pourrait retrouver à des dates fort tardives.

S'il apparaît donc hautement probable que nous sommes en présence de bains anciens, il semble dangereux d'avancer une date aussi précise que la fin du Ier siècle. Dans l'état actuel de la documentation, il est impossible d'exclure une date légèrement postérieure ou, inversement, antérieure (Lenoir, p. 284-285 : «plutôt vers le milieu du Ier siècle»).

III) *Typologie*

Il s'agit de petits thermes : la partie proprement balnéaire mise au jour couvre à peine 150 m² et le *frigidarium* un peu plus de 10 m² y compris la piscine.

Le contexte du bâtiment reste très mal connu (Zehnacker, Hallier, p. 136 sq). Il semble avoir été situé à l'angle de deux rues, et c'est seulement à partir de l'une d'elles qu'on y pénétrait. On peut donc penser qu'il s'agit de petits bains publics, qui n'entretenaient pas de relations particulières avec d'éventuelles constructions voisines.

Trois salles chauffées étaient parcourues selon un itinéraire rétrograde inscrit dans un plan orthogonal avec virage dans la deuxième salle.

IV) *Salles froides*

De la rue, on parvient dans une salle allongée équipée d'un banc sur un de ses longs côtés : le vestibule faisait office de vestiaire. Le *frigidarium*, muni d'une unique piscine, n'est qu'un étroit local en L disposé autour de cette dernière. Une banquette permettait cependant aux usagers d'y stationner.

H. Zehnacker et G. Hallier décrivent (p. 126) un curieux dispositif : sous le seuil, en saillie de 25 cm, qui permet d'accéder au *tepidarium*, passe un conduit qui se dirige en sinuant vers le vestiaire (fig. 1). Pour ces auteurs, «il s'agit probablement d'un émissaire de l'hypocauste destiné à assurer un bon tirage». Une telle interprétation paraît peu vraisemblable : une cheminée verticale aurait bien mieux fait l'affaire. De fait, d'autres informations dispersées dans la publication permettent de penser qu'il s'agit, en réalité, d'une évacuation des eaux de lavage du secteur chauffé. D'abord, le plan et la description (p. 129) suggèrent fortement que la canalisation évacuant les eaux de la piscine du *frigidarium* rejoignait ce conduit. Ensuite, il est évident que les salles sur hypocauste étaient équipées de façon à permettre leur nettoyage à grande eau (p. 129) : dans le *tepidarium*, la pente est vers le Nord-Est, c'est-à-dire justement vers la porte mettant en communication *tepidarium* et *frigidarium* (p. 130). Or, à cet endroit, le seuil s'élève de 25 cm au-dessus du niveau du sol de la pièce tiède : l'eau ne pouvait donc s'évacuer qu'en passant sous le pas de la porte. Les seuils permettant d'accéder aux deux autres salles chauffées sont entaillés par une rainure qui permettait l'écoulement de toutes les eaux de lavage du secteur chaud vers ce conduit (p. 130 : il paraît peu probable qu'une prise d'eau ait existé au travers du seuil I-V/II-III, débouchant sur une conduite traversant l'hypocauste; la totalité des eaux devait être évacuée par la seule canalisation issue du *tepidarium*).

V) *Salles chauffées*

Toutes ces pièces sont dépourvues de double-cloison.

I-V : 3,82 × 3,34 m; chauffage indirect.

II-III : 3,51 × 3,50 m environ; chauffage indirect. H. Zehnacker et G. Hallier appellent ce local *caldarium* et le suivant *sudatio*. Sur ce point, il faut suivre É. Lenoir et intervertir ces appellations.

IV : 3,60 × 3,10 m environ; un foyer dont les longs bras ont dû soutenir une chaudière; une piscine; cheminées. Au Sud, une abside mesure environ 1,60 m de diamètre. Elle ne comportait pas de bassin (Rebuffat, *Thamusida*, II, p. 201 et note 1, ce qui est d'ailleurs en contradiction avec la figure 24, nº 4 (= ici fig. 2), mais l'état des vestiges ne laisse aucun doute sur ce point) : peut-être faut-il y restituer un *labrum*, quoiqu'aucune trace n'en soit visible.

VOLUBILIS : THERMES DE L'ÎLOT OUEST
(maison des néréïdes)
(pl. CXXVIII)

I) *Bibliographie*

R. Thouvenot, *Le quartier Nord-Est. La rive droite du decumanus maximus*, dans *PSAM*, 8, p. 129-132; Étienne, *Quartier Nord-Est*, p. 102-103.

II) *Datation*

Après 170. Une date tardive, sans plus de précision, est même impliquée par le fait que ces thermes ont été insérés dans l'espace allongé mais étroit situé entre l'aqueduc qui dessert la ville et le mur de façade méridional de la maison des néréïdes, sans aucun doute postérieurement à la constitution de cette dernière. Cette chronologie relative est démontrée par la façon dont les parois des thermes viennent se coller contre l'ancien mur de façade.

III) *Typologie*

A priori, l'ampleur relativement restreinte de ces thermes et leur juxtaposition à la maison des néréïdes nous inclineraient à penser que, tout comme pour la demeure au cadran solaire étudiée par ailleurs, nous sommes en présence de bains privés. Toutefois, un faisceau d'arguments contraires semble plutôt désigner de petits bains publics de quartier. D'abord, leur accès indépendant à partir de l'extérieur, qui devient surprenant dans la mesure où il est exclusif de toute liaison avec la demeure. Ensuite, la façon dont ces thermes occupent un lieu public sans tenir compte de la division de l'espace voisin au profit de différents propriétaires privés : si l'essentiel de la construction est collé contre le mur de façade de la maison des néréïdes, la salle de service déborde sur la maison aux demi-

colonnes. Enfin, en face de la porte d'entrée de ces bains, de l'autre côté de la rue, se trouvent des latrines qui, elles non plus, n'entretiennent aucun rapport avec la demeure aux deux pressoirs contre laquelle elles sont plaquées.

Nous pouvons donc légitimement nous demander si une partie de l'espace public situé entre la façade méridionale de ces demeures et l'aqueduc n'a pas été récupéré pour implanter un complexe public latrines-petits thermes de quartier, le reste étant laissé aux appétits du privé. Même s'ils n'établissent pas de lien entre ces latrines et les bains, c'est l'opinion de R. Étienne et de R. Rebuffat, qui classent ces bains parmi les édifices thermaux indépendants (*Thamusida*, II, p. 206). Devrait-on aussi rattacher à la création de ce bâtiment balnéaire l'aménagement du *cardo* qui y conduit et dont le débouché sur le *decumanus maximus* fut équipé d'une porte?

La nature du terrain disponible fait que toutes les pièces sont disposées en enfilade. Ce plan linéaire implique que les trois salles chauffées étaient parcourues selon un itinéraire rétrograde.

IV) *Salles froides*

Deux pièces munies de banquettes courant le long des murs devaient servir de vestiaire. En les traversant, on accède à un petit *frigidarium* dont l'entrée est soulignée par des colonnes engagées. Il est équipé d'une unique piscine froide (Thouvenot : 3,40 × 1,40 m en son fond).

V) *Salles chauffées*

R. Thouvenot et R. Étienne ne signalent que deux locaux chauffés. Malgré le mauvais état de conservation des lieux, il faut suivre le plan publié par R. Rebuffat et reconnaître trois pièces chauffées, ce que suggérait d'ailleurs le relevé antérieur du SAM, et ce que confirme l'arrachement des parois nettement visible dans les murs principaux.

I-V : chauffage indirect; double-cloison d'après R. Thouvenot et R. Étienne.

II-III : chauffage indirect; paroi chauffante d'après les études antérieures.

IV : double-paroi d'après les études antérieures. Un foyer dont les longs bras, renforcés par un massif, sont encore conservés sur une élévation importante, dispositif destiné à loger une chaudière. L'abside abritait un bassin dont subsistent les arrachements de la marche-margelle. On restituera une seconde piscine rectangulaire au débouché du foyer : on voit encore les piédroits qui en délimitaient l'accès.

VOLUBILIS : THERMES NORD
(pl. CXXX à CXXXIII)

I) *Bibliographie*

R. Thouvenot, *Les thermes du Nord*, dans *PSAM*, 7, 1945, p. 156-165. Lenoir, *Thermes Nord*; Ead., *Thermes romains de Maurétanie tingitane*, dans *Thermes romains*, p. 151-160.

II) *Datation*

R. Thouvenot concluait simplement que l'édifice n'était pas postérieur à la fin du II^e siècle. Le travail d'É. Lenoir a considérablement amélioré notre connaissance du monument, et c'est à lui qu'il faut désormais se référer. Il repose, en particulier, sur des fouilles qui permettent à l'auteur de dater le premier état du bâtiment, essentiel pour la compréhension de celui-ci, de la période 60-80 de n.è., plus précisément sous le règne de Vespasien plutôt que sous celui de Néron. Cette construction flavienne connaît ensuite une série de remaniements qui ne sont pas tous datables mais dont certains paraissent faire partie d'un programme cohérent qui pourrait avoir été mis en œuvre entre la fin du II^e et le milieu du III^e siècle. Que ces transformations soient successives ou simultanées, elles aboutissent à donner aux thermes leur extension maximale. Nous les désignerons sous l'expression «deuxième état». Le bâtiment continue à fonctionner sans doute jusque vers la fin du III^e siècle : il est alors le siège d'une occupation (habitat, sépultures) attestée jusqu'à l'époque idrissite.

Un épisode spécifique est caractérisé par la construction de petits bains aux dépens du portique Nord de la palestre, alors arasé. É. Lenoir avance l'hypothèse que ces derniers auraient été établis dans la première moitié du II^e siècle (p. 208), mais les données stratigraphiques sont rares et peu significatives. Un remblai correspondant à la destruction de l'hypocauste contient un matériel, très peu abondant, qui renverrait à la fin du II^e siècle (p. 88), début III^e siècle au plus tard (p. 210). En ce qui concerne le foyer, les niveaux de construction ou de fondation n'ont pu être repérés. Les couches liées au four appartiendraient au II^e siècle (p. 91). Ces petits bains sont ensuite transformés : la surface chauffée est restreinte et un nouveau foyer est créé. La fouille de ce dernier permettrait de penser que son installation date du III^e siècle (p. 98), et même

de la seconde moitié de ce siècle (p. 210). Nous aurions donc une phase d'abandon des petits thermes avant leur transformation.

La faiblesse de la documentation disponible contraint cependant à rester prudent, ce que souligne l'auteur lui-même. De fait, il nous paraît que nous ne disposons, pour les différents épisodes, que d'un *terminus ante quem non* qui, chaque fois, repose sur une documentation très fragmentaire. Il semble donc difficile de ne pas envisager une datation plus basse pour l'ensemble de cette histoire. Or, cette question de chronologie conditionne la lecture de ces vestiges.

III) *Typologie*

Il s'agit de petits thermes dotés d'une palestre : la partie proprement thermale couvre environ 800 m², l'ensemble moins de 2 000 m², le *frigidarium* environ 75 m².

Quatre salles chaudes posent des problèmes d'interprétation dus à l'état de conservation des vestiges. Il est cependant clair qu'elles étaient essentiellement organisées en fonction d'un plan linéaire impliquant un itinéraire rétrograde.

Le sens de la création des petits bains dans le portique Nord de la palestre dépend largement de leur datation. É. Lenoir, qui propose de les placer dans la première moitié du IIe siècle, c'est-à-dire à un moment où les thermes principaux fonctionnent, est donc conduite à les considérer soit comme une extension de ces derniers, soit comme la création de bains réservés aux femmes (p. 228). La première hypothèse apparaît bien improbable : elle impliquerait des solutions particulièrement médiocres pour un des principaux bains de la ville. La seconde est à peine moins surprenante, dans la mesure où cette construction altère profondément, pour le moins, le fonctionnement de la palestre. C'est pourquoi nous penserions volontiers à une installation tardive liée à la décrépitude de l'installation principale, installation tardive ne comportant qu'un secteur chauffé d'ampleur limitée qui connaît même, dans une ultime phase, une importante réduction.

IV) *Salles froides*

Les dimensions des divers locaux sont données par É. Lenoir. De la rue, on entre dans un vaste vestibule (19,20 × 7,35 m) qui a pu servir de gymnase, les vestiaires étant plutôt à placer dans les deux pièces, très ruinées, qui flanquent ce dernier à l'Ouest (la mention, par R. Thouvenot, d'un possible hypocauste dans le local 2 de son plan (pl. CXXX-1) semble due à une confusion avec les pièces 4-5).

De la salle d'entrée, on pouvait gagner la palestre (28,50 × 25,40 m, soit 724 m²). La cour (320 m²) est ceinte de portiques sur trois côtés, le quatrième étant occupé par une *natatio* (dimensions internes : 12,50 × 5 m). À l'Ouest, le bâtiment est précédé par des boutiques qui s'ouvraient sans doute sous un portique. Le local le plus méridional contient des latrines qui sont peut-être dues à un remaniement ayant transformé une des boutiques. Une autre transformation a permis d'installer, aux dépens du portique Ouest de la palestre, un édicule que R. Thouvenot interprète comme un sanctuaire.

Du vestibule, on passait dans le *frigidarium*, muni d'une grande piscine rectangulaire, agrandie et dotée d'une abside dans le deuxième état. Un second bain froid, plus restreint et en saillie sur la façade, fait partie du plan primitif.

Au Sud de la grande piscine, une pièce, ouvrant sur le *frigidarium* par une porte dont l'emplacement fut ensuite modifié, permet de gagner l'espace s'étendant à l'Est des thermes. Dans le deuxième état, de nouveaux locaux y furent créés : leur destination est inconnue.

V) *Salles chauffées*

Le niveau d'arasement des vestiges ne permet plus de restituer complètement le ou les itinéraires proposés aux baigneurs. Il en résulte d'importantes difficultés quant à l'identification des salles, hormis le *caldarium* bien reconnaissable à sa position et à son équipement en bains chauds (pl. CXXXII-1).

1 : 4,80 × 4,60 m; chauffage indirect à partir de 2 et de 3 (un passage de chaleur dans les deux cas), facilité par des conduits verticaux qui nous paraissent devoir être assimilés à des cheminées. Une porte permet une communication avec le *frigidarium*, mais rien n'est conservé d'un éventuel passage vers 2 et/ou 3.

2 : 5,90 × 4,70 m; un bassin; chauffage indirect à partir de 1 et de 3 (un passage de chaleur dans les deux cas) facilité là aussi par des conduits verticaux évoquant des cheminées. Une porte F/2, bouchée dans le deuxième état. Rien n'est conservé d'une éventuelle communication avec 1 et/ou 3.

Dans le deuxième état, outre le bouchage de la porte conduisant au *frigidarium*, ce local connaît une transformation importante : le bassin est supprimé et l'hypocauste est étendu à l'ensemble de la nouvelle salle ainsi créée. Les recherches d'É. Lenoir permettent ainsi d'abandonner les hypothèses de R. Thouvenot qui restituait l'évolution des locaux 1 et 2 de la manière suivante (pl. CXXX-1) :

d'abord une grande salle unique chauffée indirectement et dotée d'une piscine; puis subdivision de cette salle en deux locaux, 1 chauffé par un foyer installé à l'Est, donc en 2, et 2 dont l'hypocauste est étendu à l'emplacement de la piscine, redessiné selon un plan rectangulaire. Cette évolution aboutit à un plan aberrant, un foyer se trouvant dans un hypocauste et le local 2 étant chauffé d'une manière incompréhensible, puisque R. Thouvenot lie la création de ce nouveau foyer à la désaffectation de la pièce 3, d'où provenait primitivement la chaleur. Ce schéma, fort peu satisfaisant, doit donc désormais être abandonné : il y eut toujours deux locaux tièdes, chauffés à partir de 3. La structure de gros blocs, interprétée par R. Thouvenot comme un foyer, n'est qu'un aménagement tardif, postérieur à la période de fonctionnement des thermes, et dont l'installation provoqua la destruction complète de l'hypocauste 2.

3 : 11,70 × 6,25 m; un foyer; quatre passages de chaleur vers IV. Il ne subsiste aucune trace de porte mais, entre autres, il faut évidemment restituer une communication avec le *caldarium*.

É. Lenoir souligne que cette salle ne comporte pas de bassin et qu'il s'agit donc d'une étuve sèche (p. 130). Le raisonnement ne nous paraît pas acceptable. D'abord parce que la ruine de l'hypocauste est telle qu'il est difficile d'exclure la présence d'un bassin, cela d'autant plus que le foyer, tout à fait semblable à celui du *caldarium*, est flanqué d'un escalier (p. 143) probablement destiné à la desserte d'une chaudière. Ensuite parce qu'une étuve ne se caractérise pas automatiquement par l'absence de bassin. Quel que soit le mode d'aménagement de la pièce, il est, en réalité, impossible de savoir s'il s'agit d'un *laconicum* ou d'un *destrictarium-laconicum*.

IV : 9,20 × 6,65 m; un foyer équipé d'une chaudière; deux piscines, la plus petite étant chauffée directement par un second foyer ajouté dans le deuxième état.

L'identification des pièces 1, 2 et 3 pose donc des problèmes difficiles dans l'état actuel des vestiges. Ils concernent les deux salles tièdes (Lenoir, *Thermes romains*, p. 158), mais aussi le troisième local, ces deux questions étant étroitement liées. À notre avis, trois hypothèses peuvent rendre compte des données disponibles.

– Première hypothèse (pl. CXXXII-2a) : il existe des portes 1/3 et 2/3. Nous avons alors 1 = *tepidarium* d'entrée (I), 2 = *tepidarium* de sortie avec piscine (V), 3 = *destrictarium-laconicum* (II-III).

– Deuxième hypothèse (pl. CXXXII-2b) : il existe des portes 1/3 (probablement), 1/2 et 2/3. Nous avons alors 1 = *tepidarium* d'entrée et de sortie (I-V), 2 = *destrictarium* (II), la porte 2/F permettant des itinéraires multiples (soit regagner le *frigidarium* dès après s'être nettoyé dans le *destrictarium*, soit éviter le *tepidarium* en ressortant des salles chaudes), 3 = *laconicum* (III).

– Troisième hypothèse (pl. CXXXII-2c) : il existe seulement une porte 1/3 (ou une porte 2/3). Dans ce cas, 2 (ou 1) est un local isolé qu'il faudrait, selon toute probabilité, identifier à un *destrictarium* destiné aux sportifs n'utilisant que le *frigidarium* après s'être nettoyés.

Il est difficile de choisir entre ces différentes lectures. Cependant, les remaniements apportés à l'édifice pourraient laisser penser que le plan originel correspond à la première hypothèse, avec deux *tepidaria* et, en 3, un *destrictarium-laconicum* équipé d'un bassin. Dans le deuxième état (pl. CXXXIII-1), le *tepidarium* de sortie serait transformé en *destrictarium* (d'où la fermeture de la porte F/2 et la destruction de la piscine, sans doute remplacée par un bassin d'ablution plus restreint) et la pièce 3 ne servirait plus que de *laconicum*.

VI) *Les petits thermes* (pl. CXXXIII-2)

L'extrémité orientale du portique Nord de la palestre est transformée en *frigidarium*, la *natatio* servant de bain froid.

Les vestiges d'hypocauste permettent de restituer un long espace logé dans le portique et chauffé par un foyer situé à l'Ouest. Peut-être, au niveau des utilisateurs, cet espace était-il subdivisé? On aurait alors un bain chaud à proximité du foyer et une salle tiède, chauffée indirectement, assurant une transition avec le *frigidarium*. Dans ce secteur oriental, on note les traces probables de tubes de terre cuite qui devaient faire office de cheminées, beaucoup plus que de véritable paroi chauffante.

À la suite d'un remaniement, les trois-quarts du secteur chauffé sont abandonnés : une pièce restreinte est créée à l'Est, désormais desservie par un foyer installé aux dépens de la grande salle d'entrée.

La modicité de cette installation, même dans son premier état, ainsi que la façon dont son implantation désarticule la palestre, qui cessa peut-être alors de fonctionner en tant que telle, nous paraissent beaucoup mieux correspondre aux critères d'un aménagement tardif, destiné à pallier la ruine des thermes principaux, qu'à un désir d'améliorer ces derniers en accroissant la superficie du secteur balnéaire, peut-être au profit d'une clientèle féminine.

VOLUBILIS : THERMES DU CAPITOLE
(pl. CXXXIV et CXXXV)

I) *Bibliographie*

R. Thouvenot, *L'area et les thermes du capitole de Volubilis*, dans *BAM*, 8, 1968-1972, p. 179-195. A. Akerraz, *Les thermes du capitole de Volubilis*, mémoire de maîtrise, Paris IV, 1980 (exemplaires dactylographiés) = résumé très remanié dans Id., *Les thermes du capitole (Volubilis)*, dans *BAM*, 16, 1985-1986, p. 101-120.

II) *Datation*

Les dernières recherches ont considérablement modifié notre connaissance d'un monument dont l'évolution, complexe, est difficile à restituer. En tout cas, il n'y a plus lieu de penser que ce dernier est contemporain du capitole, dédié en 217 *(IAM*, 2, 355; *contra* M. Euzennat, *L'archéologie marocaine de 1955 à* 1957, dans *BAM*, 2, 1957, p. 207), ni encore moins qu'il pourrait être postérieur à ce complexe capitolin (Thouvenot, p. 194).

L'étude d'A. Akerraz permet de distinguer deux états essentiels du bâtiment thermal. Le premier, correspondant à la création des bains, se situerait entre la fin du I^{er} et le début du II^{e} siècle (*Mémoire*, p. 50), de façon préférentielle dans le dernier quart du I^{er} siècle (*BAM*, p. 112). Le second état, qui correspond à un agrandissement de l'édifice, serait attribuable à la fin II^{e} – début III^{e} siècle *(Mémoire*, p. 50) ou, plutôt, à l'époque pré-sévérienne (*BAM*, p. 112). De fait, la prise en considération des rapports existant entre les différentes constructions de ce secteur permet même de proposer les environs du milieu du II^{e} siècle (cf. M. Lenoir, A. Akerraz, É. Lenoir, *Le forum de Volubilis. Éléments du dossier archéologique*, dans *Los foros romanos de las provincias occidentales*, *Actes de la table ronde de Valence, 27-31 janv. 1986,* Madrid, 1987, p. 215. Cette étude discute, en particulier, le schéma d'évolution du quartier proposé par M. Euzennat et G. Hallier, *Les forums de Tingitane. Observations sur l'influence de l'architecture militaire sur les constructions civiles de l'Occident romain*, dans *Ant. afric.*, 22, 1986, p. 73-103 : comme le montre la figure 7-d, p. 86, la création des thermes du capitole est placée dans la période fin II^{e}-début III^{e} siècle)

Prises avec la prudence relative qui s'impose (dans *Los foros romanos*, à la même page 215, le premier état des bains est attribué à la fin du I^{er} siècle, puis à la période 80-120), les grandes lignes de cette séquence chronologique paraissent solides. En particulier, l'attribution du second état aux environs de la moitié du II^{e} siècle repose, malgré l'absence de données stratigraphiques, sur une étude des vestiges qui permet de dégager une chronologie relative cohérente :

– Second état : agrandissement des thermes.

– L'extrémité Nord de leur façade occidentale est rectifiée afin de loger un escalier monumental. Qu'il s'agisse d'un remaniement est fortement suggéré par le fait que ce nouveau mur de façade vient se coller contre le piédroit d'un des foyers.

– Les rostres, eux-mêmes plaqués contre le mur Nord des thermes, sont agrandis en 196 *(IAM*, 2, 387). Or cette extension mord sur l'escalier, et lui est donc postérieure.

Entre le second état des thermes et 196, il faut donc placer deux épisodes, ce qui donne quelque probabilité à la date proposée pour le second état des bains, à savoir le milieu du II^{e} siècle.

Dans le *BAM*, A. Akerraz livre trois plans (pl. I à III) qui illustrent de façon précieuse l'évolution du bâtiment. La façon dont ils se raccordent avec le texte est cependant délicate, dans la mesure où celui-ci ne se réfère qu'à deux états principaux. En fait, la planche II nous offre un état intermédiaire qui n'est pas décrit en tant que tel, mais que l'on peut rétablir à partir du plan synthétique et des diverses informations fournies par la publication de manière éparse, et qui doit donc être placé au cours de la première moitié du II^{e} siècle. Dans notre texte, plutôt que de distinguer trois phases, ce qui pourrait sembler plus logique, nous lui conserverons cette appellation d'état intermédiaire, afin de faciliter l'articulation avec les publications.

III) *Typologie*

Il s'agit de petits thermes publics, couvrant moins de 600 m² dans leur plus grande extension, le *frigidarium* occupant alors une trentaine de m².

Les salles chauffées, au nombre de deux puis de trois et quatre, étaient parcourues selon un itinéraire rétrograde, dans le cadre d'un plan orthogonal avec virage dans le premier local (premier état), puis d'un plan circulaire incomplet.

IV) *Salles froides*

A) Premier état

La partie Nord du monument est alors mal connue, mais il existe, au Sud, un *frigidarium* (environ 4,50 × 4 m) muni d'un bassin (environ 4,50 × 2,10 m).

Les circulations ne sont plus reconnaissables, mais il faut restituer une porte entre la salle des bains froids et le premier des locaux chauffés qui s'étendent le long du côté occidental de cette dernière.

B) État intermédiaire

L'ancien *frigidarium* est partiellement transformé en local chauffé, une nouvelle salle des bains froids étant alors créée, dotée d'une piscine cette fois placée à l'Est (6,40 × 3,60 m environ), tandis qu'il faut restituer, au Sud, une porte conduisant au secteur chauffé. Au Sud de ce bassin et des salles primitives est construit un vaste local en L, muni de bancs : il constituait le vestibule d'entrée, le vestiaire et, sans doute, une salle d'exercices commandant le *frigidarium*. La partie Nord du bâtiment reste très mal connue.

C) Second état

La grande salle en L est alors divisée et ainsi séparée d'un vestibule d'entrée par un mur doublé d'un banc et percé d'une porte. Ce vestibule est lui-même subdivisé par un massif délimitant, vers la porte d'accès aux thermes, un espace dépourvu de banquettes, le secteur de l'entrée étant ainsi mieux distingué du vestiaire.

Le *frigidarium*, qui conserve l'essentiel de son plan antérieur, reçoit un dallage. L'occupation de la partie Nord de l'îlot est alors mieux connue, avec une extension du secteur chauffé, la construction de salles que l'on peut gagner à partir du bain froid, et la création de latrines, accessibles de l'extérieur et, sans doute aussi, de l'intérieur des bains, quoique ce passage soit perdu.

V) *Salles chauffées*

A) Premier état

Afin qu'une pièce chauffée soit toujours désignée de la même manière, la numérotation de la dernière phase, correspondant au plus grand développement du bâtiment, est utilisée pour les états antérieurs.

2 : 5,95 × 4,05 m environ; chauffage indirect à partir de 3 par trois vastes passages de chaleur, larges de 1,12 m au centre et de 0,61 m sur les côtés (Thouvenot), qui devaient permettre une arrivée de chaleur importante.

3 = IV : 5,60 × 5,10 m; un foyer, très probablement équipé d'une chaudière installée sur l'importante maçonnerie qui encadre le canal du four et desservie par un escalier dont il paraît subsister le départ à l'Est. On restituera un bassin au débouché de ce foyer.

L'existence de quatre murets (pl. CXXXIV-2) a conduit à reconnaître un chauffage uniquement périphérique de la pièce ou, du moins, une curieuse compartimentation de l'hypocauste (Thouvenot, p. 192; *Mémoire*, p. 21-23 : A. Akerraz précise que les murets Nord-Sud s'interrompent en leur milieu, ce qui aurait permis le passage de l'air chaud), ou même à restituer une piscine au centre de la salle (Rebuffat, *Thamusida*, II, p. 185, d'après un croquis de G. Hallier, ce qui aboutit à un plan que l'auteur juge lui-même aberrant : cf. ici pl. CXXXIV-1). Ces difficultés sont surmontées si l'on suit la dernière interprétation d'A. Akerraz (*BAM*, p. 107) attribuant ces vestiges à un aménagement postérieur à la désaffectation des thermes. Une telle lecture rend compte du fait que ces structures s'appuient partiellement sur le sol du fond de l'hypocauste. Elle rend aussi compréhensible la présence de deux bouchages (*Mémoire*, p. 23) qui auraient, en fait, interdit toute circulation de l'air chaud, même simplement périphérique, dans une *suspensura* ainsi morcelée : celle-ci devait donc être bel et bien désaffectée au moment de la mise en place de ces structures.

B) État intermédiaire

2 et 3 : les deux anciennes salles chauffées ne sont pas modifiées.

1 : aux dépens de la piscine froide du premier *frigidarium* et de la partie méridionale de cette pièce, est aménagée une salle chauffée située en début de circuit, accessible à partir du nouveau *frigidarium*. Il subsiste une partie de l'hypocauste.

A. Akerraz fait deux remarques à propos de la création de ce local. D'abord, il serait chauffé indirectement à partir de 2, mais, comme l'auteur le signale lui-même, il ne reste aucune trace de passage de chaleur (p. 106). Ensuite, son mur oriental resterait celui qui bornait la piscine froide vers l'Est, mais l'indice sur lequel se fonde cette affirmation est très fragile (p. 105).

En fait, toute la question tourne autour de la date de l'extension du local vers l'Est et autour de l'interprétation d'un aménagement qui caractérise le nouveau mur oriental. Celui-ci est, en effet, percé d'une ouverture encadrée de briques. R. Thouvenot considère cette dernière comme une cheminée transformée en foyer (p. 192). A. Akerraz réfute cette interprétation mais n'en propose aucune autre (p. 105, note 3). Or, il existe bel et bien un aménagement tout à fait semblable à une bouche de four avec des briques qui, comme le souligne R. Thouvenot, paraissent avoir subi l'action du feu.

Si on accepte cette hypothèse, reste à placer ce foyer dans la chronologie propre au monument. Pour A. Akerraz comme pour R. Thouvenot, cet aménagement est contemporain d'un réseau de murets appartenant au second état, selon toute probabilité un hypocauste à canaux malgré les hésitations du premier. Or, si les briques des piédroits sont par-

faitement liées à la maçonnerie du mur ainsi percé, ce passage est, en revanche, négligemment coordonné avec le canal axial de l'hypocauste dont un des murets empiète sur l'ouverture.

Nous proposons donc, à titre d'hypothèse, d'infléchir sur quelques points l'histoire de cette salle telle qu'elle a été élaborée par A. Akerraz. Dans l'état intermédiaire, la destruction de la piscine froide, à laquelle est substitué un hypocauste à pilettes, correspond aussi à une extension de la pièce vers l'Est, où est installé un foyer. Le niveau d'arasement de la paroi orientale de la piscine ne contredit pas cette hypothèse.

Nous sommes cependant en présence de trois particularités surprenantes. D'abord, l'hypocauste 1 est nettement en contre-haut de 2 : donnée inattendue mais indubitable qui implique, étant donné que le niveau d'utilisation des pièces devait être proche, sinon identique, que le premier était moins profond que le second. Ensuite, il est contradictoire que 1 soit chauffé directement, alors que 2 ne l'est qu'indirectement. Peut-être la puissance du foyer situé en 3 et, inversement, la modestie de celui desservant 1 autorisaient-elles une progression du degré de chaleur malgré l'originalité de ce choix. Enfin, dans l'état intermédiaire, la desserte du four 1 ne peut se faire qu'aux dépens de la grande salle orientale. Elle suppose un aménagement mordant sur cette dernière et dont l'alignement nous est peut-être donné par la première marche de l'escalier conduisant au *frigidarium*, laquelle s'avance sans raison apparente dans cette grande salle. Dans le cadre de cette hypothèse, le banc plaqué contre l/Est correspondrait à la désaffectation du foyer.

C) Second état

1 : l'hypocauste à pilettes est remplacé par un hypocauste à canaux. Selon toute probabilité, le foyer 1 est désaffecté : le chauffage est alors assuré de manière indirecte à partir de 2 grâce à un passage de chaleur percé dans le mur occidental, dans le prolongement du canal médian, et dont la position haute ne fait que refléter la différence de niveau entre le fond des deux hypocaustes.

2 : chauffage indirect à partir de 3.

3 : chauffage indirect à partir de 4. Contrairement aux états antérieurs, cette pièce qui ne constitue plus le dernier local du circuit chauffé, est désormais privée de son foyer qui, arasé, ne sert plus que de passage de chaleur.

4 = IV : une nouvelle salle chauffée est créée. Il s'agit indubitablement d'un *caldarium*, très probablement muni de deux piscines chauffées directement par deux foyers.

Si les grandes lignes de l'évolution ainsi restituée sont exactes, nous serions ainsi en présence du cas très intéressant de thermes dont le nombre de salles chauffées s'accroît progressivement, passant de deux à trois, puis quatre. Nous pouvons alors, dans cet ultime état, proposer l'équivalence 1 = I-V, 2 = II, 3 = III, 4 = IV.

VOLUBILIS : THERMES «DE GALLIEN»
(pl. CXXIX)

I) *Bibliographie*

R. Thouvenot, *Les thermes dits de Gallien*, dans *PSAM*, 1, 1935, p. 11-31. Rebuffat, *Thamusida*, II, p. 188, 191 et 193. Lenoir, *Thermes Nord*, p. 237-239; Thébert, *Circulation*, p. 148.

II) *Datation*

Inconnue. Le bâtiment doit son nom à une inscription en l'honneur de Gallien datée de 255 et trouvée dans la pièce D du plan Dauriac (fig. 1). Le texte (*IAM*, 2, 406) ne mentionne nullement les thermes et, selon toute probabilité, ce document n'entretient aucune relation directe avec ces derniers (Thouvenot, *contra* L. Chatelain, *BAC*, 1927, p. 169).

D'importants remaniements auraient modifié le plan primitif de la construction. En fait, la publication de R. Thouvenot nécessiterait une nouvelle étude détaillée de ce bâtiment, tant en ce qui concerne sa chronologie que les partis architecturaux qui le caractérisent.

III) *Typologie*

Il s'agit de thermes publics dépourvus de palestre. Selon R. Thouvenot, ils occupent environ 900 m², mais le plan permet de leur attribuer un peu plus de 1 200 m². De fait, on constate des désaccords permanents entre le texte de R. Thouvenot et le relevé de R. Dauriac : selon ces sources, le *frigidarium* couvre respectivement 56 ou 77 m². R. Thouvenot donnant des dimensions surprenantes pour les salles chauffées, il est préférable de suivre les leçons du plan et de classer ces bains dans la catégorie des bâtiments de dimensions moyennes.

Un plan linéaire organise trois salles chaudes qui étaient parcourues selon un itinéraire rétrograde, un quatrième local introduisant une variante.

IV) *Salles froides*

Les côtés Ouest et Nord du bâtiment sont occupés par divers locaux froids où l'on reconnaît des latrines, où il faut placer des vestiaires (on note la présence d'un banc dans la pièce B du plan Dauriac), et où nous proposerons d'identifier un gymnase (salle A, 13 x 8 m d'après R. Thouvenot), identification déjà avancée par R. Rebuffat (*Thamusida*, II, p. 193).

Le *frigidarium*, équipé d'une piscine, commande l'accès au secteur chauffé : deux portes permettent de gagner le *tepidarium*.

V) *Salles chauffées*

I-V : chauffage indirect à partir de II-III, probablement par l'intermédiaire de trois passages de chaleur; double-cloison.

II-III : un foyer muni d'une chaudière, donnée qui incite à restituer un bassin dont il ne reste cependant nulle trace. Double-paroi. Deux passages de chaleur vers IV.

IV : un foyer muni d'une chaudière. Il faut restituer une baignoire à son débouché. La présence d'un deuxième four au Sud est certaine. Le secteur occidental de ce *caldarium* pose des problèmes d'interprétation. R. Thouvenot a pensé que la salle primitive s'était étendue en cette direction, extension qui avait permis la création d'un second bassin dans l'angle Sud-Ouest du nouveau local (fig. 1 et 2). Une autre lecture nous semble préférable (fig. 3). Si le mur IV/Ouest est aujourd'hui détruit sur la plus grande partie de sa longueur, il a toujours borné le *caldarium*, le séparant du couloir de service qui faisait retour vers le Nord. Le dessin de ce dernier implique un troisième foyer à l'Ouest : sans doute chauffait-il un second bassin.

1 : ce local est chauffé indirectement à partir de I-V (un passage de chaleur). Dans le mur oriental, des cheminées favorisaient la circulation de la chaleur. R. Thouvenot ne mentionne qu'un accès, par l'intermédiaire du couloir qui longe la piscine froide. En fait, l'examen des vestiges permet de repérer, entre I-V et 1, une porte bouchée par la suite : le piédroit septentrional est encore bien visible. On est donc conduit à restituer une pièce tiède, à laquelle on pouvait accéder à partir du *tepidarium* mais d'où on pouvait gagner rapidement le bain froid par le couloir. Il semble donc s'agir d'un autre itinéraire offert aux baigneurs, probablement un *destrictarium* destiné aux sportifs.

VOLUBILIS : THERMES DU « PALAIS DE GORDIEN »
(pl. CXXXVI et CXXXVII)

I) *Bibliographie*

R. Thouvenot, *Le palais dit de Gordien*, dans *PSAM*, 12, 1958, p. 9-47, en particulier p. 26-32.

II) *Datation*

Après 170, et probablement 238-241. De fait, une inscription mentionne la restauration par M. Ulpius Victor, procurateur de Tingitane, pour le compte de Gordien III, d'une *domus cum balineo* (*IAM*, 2, 404). Ce document a été trouvé dans la partie occidentale (et probablement Sud-Ouest) de la demeure (L. Chatelain, *CRAI*, 1922, p. 28-30; dans *ILM*, 74, cet auteur précise, reprenant ainsi le commentaire des *ILAfr*, 614, « à l'entrée du palais de Gordien, sous le portique à chapiteaux ioniques », c'est-à-dire sous le portique de façade). Il est légitime de penser que ce texte concerne le « palais de Gordien ». De fait, il s'agit d'un vaste édifice (74 × 69 m), pourvu d'un bain occupant une superficie notable. On peut également estimer que l'état dans lequel ce bâtiment nous est parvenu est largement dû à cette phase de travaux, et, par conséquent, que les thermes datent de cette époque.

III) *Typologie*

Quelle que soit la nature exacte de cette construction, que l'inscription désigne comme un bâtiment officiel, nous sommes en présence d'une résidence pourvue d'un bain, construction qui s'inscrit donc dans le cadre des demeures équipées de thermes privés.

Dans ce cas, ces derniers sont particulièrement amples, à proportion de la *domus*, avec de nombreuses salles annexes et un *frigidarium* d'environ 50 m² muni de deux bassins. Trois salles chauffées sont disposées selon un plan linéaire impliquant un itinéraire rétrograde.

IV) *Salles froides*

Un bloc de sept pièces occupe plus de 150 m². Deux d'entre elles articulent les thermes avec l'extérieur et la demeure. Sauf ce dernier vestibule, toutes sont équipées de bancs qui signalent des vestiaires mais, sans doute aussi, des salons et salles de soins. La plus grande, en position centrale, est longue d'une quinzaine de mètres et couvre près de 70 m², sans tenir compte des deux exèdres qui la flanquent :

nous y verrions volontiers une salle d'exercices (cf. aussi Rebuffat, *Thamusida*, II, p. 193). De telles activités nous paraissent également avoir dû se dérouler dans la véritable petite palestre qui flanque symétriquement le *frigidarium* à l'Est : un petit espace découvert, muni d'un bassin, est doublé, au Nord, d'un espace couvert d'ampleur notable.

Le *frigidarium*, équipé de deux piscines, commande l'accès à la «palestre». En revanche, le *tepidarium* peut également être atteint par l'intermédiaire d'un curieux dispositif, un petit local circulaire de 2,20 m de diamètre d'où l'on peut gagner, outre la salle tiède, le *frigidarium* et un «vestiaire». Ce parti nous paraît destiné à faciliter la circulation des baigneurs qui devaient, de façon préférentielle, gagner le circuit chauffé par l'intermédiaire de cette petite salle circulaire et le quitter pour les bains froids par le biais de la porte I-IV/F.

V) *Salles chauffées*

I-V : chauffage indirect à partir de II-III; R. Thouvenot mentionne une cheminée, ce qui impliquerait l'absence de double-cloison. La salle se distingue par son plan octogonal : trois des côtés sont ornés d'une niche, l'emplacement de la quatrième étant occupé par les deux portes d'accès.

II-III : un foyer; double-paroi d'après R. Thouvenot. À l'extérieur de l'abside, les bras du four se prolongent et s'élèvent à une grande hauteur. Ce parti nous semble impliquer la présence d'une chaudière, dont la desserte aurait pu être facilitée par la présence, au Nord, d'un massif de maçonnerie qui n'est pas porté sur le plan du SAM. Cette hypothèse conduit à proposer la restitution d'un bassin dans l'abside dont la maçonnerie porte des traces d'arrachement qui pourraient correspondre à la destruction de la marche-margelle.

IV : un foyer avec chaudière dont subsiste l'escalier de desserte. Au contact de ce four, il faut, comme le propose R. Rebuffat, placer une piscine. Double-cloison d'après R. Thouvenot. On peut se demander si le renfoncement oriental de la pièce n'abritait pas une seconde piscine, mais il n'en subsiste aucune trace.

VOLUBILIS : MAISON AUX TRAVAUX D'HERCULE
(pl. CXXXVIII et CXXXIX)

I) *Bibliographie*

R. Thouvenot, *La maison aux travaux d'Hercule*, dans *PSAM*, 8, 1948, p. 79-87; Étienne, *Quartier Nord-Est*, p. 33. Lenoir, *Thermes Nord*, p. 235-237.

II) *Datation*

Après 170. Plusieurs arguments permettent de penser que la demeure ne fut dotée de cette installation thermale qu'à une époque tardive. D'abord, la piscine du *frigidarium* est construite sur une des grandes artères du quartier, le *decumanus* Nord I de R. Étienne. Ensuite, comme l'a noté R. Thouvenot, toute la partie septentrionale de la demeure paraît avoir été primitivement indépendante de sa partie méridionale, ce que souligne le changement d'orientation du mur de façade occidental. On a l'impression que la maison s'est étendue vers le Nord, s'annexant un espace dont le mode d'occupation antécédent reste inconnu. En effet, le premier aménagement du grand espace 26-27, antérieur à la création des thermes, pourrait appartenir à l'époque où ce lot était indépendant, mais, plus probablement, pourrait aussi constituer un état de la maison aux travaux d'Hercule précédant la construction des thermes. En tout cas, il paraît fort improbable, malgré l'hypothèse d'É. Lenoir, que nous soyons en présence de bains anciens qui auraient été annexés par la demeure. La séquence logique des événements implique, au contraire, la constitution progressive d'une vaste *domus* et, sans doute dans une phase encore ultérieure, la création de bains privés au sein de cette demeure : c'est la chronologie relative proposée par R. Étienne.

III) *Typologie*

Il s'agit donc, dès l'origine, de thermes privés dont l'ampleur relative, soulignée par plusieurs auteurs, s'explique par le détournement de locaux préexistants, détournement qui rend compte, en particulier, de l'importance de la salle 26. Pour le reste, l'ensemble *frigidarium*-secteur chauffé, hors bassins, ne paraît outrepasser que légèrement les 100 m². Sans être négligeable, cette superficie doit être rapportée à celle de la demeure, particulièrement ample.

Une salle froide et trois pièces chauffées sont disposées selon un plan linéaire impliquant un itinéraire rétrograde.

IV) *Salles froides*

Malgré R. Thouvenot, il n'existe pas de motif précis pour rattacher la pièce 35 au complexe thermal. Celui-ci s'ouvrait donc par une vaste salle accessible à partir de la demeure et de l'extérieur. Si, comme nous l'avons souligné, cette ampleur est due à la réutilisation d'un local antérieur, il n'en reste pas moins qu'un tel espace pouvait non seulement servir de vestibule (avec un vestiaire en 34?) mais encore de salle d'exercices.

Un escalier permet d'assurer une forte dénivellation avec le *frigidarium* : il s'ouvre dans un mur de soutènement orné de deux pilastres. Malgré l'analyse de R. Thouvenot, qui pensait que cette différence de niveau était le fait d'un état précédant les thermes et modifié lors de la création de ces derniers, il paraît nécessaire de revenir à une conception plus simple de l'évolution des lieux, exposée par R. Étienne : un vaste espace primitif, plan, est subdivisé et installé sur deux niveaux lors de la création des thermes, le niveau supérieur, devenu celui du *frigidarium*, correspondant à la surface de déambulation des salles sur hypocaustes, qu'il ne fut donc pas nécessaire de surcreuser, et permettant d'accéder à la piscine froide, elle-même construite en élévation, sur la rue, à l'aide d'un mur muni de contreforts. Un tel parti architectural, impliquant un niveau principal réglé grâce à un remblai, suffit à démontrer que cette installation thermale constitue le dernier état majeur de l'occupation des lieux.

IV) *Salles chauffées*

I-V : chauffage indirect à partir de II-III (il ne subsiste qu'un seul passage de chaleur : il faut sans doute en restituer deux autres). Double-cloison d'après R. Thouvenot et R. Étienne. Au Nord, une abside correspond probablement à l'installation d'un bassin : il s'agit d'un remaniement comme l'atteste l'obturation d'un passage de chaleur.

II-III : un foyer; double-paroi d'après R. Thouvenot et R. Étienne. Les départs du mur II-III/IV sont encore visibles.

IV : un foyer flanqué au Nord d'un important massif qui paraît signaler une chaudière. Double-cloison d'après R. Thouvenot et R. Étienne. Deux piscines, l'une rectangulaire, l'autre absidale.

VOLUBILIS : THERMES DE LA MAISON AU CADRAN SOLAIRE (THERMES DE L'ÎLOT EST; THERMES DU *CARDO*) (pl. CXL)

I) *Bibliographie*

Étienne, *Quartier Nord-Est*, p. 100-102 et p. 58 pour les rapports avec la maison au cadran solaire.

II) *Datation*

Après 170. R. Étienne propose une date «vers le milieu du III^{e} siècle», mais sans argument précis. Ce dernier souligne également que les bains, qui s'allongent entre la maison au cadran solaire et celle au Bacchus de marbre, sont installés sur une rue, un ancien *cardo*. Ce fait implique une date tardive, sans plus de précision.

III) *Typologie*

R. Étienne hésite sur la nature exacte de ces bains : «semi-publics ou privés» (p. 100) ou même «semi-publics, semi-privés» (p. 102)? Il hésite même sur leur histoire : *dominus* (de la maison au cadran solaire?) achetant un terrain public pour installer des bains ouverts à tous contre redevance (p. 100) ou thermes d'association dont le propriétaire de la maison au cadran solaire se serait ensuite «rendu maître, sans pour cela qu'on puisse croire à une transformation en thermes privés» (p. 102)? R. Rebuffat, quant à lui, classe cette installation parmi les édifices thermaux indépendants (*Thamusida*, II, p. 206).

En fait, tout un faisceau d'arguments conduit à considérer ces bains comme des thermes privés classiques appartenant à une *domus*. L'ampleur relative des premières salles froides n'est sans doute due qu'à la forme de l'espace annexé sur la voirie; au moins deux portes relient ces bains à la demeure, l'une conduisant aux espaces de service, l'autre au *frigidarium* (malgré R. Étienne, p. 102, rien ne prouve que cette dernière soit postérieure à la création des thermes : il est au contraire tout à fait probable qu'elle fut percée lors de leur construction); l'ouverture des bains sur l'extérieur est un parti usuel; l'étroitesse du secteur chauffé apparaît peu compatible avec une vocation publique. Ajoutons que l'on comprendrait mal la façon dont le *caldarium* et les espaces de service mordent largement sur l'espace affecté originellement à la maison au cadran solaire si, dès l'origine, ces bains n'avaient pas fait partie de cette dernière.

Trois salles chauffées sont disposées selon un plan orthogonal impliquant un itinéraire rétrograde.

IV) *Salles froides*

Une enfilade de trois pièces (vestibule et, sans doute, vestiaires) conduit du *cardo maximus* au *frigidarium*. Cette salle, également accessible à partir de la demeure, est longue de 13,70 m en avant de la piscine froide (4 × 2 m) que l'on doit longer pour accéder au secteur chauffé : elle pouvait donc éventuellement servir de lieu d'exercices (Rebuffat, *Thamusida*, II, p. 193).

V) *Salles chauffées*

Ce secteur est en très mauvais état.

I-V : chauffage indirect à partir de II-III. Cheminées.

II-III : chauffage indirect à partir de IV. Double-cloison.

IV : deux foyers, dont l'un chauffe directement une piscine (2,40 × 1,30 m) et supportait probablement une chaudière (longs bras externes et présence d'un massif).

VOLUBILIS : THERMES DE LA MAISON DE VÉNUS
(pl. CXLI)

I) *Bibliographie*

R. Thouvenot, *La maison à la mosaïque de Vénus*, dans *PSAM*, 12, 1958, p. 57-59; Étienne, *Quartier Nord-Est*, p. 79.

II) *Datation*

Cette demeure étant implantée selon une orientation ancienne, nous ne bénéficions pas, dans son cas, du *terminus ante quem non* de 170. Les dates de l'architecture et du décor de la maison sont discutées. En fait, il est probable qu'une grande réfection est réalisée dans les dernières décennies du II^e siècle, dans le cadre de la mise en place du quartier Nord-Est (cf. Rebuffat, *BAC* 1965-1966, p. 238). On retrouverait ainsi la date repère de 170 mais, comme d'habitude, celle-ci ne fixe qu'une limite. De fait, il est clair que les thermes sont postérieurs à cette grande réfection de la demeure.

Primitivement, celle-ci était précédée, au Nord, par un portique qui fut ensuite annexé à l'espace domestique. Les bains, dont le vestiaire est installé dans la moitié occidentale de ce portique, sont donc, au plus tôt, contemporains de ce remaniement. De plus, le vestibule qui précède le vestiaire est installé aux dépens de la rue qui longe la façade orientale de la demeure. Il n'y a, par conséquent, aucune raison de placer la construction de ceux-ci sous Marc Aurèle ou Commode au plus tard (*contra* Rebuffat, *Thamusida*, II, p. 203, note 3).

III) *Typologie*

Occupant environ 240 m² en incluant la vaste cour de desserte des foyers, ces bains comprennent quatre pièces chauffées. L'état des vestiges ne permet pas toujours de reconnaître les baies, et les plans anciens maltraitent particulièrement cet aspect de la question. Il paraît cependant possible de proposer une restitution assurée de la circulation des baigneurs, fondée, dans le cadre d'un plan circulaire, sur un circuit sinistrogyre continu. R. Rebuffat (*Thamusida*, II, p. 180-182) parle de plan circulaire sinistrogyre, mais à itinéraire rétrograde, son plan (ici fig. 3) ne correspondant d'ailleurs pas à cette analyse. L'examen direct du bâtiment permet, à notre avis, de redonner toute sa cohérence au projet du constructeur.

IV) *Salles froides*

Un vestibule permet d'accéder aux thermes à partir de la rue septentrionale, et de gagner une longue pièce qu'une banquette en L, disposée le long des parois Nord et Est, désigne comme le vestiaire. L'existence d'un autre accès à ce vestiaire, à partir de l'angle N.-E. (fig. 2 et 4), est mentionnée par R. Thouvenot et R. Étienne. Dans l'état actuel des lieux, il ne subsiste qu'une brèche, mais cet endroit, outre des restaurations, a subi des remaniements lors de la création des thermes : le mur primitif fut arasé (et transformé en marche?) et remplacé par une paroi décalée vers le Nord probablement percée d'une baie.

Le *frigidarium* est équipé d'une piscine relativement vaste (Étienne : 3,40 × 2,80 m).

V) *Salles chauffées*

I-V : 2,85 × 1,88 m (Thouvenot). Passage de chaleur vers II (vers IV, la destruction du mur dans sa partie centrale ne permet pas de savoir s'il existait un autre passage de chaleur, qui n'apparaît pas nécessaire). Contrairement aux plans disponibles, la porte unissant ce *tepidarium* d'entrée et

de sortie au *frigidarium* est parfaitement visible : on reconnaît sans mal son piédroit méridional et son sol mosaïqué.

II : malgré le relevé Ponsich qu'il utilise, R. Thouvenot ne distingue pas II et III, les considérant comme un seul et unique local. Par la suite, les auteurs identifient bien deux pièces mais, à notre avis, les plans disponibles ne rendent qu'imparfaitement compte de la nature de la salle II. D'abord parce que le mur II/III est déporté vers le Sud, dans le prolongement de la paroi I-V/IV, c'est-à-dire en une position où il n'existe, en fait, aucune construction. Deux départs de mur, nettement plus au Nord, ne peuvent que correspondre à l'emplacement réel de la limite méridionale de la pièce. Ensuite parce qu'il semble nécessaire de restituer à l'Ouest, en un secteur incomplètement dégagé, un foyer dont le passage est souligné par un encadrement en grand appareil, comme dans le reste de la construction.

L'état du mur I-IV/II ne permet plus de reconnaître une porte. Sa présence est cependant certaine, à moins d'admettre un itinéraire rétrograde qui commencerait par le *caldarium* et se poursuivrait de manière totalement inversée, ce qui serait absurde.

III : cet espace, plus vaste donc qu'il n'est représenté sur les plans disponibles, est subdivisé en deux parties inégales par une paroi laissant, au niveau du fond de l'hypocauste, une large ouverture dont les deux piédroits sont bien visibles. À notre avis, il ne peut s'agir que du support de la marche-margelle d'un bassin, support percé d'un ample passage de chaleur. Cette lecture est renforcée par l'examen du foyer qui chauffait directement cette piscine. Comme le four voisin, il est pourvu de longs bras externes qui attestent la présence d'installations destinées à chauffer l'eau. R. Thouvenot (p. 59, note 1) évoque aussi l'hypothèse, à proximité du foyer, d'une « vasque » : elle serait due à un remaniement, remarque que rien ne justifie.

Sous la porte III/IV, dont le piédroit méridional est conservé, se trouve un passage de chaleur : il y en avait peut-être un second au Sud.

IV : au Sud, un bassin est logé dans une abside et chauffé directement par un foyer équipé, selon toute probabilité, d'une chaudière. Dans la partie orientale de ce *caldarium*, R. Thouvenot signale simplement un massif de maçonnerie substitué à l'hypocauste; R. Étienne paraît y placer une piscine rectangulaire, lecture reprise par R. Rebuffat (fig. 3).

R. Thouvenot signale des cheminées dans toutes les pièces chauffées. Il n'y aurait donc pas eu de doubles-cloisons, dont l'auteur précise effectivement que, lors de la fouille, il n'en fut retrouvé aucun élément. L'état des lieux ne permet pas de confirmer cette assertion. On ne repère plus guère que la trace probable d'une cheminée dans l'angle Sud de la pièce II.

Les pièces III et IV ont conservé, de façon tout à fait extraordinaire, une partie des appareillages de bronze qui servaient à chauffer l'eau. R. Thouvenot (p. 59) signale la découverte dans le *praefurnium*, près du foyer III, de deux *testudines* qu'il faut, selon toute probabilité, restituer sur les longs bras externes des deux fours, en avant des chaudières. Bien plus, dans le vestibule, a été retrouvé « un grand récipient... en forme de tambour plat. Il avait sa place dans l'étuve humide (c'est-à-dire, pour nous, le *caldarium*), il contenait de l'eau chaude dont les baigneurs pouvaient se faire des lotions et dont la vapeur emplissait la salle... ». En fait, nous pensons qu'il ne s'agit nullement d'un récipient, mais d'un appareil maçonné dans le fond de la baignoire et directement chauffé par l'air chaud provenant du foyer, de façon à entretenir la température de l'eau dans laquelle il est immergé (cf. ci-dessus, p. 77). L'objet est conservé au musée de Rabat. La façon dont le rebord est rabattu vers l'intérieur, afin de raidir l'ensemble, ne correspond nullement à la manière dont on peut attendre que soit ouvragée la lèvre d'un *labrum*.

VOLUBILIS : THERMES DE LA MAISON D'ORPHÉE (pl. CXLII)

I) *Bibliographie*

R. Thouvenot, *La maison d'Orphée à Volubilis*, dans *PSAM*, 6, 1941, p. 52-61. Rebuffat, *Thamusida*, II, p. 188 et 193-194.

II) *Datation*

Inconnue.

III) *Typologie*

Il s'agit de thermes privés installés dans une vaste *domus* occupant un îlot de près de 1 700 m². Les bains eux-mêmes, y compris la vaste salle correspondant à l'accès à partir de la rue, excèdent les 250 m². À cette superficie importante pour des thermes privés s'ajoute le nombre des salles chauf-

fées, qui s'élève à cinq, donnée non moins remarquable dans le cadre de l'architecture domestique. Il en résulte un important problème d'interprétation du monument. Il pourrait s'agir de thermes de plan circulaire avec parcours sinistrogyre. Il nous paraît cependant plus probable que nous sommes en présence de thermes doubles. Nous aurions alors deux bains juxtaposés, tous deux utilisés en fonction d'un itinéraire rétrograde correspondant, pour les plus grands, à un plan orthogonal avec virage dans la première salle chauffée, pour les plus petits à un plan linéaire.

IV) *Salles froides*

De l'extérieur, deux portes livrent accès à un vaste espace subdivisé par une rangée de piliers : vestibule de dimensions telles qu'il pouvait aisément assurer les fonctions de vestiaire et, peut-être aussi, de lieu d'exercices (cf. Rebuffat, *Thamusida*, II, p. 193 et 194, où il envisage même l'hypothèse d'une sorte de palestre, les piliers supportant non un toit mais un portique). On peut également accéder aux bains à partir de la moitié occidentale de la demeure grâce à un escalier qui rattrape la dénivellation existant entre les deux secteurs.

Ces deux accès débouchent chacun à une extrémité du *frigidarium* lequel comporte, au Sud, deux piscines accolées, une grande et une petite.

V) *Salles chauffées*

1 : la pièce n'est sur hypocauste que dans sa partie septentrionale; ce dernier était chauffé indirectement à partir de 2 (un passage de chaleur au-dessus duquel une brèche ne peut que correspondre à la destruction d'une porte). Des cheminées attestent l'absence de double-cloison.

2 : chauffage indirect à partir de 3 et 4 par 2 × 2 passages de chaleur. Cheminées. Il est certain que 2 ne communique qu'avec 1 et 3 (dans ce cas encore, une brèche au-dessus d'un passage de chaleur ne peut correspondre qu'à une porte 2/3) : tout lien avec l'extérieur ou avec 4 est exclu.

3 : un foyer doté de deux longs bras externes en maçonnerie et grand appareil qui rendent probable la présence d'une chaudière. Un bassin. Paroi chauffante sauf autour de ce dernier.

4 : un foyer, sans doute avec chaudière, chauffant directement une piscine dépourvue de la double-cloison qui devait, au contraire, équiper le reste de la pièce. Malgré le plan et le texte de R. Thouvenot (p. 60-61), il existe, de façon certaine, deux portes 3/4 et 4/5 dont les piédroits sont encore parfaitement repérables.

5 : hypocauste à canaux avec chauffage indirect à partir de 4.

Les pièces 3 et 4 sont tout à fait semblables, la seconde étant seulement de dimensions plus restreintes que la première : on est contraint d'y reconnaître les salles des bains chauds (la piscine visible en chacune était bel et bien destinée aux baigneurs, malgré R. Thouvenot qui n'y voit que des réservoirs : p. 56). Nous sommes donc conduit à proposer la lecture 1 = I, 2 = II-III, 3 et 4 = IV, 5 = V. Cependant, l'existence de deux *tepidaria*, l'un d'entrée l'autre de sortie, apparaît une solution particulièrement luxueuse dans le cadre de thermes privés. Surtout, le dédoublement du *caldarium* semble extraordinaire : même dans le cas de bains publics, il est exceptionnel et pose des problèmes d'interprétation.

Dans ces conditions, l'analyse proposée par R. Rebuffat est particulièrement séduisante (p. 188). D'abord, il repère cinq et non quatre salles chauffées, ce qui nous semble indubitable. Ensuite, il propose d'identifier deux bains jumeaux : des grands thermes 1-2-3, et des petits thermes 5-4, ce qui rend compte des deux *caldaria*, de leurs dimensions réciproques, du nombre élevé des salles chauffées, et même des deux piscines du *frigidarium*, elles aussi de dimensions inégales. Nous avons dès lors, pour les grands thermes, 1 = I-V, 2 = II-III, 3 = IV, les petits thermes présentant une version réduite de ce programme.

Qu'il s'agisse de thermes dont la hiérarchie reposerait sur des critères sexuels ou sociaux, on peut aisément comprendre cette juxtaposition. Cette lecture pose cependant deux problèmes majeurs. D'abord, ce parti est, à notre connaissance, particulièrement rare dans le cadre d'une *domus*. Ensuite, et peut-être surtout, l'existence de la porte 3/4, qui unit ces « deux» bains et que R. Rebuffat ne prend pas en compte, n'a alors pas de sens. Nous ne concevons cependant pas de meilleure interprétation des vestiges visibles : peut-être cette baie 3/4 n'était-elle destinée qu'à faciliter le service des thermes.

CHAPITRE I

THERMES DE PLAN SYMÉTRIQUE (TYPE IMPÉRIAL)

C'est dans les grands édifices thermaux de la Ville, construits par les Empereurs, que s'élaborent les solutions qui permettent l'application aux monuments balnéaires des principes d'axialité et de symétrie développés dans d'autres secteurs de l'architecture à l'époque hellénistique (cf. ci-dessus, IIe partie, chap. II). C'est donc à juste titre que les thermes de plan symétrique sont aussi dits de type impérial, même si la diffusion de ce parti architectural se fera souvent hors de l'intervention du pouvoir central. Si cette assimilation plan symétrique-plan impérial ne pose pas de problème à Rome et en Afrique, il est cependant nécessaire de préciser le vocabulaire en ce qui concerne les autres régions de l'Empire. Il y existe en effet des bâtiments dont le plan est composé de façon symétrique mais qui ne correspondent cependant pas au type impérial, avec la circulation rationnelle des baigneurs et les solutions architecturales souvent grandioses qu'il autorise.

Si l'on veut réfléchir sur la signification du plan symétrique de type impérial, il faut donc le distinguer d'autres partis, que l'on peut caractériser par un trait majeur, à savoir l'instauration, dans le secteur chauffé, d'itinéraires partiellement ou entièrement rétrogrades. Dans la typologie de D. Krencker, ce critère regroupe les plans avec dédoublement d'une section (Thermen mit Verdoppelung einzelner Abschnitte : fig. 237), ainsi qu'une partie des bâtiments avec une bifurcation interne du cheminement (Thermen mit einer inneren Gabelung des Weges : fig. 238a, b et f, en laissant de côté d et e qui ne sont que des schémas théoriques). Parmi ces solutions planimétriques, on notera Krencker 238b, qui se rapproche considérablement du type impérial mais qui en diffère par l'absence de liaison entre *caldarium* et *frigidarium* par l'intermédiaire d'un *tepidarium* de sortie spécifique, trait qui implique donc que le baigneur revienne sur ses pas après avoir atteint la salle des bains chauds. C'est sensiblement le type VI d'I. Nielsen, double symmetrical row type, c'est-à-dire les bâtiments avec deux itinéraires en ligne symétriques, hormis le fait que cet auteur, se fondant sans doute sur les réalités asiatiques, limite sa définition à une position sur une même ligne de toutes les salles chauffées. Pour construire une typologie, une telle limitation apparaît inutile.

La diffusion du modèle prestigieux que constitue le plan symétrique de type impérial présente des caractéristiques remarquables. D'un point de vue géographique, elle révèle de fortes différences qui ne peuvent être dénuées de significations. D'un point de vue typologique, elle aboutit à des solutions diverses qui, elles aussi, nécessitent une analyse. Contrairement à D. Krencker, nous ne distinguerons pas, dans un premier classement des édifices, entre petit et grand type impérial, car, si le plan diffère en dimensions et nombre de pièces, il reste fonda-

mentalement le même[1]. En revanche, cette réalité ne saurait dispenser de pousser plus avant l'analyse afin de tenter de mieux appréhender le sens historique réel de ces monuments qui, sinon, seraient quelque peu arbitrairement regroupés sous une même dénomination.

I – Géographie et chronologie des thermes symétriques africains (type impérial)

A) *Le dossier africain*

Le catalogue élaboré dans la troisième partie permet de dresser le tableau suivant (pl. CXLVI) :

– 1 : El Knissia. Date inconnue.
– 2 : Karthago. 145 (ou plutôt 157)-161.
– 3 : Mactaris, grands thermes Est. 199.
– 4 : Sicca Veneria. Date inconnue.
– 5 : Thelepte. Date inconnue.
– 6 : Thugga, thermes d'Aïn Doura. Époque sévérienne?
– 7 : Thugga, thermes liciniens. Caracalla?
– 8 : Uthina, grands thermes. Première moitié du IIe siècle.
– 9 : Utica, grands thermes. Date inconnue.
– 10 : Caesarea, grands thermes Ouest. Date inconnue.
– 11 : Cuicul, grands thermes Sud. 183-184.
– 12 : Cuicul, thermes du capitole. IIe siècle (première moitié?).
– 13 : Hippo Regius, grands thermes Sud. 198 au plus tard.
– 14 : Lambaesis, thermes du camp. Hadrien?
– 15 : Lambaesis, grands thermes. Dernières années du IIe siècle.
– 16 : Tubusuptu, grands thermes. Époque sévérienne et plus tard?
– 17 : Thamugadi, grands thermes Nord. Date inconnue.

Le catalogue nous permet d'identifier dix-sept thermes de plan symétrique. Seuls deux d'entre eux, les bâtiments de Thelepte et Tubusuptu, n'appartiennent à cette série qu'à titre d'hypothèse, mais la validité de cette dernière est tellement probable qu'il ne nous paraît pas nécessaire d'insister sur cette nuance. En revanche, il est clair que ce nombre, pour impressionnant qu'il soit, ne rend que partiellement compte de la réalité. De fait, dans l'état actuel de la documentation, il faut prendre en considération trois autres édifices trop incomplètement connus pour avoir pu faire l'objet d'une notice dans le catalogue :

– 18 : Bulla Regia, grands thermes Sud (Hammam Darradji; Proconsulaire; *AAT*, f. 34, Fernana, nº 137; *Ruines de Bulla Regia*, p. 114-115; Y. Thébert, *Les thermes memmiens et les grands thermes Sud de Bulla Regia*, Mémoire de l'EFR, 1975, ex. dactylographiés, p. 143-169). Le bâtiment n'a été qu'effleuré par les fouilles, mais la masse des voûtes écroulées retient d'autant plus l'attention que ces blocs permettent de restituer, sensiblement au cœur de l'édifice, une ample salle couverte d'une voûte d'arête flanquée de deux berceaux (Thébert, p. 154). Selon toute probabilité, il s'agit du *frigidarium*.

Les vestiges visibles permettent de reconnaître un monument mesurant environ 60 × 55 m, soit 3 300 m². Il s'agit donc de grands thermes. Nous en connaissons fort peu de choses, mais la façade occidentale, qui fait large usage du grand appareil, est animée par deux avancées de plan courbe séparées par une paroi qui semble située parfaitement dans le grand axe du monument. Un sondage ancien effectué dans l'une d'entre elles permit de découvrir un hypocauste. La restitution la plus probable implique donc un *caldarium* en position axiale, doté à l'Ouest de deux absides abritant sans doute des bassins. Le peu d'éléments dont nous disposons suggère fortement de grands thermes de plan symétrique.

– 19 : Membressa (Mejez el Bab; Proconsulaire; *AAT*, f. 27, Medjez-el- Bab, nº 19; pl. CXLVII-1). Ce monument est rongé par des installations modernes, une mosquée à l'Est, des constructions diverses au Nord et, au Sud, une récente Recette des finances dont l'érec-

[1] Cf. aussi Nielsen, *Thermae*, p. 4.

tion a fait perdre tout espoir de connaître un jour l'organisation du secteur froid.

La nature des vestiges visibles au cours des années, les uns apparaissant, les autres disparaissant, permet de reconnaître un édifice dont les ruines appartenant à la partie proprement balnéaire occupent un espace d'au moins 45 × 30 m. Il s'agit donc, au minimum, de thermes de dimensions moyennes.

Le secteur le moins mal connu consiste en salles chauffées situées au Nord et longées par un couloir de service qui fait retour à l'Est et à l'Ouest. Leur disposition nous paraît démontrer que nous sommes en présence d'un bâtiment de plan symétrique. En effet, en position axiale, se trouve une grande salle dont seule la moitié septentrionale est visible : elle correspond à une pièce de plan octogonal. Sur le côté Nord, un grand bassin rectangulaire se développe en avancée par rapport à l'alignement de la façade. Les deux côtés adjacents sont équipés d'un bassin semi-circulaire plus restreint. Tout indique que nous sommes en présence du *caldarium*.

Les autres salles chauffées se développent de part et d'autre de ce dernier, sans que l'on puisse distinguer les bassins ni les baies de circulation. À l'Ouest, le *caldarium* est flanqué d'un local orienté Nord-Sud et muni d'une abside à chacune de ses extrémités. Il paraît avoir commandé deux pièces disposées encore plus à l'Ouest, l'une dotée d'une abside occidentale, l'autre, logée dans l'angle du bâtiment, de plan octogonal. Ces trois locaux bénéficiaient d'un chauffage direct.

La moitié orientale de l'édifice est encore moins bien connue. Nous n'y retrouvons pas la pièce octogonale, dont l'emplacement est occupé par un local rectangulaire qui semble être un *praefurnium*. En revanche les deux locaux à abside sont partiellement reconnaissables, en une position symétrique par rapport à l'axe Nord-Sud du *caldarium*.

Le dossier est maigre. En particulier, nous ne connaissons rien du secteur froid. Il nous paraît cependant suffisant pour proposer la solide hypothèse de thermes de plan symétrique où les salles chaudes, au sein desquelles alternent et se combinent formes courbes et octogonales, se disposent de part et d'autre d'un grand axe dont nous ne connaissons plus que l'extrémité septentrionale marquée par le *caldarium*, et le long duquel il faut, selon toute probabilité, restituer le *tepidarium* de sortie et le *frigidarium*.

– 20 : Calama (Guelma; Proconsulaire; *AAAlg*, f. 9, Bône, n° 146. Gsell, *Monuments antiques*, I, p. 227-228; Krencker, *Trierer Kaiserthermen*, p. 201-203; pl. CXLVII-2).

Les données disponibles sont d'autant plus rares que le monument n'a été que très partiellement fouillé. Il est hypothétiquement daté du IIe siècle par S. Gsell, qui se fonde uniquement sur l'excellente qualité de la construction. Autant dire qu'il est plus prudent de considérer que sa date est inconnue (la présence d'assises de briques scandant le parement de moellons pourrait indiquer l'époque sévérienne ou une date plus tardive).

La partie la plus claire concerne le *frigidarium* et ses abords immédiats. Il mesure environ 22 × 14 m. Cette ampleur (plus de 300 m²) reflète celle de l'ensemble du monument qui, sans tenir compte d'éventuelles palestres, semble couvrir nettement plus de 3 000 m², et donc appartient indubitablement à la catégorie des grands thermes. Dans les longs murs de la salle des bains froids, des consoles supportent le départ de quatre arcs, deux aux extrémités, deux autres au milieu de la pièce. La restitution d'une toiture plate soutenue par des solives s'appuyant elles-mêmes sur ces arcs jouant le rôle de poutres (Gsell, Krencker, pl. CXLVII-3) ne nous convainc pas. Même si les murs s'élèvent au-dessus des consoles sans paraître s'incurver, il nous semble préférable d'envisager l'hypothèse d'arcs encastrés dans une longue voûte de blocage et la compartimentant. C'est le parti adopté pour le couvrement du vestiaire des thermes memmiens de Bulla Regia, où deux arcs clavés, en saillie par rapport au blocage du couvrement, constituent de véritables doubleaux facilitant la construction de cette dernière (plus précisément des doubleaux masqués si l'on restitue le coffrage de tubes et les enduits : Broise, Thébert, *Thermes memmiens*, p. 35-37). L'hypothèse d'un «étage ménagé sous le toit» (Gsell, p. 227) ne repose sur rien : «les trous pour l'insertion des madriers qui supportaient le plancher» ne sont, très probablement, que les encastrements des poutres d'un plancher provi-

soire nécessaire à la construction de la voûte (Broise, Thébert, *ibid*., p. 388).

Comme le propose D. Krencker, il faut vraisemblablement restituer deux bassins froids sur chacun des petits côtés et une *natatio* à l'Est.

Dans le secteur chauffé, les rares vestiges visibles permettent cependant de reconnaître, selon toute probabilité, un plan symétrique. Il nous paraît qu'il faut, une fois de plus, suivre D. Krencker et discerner le *caldarium* dans la pièce en position axiale s'achevant à l'Ouest sur une abside. Sans doute s'agit-il d'une vaste salle des bains chauds qui englobait aussi les locaux a et a' du plan Krencker. L'emplacement du *tepidarium* de sortie s'impose, interposé entre cette dernière et le *frigidarium* le long d'un axe qui s'achève, à l'Est, sur la *natatio*.

Dans l'état actuel de la documentation, il est difficile de restituer le début du circuit chauffé. À titre d'hypothèse, nous proposerons de reconnaître les *tepidaria* d'entrée de part et d'autre de celui de sortie, directement accessibles à partir du *frigidarium*. De là, on serait passé dans les *destrictaria* situés au Nord ou au Sud des précédents puis, après un virage à angle droit vers l'Ouest, aux *laconica* mitoyens des petits côtés du *caldarium*. Répétons-le, tout cela reste hypothétique. En revanche, l'identification de grands thermes de plan symétrique paraît bien établie.

Nous avions donc dix-sept thermes de plan symétrique que l'on doit considérer comme certains ou hautement probables, cette dernière appréciation ne concernant que les bains de Thelepte et Tubusuptu. Il faut en ajouter trois que nous pouvons classer comme très probables (Calama et Membressa, où la composition du secteur chauffé est un critère décisif malgré notre ignorance complète de l'organisation des salles froides), ou probable (Bulla Regia).

C'est donc sur la base de vingt thermes qu'il faut réfléchir, nombre qui excède de loin ceux jusqu'alors pris en considération par les analyses[2], mais qui ne donne cependant qu'un reflet affaibli de la réalité. Nombre de grandes cités, en particulier celles, telles Hadrumetum ou Cirta, qui ont connu un mode d'occupation dynamique et continu jusqu'à nos jours, sont dépourvues de ces monuments dont peuvent se flatter des villes bien moindres comme Thamugadi ou Thugga. Il est clair que notre documentation est incomplète. Même parmi les édifices repérés mais insuffisamment connus, il en est sans doute qu'il faudrait, en fait, rattacher au type impérial : ainsi, peut-être, à Tiddis[3]. Il faut se rappeler que, sans l'article récent de J.-P. Laporte qui s'est livré à un examen attentif des vestiges, il n'aurait pas été possible de reconnaître la nature exacte des thermes de Tubusuptu, pourtant visités depuis longtemps.

B) *Les thermes de type impérial dans l'Empire romain (pl. CXLVIII)*

Le dossier africain prend toute sa valeur et sa signification si on le replace dans le contexte de l'Empire. Une telle opération permet en effet, sur la base des données actuellement disponibles, de dessiner une géographie particulièrement éloquente.

1) Thermes de type impérial en Occident

Il faut évidemment mettre à part le cas de Rome. En liaison directe avec la personne de l'Empereur, c'est le lieu où s'élabore ce type de monument et où en sont réalisées les versions les plus grandioses. Les vestiges et les relevés de la Renaissance permettent d'ores et déjà de

[2] P. Gros (*Architecture romaine*, 1, p. 409) souligne que, en Afrique, le type impérial «est représenté... par plus de dix exemplaires, ce qui ne se vérifie nulle part ailleurs». F. Yegül (*Baths and bathing*, p. 186-217) n'en signale ou analyse que douze, dont Tiddis (cf. ci-dessous), I. Nielsen treize (*Thermae*, p. 87, note 20).

[3] A. Berthier, *Tiddis*, Alger, 1951, plan nº 5. F. Yegül (*Baths and bathing*, p. 186) considère que cet édifice, qui n'a pas été fouillé, relève bel et bien du type impérial. On peut penser qu'il a recueilli des données sur place car le plan général du site publié par A. Berthier ne montre guère que deux piscines symétriques donnant sur une salle dont on ignore les limites. Ces données sont clairement insuffisantes pour déterminer la catégorie à laquelle appartient le bâtiment.

reconnaître sept thermes de cette catégorie, et ils furent très certainement plus nombreux[4].

Hors de la Ville, les thermes occidentaux de plan symétrique apparaissent, en revanche, tout à fait exceptionnels. Nous n'en connaissons que deux exemples assurés au Nord de la Méditerranée. Ils se trouvent à Trèves : les thermes de Barbara, du milieu du IIe siècle, et les thermes impériaux construits sous Constantin lorsque la ville devint capitale. Il faut sans doute leur adjoindre des thermes de Milan, érigés sous la Tétrarchie lorsque la cité devint le siège d'un des Augustes. Comme à Rome, la marque directe du pouvoir impérial intervient donc directement dans l'érection de ces monuments symboliques.

De fait, outre les thermes de Barbara, des constructions de ce type indépendantes de l'intervention directe du pouvoir central n'apparaissent qu'à titre d'hypothèse et en nombre très restreint : peut-être les bains du centre, à Augst, et ceux du «palais de Constantin», à Arles[5]; sans doute pas les thermes de la place des Jacobins, à Limoges. D'autres bâtiments, conçus selon un parti symétrique, ne sont que des thermes doubles juxtaposant deux itinéraires complètement distincts, circulaires (Chassenon, Allones) ou rétrogrades (Vieil-Évreux). Il apparaît ainsi que, en Occident, la rive méridionale du bassin occidental de la Méditerranée offre un nombre tout à fait exceptionnel de thermes de type impérial.

Cela est d'autant plus vrai que les réalités de l'Afrique du Nord trouvent un prolongement en Tripolitaine, c'est-à-dire dans cette partie de l'actuelle Libye la plus proche de la Tunisie, région qui, sous le Haut-Empire, faisait d'ailleurs partie de l'*Africa Proconsularis*.

En effet, la principale cité de cette contrée, Lepcis Magna, possède deux thermes de type impérial. Il s'agit d'abord des grands thermes rigoureusement construits de part et d'autre d'un axe *caldarium-tepidarium-frigidarium-natatio* découverte[6]. Il faut noter que cet édifice date du règne d'Hadrien, sa dédicace étant effectuée entre la fin de l'année 136 et le début de 138[7]. Il fut l'objet de restaurations ou reconstructions dont l'ampleur exacte est difficile à apprécier[8].

Il s'agit ensuite des thermes du bord de mer (pl. CXLIX). Dans ce cas, nous avons affaire à un bâtiment balnéaire qui, sans doute au cours du IVe siècle, est l'objet de grands travaux destinés à le transformer radicalement[9]. L'interruption du chantier nous permet de saisir une étape dans le déroulement des opérations que nous ne pouvons habituellement connaître. Le fait est, évidemment, plein d'enseignements, et nous aurons l'occasion d'y revenir. Ce qui nous intéresse pour le moment est de noter que, depuis longtemps, on a reconnu dans ces travaux en cours le dessein de créer des thermes de type impérial. L'ampleur et la position respective des nouveaux *frigidarium* et *caldarium* ne laissent effectivement au-

[4] Aux thermes de Néron, Titus, Trajan, Caracalla, Dioclétien et Constantin, il faut ajouter la version plus restreinte que constituent les thermes de Dèce (L. La Follette, *The baths of Trajan Decius*, dans *JRA*, sup. ser., 11, 1994, p. 5-88). Il en existait certainement d'autres, que les textes laissent parfois soupçonner (par exemple les *thermae Severianae* : *SHA*, *Severus*, XIX, 5) ou que pourraient même suggérer certains vestiges (par exemple le «temple de Minerva Medica» : Krencker, *Trierer Kaiserthermen*, p. 257-259).

[5] Sur Augst (Augusta Raurica), Nielsen, C.157. Sur Arles, Nielsen, C.97 (thermes semi-symétriques : cf. fig. 108) et Yegül (*Baths and bathing*, p. 323 et fig. 411 : thermes de type impérial).

[6] Krencker, *Trierer Kaiserthermen*, p. 217-219; R. Bartoccini, *Le terme di Lepcis* (*Leptis Magna*), dans *Monografie d'Africa italiana*, 4, Bergame, 1929; G. Fraser et W. van Buren, *Roman bath at Leptis Magna*, dans *MAAR*, 10, 1932, p. 129-133, G. Di Vita-Evrard, *Lepcis Magna : contribution à la terminologie des thermes*, dans *Thermes romains*, p. 35-42.

[7] Di Vita-Evrard, *ibid*, p. 36 et note 5.

[8] Ces restaurations ou reconstructions partielles ont pu être exagérées : cf. J. C. Fant, *IRT 794b and the building history of the Hadrianic baths at Lepcis Magna*, dans *ZPE*, 75, 1988, p. 291-294, qui restitue au règne d'Hadrien une marque de carrière autrefois attribuée à Caracalla. Des inscriptions attestent cependant des interventions, en particulier une restauration, présentée comme *a fundamentis*, du *frigidarium* (*IRT*, 396 : dédicace à Septime Sévère et à la famille impériale substituée, après martelage, au nom de Commode).

[9] R. Goodchild, *The unfinished «Imperial» baths of Leptis Magna*, dans *Libya antiqua*, 2, 1965, p. 15-27.

cun doute sur la nature réelle du projet : il nous paraît même possible de proposer une hypothèse de restitution des autres salles du secteur chauffé telles qu'elles étaient programmées, de part et d'autre de l'axe *caldarium-tepidarium* de sortie-*frigidarium* aboutissant à une *natatio* couverte. Nous proposons aussi, de part et d'autre de la salle des bains froids, la restitution de deux gymnases couverts, une palestre étant sans doute prévue à l'Ouest, en façade du bâtiment (pl. CXLIX-2).

2) Thermes de type impérial en Orient

La situation orientale se présente de façon très caractéristique. On y trouve en effet, d'une part quelques exemples de thermes de plan symétrique dispersés dans l'ensemble du bassin oriental de la Méditerranée, d'autre part une concentration tout à fait remarquable de ce genre d'édifices dans la province d'Asie.

Hors ce dernier territoire, il nous paraît possible de dresser la liste suivante[10] :

– Sofia (Serdica) avec, apparemment, un unique *tepidarium*, à la fois d'entrée et de sortie, ce qui trahit une version réduite du programme (Nielsen, C.206).

– Varna (Odessos : Nielsen, C.368).

– Alexandrie : bien que la fouille soit très incomplète, le bâtiment semble caractérisé par un strict programme symétrique relevant du type impérial (Nielsen, C.280).

– Ankara (Ancyra : Nielsen, C.336, Yegül, fig. 350).

– Antioche (Nielsen, C.374).

– Peut-être Philippopolis (Es Schuhba; Nielsen, C.383). Ce monument, qui n'a pas été fouillé, reste très mal connu. Sa composition symétrique pourrait cependant correspondre à une conception de type impérial.

– Peut-être Termessos (Yegül, *Baths and bathing*, p. 274, fig. 338), mais la connaissance très partielle que nous avons du monument ne permet pas de comprendre vraiment le secteur froid et son articulation avec le secteur chaud.

Outre le fait que deux de ces bâtiments, Alexandrie et Antioche, appartiennent à deux des plus grandes villes de l'Empire, on notera aussi que deux d'entre eux (Antioche et Philippopolis) se trouvent dans la province de Syrie, tandis que deux autres (Ankara et Termessos) sont situés à peu de distance de l'Asie.

Le nombre d'édifices orientaux que nous pouvons actuellement prendre en considération est donc très restreint. Il en va autrement dans la province d'Asie :

– Aizanoi (Cavdarhisar; Nielsen, C.290; ici pl. CLII-1).

– Peut-être Alexandria Troas (Nielsen, C.292). Le monument n'ayant pas été fouillé, il est difficile d'être aussi affirmatif qu'I. Nielsen ou F. Yegül (*ibid.*, p. 283, fig. 355; ici pl. CLII-2) quant à son appartenance au type impérial. Comme l'avait souligné D. Krencker, les rapports architecturaux entre le *caldarium* et le *frigidarium* restent inconnus, et il n'est pas certain qu'ils aient été unis par un *tepidarium* (*Trierer Kaiserthermen*, p. 286).

– Peut-être Aphrodisias (Nielsen, C.293). Cet auteur n'établit pas de liaison entre le *caldarium* et le secteur froid, et restitue donc deux itinéraires rétrogrades. En revanche, F. Yegül articule la salle des bains chauds et un *frigidarium* dédoublé par l'intermédiaire d'un *tepidarium* (*ibid.*, p. 276, fig. 343; ici pl. CLII-3).

– Peut-être Caunos (Yegül, *ibid.*, p. 253, fig. 300). Le bâtiment est très incomplètement connu. Il semble cependant construit symétriquement de part et d'autre d'un axe le long duquel paraissent s'aligner *caldarium*, *tepidarium* et *frigidarium* (?).

– Éphèse, thermes du port (Nielsen, C.295; ici pl. CLII-4).

– Éphèse, thermes Est (Nielsen, C.298; ici pl. CLIII-1).

[10] Dans l'état actuel de nos connaissances, il ne nous paraît pas possible de prendre en compte :
– Corinthe : la fouille, fort incomplète, ne nous semble pas permettre de reconnaître un bâtiment symétrique (Nielsen, C.261 : type impérial?).
– Nicopolis (Nielsen, C.270 : type impérial?)
– Salamis (contrairement à Nielsen C.324; cf. Yegül, fig. 403 : l'édifice ne relève en rien d'un plan symétrique).
– Jerash (Gerasa : Nielsen, C.341). La forte symétrie du bâtiment ne paraît cependant pas impliquer une circulation des baigneurs correspondant à un plan de type impérial, mais plutôt deux itinéraires rétrogrades angulaires, comme le souligne I. Nielsen.

– Éphèse, thermes de Vedius (Nielsen, C.297; ici pl. CLIII-2).

– Éphèse, thermes du théâtre (Nielsen, C.300), quoique les rapports entre le *caldarium* et le *frigidarium* apparaissent si inutilement compliqués que l'on peut se demander, comme I. Nielsen, s'il s'agit bien d'un édifice de type impérial ou, plutôt, de deux itinéraires rétrogrades symétriques (Yegül, *ibid.*, p. 281, fig. 353; ici pl. CLIII-3).

– Sans doute Hiérapolis (Nielsen, C.302, qui hésite entre un édifice de type impérial ou à deux itinéraires rétrogrades). La fouille est restée incomplète, mais on peut probablement restituer un plan de type impérial avec dédoublement du *frigidarium* (Krencker, *ibid.*, p. 288 sq.; ici pl. CLIII-4).

– Peut-être Magnésie du Méandre, thermes Ouest (Nielsen, C.303, qui hésite entre type impérial et deux itinéraires symétriques). L'absence de fouille n'interdit pas de reconnaître un bâtiment essentiellement symétrique, mais ne permet pas d'identifier précisément le *frigidarium*, et encore moins de restituer les circulations. F. Yegül (*ibid.*, p. 278) affirme qu'il s'agit d'un type impérial : il en manque la preuve (cf. fig. 346; ici pl. CLIII-5), et elle manque encore plus pour les bains «de la caserne» qui, selon lui, appartiendraient au même groupe (cf. fig. 347).

– Peut-être Nysa (Yegül, *ibid*, p. 417, fig. 502). Ces thermes sont encore largement ensevelis. Cependant, ce que l'on en connaît suggère fortement un plan symétrique de type impérial, ou un plan semi-symétrique, mais ce dernier parti est rare en Asie Mineure (Yegül, p. 416).

– Sardes (Nielsen, C.315; Yegül, *ibid.*, p. 285, fig. 360; ici pl. CLIII-6).

C) *Architecture thermale et pôles de l'Empire*

Si l'on essaie de dégager les traits majeurs de la distribution géographique des thermes de type impérial, on peut mettre cette dernière en relation avec la structure urbaine au sens démographique du terme. Rome, Carthage, Alexandrie, Antioche, on constate que les plus grandes agglomérations sont dotées de ces bâtiments. D'autres cités ainsi équipées, si elles ne peuvent se comparer aux précédentes, sont cependant de grands centres populeux, ainsi Arles, Lepcis Magna[11], Éphèse. Cette observation paraît logique et peut même sembler une évidence. Elle ne suffit cependant pas à rendre compte des données disponibles. De fait, des villes moyennes ou même petites peuvent, elles aussi, être dotées de telles installations. Pour rester en Afrique, ce ne sont pas les chiffres de population de cités comme Thugga, Bulla Regia ou Thamugadi qui suffisent à expliquer l'érection de ces monuments.

Il faut donc prendre en considération d'autres critères, d'ordre politique et économique. De fait, la construction de thermes de type impérial correspond au transfert dans les provinces de modèles prestigieux qui caractérisent par excellence la Ville. Si toute colonie est à l'image de Rome et peut légitimement se considérer comme un double de la capitale, posséder des thermes conçus selon les réalisations de l'*Urbs* est une façon efficace de démontrer la réalité de cette prétention, de la matérialiser.

À cette dimension politique, il faut aussi adjoindre un volet économique. L'ambition que révèlent ces édifices nécessite la mobilisation de ressources importantes, pour leur construction mais aussi leur fonctionnement et leur entretien. Il ne suffit pas de vouloir, il faut aussi pouvoir.

1) Thermes de type impérial et politique

Un premier aspect est l'intervention directe de l'Empereur. Elle est évidente à Rome, mais concerne aussi d'autres cas. Nous avons déjà souligné ceux de Trèves, du moins en ce qui concerne les «thermes impériaux» érigés par Constantin[12], et de Milan[13], deux villes deve-

[11] Lepcis Magna devait être la seconde ville d'Afrique en importance (Lepelley, *Cités*, II, p. 337).

[12] Sur Trèves, S. Rinaldi Tufi, *Treviri, città regale sulla Mosella*, dans *Storia di Roma*, 3, II, p. 113-119. Avant de devenir résidence impériale et siège de la préfecture des Gaules, il faut rappeler que Trèves accueillait le *procurator provinciarum Belgicae et utriusque Germaniae*, c'est-à-dire l'autorité fiscale de ces trois provinces.

[13] Sur Milan, F. Rebecchi, *Milano, rivale di Roma*, dans *Storia di Roma*, 3, II, p. 105-112.

nues capitales impériales sous Dioclétien. On pourrait ajouter les cas de Philippopolis, refondée par Philippe l'Arabe; de Sofia, que Constantin considéra comme «sa» Rome et à laquelle il songea pour créer sa nouvelle capitale[14]; ou encore d'Arles, siège d'un atelier monétaire impérial depuis Constantin et du préfet du prétoire des Gaules à la fin du IVe siècle : son rôle économique et sa richesse la prédisposaient à devenir, elle aussi, un relais essentiel du pouvoir impérial[15].

Bien des villes dotées de thermes de type impérial se caractérisent aussi par le fait qu'elles jouent un rôle important dans l'organisation politique et administrative de l'Empire. Toutes ou presque sont des capitales de peuples ou de districts subdivisant une province, ou encore sièges du culte impérial provincial. Beaucoup sont ou ont été, à un moment ou à un autre, capitale d'une province : Trèves (Belgique I), Lepcis Magna (Tripolitaine), Serdica (*Dacia Mediterranea*)[16], Alexandrie, Ankara (Galatie)[17], Antioche (Syrie)[18], Éphèse (Asie). Dans tous ces cas, la fonction politique de la ville recoupe, et explique sans doute partiellement, la présence de thermes de type impérial. Certes, une capitale est toujours choisie parmi les grandes villes, c'est-à-dire parmi des organismes urbains où l'on peut logiquement s'attendre à trouver des édifices coûteux et prestigieux. Il apparaît cependant que la réussite politique d'une cité est un facteur qu'il faut prendre en considération dans l'analyse de la nature de son équipement monumental.

En Afrique même, les données politiques officielles s'articulent de la même manière avec l'architecture thermale de prestige. Tout comme Lepcis Magna, Carthage, Caesarea et Lambèse sont ou furent à certains moments des capitales provinciales, et on peut penser que leurs congénères, Sousse, Constantine et même Sétif, possédaient également des thermes de type impérial, détruits par la permanence d'une vie urbaine active jusqu'à nos jours. Utique elle-même jouit d'un statut particulier : son antique prestige et son rôle de capitale de la province d'Afrique sous la République trouvent un prolongement dans la rarissime obtention, sous Septime Sévère et en même temps que Carthage et Lepcis Magna, du *ius italicum* qui assimilait son territoire au sol italique. On peut aussi noter le cas d'Hippo Regius qui, au niveau judiciaire, est le siège d'un légat de la Numidie d'Hippone, district dépendant de la Proconsulaire.

D'autres aspects nous paraissent montrer les liens qui unissent nos bâtiments à l'organisation politique et idéologique des territoires africains. Il s'agit d'abord de souligner les rapports existant entre les premiers et l'armée. Lambèse, outre son rôle de capitale, est aussi le siège de la Troisième Auguste. Au moins du début du IIe siècle à celui du IVe siècle, la ville est étroitement liée au quartier général permanent de l'armée romaine d'Afrique. Or, les relations entretenues par cette dernière avec les deux thermes de type impérial sont évidentes. Non seulement c'est la légion qui construit ceux qui équipent son camp, et, à notre connaissance, c'est le seul cas, dans tout l'Empire, où nous voyons des militaires disposer d'un édifice de type impérial, mais encore l'armée est impliquée dans la construction des bains civils où furent utilisées des briques légionnaires (cf. la notice). Dans cette même optique, il faut également prendre en considération Thamugadi. Si, dans les grands thermes Nord, on n'a jamais signalé de briques provenant des officines de la légion, il faut en revanche rappeler que cette colonie de Trajan a été créée par l'intermédiaire de la IIIe Auguste (*CIL*, VIII, 17842 : *Imperator... coloniam... per legionem III Augustam fecit*), et qu'elle doit son origine à une déduction de vétérans.

Dans la lignée de cette dernière remarque, il faut ensuite souligner l'implantation de

[14] S. Calderone, *Costantinopoli : la «seconda Roma»*, dans *Storia di Roma*, 3, I, p. 728.

[15] P.-A. Février, *Le Gallie meridionali*, dans *Storia di Roma*, 3, II, p. 406-407.

[16] G. Bejor, *L'oriente europeo : Macedonia, Epiro, Tracia, Acaia, Creta*, dans *Storia di Roma*, 3, II, p. 489-490.

[17] G. Bejor, *L'oriente asiatico : Bitinia-Ponto, Galazia, Cappadocia*, dans *Storia di Roma*, 3, II, p. 536-538.

[18] G. Bejor, *Antiochia, metropoli dell'Asia*, dans *Storia di Roma*, 3, II, p. 137-141.

nombre de thermes de type impérial dans des cités qui étaient non pas des colonies honoraires mais des colonies de type classique, impliquant une déduction de colons, et donc l'intervention du pouvoir central. Sur les dix-sept sites que nous avons pu recenser, six au moins appartiennent à cette dernière catégorie : Carthage, Sicca Veneria, sans doute Thelepte[19], Uthina, Cuicul et Thamugadi.

Ces données chiffrées démontrent cependant qu'une déduction de colons est un facteur sans doute favorable mais nullement décisif. De fait, dans la très nette majorité des cas, nous trouvons des thermes symétriques dans des villes qui n'ont pas ou ne semblent pas avoir connu une telle opération. Le prestige d'un passé glorieux ainsi que l'essor de la ville sous l'Empire sont des arguments tout aussi, sinon plus importants. Au fond, cela souligne les réalités de l'urbanisation du Maghreb, où l'apport de colons joue un rôle fort secondaire par rapport aux données africaines. Les colonies honoraires y sont bien plus nombreuses que celles dues à une déduction et, même dans ces derniers cas, l'apport de colons n'est souvent qu'un épisode dans une prospérité qui s'ancre bien plus profondément dans un processus essentiellement africain.

Le rapport au pouvoir central, sous des formes au demeurant fort variées (intervention directe de l'Empereur, reflet de la structure politico-administrative de l'Empire ou de son organisation militaire, déductions de colons), rend ainsi partiellement compte de la distribution des thermes symétriques, mais il ne permet pas d'appréhender le phénomène dans toute son ampleur.

De fait, le lien entre ces constructions et les colonies déduites s'efface derrière une réalité bien plus vaste : ce type de thermes est érigé dans des villes qui toutes, d'une manière ou d'une autre, sont parées du titre de colonie[20]. Étant donné que cette titulature reflète largement les réalités urbaines, cela revient à dire que ces édifices thermaux prestigieux sont construits dans des villes importantes. On débouche ainsi sur une évidence que confirment les rares cas où nous connaissons le mode de financement du bâtiment. À Carthage, c'est la ville qui, du moins pour l'essentiel, assume les charges de la construction[21]. De même, à Cuicul, c'est la *Respublica Cuiculitanorum*[22].

En dehors de toute question politique, ou plutôt en sus de celle-ci, il faut donc considérer ces grands édifices balnéaires sous l'angle de leur financement, et plus précisément de la capacité de certaines régions à se doter de tels bâtiments et à en assurer entretien et fonctionnement.

2) Thermes de type impérial et économie

La charge économique que représentent de tels bâtiments balnéaires varie évidemment en fonction de l'ampleur de ceux-ci. Derrière la même étiquette générale peuvent se cacher des poids financiers fort variables. À ce point de l'analyse, nous pouvons cependant nous contenter de raisonner sur cette catégorie d'édifices prise globalement, parce qu'ils correspondent toujours à des monuments importants, même si cette épithète peut masquer de grandes différences; parce que, aussi, ils traduisent toujours une ambition qui ne pourrait

[19] Gascou, *Politique municipale*, p. 84-85.

[20] Les seuls cas douteux sont dus à notre méconnaissance du statut des agglomérations : El Knissia, Tubusuptu, Membressa (sur ce dernier site, Lepelley, *Cités*, II, p. 141).

[21] Ici inscription n° 22 : la formule *ex permissu*, pour désigner une intervention impériale, pourrait signifier une aide de l'État, par exemple sous la forme d'une remise d'impôts (Jouffroy, *Construction publique*, p. 233).

[22] Ici n° 103. À Maktar, la dédicace (inédite à notre connaissance) des grands thermes Est à Septime Sévère ne prouve nullement que ce dernier participe au financement de l'opération (G. Picard, séminaire du 22/04/74). De fait, le cas des grands thermes Sud de Cuicul est là pour démontrer que la dédicace à la personne impériale, tout comme l'intervention de son légat lors de l'inauguration, n'impliquent pas un engagement financier du pouvoir central.

Les inscriptions des grands thermes Sud d'Hippo Regius (n[os] 109 et 110) concernent pour l'une une restauration du bâtiment, pour l'autre soit sa construction, soit sa restauration (la même dans ce cas?). Quoi qu'il en soit, chaque fois, c'est la colonie qui assume la charge de l'opération.

exister si elle ne s'ancrait dans des moyens économiques conséquents, sans lesquels elle ne saurait aboutir.

a) Distorsions africaines

Dans cette optique, la distribution de ces thermes au sein même de l'Afrique apparaît en relation directe avec la géographie économique du Maghreb antique que les recherches conduites ces dernières décennies permettent de mieux connaître.

L'implantation des thermes africains symétriques est, en effet, fort éloquente (pl. CXLVI). Il n'existe rien de ce genre à l'Ouest de l'oued Chélif, c'est-à-dire à l'Ouest de Caesarea. Hormis ce dernier cas, il n'existe rien à l'Ouest de l'oued Soummam, dans la vallée duquel se trouve Tubusuptu. Et si, sur 20 ou 21 monuments, on excepte ces deux derniers édifices, il n'existe rien à l'Ouest de l'oued El Kébir, c'est-à-dire de l'antique Ampsaga. Tous les monuments, sauf deux, appartiennent donc à la vaste province de Proconsulaire de l'époque augustéenne, autrement dit aux provinces de Proconsulaire, Byzacène et Numidie du Bas-Empire. Autrement dit encore, les régions concernées correspondent à la Tunisie actuelle et au quart oriental de l'Algérie. Plus à l'Ouest, on ne trouve que deux sites, installés sur la côte ou à proximité immédiate de celle-ci.

Confronter ces données à une géographie économique du Maghreb antique est chose délicate, dans la mesure où les textes ne fournissent que des informations qui, sans être forcément erronées, restent fort imprécises. Cependant, l'archéologie procure des bases de réflexion beaucoup plus fermes. En faisant seulement allusion aux résultats de fouilles ou prospection révélant l'importance de la mise en valeur agricole de certaines régions, nous nous contenterons ici de réfléchir à partir de la céramique, source d'information précieuse en raison de sa production massive, de son caractère quasiment indestructible et de la possibilité de l'ordonner chronologiquement, en raison aussi de ce qu'elle nous apprend sur d'autres productions. Qu'elle serve d'emballage à divers produits, ou qu'elle accompagne ces derniers le long des routes commerciales, souvent comme complément de cargaison sur les navires, la céramique constitue indubitablement les archives économiques de l'Antiquité.

Dans cette optique, la sigillée claire africaine est un des témoignages majeurs de la puissance économique de l'Afrique. Pendant plusieurs siècles, elle est diffusée sur une échelle géographique et quantitative sans précédent. Peu d'ateliers sont connus, mais il est possible de dessiner les grandes lignes d'une géographie des zones de production, et il suffit à notre propos de dégager quelques conclusions essentielles[23].

La céramique sigillée africaine est fabriquée du Ier au VIIe siècle de n.è., dans diverses régions du Maghreb qui s'étendent de l'Algérie à la Libye, l'essentiel de l'activité étant attribuable à la Tunisie. Plus précisément, les ateliers aptes à fournir de grandes quantités de vaisselle, dont une partie notable est destinée à l'exportation, doivent être recherchés dans la partie orientale de l'Afrique du Nord, à savoir sur les littoraux de la Tunisie septentrionale, centrale et méridionale, c'est-à-dire dans les provinces de Proconsulaire (Zeugitane) et Byzacène. On repère d'importantes évolutions chronologiques. Le pôle septentrional, essentiellement la région de Carthage, domine durant le Ier-IIe siècle. À partir de la seconde moitié de ce dernier, on constate un glissement de Carthage vers la région de Sousse, débouché des grandes routes de l'huile provenant de l'intérieur du pays. À partir de la fin IIIe-début IVe siècle, on note, en revanche, une reprise remarquable des officines septentrionales qui se double, à partir du milieu du IVe siècle, d'un regain d'activité dans les zones méridionales.

[23] En ce qui concerne les productions de céramique, nos brèves remarques reposent essentiellement sur les tableaux d'ensemble élaborés par A. Carandini (*Studi miscellanei*, 13, 1968, p. 25-43; *ibid.*, 15, 1970, p. 95 sq.; *EAA*, *Atlante*, I, p. 11-18 et notices suivantes), J. W. Hayes (*Pottery*, ainsi que *EAA*, *Atlante*, II, *Sigillate orientali*), C. Panella (*SRPS*, II, p. 55-80; *SRIT*, III, p. 251-272 et 431-459; *Storia di Roma*, 3, II, p. 613-697).

L'histoire de la fabrication des amphores est remarquablement parallèle. Dans tous les cas, au-delà des glissements qui se produisent d'un pôle à l'autre, nous restons, pour les grandes productions, dans le cadre de l'actuelle Tunisie. Il est cependant essentiel, pour notre propos, de souligner que, en ce qui concerne les céramiques, l'hégémonie économique des secteurs côtiers de la Tunisie s'accompagne de fabrications sises sur des littoraux non tunisiens et à l'intérieur des terres. Ces fabrications imitent les produits côtiers tunisiens mais ne connaissent qu'une diffusion régionale. Il s'agit cependant d'un phénomène profondément unitaire, les ateliers régionaux constituant comme l'écho des officines tournées vers l'exportation, et dessinant une vaste zone géographique touchée par un même essor économique que l'on saisit à travers les céramiques, mais qui concerne aussi l'agriculture.

Il serait donc erroné d'opposer un centre tunisien, avec des forces vives essentiellement côtières, et une périphérie. En réalité, ces ateliers à l'horizon plus limité participent du même essor que les officines assurant des exportations massives. Bien plus, les premiers rendent possibles les secondes, leur procurent une assise ferme. D'ailleurs, même dans les régions tournées vers l'exportation, existent des productions destinées à la consommation locale. Cette activité est donc profondément ancrée dans l'économie africaine. Elle n'est pas le fait de ports parasitant les côtes tunisiennes sans entretenir de rapports avec la terre ferme, de «Hong-Kong» de l'Antiquité. Pour reprendre l'expression d'A. Carandini, les productions régionales sont l'humus des grands ateliers dont l'horizon est méditerranéen (*SRIT*, III, p. 4).

Ces productions à diffusion régionale signalent donc l'insertion de toute la Tunisie interne dans le processus de domination de la Méditerranée par l'économie africaine, mais elles révèlent aussi que cette réalité concerne les côtes libyennes jusqu'au Fezzan et, à l'Ouest, une large portion de l'Algérie orientale. Dans ce dernier cas, il s'agit de diffusion de produits tunisiens, mais aussi de création de centres de production qui restent à identifier (avec, parmi eux, peut-être Tiddis). Les zones algériennes internes ainsi «colorées» correspondent à toutes les régions qui s'étendent autour de Theveste, Sétif, Cuicul et Lambèse. En fait, outre le cas spécifique des côtes, c'est l'essentiel de la Numidie et une partie de la Maurétanie, en particulier la Sitifienne, qui sont concernés par ces phénomènes de diffusion et de fabrication de la sigillée claire. Il faut, certes, distinguer ces deux aspects : la diffusion est précoce, la fabrication ne semble s'affirmer qu'à partir du IVe siècle. Considérés globalement, ils signalent cependant des régions qui ne sont pas seulement en rapport avec les pôles essentiels de l'économie africaine, mais qui, encore, participent de cette réalité.

En bref, les centres de gravité de la grande économie africaine et ses secteurs satellites sont implantés en Tunisie et dans le tiers oriental de l'Algérie, avec une antenne vers la Libye voisine. Cette géographie recoupe parfaitement la carte de distribution des thermes de type impérial. La sigillée claire et autres productions parallèles signalent les régions disposant de ressources susceptibles de leur permettre d'ambitieux programmes de construction.

Inversement, toute la moitié orientale du Maghreb, où l'on ne repère aucun bâtiment thermal de plan impérial, est, parallèlement, à l'écart de ces grands mouvements économiques. Cela ne signifie pas qu'il s'agisse de régions déshéritées, mais il est clair qu'elles ne participent pas à l'extraordinaire essor de la moitié orientale de l'Afrique du Nord. Si nous continuons à prendre la sigillée claire comme fil directeur, on constate qu'elle pénètre évidemment dans le Maroc romain. Mais la situation apparaît fort différente du reste du Maghreb : alors que, à l'Est, ce type de céramique élimine très vite quasiment toute autre production non africaine, on constate au contraire, à l'Ouest, la permanence de l'importation de céramiques étrangères, à commencer par les productions du Nord que la sigillée claire est justement censée concurrencer. Inutile de préciser qu'aucun atelier de sigillée claire n'a pu être repéré ou même suspecté dans ce vaste domaine. Ce n'est pas un hasard si, au Bas-Empire, la Tingitane est administrativement détachée du diocèse d'Afrique au profit des provinces septentrionales.

b) Disparités orientales

La conception de l'économie du bassin oriental de la Méditerranée durant les premiers siècles de l'Empire a été profondément modifiée par les recherches de ces deux dernières décennies. Nous savons maintenant que l'idée de la permanence d'une suprématie artisanale et commerciale de l'Orient est aussi fausse pour la période impériale que pour les deux derniers siècles de la République[24]. En fait, après la rupture qui marque l'avènement de la domination italique, et en particulier de son secteur centro-tyrrhénien, les grandes mutations économiques, à partir de l'époque augustéenne, continuent à plonger leurs racines essentiellement dans le bassin occidental de la Méditerranée : ascension des provinces de l'Ouest, avant tout la Narbonnaise, la Tarraconaise et la Bétique; puis, surtout à partir du milieu du II[e] siècle, affirmation croissante de l'Afrique aux dépens de ces dernières, affirmation qui va contribuer à unifier la Méditerranée, à intégrer ses diverses régions dans un réseau de relations qui n'avait sans doute jamais connu une telle intensité et une telle extension[25].

Après une longue domination des foyers économiques orientaux jusqu'au début de l'époque hellénistique, force est donc de constater que c'est désormais en Occident que les choses bougent, et l'échelle selon laquelle les nouveautés se produisent est sans précédent. Néanmoins, si l'Orient n'est plus le centre économique de la Méditerranée, ses capacités ne se sont pas évanouies. Face aux grandes mutations qui remodèlent l'Occident par vagues successives, il continue d'être un partenaire actif. Hormis quelques exceptions comme l'arétine, jamais les objets fabriqués à l'Ouest n'ont pénétré de façon réellement notable à l'Est, avant les produits africains. Le marché oriental reste, avant tout, sous le contrôle de ses propres producteurs et, en ce sens, les liens intenses qui l'unissent à l'Afrique sont, dans une large mesure, une nouveauté de grande portée. La puissante économie africaine ne pénétrera jamais, contrairement aux productions italiques antérieures, les régions du Nord de l'Europe. Cette césure qui s'instaure entre le Nord et le Sud de l'Europe coïncide, inversement, avec l'établissement de liens Est-Ouest sur une échelle nouvelle. Mais il faut souligner que c'est l'Afrique qui est le moteur de cette nouvelle géographie. Dès le II[e]-III[e] siècle se dessine ainsi une réalité fondamentale, l'ancrage du Maghreb dans le bassin oriental de la Méditerranée, ancrage qui se manifestera de façon brillante lors des périodes byzantine, et, encore plus, arabe, et qui dessine d'ailleurs la carte politique du monde méditerranéen pendant l'essentiel du Moyen Âge durant lequel le Maghreb reste lié à un Orient redevenu le cœur des activités méditerranéennes[26].

Ainsi, même dans la longue durée, l'Orient demeure un pôle de référence. Pour revenir aux siècles qui correspondent à l'époque d'érection des thermes de type impérial, le maintien d'une forte économie orientale se manifeste de diverses manières.

Il serait inutile de reprendre les listes traditionnelles qui décrivent les activités des diverses contrées et cités orientales. Ce qui nous intéresse le plus est de dégager les disparités, de repérer les régions les plus dynamiques. Pour ce faire, il faut de nouveau recourir aux leçons de la céramique.

Un des témoins les plus révélateurs est sans doute l'existence d'une sigillée orientale, c'est-à-dire de vases à vernis rouge. On en distingue trois types essentiels, qui tous, outre leur diffusion orientale, s'avèrent capables d'une pénétration notable en Occident[27]. Chacun présente des caractéristiques intéressantes.

[24] Carandini, *Dial. arch.*, 7, 1973, p. 316-317 ou encore *SRPS*, II, p. 259.

[25] Entre autres auteurs et écrits, Carandini, *SRIT*, III, p. 5-9.

[26] En ce sens, il nous semble erroné de considérer l'arrivée des Arabes au Maghreb comme isolant l'Afrique du reste de l'Europe (*contra* Panella, *SRIT*, III, p. 432). D'abord, le Maghreb se trouve ainsi au cœur d'un Occident musulman qui ne se borne pas à lui et, de plus, ne cesse pas d'entretenir des rapports avec les régions méditerranéennes chrétiennes. Ensuite et surtout, le Maghreb se rattache ainsi aux secteurs méditerranéens les plus actifs, perpétuant des liens avec l'Orient qui avaient toujours été une des composantes de la puissance africaine et qui avaient pris une ampleur particulière dès le IV[e]-V[e] siècle.

[27] Nous renvoyons, en particulier, à G. Pucci, *Le terre sigillate italiche, galliche e orientali*, dans *L'instrumentum domesticum di Ercolano e Pompei nella prima età imperiale*,

Le premier (Eastern sigillata A) apparaît entre 150 et 80 av. n.è. et dure pendant l'essentiel du Ier siècle de n.è. Son aire de distribution couvre pratiquement tout l'Orient et il s'exporte en Occident : c'est le type le mieux attesté à Pompéi. Sa particulière abondance dans les régions comprises entre la Cilicie et l'Égypte fait penser qu'il était produit sur cette côte du fond de la Méditerranée, très probablement en Syrie et peut-être à Alexandrie. Il faut encore souligner qu'il s'agit sans doute de la première céramique à vernis rouge du monde méditerranéen, signant, après plusieurs siècles de domination du vernis noir, l'apparition d'un nouveau goût destiné à s'imposer rapidement, à son tour pour plusieurs siècles. Révolution spectaculaire, dont les significations restent à analyser : qu'elle naisse en Orient, avant d'apparaître à Arezzo et d'y connaître un essor extraordinaire, est symptomatique du dynamisme de certains ateliers de ce bassin de la Méditerranée.

Le deuxième type (ES B) est produit de la fin du Ier siècle av. n.è. au IIe siècle. Il est possible qu'il ait été fabriqué, du moins en partie, à Tralles, dans la vallée du Méandre. Il est également possible qu'il s'agisse d'une succursale des officines d'Arezzo, la révolution rouge née à l'Est y revenant ainsi enrichie des acquis de l'Ouest, comme le démontrent tant les formes des vases qu'un type de signature. Quoi qu'il en soit, véritable succursale ou ateliers en contacts étroits avec Arezzo, cette production témoigne des rapports intimes qui peuvent exister entre les secteurs dynamiques des deux bassins de la Méditerranée : fortement influencées par les réalisations occidentales, ces productions orientales y retournent partiellement sous la forme d'exportations.

Le troisième type (ES C ou céramique de Çandarli) présente, lui aussi, des marques caractéristiques de rapports importants avec Arezzo, un des aspects les plus spectaculaires en étant l'usage de la marque *in planta pedis*. Diffusée en Orient et en Occident, pendant le Ier-IIe siècle, elle est fabriquée sur la côte occidentale de l'Asie mineure, peut-être uniquement à Pergame : des fours ont été fouillés à Pitane (aujourd'hui Çandarli), port proche de Pergame.

Ces trois principales classes de sigillée orientale font apparaître un phénomène essentiel qui incite à des enquêtes plus systématiques sur les sites occidentaux. En effet, alors que les importations de céramiques fines orientales apparaissent très réduites à Ostie, elles sont au contraire considérables dans la zone vésuvienne, représentant quasiment le double des importations gauloises et environ la moitié des productions italiques.

Cette conclusion, dégagée par les recherches de G. Pucci sur Pompéi, est essentielle. D'abord parce que l'exemple de cette ville ne peut être sans valeur plus générale. Tout comme Ostie implique Rome, inversement mais identiquement, Pompéi implique Pouzzoles, le grand port voisin dont la fonction déborde longtemps la seule Campanie puisque convergent vers lui tous les courants commerciaux de l'Empire. Ensuite, parce que ces témoignages concrets de courants commerciaux dans le sens Est-Ouest font supposer qu'ils accompagnaient d'autres marchandises dont nous n'avons plus guère de traces. Or, la comparaison, au Ier siècle, entre Ostie et Pompéi est spectaculaire. Dans la première cité, la céramique orientale et les amphores égéennes transportant le vin sont en proportion fort réduite. En revanche, dans la seconde, la céramique orientale est bien attestée, tout comme les amphores d'Orient, alors que ce sont celles d'Espagne et de Gaule, si dominatrices dans le Latium, qui sont exceptionnelles[28].

Ces données sont intéressantes car elles démontrent que, contrairement à ce qui a été souvent écrit, les exportations orientales ne concernaient pas que des produits de luxe. Surtout, elles permettent de dégager les pôles économiques orientaux les plus dynamiques : à savoir, si nous laissons de côté le cas particulier d'Alexandrie, adossée à l'économie égyptienne, essentiellement la Syrie et la partie occidentale de l'Asie Mineure, surtout la zone cô-

Quaderni di cultura materiale, 1, Rome, 1977, p. 9-21, ainsi qu'à *EAA, Atlante*, II, *Sigillate orientali*.

[28] Cf. aussi Panella, *Dial. arch.*, 7, 1973, p. 342-346.

tière au sens large. Comme en Afrique, la carte économique de ces régions coïncide, de façon remarquable, avec la distribution des thermes de type impérial. Certes, cette carte est sommaire, mais c'est aussi un avantage dans le cadre de notre analyse. Elle ne fait apparaître que les zones essentielles, ce qui ne signifie pas que, hors d'elles, tout ne soit qu'un désert. De même, les thermes de type impérial sont l'exception : leur absence ne signale évidemment pas des régions qui seraient dépourvues de tout équipement balnéaire. Les deux approches sont semblables, et que leurs résultats soient identiques est significatif[29].

3) Thermes de type impérial et composition du sénat

Nous pensons avoir, dans une certaine mesure, montré les relations qui existent entre thermes, politique et économie. Il nous paraît intéressant de confronter la distribution géographique de la version la plus ambitieuse des bains avec une autre donnée, celle de l'origine des sénateurs. De fait, cette confrontation doit être concluante dans la mesure où un sénateur est doté d'une évidente dimension politique, mais non moins d'une forte capacité économique. Il n'y a pas de sénateurs pauvres, ce serait même politiquement impossible.

Si la faveur impériale peut intervenir dans des cas individuels, et limités, la masse des sénateurs ne peut, en revanche, que refléter, avec plus ou moins de décalages, les réalités de l'Empire sous tous leurs aspects. Cela est d'autant plus vrai que, étant donné les aléas politiques et la faible natalité qui semble avoir caractérisé les cercles supérieurs de la société, le sénat est en perpétuel renouvellement, et donc apte à enregistrer les évolutions susceptibles de se produire.

a) Évolution de la composition du sénat

Une étude de M. Hammond, même si elle est quelque peu ancienne et désormais dépassée dans le détail, permet de lire aisément les grandes tendances qui caractérisent l'évolution de l'ordre sénatorial jusqu'à la fin de l'époque sévérienne[30] :

– Diminution régulière de la part des Italiens. La péninsule tend de plus en plus à fonctionner comme un lieu de rassemblement de la classe dirigeante de l'Empire, et de moins en

[29] Comme le souligne G. Pucci, cette géographie économique de l'Orient, pour schématique qu'elle soit, présente l'avantage de faire converger l'archéologie et d'autres sources, tels les nombreux témoignages sur les relations entre d'une part Pouzzoles et, d'autre part, Alexandrie, l'Asie ou Tyr, le principal port de la Syrie qui possédait une *statio* dans la cité campanienne. Ce n'est pas par hasard si le citoyen de Pouzzoles, L. Calpurnius Capitolinus, est l'objet d'une dédicace de la part des *mercatores qui Alexandriae Asiae Syriae negotiantur* (*CIL*, X, 1797).

Il faut ajouter que les classes de céramique auxquelles nous avons recouru sont indubitablement significatives pour deux raisons. La première en est que, loin d'être isolées, elles s'insèrent dans d'autres productions contemporaines. Ainsi les vases chypriotes, liés aux productions d'Asie Mineure de multiples manières : par la géographie, par l'utilisation de formes influencées par la ES A et par leur diffusion en Occident qui reflète, sur un mode mineur, celle de la même ES A (*EAA*, *Atlante*, II, p. 79 sq.).

La seconde raison en est la poursuite de l'activité de ces mêmes régions à travers les siècles, longue durée qui démontre l'ampleur de leur dynamisme : continuité des ateliers de Çandarli, dont les produits sont les plus sérieux concurrents de la sigillée claire africaine à la fin du IIe et durant le IIIe siècle (Hayes, *Pottery*, p. 316-322); « Late Roman C », provenant en particulier d'ateliers phocéens (Panella, *Storia di Roma*, III, 2, p. 639 et note 102), qui entretient des relations étroites avec la production de Çandarli, qui est le principal rival de l'africaine à partir du IVe siècle (*Pottery*, p. 323-370) et qui, à son tour, stimule les « Asia Minor fabrics » (*Pottery*, p. 408-410 : milieu Ve-déb. VIIe siècle env.; Cnide?); « Late Roman D » ou « Cypriot red slip ware » qui, de la seconde moitié du IVe siècle au VIIe, prolonge la production insulaire antérieure (*Pottery*, p. 371-386).

Sans même parler des produits égyptiens qui, à partir de la fin du IVe siècle, connaissent une distribution débordant les frontières du pays (*Pottery*, p. 387-401), c'est donc dans la longue durée que s'inscrit l'activité des régions qui constituent les pôles principaux de l'économie orientale. Et cette activité est d'autant plus remarquable qu'elle n'est pas isolée : la « Late Roman C » arrive en Occident, à Carthage comme à Rome, avec des denrées alimentaires majoritairement originaires des mêmes régions (Panella, *Storia di Roma*, III, 2, p. 639, 645-646, 657 sq.).

[30] M. Hammond, *Composition of the Senate, A.D. 68-235*, dans *JRS*, 47, 1957, p. 74-81. Les données chiffrées devraient être corrigées par les recherches ultérieures, mais elles restent globalement valables et n'altèrent pas les conclusions générales que l'on peut en tirer. De plus, ces données n'ont aucune valeur absolue : nous ne pouvons réfléchir que sur une minorité de sénateurs. L'échantillon est cependant valable : de règne en règne et dans la longue durée, il permet de dégager des tendances cohérentes.

moins comme la source réelle du pouvoir : à partir des Sévères, les sénateurs italiens représentent moins de la moitié de l'assemblée. Cette évolution ne doit cependant pas être caricaturée : elle est très progressive et les Italiens restent, de loin, le principal groupe. Elle est néanmoins claire et profonde.

– Ascension des provinciaux. Elle est, évidemment, le complément logique de la première tendance. Les sénateurs d'origine provinciale apparaissent sous César et accroissent régulièrement leur part durant tout le Ier siècle. Les règnes de Trajan et d'Hadrien occupent cependant une place particulière : c'est alors que le nombre des sénateurs provinciaux double par rapport à la situation antérieure et atteint le niveau qui sera le sien durant tout le IIe siècle.

Dans ce cadre général, la ventilation des provinciaux est essentielle à notre propos[31] :

– Pendant tout le Ier siècle, c'est l'Occident classique, gaulois et ibérique, qui fournit la grande majorité des sénateurs provinciaux. Plus précisément, la domination de la Narbonnaise, de la Tarraconaise côtière et de la Bétique est écrasante.

– Un changement profond se produit sous Trajan, c'est-à-dire au moment où le nombre des sénateurs d'origine provinciale s'accroît notablement. Cet accroissement se fait avant tout au bénéfice de l'Orient. Alors que la part des « occidentaux» diminue régulièrement, celle des «orientaux» ne cesse de grandir : dès Marc Aurèle ils représentent plus de la moitié des sénateurs provinciaux et cette domination se poursuit durant tout le IIIe siècle.

– Dans ce contexte, un troisième partenaire s'affirme. L'Afrique, longtemps en net retrait, commence, sous Hadrien, une ascension qui la conduit rapidement à fournir entre le quart et le tiers de l'assemblée d'origine provinciale.

Cette évolution recoupe avec précision les grandes lignes de l'histoire économique. Secteur pionnier dans l'inversion des rapports entre Italie et provinces, le Sud de la Gaule et la péninsule ibérique le sont aussi en ce qui concerne la fourniture des premiers sénateurs provinciaux. Inversement, ils s'affaiblissent économiquement et politiquement de façon concomitante. Le maintien de l'importance économique de l'Orient s'accompagne d'une représentation permanente au sénat et sous-tend sa rapide domination sur ce dernier. Les places politique et économique de l'Afrique évoluent de façon strictement parallèle.

Cette coïncidence n'est pas due au hasard mais, bien au contraire, correspond à une évolution profonde. Pour ne prendre qu'un seul exemple, on constate que celle-ci concerne aussi l'ordre équestre. Une étude, portant sur la période 44 av. n.è.-70 de n.è., montre qu'elle s'amorce dès l'époque augustéenne, anticipant logiquement sur les mutations du sénat[32]. Dès Claude, l'équilibre entre Italiens et provinciaux est quasiment atteint. D'un point de vue géo-

[31] Les conclusions géographiques de M. Hammond doivent être précisées par des recherches plus récentes, en particulier les *Atti del colloquio internazionale AIEGL su Epigrafia e ordine senatorio, Rome, 14-20 mai 1981*, publiés dans *Tituli*, 4, 1982 et *Tituli*, 5, 1982. Ce second volume est celui qui nous intéresse le plus car il contient la partie V des actes, intitulée *Ascesa al senato e rapporti con i territori d'origine*.

[32] S. Demougin, *L'ordre équestre sous les Julio-Claudiens*, collection de l'EFR, 108, Rome, 1988. Le cadre chronologique choisi ne permet de saisir que le début des changements. Malgré cela, malgré aussi la faiblesse de l'échantillon disponible, on constate un net début de provincialisation de l'ordre, avec, dans ce cas également, une domination de la Narbonnaise et des Espagnes.

Sous Auguste, la restauration de l'ordre repose avant tout sur l'Italie (108 chevaliers sur 131 connus). Cependant, pour nuancer les affirmations de S. Demougin, cette faible participation provinciale constitue néanmoins une relative rupture par rapport à l'état antérieur. L'amorce du processus de provincialisation se produit bel et bien sous le règne d'Auguste, qui, de plus en plus, apparaît aussi une époque charnière dans le domaine économique.

La documentation réunie par S. Demougin (cf. tableau I, p. 540) permet de suivre ensuite l'évolution chronologique, qui se dégage clairement si l'on complète le tableau en calculant le pourcentage des provinciaux par rapport aux Italiens : 19% d'Auguste à Caligula, 50% de Claude à Néron. Or les chevaliers provinciaux suivent la même carrière que leurs collègues italiens : il s'agit d'une intégration rapide et réelle.

graphique, ce sont toujours les mêmes pôles qui se trouvent au premier rang : la Narbonnaise, les Espagnes, l'Asie. L'Afrique reste encore très en retrait.

Les recherches d'H.-G. Pflaum sur les procurateurs équestres permettent de prolonger chronologiquement cette analyse[33]. Avec les préfets, ces fonctionnaires font partie de l'élite de l'ordre équestre, celle qui se consacre au service de l'Empereur. Or, l'évolution est très claire. Dès Claude, le nombre de provinciaux équilibre celui des Italiens. Jusqu'à Commode, cet équilibre est préservé, avec un accroissement de la part de l'Afrique, non perceptible dans l'enquête de S. Demougin qui s'interrompt en 70. À partir des Sévères et durant tout le IIIe siècle, les provinciaux l'emportent largement sur les Italiens. De plus, ce triomphe provincial s'accompagne d'un recul des provinces occidentales traditionnelles et d'un apport massif d'Orientaux et d'Africains.

Les lignes générales de l'évolution, tant politique qu'économique, sont donc claires : part croissante des provinces aux dépens de l'ancienne suprématie italienne, d'abord au principal bénéfice des régions gauloises et hispaniques, ensuite à celui de l'Orient auquel s'adjoint l'Afrique, c'est-à-dire précisément les secteurs où sont construits la plupart des thermes de type impérial. L'établissement de ce parallèle n'est cependant pas encore assez précis : il faut l'affiner chronologiquement et géographiquement.

b) Problèmes chronologiques et géographiques

Les données chronologiques sont malheureusement peu nombreuses ou incertaines. Cependant, si nous suivons les informations données par F. Yegül et I. Nielsen[34], l'histoire des thermes symétriques asiatiques fournit quelques informations intéressantes. De fait, les recherches destinées à élaborer un bâtiment empreint de symétrie commencent tôt. À Milet, les bains de Capito et d'Hume-i Tepe (pl. XXVIII) sont datés respectivement du règne de Claude et, semble-t-il, du milieu du Ier siècle ou peu après. Cependant, il ne s'agit pas de thermes de type impérial, contrairement aux thermes du port, à Éphèse. Si ces derniers doivent effectivement être datés de Domitien (Yegül : env. 80-90) ou, plus prudemment, de la période Domitien-Trajan (Nielsen), nous sommes en présence de la réalisation provinciale la plus ancienne, exploitant très tôt les recherches conduites à Rome.

Cet exemple est rapidement suivi. On a proposé de dater de la première moitié du IIe siècle Alexandria Troas, Aphrodisias, Magnésie du Méandre. De plus, l'énorme majorité, sinon la totalité des autres édifices asiatiques, sont attribués plus généralement au IIe siècle : Aizanoi, Hiérapolis, Sardes. Le cas d'Éphèse, avec ses quatre monuments, est caractéristique. Après les thermes du port, de la fin Ier-début IIe siècle, les trois autres s'égrènent le long du IIe siècle : thermes de l'Est, peut-être construits vers 150, de Vedius érigés sous Antonin, du théâtre, datés entre le milieu et la fin du IIe siècle.

Au-delà de bien des incertitudes et imprécisions, la chronologie des bains asiatiques révèle donc la précocité de la construction de thermes de type impérial en cette région : après des recherches et peut-être une première réalisation dès le Ier siècle, tous ces édifices sont érigés au cours du IIe siècle. Pour trouver des constructions plus tardives, il faut aller dans les régions environnantes : la proche Galatie, où les thermes d'Ankara sont érigés sous Caracalla et, plus loin mais aussi plus tard, Antioche (IIIe siècle ?) et Serdica (Bas-Empire).

Une fois de plus, force est de constater que cette chronologie s'harmonise parfaitement avec les autres données auxquelles nous ve-

[33] H.-G. Pflaum, *Les procurateurs équestres sous le Haut-Empire romain*, Paris, 1950; Id., *Abrégé des procurateurs équestres*, Paris, 1974. Ces fonctionnaires s'occupent en particulier des finances des provinces et administrent les biens impériaux. Dès Auguste, et durant tout le Ier siècle, la place des chevaliers s'accroît constamment dans ces postes, aux dépens des affranchis : les titulaires sont nommés par l'Empereur.

[34] Yegül, *Baths and bathing*, p. 250-284 et 304-306; Nielsen, *Thermae*, catalogue.

nons de recourir, en particulier celles concernant l'affirmation des sénateurs originaires d'Orient.

Si nous nous tournons vers l'Afrique, les données chronologiques sont encore plus imprécises. Nous avons déjà tenté de cerner ces questions dans le cadre du catalogue. Il nous paraît sain de ne pas prendre en considération les bâtiments dont les propositions de datation ne reposent, en fait, sur aucun argument solide.

Dans cette optique, il nous semble possible de construire une chronologie provisoire mais cependant cohérente. Les bâtiments les plus anciens appartiennent à la première moitié du IIe siècle. Dans l'état actuel de la documentation, le premier d'entre eux seraient les thermes d'Uthina. Le cas indubitable de Carthage (dédicace en 145 ou 157) est à rattacher à une mégapole hors du commun dès cette époque. Celui des thermes du capitole de Cuicul reste l'objet de débats quant à sa date, mais nous pensons qu'il faut le prendre en considération : si l'entreprise reste relativement modeste, elle n'en est pas moins chargée de sens. Le cas des thermes du camp de Lambèse est lui aussi complexe, puisque, outre les incertitudes qui pèsent sur leur date, ils s'inscrivent dans le cadre tout à fait spécifique d'un camp militaire et présentent un plan particulier.

Ensuite, nous disposons d'établissements datés avec grande précision par l'épigraphie : grands thermes Sud de Cuicul (183-184) et grands thermes Est de Maktar (199). Ces données, particulièrement fermes et précises, révèlent, à notre avis, l'existence d'un important groupe de constructions qui doivent être attribuées à la période Commode-Sévères (180-235). Ce groupe comprend très certainement les grands thermes de Lambèse (que nous attribuons aux dernières années du IIe siècle), de façon plus hypothétique les deux édifices de Thugga, peut-être aussi les grands thermes Nord de Timgad. Quant aux grands thermes Sud d'Hippo Regius, ils sont soit construits, soit restaurés en 198.

Il faut également souligner qu'aucun des bâtiments connus n'implique une date postérieure à l'époque sévérienne. Il apparaît ainsi que l'équipement de l'Afrique en thermes de type impérial se met progressivement en place au cours du IIe siècle, ce patrimoine étant considérablement enrichi à la fin de ce siècle et durant les premières décennies du suivant. Dans le cas africain aussi, cette évolution s'insère parfaitement dans l'histoire économique et politique du pays. Avec un décalage par rapport à l'Orient, que l'on retrouve à tous les autres niveaux, le Maghreb se dote d'un équipement quantitativement remarquable. L'essentiel sinon la totalité des bâtiments est érigé dès avant la fin du IIe siècle pour l'Asie, dès la fin de l'époque sévérienne pour l'Afrique. Ces deux régions paraissent ensuite vivre sur leur patrimoine, en l'entretenant : de telles constructions s'insèrent dans un contexte historique précis et il n'existe pas de raisons qu'elles continuent à proliférer soit en apparaissant dans des pays où ce contexte n'existe pas, soit en se multipliant dans des provinces dont la domination au sein de l'Empire perdure, mais qui en sont déjà dotées.

Une dernière preuve de ces liens intimes entre thermes de type impérial et contexte historique peut être apportée par une analyse plus fine du critère des sénateurs. De fait, dans l'étude de l'origine de ces derniers, nous nous sommes contenté d'un vocabulaire trop flou, Orient et Afrique. Or, la documentation dont nous disposons permet d'être beaucoup plus précis et de vérifier de façon bien plus pertinente la manière dont s'articulent architecture thermale et sénateurs.

Commençons par l'Orient : l'ascension de ce dernier au sénat dissimule en fait de grandes disparités[35]. Dans des régions entières,

[35] Les dernières études d'ensemble portent sur les trois premiers siècles, époque qui nous intéresse puisqu'elle couvre la période de construction de nos bâtiments. Il faut se servir essentiellement de H. Halfmann, *Die Senatoren aus den Kleinasiatischen Provinzen des römisches Reiches vom 1. bis 3. Jahrhundert (Asia, Pontus-Bithynia, Lycia-Pamphylia, Galatia, Cappadocia, Cilicia)*, dans *Tituli*, 5, 1982, p. 603-650; G. W. Bowersock, *Roman senators from the Near East : Syria, Judaea, Arabia, Mesopotamia*, dans *ibid.*, p. 651-668.

nous ne connaissons aucun sénateur : Chypre, Palestine, Arabie, Mésopotamie, Mésie inférieure (la Mésie supérieure n'étant représentée qu'à la fin du IIIe siècle), Épire. D'autres régions ou provinces sont bien attestées au sénat mais le phénomène reste d'ampleur limitée et est étroitement lié à quelques très grandes familles : Crète, Cyrénaïque (un seul sénateur certain), Macédoine, Achaïe (avec le poids écrasant de la famille d'Hérode Atticus). Il faut mettre à part le cas de l'Égypte. Depuis Auguste la masse de la population est écartée de toute carrière sénatoriale, même, semble-t-il, les Grecs d'Égypte. Seule Alexandrie, dotée d'un statut spécifique, nous permet de connaître deux familles sénatoriales. Dans ce cas, le critère sénatorial ne vaut rien.

En fait, le tableau du bassin oriental de la Méditerranée est très clair, avec deux pôles écrasant les autres régions : la Syrie et l'Asie mineure.

Dans un Proche-Orient dépourvu de sénateurs, la province de Syrie en fournit 39 dont l'origine régionale est certaine, et 29 dont nous connaissons même la cité d'origine, la première d'entre elles étant Antioche, avec 7 représentants. Les thermes de type impérial syriens et leurs versions proches s'ancrent dans cette réalité : les deux phénomènes concourent à illustrer la puissance de la province.

L'Asie mineure constitue un pôle encore plus remarquable. D'après les études d'H. Halfmann, on peut identifier 218 sénateurs certains et 23 incertains. Mais la ventilation entre les provinces micrasiatiques est encore bien plus significative. Si nous ne raisonnons que sur les 210 sénateurs certains dont nous connaissons en plus l'origine provinciale, il faut en attribuer 126 à l'Asie, 33 à la Lycie-Pamphylie, 29 à la Galatie, 16 au Pont-Bithynie, 4 à la Cappadoce et 2 à la Cilicie.

La coïncidence avec l'implantation des thermes de type impérial, même en prenant en considération ceux de ces derniers qui sont hypothétiques, est parfaite : 126 = 12; 33 = 1; 29 = 1; 16, 4 et 2 = 0. Dans le détail des cités, les recoupements sont également cohérents : Hiérapolis fournit 1 sénateur certain, Aizanoi 2, Nysa 3, Sardes 5, Alexandria Troas 7, Aphrodisias 8, Ankara 9, et Éphèse, avec ses 4 bâtiments, 34.

La conclusion est la même pour le Maghreb[36]. L'Afrique proconsulaire, dans son extension d'avant Dioclétien englobant donc les futures Proconsulaire (ou Zeugitane), Byzacène et Tripolitaine, a fourni 196 sénateurs dont l'origine est certaine, 156 si on exclut la Tripolitaine[37]. Or, sans tenir compte de Lepcis Magna, c'est la région où se concentrent 13 des thermes africains de type impérial. C'est aussi le cœur de l'économie africaine.

Si nous nous tournons vers la Numidie et les Maurétanies, la cohérence des données est semblable. En Numidie, nous pouvons raisonner sur quelque 70 sénateurs. Environ les deux tiers proviennent de la confédération cirtéenne, dont 1 de Tiddis où l'on a pu supposer l'existence de thermes susceptibles d'intéresser notre propos. Il est clair que notre méconnaissance presque totale de la Cirta antique, d'où sont originaires plus des trois-quarts de ces sénateurs, explique ce décalage entre architecture et politique. En revanche, la quasi totalité du dernier tiers des sénateurs numides provient de Cuicul et Timgad : dans ces cas, la coïncidence est parfaite.

Quant aux Maurétanies, on n'y repère qu'une vingtaine de sénateurs, et seuls émergent les sites de Sitifis, où là aussi la continuité d'occupation a pu faire disparaître de grands thermes, et Caesarea.

[36] M. Corbier, *Les familles clarissimes d'Afrique proconsulaire (Ier-IIIe siècle)*, dans *Tituli*, 5, 1982, p. 685-754; M. Le Glay, *Sénateurs de Numidie et des Maurétanies*, dans *ibid.*, p. 755-781.

[37] Il ne faut pas s'attendre à une adéquation parfaite entre villes dotées de thermes de type impérial et cités fournissant la majorité des sénateurs, d'abord à cause de l'état de nos connaissances, ensuite parce que ce rapport n'est pas mécanique. On peut cependant noter que les 14 sites de l'ancienne Proconsulaire équipés de thermes de ce genre ont fourni 81 sénateurs sur les 177 dont nous connaissons sûrement ou probablement la ville d'origine exacte, 51 sur 157 si nous excluons la Tripolitaine.

Jusque dans le détail se confirme donc l'articulation rationnelle de toutes les données, d'ordre économique, politique et architectural, que nous avons cherché à confronter. La distribution géographique des thermes de type impérial ne relève évidemment pas du hasard. Elle ne relève pas plus de quelque spécificité régionale. Ces édifices incarnent la puissance d'une province et en matérialisent les bénéfices : c'est pourquoi elles se concentrent dans les deux pôles majeurs du monde impérial, l'asiatique et l'africain oriental.

II – Typologie des thermes symétriques africains

Si nous nous en sommes tenu, jusqu'à ce point de l'analyse, à considérer globalement les thermes de type impérial, il apparaît maintenant nécessaire de pousser plus avant l'enquête en portant attention à l'organisation interne de ces monuments.

L'Asie a développé des recherches sur l'agencement des thermes dans des directions qui relèvent de la grande architecture, grande par ses dimensions mais aussi par l'application de principes, en particulier celui de symétrie, aptes à structurer le bâtiment. Dans le cadre d'une analyse typologique, il faut les prendre en considération. Cependant, le point de référence majeur et incontournable est la Ville, puisque c'est à Rome, dans un contexte tout à fait particulier, qu'est élaboré dans sa plénitude le bâtiment thermal de type impérial.

A) *Données dimensionnelles*

Avant d'entreprendre une étude des différentes composantes de ces monuments, il faut se faire une idée de leur ampleur approximative. Nous employons cette expression car, contrairement à ce que l'on pourrait penser, il n'est pas si facile de connaître la superficie exacte de ces constructions, soit que les vestiges en soient imparfaitement conservés ou dégagés, soit que nous ne disposions pas de relevés d'une qualité suffisante. En se fondant sur les travaux antérieurs, en particulier les données synthétisées par I. Nielsen[38], ou fournies par F. Yegül en ce qui concerne l'Asie, et en se contentant d'approximations plus significatives que des informations d'une précision fallacieuse, il nous paraît cependant possible de réfléchir à partir d'un certain nombre d'éléments. Ceux-ci ne concernent que le bloc architectural balnéaire, sans tenir compte du vaste enclos dans lequel il s'insère souvent et qui constitue un autre problème. Ce bloc balnéaire comprend les deux palestres qui peuvent y être étroitement incorporées. En revanche, il exclut une ou des palestres qui ne lui seraient que juxtaposées.

ROME (pl. CL-CLI)
Néron : 23 000 m² [39].
Titus : 4 500 m².
Trajan : 25 500 m².
Caracalla : 25 000 m².
Dioclétien : 38 500 m².
Constantin : 9 000 m².

[38] Il est malheureusement difficile de se fier entièrement à ce catalogue. Ainsi, nous ne comprenons pas comment les thermes d'Antonin, à Carthage, peuvent se voir attribuer 26 250 m², ce qui ne correspond ni au relevé publié, ni aux calculs d'A. Lézine (17 850 m²). De même, les notices C.8 et C.11, concernant respectivement les thermes de Caracalla et de Dioclétien, attribuent à ces derniers une superficie nettement supérieure, mais c'est la conclusion inverse qui s'impose si l'on confronte les fig. 56 et 57 ! Ce sont les figures qui sont erronées. Il faut donc utiliser cette étude avec précaution, et nous la corrigeons en la recoupant avec d'autres sources d'informations.

[39] Le plan Palladio, qui sert de fondement aux réflexions sur les thermes de Néron, pose justement des problèmes quant à son échelle, ce que souligne Scamozzi dans *Les thermes romains dessinées par André Palladio et publiées de nouveau d'après l'exemplaire du Lord Comte de Burlingthon imprimé à Londres en 1732*, Vicence, 1797, p. 28 : «Les mesures du Plan ne m'ont donc mis que peu au fait, faute de nombres, ou parce qu'on trouve dans eux des altèrations, aussi bien que par le défaut des desseins, dans les quels l'échelle des pieds ne correspond pas à la grandeur réelle, ou celle-ci n'est pas d'accord avec l'échelle». Dans la planche XXIX, nous avons mis le plan Palladio au 1 : 2000 en nous servant de la *FUR*, pl. 15, ainsi que de l'étude de G. Ghini, recherches fondées sur les vestiges (cf. ici pl. XXIX-3). Nous sommes alors en présence d'un bâtiment couvrant environ 22-23 000 m² : nous sommes loin des 15-16 000 m² attribués à ces thermes par I. Nielsen (C.2 : 15 730 m²), évaluation reprise par P. Gros (*Architecture romaine*, 1, p. 397 : «près de 16 000 m²»).

ASIE (pl. CLII-CLIII)
Aizanoi : 6 000 m².
Alexandria Troas : 10 000 m².
Aphrodisias : 5 000 m² [40].
Éphèse, thermes du port : 8 000 m² [41].
Éphèse, thermes Est : 8 000 m².
Éphèse, thermes de Vedius : 7 000 m²
Éphèse, thermes du théâtre : 7 500 m².
Hiérapolis : 7 500 m².
Magnésie du Méandre : 4 500 m².
Sardes : 11 000 m².

AFRIQUE (pl. CLIV-CLV)
El Knissia : 1 600 m².
Karthago, grands thermes d'Antonin : 18 000 m².
Mactaris, grands thermes Est : 4 500 m².
Thugga, thermes liciniens : 2 500 m² [42].
Utica, grands thermes : 6 000 m²?
Caesarea, grands thermes Ouest : 5 500 m².
Cuicul, grands thermes Sud : 3 000 m².
Cuicul, thermes du capitole : 1 200 m².
Hippo Regius, grands thermes Sud : 1 500-2 000 m²?
Lambaesis, thermes du camp : 2 700 m².
Lambaesis, grands thermes : 3 100 m².
Tubusuptu : 3 000 m² env.
Thamugadi, grands thermes Nord : 4 400 m².
Lepcis Magna : 7 800 m².

Ces données, même sommaires, sont très significatives, et les planches CL à CLV le font clairement apparaître. Dans ces trois zones géographiques, les mêmes thèmes architecturaux sont déclinés à des échelles fort différentes. Rome est un monde à part. Des thermes de Dèce[43] à ceux de Dioclétien, les monuments sont traités selon une vaste gamme de dimensions. Mais le trait le plus frappant est le fait que trois édifices couvrent à peu près 25 000 m², tandis qu'un quatrième approche les 40 000 m². Il est nécessaire de bien prendre conscience de l'ampleur énorme de ces programmes. Certes, les comparaisons sont délicates car la nature des divers monuments diffère profondément. En particulier diffère la façon dont espaces couverts et découverts sont articulés, la façon aussi dont est découpée la partie couverte. Dès le IIe siècle av. n.è., la *porticus Aemilia*, le plus vaste magasin construit dans l'Antiquité, est un rectangle de 487 × 60 m, correspondant à plus de 29 000 m² hors d'eau, mais ce résultat est obtenu par la démultiplication répétitive d'un module de base correspondant à une voûte en berceau retombant sur 2 × 3 piliers[44]. Il n'y existe quasiment aucune hiérarchisation des espaces. L'entreprise est remarquable. Elle aboutit cependant au traitement, sous une forme extrêmement simplifiée et répétitive, d'une superficie qui ne fait que se situer entre celles des complexes blocs balnéaires des thermes de Trajan et de Dioclétien (pl. CLVI-1).

La comparaison avec les plus grands bâtiments de Rome n'est pas moins significative. Nous avons tenté de visualiser quelques données sur les planches CLVI et CLVII qui permettent de confronter les trois plus vastes thermes de Rome, y compris cette fois l'enclos qui enserre le bloc balnéaire et qui fait partie du programme architectural, avec quelques unes des plus ambitieuses réalisations de la Ville.

Les trois nefs de la basilique de Maxence offrent un espace couvert de quelque 5 500 m², sans tenir compte des absides[45]. Par rapport aux thermes, la comparaison doit être conduite de manières diverses et complémentaires. Il faut d'abord souligner que, prise comme un espace unitaire, cette basilique est beaucoup plus vaste que les plus grands des *frigidaria* (1 300-1 400 m² hors toute annexe).

[40] 3 500 m² d'après I. Nielsen, mais le plan publié par F. Yegül (*Baths and bathing*, p. 276, fig. 343), plus complet, implique une superficie supérieure. Tout cela reste approximatif, les échelles des deux relevés correspondant fort mal.

[41] 11 000 m² d'après I. Nielsen, mais cette superficie ne correspond pas au plan qu'elle publie elle-même.

[42] Nous incluons la palestre, architecturalement intégrée dans le bloc balnéaire, ainsi que le vaste espace de service qui se trouve au Sud-Est.

[43] L. La Follette, *The baths of Trajan Decius*, dans *JRA*, sup. ser., 11, 1994, p. 6-88, en particulier p. 79 : l'auteur restitue un bloc balnéaire d'environ 70 × 44 m, c'est-à-dire quelque 3 000 m². Les palestres internes ont été supprimées.

[44] Coarelli, *Roma*, 2, p. 348-350; Gros, *Architecture romaine*, 1, p. 466.

[45] Coarelli, *ibid*., p. 91-92.

Si l'on considère uniquement la nef centrale de la basilique, la différence est bien moindre. En revanche, si l'on tient compte de l'ensemble du programme, nous sommes à des échelles qui ne peuvent plus être comparées : la basilique de Maxence représente environ le quart du bloc balnéaire des bains de Caracalla.

Cette disparité se retrouve dans d'autres types de monuments. Malgré son ampleur extraordinaire, qui en fait «le plus grand complexe cultuel jamais construit à Rome d'un seul tenant»[46], le temple de Vénus et Rome, avec son péribole, ne représente qu'une fraction du bloc balnéaire d'un programme thermal. Le Colisée lui-même, en dépit de son gigantisme, s'inscrit dans l'enceinte externe des thermes de Caracalla ou de Dioclétien sans outrepasser l'espace qu'y occupent les bâtiments centraux[47]. Même le plus grandiose des forums impériaux, celui de Trajan, avec son temple, sa basilique et sa place qui s'alignent sur un grand axe mesurant quelque 300 m, s'insère sans difficulté dans l'espace dessiné par l'enclos monumental des deux plus grands thermes de Rome[48].

Nous ne parlons que d'emprise au sol. Il faudrait aussi tenir compte des élévations, et faire intervenir une analyse volumétrique des monuments. Mais, même de ce point de vue, les grandes salles thermales participent des recherches les plus audacieuses : la coupole du *caldarium* des bains de Caracalla est une des rares qui puissent se comparer à celle du Panthéon[49].

Que l'on considère l'importance des surfaces couvertes, souvent de facon grandiose, ou l'ambition du programme pris dans son ensemble, les grands édifices balnéaires de Rome sont conçus à une échelle qui surpasse celle de toute autre réalisation. En fait, la comparaison, pour être efficace, ne peut que rarement se faire avec d'autres complexes monumentaux, mais bien plutôt avec de véritables petites villes. En ce sens, la confrontation entre la colonie primitive de Thamugadi et les grands thermes de Rome est significative : cette fois, sont mis côte à côte des projets qui, quant à leur superficie, sont vraiment semblables. Cette constatation explique la diversité des activités abritées dans ces complexes balnéaires, qui sont aussi des centres de vie sociale, sportive, intellectuelle, politique.

Le groupe asiatique comprend des édifices dont la grande majorité occupe entre 5 et 10 000 m². Les plus importants ne couvrent que le quart ou, au mieux, moins de la moitié des grandes constructions de Rome. Le caractère exceptionnel de la Ville ne doit cependant pas nous induire en erreur : les monuments d'Asie mineure sont, en fait, d'une ampleur remarquable.

Cela apparaît bien si on compare ces derniers au groupe africain. Celui-ci présente deux traits distinctifs. D'abord, la présence d'un bâtiment énorme, les thermes de Carthage. Il s'agit du plus grand édifice balnéaire du monde provincial, à l'image de la puissance de la mégapole carthaginoise[50]. L'insertion de

[46] Gros, *ibid.*, p. 179 : temple de 108 × 54 m sans la krépis, correspondant à un diptère de 22 × 10 colonnes; Coarelli, *ibid.*, p. 94-95.

[47] Coarelli, *ibid.*, p. 183-188; Gros, *ibid.*, p. 328-333 : axes mesurant 187,75 et 155,60 m. Si l'on prend aussi en considération l'aire dallée large de 17,60 m qui entoure l'édifice et en fait partie, servant en particulier à la manœuvre du *velum*, on obtient un grand axe de 222,95 m, soit très sensiblement la longueur du bloc balnéaire des thermes de Caracalla et moins que celle de Dioclétien qui outrepasse 250 m.

[48] Coarelli, *ibid.*, p. 110-115; Gros, *ibid.*, p. 218-219 et p. 253-255 pour la basilique représentant 8 500 m² couverts.

[49] La coupole du Panthéon mesure 43,30 m de diamètre interne, et son élévation est identique. C'est le plus vaste espace couvert sans supports intermédiaires avant l'invention de nouveaux matériaux et techniques au XXe siècle (Gros, *ibid.*, p. 177). La coupole du *caldarium* des thermes de Caracalla atteint environ 36 m de diamètre (Gros, p. 404) et devait s'élever à une hauteur voisine du couvrement du Panthéon. Contrairement à ce dernier, où le grand *oculus* sommital constitue, avec la porte, l'unique source d'éclairage, le mur de la rotonde du *caldarium* est percé de vastes fenêtres.

[50] Nous ne comprenons pas le mode de calcul qui a permis à I. Nielsen d'attribuer 20 640 m² aux thermes de Barbara, à Trèves (C.79) : le bloc balnéaire doit, en fait, couvrir 14-15 000 m², ce qui est d'ailleurs considérable. À cause du maniement parfois délicat des données, ou de l'absence de critères précis (raison pour laquelle nous avons choisi de privilégier le concept de bloc balnéaire), on est souvent

la construction dans le tissu urbain a posé des problèmes que traduit la modestie relative de l'esplanade, mais l'ambition du projet se lit dans l'ampleur du bloc balnéaire.

En revanche, à côté de ce monument exceptionnel, l'Afrique offre des thermes de type impérial nombreux mais de dimensions restreintes. Tous sont compris entre 1 500 et 6 000 m² et se répartissent harmonieusement dans ce créneau : cinq couvrent moins de 3 000 m² (dont trois moins de 2 000), trois ont une superficie très proche de 3 000 m², quatre outrepassent ce chiffre. La multiplication des bâtiments africains s'accompagne d'une ampleur réduite des programmes. Les monuments que nous n'avons pas pris en compte, car trop incomplètement connus, ne feraient que confirmer ces conclusions : Thelepte (sans doute plus de 3000 m²); Thugga, thermes d'Aïn Doura (sans doute plus de 3 300 m²); grands thermes d'Uthina (sans doute plus de 3 200 m²).

B) *Séquence axiale*

À Rome, l'axe de symétrie de l'édifice se compose du *caldarium*, du *tepidarium* de sortie, du *frigidarium* et de la *natatio*. De plus, ces quatre éléments sont eux-mêmes construits symétriquement de part et d'autre de cet axe.

La composition de cette véritable colonne vertébrale est mise au point dès l'origine de ce type d'édifice. De fait, ce principe fonde la naissance de ce dernier et contribue largement à le définir. Ce que nous connaissons des thermes de Néron le confirme. Ceux de Titus, de dimensions moindres, sont dépourvus de *natatio*, mais toutes les autres composantes sont en place. La séquence est, en revanche, complète dans les édifices de Trajan, Caracalla, Dioclétien et sans doute Constantin.

En Afrique, quelques traits caractéristiques se dégagent nettement :

– Le modèle urbain est parfaitement reproduit dans un cas unique, Carthage. On le retrouve également à Lepcis Magna, le deuxième édifice du continent africain par la taille.

– De nombreux bâtiments offrent une séquence complète, mais avec une *natatio* couverte se présentant comme un grand bassin dépendant du *frigidarium*. C'est le cas à Maktar, Sicca Veneria, Caesarea, Cuicul (grands thermes Sud), Tubusuptu, Timgad, probablement à Thelepte et Calama, peut-être aussi à Utique et El Knissia. Il s'agit donc de la solution la plus courante, qui respecte le modèle en l'infléchissant. Nul doute que ce choix ne s'explique, dans une large mesure, par les dimensions restreintes des monuments africains. Si ces *natationes* couvertes atteignent une taille qui justifie leur dénomination, elles correspondent cependant à un parti plus restreint que les versions hypèthres[51].

– Quelques rares constructions ne possèdent pas de *natatio* : grands thermes de Lambèse, thermes liciniens de Thugga, thermes du capitole de Cuicul. Il faut noter que, dans les deux derniers cas, il s'agit de bâtiments particulièrement modestes. Bien plus, on a alors choisi de placer le plus grand bassin du *frigidarium* à la place dévolue habituellement à la *natatio*, dont il constitue ainsi une sorte de substitut.

– Les thermes du camp, à Lambèse, sont un cas tout à fait à part. Alors que les bains impériaux de type classique sont formés par la juxtaposition de deux itinéraires circulaires, l'un dextrogyre, l'autre sinistrogyre, dont la partie terminale est commune, ces deux circuits ont ici en commun le *laconicum* et le *caldarium*, toutes les autres salles étant dédoublées, à commencer par le *frigidarium*. Ajoutons l'absence totale de *natatio*, au demeurant comme dans les autres thermes symétriques de la ville. De tels choix ne peuvent s'expliquer par la date

dans le domaine du flou. Ainsi, selon P. Gros, les thermes de Carthage peuvent être les plus importants du monde provincial occidental après ceux de Constantin, à Trèves (Gros, Torelli, *Urbanistica. Mondo romano*, p. 290), ou les plus grands de tout le monde provincial (Gros, *Architecture romaine*, 1, p. 409). On notera que c'est également à Carthage qu'a été érigée la basilique la plus vaste jamais construite hors de l'*Urbs* (Gros, *ibid.* p. 259).

[51] La majorité de ces piscines couvertes occupe une centaine de m², Caesarea (plus de 200 m²) constituant une exception que l'on peut mettre en relation avec les dimensions de l'édifice. La *natatio* hypèthre de Carthage devait atteindre quelque 300 m², celle de Lepcis Magna 400.

de l'édifice. Même s'il doit être attribué au règne d'Hadrien, comme nous le supposerions volontiers, il est érigé à une époque où le plan canonique est parfaitement au point et diffusé, ainsi à Lepcis Magna ou, peu après, à Carthage. Si ces partis répondent à des besoins des utilisateurs, nous ne voyons pas lesquels.

Pour saisir la signification de ces traits caractéristiques de l'architecture thermale africaine, il convient de la comparer aux pratiques asiatiques. Les planches CLII-CLIII réunissent les données que nous avons pu rassembler. Elles permettent de dégager un certain nombre de choix architecturaux :

– Le modèle de l'*Urbs* n'est jamais reproduit de façon fidèle. Il existe même un type de plan, inconnu en Afrique, que l'on peut qualifier de plan symétrique à itinéraires rétrogrades. Tout à fait comparables aux thermes de type impérial, ces bâtiments s'en distinguent cependant par l'absence d'un *tepidarium* de sortie susceptible d'assurer une liaison entre *caldarium* et *frigidarium*. Parvenus dans la salle des bains chauds, qui est unique, les baigneurs doivent donc en ressortir en se divisant à nouveau en deux groupes et en revenant sur leurs pas. Hors de la province d'Asie, c'est le plan qui paraît avoir été adopté à Jerash. En Asie même, les bains d'Hume-i Tepe, à Milet, en offrent une version relativement ancienne (seconde moitié du Ier siècle? Pl. XXVIII-2). Le manque de données concernant l'architecture thermale asiatique nous laisse ensuite face à des incertitudes, mais, comme nous l'avons souligné en dressant la liste des thermes d'Asie de type impérial, on peut se demander si ce parti n'a pas été adopté à plusieurs reprises. La question se pose à Alexandria Troas, Aphrodisias, Caunos, Éphèse (thermes du théâtre), Magnésie du Méandre, Nysa, peut-être même à Hiérapolis.

– Dans de nombreux cas, le *frigidarium* est conçu de façon tout à fait particulière. Au lieu d'offrir aux baigneurs plusieurs bassins de dimensions moyennes, il leur présente une vaste piscine installée au cœur de la salle. Or, on constate l'absence systématique de *natatio* autonome. Tout se passe donc comme si, en fait, ces deux éléments, *frigidarium* et *natatio*, étaient fusionnés[52]. C'est, apparemment, la solution également adoptée à Antioche.

– Dans quelques cas, une des composantes de la séquence axiale semble avoir été dédoublée. Ce peut être le *tepidarium* de sortie, ainsi à Éphèse, dans les thermes Est et ceux du théâtre[53]. Ce peut être le *frigidarium*, comme à Aphrodisias ou Hiérapolis[54].

– Un élément peut être ajouté à la séquence axiale. Cela apparaît nettement dans les bains de Sardes, un des monuments les moins mal connus. Entre le *tepidarium* et le *frigidarium* s'interpose une vaste salle, probablement couverte d'une coupole, espace non chauffé qui commande deux longues pièces où F. Yegül place activités sociales et gymniques. Les bains froids se trouvent ainsi coupés du secteur chauffé par une grandiose enfilade de salles. Ce parti peut se comparer à celui adopté à Aizanoi ou, dans une moindre mesure, à Alexandria Troas et Éphèse (Vedius), mais, dans ces cas, l'articulation de ces longues salles froides est interrompue par le *tepidarium* de sortie qui les isole en privilégiant la liaison fonctionnelle entre *caldarium* et *frigidarium*. Il n'en reste pas moins que l'interposition de vastes locaux entre le secteur chauffé et la salle des bains froids constitue une originalité.

[52] Les thermes de Vedius, à Éphèse, pourraient faire exception. I. Nielsen distingue, dans le long espace qui unit le *caldarium* à la grande piscine froide, un *tepidarium* et un *frigidarium* avec deux bassins (fig. 226). Dans ce cas, nous aurions donc une salle des bains froids et une *natatio*, au demeurant couverte. Il nous semble préférable de restituer un long *tepidarium* et, comme F. Yegül (fig. 359 = ici pl. CLIII-2), d'assimiler la vaste piscine et le *frigidarium*. La comparaison avec les autres édifices paraît aller dans ce sens.

[53] Thermes Est : I. Nielsen propose, à titre d'hypothèse, un *frigidarium* dédoublé précédant la grande piscine (fig. 227). Nous pensons plutôt que ces locaux, équipés de bassins d'après I. Nielsen, sont deux *tepidaria* de sortie et que le *frigidarium* abrite la grande piscine (cf. aussi F. Yegül, fig. 351).
Thermes du théâtre : nous suivons F. Yegül, fig. 353.

[54] Krencker, *Trierer Kaiserthermen*, fig. 428a.

En ce qui touche à la séquence axiale, lieu vital de ces monuments, on constate donc une importante différence dans les choix architecturaux des deux provinces. En Asie, on n'hésite pas à prendre ses distances par rapport aux modèles de la Ville. En Afrique, on s'attache inversement à une fidélité beaucoup plus grande. Cette constatation est confirmée par un examen plus fin du *frigidarium*. À Rome, un type quasiment unique s'est imposé, comportant quatre bassins logés dans les angles de la salle. En Asie, nous venons de voir que domine le choix d'une vaste piscine unique, occupant le centre de la pièce. En Afrique, on retrouve la formule romaine à Carthage et, peut-être, Utique et même El Knissia, malgré les dimensions restreintes du bâtiment[55]. Dans les thermes liciniens de Thugga, la solution retenue est voisine, tout comme à Timgad où une *natatio* couverte répond à deux bassins classiques.

Il est clair que ces variations autour de la même composition dérivent d'une réflexion destinée à adapter le modèle canonique à un espace restreint. Elle aboutit à une solution dont nous ne connaissons d'exemples qu'en Afrique. Elle consiste à réduire le nombre de bassins à deux, à les disposer symétriquement sur les petits côtés du *frigidarium*, et à les flanquer de petites pièces qui assurent des relations aisées avec les autres parties du bâtiment. Cette solution originale et efficace s'esquisse très tôt : elle connaît une première formulation à Lepcis Magna, dans les thermes d'Hadrien. Elle est parfaitement au point dès l'extrême fin du II[e] siècle, combinée (Maktar) ou non (Lambèse) avec une *natatio*. Elle apparaît aussi, à une date inconnue, à Caesarea, et elle est reprise dans certains thermes de plan semi-symétrique.

C) *Secteur chauffé*

Dans les modèles romains, si nous laissons de côté divers locaux chauffés d'interprétation délicate, on constate que, dans le circuit principal, le *caldarium* est systématiquement précédé par trois locaux, à savoir, selon notre hypothèse de lecture empruntée à A. Lézine, un *tepidarium* d'entrée, un *destrictarium* et un *laconicum* ou *sudatorium*. De plus, ils sont strictement alignés de part et d'autre de la salle des bains chauds.

L'Asie reproduit parfois fidèlement ce modèle. On le retrouve probablement (pl. CLII-CLIII) à Aizanoi, Aphrodisias, Éphèse (thermes du port) et Sardes. On constate cependant deux variantes. La première nous paraît d'importance mineure. Elle consiste à rompre le strict alignement des premières salles chauffées : Alexandria Troas, Éphèse (thermes de l'Est), Hiérapolis. La seconde nous semble de plus grande portée. Dans l'état actuel du dossier, on constate en effet que les trois salles précédant le *caldarium* peuvent être réduites à deux : Éphèse (bains de Vedius et du théâtre), Magnésie du Méandre. La partie chauffée des thermes d'Asie étant toujours la plus mal connue, il faut rester prudent. Cette réduction du secteur chauffé se constate pourtant aussi à Milet, où les bains d'Hume-i Tepe ne comportaient qu'une salle chauffée précédant le *caldarium*, avant qu'un remaniement ne porte ce nombre à deux. Tout indique aussi qu'on retrouve un choix semblable à Serdica ou Jerash.

Sur ce point fondamental, la situation est profondément différente en Afrique. Tous les thermes de plan symétrique sont dotés des trois locaux canoniques, seuls les grands thermes Sud de Cuicul présentant une version extrêmement réduite du premier d'entre eux. Inversement, on notera que les thermes d'Hadrien, à Lepcis Magna, n'offrent, dans leur état originel, que deux locaux. Nous retrouvons donc cette remarquable fidélité aux modèles de la Ville, mais, également, une fidélité inventive. Le plan rectiligne est volontiers reproduit : peut-être les thermes du capitole de Cuicul; en tout cas les grands thermes de Lambèse et ceux de Tubusuptu. Bien plus, comme aux thermes de Néron, Caracalla et Dioclétien, ces trois salles sont parfois précédées d'un local qui devait servir de vestiaire : Maktar, Caesarea.

L'inventivité, sans doute dans ce cas aussi stimulée par l'ampleur réduite des monu-

[55] Cette solution est encore retenue au IV[e] siècle à Lepcis Magna : cf. pl. CXLIX.

ments, se manifeste par le recours à plusieurs autres solutions. Disposition orthogonale, le baigneur effectuant un virage à angle droit dans le *destrictarium* : El Knissia, Thugga (thermes liciniens), Timgad. Disposition en profondeur, de type pyramidal : Sicca Veneria, Thelepte, Thugga (thermes d'Aïn Doura), Uthina, Utique, Cuicul (grands thermes Sud), Hippo Regius, Lambèse (thermes du camp). Il s'agit donc du parti le plus souvent choisi. Il conduit à une approche radicalement novatrice du bloc balnéaire. Alors que, dans le modèle romain, l'axe de symétrie diffère du grand axe du monument, il implique au contraire une coïncidence entre ces deux éléments. Toute l'organisation spatiale de l'édifice, et la façon dont il s'offre à la circulation du baigneur, en sont profondément modifiées.

Cette remarque ne nous paraît pas relever d'une approche abstraite des plans, mais bel et bien d'une réelle diversité de sensations que ces choix architecturaux différents offraient à l'utilisateur. Dans la disposition pyramidale, les baigneurs, divisés en deux flots jamais très éloignés l'un de l'autre, sont invités à un parcours en profondeur. L'unité collective de l'acte du bain est préservée par ce voisinage, mais aussi par le fait que ce type de plan favorise la création de grandes salles communes en position axiale : ainsi dans les grands thermes Sud de Cuicul, où un grand gymnase couvert réunit les utilisateurs dès après leur séparation par le jeu des entrées et avant qu'ils ne se scindent de nouveau en deux groupes dans les vestiaires et le début dédoublé du circuit chauffé, pour se réunir enfin dans le *caldarium* et poursuivre ensemble leur chemin. Les baigneurs dessinent ainsi comme deux sinusoïdes jamais éloignées l'une de l'autre et qui finissent par se confondre (pl. CLVIII-1).

Inversement, dans le schéma classique, la masse des baigneurs est écartelée, et cette mise à distance s'opère même souvent dès les entrées, non pas uniques comme à Cuicul mais situées sur des façades différentes, comme à Rome mais aussi Maktar ou Timgad. La séparation caractérise alors les activités du baigneur, jusque dans ses activités sportives, qui se déroulent dans des gymnases différents. L'unité ne se crée que dans la partie terminale du bain, du *caldarium* au *frigidarium*. Dans les monuments les plus élaborés, cette sensation de division est efficacement corrigée par la création d'un grand axe transversal passant par la salle des bains froids et qui traverse tout le monument. Cet axe n'existe pas seulement en plan, par l'accolement des deux salles d'exercices au *frigidarium*, ce qui serait de peu d'intérêt pour les sensations procurées au baigneur, il est créé concrètement de façon visuelle. Ainsi, à Caesarea, le mur de fond des deux piscines du *frigidarium* a été supprimé, apparemment à la suite d'un remaniement. Ce dernier rend les bassins accessibles de deux côtés, mais c'est de peu d'intérêt pour la pratique balnéaire. Il est donc évident que ce parti a été adopté afin de créer une grande perspective architecturale de plus de 100 m de longueur qui atténue la dissociation des composantes du monument (pl. CLVIII-2). On retrouve une solution semblable dans les grands thermes de Lambèse où les deux vestiaires sont visuellement unis au travers du *frigidarium* (pl. CLVIII-3). De plus, dans ce cas, le bloc balnéaire s'inscrit dans un rectangle peu allongé impliquant une grande salle d'exercices commune qui contribue fortement à la cohésion d'ensemble de l'édifice.

Cette ouverture des piscines froides est nécessitée par l'emplacement de ces dernières dans les thermes africains. Elle permet de rétablir ces grandes perspectives transversales qui caractérisent les thermes de Rome et que facilitait la disposition différente des bassins.

Une dernière remarque concerne les bains de Carthage. Dans ce cas, le grand axe visuel est aisément créé de la même manière qu'à Rome. Mais ce qu'il nous importe de souligner, pour revenir à notre propos initial, est la disposition du secteur chauffé. De fait, dans ce monument si fortement imprégné des leçons romaines, elle souligne le dynamisme des recherches africaines, en offrant une solution originale et équilibrée tant techniquement qu'esthétiquement. De chaque côté, quatre salles s'alignent de façon rectiligne, comme à Rome. Mais ces espaces sont luxueusement exploités. Si le vestiaire et le *destrictarium* sont parfaitement à leur place, le reste de l'espace est utilisé de façon dispendieuse. Il est, en effet, consacré à un vestibule qui ouvre la séquence, et à une piscine chauffée, équipement

inconnu dans tous les autres exemples de thermes de type impérial.

Dès lors, le circuit chauffé fondamental est disposé en demi-cercle, solution à laquelle nous ne connaissons aussi aucun parallèle. Si on prend également en considération le jeu d'octogones et d'hexagones habilement juxtaposés, jeu auquel font écho les vestiaires, nous sommes en présence d'une solution dont l'originalité le dispute à l'efficacité, efficacité technique pour contrebuter les poussées, efficacité esthétique aussi (pl. XLIII-1 et 2). Malgré l'ampleur du monument, il semble également que cette couronne somptueuse soit due au besoin d'économiser l'espace. Le souci de créer de vastes salles et de les multiplier était ainsi concilié avec l'ampleur relativement limitée de la superficie disponible.

Il faut, enfin, prêter une attention particulière au *caldarium*. Par son ampleur, par sa fonction, cette salle est un des points cruciaux du bloc balnéaire. À Rome, il est donc logiquement l'objet de recherches architecturales. On joue sur des absides disposées symétriquement, destinées à accueillir des bassins ou à guider les circulations, et opposées à des renfoncements rectangulaires. Dans les thermes de Caracalla et de Constantin, la salle des bains chauds est même traitée comme une vaste rotonde. L'*Histoire Auguste* se fait l'écho de l'effet produit par ces recherches lorsqu'elle signale «les admirables thermes» construits par Caracalla et illustre cette épithète par la *cella soliaris* dont il serait, au dire des architectes, impossible de reproduire les techniques de construction, la portée de la voûte excédant les capacités des échafaudages[56]. Dans tous les cas, le *caldarium* est disposé en avancée par rapport à l'alignement principal de la façade. Ce procédé constitue le principal moyen d'animation du bloc balnéaire, dont les autres façades sont totalement ou essentiellement rectilignes.

Si nous nous tournons vers l'Asie, les partis adaptés de façon préférentielle diffèrent sensiblement : hormis dans les thermes du port, à Éphèse, le *caldarium* est strictement à l'alignement de la façade, ou n'esquisse qu'une faible avancée. Le recours à des formes courbes est exceptionnel : il ne s'agit alors que de petites absides animant le volume intérieur sans être perceptibles de l'extérieur.

En Afrique, la situation est tout autre. Comme à Rome, la salle des bains chauds est un des points sur lesquels se concentre l'attention des architectes. D'abord, elle est presque systématiquement saillante, manifestant à l'extérieur l'axe principal de la composition. Cela est logique dans les compositions pyramidales, mais relève d'un choix dans les plans rectilignes, choix clairement privilégié. On le retrouve à Cuicul (thermes du capitole) ou dans les deux bains de Lambèse, et ailleurs. À Maktar, le *caldarium* est presque entièrement en avancée, tandis que l'autre extrémité de l'axe de symétrie est, inversement, exprimée par un renfoncement, la façade externe de la *natatio* étant traitée en arrière-corps. À Timgad, on retrouve le même parti, réalisé de façon plus atténuée. À Caesarea, ce sont les deux extrémités de l'axe qui sont traitées en avant-corps. Dans ce cadre, c'est la conception «asiatique» d'El Knissia qui fait figure d'exception.

Ensuite, le plan de la salle est également l'objet de recherches. La forme stricte du rectangle flanqué de bassins eux-mêmes rectangulaires n'est pas inconnue, ainsi à El Knissia, Cuicul (thermes du capitole) ou Lambèse (thermes du camp). Cependant, dans la plu-

[56] *Histoire Auguste*, IX, 4-5. *Opera Romae reliquit thermas nominis sui eximias quarum cellam soliarem architecti negant posse ulla imitatione qua facta est fieri. Nam et ex aere vel cupro cancelli subterpositi esse dicuntur, quibus cameratio tota concredita est, et tantum est spatii, ut id ipsum fieri negent potuisse docti mechanis.* P. Gros (*Architecture romaine*, 1, p. 404), propose la traduction suivante : «Parmi les monuments publics qu'il laissa à Rome, il y a les admirables thermes qui portent son nom et dont la salle des bains chauds est, au dire des architectes, d'une conception proprement inimitable. Car l'ensemble de la voûte repose, dit-on, sur une superposition de barres de bronze et de cuivre et sa portée est telle que les experts en échafaudages en jugent la réalisation impossible».

Sur ce texte et sa confrontation avec les vestiges, cf. J. DeLaine, *The «cella solaris» of the baths of Caracalla : a reappraisal*, dans *PBSR*, 55, 1987, p. 147-156. Sur les problèmes soulevés par la construction de cette salle, cf., en dernier lieu, M. L. Conforto, *Terme di Caracalla : dati acquisiti ed ipotesi di ricerca*, dans *Thermes romains*, p. 48.

part des cas, on cherche à varier les effets, en dotant de lignes courbes le dessin de certains *alvei*, surtout en donnant à la salle un plan complexe : octogone de Carthage et de Membressa, demi-cercle de Thugga (thermes liciniens), rectangle flanqué d'une abside de Cuicul (grands thermes Sud) ou Hippo Regius. Si on prend en considération les volumes complémentaires des bassins, ce sont donc souvent des espaces fort complexes que l'architecte s'efforce de construire[57].

D) *Secteurs sportifs et plans d'ensemble*

Les thermes impériaux de Rome se caractérisent par l'insertion, dans le bloc balnéaire, de deux palestres dont le dédoublement contribue puissamment à ancrer l'édifice dans le monde de la symétrie. Autant que nous puissions le savoir, seuls les bains de Constantin échappent à cette règle et disposaient, apparemment, d'une palestre unique placée sur l'axe principal du bâtiment et dont la forme semi-circulaire faisait écho, en l'amplifiant, à la saillie du *caldarium*.

Il nous semble inutile de reprendre ici le long débat concernant ces espaces cernés d'une colonnade. De D. Krencher à I. Nielsen, en passant par E. Brödner, on a tenté de démontrer qu'il ne s'agissait pas d'un espace hypèthre ceint de portiques, mais que toute la superficie de l'ensemble était couverte[58]. Autrement dit, nous serions en présence non de palestres, mais de vestiaires ou basiliques. Aucun argument convaincant n'étant apporté en faveur de cette théorie, il convient de s'en tenir à l'identification traditionnelle de palestres, que confirment pleinement toutes les données architecturales disponibles.

Deux traits essentiels caractérisent ces palestres. D'abord leur plan, correspondant primitivement à un rectangle proche du carré (Néron, Titus), rectangle qui prend des proportions allongées dès la construction de Trajan. Ensuite leur emplacement : dans un premier temps, elles flanquent la *natatio* (Néron), puis le *frigidarium*. En fait, ces deux caractéristiques sont étroitement liées. Le glissement des palestres sur le grand axe central du bâtiment et leur étirement en longueur permettent de créer un schéma en H dont le *frigidarium* constitue la traverse médiane. Les conséquences de cette évolution sont évidentes : meilleure intégration des cours découvertes, auparavant isolées dans un angle et, par voie de conséquence, meilleure composition de l'ensemble de l'édifice (avec les quatre masses des palestres, du *caldarium* et de la *natatio* distribuées de part et d'autre du *frigidarium* et matérialisant fortement les deux axes principaux), meilleure organisation des circulations, l'axe *caldarium-natatio* étant doublé par les itinéraires commandés par les palestres.

Une dernière conséquence concerne les rapports entre ces dernières et les gymnases couverts. Dans les thermes de Néron, ceux-ci doivent, à notre avis, être identifiés aux longs espaces qui flanquent le *frigidarium*. Dans les édifices postérieurs, les pièces couvertes destinées aux exercices physiques doivent être recherchées autour des cours découvertes, qui se retrouvent ainsi au cœur de l'espace consacré aux activités corporelles.

Une dernière évolution est, évidemment, l'insertion du bloc balnéaire dans un immense enclos, bloc d'abord lié à un des côtés de ce

[57] On pensera aussi au *caldarium* des thermes du bord de mer de Lepcis Magna (pl. CXLIX). De plan hexagonal, ce volume est prolongé par cinq bassins qui donnent à l'ensemble l'image d'une étoile à cinq branches, celle située sur l'axe étant traitée en abside.

La différence d'échelle entre les réalisations africaines et celles de Rome se lit aussi dans le nombre de piscines qui équipent le *caldarium* : sept dans les thermes de Caracalla et Dioclétien, cinq à Carthage et dans les deux édifices de Lepcis Magna, trois dans les autres édifices africains, et même deux dans les thermes du capitole de Cuicul.

[58] Curieusement, car cet auteur est peu suspect de jugements fantaisistes, tout est parti de D. Krencker, qui identifie des palestres dans les thermes de Néron, mais les assimile à des vestiaires dans ceux de Titus, puis, lorsqu'elles prennent une forme allongée, à des basiliques couvertes (*Trierer Kaiserthermen*, p. 264-281, en particulier p. 275-277 en ce qui concerne les thermes de Caracalla).

Ces arguments sont repris par I. Nielsen, p. 50 (Trajan), 54 (Caracalla, où l'auteur expose les différents points de vue) et 162 (cf. également Gros, *Architecture romaine*, 1, p. 400). Le dossier est aussi présenté par F. Yegül (*Baths and bathing*, p. 160-162), qui restitue quant à lui des cours hypèthres.

dernier puis placé en position centrale (pl. CLVII). À cette démultiplication des espaces correspond celle des activités. L'enceinte elle-même comporte de vastes salles où l'on a identifié nymphées, bibliothèques, lieux de réunion divers, sièges d'associations (telle cette corporation d'athlètes siégeant dans les thermes de Trajan[59]), vastes exèdres équipées de gradins (et en forme de demi-stade dans les thermes de Caracalla) destinées à des spectacles. Entre ces installations périphériques et le bloc balnéaire, les auteurs s'accordent pour restituer jardins et lieux sportifs.

Si nous comparons ces prestigieux modèles aux réalisations provinciales, on constate, une fois de plus, que les thermes de Carthage constituent une exception remarquable. Ce sont les seuls à transcrire plusieurs des innovations révolutionnaires de la Ville. On y retrouve l'enclos doté, à sa périphérie, de divers locaux; l'insertion, dans le bloc balnéaire, de deux palestres alignées avec le *frigidarium* sur le grand axe du bâtiment et commandant des gymnases couverts.

Sans aucun doute, les dimensions du monument expliquent beaucoup de choses. Le plus vaste du monde provincial, il est un des rares à permettre une composition à la mode urbaine. Inversement, le terrain disponible est bien moindre que celui sur lequel se développent les réalisations de Rome. Cela explique l'ampleur relativement restreinte de l'esplanade, avec un *caldarium* qui tangente presque le portique périphérique. Cela explique aussi des choix qui paraissent des archaïsmes. La référence est alors les thermes de Trajan. Il est donc normal que le bloc balnéaire soit rattaché à un des côtés de l'esplanade, en l'occurrence celui situé en front de mer. De toute façon, la place manquait pour anticiper sur l'innovation de Caracalla, si jamais l'idée en était venue à l'architecte. En revanche, le plan des palestres est un carré parfait. Ce parti paraît donc dériver, en la systématisant, de l'option néronienne et récuser l'innovation trajane. En fait, l'espace dont on disposait ne permettait guère d'autre choix. En imposant un étirement du grand axe du bloc balnéaire, il rendait difficile l'insertion d'espaces rectangulaires transversaux[60].

Les thermes de Carthage offrent donc un exemple remarquable de volonté de reproduire les modèles les plus prestigieux de l'*Urbs*. Ce n'est pas par hasard si une telle réalisation orne la capitale africaine : la raison en est la volonté des élites de la province de s'inspirer directement des recherches conduites en Italie, volonté qui trouvait les moyens de sa concrétisation à Carthage plus qu'ailleurs, étant donné l'importance de la cité. La preuve de cette volonté est apportée par le fait que, dans l'état actuel du dossier, on ne connaît pas, dans l'ensemble du monde provincial hors l'Afrique, de tentative d'imiter les recherches romaines de façon plus approfondie que la simple reproduction de la disposition symétrique des salles balnéaires. En revanche, en Afrique, à l'exemple de Carthage, il faut peut-être ajouter le cas d'Utique : le bâtiment reste très mal connu, mais il est possible, sinon probable, que des palestres dédoublées y étaient intégrées, le tout s'inscrivant dans un enclos. Surtout, les thermes de Maktar offrent un sujet de réflexion éminent. En effet, malgré ses dimensions fort restreintes, si on les compare à celles des autres programmes de ce type, on a tenu à insérer deux palestres dans le bloc balnéaire. Leur modestie relative a pu faire hésiter sur leur identification exacte[61]. À notre avis, elle ne fait pas de doute, et c'est justement l'aspect restreint de cette transcription des grandes réalisations qui en fait toute la signifi-

[59] Et aussi dans des annexes accolées à ces derniers : cf. S. Ricci, *La xystike synodos e la curia athletarum presso S. Pietro in vincoli*, dans *BCom*, 1891, p. 185-209; M. Caldelli, *Curia athletarum, iera xystike e organizzazione delle terme a Roma*, dans *ZPE*, 93, 1992, p. 75-87.

[60] Lézine, *Carthage.Utique*, p. 11, qui élimine, pour rendre compte du plan des palestres, toute considération relevant d'une différence de programme, du climat ou de particularités régionales.

[61] Cf. la notice du catalogue. Il n'y a pas à tenir compte de la volonté d'I. Nielsen de couvrir ces espaces : le seul argument en est le désir d'identifier des basiliques thermales là où elles ne sont pas, désir qui la conduit aussi à clore le péristyle d'entrée des thermes liciniens de Thugga. La couverture des palestres de Maktar poserait des problèmes architecturaux fort difficiles à résoudre (Gros, *Architecture romaine*, 1, p. 410-411).

cation. Nous sommes en présence de la claire volonté de se référer à des modèles prodigieux, de les transposer, même si cela implique leur réduction, dans une cité africaine. En l'occurrence, la référence nous paraît claire. Bien que nous soyons à l'extrême fin du IIe siècle, on ne se contente pas de chercher à imiter le dernier modèle disponible, à savoir celui de Trajan. Tout comme à Carthage, l'espace disponible contraint à une réflexion qui aboutit aux mêmes conclusions, à savoir la nécessité de privilégier le modèle néronien, dont l'imitation nous paraît ici particulièrement forte. On retrouve en effet, dans ces deux bâtiments, deux palestres de plan proche du carré encadrant une *natatio* en renfoncement et dotées d'une exèdre semi-circulaire. Le secteur chauffé, lui-même, est semblable : un *caldarium* saillant par rapport à l'alignement de neuf locaux. On aimerait connaître l'environnement des thermes de Maktar, savoir si ce bloc balnéaire constituait la totalité du bâtiment, ou s'il était complété par une grande palestre externe, ou encore s'il s'inscrivait dans un véritable enclos.

Les thermes de Timgad nous paraissent également témoigner de la façon dont les architectes œuvrant en Afrique sont imprégnés des recherches conduites à Rome. Mais il s'agit d'un phénomène dynamique qui donne naissance non à des copies passives mais à des interprétations correspondant aux besoins locaux. En effet, cet édifice se présente comme une transposition du schéma en H créé sous Trajan et systématisé sous Caracalla. Transposition car les palestres sont ici remplacées par de vastes gymnases couverts. Cette analyse recoupe parfaitement celle, conduite ci-dessus, concernant le *frigidarium* dont le plan ne peut se comprendre sans référence au modèle romain, dont il diffère cependant profondément.

À leur façon, les thermes du capitole à Cuicul, avec leurs deux gymnases intégrés dans le bloc balnéaire, ou même les grands thermes Sud, dont les palestres flanquent simplement ce dernier mais affirment cependant le principe de dédoublement symétrique, paraissent confirmer le souci de préserver des liens avec les modèles urbains.

Toutefois, si nous prenons en considération le reste de la documentation africaine, on voit se dégager une autre grande solution architecturale qui s'éloigne des solutions romaines. Elle consiste à respecter le principe fondamental de symétrie mais à accroître le nombre d'éléments qui se présentent en un seul exemplaire. Autrement dit, c'est l'abandon du schéma en H au profit d'un étirement de l'édifice le long de l'axe de symétrie, phénomène qui peut être encore accentué par la disposition en profondeur du secteur chauffé.

Deux éléments essentiels peuvent ainsi s'ajouter à ceux qui composent la version canonique romaine. Ce peut être la salle d'exercices. Par exemple à Cuicul (grands thermes Sud) et à Lambèse (grands thermes), où la conséquence en est de diviser le bloc balnéaire en trois bandes juxtaposées, articulées uniquement par les baies de circulation. Ce peut être aussi une palestre, devenue unique, ce qui lui permet un ample développement. Il résulte de cette organisation un renoncement à la création d'un véritable enclos dans lequel s'inscrirait le bloc balnéaire. Celui-ci est, désormais, simplement précédé de la palestre et, en arrière de son secteur chauffé, prolongé par un espace essentiellement destiné à permettre la desserte de ce dernier.

Ce choix d'une palestre unique et axiale est attesté dans les deux monuments de Lambèse. Étant donné notre connaissance souvent médiocre de l'environnement du bloc balnéaire des thermes africains, il est possible, et même très probable, que ce parti ait été adopté ailleurs, par exemple à Caesarea ou Timgad. Nous savons cependant qu'il doit être exclu dans les cas de Carthage, de Thugga (thermes liciniens), des deux édifices de Cuicul, et sans doute à Utique. Il ne s'agit donc pas d'une option systématique, loin de là.

En revanche, hors des provinces maghrébines, l'état actuel de la documentation ne permet jamais de repérer un dédoublement de la palestre. Lorsque nous connaissons l'emplacement de cette dernière, elle est toujours en position axiale : à Lepcis Magna, à Trèves, à Ankara, peut-être à Sofia. Cette solution finit même, semble-t-il, par être utilisée à Rome, dans les thermes de Constantin. Elle est la seule connue en Asie, ainsi que nous allons le

voir. Une fois de plus, cette analyse confirme la volonté des Africains d'exploiter, autant que faire se peut, les modèles romains, même au prix de leur profond infléchissement.

Une fois de plus aussi, l'étude de la province d'Asie permet de mieux appréhender la nature exacte de l'architecture africaine, en mettant en valeur les différences qui existent entre ces deux zones géographiques. De fait, si cette province est la seule à pouvoir se comparer au Maghreb quant au choix du plan de type impérial, on constate de nouveau qu'elle traite ce dernier selon des modalités tout à fait spécifiques, bien plus éloignées des modèles de Rome que ce qui se fait en Afrique. Cela apparaît clairement si l'on considère à nouveau la position de la palestre : dans tous les cas connus, cette dernière est unique et placée sur l'axe de symétrie.

Cette distanciation par rapport aux modèles se manifeste également dans l'organisation du bloc balnéaire. Dans plusieurs cas, on a l'impression de se trouver en présence de solutions romaines profondément réinterprétées. Ainsi le schéma en H qui structure les thermes de Vedius, à Éphèse, semble, au premier abord, très classique, mais on constate que le *frigidarium*, qui aurait dû en constituer la traverse médiane, est ici complètement marginalisé. De même, à Aizanoi, deux vastes salles, sans doute des gymnases, sont, comme dans les thermes de Néron, disposées dans le sens du grand axe du bloc balnéaire mais, au lieu de se trouver de part et d'autre du *frigidarium,* elles flanquent le *tepidarium* de sortie. Dans ces deux cas, la salle des bains froids, qui constitue le cœur des édifices romains et africains, voit son rôle minoré, et cette règle vaut pour tous les édifices asiatiques où, tant par ses dimensions que par sa position, il apparaît confiné dans un rôle secondaire. Avec son grand bassin central, il n'est guère que l'encadrement architectural d'une piscine.

Bien plus, on se trouve parfois en présence de solutions totalement autonomes par rapport aux recherches des autres régions. Ainsi à Sardes où, comme nous l'avons déjà signalé, l'insertion de salles non balnéaires entre le secteur chauffé et le *frigidarium* constitue une curiosité. Ainsi également, à Alexandria Troas ou Éphèse (thermes de l'Est et du théâtre), avec la création d'une grande galerie en U enveloppant le bloc balnéaire sur trois de ses côtés. Ce dernier parti est lié, au moins dans les deux derniers bâtiments cités, à une position de la palestre étonnante, dans la mesure où celle-ci se trouve placée contre le secteur chauffé, au lieu de constituer, comme il est usuel, une sorte de somptueux accès au bloc balnéaire dans le sens logique de son utilisation.

* * *

L'étude des thermes de type impérial construits en Afrique et leur comparaison avec les autres réalisations de l'Empire contribuent à mieux cerner la place des provinces maghrébines.

Il ne s'agit pas de tomber dans un régionalisme qui serait en complet porte-à-faux par rapport aux réalités et de l'architecture thermale et des pratiques culturelles dans l'Empire.

Porte-à-faux par rapport à la nature de l'architecture thermale. Nombre d'auteurs ont pensé que les conditions climatiques avaient influé sur la nature des constructions. C'est oublier que le programme balnéaire est le même partout. La présence et les dimensions d'une palestre dépendent des possibilités des constructeurs, pas des températures ou des précipitations. Dans tous les grands édifices, les salles balnéaires principales sont identiques. Leur conception ne diffère ni dans leur nombre, ni dans leur ampleur réciproque, ni dans leur degré de chauffage. Les variations se font non d'une région à l'autre, mais d'un bâtiment à l'autre, en fonction de choix architecturaux, non de contraintes naturelles. Nous sommes en présence d'une architecture puissante dont le but est de créer, dans une partie du monument, un monde artificiel, coupé de l'extérieur, où l'on reproduit, partout dans l'Empire, les mêmes conditions nécessaires à la même pratique balnéaire. Dans l'art du bain, les différences interviennent entre baigneurs, non entre régions. Le climat ne joue un rôle que fort secondaire. Il peut inciter à chauffer des locaux tels que les vestiaires ou à tiédir l'eau des bassins du *frigidarium* : cela ne

permet nullement de fonder une typologie régionale[62].

Porte-à-faux par rapport à la nature de la *koiné* méditerranéenne. Pour les thermes comme pour tous les autres phénomènes qui touchent à la culture, le trait le plus frappant est l'ampleur du capital commun. Ce qui est remarquable, c'est la façon dont la version la plus complexe et la plus grandiose des bains, élaborée à Rome, diffuse dans tout l'Empire. Cette diffusion s'opère avec des inégalités géographiques significatives, mais celles-ci ne relèvent pas d'un régionalisme abstrait, fondé sur on ne sait quel critère. Elles sont, au contraire, une des facettes de la puissance d'une province, puissance qui s'ancre dans l'économique et se lit à tous les autres niveaux.

Cela dit, pas plus que romanisation ne signifie uniformité, diffusion d'un extraordinaire modèle architectural ne signifie reproduction servile de celui-ci. Le contexte local joue un rôle décisif. En Italie, tout est à Rome, sous une forme gigantesque : au même titre que les plus prestigieux édifices de la Ville, ces bains incarnent la majesté du cœur de l'Empire. En Asie, des versions certes plus réduites, mais néanmoins ambitieuses, sont érigées dans les grands centres urbains qui structurent l'espace de la province, avec une concentration significative dans la plus grande et la plus importante politiquement de ces cités. En Afrique, Carthage doit être mise à part : ville hors norme pour la région, elle est dotée de thermes sans parallèle dans le monde provincial. En revanche, tous les autres bains de type impérial se caractérisent tant par leur nombre remarquable que par leurs proportions souvent modestes pour ce type de monuments. Il faut mettre ce phénomène en rapport avec la structure urbaine très particulière de l'Afrique, caractérisée par un fin réseau de cités ambitieuses mais de taille restreinte.

Bien plus, l'architecture thermale ne reflète pas seulement les réalités locales, mais aussi la

[62] La condamnation de la théorie selon laquelle le climat jouerait un rôle notable dans l'importance relative des différentes salles des thermes romains a été clairement énoncée par A. Lézine, *Architecture romaine*, p. 9 et 27. De façon marginale, le souci du confort peut infléchir certains choix de détail. Les thermes de Trèves, souvent pris comme exemple de bâtiments adaptés à la rudesse du climat, nous paraissent caractéristiques du contraire si l'on prend en considération les critères essentiels, à savoir les rapports entre espaces couverts et hypèthres ou entre salles balnéaires froides et chauffées. Dans les thermes de Barbara, on note seulement les trois locaux chauffés qui, dans chaque aile, flanquent le circuit proprement balnéaire : vestiaires d'hiver comme le souligne D. Krencker. À Rome même, des pièces bénéficient aussi d'un chauffage qui ne correspond pas à la pratique dominante : ainsi certaines annexes des palestres des thermes de Caracalla. Dans les thermes de Constantin de Trèves, on ne remarque guère que le chauffage de deux des piscines du *frigidarium*. Choix exceptionnel, mais on le retrouve, toujours à Rome, sur le Palatin, dans les bains de Maxence (J. Herrmann, *Observations on the baths of Maxentius in the Palace*, dans *RMDAI*, 83, 1976, en particulier p. 407 et 410).

En faveur de la théorie climatique, I. Nielsen, dans son étude des bains militaires des provinces nordiques, présente un ensemble d'arguments qui nous paraissent infondés (*Thermae*, p. 79). Le premier est celui, dans les bains militaires du Nord, du recours à une pièce qu'elle appelle « heat-trap », c'est-à-dire un local spécifique dont la fonction serait de préserver la chaleur du secteur chauffé en servant de sas entre ce dernier et les salles froides. Si nous nous référons aux plans qu'elle a publiés en les annotant dans cette optique, une telle lecture semble totalement arbitraire. Que ce « heat-trap » précède une pièce balnéaire isolée (Collen, fig. 138) ou qu'il soit le premier élément d'une enfilade de trois locaux chauffés (Aesica, fig. 135; Saalburg, fig. 156; Schlossau, fig. 157 ; Stokstadt, fig. 158; Zugmantel, fig. 163), il ne s'agit à chaque fois que d'un local très usuel de transition que l'on trouve partout, même dans les régions les plus chaudes, et que l'on appelle simplement un *tepidarium*.

Le deuxième argument d'I. Nielsen consiste à souligner le nombre important de foyers mis en œuvre dans les monuments nordiques. Dans un premier temps, les architectes auraient expérimenté les conséquences du climat froid puis, à partir du IIe siècle, en auraient tiré la conclusion qu'il fallait équiper de fours les *tepidaria* et les « heat-traps ». Une telle reconstitution impliquerait une inquiétante lenteur d'esprit des constructeurs. Mieux vaut penser à une évolution générale comportant une tendance à accroître les capacités de chauffage. Dans les régions les plus clémentes, le chauffage direct des *tepidaria* est un parti parfaitement attesté, qui ne saurait donc originaliser les constructions des régions froides. De toute façon, si, dans les régions froides, on recourt à des foyers plus nombreux ou plus puissants, le but est d'obtenir le même degré de chaleur dans les différentes salles que dans les pays au climat moins rigoureux : les divers choix techniques, toujours de détail, ne servent qu'à permettre partout un même art balnéaire. Nous laissons de côté le troisième argument, l'absence de palestre. L'immensité de ces installations à Trèves suffit à démontrer que la question n'a rien à voir avec des données climatiques.

position de la région au sein de l'Empire. L'originalité relative de l'Asie en ce domaine n'est que le reflet de la nature profonde de ce dernier. Cœur de l'Orient, cette région incarne par excellence un centre de gravité essentiel de ce système bipolaire, qui se lit jusque dans la reconnaissance d'un bilinguisme officiel. C'est aussi une terre de vieilles recherches architecturales, et sa capacité d'innovation se constate tout naturellement dans le domaine thermal, où les bains de Capito, à Milet, ne trouvent guère d'équivalent qu'à Rome, dans l'édifice érigé par Agrippa et qui reste si mal connu.

La richesse, l'ancienneté et la permanence de ce pôle asiatique en font un interlocuteur de Rome, apte à dialoguer avec cette dernière, en particulier sur le terrain architectural. Ce qui est remarquable, c'est que l'Asie, après avoir nourri les recherches romaines, se mette elle-même à emprunter aux innovations italiques. Ce qui est logique, c'est qu'elle n'hésite pas à les repenser. Cela est même affirmé dans le vocabulaire esthétique. Les grands thermes de Rome font, dans le plan des salles, un large usage des formes courbes. Les bains africains n'hésitent pas à emprunter le même langage, et même à le développer, l'illustration la plus spectaculaire de cette tendance étant les grands thermes Sud de Cuicul ou les jeux polygonaux de Carthage et Membressa. En revanche, en Asie mineure, l'usage de la courbe ou des formes géométriques complexes est très limité et, le plus souvent, confiné à des niches pour lesquelles le plan rectangulaire est même fréquemment privilégié[63]. Les questions techniques ne sauraient rendre compte d'un tel parti : il s'agit clairement de choix esthétiques qui, dans la tradition grecque, privilégient les tracés rectilignes aux dépens des éléments curvilignes.

La situation de l'Afrique est radicalement différente. Elle n'a jamais constitué, pour Rome, un pôle de référence semblable au monde grec. Après la grande architecture hellénistique carthaginoise ou numide, nous n'y avons plus guère trace d'une activité importante, en particulier dans le domaine balnéaire. Jusqu'à Hadrien, les édifices que nous pouvons connaître décalquent des modèles italiques traditionnels sans refléter les nouvelles recherches. La situation change radicalement au cours du IIe siècle. L'Afrique se met à l'école de Rome. Son ascension économique lui en donne les moyens; son dynamisme lui permet d'adapter ses emprunts à ses propres besoins. Cependant, si nous comparons les réalisations africaines à ce qui se fait ailleurs dans le monde provincial, le trait le plus frappant est la façon dont les modèles romains, certes repensés, se retrouvent en Afrique comme dans aucune autre province. Nous saisissons ainsi, à travers les réalisations monumentales, une donnée qui devient une des composantes majeures des réalités impériales, le renforcement croissant de l'axe qui unit Rome à l'Afrique. Avant que la fondation de Constantinople ne fasse sentir ses effets, il est la colonne vertébrale de l'Empire autour de laquelle les autres provinces gravitent, en position périphérique. Le long de cette voie circulent hommes et marchandises, essentiellement dans la direction Sud-Nord. Le transfert de modèles thermaux dans l'autre sens ne remplit pas les cales des navires. Bien plus, il s'agit beaucoup moins d'une exportation de la Ville que d'une importation de l'Afrique. Nous voulons dire par là que cette dernière n'est pas envahie par les modèles romains, comme Rome l'est par les marchandises africaines, mais décide de les importer pour satisfaire ses besoins et illustrer ses prétentions. Commode proclamera Carthage Alexandrie de l'Occident. En donnant la meilleure version provinciale des grands thermes de la Ville, la capitale africaine s'était déjà érigée en seconde Rome. En suivant cet exemple, les autres villes maghrébines démontrent que leur titre de colonie n'est pas usurpé : elles sont véritablement le reflet de l'*Urbs*.

[63] Yegül, *Baths and bathing*, p. 251 : seuls les bains de Caunos et, surtout, ceux de Sardes recourent à des jeux de courbes. Mais nous ne pensons pas que le fait de privilégier les plans rectilignes soit la conséquence des techniques de construction.

CHAPITRE II

THERMES DE PLAN SEMI-SYMÉTRIQUE

Au sein de l'architecture thermale maghrébine, un deuxième groupe d'édifices se distingue clairement. Il dérive du premier, les bains de type impérial, dont il adopte des principes essentiels. Dans la plupart des cas, il rassemble d'ailleurs des constructions d'une ampleur certaine. Si ce groupe a été repéré depuis longtemps, il est cependant indispensable, afin de tenter d'en analyser toute la signification, de donner une définition stricte du modèle et des variantes qu'il tolère.

Un premier flottement se situe au niveau même du vocabulaire. Le mot «semi-symétrique» nous semble être le meilleur dans la mesure où il explicite précisément la nature de ces édifices, composés d'une partie symétrique et d'une autre qui, au contraire, ne l'est pas. Dans la mesure aussi où il fait écho au plan symétrique de type impérial : à notre avis, il n'en est qu'une copie partielle, limitée au secteur froid, le secteur chauffé s'inspirant des recherches «impériales» sans les reproduire sous leur forme originelle.

En revanche, l'expression de plan semi-axial, souvent utilisée, se justifie si l'on fait référence à l'axe de symétrie du type impérial, que l'on retrouve dans la partie froide mais qui ne se prolonge pas dans les salles chauffées. Elle présente cependant l'inconvénient majeur de se trouver faussement en parallèle avec l'appellation de plan axial (ou linéaire) qui recouvre un parti architectural complètement différent puisqu'elle sert à désigner la disposition sur un même axe du *frigidarium* et des salles chauffées. L'expression est donc source d'imprécision et de confusion[1].

Un des meilleurs moyens de lever ces ambiguïtés, outre le choix d'un vocabulaire simple et précis, est de définir strictement la nature des bâtiments qui sont susceptibles d'être classés dans la catégorie des thermes semi-symétriques. En effet, le flou du vocabulaire a des conséquences directes sur la façon dont les différents auteurs ont élaboré la liste des bâtiments relevant de ce type. Or, dresser cette liste de façon cohérente est la seule méthode qui permette de saisir la nature et la signification de la catégorie de monuments ainsi délimitée.

Si nous voulons éviter de regrouper des constructions excessivement disparates, ce qui rendrait leur lecture impossible, il nous faut préciser les critères retenus. Nous considérons que le secteur froid est le lieu où doit s'élaborer une discrimination précise. C'est en effet là

[1] C'est l'expression utilisée, entre autres, par R. Thouvenot et A. Luquet (*Les thermes de Banasa*, dans *PSAM*, 9, 1951, p. 9-62) ou, sous sa forme italienne (semiassiale), par S. Stucchi, *Piante*, ou P. Romanelli, *Topografia*. D. Krencker, dans sa typologie des plans, parle des halbachsiale Mischtypen (*Trierer Kaiserthermen*, p. 180-181), F. Yegül du half-axial type et I. Nielsen du half-axial ring type.

Pour tenter de lever toute ambiguïté, nous préférons plan semi-symétrique (Broise, Thébert, *Thermes memmiens*, p. 399). Reste cependant à préciser ce que l'on met derrière ces mots.

que s'opère l'imitation des thermes de type impérial qui définit fondamentalement la spécificité de la catégorie semi-symétrique. Il apparaît donc impossible de se contenter d'un *frigidarium* rigoureusement construit et aligné sur un autre élément, salle ou palestre, lui-même en position axiale. Il faut, au contraire, retrouver, de part et d'autre d'un axe matérialisé en particulier par la salle des bains froids, un véritable dédoublement des pièces qui constituent cette partie des thermes.

À ce niveau, la distinction que nous avons proposée entre semi-symétrique et semi-axial prend toute sa signification. L'exemple des petits thermes de la villa d'Hadrien, à Tivoli (pl. XXVI), illustre parfaitement cette démarche. Le bâtiment est classé, par I. Nielsen, parmi les édifices semi-symétriques[2]. Or, hormis un *frigidarium* composé symétriquement et aligné sur un vaste espace qui peut avoir fait fonction de palestre, rien ne justifie une telle opinion. En particulier, on ne constate aucun dédoublement d'un quelconque local. Ce secteur froid se caractérise par un principe axial, non par une composition symétrique qui ne concerne, au mieux, que la structure d'une salle qui n'organise rien autour d'elle. À notre avis, il faut exclure ce bâtiment de la catégorie considérée.

Le secteur chauffé pose une question de nature différente. C'est, en effet, sa distribution qui fait que le plan n'est que semi-symétrique. Dans la plupart des cas, il est disposé en fonction d'un plan circulaire qui permet au baigneur de le parcourir en suivant un itinéraire continu qui lui évite d'avoir à revenir sur ses pas. D'une certaine manière, une telle disposition rationnelle est aussi un emprunt au type impérial : de fait, elle ne semble pas être connue avant les grands thermes de Néron[3]. Ces derniers ne constituent donc pas seulement la tête de série des bains de type impérial, mais sont aussi à l'origine d'une mutation de toute l'architecture thermale qui, à côté des édifices à itinéraire rétrograde, s'enrichit désormais de monuments où la disposition en anneau des pièces chauffées permet une circulation continue, à l'image partielle des grandes réalisations de l'*Urbs*.

Peut-on envisager que le secteur chauffé de thermes semi-symétriques soit disposé en fonction d'un plan linéaire ou orthogonal impliquant un itinéraire rétrograde? I. Nielsen l'exclut, comme le démontre le vocabulaire qu'elle utilise : half-axial ring type. Cette position a l'avantage de permettre une distinction claire avec l'axial symmetrical row type où la stricte disposition en ligne de salles chauffées, elles-mêmes symétriquement composées et s'articulant avec un secteur froid souvent construit de façon équilibrée, peut faire penser à l'utilisation du grand modèle impérial simplifié dans sa partie chaude[4].

Nous croyons cependant qu'il n'est pas nécessaire d'exiger la présence de salles chaudes disposées selon un plan circulaire. L'opposition entre un secteur froid, véritablement symétrique et un secteur chaud qui ne l'est pas nous paraît un critère à la fois nécessaire et suffisant[5]. Cela dit, il est évident que l'analyse doit prendre en considération la façon dont est conçu l'ensemble de l'édifice. Au demeurant, dans ces problèmes toujours délicats de classification, il faut souligner que cette question de l'organisation du secteur chauffé ne concerne qu'un très petit nombre de constructions, l'immense majorité étant dotée d'un itinéraire chauffé continu.

I – Thermes semi-symétriques africains

Sur la base de cette première approche, nous pouvons tenter de dresser la liste des monu-

[2] Nielsen, *Thermae*, C.55, fig. 84.

[3] Cf. aussi Nielsen, *Thermae*, p. 47.

[4] Par exemple Nielsen C.72 (Drevant) ou C.95 (Verdes). I. Nielsen utilise aussi la catégorie d'axial half-symmetrical row-type, qui pourrait faire penser qu'elle envisage l'existence de thermes semi-symétriques à itinéraire rétrograde. Elle y place d'ailleurs les bains d'Oued Athmenia (p. 92), bains que nous rangeons nous-même parmi les édifices semi-symétriques. En réalité, l'expression half-symmetrical ne concerne que la symétrie imparfaite du secteur chauffé, comme le prouve l'expression «axial symmetrical or half-symmetrical row-type (p. 69) et le commentaire qui l'accompagne, données qui confirment que l'auteur lie étroitement la catégorie semi-symétrique à l'idée d'itinéraire circulaire.

[5] Broise, Thébert, *Thermes memmiens*, p. 401.

ments africains qui relèvent de cette catégorie. Notre démarche revient à réviser cet inventaire par rapport aux études antérieures, et d'abord à exclure certains édifices où le choix d'un parti axial plus ou moins affirmé ne saurait être confondu avec une composition symétrique impliquant des dédoublements de locaux de part et d'autre de cet axe :

– Hippo Regius, grands thermes Nord (pl. LXXXIV)[6]. La stricte composition du *frigidarium*, l'existence d'un axe passant par ce dernier et sur lequel s'alignent une grande palestre et le *caldarium*, signalent un souci affirmé d'organiser la composition d'ensemble. Ces caractéristiques sont insuffisantes pour que l'on retrouve un écho précis des bâtiments de type impérial : la symétrie reste interne à la composition de quelques salles, elle n'organise pas la disposition générale de l'édifice.

– Madauros, grands thermes (pl. XC-XCI)[7]. L'alignement, sensiblement sur le même axe, de trois salles froides ne constitue pas un choix architectural suffisant, d'autant plus que le *frigidarium* présente une organisation interne asymétrique.

– Thuburbo Maius, thermes d'été (pl. LVIII-LIX)[8]. Hormis, dans le premier état, la composition symétrique du *frigidarium*, rien n'évoque un plan semi-symétrique.

– Thamugadi, grands thermes Sud (pl. CVI-CVII)[9]. Aucun argument ne permet d'envisager le classement de cet édifice dans la catégorie qui nous intéresse.

En revanche, on peut retenir un certain nombre des monuments habituellement cités et même compléter la liste (la superficie mentionnée est celle du bloc balnéaire : pl. CLIX) :

– Peut-être Acholla, thermes du Nord[10]. Hadrien. Environ 1 500 m². Les murs ont été presque tous détruits et le plan n'est plus guère lisible qu'à l'aide du décor mosaïqué. Le secteur froid paraît cependant assez rigoureusement construit, avec un dédoublement de locaux de part et d'autre d'un axe passant par le *frigidarium*, de plan symétrique, et la *natatio*. Ce que nous connaissons du secteur chauffé est relégué dans un angle de l'édifice : l'itinéraire du baigneur y est inconnu.

– Bulla Regia, thermes memmiens. 220-240. Environ 2 800 m² (pl. XXXIV). Stricte symétrie du secteur froid et disposition circulaire des salles chauffées.

– Gigthis, thermes à la palestre. Datation inconnue. Environ 2 500 m² (pl. XXXVIII). Le *frigidarium*, rigoureusement composé, sert de point de référence à la distribution symétrique de plusieurs locaux. Le secteur chauffé est de plan circulaire.

– Thaenae, grands thermes. Datation inconnue. Environ 1 100 m² (pl. LI). Autour du *frigidarium*, strictement composé et placé en position centrale, des locaux sont organisés en fonction d'un parti symétrique que les irrégularités du plan ne parviennent pas à masquer. Le secteur chauffé est de plan circulaire.

– Thignica, thermes Sud-Est. Datation inconnue. Environ 2 200-2 500 m² (pl. LVI). Tout ce que nous connaissons du secteur froid est rigoureusement dédoublé et disposé symétriquement de part et d'autre d'un axe marqué par le *frigidarium*. Le secteur chauffé est de plan circulaire.

– Thysdrus, grands thermes. Date inconnue. Environ 2 300 m² (pl. LXVI-LXVII). Dédoublement et disposition symétrique des salles de part et d'autre du *frigidarium* caractérisent le secteur froid. Dans le secteur chauffé, les deux itinéraires sont continus.

– Madauros, petits thermes. Époque sévérienne? Environ 900 m² (pl. XCII). L'aile oc-

[6] Classés dans les thermes semi-symétriques par I. Nielsen, C.232, et F. Yegül, *Baths and bathing*, p. 230-232.

[7] Classés dans les thermes semi-symétriques par P. Romanelli, *Topografia*, p. 184, et F. Yegül, *ibid.*, p. 222.

[8] Classés dans les thermes semi-symétriques par F. Yegül, *ibid.*, p. 222-230.

[9] Classés dans les thermes semi-symétriques par S. Stucchi, *ibid.*, p. 183, I. Nielsen, C.239, et F. Yegül, *ibid.*, p. 232-234.

[10] Picard, *Maison d'or*, p. 64-67. L'architecture est très mal conservée. Le bloc balnéaire occupe un rectangle d'environ 50 × 30 m. G. Picard souligne les liens existant entre l'organisation du secteur froid et les thermes impériaux symétriques, et compare le plan d'ensemble aux thermes de Paris et de Bulla Regia.

cidentale se développe incomplètement, mais le *frigidarium*, parfaitement équilibré, guide la ventilation de plusieurs salles. Le secteur chauffé est de plan circulaire.

– Thubursicu Numidarum, thermes du forum. Date inconnue. Environ 2 000 m² (pl. XCVI). Il s'agit d'un cas limite car, si l'axe est fortement marqué par les deux plus vastes salles, *frigidarium* et gymnase, les locaux qui sont placés de part et d'autre sont fort réduits. L'ensemble démontre cependant une nette volonté d'organisation symétrique. Le secteur chauffé est sur plan circulaire.

– Zilil. Époque flavienne. Environ 1 000 m² (pl. CXXVI). La date du bâtiment et ses dimensions restreintes rendent compte de certaines particularités : nombre limité des salles répondant au principe de symétrie; secteur chauffé de plan orthogonal impliquant un itinéraire rétrograde. Cependant, il nous semble nécessaire de prendre cet édifice en considération. Le principe qui anime la composition du *frigidarium* et les deux grandes salles qui flanquent ce dernier montrent l'existence de choix qui relèvent, même sous une forme réduite, de l'esprit qui se développera par la suite dans le cadre de l'épanouissement des plans semi-symétriques[11].

– Oued Athmenia, bains de Pompeianus. Bas-Empire (fin IVe-début Ve siècle?). Environ 750 m² (pl. XCIII). Ces bains doivent être placés à part, d'abord parce qu'ils relèvent de la sphère privée, ensuite parce que, si le principe d'une composition de type symétrique organise largement le secteur froid, la partie chauffée est, quant à elle, disposée en fonction d'un plan orthogonal à itinéraire rétrograde[12].

Cette liste permet déjà de dégager quelques conclusions, d'ordre chronologique et géographique.

D'un point de vue chronologique, force est de constater que ce type de bâtiment est particulièrement mal daté. Dans la moitié des cas, aucun argument sérieux ne saurait fonder ne serait-ce qu'une hypothèse. Nous pouvons cependant noter la longue utilisation de ce modèle. On y recourt à Zilil dès l'époque flavienne. C'est, à notre connaissance, l'exemple le plus ancien du monde romain. Même si le parti semi-symétrique n'organise qu'une partie de la construction, au demeurant de dimensions modestes, et se combine avec un secteur chauffé dont le plan n'est pas circulaire, nous ne connaissons pas d'autre monument qui, au Ier siècle, présente une telle volonté d'organiser ses principales salles froides en fonction du principe de symétrie[13]. Le cas d'Acholla, s'il doit être accepté, montrerait un parallélisme chronologique entre la diffusion de ce modèle et celle du type impérial, ce que confirme la place de l'époque sévérienne dans les rares cas où nous disposons d'une datation ferme ou relevant d'une hypothèse raisonnable[14].

Ce parallélisme se retrouve d'ailleurs au niveau géographique. Moins nombreux que les thermes de type impérial, les bains semi-symétriques connaissent une distribution semblable à celle de ces derniers, mais qui en accentue encore les caractéristiques. Si nous laissons de côté les cas spécifiques de Zilil et Oued Athmenia, toutes les constructions semi-symétriques connues sont en Proconsulaire ou Byzacène[15]. Il existe un lien spatial très étroit

[11] I. Nielsen, C.124, classe le bâtiment dans la catégorie axial half-symmetric row type. Cela ne rend pas entièrement compte de la composition du secteur froid et est en contradiction avec l'organisation du secteur chauffé à l'époque flavienne.

[12] I. Nielsen, C.227, classe cette construction dans la catégorie axial half-symmetric row type. Mêmes remarques qu'à la note 11. En particulier, dans ce cas, le plan du secteur chauffé ne correspond en rien à une disposition des pièces en fonction d'un axe unique.

[13] I. Nielsen (C.135) classe les thermes du centre de Porto Torres, en Sardaigne (Turris Libisonis), dans la catégorie des édifices semi-symétriques et les date de la fin du Ier siècle. Ce que nous connaissons du plan de l'édifice montre un parti symétrique fort peu développé, mais que l'on peut à la rigueur considérer comme une version mineure de ce parti. La question essentielle concerne cependant la datation de ce bâtiment. L'hypothèse d'un premier édifice remontant au Ier siècle ne repose, dans l'état actuel de la fouille, sur aucun vestige précis : cf. A. Boninu, M. Le Glay, A. Mastino, *Turris Libisonis colonia Iulia*, Sassari, 1984, p. 18, note 22, p. 21 et pl. X.

[14] *Contra* Stucchi, *ibid.*, p. 185 qui souligne, au contraire, le décalage chronologique existant entre le type impérial, qui serait antérieur, et le type semi-symétrique.

[15] Gigthis est en Tripolitaine, mais à proximité immédiate de la Byzacène.

entre le strict cœur politique et économique du Maghreb et ce type d'édifices.

II – Analyse des monuments

A) *Secteur froid : emprunts au modèle impérial et innovations*

Le secteur froid de ces bâtiments démontre qu'ils dérivent du modèle impérial non seulement par le recours au principe général du dédoublement de certaines salles de part et d'autre d'un axe de symétrie, mais encore par l'utilisation de formules ponctuelles qui découlent d'une réflexion sur les réalisations de type impérial.

1) *Frigidarium*

Comme dans les thermes impériaux, la salle des bains froids occupe une position centrale au sein non seulement du secteur froid, mais aussi de l'ensemble de la construction.

L'organisation interne de cette pièce s'inspire aussi directement des réalisations africaines symétriques. Le plus souvent, elle est de plan rectangulaire et couverte par une voûte d'arête centrale flanquée de deux berceaux. Cette solution est attestée de façon certaine à Acholla et Bulla Regia, comme elle l'est dans les thermes impériaux de Maktar, Thelepte ou encore Caesarea. Surtout, on constate la reprise systématique d'une invention de l'architecture thermale africaine de type impérial, à savoir les deux piscines froides disposées sur les petits côtés et flanquées de locaux assurant les communications avec les autres parties du bâtiment : Bulla Regia, Gigthis, Thysdrus, Madauros, et même Thignica et Thubursicu Numidarum qui présentent des variantes de ce choix architectural.

Dans la plupart des cas, le nombre de bassins du *frigidarium* se limite à ces deux piscines, ce qui est en revanche une option rarissime dans les thermes africains symétriques où un des autres côtés est occupé par un troisième lieu d'immersion, le plus souvent une véritable *natatio*. L'adjonction d'un troisième élément n'est cependant pas inconnue dans les monuments semi-symétriques, sous la forme d'un simple bassin (Thaenae) ou même d'une véritable *natatio* (Thysdrus).

Il est donc clair que l'architecture semi-symétrique puise directement dans les réalisations symétriques. Elle n'en constitue cependant pas un simple décalque. Preuve en sont les thermes de Zilil. Par leur date, ils démontrent que le premier écho des recherches conduites dans l'*Urbs* se produit très tôt en Afrique, et cela de façon très innovatrice : jeux de locaux polygonaux, groupement selon un schéma original de deux piscines et d'une *natatio*. Preuve en sont aussi les bains de Thaenae, où un *frigidarium* de plan circulaire, forme qui se répercute de diverses façons sur les locaux voisins, est complété par trois bassins disposés selon un schéma cruciforme. Le choix de tels plans pour une salle des bains froids est rarissime[16]. Il atteste le dynamisme

[16] Ces types de plans, octogonaux ou circulaires, sont fréquemment retenus pour dessiner une pièce, mais il en va autrement de leur choix pour une salle des bains froids.

Si nous cherchons d'autres exemples de *frigidaria* de plan circulaire, nous ne voyons guère de rapprochement possible qu'avec les thermes des sept sages, à Ostie (Romanelli, *Topografia*, p. 186), les thermes d'Agrippa, à Rome, si la grande rotonde jouait bien le rôle de salle des bains froids (Nielsen, C.1, fig. 49) ou encore les petits bains de Pergame (Nielsen, C.309, fig. 225), mais ce dernier bâtiment est fort restreint. De fait, l'originalité de Thina réside dans la façon dont le *frigidarium* organise tout le bâtiment, en constitue le centre où est exalté le jeu de courbes qui caractérise l'édifice mais où sont aussi affirmés les axes majeurs qui structurent le monument et le rendent compréhensible au baigneur (Yegül, *Baths and bathing*, p. 246-247).

Les *frigidaria* de plan octogonal sont un peu plus fréquents, même si la solution reste rarement choisie. L'exemple de Zilil se distingue cependant et par le jeu d'échos introduit par les deux piscines hexagonales, et par sa date (les thermes de Chieti, du milieu du Ier siècle, possèdent un *frigidarium* qui ne paraît pas avoir assumé entièrement la forme octogonale : cf. F. Coarelli, A. La Regina, *Abruzzo, Molise*, Guide archeologiche Laterza, Rome-Bari, 1984, p. 150-151).

des concepteurs de ce genre d'édifices : loin de se contenter d'adapter des recherches conduites dans d'autres catégories de monuments, ils n'hésitent pas à innover.

2) Espaces sportifs et plan des monuments

Dans les thermes tant semi-symétriques que symétriques, le *frigidarium* est situé au cœur de l'édifice et joue un rôle fondamental dans l'organisation d'ensemble de ce dernier. Dans les deux cas aussi, les gymnases couverts constituent des pièces essentielles dans la mise en place d'un schéma d'ensemble.

Il faut cependant nuancer cette affirmation. À Gigthis, aucune pièce ne semble venir équilibrer la masse du *frigidarium*. L'environnement de ce dernier est néanmoins mal connu et, surtout, l'édifice dispose d'une palestre si somptueuse que l'on peut comprendre, surtout en cette région, qu'elle ait concentré les activités sportives qui, au demeurant, pouvaient peut-être trouver aussi un accueil dans certaines des salles couvertes qui paraissent ne pas avoir été dénuées d'ampleur.

Les constructions les moins vastes présentent aussi une version restreinte des espaces sportifs, à tel point que l'on peut parfois se demander s'il s'agit bien de gymnases. Dans ce cadre, on recourt volontiers à une unique salle de superficie restreinte : Madaure, Thaenae.

Il est toutefois remarquable de constater que, dans d'autres cas, dès que la superficie du monument devient suffisante, ce dernier est structuré par une articulation du *frigidarium* et du ou des gymnases selon des formules qui transposent directement les solutions élaborées pour les thermes symétriques africains.

À Thubursicu Numidarum, le gymnase est unique et aligné sur le *frigidarium* : c'est la solution qui caractérise aussi les thermes symétriques de Cuicul ou Lambèse. À Zilil, deux grandes salles sans doute destinées aux exercices flanquent le *frigidarium*. Plus tard, un parti plus spécifiquement africain est adopté à Thysdrus, où la liaison entre ce dernier et les gymnases est assurée par les locaux qui flanquent les bassins froids, l'ensemble étant strictement aligné : c'est le dispositif que l'on retrouve dans les thermes de plan symétrique de Cherchel. Enfin, à Bulla Regia, le cœur du secteur froid est disposé selon un schéma en H, les deux salles d'exercices étant reliées par le *frigidarium* mais les grands axes de ces deux ensembles étant perpendiculaires : c'est le choix architectural utilisé dans les thermes symétriques de Timgad.

Au delà des contraintes imposées par la superficie souvent moindre des édifices semi-symétriques, le trait frappant est donc la façon dont ces derniers, pour construire leur secteur froid, puisent dans les solutions élaborées pour les monuments symétriques. Cette analyse est confirmée par le difficile problème des palestres. Dans ces deux catégories de monuments, on est souvent très mal informé sur ces installations, au point même de parfois ignorer si elles existent ou doivent être exclues. Les données disponibles permettent cependant quelques réflexions.

À Bulla Regia, si l'hypothèse d'une palestre occidentale est juste, et nous le pensons, on retrouve une localisation le long du bloc balnéaire qui est semblable à celle de Cuicul. On peut se montrer encore plus clair dans les cas de Gigthis et Thysdrus où le bloc balnéaire est précédé d'une vaste palestre : c'est la solution à laquelle on recourt le plus fréquemment dans les bâtiments symétriques, africains ou asiatiques.

Un problème plus incertain, mais particulièrement intéressant, est posé par les bains de Thignica. Le secteur froid de cette construction est particulièrement digne d'attention. En effet, y est affirmé un clair principe de symétrie développé grâce à une pratique systématique du dédoublement des locaux. De plus, le schéma africain classique des deux bassins du *frigidarium* est ici repensé dans le cadre d'une solution qui a pour but d'articuler non différentes parties du secteur froid, mais ce dernier et les pièces chauffées. Enfin, et c'est ici ce qui nous intéresse le plus, le *frigidarium* est flanqué de deux locaux d'environ 150 m^2 dotés d'une colonnade interne. On peut s'interroger sur la fonction de ces derniers. Il nous semble cependant difficile de ne pas penser à deux petites palestres intégrées au bloc balnéaire. Si cette hypothèse est exacte, nous retrouverions un parti rarissime dans des monuments de dimensions aussi restreintes, parti qui renvoie directement à celui retenu dans les thermes sy-

métriques de Maktar. Cette hypothèse ne fait que confirmer la filiation directe existant entre les deux grandes versions des édifices balnéaires africains.

B) *Organisation du secteur chauffé*

1) Articulation des secteurs froid et chauffé

Cette articulation pose un problème spécifique car il s'agit d'organiser les relations entre d'une part la portion du bâtiment construite symétriquement, et qui implique donc une division des usagers en deux groupes majeurs, et d'autre part les salles chauffées où, inversement, les baigneurs sont réunis en un unique circuit. Dans ces conditions, le parti le plus usuel consiste à rassembler ces derniers dans le *frigidarium* afin de leur permettre d'aborder ensemble les salles chauffées.

On peut alors avoir un unique *tepidarium*, d'entrée et de sortie, qu'il est aisé de placer sur un des axes du *frigidarium* : Thaenae, Thubursicu Numidarum, Zilil.

Le *tepidarium* peut aussi être dédoublé. Les deux pièces, liées à la salle des bains froids, sont alors disposées symétriquement : Gigthis, Madaure et même Thignica qui offre une variante.

Cette solution, sous ces deux formes, s'impose le plus souvent. Elle exploite la position centrale du *frigidarium* afin de procéder à l'indispensable regroupement des baigneurs. Elle présente cependant un inconvénient, celui de transformer la salle des bains froids en plaque tournante des circulations, au risque de perturber le bon déroulement de sa fonction essentielle, à la fois balnéaire et sociale puisqu'elle constitue, par excellence, le lieu de rencontre de l'édifice, celui où l'on se réunit et s'attarde[17].

C'est sans doute la raison pour laquelle on a tenté d'élaborer d'autres partis, fondés sur un *tepidarium* de sortie en position axiale, permettant une distribution aisée des baigneurs entre les piscines froides, mais sur un accès au secteur chauffé distinct du *frigidarium*. À Thysdrus, les entrées des deux itinéraires sont placées dans un angle du monument, à l'écart des principales salles froides : on y accédait grâce à un long couloir encerclant sur trois côtés le bloc froid ainsi préservé des circulations intempestives. Cette conception n'est pas sans évoquer, sur un mode mineur, un type de plan micrasiatique caractérisé par un corridor monumental articulé en trois branches[18].

À Bulla Regia, le parti diffère. Le problème essentiel est de permettre aux utilisateurs des deux gymnases couverts 17 et 18 de gagner le *tepidarium* d'entrée 20 (pl. XXXIV-1). Celui-ci est donc rendu accessible à partir du local qui flanque la piscine Ouest du *frigidarium*, ce qui règle la question des personnes utilisant la salle d'exercices voisine, 17. En revanche, les baigneurs situés dans l'aile orientale 18 auraient dû traverser le *frigidarium* pour gagner le circuit chauffé. Cet inconvénient a été évité grâce à la création d'un raccourci qui part de la pièce jouxtant la piscine froide orientale, traverse le *tepidarium* de sortie et débouche dans celui d'entrée par une porte percée dans son mur oriental. En ne perturbant qu'au minimum le sens giratoire des utilisateurs, on préservait ainsi le *frigidarium* grâce au report dans la dernière salle chauffée du croisement inévitable des baigneurs. Solution originale, dont nous ne connaissons pas d'équivalent dans les thermes africains et qui témoigne des recherches continuelles qui sous-tendent la politique de construction[19].

2) Composition du secteur chauffé

a) Nombre de salles

L'analyse des composantes du secteur chauffé repose d'abord sur l'inventaire des

[17] A. Lézine (*Architecture romaine*, p. 22) a souligné cette « servitude inévitable », à savoir l'obligation « de traverser le *frigidarium* pour se rendre aux salles chauffées ».

[18] Yegül, *Baths and bathing*, p. 279-282 : « U-shaped halls ». Cf. ici pl. CLII-2 (Alexandria Troas), ou pl. CLIII-1 et 3 (Éphèse, thermes Est et du théâtre). Si ces grands corridors jouaient un rôle important dans les circulations, leur monumentalité laisse penser que, contrairement à Thysdrus, ils assumaient une pluralité de fonctions.

[19] Les utilisateurs de l'hypothétique mais probable palestre pouvaient gagner le début du circuit chauffé par l'intermédiaire du gymnase occidental. Il est cependant possible qu'ait existé une liaison plus directe avec le *destrictarium*, par l'angle Sud-Ouest du bâtiment (Broise, Thébert, *Thermes memmiens*, p. 75).

salles, forcément moins nombreuses que dans les thermes symétriques où tout le début de l'itinéraire est dédoublé. Nous sommes en présence de trois solutions. Premièrement, les thermes sont dotés, dans leur circuit unique ou principal, des cinq salles canoniques : Bulla Regia, Gigthis, Thignica, Thysdrus, Madaure. Deuxièmement, les bains sont équipés, dans leur circuit unique ou principal, de quatre pièces, le *tepidarium* étant unifié : Thaenae, Thubursicu Numidarum. Zilil s'inscrit dans ce groupe mais, sans doute pour des raisons chronologiques, présente aussi une fusion du *destrictarium* et du *laconicum*, et ne comporte donc que trois salles. Troisièmement, le secteur chauffé se compose d'un circuit principal et d'un circuit spécialisé, que nous pensons plus précisément destiné aux sportifs. Ce groupe n'entretient pas de rapports exclusifs avec l'un des deux premiers : on trouve un circuit spécialisé tant à Thaenae qu'à Thysdrus. Thubursicu Numidarum présente d'ailleurs une solution originale : avec quatre salles, son circuit chauffé offre cependant deux itinéraires grâce à une liaison *destrictarium-frigidarium* créant un raccourci. Nous aurons à revenir sur cette question.

b) *Caldaria*

Un second point concerne l'importance relative des salles. Conformément à la logique balnéaire, le *caldarium* constitue en général non seulement le point d'aboutissement du bain chaud, mais aussi la pièce la plus ample. Les choses ne sont cependant pas si simples. Dans les bains symétriques, l'unicité de la salle des bains chauds, vers laquelle convergent les deux flots de baigneurs, lui donne une position éminente indiscutable qui se traduit par sa position, sur l'axe de l'édifice, et par ses dimensions. Dans les thermes semi-symétriques, elle n'est plus qu'une composante d'un circuit unique : si ses fonctions n'en sont pas altérées, l'expression architecturale de celles-ci revêt des formes moins triomphales.

Cela apparaît bien si nous comparons ces *caldaria* à ceux des bains symétriques africains. Il est clair que les premiers n'ignorent pas les recherches qui ont conduit à la création des seconds : salle équipée de trois bassins rectangulaires (Gigthis), ou même de deux bassins rectangulaires encadrant un *alveus* caractérisé par des lignes courbes (Bulla Regia, Thubursicu Numidarum). Néanmoins, il est fréquent que l'on se contente de deux bassins rectangulaires, surtout dans les bâtiments les plus restreints (Thina, Madaure), mais aussi dans un édifice plus ample, comme Thysdrus. Surtout, nous ne retrouvons pas les plans complexes qui caractérisent souvent les *caldaria* des thermes symétriques : toutes les pièces sont ici de plan carré ou rectangulaire, seules celles de Thignica et Thubursicu Numidarum recourant à la courbe.

Il apparaît donc que les thermes semi-symétriques, quoique n'ignorant pas les leçons de la grande architecture thermale, ne peuvent en donner qu'une version appauvrie. Les dimensions respectives des salles chauffées sont d'ailleurs explicites. Dans les thermes de type impérial, nous avons une séquence ascendante qui culmine dans le *caldarium*, salle la plus ample et offrant le volume le plus complexe. Dans les bains semi-symétriques, cette gradation s'atténue quand elle ne se dilue pas. Le *caldarium* n'est plus que le point d'orgue de la pratique balnéaire, étape privilégiée mais simple étape; il n'est plus le point de convergence des deux processions de baigneurs. Sa supériorité, en ce qui concerne sa superficie, ne se lit plus que si l'on prend en compte les bassins qui l'équipent. Pour pousser plus loin l'analyse, il faut se pencher sur le plan d'ensemble du secteur chauffé.

3) Ordonnance du secteur chauffé

Un premier point fondamental concerne la nature du circuit chauffé offert au baigneur. Si nous exceptons Oued Athmenia, qui relève de la sphère privée et que nous analyserons par la suite, ainsi que Zilil, que sa date précoce place à part, on constate que tous les bâtiments permettent un itinéraire continu évitant à l'usager de revenir sur ses pas. Ces bâtiments exploitent donc, à leur manière, un des apports majeurs des modèles de type impérial.

Dans la très grande majorité des cas, l'itinéraire est sinistrogyre : Bulla Regia, Gigthis, Thignica, Madaure, et même Thysdrus où l'accès très décalé au circuit ne permet pas de parler de véritable itinéraire circulaire mais implique néanmoins un déplacement contraire à

celui des aiguilles d'une montre. La seule exception est Thubursicu Numidarum, qui présente un itinéraire dextrogyre.

Dans une large mesure, ce type de circulation conditionne la nature du plan. Il faut encore mettre à part Thysdrus, où l'alignement des salles chauffées, du *tepidarium* d'entrée au *caldarium*, évoque des thermes de type impérial amputés de leur aile gauche. En revanche, tous les autres édifices possèdent un secteur chauffé de plan circulaire, les pièces dessinant sensiblement un anneau dont les éléments sont disposés sur deux alignements superposés. Lorsque l'édifice dispose de cinq salles chauffées, la première ligne comprend les deux *tepidaria*, la seconde le *destrictarium* et le *laconicum*, le *caldarium* s'intégrant à cette dernière en la débordant afin d'assurer la liaison avec la première (Bulla Regia, Gigthis, Madaure et aussi, plus souplement Thignica). Lorsqu'il n'y a que quatre pièces, elles se partagent les quatre quarts d'un carré (Thaenae). Seuls les thermes de Thubursicu Numidarum présentent une organisation moins structurée. Il est clair que toutes ces solutions visent à exploiter au mieux un terrain disponible d'ampleur limitée.

Cette structure d'ensemble ne rend cependant pas compte de la totalité des données. Dans ce cadre, il subsiste une gamme de choix qui permet de jouer sur l'importance relative des divers locaux. Dans la majorité des cas les salles, quant à leur superficie, ne sont pas clairement hiérarchisées. En particulier, le *caldarium* peine à affirmer sa prééminence. Dans cette optique, les thermes de Bulla Regia tranchent par leur stricte composition. Le secteur chauffé s'inscrit dans l'exact prolongement du secteur froid. Surtout, l'axe de ce dernier se poursuit dans le premier par l'alignement du *tepidarium* de sortie et du *laconicum*, celui-ci étant légèrement décentré vers l'Ouest. Tout l'angle Sud-Est est ainsi disponible pour un vaste *caldarium* susceptible de se comparer aux salles des bains chauds de bien des thermes de type impérial (84 m², 130 avec les bassins).

Un tel axe *frigidarium-tepidarium* de sortie-étuve, substitut de la composition *frigidarium-tepidarium* de sortie-*caldarium* des thermes impériaux, est une solution rarement choisie. On ne la retrouve qu'à Thysdrus où les possibilités ainsi offertes pour construire une vaste salle des bains chauds n'est pas exploitée.

III – Signification des thermes semi-symétriques

A) *Données géographiques*

1) Distribution géographique

Le choix de ce type de plan n'est pas très courant. Dans ce cadre, les exemples africains constituent un noyau, au demeurant numériquement limité, qui a retenu l'attention au point que l'on a parfois considéré ce parti comme une caractéristique de l'architecture thermale africaine[20].

Un tel jugement ne peut être accepté. Il est exact que le recours au plan semi-symétrique est exceptionnel. Par exemple, il est inconnu ou rarissime en Asie mineure[21]. Il n'en reste pas moins qu'il est bien attesté en Occident. Nous ne prendrons en considération, et de façon partielle, que deux dossiers, celui des Gaules et celui de l'Italie.

En Gaule, nous pouvons nous poser des questions sur la façon dont il convient de classer certains édifices. Si l'on accepte notre définition du type semi-symétrique, qui n'implique pas un plan circulaire du secteur chauffé mais insiste en revanche non seulement sur l'axialité mais aussi sur le dédoublement du secteur froid, quelques bâtiments posent des problèmes d'interprétation : par exemple Drevant ou Verdes[22]. Mais, même sans entrer dans

[20] Stucchi, *Piante*, p. 185 : « Il tipo semiassiale non appare infatti in Italia… nè appare nel resto dell'Europa… nè si incontra in Asia… Dunque, il tipo semiassiale sembra circoscritto all'Africa e di essa ne diventa una caratteristica ».

[21] D'une manière générale, il paraît peu répandu en Orient, mais sans doute pas inconnu : cf. Nielsen, Kôm el-Dosheh (Égypte), C.284, fig. 213. Ce bâtiment est classé par l'auteur dans le « ring type » mais le secteur froid développe, modestement, une composition fondée sur les principes de symétrie et de dédoublement.

[22] Dans la classification d'I. Nielsen, ces bâtiments relèvent du groupe « axial symmetric row type », jugement fondé sur leur stricte symétrie et lié au plan linéaire qui caractérise leur secteur chauffé. Cependant, si l'on refuse,

ces débats, le cas de Paris suffit à démontrer clairement le recours à la solution semi-symétrique dans le monde gaulois.

En effet, à Lutèce, dans les bains de la rue Gay-Lussac, trois salles chauffées disposées en anneau sont accolées à un secteur froid où un *frigidarium* strictement composé est flanqué de locaux symétriquement dédoublés. L'ampleur du programme reste modeste, l'esprit d'ensemble de la composition apparaît cependant clair[23].

Surtout, les thermes de Cluny présentent un exemple parfaitement développé de bains semi-symétriques[24] (pl. CLX-1). Si les études anciennes laissent en suspens nombre de problèmes, il est cependant aisé de reconnaître un secteur chauffé organisé de manière dextrogyre et se composant classiquement de cinq pièces. Quant au secteur froid, il se caractérise par un *frigidarium* strictement conçu, placé en position axiale, et par deux vastes salles, évidemment des gymnases, se répondant de part et d'autre de cet axe.

La situation italienne est semblable. Même si le principe, à nos yeux fondamental, de dédoublement des locaux y est traité sans grande ampleur, on ne peut que ranger dans la classe des bâtiments semi-symétriques deux monuments romains, les «bains du baptistère» et ceux du Latran, tout comme ceux de La Magliana (pl. CLX-2, 3 et 4)[25]. Mais le dossier le plus explicite est celui d'Ostie.

2) Thermes semi-symétriques d'Ostie

Les édifices thermaux de cette ville, qui offrent une vision d'ensemble des problèmes rarement possible sur d'autres sites, n'ont pas encore été l'objet de l'étude générale qu'ils méritent. Les données disponibles, ou d'autant plus accessibles sur le terrain que la Surintendance n'hésite pas à faciliter le travail des chercheurs, permettent cependant quelques remarques que nous aurons l'occasion de développer. En ce qui concerne les thermes semi-symétriques, seuls deux bâtiments peuvent être pris en considération. Tous deux font partie, avec les thermes de Neptune, des plus grands établissements publics d'Ostie.

a) Thermes de Porta marina (pl. CLX-5)

Il s'agit d'abord des thermes de Porta marina, parfois classés dans le groupe semi-symétrique[26]. L'analyse du monument est rendue délicate par la complexité de son histoire. À la suite des dernières recherches, on repère une phase de construction trajano-hadrianéenne et des restaurations ou transformations qui s'étalent du III^e^ au début du VI^e^ siècle[27]. Malgré ces remaniements, il nous paraît possible de restituer un état qui correspond sans doute à sa conception originelle ou, du moins, à une étape essentielle de son existence[28].

Le secteur chauffé est composé de quatre salles, avec fusion des deux *tepidaria*. Elles

comme nous le proposons, d'exclure du groupe semi-symétrique les constructions dotées d'un itinéraire rétrograde, un problème de classification se pose dans la mesure où le secteur froid de ces monuments est caractérisé par un net souci non seulement d'axialité mais aussi de dédoublement de certains locaux.

[23] P.-M. Duval, *Paris antique des origines au troisième siècle*, Paris, 1961, p. 168-171, qui n'a cependant pas compris les principes régissant l'organisation de l'édifice, contrairement à I. Nielsen, *Thermae*, C.92, fig. 105.

[24] Duval, *ibid.*, p. 141-161; Nielsen, *Thermae*, C.91, fig. 104. Une lecture de cet édifice a été proposée dans Broise, Thébert, *Thermes memmiens*, p. 402, note 12.

[25] Rome, «bains du baptistère» : Nielsen, *Thermae*, C.7, fig. 50. Rome, «bains du Latran» : Nielsen, *ibid.*, C.10, fig. 55. La Magliana, *balneum* des frères arvales, Nielsen, *ibid.*, C.9, fig. 54. Cet auteur classe ces trois établissements dans la catégorie «half-axial ring type», correspondant à notre plan semi-symétrique à itinéraire circulaire.

[26] Nielsen, *Thermae*, C.25 et fig. 67.

[27] Pavolini, *Ostia*, p. 172-173.

[28] Les plans publiés tant par C. Pavolini que par I. Nielsen ne permettent pas de comprendre la circulation originelle des baigneurs. Si l'on fait abstraction des bouchages et, inversement, de l'ouverture tardive de baies, celle-ci semble pourtant parfaitement claire et nous en proposons la restitution dans la pl. CLX-5. On notera, en particulier, que, contrairement aux autres schémas, les liaisons II-III et IV/I-V sont certaines, ce qui permet de restituer un itinéraire sinon incompréhensible. Précisons aussi que l'*alveus* Sud du *caldarium* était primitivement chauffé par un foyer très probablement équipé d'une chaudière. Ce foyer est actuellement flanqué de deux autres fours, représentés en tireté, dont nous pensons qu'ils sont tardifs et destinés à suppléer le premier, alors désaffecté.

sont disposées en fonction d'un plan circulaire permettant un itinéraire continu dextrogyre.

Le problème qui nous intéresse ici est celui de l'organisation du secteur froid. Son ampleur, avec une vaste palestre et un grand *frigidarium*, est manifeste. L'ensemble, au-delà de quelques irrégularités, s'organise aussi en fonction d'un axe majeur qui passe par la palestre, la grande piscine du *frigidarium* et le *tepidarium*.

Nous ne sommes cependant pas convaincu que ces éléments suffisent à intégrer les thermes de Porta marina dans la catégorie des édifices semi-symétriques. De fait, le principe fondamental de dédoublement du secteur froid est fort pauvrement représenté. Ni les piscines annexes du *frigidarium*, ni les salles qui flanquent ce dernier n'incarnent une véritable symétrie.

Si la nature de cette réalisation reste donc ambiguë, il n'en va pas de même d'un autre grand établissement d'Ostie, les thermes du forum.

b) Thermes du forum (pl. CLXI)

Inscriptions et marques sur briques permettent de retracer l'histoire du bâtiment, rendue complexe par une longue utilisation[29]. Ce qui nous intéresse ici est l'état originel, que l'on peut placer à la fin du règne d'Antonin le Pieux, vers 160, et qui est dû à l'évergétisme de M. Gavius Maximus, chevalier qui occupa longtemps le poste de préfet du prétoire[30].

Les questions les plus délicates concernent l'interprétation des salles chauffées. Avant toute chose, il est nécessaire de reprendre systématiquement l'étude de l'équipement de chacune d'entre elles et des conséquences qui en résultent pour l'identification de la pièce[31]. Pour plus de facilité, nous avons partiellement reporté sur notre schéma interprétatif (pl. CLXI-2) la numérotation des pièces utilisée dans l'étude la plus récente et la plus complète, celle de P. Cicerchia et A. Marinucci, et donnons également la reproduction de la figure sur laquelle I. Nielsen a porté son analyse (pl. CLXI-1).

– Pièces chauffées flanquant les piscines froides du *frigidarium*. Au Sud, au contact du secteur chauffé, les locaux 9 et 10, d'ampleur restreinte (env. 34 m²), avec chauffage indirect et double-cloison partielle, assurent simplement la transition entre les salles froides et chauffées, sans assumer de fonctions spécifiques. Au Nord, les locaux 7-8 sont absolument semblables, mais leur rôle ne saurait évidemment être le même. Étant donné l'absence de foyer, on a pensé que l'hypocauste ne servait qu'à isoler le lieu de la piscine contiguë (*Foro*, p. 30). Une telle interprétation est impossible. De toute évidence, il faut restituer un chauffage indirect à partir de 9-10 et considérer ces locaux attiédis comme des salons ou, plutôt, des vestiaires chauffés (Nielsen).

Les principaux problèmes concernent les salles proprement balnéaires qui, toutes, présentent de vastes baies sur leur façade méri-

[29] Pavolini, *Ostia*, p. 105-108; Nielsen, *Thermae*, C.27, fig. 69; mais il faut désormais se référer à P. Cicerchia, A. Marinucci, *Scavi di Ostia*, XI. *Le terme del foro o di Gavio Massimo*, Rome, 1992, désormais cité *Foro*.

[30] P. Cicerchia et A. Marinucci distinguent trois phases essentielles. La deuxième tranche de travaux, attribuée à l'époque sévérienne, ne modifie pas profondément l'organisation des bains : elle vise surtout à régler des problèmes statiques survenus dans le secteur chauffé, avec peut-être un écroulement de la voûte du *destrictarium* II. En revanche, durant la phase III du IVe siècle, la conception d'ensemble du circuit balnéaire est repensée et les installations techniques sont modifiées.

[31] L'étude de P. Cicerchia et A. Marinucci fournit beaucoup de données intéressantes, qui ne sont cependant pas toujours classées et interprétées avec la rigueur nécessaire. Il en résulte nombre de contradictions internes qui laissent le lecteur indécis. Elles peuvent être secondaires : ainsi, à la p. 87, le local 10 est équipé d'une double-cloison sur ses parois Est et Ouest, mais sur ses parois Est, Ouest et Sud à la p. 89. À la p. 107, la salle 15, qui se caractérise par son plan octogonal, est décrite comme rectangulaire.

Ce laxisme est parfois plus gênant. Ainsi, p. 115, 131 et 133, il est précisé que la baie 17/20 est ouverte dans la phase II et refermée dans la phase III, ce qui correspond à la planche 35 (p. 119), mais est en contradiction parfaite avec les planches Ib et Ic qui sont censées synthétiser les principaux états. Il est donc indispensable de confronter cette utile publication avec les données visibles sur le terrain.

dionale, tournée vers la palestre. Pour comprendre le fonctionnement de ces pièces, il faut définitivement renoncer à la théorie selon laquelle ces ouvertures auraient été laissées béantes[32].

– 15. Pas de double-cloison, mais un hypocauste directement chauffé par un foyer. Ce four est signalé par E. Thatcher (p. 195) et I. Nielsen, mais curieusement nié par *Foro*, p. 109. Sa présence, dès le premier état, est cependant évidente.

Destination : ce local est considéré comme un *solarium* ou *heliocaminus* par la plupart des auteurs[33]. À notre avis, c'est vouloir indûment mettre en rapport des textes, au demeurant rarissimes, et les réalités archéologiques[34]. En fait, tant la nature de l'équipement de cette salle que sa position, en début de circuit chauffé, nous paraissent clairement correspondre à la définition d'un *tepidarium* d'entrée.

– 16. Dans le premier état, trois foyers sont aménagés au travers des fondations, à un niveau nettement inférieur à celui des fours voisins. Double-cloison[35].

Destination : *sudatorium/laconicum* (Thatcher, Cicerchia, Nielsen, *Foro*). En réalité, les récentes recherches nous paraissent avoir fourni la solution en supposant que les trois foyers situés en contrebas, et correspondant à un niveau d'hypocauste lui-même très inférieur à celui des pièces voisines, impliquent la présence d'une grande piscine occupant le centre de la pièce (*Foro*, p. 112). De fait, cette hypothèse rend compte tant du nombre des foyers que de leur emplacement. Nous sommes donc, selon toute probabilité, en présence d'une *calida piscina*. Cette restitution nous paraît confirmée par la comparaison avec d'autres installations de ce genre dont on constate qu'elles sont, le plus fréquemment, reliées aux premières salles du circuit chauffé[36].

– 17. Deux foyers; double-cloison sauf au Sud.

Destination : *tepidarium* (Thatcher, Cicerchia, Nielsen, *Foro*). L'identification d'un *tepidarium* en cet emplacement signifierait que les deux salles précédentes ne sont pas intégrées au circuit principal. Cette solution nous paraît

[32] E. D. Thatcher, *The open rooms of the terme del foro at Ostia*, dans *MAAR*, 24, 1956, p. 169-264. Cette longue étude, qui se veut très technique, prétend prouver l'absence de châssis vitrés dans toutes les salles chaudes donnant sur la palestre. En réalité, il faut, en ce qui concerne l'équipement des fenêtres, se référer à H. Broise, *Vitrages et volets des fenêtres thermales à l'époque impériale*, dans *Thermes romains*, p. 61-78, en particulier, pour les thermes du forum, p. 62 et 76-78. Il faut même pousser plus loin le raisonnement : des châssis vitrés sont non seulement attestés archéologiquement pour les deux salles orientales 18 et 19, mais il faut aussi les restituer dans les trois premières situées à l'Ouest. Même si le niveau d'arasement des baies ne permet pas d'en avoir la preuve, ils sont absolument indispensables au fonctionnement de ces locaux, et cela vaut pour la pièce 15 dont l'identification à un *heliocaminus* ne nous paraît nullement prouvée (cf. ci-dessous, note 34).

[33] Nielsen : *solarium*; *Foro*, p. 35 et 107 et P. Cicerchia, sul carattere distributivo delle «terme con heliocaminus» di Villa Adriana, dans *Xenia*, 9, 1985, p. 53 : *heliocaminus*? Thatcher, p. 195-199, suivie par H. Broise : *heliocaminus*.

[34] Pour le texte essentiel de Pline, cf. ci-dessus, p. 112. Sur l'ensemble du dossier, où les rares pièces ne permettent jamais d'affirmer qu'un tel local est artificiellement chauffé, et laisse même souvent penser l'inverse, cf. Nielsen, *Thermae*, p. 161.

Aucun des arguments avancés par les partisans de l'*heliocaminus* ne nous paraît convaincant. E. Thatcher (p. 178) souligne son ensoleillement (mais cette donnée caractérise aussi les autres pièces) et sa stricte similarité avec l'*heliocaminus* de la Villa Adriana (mais nous avons vu que l'identification de cette salle est erronée : ci-dessus, p. 112-113). P. Cicerchia se fonde, prudemment, sur la position de la salle, son faible chauffage et ses vastes fenêtres, arguments qui ne démontrent rien. *Foro* n'apporte aucune réflexion nouvelle. Les auteurs insistent cependant sur la position du local qui exclurait son identification à un *tepidarium* et impliquerait une fonction autonome (p. 35) : c'est, au contraire, la position logique du *tepidarium* d'entrée.

[35] Dans la phase III, les trois foyers sont obturés à l'aide d'une maçonnerie de briques et remplacés par un four situé à un niveau supérieur. Parallèlement, la pièce 16 est équipée d'un banc et la porte 15/16 est bouchée (*Foro*, p. 111-113). Ces remaniements s'intègrent dans la transformation du circuit des baigneurs au IV[e] siècle : à notre avis, la salle 15 est alors désaffectée, ou du moins isolée de l'itinéraire balnéaire, le *tepidarium* d'entrée étant reporté en 16.

[36] Ce lien architectural entre la *calida piscina* et le début du circuit chauffé est manifeste à Tivoli, dans les thermes à l'*heliocaminus* (pl. XXIII-3) et dans les petits thermes (pl. XXVI-2), ou encore à Carthage (pl. XLIII-1) ou même Hippone (pl. LXXXIV).

inacceptable et, en toute logique, tant par ses dimensions relatives que par sa position, il faut reconnaître en 17 la pièce II de l'itinéraire classique, à savoir le *destrictarium*.

– 18. On a restitué trois foyers (Nielsen; *Foro*, p. 121). En fait, il n'y en a que deux : une des bouches, dépourvue d'arc de décharge, ne peut qu'appartenir à un remaniement. Double-cloison. La porte 18/20 n'est ouverte que très tardivement[37].

Destination : *tepidarium* (Cicerchia, *Foro*), *tepidarium* humide (Thatcher), *sudatorium* (Nielsen). La position de cette salle la désigne comme une étuve, identification qui n'est pas en contradiction avec son aménagement.

– 19. Les moyens de chauffage ne nous paraissent pas avoir été exactement décrits (Nielsen; *Foro*, p. 125). L'examen des lieux permet de proposer la restitution suivante. Bassin Sud : l'*alveus* en abside est dû à un remaniement qui a détruit le mode de chauffage originel, hormis la chaudière située à l'Est et un foyer placé à l'Ouest; dans le dernier état, il y a, au Sud, un foyer flanqué de deux chatières destinées au nettoyage de l'hypocauste. Bassin Est : une chaudière se trouve au Nord. À l'Est, dans l'axe de l'*alveus*, un foyer. Au Sud, une arcade correspond à un foyer prévu ou réalisé : dans son état actuel, elle est bouchée par un parement de briques percé d'une chatière. Bassin Nord : une chaudière se trouve au Nord; en revanche, à l'Est, l'orifice ne correspond qu'à une chatière.

Destination : l'interprétation de cette salle, équipée d'une double-paroi sur tout son périmètre, est la seule qui fasse l'unanimité. Il s'agit du *caldarium*.

– 20. Habituellement, on attribue à ce local deux foyers situés à l'Est (Nielsen; *Foro*, p. 131). En fait, l'examen des lieux montre qu'il n'en faut restituer qu'un seul. Le four primitif se trouve au Sud, celui placé au Nord étant un aménagement postérieur. Double-cloison sauf à l'Est et seulement sous une forme ponctuelle au Sud[38].

Destination : *tepidarium* (Nielsen), *sudatio* (Thatcher), «disimpegno distributivo» (*Foro*). Son emplacement, en fin de circuit, en fait évidemment un *tepidarium* de sortie.

Il nous semble donc possible de proposer une lecture cohérente des thermes du forum, fondée sur la restitution classique des cinq salles chauffées. La circulation du baigneur s'effectuait selon un itinéraire continu sinistrogyre. Ce plan circulaire présente cependant une particularité dans la mesure où il s'allonge de façon quasiment linéaire, seul le *tepidarium* V créant une disposition en profondeur. Le *tepidarium* I se trouve donc à l'écart. Cet inconvénient relatif est pallié par l'introduction d'une variante dans l'itinéraire, le local 9 permettant un accès direct au *destrictarium*. Ainsi est organisée, de part et d'autre d'un des bassins du *frigidarium*, une circulation des baigneurs selon des modalités qui ne sont pas sans évoquer celles adoptées à Thignica. Il faut aussi souligner que cet étirement en longueur du circuit balnéaire est accentué par l'insertion d'une *calida piscina*, choix luxueux auquel nous ne connaissons pas de parallèle dans les autres édifices semi-symétriques.

3) Conclusion

Il apparaît clairement que le régionalisme ne saurait constituer une clé de lecture. Le plan semi-symétrique n'est en rien propre à

[37] Ce point, important pour les circulations, est particulièrement maltraité dans *Foro*. De fait, d'après les plans synthétiques (pl. Ia-c) et la p. 121, cette baie est ouverte dans la phase III; mais elle est réduite à ce moment, et donc antérieure, p. 122; et elle se retrouve appartenir à la phase I p. 133!

L'examen des lieux permet de proposer une solution. La césure verticale dans la maçonnerie du mur 18/20 est très probablement liée à l'installation, en 20/Sud, d'une double-cloison ponctuelle encastrée. Si toute la paroi a été refaite dans la phase III (*Foro*, p. 121 et 131-132), la création de la double-cloison est donc encore postérieure. L'ouverture de la porte 18/20 est, sans doute, encore plus tardive, car les deux maçonneries, celle de la paroi et celle liée à l'installation de la double-cloison, ont été bûchées. L'existence d'une marche, qui permet de descendre du niveau de 18 à celui de 20, ne fait que confirmer l'existence d'un remaniement.

[38] Cette disposition de la double-paroi correspond du moins au dernier état et est, au Sud, le fruit d'un ultime remaniement (cf. ci-dessus, note 37). Dans *Foro*, les plans synthétiques des phases I et II (tav. Ia et b) restituent des *tubuli* sur tous les murs, mais ce parti n'est pas justifié.

l'Afrique. Bien au contraire, il est le produit de recherches qui se déroulent à l'échelle de la Méditerranée et qui dérivent d'une réflexion sur le plan symétrique.

Les résultats architecturaux de ces recherches se manifestent très tôt à l'Ouest, sous des formes inachevées qui se caractérisent par une nette affirmation de la symétrie du secteur froid, mais aussi par un dédoublement de ce dernier qui manque d'ampleur; qui se caractérisent surtout par un secteur chaud archaïquement organisé en fonction d'un itinéraire rétrograde, comme si seule l'axialité pouvait procurer majesté à ces locaux. La plupart de ces réalisations paraissent relativement anciennes : elles illustrent le dynamisme précoce de ces régions et leur capacité, au Ier siècle, à exploiter à leur manière les nouveautés qui éclosent dans l'*Urbs*[39].

Ces recherches n'arrivent cependant à maturité que plus tard, en particulier à Paris ou Ostie. À ce moment, l'Afrique, qui n'était pas à l'écart des premières réflexions comme le prouve l'établissement de Zilil, est devenu le lieu où l'on exploite le plus ce type de solution. Que ce phénomène s'épanouisse dans des régions où fleurit également le plan symétrique est parfaitement logique dans la mesure où le premier dérive du second. Reste à comprendre comment s'opère le choix entre ces deux solutions.

B) Données dimensionnelles (pl. CLIX)

Tous les édifices africains semi-symétriques appartiennent à la catégorie des thermes de dimensions moyennes, que nous avons définie comme regroupant les constructions couvrant de 1 000 à 3 000 m². Plus précisément, on peut distinguer deux groupes. Le premier comprend des bâtiments relativement modestes, dont la superficie est comprise entre 1 000 et 1 500 m² : Acholla, Thaenae, Madaure (qui, avec ses 900 m², constitue la version la plus réduite d'un programme semi-symétrique) et Zilil. Le second se compose de monuments couvrant entre 2 000 et moins de 3 000 m² : Bulla Regia, Gigthis, Thignica, Thysdrus, Thubursicu Numidarum.

Dans l'état actuel de la documentation, le chiffre de 3 000 m² constitue un seuil : lorsque l'espace disponible est supérieur, on adopte systématiquement un parti entièrement symétrique. Sur ce point, la comparaison avec la Gaule ou l'Italie est significative. Les thermes de Cluny à Paris atteignent 4 500 m², ceux du forum, à Ostie, environ 3 500 m². En Afrique, des constructions de cet ordre n'existent pas : on aurait érigé des thermes de type impérial.

Bien plus, ce chiffre de 3 000 m² ne constitue pas, au Maghreb, une barrière séparant bains symétriques et semi-symétriques. Si les seconds n'excèdent jamais cette dimension, à l'inverse les premiers peuvent occuper un espace qui reste très proche de la superficie des réalisations semi-symétriques les plus ambitieuses et qui peut même être bien moindre[40].

Si l'on tente de chiffrer la composition interne des édifices, et en particulier le rapport existant entre secteur froid et chauffé, quelques points apparaissent. Il semble en effet possible de distinguer deux groupes essentiels. Le premier rassemble des constructions dont la partie chauffée occupe environ un tiers de la superficie totale (par exemple Madaure ou Thubursicu Numidarum); le second des bains où la place faite à ce secteur est encore plus importante et atteint environ 40% (par exemple Bulla Regia et Gigthis).

Il est intéressant de comparer ces données à celles qui caractérisent les thermes de type impérial. Au premier abord, elles semblent se recouper. Ainsi, les bains d'El Knissia sont do-

[39] Outre Drevant et Verdes, déjà cités (note 4), cf. aussi Wroxeter (Nielsen, C.147, fig. 141) ou encore Xanten (C.153, fig. 144) et les bains légionnaires de Windish (Vindonissa : C.177, fig. 160).

[40] Les versions les plus modestes du programme impérial sont sans doute celles des thermes du capitole de Cuicul (1200 m²) et d'El Knissia (1 600 m²). Outre les réalisations nettement inférieures à 3 000 m², on notera qu'au moins quatre constructions tournent autour de ce chiffre : grands thermes Sud de Cuicul, thermes du camp et grands thermes de Lambèse, Tubusuptu.

tés de salles chauffées qui occupent 40% de l'espace disponible. Ce cas est cependant exceptionnel, dans la mesure où ces bains disposent d'un espace très restreint, ce qui a conduit les constructeurs à créer une vaste mais unique grande salle froide qui devait être polyvalente. Il est cependant éclairant : on ne renonce pas aisément à déployer le secteur chauffé selon des normes qui assurent une aisance certaine aux baigneurs.

En réalité, le recoupement existe bien, mais sous une autre forme, à savoir dans le groupe de bâtiments où environ le tiers de la superficie est affecté au secteur chauffé : par exemple Cherchel, Timgad, ou encore les grands thermes de Lambèse. Mais il ne s'agit que du recoupement de deux séries décalées. Alors que ce groupe constitue le point de départ d'un ensemble de bâtiments semi-symétriques où la part des salles chauffées est, dans certains cas, encore plus importante, il constitue au contraire le point d'aboutissement d'un ensemble de bâtiments symétriques où la part du secteur chauffé est souvent moindre, comme le montrent parfaitement les thermes de Maktar où seul le quart de la superficie de l'édifice est chauffé, de telle sorte que l'option retenue est très proche de celle adoptée à Rome dans les prestigieuses réalisations de Caracalla et Dioclétien.

Il est certain qu'une explication de ces variations réside dans les dimensions d'ensemble du monument. Lorsque le terrain disponible est vaste, il est possible de multiplier des locaux qui ne sont pas absolument indispensables au processus strictement balnéaire. Celui-ci étant précisément défini dans la partie chauffée du bâtiment, c'est essentiellement sa partie froide qui bénéficie de ces facilités et qui accapare ainsi une place proportionnellement accrue.

Ces données permettent d'ores et déjà de repousser toute explication d'ordre régional ou d'ordre climatique pour rendre compte des variations de proportions internes aux édifices. En Afrique même, il n'existe aucune règle. On a prétendu que le caractère «africain» des thermes maghrébins s'affirmait à travers la faible superficie du secteur chauffé. On a aussi soutenu l'inverse[41]. Il suffit de prendre en considération les réalités pour constater que ces conclusions contradictoires sont également erronées : les thermes africains présentent des proportions internes qui se caractérisent par une grande capacité de variation, tout comme dans les autres parties de l'Empire.

Ces données permettent, de plus, de nuancer profondément toute approche trop systématique qui, par exemple, lierait mécaniquement proportions internes de l'édifice et superficie d'ensemble de ce dernier. Si la place des salles chauffées est comparable dans les thermes de Dioclétien et de Carthage d'une manière que l'on peut mettre en relation avec leur énormité, elle est semblable à Maktar, dans un édifice respectivement neuf et au moins quatre fois plus petit. Il faut rechercher une autre logique que celle de règles architecturales qui s'appliqueraient de façon automatique et autonome. Il nous semble clair que, dans le processus de construction, interviennent des décisions rendues possibles par une gamme de choix, de possibilités. Ces décisions relèvent certainement de l'architecte. Elles relèvent sans aucun doute encore plus du commanditaire qui entretient avec le premier des rapports où il occupe une position dominante. C'est la fonction de l'un de présenter le champ du possible, c'est le rôle du second de trancher, et même d'infléchir.

C) Plan semi-symétrique et évergétisme

L'appréhension du rôle déterminant du commanditaire est essentielle pour conduire l'analyse d'un monument[42]. Contrairement à l'époque contemporaine, où l'artiste bénéficie souvent d'une large autonomie, toutes les périodes antérieures ont affirmé une autre conception de la production artistique, et cela est par-

[41] Le dossier de ces débats est donné par Lézine, *Carthage. Utique*, p. 73-75.

[42] Sur cette question et ses conséquences pratiques pour l'analyse de monuments, cf. par exemple Coarelli, Thébert, *Architecture funéraire*, en particulier p. 777-785.

ticulièrement vrai de l'Antiquité. L'artiste est alors fondamentalement soumis au commanditaire, que ce dernier soit un organisme public ou une personne privée. Son rôle est avant tout de répondre à une demande, souvent déjà précisément formulée. Il peut aussi susciter des solutions et même les inventer, mais la décision ultime relève de celui qui finance et qui dispose de références culturelles beaucoup plus précises et cohérentes qu'un évergète contemporain souvent submergé par les fausses compétences techniques et par l'éclatement des choix esthétiques.

Cette situation est encore plus claire dans le domaine de l'architecture, où le poids des problèmes financiers interdit le plus souvent à l'architecte d'envisager une construction de quelque ampleur dont il serait le maître d'œuvre essentiel. Quelques rares indications nous permettent d'imaginer la façon dont le commanditaire intervient[43]. Son rôle est décisif au moment même de la conception du monument. Dans les projets de quelque ampleur, il est alors en relation avec l'*architectus*. L'inégalité des rapports s'ancre dans la position sociale des deux interlocuteurs. Même si Vitruve revendique pour l'architecte un rôle de premier plan dans la cité, même si Cicéron reconnaît sa compétence qui le distingue du travailleur qui vit de sa sueur, le statut réel de ce spécialiste ne lui assure, en réalité, qu'une originalité restreinte, constamment menacée de se dissoudre dans la condition générale de tous les corps de métiers travaillant dans la construction[44].

Pour les thermes romains semi-symétriques d'Afrique du Nord, nous ne connaissons le commanditaire que dans un seul cas, celui des thermes de Bulla Regia. Les inscriptions chantent la gloire de la *gens Memmia* et célèbrent la générosité de la donatrice en étalant la dimension financière de l'acte[45]. En revanche, comme c'est la règle qui ne connaît que de rares exceptions, nous ne savons rien de ceux qui ont conçu et construit le bâtiment. Il est assez aisé d'imaginer la nature des rapports entre cette *clarissima et sanctissima femina* et son architecte. Il s'agit de relations fondamentalement personnelles au sein desquelles l'essentiel, pour ne pas dire tout, dépend des décisions de la clarissime. Rapports inégaux, de clientèle, où la faveur, qu'un des deux termes de la relation accorde ou retire à l'autre, fonde la conception et la réalisation de l'œuvre[46].

Or, cette faveur n'est pas aveugle. Le commanditaire dispose des moyens de juger la nature exacte des propositions qui lui sont faites, en réponse à sa demande. L'élaboration de maquettes ainsi que de croquis en plan, en élévation et en perspective, permettent à l'évergète de choisir et d'influer sur les projets[47].

[43] Pour une étude des «conditions concrètes de la création architecturale» à l'époque augustéenne, cf. Gros, *Aurea templa*, p. 53-77, avec une bibliographie au sein de laquelle les recherches de W. D. Heilmeyer, *Korintische Normalkapitelle*, Heidelberg, 1970 et C. Leon, *Die Bauornamentik des Trajansforums*, Vienne, 1971, fournissent des éléments de réflexion particulièrement intéressants.

[44] Gros, *Aurea templa*, p. 55-56.

[45] Broise, Thébert, *Thermes memmiens*, p. 347-352, inscriptions n^os 1 à 3.

[46] Gros, *Aurea templa*, p. 58-59. Aux deux derniers siècles de la République, ces rapports de clientèle pouvaient même fréquemment s'insérer dans le cadre de l'esclavage et de l'affranchissement. L'importance de ce phénomène décroît certainement au cours de l'époque impériale, mais sans que la nature fondamentalement inégalitaire des rapports en soit profondément modifiée.

[47] Gros, *Aurea templa*, p. 59-61. Sur l'usage des maquettes, servant en particulier à l'explicitation d'un projet, cf. aussi E. Will, *La maquette du temple A de Niha (Beqa)*, dans *Dessin d'architecture*, p. 277-281. Sur la question des maquettes comme modèles de construction ou comme dons votifs, cf. H. Manderscheid, *Ein Gebäudemodell in Bonn*, dans *Bonner Jahrbücher*, 183, 1983, p. 429-447, réflexion à propos d'une reproduction en calcaire de piscines balnéaires. Pour l'*ichnographia*, ou représentation de l'édifice en plan, son utilisation dans les relations entre architecte et commanditaire est bien attestée par les textes. César étudie le plan d'une caserne de gladiateurs (Suétone, 31, 1); Cornelius Fronto se fait présenter un recueil de plans de thermes afin d'opérer un premier choix (Aulu Gelle, *NA*, XIX, 10, 2. Sur ces textes, cf. Gros, *Aurea templa*, p. 59). Nous avons sans doute la représentation, plus ou moins transposée, d'un document de ce genre sur une mosaïque italienne qui porte, dans les deux écoinçons préservés, la représentation en plan d'un édifice balnéaire (M. Albertoni, *Pianta di edificio di bagno in mosaici a colori*, dans *Boll. Mus. comm. di Roma*, 1, 1987, p. 11-18). Sur la *scaenographia*, ou vue en perspective, cf. aussi P. Gros, *Le rôle de la scaenographia dans les projets architecturaux du début de l'Empire romain*, dans *Dessin d'architecture*, p. 231-253.

Bien plus, le commanditaire peut intervenir durant l'érection même du bâtiment. Les rapports entre l'architecte et le responsable des travaux sont difficiles à cerner, en particulier parce qu'ils sont susceptibles de grandes variations au point que, dans certains cas, il est même possible que ce soit une seule et même personne. Ce qui nous importe ici est que le commanditaire reste susceptible d'agir sur le chantier : jusqu'au bout, c'est lui qui détient le pouvoir de décision. Il n'en est pas meilleure illustration que l'attitude de Cicéron surveillant les travaux de ses demeures ou de celles de son frère et y ordonnant destructions et modifications[48].

Dès lors, l'analyse d'un monument nécessite non seulement de prendre en considération, mais encore de privilégier le rôle du commanditaire. Ce n'est évidemment pas le seul paramètre. Il faut aussi tenir compte de facteurs aussi fondamentaux que la qualité de l'architecte, la nature du terrain disponible ou les moyens susceptibles d'être mis en œuvre. Mais même ces éléments, en dernière instance, renvoient à la personne du commanditaire.

Si nous revenons à la typologie des plans thermaux, la situation africaine apparaît tout à fait spécifique. Comme nous l'avons vu, le plan symétrique est quantitativement utilisé à une échelle sans parallèle avec les autres régions de l'Empire, et parfois appliqué à des constructions remarquablement restreintes en superficie. On peut dire exactement la même chose du parti semi-symétrique. Les deux phénomènes, de toute évidence, sont étroitement liés. Une des principales clés de lecture de cette situation nous paraît devoir être recherchée dans le rôle assumé par l'évergète.

Quant aux textes, le dossier proprement africain n'apporte pas d'élément nouveau en ce qui concerne les débats et les prises de décision entourant l'érection d'un monument. Il faut donc tenter de tirer de l'analyse des bâtiments eux-mêmes quelque éclairage sur ce processus. Dans ce but, nous pouvons prendre comme fil directeur une des réalisations les plus ambitieuses et les plus achevées de plan semi-symétrique, à savoir les thermes de Bulla Regia. De plus, étant donné leurs dimensions, ils présentent l'intérêt d'être, par excellence, un monument où l'architecte pouvait opter pour un parti symétrique.

Pour tenter de saisir quelques aspects de la réflexion qui a guidé la conception des thermes memmiens, il faut d'abord prendre en considération les contraintes qui résultent du terrain. Si nous laissons de côté le problème de la palestre, il apparaît que l'espace accordé aux constructeurs épouse la forme d'un rectangle très sensiblement régulier et relativement peu allongé, puisqu'il mesure environ 60 m de longueur sur 46-47 m de largeur. Pour faire le tour des servitudes, il faut encore prendre en compte l'orientation Nord-Sud du

[48] P. Gros se sert de la lettre *Q. fr.*, II, 5 (et non 6), 3 pour démontrer que «l'entrepreneur garde, sur le terrain, les coudées relativement franches par rapport au projet de l'architecte» (*Dessin d'architecture*, p. 250, note 61). Le passage pris en considération est le suivant : *Longilium redemptorem cohortatus sum. Fidem mihi faciebat se velle nobis placere* («J'ai pressé Longilius, l'entrepreneur. Il me donne l'impression de vouloir nous contenter». Trad. L.-A. Constans, CUF, 1963). Nous ne sommes pas totalement persuadé par cette interprétation. Le *redemptor* pourrait satisfaire le commanditaire simplement en accélérant les travaux.

Si la marge de liberté accordée à l'entrepreneur par rapport au projet architectural nous paraît difficile à apprécier, il nous semble en revanche que le commanditaire reste constamment en position de décideur. Cela apparaît clairement dans *Q. fr.*, III, 1,1-2, où l'on voit Cicéron intervenir à nouveau sur une propriété de son frère, faire modifier le couvrement de certaines pièces, décider d'abandonner un projet d'*atriolum*, corriger le plan des bains et ordonner d'abattre une colonnade dont les éléments n'étaient ni d'aplomb, ni bien alignés : *Cameras quasdam non probaui mutarique iussi. Quo loco in porticu te scribere aiunt ut atriolum fiat, mihi ut est magis placebat... In balneariis assa in alterum apodyteri angulum promouit... Columnas neque rectas neque e regione Diphilus collocarat. Eas scilicet demolietur. Aliquando perpendiculo et linea discet uti.*

Le vocabulaire utilisé par Cicéron traduit crûment le fait que le pouvoir de décision n'appartient qu'à lui. Contrairement à l'avis de L.-A. Constans, il n'est pas certain que ce Diphilus soit l'architecte : il pourrait tout aussi bien s'agir du *redemptor*. Cela ne change rien à la réalité des rapports entre le commanditaire et tous ceux qui, en fait, dépendent totalement de lui. À propos d'une autre propriété de son frère, Cicéron écrit (*Q. fr.*, III, 7, 7) : « Mais j'irai y voir moi-même, j'y enverrai, je donnerai des ordres». (trad. Constans) : *Sed et ipsi ea adibimus, et mittemus et mandabimus.*

grand axe du terrain et l'importante dénivellation existant entre ses deux extrémités.

La comparaison avec des bâtiments africains de plan symétrique démontre que ces contraintes n'impliquaient nullement le renoncement à un tel parti[49]. L'architecte pouvait aligner les salles chauffées le long d'un des grands côtés, de préférence à l'Ouest afin de bénéficier d'une bonne exposition. Les 60 mètres disponibles étaient suffisants pour loger les divers locaux : cette dimension est semblable à celle du secteur chauffé non seulement de Lambèse mais aussi de Timgad ou Maktar. Même la pente du terrain n'aurait pu constituer un obstacle insurmontable. On pouvait placer la partie septentrionale de l'aile chauffée nettement en contrebas de la rue et, inversement, surélever les locaux méridionaux à l'aide d'un important remblai ou de substructions voûtées, comme cela fut fait à Maktar. Nul doute que la combinaison de ces deux solutions eût permis de résoudre le problème posé par les données naturelles.

Surtout, les constructeurs pouvaient également opter pour un plan symétrique en conservant l'orientation actuelle de l'édifice, c'est-à-dire en plaçant les salles chaudes au Sud. La dimension du petit côté du rectangle reste légèrement supérieure à celle utilisée à El Knissia et Thugga pour loger ces locaux : les deux *tepidaria* d'entrée sont alors disposés en avant du reste du circuit, selon une solution que l'on retrouve dans des thermes plus vastes, tels ceux de Timgad ou même de Carthage. Bien plus, il était possible de développer ce parti et de disposer l'ensemble des pièces chauffées en profondeur, comme cela fut fait à Cuicul afin d'exploiter un terrain dont les dimensions sont proches de celui de Bulla Regia.

Le choix du plan adopté n'était donc pas dicté par la nature de l'espace disponible. Il faut aussi souligner que l'abandon du parti impérial ne s'accompagna pas de celui de tout principe de symétrie. En effet, on se refusa à disposer souplement les différentes composantes du monument, comme cela fut fait pour les thermes d'été de Thuburbo Maius sur une superficie tout à fait semblable. Il faut donc constater que si un lien existe entre les dimensions de l'édifice et le choix de son plan, ce rapport n'est pas déterminant : il y a de nombreuses situations où des options différentes sont possibles et débouchent effectivement sur des partis divers[50].

Pour comprendre, au moins partiellement, les raisons qui ont guidé les choix de l'architecte et de l'évergète, il faut en analyser les conséquences sur la façon dont se présente l'édifice de Bulla Regia. La première d'entre elles, et sans aucun doute l'essentielle, est de permettre le développement du secteur froid selon un schéma ambitieux. Par ce biais, comme par celui des thermes symétriques, les réalisations les plus prestigieuses de l'*Urbs* trouvent leur écho et leur prolongement dans les provinces africaines. Cette analyse ne repose pas seulement sur la composition d'ensemble où, comme nous l'avons déjà souligné, toutes les solutions élaborées dans les thermes symétriques pour articuler les composantes essentielles, en particulier le *frigidarium* et les gymnases, sont directement transposées dans les bains semi-symétriques. Elle s'appuie aussi sur les résultats spatiaux obtenus au sein de chacun des éléments.

Le *frigidarium* des thermes memmiens, avec ses quelque 170 m² d'espace central, égale et même outrepasse Cuicul (160 m²) et n'est pas sans commune mesure avec des bâtiments

[49] Pour conduire cette comparaison, nous nous référons à trois catégories de thermes impériaux. La première comprend des édifices où l'espace dévolu aux constructeurs est moindre que les 2 800 m² de Bulla Regia : El Knissia (1 600 m²), thermes liciniens de Thugga (2 500 m², mais quelque 2 000 m² si l'on fait abstraction du vaste espace qui complète la zone de desserte des foyers, et même 1 600 m² si l'on ne prend pas en considération la palestre). La seconde catégorie regroupe des constructions proches de Bulla Regia : Cuicul (3 000 m²), grands thermes de Lambèse (3 100 m²). La troisième comporte des bâtiments qui, pour rester de dimensions modérées, correspondent cependant à des programmes plus ambitieux : Maktar (4 500 m²), Timgad (4 400 m²).

[50] Les deux principaux bains d'Hippone illustrent parfaitement la réelle disparité des choix dans des conditions comparables. Dans les deux cas, la superficie consacrée au bloc balnéaire correspond environ à 2 000 m². Les locaux des thermes Nord sont pourtant disposés souplement, alors que ceux des thermes Sud le sont symétriquement.

un peu plus amples (Lambèse : 220 m²) ou même nettement plus vastes (Maktar : 240 m²). La comparaison entre espaces sportifs est encore plus significative. Les gymnases de Bulla Regia représentent, à eux deux, environ 420 m². L'unique et vaste salle de Cuicul n'atteint que 400 m², celle de Lambèse un peu plus de 300. Il faut se tourner vers Timgad pour trouver une plus vaste surface couverte, proche de 570-580 m². Nous saisissons ainsi la remarquable aptitude du plan adopté à dégager de vastes espaces. De ce point de vue, la réalisation de Bulla Regia ne se compare qu'à des bains plus amples.

Ces données chiffrées permettent donc une lecture claire. Non seulement l'ambitieuse version semi-symétrique des thermes memmiens autorise la création d'espaces froids dont l'articulation est semblable à celle des modèles symétriques, mais encore, prise individuellement, chacune des composantes s'insère dans une série qui appartient aux bâtiments de type impérial. Le vaste vestibule d'entrée qui, audelà d'un ample portique de façade, accueille et oriente les baigneurs, version encore plus majestueuse d'un parti architectural déjà mis au point à Cuicul, ne fait que confirmer cette cohérence d'ensemble. Dans leur partie froide, les constructions semi-symétriques participent des mêmes recherches que les édifices impériaux. Architecturalement et idéologiquement, ils sont semblables.

Ils diffèrent pourtant radicalement dans leur partie chaude, et c'est là que s'opère la distinction entre les deux groupes. Le choix d'un plan semi-symétrique donne à ce secteur de l'édifice une configuration tout à fait spécifique. Le principe de base est simple et constitue la raison d'être de ce parti : en ne dédoublant pas les trois premières salles chauffées, on gagne une place suffisante pour ériger des locaux spacieux.

La comparaison avec Timgad, où l'espace concédé au bloc balnéaire excède de 1 600 m² celui de Bulla Regia, est révélatrice. Malgré cette disparité, le baigneur se voit proposer, en ce dernier lieu, un *tepidarium* d'entrée, un *destrictarium* et un *laconicum* plus vastes qu'à Timgad. Même les *caldaria*, pourtant uniques dans les deux cas, peuvent se comparer : Bulla Regia offre des bassins plus amples que Timgad et ne le cède qu'en ce qui concerne la superficie de l'espace central. La confrontation avec Maktar serait encore plus spectaculaire : tout est plus grand à Bulla Regia.

Il nous semble donc possible de comprendre la logique qui présida à la conception des thermes memmiens. Elle est fondée sur l'exploitation la plus fastueuse possible de l'espace. Le secteur froid affirme sa filiation avec de prestigieux modèles et tout est fait pour imposer au baigneur la conscience de ce parti : grâce aux espaces unitaires du vestibule, du vestiaire et du *frigidarium*, grâce aux axes visuels qui relient les gymnases par l'intermédiaire de l'*apodyterium* et de la salle des bains froids où le percement du mur de fond des piscines par des baies facilite la circulation du regard d'une aile à l'autre, l'utilisateur perçoit qu'il s'inscrit dans une composition unitaire qui se déploie amplement et rationnellement. Dans le secteur chauffé des thermes impériaux, la conscience de la composition symétrique se dilue, faute d'axes visuels qui permettraient d'appréhender cette dernière. Le choix opéré à Bulla Regia est donc de peu de conséquence pour le baigneur, d'autant plus qu'il se voit ainsi offrir des salles d'une ampleur parfaitement comparable à celle d'édifices majeurs. Il n'est pas jusqu'au choix de la position du *tepidarium* de sortie, sur l'axe principal du bâtiment, qui ne lui restitue, au moment où elle redevient perceptible, l'illusion d'une parfaite symétrie. Autrement dit, pour un baigneur habitué à fréquenter les thermes impériaux, il n'y a guère que l'articulation angulaire du *caldarium* et du *tepidarium* de sortie qui puisse lui signaler que, en réalité, il n'est pas dans un bâtiment symétrique. Pour le reste, les sensations que la construction suscite en lui sont les mêmes.

Il apparaît ainsi que le plan semi-symétrique constitue une des meilleures manières d'exploiter un terrain de dimensions moyennes. Entre 1 000 et 1 500 m², il est le seul qui permette d'offrir aux baigneurs, au moins dans le secteur froid, des impressions qui renvoient à des modèles beaucoup plus ambitieux. Entre 1 500 et 3 000 m², il permet même de rivaliser avec ces derniers.

Ces deux options, symétrique et semi-symétrique, s'articulent étroitement. Cela apparaît bien au niveau chronologique et géographique : elles fleurissent, de façon préféren-

tielle, simultanément et dans les mêmes lieux. Cela apparaît aussi au niveau de la recherche architecturale : il est clair qu'un des types de plan relève d'une réflexion sur l'autre et sur les possibilités qu'il recèle. C'est donc un choix qui, dans certaines conditions, se présente aux constructeurs. Il appartient à l'architecte d'exposer les conditions et les conséquences de ce choix. Il appartient à l'évergète de décider en dernière instance, de se laisser séduire par une version réduite mais immédiatement prestigieuse du modèle impérial ou, au contraire, d'opter pour une solution éminemment rationnelle où le décalage avec le modèle est habilement masqué et permet, en dernière analyse, une transposition plus fidèle qu'une imitation médiocre.

Si nous pouvons ainsi jeter quelques lueurs sur la façon dont s'opère la décision, il reste cependant à tenter de rendre compte des différenciations régionales. Nous avons résolument repoussé toute approche régionaliste qui se contente d'affirmer que le plan semi-symétrique est une spécificité africaine. Les exemples de bâtiments de ce type situés hors du Maghreb suffisent à démontrer que, en ce sens, une telle spécificité n'existe pas. Reste cependant à expliquer les disparités géographiques qui caractérisent leur diffusion.

On peut comprendre la situation italienne. Rome y concentre les réalisations les plus prestigieuses, conformement à son rôle de capitale méditerranéenne. Les monuments moins imposants ont disparu pour la plupart ou ne sont que fort indirectement connus. Il est cependant certain que les centaines d'établissements balnéaires de l'*Urbs* se répartissaient en fonction d'une pyramide où les bains semi-symétriques jouaient un rôle intermédiaire. Dans ce cadre, les réalisations d'Ostie apparaissent comme une retombée des réalités romaines. Il est cependant remarquable que n'y ait jamais été appliqué le parti symétrique alors que l'ampleur de certains édifices le permettait. Bien plus, le reste du territoire italien ne présente aucune réalisation susceptible de s'inscrire de façon dynamique dans le cadre des recherches en cours. À notre avis, on ne peut manquer de mettre ces données en relation avec la situation générale de la péninsule, caractérisée par une régression de sa puissance économique : parallèlement, il est clair que, hors de l'orbite impériale, l'architecture balnéaire italienne n'est plus, dès le IIe siècle, un secteur innovateur.

Les autres régions ne sont dotées de thermes semi-symétriques que de façon fort parcimonieuse : ces rares bâtiments ne compensent que de façon très imparfaite la difficulté à ériger en ces pays des thermes symétriques en dehors de l'intervention directe de l'Empereur.

Si l'on compare cette situation aux réalités des rapports de force internes à l'Empire, ce tableau n'est, en fait, pas surprenant. Il montre simplement que l'érection de thermes tant semi-symétriques que symétriques n'est pas un phénomène simple, susceptible de se répéter hors d'un contexte précis. En ce sens, la multiplication de tels édifices dans le monde africain, et essentiellement sinon exclusivement dans sa partie orientale, est hautement significative et s'ancre clairement dans la puissance qui définit globalement ces provinces.

En revanche, l'Asie mineure, et avant tout la province d'Asie, pose un problème tout à fait spécifique. Si ce pôle essentiel de l'Empire possède un nombre de thermes symétriques en rapport avec son importance, l'état actuel de la documentation ne permet pas de reconnaître des bains semi-symétriques. La raison de ce phénomène est difficile à appréhender, et la définir strictement nécessiterait une enquête qui déborde le cadre de ce travail. Il nous semble cependant possible de présenter, à titre d'hypothèse, une piste de recherche.

Nous avons déjà souligné comment l'apparente similarité des provinces asiatiques et africaines quant à la diffusion du plan impérial masquait, en réalité, une différence fondamentale : les thermes asiatiques l'emportent considérablement en taille, les thermes africains en nombre. Cette fois encore, il nous semble qu'il faut se tourner vers l'entité, publique ou privée, qui finance.

Hormis les cas d'intervention impériale, dont nous n'avons pas trace, du moins sous la forme d'un financement intégral, l'intervention publique est le fait de cités. Dans ce cas, les différences de structure urbaine entre l'Asie et l'Afrique peuvent rendre compte des écarts qui caractérisent l'architecture thermale des deux régions, par exemple quant à l'ampleur et

au nombre des bâtiments symétriques, mais aussi quant à l'absence ou, au contraire, la pratique courante du plan semi-symétrique. À la fine structure urbaine africaine correspond, logiquement, un grand nombre de thermes de dimensions relativement restreintes, mais se référant aux modèles prestigieux et à leurs dérivés. Inversement, le réseau urbain asiatique, fondé essentiellement sur quelques grandes villes dominant le reste des cités, donne naissance à des bâtiments moins nombreux mais plus vastes, avec deux caractéristiques : une remarquable concentration à Éphèse et une absence des versions semi-symétriques.

En ce qui concerne l'évergétisme privé, il semble que les constructions asiatiques soient le produit d'énormes fortunes concentrées en quelques mains[51]. En revanche, la nature des réalisations africaines pourrait correspondre à l'existence d'une classe de notables plus large, mais dont la majorité des membres ne dispose pas de moyens comparables à ceux de leurs collègues asiatiques. Le mode différent de concentration de la richesse dans ces deux régions conditionnerait la nature de leur architecture thermale. De fait, en Asie, entre les immenses thermes et les bains beaucoup plus modestes, il n'y a rien. En revanche, en Afrique, si l'on met à part le cas de Carthage, aucun évergète, ni public ni privé, n'est capable d'ériger des édifices comparables aux grands monuments d'Asie. Inversement, les réalisations africaines non seulement sont plus nombreuses, mais encore s'ancrent dans un riche registre, ne constituant que le couronnement d'une pyramide cohérente de bâtiments. En Afrique, il semble que dispersion géographique des élites dans le cadre d'une fine structure urbaine et composition interne de cette aristocratie se combinent pour donner naissance à un nombre remarquable d'édifices symétriques et semi-symétriques d'ampleur moyenne qui, dans la partie orientale du Maghreb, atténuent considérablement les forts contrastes qui caractérisent l'Asie et que l'on retrouve en Italie[52].

D) *Plan semi-symétrique et thermes privés*

Les édifices balnéaires intégrés dans des habitats privés ne peuvent guère entretenir de rapports avec un parti semi-symétrique. L'espace disponible est bien trop restreint pour permettre que l'on s'inspire d'un tel programme. Si, dans l'état actuel de la documentation, ce jugement ne souffre aucune exception en milieu urbain, le cas des *villae* rurales, qui disposent d'un espace moins compté, mé-

[51] Un exemple caractéristique de cet évergétisme à grande échelle est fourni par Hérode Atticus, dont l'implication dans le financement de multiples constructions est bien connue. En ce qui concerne les thermes, on a souligné que l'étroite similarité de plan existant entre les bains symétriques d'Alexandria Troas et ceux de l'Est, à Éphèse, trahissait un même architecte et bien plus probablement, un même commanditaire dont il a été supposé qu'il s'agissait d'Hérode Atticus (Yegül, *Baths and bathing*, p. 282).

[52] Les prix connus en Afrique ont été rassemblés et analysés par R. Duncan-Jones (*Quantitative studies*). En ce qui concerne l'ensemble des constructions, ces données, qui reflètent essentiellement des initiatives privées, se répartissent de façon très sensiblement régulière au sein de tranches de prix comprises entre 3 000 et 600 000 sesterces, avec un coût moyen de 43 500 sesterces (p. 75). Cette ventilation nous paraît confirmer l'existence d'une pratique évergétique qui s'enracine dans des petits dons et qui ne prend jamais la forme de constructions d'un prix exorbitant. Il est certes évident que nous ne disposons pas de toutes les données. R. Duncan-Jones a souligné que les principales cités africaines n'avaient livré quasiment aucun exemple d'acte évergétique chiffré (p. 67). Le coût des grandes constructions de ces villes excédait de beaucoup les investissements dont nous connaissons le montant. Même dans une petite cité comme Bulla Regia, nous doutons fort que le montant des thermes érigés par Iulia Memmia n'ait pas largement dépassé les 400 000 sesterces utilisés pour l'érection des bains de Thagura (*CIL*, VIII, 28065 = ici inscription n° 167), somme la plus élevée que nous connaissions pour une opération balnéaire. Il est clair que, d'une manière générale, les prix africains parvenus jusqu'à nous ne concernent pas les réalisations les plus prestigieuses.

Si l'échantillon dont nous disposons doit donc laisser prudent quant au montant absolu des fonds investis dans la construction africaine, sa composition nous semble cependant significative, ainsi que le confirme une comparaison avec la situation italienne (Duncan-Jones, p. 125). La part des petits dons y est bien moindre qu'en Afrique. Inversement, les sommes dépensées peuvent y être beaucoup plus importantes, et ce phénomène ne s'explique pas seulement par l'intervention impériale. On constate ainsi que les évergésies supérieures à 100 000 sesterces représentent 60,4% du total en Italie contre 37,9% en Afrique. De plus, dans la péninsule, les dons égaux ou supérieurs à 700 000 sesterces correspondent à 11,6% du total : nous n'avons pas trace de tels gestes en Afrique, du moins dans la documentation écrite.

rite cependant examen. Cela est d'autant plus vrai que les trois exemples que nous allons étudier peuvent paraître représenter un nombre dérisoire de constructions. En réalité, nous ne connaissons que très peu de thermes de *villae* : hormis ces trois cas, nous n'avons guère pu élaborer d'autres notices dans notre catalogue. Ces spécimens sont donc porteurs d'une forte signification.

La première pièce du dossier est constituée par les bains d'Henchir Safia (pl. CLXII-1 et LXXXIII-1 et 2). Ces petits thermes, occupant environ 150 m², posent un problème dans la mesure où nous ignorons leur contexte exact : comme nous l'avons vu, il pourrait cependant s'agir de bains privés dépendant d'une villa rurale. Malgré ses dimensions fort restreintes, cette construction présente des caractéristiques intéressantes. Le secteur chaud, de plan circulaire, offre un itinéraire continu. Le secteur froid est conçu de manière fort équilibrée, avec non seulement un axe qui organise clairement les volumes, mais encore une volonté de dédoublement des espaces qui, pour ne pouvoir s'exprimer avec ampleur, n'en est pas moins affirmée. Il nous semble que, malgré l'échelle fort restreinte de l'édifice, les constructeurs ont voulu l'ordonner avec précision en s'inspirant directement des principes qui régissaient les monuments semi-symétriques.

La deuxième pièce est constituée par les bains de Pompeianus, à Oued Athmenia (pl. CLXII-2 et XCII-XCIII). Il s'agit très probablement des thermes d'une villa rurale. Le secteur chauffé, de plan orthogonal, impose un itinéraire rétrograde. Le secteur froid, grâce à la superficie d'environ 750 m² occupée par la construction, peut se développer assez largement. Il se compose de deux parties essentielles, toutes deux régies par les principes d'axialité et de symétrie, même si le dédoublement des locaux n'est pas opéré avec une rigueur parfaite. L'application de ces principes est sensible dans l'organisation des pièces qui regardent vers la palestre : elles sont distribuées de part et d'autre de l'axe majeur qui unit ces locaux à la cour et qui est souligné par un jeu de baies tripartites. Elle est encore plus nette autour du *frigidarium* situé à la croisée de deux axes en fonction desquels l'espace environnant est disposé. Sur le premier axe, Est-Ouest, s'alignent des pièces qui flanquent symétriquement la salle des bains froids. Sur le second, Nord-Sud, qui assure aussi l'articulation avec le secteur chauffé, se développe un jeu de bassins que cerne un portique en fer à cheval. Le programme est ambitieux et, pour sa réalisation, on a emprunté aux recettes élaborées pour la grande architecture thermale, en particulier les programmes semi-symétriques.

Enfin, il faut aussi prendre en considération les installations balnéaires de la villa de Sidi-Ghrib (pl. CLXII-3 et XLVIII). Comme dans le cas précédent, il s'agit d'une vaste construction, occupant environ 670 m². Le secteur chauffé, de plan orthogonal, implique un itinéraire qui, d'après la restitution que nous avons proposée, était mi-sinistrogyre, mi-rétrograde. Le secteur froid se compose de locaux dédoublés de part et d'autre d'un axe majeur qui passe par le *frigidarium*, rigoureusement composé, et aboutit à une abside ornée d'une colonnade interne plaquée contre le mur. Tant la relative ampleur du projet que la rigueur de son exécution renvoient directement aux recherches conduites dans les thermes semi-symétriques.

Il est clair que des bains privés ne peuvent reproduire les grandes réalisations. On notera, en particulier, l'absence ou la forte réduction des vastes salles couvertes, ce qui a pour conséquence de restreindre considérablement les effets architecturaux qui naissent du principe de dédoublement. Il est cependant non moins clair que ces grands propriétaires attachent beaucoup d'importance à leurs installations balnéaires, comme en témoignent la richesse de leur décor et la superficie qui leur est consacrée. Comme en témoigne aussi la façon dont ils utilisent, pour ordonner leur bâtiment, des principes architecturaux élaborés pour les grands édifices publics. Toutes ces réalisations privées sont tardives et doivent être placées aux IVe et Ve siècles. En cette période, l'archéologie et l'épigraphie ne nous fournissent pas d'exemple de grande construction thermale publique. Les principes architecturaux qui avaient été élaborés précédemment ne sont cependant pas perdus : ils servent désormais à donner aux grands propriétaires un cadre digne d'eux.

CHAPITRE III

LA MASSE THERMALE : LES BAINS ASYMÉTRIQUES

Par rapport au nombre considérable de constructions balnéaires, les thermes étudiés dans les deux chapitres précédents représentent des exceptions. Plus précisément, ils sont le remarquable couronnement, mais seulement le couronnement, d'un dense tissu thermal caractérisé par une conception beaucoup plus souple de la composition architecturale des bâtiments, que cette souplesse soit l'objet de choix ou de contraintes.

On s'est souvent complu à souligner la diversité fondamentale qui caractérise les édifices thermaux de plan asymétrique. Conduire une analyse d'ensemble de ces constructions est, cependant, non seulement nécessaire mais encore possible. De fait, au-delà de leurs apparences si variées, elles sont caractérisées par une unité profonde qui s'ancre dans la nécessité, qui leur est commune, de satisfaire les exigences d'un programme balnéaire contraignant. Ce dernier autorise des variantes, fonde même de grands choix divergents, il ne saurait tolérer des dissemblances radicales. Bien plus, cette catégorie fondamentalement unitaire que constituent les constructions thermales englobe les réalisations les plus prestigieuses, qu'il faut toujours garder à l'esprit lorsque l'on se penche sur les œuvres mineures. Il existe une cohérence de l'architecture balnéaire qui est certainement plus importante que la pluralité des choix qu'elle recouvre.

Si, dans cette optique, nous tentons de cerner les caractéristiques essentielles des bâtiments asymétriques, il est d'abord un certain nombre de considérations d'ordre général qu'il faut mettre en avant.

Le premier point concerne les dimensions de ces édifices. Il fait apparaître que le choix d'un parti asymétrique n'est pas mécaniquement lié à l'ampleur de l'espace disponible. Il est vrai que l'énorme majorité des constructions de ce type sont trop petites pour qu'une disposition symétrique ou semi-symétrique ait eu un sens, du moins en ce qui concerne les établissements publics. En revanche, il existe toute une gamme de bâtiments où le bloc balnéaire couvre une superficie qui aurait permis d'autres choix. Les plus modestes réalisations africaines de plan symétrique n'occupent que 1 200 ou 1 500-1 600 m², celles de plan semi-symétrique s'échelonnent à partir de 1 000 m² et même moins. Or, nous connaissons tout un ensemble de thermes asymétriques qui correspondent à ces superficies.

Certains d'entre eux tournent autour de 1 000 m² : Thina (thermes des mois : 900 m²); Thuburbo Maius (thermes d'hiver : 1 200 m²), Cherchel (petits thermes Est : plus de 1 000 m²), Lambèse (thermes des chasseurs : 1 400 m²), Rusguniae (1 000 m²), Timgad (grands thermes Est et thermes du marché de Sertius : plus de 1 000 m²), Volubilis (thermes «de Gallien» : 1 200 m²). Une superficie de ce genre correspond donc à une zone de transition, où il est possible de choisir entre un plan souple et une disposition plus structurée. En revanche, il ne s'agit pas d'une barrière : certes, les édifices publics plus petits sont tous asymétriques mais peuvent l'être aussi des monuments bien plus importants, comme ceux de Maktar (thermes Ouest où le *frigidarium* et les salles chauffées occupent à eux seuls 1 000 m²

alors que l'on devine de vastes locaux encore enfouis), Sbéitla (grands thermes orientaux : 2 500 m²), Thuburbo Maius (thermes d'été : 2 800 m²), Hippo Regius (grands thermes Nord : 2 000 m²), Madaure (grands thermes : 1 700 m²), Timgad (thermes des Filadelfes : 1 600 m²; grands thermes Sud : 1 800 m²).

On constate ainsi qu'il existe un nombre important d'édifices, dont la superficie couvre environ de 1 200 à 2 500 m², où le choix entre plans symétrique, semi-symétrique et asymétrique est effectivement pratiqué indépendamment de l'espace disponible. Les thermes de Sbéitla ou ceux d'été à Thuburbo Maius, dépourvus de toute symétrie, couvrent le double de la surface occupée par les thermes du capitole de Cuicul qui relèvent pourtant du type impérial. Un exemple tout aussi parlant est celui de Madaure : des deux bâtiments thermaux voisins, c'est le plus petit qui est doté d'un plan semi-symétrique, alors que le plus vaste est souplement disposé.

Le second point est beaucoup plus aisé à traiter. Il consisterait à envisager les données chronologiques et géographiques. En fait, on constate que les thermes asymétriques appartiennent à toutes les époques et sont érigés dans toutes les régions. Du moins pour le moment, il ne paraît utile de préciser qu'une seule question, concernant les grands thermes asymétriques. Parmi les plus vastes, ceux qui sont datés avec précision appartiennent tous au IIe siècle (Timgad, grands thermes Sud) et à l'époque sévérienne (Thuburbo Maius, Hippo Regius), datation qui est également la plus probable pour les autres grandes réalisations. Il est donc clair que le choix d'une disposition souple n'est nullement la conséquence d'une précocité de la construction impliquant l'absence de modèles d'un autre type, ou, inversement, d'une situation propre à l'Antiquité tardive.

I – Typologie des plans : organisation du secteur froid

Dans l'écrasante majorité des cas, le secteur froid est organisé avec une souplesse telle qu'elle ne permet pas de dégager certaines lignes directrices. Plus qu'à la fantaisie de l'architecte, il faut penser à la nécessité d'exploiter au mieux l'espace disponible, souvent restreint. Le plus fréquemment, le souci de l'efficacité dans la satisfaction des besoins des baigneurs l'emporte sur la recherche d'effets architecturaux.

Ce jugement doit cependant être nuancé. D'abord parce que les réalisations les plus amples offrent des possibilités d'expressions esthétiques qui recoupent, au demeurant, la qualité des services offerts au baigneur. Ensuite parce que même les réalisations les plus restreintes ne renoncent pas toujours à toute prétention en ces domaines.

A) *Conception du* frigidarium

Si l'on prend en considération l'organisation d'ensemble du secteur froid, on constate que les thermes les plus vastes sont parfois dotés d'une certaine rigueur par le biais de la composition de leur salle des bains froids, strictement organisée en fonction d'un parti symétrique. En plan, ce parti est rendu précisément lisible par la disposition des piscines. Le schéma le plus simple repose sur deux bassins de même dessin se faisant face : grands thermes Sud de Timgad et, peut-être, thermes Ouest de Maktar dans leur premier état. Une version plus complexe repose sur trois bassins, deux disposés sur les petits côtés, le dernier sur un des longs côtés, celui opposé au secteur chauffé : thermes Ouest de Maktar dans leur état actuel, thermes d'été et d'hiver (premier état) de Thuburbo Maius, thermes Nord d'Hippone.

Nous avons là l'écho des recherches conduites pour les thermes symétriques ou semi-symétriques et cet écho parvient jusque dans les réalisations d'ampleur modeste. Cela est sensible à Bulla Regia, dans les thermes au Nord-Ouest du théâtre, où le *frigidarium* concentre des effets architecturaux mis en valeur par une composition symétrique qu'incarne le plan centré de la salle et les deux bassins qui se font face, même s'ils sont de plan différent. Cela transparaît aussi dans les «thermes au Sud du temple» de l'*Asclepieium* de Lambèse, ou à Sidi Mechrig.

Le *frigidarium*, placé au cœur de la construction, peut donc jouer un rôle essentiel dans la structuration du secteur froid grâce à son or-

donnance, mais aussi grâce à son ampleur. Il est fréquent que, dans les thermes asymétriques les plus vastes, cette salle dépasse les 100 m² : 125 à Thuburbo Maius (thermes d'été) et Madaure, 150 à Lambèse (bains des chasseurs), 250 à Cherchel et même 300 à Maktar et 330 à Sbéitla. Un cas tout à fait exceptionnel est celui d'Hippone où le *frigidarium* des grands thermes Nord couvre plus de 400 m². Si nous laissons de côté les constructions exceptionnelles de Carthage et Utique, c'est une des plus vastes salles des bains froids d'Afrique du Nord. Elle dépasse même celle des grands thermes Ouest de Caesarea (près de 350 m²) et rivalise avec celle des grands thermes Nord de Timgad (environ 400 m² sans son annexe méridionale). Pour que les *frigidaria* de ces prestigieux monuments de plan symétrique retrouvent leur supériorité, il faut prendre en considération leurs piscines, plus amples que celle d'Hippone où la *natatio* n'est pas intégrée dans la salle, mais placée dans la palestre.

Un dernier moyen utilisé pour signaler l'importance du *frigidarium* est le soin parfois apporté à son architecture : plan octogonal de Bulla Regia, colonnade de la piscine principale des thermes des mois à Thina; large emploi de la ligne courbe dans les petits thermes Est de Caesarea; plan en T muni de bassins à l'extrémité de chacune de ses branches et haste flanquée de deux larges absides dans les thermes de Theveste (pl. CLXII-4); jeux symétriques de niches animant les murs dans les bains de Bir el Caïd (pl. CLXII-5)[1].

Il faut cependant souligner que l'attention portée au traitement de la salle des bains froids ne caractérise qu'une minorité d'édifices qui se distingue, la plupart du temps, par ses dimensions. Le plus souvent, le *frigidarium* s'affirme faiblement et n'est équipé que d'un bassin, ou de deux disposés orthogonalement, sans recherche d'un effet de symétrie.

B) *Composition d'ensemble*

Si la salle des bains froids est susceptible d'organiser quelque peu les espaces, il est encore plus exceptionnel que les constructeurs cherchent à articuler ceux-ci en fonction d'axes les coordonnant. Cette volonté de mise en ordre des locaux ne se manifeste que rarement. À Bulla Regia, dans les thermes au Nord-Ouest du théâtre, on devine une séquence axiale le long de laquelle se succèdent plusieurs amples espaces qui précèdent le *frigidarium*. Dans les thermes Ouest de Maktar, il est également possible que la salle des bains froids soit le point d'aboutissement d'une séquence semblable comprenant des locaux dotés d'une forte expression architecturale : l'état des dégagements ne permet pas d'être plus précis.

À Simitthus ou à Columnata, le strict alignement des pièces ne masque pas la pauvreté de la composition. Dans les thermes d'été de Thuburbo Maius, le petit axe du *frigidarium* se prolonge de part et d'autre dans le *tepidarium* d'entrée et dans une vaste salle : architecturalement, cette composition est privée de toute expression réelle, tout comme dans les grands thermes Nord d'Hippone en ce qui concerne l'imparfait alignement du *caldarium*, du *frigidarium* et de la palestre.

Pour retrouver une composition plus efficace, il faut prendre en considération les grands thermes de Madaure, avec l'enfilade du vestiaire, du gymnase, du *frigidarium* et d'une piscine, enfilade au demeurant plus lisible en plan que sur le terrain. Ou encore les grands thermes Sud de Timgad, lorsque le remplace-

[1] Il est fort regrettable que nous connaissions si mal les thermes de Tébessa, qui n'ont été que très partiellement mis au jour : Allote de la Füye, *Note sur quelques découvertes archéologiques faites à Tébessa pendant les années 1886-87*, dans *RSC*, 24, 1886-1887, p. 199-233. Il n'y a aucune raison de considérer cette salle en T, munie de trois piscines froides, comme un *tepidarium*, ainsi que le voudrait Maitrot, *RSC* 1911, p. 91.

Sur les thermes de Bir el Caïd, à proximité de Sousse, cf. L. Foucher, *Thermes romains des environs d'Hadrumète*, INAA, *Notes et documents*, n.s., 1, Tunis, 1958, p. 4-14. Le contexte du monument, très partiellement dégagé, est inconnu, mais les dimensions du *frigidarium* (12 × 7,30 m) ne permettent pas de conclure à un contexte privé. Sur la mosaïque de cette salle, semis de branchages entre lesquels apparaissent personnages et animaux, cf. G. Picard, *RA* 1960-1962, p. 23 : pas avant l'époque sévérienne.

ment des parois d'une des piscines froides par des baies tripartites créa un axe visuel qui part de la grande exèdre orientale et traverse tout le monument.

Au total, le souci d'organiser solidement la disposition des salles froides des bains asymétriques apparaît fort secondaire. Le plus souvent, les locaux sont distribués d'une manière étrangère au respect de règles de composition clairement lisibles. Les préoccupations majeures sont autres : utiliser au mieux l'espace disponible et, sans doute, tenir compte du coût de la construction.

Dans ce cadre, les thermes de Sidi Mechrig apparaissent exceptionnels (pl. XLIX). Tout le secteur froid est construit avec une rigueur reposant sur un esprit de symétrie que ne parviennent pas à altérer quelques rares écarts tels que le dessin différent des deux piscines ou le décentrement de la porte F/1. À vrai dire, nous aurions pu tout aussi bien les ranger dans la catégorie des bâtiments semi-symétriques où, étant donné leurs dimensions extrêmement restreintes, ils auraient cependant constitué un cas tout à fait particulier.

C) *Grands volumes architecturaux*

Dans la plupart des cas, le *frigidarium* est la seule salle qui se distingue des autres par son ampleur, et il peut même arriver qu'elle soit noyée dans un ensemble de locaux peu hiérarchisés. Cependant, dans quelques bâtiments, les constructeurs ont pris soin de dégager d'autres volumes dominants. Il faut alors distinguer deux cas, selon que ce pôle complémentaire est une salle couverte ou une palestre.

1) Hiérarchie des espaces couverts

En ce qui concerne l'existence d'un second vaste espace couvert, la question ne se pose pas uniquement dans le cas des bâtiments asymétriques dotés de quelque ampleur. Il faut en effet prendre en considération non seulement la superficie absolue des salles, mais aussi leur valeur relative au sein du monument. Ainsi, dans les thermes au Nord-Ouest du théâtre de Bulla Regia, le *frigidarium*, qui constitue le véritable cœur de la construction, est précédé par une salle (vestiaire?) qui couvre près du double de sa superficie hors bassin. La situation est la même à Sbéitla, dans les thermes nº 15 : dans cet édifice de quelque 500 m², le *frigidarium* (50 m² hors piscines) est flanqué d'une salle deux fois plus vaste que lui (100 m² : gymnase?). À Volubilis, dans les thermes du capitole (moins de 600 m²), tant le vestiaire qu'un vaste local (salle des exercices?) sont plus grands que le *frigidarium*. Enfin, à Timgad, les petits thermes Est et ceux du centre, qui tournent tous deux autour de 500 m², montrent aussi la création d'espaces importants, probablement dévolus aux exercices, à côté du volume de la salle des bains froids. Il apparaît donc que, même dans des édifices mineurs asymétriques, les constructeurs ont parfois tenu à créer un secteur froid bipolaire, au sein duquel le rôle central du *frigidarium* est contrebalancé par un second vaste local. Le plus souvent, il semble que ce choix ait été motivé par le désir d'offrir au baigneur la possibilité de s'exercer à l'abri.

C'est évidemment dans les thermes asymétriques les plus vastes que ce parti peut se développer avec le plus d'ampleur. Si nous laissons de côté les thermes Ouest de Maktar, trop mal connus mais où il est certain que de grandes salles flanquent le *frigidarium*, on peut distinguer un premier groupe d'édifices couvrant 1 000 m² et moins, au sein desquels un vaste local répond à la salle des bains froids : thermes des mois de Thina, grands thermes Ouest de Banasa, thermes du théâtre-amphithéâtre de Lixus. Dans tous ces cas, il s'agit d'un vestiaire ou d'un gymnase, sinon des deux à la fois. Comme dans les bains encore plus modestes, ces locaux principaux, *frigidarium* compris, n'atteignent pas ou excèdent de peu les 100 m². Il n'en affirment pas moins leur suprématie sur l'ensemble des autres pièces.

Dans le second groupe d'édifices, rassemblant les constructions les plus vastes couvrant environ de 1 400 à 2 500 m², l'organisation bipolaire reste identique, même si les surfaces couvertes sont évidemment plus vastes. À Lambèse, dans les thermes des chasseurs, à un *frigidarium* de 150 m² répond une salle, sans doute un gymnase, de 130 m². Dans les grands thermes de Madaure, le rapport est inversé, avec 125 et 180 m².

Il faut cependant souligner que si une telle bipolarité caractérise le secteur froid des thermes asymétriques les mieux composés,

cette option n'est cependant pas systématique. D'abord, il est des monuments, pourtant vastes, où le *frigidarium* constitue le seul espace couvert ambitieux, ainsi dans les thermes d'hiver de Thuburbo Maius, les grands thermes Nord d'Hippone, les thermes des Filadelfes de Timgad ou même dans l'ample construction de Sbéitla. Inversement, dans des bâtiments il est vrai dotés d'une surface appréciable, les grands volumes architecturaux peuvent se démultiplier. Les thermes d'été de Thuburbo Maius sont dotés d'un *frigidarium* de 125 m^2 qu'équilibrent trois salles de 80 et deux fois 100 m^2. Dans les grands thermes Sud de Timgad, il faut associer à un modeste *frigidarium* de 60 m^2 les deux grandes piscines qui le flanquent pour que ce lieu puisse rivaliser avec une multiplicité d'espaces valorisés par leurs dimensions et leur dessin, au nombre desquels il faut même compter les latrines.

Dans les thermes asymétriques dotés de deux salles majeures, la remarque précédente sur la rareté du recours à de stricts principes de composition implique que leur articulation n'obéit pas à des règles immédiatement lisibles. La seule exception est la disposition des pièces en fonction d'une séquence axiale qui culmine dans le *frigidarium*. On devine ce parti à Bulla Regia ou Maktar, il s'affirme dans les thermes des chasseurs de Lambèse et, surtout, dans les grands thermes de Madaure.

Les rapports entre les deux plus vastes salles froides étaient pourtant un des thèmes principaux que devait aborder l'architecte et, en y regardant de plus près, on constate que la fréquente renonciation à l'axialité ne signifie pas l'abandon de toute règle. De fait, un principe, adopté dans tous les édifices non axiaux, est l'établissement d'une liaison directe entre les deux salles, celles-ci étant implantées orthogonalement. Sur cette base, les constructeurs optent entre deux façons essentielles de disposer respectivement ces deux masses. La première est un schéma en L (thermes des mois à Thina, grands thermes Ouest de Banasa, thermes du théâtre-amphithéâtre de Lixus, thermes de Gallien à Volubilis avec, dans la même cité, la version moins stricte des thermes du capitole). La seconde est un schéma en T (thermes nº 15 de Sbéitla, thermes du centre à Timgad).

Il existe donc tout un ensemble de thermes asymétriques qui se distinguent par le soin apporté à l'organisation de leur secteur froid : dégagement d'amples volumes, traitement de leur articulation en fonction de schémas axiaux ou orthogonaux. Les effets produits ne peuvent rivaliser avec ceux que procurent les bâtiments symétriques et semi-symétriques. Ils ne sont cependant pas négligés dans le cadre d'une solution dont le choix dépend sans doute, pour l'essentiel, de la nature du terrain disponible. Choix qui s'impose lorsque ce dernier est trop restreint, mais aussi lorsque la forme de l'espace se prête mal à un programme plus rigide. Nul doute qu'il s'agisse aussi d'un choix véritable. L'exemple des édifices de Madaure est là pour le rappeler. Dans les deux cas, le bloc balnéaire y occupe un terrain de forme parfaitement semblable. Pourtant, à une époque qui paraît être la même, c'est à l'emplacement le plus vaste que l'on a opté pour un plan asymétrique, réservant au plus petit une option semi-symétrique. Cette décision, apparemment illogique, ne semble guère pouvoir s'expliquer que par la décision des constructeurs de privilégier dans un cas la création de grands espaces, dans l'autre les effets que l'on peut attendre du dédoublement des volumes.

2) Palestre

Une autre façon de hiérarchiser les espaces est de doter le monument d'une palestre : ses dimensions et son organisation interne en font un des pôles du bâtiment.

L'état de nos connaissances des divers monuments est loin de nous permettre d'identifier cette installation chaque fois qu'elle a existé, soit que les dégagements n'aient pas été suffisamment extensifs, soit que la fouille n'ait pas été assez précise ou se soit heurtée à trop d'obstacles pour que l'on puisse reconnaître un lieu hypèthre destiné aux exercices physiques et qui n'est plus immédiatement lisible si sa colonnade, cas fréquent, a été tardivement récupérée pour d'autres constructions.

Ainsi, le bloc balnéaire des thermes au Nord-Ouest du théâtre, à Bulla Regia, s'inscrit dans un ensemble de constructions qui comportait peut-être, au Nord, une installation destinée aux exercices physiques à l'air

libre. De même, les «thermes du Vᵉ siècle», à Sétif, ont pu être dotés d'une palestre, mais il n'en resterait plus, comme témoin, qu'une mince couche de sable. Dans le catalogue des édifices balnéaires, nous avons souvent été conduit à faire état d'incertitudes de ce genre, lorsque quelques indices au moins permettaient de soulever le problème : par exemple pour les grands thermes de Madaure, pour les petits et grands thermes du centre à Timgad, pour les thermes des chasseurs de Lambèse, ou encore pour les bains de Cotta et ceux des fresques, à Banasa.

De plus, les installations sont parfois bien préservées, mais c'est leur interprétation qui soulève des questions. On a voulu voir une palestre au cœur de l'aile adjointe aux thermes d'hiver de Thuburbo Maius : l'organisation architecturale de cet espace, malgré ses quatre colonnes, paraît l'exclure et nous avons au contraire proposé la restitution d'un espace entièrement couvert. Inversement, il nous paraît qu'il faut reconnaître une palestre dans l'hémicycle septentrional des grands thermes Sud de Timgad, laquelle ne ferait d'ailleurs peut-être que succéder à une autre installation du même genre, primitivement installée au cœur du bâtiment.

Ces interrogations sont d'autant plus justifiées que des palestres sont bien attestées dans d'autres monuments balnéaires asymétriques. C'est probablement le cas, sous deux formes différentes et successives, dans les thermes de Thamusida. Malgré les réticences de quelques auteurs, c'est très certainement aussi le cas des thermes d'été de Thuburbo Maius, dotés, dès leur création ou lors d'une tranche de travaux immédiatement postérieure, d'une installation dont le bon état de conservation permet d'apprécier l'importance. Nous sommes en effet en présence d'une vaste cour, couvrant environ 400 m², ceinte de portiques de 10 x 8 colonnes.

D'autres installations, dont l'identification paraît réellement indubitable, présentent des dispositions remarquables. À Hippone, la fouille reste très incomplète. Il est néanmoins certain que le bâtiment était équipé d'une vaste palestre avec *natatio* précédant le bloc balnéaire. La particularité de l'édifice réside dans le fait que, de l'autre côté de ce dernier, au-delà des couloirs de service, se développe avec beaucoup d'irrégularité un espace dallé de marbre et ceint de portiques. Les incohérences propres à cette réalisation ne nous paraissent s'expliquer que par la tentative d'imiter, sur un mode mineur, la grande esplanade dans laquelle s'inscrit le bloc balnéaire des réalisations les plus prestigieuses. La façon dont on a veillé à assurer, même de manière fort réduite, des liaisons entre ces deux palestres confirme sans doute le désir de reproduction d'un modèle beaucoup plus ample.

À Timgad, les thermes du marché de Sertius attirent l'attention sur l'intérêt qui peut être porté par les constructeurs à ces espaces hypèthres à portiques et *natatio*, même dans des réalisations qui restent modestes. Il est probable que la reprise de la fouille des thermes Nord-Ouest permettrait de renforcer cette conclusion : la présence, là encore, d'une *natatio* située à l'extérieur du bâtiment trahit la probable présence d'un lieu d'exercices. En tout cas, les thermes des Filadelfes constituent un cas que des dégagements plus complets permettent de mieux analyser. La palestre, située en avant du bâtiment, occupe un petit tiers de la superficie totale affectée à l'édifice et à ses annexes. Dans la cour est installée une vaste *natatio*. Selon un parti que nous avons rencontré dans les thermes semi-symétriques ou symétriques, ce lieu sportif entouré de portiques constitue donc aussi une somptueuse place d'accès au monument. La différence paraît résider, si cela ne tient pas aux lacunes de notre documentation, dans l'emplacement de la grande piscine de natation. Systématiquement intégrée au sein du bloc balnéaire dans les thermes symétriques et, semble-t-il, semi-symétriques (Thysdrus), elle est, dans les bains asymétriques, installée dans la palestre, développant ainsi un choix ancien, attesté à Pompéi dans les thermes de Stabies dès la fin de la République (pl. XVII-1) et à l'époque flavienne dans ceux du centre (pl. XIX-1).

Cette filiation avec des solutions italiques anciennes est peut-être quelque peu artificielle et, dans certains cas, ne s'explique sans doute que par la difficulté d'insérer une telle installation dans un bloc balnéaire restreint. Nous pensons cependant qu'il s'agit essentiellement d'un choix. Dans les grands thermes Nord d'Hippone, rien n'empêchait les constructeurs

de substituer la *natatio* au bassin froid qui lui est tout proche. D'une manière générale, il était toujours possible de mordre sur la palestre pour installer la vaste piscine en liaison avec le *frigidarium*.

Influence ou simple similitude d'option, les thermes asymétriques africains apparaissent donc comme un lieu où se perpétue un vieux dispositif architectural qui lie palestre et *natatio*[2]. Il est au moins un cas où l'idée d'une inspiration directe à partir des modèles italiques paraît avérée. Il s'agit des thermes Nord de Volubilis (pl. CXXX) où le bloc balnéaire est flanqué d'une vaste palestre équipée d'une *natatio* selon un plan d'ensemble très proche des thermes du centre de Pompéi, sensiblement contemporains (pl. XIX-1). En l'occurrence, tant la chronologie que les liens bien attestés entre la Tingitane et les régions situées au Nord laissent penser à un rapport direct entre les bains de Volubilis et les réalisations plus septentrionales[3].

Il faut enfin souligner le parti adopté à Sbéitla, unique dans l'état actuel de la documentation. Il s'agit, en effet, de thermes asymétriques dotés d'une palestre intégrée dans le bloc balnéaire, selon un parti prestigieux rarement attesté dans les thermes symétriques africains, et encore plus semi-symétriques. L'installation n'est certes pas dédoublée, mais c'est aussi le cas dans les thermes symétriques de Thugga où elle ne couvre d'ailleurs que 240 m² contre 270 à Sbéitla. Il est vrai que ce dernier édifice est particulièrement ample. Il n'en reste pas moins que cet espace disponible a été mis à profit pour développer largement deux lieux essentiels, d'ailleurs liés entre eux, la palestre et le *frigidarium* qui, avec ses piscines, occupe quelque 550 m², soit un peu plus du double de la superficie de la palestre. On notera d'ailleurs les dimensions exceptionnelles de cette salle des bains froids : si l'on prend en considération les bassins, c'est la plus vaste actuellement connue au Maghreb, hormis Carthage et Utique, et elle n'est approchée que par les *frigidaria* des grands thermes Nord d'Hippone et de Timgad.

Quoi qu'il en soit de ces diverses solutions, nous pouvons d'ores et déjà retenir la relative fréquence avec laquelle les thermes asymétriques, du moins les plus grands d'entre eux, possèdent une palestre. Ce type d'installation n'est nullement l'apanage des bains symétriques ou semi-symétriques.

D) *Organisation des circulations*

Dans tous les édifices balnéaires, le *frigidarium* joue un rôle essentiel dans les itinéraires, mais cela est particulièrement vrai dans les thermes asymétriques, où la plupart des locaux, à commencer par la seconde grande salle lorsqu'elle existe, sont accessibles à partir de lui, sinon exclusivement par lui. Ainsi, dans les thermes semi-symétriques de Thignica, ou de Bulla Regia, le baigneur peut ne pénétrer dans la salle des bains froids que dans l'ultime phase de son bain. Cela est impossible dans les thermes d'été de Thuburbo Maius où le *frigidarium* commande toutes les circulations et est le lieu de passage obligé pour tout visiteur qui, après le secteur des entrées, veut poursuivre sa progression dans l'édifice. De même dans les grands thermes de Madaure, où il est impossible de ne pas traverser plusieurs fois cette salle, alors que, dans les petits, existent des itinéraires parallèles, de contournement.

[2] Outre à Pompéi, ce lien apparaît aussi dans des constructions comme celle de Fiesole (Nielsen, C.58 : époque augustéenne) ou, en Occident, à Saint-Bertrand de Comminges (C.75, bains du forum, et C.76, bains Nord : fin Ier-début IIe siècle), à Glanum (C.100 : Ier siècle), Augst (C.156 : milieu du Ier siècle) et, peut-être, à Trèves où nous aurions la juxtaposition de deux solutions, la *natatio* étant liée à la palestre dans les thermes de Barbara (C.79 milieu IIe siècle) et au *frigidarium* dans les thermes impériaux (C.81 : Constantin). Il faudrait aussi considérer les cas où la pièce d'eau, sans être intégrée à une palestre, se trouve néanmoins placée hors du bloc balnéaire : «bains du baptistère» à Rome (C.7 : époque sévérienne : ici pl. CLX-2), Aventicum (C.158 : 75-80), Hüfingen (C.163 : Vespasien) ou Carnuntum (C.195 : époque sévérienne).

En revanche, le catalogue d'I. Nielsen ne permet pas de repérer, en Orient, des solutions de ce type, quoique l'on puisse se poser des questions à propos des thermes de Ptolémaïs (C.330 : Constantin).

[3] Lenoir, *Thermes Nord*, p. 216 sq.

De plus, dans les bâtiments recourant à la symétrie, non seulement cette fonction de passage joué par le *frigidarium* est beaucoup moins importante, mais encore elle est souvent régulée par de petits locaux intermédiaires qui flanquent les bassins. Dans les thermes asymétriques, une telle solution est tout à fait exceptionnelle. Nous n'en trouvons une esquisse qu'à Thuburbo Maius, dans les thermes d'été et d'hiver, où la piscine située sur le long côté, et non les bassins situés sur les petits côtés comme dans la formule usuelle, est flanquée de deux pièces qui commandent les cheminements des baigneurs.

Dans les thermes asymétriques, la règle est donc que les locaux soient accolés les uns aux autres, sans articulation spécifique. Sans doute saisissons-nous là, une fois de plus, la raison essentielle du choix d'un plan de ce type, la quête de l'espace. Cette règle s'impose dans les petits bâtiments. Dans les grands, elle permet la création de volumes remarquables par leur ampleur.

L'importance du rôle joué par le *frigidarium* dans la distribution des baigneurs est également soulignée par l'articulation de ce dernier avec le secteur chauffé. Dans les thermes symétriques, la norme est de doter chacun des deux circuits chauffés d'un accès indépendant. Dans les bains semi-symétriques, les baigneurs se regroupent fréquemment dans le *frigidarium* avant d'aborder l'unique circuit chauffé. Comme nous l'avons vu, on a cependant souvent tenté d'éviter cette solution médiocre. Elle est, en revanche, quasiment la règle dans les thermes asymétriques où la salle des bains froids commande exclusivement et directement le *tepidarium* d'entrée. Dans l'état actuel de nos dossiers nous ne connaissons que quatre exceptions. Dans les thermes du labyrinthe à Thuburbo Maius et les grands thermes Sud de Timgad, c'est le vestiaire qu'il faut traverser pour gagner le *tepidarium*, le *frigidarium* étant ainsi préservé. Dans les petits thermes Nord de Timgad, deux pièces précèdent le secteur chauffé : l'état des lieux ne permet plus guère de rétablir les circulations, mais le baigneur pouvait peut-être accéder à ces pièces tant à partir du vestiaire que du *frigidarium*. Le parti le plus remarquable est celui de Sidi-Mechrig où trois pièces communiquant entre elles s'interposent entre les secteurs froid et chauffé en s'intégrant à l'itinéraire circulaire de ce dernier. Pour luxueuse qu'elle soit, surtout dans un édifice aussi petit, cette solution ne règle cependant pas le problème des circulations : le baigneur doit toujours traverser le *frigidarium* pour pénétrer dans le secteur chauffé[4].

II – Typologie des plans : organisation du secteur chauffé

A) *Données disponibles*

Le catalogue dressé dans la IIIe partie fournit soixante exemples de thermes publics asymétriques. Nous laissons de côté, pour le moment, huit édifices que nous prendrons en considération dans le cadre de la question des bains tardifs : Sufetula, thermes de la basilique II; Cuicul, thermes du baptistère; Sitifis, « thermes du Ve siècle» ; Tipasa, thermes de la cathédrale; Thamugadi, thermes de la «cathédrale donastiste» et de la forteresse byzantine; Tamuda, thermes du camp; Volubilis, petits thermes installés dans la palestre des thermes Nord.

Inversement, l'histoire de quelques édifices, au demeurant tous marocains, est assez bien connue pour que l'on puisse identifier des états successifs caractérisés par des transformations importantes qui remodèlent le bâtiment. Nous avons affecté un numéro à ces différents états, si bien que nous obtenons 68 monuments.

De plus, nous prenons également en considération deux constructions qui sont complètement ou quasiment inédites et qui doivent être l'objet de recherches. Nous n'avons donc pu les intégrer dans le catalogue et nous contenterons ici de quelques données d'ordre général.

Le premier est en Tunisie, à Pupput (Souk-el-Abiod; Byzacène; *AAT*, f. 39, Hammamet, no 14). Ses dimensions désignent des thermes

[4] Nous ne connaissons guère qu'un parallèle à ce type de plan. Il s'agit des bains de Kôm Trougah, en Égypte, également de dimensions très restreintes (C.285, fig. 216 : 170 m^2). I. Nielsen y place vestiaire et *unctoria*.

publics qui se distinguent par une longue salle à triple abside pourvue d'annexes flanquant le *frigidarium* et le secteur chauffé. La salle des bains froids comporte deux piscines situées sur le même côté. Le secteur chauffé, de plan linéaire à itinéraire rétrograde, comprend trois pièces. Le *tepidarium* est doté d'un bassin; le *caldarium* en comprend sans doute deux, de plan absidal et disposés orthogonalement.

Le second est au Maroc, à Sala. Outre une longue salle à banquettes, il comprend une pièce équipée de bancs, sans doute le vestiaire, d'où l'on gagne un petit *frigidarium* (environ 15 m²) muni d'une seule piscine. Le secteur chauffé comprend trois salles avec itinéraire rétrograde. L'unique *tepidarium*, sur hypocauste à canaux, précède un *destrictarium-laconicum* avec doubles-cloisons, bassin et foyer avec chaudière, et un *caldarium* avec doubles-parois et deux bassins installés chacun sur un foyer, dont un seul paraît avoir été muni d'une chaudière[5].

Nous pouvons donc raisonner sur soixante-dix constructions. Nous résumons les données disponibles dans un tableau placé en annexe de ce chapitre. La première colonne donne la numérotation du bâtiment, la deuxième son identification, la troisième sa date : nous ne retenons que l'état principal de l'édifice, qui correspond le plus souvent à l'état initial, ou, exceptionnellement, à des états successifs consécutifs à des transformations importantes du monument. La quatrième colonne rappelle la superficie du bloc balnéaire, exprimée en m². Les trois dernières donnent les caractéristiques du secteur chauffé : d'abord la nature de l'itinéraire, circulaire ou rétrograde, et la nature du plan dans lequel se déroule un tel itinéraire; ensuite le nombre de salles chauffées; enfin, commentaire de la donnée précédente, la nature des pièces qui ont été éventuellement fusionnées, du moins d'après notre lecture du bâtiment.

D'une certaine manière, ce tableau privilégie donc la nature de l'itinéraire. Dans le cadre d'une analyse d'ensemble, il apparaît en effet qu'il s'agit d'un caractère discriminant essentiel, qui permet de ventiler les bâtiments en deux catégories principales, les autres critères ne donnant finalement naissance qu'à des sous-types. Cette classification du mode de circulation est fondamentale pour le baigneur. Qu'il doive tourner à droite ou à gauche, une ou deux fois ou plus, est de peu de signification dans sa pratique. En revanche, qu'il doive revenir sur ses pas ou non conditionne le confort et la nature de son bain[6].

En ce qui concerne le type de plan correspondant à l'itinéraire, il apparaît que les classements habituels, que nous avions tenté de systématiser en préalable au catalogue afin de pouvoir rédiger ce dernier (ci-dessus, p. 119), ne s'avèrent pas d'une efficacité totale en ce qui concerne les plans dénués de symétrie. Nous avions déjà introduit la notion de plan orthogonal, englobant tant le parti avec virage entre *frigidarium* et secteur chauffé que le dispositif avec virage au sein même du secteur chauffé. De fait, la différence entre les deux n'est que minime pour l'utilisateur et ne relève guère que d'un problème de gestion de l'espace disponible par les constructeurs. Il n'y a donc pas de raison d'accorder à ces deux options une importance qu'elles n'ont pas et de restreindre la définition du plan orthogonal à l'existence d'un virage entre salle des bains et secteur chauffé, comme il est parfois d'usage. Dans le tableau, nous désignons cette variante en utilisant l'expression type 1 (virage dans le *tepidarium*) et type 2 (virage après le *tepidarium*, au sein du secteur chauffé)[7].

[5] Sur ces thermes de Sala, cf. Rebuffat, *Thamusida II*, p. 210; N. Khatib-Bougibar, *BAM* 1966, p. 549; M. Bekkari, *BAM* 1967, p. 660; Lenoir, *Thermes Nord*, p. 264.

[6] Ce point de vue recoupe en partie celui de R. Rebuffat lorsqu'il propose de classer les thermes avant tout en fonction de l'itinéraire qu'ils offrent, les catégories ainsi créées conditionnant une classification selon le plan (*Thamusida*, II, p. 179-180). Notre position diffère cependant : nous persistons à penser que les deux questions, itinéraires et plans, sont intimement liées. C'est pourquoi nous proposons ici un schéma qui privilégie d'abord le plan (symétrique ou non), puis la circulation (rétrograde ou continue), puis revient au plan pour analyser les modalités selon lesquelles les types de parcours sont rendus possibles.

[7] R. Rebuffat restreignait primitivement la définition du plan orthogonal au type 1 (*Thamusida*, II, p. 180), puis a élargi cette notion en intégrant les deux types (*Vocabulaire*, p. 7).

En sus de ce point de détail, la typologie usuelle ne suffit pas à rendre compte des réalités architecturales africaines telles qu'elles apparaissent lorsque l'on considère l'ensemble des données disponibles. C'est, en fait, la catégorie de plan circulaire incomplet, impliquant un itinéraire rétrograde, qui est à reconsidérer. Pour éviter toute confusion, il est préférable d'abandonner ce concept et de réserver l'expression de plan circulaire à la disposition des salles qui permet un itinéraire continu, également circulaire.

De plus, il ne suffit pas de nommer autrement cette catégorie d'édifices à plan circulaire incomplet. D'une part, le recours à cette classe est inutile lorsqu'elle est utilisée pour caractériser des constructions qui sont, en fait, de plan orthogonal de type 2[8]. D'autre part, elle ne rend pas compte de l'ensemble des dispositifs qui ne correspondent pas aux notions de plan linéaire ou orthogonal. Nous proposons donc d'introduire, au même niveau que ces dernières, d'autres définitions :

– plan à double virage, lorsque deux changements de direction caractérisent la circulation du baigneur. Il faut distinguer, au sein de cette catégorie, un premier type, lorsque les virages sont de même sens (on aura alors un modèle sinistrogyre ou dextrogyre, en prenant en considération le cheminement de l'utilisateur vers le *caldarium*)[9], et un second type, dit en baïonnette, lorsque les virages sont en sens inverse.

– plan avec bifurcation, lorsqu'une salle chauffée en commande plusieurs autres de façon exclusive, de telle sorte que le baigneur se voit imposer une série d'itinéraires rétrogrades à partir de ce local.

– plan mixte : cette catégorie signale des bâtiments où l'itinéraire est partiellement rétrograde, partiellement circulaire.

Cette typologie nous semble apte à rendre compte des traits essentiels de l'architecture thermale africaine asymétrique. Pour ce groupe de bâtiments, nous proposons donc de modifier le schéma de la p. 119 de la façon suivante :

- Plan sans symétrie
  - itinéraire rétrograde
    - plan linéaire
    - plan orthogonal
      - type 1 : virage entre *frigidarium* et secteur chauffé
      - type 2 : virage au sein du secteur chauffé
    - plan à double virage
      - type 1 : de même sens (sinistrogyre, dextrogyre)
      - type 2 : de sens inverse = plan en baïonnette
    - plan avec bifurcation
    - plan mixte
  - itinéraire circulaire ou continu — plan circulaire (en anneau)
    - sinistrogyre
    - dextrogyre

[8] R. Rebuffat, qui n'étudie que les monuments marocains, classe (*Thamusida*, II, p. 180) parmi les bâtiments à plan circulaire et itinéraire rétrograde les thermes sous la maison à la citerne de Volubilis, qui correspondent à notre plan orthogonal de type 2. Il en va de même des grands thermes Ouest de Banasa. L'extension de la définition du plan orthogonal suffit à résoudre cette question.

[9] Rentreront dans cette catégorie les bâtiments classés par R. Rebuffat dans les plans circulaires à itinéraire rétrograde et qui ne sont pas intégrables dans la catégorie des plans orthogonaux (note 8) : thermes du capitole à Volubilis, thermes Nord de Banasa.

C'est sur ces bases que nous avons dressé le tableau qui synthétise des données dispersées dans le catalogue. Dans la cinquième colonne, le premier mot indique le type de l'itinéraire (circ = circulaire ou continu; rétro = rétrograde), le second la nature du plan correspondant (dextr ou sin pour les plans circulaires dextrogyres ou sinistrogyres; lin pour linéaire; ortho pour orthogonal, le numéro suivant indiquant le type 1 ou 2; vir pour plan à double virage, le numéro suivant indiquant également le type 1 ou 2 avec, dans le cas du type 1, la précision sinistrogyre ou dextrogyre; bif pour bifurcation).

B) *Plans à itinéraire rétrograde et circulaire : données géographiques, dimensionnelles et chronologiques*

Au total, en ne considérant qu'un état par édifice, nous sommes en présence de 36 bâtiments de plan rétrograde et 23 de plan circulaire. Ces données globales sont en fait trompeuses. Si nous les considérons en faisant intervenir des critères géographiques, on constate de fortes différenciations régionales. En Tunisie, les plans circulaires représentent 14 bâtiments, contre 7 de plan rétrograde[10], en Algérie, avec 9 contre 15, le rapport s'inverse; au Maroc, tous sont rétrogrades.

Cette claire différenciation d'Est en Ouest, où l'on passe progressivement d'une domination du plan circulaire à une exclusivité totale du plan rétrograde, doit encore être affinée en analysant de plus près la zone charnière que constitue l'Algérie. Si nous adoptons, pour ce faire, le découpage des provinces romaines, nous constatons que les 9 thermes algériens de plan circulaire se situent, pour deux d'entre eux en Proconsulaire, pour cinq en Numidie et pour deux en Maurétanie césarienne. Géographiquement, la moitié orientale du Maghreb, domaine par excellence des plans à itinéraire circulaire, se distingue clairement de sa partie occidentale où règne l'itinéraire rétrograde (pl. CLXIII).

Cette conclusion d'ordre géographique est renforcée si nous prenons en considération la nature des établissements. Les édifices tunisiens rétrogrades couvrent une superficie toujours inférieure à 1 000 m², 5 sur 8 occupant au maximum 350 m². Ce sont de petits bâtiments qui, pour leur très grande majorité, ne possèdent que trois salles chauffées. Dans ce contexte, les thermes des mois, à Thaenae, avec leurs 900 m² et leurs quatre pièces, font quasiment figure d'exception. Il faut sans doute leur adjoindre les bains de Pupput, de taille sensiblement comparable même s'ils ne sont dotés que de trois pièces. Ces deux constructions, de loin les plus vastes, restent cependant modestes.

Si nous regardons la superficie des bâtiments tunisiens circulaires, deux remarques se dégagent. D'abord, ce type de plan est systématiquement adopté à partir de 1 000 m². Ensuite, il est également présent dans toute la gamme des petits thermes, y compris les plus modestes. À Gigthis, le minuscule bain des femmes est caractéristique. L'espace y est si compté qu'il était impossible d'y loger plus de trois pièces chauffées et de disposer celles-ci en anneau. Le *tepidarium* d'entrée pouvait donc servir aussi à la sortie, dans le cadre d'un itinéraire rétrograde. Mais on a tenu à relier directement le *caldarium* au *frigidarium*, offrant ainsi une possibilité d'itinéraire circulaire aux baigneuses acceptant de se passer de salle tiède à la sortie du circuit chauffé. Tout aussi significatif le cas des thermes de Sidi-Mechrig, qui ne couvrent que 250 m² environ et où l'on a pourtant évité à l'utilisateur d'avoir à revenir sur ses pas. Dans la partie orientale du Maghreb, le choix du plan circulaire est privilégié par les constructeurs, au point de devenir exclusif pour les monuments de quelque ampleur et d'influencer profondément la nature des réalisations les plus restreintes.

L'analyse des bâtiments algériens aboutit à des résultats semblables. Les deux-tiers des édifices de plan rétrograde, soit 10 sur 15, couvrent 500 m² et moins, souvent nettement

[10] Selon toute probabilité, il faut adjoindre aux thermes tunisiens de plan circulaire les thermes Nord-Est de Bulla Regia (*Ruines de Bulla Regia*, p. 77-79).

moins puisque 5 d'entre eux atteignent au maximum 300 m². Comme en Tunisie, ce parti est associé de façon privilégiée à l'idée de petit édifice.

Il est cependant quelques cas plus ou moins exceptionnels. À Caesarea, les petits thermes Est possèdent un bloc balnéaire qui, pris en un sens très restrictif, occupe néanmoins plus de 1 000 m², ce chiffre devant être grossi pour tenir compte de salles non dégagées. Le choix d'un plan linéaire rétrograde pour un monument de cette importance a de quoi surprendre, mais on remarquera que nous sommes dans la moitié occidentale du Maghreb : cette situation recoupe celle du Maroc, où les édifices les plus vastes sont conçus semblablement. Elle attire cependant l'attention sur la nature de cette capitale au passé prestigieux. Si ce statut explique qu'elle dispose d'ambitieux thermes de plan symétrique, les plus occidentaux que nous connaissions, il semble que, pour les autres constructions balnéaires, même vastes, on utilise un répertoire architectural plus médiocre, du type de celui qui domine à l'Ouest, et, dans ce cas, la nature du terrain disponible ne peut servir de facteur explicatif dans la mesure où ces petits thermes Est s'inscrivent dans un îlot de 60 x 40 m qui paraît leur avoir été entièrement affecté. Si les thermes symétriques de Numidie, Proconsulaire ou Byzacène couronnent tout un réseau de réalisations soigneusement élaborées, il ne paraît pas en aller de même pour la prestigieuse construction de Caesarea.

Un autre cas intéressant, dans la mesure où il sort des normes, est celui de Timgad. Nous laisserons de côté les thermes du marché de Sertius, auxquels on peut attribuer environ 1 000 m² : en effet, ce chiffre n'est atteint qu'en prenant en considération un vaste espace dont la destination reste fort incertaine. Sans ce dernier, le bloc balnéaire correspond approximativement à 650 m². En revanche un problème tout à fait spécifique est posé par les thermes des Filadelfes, installés sur 1 600 m² sans tenir compte de la vaste palestre et de ses annexes. Dans l'état actuel de la documentation, il s'agit du plus vaste édifice africain auquel on ait appliqué un plan comportant un itinéraire rétrograde. Cela est d'autant plus frappant que nous sommes en Numidie, déjà à l'écart du domaine où ce type de solution est privilégié.

Ce bâtiment attire en fait deux remarques. D'abord, le bloc balnéaire comporte de vastes et nombreuses annexes dont la destination reste le plus souvent inconnue. L'espace strictement destiné au bain couvre environ 700 m², soit beaucoup moins qu'à Caesarea, où certaines salles restent pourtant ensevelies. Il est clair que l'on n'a pas cherché à développer autant qu'il était possible les capacités balnéaires de cet établissement. Les salles précisément destinées au bain ne forment que le cœur, au demeurant d'importance notable, d'un vaste complexe qui se développe autour de lui et qui paraît destiné à accueillir des activités diverses, pas seulement sportives. On notera, à ce propos, la présence, quelque peu exceptionnelle dans un bâtiment thermal, de deux latrines.

Ensuite, le choix d'un plan impliquant un itinéraire rétrograde pourrait justement s'expliquer par la nature d'une partie de la clientèle qui fréquentait l'établissement. Le circuit s'achève en effet sur un local dont nous avons souligné qu'il posait un problème d'interprétation. Son décor souligne l'importance du lieu et célèbre l'association des Filadelfes. On peut penser qu'il était réservé à ses membres. Si tel était le cas, le choix du plan pourrait se comprendre : il est beaucoup plus facile d'isoler une pièce en la plaçant à l'extrémité d'un circuit rétrograde qu'en l'insérant dans un parcours circulaire. De plus, dans ce dernier cas, la salle n'aurait pu constituer qu'une annexe : sans doute eût-ce été, idéologiquement, moins efficace que de la placer en point culminant du cheminement des baigneurs.

On pourrait aussi penser que la chronologie des monuments interfère avec la nature de leur organisation. Cela est partiellement vrai au Maroc, où l'ancienneté de certaines constructions explique qu'elles ignorent un modèle circulaire encore peu répandu. Cette explication n'est cependant que ponctuelle. Les édifices marocains plus tardifs sont, eux aussi, conçus selon un mode rétrograde. De même, des vagues successives de travaux peuvent transformer profondément certains bâtiments de cette province sans que l'itinéraire du baigneur soit réellement modifié. La

domination exclusive de ce parti en Tingitane n'est donc pas affaire de chronologie. De la même façon, en Algérie comme en Tunisie, les constructions à itinéraire rétrograde se distribuent sur toute la durée de l'époque impériale, sans que l'on puisse repérer des périodes privilégiées ou même une variation des superficies des bâtiments concernés en fonction de la chronologie.

Un cas particulier est celui des thermes de Rapidum. Dans la première moitié du II[e] siècle, le camp militaire est doté de thermes comportant trois salles chauffées créant un itinéraire rétrograde. À la fin du II[e] siècle, ce bâtiment est flanqué d'une nouvelle installation, de superficie semblable mais qui dispose cette fois de quatre salles chauffées disposées en anneau. Le changement de choix est spectaculaire et, dans ce contexte où nature de la clientèle et espace disponible restent stables, peut sembler traduire de manière significative une diffusion croissante du type de bain le plus élaboré. Force est de constater que ce schéma séduisant ne paraît pas correspondre à une tendance réelle. À l'Ouest, les vieux modèles restent toujours privilégiés. À l'Est, les nouveautés connaissent immédiatement une large diffusion, laquelle n'éradiquera cependant pas le recours à des dispositifs qui, pour être anciens, ne seront jamais complètement démodés.

C) *Secteurs chauffés à itinéraire rétrograde*

1) Choix du plan

Si on examine les divers plans offrant un itinéraire rétrograde, on constate que deux des types que nous avions retenus présentent un intérêt mineur. Il s'agit d'abord du plan avec bifurcation. On peut se poser la question de son application dans le cas des thermes J de Lixus, où la subdivision d'une salle impose soit un itinéraire circulaire soit la juxtaposition de deux trajets rétrogrades à partir d'un des locaux créés par le remaniement. L'état des vestiges ne permet pas de trancher entre ces deux lectures et on ne peut se référer à des parallèles : dans les deux cas la solution serait unique dans l'architecture thermale publique de Tingitane. Il faut cependant penser également aux grands thermes occidentaux de Sbéitla, dans leur dernier état qui n'a pas été numéroté dans le tableau : à la suite d'un remaniement, l'itinéraire circulaire est remplacé par un plan avec bifurcation.

Il s'agit ensuite du plan mixte combinant circulations rétrograde et circulaire. L'identification de ce dispositif dans les deux états des thermes Nord de Volubilis n'est qu'une hypothèse. Dans le premier état, nous aurions deux *tepidaria* distincts, tous deux communiquant avec le *frigidarium* (pl. CXXXII-2a), dans le second, un *tepidarium* unique commanderait le reste du circuit d'une manière telle que le *destrictarium* ne serait traversé qu'une fois (pl. CXXXIII-1). Cette catégorie mixte est cependant intéressante dans la mesure où elle est attesté de façon certaine à Ras-el-aïn Tlalet et à Ad Sava municipium : dans les deux cas, le *destrictarium* commande un circuit annulaire dextrogyre.

Les autres plans, en tenant compte des états successifs de certains bâtiments, se répartissent de la facon suivante :

- Linéaire : 16 ou 18 exemples.
- Orthogonal, type 1 : 10 ou 11 exemples.
- Orthogonal, type 2 : 3 exemples.
- À double virage, type 1 : 5 exemples.
- À double virage, type 2 : 6 ou 7 exemples.

Le plan linéaire est donc l'objet d'un choix privilégié. Ces chiffres peuvent cependant être présentés différemment, car si ces catégories de plans sont utiles pour une description et un classement fin des édifices, certaines d'entre elles doivent être regroupées, dans la mesure où elles ne représentent que des variantes d'un parti fondamentalement homogène. C'est, de toute évidence, le cas des deux types de plan orthogonal, auxquels on pourra même adjoindre les plans à double virage de type 1. Nous obtenons ainsi un groupe de 18 ou 19 édifices dont le plan présente des caractéristiques voisines.

De même, les plans à double virage de type 2 (plan en baïonnette) sont tous caractérisés par le fait que ces deux changements d'orientation se produisent dans les deux locaux qui jouxtent le *frigidarium*, et aboutissent à retrouver l'orientation initialement empruntée pour entrer dans le secteur chauffé. La disposition d'ensemble des pièces, essentiellement en profondeur, est donc finalement très proche de celle

qu'implique un plan linéaire. Nous pouvons ainsi créer un groupe de 22 à 25 bâtiments.

Quelle que soit la manière dont nous abordons les données chiffrées, il apparaît ainsi que, au niveau du Maghreb, le plan linéaire est choisi de préférence à tout autre. Sans doute ce choix est-il lié à sa clarté et à la rigueur qu'il introduit dans la composition de l'édifice, dans la mesure où il est porteur d'axialité. C'est probablement la raison essentielle de sa nette domination en Tunisie, terre de riche architecture thermale : sur huit thermes à itinéraire rétrograde, quatre sont strictement linéaires et un cinquième en baïonnette. Inversement, cette domination se dilue au Maroc, où les bâtiments caractérisés par des virages l'emportent même en nombre sur ceux d'esprit linéaire (10 ou 11 contre 8 ou 9).

Cette suprématie du plan linéaire se lit aussi dans le fait que, s'il est adapté pour des bains parfois très réduits, il domine de plus en plus au fur et à mesure que les dimensions de l'édifice s'accroissent et devient même exclusif dans les bâtiments majeurs : lorsque la superficie excède 1 000 m², c'est la solution systématiquement adoptée (thermes des Filadelfes de Timgad, petits thermes Est de Caesarea, thermes « de Gallien » à Volubilis).

Inversement, les plans à virage(s) permettent de créer un bloc balnéaire qui, au lieu de s'étager en profondeur, prend une forme ramassée. Ils peuvent donc présenter une réponse aux contraintes d'un espace restreint, et cela d'autant plus que la diversité des solutions qu'ils offrent (un ou deux virages, dès le *tepidarium* et/ou plus avant dans le circuit chauffé) leur donne une grande souplesse. Cette efficacité apparaît bien à Thina : les grands thermes semi-symétriques sont flanqués de petits bains logés dans un volume étroit où ils s'insèrent grâce à un plan orthogonal à deux virages qui dégage assez de place pour que le secteur chauffé comprenne trois pièces et pour que le modeste *frigidarium* puisse être équipé de deux bassins.

2) Composition du secteur chauffé

Tous ces bains à itinéraire rétrograde sont dotés de 2, 3 ou 4 pièces chauffées. Aucune différence notable n'est décelable entre les bâtiments linéaires et les autres. Très logiquement, les édifices dotés seulement de deux salles chauffées sont de petites constructions, la règle étant trois locaux avec le schéma classique I-V, II-III, IV. Quant aux bâtiments dotés de quatre locaux, ils reposent sur la fusion des deux *tepidaria* : la seule exception est le cas tout à fait particulier des thermes des Filadelfes.

Il faut cependant noter une singularité, l'interversion du *caldarium* et de l'étuve. C'est une option que nous avons déjà rencontrée à Zilil, dans un cadre que l'on peut qualifier de semi-symétrique : dans le troisième état, IV commande II-III. Nous retrouvons un tel parti dans des thermes de Thina (nº 15 du tableau) : le but de cette permutation y est peut-être d'éviter la juxtaposition de bassins froid et chaud. Toujours dans la même cité, dans les thermes des mois (nº 13), l'équipement et les dimensions relatives des pièces imposent aussi d'identifier le *laconicum* en bout de circuit, après le *caldarium*. À Kerkouane (nº 5), II-III est également une annexe de IV. Dans ces deux derniers cas, nous ne pouvons deviner les raisons de ce choix, qui apparaît peu rationnel. De fait, une telle disposition rompt l'enchaînement logique des opérations balnéaires et prive le *caldarium* de la position prééminente qui lui sied. Il faut aussi souligner qu'elle se retrouve uniquement dans la catégorie des itinéraires rétrogrades. Elle évoque ainsi le lien étroit qui unissait autrefois *caldarium* et lieu de décrassage, mais, en réalité, n'est nullement le propre d'édifices anciens : c'est d'ailleurs l'option qui fut probablemente choisie à Sufetula, encore à la période vandalo-byzantine, pour les thermes de la basilique II.

Le nombre de salles ne correspond pas à une évolution chronologique, mais dépend avant tout du programme architectural choisi. Il est cependant évident que l'accroissement du nombre des locaux chauffés implique parallèlement un perfectionnement des services offerts. La Tingitane nous offre ainsi deux exemples significatifs où des tranches de travaux successives ont pour but d'améliorer la qualité des installations, ce qui se traduit entre autres par un développement du secteur chauffé. Dans les petits thermes de Thamusida, on passe, en un siècle, de deux à trois puis quatre salles chauffées. À Volubilis, dans les thermes du capitole, l'évolution est exactement la même dans le

même laps de temps. Il semble donc que le modèle de ces thermes rétrogrades soit le type à quatre pièces, qui autorise une distinction du *destrictarium* et du *laconicum*, ne tolérant qu'une fusion des *tepidaria* dont la séparation n'est guère utile dans le cadre d'un itinéraire rétrograde. Cette évolution n'est cependant pas impérative. Toujours à Thamusida, cette fois dans les grands thermes accolés aux précédents, on procède également à de nombreux remaniements, qui vont jusqu'à déplacer les salles et à les remodeler. Pourtant, leur nombre, fixé à trois, ne sera jamais modifié : sans doute leur ampleur relative permettait-elle de les utiliser sans que leur dissociation soit ressentie comme une nécessité.

3) *Caldarium*

En ce qui concerne le plan des salles chauffées, dans la plupart des cas le *caldarium* est logiquement la pièce essentielle, ce que traduit en particulier sa superficie. Une certaine différenciation se manifeste cependant aussi à ce niveau entre les deux grands groupes d'édifices asymétriques que nous avons distingués, à savoir linéaire ou à virage. Dans ce dernier, les bassins de la salle des bains chauds sont au nombre de un ou deux, et leur disposition est alors systématiquement orthogonale, l'effort de recherche ne résidant guère que dans la juxtaposition d'*alvei* rectangulaire et absidal.

En revanche, les thermes du groupe linéaire offrent des schémas plus variés. Si, le plus souvent, le *caldarium* ne comporte également qu'un ou deux bassins, les bains du marché de Sertius, à Timgad, en possèdent exceptionnellement trois, un de plan absidal étant entouré de deux *solia* rectangulaires. De plus, lorsqu'il y a deux bassins, ceux-ci peuvent être disposés perpendiculairement, comme dans le cas précédent, mais aussi se faire face[11].

D) *Secteurs chauffés à itinéraire circulaire*

1) Sinistrogyre et dextrogyre

On a souvent souligné que les itinéraires circulaires étaient conçus, de façon très privilégiée, selon un mode sinistrogyre[12]. On a même cherché des explications psychologiques à un tel parti, qui aurait été de bon augure[13].

A priori, une telle approche peut sembler surprenante, dans la mesure où les plans circulaires sont une retombée des recherches entreprises pour élaborer les thermes symé-

[11] Ainsi, sans doute, dans les thermes des Cyclopes de Thugga et ceux « de Gallien » à Volubilis, où deux bassins rectangulaires se font face. Mais aussi dans les thermes Est de Cuicul, avec probablement des pièces d'eau absidale et rectangulaire, tandis qu'elles sont toutes deux absidales dans l'*Asclepieium* de Lambèse.

[12] Ainsi S. Stucchi (*Piante*, p. 178-179), qui fonde ce jugement sur quatre monuments africains!

[13] La question a été récemment reprise dans Broise, Scheid, *Balneum des frères arvales*, p. 117-119, ces auteurs étant confrontés à des thermes semi-symétriques dextrogyres (pl. II et CLX-4). Pour expliquer un tel choix, ils invoquent les conditions topographiques qui ont contraint les constructeurs à ne pas tenir compte de superstitions qui s'ancreraient peut-être dans un précepte pythagoricien.

Le problème ne mérite pas tant d'efforts, car il n'est qu'un faux problème : comme nous allons le voir, les constructeurs choisissent entre les deux solutions qui s'offrent à eux, sans doute pour des raisons architecturales et en ne tenant nul compte de préceptes superstitieux. On notera d'ailleurs que, contrairement à ce qui est écrit p. 119, un itinéraire circulaire n'implique nullement que l'on ressorte par une porte différente de celle par laquelle on est entré. Dans la plupart des cas, le *tepidarium* étant unique, on utilise deux fois la même baie de circulation. Il est clair que l'architecture thermale publique s'attache à régler des problèmes fonctionnels et esthétiques, non à créer un cheminement régi par la superstition. De manière tout à fait accessoire, on remarquera que la note 64 de la page 120, qui décrit la transformation, dans les thermes d'été de Thuburbo Maius, d'un itinéraire rétrograde originel en itinéraire circulaire se réclame indûment des analyses d'A. Lézine et ne correspond pas aux données du terrain.

Les thermes asymétriques à itinéraire circulaire, étudiés ci-dessous, confirment totalement cette indifférence au sens giratoire. À Ostie, sur deux bâtiments, l'un est dextrogyre, l'autre sinistrogyre mais l'itinéraire y fut très probablement inversé à la suite d'un remaniement. En Afrique, le nombre de bâtiments dextrogyres est à peine inférieur à celui des édifices sinistrogyres, est même identique dans les provinces orientales et, bien plus, l'emporte dans le cadre de l'architecture privée.

triques. Or la nature même de ces derniers implique une indifférence d'au moins une forte majorité des baigneurs à de telles préoccupations : à quoi eût-il servi de prévoir de les diviser en deux flots si la plupart d'entre eux, par superstition, étaient décidés à emprunter uniquement l'itinéraire sinistrogyre?

L'examen des constructions africaines confirme que, du moins dans ces provinces, le sens giratoire du baigneur était, en soi, de peu d'importance. De fait, sur 23 édifices, 13 sont sinistrogyres et 10 dextrogyres. Le cas tunisien est encore plus significatif, puisque les 14 bâtiments se partagent parfaitement par moitié. Le choix relevait donc d'autres considérations qu'une approche superstitieuse ou que la domination d'un modèle : preuve en est le complexe balnéaire de Sbéitla où chacun des sens giratoires est attesté dans les deux édifices qui le composent (n[os] 11 et 12). Sans doute faut-il chercher la raison du choix des constructeurs dans la forme de l'espace disponible, les orientations qu'il offre ou la logique interne de l'édifice. Aucun de ces arguments ne paraît cependant vraiment convaincant, même celui de l'orientation qui est le plus aisé à vérifier. Ainsi, à Bulla Regia (n° 2) ou Sidi Mechrig, l'itinéraire dextrogyre permet effectivement de placer le *caldarium* en position idéale, au Sud-Ouest. En revanche, dans tous les autres cas, le choix de ce même circuit aboutit à placer la salle des bains chauds en position médiocre : au Nord-Ouest à Maktar, Thina (n° 14), Hippone ou Lambèse (n° 29), au Sud-Est à Sbéitla, à l'Est à Timgad (n° 43) et même au Nord-Est à Thuburbo Maius (n° 19)! Nous disposons donc rarement des données nécessaires pour comprendre la rationalité du choix opéré. Elle existe cependant. Ainsi, si nous réfléchissons sur le cas des thermes memmiens de Bulla Regia, certes semi-symétriques mais le problème est identique, le circuit sinistrogyre qui a été retenu devient parfaitement logique si l'on tient compte de la position de la palestre. De fait, il permet aux sportifs d'intégrer aisément le secteur chauffé, ce qui eût été beaucoup plus difficile si l'itinéraire avait été dextrogyre (pl. CLIX-1).

2) Composition du secteur chauffé

La comparaison avec les thermes rétrogrades permet, une fois de plus, de bien saisir la différence importante qui caractérise ces deux groupes de thermes asymétriques. Il s'agit clairement de deux programmes qui ne sont pas équivalents : ils divergent toujours quant à l'ambition, souvent quant aux moyens.

Le simple décompte des salles chauffées contribue à justifier cette affirmation. Les thermes rétrogrades sont dotés de deux, trois ou quatre pièces chauffées, la règle largement dominante étant trois locaux. Les thermes circulaires apparaissent décalés vers le haut, puisqu'ils comprennent de trois à six salles. Plus précisément, nous connaissons six édifices à trois locaux, six à quatre locaux, neuf à cinq, le cas des deux bâtiments dotés de six locaux devant être classé à part.

En fonction de ces données, l'organisation du secteur chauffé est parfaitement cohérente. Lorsqu'il y a trois locaux, nous avons les fusions I-V, II-III : sur ce point, les programmes rétrogrades et circulaires se recoupent. Lorsqu'ils sont quatre, nous sommes en présence de deux solutions. La plus prévisible comporte la fusion I-V, mais elle ne correspond qu'à deux cas sur six, les autres étant caractérisés par la fusion II-III[14].

La fusion I-V apparaît d'une logique parfaite. À Rapidum, elle autorise un anneau rationnel finissant là où il a commencé, grâce à un local de dimensions suffisantes pour assumer cette double fonction. À Sbéitla (thermes n° 15), il s'agit visiblement d'une volonté de créer un espace unitaire : le *tepidarium* est si vaste, et d'ailleurs doté de deux portes vers le *frigidarium*, qu'il eût été aisé de le diviser en deux.

Il est cependant des cas où l'on a privilégié un dédoublement du *tepidarium* aux dépens de

[14] Fusion I-V : n[os] 12, 33. Fusion II-III : n[os] 14, 19, 28, 29.

la distinction du *destrictarium* et du *laconicum*. Ce choix peut aboutir à des résultats curieux lorsque, comme dans les thermes des pugilistes de Thina, la liaison entre V et le *frigidarium* passe par I : la subdivision du *tepidarium* ne correspond alors qu'à une rationalisation des lieux où l'on stationne éventuellement, non de l'espace. Ce choix, même s'il évoque également celui des thermes des Laberii à Oudna ou encore celui d'une construction bien plus ample, les thermes d'hiver de Thuburbo Maius, n'en reste pas moins marginal. Dans tous les autres cas, le terrain disponible apparaît avoir été tout à fait suffisant pour autoriser d'autres options : les constructeurs, que ce soit à Hippone ou Lambèse, dans les bains des chasseurs, ont fait un choix volontaire. Ce jugement vaut aussi pour les thermes du labyrinthe de Thuburbo Maius : certes le *frigidarium* n'y commande pas l'accès au secteur chauffé, ce qui impose un dédoublement du *tepidarium*, mais il eût été aisé de contourner cette obligation.

Il est très fréquent que les thermes de plan circulaire comportent cinq salles chauffées. Cela est la conséquence de la fréquente ampleur des bâtiments de ce type, qui peuvent ainsi se modeler partiellement sur les thermes semi-symétriques et adopter le schéma I-II-III-IV-V. Hormis Gigthis (nº 3) et le cas spécifique d'Oudna (nº 22), ce sont des constructions qui couvrent au moins 1 000 m² et souvent plus[15].

Les deux constructions qui possèdent six locaux chauffés sont exceptionnelles : elles outrepassent même le programme de base d'un bâtiment de plan symétrique. Dans le cas des grands thermes de Sufetula (nº 10), le sixième local ne serait qu'un local de transition et ne constituerait donc qu'une maladresse de plan. À Timgad, dans les thermes Nord-Ouest, ce sixième local ne semble jouer qu'un rôle de distribution, en permettant une multiplicité de circuits.

3) *Caldarium*

Le plan de cette salle permet aussi de lire l'importance du parti circulaire. Les salles des bains chauds dotées d'un unique bassin sont l'exception. Les plus nombreuses en possèdent deux, de plans et de dispositions variées[16].

L'originalité du parti circulaire réside dans la fréquence des *caldaria* dotés de trois bassins. Entre 1 000 et 1 400 m², les constructeurs optent pour deux *alvei* : bains occidentaux des grands thermes de Sbéitla, thermes d'hiver de Thuburbo Maius, thermes des chasseurs à Lambèse, probablement Rusguniae. La seule exception est Belalis Maior qui, avec ses 850 m², est cependant doté de trois bassins d'ailleurs disposés, quant à leur plan, selon un schéma dissymétrique.

En revanche, dès que l'établissement atteint des dimensions supérieures, les constructeurs puisent systématiquement dans le registre des *caldaria* cruciformes à trois bassins qui appartient aux réalisations les plus ambitieuses et auxquelles ils empruntent les jeux de formes : trois *solia* rectangulaires (Maktar, Madaure, grands thermes Sud de Timgad), deux *solia* rectangulaires encadrant un bassin absidal (Sufetula, grands thermes Est de Timgad), trois *solia* absidaux (Hippone, thermes d'été de Thuburbo Maius). Ces compositions, tout comme celle des *frigidaria* des mêmes bâtiments, maintiennent entre ces édifices et les monuments symétriques ou semi-symétriques un lien qui est, en revanche, largement rompu dans le cas des autres catégories de bâtiments asymétriques.

III – L'Afrique dans la Méditerranée

L'importance des bâtiments africains de plan circulaire se manifeste à travers leur nombre et leur nature, les solutions architecturales étant parfois empruntées à des programmes élaborés pour les constructions les plus prestigieuses. Or, si nous tentons de comparer rapidement la situation maghrébine à celle qui prévaut dans l'ensemble de l'Empire, il apparaît que la place importante occupée par les édifices africains asymétriques

[15] Nºˢ 6, 17, 18, 31, 34, 37 et 46.

[16] Comme pour les thermes asymétriques linéaires, les bassins, de plan rectangulaire ou absidal, les deux dessins étant souvent associés, sont disposés orthogonalement, face à face ou encore côte à côte, parti rare et original, il est vrai adopté dans de petites constructions (nºˢ 4 et 14).

de plan circulaire ne se retrouve pas dans toutes les régions. Ce type d'architecture thermale révèle, tout comme les programmes symétriques et semi-symétrique, une géographie significative.

A) *Distribution des thermes asymétriques de plan circulaire dans l'Empire*

L'obtention de résultats chiffrés nécessiterait une enquête précise du type de celle que nous avons conduite en Afrique. Il suffit cependant à notre propos de dégager quelques lignes directrices, qui apparaissent clairement si on exploite dans cette optique le catalogue dressé par I. Nielsen. Il est, sans aucun doute, incomplet. Il présente aussi le défaut majeur d'exposer des lectures de bâtiments qui sont parfois douteuses, parfois clairement erronées. Il permet cependant de se faire une idée d'ensemble qui, pour rester approximative, n'en est cependant pas fondamentalement inexacte, surtout si on tente de le corriger sur certains points.

Une première conclusion est la relative rareté du plan circulaire dans le monde romain occidental non africain. Les recherches d'I. Nielsen permettent d'en repérer sept ou huit dans la péninsule italique[17]. Il faudrait sans doute y ajouter des édifices de la capitale, dont nous appréhendons si mal le parc balnéaire, mais on remarquera que la situation est semblable en Afrique où les villes majeures, à commencer par Carthage, sont souvent fort mal connues de ce point de vue. Pour les Gaules, nous n'avons que trois bâtiments de lecture incertaine[18], trois également dans la péninsule ibérique[19], un ou deux en Sardaigne[20], et enfin deux ou trois dans les régions frontières septentrionales[21]. À elle seule, et dans l'état actuel de la documentation, l'Afrique du Nord possède plus d'édifices de plan circulaire que tout le reste de l'Occident.

La situation est différente en Orient, puisque le catalogue d'I. Nielsen permet d'y repérer de 26 à 33 bâtiments, disséminés un peu partout, de l'Égypte à la Mésie inférieure en passant par Chypre et la Mésopotamie. Si on analyse ces données, on constate cependant que, dans la plupart des provinces, ces constructions sont en nombre très restreint : la situation n'a rien qui puisse se comparer à l'Afrique[22]. En fait deux pôles émergent et présentent une densité remarquable.

Il s'agit d'abord de la Grèce, où l'on recense de cinq à sept édifices asymétriques de plan circulaire auxquels on peut adjoindre un bâtiment de Macédoine[23]. Les bains Nord-Est

[17] D'après l'analyse d'I. Nielsen, dans le Latium, on note C.33 (Castel Porziano), auquel il faut ajouter éventuellement C.25, à savoir les thermes de Porta marina, à Ostie, dont le rattachement au groupe semi-symétrique est très discutable. En Campanie, C.34 (Agnano), peut-être C.37 (Fuorigrotta). En Lucanie, C.51 (Velia, grands thermes de Porta marina). Dans le Samnium, C.53 (Chieti), auxquels on ajoutera les bains de Tivoli C.55 et C.56, indûment classés parmi les plans semi-symétriques.

[18] Peut-être C.87 (Alésia), C.98 (Fréjus) et C.102 (Vienne).

[19] C.107 (Italica, bains orientaux), C.108 (Italica, bains de la reine, s'ils ne doivent pas être classés parmi les monuments semi-symétriques), C.119 (Mirobriga).

[20] Peut-être C.134 (Tharros), C.135 (Porto Torres, que nous ne classons pas parmi les bains semi-symétriques : cf. ci-dessus, p. 322, note 13).

[21] C.139 (Chesters), peut-être C.145 (Leicester, où les circulations ne sont plus reconnaissables) et C.170 (Heddernheim).

[22] Hormis les deux pôles étudiés par la suite, et en reprenant le découpage géographique adopté par I. Nielsen, on peut retenir les constructions suivantes. Égypte : C.285 (Kôm Trougah; en revanche C.284, Kôm el-Dosheh, doit plutôt être classé parmi les thermes semi-symétriques). Chypre : C.324 (Salamis, qui ne relève en rien du type impérial). Cyrénaïque : C.327 (Cyrène). Judée-Palestine : C.339 (Gadara) et peut-être C.345 (Machaerus). Mésopotamie : C.361, 362 et 363 (Doura-Europos, bains C3, E3 et M7). Mésie inférieure : C.366 et peut-être 367 (Histria, bains I et II). Syrie : C.378 (Neocaesarea), C.384 (Sha'arah). En revanche, il faut rejeter C.385, Sergilla, dont la lecture avancée par I. Nielsen n'entretient aucun rapport avec le réel. Sur ce bâtiment, il faut se référer à la publication de G. Charpentier, *Les bains de Sergilla*, dans *Syria*, 71, 1994, p. 113-142. Cet auteur a, lui, travaillé sur le terrain, et il en résulte que le *caldarium* d'I. Nielsen est, en réalité, un *frigidarium*, ses *tepidaria* soit un local froid, soit une étuve et un *caldarium* dont l'articulation n'a pas été vue, son *sudatorium* un *tepidarium* et son vestiaire un *praefurnium*. Dès lors, le pseudo-plan circulaire devient en réalité un plan de type linéaire.

[23] C.263 (Délos), C.265 (gymnase de Delphes), C.267 (Épidaure, bâtiment sur lequel nous revenons ci-dessous), C.268 (Isthmia, bains du sanctuaire de Poséidon), apparemment C.269 (Marathon : édifice peu compréhensible dans l'état actuel de la documentation mais qui ne paraît guère pouvoir être classé parmi les bâtiments semi-symétriques), C.272 (Olympie, Bains de Kladéos) et peut-être

d'Épidaure illustrent la familiarité des constructeurs œuvrant en Grèce avec ce type de plan. Les études antérieures ne nous paraissent pas avoir complètement mis en lumière l'organisation du monument (pl. CLXIV-1 à 3)[24]. Toute l'aile chauffée se compose en fait de cinq salles, les *tepidaria* étant distingués. Elles permettent un itinéraire dextrogyre. Une pièce centrale, 1, a pu servir de vestiaire attiédi par le voisinage de locaux chauffés sur trois de ses côtés. Elle créait en outre un raccourci, le baigneur pouvant interrompre son bain chaud dès l'étuve dont l'identification est solidement étayée tant par sa position dans le circuit que par ses proportions, moindres que celles du *destrictarium* qui la précède. Nous avons là toutes les composantes d'un bain de plan circulaire classique.

Le second pôle correspond à l'Asie mineure où l'on identifie de 11 à 14 monuments, 5 dans la province d'Asie, 3 en Lycie-Pamphylie et 6 en Cilicie[25].

Les grands traits de la distribution géographique des bains de plan circulaire ne sont donc pas sans évoquer ceux des thermes symétriques : rareté en Occident, dispersion en petit nombre dans l'ensemble du bassin oriental de la Méditerranée, concentration en Afrique et en Asie. Il existe cependant un décalage. En ce qui concerne le plan circulaire, ce n'est pas tant la province asiatique qui affirme sa domination que toute la côte Sud de la Turquie. De plus, cette diffusion s'effectue aussi vers l'Ouest. La Grèce, essentiellement continentale, qui ne paraît pas avoir connu les grandes réalisations symétriques[26], démontre en revanche une familiarité certaine dans le maniement des modèles circulaires.

L'implantation de ce type d'édifices traduit ainsi une géographie spécifique de l'Empire qui prend toute sa valeur si nous la considérons dans sa dynamique chronologique. En Italie, ces bâtiments sont érigés durant la seconde moitié du Ier siècle et la première du IIe : après, nous n'avons plus rien. La chronologie est semblable pour le reste de l'Occident, avec un décalage jusque vers la fin du IIe siècle : une construction comme celle de Mirobriga, attribuée aux environs de 300, fait figure de réelle exception. Il est difficile de ne pas mettre ces données en relation avec l'histoire générale de ces régions, en particulier avec leur évolution économique. L'Italie, dont nous avons vu qu'elle était dépourvue de thermes symétriques hormis ceux de la capitale, ne se dote que d'un nombre limité d'édifices modernes circulaires, tout comme son ancienne hégémonie économique se délite progressivement pour aboutir à une crise profonde dans la seconde moitié du IIe siècle. L'ascension des provinces occidentales leur procure une position dominante qui est radicalement remise en question à la même époque. Dans ce contexte, les constructeurs disposent de peu de temps pour ériger en nombre important des thermes de plan circulaire qui dérivent de recherches conduites durant la seconde moitié du Ier siècle et le début du second.

En Grèce, la situation est également spécifique : toutes les dates avancées appartiennent au IIe siècle, à la rigueur au début du IIIe siècle. Alors que l'Asie voisine, à la même

C.273 (Olympie, bains Est, section orientale). Macédoine : C.353 (Buthrotum).

[24] I. Nielsen (C.267 et fig. 212 = ici pl. CLXIV-2) qualifie le plan de l'édifice de «double ring type (asymmetric)». Cette idée repose sur l'identification de deux circuits, l'un dextrogyre, l'autre sinistrogyre, passant par deux *caldaria* d'ampleur inégale. En réalité, seul le plus vaste, situé à l'Est, est la salle des bains chauds originelle, celui situé à l'Ouest ayant été transformé à une époque tardive, avec la création des deux bassins actuellement visibles. Juxtaposer sur le même plan des états successifs aboutit à l'invention de deux *caldaria* qui, en fait, n'ont jamais fonctionné ensemble.

F. Yegül (*The Roman baths at Isthmia in their Mediterranean context*, dans *JRA*, sup. ser., 8, 1993, en particulier p. 108) se contente d'identifier le *caldarium* et le *tepidarium* de sortie et de numéroter les autres salles chauffées, en omettant le *tepidarium* d'entrée (pl. CLXIV-1).

[25] Asie : sans doute C.291 (Aizanoi), C.296 (Éphèse, bains de Varius), C.299 (Éphèse, bains de l'agora), C.306 (Milet, bains de Faustine), C.313 (Samos). Lycie-Pamphylie : peut-être C.351 (Tlos, bains A), C.369 (Aspendos, grands bains), C.373 (Sidé, bains de l'agora). Cilicie : C.316, 317, 318 (Anemurium, bains III 2B, II 11B et II 7A), peut-être C.320 (Antiochia ad Cragum, bains I 12A), peut-être C.321 (Iotape, bains 5B), C.322 (Syedra, bains II 1A).

[26] Les grands thermes de Corinthe étaient peut-être, dans leur premier état, de plan symétrique, mais leur dégagement est bien trop partiel pour pouvoir l'affirmer (C.261, fig. 210).

époque, se dote d'énormes constructions balnéaires, la péninsule traduit cette volonté sur un mode mineur qui s'inscrit dans les mêmes limites chronologiques.

Tout autre est la situation de l'Orient en général. En Asie mineure comme dans les autres régions, constructions et reconstructions radicales se succèdent du IIe siècle au Bas-Empire, selon une chronologie tout à fait comparable à celle de l'Afrique. De manière peut-être encore plus fine qu'en analysant les thermes symétriques, dans la mesure où des édifices moins ambitieux traduisent mieux l'état des forces locales que de grandes constructions où interfèrent d'autres facteurs tels que le politique, nous voyons ainsi se dessiner, à travers l'architecture thermale, les centres de gravité de l'Empire à partir du IIIe siècle : l'Orient, avec son cœur micrasiatique, et les deux-tiers orientaux de l'Afrique du Nord.

Ces réalités profondes conditionnent de façon décisive la nature des installations thermales qui caractérisent une cité. Il est exceptionnel de pouvoir se faire une idée d'ensemble satisfaisante de celles-ci. Les cas de Timgad et d'Ostie offrent cependant un dossier exceptionnel de ce point de vue, et la comparaison entre les deux villes, dont l'équipement en thermes est effectué durant des périodes qui se recoupent largement, apparaît fort significative.

B) *Ostie et Timgad*

Ces cités ne peuvent se comparer ni par l'importance de leur population, ni par leurs fonctions. Ostie, port d'une métropole hors du commun, est ouverte sur le monde. Timgad n'est qu'une agglomération modeste du pied des Aurès, accessible uniquement après de longues journées de route. Ostie l'emporte en tout. Ce n'est pourtant pas le cas en ce qui concerne leur architecture thermale.

Les thermes d'Ostie peuvent être rapidement décrits de la façon suivante (les datations sont empruntées à Pavolini, *Ostia*) :

– Thermes de plan semi-symétrique : 1

– Thermes du forum; vers 160; cinq pièces chauffées auxquelles il faut ajouter une *calida piscina* et deux locaux formant sas (pl. CLXI).

– Thermes asymétriques de plan circulaire : 2

– Thermes de Porta marina (*thermae maritimae*); première moitié du IIe siècle; quatre salles chauffées disposées selon un circuit dextrogyre (cf. pl. CLX-5).

– Thermes des six colonnes[27]; première moitié du IIe siècle; trois salles chauffées disposées selon un itinéraire sinistrogyre, apparemment inversé à la suite d'un remaniement. IV : deux bassins disposés orthogonalement.

– Thermes asymétriques linéaires : 10, dont deux bâtiments doubles

– Thermes de Neptune; Domitien, avec une restauration sous Hadrien-Antonin préservant le plan; quatre salles chauffées, puis trois lorsque le *caldarium* primitif fut désaffecté, l'ancien *laconicum* étant équipé de deux bassins se faisant face et ainsi transformé en salle des bains chauds[28]. IV originel : trois bassins avec disposition cruciforme.

– Thermes de Mithra; Hadrien; trois salles chauffées; IV : deux bassins se faisant face[29].

[27] I. Nielsen (C.18) range ce bâtiment dans le « angular row type » : ce jugement est infondé et ne correspond pas à son plan (fig. 64) qui, lui-même, ne restitue partiellement que le second état.

[28] Il n'y a donc jamais eu deux *caldaria* se faisant suite (*contra* Nielsen, fig. 66). Ce remaniement doit sans doute être attribué à une tranche de travaux réalisés fin IIIe-début IVe siècle.

Sur les campagnes successives de travaux dans les thermes de Neptune, cf. T. Heres, *Una ricerca sulla storia edilizia delle terme di Nettuno ad Ostia antica (II, 4, 2) nel periodo post-adrianeo*, dans *Mededelingen van het Nederlands Instituut te Rome*, 40, 1978, p. 93-112 : l'auteur y détaille les travaux dont est l'objet, sous Dioclétien et Constantin, la partie terminale du secteur chauffé. En ce qui concerne la construction du bâtiment, on notera qu'il développe l'idée d'une véritable reconstruction sous Hadrien, le bâtiment de l'époque de Domitien étant rasé (p. 100). Inversement, F. Zevi, à la suite de fouilles, souligne que le plan domitianéen fut conservé (*FA*, 18-19, 1963-1964, n. 7429) : les thermes d'Hadrien, reprenant avec précision le plan flavien, ne sont qu'une réfection avec, sans doute, le remploi de nombreux éléments architectoniques (*FA*, 22, 1967, n. 5002).

[29] Le bâtiment a été profondément remanié à époque tardive. La restitution de l'état originel a cependant été proposée, de façon convaincante, par I. Nielsen et T. Schioler, *The water system in the baths of Mithras in Os-*

– Thermes des *horrea* des *mensores*; IVe siècle; trois salles chauffées; IV : trois bassins avec disposition cruciforme (pl. CLXIV-6).

– Thermes de la Trinacrie; Hadrien; quatre salles chauffées; IV : trois bassins avec disposition cruciforme.

– Thermes des sept sages; Hadrien avec une restauration et une réduction vers 205; quatre puis trois salles chauffées; IV : dans le dernier état, deux bassins se faisant face.

– «Thermes maritimes»; Hadrien avec une reconstruction à l'époque sévérienne, les thermes devenant alors doubles. Le secteur oriental comprend trois salles chauffées flanquées d'une vaste *calida piscina*; IV : deux bassins disposés orthogonalement. Le secteur occidental est semblable.

– Thermes de la rue du temple rond : IVe siècle. Il s'agit de thermes doubles juxtaposés, dont les deux *frigidaria* sont implantés d'une manière telle qu'ils se raccordent aux secteurs chauffés par une sorte de petite baïonnette. L'ensemble est cependant clairement d'esprit linéaire. Les deux secteurs sont semblables : trois pièces chauffées; IV : deux bassins disposés orthogonalement.

– Thermes de l'Envieux; vers milieu Ier siècle avec une réfection importante sous Antonin; trois ou quatre salles chauffées.

– Thermes asymétriques orthogonaux : 2

– Thermes de la basilique chrétienne; Trajan; apparemment trois salles chauffées[30].

– Thermes du philosophe; 250-300; trois salles chauffées; IV : deux bassins se faisant face, l'un absidal, l'autre rectangulaire, ce dernier étant condamné à la suite d'un remaniement[31].

– Thermes avec bifurcation : 1

– Thermes du nageur; 89-90, avec des transformations au cours du IIe siècle; quatre salles chauffées. Le secteur chauffé est quasiment arasé. Il semble cependant bien que le *destrictarium* ait commandé le *laconicum* et le *caldarium*, ces deux salles ne communiquant pas entre elles; IV : dans l'état actuel, deux bassins se faisant face, ce qui paraît correspondre à l'état flavien originel[32].

– Thermes de plan mixte : 3[33]

– Thermes des Cisiarii; Hadrien avec une restauration au IIIe siècle; quatre salles chauffées disposées de manière telle que le baigneur ne traverse deux fois que le *tepidarium*, servant à l'entrée et à la sortie, et le *destrictarium*; un raccourci III/F; IV : deux bassins, l'un rectangulaire l'autre absidal, disposés orthogonalement.

– Thermes de Buticosus; vers 112 avec une réfection vers le milieu du IIe siècle; quatre salles chauffées disposées de manière telle que le baigneur ne traverse deux fois que le *tepidarium* et le *destrictarium* : avant d'être isolé et rendu accessible uniquement de l'extérieur, le *laconicum* communiquait avec II et IV; IV : deux bassins se faisant face.

– Thermes du Phare; Trajan, mais l'édifice ne devient peut-être des thermes que vers la fin du IIe siècle et connaît des travaux à l'époque sévérienne; dans l'état actuel, quatre salles chauffées disposées de manière telle que le baigneur ne repasse que par le *tepidarium* et le *destrictarium*; IV : deux bassins se faisant face.

À Timgad, la situation apparaît largement différente. On y trouve un édifice de plan symétrique, quatre de plan circulaire, trois de plan linéaire que l'on peut regrouper avec les deux monuments en baïonnette, et deux de

tia, dans *Analecta romana Instituti danici*, 9, 1980, p. 149-159, en particulier p. 150-151 et fig. 3.

[30] L'ampleur des remaniements et l'état des vestiges rend leur examen difficile, mais cf. Nielsen C.17 et fig. 63, avec bibliographie.

[31] Il faut se référer à J. S. Boersma, *Amoenissima civitas. Block V.2 at Ostia*, Assan, 1985. On notera cependant que le *caldarium*, outre la chaudière disposée dans un angle du couloir de service, ne dispose que de deux foyers placés chacun sous un des *alvei*. Selon toute probabilité, le second four restitué sous le bassin absidal, décentré vers l'Est, n'est qu'une chatière.

[32] Sur ces thermes, cf. C. Panella, M. Medri, *Le terme del Nuotatore ad Ostia Antica*, dans *Quaderni de « La ricerca scientifica »*, 112, 1985, p. 303-316. L'identification des pièces chauffées prête cependant à discussion.

[33] I. Nielsen (respectivement C.23, 26 et 16), considère ces trois édifices comme relevant de l'«angular row type». Ce jugement ne repose sur rien.

plan orthogonal que l'on peut également regrouper avec le bâtiment à double virage de même sens.

Autrement dit, nous pouvons présenter ces données dans le tableau suivant :

	Timgad		Ostie	
	13 édifices		19 édifices	
Plan symétrique	1		0	
Plan semi-symétrique	0		1	
plan circulaire	4	30,8%	2	10,5%
Itinéraire rétrograde dont plan	8	61,5%	16	84,2%
linéaire et variant	3 + 2		10	
orthogonal et variante	2 + 1		2	
mixte	0		3	
à bifurcation	0		1	

Certaines différences sont frappantes. Ce n'est pas la puissante cité portuaire qui est dotée de grands thermes symétriques, mais la petite ville africaine : les thermes semi-symétriques du forum sont loin de compenser cette inégalité.

De même, le plan circulaire est plus familier aux constructeurs de Timgad qu'à ceux d'Ostie, où une telle solution reste exceptionnelle. Sur ce dernier site, il semble que les bains de plan mixte aient constitué un parti compensant quelque peu la faiblesse numérique des options circulaires. Le résultat ne se départit pas d'une certaine médiocrité si on le juge à l'aune des réalités africaines.

On pourrait chercher un certain nombre d'explications à ce phénomène, en particulier d'ordre chronologique. Quelques édifices d'Ostie sont, en effet, anciens et peuvent donc être antérieurs à la période de diffusion du modèle balnéaire moderne. Il faut cependant remarquer que ces constructions ont été, par la suite, l'objet de travaux importants sans que l'on ait songé à les remodeler. Surtout, la grande majorité des édifices datent du II^{e} siècle et des périodes suivantes. C'est une chronologie tout à fait comparable à celle de Timgad. Cette constatation permet de relativiser l'argument selon lequel l'ascension de Porto marginaliserait Ostie et expliquerait le retard architectural de cette cité : à l'époque où nous nous plaçons, une telle interprétation n'est pas encore suffisante. Au demeurant, il serait très intéressant de connaître la nature de l'équipement thermal de Porto : nous ne sommes pas a priori persuadé qu'il présenterait un visage très différent de celui d'Ostie.

Les écarts qui caractérisent le parc balnéaire des deux villes apparaissent encore plus spectaculaires si l'on prend en considération les conditions géographiques. Les innovations architecturales élaborées à Rome ont plus d'écho en Afrique que dans le port même de la Ville, situé à proximité de cette dernière. La géographie est incapable de rendre compte de cette situation, qui renvoie en fait à des données économiques, la montée de la puissance africaine face à une Italie déclinante. Mais si l'explication vaut largement pour la péninsule, elle est, à elle seule, moins satisfaisante à Ostie, qui se trouve dans l'orbite de l'intervention impériale[34] et dont la prospérité doit se trouver au moins partiellement préservée par ses fonctions commerciales au service de l'énorme marché romain. Certaines données confirment d'ailleurs cette aisance au moins relative de la cité : plus de la moitié des édifices balnéaires dépassent les 1 000 m²; nombre sont équipés de palestre, souvent vastes; trois sont dotés d'une *piscina calida*.

Le phénomène est donc profond. Dans ce lieu privilégié que constitue Ostie, avoir des moyens à sa disposition ne suffit pas. L'exemple comparé de Timgad et du port romain révèle non une véritable différence de culture, mais des décalages bien perceptibles dans la pratique architecturale thermale. Les rapports de proximité du type Rome-Italie ou même Rome-Ostie, sont supplantés par la richesse des échanges qui s'établissent, économiquement et culturellement, entre la capitale et ses provinces les plus dynamiques.

[34] Les trois plus grands édifices balnéaires d'Ostie portent la marque de l'intervention impériale directe (thermes de Neptune pour lesquels Hadrien verse deux millions de sesterces, somme complétée par Antonin le Pieux; thermes de Porta marina probablement dus à l'initiative de Trajan) ou indirecte (thermes du forum dus à la munificence de Gavius Maximus, préfet du prétoire pendant presque toute la durée du règne d'Antonin).

Au IVe siècle, lorsque Ostie ne construit plus de bains si ce n'est d'ampleur très restreinte, la comparaison entre la situation africaine et le grand port montre un écart qui s'est encore aggravé. Quand l'aristocrate qui possède des domaines à Piazza Armerina, en Sicile, équipe sa villa de bains, il ne se tourne pas vers des modèles italiques attardés, mais puise dans le répertoire africain (pl. CLXIV-4 à 6). À Ostie, les thermes des *horrea* des *mensores*, avec la multiplication des formes courbes, incarnent une construction caractéristique du Bas-Empire, d'un esprit qui n'est pas sans parallèle avec le programme de Piazza Armerina. Il est cependant clair que ce dernier recoupe avec beaucoup plus de précision les réalisations africaines, ce que manifeste le choix d'un itinéraire continu et non rétrograde. Toute proportion gardée, les bains de Bulla Regia révèlent une affinité bien plus grande avec la construction sicilienne : même grande salle transversale précédant le secteur proprement balnéaire du monument; même *frigidarium* de plan octogonal jouant sur l'alternance de niches, de portes et de bassin de plan absidal ou tréflé; même itinéraire circulaire dextrogyre du secteur chauffé. Certes, à Piazza Armerina, tout est plus vaste et plus complexe : bourgeonnement des formes curvilignes autour du *frigidarium* au point de donner naissance à une véritable *natatio*, vaste *tepidarium* commandant non pas deux mais trois salles chauffées. Fondamentalement, l'esprit est cependant le même, et, au-delà d'un goût du temps pour le curviligne, il diffère de celui qui préside à la réalisation ostienne. Le riche propriétaire de Sicile ancre le prestige et le confort de ses bains dans les réalisations architecturales africaines. On pourrait toujours discuter sur la nature réelle des emprunts si bien des traits de cette villa sicilienne n'en faisaient, d'une certaine manière, une construction africaine, à commencer par la nature de son riche décor mosaïqué qui suggère fortement non seulement la référence à des cartons venus du Sud, mais aussi le recours à une main-d'œuvre maghrébine. Dans les thermes même, l'utilisation de tubes de coffrage de terre cuite pour construire les voûtes protégeant les fours laisse entendre que l'architecture elle-même bénéficia de l'intervention d'Africains qui n'arrivaient pas seulement avec leurs idées, mais aussi avec leurs instruments de travail[35].

À travers cet exemple, l'architecture thermale concrétise une des réalités fondamentales de la Méditerranée occidentale à partir de l'époque sévérienne, à savoir le grand axe Rome-Afrique par l'intermédiaire de la Sicile, axe par lequel circulent idées et marchandises et qu'incarne cette aristocratie implantée, par ses possessions territoriales, tout au long de cet itinéraire devenu vital. Pendant des siècles, l'Afrique a plus importé d'Italie de marchandises et de modèles intellectuels qu'elle n'en a exporté; la situation est désormais inversée.

IV – Architecture privée et sources thermales

A) *Architecture privée*

1) Données disponibles

L'architecture thermale privée d'Afrique reste encore mal connue, ne serait-ce qu'à cause de la rareté des publications. Nombre de *domus* étaient pourtant pourvues de telles installations. À Bulla Regia, alors que la plupart des demeures sont encore ensevelies ou très partiellement dégagées, on connaît de six à huit exemples de bains privés[36].

[35] Sur cette villa, cf. F. Coarelli, M. Torelli, *Sicilia*, Guide archeologiche Laterza, 1984, p. 172-188, et, en dernier lieu parmi les études importantes, A. Carandini, A. Ricci, M. de Vos, *Filosofiana. La villa di Piazza Armerina*, Palerme, 1982, avec bibliographie. Sur l'usage fréquent de tubes de coffrage dans la construction, cf. en particulier p. 107-108. La publication fournit une description précise des thermes. Toutefois, il nous semble totalement exclu d'interpréter la pièce II comme un *caldarium* doublant l'autre salle des bains chauds, dispositif servant à séparer les hommes des femmes (p. 367). La totalité du bâtiment balnéaire forme clairement un ensemble unitaire.

[36] À Bulla Regia, vingt-trois maisons ont été concernées par des dégagements (Y. Thébert, *Architecture domestique de Bulla Regia*, DÉS, Paris, 1966; *Ruines de Bulla Regia*). Certaines sont trop modestes pour qu'elles puissent avoir été dotées de bains (nos 12 et 13). Beaucoup sont trop incomplètement fouillées pour que l'on puisse savoir si elles

Ce parti architectural n'est pourtant pas systématique. À Thugga, nous n'avons pu identifier qu'une seule installation de ce genre et, sur bien d'autres sites, des maisons fort nobles en sont, ou en sont apparemment, dépourvues. Apparemment, car aussi surprenant que cela puisse paraître, nous connaissons en fait peu de grandes demeures africaines qui aient été entièrement fouillées. Il est cependant significatif que, à Utique, le quartier de demeures dont le dégagement a été conduit de manière relativement systématique n'ait révélé, malgré la présence d'habitations ambitieuses, aucun bain privé. Ces données attirent donc l'attention sur un point essentiel. Les bains privés africains ne font pas d'office partie de l'architecture domestique des puissants. Une rupture s'est produite depuis l'époque hellénistique, durant laquelle les maisons d'une cité comme Kerkouane étaient si fréquemment pourvues d'installations balnéaires (cf. pl. XI).

Une autre remarque préliminaire s'impose. Il est nécessaire de distinguer les bains de demeures urbaines de ceux des grandes *villae* rurales. Ne sont comparables ni les espaces constructibles, ni les besoins. Le citadin dispose, à proximité immédiate, de bains publics, ce qui n'est pas le cas du notable séjournant sur son domaine. Nous avons d'ailleurs été conduit à étudier les installations de *villae* comme celles de Sidi Ghrib, Henchir Safia ou Oued Athmenia en annexe des thermes publics semi-symétriques : les conditions de construction permettent de développer des programmes le plus souvent exclus en ville, où l'espace manque et est l'objet d'une quête constante, quand ce n'est d'âpres rivalités[37].

possédaient ou non des thermes. C'est le cas de treize demeures : n^os^ 1, 2, 3, 4, 5, 7, 9, 10, 11, 14, 15, maisons du trésor et du paon.

Le cas le plus intéressant est donc celui de l'*insula* de la chasse, qui a été entièrement fouillée. Dans son ultime grand état, du IV^e^-V^e^ siècle, elle est occupée par deux *domus*, la plus vaste, celle de la chasse, étant équipée de bains, l'autre, celle de la nouvelle chasse, en étant dépourvue : hormis les petites habitations 12 et 13, c'est la seule demeure dont on puisse affirmer qu'elle ne possédait pas de bain.

Surtout, on est frappé par le nombre de maisons dont la fouille partielle a cependant démontré la présence, certaine ou probable, d'installations balnéaires :

– Maison de Diane : malgré les hésitations de *Ruines de Bulla Regia* (p. 32-33), il s'agit d'une demeure dont les thermes privés, mal connus, doivent certainement leur installation à un remaniement tardif (Broise, Thébert, *Thermes memmiens*, p. 372).

– Maison de la pêche (*Ruines de Bulla Regia*, p. 71 et fig. 59, p. 67).

– Maison d'Amphitrite : des bains ont été mis en évidence lors de recherches inédites entreprises dans les années 1970. Ils correspondent à un état tardif de la demeure.

– Maison n° 8 (*Ruines de Bulla Regia*, p. 80 et fig. 76).

– Maison n° 5 (Thébert, DÉS, p. 133). À la limite du secteur fouillé, deux pièces sur hypocaustes paraissent avoir fait partie de thermes incomplètement dégagés.

– Maison n° 6 = «Thermes à l'Est du théâtre» dans *Ruines de Bulla Regia*, p. 100. Cette fois encore, ce dernier ouvrage s'est montré frileux quant à l'identification d'une demeure avec bains privés, ce que les dimensions du *frigidarium* imposaient pourtant (Thébert, DÉS, p. 174). Des fouilles, inédites, entreprises dans les années 1970, ont démontré que la vaste pièce munie d'une abside n'était nullement un *caldarium*, qui eût été disproportionné, mais simplement une salle de la maison. Les installations balnéaires repérées n'appartiennent donc pas à un édifice thermal autonome, mais à une *domus*.

– Thermes des Venantiorum : bien que le contexte de cette installation soit totalement inconnu, on peut penser qu'il s'agit, étant donné ses dimensions, d'un aménagement privé (*Ruines de Bulla Regia*, p. 77 et fig. 74, p. 78). Cette ambiance est confirmée par l'inscription mosaïquée (ici n° 14). Le fait que les propriétaires soient désignés par un *cognomen* utilisé comme *signum* impose une datation tardive.

[37] Nous avons abordé une analyse de cette question, essentielle pour saisir la nature de l'espace urbain, dans *Vie privée*, p. 325-332. L'histoire de l'*insula* de la chasse, à Bulla Regia, nous paraît exemplaire, car il s'agit d'un cas tout à fait exceptionnel où, grâce à des fouilles encore inédites, nous pouvons suivre l'histoire d'un îlot urbain à travers les siècles, de la première occupation des lieux à l'organisation d'un espace urbain strictement géométrique durant l'époque hellénistique et au démantèlement de ce dernier au cours de l'époque byzantine pour laisser place à des formes moins organisées. Ce qui nous intéresse ici est la période intermédiaire où la quête de l'espace se traduit par des fusions successives des lots hellénistiques, la construction d'étages souterrains, des empiétements coordonnés sur les rues, visiblement en accord avec les autorités, jusqu'à ce que le propriétaire de la maison de la chasse tente d'implanter un bassin de ses thermes aux dépens de la voie publique. La façon dont cette piscine est arasée et soigneusement comblée démontre et l'aspect sauvage de cette opération et la vigueur des autorités municipales, capables, à une date pour le moins fort avancée dans le IV^e^ siècle, d'une réaction énergique.

Un certain nombre d'installations restent de nature douteuse. Il ne suffit pas d'identifier des hypocaustes dans une maison pour pouvoir conclure à la présence de bains. De fait, l'existence d'appartements chauffés par ce procédé est bien attestée, en Afrique comme ailleurs[38].

Dans ce contexte, on peut s'interroger sur la nature réelle de secteurs chauffés identifiés dans certaines demeures de Timgad, où le doute est entretenu par l'impossibilité de reconnaître une salle des bains froids. Souvent, l'état déplorable des vestiges peut suffire à servir d'explication. On pourrait même penser à l'absence de *frigidarium* dans certains bains privés : sa présence systématique dans les thermes correctement conservés rend cependant une telle hypothèse peu satisfaisante.

Ces cas difficiles, tous appartenant à Timgad et décrits dans le catalogue, peuvent être répartis en deux groupes. D'abord ceux dont le caractère thermal paraît cependant avéré, et que l'on peut prendre en considération dans une analyse globale : *insula* 22 (pl. CVIII-4), où l'impossibilité de reconnaître le *frigidarium* paraît due essentiellement à la ruine de ce secteur et où la disposition du secteur chauffé répond aux besoins d'un bain, non d'un logis; maison au Sud de la porte de Lambèse (pl. CXII-4 et 5) où le local qui doit avoir été le *frigidarium* est certes dépourvu de tout aménagement mais où la présence d'un bassin chauffé implique la nature thermale de ces pièces; «usine de céramique», où l'on ne repère pas le *frigidarium* mais où on identifie deux *solia* chauffés (pl. CXVI-4).

En revanche, nous excluons de l'étude synthétique plusieurs installations dont la nature exacte reste trop ambiguë pour des raisons qui ont été exposées dans le catalogue : *insula* 67-75 (pl. CIX-2 et 3), *insula* 69 (pl. CIX-4 et 5), installations chauffées annexes de la maison de Sertius (pl. CX-5), maison de l'Hermaphrodite (pl. CXI), «bains» occidentaux de la maison à l'Ouest des thermes des Filadelfes (pl. CXII-3).

Si nous tenons également à part les bains marocains de Cotta et Jorf el-Hamra, qui s'inscrivent dans un contexte rural, ainsi que l'installation de la maison aux communs de Thuburbo Maius, tout à fait spécifique, nous pouvons réfléchir sur la base de 33 thermes appartenant à des *domus* urbaines.

2) Nature des programmes privés

a) Superficie

La nature de ces programmes privés apparaît à travers quelques données. La superficie qui leur est consacrée reste modeste : parfois moins de 100 m², le plus souvent de 100 à 200 m². Il est exceptionnel que ce dernier chiffre soit dépassé et cela correspond toujours à des données particulières. À Timgad, les thermes de la maison au Nord du capitole, y compris la vaste salle qui les précède à l'Est, couvrent environ 400 m², mais ils se rattachent à une immense *domus* extra muros de 1 500 m² dans son état actuel, cela sans tenir compte de l'espace intermédiaire séparant ces deux ensembles et dont la nature exacte (palestre, cour-jardin de la maison?) reste indécise. À Volubilis, les thermes du «palais de Gordien» atteignent 950 m² avec la petite palestre, mais nous sommes dans un vaste édifice de près de 5 000 m² dont la nature est ambiguë. Dans la même ville, si les thermes de la maison au cadran solaire couvrent environ 230 m², c'est parce que les salles froides s'allongent démesurément afin d'occuper l'espace d'une ancienne rue : le secteur proprement balnéaire est lui-même fort restreint.

Outre la superficie absolue des bains privés, il peut être intéressant de se faire une idée de la surface qui est proportionnellement affectée à ces installations dans une *domus*, du moins par rapport à l'espace occupé par le rez-de-chaussée de cette dernière, niveau auquel tous les thermes se situent sans exception.

Si l'on choisit quelques exemples parmi les programmes comportant trois ou quatre salles chauffées ou des thermes doubles, on constate une variation importante[39]. Un chiffre bas

[38] A. Lézine a attiré l'attention sur cette question (*Architecture romaine*, p. 93-98), en analysant le cas de Thuburbo Maius. Dans cette même cité, cf. aussi la notice sur la maison aux communs.

[39] Nous prenons en considération la totalité de l'espace affecté aux thermes, y compris les bassins, les espaces de service, les palestres et l'ensemble des pièces qui s'y rattachent de façon exclusive ou préférentielle. Ces chiffres

nous est donné par les bains de la maison de la chasse, à Bulla Regia, auxquels on peut attribuer 6,7% de la superficie du rez-de-chaussée. On peut leur associer ceux de la maison de Sertius à Timgad, qui correspondent à 6,5% ou à 9,6% si on leur intègre les deux grandes salles de l'angle Nord-Est (vestiaire et gymnase?).

Des chiffres hauts, tournant autour de 20%, nous sont fournis par des thermes d'une ampleur exceptionnelle : 21% pour la maison au Nord du capitole de Timgad (en excluant du calcul l'espace séparant la *domus* des bains), 19,3% pour le «palais de Gordien» de Volubilis, en incluant la palestre. Mais on constate que ces données ne sont pas isolées : on trouve 21,5% pour la maison d'Europe à Cuicul où des thermes doubles sont assez vastes pour comporter une grande salle qui devait faire fonction de gymnase.

Ces deux extrêmes ne sont pas aberrants : ils enserrent tout un ensemble de cas intermédiaires, tels Althiburos (10,5%, chiffre approximatif car la demeure n'est pas totalement dégagée), la maison de l'âne à Cuicul (13,7%) ou encore, dans la même ville, les thermes doubles de la maison de Castorius (15,3%). Il est donc fréquent que le propriétaire affecte à ses thermes une partie non négligeable de sa demeure, une proportion du rez-de-chaussée située entre plus de 5% et 20% environ étant la règle pour tout programme pourvu de quelque ambition.

b) Composition du secteur chauffé

Même si ces programmes comptent dans une demeure, ils restent modestes quant à leur superficie absolue. Cela se traduit dans la nature du secteur chauffé, où les pièces sont usuellement de petites dimensions et en nombre limité[40] : une pièce dans deux cas; deux pièces dans sept cas; trois pièces dans dix-huit cas; quatre pièces dans cinq cas. La pièce unique est exceptionnelle. Elle se trouve à Cuicul, dans la maison de Castorius, mais il ne s'agit que des bains secondaires. En revanche, à Tipasa, elle constitue la totalité du secteur chauffé de l'unique bain. Un programme aussi restreint est sans parallèle.

Même la présence de deux pièces chauffées paraît une solution médiocre rarement adoptée. Parfois, il ne s'agit que de bains secondaires, doublés au sein de la même demeure par une autre installation plus confortable : maison d'Europe de Cuicul, maison d'Orphée de Volubilis. À Sidi-bou-Chaïb, l'imprécision du contexte ne permet pas de saisir les implications de ce choix. À Sitifis, la date tardive du bâtiment (fin IVe-début Ve siècle) est à mettre en parallèle avec le faible développement du secteur chauffé, tendance alors générale. Enfin, à Timgad, dans la maison à l'Ouest des thermes des Filadelfes, le ferme dessin du monument rend ce choix curieux, mais il s'agit peut-être d'une erreur de notre part : un autre relevé (pl. CXII-1) indique trois pièces.

Ces remarques, qui limitent la portée du nombre des thermes à deux pièces chauffées, renforcent inversement la conclusion qui s'impose : l'énorme majorité des bains privés sont dotés de trois pièces, selon le schéma I-V, II-III, IV qui s'impose sans exception[41]. C'est une option souvent adoptée aussi pour les petits thermes publics. L'espace restreint offert aux constructions privées ne provoque donc pas une modification de la nature du programme balnéaire. Dans la plupart des cas, on conserve les pièces essentielles, susceptibles d'offrir au baigneur des conditions semblables à celles de nombreux bâtiments publics.

Ce qui, au contraire, apparaît remarquable, est la présence non négligeable de cinq constructions offrant quatre salles. Ce parti est inséparable du choix d'un plan circulaire alors conçu selon le schéma I-V, II, III, IV. Nous ne

peuvent donc être quelque peu décalés par rapport à la notion de bloc balnéaire utilisée dans le catalogue.

[40] Nous ne prenons pas en compte Utique où la ruine du secteur chauffé est telle que l'on ne peut exclure que des locaux aient complètement disparu.

[41] On notera le cas des thermes d'Althiburos où une petite pièce partiellement chauffée est séparée des trois locaux du circuit chaud par le *frigidarium* : il faut peut-être y voir un *unctorium* (cf. la notice).

connaissons qu'une seule exception : à Timgad, les bains de la maison au Nord du capitole présentent un itinéraire continu comportant probablement une inversion du *caldarium* et de l'étuve, selon un parti dont nous avons pu noter l'existence dans le domaine public, mais uniquement dans le cadre d'itinéraires rétrogrades.

c) Plan de l'édifice et des salles

Le plan des bains privés mérite en effet une attention particulière. Si nous éliminons les bains à pièce chauffée unique que l'on pourrait qualifier de linéaires, mais cela a peu de sens (Tipasa et installation secondaire de la maison de Castorius à Cuicul), nous avons les données suivantes :

– plan circulaire sinistrogyre :	5	11
– plan circulaire dextrogyre :	6	
– plan orthogonal, type 1 :	5	8
– plan orthogonal, type 2 :	1	
– plan à double virage, type 1 :	2	
– plan linéaire :	6	10
– plan à double virage, type 2 :	4	
– plan à bifurcation :	2	

Nous avons regroupé les plans représentant une variante d'un parti fondamentalement homogène, comme nous l'avions déjà proposé pour les thermes publics asymétriques.

Une première conclusion, essentielle, est la similitude des choix qui caractérisent les secteurs public et privé. Il s'agit de la même architecture, avec une répartition des options remarquablement homogène dans ses grandes lignes : plus du tiers d'itinéraires circulaires; parmi les itinéraires rétrogrades, légère domination des plans d'esprit linéaire sur ceux à virage(s)[42] et rareté du plan à bifurcation.

On peut être un peu surpris de cette similitude, dans la mesure où l'espace est particulièrement compté dans le domaine privé. L'importance des plans linéaires ou en baïonnette s'explique cependant par deux facteurs. D'abord, ce sont les mieux adaptés à un terrain de forme allongée, comme le montre par exemple le cas des thermes de la maison de la chasse à Bulla Regia, où le choix d'un plan en baïonnette a permis de loger les bains dans l'étroite bande de terrain qui leur était affectée. Ensuite, ce chiffre de dix édifices est quelque peu gonflé : quatre d'entre eux ne possèdent que deux pièces chauffées, dont la disposition en profondeur exige en fait peu d'espace.

Le plus intéressant est cependant la place tout à fait digne d'attention occupée par les plans circulaires. Elle démontre que l'architecture balnéaire privée décalque parfaitement les réalisations publiques. L'attitude d'un notable construisant pour lui est la même que celle d'un évergète ou d'une institution érigeant ce type de monument pour la collectivité. Toute proportion gardée, la capacité d'investissement et le désir de solutions modernes sont les mêmes. Bien plus, les plans retenus sont parfois meilleurs que dans le domaine public. On n'y trouve pas ces plans à quatre pièces chauffées où l'on choisit, peu rationnellement, de distinguer les *tepidaria*, non le *destrictarium* et le *laconicum*, comme c'est le cas dans les thermes des pugilistes de Thina, ceux du labyrinthe à Thuburbo Maius ou même dans de grands édifices comme ceux d'Hippone ou de Lambèse (bains des chasseurs), où l'itinéraire circulaire, en simple arc-de-cercle, ne forme pas un anneau complet.

Cette qualité des réalisations privées se manifeste de façon éclatante en Tingitane. On a pu écrire que tous les thermes de cette région étaient à itinéraire rétrograde[43]. En réalité, dans l'état actuel de la documentation, il existe une exception : il s'agit des bains de la maison de Vénus, à Volubilis. Il est hautement significatif que la modernité thermale pénètre au Maroc par le biais du privé. Il faut d'ailleurs souligner que cet édifice était également doté d'un équipement complexe destiné à maintenir l'eau au degré de température qui convenait.

[42] Cette conclusion est renforcée par la fouille, actuellement en cours, des bains d'une demeure de Volubilis, au Nord-Ouest du palais de Gordien, au-delà de la «caserne». Ils comprennent trois salles chauffées (I-V, chauffage indirect; II-III : un foyer; IV : bassin sur un foyer avec chaudière) disposées selon un plan en baïonnette = plan à double virage, type 2.

[43] Rebuffat, *Thamusida*, II, p. 180.

Un dernier point manifeste le soin souvent apporté à ces bains privés par leur propriétaire. Il s'agit de la recherche qui caractérise parfois le dessin des salles.

Le *frigidarium* est une des pièces qui est susceptible d'être l'objet de recherches. La ville de Bulla Regia présente, de ce point de vue, une situation remarquable. Le choix rare d'un plan polygonal pour la salle des bains froids y est attesté dans l'architecture thermale publique. Or, il se retrouve deux fois dans des bains privés de la même cité : nous n'en connaissons pas d'autres exemples en Afrique. Cette situation témoigne clairement des prétentions qui caractérisent le secteur privé[44].

Ces recherches peuvent aussi concerner les piscines froides. Lorsqu'il n'y a qu'un seul bassin, ce qui est le cas le plus fréquent, il peut se distinguer par son plan : Althiburos, maison d'Europe à Cuicul, ou encore maison de Mars et de Rhéa à Lixus où la piscine a reçu un dessin hexagonal[45]. Parfois, on a tenu à construire deux bassins et, pour répondre aux contraintes spatiales, on les a alors disposés de deux manières. Ils peuvent l'être sur le même côté de la salle des bains froids : Belalis Maior, dans un *frigidarium* qui se distingue par son ampleur; Pupput. Ils peuvent aussi être placés orthogonalement : Bulla Regia et thermes secondaires de la maison de Castorius, à Cuicul, les deux fois dans le cadre d'un programme d'ampleur pourtant limitée; «palais de Gordien» à Volubilis. La disposition face à face adoptée dans la maison de l'âne, à Cuicul, est exceptionnelle.

Le secteur chauffé est également l'objet de soins. Toujours dans le «palais de Gordien», le *tepidarium* se distingue par son plan en forme d'octogone irrégulier orné de niches. Mais les efforts se concentrent essentiellement sur le *caldarium*. En règle générale, il ne possède qu'un bassin. Comme pour le *frigidarium*, le luxe consiste parfois à le dédoubler, ainsi peut-être à Althiburos, Timgad (*insula* 37), sans doute à Sétif, Volubilis (maison de Vénus), sûrement dans la maison au Nord du capitole de Timgad et dans celle des travaux d'Hercule de Volubilis, avec, dans ce dernier cas, un jeu sur des dessins rectangulaire et absidal. Dans tous ces exemples, les *solia* sont placés perpendiculairement. Comme pour le *frigidarium*, la disposition en vis-à-vis est exceptionnelle. Nous n'en connaissons qu'un seul exemple en Afrique, à Hippone, dans la *domus* du triomphe d'Amphitrite[46].

Le plan souligne aussi l'importance du lieu dans la pratique balnéaire. Aux innombrables *caldaria* rectangulaires s'oppose ainsi le plan hexagonal à niches de Bulla Regia (maison de la chasse) ou le dessin trilobé de Sétif. C'est sans doute aussi une salle des bains chauds qu'il faut reconnaître dans la petite salle quadrilobée des bains du terrain M'Barek Rhaïem, à Thysdrus[47].

3) Chronologie

Trop peu de publications permettent de connaître avec précision l'histoire des thermes privés situés en contexte urbain. Les données disponibles autorisent cependant quelques conclusions qui ne relèvent pas du cadre des simples hypothèses.

Pour dater la création de certains bains, nous disposons de quelques repères précis, fondés sur l'archéologie et l'épigraphie :

– Belalis Maior : IV^e^ siècle
– Bulla Regia : 1^ère^ moitié du IV^e^ siècle

[44] Maison de la pêche (*Ruines de Bulla Regia*, fig. 59, p. 67) et maison n° 6 (*ibid*., fig. 98, p. 101). L'irrégularité de ces réalisations, surtout de la seconde, n'enlève rien à leur signification, au contraire pourrait-on même dire : malgré les difficultés, le propriétaire s'attache à introduire dans sa demeure des thèmes architecturaux qui relèvent du domaine public.

[45] On peut aussi citer la description d'un bain, sans doute privé, de Carthage : C. Saumagne, *BAC* 1925, p. XCVI-XCVIII. Le *frigidarium* (4,40 × 4,40 m) comporte deux absides sur un de ses côtés et, en face, une piscine quadrifoliée dont le dessin est encore compliqué par la présence de trois niches.

[46] E. Marec, *Hippone la Royale*, Alger, 2^e^ éd., 1954, p. 127, plan du «quartier des villas», bassins chauds n° 11.

[47] L. Foucher, *Découvertes archéologiques à Thysdrus en 1960*, Institut d'archéologie, *Notes et documents*, n.s., 4, Tunis, s.d., p. 34 et plan V, p. 35. La pièce, dont les axes semblent mesurer un peu moins de 4 m, est équipée d'un foyer et de doubles-parois.

– Pupput : IVe siècle
– Sitifis : fin IVe – début Ve siècle
– Thamugadi, maison de Sertius : Sévères
– Volubilis, «palais de Gordien» : 238-241.

Nous pouvons aussi prendre en considération, avec la prudence requise, des datations plus hypothétiques, fondées sur le style des pavements et l'histoire architecturale de la demeure :

– Althiburos : IIIe-IVe siècle
– Sufetula, thermes no 26 : Ve-VIe siècle
– Utique : IIIe-IVe siècle
– Cuicul, maison de Castorius : IIIe-IVe siècle
– Cuicul, maison de l'âne : IVe-Ve siècle
– Cuicul, maison d'Europe : IVe siècle
– Timgad, maison à l'Ouest des thermes des Filadelfes : Sévères
– Timgad, maison au Nord du capitole : IVe siècle.

On peut aussi ajouter que les bains pour lesquels on ne peut avancer une date même hypothétique sont, dans leur énorme majorité, le fruit de remaniements qui ont permis leur insertion dans une demeure antérieure. Nous l'avons noté dans le catalogue tant à Thugga qu'à Tipasa ou dans les diverses maisons de Timgad et Volubilis.

Les conclusions sont donc claires. Dans l'état actuel de la documentation, on ne connaît pas de bains privés urbains attribuables au Haut-Empire. Ce choix architectural apparaît à partir de l'époque sévérienne, de façon encore exceptionnelle. Il ne se généralise que très tardivement, à partir du IVe siècle[48].

Nous avons pu souligner la façon dont, au-delà d'un contexte radicalement différent, l'architecture thermale privée entretenait des rapports étroits avec les réalisations publiques et, dans une large mesure, ne pouvait se comprendre sans références constantes à ces dernières. En revanche, d'un point de vue chronologique, il existe un fort décalage dont il faudra tenter de rendre compte en étudiant les aspects sociaux de ces bâtiments.

B) *Les* Aquae

Les installations thermales sises sur des sources ont été l'objet d'études encore plus médiocres que les bains privés. La complexité des adductions et évacuations d'eau a rarement été décrite et aucune installation n'a été dégagée de façon complète. L'inventaire même de ces sources aménagées pour le bain n'a jamais été dressé[49].

[48] La maison aux communs, de Thuburbo Maius, constitue un cas tout à fait spécifique. Si l'installation septentrionale correspond bien à une *frigida lavatio* ou à un simple bain chaud par immersion, nous aurions une version sommaire de bain domestique de la première moitié du IIIe siècle, c'est-à-dire du moment où, après la rupture postérieure à l'époque hellénistique, ce type d'installation s'introduit de nouveau dans la sphère privée.

[49] La liste proposée par H. Jouffroy (*Les Aquae africaines*, dans *Les eaux thermales et les cultes des eaux*, *Actes du colloque d'Aix-les Bains, 28-30 sept. 1990*, dans *Caesarodunum*, 26, 1992, p. 87-99) reste dérisoire : elle ne répertorie que 23 sites pour l'ensemble du Maghreb. Il aurait au moins fallu dépouiller systématiquement les publications et les notices des atlas archéologiques.

Par exemple, rien que dans les environs de Bulla Regia (cartes *AAT* Ghardimaou et Jendouba), les seules recherches de L. Carton permettent de montrer la fréquence avec laquelle la moindre source d'eau chaude était exploitée dans un but balnéaire :

– Ad Aquas (Hammam Ali Daoua; *AAT*, f. Ghardimaou, no 5). L. Carton, *Étude sur les travaux hydrauliques des Romains en Tunisie*, extrait de la *RT*, Tunis, 1897, p. 84. Sur la table de Peutinger, cette station, située immédiatement à l'Ouest de Thuburnica, est indiquée par la vignette des eaux thermales, c'est-à-dire par un espace quadrangulaire entouré de structures couvertes (sur ces vignettes et leur possible interprétation, cf. S. Annalina et M. Levi, *Itineraria picta*, Rome, 1967, p. 85-90).

– Hammam Oued Meliz (*AAT*, f. Ghardimaou, no 103 ou un peu plus au Sud, dans la vallée du Meliz). Carton, *Travaux hydrauliques*, p. 84.

– Peut-être Aïn Sefra (*AAT*, f. Jendouba, à proximité du no 31) où, près d'eaux fortement minéralisées, des ruines très effacées pourraient être les restes de bains antiques. Carton, *Travaux hydrauliques*, p. 76.

– Hammam Biada (*AAT*, f. Jendouba, no 38). Carton, *Travaux hydrauliques*, p. 75. Un captage de source est encore parfaitement conservé. Il alimente une grande piscine, longue de près de 7 m, flanquée de deux bassins plus restreints (4,70 m), le tout, avec des locaux annexes, s'inscrivant dans un carré d'une quinzaine de mètres de côté. Une inscription mentionne l'offrande de deux statues d'Esculape. Elle nous donne le nom du site, Aquae Aptuccensium, les Eaux d'Aptucca (A. Beschaouch, *BAC* 1974-1975, p. 193).

Pour notre propos, le thème est en partie marginal et nous nous contenterons donc de quelques remarques fondées sur les sites les mieux connus ou que nous avons pu visiter. Il nous paraît cependant impossible de contourner totalement la question, d'abord parce que ces exploitations de sources présentent plus de points communs avec les thermes classiques qu'il n'est habituel de le dire, ensuite parce que ces captages de sources thermales constituent un apport important à la pratique balnéaire des populations maghrébines, comme c'est également le cas dans d'autres provinces.

1) Immersion dans l'eau thermale

Une première caractéristique essentielle de ces installations, au demeurant peu surprenante, est la multiplication des piscines destinées à permettre une facile immersion dans des eaux bienfaisantes. Il faut d'ailleurs souligner que ce lien avec la santé est loin de se rapporter uniquement aux eaux thermales. Il concerne, en fait, l'eau en général, comme l'atteste le culte d'Hygie et d'Esculape présent tant dans les thermes classiques que sur les captages de sources. Il est d'ailleurs significatif que l'*Asclepieium* de Lambèse, lieu curatif par excellence, ne soit en rien lié à une source thermale. Cependant, la nature de ces eaux, naturellement chaudes et dotées de qualités particulières, a des conséquences spécifiques : elle exige de grandes capacités d'immersion afin de permettre l'acte balnéaire essentiel et dispense de tout chauffage pour offrir à ce bain un confort et une efficacité qui l'originalisent sans ambiguïté par rapport à la fréquentation des eaux courantes habituelles. Ces lieux, situés hors du monde urbain, sont cependant dotés de qualités qui les distinguent du reste du monde naturel.

Ces équipements en bassins peuvent prendre des formes spectaculaires. Cela est manifeste dans les cas que nous avons intégrés dans le catalogue. Ainsi Hammam El Oust (pl. XLI), avec ses piscines rectangulaire et circulaire ceintes de portiques et complétées par une multiplicité de petites vasques. Comme souvent, ces découvertes déjà frappantes ne constituent probablement qu'une partie du dispositif : de vastes bassins ont été partiellement dégagés aux environs immédiats. À Aquae Flavianae (pl. LXXI), on retrouve au cœur du système deux amples piscines, l'une rectangulaire entourée de portiques, l'autre, circulaire, couverte d'une coupole. Le Hammam des Beni Guecha se distingue également par une batterie de salles abritant des piscines d'eau thermale qui occupent l'essentiel de l'espace (pl. LXXXII).

Les autres sites, moins bien publiés et souvent très partiellement dégagés, se caractérisent aussi par cette démultiplication des piscines. À Hammam Mellegue, en Tunisie, d'accès peu aisé mais dont les eaux sont encore utilisées par les habitants des environs, les aménagements modernes se mêlent à des constructions antiques remarquablement conservées comportant quatre grandes piscines couvertes, dont une de plan octogonal[50]. De même, quelques sites algériens sont connus par des descriptions anciennes, souvent peu exploitables mais qui, à leur manière, démontrent l'importance exceptionnelle de ces bassins d'immersion. C'est le cas du captage d'Hammam Meskoutin, correspondant aux Aquae Thibilitanae. Le plan publié par le CTHS, où des architectures somptueuses cernent d'immenses piscines, relève sans doute d'une conception quelque peu fantaisiste (pl. CLXV). Des études plus proches du terrain permettent cependant de constater que la plupart des aménagements étaient destinés à mettre l'eau à disposition des baigneurs[51].

[50] Dans la vallée de l'oued Mellegue, à l'Ouest du Kef, à la même latitude que cette ville. Une piscine est encore en fonction : l'eau s'y écoule par deux têtes de lion en pierre soutenant une guirlande qui court sur toute la paroi du fond. Le bassin occupe toute la superficie de la pièce, voûtée en berceau : il s'agit, sans aucun doute, d'un des sites tunisiens où l'on ressent le mieux une ambiance balnéaire antique. Il est rapidement mentionné dans G. Picard, *BAC* 1946-1949, p. 123.

[51] J. Marty, L. Rouyer, *Notes archéologiques sur Hammam-Meskoutine et ses environs*, dans *RSC*, 26, 1890-1891, p. 203-232 : «Le nombre des bassins que nous avons trouvés… est vraiment prodigieux» (p. 212). *AAAlg*, f. 9, Bône, n° 144. Bien évidemment, cette multiplication des piscines

2) Immersion et nettoiement

Une seconde caractéristique est beaucoup moins connue. Il nous semble, en effet, que l'aménagement balnéaire d'un captage de source thermale autorise non seulement des immersions aisées, mais offre aussi la possibilité de se nettoyer. Ce n'est sans doute pas la fonction essentielle de ces thermes de source, mais permettre au baigneur de se laver paraît logique afin de préserver la propreté des vastes piscines collectives.

À Aquae Flavianae, les deux grandes piscines sont flanquées d'annexes parmi lesquelles des bassins servent sans doute à démultiplier les possibilités d'immersion offertes aux utilisateurs. Cependant, nous avons déjà souligné la présence de locaux qui paraissent destinés à assurer la propreté de ces derniers : il s'agit essentiellement d'une pièce alimentée en eau tant chaude que froide, et, surtout, d'une véritable étuve dotée d'hypocauste et doubles-cloisons. Bien plus, la pratique même de l'immersion paraît avoir été organisée selon un modèle inspiré des thermes classiques dont un des traits essentiels est d'offrir des bassins dont l'eau est de température différente. En effet, on a pu repérer un complexe système d'adduction qui permettait de mélanger l'eau thermale chaude à de l'eau froide ordinaire. Il est fort probable que les deux grandes piscines, l'une découverte, l'autre couverte, offraient des bains à des températures diverses, cette dernière pouvant être comparée à un véritable *caldarium*.

Au Hammam des Beni Guecha, on repère une enfilade de salles, séparant deux ailes pourvues de vestiaires et de piscines, que nous proposons d'interpréter comme une variante des bains classiques. Cette enfilade comprend un local avec bassin installé sur un hypocauste apparemment chauffé par la vapeur produite par les eaux thermales, tout comme à Aquae Flavianae. Ce véritable *destrictarium-laconicum* est commandé exclusivement par une salle occupée par une grande piscine d'eau thermale chaude, salle soigneusement isolée des autres pièces et qui évoque un *caldarium*. L'enfilade de pièces s'achève sur un local dont l'aménagement diffère de ses voisins : l'essentiel de l'espace est cette fois réservé au stationnement des baigneurs qui pouvaient utiliser un bassin peut-être alimenté en eau froide, dispositif qui constituerait un véritable *frigidarium* dont l'action pouvait être complétée par une *natatio* qui semble également avoir été alimentée autrement que par la source thermale.

Cette insertion, entre les piscines d'eau minérale, d'un bain transposant les thermes classiques en exploitant la chaleur produite naturellement, paraît confirmée par d'autres sites où l'on a même recouru à de véritables fours. À Aïn el Hammam, au Maroc, à proximité immédiate de grandes piscines, on a très partiellement dégagé des locaux chauffés par des foyers : tout semble indiquer la présence d'un bain classique accolé aux piscines d'immersion[52].

Cette association des thermes classiques et des bains thermaux peut prendre une forme architecturalement beaucoup plus structurée. Aux Aquae Caesaris, dans les environs de Tébessa, on a partiellement dégagé une installation exploitant une source thermale encore utilisée de nos jours (pl. CLXV)[53]. À l'Est, la salle 1 est la plus vaste. Elle est dallée de calcaire et possède deux piscines qui se font face. Celle située au Sud (4,50 x 3,65 m) est pavée d'une mosaïque qui couvre également les marches d'accès. Celle située au Nord semble

n'est pas propre à l'Afrique et se retrouve dans tous les complexes balnéaires liés à des sources : cf., par exemple, Y. Hirschfeld, *The Roman baths of Hammat Gader*, Jérusalem, 1997.

[52] R. Rebuffat, *Thamusida*, II, p. 204 : bibliographie à laquelle on ajoutera M. Ponsich, *Recherches archéologiques à Tanger et dans sa région*, Paris, 1970, p. 302-315. Une grande partie des vestiges autrefois mis au jour est, aujourd'hui, de nouveau ensevelie.

[53] Youks-les-Bains, aujourd'hui Hammamet; *AAlg*, f. 28, Aïn Beida, n° 253. Sur le dégagement des années 1931-1932, cf. M. Féraud, A. Truillot, *Les bains de Seleucus*, dans *Rev. afric.*, 81, 1937, p. 455-473. Les deux auteurs n'ont pas compris grand-chose aux résultats de leur fouille, et n'ont pas conduit cette dernière de manière à éclaircir les problèmes auxquels ils se heurtaient. Cependant, leur rapport, relativement détaillé et accompagné de plusieurs documents graphiques, permet de proposer, de manière souvent hypothétique, une interprétation des vestiges.

avoir été dallée de marbre. L'ensemble est conçu comme un véritable *frigidarium*.

Une porte conduit, vers l'Ouest, à deux files parallèles de locaux. Les pièces méridionales, 2, 3 et 4, étaient très probablement sur hypocauste. Les fouilleurs précisent que le sol de 2 se situe à un niveau inférieur à celui du dallage qui couvre 3, 4, 6 et 7, et que le dallage 2 a disparu. Étant donné qu'une coupe signale, à cet endroit, un niveau de terre, il est probable que le dégagement est inachevé et que l'on se trouve dans un hypocauste détruit. Le confirme sans doute la présence, dans les angles Nord-Est et Nord-Ouest de ce local 2, d'un petit massif «en pierre poreuse» qui a dû faire partie de la *suspensura*.

Les pièces 3 et 4, dotées d'un bassin absidal, ont, en revanche, conservé leur dallage, et celui-ci semble bien installé sur un hypocauste. De fait, dans l'angle Sud-Ouest de 4, une lacune du sol a révélé « une excavation qui ne semble pas due à un éboulement». En réalité, les murs se poursuivent sous le dallage et sont enduits. Une fois de plus, nous sommes dans une *suspensura*, ce que confirme l'aménagement du bassin de 4 qui comporte «un canal dans son axe» : il s'agit très probablement du canal d'un four.

Cette lecture est étayée par la nature de la pièce 5 : son sol actuel, qui n'est que le fond de l'hypocauste détruit, se trouve à 1,20 m sous le niveau du dallage 3-4-6-7. À l'Ouest, la bouche d'un foyer est parfaitement conservée.

En revanche, toute l'aile septentrionale paraît avoir été conçue différemment. Rien n'indique que les dallages 6-7 aient été, eux aussi, sur hypocauste. La fonction de cet ensemble, de plan allongé, paraît avoir été essentiellement de desservir trois bassins de dimensions notables. En 7, ils mesurent 3,20 x 2,30 m et 3,55 × 3,40 m, ce dernier étant dallé. La piscine 6, particulièrement profonde, possède des parois couvertes de mosaïque.

Ce que nous connaissons de ce bâtiment paraît donc associer étroitement une batterie de piscines destinées à permettre l'immersion des baigneurs dans l'eau thermale et des salles balnéaires usuelles, artificiellement chauffées. Il est regrettable que nous ne disposions pas de plus d'informations sur l'approvisionnement en eau. La source, située à proximité immédiate, était indubitablement utilisée, sans nul doute pour les trois bassins septentrionaux, peut-être aussi pour le «*frigidarium*» : de température peu élevée, elle pouvait se refroidir rapidement. Les fouilleurs supposent que, dans le secteur chauffé, l'eau provenait d'une autre source. C'est possible, mais rien ne le démontre.

Dans l'état actuel de la documentation, la forme la plus achevée de cette fusion entre bains de source et thermes est indubitablement le bâtiment *d'Ad Sava municipium* (pl. LXXI). Dans ce cas, les caractéristiques des deux types d'installations sont totalement combinées. Le plan d'ensemble est celui de thermes, et les piscines du *frigidarium* paraissent avoir été alimentées en une eau non minérale. Le secteur chauffé se présente luimême, au premier abord, de façon classique, avec ses foyers assurant un chauffage artificiel. Cependant, les bassins sont remplis par l'eau provenant de la source chaude curative. De plus, l'unique *tepidarium* est tout à fait particulier. Il n'est pas chauffé, même indirectement, la chaleur naturelle de l'eau suffisant à l'attiédir car il est muni de deux vastes piscines. La salle tiède devient ainsi, contrairement à l'usage, un lieu essentiel du parcours balnéaire : c'est là, entre le bain chaud et le bain froid, que le visiteur pouvait s'immerger dans l'eau curative qui lui était offerte dans son état quasiment naturel.

THERMES ASYMÉTRIQUES MAGHRÉBINS

TUNISIE

1	Belalis Maior : forum	IIe-IIIe siècle	850	circ-dextr	3	I-V + II-III
2	Bulla Regia : théâtre	IVe siècle?	500	circ-dextr	3	I-V + II-III
3	Gigthis : centre, hommes	IIIe siècle?	600	circ-sin	5	
4	Gigthis : centre, femmes	IIIe siècle?	150	circ-sin	3	I-V + II-III
5	Kerkouane	IIIe-IVe siècle?	150	rétro-ortho, 2	3	I-V + II-III
6	Mactaris : th Ouest	IIe-IIIe siècle?	> 1 000	circ-dextr	5	
7	Ras-el-aïn Tlalet	?	130	mixte	4	I-V
8	Sidi Mechrig	?	260	circ-dextr	3+2	
9	Simitthus	fin IIe siècle	150	rétro-lin	3	I-V + II-III
10	Sufetula : gds th Est	?	2 500	circ-sin	6	
11	Sufetula : gds th Ouest	?	1 000	circ-dextr	3	I-V + II-III
12	Sufetula : th no 15	?	500	circ-sin	4	I-V
13	Thaenae : mois	IIIe-IVe siècle?	900	rétro-ortho, 1	4	I-V
14	Thaenae : pugilistes	IIIe siècle?	500?	circ-dextr	4	II-III
15	Thaenae : gds th, femmes	?	170	rétro-ortho, 1	3	I-V + II-III
16	Themetra	Sév?	600?	rétro-lin	3	I-V + II-III
17	Th. Maius : th d'été	200-225	2 800	circ-sin	5	
18	Th. Maius : th d'hiver	200-250?	1 200	circ-sin	5?	
19	Th. Maius : labyrinthe	IIe siècle	400	circ-dextr	4	II-III
20	Th. Maius : capitole	Sév?	350	rétro-lin	3?	I-V + II-III
21	Thugga : Cyclopes	?	300?	rétro-vir, 2	4	I-V
22	Uthina : Laberii	?	700	circ-sin	5	

ALGÉRIE

23	Ad Sava mun.	?	650	mixte	4	I-V
24	Caesarea : pts th Est	?	1 100	rétro-lin	3	I-V + II-III
25	Columnata	?	?	rétro-lin	3	I-V + II-III
26	Cuicul : th Est	IVe siècle?	620	rétro-lin	3	I-V + II-III
27	Gemellae	126-150	70	rétro-lin?	2	
28	Hippo R. : gds th Nord	211-217	2 000	circ-dextr	4	II-III
29	Lambaesis : chasseurs	IIIe-IVe siècle?	1 400	circ-dextr	4	II-III

(à suivre)

30	Lambaesis : Asclep	?	400	rétro-vir, 2	4	I-V
31	Madauros : g^{des} th	Sév?	1 700	circ-sin	5	
32	Rapidum : th Nord	122-150	300	rétro-ortho, 1	3	I-V + II-III
33	Rapidum : th Sud	184-190	300	circ-sin	4	I-V
34	Rusguniae	?	1 000	circ-sin	5	
35	Thabudeos	?	100	rétro-vir, 1, dex	2	
36	Thamugadi : p^{tes} th Nord	?	500	circ-sin	3	I-V + II-III
37	Tham. : g^{des} th Est	II^{e} siècle	1 000	circ-sin	5	
38	Tham. : p^{tes} th Est	?	545	rétro-lin	3	I-V + II-III
39	Tham. : p^{tes} th centre	II^{e} siècle	484	rétro-vir, 1, sin	4	I-V
40	Tham. : p^{tes} th N-E, secteur Ouest	III^{e} siècle?	500	rétro-vir, 2	4	I-V
41	Tham. : p^{tes} th N-E, secteur Est	III^{e} siècle?	200	rétro-lin	3	I-V + II-III
42	Tham. : Filadelfes	Sév?	1 600	rétro-lin	4	I-V + II-III?
43	Tham. : th N-O	?	500	circ-dextr	6	
44	Tham. : Sertius	Sév?	1 000	rétro-vir, 2	4	I-V
45	Tham. : capitole	?	500	rétro-ortho, 1	3	I-V + II-III
46	Tham. : g^{des} th Sud	II^{e} siècle	1 800	circ-sin	5	
47	Tham. : p^{tes} th Sud	?	350	rétro-ortho, 1	3	I-V + II-III

MAROC

48	Banasa : th Nord	?	350	rétro-vir, 2	3	I-V + II-III
49	Banasa : p^{tes} th Ouest	?	150	rétro-ortho, 1	3	I-V + II-III
50	Banasa : g^{des} th Ouest	?	800	rétro-ortho, 2	3	I-V + II-III
51	Banasa : fresques	II^{e} siècle	360	rétro-ortho, 1	2	
52	Lixus : th-amphi	100-150?	900	rétro-ortho, 1?	2?	
53 54	Lixus : th J	? ?	500	Rétro-lin bif ou circ-dex?	2 3	
55 56 57	Thamusida : g^{des} th	100-120 140-150 170-180	 900	rétro-lin rétro-ortho, 1 rétro-ortho, 1	3 3 3	I-V + II-III I-V + II-III I-V + II-III
58 59 60	Thamusida : p^{tes} th	100-120 170-180 190-210	 700	rétro-lin rétro-lin rétro-vir, 2	2 3 4	 I-V + II-III I-V
61	Volubilis : citerne	50-120	150	rétro-ortho, 2	3	I-V + II-III
62	Vol. : néréides	170 et ap	170	rétro-lin	3	I-V + II-III

(à suivre)

63	Vol. : th. Nord	Vespasien	800	rétro-lin ou vir, 2 ou mixte?	3 4 4	I-V + II-III? I-V? II-III?
64		180-250		mixte?	4	I-V?
65	Vol. : capitole	fin Ier siècle	?	rétro-ortho, 1	2	
66		100-150	?	rétro-vir, 1, dex	3	I-V + II-III
67		150-180	600	rétro-vir, 1, dex	4	I-V
68	Vol. : «Gallien»	?	1 200	rétro-lin	3	I-V + II-III

69	Pupput	?	?	rétro-lin	3	I-V + II-III
70	Sala	?	?	rétro-vir, 1, dex	3	I-V + II-III

L'identification de l'édifice est suivie de sa datation ; de la superficie du bloc balnéaire (en m²); de la nature de l'itinéraire, circulaire ou rétrograde, et du type de plan; du nombre de salles chauffées; des fusions de pièces chauffées éventuellement réalisées.

CHAPHITRE IV

L'ITINÉRAIRE BALNÉAIRE

ANALYSE DES SALLES : ARCHITECTURE ET VOCABULAIRE

> «Nous avons tourné dans la rue du Départ, à moins que ce soit celle de l'Arrivée, je les confonds. Nous avons passé devant l'Inno-Montparnasse et débouché sur la place de Rennes... Sur ce, il a viré très brutalement sur la place et enfilé à toute allure l'autre rue, celle de l'Arrivée, à moins que ce ne soit celle du Départ, enfin l'autre, et il s'est mis à avaler les croisements comme un dingue».
>
> J.-P. Manchette, *Morgue pleine*, p. 61-62.

Avant même l'élaboration du catalogue, et afin que cette opération soit possible, nous avons dû choisir un mode de lecture du circuit chauffé des thermes romains. L'histoire de la constitution progressive des édifices balnéaires et l'examen de quelques constructions nous avaient conduit à opter clairement pour les analyses de D. Krencker perfectionnées par A. Lézine, en rejetant les schémas, parfois anciens, parfois récents, qui brouillent l'interprétation des monuments en multipliant le nombre de salles désignées par le même nom. Ces schémas nient une spécification rationnelle des salles et cessent d'être opératoires dans la mesure où ils ne s'articulent plus avec une pratique balnéaire. Que peut bien signifier l'existence de plusieurs *caldaria* placés en des endroits divers de l'itinéraire suivi par le baigneur? Soit nous sommes en présence d'une architecture répétitive, et il faut en expliquer les raisons, analyser la technique balnéaire qui en résulte. Soit le même mot désigne des réalités diverses, et un tel vocabulaire devient inadéquat.

Maintenant que nous avons catalogué et analysé l'ensemble des bâtiments africains, il est nécessaire de revenir sur ce point afin de confronter notre premier jugement, déjà ancré dans le concret, à une prise en compte encore plus systématique de ce dernier.

I – Différenciation des salles chauffées

Dans chaque édifice, une pièce chauffée est déjà définie par sa place dans le circuit. La question est de savoir si cette position est, du moins dans la plupart des cas, déterminante et correspond à un local doté de caractéristiques stables au-delà de quelques variantes qui ne modifient pas la nature de sa fonction, ou si, au contraire, les salles peuvent être disposées selon un ordre susceptible de varier profondément.

La tentative la plus récente d'identifier systématiquement les pièces chauffées est celle d'I. Nielsen. Pour comprendre le système auquel elle se réfère, il faut consulter l'appendice où elle analyse les éléments qui composent les

bains. Si nous nous en tenons au type d'édifice qui domine à l'époque impériale, sans revenir sur les spécificités de l'époque hellénistique et ses séquelles au Ier siècle, on constate que la grille de lecture d'I. Nielsen repose sur trois locaux essentiels.

Il s'agit d'abord du *tepidarium*. Il est équipé d'un hypocauste, parfois de doubles-parois, et est chauffé indirectement ou directement, ce dernier mode tendant à se généraliser. Il assure une transition vers les salles les plus chaudes (et, faudrait-il ajouter, inversement du plus chaud vers le froid), peut servir de vestiaire et de salon et, ce qui est essentiel pour notre propos, permet de se laver avant le bain chaud. Il possède souvent des bassins, parfois chauffés directement par des fours qui sont cependant rarement munis de chaudières : selon le parti adopté, le bain était donc chaud ou tiède.

Il s'agit ensuite du *caldarium*, que l'on atteint à partir du *tepidarium* ou du *sudatorium*. C'est la principale pièce destinée au bain chaud, mais la grande humidité qui y règne permet aussi d'y prendre un bain de vapeur. De plus, elle permet également de se nettoyer : cette fonction était autrefois assurée par un *labrum*, elle l'est désormais par l'une des baignoires d'eau chaude.

Le troisième local essentiel est l'étuve, nommée autrefois *laconicum* lorsqu'elle n'était chauffée que par des braseros, désormais appelée *sudatorium* à partir du moment où elle bénéficie de moyens de chauffage modernes dont l'efficacité est accrue par les dimensions toujours restreintes de cette pièce. Cette étuve est soit sèche, soit humide, mais la rareté des traces d'arrivée d'eau montre que, le plus souvent, la transpiration était obtenue dans une ambiance sèche. Le *caldarium* offrait d'ailleurs un bain de vapeur.

À ces trois composantes essentielles, il faut éventuellement ajouter l'*unctorium*, pièce bien difficile à identifier car le baigneur s'enduit d'huile à plusieurs reprises dans son cycle balnéaire et parce que ce local est dénué de caractéristiques. Ainsi, il peut être ou non sur hypocauste. On le recherchera donc plutôt vers le secteur vestiaire-*frigidarium*, afin qu'y soient effectués les massages et la dernière onction après le bain froid.

Tel est le schéma d'I. Nielsen. On notera qu'elle refuse de prendre en considération le *destrictarium*[1]. Pour elle, il s'agit d'un local uniquement lié à la palestre, où l'on se débarrasse du mélange de poussière et d'huile qui couvre la peau après les exercices. Ce terme ne saurait donc désigner une pièce intégrée dans le circuit chauffé.

Cette interprétation d'ensemble n'est pas satisfaisante pour plusieurs raisons. D'abord nous ne pouvons que maintenir la définition que nous avons donnée du bain de vapeur (ci-dessus, p. 101). Ce dernier se caractérise par l'utilisation, comme moyen de chauffage privilégié et souvent exclusif, de vapeur d'eau volontairement produite dans ce but. L'instrument utilisé n'est plus une chaudière, mais une bouilloire destinée à produire de la vapeur[2]. En revanche, dans une étuve sèche, la chaleur est produite soit par un brasero, ou tout moyen équivalent tel que des pierres chauffées, soit par le chauffage du sol et des parois. Mais aucune étuve n'est totalement sèche, ce serait insupportable et dangereux. En ce sens, l'expression d'étuve humide est doublement fallacieuse : toute étuve sèche est plus ou moins humide, et l'étuve «humide» chauffée par hypocauste et *tubuli* n'existe pas. Le sauna, où fuse l'eau jetée sur les pierres rougies, est une étuve sèche. On peut certes se servir de la chaleur qui règne dans le *caldarium* pour provoquer une transpiration. Elle se fera dans une ambiance particulièrement humidifiée par la présence de grands bassins. Cela ne transforme pas la salle des bains chauds en bain de vapeur. On remarquera d'ailleurs que l'usage des doubles-parois y a considérablement atténué les phénomènes de condensation et le degré d'humidité qui en résultait : les auteurs anciens vantent la clarté et la transparence de l'air de ces grandes salles.

[1] C'est aussi la position de J. DeLaine : cf. ci-dessus, Ière partie, chap. I, note 6.

[2] Sur cette mutation radicale des techniques de chauffage, qui aboutit à l'abandon complet du système de l'hypocauste et de la paroi chauffante, cf. Lézine, *Architecture romaine*, p. 31-35.

Plus important que ce point, qui reste de détail, est le fait que l'interprétation d'I. Nielsen aboutit à morceler le bain de propreté et à lui faire perdre toute sa cohérence. D'après elle, on se nettoie dans le *tepidarium* et dans un des *alvei* du *caldarium*. Le bain de propreté n'est ainsi ni clairement localisé, ni logiquement placé dans le circuit.

En ce qui concerne le *tepidarium*, il faut remarquer que ce local, lorsqu'il sert uniquement à l'entrée dans le circuit chauffé, n'est quasiment jamais équipé d'un bassin. Certes, celui-ci a pu être détruit, ou des installations plus légères pouvaient exister. Il est cependant remarquablement frappant que nous ne connaissions qu'un seul cas de *tepidarium* d'entrée avec bassin, celui des thermes Nord-Ouest de Timgad[3]. En revanche, sans être systématique, la présence d'un ou deux *alvei* est bien attestée dans les *tepidaria* de sortie : certains programmes offraient au baigneur une possibilité d'immersion dans l'eau tiède, entre les bains chaud et froid[4]. Tout indique que la fonction essentielle des *tepidaria*, et de celui d'entrée en particulier, était d'assurer une transition : on stationnait dans ce dernier pour s'habituer à la chaleur, on s'y déshabillait pour les plus frileux, on ne faisait que le traverser sans s'y attarder pour les plus robustes. Sans doute aussi permettait-il de mieux préserver la chaleur qui régnait dans les salles suivantes.

Il apparaît tout aussi contestable de consacrer un des bassins du *caldarium* aux opérations de propreté. En règle générale, rien ne distingue réellement les divers *solia*, et il est même des salles des bains chauds pourvues d'un unique *solium*. Concentrer l'essentiel des opérations balnéaires dans une seule salle est un contresens.

En fait, l'examen des bains anciens (pl. XVII-XVIII) éclaire la nature de leurs successeurs. Leur *caldarium* est pourvu d'une abside abritant un *labrum*. Tous les auteurs s'accordent à dire que cette *schola labri* est un des lieux où le baigneur se décrasse. Or, il disparaît complètement par la suite. Si une vasque subsiste, elle est simplement destinée à des aspersions, par exemple d'eau froide, dans le cadre des opérations liées au bain chaud. Il n'y a donc pas de raison de maintenir dans le *caldarium* une activité de nettoyage qui n'appartient qu'aux édifices anciens et dont le support architectural n'existe plus dans les nouveaux.

Dans cette optique, il nous semble qu'il ne faut pas chercher une postérité à la *schola labri*, qui s'efface purement et simplement lorsque l'organisation d'ensemble des bâtiments balnéaires se modifie profondément au cours du Ier siècle. Dans un même *caldarium*, il est fréquent que les baignoires soient de dimensions différentes. Réserver le terme de *solium* à la plus vaste d'entre elles, et continuer à appeler *labrum* la plus petite, qui correspondrait à un bain d'aspersion, nous semble un abus de langage. Ce sont purement et simplement deux *solia*, tous deux destinés à des bains par immersion[5].

Si cette *schola labri* disparaît donc bel et bien, reste que le nettoiement qu'elle permettait, et qui est une opération incontournable, doit désormais être assumé selon d'autres modalités. Or, on constate que cette évolution ar-

[3] Pl. CIV-4. Même imparfaite car soumise à l'état de conservation des vestiges, cette donnée interdit de penser que le *tepidarium* d'entrée était fréquemment doté d'un bassin destiné au nettoiement du baigneur (*contra* Nielsen, p. 158).

[4] Par exemple Carthage, grands thermes Est de Maktar, thermes liciniens de Thugga, grands thermes de Cuicul, grands thermes Sud d'Hippone, grands thermes de Madaure... Inversement, il est parfois certain que cet équipement n'existait pas : thermes du centre à Gigthis, thermes d'été à Thuburbo Maius, grands thermes de Lambèse, grands thermes Est et Sud de Timgad...

[5] Cette idée selon laquelle une des baignoires du *caldarium* serait une vasque pour aspersion, «héritière du *labrum* pompéien», est due à R. Rebuffat. Dans son analyse des salles des bains chauds de Tingitane, qui comprennent souvent deux baignoires de taille différente, il assigne la plus grande au bain par immersion, la plus petite, logée dans une niche absidale ou rectangulaire, à ces aspersions (*Thamusida*, II, p. 183-185). Ce schéma a, dès lors, été repris pour l'analyse des thermes marocains (cf. É. Lenoir, qui désigne clairement la petite baignoire par le mot *labrum* : *Thermes romains de Maurétanie Tingitane*, dans *Thermes romains*, p. 157-158). À notre avis, la différence de taille des *solia* ne permet nullement de leur attribuer une fonction différente.

chitecturale correspond justement à l'adjonction d'une pièce supplémentaire intégrée dans le circuit chauffé. C'est alors que, dans les programmes les plus développés, deux salles s'interposent entre le *tepidarium* et le *caldarium*, c'est-à-dire entre un local de transition et la salle des bains chauds. Il ne peut s'agir que du bain de propreté. Le plus souvent, les différents auteurs s'accordent sur l'identification de l'étuve, précédant immédiatement le *caldarium*. Outre son rôle dans les soins du corps, il ne faut pas oublier que c'est en ce lieu que s'achève son nettoyage. I. Nielsen passe sous silence cet aspect : il est pourtant clair que la forte sudation finit de débarrasser la peau de ses dernières impuretés. L'essentiel du nettoiement doit cependant s'effectuer ailleurs. Il ne peut l'être que dans la salle qui précède l'étuve, véritable *destrictarium* désormais intégré à sa place rationnelle dans le circuit balnéaire.

L'argument d'I. Nielsen selon lequel le *destrictarium* serait intimement lié à la palestre, et ne pourrait donc s'insérer parmi les autres pièces chauffées, n'est en rien convaincant[6]. D'abord, les thermes évoluent : on ne peut figer éternellement ce local en la position, d'ailleurs hypothétique, qu'il occupe dans les thermes de Stabies, à Pompéi, au Ier siècle av. n.è. (pl. XVI-3). Le temps n'est plus où l'athlète se contentait d'installations balnéaires réduites : désormais, il utilise le complexe thermal associé aux espaces sportifs. Ensuite, l'insertion du *destrictarium* parmi d'autres salles n'interdit pas la préservation de cheminements qui en facilitent l'usage aux athlètes. Ainsi dans les thermes memmiens de Bulla Regia, où les sportifs paraissent avoir bénéficié d'un itinéraire particulier reliant directement le *destrictarium* à la palestre en évitant le *tepidarium*. Ainsi également dans de nombreux bâtiments où un raccourci leur épargne de parcourir la totalité du circuit chauffé. Enfin, le *destrictarium* paraît avoir été parfois dédoublé. C'est, du moins, la solution qui semble adoptée à plusieurs reprises au Maroc, où une première salle de décrassage fait partie de l'itinéraire principal, sous la forme d'une fusion avec l'étuve, tandis qu'une seconde conserve son autonomie[7]. De toute façon, la nécessité de se nettoyer n'est pas le propre des usagers de la palestre. Elle vaut pour tout le monde. Dès lors, l'insertion dans l'itinéraire chauffé d'un lieu spécifique devient une nécessité à partir du moment où les anciens endroits de nettoiement disparaissent. Que cette pièce ait conservé le nom de *destrictarium*, nous n'en avons nulle preuve, mais cela est de peu d'importance. Outre l'étuve, il existe un local où l'on procède à un premier grattage au strigile, et ce ne peut être que celui qui précède cette dernière, lorsqu'il n'est pas fusionné avec elle dans les programmes architecturaux restreints.

L'étude de la façon dont cette salle II est conçue est une autre manière de confirmer son identification comme *destrictarium*. Nous savons en effet que ce dernier est une salle chauffée mais sans excès, certainement plus que le *tepidarium* afin de faciliter le bain de propreté, mais beaucoup moins que l'étuve qui doit provoquer une forte exsudation. Nous pouvons donc nous référer à l'équipement des diverses salles en foyers afin de nous faire une idée du degré de température qu'on souhaitait leur apporter. Il est vrai qu'il faut rester prudent : un foyer peut être plus puissant qu'un autre; on peut aussi plus ou moins forcer les feux. Cette donnée est cependant susceptible de nous fournir des indications.

Si nous laissons de côté les cas rarissimes où le *tepidarium* d'entrée est dépourvu d'hypocauste (thermes à la palestre de Gigthis, Sidi Mechrig, grands thermes de Cuicul), cette pièce peut être soit dotée d'un four, soit chauf-

[6] Nielsen, *Thermae*, p. 165. Si un lien privilégié avec la palestre (ou d'ailleurs les gymnases) peut être maintenu, comme nous allons le voir, ce n'est pas une nécessité. Il y avait peu d'inconvénients à ce qu'un sportif traverse le *tepidarium* pour gagner le *destrictarium* si le plan de l'édifice l'imposait (*contra* Rebuffat, *Vocabulaire*, p. 4, qui estime nécessaire une liaison directe entre palestre et salle de décrassage).

[7] Banasa, grands thermes Ouest; Lixus, thermes du théâtre-amphithéâtre? Volubilis, thermes «de Gallien» ainsi, peut-être, que les thermes Nord.

fée seulement de manière indirecte : les deux partis s'équilibrent si nous excluons du calcul un certain nombre de thermes marocains équipés d'un unique foyer, évidemment lié au *caldarium*. La situation est équivalente lorsque les deux salles tièdes sont fusionnées. En revanche, il est tout à fait exceptionnel qu'un *tepidarium* de sortie soit chauffé directement[8]. Le caractère tiède de ces pièces de transition I et V apparaît donc clairement.

Le statut de la salle II est nettement différent. Un chauffage indirect est quasiment inexistant : on ne le rencontre que dans le cas des minuscules thermes militaires de Ras-el-aïn Tlalet ou de celui, plus étonnant, des grands thermes de Thina, du moins si on peut se fier aux relevés anciens. Inversement, la présence de deux foyers est presque aussi exceptionnelle[9]. Les parois chauffantes sont courantes, mais peuvent être absentes[10]. Ces caractéristiques démontrent que nous sommes en présence d'un local nettement plus chauffé que les *tepidaria*, mais qui se distingue tout aussi clairement de l'étuve, dont les capacités de chauffage apparaissent bien supérieures. Cela ne se marque guère par le nombre de foyers, qui sont tout aussi rarement deux que pour les *destrictaria*. On notera cependant que l'absence totale de four n'est jamais attestée, tout comme celle de double-cloison. Surtout, ces capacités de chauffage sont appliquées à un volume plus restreint de la salle. Dans presque tous les cas, l'étuve, par ailleurs située au cœur du secteur chauffé et dont les déperditions de chaleur sont donc limitées, occupe une superficie moindre que le *destrictarium*[11].

Le mode de chauffage des différents locaux correspond donc parfaitement à une cohérence d'ensemble, la chaleur croissant progressivement du *tepidarium* d'entrée au *caldarium*, toujours doté du plus grand nombre de foyers[12]. Dans ce cadre, le *destrictarium*, qui, pour assumer ses fonctions, nécessite une chaleur restant encore modérée, trouve logiquement sa place entre le *tepidarium* et l'étuve.

Une dernière confirmation de la cohérence de cette interprétation est apportée par la nature de l'équipement des salles II et III. Comme pour les *tepidaria*, on se heurte à l'état des vestiges et à des publications souvent lacunaires sur ces questions de circulation de l'eau, qui a pourtant souvent laissé des traces, même si les conduites de plomb ont été le plus souvent récupérées[13]. Dans la plupart des cas, nous en sommes donc réduit à noter la présence ou l'absence de bassin, alors qu'une

[8] Ce choix n'est pas uniquement dû à des contraintes, à savoir la difficulté de chauffer une pièce souvent placée au milieu d'autres salles. Ainsi, dans les grands thermes Nord de Timgad, on a réservé deux cours afin de desservir le foyer du *tepidarium* d'entrée. Il eût été aisé, à partir de la même cour, d'alimenter un second four destiné à l'autre salle tiède, choix qui n'a pas été effectué. Il est vrai que, contrairement à la première pièce du circuit, la dernière bénéficie de la proximité de salles très chauffées, en particulier le *caldarium*. On notera aussi le cas particulier des thermes liciniens de Thugga où le *tepidarium* de sortie était peut-être dépourvu d'hypocauste.

[9] *Destrictarium* à deux foyers : thermes du centre à Gigthis; thermes liciniens de Thugga; petits thermes du centre et grands thermes Sud de Timgad.

[10] *Destrictarium* dépourvu de paroi chauffante : thermes de la palestre et du centre à Gigthis ; thermes des mois à Thina, avant un remaniement qui dota la pièce de ce mode de chauffage; thermes d'Aïn Doura à Thugga. Des doubles-cloisons sont, en revanche, attestées dans dix cas.

[11] Cette taille restreinte de l'étuve par rapport au *destrictarium* se vérifie de façon quasi systématique dans les thermes africains, confirmant ainsi la remarque d'A. Lézine (*Architecture romaine*, p. 20). Dans tout notre catalogue, les seules « exceptions » sont les suivantes : Ras-el-aïn Tlalet, mais le *destrictarium* y est, exceptionnellement, dénué de chauffage direct si bien que l'étuve, de dimensions au demeurant fort restreintes, est plus chauffée que lui; grands thermes de Thaenae, mais, là encore, le *destrictarium* est dépourvu de chauffage direct; Thubursicu Numidarum, mais le *destrictarium* y est exceptionnellement petit; enfin, à Rusguniae et dans les thermes du marché de Sertius, à Timgad, les deux pièces sont sensiblement équivalentes. Dans tous les autres bâtiments, le rapport est nettement en faveur du *destrictarium*.

[12] Un *caldarium* doté d'un seul foyer est la marque d'un petit programme balnéaire. En règle générale, il y en a au moins deux, et fréquemment plus. On en trouve six dans les thermes memmiens de Bulla Regia, dans les thermes Ouest de Maktar, dans les thermes liciniens de Thugga, peut-être sept dans les grands thermes Sud d'Hippone, et même neuf dans les grands thermes Ouest de Caesarea.

[13] Nous avons tenté d'analyser systématiquement les témoins d'adduction et d'évacuation des eaux dans les parties dégagées des thermes memmiens de Bulla Regia (Broise, Thébert, *Thermes memmiens*, p. 327-337).

pièce pouvait être alimentée en eau sous d'autres formes. En particulier, le *labrum* ne disparaît pas avec la *schola labri* et peut constituer un point d'eau complémentaire des piscines ou se substituant à elles[14].

Si, par force, nous nous contentons cependant du critère des bassins, quelques remarques peuvent être faites. On constate d'abord un certain nombre de cas où une telle installation est attestée dans le *laconicum* de façon certaine[15]. Cela n'empêche nullement l'étuve de rester sèche. Si le bassin est parfois assez vaste et assez profond pour permettre une immersion, cette eau devait surtout servir à la régulation de la siccité du local, à des aspersions et comme pédiluve[16].

Sans doute notre documentation ne permet-elle pas de nous faire une idée précise de la fréquence réelle d'un bassin dans l'étuve. La comparaison avec la salle II est cependant instructive. Alors que la nature des données disponibles est la même, on repère trois fois plus d'exemples de *destrictaria* équipés d'un bassin[17]. Les besoins en eau apparaissent donc plus grands dans la première salle du bain de propreté que dans la seconde, et ces besoins expliquent sans doute, dans une large mesure, la fréquente présence d'une telle installation dans les cas de fusion II-III[18]. Malgré l'imperfection des données, la comparaison avec les *tepidaria* d'entrée, où cet aménagement est tout à fait exceptionnel, ne manque pas d'être éclairante. Tout indique que le baigneur se lave en II, non en I.

L'examen précis des bâtiments africains confirme donc parfaitement l'analyse proposée par A. Lézine. Ils sont articulés en trois parties : un secteur de transition entre les pièces froides et chauffées de l'édifice (I,V ou I-V), un bain de propreté (II, III ou II-III), un bain d'immersion (IV). En dernière analyse, il ne s'agit que du perfectionnement de l'art du bain hellénistique et de la rationalisation de son expression architecturale. Bien entendu, de telles caractéristiques n'ont rien de spécifiquement africain.

Si l'on renonce à cette appréhension des composantes essentielles que sont propreté et immersion, en diluant la première tout au long du parcours, ce qui revient, en dernière instance, à nier l'existence d'un local de décrassage et à négliger le rôle de l'étuve dans le processus de nettoiement, on aboutit à une lecture chaotique et contradictoire des édifices balnéaires. I. Nielsen ne livre une interprétation complète de bâtiments précis qu'à travers ses plans annotés. Plusieurs incohérences apparaissent alors.

Tout repose sur la volonté de ne pas originaliser un *destrictarium*. Dès lors, ce local peut être appelé *tepidarium*, ce qui implique l'existence de bâtiments où le circuit chauffé s'ouvre par une enfilade de deux *tepidaria*, parti qui serait dépourvu de sens[19]. Il peut aussi

[14] On ne peut pas restituer un *labrum* dans l'abside du *caldarium* des grands thermes Nord d'Hippone (cf. la notice). Ces objets ont été le plus souvent récupérés après la désaffectation du bâtiment. Un grand vase de marbre orné de bas-reliefs a cependant été trouvé dans le *frigidarium* des grands thermes Sud de Timgad : sa forme semble en faire plus un objet décoratif qu'une vasque à fonction balnéaire. Dans les thermes du centre de Gigthis, au moins un des deux foyers du *destrictarium* était équipé d'une chaudière, alors que la pièce était démunie de bassin : il est tentant de restituer un *labrum*, mais il n'en subsistait apparemment aucune trace (cf. la notice).

[15] Grands thermes et *Asclepieium* de Lambèse, thermes Nord-Ouest de Timgad. Il faut sans doute en restituer un dans les thermes d'été et d'hiver de Thuburbo Maius, peut-être dans les thermes du centre de Gigthis et les grands thermes Sud de Timgad.

[16] Lézine, *Architecture romaine*, p. 20.

[17] *Destrictaria* avec bassin : Ad Sava municipium; grands thermes Ouest de Caesarea; thermes du capitole de Cuicul; grands thermes de Lambèse; thermes Sud de Rapidum; Thubursicu Numidarum; grands thermes Est, petits thermes du centre, thermes du marché de Sertius et grands thermes Sud de Timgad. Il faut peut-être ajouter à cette liste les thermes d'été de Thuburbo Maius, l'*Asclepieium* de Lambèse et les petits thermes de Madaure, ainsi que les bains de Sidi Mechrig.

[18] Salle II-III avec bassin : thermes au Nord-Ouest du théâtre, à Bulla Regia; Columnata; thermes Est de Cuicul; thermes des Filadelfes et petits thermes Sud à Timgad; Sala. D'autres cas restent incertains.

[19] Par exemple les thermes de Carthage (fig. 179), les thermes liciniens de Thugga (fig. 186 = ici pl. I-3) ou les grands thermes Ouest de Cherchel (fig. 191). On parvient même à trois *tepidaria* d'entrée dans les grands thermes de Madaure, si bien que le monument ne se compose plus que de quatre pièces tièdes et d'un *caldarium* (fig. 195).

être qualifié de *caldarium*, en particulier lorsqu'il est doté d'un bassin. Cette salle des bains chauds, point culminant de l'itinéraire chauffé et dont l'unicité fonde la particularité, se trouve alors démultipliée[20]. Cette manière de nommer les salles aboutit à des plans invraisemblables, où le même mot sert à désigner des locaux dont la nature diffère radicalement, qu'il s'agisse de leur emplacement, de leurs dimensions, de leur mode de chauffage ou de leur aménagement interne.

Dans certains cas, I. Nielsen a même recours à une typologie mixte des salles qui repose sur un vocabulaire dont on aimerait connaître les définitions. Quelle peut bien être la nature d'un local appelé «*sudatorium-tepidarium*»[21] ou «*caldarium-tepidarium*»[22]? À chaque fois ces termes, dont on n'imagine pas ce qu'ils peuvent signifier, sont utilisés pour désigner ce que nous interprétons comme un *destrictarium* ou un *destrictarium-laconicum*.

Il nous paraît donc évident que le refus d'identifier un bain de propreté spécifique aboutit à des interprétations floues des bâtiments, dont la cohérence se dissout totalement. Dans l'état actuel de la documentation et de la réflexion, le schéma de lecture proposé par A. Lézine nous paraît le seul convaincant. Il rend compte des caractéristiques particulières de chacune des salles qui composent l'itinéraire chauffé et restitue toute la logique de ce dernier.

II – L'apport des textes à la compréhension des édifices balnéaires

Les textes constituent une source d'information irremplaçable. Pourtant, les informations qu'ils nous fournissent sont décevantes et, tant pour l'Afrique que pour l'ensemble de l'Empire, ils sont d'utilisation délicate. Les rarissimes traités techniques, dans l'état où ils nous sont parvenus, soulèvent autant de problèmes qu'ils en résolvent. Les textes littéraires se contentent d'allusions ou s'attardent sur l'exceptionnel, le merveilleux, négligeant l'habituel, ce qui est évident pour l'auteur mais ne l'est plus pour nous, et qu'il nous intéresserait tant de connaître. Quant aux inscriptions, elles mêlent souvent détails et expressions techniques peu explicites à considérations et éloges d'ordre général dans une association qui rend leur exploitation difficile.

Nous pouvons cependant tenter, en privilégiant la documentation africaine et en sollicitant éventuellement des éclairages externes, de chercher quelques éléments de réflexion dans ce que nous apporte ce type de sources.

1) *Le nom des édifices balnéaires*

a) Inscriptions

La façon dont on appelait les édifices balnéaires se caractérise par la diversité du vocabulaire. Diversité des mots (*lavacrum*, *thermae*, *balneum*), mais aussi diversité de la forme d'un même mot (*lavacrum*, *lavacra*; *balneum*, *balnea*, *balineum*, *balneola*, *balneae*, *balinae*, *balnearia*).

On a parfois tenté d'ordonner la richesse de ce vocabulaire en attribuant aux différents termes un sens différent. La tentative n'est pas désespérée. Le mot *thermae* est souvent associé à des constructions ambitieuses, et cette association devient nette lorsque les Régionaires distinguent, à Rome, la dizaine de *thermae* des centaines de *balnea*. Il n'empêche que, selon les monuments et les sources, le même édifice peut être appelé successivement des deux manières[23].

[20] Dans les grands thermes symétriques de Lambèse (fig. 197 = ici pl. I-4), le baigneur traverse ainsi trois *caldaria* successifs, si bien que le monument se compose, au total, de trois *tepidaria* et cinq *caldaria*.

[21] Dernier état des grands thermes de Sbéitla, secteur Ouest (fig. 189), thermes des chasseurs de Lambèse (fig. 193), Thubursicu Numidarum (fig. 205).

[22] Rusguniae (fig. 192); petits thermes Est (fig. 199) et grands thermes Est (fig. 200) de Timgad.

[23] À Rome, les bains de Sura sont signalés par l'inscription *Bal Surae* sur la *forma Urbis* et sont donnés pour des thermes dans les Régionaires. F. Yegül (*Baths*, p. 43) souligne l'association du mot *thermae* avec un bâtiment ample et de propriété publique, sans dissimuler la souplesse de la pratique (cf. aussi Rebuffat, *Vocabulaire*, p. 23). I. Nielsen a proposé de distinguer les *thermae*, grandes constructions dotées de palestre et vaste salle couverte, des *balnea*, bâtiment moins monumental et dénué d'aires sportives. Mais elle n'établit cette différenciation que dans le but de clarifier son discours, sans lui attribuer une valeur explicative des pratiques antiques (*Thermae*, p. 3).

Les textes africains apportent quelques éléments de réflexion. Les inscriptions constituent une documentation de nature spécifique, qu'il convient de traiter à part. Nous avons pu repérer 74 cas où l'édifice balnéaire est précisément désigné. Le mot le plus fréquemment utilisé est *thermae*, qui apparaît de façon sûre ou très probable 46 fois[24].

Il faut préciser la façon dont cette désignation est employée mais, auparavant, il est éclairant de repérer les termes concurrents. On trouve 6 fois *Baiae*. Ce n'est pas une surprise : la renommée de la station de Baies était telle que le nom de la cité était devenu synonyme d'édifice balnéaire. Le contexte dans lequel on recourt à ce procédé est cependant tout à fait caractéristique. Dans tous les cas sauf un, il s'agit d'inscriptions musives apposées dans des bains privés, hors de tout contexte officiel[25]. De plus, cet usage apparaît tardif : toutes les datations, plus ou moins bien étayées, renvoient au IV^e^ siècle ou à une époque encore postérieure. Le texte de Tunis, célébrant les bains de Gebamund, doit être placé à part, étant donné sa dimension officielle que traduisent son support, une grande plaque de pierre, et son contenu. C'est la seule fois où *Baiae* sert à désigner un bâtiment public (nº 66).

Après *thermae*, le mot le plus couramment utilisé est *balneum* et ses dérivés, qui interviennent 19 fois[26]. À plusieurs reprises, il semble que le choix de cette expression soit déterminé par l'usage. Ainsi pour désigner des constructions privées[27] ou également des bains militaires[28]. La documentation est trop restreinte pour que l'on puisse dégager une règle stricte, mais il semble bien que les thermes destinés aux soldats soient normalement désignés de cette manière[29]. En tout cas, la gamme de sens de l'expression est très large et elle est bien attestée pour des monuments publics (cf. nºs 53 et 99).

Il existe une quatrième façon de nommer un édifice balnéaire, le mot *lavacra*, que l'on trouve trois fois, toujours au pluriel conformément à l'usage le plus courant[30]. L'expression est d'ailleurs ambivalente et peut également désigner, tout comme en français le mot bain, l'acte balnéaire. C'est le sens qu'il nous semble devoir lui être attribué dans l'inscription nº 98, où le terme est au demeurant au singulier, mais aussi dans le texte nº 148, où il est au pluriel[31]. Il faut enfin remarquer que *lavacra* peut être utilisé pour des édifices publics mais aussi privés : c'est, selon toute probabilité, à ce dernier contexte qu'il faut attribuer l'inscription nº 194 de Tigava.

Si nous revenons à l'emploi de *thermae*, on constate alors, par comparaison avec le vocabulaire précédent, des particularités remarquables. De fait, le mot paraît réservé aux édifices publics. Chaque fois que nous connaissons la nature du bâtiment concerné, et nous

[24] Nous renvoyons à la numérotation des inscriptions utilisée dans le catalogue correspondant au dernier chapitre de cet ouvrage. Dans le recensement des textes utilisant le mot *thermae*, nous ne prenons en compte ni Vallis nº 70, où la restitution est hypothétique, ni Cirta nº 101 où la restitution est très probable étant donné le surnom impérial du bâtiment mais où le mot a complètement disparu.

[25] *Baiae* dans un cadre privé : nºs 14, 18, 19, 33, 45. Actuellement, en ce qui concerne l'Afrique du Nord, cet usage n'est attesté que dans sa partie la plus orientale.

[26] *Balneum* = 5 : nºs 106, 119, 168, 186, 195.

Balnea (neutre pluriel) = 1 : nº 75.

Balineum = 6 : nºs 53, 97, 100, 155, 184, 196.

Balneae = 3 : nºs 35, 99, 148.

Formes incertaines = 4 : nºs 20, *balne[um ? a? as? aria ? ola ?]*; nº 58, *bal* [–], qui permet de restituer toutes les variantes possibles; nº 118, *balin[eo ? eis ?]*; nº 154, [*bal? bali ?]neum*.

[27] Nºs 75, 100, 106, 168, 184, 186, 196. Le mot est alors toujours un neutre singulier, ce qui correspond à l'usage pour désigner un bain privé (Varron, *LL* 9, 6, cité par Rebuffat, *Vocabulaire*, p. 24). La seule exception, sans doute imposée par les besoins de la versification, est le neutre pluriel d'Aïn Bessem = nº 75.

[28] Nºs 154, 155, 195, auxquels il faut peut-être ajouter les nºs 117 et 118. On notera l'expression *balneum castrorum* (Pomaria, nº 154).

[29] Nous ne voyons qu'un seul cas qui ferait peut-être exception, l'inscription de Lambèse nº 120 qui précise que la III^e^ légion restaure des *thermas*, mais rien ne prouve qu'il s'agisse d'un bâtiment militaire.

[30] Inscriptions nºs 49, 50, 194. R. Rebuffat (*Vocabulaire*, p. 23) signale que le mot *lavacrum* était un mot courant utilisé pendant toute l'histoire du bain romain. Son emploi essentiellement au pluriel est démontré par les exemples qu'il cite ensuite.

[31] Nous comprenons que le curateur restaure à ses frais la *cellam balnearum* en ruine *usibusque lavacrorum denegatam*, et rendue inapte à la pratique balnéaire.

la connaissons avec certitude ou avec une forte probabilité dans la plupart des cas, les *thermae* sont des bâtiments ouverts à tous. Une seule inscription, trouvée à Saldae dans un contexte inconnu (nº 158), laisse penser que le mot est appliqué à une construction privée, étant donné la façon curieuse dont l'anonyme auteur d'actions de grâce se signale à la première personne[32]. De façon complémentaire, un bâtiment ouvert au public est usuellement dénommé *thermae*[33].

Nous pouvons même être plus précis. Alors que dans d'autres régions, telle l'Italie, le mot *thermae* peut s'appliquer à des bâtiments de propriété privée[34], il n'en va pas de même en Afrique. Si de tels édifices peuvent bénéficier des largesses d'un évergète, ils sont toujours, du moins lorsque nous connaissons leur statut avec précision, propriété de la cité.

Peut-être cette façon africaine d'employer strictement le mot *thermae* est-elle partiellement une illusion due à la nature de notre documentation épigraphique. De fait, en Afrique, elle ne nous fournit quasiment aucun cas certain de bains ouverts au public et de propriété privée. Il dut pourtant bien en exister, tels ceux des Laberii, à Oudna, pour lesquels nous ignorons la façon dont ils étaient dénommés. Il est cependant des exceptions. D'abord le *balneum Terenti Donati* de Cuicul (nº 106) : le choix du nom est significatif et confirme que, en Afrique, le lien *thermae*/propriété publique est remarquable. Ensuite deux inscriptions (nºs 107 et 168) sont libellées d'une manière qui laisse penser que nous sommes en présence de thermes privés dont on vante la qualité auprès d'une clientèle potentielle. Dans ces deux cas encore, l'édifice est désigné par le mot *balneum*. On notera aussi que l'introduction à la *disputatio* entre Augustin et le prêtre manichéen Fortunatus précise qu'elle se déroula *in balneis Sossii*, bains de propriété privée. Le contexte implique qu'ils étaient vastes, et donc ouverts au public. Même s'il ne s'agit pas d'une inscription, on peut penser que ce document nous livre la façon dont l'édifice était usuellement appelé, façon qui confirme qu'un bâtiment possédé par un privé est, au moins de façon préférentielle, désigné par le mot *balneum*, ici au pluriel ce qui fait que nous ne pouvons savoir s'il s'agit d'un neutre ou d'un féminin.

Une des raisons de ce lien doit sans doute être recherchée dans la façon dont l'expression *thermae*, en Afrique comme ailleurs, connote très souvent une construction d'une certaine ampleur, caractéristique qui relève plus de l'architecture publique, même si le financement est le fait d'un évergète généreux, que des réalisations privées. Chaque fois que nous pouvons mettre une inscription mentionnant des *thermae* en rapport avec les vestiges d'un monument, on constate l'ampleur de ce dernier (Ammaedarea, Sufetula, Thuburbo Maius, Madauros, Thamugadi), et parfois même son appartenance au groupe des bains semi-symétriques (Bulla Regia) ou symétriques (Karthago, Thugga, Calama, Cuicul). Cette façon d'appeler *thermae*, de façon privilégiée sinon exclusive, les grandes constructions balnéaires se lit également à travers des associations qui, elles, apparaissent réellement exclusives. Les édifices qualifiés d'été ou d'hiver, et qui répondent toujours à des programmes ambitieux, sont invariablement des *thermae*[35], tout comme ceux qui ont été jugés dignes d'être désignés par un *cognomen* impérial[36].

[32] La mention du *genius thermarum* n'implique pas un contexte privé. À Castellum Mastarense, le *genius balinei* apparaît dans un bâtiment public (nº 97). Dans les grands thermes Sud de Thamugadi, une dédicace au génie de la ville est également anonyme (nº 175). Il n'en reste pas moins que l'usage de la première personne par un personnage anonyme ne trouve de parallèle que dans la sphère privée, à Sidi Ghrib (nº 39) ou Sullecthum (nº 45). On notera aussi l'inscription de Tigava (nº 194) où le restaurateur des bains, célébré à la deuxième personne, reste également anonyme.

[33] Nous avons repéré 54 bâtiments qui étaient certainement ou probablement ouverts au public : 44 sont des *thermae*. Les dix autres sont appelés *lavacra* (nº 49) ou Baiae (nº 66) ou *balneum* (ou dérivés) : nºs 20, 35, 53, 58, 97, 99, 106 et 148.

[34] Rebuffat, *Vocabulaire*, p. 23.

[35] Nºs 2 (Abitinae), 5 (Haïdra), 41 (Sufetula), 50 et 51 (Thuburbo Maius), 63 (Tubernuc), 146 (Madaure).

[36] Nº 55, Thubursicu Bure, *thermae Gallienianae* ; nº 57, Thugga, *thermae Anton (?) inianae ;* nº 162, Siga, *thermae Antoninianae ;* nº 190, Thubursicu Numidarum, *thermae Traianarum*. À Cirta, il est donc très probable qu'il faille rétablir *thermae Constantinianae*, mais le mot est complètement perdu (nº 101).

En réalité, comme dans les autres régions de l'Empire, la façon de dénommer les édifices balnéaires reste souple. C'est peut-être ce que signalent deux inscriptions de Madaure où il est possible que le même bâtiment soit respectivement appelé *thermae* et *balnea* (n^{os} 146 et 148). C'est, de toute façon, ce que démontre le texte de Thuburbo Maius où le même édifice est, à cinq lignes d'intervalle, désigné par les mots *thermae aestiuales* et *lauacra* (n° 50). Il n'en reste pas moins que la pratique africaine comporte une forte tendance à recourir très fréquemment à *thermae* pour signaler non seulement des édifices dotés d'une certaine ampleur, ce qui recoupe des pratiques d'autres lieux, mais aussi le caractère public de l'établissement, à savoir la nature du propriétaire et, à un degré moindre, son ouverture à toute clientèle. Pour cerner plus précisément cette éventuelle spécificité africaine, il serait nécessaire de conduire une enquête systématique dans d'autres régions de l'Empire.

b) Quelques textes

Ici comme dans la suite de l'analyse, nous ne nous référerons qu'à quelques ensembles de textes afin d'essayer de dégager certains aspects de la pratique littéraire et de la confronter aux leçons des inscriptions.

Un premier ensemble est le groupe de cinq poèmes que Felix a consacrés aux thermes construits par le roi vandale Thrasamund à Alianas[37]. Nous sommes en présence d'une réalisation importante, ou du moins qui est glorifiée comme telle. Au niveau de l'appellation du bâtiment, la pratique recoupe celle qui se dégage de l'étude des inscriptions. Le mot qui s'impose est *thermae* : il est présent dans les cinq poèmes et quatre fois de façon exclusive. Dans le cinquième, le bâtiment est désigné deux fois, comme *lavacra* et *thermae* : le couple de mots est exactement le même que celui utilisé dans l'inscription de Thuburbo Maius, n° 50[38]. Dans Riese 212, on trouve même le mot associé à la forme adjectivale du nom royal, dans la lignée de la tradition romaine : *Thrasamundiacae thermae*. On notera enfin la mention de la célèbre station de Baies. Cependant, dans ce cas, cette référence n'est pas utilisée, comme dans l'inscription de Tunis n° 66, en tant que synonyme de bâtiment balnéaire. Il ne s'agit que d'une comparaison, où la splendeur des thermes d'Alinas surpasse celle de la cité du golfe de Naples. Cette fois encore, nous retrouvons, pour cet édifice royal, un vocabulaire qui respecte les règles traditionnelles de l'épigraphie balnéaire africaine[39].

La situation est complètement différente si nous prenons en considération les écrits de

[37] Ces poèmes de Felix sont extraits de l'*Anthologie latine*, ensemble d'environ 400 pièces regroupées très anciennement (le manuscrit principal, le *Codex Salmasianus*, remonte au VII^e-VIII^e siècle et l'absence de mention de Justinien implique sans doute que la compilation est antérieure à la reconquête byzantine). L'édition est l'œuvre d'A. Riese, *Anthologia Latina, sive poesis latinae supplementum*, I (*carmina in codicibus scripta*), 1 (*libri salmasiani aliorumque carmina*), Leipzig, 1869 et 1894, Amsterdam, 1973. Les poèmes qui nous intéressent portent les n^{os} 210 à 214. Ces textes ont été repris par P. Monceaux, *Enquête sur l'épigraphie chrétienne d'Afrique*, dans *RA*, 7, 1906, p. 261-266, n^{os} 158 à 162. Ils ont été récemment étudiés dans un article collectif, *Memorabile factum*, où une traduction est également proposée.

Thrasamund règne de 496 à 523. Alianae se trouve en bord de mer, certainement dans la région de Carthage et sans doute même tout près de la capitale (Riese 376, v. 19-20, commentaire de P. Monceaux, p. 262). On a pensé à la région de La Marsa. Il n'y a aucune raison de chercher une station thermale dotée de sources curatives et de penser à Korbous ou Hammam Lif. Les bienfaits physiques que procurent ces thermes (Riese 211, v. 11-12, 212, v. 8-12) sont le propre de tous les édifices balnéaires, sans qu'il y ait besoin que leurs eaux soient dotées de qualités particulières (*contra Memorabile factum*, p. 237-238).

Ces pièces de vers étaient sans doute destinées à figurer dans les thermes sous forme d'inscriptions. Leur nature recoupe donc, probablement, celle de la documentation que nous venons d'analyser.

[38] Riese 214, v. 4 et 6. En l'occurrence, le choix extraordinaire du mot *lavacra*, à la fin du vers 4, peut partiellement s'expliquer par les besoins du télestiche, l'éloge du souverain étant exprimé par le biais d'un acro-méso-télestiche.

[39] Riese 211, v. 1 : *Nobilis insultat Baiarum fabrica thermis*. Le poème Riese 377 montre cependant une autre pratique. Cette pièce de vers est peut-être de Florentinus, autre poète de la cour de Thrasamund, et décrit peut-être, lui aussi, les thermes d'Alianas (*Memorabile factum*, p. 258-260). Dans ce cas, la construction est désignée par le mot *Baiae*.

Tertullien[40]. Le mot *thermae* n'y apparaît pas, l'auteur lui préférant systématiquement *balneum*, au neutre singulier et pluriel et au féminin pluriel[41]. *Lavacrum* est également utilisé, mais ses significations sont multiples. Le plus souvent, il est synonyme de baptême, mais il peut aussi désigner l'acte balnéaire ou l'édifice même[42].

Tertullien ne s'attarde guère sur les thermes. Il les mentionne simplement au passage, pour signaler un interdit, utiliser la façon dont, collectivement ou individuellement, les gens s'y comportent. Ils ne sont jamais l'objet même de l'analyse, mais uniquement une petite pièce dans un raisonnement beaucoup plus vaste. Ainsi, dans l'*Apologeticum*, les bains n'apparaissent, directement ou indirectement, que trois fois, et chaque fois dans une énumération dont ils ne constituent qu'un élément. Ils servent ainsi à démontrer le manque de religiosité des païens qui demandent à Jupiter de faire tomber la pluie alors que bains, cabarets et lupanars fonctionnent[43]. Ou à établir que les chrétiens ne nuisent pas à la vie économique, car ils vivent dans la société, fréquentent eux aussi forum, marché, bains, boutiques, foires... se gardant seulement d'en user avec excès, le thème des bains étant alors repris pour illustrer ce qu'est le mode de vie chrétien[44]. Ou enfin à prouver l'innocence des chrétiens, puisque ce ne sont pas eux qui sont assassins, coupeurs de bourse, sacrilèges ou détrousseurs de baigneurs[45].

Il peut donc apparaître logique que le vocabulaire de Tertullien et celui des inscriptions, le plus souvent officielles, diffèrent profondément : les préoccupations fondamentales ne sont pas les mêmes. Si certains mots se recoupent, on ne peut manquer d'être frappé par les divergences profondes des deux discours, non seulement dans leur fond, ce qui est bien compréhensible, mais aussi dans leur forme et, plus précisément, dans le choix des mots utilisés.

Il est donc intéressant de faire intervenir un autre élément de comparaison, à savoir un auteur africain païen, Apulée[46]. On constate alors une grande similitude dans le choix des mots : absence de *thermae*, préférence systématique pour *balneum*, usage de *lavacrum*, terme doté de plusieurs significations[47]. Les différences entre les deux auteurs sont minimes et, en réalité, se résument au fait qu'Apulée utilise *balneum* presque uniquement au féminin pluriel,

[40] Le dépouillement des œuvres de Tertullien est grandement facilité par le travail de G. Claesson, *Index tertullianeus*, Paris, 1974.

[41] Cf. Claesson, *ibid.*, p. 164. Le féminin est le plus courant, mais la forme *balneis*, souvent employée, reste ambiguë et il n'y a pas de raison de la rattacher systématiquement à *balneae*.

[42] Ainsi, dans le *De corona*, Tertullien joue sur tous les sens du mot, utilisé pour désigner le baptême (11, 30), l'acte de se baigner (3, 3 : *... ex que ea die lavacro quotidiano per totam ebdomadem abstinemus*) et, juste après, les édifices balnéaires (3,4 : *Ad omnem progressum atque promotum, ad omnem aditum et exitum... ad lavacra, ad mensas... frontem signaculo terimus*).

Le recours au pluriel n'est pas utilisé pour distinguer les thermes. Dans la citation précédente, le mot est au pluriel, mais il ouvre une longue énumération dont toutes les composantes sont au même nombre. L'emploi du singulier, pour désigner le bâtiment, est d'ailleurs bien attesté : *Sed et cibum non prius sumere et lavacrum non prius adire quam interposita oratione fideles decet* (*De oratione*, 25, 6). On mettra l'expression en parallèle avec *in balneum ire* (Rebuffat, *Vocabulaire*, p. 28).

[43] *Denique cum ab imbribus aestiva hiberna suspendunt et annus in cura est, vos quidem cottidie pasti statimque pransuri, balneis et cauponis et lupanaribus operantibus, aquilicia Iovi immolatis...* (XL, 13).

[44] *... nullum fructum operum eius* (Dieu) *repudiamus, plane temperamus, ne ultra modum aut perperam utamur. Itaque non sine foro, non sine macello, non sine balneis, tabernis, officinis, stabulis, nundinis vestris ceterisque commerciis cohabitamus hoc saeculum... Non lavo sub noctem Saturnalibus, ne et noctem et diem perdam; sed lavo et debita hora et salubri, quae mihi et calorem et sanguinem servet : frigere et pallere post lavacrum mortuus possum* (XLII, 2 et 4).

[45] *Quot a vobis nocentes variis criminum elogiis recensentur. Quis illic sicarius, quis manticularius, quis sacrilegus aut corruptor aut lavantium praedo idem etiam christianus ascribitur?*

[46] La belle édition du Dauphin, par Julianus Floridus, Paris, 1688, comporte un *index vocabulorum* de l'ensemble des œuvres d'Apulée.

[47] Dans les *Métamorphoses*, *lavacrum*, au singulier comme chez Tertullien, peut désigner l'établissement balnéaire (I, 7, 2; II, 19, 5, où le mot est au pluriel mais concerne plusieurs bâtiments; III, 12, 5). La plupart du temps, il désigne, toujours comme chez Tertullien, le fait de se baigner (II, 11, 4; IV, 5, 7; IV, 7, 4; IV, 8, 3; V, 2, 3; V, 3, 1; V, 5, 6; V, 8, 1; VI, 28, 5; VIII, 7, 6; IX, 17, 5; XI, 1, 4; XI, 23, 1).

quoiqu'il n'ignore pas complètement la forme du neutre singulier[48].

Cette étude aurait besoin d'être approfondie. En l'état, elle semble cependant indiquer avec clarté que la façon d'appeler un édifice balnéaire diffère profondément si l'on prend en considération les inscriptions et les textes littéraires. Dans ces derniers, le bannissement du mot *thermae*, qui fleurit au contraire dans les premières, est un phénomène tout à fait frappant.

2) *Le nom des salles*

Il arrive qu'une inscription, en particulier lorsqu'il s'agit de détailler des travaux ponctuels visant à la restauration, l'agrandissement ou la construction de certains secteurs d'un bâtiment thermal, nous fournisse un aperçu du vocabulaire utilisé par les contemporains pour désigner les parties qui composaient un édifice balnéaire.

a) Secteur de l'entrée principale

Un certain nombre de termes doivent, de toute évidence, être rattachés au secteur des entrées. Parfois, ils ne présentent nulle spécificité et ne posent pas de problème particulier. C'est le cas d'*ingressus*. On prend cependant soin, à Abbir Maius (nº 1), de nous signaler que l'on décora un accès aux thermes nouvellement construit (*ad perfectionem cultumque perductos ingressus nouos*)[49]. Il en va de même du *pronaum*, que l'on s'accorde à traduire par porche. Le mot apparaît peut-être à Henchir Haouli (nº 21). La réfection de sa charpente est mentionnée à Madaure (nº 146). Le mot *porticus* est plus délicat dans la mesure où il s'applique à une colonnade tant externe qu'interne. Dans ce dernier cas, au singulier ou au pluriel, il peut, par exemple, désigner les portiques de la palestre et même suffire à signaler l'ensemble de ce lieu d'exercices[50].

Dans la même inscription de Madaure, nº 146, la *porticus* se situe dans le secteur de l'entrée. Elle est, en effet, étroitement associée au *pronaum* et à un *atrium*, terme sur lequel nous allons revenir. Cette étroite connexion se marque dans l'organisation du texte. La première partie concerne des travaux effectués dans les salles chauffées, aux frais de la cité et sous le contrôle du patron et curateur de la colonie. L'inscription pourrait s'arrêter là. Elle se développe en une seconde partie mutilée, qui concerne l'entrée principale et où l'on voit réapparaître le nom du curateur : on peut se demander s'il ne finança pas lui-même cette autre tranche de travaux qu'il aurait donc été nécessaire de bien distinguer de la première, ce qui expliquerait la curieuse composition du texte. Quoi qu'il en soit, le lien architectural entre ces composantes du secteur de l'entrée est fortement souligné par les termes employés dans l'inscription.

Il existe, dès lors, deux façons de comprendre ce passage du texte. La *porticus* peut être un portique de façade, d'un type bien attesté archéologiquement mais aussi épigraphiquement[51]. Elle peut aussi désigner la palestre[52]. Si cette inscription concerne bien les grands thermes de Madaure, on peut tenter de chercher une réponse sur le terrain (pl. XC-1). L'état des lieux nous laisse cependant dans l'incertitude : l'espace qui sépare le bloc bal-

[48] Dans les *Métamorphoses*, l'emploi de *balneae* est systématique : I, 5, 5; I, 23, 8; I, 25, 6; IV, 8, 9; V, 15, 1; X, 13, 7; X, 15, 5; XI, 23, 1. Il est donc logique de penser que la forme *balneis* est également un féminin pluriel (III, 16, 3; IX, 21, 6). Dans toute l'œuvre d'Apulée, l'index de Julianus Floridus ne permet de repérer que deux occurrences de la forme neutre : *Apol.*, LIX, 3 et *Flor.*, IX, 26.

[49] Ce terme est aussi employé dans un sens plus général, par exemple pour mentionner la pose de colonnes à l'entrée de salles thermales : *...cetera restaurata adque... columnis ingressu cellarum... ornata* (nº 34).

[50] Nielsen, *Thermae*, p. 164 (notice Xystos, Porticus).

[51] Le mot est alors au singulier, ce qui est le cas ici : Nielsen, *Thermae*, p. 164, qui cite, entre autres, *CIL*, XII, 1357 (*porticus ante thermas*) et *Cod. Theod.*, 15, 1, 50 (sur le portique de façade des thermes d'Honorius, à Rome). C'est de cette manière que C. Lepelley interprète le texte de Madaure, parlant d'un «portique d'accès».

[52] C'est l'interprétation que donne I. Nielsen de l'inscription de Madaure (*Thermae*, p. 163, notice Vestibulum, Atrium). Pour elle, l'*atrium* commande la *porticus*. De fait, le texte, dont la fin est mutilée, paraît signaler la restauration de la charpente de la *porticus*, pour ceux qui entrent par l'*atrium*, et du porche lié à ceux-ci, pour ceux qui arrivent par la rue. Faut-il comprendre que la *porticus* (palestre?) était accessible par un *atrium* et, directement, à partir de la rue? Ou que le porche est simplement attenant au portique (Gsell, *Mdaourouch*, p. 109)?

néaire de la rue est fort ruiné. On y a reconnu les traces d'un portique. Il aurait pu appartenir à la rue : cela semble cependant peu probable dans la mesure où il ne subsiste nulle trace d'un tel parti hors de ce secteur. Il faut donc sans doute le rattacher aux bains. Il peut dès lors s'agir d'un portique de façade, disposé le long de la rue. Cependant, on comprendrait mal l'organisation de l'espace situé entre ce dernier et le couloir de service, espace qui paraît avoir été découvert et qui aurait donc été inutilisé. Comme le proposait S. Gsell, il semble par conséquent préférable d'y reconnaître une palestre dotée d'un unique portique, et tel serait alors le sens qu'il conviendrait de donner à *porticus* dans cette inscription. On notera que le mot apparaît également à Henchir Haouli (nº 21) où l'état de l'inscription ne permet pas de cerner la façon dont il y est utilisé, ainsi qu'à Aubuzza (nº 7) où l'on peut se demander si son association à un jeu de balle doit nous orienter vers le sens de palestre, ou, du moins, vers celui d'un portique interne à l'édifice.

L'expression *atrium* présente également quelques difficultés. Le cas de l'architecture domestique, cadre dont elle relève par excellence, laisse penser que nous sommes toujours dans le secteur des entrées. Cet a priori est confirmé par les deux inscriptions qui mentionnent cette pièce. La première, nous venons de le voir, associe un «portique», un porche et un *atrium*. Sur le terrain, nous nous heurtons à la même difficulté que pour la *porticus*. Cependant, les fouilleurs ont signalé, en avant de la porte principale du bloc balnéaire proprement dit, un espace qui pourrait avoir été une cour. Il est possible qu'il s'agisse de l'*atrium*, complètement ruiné.

La seconde inscription (Thugga, nº 57) apporte, au premier abord, moins d'informations sur l'emplacement de l'*atrium thermarum* qui est l'objet de travaux, mais, dans ce cas, nous pouvons confronter le texte à des vestiges mieux conservés. Rappelons que les constructions situées au Nord des thermes liciniens surplombent ces derniers. L'entrée des bains, placée de ce côté, comprend donc un vestibule construit sur des citernes afin qu'il soit au même niveau que la rue et les bâtiments voisins. Ce vestibule commande un escalier qui permet au visiteur de descendre et gagner ainsi l'édifice proprement dit. Cet accès débouche dans un péristyle par lequel il faut passer pour accéder aux salles balnéaires (pl. LXIV).

Dès lors, la localisation de l'*atrium thermarum* dépend de la lecture de l'inscription. L'interprétation traditionnelle consiste à comprendre que la construction de l'*atrium*, entreprise longtemps auparavant au-dessus de réservoirs, a été achevée par les soins du curateur[53]. Cette interprétation désigne le vestibule d'entrée installé sur des citernes. Elle ne s'impose cependant pas de toute évidence. L'expression *ab antiquis coeptum* ne se suffit pas à elle-même et suppose un mot sous-entendu, par exemple *temporibus*. Mais on peut aussi mettre en rapport *antiquis* et *exceptoriis* et lire : *atrium... ab antiquis coeptum exceptoriis*, c'est-à-dire un *atrium* dont la construction a été entreprise à partir d'anciennes citernes, et c'est dès lors le péristyle inférieur qui correspond le mieux aux données de l'inscription[54]. Si l'on considère aussi que subsistent seulement les deux premières lettres du mot *subiectis* et que, de plus, cet adjectif, fort hypothétiquement restitué, peut aussi bien signifier que les réservoirs en question sont situés non pas sous l'*atrium*, mais simplement voisins de ce dernier, force est de constater que l'inscription dont nous disposons n'apporte pas d'argument décisif quant à la localisation de celui-ci.

Ce dossier complexe montre donc que ce texte, de lecture finalement délicate, ne permet

[53] Poinssot et Lantier, *BAC* 1925, p. XXXIII-XXXIV; Lepelley, *Cités*, II, p. 221 : cette interprétation conduit l'auteur à isoler *exceptoriis in eodem loco subiectis* en plaçant ces mots entre deux virgules.

[54] La traduction proposée par Z. Ben Abdallah (*Bardo*, p. 89, nº 225) n'est pas claire, tout comme l'inscription. En tout cas, elle aussi rattache *antiquis* à *exceptoriis*, ce qui nous paraît effectivement la lecture la plus logique. On remarquera d'ailleurs que l'accès aux thermes a été remanié : dans le plan primitif, l'escalier est coudé et évite l'actuel vestibule d'entrée. Ce dernier ne paraît donc guère pouvoir correspondre à un *atrium* qui aurait été commencé depuis longtemps : l'espace ne faisait peut-être même pas partie des thermes avant les ultimes travaux qui ont remanié le secteur de l'entrée.

pas de trancher entre les deux hypothèses d'identification habituellement proposées, à savoir le vestibule d'entrée supérieur et le péristyle qui se développe au bas de l'escalier. On peut cependant remarquer que le terme *atrium* implique un espace central hypèthre, le couvrement périphérique devant être soutenu par un support qui, dans le cadre d'une architecture publique, ne peut guère être que des colonnes. L'importance du lieu découle d'ailleurs de la nature même de l'inscription, qui est uniquement consacrée à sa restauration. Il semble difficile d'installer un tel parti architectural dans le vestibule supérieur, volume restreint de forme allongée et occupant nettement moins de 40 m². La situation est entièrement différente au niveau inférieur, qui offre plus de 130 m² et où se développe précisément la colonnade qu'implique, à notre avis, le mot *atrium*.

Ce parti n'est pas sans grandeur. Il interpose entre l'extérieur et la partie interne des thermes un espace de nature mixte, mi-ouvert, mi-couvert, valorisé par l'utilisation du thème de la colonnade. À une échelle différente, il joue un peu le même rôle qu'une palestre précédant le bloc balnéaire.

À notre connaissance, l'expression *atrium thermarum* est peu attestée épigraphiquement[55]. Ce parti architectural semble pourtant avoir connu une diffusion bien plus large. Les thermes suburbains d'Herculanum en offrent une version ancienne et réduite, mais spectaculaire par son état de conservation. L'exemple n'est pas isolé[56]. Il ne paraît pas que cette solution ait joui, en Afrique, d'une faveur particulière. Qu'elle y soit signalée deux fois, et si rarement ailleurs, n'est sans doute dû qu'à la relative richesse épigraphique de ces régions.

b) *Frigidarium*

Ce mot et ses dérivés semblent utilisés essentiellement dans les textes. Nous n'en connaissons pas d'exemple épigraphique en Afrique et n'en avons repéré que fort peu dans le reste de l'Empire[57]. En revanche, dans les inscriptions, on voit apparaître l'expression de *cella piscinalis*[58]. Épigraphiquement, ce terme est attesté essentiellement, sinon uniquement, en Afrique, où nous en connaissons trois mentions[59].

Il faut cependant noter que, dans ces trois cas, n'a été conservée que l'épithète *piscinalis*, le substantif *cella* étant restitué. Dans les thermes de Membressa (nº 31), on met en place *statuas et ornatum piscinales*. On peut comprendre soit que l'on orne les thermes

[55] *AÉ*, 1898, 12 : *atrium thermarum Constantinianorum*, dans les thermes du port, à Éphèse. Sur cette construction, cf. Yegül, *Baths*, p. 453, note 11. Les thermes sont reliés à la grande rue à portiques unissant le port au théâtre par une place elliptique, elle-même bordée de colonnades, qui conduit à l'*atrium*. Celui-ci, de plan rectangulaire, est divisé en trois nefs par deux rangées de colonnes corinthiennes (cf. pl. CLII-4, à l'angle Sud-Ouest de la palestre). Les nefs latérales sont voûtées, la nef centrale, beaucoup plus large, devait être hypèthre. Ce parti dérive ainsi, de façon originale mais claire, de l'*atrium*, ce que l'inscription démontre (*contra* Nielsen, *Thermae*, p. 163).

[56] I. Nielsen a proposé l'identification de certains *atria* : outre Herculanum (fig. 76 = ici pl. XVIII-3), Turris Libisonis (fig. 134), Sabratha (fig. 187), et peut-être Zilil où le parti s'éloigne cependant du modèle (fig. 127 : cf. ici pl. CXXVI-2, espace P?). En utilisant son catalogue, on peut aussi envisager, en recherchant une pièce à colonnade située dans le secteur de l'entrée, de reconnaitre un *atrium* à Vaison-la-Romaine (fig. 110), Collen (fig. 138), ou Lepcis Magna, dans les deux locaux d'entrée flanquant la *natatio* (fig. 183 : cf. ici pl. CLV-9). Dans nos régions, il faut aussi penser aux deux grands thermes d'Acholla, ceux du Nord où un *atrium* à *impluvium* tétrastyle flanque la *natatio* (Picard, *Mts Piot*, 63, p. 64), et ceux du thiase marin où G. Picard restitue deux portiques donnant sur une cour hypèthre (*Ant. afric.*, 2, 1968, p. 96) : nous aurions un parti évoquant celui d'Éphèse.

[57] *IRT*, 396 (Lepcis Magna) : *cellam f[rigi]darii*. Le mot latin *frigidarium*, directement traduit en grec, est attesté dans la partie orientale de l'Empire : cf. D. Nikolov, *Inscription relative à l'édification d'un établissement de bains près de Stara Zagora*, dans *Archeologia* (Sofia), 1, 1968, p. 47.

[58] Ce terme n'apparaît ni dans Lézine, *Architecture romaine*, ni dans Rebuffat, *Vocabulaire* ou *Thamusida*, II, ni dans Yegül, *Baths*. En revanche, il est signalé par I. Nielsen, qui considère qu'il s'agit d'un synonyme de *frigidarium* (*Thermae*, p. 153 et 154).

[59] Henchir Haouli (nº 21) : --- *pisc*]*inalis*. Sufetula (nº 41) : ---] *piscinalem thermarum*.

Madauros (nº 147) : *piscinalem istam* [--] *et soliarem cellam*.

grâce à des statues et à la pose d'un décor mosaïqué dans les bassins (Lepelley, *Cités*, II, p. 142), soit, plutôt, que ces derniers sont décorés et de statues et de mosaïques, ce qui évite une faute d'accord sur *piscinales*, l'adjectif étant rapporté aux deux composantes du décor dont il précise l'emplacement. Quoi qu'il en soit, nous avons là un exemple précis où *piscinalis* ne qualifie pas une *cella*.

Il faut donc se montrer prudent dans les restitutions, et ne pas supposer systématiquement que la lacune ne pouvait que comporter le mot *cella*. Cependant, dans les trois cas qui nous concernent, l'hypothèse paraît plausible. Reste, dès lors, à cerner le sens de *cella piscinalis*. Ce terme apparaît, sous une forme pluriel, dans Palladius, I, 39, 4 : *Piscinales cellae in aestivis balneis a septentrione in hiemalibus a meridie.*

La traduction de R. Martin (CUF, 1976) est la suivante : «Dans les salles de bains d'été, les loges doivent recevoir le jour du côté du nord, dans celles d'hiver du côté du midi».

Elle doit évidemment être corrigée. Les *aestivae balneae* sont les thermes dits d'été. La traduction, systématique dans tout ce chapitre, de *cella* par «loge» est impropre : le terme signifie tout simplement salle thermale, ce qui n'a rien à voir avec toutes les idées que recouvre le concept de loge. Cela ne nous éclaire cependant pas sur la nature précise des pièces que désignent ces *piscinales cellae*, et les interprétations varient : *frigidarium* (Gsell, Joly, *Mdaourouch*, p. 110, note 5), *caldarium* (Lézine, *Architecture romaine*, p. 17, note 57), ou logements des *solia* (Martin, CUF, p. 174)[60]?

Si nous reprenons l'ensemble du chapitre *De balneis*, on constate que, après un premier paragraphe concernant des généralités (utilité du *balneum*; choix de son emplacement et de son orientation), toute la suite du texte, jusqu'à la mention des *cellae piscinales*, ne concerne que le secteur chauffé (§ 2 : mode de construction des *suspensurae*; § 3 : description de la chaudière : c'est la traduction qui s'impose pour le mot *miliarium*, récipient en plomb au fond de cuivre ou de bronze, installé à l'extérieur, sur le foyer, dans le secteur des *solia* auxquels il est relié par des tuyaux). La première phrase du § 4 concerne la forme de ces baignoires d'eau chaude. Immédiatement après, on trouve la mention des *cellae piscinales* et la question de leur orientation. La suite du texte revient à des généralités sur l'utilisation des eaux usées provenant des thermes, sur le mode de construction des couvrements et l'installation éventuelle de l'appartement d'hiver au-dessus des bains.

La structure du texte est donc contraignante : si l'on excepte la phrase qui nous intéresse, lorsque Palladius parle avec précision des installations thermales, il ne s'intéresse qu'au secteur chauffé. Nous sommes dès lors en présence de plusieurs hypothèses :

– On peut considérer que, comme toutes les installations qui précèdent, les *cellae piscinales* appartiennent au secteur chauffé. L'interprétation de R. Martin présente l'avantage de bien rendre compte du pluriel utilisé par Palladius. En revanche, elle ne correspond ni au sens usuel de *cella*, ni au sens général de la phrase qui parle de l'emplacement des fenêtres : les *cellae piscinales* sont des salles, non «des sortes de boxes (ou loges, ou cabines)» où seraient logés les *solia* (Martin, p. 174).

– Si l'on reste dans le secteur chauffé, il faut donc chercher quelle salle est désignée par l'expression *piscinales cellae*. Pour expliquer le pluriel, on pense alors que Palladius parle globalement des thermes. L'épithète *piscinalis* impose dans ce cas l'identification de la salle chauffée qui est, par excellence, dotée de baignoires, à savoir le *caldarium*. C'est l'interprétation d'A. Lézine. Elle se heurte à plusieurs obstacles. D'abord, elle n'est pas argumentée. Pour étayer son affirmation, l'auteur se contente d'accoler à Palladius un renvoi à *ILS*, 5731, c'est-à-dire à l'inscription de Mem-

[60] La compréhention du texte de Palladius implique que l'on se tourne vers une de ses sources essentielles, Faventinus. Cependant, chez ce dernier auteur, le passage sur les thermes d'été et d'hiver est plus développé mais l'expression de *piscinales cellae* n'apparaît pas, si bien que l'on peut se demander dans quelle mesure Palladius s'en est réellement inspiré. De plus, il pose d'importants problèmes d'interprétation : cf. ci-dessous, V^{e} partie, chap. II, note 62.

bressa nº 31 que nous avons analysée ci-dessus et qui ne saurait en rien constituer un argument. Ensuite, deux des inscriptions dont nous sommes parti, celles d'Henchir Haouli et de Madaure, mentionnent, de façon très rapprochée des *cellae* d'une part *piscinalis*, d'autre part *soliaris*. Ce dernier terme ne pouvant que désigner le *caldarium*, le premier signale une autre salle. Enfin, le mot *piscina* est habituellement utilisé pour des bassins froids ou pour des plans d'eau suffisamment grands pour que l'on puisse y nager. Palladius lui-même, lorsqu'il parle des baignoires chauffées, les appelle *solia*, et non *piscinae*.

– Si l'on veut cependant toujours rester dans le secteur chauffé, il faut se fonder sur l'inscription de Madaure nº 147 et sur l'interprétation qu'en donne S. Gsell (*Mdaourouch*, p. 110). Ce dernier attribue la description des dommages subis par l'hypocauste aux deux salles, c'est-à-dire non seulement à la *cella soliaris* mais aussi à la pièce qualifiée de *piscinalis*. Cette dernière étant donc considérée comme chauffée, mais ne pouvant être le *caldarium*, on se trouve alors dans ce qui nous paraît être une impasse. De fait, aucune salle chauffée, hormis la salle des bains chauds, ne mérite cette épithète de *piscinalis*, même s'il peut se faire que l'une ou l'autre soit parfois dotée d'un bassin. Il nous paraît donc que, dans l'inscription de Madaure, soit *piscinalis* ne qualifie pas une salle, soit cette *cella piscinalis* n'est pas concernée par les désordres de l'hypocauste décrits par la suite et n'appartient pas au secteur chauffé.

– La dernière hypothèse consiste effectivement à considérer que la *cella piscinalis* doit être cherchée dans le secteur froid, et donc à l'identifier au *frigidarium*. Cette solution présente l'avantage d'être en conformité avec l'emploi usuel de *piscina*. Le texte de Palladius n'interdit pas une telle interprétation : on peut penser que, après s'être attardé sur l'aménagement des salles chaudes, ce que justifient les délicats problèmes techniques qui caractérisent ces dernières, il se contente d'une rapide remarque sur la principale salle du secteur froid. De même, aucune des inscriptions ne constitue d'obstacle à cette lecture, même celle de Madaure dont l'interprétation est incertaine. On notera d'ailleurs que S. Gsell, qui considère que la salle *piscinalis* de Madaure était chauffée, pense inversement que les *piscinales cellae* mentionnées par Palladius sont des *frigidaria* (p. 110, note 5). Selon cette logique, il faudrait alors admettre que l'expression est dénuée de tout sens précis et désigne toute sorte de pièce balnéaire dotée de bassins. Le texte de Madaure ne nous paraît pas justifier une position aussi extrême. Au contraire, l'hypothèse de l'identification de la *cella piscinalis* au *frigidarium* nous semble confortée par une convergence d'arguments et formellement contredite par aucun.

Si nous considérons donc que la *cella piscinalis* correspond au *frigidarium*, d'autres termes pouvaient peut-être aussi désigner la salle des bains froids. À Madaure, une inscription du début du Vᵉ siècle (nº 148) célèbre la restauration de la *cella balnearum*. On peut s'interroger sur le sens de cette «pièce des bains», pièce par excellence : il nous semble très possible qu'il s'agisse du *frigidarium*[61].

[61] S. Gsell (*Mdaourouch*, p. 110 et note 7) considère que les travaux concernent une unique salle. La *cella balnearum* aurait donc été une pièce chauffée, puisqu'on refait ses *suspensurae*. On peut aussi se demander si on ne restaure pas la *cella* et les *suspensurae* d'un des locaux chauffés (ou même si l'on n'ajoute pas une pièce chauffée). C. Lepelley parle de «voûtes neuves», mais on ne voit pas comment accorder *cameram* et *nouis*. Ici, *camera* peut signifier non pas «voûte», mais «salle». Si les travaux ont bien porté sur deux locaux, la *cella balnearum* peut ne pas avoir été chauffée et correspondre au *frigidarium*. En tout cas, l'inscription atteste qu'il s'agit d'une salle balnéaire.

On mettra cette *cella balnearum* en parallèle avec la *cella thermarum* d'une inscription de Lepcis Magna (*IRT*, 601). R. Rebuffat pense que cette dernière expression désigne le *caldarium*, *thermae* conservant ici son sens étymologique et désignant la partie chauffée du bâtiment (*Vocabulaire*, p. 16 et 23). Il faudrait alors, probablement, distinguer ces deux types de *cellae*, *balneae* ne pouvant indiquer que l'ensemble du monument (on ne peut se référer ici au sens archaïque du mot *balneum*, d'ailleurs au singulier, tel qu'il est utilisé dans Celse pour désigner le *caldarium* : cf. ci-dessus, p. 102, note 81, et p. 91). On peut cependant se demander si *cella thermarum* signifie bien *caldarium*. En Afrique, on ne repère aucun exemple où *thermae* a, de façon évidente, un sens restreint et le contex-

L'épigraphie africaine fournit un autre exemple d'expression à laquelle nous ne connaissons pas de parallèle. Il s'agit de l'inscription d'Aïn Schkor (nº 195) qui mentionne l'agrandissement d'une salle (*exampliata priore cella*) dans le cadre d'une restauration générale de l'édifice balnéaire. Ce local est, lui aussi, difficile à identifier. Il nous semble cependant qu'une telle appellation ne peut guère s'appliquer qu'à la salle des bains froids[62].

Dans son état actuel, le dossier des inscriptions africaines présente donc des particularités certaines en ce qui concerne la dénomination du *frigidarium*. Si nos hypothèses sont exactes, il contient deux ou trois expressions différentes qui ne se retrouvent pas, ou quasiment pas, dans les autres régions de l'Empire. La comparaison avec ces dernières nécessiterait la constitution d'un dossier épigraphique comparable à celui dressé pour l'Afrique. Il semble cependant que, pour désigner cette pièce, on se serve du mot *frigidarium*, mais celui-ci, et ses dérivés, si bien attestés dans les textes littéraires, restent d'un emploi rarissime en épigraphie. Il faut donc admettre que les inscriptions, hors d'Afrique, parlent fort peu du *frigidarium*, ce qui est quelque peu étonnant même si sa structure nécessite moins de réparations que les locaux chauffés, ou chercher, dans le vocabulaire utilisé, le ou les mots qui pourraient servir à le nommer. Cette enquête sort de notre sujet, mais nous avancerons cependant une hypothèse. En Afrique, on ne voit jamais apparaître le mot *basilica* dans un contexte thermal. La situation est tout autre dans le reste de l'Occident. Il nous paraît donc difficile de ne pas envisager que ce mot s'applique, du moins le plus souvent, à la salle des bains froids. Architecturalement, il sert à désigner un vaste espace couvert, sans préjuger en rien la nature de son aménagement interne. Dans la plupart des établissements balnéaires, le *frigidarium* incarne par excellence cette définition. Il est même, dans les textes lit-

te de l'inscription de Lepcis n'impose pas cette interprétation (*contra* G. Di Vita-Évrard, dans *Thermes romains*, p. 42 et note 34).

On se trouve donc en présence de plusieurs hypothèses, entre lesquelles il nous paraît difficile de trancher. Les deux expressions désignent soit la même salle, *caldarium* ou *frigidarium*, soit des pièces différentes, et sans doute alors le *caldarium* et le *frigidarium* (il nous paraît difficile d'imaginer qu'elles ne soient utilisées que pour mentionner une des pièces de l'édifice, sans plus de précision).

[62] Nous n'avons pas retrouvé ce terme chez les chercheurs qui ont travaillé sur le vocabulaire thermal. On peut néanmoins se demander s'il n'apparaît pas dans une collection de manuels scolaires connus sous le nom d'*Hermeneumata Ps. Dositheana*. Ces manuels sont bilingues, latin-grec, et ont pour but d'enseigner le vocabulaire quotidien, grâce à des dictionnaires, alphabétiques et par sujets, à la transcription de conversations et de scènes de la vie quotidienne, et parfois à un recueil de textes pour la pratique de la lecture. Ces documents, datant sans doute du IIIe-IVe siècle, sont connus par des copies médiévales. A. C. Dionisotti a repris cette question, encore peu étudiée, à partir d'une nouvelle version copiée à la Renaissance : *From Ausonius's schooldays? A schoolbook and its relatives*, dans *JRS*, 72, 1982, p. 83-125.

Ce qui nous intéresse est qu'une des scènes de la vie quotidienne se passe dans les thermes. Il serait tout à fait excessif de dire que ce texte nous donne véritablement la succession des opérations du bain. Ainsi, dans le texte publié par A. C. Dionisotti, l'usage du strigile n'apparaît qu'à la fin. Nous n'avons donc qu'une vision morcelée. Plus précisément, on juxtapose divers itinéraires, avec insertion de listes de mots dénués de contexte précis : à notre avis, il serait illusoire de croire que l'on nous décrit un itinéraire type, qui, d'ailleurs, n'existe pas dans la pratique réelle. De plus, il semble qu'il s'agisse non pas d'un texte grec et latin élaboré de façon cohérente, mais d'un texte grec traduit, et parfois curieusement traduit.

Cette source d'information ne peut cependant être négligée. Or, après que le groupe de baigneurs est arrivé au bain, nous avons : *tu antecede in priore cum oleario* (p. 102, 56). A. C. Dionisotti propose de comprendre *in priore cella* (p. 116). Étant donné le moment où intervient cette phrase, il est tentant d'y retrouver la *prior cella* de l'inscription africaine et de comprendre que le baigneur entrant dans les thermes passe dans le dépôt prendre l'huile dont il a besoin pour les opérations du bain et pénètre dans le *frigidarium*, salle qui, dans la plupart des cas, commande le début du circuit chauffé.

En réalité, la solution *in priore cella* ne nous paraît pas bien convenir. On attendrait l'accusatif. Donc, il faut peut-être prendre *in priore* comme une forme adverbiale : tu entres d'abord, en premier. Dès lors, il faut renoncer à chercher une salle qui serait désignée par cette expression. On peut aussi penser à une altération du texte. De fait, la version grecque, *eis to emprohste*, peut désigner la première salle, certainement celle du circuit chauffé, et donc le *tepidarium*. C'est, clairement, la version donnée par d'autres manuels : *introeamus in cellam primam tepidariam* (Dionisotti, p. 116). Il nous paraît donc qu'il faut renoncer à voir dans l'expression *in priore* de ce manuel l'équivalent des termes de l'inscription africaine.

téraires, des cas où l'équivalence est formellement établie : nous pensons qu'elle était la règle dominante, sinon exclusive[63].

c) Autres composantes du secteur froid

Le *frigidarium* est environné de salles où l'on soupçonne loges des préposés, salons et autres lieux de destinations diverses sans que nous puissions véritablement les nommer. En outre, leur identification sur le terrain est le plus souvent impossible. Les inscriptions africaines apportent peu de précisions en ce domaine. Elles nous confirment cependant la présence fréquente d'une salle spécialisée pour le déshabillage, donc d'un vestiaire, appelé comme partout *apodyterium*[64].

Il est exceptionnel qu'une autre pièce froide soit citée. À Ammaedara (nº 5), on ajoute une *absida*. Le terme nous renseigne sur la forme du local, mais le texte ne nous dit rien de sa destination, ni même de son emplacement au sein du monument : on peut simplement penser que, si elle avait été chauffée, cela aurait été précisé[65]. À Aubuzza (nº 7), un évergète construit un jeu de balle (*paganicum*) et une cour (*chors*)[66]. À Carpis, probablement au Ier siècle av. n.è., on équipe un établissement balnéaire d'un *solarium* (nº 15). On a voulu y voir un cadran solaire. Le mot venant après la mention de la construction de deux salles balnéaires, on peut d'autant plus douter de cette interprétation que l'auteur qui la propose voulait aussi interpréter *laconicum* dans le sens de brasero et *destrictarium* dans celui de meuble à strigiles[67]. Il nous semble donc préférable de considérer que *solarium* désigne un local des thermes. Le nom paraît impliquer la solution habituellement proposée, à savoir un lieu où les baigneurs peuvent prendre le soleil. Le mot est cependant unique en Afrique, rare ailleurs, et son analyse est encore brouillée par la façon dont elle est habituellement mêlée à celle de l'*heliocaminus*, installation dont nous ne sommes pas du tout convaincu qu'elle appartienne aux édifices balnéaires[68].

d) Secteur chauffé

Une salle doit être placée à la transition entre les secteurs froid et chauffé, à savoir l'*unctorium* dont il est généralement admis qu'il peut s'agir d'un local doté ou non d'un chauffage. Nous avons déjà exposé les raisons pour lesquelles, à la suite d'A. Lézine, nous pensons que la recherche d'un tel local dans les thermes de quelque importance risque de s'avérer vaine dans la mesure où le baigneur s'enduit d'huile à plusieurs reprises lors de son itinéraire balnéaire. Un local spécialisé peut

[63] L'équivalence est indubitablement établie par Sidoine Apollinaire : *Hinc frigidaria dilatatur… Huic basilicae appendix piscina forinsecus… conectitur…* Elle est acceptée par F. Coarelli (*Roma*, 2, p. 335). I. Nielsen (*Thermae*, p. 162) admet que, dans de rares cas, la salle des bains froids puisse être appelée *basilica*, mais elle souligne que le terme désigne essentiellement de grandes salles de réunion éventuellement destinées aussi à accueillir des exercices physiques et à servir de vestiaire. C'est aussi, autant qu'on puisse le comprendre, l'avis de F. Yegül. Un tel flou du vocabulaire serait quelque peu surprenant : même si le sens de *basilica* est en soi peu précis quant aux fonctions du local auquel il s'applique, l'usage de l'expression *basilica thermarum* doit impliquer une définition plus stricte. On remarquera d'ailleurs que le mot est toujours employé au singulier, ce qui correspond mieux au *frigidarium*, toujours, ou presque toujours unique, qu'à de vastes salles de réunion, volontiers dédoublées dès que le bâtiment est de quelque importance. La seule exception que nous connaissions est l'inscription de Narbonne (*CIL*, XII, 4342) : cela signifie, à notre avis, soit un dédoublement du *frigidarium*, ce qui serait un choix architectural rare, soit une utilisation du terme dans un sens qui sort de la norme. Des manuels scolaires mentionnent la *basilica*, pas le *frigidarium* (Dionisotti, *ibid.*, p. 102, 57). On ne saurait en tirer de conclusion excessive.

[64] Il s'agit de la forme latinisée du nom grec. Dans le manuel édité par A. C. Dionisotti, ce dernier est rendu par *devestitorium* (et une variante par *depositorium*) : nous n'en connaissons pas d'autres exemples, alors qu'*apodyterium* est fréquent, tant dans les textes que dans les inscriptions. En Afrique, inscriptions nos 28 (Membressa), 34 (municipium Aurelium Commodianum, avec l'orthographe *apoditerium*), 56 (Thubursicu Bure).

[65] Cette *absida* doit être assimilée à la salle à abside reconnue depuis longtemps dans les thermes Nord et devant laquelle l'inscription a été trouvée (Benzina Ben Abdallah, *BAC* 1987-1989, p. 137, note 5 et p. 139).

[66] Sur le *paganicum*, cf. Rebuffat, *Vocabulaire*, p. 33-34.

[67] Cf. ci-dessus, IIe partie, chap. II, note 92.

[68] Cf. ci-dessus, p. 112-113 et 330. Cette façon de mélanger l'analyse des termes *heliocaminus* et *solarium* (Nielsen, *Thermae*, p. 161; Yegül, *Baths and bathing*, p. 382) facilite d'autant moins la réflexion que le premier mot a été mis en relation avec des réalités archéologiques d'une manière qui nous paraît erronée.

donc convenir dans de petits bains, en particulier privés, comme nous avons pu le supposer dans le cas de la maison des Asclépéia à Althiburos, et les textes l'attestent dans ce cadre. En revanche, il est dépourvu de réelle signification dans un bâtiment plus vaste. L'examen des édifices africains n'impose d'ailleurs jamais une telle identification.

Dans ce cadre, il est intéressant de noter que le dossier épigraphique africain fournit la claire mention d'une *cella unctuaria* (inscription de Thagura, n° 166). Le lieu est assez important pour que l'inscription qui célèbre sa restauration lui soit entièrement consacrée. Nous ne connaissons malheureusement pas le monument correspondant à ces travaux, et le texte ne nous fournit aucune précision sur ses caractéristiques.

Nous sommes donc en présence de plusieurs interprétations possibles. Il peut s'agir d'une pièce intégrée dans le début du circuit chauffé, comme dans la description des thermes d'Hippias par Lucien. Cependant, l'inscription précise que l'*unctorium* n'était plus en usage depuis longtemps. Il faut donc penser que les baigneurs n'étaient pas obligés de passer par elle. En particulier, ce détail paraît interdire de penser que l'expression soit une manière de désigner le *tepidarium* d'entrée. Il peut aussi s'agir d'une pièce autonome, chauffée ou non, peut-être placée dans le voisinage du *frigidarium* où, après le bain froid, le baigneur pouvait être enduit une dernière fois et massé avant de rentrer chez lui[69]. C'est cette opération finale qui pourrait sans doute le mieux justifier l'existence d'un local spécifique.

Nous nous demandons cependant si cette *cella unctuaria* désigne nécessairement une salle destinée à accueillir une des étapes du bain. En effet, nous savons que le baigneur pouvait apporter avec lui l'huile nécessaire aux onctions, mais qu'il pouvait aussi se la procurer sur place, ainsi que divers autres produits, en particulier des parfums[70]. À Thaenae, dans les thermes des mois, on a identifié le local où étaient emmagasinées les fioles destinées aux baigneurs[71]. Ne peut-on penser que l'expression *unctorium* ou *cella unctuaria* est susceptible, du moins dans certains cas, de désigner cette pièce[72] ? L'hypothèse n'est peut-être pas entièrement satisfaisante. Elle a pourtant le mérite de tenter de rendre compte d'une mention qui, sinon, serait unique dans le cadre d'un bâtiment public africain[73].

[69] C'est un des lieux où I. Nielsen situe l'*unctorium* (*Thermae*, p. 161; Pline, *Ep.*, 2, 17, 11 : *cella frigidaria... Adjacet unctorium...*). Comme elle le souligne, à Piazza Armerina, le décor mosaïqué de la pièce unissant le *frigidarium* au secteur chauffé montre un homme se faisant enduire d'huile. Peut-on en conclure qu'il s'agit de l'*unctorium* ? La mosaïque montre d'autres scènes, en particulier des desservants portant un seau, comme sur certaines mosaïques d'Ostie. Le décor ne paraît donc pas spécifiquement lié au lieu qui ressemble d'ailleurs plus à un local de transition qu'à une pièce spécifique.

Dans le cas des thermes marocains où, à la suite de plusieurs auteurs, nous proposons d'identifier un *destrictarium* autonome destiné aux sportifs (cf. ci-dessus, note 7), on pourrait aussi penser à un *unctorium*. C'est l'interprétation proposée par R. Thouvenot et A. Luquet dans le cas des grands thermes de l'Ouest de Banasa (*PSAM*, 9, 1951, p. 12-13) et repris par I. Nielsen (fig. 125). Cette solution paraît cependant peu satisfaisante : on imagine mal des bâtiments relativement importants, mais dotés seulement de quatre locaux chauffés, en consacrer un aux onctions.

[70] Sur l'*instrumentum balnei* (Apulée, *Mét.*, III, 12, 5 : *balnearus, ibus*), cf. par exemple, Nielsen, *Thermae*, p. 142-144.

[71] Ces récipients, *ampulla* ou *gutus*, ont été fréquemment retrouvés lors de la fouille de thermes. En Afrique, cf. l'énumération d'A. Merlin, dans *BAC* 1915, p. CLXIV, ou l'exemplaire trouvé à Thina (Gauckler, *NAMS*, 15, p. 338-339), ou encore les découvertes effectuées dans les thermes d'hiver de Thuburbo Maius (Merlin, *CRAI* 1917, p. 76-77). Le magasin n'a cependant été repéré qu'à Thina, dans les thermes des mois (cf. la notice). M. Fendri l'appelle *elaeothesium*, mais le terme n'est utilisé qu'une seule fois, par Vitruve (sur ce mot, dont on ne sait s'il désigne une salle où s'oignent les baigneurs, ou bien un magasin, cf. Nielsen, *Thermae*, p. 165).

[72] On notera l'inscription d'Henchir Haouli n° 21 où apparaît peut-être le mot *oleum* pour lequel A. Merlin a suggéré la restitution d'un local *ad conservandum oleum*.

[73] I. Nielsen propose plusieurs identifications d'*unctorium* dans ses plans annotés, cependant elle remarque elle-même que l'inscription de Thagura est la seule attestation écrite de la présence d'un tel local dans un édifice public (*Thermae*, p. 161). La comparaison avec l'*aleipterion* est délicate. Le manuel scolaire édité par A. C. Dionisotti traduit ce mot par *unctoria*, mais le fragment de phrase est bizarre : *Intravi in unctoria*. À moins de supposer un curieux pluriel, il faut sous-entendre *cella*, et on attendrait alors l'accusatif. La fin de la phrase est ambiguë : *poposci gutum*. On peut comprendre que le baigneur demande à un aide de lui passer le flacon d'huile, mais aussi que, étant entré dans le dépôt, il demande une fiole. Surtout,

Les salles faisant proprement partie du circuit chauffé sont, hormis la salle des bains chauds, rarement nommées dans les inscriptions africaines. Nous ne connaissons que la mention du *destrictarium* à Carpis (nº 15) et celle de l'étuve, désignée par le terme *assa* dans la même inscription et dans un texte de Bulla Regia, au demeurant fort mutilé[74].

En revanche, la salle principale, celle des bains chauds, est fréquemment citée. Un premier problème est posé par le mot *caldarium*. Nous avons déjà débattu du sens de ce terme et proposé de considérer qu'il désigne, du moins le plus souvent, la salle des bains chauds[75]. Il apparaît deux fois dans l'épigraphie africaine. À Aubuzza (nº 7), il fait partie d'une énumération de constructions. On peut considérer que le *caldarium* est compris dans une série d'annexes[76], ou même que les constructions nommées forment un ensemble : une cour, avec un ou plusieurs portiques, sur laquelle donnent un jeu de balle et un *caldarium*. Ce dernier ne serait alors, comme le propose R. Rebuffat, qu'une salle chauffée mise à la disposition des joueurs. On peut aussi penser que l'inscription commémore un ensemble de travaux effectués en plusieurs points du bâtiment, et que *caldarium* désigne effectivement la salle des bains chauds. La seconde mention de ce type de salle nous est donnée, sous une forme très mutilée, par une inscription de Sbéitla (nº 43). On ne peut rien en tirer quant au sens exact du mot, d'autant plus qu'on ne peut même pas exclure une restitution du genre *cella*] *caldari*[*a*.

En revanche, la salle des bains chauds est clairement désignée par l'expression *cella soliaris*, attestée de façon rarissime sauf dans l'épigraphie africaine. Il semble bien que nous ayons là, une fois de plus, le témoignage d'une certaine spécificité du vocabulaire thermal africain[77]. Elle se marque aussi dans la façon dont les inscriptions jouent avec cette expression : transformation de *soliaris* en substantif et peut-être même substitution de *solium* au nom de la salle, la partie la plus significative désignant le tout[78]. On a souligné que cette façon de nommer le *caldarium* appartenait au Bas-Empire. De fait, c'est la période à laquelle il faut attribuer toutes les inscriptions africaines, mais nous

l'équivalence avec *aleipterion* ne nous éclaire que partiellement. De fait, le mot, auparavant précisément utilisé pour désigner un local où on s'enduit d'huile, perd de sa précision à l'époque romaine au point d'être employé pour mentionner l'ensemble de l'édifice (C. Foss, *Aleipterion*, dans *Greek, Roman and Byzantine studies*, 16, 1975, p. 217-226). Un sens aussi général pourrait parfaitement convenir à l'inscription de Thagura si le mot *cella* n'apparaissait pas réellement impropre à une telle dilatation du sens de l'expression.

[74] *ILAfr*, 459; Broise, Thébert, *Thermes memmiens*, p. 355.

[75] Ci-dessus, IIe partie, chap. II, p. 102-104.

[76] Rebuffat, *Vocabulaire*, p. 2.

[77] L'expression apparaît dans l'*Histoire Auguste* (*Caracalla*, 9, 4-5 : *cella solearis*), ce qui tend à confirmer le lien existant entre ces textes et l'Afrique. Toutes ses autres mentions relèvent de l'épigraphie africaine :

Abbir Maius (nº 1) : *et soliarem ruina conlapsum*. On pourrait sous-entendre *soliarem cellam*, mais nous avons alors une faute d'accord sur *conlapsum*. Il semble bien que, dans ce cas, l'adjectif soit substantivé : on restaure le *soliaris*. C'est la traduction proposée par C. Lepelley (*Cités*, II, p. 54). R. Rebuffat (*Vocabulaire*, p. 18), qui accuse d'ailleurs injustement ce dernier de traduire *soliaris* par «baignoires avec sièges», parle de «la *soliaris*», mais le substantif ainsi créé doit être masculin.

Henchir Haouli (nº 21) : *soliar*[*em cellam*]. On notera que cette restitution, à la lumière du texte précédent, devient incertaine, *cella* ne s'imposant pas de manière incontournable.

Thuburbo Maius (nº 52) : *cellam s*]*oliarem cum solis*. Même remarque que pour l'inscription précédente.

Thubursica (nº 54) : *cellam soliarem*.

Madauros (nº 147) : *soliarem cellam*. Avec le suivant, c'est le seul texte qui nous donne véritablement l'expression *cella soliaris*.

Le sens de cette expression a été, pour la première fois et de manière définitive, explicité par F. G. de Pachtère, *Sur la cella soliaris des thermes de Caracalla*, dans *MÉFR*, 29, 1909, p. 401-406.

[78] F. G. de Pachtère (*ibid*., p. 405) avait déjà remarqué que *solium*, c'est-à-dire la baignoire d'eau chaude, pouvait servir à désigner la salle elle-même. R. Rebuffat (*Vocabulaire*, p. 3, note 4) n'en trouve «qu'un exemple douteux en *CIL* VIII 948, *solium estibalium*». Il nous paraît, au contraire, très vraisemblable. En fait, cette inscription de Tubernuc (nº 63) comporte *solium estibalium thermarum*. Il est difficile de comprendre que l'on mentionne la restauration d'une baignoire en précisant qu'elle appartient aux thermes d'été, précision à la fois inutile et floue. En revanche, la phrase prend tout son sens si elle signale la restauration de la salle des bains chauds.

n'avons aucun texte mentionnant cette salle à une époque antérieure, et rien ne prouve qu'elle ne portait pas déjà ce nom.

On peut faire une dernière remarque concernant le nom des salles. Hormis les plus importantes, elles sont rarement désignées par un nom précis. Parfois, les inscriptions se contentent de faire allusion à une pièce sans déterminer véritablement sa nature. Ainsi à Madaure (nº 148), où l'on construit une *cameram cum suspensuris* : il s'agit pourtant d'une salle chauffée, mais on reste dans l'imprécision[79]. Souvent même, l'inscription parle des salles en général, en employant le même mot *camera* (Madaure, nº 145 : *cameris omnibus*) ou, de façon préférentielle, celui de *cella* (municipium Aurelium Commodianum, nº 34 : *in dextera cellis exeuntibus*, un nouveau vestiaire est construit à droite en sortant des *cellae*, c'est-à-dire du secteur chauffé, ou de l'ensemble du bloc balnéaire? Lors de la même opération, on orne de colonnes l'entrée des pièces : *columnis ingressu cellarum*). La nature de la *cella* n'est guère précisée que si elle est *piscinalis* ou *soliaris*.

3) *Termes techniques*

Il est rare que les inscriptions entrent dans le détail des installations techniques qui permettent aux thermes de fonctionner. Cependant, lorsqu'il s'agit de restaurations, certaines d'entre elles peuvent se montrer assez précises.

a) Circulation de l'eau

L'adduction d'eau est évidemment vitale pour un édifice balnéaire. Elle est mentionnée à Henchir Haouli (nº 21). La restauration du *ductus thermarum*, refait en pierre alors qu'il était en bois, est l'objet de l'évergésie de deux frères à Satafis (nº 160). Les conduites distribuant l'eau sont refaites à l'aide du métal récupéré par la fusion de l'ancien appareillage de bronze et de plomb : *omni refuso instrumento aeris et plumbi* (Thuburbo Maius, nº 52). En revanche, il ne nous semble pas que l'inscription de Belalis Maior (nº 10) puisse signaler des travaux concernant l'évacuation des eaux du bassin du *frigidarium*.

On notera la relative fréquence avec laquelle est mentionnée une installation souvent indispensable, car elle permet de réguler les rapports entre approvisionnement et consommation d'eau. Il s'agit des réservoirs, des *exceptoria*, dont plusieurs inscriptions signalent la construction ou la restauration[80].

Les bassins et autres récipients qui reçoivent les eaux et les mettent à la disposition des baigneurs sont également mentionnés dans les inscriptions. La *piscina* désigne, dans la plupart des cas, un bassin froid[81]. Les textes africains peuvent s'interpréter de cette manière, sans apporter la preuve de l'usage du mot dans un sens aussi strict : dans le municipium Aurelium Commodianum (nº 34), on restaure deux piscines dont l'emplacement n'est pas précisé, mais il s'agit sans doute des bassins du *frigidarium*[82]; à Calama, on répare une *piscinam* qui fuyait (nº 95). Le cas le plus intéressant est sans doute celui des thermes d'hiver de Thuburbo Maius où l'on construit une piscine neuve appelée «coquille» : *piscinam nouam nomine cochleam* (nº 52). Si ce bassin correspond

[79] À moins qu'il ne faille comprendre qu'il s'agit de la *cella balnearum* mentionnée peu auparavant; sur cette question, cf. ci-dessus, note 61.

[80] Thuburbo Maius, nº 52 : *redditis ueteribus exceptoriis*; Thugga, nº 57 : *exceptoriis*; Calama, nº 95 : *et excepto[rio --- ext]ructo*. Dans ce dernier cas, il s'agirait de la construction d'un réservoir, le mot étant employé au singulier : la lacune laisse cependant un doute.

Ces réservoirs ne sont évidemment pas propres aux thermes. Leur importance est telle qu'ils peuvent recevoir un surnom impérial : cf. les *exceptoria Antoniniana* de Thuburbo Maius (Merlin, *CRAI* 1912, p. 357 = *ILAfr*, 268).

[81] Nielsen, *Thermae*, p. 154.

[82] R. Rebuffat (*Vocabulaire*, p. 21), à *piscinas duas* préfère l'ancienne lecture de Willmanns, *scalas duas*. Pourtant, celle de Toussaint, qui repose sur deux versions de l'inscription, ne paraît pas prêter au doute sur ce point (*BAC* 1893, p. 209-210). L'argument selon lequel les travaux n'ont pas concerné les salles thermales ne vaut que si l'on refuse la lecture *piscinas*. Tout laisse penser, au contraire, que l'on a restauré les deux piscines du *frigidarium*.

bien à une vasque du *frigidarium* encore visible (cf. la notice), nous aurions la preuve de l'emploi de *piscina* pour désigner un bassin froid.

Inversement, l'*alveus* et le *solium* sont des termes qui correspondent à une baignoire d'eau chaude[83]. Le premier n'est pas attesté dans les inscriptions africaines et ne paraît guère l'être dans les autres provinces, s'il l'est. En revanche, *solium* est courant[84], et le contexte permet même de constater que le terme désigne une baignoire sur hypocauste de façon probable à Madaure (nº 146) et de façon certaine à Thuburbo Maius (nº 52) où l'on précise que la *cella soliaris* des thermes d'hiver a été restaurée avec ses *solia*.

Il faut enfin signaler l'utilisation d'un mot relativement rare. À Satafis, un évergète installe des *conchae* (nº 159). Le contexte n'est pas précisé, mais les sens possibles du mot indiquent que l'inscription devait être posée dans des thermes. Dans ce cas, il ne peut s'agir de fioles destinées à contenir l'huile. Celle-ci est souvent offerte aux baigneurs, mais ce don vient toujours en complément d'une autre évergésie plus coûteuse[85]. De toute façon, le verbe *posuit* ne conviendrait pas. En général, le mot désigne toute sorte de récipients. Il faut donc penser que l'on procéda à la mise en place de *labra*, de vasques d'aspersion en forme de coquille, ou de bassins d'immersion, probablement de plan semi-circulaire[86].

b) Chauffage

Cet aspect essentiel de l'architecture thermale apparaît peu en tant que tel dans les inscriptions. On peut cependant noter le dossier des inscriptions de Madaure, particulièrement riche en détails. Ainsi (nº 148), on y précise que le curateur inaugure une *cameram cum suspensuris constructam nouis*. Le mot *suspensurae* est, avec *hypocaustum*, celui qui est usuellement employé pour désigner le système de chauffage par le sol. Cette mention est cependant unique dans l'épigraphie africaine. En général, on signale une restauration des salles, en précisant parfois qu'elle concerne les bassins, jamais les hypocaustes, qui devaient pourtant être l'objet de travaux réguliers. La chose devait aller de soi. Une fois seulement, on fait allusion à ce système de chauffage, sans le nommer directement (nº 147) : le sol de la *cella soliaris* était percé de trous si nombreux qu'il ne pouvait plus retenir la chaleur et que l'on voyait le sous-sol (*ima pauimenti*).

Il est cependant un cas, toujours à Madaure (nº 146), où une inscription utilise un terme technique très précis mais dont l'usage est peu attesté : on refait les *patinas ampliato aeris pondere omni idonitate firmissimas*. Les *patinae* sont donc renforcées par l'adjonction d'une nouvelle couche de métal, cuivre ou bronze. Cette restauration est mentionnée après celle des *solia*, si endommagés que leur utilisation était devenue dangereuse.

[83] Nielsen, *Thermae*, p. 157; Rebuffat, *Vocabulaire*, p. 2.

[84] *Solium* : Henchir Haouli (nº 21); sans doute Siagu (nº 37); Thuburbo Maius (nº 52); Ziqua (nº 73); Madaure (nºˢ 145 et 146).

[85] Juvénal (*Sat.*, 6, 419 sq) mentionne des flacons d'huile appelés *conchae* à cause de leur forme (cité par Nielsen, *Thermae*, p. 142, note 28).

[86] Ce mot est étudié par R. Rebuffat (*Vocabulaire*, p. 16 et 20), qui se fonde sur une inscription de Neckarburken, où le sens général de «récipient» ne pose guère de problème, et un poème de l'*Anthologie latine* (Riese 377) qui célèbre la construction de thermes. Le vers 3 est le suivant : (*manus*, c'est-à-dire les constructeurs) *curuauit cameris uario pro schemate conchas*. P. Monceaux (*RA*, 1906, p. 267) écrivait : «le mot *conchas* peut désigner ici soit de grandes coquilles d'où s'épanchait l'eau, soit les bassins qui la recevaient, soit des absides qui décoraient les salles des thermes». De fait, le problème central est celui du mot *camera*, que l'on peut prendre dans le sens de pièce, ou dans celui de voûte. C. Lepelley pense que les *conchae* signifient, selon l'acceptation latine tardive, des cuves, des bassins. C'est également le point de vue de R. Rebuffat qui traduit : «(la main qui a construit) a courbé pour les salles des conques de figures diverses». Inversement, une traduction récente (*Memorabile factum*, p. 260) propose : «jouant de la variété dans le dessin des voûtes, elle y a courbé ces conques».

À notre avis, le sens de *concha*, coquille-récipient, rend peu probable que l'image du coquillage soit appliquée ici à des voûtes. Nous avons cependant rencontré un cas, à Thuburbo Maius, où le couvrement d'un bassin pourrait être comparé à une coquille (*cochlea* : cf. la notice). En tout cas, l'inscription de Satafis, où le mot *conchae* est isolé, implique qu'il s'agit de «récipients».

Le mot *patinae* est d'interprétation délicate. Pour S. Gsell, il désigne des plateaux de cuivre placés sous les chaudières en plomb pour éviter que celles-ci ne fondent (*Mdaourouch*, p. 109). Pour C. Lepelley, *patinae* désigne des cuves de bronze, «chaudières, ou vasques destinées à recevoir de l'eau brûlante dans le *caldarium*», cuves réparées par l'adjonction d'une nouvelle couche de métal. Nous ne connaissons pas de parallèle à l'utilisation de ce mot pour désigner des vasques.

Nous voyons donc deux hypothèses possibles. La première consiste à rattacher ces *patinae* à la restauration des *solia*. Une feuille de plomb est en effet parfois insérée dans la maçonnerie des bassins afin d'en assurer l'étanchéité[87]. Cette interprétation nous paraît cependant peu probable. *Aes* désigne le cuivre ou le bronze, pas le plomb. De plus, la description de l'état de délabrement des *solia* n'est pas accolée à celle des *patinae*. Elle en est séparée par la mention de travaux où les adjectifs au féminin (*constructas, decoratas*) démontrent qu'ils concernent les thermes dans leur ensemble (*thermas aestiuas*), et non seulement les *solia* comme le pense C. Lepelley qui comprend que ce sont les bassins qui sont réparés et leurs mosaïques refaites.

La seconde hypothèse consiste à penser que les travaux signalés par *patinae* concernent les chaudières. Dans cette optique, C. Lepelley comprend que c'est l'ensemble des réservoirs, en bronze, qui est renforcé par l'adjonction d'une nouvelle couche de métal. D'un point de vue technique, une telle opération n'est pas évidente, et il nous semble qu'il faut accepter l'interprétation de S. Gsell, qui distingue la chaudière en plomb de son fond en cuivre, lequel est renforcé lors des travaux commémorés par l'inscription.

De fait, plusieurs arguments vont dans ce sens. Il y a d'abord le texte de Palladius (I, 39, 3) sur lequel S. Gsell s'appuie et qui donne un sens parfaitement clair du mot *patina* : *miliarium plumbeum, cui aerea patina subest*... Palladius parle donc d'une chaudière de plomb sous laquelle se trouve une *patina* de bronze ou de cuivre, ce qui signifie soit que le fond de la chaudière est doublé par une calotte de cet autre métal, soit, ce qui est plus probable, que cette dernière constitue le fond même de la chaudière[88]. La raison de ce dispositif est, évidemment, de mettre au contact direct des flammes un métal à la fois beaucoup moins fusible que le plomb et bon conducteur de chaleur : l'objection de C. Lepelley au raisonnement de S. Gsell, selon laquelle le cuivre excellent conducteur de chaleur n'aurait pas empêché la fusion du plomb, ne nous paraît pas avoir de raison d'être. On comprend dès lors le choix de *patina* pour désigner cette partie de la chaudière. Usuellement, ce mot s'applique à un plat creux, destiné à la cuisson des aliments.

Surtout, il y a les témoignages archéologiques. L'exemplaire le mieux conservé de chaudière, installation presque toujours récupérée après la désaffectation de l'édifice thermal, est celui de la villa della Pisanella, à Boscoreale, ensevelie par l'éruption de 79 et ainsi préservée. L'étude de cet aménagement a été récemment reprise par H. Broise et J. Scheid, que nous suivons ici[89]. Le réservoir de la chaudière est de forme cylindrique et haut de 1,92 m pour un diamètre de 0,58 m. Il est fait de deux feuilles de plomb assemblées à mi-hauteur. À sa base, il est fixé sur «une calotte sphérique de bronze renforcée au niveau du joint par un cercle de fer sur lequel elle repose. Ce cercle métallique est maintenu au-dessus du canal du four par l'intermédiaire de deux robustes barres de fer disposées transversalement. Ainsi le fond de la chaudière était en contact direct avec les flammes du foyer».

[87] Adam, *Construction*, p. 289, fig. 624 : coupe sur un des *solia* du *caldarium* des thermes du forum, à Ostie, avec présence d'une feuille de plomb d'étanchéité entre les *bipedales* reposant sur les piles de l'hypocauste et l'épaisse couche de béton de tuileau formant le fond du *solium*. Cf. aussi A. Carandini, A. Ricci, M. de Vos, *Filosofiana. La villa di Piazza Armerina*, Palerme, 1982, p. 367 : protection en plomb du bassin du *caldarium*.

[88] Ce texte de Palladius s'inspire directement d'une de ses sources essentielles, à savoir Faventinus, XVI, 3 : *Plumbeum uas, quod patenam aeream habet, supra fornacem conlocetur, alterum simile frigidarium secus ut, quantum caldae ex eo in solio admittatur, tantum frigidae infundatur.*

[89] *Balneum des frères arvales*, p. 97-100.

Cette description nous paraît illustrer parfaitement tant le texte de Palladius que l'inscription de Madaure.

Nous signalerons enfin le cas d'un groupe d'inscriptions de Cirta qui apportent quelques informations sur un mot rare, *scamnum*. Il s'agit de cinq textes gravés sur des parallélépipèdes de pierre trouvés sur une rive du Rhumel. Ces inscriptions nous apprennent que ces derniers ont été offerts à leurs collègues par des membres du collège de Mercure, à la suite d'un vœu dont il est parfois précisé qu'il est consécutif à une vision. Il s'agit de pierres plates, épaisses d'un peu plus de 30 cm, larges d'une vingtaine et longues d'environ 1,50 m. La face supérieure du bloc est, en deux cas, creusée d'un cadre profond d'1 cm et dont les deux petits côtés sont arrondis. Dans un cas, un petit canal assurait l'écoulement[90].

Ce qui nous intéresse est que, sur deux blocs, l'inscription précise que celui-ci est un *scamnum*, l'une d'entre elles ajoutant qu'il a été offert à la suite d'une vision du Génie de la source de l'Amsaga, le Rhumel. Nous avons donc l'offrande de cinq *scamna*, à des dates différentes selon l'inventeur qui se fonde sur la graphie, objets qui, par le lieu de leur découverte et par la mention de l'oued, entretiennent un rapport avec la rivière.

Le mot *scamnum* désigne différentes formes de sièges ou de marchepieds, mais il figure aussi parmi l'énumération du mobilier des bains[91]. D'après l'inventeur de ces documents, nous sommes véritablement dans une ambiance balnéaire, mais la notion à laquelle il se réfère reste fort ambiguë. La proximité du fleuve n'est pas suffisante pour démontrer qu'il s'agit réellement de thermes au sens précis du mot, surtout que l'auteur dérive aussitôt vers la notion de bains de purification. Entre des *scamna* «destinés, soit à porter les urnes pendant la purification du marchand, soit à servir de vestiaire, comme les *scamna* des bains», on ne sait plus à quoi on a affaire, et les objets retrouvés ne sont pas de nature à permettre de reconnaître aisément leur fonction.

4) *L'apport des textes sur les points 2 et 3*

Si l'on attend des textes africains qu'ils nous permettent de mieux connaître l'organisation d'un édifice balnéaire, on ne peut qu'être déçu. C'est la raison pour laquelle nous regroupons brièvement les quelques remarques qu'il nous a semblé possible de faire.

Les poètes de la cour vandale sont extrêmement allusifs dès qu'il s'agit de sortir du merveilleux, eau circulant en abondance et se mêlant harmonieusement au feu, faîtes de l'édifice défiant le ciel, éclat du marbre rivalisant avec le soleil. Non seulement ils subissent les contraintes de la métrique, mais encore, et surtout, la précision descriptive ne relève pas de leurs préoccupations, elle les contredit même.

Il ne faut guère plus attendre de Tertullien, quoique cet auteur soit, par excellence, susceptible d'offrir les plus belles surprises. Mais elles ne relèvent pas de ce registre. Nous avons déjà souligné comment Tertullien se sert des thermes pour des raisons qui ont peu à voir avec eux, et se soucie nullement de les analyser. Pour lui, ce n'est qu'une banale pratique sociale, aseptisée ou qu'il faut aseptiser, qui s'insère dans le cadre d'un discours qui les dépasse. Aller aux thermes est comme aller faire son marché : c'est plein de pièges, mais leur fréquentation est nécessaire, il faut donc en dégager les règles du bon usage. Cette approche ne nécessite en rien une analyse concrète du fonctionnement de l'édifice. Nous sommes loin de Stace ou de Juvénal qui jugent les gens à la qualité des thermes qu'ils possèdent ou savent fréquenter. Chez Tertullien, les bains sont neutres : c'est un lieu de combat comme tant d'autres, mais d'un combat dont le champ clos principal est l'individu lui-même, pas un bâtiment.

Cette façon chrétienne de fréquenter les thermes aurait pu cependant conduire Tertullien à nous fournir certains détails afin d'illustrer le bon usage de ces installations. Ce n'est pas le cas et cet auteur ne nous livre quasiment

[90] A. Berthier, *Un collège de Mercure à Cirta*, dans *BAC*, 1941-1942, p. 250-256.

[91] Id., *ibid.*, p. 255 : Paul, *Sent.*, III, 6, 45. On notera aussi sa présence dans la liste de noms, dénués de tout commentaire, qui accompagne la visite aux bains décrite dans le manuel scolaire publié par A. C. Dionisotti (cf. note 62).

aucune précision concrète sur ces constructions ou sur les pratiques balnéaires qui s'y déroulent. Lorsqu'il emploie le verbe *destringere*, c'est pour décrire Job râclant ses plaies. Un des rares détails précis que nous ayons pu repérer ne sert qu'à combattre la théorie de la réincarnation de l'âme sous des formes vivantes diverses : comment, elle qui peut être suffoquée par une submersion dans les piscines (*submersu etiam piscinarum strangulabilis*) pourrait-elle bondir sur la mer dans le corps d'une anguille?

On pourrait attendre d'Apulée qu'il soit plus disert et plus précis sur les charmes qu'offrent les édifices balnéaires, ou sur les inconvénients qu'ils présentent. En fait, avec cet auteur, nous restons tout autant à l'extérieur du bâtiment. Il ne manque pas de nous signaler que telle ou telle ville est remarquable par ses constructions, en particulier par l'abondance et la qualité de ses thermes[92]. Le récit des *Métamorphoses* est scandé par la mention des bains : le héros ne cesse de s'y rendre et même les brigands, de retour d'une expédition, ne manquent pas de se baigner avant de se rassasier[93]. Mais signaler le fait suffit à l'auteur : pourquoi décrire des opérations que tout lecteur connaît bien? Tout au plus apprend-on qu'on s'enduit d'huile et qu'on s'essuie à l'aide de linges[94]. Autrement dit, nous n'apprenons rien et n'avons guère qu'une confirmation de la banalité de l'acte balnéaire.

[92] *Mét.*, II, 19, 5.

[93] *Mét.*, IV, 7, 5. C'est le seul endroit où le bain est rapidement décrit, mais cela est uniquement dû au fait qu'il se déroule hors des installations classiques : les brigands se chauffent à un grand feu, s'aspergent d'eau chaude et se frottent d'huile.

[94] *Mét.*, I, 23, 8; III, 12, 6. Dans ces passages apparaissent les verbes *lavare, unguere, tergere*, qui appartiennent au vocabulaire thermal usuel, tout comme *perfundere* et *perungere* utilisés dans le passage cité à la note 93 (cf. Rebuffat, *Vocabulaire*, index, p. 31).

CHAPITRE I

THERMES ET HISTOIRE URBAINE

Notre propos est ici d'exploiter la documentation réunie sur les thermes africains dans le but de contribuer à une histoire urbaine du Maghreb antique par le biais de l'étude de ces constructions. La tentative n'a rien de nouveau, bien au contraire : il y a longtemps que l'évolution de l'activité dans le secteur du bâtiment a été utilisée pour prendre le pouls de l'état d'un pays, avec l'intérêt évident que cette approche comporte, avec aussi les risques de déformation qu'elle implique.

Si elle n'est pas nouvelle, notre démarche présente cependant une certaine originalité. La plus évidente est qu'elle est fondée sur un seul type de monument. Il en résulte un risque accru, celui de restreindre encore plus la base sur laquelle s'appuie toute recherche qui privilégie l'activité constructrice. L'originalité ne serait donc que médiocrité accrue du mode de raisonnement fondé sur l'activité édilitaire si la nature même du monument retenu ne pouvait permettre d'échapper, du moins partiellement, à cette critique. D'abord, les thermes jouent un rôle essentiel dans la vie des habitants de l'Empire. On y passe beaucoup de temps et on y fait beaucoup de choses, qui relèvent de registres fort divers. L'histoire de ces monuments est donc exemplaire : on peut attendre d'elle qu'elle nous informe sur l'évolution globale de la société, contrairement à des édifices dont la fonction est unique et dont la transformation ne reflète pas de manière aussi riche les multiples facettes du monde dans lequel ils s'inscrivent.

Ensuite, nous voulons ici exploiter non seulement les données épigraphiques, comme cela se pratique le plus couramment, mais aussi les apports de l'archéologie. Seuls les textes sont susceptibles de fournir des datations précises, parfois au jour près. Surtout, ils sont les seuls à tenir un discours fondamental à deux niveaux puisqu'ils nous expliquent ce que nous ne savons ou ne pouvons pas toujours voir, et puisqu'ils nous disent ce qu'ils voulaient que l'on voit. L'étude directe de l'édifice reste cependant essentielle. Elle contribue à combler les lacunes des inscriptions : lacunes dues aux pertes, lacunes involontaires qui passent sous silence ce qui paraissait négligeable et, pourtant, nous importe aujourd'hui en tant qu'historiens, lacunes volontaires aussi et qui ne sont pas les moins significatives.

Il nous semble donc intéressant de combiner une approche archéologique et épigraphique des bâtiments balnéaires, afin d'exploiter ce que nous connaissons des vestiges et ce qui subsiste du commentaire que les Anciens, ou certains d'entre eux, tenaient à afficher à propos de ces monuments ou dans ces monuments. C'est pourquoi nous avons conçu une troisième partie qui fournit un dossier archéologique, déjà sommairement nourri des apports de l'épigraphie, et un ultime chapitre de la cinquième et dernière partie qui regroupe sinon la totalité, du moins l'essentiel des inscriptions qui concernent les thermes maghrébins. Entre ces deux pôles, toute la cinquième partie de cet ouvrage est une tentative d'analyse de ce que peuvent apporter ces deux types de données si nous tentons de les croiser, tentative déjà largement amorcée dans le dernier chapitre de la quatrième partie.

Notre ultime prétention est aussi de conduire l'enquête dans la longue durée : en privilégiant un type de construction, on affaiblit les bases du raisonnement mais, inversement, on se donne les moyens de le conduire sur plusieurs siècles, au lieu de se confiner dans un cadre chronologique trop étroit pour que l'on puisse saisir continuités et ruptures dans une vaste perspective.

Une dernière remarque concerne la nécessité de distinguer les constructions thermales destinées à une fréquentation soit publique, soit privée. Les deux types d'édifices concernent l'histoire urbaine, mais ils n'ont pas la même signification. Pour l'histoire d'une ville, il est évident que le public est d'une toute autre portée que le privé, tant par l'ampleur du programme qu'il implique, du moins le plus souvent, que par le sens civique de l'édifice ainsi érigé.

I – Questions chronologiques : constitution, entretien et mutations du parc balnéaire africain

A) *Diffusion de l'hypocauste*

Nous connaissons très mal les bains publics africains de l'époque hellénistique, mais l'exemple des réalisations privées prouve que ces régions sont des secteurs actifs de la *koiné* balnéaire méditerranéenne[1]. Nous pouvons donc nous attendre à constater une pénétration rapide, dans le Maghreb, du nouveau type d'édifice balnéaire caractérisé par l'hypocauste. Les témoignages en sont cependant rarissimes. L'inscription de Carpis ne nous apprend rien sur le mode de chauffage du bâtiment. La mention d'une étuve et d'un *destrictarium* laisse cependant penser qu'il s'agit de bains comparables à ceux que l'on construit alors en Italie, ce que suggère également l'intervention du questeur de la province dans cette campagne de construction. De même, l'organisation d'ensemble des thermes de Cirta reste indéterminée. La pièce la moins mal connue atteste cependant, tant par sa *suspensura* que par son décor mosaïqué, la pénétration en Afrique de réalisations tout à fait comparables à celles, contemporaines, de Pompéi. Cette fois encore, si nous suivons G. Picard, cette réalisation paraît liée à une intervention directe d'Italiens, en l'occurrence celle des Sittii.

Le dossier reste donc très mince : nous ne connaissons pratiquement rien des premiers bains à hypocaustes érigés tant dans les provinces romaines que dans les royaumes numides. Nous pouvons cependant l'enrichir en prenant en considération le Ier siècle de notre ère. Les données concernant cette période présentent des caractéristiques remarquables. En effet, nous ne disposons d'aucune information cohérente pour les deux tiers orientaux de l'Afrique du Nord. L'épigraphie est muette et l'archéologie n'a mis au jour aucun bâtiment dont on puisse restituer l'organisation d'ensemble.

De multiples facteurs contribuent à expliquer cette situation : création tardive de sites qui, dans l'état actuel des fouilles, sont parmi les plus riches, ainsi Cuicul ou Timgad; méconnaissance du passé de grandes villes dont l'occupation a été continue; imperfection des recherches entreprises sur le terrain et de leur publication, imperfection qui empêche l'exploitation scientifique des résultats. Ce dernier facteur est illustré par l'exemple des thermes de Tubernuc, dans le Cap Bon[2]. Nous n'en connaissons que deux piscines froides et une salle sur hypocauste, dotée d'une baignoire et directement chauffée par un foyer. Or les *bipedales* installés sur les pilettes de la *suspensura* portent l'estampille de T. Greius Ianuarius associé aux frères Domitii, production de l'époque flavienne. Son utilisation, apparemment massive et exclusive, laisse penser que les bains eux-mêmes datent de la seconde moitié du Ier siècle.

[1] Cf. ci-dessus, p. 57-58, 62-66 et 95-96.

[2] L. Poinssot et R. Lantier, *Fouilles à Tubernuc*, dans *BAC*, 1926, p. 213-223, en particulier p. 218-219. La brève description est d'autant plus difficile à mettre en relation avec le plan du site que les renvois utilisés dans le texte ne correspondent pas à ce dernier.

L'installation thermale des Aquae flavianae a probablement été aménagée sous les Flaviens (inscriptions nos 84, 87 et 89, 87 et 89).

Il est un autre facteur, sans doute essentiel, qui contribue à rendre compte de la rareté des thermes de cette époque en Tunisie et Algérie. Ces régions ont, en effet, connu une intense activité constructrice durant les siècles suivants. La plupart des édifices anciens, devenus démodés et inutiles, ont dû être détruits et leurs vestiges, s'il en subsiste, se trouvent à des niveaux rarement atteints par les fouilleurs.

La situation est différente dans l'actuel Maroc, où le dynamisme fut certainement moindre dans la longue durée et où des bains anciens continuèrent à être exploités jusqu'à une époque tardive. C'est donc cette province qui nous éclaire le mieux sur la nature des thermes africains du Ier siècle et qui atteste, si besoin en était, la façon dont le Maghreb continue alors à s'insérer dans l'histoire balnéaire méditerranéenne.

À Volubilis, les thermes sous la maison à la citerne offrent une version modeste de ces édifices tels qu'ils durent se répandre en Afrique au cours du Ier siècle ou peu après. Leur intérêt est double : ils démontrent l'existence de petits établissements, comme il dut y en avoir beaucoup, dotés d'un mode de chauffage moderne, même si le foyer reste unique.

Dans la même cité, les thermes Nord prouvent que l'architecture thermale moderne est également connue en Afrique sous des formes plus imposantes. Le parallèle s'impose avec les thermes pompéiens, et surtout avec les thermes du centre (pl. XIX-1). De fait, la date de ces derniers, en cours de reconstruction après le tremblement de terre de 62, opération encore inachevée en 79, recoupe parfaitement la fourchette chronologique proposée pour l'établissement de Volubilis, à savoir 60-80 et plutôt sous le règne de Vespasien qu'à la fin de celui de Néron. Surtout, la conception d'ensemble des deux bâtiments est semblable, avec un secteur balnéaire qui s'étend le long d'un des côtés d'une palestre caractérisée par la présence d'une *natatio*. Cette comparaison ne vise nullement à rattacher la réalisation volubilitaine à un archétype pompéien, ni même campanien, mais à l'insérer dans un ensemble de constructions qui constituent l'architecture thermale des régions développées au Ier siècle : thermes de Neptune à Ostie, bains de Glanum ou d'Apollonia, *etc.*[3].

Le cas du bâtiment de Zilil est, de ce point de vue, encore plus significatif. Lui aussi d'époque flavienne, il représente la plus ancienne version du plan semi-symétrique attesté dans le monde provincial[4]. Par excellence, il incarne les capacités des provinces africaines à exploiter les recherches architecturales les plus récentes.

Si le dossier tuniso-algérien pouvait laisser subsister quelques doutes quant à la nature des thermes africains du tournant de notre ère, le cas marocain est donc là pour démontrer la façon dont l'Afrique connaît et exploite alors les nouvelles formes d'architecture balnéaire. Aux monuments que nous venons de citer, il convient d'ajouter d'autres édifices qui démontrent que ces derniers n'étaient pas isolés : premier état des thermes du capitole de Volubilis, appartenant sans doute au dernier quart du Ier siècle, premier édifice balnéaire de Thamusida probablement de la même époque. Toutes ces réalisations de l'ère flavienne ne sont qu'un aspect du dynamisme naissant de l'Afrique romaine. Le conservatoire de formes architecturales du Haut-Empire que constitue le Maroc nous informe sur les réalités contemporaines, aujourd'hui occultées, des provinces orientales : il serait impensable que les créations balnéaires marocaines n'aient pas d'équivalent à l'Est, dans les régions où est alors inventée la sigillée claire[5].

B) *La mise en place du capital monumental balnéaire*

La période IIe siècle-époque sévérienne joue un rôle essentiel dans la mise en place de l'infrastructure balnéaire. Cela ne constitue

[3] Lenoir, *Thermes Nord*, p. 216 sq. Sur les bains d'Apollonia, cf. en dernier lieu R. Rebuffat *et alii*, *Note préliminaire sur les grands thermes d'Apollonia*, dans *Libya antiqua*, 15-16, 1978-1979, p. 263-277.

[4] Cf. ci-dessus, p. 322.

[5] Sur l'essor du Maroc de l'époque flavienne, cf. Lenoir, *Thermes Nord*, p. 270-302.

pas une surprise : on peut dire la même chose des autres types d'édifices africains.

1) Problèmes de méthode

À partir du IIe siècle, nous abordons ainsi une longue phase de temps pour laquelle la problématique change par rapport au Ier siècle. Dans les divers sites, et surtout dans les moins mal connus, on constate que les composantes les plus anciennes du paysage urbain remontent au IIe siècle. Si, sauf dans une certaine mesure au Maroc, les vestiges antérieurs apparaissent rares, profondément remaniés et même souvent complètement effacés, la marque du IIe siècle perdure à travers les siècles. Il est certes probable que l'évolution ultérieure a contribué à atténuer son empreinte, à nous en donner une image minorée par rapport à ce qu'elle fut réellement, il n'en reste pas moins qu'elle est encore clairement identifiable.

Nous ne sommes donc plus confronté à la situation des deux siècles du tournant de notre ère dont l'évidente, et historiquement nécessaire, activité dans le domaine balnéaire n'est quasiment plus perceptible sur la plus grande partie du territoire africain. Cela signifie-t-il que nous puissions désormais nous fier sans réserve aux données disponibles?

La plupart des études historiques qui s'intéressent aux informations que peuvent fournir les variations de l'activité constructrice sont fondées sur l'épigraphie. Si l'apport de cette dernière est incontournable, une telle méthode de recherche nous paraît cependant fort limitée, et fort dangereuse. La critique tient essentiellement à la nature même du dossier. Toute cartographie d'une réalité antique est constamment menacée par le danger de représenter plus l'aspect spatial de nos connaissances que celui des phénomènes qu'elle prétend illustrer. Il en va de même des courbes ou graphiques chronologiques. Les variations temporelles de la conjoncture qu'ils prétendent traduire risquent d'être gravement faussées par tout un ensemble de facteurs.

D'abord, cette méthode suppose un minimum d'homogénéité dans la connaissance du territoire retenu. Ce n'est pas toujours le cas, et cela le sera encore moins si l'on s'en tient à des documents épigraphiques soumis par excellence aux aléas de l'implantation de chantiers de fouilles, soumis aussi aux hasards de leur conservation. Or l'échantillon sur lequel on travaille n'est pas tel que l'on puisse négliger ce dernier facteur. Se fier entièrement aux textes, c'est réduire toute l'architecture thermale du Maroc à deux inscriptions signalant les restaurations des bains d'un camp militaire et d'une demeure officielle.

Ensuite, cette méthode suppose que la pratique de la gravure sur pierre est suffisamment stable pour que les textes qui en résultent puissent constituer une source d'information de même nature à travers les siècles. Or, rien ne nous permet d'affirmer que les inscriptions incisées sur un support lithique aient toujours occupé la même place dans les modes de communication. Selon les lieux, les classes sociales, les époques, la place et les formes de l'épigraphie peuvent changer et modifier la valeur des données disponibles[6].

De plus, on ne peut se contenter d'additionner les inscriptions pour se faire une idée du dynamisme d'une région. Une restauration n'est pas une construction. Qui pis est, l'ampleur des travaux réellement conduits, quelle que soit leur nature, varie considérablement d'un chantier à l'autre et modifie radicalement la portée réelle du témoignage écrit. La plupart du temps, le texte, à lui seul, est incapable de nous informer véritablement. Il peut être trop allusif : or, recenser de la même manière la dédicace d'une vaste construction et celle de petits thermes de quartier a historiquement peu de sens. Il peut aussi faire preuve d'une grande précision, du moins apparente. Cela est uniquement le cas lors de la célébration de travaux ponctuels et, sans se montrer excessivement hypercritique, on doit s'interroger sur la nature réelle de l'œuvre ainsi célébrée. Que peut bien signifier une restauration *a solo* ou *a fundamentis*? Une telle expression est-elle réellement réservée à une entreprise de grande ampleur ou est-elle avant tout une formule

[6] Cf. en particulier les réflexions de P.-A. Février, par exemple *Paroles et silences (à propos de l'épigraphie africaine)*, dans *Africa romana*, IV, p. 167-192.

destinée à valoriser l'action de l'évergète ou de la commune? Quelle est la part de l'emphase et celle de la description d'une action réelle? Le texte, laissé à lui-même, ne permet guère de répondre à cette question. Pire, on peut parfois tirer de lui des conclusions totalement opposées[7].

Enfin, se pose le problème des cadres chronologiques dans lesquels on ventile les inscriptions. Choisir des unités de temps trop larges aboutira inévitablement à masquer des évolutions qui ne sont pas que des fluctuations rapides[8]. Inversement, retenir une grille trop fine risque de faire apparaître des variations qui ne sont qu'illusoires dans la mesure où elles découlent plus des hasards de notre documentation que des réalités de l'activité édilitaire[9]. Les beaux graphiques risquent fort de présenter un reflet déformé et trompeur de la réalité.

Pour tenter d'atténuer les risques inhérents à une enquête fondée essentiellement sinon exclusivement sur l'épigraphie, nous avons donc essayé de mêler données écrites et archéologiques, qui nous paraissent fondamentalement capables non seulement de se compléter mais encore de s'éclairer mutuellement[10]. Nous les aborderons dans une optique chronologique assez large, la première grille d'approche n'étant ni un découpage automatique du temps, par siècle, demi-siècle ou autre unité de mesure, ni une approche systématique par règne. L'a priori qui guide notre étude découle beaucoup plus des grandes lignes de l'histoire africaine telle que nous

[7] C. Lepelley (*Cités*, I, p. 17 sq.) a critiqué la tendance à taxer systématiquement les inscriptions monumentales du Bas-Empire d'exagération rhétorique. De fait, il ne s'agit pas de les négliger. Au demeurant, elles s'insèrent parfaitement dans ce que, grâce à d'autres sources, nous connaissons désormais de l'Afrique tardive. Il s'agit, en revanche, de cerner ce que ce type de documents peut apporter. Ainsi, C. Lepelley se réfère, dans son raisonnement, à une inscription de Madaure (nº 146) qui, selon lui, démontre que l'on a «remis ces thermes en état de fonctionnement» (*Cités*, I, p. 17, note 19) et que «les travaux furent considérables» (*Cités*, II, p. 129). Or l'inscription commence par une description apocalyptique de l'édifice tombant en ruines au point que sa fréquentation était devenue dangereuse. Comme l'écrit S. Gsell, et malgré C. Lepelley, il est fort probable qu'il y a là des exagérations et un style emphatique (sur cette «amplification oratoire qui tend à minimiser l'œuvre des prédécesseurs, à exalter les travaux entrepris...», et à insister sur le délabrement du bâtiment, cf. les remarques de P.-A. Février, article cité à la note précédente, p. 181-182).

Bien plus, la suite de l'inscription détaille les travaux réalisés, d'une manière exceptionnellement précise comme le souligne C. Lepelley. Nous apprenons ainsi que l'on a réparé les baignoires et les chaudières, et réalisé quelques restaurations dans le secteur de l'entrée où, en particulier, la charpente du porche a été refaite. Peut-on conclure de cette énumération que «les travaux furent considérables»? Bien au contraire, il nous semble s'agir de simples opérations d'entretien, comme il devait y en avoir régulièrement dans tout édifice, et particulièrement dans des thermes. Nous en conclurons donc que le dossier épigraphique de ces bains de Madaure, qui fonctionnent durant plusieurs siècles, est fort lacunaire ou, bien plutôt, que, dans la plupart des cas, on ne se souciait guère de célébrer de telles interventions. Cette inscription de 364 témoigne-t-elle de «l'importance des rénovations urbaines» ou, au contraire, des difficultés d'une période où l'on laisse les monuments se dégrader et où on glorifie ce qui, autrefois, n'était qu'opération courante et insignifiante? Le sens d'une inscription n'est pas obvie (cf. aussi les remarques de N. Duval dans *BAC*, 22, 1987-1989, p. 132-133).

[8] Ainsi H. Jouffroy (*Construction publique*) a ventilé ses données en gros selon les siècles. Cela n'a évidemment pas de sens, et aboutit, par exemple, à créer un IIIe siècle qui brille par la place qu'il occupe dans les schémas illustrant l'activité édilitaire. C'est une façon curieuse de régler le difficile problème des décennies centrales de ce siècle.

[9] C. Lepelley a construit ses graphiques par règne ou fraction de règnes, ce qui aboutit à des tranches chronologiques de durée variable, couvrant de 3 à 16 ans. Cette présentation des données est donc déjà une interprétation qui favorise une lecture privilégiant le pouvoir central. Pour les thermes africains, les Empereurs sont rarement les payeurs, et on peut donc s'interroger sur une telle approche. Il est vrai que, même indirectement, par leur action fiscale, ils peuvent influer sur la politique de construction des cités ou des particuliers. En réalité, le problème majeur est le risque qu'implique la représentation chronologique trop fine de données épigraphiques pour lesquelles nous disposons d'un échantillon de qualité discutable.

[10] A. Mahjoubi (*Henchir El-Faouar*, p. 150, note 470) a souligné qu'il fallait faire la part de l'exagération qui caractérise les inscriptions du Bas-Empire, mais que celle-ci ne doit pas masquer une réelle politique non seulement de réfection mais aussi d'édification. Ce jugement était étayé par le cas de Belalis Maior, où l'archéologie démontre l'importance de l'époque constantinienne en ce domaine. La démarche nous paraît justifiée, mais on notera qu'elle aboutit à attirer l'attention sur une période qui, dans l'étude de C. Lepelley, semble au contraire fort assoupie (*Cités*, I, p. 90 sq.). Belalis est-il un cas à part? Ou l'ensemble de la documentation épigraphique déforme-t-elle la part respective des différents règnes?

pouvons la connaître par ailleurs, et des problèmes qu'elle soulève. L'enquête est conduite sur la base des données chronologiques précises, archéologiques et épigraphiques, dispersées dans la III[e] partie et le dernier chapitre de la V[e] partie, où les inscriptions comportent la numérotation utilisée ici.

2) Les premiers grands édifices balnéaires

Tous les thermes africains du I[er] siècle que nous connaissons appartiennent à la catégorie des bains de petites dimensions telle que nous l'avons définie, c'est-à-dire celle des édifices dont la partie balnéaire couvre une superficie inférieure à 1 000 m².

En revanche, au II[e] siècle, tout change en quantité et en qualité. Nous mettons à part les bains appartenant à des camps militaires qui paraissent équipés dès leur fondation, en tout cas pour ceux qui datent du II[e] siècle : c'est le cas à Gemellae, Rapidum, Simitthus et, à notre avis, Lambèse. Beaucoup plus important pour notre propos est la multiplication, dès la première moitié du II[e] siècle, de bains publics. Si nous abordons la question par son biais essentiel, à savoir celui de la construction d'un bâtiment, on peut faire quelques remarques.

Un certain nombre de travaux sont réalisés à des dates qui impliquent l'existence du bâtiment dès la première moitié du II[e] siècle. Ainsi à Aubuzza (n° 7 : sous Antonin le Pieux) ou dans les grands thermes Est de Timgad, qui sont agrandis en 167-168 (n° 169). On peut probablement tirer la même conclusion des travaux identiques qui, cette fois en 198-199, concernent les grands thermes Sud de la même cité (n° 171).

L'archéologie contribue à compléter ce dossier. On peut placer la construction des deux thermes publics d'Acholla dans les décennies 120-140[11]. Surtout, nous pensons qu'il faut également attribuer les thermes du capitole de Cuicul à cette période (cf. la notice) et on doit leur adjoindre ceux d'Uthina. Si nous recoupons cette donnée avec le cas des thermes du camp de Lambèse, dont nous pensons qu'il date de la création du camp sous Hadrien (cf. la notice), nous avons le témoignage de l'introduction précoce du plan symétrique en Afrique.

Si l'on veut mettre en doute cette conclusion, il est, de toute façon, un événement majeur qui proclame de facon grandiose l'importance du II[e] siècle dans l'histoire de l'architecture balnéaire maghrébine. Il s'agit de la dédicace en 157 et de l'achèvement du programme décoratif en 162 des thermes d'Antonin à Carthage (n[os] 22 et 23). La datation précise du plus grand bâtiment thermal jamais construit dans les provinces démontre que l'importance croissante de l'Afrique se traduit immédiatement dans la nature de son équipement balnéaire.

Cet essor se prolonge durant la seconde moitié du siècle et l'ensemble de l'époque sévérienne sans solution de continuité. La poursuite de cette activité constructive est parfaitement illustrée par l'archéologie marocaine où tous les thermes antérieurs (Thamusida, Zilil, thermes Nord et du capitole à Volubilis) sont l'objet de remaniements et de travaux d'agrandissement, tandis que d'autres (thermes aux fresques de Banasa) sont construits.

L'épigraphie des autres provinces africaines confirme la façon dont elles continuent à s'équiper grâce à des constructions nouvelles : grands thermes Sud de Cuicul en 183-184 (n[os] 102 et 103), bains de Choba en 196 (n° 99), grands thermes de Lambèse en 194-198 (cf. la notice), grands thermes Sud d'Hippo Regius en 198 (mais dans ce cas nous ignorons s'il s'agit d'une construction ou d'une restauration : n° 110), grands thermes Est de Maktar en 199 (cf. la notice), thermes d'Avitta Bibba en 202-204 (n° 9), grands thermes Nord d'Hippo Regius en 211-217 (n° 111), thermes de Timgad

[11] Thermes Nord d'Acholla : G. Picard, *CRAI* 1947, p. 557-562 (règne de Trajan : cf. n° 4); Id., *Les mosaïques d'Acholla*, dans *Études d'archéologie classique* II, Paris, 1959, p. 73-97 (fin du règne de Trajan ou tout début de celui d'Hadrien : 115-120); Id., *De la Maison d'or de Néron aux thermes d'Acholla*, dans *Mts Piot*, 63, 1980, p. 63-104 (début du règne d'Hadrien); Id., *RA*, 1980, p. 341-351 (120-130). Thermes du thiase marin : G. Picard, *Les thermes du thiase marin à Acholla*, dans *Ant. afric*, 2, 1968, p. 95-151 (vers 130); Id., *RA*, 1980, p. 341-351 (130-140).

à l'emplacement de la forteresse byzantine en 213 (nº 183), peut-être les thermes «liciniens» de Thugga si, en réalité, ils portent bien le nom de Caracalla (cf. la notice et nº 57), thermes de Siga probablement en 218-222, sous le règne d'Élagabal (nº 162), thermes memmiens de Bulla Regia en 220-240 (nº 12), bains de Castellum Mastarense construits de 228 à 230 (nº 97).

Les données archéologiques réunies dans les notices confirment l'importance de l'époque sévérienne. Les thermes du labyrinthe de Thuburbo Maius sont attribuables à une date inconnue du IIe siècle, ceux de Themetra sans doute aux premières décennies du IIIe siècle, tout comme, à Timgad, ceux des Filadelfes[12]. Surtout on notera d'importantes réalisations dont l'attribution à cette période est quasi certaine : thermes d'été de Thuburbo Maius (200-225) et de Madaure, décorés de façon cohérente de 202 à 235.

Nous n'avons mentionné que les constructions de nouveaux bâtiments, en laissant de côté les restaurations dont certaines sont célébrées par des inscriptions, à Lambèse en 200-209 (nº 119)[13], à Aquae flavianae en 208 (nº 89) et à Aïn Schkor en 222-232 (nº 195). Mais, pour bien saisir l'importance de cette période IIe siècle-époque sévérienne, il faut aussi souligner que les édifices les plus importants, ceux qui sont porteurs de la plus grande signification historique, appartiennent tous à cette phase chronologique : archéologiquement, nous ne connaissons aucune grande réalisation thermale dont l'érection serait indubitablement postérieure à l'époque sévérienne.

Ces données ne permettent pas d'affirmer que l'on cesse alors totalement de construire des bains à grande échelle. Par exemple, le nom des *thermae Constantinianae* de Cirta (nº 101) suggère un bâtiment assez vaste pour être digne de porter le *cognomen* impérial, mais il est vrai que nous ignorons si cette appellation est due à une construction ou à une restauration. D'une manière plus générale, nos connaissances sont bien trop partielles et incertaines pour que l'on puisse exclure une ambitieuse construction tardive.

La documentation permet cependant de raisonner de façon globale. Si nous prenons le cas des thermes symétriques (ci-dessus, p. 288) ou semi-symétriques (ci-dessus, p. 321-322), aucun de ces bâtiments ne peut être daté avec sûreté après le milieu du IIIe siècle. Répétons-le : les cas non datés sont assez nombreux pour qu'une attribution tardive ne puisse être exclue. Il est cependant saisissant que les certitudes ou les probabilités s'insèrent toutes dans le même cadre chronologique. Bien plus, la situation est la même pour les thermes asymétriques les plus importants (ci-dessus, p. 373-375). À la fin de l'époque sévérienne, à la suite d'un processus continu amorcé dès le début du IIe siècle, l'essentiel sinon la totalité des éléments balnéaires principaux de l'Afrique est en place[14]. Nous avons là, dans le domaine d'analyse que nous avons choisi, une conséquence évidente de l'affirmation de la puissance africaine, l'implantation des réalisations les plus prestigieuses reflétant fidèlement les aspects chronologiques et géographiques de l'économie du pays. Cette conclusion fondamentale conditionne la façon dont on doit tenter de comprendre les décennies suivantes.

C) *Le problème de la «crise du IIIe siècle»*

Les difficultés de cette période ont été soulignées par la littérature antique et contemporaine. Il paraît difficile de les nier. Reste à

[12] Il faut ici laisser de côté des constructions dont l'attribution à l'époque sévérienne n'est pas suffisamment attestée, tels les thermes du capitole de Thuburbo Maius, d'Aïn Doura à Thugga, du marché de Sertius à Timgad, ou encore les petits thermes de Madaure.

[13] Un *balneum* est restauré par la IIIe Légion. Cela ne signifie pas que l'édifice était militaire : à l'avant-dernière ligne, *eorum* renvoie aux Empereurs, non à *balneum*.

[14] L'évolution de la construction des thermes s'insère parfaitement dans le schéma dégagé par P.-A. Février (*Urbanisation et urbanisme de l'Afrique romaine*, dans *ANRW*, II, 10-2, p. 351-355) : importance du IIe siècle, nécessité de ne pas surévaluer excessivement l'époque sévérienne au détriment de ce dernier, «impression d'étalement (des constructions) à partir du règne d'Hadrien jusqu'à Sévère Alexandre». On notera cependant une curiosité, à savoir le silence quasi total des sources épigraphiques mentionnant des thermes durant le règne de Marc Aurèle. Cette constatation confirme l'aspect aléatoire de la documentation épigraphique.

mieux cerner tant leur nature exacte que leur extension géographique. Ce que nous connaissons désormais de l'histoire économique de l'Empire permet de bien comprendre comment tout l'Occident de la rive Nord de la Méditerranée peut avoir connu des difficultés. Ce ne sont évidemment pas les «invasions» qui en sont la cause première, mais un état général de recul économique qui amplifie les conséquences du moindre événement, quand il ne le suscite pas.

Qu'en est-il de l'Afrique? Il est d'usage d'affirmer que la situation y est aussi catastrophique que dans le reste de l'Empire. Preuve en serait l'arrêt significatif des chantiers de construction[15]. Si l'on accepte de prendre un peu de recul, cela paraît quelque peu invraisemblable. Ce siècle est celui où le Maghreb établit définitivement sa suprématie sur l'Occident romain et noue des relations, décisives pour l'avenir, avec l'Orient.

L'étude des thermes n'apporte rien par rapport au problème général de l'activité constructrice durant cette période. On retrouve, après les nombreux textes de l'époque sévérienne, une même rareté des inscriptions que viennent mal corriger les données archéologiques. Avant le règne de Dioclétien, habituellement considéré comme une époque de redressement, nous ne pouvons identifier aucune construction sûrement attestée.

Ces données traduisent-elles une terrible crise? Il nous semble que, dans le cas africain, elles doivent être interprétées autrement, ou du moins avec beaucoup plus de prudence avant de parler de «renaissance au temps de Dioclétien».

Il faut d'abord mieux cerner l'extension et la nature réelles de cette lacune qui se présente, essentiellement, sous la forme d'un relatif silence épigraphique. D'un côté, nous avons le grand nombre d'inscriptions du temps de Dioclétien, série qui, plus précisément ne débute pas avant 286, Maximien étant toujours associé à Dioclétien en tant qu'Auguste[16]. Mais cette borne est toujours susceptible d'être remise en question. En s'appuyant sur de nouveaux documents, X. Dupuis a pu soutenir que le renversement de conjoncture s'opérait dès les années 279-280[17]. De l'autre côté, il faut souligner la façon dont l'intense activité de l'époque sévérienne concerne la totalité de cette période[18]. Bien plus, la disparition de cette dynastie ne correspond pas à une rupture brutale. On a déjà remarqué que la poursuite de l'activité était sensible en particulier jusque sous Gordien III (238-244). Le dossier des thermes confirme ce fait. Deux inscriptions gardent le souvenir de travaux concernant des bains : outre celle, particulière, de Volubilis (nº 196), il s'agit du texte de Membressa, qui célèbre probablement non la construction mais la restauration de l'édifice et l'enrichissement de son décor à l'aide de colonnes de marbre, texte dont nous pensons qu'il appartient à ce règne (nº 28).

Entre Gordien et le début des années 280, les témoignages épigraphiques apparaissent particulièrement rares, et c'est donc cette période, restreinte en fait à moins de quarante ans, qui pose problème. Ce vide n'est cependant pas aussi important que l'on a pu l'écrire. Un dépouillement précis des documents disponibles montre que si l'activité édilitaire est en net recul par rapport aux premières décennies du siècle et également en retrait par rapport aux deux dernières décennies, on continue cependant à restaurer et même à construire[19].

[15] C'est encore l'analyse de C. Lepelley (*Cités*, I, p. 82-85) : les exactions fiscales provoquent la révolte de 238 dont la répression accroît encore les conséquences des difficultés antérieures. D'où un «silence des inscriptions» durant un demi-siècle qui traduit la profonde crise des cités.

[16] Lepelley, *Cités*, I, p. 85.

[17] X. Dupuis, *Un nouveau document de Lambèse concernant M. Aurelius Decimus*, dans *Ant. afric.*, 25, 1989, p. 177-190.

[18] Les travaux publics connus pour le règne d'Alexandre Sévère sont moins nombreux que ceux attestés pour ses prédécesseurs de la dynastie, mais équivalents à ceux du règne de Commode : cf. le graphique par règne établi par F. Jacques à partir des données rassemblées par H. Jouffroy, dans *JRA*, 2, 1989, p. 243.

[19] X. Dupuis, *Constructions publiques et vie municipale en Afrique de 244 à 276*, dans *MÉFRA*, 104, 1992, p. 233-280. Il faut aussi tenir compte des inscriptions difficiles à dater (tel le nº 58 où le terme *opus* fait supposer une construction de bains entre 204 et 260) ou arbitrairement exclues des décennies centrales du IIIe siècle, tel le nº 121.

Le maintien d'une certaine activité édilitaire se manifeste aussi en ce qui concerne les édifices balnéaires. À Lambèse, entre 262 et 267, la IIIe Légion restaure des thermes dont rien ne permet de savoir s'ils étaient civils ou militaires (nº 120). On pensera aussi à la nécessaire restauration des thermes du camp en plein IIIe siècle (cf. la notice). À Thubursicu Bure, entre 260 et 268 et à la suite d'une restauration, des thermes prennent le nom de l'Empereur : cela implique que l'édifice était important et que les travaux exécutés furent assez considérables pour justifier cette nouvelle appellation (nº 55). C'est peut-être dans ce bâtiment, ou plutôt dans un autre, que sont transférées des statues de marbre à une date indéterminée de la période 260-305 (nº 56). À ces inscriptions, il faut adjoindre quelques textes qui pourraient appartenir à la période considérée : restauration de thermes à Ureu (nº 67); travaux de restauration, d'agrandissement et de décoration des bains du municipium Aurelium Commodianum (nº 34); offrande, probablement pour des thermes, de vasques (*conchae* : nº 159). Il faudrait aussi prendre en considération les inscriptions attestant l'érection de monuments, en particulier de statues, dans les édifices balnéaires. Dans les grands thermes Sud de Timgad, des bases furent dédiées à la famille impériale dans les années 255-260 (nos 176 à 180), tandis que d'autres textes se placent de façon imprécise au cours du IIIe siècle (nos 174, 182).

Ces données posent un problème d'interprétation. Dans l'état actuel des connaissances, si on ne peut plus parler de silence des inscriptions durant les décennies centrales du IIIe siècle, il reste certain que l'on assiste à un net tassement. L'Afrique est-elle touchée par les difficultés bien attestées dans d'autres parties de l'Empire, et jusqu'à quel point? À notre avis, le discours habituel sur la crise de l'Afrique au IIIe siècle doit être nuancé de façon importante et, dans une certaine mesure, replacé dans une autre optique[20].

En premier lieu, il faut rappeler tous les doutes que nous avons émis sur la validité du critère épigraphique si on le privilégie de façon excessive. D'ores et déjà, on peut affirmer que bien des violents retournements de conjoncture que l'on avait cru pouvoir déceler en se fondant uniquement sur les inscriptions doivent être reconsidérés simplement à partir du moment où notre connaissance de ce type de sources progresse[21]. L'impression de récession subsiste cependant et, dans ce cas, elle paraît confirmée par les données archéologiques.

En réalité, on est fondé à se poser de sérieuses questions sur le vide archéologique du IIIe siècle, tout comme sur le silence épigraphique de cette période. Il existe d'abord un problème d'interprétation : de même que pour les textes, le sens d'un monument n'est pas toujours obvie. Nous pensons en particulier à la question des enceintes dont s'entourent alors certaines agglomérations jusqu'en plein IIIe siècle, constructions qu'il serait simpliste de confiner dans un rôle défensif et qui, bien au contraire, peuvent aussi traduire l'ambition et le dynamisme d'une communauté[22]. Les conséquences de cette divergence d'approches ne concernent pas seulement l'interprétation

[20] Des interrogations sur la nature et l'ampleur des difficultés qui caractériseraient l'Afrique du IIIe siècle ont été formulées de façon systématique par P.- A. Février (*IIIe siècle*), ainsi que par Y. Thébert, *Évolution urbaine*, p. 100-102.

[21] Même en s'en tenant au dossier épigraphique, il devient difficile de parler de «la grave crise... qui suit la disparition d'Alexandre Sevère...», crise qui «vint brutalement» et, dès lors, du «silence des inscriptions, qui contraste vivement avec l'extraordinaire abondance épigraphique de l'époque sévérienne» jusqu'à «l'importance et la soudaineté du renversement de la conjoncture sous Dioclétien» (Lepelley, *Cités*, I, p. 82-85). Les données aujourd'hui disponibles montrent que la réalité est beaucoup plus nuancée.

[22] Thébert, *Évolution urbaine*, p. 101, avec bibliographie. L'article de R. Rebuffat, *Enceintes urbaines et insécurité en Maurétanie tingitane*, dans *MÉFRA*, 86, 1974, p. 501-522 constitue un moment important de l'application de cette approche aux réalités africaines. Les données épigraphiques concernant l'érection d'enceintes au IIIe siècle en Afrique sont réunies par H. Jouffroy (*Construction publique*, p. 240). On constate que le mouvement de construction, continu durant tout le IIe siècle (p. 203) et l'époque sévérienne, se prolonge jusqu'en plein IIIe siècle. Pourquoi deviendrait-il brutalement le signe d'un péril? : cf. Février, *IIIe siècle*, p. 62-63, ainsi que *Inscriptions inédites relatives aux domaines de la région de Sétif*, dans *Mélanges A. Piganiol*, Paris, 1966, p. 217-228.

d'une construction, mais aussi la nature même des statistiques que l'on prétend élaborer. Ce qui importe, c'est l'ampleur des travaux entrepris, l'investissement qu'ils représentent, non l'interprétation que l'on plaque sur eux : les énormes efforts qu'implique l'érection d'une muraille ne peuvent être négligés lorsque l'on veut évaluer les capacités d'un groupe humain.

Bien plus, il faut tenir compte de deux faits essentiels. D'abord bien des datations à partir desquelles nous raisonnons sont fondées sur des critères stylistiques, autant dire en partie subjectifs étant donné l'état d'élaboration des méthodes et concepts utilisés dans l'histoire de l'art africain, encore en construction. Dès lors, les a priori sur la crise du IIIe siècle poussent invinciblement les chercheurs à attribuer les œuvres à une période considérée comme susceptible de les avoir produites, surtout pas à une époque de «crise». Ensuite, il faut constamment se souvenir que, lorsque nous bénéficions de fouilles stratigraphiques, celles-ci, dans la plupart des cas, ne peuvent fournir qu'un *terminus ante quem non*. Il résulte de tout cela que nombre de travaux du milieu du IIIe siècle n'apparaissent pas dans les publications. Dans une certaine mesure, un «vide» est créé artificiellement afin de se conformer au présupposé de la «crise»[23]. Ces imprécisions de la démarche archéologique sont particulièrement notables dans le domaine de l'architecture domestique. Or, on peut penser que, après d'énormes investissements dans le secteur public, le cadre des *domus* devient l'objet de soins de plus en plus attentifs. C'est souvent à ce moment que se constituent de grandes demeures par fusion de lots et empiètements sur l'espace public. C'est aussi durant cette période que l'aménagement de l'espace domestique commence à se modifier avec, pour nous en tenir à ce qui nous concerne le plus directement, l'introduction de bains privés. D'une manière générale, si l'on tente de diversifier les données auxquelles on recourt, le tableau que l'on peut dresser des décennies centrales du IIIe siècle change quelque peu : diffusion des sarcophages, importante transformation dans le style et les conditions de production des éléments architectoniques, tout un faisceau d'indices contribuent à donner de cette période l'image d'une époque de mutation durant laquelle les difficultés sont loin d'abolir tout dynamisme[24].

Il est d'ailleurs intéressant de noter que les inscriptions de la période 244-276 mentionnent un nombre important de chantiers de construction[25]. L'équipement monumental des centres urbains n'est donc pas violemment interrompu. Si les thermes n'apparaissent pas dans cette rubrique, cela est essentiellement dû aux hasards des découvertes et aussi au fait que nombre de cités s'étaient largement équipées au cours de la période antérieure.

Ce jugement plus nuancé sur les décennies centrales du IIIe siècle correspond mieux à ce que nous connaissons de l'état de l'économie

[23] Sur ces façons de vider la période de sa substance, cf. Février, *IIIe siècle*, p. 66-67 ou 71. La fouille des grands thermes de Bulla Regia est un bon exemple de la prudence avec laquelle il faut utiliser les données archéologiques. Alors que des raisonnements fondés sur les inscriptions présentes dans le bâtiment dataient ce dernier de la fin IIe-début IIIe siècle, les nombreux sondages réalisés dans et autour de l'édifice confirmèrent cette datation, d'autant plus aisément que, outre les incertitudes chronologiques concernant le matériel céramique, l'archéologue est obligé de tenir compte de la date d'apparition d'une forme, non de sa durée de production. Seul un ultime sondage, concernant des couches contemporaines de la fin du chantier, a livré quelques tessons, appartenant apparemment tous au même vase, qui obligent à décaler ce dernier d'une trentaine d'années (Broise, Thébert, *Thermes memmiens*, p. 106-107).

[24] Sur l'utilisation de ces diverses données, cf. Février, *IIIe siècle*, p. 67 et 70, avec bibliographie. Cf. aussi Pensabene, *Decorazione architettonica*, en particulier p. 298 et 360 sq., sur le rôle central du IIIe siècle dans l'abandon du style canonique de la période antérieure, l'établissement de liens avec l'Orient, le développement d'ateliers locaux dans les zones internes, ateliers qui innovent pour répondre aux besoins.

[25] X. Dupuis (article cité à la note 19, p. 248) remarque que près de la moitié des inscriptions concerne des chantiers de construction, preuve que l'on avait encore «le goût et les moyens de bâtir de nouveaux monuments». Ce chiffre serait remarquable et nettement supérieur à celui qui caractérise les périodes ultérieures de grande activité, à la fin du IIIe ou au cours du IVe siècle : un peu moins du tiers sous Dioclétien et environ un quart entre 361 et 375 (Lepelley, *Cités*, I, p. 85). En réalité, il faut être plus prudent, car X. Dupuis a regroupé constructions et/ou restaurations importantes. Il est cependant certain que la proportion de nouveaux bâtiments reste notable.

africaine. La politique fiscale des Empereurs, les modifications du système de l'Annone, la crise monétaire n'ont pu être sans conséquence pour l'Afrique. Bien plus, la récession des différentes régions concerne l'Afrique puisqu'elles ne sont pas seulement des concurrentes, mais aussi des marchés. La céramique nous fournit pourtant une image de l'économie africaine que nous ne pouvons négliger : alors que la sigillée claire A continue à être produite en grande quantité, c'est approximativement vers 230 qu'apparaît la sigillée claire C. Or, ce produit de qualité, dont la création s'insère dans le cadre d'une diversification générale de la production céramique africaine, est exporté sur une vaste échelle dans tout le bassin méditerranéen, parallèlement aux amphores diffusant l'huile africaine. L'hégémonie africaine, qui s'est instaurée dans la période précédente, s'affirme et étend le champ géographique de son emprise[26].

Un tel contexte exclut l'idée d'une crise profonde. Pour en rester aux thermes, si l'on n'en construit plus, cela est dû, dans une très large mesure, à la satisfaction des besoins durant la période précédente. On se doit surtout de les entretenir, ce qui semble être fait. En tout cas, il faut absolument récuser l'idée selon laquelle les inscriptions du temps de Dioclétien démontreraient une dégradation des monuments dans les décennies précédentes. On a pu arguer de la fréquence des mentions d'édifices menacés par leur vétusté que ces textes démontraient l'état de délabrement de certains édifices consécutif à l'incurie des décennies précédentes[27]. C'est faire preuve de quelque naïveté et oublier que si les inscriptions parlent, il en résulte qu'elles mentent. La complainte sur les édifices *longa incuria dilapsi* et *uetustate corrupti* ne caractérise en rien une situation précise. Ce ne sont que formules qui relèvent des règles du genre et dont les exemples pullulent bien avant Dioclétien : elles ne permettent nullement de dresser un état des lieux[28].

D) *De Dioclétien à la fin du IV^e^ siècle*

La prospérité urbaine du IVe siècle est désormais un fait bien établi. Il y a maintenant près de quarante ans que l'historien soviétique G. G. Diliguenski a pu, dans le cadre d'une vaste synthèse, nier de façon catégorique le dogme du déclin des cités africaines au IVe siècle. Depuis, des recherches plus ponctuelles ne font que nourrir ce point de vue. Fouilles, études du matériel épigraphique ou céramique, recherches sur les institutions, les sculptures ou les mosaïques, sur l'architecture publique ou privée, démontrent la puissance de l'Afrique et l'importance de cette période dans la nature du visage que présentent encore de nos jours les sites antiques[29]. L'activité édilitaire est donc un des signes les plus clairs de ce dynamisme. Le secteur thermal ne fait pas exception. Nous ferons cependant deux remarques.

[26] Carandini, *Studi miscellanei*, 13, p. 30-36 ; Panella, *SRIT*, III, p. 438-446; Ead., *Merci e scambi*, p. 624 sq.; Thébert, *Évolution urbaine*, p. 101-102. A. Carandini (*EAA*, *Atlante*, I, p. 14) signale les nombreuses productions destinées à l'exportation, en particulier la C (cf. aussi p. 58-59) et la diffusion parallèle des amphores africaines qui culmine vers le milieu du IIIe siècle. Si on ajoute le début de la fabrication des lampes vernissées vers 230-240, nous sommes loin de l'image d'une époque de récession.

[27] C'est l'analyse que fait C. Lepelley, *Cités*, I, p. 87-88 : «...on avait profité de l'acquis monumental durant la grande crise, sans beaucoup l'entretenir... Il était grand temps, sous Dioclétien, de procéder à de sérieuses restaurations...».

[28] Sur ce point, cf. les remarques de P.-A. Février, *III siècle*, p. 69-70. Comme il le souligne, cette pratique n'est [illegible] elle ne résulte pas seulement de l'envie de valoriser les travaux entrepris, ou du besoin de justifier une fièvre constructrice. Cette reprise de *topoi* correspond à une véritable structure conditionnant l'élaboration des textes, et sans doute même le raisonnement, si bien que l'écrit n'entretient plus que des rapports rhétoriques avec le réel. C'est pourquoi le procédé se retrouve à toute époque. Par exemple, au Moyen Âge, à travers le XIIe siècle, de 1140 à 1209, les mêmes formules et des *capitula* strictement identiques servent aux Cisterciens à «décrire» les hérésies méridionales : cf. J.-L. Biget, *«Les Albigeois». Remarques sur une dénomination*, dans *Inventer l'hérésie? Discours, polémiques et pouvoirs avant l'Inquisition*, M. Zerner, dir., *Actes du colloque international de Nice, janvier 1996*, Nice, 1998, p. 219-255.

[29] Thébert, *Évolution urbaine*, p. 102-105.

La première concerne la chronologie. Ce que les inscriptions nous apprennent sur les chantiers installés dans des thermes s'insère dans le rythme d'ensemble de l'activité bâtisseuse : net dynamisme sous Dioclétien[30] et encore plus durant la période 360-395 correspondant aux règnes de Julien, Valentinien Ier, Gratien et Théodose Ier[31]. En revanche, on a souligné la médiocrité de la période 305-360[32]. Les données touchant aux thermes apparaissent quelque peu décalées par rapport à cette conclusion. En particulier, tout un ensemble de travaux peut ou doit être attribué aux troisième et quatrième décennies du siècle[33]. Bien plus, outre les divers travaux d'entretien, il est un cas où nous sommes en présence de l'érection d'un nouvel édifice, et deux cas où nous ne savons s'il s'agit d'une construction ou, simplement, d'une restauration.

Il apparaît donc qu'il est quelque peu illusoire de vouloir demander à un échantillon épigraphique fort imparfait plus de précision chronologique qu'il n'en peut offrir. La «médiocrité» de la première moitié du IVe siècle est sans doute largement accentuée, sinon créée, par le hasard des découvertes d'inscriptions : le cas des thermes le suggère fortement. Elle est aussi surévaluée par le choix d'un critère, la construction publique, qui ne peut permettre, à lui seul, de juger de la situation d'une province. L'économie africaine ne rentre pas dans ce schéma : à partir de 300, moment de l'apparition de la sigillée claire D, et durant toutes les premières décennies de ce siècle, les exportations ne cessent de croître et c'est alors que s'affirme une hégémonie méditerranéenne esquissée au IIIe siècle[34]. Même si nous revenons à ce que nous apprennent les thermes, cette base de réflexion fort réduite permet cependant de donner une idée bien plus exacte de l'état de l'Afrique, ou du moins de ses classes riches, si nous y intégrons les constructions privées. Le IVe siècle est, en effet, la période par excellence où les *domus* se dotent d'installations balnéaires. Il est rare de pouvoir cerner avec précision la date de ces constructions, tant la fouille de l'habitat est en retard. Nous disposons cependant d'un exemple qui n'est certainement pas un hapax. À Bulla Regia, la maison de la chasse est équipée de bains dans le cadre d'une campagne de grands travaux consécutive à l'extension de la demeure : or, celle-ci est bien datée de l'époque constantinienne, probablement du second quart du IVe siècle[35]. Ce n'est pas sans raison que P.-A. Février a attiré l'attention sur la né-

[30] Nos 36 (286-293 : achèvement d'une construction), 166 (290-293 : restauration d'une salle thermale), 190 (probablement 290-294 : l'inscription très mutilée ne permet pas de connaître la nature précise de la restauration), 41-42 (travaux de restauration probablement sous la Tétrarchie), et peut-être aussi 34.

[31] Règne de Julien (360/361-363) : nos 161 (reconstruction après un incendie), 145 (restauration des structures et du décor), 50 (restauration en 361, peu avant la mort de Constance II, Julien étant César), auxquels il faut adjoindre les travaux qui transforment l'aile occidentale des thermes memmiens de Bulla Regia et qui datent des immédiats environs de l'année 360, donc de l'extrême fin du règne de Constance II ou de celui de Julien (Broise, Thébert, *Thermes memmiens*, p. 385-386).

Règne de Valentinien Ier (364-375) : nos 146 (restauration), 147 (restauration et pose de nouvelles mosaïques), 101 (restauration), 152 (restauration concernant aussi le décor), 95 (réfection d'une piscine et construction d'un réservoir), 1 (restauration du *caldarium*, construction d'une piscine et de nouvelles entrées, pose de statues), 35 (restauration).

Période 375-395 (fin du règne de Gratien, 367-383, et règne de Théodose Ier, 375-395) : nos 2 (travaux de décoration), peut-être 63 (restauration d'une baignoire ou du *caldarium*), 57 (achèvement d'une salle et pose d'une statue), 160 (reconstruction d'une adduction d'eau), 24 (restauration), 49 (restauration), peut-être 94 (construction ou restauration).

[32] Lepelley, *Cités*, I, p. 89-98.

[33] Nos 25 (317-318 : construction et décoration de *thermae*), 10, 167 et 191 (326-333 : restaurations), 5 (336 : construction d'une salle), 64 (337 : dédicace à Constantin II), 21 (340-350 : restauration), 26 (340-350 : construction ou restauration). Il faut ajouter le no 101 qui mentionne des *thermae Constantinianae* (construction ou restauration). On pensera aussi à la réfection d'un hypocauste dans les thermes de Rusguniae, datée par une monnaie de Constance II (337-361), mais il ne s'agit que d'un *terminus ante quem non* (cf. la notice).

[34] Panella, *Merci e scambi*, p. 635 sq.

[35] En attendant la publication des fouilles, cf. Thébert, *Vie privée*, p. 319-325 et fig. 7-8, p. 328-331, 333, 367 ; Broise, Thébert, *Thermes memmiens*, p. 386.

cessité de prendre en compte l'architecture domestique si l'on veut juger du niveau réel d'activité constructrice d'une période[36]. Cela est sans doute encore plus vrai pour le Bas-Empire où, à la suite d'une longue évolution, la sphère du privé s'est dilatée au point d'annexer une part essentielle de ce qui releva du domaine public.

Ces conclusions attirent aussi l'attention sur le danger qu'il y a à vouloir articuler trop étroitement des statistiques bien fragiles et l'événementiel. Constater, sur des bases fort aléatoires, une médiocrité de l'activité constructrice pendant un demi-siècle et mettre ce bilan trop mécaniquement en rapport avec la crise de succession de 305-312, la révolte des circoncellions de 340-350 ou même la politique fiscale des Empereurs, apparaît quelque peu arbitraire[37]. Si, ce que nous pensons, on parvient à démontrer que cette période maintient un indice de construction tout à fait honnête, il y a fort à parier qu'il sera aisé de trouver des arguments inverses permettant de définir un contexte plutôt favorable susceptible de rendre compte de la poursuite du dynamisme.

La seconde remarque concerne la nature des travaux effectués. Celle-ci confirme que l'essentiel du parc balnéaire africain est en place dès la fin de l'époque sévérienne. Les inscriptions ne nous fournissent que quelques cas plus ou moins possibles d'érection de nouveaux édifices, tous appartenant à la première moitié du IV^e^ siècle. Un seul est très probable (n° 25 : dédicace de thermes en 317-318). L'inscription a été trouvée dans des bains de Carthage dont nous ne connaissons malheureusement que peu de choses. Il semble s'être agi d'un bâtiment qu'il faudrait classer dans notre catégorie des petits thermes, inférieurs à 1 000 m², mais qui ne paraît pas avoir été dénué de toute importance puisqu'on y signale plusieurs foyers et salles chauffées[38]. Deux autres cas sont incertains (construction ou simple restauration?) et ne peuvent être mis en relation avec des vestiges (n° 26, également à Carthage, et n° 101, à Cirta).

L'archéologie confirme, avec plus ou moins de certitude, la poursuite de l'érection de bains autres que privés durant le IVe siècle : thermes au Nord-Ouest du théâtre de Bulla Regia, Kerkouane, thermes Est de Cuicul. Il s'agit cependant de constructions d'ampleur limitée qui ne constituent qu'une contribution modeste à l'ensemble déjà existant. Pour l'essentiel, on se contente d'entretenir ce dernier, parfois d'agrandir un monument par quelques adjonctions. Nous ne revenons pas sur la difficulté qui existe à saisir l'ampleur réelle de ces travaux à travers les textes, et du danger qu'il y aurait à surestimer leur importance en prenant ces derniers pour argent comptant[39]. Jamais l'archéologie n'a permis d'appréhender une restauration radicale d'un bâtiment. Si les thermes d'hiver de Thuburbo Maius furent effectivement reconstruits par un personnage qui les releva *ex ima fundamentorum origine usque ad fastigia culmen*, du fin fond des fondations jusqu'au plus haut point du faîte de l'édifice (n° 51), c'est que ces thermes ne sont pas le monument que nous connaissons et identifions comme tels, ce qui serait surprenant. Néanmoins, l'archéologie confirme l'existence de travaux (par exemple la restauration de pavements dans les grands thermes Sud de Cuicul), et, surtout, le fait que la plupart des monuments construits durant les deux siècles antérieurs continuent à fonctionner au cours du IVe, ce qui implique leur entretien. Il est cepen-

[36] Février, *IIIe siècle*, p. 65, 67, 73.

[37] C'est l'analyse de C. Lepelley qui, n'utilisant jamais les données archéologiques, juge par exemple l'état de l'économie africaine à travers l'épisode des circoncellions qui traduirait une crise telle qu'elle rendrait compte de «l'absence de chantiers durant quarante ans» (*Cités*, I, p. 96-97). Une fois de plus, P.-A Février a remis en cause une telle approche à propos de la période antérieure (*IIIe siècle*, p. 63, 66-67 et 73-74).

[38] Delattre, *CRAI* 1908, p. 592-595. Le bâtiment se trouvait sur le flanc Sud de la colline de Bordj-Djedid. La mention de travaux réalisés *a solo* indique une construction. Il faut cependant rester prudent : cf. l'inscription n° 51 où, pour célébrer une restauration, il est dit que le personnage redressa le bâtiment *ex ima fundamentorum origine*, ce qui n'a pas de sens. N'aurait-on pas conclu à une construction si l'inscription avait été plus fragmentaire et le contexte archéologique moins bien connu?

[39] Cf. ci-dessus, note 7.

dant clair que les principaux investissements se font dans d'autres secteurs : cela est vrai depuis la fin de l'époque sévérienne.

E) *Le problème du Ve siècle et du royaume vandale*

La question des thermes africains du Ve siècle est, comme toujours, indissociable d'une problématique d'ensemble de la période, mais ce lien est, cette fois, particulièrement contraignant. D'un côté, toute une tradition historique, centrée sur les invasions, souligne la rupture assimilée à une catastrophe. De l'autre, quelques auteurs ont souligné la longue durée de la prospérité africaine[40]. Nous estimons qu'il faut, au contraire, penser cette période en des termes qui n'ont rien à voir avec un bilan plus ou moins positif ou négatif mais qui, débarrassés de la pesante obsession du mythe invasionniste, permettent de saisir la nature des profondes mutations qui sont alors à l'œuvre (cf. ci-dessus, p. 34-35).

Que peut apporter l'étude des thermes africains à cette réflexion? Dans un premier temps, nous pouvons prendre en considération les apports chronologiques de ce type de monuments. Il en ressort une conclusion essentielle : la mort de Théodose Ier, en 395, n'inaugure pas une phase de déclin définitif, comme on a pu l'écrire. Il vaut la peine de détailler quelque peu ce que nous apprennent les inscriptions confrontées aux données archéologiques.

Un premier dossier concerne les thermes d'hiver de Thuburbo Maius. Entre 395 et 408, ils sont l'objet d'une restauration que l'inscription (no 51) présente comme une véritable reconstruction. Comme nous venons de le voir, il n'y a pas de raison de prendre ce texte au pied de la lettre, mais nous avons la preuve que ce monument est l'objet de travaux jusqu'à une date fort avancée. Une autre inscription (no 52) mentionne la restauration du *caldarium*, la réfection de la tuyauterie et d'anciens réservoirs et la construction d'une nouvelle piscine. Nous pensons que ce texte doit être daté de 410 au plus tôt (cf. la notice). Quoi qu'il en soit, les sondages réalisés en ce monument confirment le long entretien de l'édifice. Si de nombreux remaniements, ou même l'adjonction d'une aile, ne peuvent être datés avec précision, nous savons en revanche qu'un important remodelage du *frigidarium* n'est pas antérieur à la deuxième décennie du Ve siècle, et cette salle reçoit une nouvelle mosaïque au plus tôt à la fin du Ve-début VIe siècle.

Les inscriptions nous font ensuite connaître une série de travaux entrepris dans des thermes. À Madaure, en 407-408, une salle est restaurée et une nouvelle construite (no 148). À Membressa, en 412-414, le décor des thermes est enrichi de statues et mosaïques (no 31). À Tichilla, sous le règne commun d'Honorius et Théodose II, on construit ou restaure des *thermae* (no 62 : 412-414) et on en restaure d'autres (no 61 : 408-423).

Ces deux derniers textes attirent l'attention sur la période correspondant au règne de Théodose II (408-450) qui recoupe ceux d'Honorius (408-423) et de Valentinien III (425-455). C'est dans ce cadre chronologique que s'insère la prise de Carthage par les Vandales, en 439, événement qui ne rompt pas tout lien entre l'Afrique et les centres traditionnels du pouvoir. Le traité de 442 restitue à l'Empire les Maurétanies et une partie de la Numidie, tandis que le souverain numide reçoit le statut de roi vassal.

[40] Cf. un résumé de ces diverses positions dans Thébert, *Évolution urbaine*, p. 109-110. C. Lepelley, dans son analyse des travaux publics (*Cités*, I, p. 108-111) expose un curieux point de vue sur la période précédant l'arrivée des Vandales. D'un côté, c'est «le déclin définitif sous Honorius et Valentinien III», les «graves désordres» internes à l'Afrique, «la crise catastrophique que traversait alors le monde romain, le déferlement des invasions...». De l'autre, c'est le maintien du souci «d'entretenir des villes africaines», une «impression de prospérité durable». En tout cas, les Vandales règlent les hésitations : arrivée d'«un ennemi résolu qui devait laisser son nom à la destruction des monuments du passé (sic!)... dramatique agression... catastrophe». Si survit quelque chose de la vie urbaine et d'une relative richesse, cela est uniquement dû à «la renaissance économique et urbaine qu'avait connue l'Afrique depuis le règne de Dioclétien».

Les inscriptions datées de ces règnes nous informent donc sur l'Afrique de la période précédant immédiatement l'arrivée des Vandales, ou même postérieure à leur installation. Or, en plus des deux textes que nous venons de citer, il faut également prendre en considération d'autres documents, d'interprétation plus délicate. À Tubernuc, la célébration d'une restauration s'ouvre par la mention de deux Empereurs (nº 63). À Caesarea, le nom de Théodose est associé à la construction ou à la restauration de thermes (nº 94). Dans les deux cas, il est usuel d'attribuer ces inscriptions au IVe siècle. Or, les deux Augustes de la première pourraient parfaitement être Théodose II et Valentinien III, et le Théodose de la seconde Théodose II. Les datations traditionnelles ne reposent que sur un a priori : au Ve siècle, l'activité édilitaire ne peut être qu'extrêmement réduite[41].

Pour tenter de mieux saisir le cadre dans lequel on pouvait se baigner au Ve siècle, il faut prendre en considération les données archéologiques. À Sitifis, les thermes «du Ve siècle» sont construits autour de 425-430 et ils sont occupés jusqu'au début du VIIe siècle, sans que l'on puisse savoir s'ils fonctionnent encore. À Timgad, dans les grands thermes Sud, on pose une mosaïque au Ve-VIe siècle et on fait de même dans les petits thermes Nord. Semblablement, dans l'aire vandale, le soin apporté à l'entretien des édifices balnéaires publics est bien attesté. Nous avons signalé les travaux constamment réalisés dans les thermes d'hiver de Thuburbo Maius. Dans la même cité, les bains des étoiles sont l'objet d'une opération d'agrandissement et d'embellissement au cours du Ve siècle[42], tandis que ceux du labyrinthe fonctionnent encore[43]. À Belalis Maior, la fin de l'exploitation des thermes du forum, encore entretenus au début du Ve siècle, n'est pas antérieure à la fin de ce siècle, sinon plus tard. La station thermale d'Hammam El Oust est encore non seulement utilisée mais aussi décorée à l'époque byzantine.

La sauvegarde de grands édifices balnéaires est particulièrement révélatrice de l'état du cadre de vie urbain, dans la mesure où ils nécessitent de constants travaux d'entretien et où leur fonctionnement même exige toute une organisation. Il est malheureusement exceptionnel que les fouilles nous permettent de saisir la durée d'exploitation de ces vastes et complexes monuments[44]. Cependant, outre le cas des grands thermes Sud de Timgad évoqué ci-dessus, où l'on peut penser que la pose d'une mosaïque au Ve-VIe siècle s'insère dans le cadre d'un bâtiment encore utilisé dans un but balnéaire, nous possédons désormais une solide documentation concernant les thermes memmiens de Bulla Regia.

Les indications fournies par cette fouille sont précieuses car elles permettent de suivre l'utilisation des bains, non de raisonner de façon régressive à partir de vestiges marquant le changement du mode d'utilisation des lieux, vestiges souvent difficiles à dater et qui, au demeurant, peuvent avoir été mis en place bien après la désaffectation des thermes. Nous savons ainsi, d'après l'étude d'un *praefurnium* et de monnaies liées au fonctionnement des canalisations d'un *tepidarium* que ces vastes thermes sont exploités au moins jusqu'à une date très avancée dans le Ve siècle. Cette conclusion est confirmée par le fait que, dans l'autre *tepidarium*, les installations qui signent

[41] Un nouvel éclairage sur l'Afrique de Théodose II est également apporté par la récente découverte, à Chemtou, d'un trésor contenant 1 648 monnaies d'or, soit 7,200 kg (M. Khanoussi, *Carthage-1995*, p. 272-273). Cette donnée s'inscrit dans un ensemble : cf. S. Deloum, *L'économie monétaire de l'Afrique du Nord : les trésors monétaires des Ve et VIe siècles ap. J.-C.*, dans *Africa*, VII, p. 961- 971.

[42] Les thermes Nord, ou bains des étoiles, sont inédits. Ils sont signalés dans A. Lézine, *Thuburbo Maius*, Tunis, 1968 : fig. 1, nº 19; p. 33; pl. IX. On y repère cinq salles chauffées disposées essentiellement en fonction d'un circuit sinistrogyre. Les travaux du Ve siècle sont mentionnés par A. Ben Abed, *Carthage-1995*, p. 312.

[43] Cf. la notice. Des travaux dans le foyer du *caldarium* sont datés par une monnaie de 410-439, prise dans le blocage, qui ne fournit, évidemment, qu'un *terminus ante quem non*. Le texte qui signale cette découverte n'est cependant pas clair. Il ne permet pas de comprendre si ce blocage est lié à une réfection du foyer, ou, plutôt, à son bouchage, et donc à la désaffectation des thermes (*CMT*, II, 1, p. 22-23).

[44] Thébert, *Évolution urbaine*, p. 112-113. L'exemple des thermes Ouest de Maktar, où l'installation d'une église signant la désaffectation du bâtiment est datée du IVe, Ve ou VIe siècle, est caractéristique des hésitations qui peuvent exister quant à de tels épisodes.

la fin des bains en tant que tels sont, dans ce cas, de peu postérieures à cette désaffectation : or elles datent de l'époque byzantine[45]. Il est également important de souligner que ces données nous révèlent non seulement la longue durée de l'exploitation du bâtiment thermal, mais aussi le fait que celle-ci se déroule dans le cadre de la totalité du monument, non sous une forme restreinte.

Le dossier des thermes symétriques de Calama est moins précis. Selon toute probabilité, ce sont eux qui sont mentionnés dans une inscription de 539 qui célèbre l'érection de l'enceinte de la ville renforcée de treize tours (nº 96). Les bains sont en effet enclavés dans le secteur fortifié, et le texte commémore aussi la construction (?) d'une petite porte (annexe et située sur la partie arrière de l'édifice?) livrant accès au bâtiment. Bien que les études qui commentent cette inscription ne le précisent pas, il faut logiquement penser qu'elle courait sur le linteau de ladite porte. En tout cas, elle atteste que les thermes continuaient alors à fonctionner, selon des modalités qui nous restent cependant inconnues[46].

Malgré tout, les données restent rares. Nous sommes persuadé que cela traduit les lacunes de nos connaissances et les a priori de la recherche, non la réalité. Le cas des thermes memmiens nous semble caractéristique : au cœur du territoire vandale, il atteste que la «conquête» est un épisode qui ne scande pas la vie des cités.

Cette conclusion est largement confirmée si nous prenons en considération l'architecture domestique, laquelle est sans doute notre principale source d'informations sur la vie urbaine du Vᵉ-VIᵉ siècle. Ce fait illustre le hasard des découvertes et l'orientation des recherches, mais sans doute aussi, et surtout, la réalité de l'importance relative croissante des investissements destinés aux travaux privés. Quoi qu'il en soit, les nouvelles découvertes, ou les nouvelles datations, permettent de mieux cerner la puissance de l'aristocratie vandalo-byzantine à travers la richesse du cadre de vie qu'elle se constitue[47].

Ce qui nous importe ici est de préciser cette problématique à travers le cas précis de l'architecture balnéaire privée. Nous avons vu que le IVᵉ siècle est l'époque où les riches demeures se dotent de bains, mode dont nous ne connaissons pas d'exemple avant l'époque sévérienne et qui ne se généralise qu'un siècle plus tard. L'apport des thermes privés à la nature de l'Afrique du Vᵉ-VIᵉ siècle est double.

D'abord, il confirme que la politique de construction ne s'interrompt pas au Vᵉ siècle. Le riche complexe d'Oued Athmenia n'est sans doute pas antérieur à la fin IVᵉ-début Vᵉ siècle, si ce n'est postérieur; le non moins fastueux ensemble de Sidi Ghrib doit être situé, d'après les données disponibles, en plein Vᵉ siècle; les bains de Moknine sont érigés au milieu de ce dernier (inscription nº 33); les thermes de Sufetula nº 26 dateraient du Vᵉ-VIᵉ siècle.

Ensuite, il démontre que les bains privés antérieurs continuent à être exploités. Ceux de Pupput font partie d'une demeure qui est encore l'objet de grands travaux de décoration postérieurs au premier quart du Vᵉ siècle; les pavements de ceux de Sidi bou Ali sont longuement restaurés, probablement encore à l'époque vandale, et même byzantine (nº 38). Surtout, les thermes de la maison de la chasse, à Bulla Regia, fournissent des informations précises grâce à la fouille de leur *caldarium* qui avait été épargné par les dégagements anciens. Il en résulte qu'ils ne sont pas désaffectés avant le milieu du VIᵉ siècle. Nous sommes persuadé que cette date n'est en rien exceptionnelle.

Ces données archéologiques donnent une certaine consistance à ce que nous apprennent les inscriptions ou les textes du Vᵉ-VIᵉ siècle. On peut toujours se demander si les poèmes de Felix célébrant de façon répétitive les splendides thermes érigés par le roi vandale Thrasamund sont autre chose qu'un simple exercice de style. Il est certes évident qu'ils ne permettent pas de se faire une idée précise du mo-

[45] Broise, Thébert, *Thermes memmiens*, p. 386-387.

[46] Sur ce monument, cf. ci-dessus p. 289.

[47] Cf., en dernier lieu, les remarques d'A. Ben Abed dans *Carthage-1995*, p. 312-315. Cf. ici la notice sur la maison du «péristyle figuré», à Pupput.

nument[48]. Les données archéologiques que nous venons de rassembler autorisent cependant à penser que la construction n'est pas totalement imaginaire. Ce jugement est conforté par l'existence d'inscriptions qui attestent une politique de construction, et dont l'une provient de Carthage, l'autre de Tunis (n^{os} 27 et 66, cette dernière étant attribuable au début du VI^{e} siècle). On pensera aussi au texte de Procope (*De aedif.*, VI, 5) mentionnant les *thermae Theodorianae* construites à Carthage par Justinien.

Toutes ces données permettent de récuser une vision catastrophique de la période vandalo-byzantine. À sa manière, la permanence d'un réseau de thermes démontre que l'arrivée des Vandales ne marque en rien la fin d'un monde. Cette affirmation reste cependant en partie abstraite. Le mot *thermae* a-t-il le même sens au II^{e}-III^{e} et au V^{e}-VI^{e} siècle? Une réponse, au moins partielle, ne peut être apportée que par un examen des édifices construits à l'époque tardive.

II – Architecture thermale tardo-antique et médiévale

Dans le chapitre III de la IV^{e} partie, où nous avons proposé une analyse des thermes asymétriques, nous avons volontairement laissé de côté quelques édifices tardifs qui ont été l'objet d'une notice dans le catalogue, et qui doivent maintenant nous aider à saisir la nature de l'architecture thermale de la fin de l'Antiquité. Il s'agit de thermes liés à des bâtiments chrétiens : basilique II de Sufetula (fin V^{e}-début VI^{e} siècle? Pl. LII-LIII); baptistère de Cuicul (V^{e} siècle? Pl. LXXXI); cathédrales de Tipasa (fin du IV^{e} siècle et période suivante; pl. XCVII) et de Timgad (fin IV^{e}-début V^{e} siècle? Pl. CXIV).

Il s'agit également de bains publics : installation logée dans les thermes d'Antonin, à Carthage (probablement époque byzantine; pl. XLIII-3); dernier état des thermes du capitole à Thuburbo Maius (date inconnue; pl. LXII-5); bains tardifs des grands thermes de Madaure (probablement époque vandalo-byzantine; pl. XC-XCI), thermes du V^{e} siècle à Sitifis (deuxième quart du V^{e} siècle; pl. XCV-4); thermes de la forteresse byzantine, à Timgad (539-540; pl. CXV-4); Tamuda (date inconnue; pl. CXXIII-5); petits bains logés dans la palestre des thermes Nord, à Volubilis (date inconnue; pl. CXXXIII-2).

Les références aux planches permettent de retrouver aisément toutes les données disponibles sur l'édifice. Cependant, pour plus de facilité, nous avons regroupé le plan de tous ces bâtiments tardifs sur les planches CLXVI-CLXVII, en y fournissant quelques informations complémentaires.

Les datations restent trop souvent imprécises. Toutefois, si on laisse de côté les deux cas marocains dont la chronologie est particulièrement incertaine, on peut dire que toutes ces constructions appartiennent, pour certaines, aux décennies précédant immédiatement l'arrivée des Vandales et, pour la plupart, à la période vandalo-byzantine.

Ces réalisations doivent être étudiées de deux points de vue, celui des techniques de chauffage et celui de la nature du bain offert à l'utilisateur.

A) *Techniques de chauffage*

D'une façon globale, on peut souligner la remarquable permanence des procédés mis en œuvre pour chauffer les bains. En effet, tous ces bâtiments sont équipés d'hypocaustes, choix qui atteste la continuité de la technique inventée, ou du moins perfectionnée de façon radicale, au II^{e}-I^{er} siècle av. n.è. Parallèlement, il faut noter la fréquence de la pluralité des foyers, supportant éventuellement une chaudière, et le maintien du recours à la double-cloison afin d'obtenir un plus grand degré de chaleur. Cette constatation est étayée par l'a-

[48] La tentative de J.-M. Lassère d'appréhender plus concrètement le monument de Thrasamund n'apporte pas grand-chose (*Memorabile factum*, p. 237-241). Il est vrai que l'auteur, qui imagine par exemple que les eaux de ces établissements étaient portées à 70° (avec une référence, évidemment injustifiée, à A. Lézine), paraît peu familiarisé avec les questions d'architecture thermale. Mais il est exact que ces textes ne se composent guère que de transcriptions poétiques qui sont à la fois imprécises et peu fiables.

nalyse d'une construction bien datée, à savoir les thermes de la forteresse byzantine de Timgad : *tepidarium* sur hypocauste à chauffage indirect, *destrictarium-laconicum* avec foyer et double-paroi, le *caldarium* étant équipé, quant à lui, de deux foyers. Il n'y a pas de différence essentielle entre ces aménagements et les réalisations antérieures.

Un certain nombre de constructions nous permettent d'élargir l'enquête à la fois spatialement et chronologiquement. Quelques bains d'époque byzantine ont été étudiés en Cyrénaïque. À Tocra, à une date imprécise, sont érigés des thermes qui continuèrent à fonctionner au début de la période islamique[49]. Les deux salles balnéaires chauffées, installées sur hypocauste, sont desservies par respectivement un et deux foyers avec, dans ce dernier cas, la présence d'une chaudière. À Uadi Senab, dans un petit édifice qui semble dater du VI^e^ siècle, les deux pièces sont également sur hypocauste. La première est chauffée indirectement, mais deux des murs sont équipés d'une double-cloison. La seconde possède un foyer et une double-paroi complète[50].

Si on revient de nouveau au Maghreb afin d'analyser des édifices de la haute époque arabe, on a une confirmation de la très longue durée des techniques romaines. Les thermes *extra muros* de Volubilis méritent une attention particulière, à cause de leur date (époque idrisside, fin du VIII^e^ siècle ou un peu plus tard), de leur état de conservation, et de l'étude dont ils ont été l'objet[51] (pl. CLXVIII).

Il s'agit de petits thermes occupant, du moins dans leur état actuel, environ 250 m². Le local qui constitue aujourd'hui la première salle (13,84 × 5,20 m) est mal conservé. Il aurait donné sur l'extérieur, du moins dans le premier état, par son angle Nord-Est. Il est dallé et équipé de bancs. Il s'agit d'un vestibule-vestiaire qui faisait également office de *frigidarium*. C'est, en effet, uniquement à partir de lui qu'est accessible la piscine froide (4,46 × 4 m)[52].

La pièce 1, dallée, assure l'articulation des locaux disposés orthogonalement. Une conduite signale que le baigneur devait disposer d'un point d'eau, sous une forme qui n'est plus restituable. La pièce 2, également dallée, est encore couverte d'une voûte en berceau. On n'y reconnaît aucune circulation d'eau et aucun mode de chauffage : il faut penser à des braseros et à la contiguïté avec la salle suivante. Cette dernière est, en effet, un véritable *caldarium* doté d'un foyer alimentant un hypocauste à canaux dont l'organisation, hormis la présence d'un grand canal médian directement relié au four, est d'ailleurs peu claire. Il n'y a pas trace de double-cloison. Deux bassins étaient alimentés en eau chaude à partir d'un réservoir découvert maçonné, placé sur le foyer.

Nous avons donc une seule salle directement chauffée, et qui plus est avec des techniques sommaires. Il n'en reste pas moins que celles-ci dérivent des procédés de l'époque antérieure. Les principes fondamentaux restent semblables. On pourrait en particulier se poser des questions à propos du fonctionnement de la curieuse version maçonnée de la chaudière. La vapeur qui s'en dégageait ne paraît pourtant pas avoir été utilisée pour renforcer le chauffage du *caldarium*. De fait, si le mur

[49] G. Jones, *Libyan studies*, 14, 1983, p. 109-121, et 15, 1984, p. 107-111.

[50] M. Luni, *Le terme bizantine*, dans *Libya antiqua*, 11-12, 1974-1975, p. 266-276. De petites constructions des environs de Cyrène, mal datées au sein de l'époque byzantine, ont suscité des questions quant à leur mode de chauffage, mais cela est essentiellement dû à leur ensevelissement partiel, qui ne permet pas de reconnaître les installations techniques : cf. V. Gambini, E. Catani, *Nuove terme bizantine nei dintorni di Cirene*, dans *Quaderni di archeologia della Libia*, 8, 1976, p. 449-463, en particulier p. 453 et 462.

[51] A. El Khayari, *Les thermes extra muros à Volubilis*, dans *Africa romana*, X, p. 301-312.

[52] Nous ne suivons pas entièrement la description d'A. El Khayari. Celui-ci signale, en effet, un banc qui court sur trois côtés de la pièce, y compris sur son flanc Sud. La piscine aurait alors été difficilement accessible, et il est certain qu'elle ne l'était pas à partir de l'Est. En fait, le banc n'occupe que les deux longs côtés de la salle. Au Sud, il s'interrompt pour laisser place à une marche précédant une marche-margelle que l'on franchissait pour descendre trois degrés et gagner ainsi le fond de la piscine.

oriental de ce dernier est trop détruit pour que l'on puisse exclure l'existence d'un passage permettant aux exhalaisons de s'introduire dans la salle des bains chauds, une telle solution apparaît cependant exclue. En effet, elle aurait impliqué un dispositif canalisant la vapeur vers la salle balnéaire, vapeur qui, sinon, se serait répandue essentiellement dans le *praefurnium*. Or le rebord du bassin est bien conservé et ne porte aucune trace d'un quelconque couvrement susceptible de diriger les exhalaisons vers les baigneurs : il devait simplement supporter un couvercle destiné à faciliter la chauffe de l'eau. L'organisation du *praefurnium*, dont le mur d'enceinte est éloigné du foyer, ne permet pas de penser que l'architecture elle-même pouvait canaliser la vapeur vers le *caldarium*. Il faut donc penser que le système de chauffage est une version sommaire de techniques traditionnelles.

D'autres hammams confirment cette conclusion. À l'autre extrémité de Maghreb, à Thugga, de petits bains sont construits à l'époque aghlabite, au IXe siècle, datation reposant sur la nature de leur décor gravé sur l'enduit stuqué[53]. L'état des vestiges et l'absence d'étude ne permettent pas de remarques aussi précises qu'à Volubilis. On peut cependant noter que la salle chauffée, apparemment unique, est installée sur un hypocauste directement desservi par un foyer. Ce système de *suspensura* continue à être utilisé au cours des siècles. Pendant tout le Moyen Âge, sans parler des époques ultérieures, l'ultime salle, la plus chaude, est, dans la grande majorité des cas, dotée d'un hypocauste et d'un foyer[54]. Cette longue survie des techniques de chauffage romaines n'est d'ailleurs pas propre au Maghreb : elle est tout aussi claire dans la péninsule ibérique et dans bien d'autres régions[55].

Il faut cependant apporter une nuance à ce tableau. L'époque arabe correspond en effet à l'invention, en Orient, du véritable bain de vapeur[56]. À Qusayr Amra, en Jordanie, la salle la plus chaude du bain omeyyade est installée sur un hypocauste et dotée de parois chauffantes, mais le foyer ne dessert pas seulement ces installations. Il est en fait à deux niveaux, l'aménagement supérieur étant destiné à produire de la vapeur d'eau dirigée vers la salle par une sorte de couloir voûté en berceau. Aux procédés classiques de chauffage s'ajoute donc désormais un véritable bain de vapeur, qui permet une économie tant d'eau que de combustible.

Cette cohabitation de techniques différentes dure longtemps. À Khirbet el Mafjar, hypocauste et arrivée de vapeur sont encore les deux moyens utilisés. Seul le perfectionnement du chauffage par la vapeur, résolvant en particulier le problème de la séparation de celle-ci et de la fumée et celui de la déperdition de chaleur consécutive à son cheminement dans un «tunnel», permettra de supprimer totalement l'hypocauste, et de rompre ainsi avec une technique qui avait largement contribué à définir la nature même du bain romain. En Syrie, on repère également une longue phase de transition, avec la cohabitation de l'hypocauste et de la vapeur d'eau, le recours à cette dernière pouvant apparaître dès l'époque proto-byzantine, mais l'aboutissement du processus restant à étudier[57].

Le Maghreb, que sa nature socio-économique attire invinciblement vers le nouvel

[53] C. Poinssot, *Les ruines de Dougga*, Tunis, 1958, p. 41, et plan, très schématique, p. 36.

[54] Cf., par exemple, E. Pauty, *Vue d'ensemble sur les hammams de Rabat-Salé*, dans *Rev. afric.*, 88, 1944, p. 202-226, en particulier p. 216-220 : la chaufferie est située très en contrebas de la salle chauffée, installée sur hypocauste, le tirage étant assuré par des cheminées; le foyer est surmonté d'une chaudière en cuivre, l'eau chaude étant acheminée dans la salle vers un bassin où les baigneurs puisent en fonction de leurs besoins (pl. CLXIX-1 et 2, ou encore le hammam mérinide de Chella : pl. CLXX-1).

[55] Par exemple V. Shtylla, *Hammams du Bas Moyen Âge en Albanie*, dans *Monumentet*, 7-8, 1974, p. 125, fig. 7 : vue axonométrique des bains de Shkodër construits en 1739.

[56] Lézine, *Architecture romaine*, p. 31-35.

[57] Lézine, *ibid.*, p. 34-35. D'après cet auteur, la solution permettant de se passer complètement de l'hypocauste ne sera mise au point que dans les hammams d'époque avancée et consistera à introduire «dans la salle même une partie découverte du récipient dans lequel l'eau bout». On notera cependant que la référence à l'article d'E. Pauty (ci-dessus, note 54) est erronée puisque cette étude montre, au contraire, la longue survivance de l'hypocauste sans apport de vapeur. Sur l'évolution de l'architecture thermale en Syrie, cf. G. Charpentier, *Les petits bains proto-byzantins de la Syrie du Nord*, dans *Topoi*, 5, 1995, p. 219-247, en particulier, pour l'apparition de l'usage de la vapeur, p. 231-233.

Orient arabo-musulman, ne peut rester à l'écart de ces innovations. Il serait nécessaire de reprendre ce dossier. Dans l'état actuel de nos connaissances, il apparaît, ainsi que nous venons de le voir, que les techniques de chauffage hérités de l'époque romaine restent longtemps utilisées. Comme en Orient, le maintien fréquent d'un hypocauste ne signifie cependant pas que les nouveaux procédés soient méconnus, même si nous avons du mal à trouver des exemples de leur mise en œuvre. Toutefois, dans le bain des teinturiers de Tlemcen, bain attribuable au XI^e siècle, la dernière salle est chauffée par la vapeur qui y pénètre grâce à des trous percés dans le mur la séparant de la chaufferie (pl. CLXIX-4)[58]. Ce témoignage ne saurait être dénué de signification.

B) *Plans d'édifices et pratiques balnéaires tardives*

Il faut donc constater une longue permanence des techniques romaines de chauffage fondées sur la trilogie foyer, hypocauste, double-paroi. Cette lente évolution, qui n'est d'ailleurs pas caractéristique de nos régions, est en partie liée au fait que les problèmes de l'eau et du combustible ne sont pas les mêmes au Maghreb et dans le désert syrien où naissent les nouveaux procédés. Il faut aussi replacer cette approche dans une analyse plus large si l'on veut saisir la nature réelle des édifices ainsi desservis, et, de cette manière, la part respective des continuités et des ruptures.

1) Réalités balnéaires vandalo-byzantines

a) Nature du programme de construction et de restauration

Une première remarque, fondamentale, concerne les dimensions des constructions. En gros à partir du V^e siècle, toutes les réalisations que nous connaissons sont modestes. Nous avons déjà remarqué que les bâtiments dotés de quelque ampleur, c'est-à-dire dont le bloc balnéaire atteint au moins 1 000 m², doivent être attribués au II^e siècle et à l'époque sévérienne. Il est donc clair que, dès le III^e-IV^e siècle, on vit dans une large mesure sur un héritage que l'on se contente d'enrichir d'édifices mineurs. Mais la situation change vers la fin du V^e siècle et surtout au cours du VI^e. Progressivement, les plus grandes réalisations sont désaffectées, et il est probable que bien des constructions plus modestes connaissent le même sort.

La fin de l'époque vandale et, sans doute surtout, la période byzantine correspondent donc à un phénomène de grande portée. On assiste en effet à un renouvellement important du parc des édifices balnéaires, opération qui implique la disparition des immenses bâtiments, après quelque trois siècles de fonctionnement. Lorsqu'ils tombent en ruine, on n'en construit pas de nouveaux.

Sans doute faut-il souligner que nous connaissons mal les bains créés à l'époque vandalo-byzantine[59]. Il n'y a pourtant pas de raison de penser que les vastes réalisations nous échapperaient toutes : en fait, selon toute probabilité, elles n'ont jamais existé, et on peut s'interroger sur l'ampleur réelle des thermes royaux d'Alianas ou des *thermae Theodorianae* construites par Justinien à Carthage. Ces dernières ne seraient-elles pas que le fruit de la remise en état partielle des thermes d'Antonin?

Certains cas nous démontrent, de façon spectaculaire, que les temps changent. Il s'agit des bâtiments anciens dont la vie est prolongée grâce à une restructuration. Si la version byzantine des thermes d'Antonin, à Carthage, apparaît remarquablement ample pour l'époque, cela est uniquement dû à l'énormité des

[58] G. Marçais, *Manuel d'art musulman*, I, Paris, 1926, p. 342.

[59] Notre méconnaissance des bains publics apparaît bien à Carthage, où on ne sait quasiment rien des constructions thermales vandalo-byzantines. Outre le cas des thermes d'Antonin qui, sous une forme réduite, continuent à fonctionner peut-être encore à l'époque arabe (Leone, *Cartagine*, p. 85-86), nous devinons quelques constructions balnéaires. Celle de la rue Baal Hammon correspond à un édifice de quelque importance, érigé au VI^e siècle, mais dont on sait si peu de chose que l'on peut se poser des questions sur sa nature réelle (Leone, *ibid.*, p. 72 et notice 68). Tout aussi incertaine est la fonction de bâtiments, également d'époque byzantine, dégagés près de la «maison du sanglier» (Leone, notice 21), et dans le secteur dit Ard Jouïlia (Leone, notices 88 et 89). Toutes ces constructions sont si partiellement connues que l'on ne peut même assurer qu'il s'agit bien d'édifices balnéaires.

constructions réutilisées. Le trait frappant est, au contraire, la restriction drastique de l'espace balnéaire par rapport aux partis antérieurs. La conclusion est absolument semblable pour les grands thermes de Madaure, ceux du capitole à Thuburbo Maius, ou encore les grands thermes Est de Maktar.

b) Nature des pratiques balnéaires

Il importe donc d'analyser le plan des nouveaux édifices afin d'appréhender les pratiques balnéaires qu'ils autorisent. De ce point de vue, il est regrettable que nous ne puissions dater avec plus de précisions les thermes dépendant d'édifices religieux. Dans trois cas, à Sufetula, Cuicul et Tipasa, ils attestent en effet le remarquable maintien d'une organisation parfaitement classique. De fait, on y trouve systématiquement un *frigidarium* auquel sont accolées trois et même, dans deux cas, quatre salles chauffées. L'articulation de ces dernières est d'ailleurs digne d'intérêt. Elle relève de types classiques (plan à double virage de type 2, en baïonnette, à Sufetula) et privilégie même un plan circulaire, dont on notera qu'il est dextrogyre, dans deux cas (Cuicul et Tipasa). L'architecture thermale religieuse se manifeste ainsi comme un remarquable conservatoire des formules les plus classiques.

La confirmation, cette fois datée, de la préservation de l'art du bain est apportée par les thermes de la forteresse byzantine de Timgad, érigés en 539-540. Avec sa salle des bains froids unie à celle des bains chauds par une étuve et un *tepidarium* dans le cadre d'un plan à double virage de type 1, sinistrogyre, nous sommes en présence d'un monument qui aurait parfaitement pu être érigé au cours des siècles précédents.

Il ne faut cependant pas s'en tenir à cette constatation, et conclure que l'on continue à faire la même chose qu'auparavant, en plus petit. L'état byzantin des thermes d'Antonin de Carthage est malheureusement trop mal connu pour que l'on puisse en tirer des informations précises. Il permet cependant de soulever quelques questions (pl. CLXVI-5). Il faut d'abord rappeler que les dimensions imposantes de l'aménagement ne sont qu'un héritage : en réalité, la nouvelle installation correspond à une gestion difficile de l'ancien espace, caractérisée par l'abandon des principales salles balnéaires. Mais le problème essentiel est de savoir ce que l'on fait de l'espace que l'on continue à gérer. Au-delà des lacunes de nos informations, ce bâtiment est l'occasion de souligner quelques données : le *frigidarium* devait être en E, mais il n'en subsiste aucune trace; il existe encore trois salles chauffées, les deux premières dédoublées symétriquement, mais elles sont désormais parcourues selon un itinéraire rétrograde. Dans ce cadre, le *caldarium* est commun mais, cette fois encore, nous ignorons tout de son aménagement : en particulier, les circulations font que l'on peut se demander où étaient logées les baignoires.

Il est inutile de chercher des réponses à Carthage, mais ces questions peuvent guider notre analyse des monuments pour lesquels nous disposons de meilleures informations, et nous permettre aussi d'interroger des monuments externes à l'Afrique du Nord.

– *Frigidarium* : lorsque le bain tardif est logé dans un monument antérieur, on ne constate jamais l'aménagement d'une nouvelle salle des bains froids. Hormis à Carthage, on peut penser que l'on recourt à des solutions de fortune (détournement de la *natatio* de la palestre à Volubilis) ou, le plus souvent, au maintien en fonction de l'ancien *frigidarium*. Il est difficile d'avoir la preuve de ce dernier point, mais tous les exemples d'édifices tardivement construits démontrent que le bain froid reste pratiqué[60].

– Nombre de salles chauffées : si nous laissons à part les réalisations qui s'inscrivent dans un contexte religieux, on constate une nette tendance à la réduction du nombre de locaux chauffés. On ne connaît plus d'édifices à secteur chaud comprenant cinq locaux. À Carthage, on en conserve seulement trois, schéma adopté aussi dans la forteresse de Timgad. La restriction est particulièrement sensible lorsque le nouveau bain s'insère dans des

[60] Le bain de Tamuda constitue un cas à part. On n'y repère que deux salles chaudes et on imagine mal où aurait pu se trouver un *frigidarium*. Cependant, tant la date que le contexte de cet édifice sont extrêmement mal connus.

thermes antérieurs : dans les thermes du capitole, à Thuburbo Maius, on passe de trois à deux pièces; de cinq à deux dans les grands thermes de Madaure. À Sitifis, dans les «thermes du V^{e} siècle», on se contente d'un unique local chauffé, solution également retenue à Volubilis, du moins dans l'ultime état de l'installation.

– *Caldarium* : le maintien de la pratique de l'immersion dans des baignoires chauffées est bien attesté. À Madaure, deux *alvei* accolés se partagent l'abside et témoignent d'une tendance au morcellement des grandes pièces d'eau collectives. À Thuburbo Maius, lorsque la salle des bains chauds est avancée dans l'ancien *destrictarium-laconicum*, on ajoute un bassin et un foyer destiné à chauffer directement ce dernier. À Timgad, l'adjonction de l'aile méridionale correspond à l'accroissement des capacités d'immersion dans l'eau chaude offertes par l'édifice.

La conception des bains byzantins de Cyrénaïque est tout à fait comparable. Dans les villages des environs de Cyrène, les thermes publics de Gasr Mismar, Gasr Khuraybah ou Siret Aïn Relles ne comprennent que deux salles chauffées[61]. À Uadi Senab, où l'édifice est mieux dégagé, un espace qui devait faire, entre autres, fonction de vestiaire, précède un *frigidarium* doté d'un petit bassin et commandant une enfilade de deux locaux chauffés, le premier indirectement, le second par un foyer. Cette dernière pièce comporte deux petites vasques, qui ne pouvaient servir qu'à des aspersions ou à puiser de l'eau, et un bassin. Tant dans ce *caldarium* que dans le *frigidarium*, le bassin d'immersion est de dimensions restreintes et ne pouvait guère être utilisé que par une personne à la fois[62].

Dans tous ces cas, il ne s'agit que de petites installations dont les salles n'occupent que quelques m^2. La conception d'ensemble est cependant semblable dans des réalisations plus vastes. À Apollonia, on accole à un établissement balnéaire antérieur une aile nouvelle qui ne fut jamais achevée. Elle occupe un peu plus de 18,50 × 9,50 m. L'essentiel de cet espace est consacré à deux salles chauffées, dont l'une munie de deux baignoires[63]. À Tocra, le secteur chauffé des bains byzantins occupe 17,85 × 10,20 m, sans tenir compte du couloir de service. Il comprend trois salles installées sur hypocauste. La première, équipée de bancs et chauffée indirectement, est considérée comme un vestiaire; la seconde possède un foyer; la troisième, dotée de deux baignoires, en possède deux.

L'ensemble de cette documentation montre donc que les opérations de base du bain romain, en particulier la possibilité offerte au baigneur de s'immerger dans l'eau chaude puis froide, sont préservées malgré la nette tendance à la restriction de la superficie des édifices, laquelle implique une réduction non seulement de l'ampleur des locaux, mais aussi de leur nombre.

Cette diminution du nombre des locaux chauffés pose cependant un problème de lecture des bâtiments tardifs. Plus précisément, si l'on distingue encore bien des baignoires d'immersion caractéristiques du bain de délassement, on peut se demander où se déroulent désormais les opérations de nettoyage. Dans les publications, il est usuel de désigner les deux dernières salles chauffées, qui sont souvent les seules, par les noms de *tepidarium* et *caldarium*. Une telle interprétation apparaît fort peu satisfaisante, dans la mesure où elle fait disparaître le bain de propreté, ou du moins implique son report dans la salle des bains chauds. On retrouverait ainsi une solution fort ancienne et devenue bien archaïque.

Lorsque ces bains tardifs possèdent encore quatre ou trois pièces chauffées, il n'y a aucune raison de penser que l'organisation d'ensemble d'époque romaine est modifiée. Les installations techniques montrent que le bain de propreté est toujours logé dans la ou les

[61] V. Gambini, E. Catani, *Nuove terme bizantine nei dintorni di Cirene*, dans *Quaderni di archeologia della Libia*, 8, 1976, p. 449-463.

[62] M. Luni, *Le terme bizantine*, dans *Libya antiqua*, 11-12, 1974-1975, p. 266-276.

[63] J. G. Pedley, *The Byzantine baths*, dans *Apollonia, the port of Cyrene, Supplements to Libya antiqua*, 4, p. 225-243.

deux salles centrales, entre un *tepidarium* dépourvu de chauffage direct et un *caldarium* bien identifiable non seulement à son ou ses foyers mais encore à ses bassins. Dans cette optique, on peut mettre en doute l'interprétation proposée pour les thermes de Tocra, dont les trois salles sur hypocauste sont considérées comme un vestiaire, un *tepidarium* et un *caldarium*. En fait, le premier local, avec sa banquette et son chauffage indirect, correspond parfaitement à une pièce tiède de transition. Qu'elle ait aussi servi de vestiaire est une autre affaire : il est usuel qu'une partie des baigneurs attendent une première sudation avant de se déshabiller. Quant à la deuxième pièce, pourvue d'un foyer, elle est toute désignée pour abriter un *destrictarium-laconicum*.

En revanche, lorsque les édifices ne possèdent que deux salles chauffées, la reconstitution des opérations du bain devient délicate. Si l'identification d'un *tepidarium* et d'un *caldarium* signifie que ce type de bains ne se compose plus que d'une pièce de transition suivie d'une salle d'immersion, elle ne paraît pas admissible. La présence d'un *tepidarium* n'est pas, en soi, indispensable, et il faut, bien plutôt, penser que le premier local sert avant tout au décrassage[64]. La considérer en priorité comme un lieu de transition est probablement erroné.

En fait, la réduction du nombre des salles doit imposer une redistribution des actes balnéaires, tout comme cela devait déjà être le cas dans les petits programmes à deux pièces de l'époque antérieure. Dans le Maghreb, la première salle des thermes tardifs à deux locaux est toujours chauffée indirectement : la seule exception, dans l'état actuel des données, est le bain de Tamuda, dont l'organisation est difficile à saisir. Cette première salle restait donc modérément chauffée, caractéristique apte à en faire un *tepidarium-destrictarium*. En revanche, la seconde salle possède un foyer (bains de la basilique donatiste de Timgad, Volubilis) ou même deux (thermes du capitole à Thuburbo Maius, grands thermes de Madaure). La fonction des bains chauds par immersion y est toujours démontrée par la présence d'un ou deux *solia*. C'est sans doute aussi en cet endroit que le baigneur pouvait s'étuver, dans une ambiance qui, pour être différente de l'ancien *laconicum*, n'en différait cependant pas radicalement. Ce n'est pas que le bain de propreté se dissolve, c'est fondamentalement que ses deux composantes se répartissent différemment au sein d'un espace désormais compté.

c) Conclusion

Malgré les grandes lacunes de nos connaissances sur l'architecture balnéaire maghrébine du V^{e}-VII^{e} siècle, nous parvenons donc à dresser un tableau qui est plus en accord avec l'histoire globale de l'Afrique du Nord. Il repose sur deux constatations, qui ne sont pas contradictoires mais complémentaires. D'un côté, permanence des techniques, poursuite d'une politique de construction, longue exploitation des édifices anciens, y compris souvent les plus vastes, maintien d'une pratique balnéaire directement héritée de la période antérieure attestent que nous ne sommes pas en présence d'une rupture catastrophique et violente, qui serait, en particulier, due à l'arrivée des Vandales.

De l'autre côté, les mutations qui interviennent progressivement, au cours des décennies, sont telles qu'elles aboutissent à un changement profond. Le paysage balnéaire est radicalement modifié dans son expression architecturale : disparition progressive des grands monuments, mise en place de constructions d'ampleur réduite, à tel point que les édifices à deux salles chauffées, qui ne relevaient auparavant que de petits programmes, deviennent une solution à laquelle on recourt fréquemment. Dans une étude antérieure, nous avons eu l'occasion de souligner l'ambiguïté de cette situation au niveau de l'ensemble du paysage urbain, en écrivant que « la période vandalo-byzantine est caractérisée par un dynamisme urbain suffisant pour remodeler les villes mais dont les limites se perçoivent à travers la façon simplifiée dont celles-ci sont reproduites et à travers une incapacité à prendre en charge la totalité des su-

[64] Cf. aussi Rebuffat, *Thamusida*, II, p. 189, ou *Vocabulaire*, p. 6.

perficies autrefois urbanisées»[65]. Ce jugement d'ensemble sur les paysages urbains s'applique parfaitement à l'une de leurs composantes, les édifices balnéaires. L'évolution de la nature de ces derniers s'inscrit dans une situation globale pour laquelle il faut récuser l'idée de crise catastrophique au profit de la saisie de mutations profondes. Mais cette analyse ne doit pas occulter que ces changements radicaux s'inscrivent dans le cadre d'une récession générale, d'une véritable décadence, que l'on appréhende bien au niveau des échanges commerciaux. En Occident, l'Afrique est sans aucun doute le secteur géographique où se préserve le mieux l'extraordinaire dynamisme d'antan, et cette donnée fonde son rattachement aux nouveaux pôles de gravité orientaux. Il n'en reste pas moins que son histoire ne peut s'isoler des réalités méditerranéennes. À leur manière, les thermes maghrébins, avec le maintien de l'art du bain mais la disparition des prestigieux édifices balnéaires, illustrent cette situation complexe[66].

2) Réalités balnéaires arabes

a) Nature des hammams médiévaux (pl. CLXIX-CLXX)

Il est regrettable que notre connaissance des bains médiévaux arabes soit aussi partielle. C'est, en effet, à la suite de l'intégration de l'Afrique dans le monde musulman que se produit une nouvelle mutation des édifices balnéaires impliquant cette fois une transformation des pratiques du bain.

Pour saisir ces changements, nous évoquerons rapidement quelques bâtiments. À Oudja (pl. CLXIX-3), au Maroc, le hammam voisin de la mosquée est probablement contemporain de cette dernière, et doit donc remonter au XIIIe siècle. Le cœur du secteur froid est une salle carrée, couverte d'une coupole, entourée de locaux servant de vestiaires et de pièces de repos. Une salle de transition précède le secteur chauffé comprenant deux salles. La première, dite *tepidarium*, possède une petite vasque froide installée dans une niche. La seconde, dite *caldarium*, est dotée d'une vasque froide et d'une vasque chaude, aménagée contre le mur de la chaufferie. Elle commande aussi deux petits cabinets particuliers[67].

À Tlemcen (pl. CLXIX-4), le secteur froid du bain des teinturiers, qui est attribué au XIe siècle, est également organisé autour d'un espace dessiné par douze colonnes supportant une coupole à tambour octogonale. Au centre se trouve un jet d'eau retombant dans une vasque que complète un bassin. Autour, la colonnade est ceinturée de galeries dont une partie est surélevée : elles sont destinées au repos après les opérations balnéaires. Un «*tepidarium*» assure la transition vers «l'étuve-*caldarium*» muni d'un bassin d'eau froide et d'une cuve d'eau chaude[68].

À Qsar es-Seghir (pl. CLXX-3), de nouveau au Maroc, un bain d'époque almohade ou mérinide se compose d'un vestibule, d'un vestiaire-salle de repos à fontaine centrale, d'une salle intermédiaire, et de deux salles chauffées, la dernière, située près de la chaufferie, étant sur hypocauste[69].

Enfin, l'étude d'ensemble des hammams de Rabat-Salé[70] révèle un schéma de base fondé sur un vestiaire-repos, composé de locaux disposés autour d'un espace central avec fontaine couvert d'une coupole, précédant trois salles de chaleur croissante, comme à Qsar es-Seghir, Oudja ou encore Chella (pl. CLXX-1 et 2).

Si nous laissons de côté les changements propres à la technique de chauffage, avec la restriction de l'hypocauste à une seule salle quand ce n'est pas son remplacement par le bain de vapeur, on constate un changement radical de la façon de se baigner :

– Disparition de l'immersion dans l'eau froide. Alors que même les plus petits bains d'é-

[65] Thébert, *Évolution urbaine*, p. 120.

[66] Sur la forme africaine de la crise particulièrement sensible à partir de la fin du Ve siècle, cf. Thébert, *Évolution urbaine*, p. 116-120, avec bibliographie, et ci-dessus, p. 35.

[67] H. Saladin, *Les monuments d'Oudja*, dans *BAC*, 1910, p. 229-231.

[68] G. Marçais, *Manuel d'art musulman*, I, Paris, 1926, p. 340-344.

[69] C. Redman, R. Anzalone, P. Rubertone, *Qsar es-Seghir, three seasons of excavation*, dans *BAM*, 11, 1977-1978, p. 163.

[70] Pauty, article cité à la note 54.

poque antérieure possédaient au moins une piscine froide, celle-ci disparaît. La grande salle non chauffée n'est plus un *frigidarium*, mais un vestiaire-salle de repos où l'eau froide n'est qu'un point d'eau permettant des affusions ponctuelles et servant, sous la forme d'une fontaine, au plaisir des yeux et des oreilles.

– Restriction du secteur chauffé, réduit à une seule pièce bénéficiant d'un chauffage direct, une deuxième ne jouissant que d'un attiédissement par contiguïté, tandis qu'une troisième, lorsqu'elle existe, n'est guère qu'un vestibule articulant les parties froide et chaude de l'édifice. Les publications ont beau utiliser les termes de *tepidarium*, *caldarium* et *sudatorium*, le système n'entretient plus que de lointains rapports avec les bâtiments romains dotés de nombreux locaux chauffés par hypocauste.

– Disparition de l'immersion dans l'eau chaude. Non seulement il n'y a plus de vastes baignoires collectives, mais il n'y a même plus de bassins individuels. Dans la salle la plus chaude, qu'on appelle *caldarium*, étuve ou *sudatorium*, l'eau chaude n'est disponible que par l'intermédiaire d'une vasque où l'on peut s'asperger, surtout où l'on peut puiser de l'eau à l'aide de seaux pour procéder à un bain par affusion, dans la salle même ou dans les cabinets qui lui sont attenants.

Une illustration tardive de ces données, à un moment où l'évolution est parvenue parfaitement à son terme, nous est offerte par un bâtiment thermal d'Istanbul. Le hammam de Haseki Hürrem, édifié en 1556 par Sinan, est un bain double, destiné aux hommes et aux femmes, de plan parfaitement symétrique (pl. CLXXI-1). De part et d'autre, la grande salle froide, couverte d'une ample coupole, est équipée d'un bassin central avec jet d'eau. Une galerie transversale, à trois petites coupoles, précède l'étuve, bain de vapeur de plan octogonal lui-même couvert d'une coupole et flanqué de cabinets particuliers. Au centre, une dalle sert de table de massage. Il n'existe aucun bassin d'immersion.

Il apparaît ainsi que le hammam préserve le bain de propreté, mais abandonne la pratique du bain de délassement par immersion, qui ne subsiste guère que dans les sites exploitant des eaux minérales. Désormais, le plaisir du bain, le bien-être corporel autre que la simple propreté, résulte essentiellement du contact avec le chaud et de la pratique du massage suivie du repos dans une vaste salle collective où l'eau froide n'est plus guère qu'un décor. Si l'on considère aussi que ces établissements paraissent désormais dénués de lieux d'exercices, on saisit l'importance des changements qui surviennent dans la pratique balnéaire.

Dans cette mutation, les thermes idrissides de Volubilis marquent une étape. Déjà, le secteur doté d'un mode de chauffage est réduit à une seule pièce. En revanche, l'immersion collective dans une piscine froide est préservée : on est en présence d'un vestiaire-*frigidarium*, pas encore d'un vestiaire-salle de repos. La salle des bains chauds est, elle-même, à l'image de cette phase de transition. Elle offre toujours une possibilité d'immersion, mais celle-ci s'effectue non dans un *solium* occupant tout le fond de la pièce, mais dans deux petites baignoires individuelles.

Il se produit donc une rupture dans les pratiques balnéaires, rupture qui est consommée dans les siècles centraux du Moyen Âge[71]. Les

[71] Il faudrait conduire une enquête précise sur la place du bain par immersion dans les hammams, selon les époques, les lieux et la nature des eaux utilisées.

En Orient, à Gadera (El-Hamma), une station thermale romano-byzantine continue à être exploitée à l'époque omeyyade, mais certaines des nombreuses piscines sont alors comblées. Le site disparaît complètement à l'époque abbaside. On ne peut tirer de conclusions générales de ce cas d'espèce (Y. Hirschfeld et G. Solar *The Roman thermae at Hammat Gader*, dans *Israel exploration journal*, 31, 1981, p. 197-219).

Dans le cadre des hammams tant médiévaux que modernes, la pratique de l'immersion nous semble extrêmement restreinte. Par exemple, les miniatures persanes d'époque séfévide sont souvent riches de détails sur les scènes balnéaires. D'une manière générale, elles confirment que ne subsiste que le bain de propreté par affusion. C'est le cas, entre bien d'autres, de la miniature de Beh Zad, datée de 1494, illustrant le *Khamsa*, les cinq poèmes d'Ilyas ben Youssouf Nizami (XII^e siècle), et détaillant la vie d'un établissement balnéaire. Cependant, ces œuvres attestent aussi que l'immersion n'a pas complètement disparu. À preuve, une miniature datée de 1556-1565, illustrant le *Haft Awrang* («Les sept trônes») de Maulana Nuru'd Din Abdu't Rahman Jami (XV^e siècle), publiée dans S. C. Welch, *Cinq manuscrits royaux séfévides du*

bains restent un lieu important de sociabilité, mais les formes de celle-ci changent. On continue à se rassembler dans un même édifice dont la grande salle froide favorise la cohabitation et les échanges après le bain. En revanche, on ne tolère plus cette communauté au moment même du bain, alors qu'elle définissait l'art balnéaire romain où l'immersion collective dans des eaux chaudes et froides constituait des moments essentiels. Les membres de la cité entretiennent entre eux des rapports nouveaux : ils se baignent toujours en même temps, dans le même lieu, mais cessent de le faire ensemble. La salle la plus chaude est dotée de cabinets où le baigneur peut se retirer. Au-delà des apparences, la cité antique est définitivement morte, et les thermes sont devenus des étuves.

En effet, cette rupture n'est pas simple changement de goûts. Elle manifeste, à sa manière, des mutations qui concernent toute la société. Nous nous en tiendrons ici à la nature de la ville dans laquelle se développe ce nouveau type de bains.

b) Mutations urbaines, mutations balnéaires

À partir du IVe siècle, s'amorce un processus de transformation du cadre urbain qui s'inscrit dans le cadre d'un changement de la nature même de la ville. Ce processus ne se développe réellement qu'à l'époque vandalo-byzantine et n'aboutit pleinement qu'à l'époque arabe. Il ne s'agit pas moins que du passage de la ville antique à la ville médiévale[72]. En ce qui concerne l'organisation de l'espace, cela signifie que disparaît une cité polycentrique, articulée en fonction d'un grand nombre de points cruciaux. Lui est substitué un cadre urbain simplifié, fondamentalement bipolaire. Les espaces publics se réduisent, en effet, à deux unités essentielles : les édifices (fortifications, palais) qui incarnent le pouvoir politique et ceux qui expriment sa dimension religieuse, désormais omniprésente et qui se traduit par la démultiplication, sous des formes diverses et hiérarchisées, des lieux sacrés.

Cette mutation radicale trouve son expression la plus achevée, et la plus complexe, à l'époque arabe, parce que le Maghreb occupe alors une position hégémonique en Occident. Nulle part ailleurs on ne procède à de tels remaniements de l'urbanisme antérieur, comme on le constate à Sousse où la fondation aghlabite efface l'antique Hadrumète. Nulle part ailleurs on n'assiste à un tel remodelage des réseaux urbains qui s'accompagne de la création de cités neuves conçues à une échelle sans pareil[73].

Le passage de la ville antique à la ville médiévale ignore donc totalement les scansions de type ethnico-religieux, telles que les notions de «vandale/byzantin/arabe», ou «chrétien/musulman»[74]. La cohérence de l'évolution du

XVIe siècle, New York, 1976, Paris, s.d., p. 106-107. Parmi diverses opérations balnéaires (massages, nettoiement par affusion), elle montre deux personnages immergés dans une baignoire collective.

Dans l'Occident de la seconde moitié du Moyen Âge, les bains publics, qui servent aussi fréquemment d'établissements prostibulaires, se composent d'une étuve et, pour les plus luxueux, d'une salle où des cuves permettent des bains par immersion, seul ou en compagnie selon que l'établissement fonctionne de façon «honnête ou déshonnête» (cf. la miniature médiévale, montrant l'intérieur d'une maison de bains, reproduite en couverture de J. Rossiaud, *La prostitution médiévale*, Paris, 1988). Pour assister à une disparition presque totale de l'immersion, il faut attendre les phantasmes du XVIe-XVIIe siècle sur la faiblesse des enveloppes corporelles que la chaleur et l'eau menacent constamment de fissurer : cf. G. Vigarello, *Le propre et le sale*, Paris, 1985, en particulier la première partie, «De l'eau festive à l'eau inquiétante». Dès lors, les bains publics disparaissent presque complètement, tout comme s'estompe largement la pratique balnéaire privée. Les cures thermales paraissent cependant avoir connu un indéniable essor à cette époque, les classes populaires fréquentant des sources proches, la haute société les stations à la mode (J. Boucher, *Voyages et cures thermales dans la haute société française à la fin du XVIe et au début du XVIIe siècle*, dans *Villes d'eaux, histoire du thermalisme, Actes du 117e congrès national des sociétés savantes, Clermont-Ferrand, 1992*, Paris, 1994, p. 41-53). Les eaux minérales paraissent donc avoir bénéficié d'un statut particulier, leurs vertus curatives écartant la peur de l'eau. G. Vigarello ne traite pas de cette question.

[72] Sur la chronologie et la nature de cette mutation radicale des villes africaines, cf. Thébert, *Évolution urbaine*, p. 105-122.

[73] Thébert, Biget, *Histoire maghrébine*, en particulier p. 576-584.

[74] Nous avons déjà souligné la façon dont l'organisation de la cité arabo-musulmane ne faisait, en Afrique, que reproduire et parachever celle de la ville byzantino-chré-

pays, au-delà des épisodes politico-religieux, est parfaite car elle s'ancre dans la nature des formations sociales maghrébines. Et cette cohérence implique que l'Afrique ait été une des rares réussites de la politique de reconquête de l'Occident par Byzance, puis un des premiers objectifs de l'expansion du système arabe, tout cela malgré les distances. Elle implique aussi que ce qui fut un bastion de la chrétienté basculât dans l'islam, avec une promptitude qui ne peut surprendre que ceux qui privilégient indûment les superstructures religieuses.

Autrement dit, il n'y a pas de ville arabe, il y a une ville médiévale maghrébine qui constitue un observatoire privilégié pour saisir les mutations qui sont à l'œuvre, car celles-ci surviennent dans un monde dynamique. Dans une large mesure, et au-delà de spécificités secondaires, ce qui se passe en Afrique a valeur de modèle.

Les transformations des pratiques balnéaires, et la nouvelle place des thermes dans la cité, s'inscrivent donc dans ce contexte, à savoir l'émergence puis le triomphe d'une version puissante de la ville médiévale. Inversement, elles contribuent aussi à éclairer la nature de ce changement radical.

c) Al-Bakri : villes et bains du Maghreb

Les textes apportent des informations complémentaires. On constate que tous les géographes et auteurs médiévaux qui décrivent l'Afrique du Nord considèrent que la multiplicité des bains constitue l'une des marques de l'importance d'une ville[75]. Cette remarque reste cependant superficielle. Nous nous contenterons ici de l'approfondir quelque peu en exploitant sommairement *la Description de l'Afrique septentrionale* d'Al-Bakri. L'ouvrage date du milieu de XI[e] siècle environ et utilise une information indirecte, mais de qualité, souvent antérieure d'un siècle à sa rédaction[76].

Les notices concernant les villes reposent sur une grille utilisée souplement : ce sont toujours les mêmes constructions qui sont signalées, mais ces mentions peuvent être agrémentées de commentaires soulignant, par exemple, les qualités des monuments, leur localisation ou leur nombre. Toutes les cités importantes sont, évidemment, caractérisées par leurs fortifications (murailles, portes, citadelles, ribats, arsenal...), éventuellement par les sièges du pouvoir (palais, bâtiments du gouvernement...), ainsi que par les constructions religieuses (djamê, mosquées...), mais la liste des installations jugées dignes d'être signalées est beaucoup plus longue. Elle comprend, en particulier, les bains, les travaux de captage et de stockage de l'eau et toute une série d'aménagements liés aux activités économiques (bazars, caravansérails, port). Il faut rattacher ces derniers aux nombreuses remarques sur les activités artisanales et commerciales de la ville et sur les pratiques agricoles de la région.

Bien plus, en ce qui concerne les villes moyennes, dotées de notices beaucoup plus brèves, la mention presque obligatoire du djamê et fréquente des murailles est très souvent complétée par celle d'autres constructions, essentiellement bazars, caravansérails et bains. Il apparaît ainsi que la cité arabe maghrébine est saisie non seulement à travers sa bipolarité fondamentale et officielle, mais aussi à travers des fonctions plus complexes : sa fonction économique en tant que lieu d'échange et de production, et, ce qui est sans doute plus intéressant, sa fonction de services qu'incarnent par excellence les bains qui constituent un des éléments essentiels de la structure urbaine.

tienne : *Évolution urbaine*, p. 120 sq. Dans les deux cas, la nature du politique est semblable : la rhétorique est écartée au profit du droit divin d'où découlent la norme et la légalité du pouvoir. La bipolarité qui s'est construite dans la ville chrétienne convient donc parfaitement à l'agglomération musulmane : à la forteresse byzantine et aux églises, il suffit de substituer la qasba et les mosquées.

[75] Cf. H. Jaidi, *Les sites antiques de l'Ifriqiya et les géographes arabes*, Mémoire pour le certificat d'aptitude à la recherche, Université de Tunis, 1977, ex. dact. Pour analyser l'image des cités fondées avant la période arabe, l'auteur a étudié les textes d'Al-Yaqubi (IX[e] siècle), Ibn Hawqal et Al-Muqaddasi (X[e] siècle), Al-Bakri (XI[e] siècle), Al-Idrisi (XII[e] siècle), Al-Abdari et Al-Tijani (fin XIII[e] siècle), Léon l'Africain (XVI[e] siècle).

[76] Nous avons utilisé la traduction de Slane, éd. revue et corrigée, Paris, 1965.

Fréquemment mentionnés dans les agglomérations moyennes, ils sont obligatoires dans une grande ville dont le prestige implique la possession d'un grand nombre d'édifices balnéaires, ce nombre étant souvent précisé, parfois même par quartier. Cette façon d'appréhender la ville maghrébine, en signalant une palette de monuments qui reste diversifiée, n'est pas sans évoquer une vision antique (il suffit de penser aux rapides descriptions des diverses villes que traverse le héros des *Métamorphoses* d'Apulée).

Pour Al-Bakri, la ville maghrébine est donc un organisme complexe. L'atteste l'intérêt qu'il porte aux modes de construction des monuments[77], ou à des composantes comme les demeures privées[78]. L'attestent surtout un certain nombre de remarques touchant à l'urbanisme, remarques qui révèlent que la ville n'est pas seulement perçue comme la juxtaposition de constructions remarquables et autonomes, mais aussi comme un tout organisé[79]. En un mot, au Haut Moyen Âge, la ville maghrébine apparaît comme une ville médiévale, mais comme une version particulièrement riche de ce type urbain, comme un des lieux où, en Occident, se préserve le mieux une part de ce qui faisait le prestige des villes antiques[80].

Cette richesse de la ville médiévale africaine reste cependant relative si on la compare à la complexité de la cité antique. On notera, par exemple, la disparition des grands édifices de spectacle, définitivement ruinés à l'époque byzantine et qui ne réapparaîtront au Maghreb qu'avec la colonisation. De même, les bains sont toujours une composante du tissu urbain et de la vie sociale, mais leur rôle a radicalement changé. Dans la ville antique, ils faisaient partie des pôles essentiels de la cité; désormais, ils sont en position subordonnée. Les thermes principaux ne doivent plus cette distinction à leur taille, mais au fait qu'ils sont

[77] Les notations sur la qualité de la construction concernent souvent les deux pôles essentiels de la cité, à savoir les palais (Raccada, p. 62; El Mehdiya, p. 67) et les murailles («...muraille de pierre solidement bâtie» (Tripoli, p. 20), «...muraille de grosses pierres et de construction antique» (Cabes, p. 41), «...construite en pierres et en briques» (Sfax, p. 46), «...muraille de pierres... très forte et très solidement bâtie» (Souça, p. 74) etc.) ainsi que les mosquées : «...un djamê de belle architecture» (Tripoli, p. 20), «...un djamê magnifique» (Cabes, p. 41), «...le djamê, composé de sept nefs, est très beau et solidement bâti» (El Mehdiya, p. 67) etc., sans oublier la longue description de la mosquée de Kairouan (p. 52-56) ou celle d'El-Casr el-Cadim (p. 64) : «...un djamê dont la tour, de forme cylindrique, est construite en briques et ornée de colonnes disposées en sept étages. Jamais on n'a rien bâti de plus solide ni de plus beau». Il est cependant intéressant de noter que ces remarques peuvent également accompagner la mention d'autres types de bâtiments, essentiellement les bains (Tripoli, p. 20 : «...un grand nombre d'excellents bains» ou, inversement, Sidjilmessa, p. 283 : «...les bains sont mal bâtis et d'un mauvais travail») et les bazars ou caravansérails, dont l'auteur ne se contente pas toujours de signaler qu'ils sont très fréquentés (par exemple Tunis, p. 87 : «...beaucoup de caravansérails qui s'élèvent à une grande hauteur»; Torac, p. 101 ou Djemounès es-Saboum, p. 153 : «...un bazar bien monté»).

[78] Les remarques concernant l'architecture domestique, outre les généralités sur la densité du peuplement et les maisons de campagne des banlieues, sont relativement fréquentes : ainsi El Mehdiya, p. 66, dont toutes les maisons d'un faubourg «sont construites en pierre»; Tunis, p. 87, sur l'encadrement de marbre des portes des demeures; Sidjilmessa, p. 282; Aoudaghast, p. 300, et ses «maisons très élégantes», ainsi que p. 317 où le même thème est repris. Inversement, on notera avec intérêt le passage sur l'absence de latrines privées à Gabès (p. 42) : «Au nombre des choses que l'on reproche aux habitants de cette ville est le manque de latrines dans la plupart des maisons...».

[79] Les notations touchant à l'urbanisme ne comportent parfois que la mention de places : ainsi à El-Casr el-Cadim (p. 64 : «...une grande place appelée El-Meïdan «l'hippodrome»), à El Mehdiya (p. 67-68 : «une grande place» avec, de part et d'autre, deux palais qui se font face), à Menzil Bachou (p. 96 : «trois places publiques»), à Badja (p. 119 : «...trois places ouvertes où se tient le marché des comestibles»). Le renseignement peut aussi être plus précis et révéler une véritable organisation d'ensemble de la ville : c'est le cas, en particulier, pour Kairouan où Al-Bakri décrit longuement (p. 58 – 59) la grande rue, couverte d'un toit et flanquée continûment de boutiques, qui traversait toute la ville du Nord au Sud en passant par la grande mosquée; c'est le cas également de Tobna (p. 109) où est signalée une rue «dont les deux côtés sont bordés de maisons» et qui traverse toute la ville en joignant deux des portes de l'enceinte.

[80] Al-Bakri mentionne aussi la fonction intellectuelle de certaines agglomérations : Tunis (p. 87) est qualifiée de «grand centre d'études» où l'on cultive en particulier la jurisprudence; Biskra (p. 111) possède «beaucoup de savants légistes»; Tlemcen (p. 156) «n'a jamais cessé d'être la demeure des hommes savants dans la loi et dans les traditions...»; Ceuta (p. 203) «a toujours été un de ces lieux où les sciences (théologiques) ont fixé leur séjour».

une annexe de la grande mosquée. Leur autonomie se dissout dans une fonctionnalité qui les réduit au rôle d'annexes : bains de mosquée, bains de quartier... Le plaisir y est désormais chichement distribué, dans un cadre de stricte séparation des sexes. La volupté du bain passe au second plan, derrière la nécessité du décrassage. Les grands palais des eaux de la cité polycentrique, avec leur multiplicité de fonctions, ont définitivement disparu, et cela se lit dans les dimensions que l'on accorde aux hammams. Leur monumentalité se restreint parallèlement à l'amoindrissement de leurs fonctions. Il est même fort probable que, comme cela est bien attesté à l'époque moderne, le rythme de fréquentation de ces établissements baisse considérablement.

Un passage d'Al-Bakri illustre ces nouvelles réalités. Sa description de Kairouan commence par une longue notice sur l'histoire de la grande mosquée, se poursuit par celle des fortifications et s'achève par celle des bazars et des travaux hydrauliques, les hammams n'apparaissant que dans une ultime et courte mention : «Kairouan possède quarante-huit bains». Ils sont signalés et ils sont nombreux, mais, contrairement aux autres constructions, on ne s'attarde pas sur eux. Leur nombre même, sans qu'aucun d'entre eux ne soit jugé digne d'un éloge particulier, révèle qu'ils se dissolvent dans la structure urbaine, petites unités répondant à des besoins précis.

d) Conclusion

Le cas de Constantinople confirme la fin du rôle des bains comme pôle essentiel de la cité. Le règne de Justinien, qui veille pourtant à ce que son œuvre édilitaire s'inscrive dans la lignée de la tradition antérieure, marque une rupture que caractérise le pullulement de constructions religieuses, détachées des besoins liturgiques et pastoraux de la communauté, aux dépens des bâtiments civils, à commencer par les thermes. Les plus prestigieux d'entre eux disparaissent progressivement à partir du VII^e^-VIII^e^ siècle. Tout comme dans le monde maghrébin, cette rupture ne correspond en rien à un essor des bains privés, qui sont quasiment ou totalement inexistants. La situation n'a rien à voir avec celle du III^e^-V^e^ siècle, où les puissants se construisaient des thermes qui s'ajoutaient aux constructions publiques. Désormais, on se lave moins souvent, et dans des bains publics plus modestes. Dans le programme de rénovation de la ville entrepris au IX^e^ siècle, on ne construit aucun édifice balnéaire, hormis dans le palais doté de plusieurs thermes dont un des plus luxueux est alors érigé par Basile I^er^[81]. Le bain raffiné ne subsiste que par le biais du cérémonial du pouvoir central. De même que manger couché, il appartient désormais à un style de vie propre à la sphère impériale et dont le rôle est d'évoquer la grandeur d'un Empire disparu auquel on tente de se rattacher. Un tel luxe était, quelques siècles auparavant, une composante banale de la vie quotidienne des habitants de l'Empire. À cette époque, le peuple se baignait dans un cadre qu'un Empereur médiéval ne peut reproduire, pour ses besoins personnels et son prestige, que de façon médiocre.

[81] C. Mango, *Daily life in Byzantium*, dans *Jahrbuch der österreichischen Byzantinistik*, 31, 1981, p. 337-353, en particulier p. 338-341; Id., *Le développement urbain de Constantinople (IV^e^-VII^e^ s.)*, Paris, 1985, en particulier p. 18-62. Sur l'altération du rôle des thermes en Orient, cf. aussi M. Whittow, *Ruling the late Roman and early Byzantine city : a continuous history*, dans *Past and present*, 129, 1990, p. 3-29.

CHAPITRE II

LES THERMES DANS LA CITÉ

En conclusion du chapitre précédent, nous avons souligné l'appauvrisssement des bains à l'époque médiévale : appauvrissement des ambitions architecturales et, parallèlement, appauvrissement du rôle de ces bâtiments dans la vie de la cité.

La multiplicité des fonctions des édifices balnéaires dans la ville antique a été longuement soulignée par de nombreux auteurs. Ces palais des eaux étaient aussi, comme on a pu l'écrire, de véritables palais du peuple où toutes les classes et tous les sexes se croisaient, pouvaient éventuellement se rencontrer, et trouvaient des installations leur offrant de multiples services.

Le dossier des thermes africains n'apporte rien en ce qui concerne de nombreuses activités bien attestées ailleurs par les textes ou les découvertes archéologiques : nous pensons à des données aussi différentes que la pratique de la prostitution, de l'enseignement, d'activités intellectuelles diverses ou de la médecine et de la chirurgie[1]. Les données africaines fournissent cependant quelques éléments de réflexion sur la place des bains dans la vie de la cité.

I – Thermes et politique

L'importance cruciale des édifices balnéaires dans la vie de la cité est démontrée par leur fréquentation. Lorsque nous parvenons à obtenir une vue d'ensemble d'une ville africaine, on ne peut manquer d'être frappé par l'importance de ces bâtiments dans le maillage de l'espace urbain. La colonie de Timgad est révélatrice de cette réalité (pl. CXVII). Dans le noyau urbain primitif, on compte cinq bains publics, dont l'un occupe deux *insulae*. Dans les faubourgs, on en a dégagé sept : les plus vastes d'entre eux constituèrent, avec le capitole et, bien plus tard, les complexes monumentaux chrétiens, les masses monumentales essentielles de ces nouveaux quartiers.

Il est, cependant, une autre dimension de ces édifices qui confirme, de façon décisive, leur rôle vital. Il s'agit de la place qu'ils occupent dans la vie politique.

A) *Financement des constructions et des restaurations*

1) Intitulé des dédicaces

Le formulaire des inscriptions souligne l'importance accordée à l'érection ou à l'entretien d'un édifice balnéaire. La dédicace s'ouvre presque systématiquement par la mention de l'Empereur ou de la famille impériale. Les exceptions sont rarissimes. À Bulla Regia (n° 12) elle s'explique tout simplement par le fait qu'il

[1] E. Künzl, *Operationsräume in römischen Thermen*, dans *Bonner Jahrbücher*, 186, 1986, p. 491-509 : la découverte d'instruments de chirurgie dans un local des thermes de Xanten démontre la pratique d'opérations délicates dans des pièces spécialisées non seulement de stations thermales mais aussi d'édifices balnéaires usuels. Cf. aussi R. Jackson, *Roman doctors and their instruments : recent research into ancient practice*, dans *JRA*, 3, 1990, en particulier p. 11-13.

ne s'agit pas de la dédicace du monument, mais seulement de celle d'une statue offerte à la bienfaitrice, dont le nom se trouve donc, logiquement, en première place. Parfois, l'absence impériale est liée à la dimension mineure de l'opération commémorée, ne concernant qu'un enrichissement du décor : transfert de statues à Thubursicu Bure (nº 56), décor statuaire des grands thermes Nord d'Hippo Regius en exécution d'un testament (nº 112)[2]. Même dans ce cas, il est cependant fréquent que l'Empereur soit évoqué, par exemple pour la série des sculptures du cycle herculéen de Lambèse (nºs 122-128) ou pour les statues successivement érigées dans les grands thermes de Madaure par des édiles (nºs 139-141 et 143-144).

Dans ces conditions, les exemples d'activité constructrice dont la célébration ne comporte aucune mention du pouvoir central apparaissent tout à fait remarquables. C'est le cas à Ammaedarea où un évergète construit une abside (nº 5), à municipium Aurelium Commodianum où un particulier procède à des travaux de restauration et d'agrandissement de l'édifice dont il enrichit également le décor (nº 34), à castellum Mastarense où il s'agit même de l'érection du bâtiment (nº 97), enfin à Hippo Regius et Timgad où l'inscription ne célèbre que les acteurs de la restauration, la colonie (nº 109) ou le *populus* et l'*ordo* (nº 172).

Ces exceptions sont très minoritaires : il est d'usage que les travaux édilitaires soient associés à la personne impériale, et les bains n'échappent pas à cette règle. Le rappel de la présence constante des réalités de l'Empire se traduit encore par la manière de dater la dédicace. Il est très fréquent que l'on recoure, pour ce faire, au nom du gouverneur. De façon exceptionnelle, le cadre provincial peut aussi s'exprimer par la mention du calendrier local, *anno prouinciae* (nºs 99 et 161). Rarement aussi, on mentionne les consuls en charge (nºs 5, 97 et 117).

2) Financement

La façon dont les édifices balnéaires s'ancrent dans la sphère publique se manifeste encore plus fortement si l'on étudie le mode de financement des travaux.

a) L'Empereur

Le cas des thermes d'Antonin, à Carthage, est spécifique (nº 22). L'expression *ex permissu Imperatoris* pourrait signaler une générosité du pouvoir central, en particulier sous la forme usuelle de remises d'impôts destinées à faciliter le rassemblement des fonds nécessaires à l'exécution de cette énorme construction[3].

Hormis cette situation particulière, le rôle de l'Empereur apparaît très discret dans les provinces africaines, qui doivent la constitution de leur armature d'édifices thermaux essentiellement à leurs propres forces. Il est même exceptionnel de voir un chantier s'ouvrir *ex auctoritate Imperatoris*, à la suite d'une commande précise du pouvoir central dont les frais restaient à la charge de la cité. Une telle procédure n'est guère attestée qu'à une date tardive, et de façon incertaine. À Abitinae (nº 2), en 376-377, l'intervention directe du gouverneur dépend de la façon dont on restitue l'inscription. À Satafis, en 379-383, le gouverneur, au demeurant aussi patron de la ville, *instituit*, *perfecit*, *dedicauitque* la reconstruction de la conduite apportant l'eau aux thermes (nº 160). Tout dépend du sens que l'on attribue au verbe *instituere*. Il ne nous paraît pas évident qu'il traduise une intervention impérative de l'autorité provinciale[4]. On notera cependant l'inscription de Mascula (nº 152) qui signale, entre 364 et 367, l'action d'un gouverneur bien connu par ailleurs pour son acti-

[2] À Lambèse (nº 117), la dédicace d'une statue d'Esculape ne mentionne pas directement l'Empereur, mais son nom apparaît sur une face latérale, à travers la datation par le biais de son consulat.

[3] Jouffroy, *Construction*, p. 233. Plus précisément, R. Cagnat (*RA* 1887, p. 178-179) a attiré l'attention sur les mots *beneficiis eius aucta* qui apparaissent à l'avant-dernière ligne. Ils renverraient à une libéralité impériale, l'expression *ex permissu* signalant l'autorisation d'utilisation de ces fonds.

[4] C. Lepelley (*Cités*, I, p. 509) comprend que la conduite fut refaite sur l'ordre du gouverneur. Ce n'est pas le sens usuel du verbe *instituere*, et une intervention de cette nature est habituellement traduite par *iubere*. On peut comprendre que le gouverneur, agissant alors essentiellement comme patron, a organisé les travaux.

vité de restaurateur. Les fonds étaient certainement municipaux, ce que confirme la mention de quatre flamines perpétuels qui furent les véritables responsables des travaux. La rédaction du texte laisse néanmoins penser que l'initiative venait du pouvoir provincial.

En fait, les ingérences du pouvoir central existent essentiellement sous une forme tout à fait particulière, à savoir le recours à l'armée, susceptible de fournir tant la main-d'œuvre que les techniciens[5]. L'utilisation rationnelle des compétences militaires ne concerne pas que les installations dépendant de l'armée. Pour s'en tenir aux thermes, on voit les légionnaires opérer dans leur ville de garnison. Quatre inscriptions de Lambèse (n^os^ 118-121) commémorent, de façon certaine ou probable, de telles interventions dans des bâtiments thermaux dont nous ignorons d'ailleurs la nature exacte. La rédaction des textes rend compte de la façon dont la III^e^ Légion est conçue comme l'agent du pouvoir central. Dans trois cas, le sujet du verbe est l'Empereur même : le récit le mieux préservé nous précise qu'il agit par l'intermédiaire de ses soldats, *per legionem suam*. Dans l'autre cas, l'inscription s'ouvre par un vœu pour la santé des membres de la famille impériale, et c'est la légion qui est le sujet du verbe, mais elle est leur légion, *legio III Augusta eorum*. Lorsque la troupe fait œuvre constructrice hors de sa base, le lien entre l'Empereur et ses soldats est aussi fortement proclamé. Le site d'Aquae Flavianae est restauré par Septime Sévère et ses fils *per uexillationem militum suorum*.

L'unique légion stationnée en Afrique est donc, pour l'Empereur, un moyen privilégié de s'immiscer dans la politique édilitaire de ces provinces. Cette action reste cependant d'ampleur limitée et, en ce qui concerne les thermes publics, ne touche qu'une région bien précise, proche du campement principal. D'une manière générale, le système balnéaire africain doit fort peu au pouvoir central.

b) *Pecunia publica, ordinis conlatione, ciuium liberalitate, sumptu proprio*

Un trait tout à fait remarquable de l'architecture thermale maghrébine nous paraît être l'importance de la part prise par les cités en ce domaine. Il faudrait conduire une enquête systématique à l'échelle de l'Empire, mais il nous semble que les investissements opérés par le pouvoir municipal dans l'équipement balnéaire de la ville qu'il gère est, en Afrique, particulièrement notable. Les thermes y sont, avant tout, chose publique.

Cette réalité fondamentale se traduit de plusieurs manières. La plus simple est la mention que les travaux ont été entrepris et conduits à bien grâce à un financement public, ce qui est clairement proclamé par des formules telles que *pecunia publica* ou *sumptu publico*[6]. Surtout, il ne faut pas oublier qu'une inscription où n'est pas spécifiée l'origine des fonds signifie, systématiquement ou presque,

[5] Y. Le Bohec (*III^e^ Légion*, p. 581-584) donne la liste des travaux où sont impliqués des militaires. Comme le souligne l'auteur lui-même, « tous les bâtiments signalés n'ont sans doute pas été construits par les soldats», le gouverneur de la province, qui est aussi commandant en chef de l'armée d'Afrique, n'intervenant que pour la dédicace. On peut supprimer le «sans doute» : ainsi, les grands thermes Est de Timgad sont inaugurés, après agrandissement, par le légat, mais il est précisé que les travaux furent effectués *pecunia publica* (n° 169). Cette liste permet cependant de saisir la grande diversité des travaux dans lesquels l'armée est impliquée.

Dans cette optique, nous ne voyons vraiment pas comment on peut affirmer que «ces tâches ne comportent dans leur principe aucun but économique» (Id., *ibid.*, p. 532), surtout lorsque l'on prend comme élément de comparaison le curage des canaux d'Égypte ou le creusement des *fossae Marianae*. Que ces travaux entretiennent la forme physique des soldats est une évidence, que ce soit là le but essentiel de l'opération est invraisemblable : l'armée a toujours su entraîner ses hommes sans les faire participer à de grands travaux. Nous ne voyons là qu'a priori primitiviste qui empêche de saisir un évident calcul économique fondé sur une exploitation rationnelle de la force de travail militaire. C'est bien pourquoi elle peut aussi être utilisée pour l'érection ou la restauration d'édifices les plus divers, activité qui n'est pas, de toute évidence, le meilleur moyen d'initier au maniement des armes.

[6] Cf. les inscriptions n^os^ 49, 55, 71, 99, 111, 145, 146, 169, 171. Dans les n^os^ 71 et 169, la mention du financement public apparaît dans la formule finale : *decreto decurionum, pecunia publica*. Il n'y a pas de raison de penser que cette indication ne s'applique qu'à la mise en place de l'inscription elle-même. En 171, cette même formule est d'ailleurs intégrée dans le texte, accolée à la mention des travaux. Des statues peuvent aussi être érigées dans des thermes grâce à un financement public (n° 181).

que ceux-ci sont publics. Très souvent aussi la municipalité est nommée et c'est elle qui agit : *colonia Concordia Iulia Karthago* (nos 22, 23), *municipium Septimium Aurelium Seuerianum Antoninianum Frugiferum Concordium Liberum Thibursicensium Bure* (no 55), *respublica coloniae Thibursicu Bure* (no 56), *respublica municipii Septimii Aurelii Liberi Thuggensis* (no 58), *ciuitas* (no 61), *castellum Mastarense* (no 97), *municipium Aelium Choba* (no 99), *respublica Cuiculitanorum* (nos 102 et 103), *colonia Augusta Hippo Regius* (no 109), *splendidissima colonia Hipponiensium Regiorum* (no 110), *respublica municipii Sigensium* (no 162), *respublica coloniae Thamugadensis* (nos 176-180), *respublica Tamugadensium* (ou *Tamugadensis* : no 183). La cité est souvent mise au premier plan, et sous une forme qui expose ses titres.

La dimension civique des édifices balnéaires est également soulignée par la mention des citoyens. Déjà, une formule telle que celle de *respublica Cuiculitanorum* ou *Hipponiensium Regiorum* associe à la notion quelque peu abstraite des institutions la réalité palpable des habitants. Le basculement est total dans l'inscription no 111, où ce sont les *Hipponienses Regii* qui élèvent le bâtiment thermal : l'aspect institutionnel n'est plus évoqué que par la mention du décret pris par les décurions. Tout aussi remarquable est le texte no 3 où une réalisation de nature inconnue financée par la *pollicitacio*, la promesse d'un particulier, est l'occasion de mettre au premier plan le *populus Achollitanus*, mentionné au nominatif en tête de l'inscription, ce qui en fait le véritable auteur de l'œuvre. À Thubursicu Bure (no 55), le municipe restaure les thermes, mais il est précisé que le décor mosaïqué de ces derniers est financé par la contribution de nombreux décurions.

Le rôle de la puissance publique dans la construction et l'entretien des édifices balnéaires est donc essentiel. La dimension collective de ces derniers se manifeste dans les inscriptions même lorsque l'agent mis en avant est un curateur, chargé de la surveillance des travaux, ou un évergète qui en assume aussi le financement. Les modalités et les conditions de cette expression sont diverses, mais, très fréquemment, le texte cite une ou plusieurs des composantes de la cité.

Dans le cadre des travaux placés sous la responsabilité d'un curateur, l'*ordo* est parfois mentionné seul : ainsi à Madaure, mais l'inscription est incomplète (no 146), surtout à Membressa, où le curateur l'associe à son action (no 31 : *curator rei publicae cum splendido ordine suo*). C'est parfois aussi le *populus* qui est évoqué : à Thuburnica, une inscription très fragmentaire précise que la construction est faite *karissimis ciuibus* (no 54); à Timgad, le donateur anonyme d'une base se définit comme *ciuis et amator ciuitatis* (no 175). À l'époque vandale, on ne manque pas plus de souligner que l'œuvre est destinée au *populus* (no 66). Les cas les plus nombreux, et les plus significatifs, associent *ordo* et *populus*. À Abbir Maius (no 1), le curateur agit grâce à une contribution de l'*ordo* et avec l'affection du *populus* (*ordinis splendidissimi conlatione, cum amore populi*). À Thuburbo Maius (no 50), le curateur restaure les thermes *cum Thuburbitanae urbis florentissimo senatu* (ou *ordine amplissimo*) *cunctaque eius plebe*. Une formule semblable se retrouve à Madaure : *cum ordine coloniae nostrae et populo* (no 145), *cum ordine splendido et uniuerso populo* (no 147).

Le fait le plus significatif est que les inscriptions qui célèbrent des évergésies se présentent de la même manière. À Mustis (no 35), la restauration des thermes est opérée grâce à la générosité du curateur et au dévouement (*devotio*) de l'*ordo*, formule au demeurant peu claire : l'état du texte ne permet pas de savoir si le *populus* était associé à cette action. En tout cas, il apparaît seul dans plusieurs textes où l'évergète ne manque pas de l'évoquer. À municipium Aurelium Commodianum (no 34), le curateur finance des travaux en précisant qu'il répond ainsi au vœu unanime des citoyens (*uoto omnium ciuium*) et que la dédicace s'accompagna d'un banquet offert à toute la plèbe pendant trois jours, ainsi que de jeux scéniques (*et uniuersae pleui epulum per triduum dedit nec non et ludos scenicos exibuit*). À Naraggara (no 36), l'association de l'évergète et des citoyens repose sur une participation financière des deux partis qui unissent leurs efforts (*partim sua propria et ciuium liberalitate*).

Trois dédicaces de statues à des évergètes nous offrent inversement le point de vue des pouvoirs publics. Le vocabulaire est le même.

À Bulla Regia (nº 12), l'éloge de Iulia Memmia exalte le fait que, par son incomparable construction, elle sut pourvoir à la santé des citoyens (*saluti ciuium*). À Thuburbo Maius (nº 51), le notable bienfaiteur est qualifié d'*amantissimus ciuis*. À Ureu (nº 67), il est dit *ciuis genitalis*, et ce sont l'*ordo* et le *populus* qui lui dédient une statue pour son affection envers la cité.

Très fréquemment aussi, les inscriptions célébrant des évergésies prennent soin de mentionner les deux composantes essentielles de la cité, l'*ordo* et le *populus*. À Bisica Lucana (nº 11), l'évergète non seulement épargne toute dépense aux citoyens mais encore distribue des sportules aux décurions et sert abondamment des repas aux citoyens et à l'ensemble des habitants (*decuriones sportulis munerauit, ciuesque et populos uniuersos... epulis quam largissime ministrauit*). À Tuccabor (nº 65), la dédicace d'une évergésie, dont la nature reste mal connue, s'accompagne de dons aux décurions et au *populus*.

c) Conclusion

De manières multiples, les thermes s'ancrent dans la citoyenneté. La majorité de ces édifices, et les plus grands d'entre eux, sont l'œuvre de la cité, et les inscriptions exaltent cette réalité, mettant en avant la municipalité et les citoyens. Même les entreprises privées sont le fait de personnes qui se présentent ou sont présentées essentiellement comme des citoyens, œuvrant pour les citoyens. Il existe d'ailleurs des cas où les opérations sont conjointement le fait de capitaux privés et publics.

Cette dimension fondamentalement civique des bâtiments balnéaires s'affirme à travers d'autres indications. Par exemple, il est rare qu'un évergète intervienne dans ces monuments sans aucune autre référence que sa propre personne : les thermes ne sont pas le lieu de l'exaltation individuelle susceptible de se dispenser de toute évocation de la communauté[7].

Ce contexte explique le vocabulaire utilisé dans les inscriptions commémorant les travaux effectués dans les thermes. Fréquemment, ces derniers sont mis en relation directe avec la *patria*, en particulier dans le cas d'une évergésie comme si on tenait à insérer clairement celle-ci dans un cadre collectif[8]. Bien plus, certains textes n'hésitent pas à inscrire le bâtiment balnéaire dans une perspective plus vaste. Il n'est pas seulement une pièce de la vie civique, mais contribue aussi à la définition de la province. Ainsi, à Saldae (nº 158), une dédicace associe le *genius thermarum* au *numen Mauretaniae*. Plus clairement, les thermes de Mascula sont restaurés *ad splendorem tam patriae quam prouinciae* (nº 152). On rapprochera ces affirmations quant au rayonnement d'un édifice balnéaire débordant le cadre de la cité de la façon dont se comporte l'évergète de Bisica Lucana (nº 11). Pour célébrer ses travaux qui, il est vrai, ne concernent pas que les

[7] L'absence de toute référence à la communauté civique caractérise un très petit nombre d'inscriptions. À Ammaedara (nº 5) un texte rédigé sèchement ne signale que les travaux, au demeurant ponctuels, d'un évergète qui ne mentionne même pas l'Empereur. À Aubuzza (nº 7), à Thugga (nº 57, mais l'absence de précision sur l'origine des fonds laisse penser qu'ils étaient publics), à Madaure (nº 148, mais l'inscription signale que l'*ordo* a décidé de célébrer ces travaux par plusieurs monuments commémoratifs), ou encore à Thagura (nº 166, mais dans ce cas aussi, les fonds devaient être d'origine publique), les inscriptions sont assez bien conservées pour que l'on puisse noter que, exceptionnellement, il n'est pas fait référence aux réalités de la cité. Encore faut-il remarquer que, dans tous ces cas sauf le dernier, la mention systématique des magistratures et fonctions occupées dans la ville par l'évergète ou par le curateur surveillant les travaux est une façon d'évoquer celle-ci.

[8] À Mascula (nº 152), dans le cadre de travaux publics, la restauration des thermes est réalisée *ad splendorem patriae*. Une telle référence apparaît encore une fois pour décrire un chantier ouvert grâce à la générosité d'un évergète s'ajoutant à une contribution des citoyens (Naraggara, nº 36) et trois fois pour des travaux uniquement dus à un financement privé (nºs 12, 32 et 51). À Lambèse, il est soigneusement précisé que chacune des sept statues dont la dédicace est conservée est offerte à la patrie : *patriae suae dono dedit* (nºs 122-128). Dans le même esprit, on notera la présence, dans des thermes, de dédicaces au Génie de la ville, dans une inscription musive (nº 165) ou sur des bases (nºs 130 et 175).

thermes de sa ville, il offre des repas publics non seulement aux habitants de sa propre cité, mais aussi à ceux des agglomérations voisines : *non solum propriae urbis uerum etiam uicinarum*.

Cette dimension essentiellement civique des édifices balnéaires nous paraît illustrée par excellence dans deux textes que nous voudrions encore citer. À Timgad (nº 172), les grands thermes Sud sont restaurés non par les finances publiques, mais par un investissement très concret des deux composantes de la cité, les classes populaires offrant leur force de travail, les classes dirigeantes leur argent. On aimerait savoir plus précisément comment furent organisées cette souscription et ces prestations de travail. En tout cas, l'inscription célèbre cette opération en la dédiant à la *Concordia populi et ordinis*, l'ordre des mots n'étant peut-être pas dénué de signification. Enfin, à Tichilla (nº 62), des thermes sont restaurés grâce à la *liberalitas* d'un évergète et à une souscription (*conlatio*) effectuée auprès de l'*ordo* et des *ciues*. Cette conjonction des efforts est sans doute la meilleure illustration de la façon dont les thermes sont conçus comme bien commun.

B) *Architecture thermale, urbanisme et vie politique*

L'importance des bains dans la vie quotidienne de l'ensemble de la population explique l'intérêt que leur portent toutes les composantes de la cité, à commencer par les notables intervenant sous une forme publique ou privée. Il est aussi une autre raison qui justifie cet intérêt : outre les activités multiples que les thermes abritent et qui se déroulent en leur sein, ces bâtiments constituent également un des pôles majeurs de la vie politique de la cité.

1) Thermes et urbanisme

Il est d'usage de considérer que les thermes forment un monde clos, coupé de l'extérieur, où ne se déroulent que des activités qui leur sont propres, à l'abri des regards externes. Cette réalité se traduirait architecturalement : les bâtiments se présenteraient extérieurement de façon extrêmement sobre, et même sommaire. Tous les efforts des architectes et des décorateurs se concentreraient sur l'intérieur[9].

Cette analyse nous semble devoir être profondément nuancée, et cela d'un double point de vue : il faut reconsidérer tant la place des thermes dans le paysage urbain que leur rôle dans la vie communautaire de la cité.

En réalité, nous connaissons fort mal la façon dont les édifices balnéaires s'insèrent dans le tissu urbain, souvent parce que les fouilles n'ont pas porté sur l'environnement du monument, souvent aussi parce que les publications traitent peu cette question. De plus, on ne peut juger globalement l'architecture balnéaire : il est bien évident que la place d'un édifice dans la ville dépend largement de l'ambition du programme, c'est-à-dire essentiellement de ses dimensions.

Nous nous contenterons ici de prendre en considération quelques bâtiments assez bien connus pour qu'ils puissent nourrir la réflexion. Cette dernière nous paraît devoir partir d'une constatation d'évidence : n'est-il pas contradictoire que ces monuments, qui, par leur nombre et souvent par leur masse, constituent une trame majeure dans l'organisation de

[9] Cette approche a été fermement formulée par A. Lézine : «Les thermes romains sont avant tout des bâtiments utilitaires. Leurs façades extérieures comptent peu. La symétrie du plan ne peut donc être attribuée à la recherche d'un effet plastique concernant les façades. Bien souvent, ces dernières sont d'une pauvreté de matière et de décor voulue, car elle est destinée à contraster avec la magnificence du décor intérieur pour laquelle aucun effort n'est épargné» (*Architecture romaine*, p. 18).

Cette idée a souvent été reprise et a paru s'appliquer de façon particulièrement forte à l'architecture thermale africaine. Ainsi, R. Rebuffat, notant la rareté des bains marocains pourvus de véritables façades, écrit : «En vérité, l'idée de donner aux thermes un aspect extérieur monumental se heurtait à une tradition dont on note la force ailleurs en Afrique, force vivifiée par une sorte d'instinct qui se perpétuera peut-être dans le hammam nord-africain et qui conduit à faire des thermes, comme de la maison privée, un monde clos, aux murs extérieurs lisses, à l'entrée discrète : plutôt qu'un monument une retraite; plutôt qu'un décor une carapace» (*Thamusida*, II, p. 186).

l'espace urbain, ne soient que des «carapaces» dénuées de toute ambition externe?

a) Les thermes memmiens de Bulla Regia

Le cas des thermes memmiens peut nous servir de fil directeur dans la mesure où ils ont été l'objet de recherches qui ont pris en considération le problème de leur insertion dans le quartier où ils sont implantés[10]. Ils permettent, en premier lieu, de poser une question essentielle, celle de la façade principale du bâtiment. Il apparaît immédiatement qu'elle n'est nullement conçue comme une barrière protégeant un monde clos dans laquelle ne s'ouvrirait qu'un accès discret. Tout au contraire, le secteur des entrées des thermes memmiens est traité de façon somptueuse. Un portique ouvrant sur la rue par une colonnade à seize arcades précédée d'un escalier articule l'édifice et la rue de manière extrêmement riche et complexe (pl. XXXIV-1 et CLXXII-1). De fait, ce portique de façade appartient à la rue, la transformant ponctuellement en une véritable voie à colonnade. Or, il est particulièrement intéressant de noter que cet axe, antérieur aux thermes, était, dans sa partie occidentale, bordé sur un de ses côtés par un portique large d'environ trois mètres. La construction des thermes est donc l'occasion d'étendre, de façon grandiose, un parti prestigieux qui a du mal à s'imposer dans ce vieil urbanisme : nulle part la rue n'est plus belle qu'au droit des thermes. Elle s'y double d'un somptueux portique, endroit public abrité où l'on stationne, comme en témoignent les jeux gravés sur le dallage.

Mais ce lieu fait aussi partie de l'édifice : c'est son portique de façade comme le démontrent les parois qui le délimitent et font retour dans le prolongement des longs murs du bâtiment. Il est, avant tout, l'accès au monument. Les jeux d'arcades qui animent ses murs annoncent un des thèmes essentiels de l'architecture des plus vastes salles internes. De plus, il est intimement lié au vestibule d'entrée qu'il précède et dont l'ampleur signale, sans ambiguïté, l'importance accordée par l'architecte à ce secteur. Tous les choix architecturaux démontrent le soin apporté à une articulation riche et grandiosement orchestrée entre un espace externe par excellence, la rue, et les volumes internes du monument balnéaire. Il n'y a nulle rupture entre ces deux mondes, mais, au contraire, une subtile articulation. Nous sommes en présence de la parfaite transcription architecturale de la dimension fondamentalement civique des grands thermes.

Il est une autre donnée, apparemment mineure mais en fait extrêmement significative, qui démontre l'intérêt porté par les constructeurs à la façade principale. Il s'agit des choix opérés pour le décor des parois. Les parties de l'édifice dotées non d'un enduit peint mais d'un plaquis de marbre sont évidemment les lieux essentiels du monument : une des fonctions du décor est de hiérarchiser les espaces. Or, il apparaît que les choix décoratifs ne contribuent pas à valoriser le schéma en H dessiné par le *frigidarium* unissant les deux gymnases, schéma qui, en plan, joue un rôle fondamental dans l'organisation du bâtiment. L'usage du marbre introduit un décalage par rapport à l'ossature de l'édifice. Il impose une autre lecture, ou plutôt une lecture complémentaire qui souligne des locaux considérés comme vitaux. Ces locaux sont, logiquement, les salles proprement balnéaires, les pièces chauffées et le *frigidarium*, mais aussi le vestibule et le grand portique de façade où les plaquis couvrent tous les murs (pl. CLXXI-2). À cet endroit, la rue se dilate en investissant le volume de façade du bâtiment, et ce dernier se projette vers l'extérieur en étalant les splendeurs de sa décoration. Dans le même esprit, l'emmarchement du portique se prolonge vers l'Est par une fontaine alimentée par le réservoir des bains : le thème de l'eau, qui est la raison d'être de l'édifice, déborde dans l'espace public, unissant les volumes dans une même logique. Si l'on prend en considération que ces jeux d'eau étaient associés à un décor peint, ainsi accolé aux rutilances des marbres du portique, c'est, en fait, une véritable annonce

[10] Sur l'insertion des grands thermes de Bulla Regia dans le quartier, cf. Broise, Thébert, *Thermes memmiens*, p. 355-377; sur leur façade, cf. p. 17-32 et 410-411.

des réalités internes du bâtiment qui est offerte au passant. Rien n'est caché, presque tout est annoncé sur la voie publique.

Un rapide examen des autres façades des thermes memmiens s'avère également révélateur. À l'Est, le bâtiment est bordé par des demeures dont la destruction partielle a permis de dégager l'espace nécessaire à l'insertion de l'édifice. Au Sud, il est longé par le mur d'enceinte d'un grand complexe chronologiquement antérieur. La partie basse de ces deux façades, au demeurant occupée sur une grande longueur par le couloir de service, était donc masquée par les constructions qui environnent le monument. Ces conditions, jointes à la nécessaire présence des installations techniques de chauffage, rendaient donc difficile, et au demeurant inutile, l'élaboration de façades monumentales : les effets sont réservés aux parties hautes et reposent essentiellement sur le jeu des baies qui percent les parois (pl. CLXXII-2).

En revanche, la façade occidentale bénéficie de conditions particulières. Dans l'état originel, elle donnait très probablement sur une palestre (pl. CLXXII). Vers 360, elle est radicalement repensée. La destruction de la palestre permet l'extension et la réorganisation de la grande place voisine. Elle permet aussi la création d'une rue à escaliers qui sépare cette dernière de la nouvelle façade thermale. Nouvelle façade car le bâtiment est étendu vers l'Ouest grâce à l'adjonction d'une aile comprenant un long cryptoportique et de vastes latrines (pl. CLXXI-2).

Pour notre propos, l'intérêt de ces travaux tient tant à l'organisation architecturale de cette aile qu'à son fonctionnement. Étant donné la pente du terrain vers le Sud, le cryptoportique s'enfonce progressivement dans les terres au fur et à mesure qu'il se développe vers le Nord. Il est couvert par une terrasse mosaïquée, accessible à partir du portique de façade des thermes grâce à quelques marches. Il est actuellement impossible de savoir comment ce promenoir doublant le cryptoportique était borné au Nord et, surtout, à l'Ouest. Les anciens rapports de fouille affirment qu'il l'était par une colonnade. Un tel parti, bien attesté par ailleurs (portique sur cryptoportique), serait de grande importance : il aboutirait à prolonger, sur la majeure partie du flanc occidental de l'édifice, le traitement de la façade principale. Sur les deux axes principaux qui longent et dégagent l'édifice, le thème de la colonnade articulerait ainsi ce dernier avec son environnement.

L'examen des circulations confirme la richesse et la complexité de cette aile occidentale. De fait, c'est un espace public, le cryptoportique doublant la rue qui le longe et les latrines étant accessibles de l'extérieur. Pourtant, des liens très étroits sont préservés entre les thermes et le cryptoportique. Ce dernier est uni au gymnase Ouest par une porte et, au Nord, il ne débouche pas dans la rue mais dans un local qui fait partie de la façade balnéaire et qui l'articule avec le portique septentrional. Dans une large mesure, le cryptoportique est intégré à un réseau de circulations internes, et un de ses rôles est de relier les latrines au reste du bâtiment[11]. D'ailleurs, tant au Nord qu'au Sud, ses accès pouvaient être clos par des portes.

On constate ainsi que, sur les deux rues principales qui longent l'édifice, ce dernier s'articule avec la voirie par deux espaces reliés entre eux, le portique au Nord, le cryptoportique et son étage à l'Ouest, qui jouent un véritable rôle de transition. Loin de paraître comme un monde clos, les thermes memmiens s'insèrent dans le tissu urbain par le biais d'espaces, à l'architecture somptueuse, qui ne sont plus la rue, mais qui ne font pas encore partie des locaux uniquement réservés aux baigneurs.

b) Autres données

Aussi étonnant que cela puisse paraître, il est rarissime que nous connaissions avec quelque précision l'environnement des thermes africains, en particulier des bâtiments les plus importants. Il est donc souvent très difficile d'évaluer le rôle joué par ces derniers dans le

[11] Sur cette aile occidentale, cf. Id., *ibid.*, en particulier p. 84-93.

paysage urbain. À Sufetula, l'entrée des grands thermes, percée dans un long mur, est simplement soulignée par deux colonnes (pl. L). Une telle solution paraît confirmer l'idée de bâtiments dénués de toute monumentalité externe. Cependant, nous ne connaissons que fort partiellement cet édifice et il ne faut pas oublier que la marque d'un monument dans le paysage urbain ne dépend pas uniquement du traitement de sa façade.

Malgré la faiblesse de ce dossier, on peut cependant souligner quelques données qui permettent de constater que les thermes memmiens ne constituent pas une exception. Ainsi, les grands thermes Sud de Cuicul possèdent une façade organisée d'une manière tout à fait semblable. Un vestibule, où les baigneurs se divisent en deux flots, est précédé d'un portique de treize colonnes relié à la rue par des escaliers (pl. LXXV-1). À une des extrémités, une fontaine arrête la composition. Dans la même cité, c'est également un portique qui articule les thermes du capitole et l'axe de circulation (pl. LXXVI). Dans les deux cas, ces colonnades font partie du monument qui, en particulier, conditionne leur extension, mais elles sont aussi liées à la rue qu'elles bordent et avec laquelle elles communiquent largement. À Thuburbo Maius, les thermes d'hiver, qui n'occupent qu'un espace relativement modeste, sont cependant accessibles par un porche ouvrant sur une ruelle par une baie tripartite (pl. LX).

Le portique, ou des versions plus restreintes de ce parti architectural, apparaît donc un des moyens par lesquels les grands édifices balnéaires s'ancrent dans le paysage urbain et concourent à sa splendeur. Un texte législatif du début du Ve siècle (*C. Th.*, XV, 1, 50) atteste la conscience que l'on pouvait avoir du rôle de ces bâtiments dans le visage de la ville. Cette constitution impériale d'Honorius et Théodose II a pour but d'imposer la construction d'un portique initialement prévu en façade d'un établissement balnéaire. Il précise que l'achèvement du programme est nécessaire car il accroîtra la beauté de la cité (*pulchritudo civitatis*)[12].

De nouveaux éléments de réflexion sont également fournis par les récentes recherches conduites sur la réalisation majeure, les thermes d'Antonin à Carthage. A. Lézine avait pensé pouvoir souligner la sobriété des façades en grès du Cap Bon stuqué, « d'une pauvreté de matière et de décor voulue» afin de mieux contraster avec les splendeurs cachées de l'intérieur[13]. Il apparaît effectivement que, sur trois côtés, les façades entourées par l'esplanade n'ont pas reçu un traitement méritant le qualificatif de monumental. En revanche, nous savons maintenant, en particulier à la suite des travaux de l'équipe allemande, que le bord de mer fut, au IIe siècle, un lieu essentiel du point de vue de l'urbanisme reposant sur un axe de circulation traité d'une manière qui traduit une grande volonté de monumentalité. C'est donc, évidemment, de ce côté qu'il faut rechercher la façade principale des thermes d'Antonin, là où devaient se trouver les entrées principales du bâtiment, selon le schéma adopté pour plusieurs des grands thermes de Rome. Or, l'étude, encore en cours, des rares vestiges de cette partie de l'édifice pourrait conduire à la proposition de restitution d'un grand parti architectural s'intégrant dans le prestigieux bord de mer de la cité carthaginoise[14]. D'ores et déjà, on peut retenir que l'idée d'un bâtiment ne présentant que des façades simples, pour ne pas dire négligées, n'est qu'arbitrairement déduite de l'état fort ruiné de l'édifice. Selon toute vraisemblance, ce bâtiment majeur devait, au contraire, être une des pièces maîtresses de l'orchestration du front de mer de la cité.

[12] La constitution est adressée au préfet de Constantinople. Elle ordonne que l'édifice entrepris soit construit et qu'un portique, parure telle qu'elle justifie que l'on néglige quelque temps l'intérêt privé, précède les thermes d'une ligne de colonnes : *Opus coeptum extruatur et porticus thermas Honorianas praecurrat acie columnarum, cuius decus tantum est ut privata iuste neglegeretur paulisper utilitas*. Sur ce texte. Cf. Y. Janvier, *La législation du Bas-Empire romain sur les édifices publics*, Aix-en-Provence, 1969, p. 270-273 et 368 sq.

[13] Lézine, *Carthage.Utique*, p. 42.

[14] La question théorique de la nature et de l'emplacement de la façade principale des thermes d'Antonin a été exposée par J. Vérité dans *CÉDAC Carthage*, 11, 1990, p. 47-49. Les premiers éléments de réponse, ou du moins de réflexion, ont été publiés dans *ibid.*, 14, 1994, p. 17-26.

Pour bien juger de la place qu'occupent les grands thermes dans le paysage urbain, il ne faut pas seulement s'en tenir à la nature de leurs façades, mais aussi prendre en considération leur masse monumentale, souvent énorme à l'échelle de la cité. Fréquemment, ils constituent un des points les plus hauts du profil de la ville, et la vaste surface des hauts murs percés de baies, l'articulation des couvertures souvent terrassées et traduisant les volumes internes dans un langage propre, donnent naissance à des objets architecturaux complexes qui présentent une forte originalité par rapport aux espaces simples tels que les temples uniformément couverts par un toit à double versant. Ces jeux subtils de masses volumétriques, plus immédiatement lisibles lorsqu'elles correspondent à un plan symétrique ou semi-symétrique, constituent une grande originalité dans le paysage urbain. Ils se manifestent à travers une esthétique spécifique, que nous pensons pouvoir être dite, sans anachronisme, fonctionnelle. L'articulation de volumes correspondant essentiellement à des formes géométriques simples, exprimées dans un matériau brut de coffrage, dégagé de tout décor plaqué, fait des parties hautes des grands édifices thermaux des compositions sans parallèle dans la cité. C'est en ce sens que s'opposent l'intérieur et l'extérieur de ces monuments. Cette opposition ne signifie pas que les parties externes soient négligées pour mieux faire valoir la richesse des intérieurs. Elle est, au contraire, le fruit d'une dialectique bien plus complexe où les vides internes, d'esprit volontiers baroque dans leur organisation et leur décoration, sont transcrits en des pleins dépouillés et strictement articulés. L'extérieur annonce fidèlement l'intérieur et l'exalte, mais le transpose aussi en fonction de sa propre logique[15].

L'analyse ainsi proposée attire l'attention sur certaines formules utilisées dans les inscriptions commémorant la construction ou la restauration de thermes. Lorsque la cité reconnaissante érige une statue à Iulia Memmia, elle la remercie d'avoir, en élevant un monument devançant tout ce qui avait été réalisé jusqu'alors, embelli sa patrie (nº 12). À Madaure, les thermes sont dits *splendidissimae coloniae nostrae ornamentum* (nº 146). À Mascula, on restaure les bains *ad splendorem tam patriae quam prouinciae* (nº 152). On notera que ce thème est parfois transposé dans le cadre de l'architecture privée (nº 75). Nous sommes convaincu que cette célébration du rôle des thermes dans la splendeur de la cité n'est pas uniquement due à la munificence de leurs espaces internes, mais s'adresse aussi et surtout à leur place comme pôles essentiels du paysage urbain[16]. Lorsque l'extérieur des bains est pauvre, c'est que l'ensemble du programme est médiocre.

2) Thermes et vie politique

Pôles monumentaux, les thermes sont aussi des pôles politiques qui jouent un rôle important dans le fonctionnement de la cité.

a) Les thermes comme lieu de rassemblement

Le forum complété par une basilique est, par excellence, le lieu de réunion du *populus* pour ses activités civiques. Cependant, les

[15] Sur ce problème du rapport entre intérieur et extérieur dans l'architecture thermale, et sur la façon dont on peut analyser l'esthétique qui préside à l'organisation externe des parties hautes des bains, cf. Broise, Thébert, *Thermes memmiens*, p. 411-415.

[16] Bien entendu, cette analyse vaut pour l'ensemble du monde romain. P. Gros a souligné le rôle des bains dans le paysage urbain. Ainsi, à Trèves, les thermes de S. Barbara sont un élément essentiel de la grande séquence monumentale qui scande le *decumanus* : la façade Nord du *frigidarium*, traitée en nymphée, et la façade Sud du *caldarium*, ornée d'une grande composition architecturale, sont visibles de loin et contribuent largement à façonner l'image architecturale de la cité (Gros, Torelli, *Urbanistica. Mondo romano*, p. 312-313). Dans les cités orientales telles qu'elles se remodèlent à l'époque romaine, les bains deviennent rapidement des pièces indispensables dans l'élaboration d'un « beau paysage » urbain (p. 379). Bien plus, leurs palestres, de dimensions souvent colossales, finissent par supplanter les vieilles places publiques et par devenir les lieux par excellence où se rassemblent les populations (cf. l'analyse du cas d'Éphèse, p. 401-402). Cf. aussi Yegül, *Baths and bathing*, p. 4.

grands thermes offrent aussi de vastes espaces, couverts ou découverts, susceptibles de permettre le rassemblement d'une foule importante. La plupart du temps, ce sont les textes qui nous signalent de tels épisodes. Par exemple, en 245, à Antioche, le gouverneur Iulius Priscus, tient ses assises judiciaires dans les thermes d'Hadrien[17]. De même, l'*Histoire Auguste* nous montre l'Empereur Valérien siégeant dans des édifices balnéaires[18]. Bien d'autres constructions pouvaient accueillir de telles activités, mais l'organisation architecturale des thermes s'y prêtait particulièrement. À Hippone, en 392, Augustin débat avec le prêtre manichéen Fortunatus dans des bains privés. À Carthage, en 411, le concile des évêques catholiques et donatistes se réunit dans les thermes de Gargilius[19].

D'une manière générale, le dossier africain apporte peu à cette utilisation des bains comme lieu de réunion. Il n'est guère plus riche en ce qui concerne l'installation du siège d'associations en ces murs. La question de la présence des curies dans des bâtiments balnéaires se pose uniquement à cause d'une inscription, d'interprétation fort délicate, trouvée dans les thermes de Themetra. Il est prématuré de vouloir en tirer la moindre conclusion[20].

Le problème essentiel est donc posé par une des formes associatives les plus importantes de l'Afrique romaine, sur laquelle nos connaissances s'accroissent progressivement, à savoir les sodalités. Des remarques éparses dans les publications pouvaient laisser penser qu'elles entretenaient des rapports privilégiés avec les thermes. Nous avons déjà essayé de mieux cerner et interpréter la documentation[21]. Le résultat fut plutôt décevant. Si nous laissons de côté les bains privés, qui relèvent d'une problématique spécifique n'impliquant aucun lien entre la sodalité et le bâtiment mais ne reflétant que la vie associative du propriétaire, la présence des sodalités dans les bains publics apparaît relativement rare, toujours discrète, parfois énigmatique, et n'impliquant jamais de façon certaine un véritable siège de ces groupements dans le bâtiment. Nous n'avons rien de nouveau à apporter à ce bilan[22].

Il est, cependant, un bâtiment qui fournit quelques éléments de réflexion. Il s'agit des thermes des Filadelfes, à Timgad. Il est probable que cet ambitieux édifice n'était pas exclusivement réservé à une secte. Il n'en reste pas moins que les multiples annexes qui se développent dans la partie septentrionale de l'édifice, à l'opposé de l'entrée, et, surtout, l'ultime salle chauffée où est exalté le groupement des Filadelfes (inscriptions n° 170), laissent penser que ces thermes étaient un des lieux de rassemblement privilégié de membres d'un groupe dont la nature exacte est l'objet de débats (cf. la notice). À notre avis, on prêtera une

[17] D. Feissel et J. Gascou, *Documents d'archives romains inédits du Moyen Euphrate*, dans *CRAI*, 1989, p. 545-557.

[18] *SHA*, Aurélien, X, 3 (*... apud Byzantium sedenti Valeriano in thermis...*) et XIII, 1 (*Cum consedisset Valerianus Augustus in thermis apud Byzantium ...*).

[19] Augustin, *Contra Fortunatum*; Augustin, *Ad Donatistas post collationem*.

[20] Inscription n° 47. Une mosaïque des grands thermes de Tébessa fournit à ce dossier une pièce supplémentaire, d'interprétation tout aussi délicate (Truillot, *BAC* 1932-1933, p. 335-336; Dunbabin, *Mosaics*, p. 74 et fig. 59). Elle commémore un spectacle où le nombre de bêtes offertes est précisé par des panneaux portant l'image de l'animal accompagnée d'un chiffre. À côté, un athlète victorieux est clairement désigné comme faisant partie de la sodalité des Telegenii. Lui fait pendant un personnage en tunique (un juge? L'évergète?). La scène est surmontée de la représentation d'animaux accompagnée, au moins à deux reprises, par l'inscription CVRIS XI. G. Picard (*RA* 1956, p. 310-311) considère qu'il s'agit des onze curies de la cité. T. Kotula est moins affirmatif (*Les curies municipales en Afrique romaine*, Wroclaw, 1968, p. 63, note 45). Le fait que la même inscription ait été, dans un des panneaux où sont dénombrés les animaux, associée à une autruche ne contribue pas à éclaircir le problème. De toute façon, ce pavement ne suffirait pas à démontrer que les curies avaient un de leurs sièges dans ce bâtiment thermal. On notera cependant Libanius, *Opera*, 11, 231, 245, qui nous apprend que chacune des dix-huit tribus d'Antioche possédait ses propres bains (cité par Yegül, *Baths and bathing*, p. 32).

[21] Thébert, *Sodalités*.

[22] Nous sommes donc encore loin de pouvoir étayer réellement l'affirmation de G. Picard selon laquelle les sodalités de chasseurs avaient souvent leur siège dans les thermes (*Thiase marin*, p. 98). Dans le domaine privé, on notera, depuis notre étude, la publication d'une mosaïque de Thysdrus (cf. ici l'inscription n° 60), ainsi qu'un pavement provenant, semble-t-il, des thermes d'une villa d'El Alia. Il s'agit d'une mosaïque géométrique avec, au centre, le symbole des Telegenii mêlé au nom des Thebanii (où d'un Thebanius?) (Gauckler, *BAC* 1901, p. 144-145).

particulière attention à l'interprétation avancée par E. Fentress, qui propose d'y voir une société regroupant les membres de l'aristocratie locale. De fait, comme le souligne cet auteur, seuls les plus riches habitants de la ville peuvent se définir en tant que «ceux qui aiment leurs frères», c'est-à-dire en tant qu'évergètes, et se donner un nom dont la forme hellénisée est avant tout une définition de classe de leur romanité.

b) Les thermes comme lieux de propagande

Si nous avons du mal à saisir la façon dont les thermes pouvaient accueillir groupements et assemblées divers, les inscriptions retrouvées dans les lieux nous permettent, en revanche, de nous faire une idée assez précise de la manière dont ils fonctionnaient comme lieu de propagande. Si le forum est, par excellence, l'endroit où l'on affiche les hommages aux personnes qui sortent du commun, on constate que les bains jouent un rôle semblable, en parfaite conformité avec la dimension civique qui est la leur et que nous nous sommes attaché à souligner.

Dans cette optique, il n'est pas surprenant de constater que la personne impériale apparaît de façon récurrente dans les édifices balnéaires. Presque systématiquement associée à la célébration des travaux, elle peut aussi y être l'objet d'hommages spécifiques, les thermes abritant des monuments qui auraient tout aussi bien eu leur place sur le forum. Ainsi à Madaure (nº 142), et à Tubernuc (nº 64) où les quatre préfets du prétoire choisissent de célébrer le César Constantin en érigeant une dédicace dans les bains de la ville. Le texte n'entretient aucun rapport avec le bâtiment : il démontre ainsi que les thermes fonctionnent, à l'image des places publiques, comme un lieu susceptible d'accueillir les hommages officiels. De même, la dédicace au fameux proconsul inconnu de Bulla Regia, à notre avis Valerius Felix, préfet et proconsul d'Afrique de 332 à 336, a été trouvée sous le portique de façade des thermes memmiens[23]. Cette fois encore, le texte ne permet d'établir aucune relation directe entre le personnage honoré et le bâtiment. Son lieu de découverte laisse cependant penser qu'une des fonctions du portique était d'accueillir des monuments honorifiques dédiés aux gloires et protecteurs de la cité. Le plus bel exemple de propagande impériale dans un édifice balnéaire nous est cependant offert par les grands thermes Sud de Timgad : on y a retrouvé, dans les salles internes de l'édifice, des bases de statues érigées par la municipalité à Crispine, l'épouse de Commode (nº 181), ainsi qu'à Valérien, son fils Gallien, l'épouse de ce dernier, Salonine, et leurs deux enfants (nºs 176-180). Ces puissants personnages n'ont rien fait pour le bâtiment qui abrite leurs statues. Elles y sont érigées tout comme elles auraient pu l'être sur une place ou dans tout autre grand monument public. Cette constatation confirme que la définition des espaces internes d'un édifice balnéaire n'est pas celle d'un monde clos, coupé de l'extérieur. Les grands thermes font partie de l'espace public.

Les notables utilisent aussi largement la scène thermale pour célébrer ou faire célébrer leurs propres mérites. Un fait marquant est la façon dont les puissants qui participent d'une manière ou d'une autre à la construction ou l'entretien d'un bâtiment thermal mettent en avant leur implication dans la vie politique de la cité. Presque tous les curateurs, qu'ils soient évergètes ou simplement qu'ils assument la surveillance des travaux, prennent soin de préciser qu'ils exercent d'autres fonctions, ce qui se traduit systématiquement par la mention du flaminat perpétuel à laquelle s'ajoutent parfois d'autres titres, tel que celui du patron. Dans l'inscription qui célèbre Iulia Memmia (nº 12),

[23] Sur l'inscription elle-même, cf. Y. Thébert, *Le proconsul inconnu de Bulla Regia (ILAf 456) : une nouvelle hypothèse*, dans *Africa romana*, VII, p. 879-885. Sur son contexte architectural, Broise, Thébert, *Thermes memmiens*, p. 352-353. Une inscription (*CIL*, III, 12336) nous apprend qu'un portique des thermes de Trajan servait à l'affichage de documents officiels. De même à Issos, en Asie, durant le règne de Claude, les autorités municipales font dresser des stèles célébrant un évergète devant les thermes, puis devant le Kaisareion (*AÉ*, 1993, 1531).

on ne manque pas de préciser que cette clarissime est *patrona* et, sans doute, *alumna*.

Cette façon de libeller les inscriptions est propre à toutes les constructions publiques : elle confirme simplement que les thermes ne constituent pas un cas à part. Plus intéressant est le fait que des notables choisissent des monuments balnéaires pour célébrer les succès de leur carrière. L'exemple le plus spectaculaire est le cas des grands thermes de Madaure auxquels on peut attribuer cinq statues érigées *ob honorem aedilitatis* durant toute la dynastie sévérienne (nos 139-141 et 143-144).

Il faut enfin remarquer l'aspect familial de la propagande suscitée par les travaux concernant des bâtiments thermaux. Lorsque Iulia Memmia érige ses bains, la cité reconnaissante souligne, sur la base qui supporte sa statue, que son père était, tout comme elle, *patronus et alumnus*. Bien plus, on lui éleva également une statue : l'évergésie prend, aux yeux mêmes des citoyens, une dimension familiale[24]. Ce phénomène n'est pas isolé : à Ziqua (no 73), le bienfaiteur est proclamé *generosa familia progenitus*.

Le cadre familial est donc perçu par la communauté, et c'est également un thème que les évergètes cherchent à mettre en avant. À plusieurs reprises, on les voit associer leur fils à leur action. À municipium Aurelium Commodianum, le bienfaiteur agit *cum filio suo, florentissimo adque prudentissimo adulescenti* (no 34). De manière plus discrète, cette association est soulignée à plusieurs reprises, alors même qu'elle ne concerne parfois que la surveillance des travaux (nos 32, 110 et peut-être 95). La famille peut aussi se manifester sous d'autres formes. À Cuicul, c'est apparemment dans le *frigidarium* des grands thermes Sud qu'un personnage a choisi d'ériger une base à des membres de sa famille (no 104). À Thuburbo Maius, la palestre des thermes d'été est financée par trois parents (*ILAfr*, 271). À Satafis (no 160), ce sont deux frères qui restaurent la conduite d'arrivée d'eau des thermes. Le cas le plus spectaculaire, sinon le plus coûteux, est celui du cycle statuaire herculéen ornant les grands thermes de Lambèse. Nous avons conservé sept bases (nos 122-128) qui nous montrent un chevalier romain, P. Aelius Menecrates Florianus faisant don de statues à la cité en l'honneur de son père, de son neveu, de son frère, et agissant en plus deux fois au nom de son neveu et deux nouvelles fois au nom de sa sœur en l'honneur de son beau-frère. Le décor sculpté du *frigidarium* était le fruit d'une véritable entreprise familiale. Il faut aussi souligner que, dans ce cadre, l'Empereur, dont nous venons de souligner l'insistante présence, ne manque pas d'être associé à la célébration d'une *gens* au service de l'État. Honorer Hercule, c'est honorer le dieu des palestres et des eaux chaudes, mais aussi une divinité étroitement liée à la personne impériale et qui, avec Septime Sévère, prend officiellement place parmi les divinités principales de l'Empire. Toutes les dédicaces des statues à Hercule sont faites *pro salute et victoria Imperatorum*[25].

Les thermes privés eux-mêmes sont exploités d'une manière semblable. Un notable participe à la décoration des bains de son beau-père en lui offrant des statues d'Hygie et d'Esculape (no 184) : les inscriptions ne manquent pas de nous narrer le contexte de cette intervention. Toujours à Timgad, les deux époux s'associent dans un hommage à Hygie (no 185), tandis qu'un de leurs intendants offre une statue d'Esculape (no 186) : la *familia* comprend les dépendants dont les mieux placés trouvent, dans les thermes privés, un lieu convenant à la manifestation de leur dévouement.

II – Thermes et activités sportives

Outre leurs fonctions proprement balnéaires, les thermes sont par excellence un lieu où les habitants d'une cité peuvent trouver des installations leur permettant de se livrer à des exercices physiques. Ces deux aspects sont d'ailleurs complémentaires : l'échauffement

[24] Cf. les inscriptions nos 12 et 13. Nous avons proposé de restituer ces deux statues symétriquement, sur les repos inférieurs des deux escaliers unissant le vestibule au vestiaire (Broise, Thébert, *Thermes memmiens*, p. 351).

[25] Sur la signification du cycle herculéen de Lambèse, cf. Bayet, *Statues d'Hercule*, p. 29-35.

dû au sport prépare un bon bain; inversement, ce dernier autorise l'indispensable décrassage consécutif à ces activités et procure le délassement du corps après l'effort.

A) *Décadence ou mutation des activités sportives? Position théorique du problème*

Il n'est pas dans nos possibilités de développer ici longuement la question des activités sportives en Afrique et, par extension, dans l'Empire. Il s'agit pourtant d'un problème central, qui conditionne la lecture des édifices thermaux. Nous tenterons donc de dégager quelques lignes de réflexion.

1) Rome et la Grèce...

L'opinion dominante est que le sport, à Rome et dans la sphère romaine, est caractérisé par une dégénérescence[26]. Or, tout le monde s'accorde aussi à dire que la civilisation romaine ne néglige pas les activités physiques : courses de chars, combats de gladiateurs et autres spectacles de ce genre sont considérés comme une des caractéristiques de la vie sous l'Empire. L'accusation de dégénérescence est donc un jugement de valeur : on n'affirme pas la disparition de tout intérêt pour ce qui est déplacement du corps dans l'espace, ni même esprit de compétition, on considère que les activités désormais privilégiées ne sont pas de même qualité que celles dont la pratique prévalait dans le monde grec.

Au cœur de cette attitude se trouve la question de l'athlétisme, élément essentiel de la culture physique grecque qui, à Rome, serait l'objet de mépris. C'est prendre au pied de la lettre les diatribes des conservateurs et confondre les «mœurs latines», comme écrit H.-I. Marrou, avec les proclamations d'un Caton, d'un Sénèque ou d'un Tacite[27]. Ces dernières ne sauraient exprimer une opinion commune. Bien plus, ce type d'analyse néglige une réalité fondamentale : le gymnase des pays grecs, considéré comme le sanctuaire des activités sportives, a évolué profondément bien avant l'intégration de ces régions dans l'Empire. Dès l'époque hellénistique, avec la disparition de son rôle militaire, non seulement ses activités sportives se redéfinissent, désormais centrées sur l'athlétisme associé à des pratiques diverses telles que les jeux de balle, mais encore ses fonctions se diversifient d'une manière qui préfigure ce que seront les grands thermes de l'Empire[28].

L'autre idée sous-jacente à cette affirmation de dégénérescence est celle du développement du professionnalisme. C'est oublier que le sport-spectacle est toujours l'affaire d'une partie de la population. À leur manière, les aristocrates qui sont, à l'époque archaïque, les seuls à pouvoir participer aux grands jeux panhelléniques, sont des professionnels. Leur supériorité «naturelle», que chante Pindare, n'est qu'une supériorité sociale et la fausse gratuité de leur participation n'est qu'un luxe de riche qui accumule un capital social tout en affichant son dédain des récompenses matérielles. Si l'élargissement du recrutement des compétiteurs correspond à une autre forme de rémunération des acteurs, il n'y a pas lieu, pour cela, de parler d'une dégénérescence qui, de toute façon, serait bien antérieure à la présence romaine. Lorsque la cité cesse d'être réservée à une élite sûre de son triomphe puisque tous les autres sont exclus, se pose alors normalement le problème des gains dus à des personnes qui font métier du sport puisque leur position sociale ne leur permet pas de vivre sans rien faire.

Derrière cette idée de professionnalisme se cache aussi celle que les citoyens cessent alors de se consacrer eux-mêmes aux activités sportives : ils ne sont plus que spectateurs. C'est

[26] C'est un des fils directeurs d'études aussi fondamentales que Delorme, *Gymnasion*, Ginouvès, *Balaneutikè*, ou H.-I. Marrou, *Histoire de l'éducation dans l'Antiquité*, Paris, 1948 et nouvelle édition, 1965.

[27] Marrou, *ibid.*, p. 364-366. Une approche fondée sur l'idée de mœurs qui seraient le propre d'une population masque trop les profondes différences internes dès que l'on parle de sociétés évoluées. Nous ne pensons pas que l'on puisse écrire : «Avec leur santé morale (les Romains), c'était leur sens du sérieux profond de la vie qui s'opposait au goût grec du sport, cette activité gratuite, inutile».

[28] Cf. ci-dessus, p. 68-71. Plus précisément sur la pratique des jeux de balle, cf. par exemple F. Salviat, *Au gymnase de Délos : la cour de la balle et l'horloge*, dans *Mélanges offerts à C. Vatin*, Travaux du Centre C. Jullian, 17, Aix-en-Provence, 1994, p. 189-192.

oublier que le gymnase a toujours exclu les non-citoyens. Bien plus, à partir de l'époque hellénistique, il est de plus en plus réservé à une clientèle sélectionnée. D'institution citoyenne, liée au citoyen-soldat à l'époque classique, il devient un club. C'est oublier aussi que l'existence de professionnels n'implique en rien la disparition de l'activité sportive dans un cadre gratuit.

Enfin, ce jugement péjoratif sur l'évolution des activités sportives à Rome et dans l'Empire vise en fait la nature même des édifices thermaux. Leur péché capital est d'avoir transformé les activités athlétiques en annexe du bain. Le sport n'est plus qu'un préambule à un art balnéaire, qui, dégénérescence suprême, est devenu raffiné et joue avec le chaud[29]. Une fois de plus, ce point de vue n'est que la reprise des thèmes les plus éculés de la morale réactionnaire. Que, dans le gymnase, devenu essentiellement un lieu de rassemblement des élites, on préserve le mythe du sport associé au bain froid est une chose, que l'examen des réalités archéologiques et des textes conduit d'ailleurs à fortement relativiser. Que ce mythe devienne l'aune à laquelle l'historien devrait mesurer la qualité des activités sportives en est une autre.

En fait, nous pensons que, dès l'époque hellénistique, les *balanéia* représentent deux choses. D'abord le développement d'un bain complexe qui ne parvient pas à s'épanouir dans le cadre rigide du gymnase. Ensuite un lieu où la population, exclue de ce dernier, peut trouver la possibilité de pratiquer une activité physique[30].

C'est dans cette optique que l'on peut tenter de saisir la nature des thermes romains. Développant toutes les capacités du *balanéion*, ils sont en fait les gymnases modernes, démocratiques, débarrassés des préjugés conservateurs interdisant le plaisir du vrai bain et sélectionnant la clientèle. Ce sont les gymnases de l'époque romaine[31]; plus précisément, ils représentent un nouveau type de gymnase. On ne peut comprendre la situation sous l'Empire si l'on pense Rome et la Grèce en termes ethniques, en opposant deux spécificités, alors qu'elles relèvent de la même culture, ne sont que des variations régionales d'un patrimoine commun. En fait, la référence au sport grec et au sport romain a un sens chronologique, la formulation soulignant que le centre de gravité a basculé du monde grec à Rome. Entre l'époque archaïque et l'ère impériale, la nature du sport et des pratiques sportives change, comme tout change, et elle se transforme en Grèce comme à Rome.

2) ... et l'Étrurie

La problématique nous semble devoir être la même en ce qui concerne l'Étrurie, autre grand pôle méditerranéen et, surtout, la zone essentielle de la péninsule italique non grecque avant l'ascension de la puissance romaine[32]. Il apparaît que rien ne peut s'y comprendre sans référence à la Grèce, mais que les pratiques étrusques ne se contentent pas de reproduire passivement ce qui se fait ailleurs : il est parfaitement logique qu'un secteur dynamique adapte, sélectionne, invente de son côté. Une parfaite illustration de ces phénomènes est la production d'amphores du potier athénien Nicosthénès destinée au mar-

[29] Marrou, *ibid.*, p. 365 : «Si la pratique des exercices gymniques entra dans la vie romaine, ce fut sous la catégorie de l'hygiène et non du sport, à titre d'accessoire des bains de vapeur. Architecturalement, la «palestre» romaine est une dépendance des thermes...».

[30] Cf. ci-dessus, p. 71-72.

[31] Le gymnase de Néron désigne-t-il ses thermes (B. Tamm, *Neros gymasium in Rom*, Stockholm, 1970) ou faut-il distinguer un gymnase, première construction de Néron suivie ensuite de l'érection des fameux thermes (A. Vassileiou, *Sur la date des thermes de Néron*, dans *REA*, 74, 1972, p. 94-106)? Isidore affirme (*Orig.*, 2, 40) *haec (= balnea) et gymnasia dicuntur quia ibi athletae uncto corpore et perfricato manibus exercitantur*. Une telle pratique n'est pas attestée par l'épigraphie africaine mais, en Orient, dès l'époque hellénistique tardive et encore plus à l'époque romaine, le même monument peut être appelé *balaneion* ou *gymnasium* (cf. Yegül, *Baths and bathing*, p. 312 : par exemple, l'incription dédicatoire des bains de Capito, à Milet, mentionne l'édifice comme étant un bain; un siècle plus tard, une autre inscription l'appelle gymnase. D'autres édifices, évidemment balnéaires, sont appelés gymnases). Ce jeu sur le vocabulaire signifie que les thermes sont les gymnases modernes.

[32] Le sport étrusque a été l'objet de recherches récentes importantes, parmi lesquelles se distingue celle de J.-P. Thuillier, *Jeux athlétiques*. Notre compte rendu (*Annales ESC*, 1987, p. 1332-1335) insiste sur les problèmes posés par la façon de penser les rapports entre les différents secteurs de la Méditerranée.

ché étrusque et qui privilégie les scènes de pugilat alors que ce thème est beaucoup moins fréquent sur les objets de la même officine élaborés pour une clientèle grecque. Les infléchissements se produisent à partir d'une même base commune, mais illustrent des spécificités régionales.

Ces variations sont aussi d'ordre chronologique. Jusqu'au VIe siècle, les jeux étrusques sont l'apanage d'aristocrates agissant essentiellement dans le cadre de structures gentilices. Cet ancrage social des pratiques explique certainement, pour une large part, des particularités : importance du pugilat et de la lutte aux dépens de ce que nous appelons aujourd'hui l'athlétisme; professionnalisme d'acteurs payés par les puissants qui organisent des spectacles plus que des compétitions; absence d'institutions, et de monuments, comparables au gymnase. En revanche lorsque, à partir de la fin du VIe siècle, l'organisation poliade s'impose en Étrurie, la nature des jeux se modifie et, en particulier, les peintures du Ve siècle font une place beaucoup plus large à des sports qui évoquent plus étroitement les coutumes grecques. On peut décrire cette évolution en parlant d'hellénisation croissante, mais l'approche reste superficielle. En réalité, cette intégration plus forte que jamais dans la *koiné* méditerranéenne n'est que le reflet d'une similitude croissante des besoins, conséquence du changement des structures socio-économiques. En Grèce aussi, le sport de l'époque classique n'est plus celui des siècles antérieurs.

Dès lors, comment poser les rapports entre Rome et l'Étrurie sous l'angle des pratiques sportives? À l'époque archaïque, il est évident que ces rapports sont étroits. Bien plus, au VIe siècle, la plus grande ville étrusque est Rome, non parce qu'elle aurait été conquise par les Étrusques, mais parce que, grande cité par excellence, elle ne peut que s'intégrer profondément dans le jeu politique, les attitudes culturelles, les relations économiques qui caractérisent le puissant monde de la rive droite du Tibre. Ce n'est pas tellement que Rome subit l'influence étrusque, c'est surtout qu'elle incarne un des types possibles de la ville étrusque, et l'incarne de façon prestigieuse. Elle n'est pas sur les marges de l'Étrurie, elle est un des cœurs, sinon le cœur de l'Étrurie : c'est là que se trouve le plus grand temple toscan.

Bien entendu, ce lieu fondamental ne saurait se couper des recherches helléniques, composante si importante de la culture commune. Pour en revenir plus précisément à la question du sport, il nous apparaît donc vain de chercher à évaluer le pourcentage de pratiques empruntées par Rome d'une part à l'Étrurie, d'autre part à la Grèce. Rome est une «ville étrusque» déclare Denys d'Halicarnasse, parlant de la cité du VIe siècle; c'est une *polis hellènis* pour Héraclide le Pontique, qui écrit au IVe siècle av. n.è. Elle est évidemment les deux ou, plus simplement, elle est un des grands centres méditerranéens, forcément étrusque de par sa position géographique, forcément grec de par le rôle essentiel assumé par ce pôle dans la définition de la culture commune, et tout cela selon ses propres modalités.

Sans entrer dans les détails, il suffit donc à notre propos de constater que la Grèce, l'Étrurie et Rome sont des lieux où se développent des pratiques sportives fondamentalement communes et qui, dans une mesure dont l'évaluation exacte reste à préciser, originalisent ces secteurs par rapport à d'autres régions.

La question étrusque est d'ailleurs éclairée par la rupture qui survient en Toscane. Après le Ve siècle, les scènes sportives disparaissent de la documentation propre à cette région. Parallèlement à la décadence qui commence à frapper ce secteur, on constate un affaiblissement, sinon une disparition, des activités physiques, ou du moins de leur célébration. Ce n'est plus l'Étrurie qui inclut Rome, c'est le système romain qui va englober l'Étrurie. À partir de ce moment, le problème du rôle de cette dernière se résout de lui-même : les pôles sportifs ne sont plus que gréco-romains.

Qu'advient-il de cet héritage lorsque Rome devient le cœur de la Méditerranée et lorsque le système romain comprend désormais la totalité de cette dernière?

B) *Réalités impériales et africaines*

La documentation africaine fournit quelques éléments de réflexion sur la place et la na-

ture des activités sportives dans la société impériale[33].

1) Permanence des pratiques sportives

Tout un faisceau de données démontre que les exercices physiques, sous une forme directement héritée des siècles antérieurs, continuent à être une dimension naturelle et essentielle de la vie, en Afrique comme dans les autres parties de l'Empire.

Nous signalerons simplement le témoignage des auteurs chrétiens. Les attaques de Tertullien contre la frivolité du xyste (*Apol.*, XXXVIII, 4), la vanité de la palestre[34], les combats athlétiques (*De spectaculis*, XI) attestent la réalité de la pratique des exercices. Cette attitude négative ne donne que plus de portée à un passage (*Ad martyras*, III) où Tertullien compare le séjour des chrétiens en prison à la discipline sévère des athlètes et les incite à regarder leur cachot comme une palestre. L'emprise des modèles athlétiques est telle que, malgré les condamnations, ils restent une référence même pour les auteurs chrétiens, une catachrèse qui leur paraît particulièrement apte à évoquer les efforts que nécessite l'exercice de la foi.

On pourrait multiplier les exemples de ce type. Pour rester en Afrique, la *Passio Perpetuae et Felicitatis* célèbre la passion de Perpétue et Félicité, martyrisées avec leurs compagnons à Carthage, en 203. Perpétue rêve qu'elle combat au pancrace contre un athlète égyptien et qu'elle triomphe. L'agonothète lui remet, comme prix de sa victoire, un rameau portant des pommes d'or. L. Robert a montré que ce prix était celui des *Pythia*, grand concours, gymnique et musical, créé à Carthage au début du règne de Septime Sévère[35]. Le recours aux images athlétiques est fréquent dans les milieux païens[36]. Il est encore plus significatif que ce procédé occupe une telle place également dans la pensée chrétienne puisque celle-ci développe par ailleurs une répulsion certaine envers un des fondements de la culture classique. La banalité du vocabulaire agonistique dans la littérature chrétienne se retrouve également dans le domaine iconographique où la gloire du défunt est souvent signalée par des symboles de victoire classiques tels que la palme ou la couronne de laurier et de fleurs.

Nous pouvons aussi nous tourner, une fois encore, vers Apulée. Il est intéressant de noter la façon dont il se réfère volontiers au monde

[33] Sur l'ensemble de cette question, cf. désormais Thuillier, *Le sport*.

[34] *De Pallio*, IV : «… dans des provinces où régnaient de plus nobles exercices, et que la nature vous a départies pour dompter la stérilité des champs, vous avez adopté les jeux de la palestre, qui usent le corps et le fatiguent sans profit. Pourquoi cette huile mêlée à la poussière dont vous frottez vos membres? Pourquoi vous roulez-vous sur le sable?» (trad. Genoude, 2e éd., Paris, 1852, t. 2, p. 161-162). Les précisions données par Tertullien attestent, en particulier, la pratique de la lutte.

[35] L. Robert, *Une vision de Perpétue Martyre à Carthage en 203*, dans *CRAI*, 1982, p. 228-276. La comparaison agonistique, avec la nudité et l'onction d'huile, est très précise (p. 256). Le fait que Perpétue soit une femme rend encore plus remarquable la nature de son rêve.

[36] La parabole de l'athlète pour exalter l'effort est un *topos*. Parmi de multiples exemples, cf. Aulu-Gelle, *Nuits attiques*, XIII, 28, se référant à Panétius sur la vie du sage : pour se prémunir des perpétuels dangers, il faut garder son esprit en éveil comme le font les athlètes que l'on appelle pancratiastes (*Ad ea cauenda atque declinanda perinde esse oportet animo prompto semper atque intento, ut sunt athletarum, qui pancratiastae uocantur*). Cela est également vrai en ce qui concerne les milieux juifs hellénisés, par exemple, au Ier siècle, Philon d'Alexandrie : cf. J. Larcade, *Les images des jeux et de l'entraînement des athlètes chez Philon d'Alexandrie*, dans *Mémoires I*, Centre Jean Palerne, Saint-Étienne, p. 67-81.

De la même manière, la présence, sur des monuments funéraires, de scènes de palestre repose sur l'assimilation des jeux athlétiques à la vie humaine, de la gloire de la victoire dans les jeux à l'immortalité, au triomphe dans l'audelà, confusion d'autant plus aisée que la victoire manifeste la faveur des dieux : cf. par exemple M. Bonnano Aravantinou, *Un frammento di sarcofago romano con fanciulli atleti nei Musei capitolini*, dans *Bolletino d'arte*, 15, 1982, p. 67-84, avec des conclusions qui s'inscrivent dans les perspectives ouvertes par F. Cumont, *Recherches sur le symbolisme funéraire des Romains*, Paris, 1942. Les nombreux exemples rassemblés dans cet article montrent la large diffusion de ce thème iconographique : cf. aussi G. Alvino, *Tentativo di ricostruzione di un sarcofago con scene di palestra*, dans *Archeologia classica*, 28, 1976, p. 257-266.

de la palestre, ironiquement lorsqu'il se compare à un *palaestrita* faisant tomber tous ceux qui l'approchent (*Apol.*, XLVIII, 2), sur un mode non moins ironique lorsqu'il souligne que la statuette qu'il possède, loin de présenter un visage émacié et cadavérique de nature infernale, offre au contraire une noble figure digne de la bonne santé qu'affiche un adepte de la palestre (*ibid.*, LXIII,7). Cependant, les activités sportives occupent peu de place dans les écrits d'Apulée : il n'y a aucune allusion à celles-ci dans les *Métamorphoses*, qui mentionnent pourtant, à plusieurs reprises, des visites au bain. À notre avis, l'explication en est la banalité de ces pratiques, qui vont de soi. La preuve en est apportée par un passage qui nous semble particulièrement intéressant. Incidemment, on apprend en effet qu'Apulée luimême s'est blessé gravement à la cheville en fréquentant la palestre[37]. Sans cette blessure, nous n'aurions jamais su qu'il s'exerçait en ce lieu.

Il est une autre donnée qui permet d'apprécier l'ampleur des pratiques sportives dans l'Afrique impériale. Il s'agit des multiples témoignages, que nous savons désormais interpréter, de l'importance des grands concours dans le monde impérial en général, et dans les provinces africaines en particulier.

Ces grands concours sacrés, gymniques et musicaux, se sont répandus dans toute la Méditerranée à partir de l'époque hellénistique. Le mouvement se poursuit sous l'Empire, la cité désirant créer une telle compétition devant désormais obtenir l'autorisation impériale. Certains de ces concours sont organisés en Afrique même. À Carthage, nous connaissons des *Pythia*, spectacle qui avait tant frappé la jeune Perpétue, mais il y existait aussi des *Asclépéia* et d'autres villes, comme Caesarea, en possédaient également. Les participants aux principaux de ces concours pouvaient venir de tout l'Empire[38], mais aussi d'Afrique même. À Althiburos, une demeure est ornée d'une mosaïque sur laquelle est représentée une couronne portant le nom *Asklépéia* : cette dernière a probablement été gagnée par le propriétaire de la *domus* (ou un de ses dépendants) au concours de Carthage[39].

En effet, les vainqueurs recevaient fréquemment des couronnes métalliques dont l'identification est désormais assurée[40]. La multiplication de ces découvertes atteste l'écho de ces concours en Afrique[41], fait que confirme leur utilisation, de manière détournée, dans l'iconographie chrétienne[42].

* * *

Il est bien connu que les compétitions hippiques étaient fort populaires dans l'Afrique antique, mais cette question n'intéresse pas les thermes. En revanche, les divers témoignages que nous venons de rappeler démontrent la permanence de la pratique du sport sous d'autres formes, y compris sous la forme classique par excellence de l'athlétisme.

Restent deux questions essentielles. D'abord, s'il est certain que d'importantes mutations interviennent à l'époque impériale, et sont en fait déjà intervenues dès l'époque hellénistique, peut-on cependant établir une filiation de quelque consistance entre l'esprit des pratiques antérieures et celui qui caractérise

[37] *Florida*, XVI, 20 . Apulée se tord si violemment la cheville qu'il faillit se la casser : *in palaestra adeo uehementer talum inuerti ut minimum afuerim quin articulum etiam a crure defringerem.*

[38] Par exemple, un athlète de Périnthe, en Propontide, se rendit à Carthage pour les *Pythia* : cf. L. Robert, *BCH*, 102, 1978, p. 467-469.

[39] Cf. la notice sur Althiburos.

[40] Cf. surtout les recherches de N. Duval : *Couronnes agonistiques sur des mosaïques africaines*, dans *BAC*, 12-14, 1976-1978, p. 195-216; *Nouvelles considérations sur les prix des concours (couronnes et «cylindres de prix») dans l'iconographie du Bas-Empire*, dans *BSNAF*, 1983, en particulier p. 190-196; *Recherches nouvelles sur les prix de concours représentés sur les mosaïques*, dans *BAC*, 22, 1987-1989, en particulier p. 177-197.

[41] L. Slim, dans *BAC*, 22, 1987-1989, p. 207-209, sur un exemple de Nabeul. A. Ben Abed Ben Khader, *ibid.*, p. 228-229, à propos d'un pavement de Thuburbo Maius qui daterait de la seconde moitié du V^e^ siècle et constituerait donc un intéressant témoignage sur la longue célébration de ces jeux oecuméniques, en l'occurrence des *Asclépéia*. Une fois de plus, on ne saisit pas la « coupure » consécutive à l'arrivée des Vandales.

[42] Selon son habitude d'emprunter aux symboles agonistiques pour signifier la gloire, l'iconographie chrétienne recourt aux couronnes métalliques. Sur cette question, cf. les études de N. Duval citées à la note 40.

l'époque romaine? Ensuite, le sport-spectacle, essentiellement lié aux prestations de professionnels, résume-t-il l'essentiel de l'activité sportive, ou se double-t-il d'une masse de pratiquants beaucoup plus large?

2) La nudité comme fil directeur

Les Grecs eux-mêmes ont toujours considéré que la nudité dans la pratique de l'athlétisme était un des critères fondamentaux qui les distinguaient des Barbares, c'est-à-dire de ceux qui, tout simplement, n'étaient pas grecs. L'affirmation est loin d'être superficielle. Dans un monde où prime le symbole, symbole du vêtement, symbole des objets qui manifestent le pouvoir et incarnent les rapports privilégiés entretenus avec les dieux, la pratique de la nudité est invraisemblable. Elle ne peut naître que dans un lieu extraordinaire, celui de la cité, et accompagne l'émergence de la notion d'individu, de citoyen. Le mouvement est si profond qu'il transforme même le monde divin : à l'opposé des dieux qui se distinguent du genre humain par leur aspect, volontiers monstrueux, sont inventées des divinités crûment anthropomorphisées, et elles-mêmes fréquemment représentées nues. La nudité, divine, héroïque, athlétique, manifeste de la façon la plus claire les spécificités d'une société nouvelle. Elle manifeste aussi l'établissement de rapports au monde jusqu'alors inusités, rapports qui se traduisent par la naissance d'un art fondé sur l'illusionnisme, forme d'expression complexe par les techniques qu'elle suppose et par l'attitude mentale qu'elle implique. Cité, réflexion philosophique et scientifique, nudité, art empreint d'un réalisme illusionniste, sont des composantes indissociables d'un nouveau type de société.

La pratique de la nudité athlétique est donc porteuse d'une forte signification, tellement forte que, chez les Grecs eux-mêmes, elle ne s'imposa pas sans hésitations et débats[43].

Dans ce contexte, il est extrêmement significatif de constater l'étroite parenté des attitudes grecque et étrusque : dans les deux régions, ce n'est que progressivement que triomphe la nudité, qui s'accompagne d'ailleurs d'équipements techniques sur lesquels l'art étrusque s'attarde plus volontiers que les représentations grecques, qui ne les méconnaissent cependant pas totalement[44]. Il est clair que ces suspensoirs n'altèrent en rien le principe de nudité totale.

À Rome, la situation apparaît tout à fait semblable. Cela est peut-être le résultat d'une évolution qui s'est produite avec un certain décalage chronologique, mais, à l'époque impériale, la nudité est la règle dominante sinon exclusive[45]. Les athlètes vainqueurs des thermes de Caracalla sont nus, tout comme ceux des thermes de Porta marina, à Ostie, où boxeurs, lutteurs, discobole, sauteur en longueur sont distribués autour de la table des prix, composant une scène d'esprit parfaitement «grec»[46].

L'insertion de l'Afrique dans cette *koiné* athlétique se manifeste tout aussi nettement. Les représentations de sportifs en témoignent. Les lutteurs des thermes du centre à Gigthis, des grands thermes de Thina ou d'une maison d'Utique sont tous représentés en action et nus : il ne s'agit donc pas uniquement de la nudité héroïque du triomphateur, comme on pourrait le soutenir pour la représentation de

[43] Cf. Thuillier, *Jeux athlétiques*, p. 382-393, et aussi *JRA*, 1, 1988, p. 98.

[44] Id., *ibid.*, en particulier p. 370-381 et p. 400-401.

[45] Thuillier, *Le sport*, p. 46-47 et 140-141. Dans les bâtiments ensevelis par l'éruption du Vésuve en 79, les multiples représentations d'athlètes nus prouvent la familiarité des habitants avec ces pratiques. On les trouve dans les monuments publics, tels les thermes de Stabies, mais aussi dans les bains privés : cf., par exemple, R. Paribeni, *Villa rustica rinvenuta nella contrada Centopiedi, al Tirone*, dans *NSc*, 1903, p. 64-67, où la salle chauffée est ornée de peinture représentant plusieurs athlètes nus, dont des pugilistes. Il serait vain de vouloir expliquer de telles représentations par des spécificités campaniennes.

[46] Sur les thermes de Caracalla, cf. A. Insalaco, *I mosaici degli atleti dalle terme di Caracalla, una nuova indagine* dans *Archeologia classica*, 46, 1989, p. 293-327. Sur le pavement d'Ostie, cf. M. Floriani Squarciapino, *Un altro mosaico ostiense con atleti*, dans *Rendiconti (Pontificia Accademia)*, 59, 1986-1987, p. 161-179. Ce document s'inscrit dans le cadre de la découverte de témoignages de plus en plus nombreux de représentations d'athlètes trouvées sur le même site (cf. Ead., *Nuovi mosaici ostiensi*, dans *ibid.*, 58, 1985-1986, p. 87-114). Il s'inscrit aussi dans un cadre latial (R. Pratesi, *I Romani e lo sport : i mosaici con scene di palestra nel Lazio*, dans *Archivio della Società romana di storia patria*, 112, 1989, p. 5-37), et, bien entendu, dans un cadre méditerranéen.

Marcellus à Theveste. De même, les boxeurs nus des thermes des pugilistes à Thina ou des thermes du labyrinthe à Thuburbo Maius sont figurés en pleine action[47].

Surtout, nous disposons désormais d'un document extraordinaire qui comble brusquement une partie des lacunes de la documentation et borne les hésitations du raisonnement. À Baten Zammour, à quelque 60 km à l'Est de Gafsa, M. Khanoussi a découvert dans des thermes une mosaïque polychrome datant sans doute des premières décennies du IV^e siècle. Elle couvre plus de 40 m² et narre un spectacle de jeux athlétiques. Tous les concurrents se livrent, nus, aux compétitions les plus classiques, courses, saut en longueur, disque, javelot, lutte, boxe, pancrace. La longue durée de pratiques sportives et de spectacles dont la conception remonte à bien des siècles ne peut être mieux illustrée et démontrée[48].

3) Rôle des thermes

a) Iconographie athlétique dans les thermes

Des Africains sont acteurs de spectacles donnés non seulement en Afrique mais aussi dans les autres parties de l'Empire[49]. Le sport africain se résume-t-il à ces professionnels? Il est évidemment difficile d'évaluer la mesure dans laquelle des spectateurs passionnés étaient aussi des pratiquants. Il n'y a cependant aucun argument qui autorise à penser que, contrairement à un âge classique où les activités physiques auraient été largement pratiquées[50], celles-ci auraient été dédaignées à l'époque romaine.

Nous avons rappelé ci-dessus le cas d'Apulée qui se blesse à la palestre. D'une manière générale, les thermes paraissent fondamentalement liés à la pratique du sport : ils offrent à la masse de la population des espaces où elle peut s'exercer. Toutes les scènes athlétiques que nous venons d'énumérer, sauf une installée dans une maison d'Utique, ornent des thermes. On peut leur adjoindre les athlètes représentés dans les édifices balnéaires de Carthage, de Caesarea et de Thugga[51]. Cette concentration quasiment exclusive de l'iconographie agonistique dans les bains est significative de l'ambiance sportive qui règne dans ces bâtiments. Elle est confirmée par un document sculpté, un bas-relief découvert dans les

[47] Gigthis : *Cat. Alaoui* 1910, A 301 et 301 bis = *Inv. mos.*, II, 1. Grands thermes de Thina : *Inv. mos.*, II, 18. Utique, maison des lutteurs : *CMT*, I, 3, 246. Theveste : cf. ci-dessus, note 20. Thermes des pugilistes à Thina : J. Thirion, *MEFR*, 69, 1957, p. 227-229 et pl. III, fig. 2. Thermes du labyrinthe à Thuburbo Maius : *CMT*, II, 1, 17.

[48] M. Khanoussi, *Spectaculum pugilum et gymnasium, compte rendu d'un spectacle de jeux athlétiques et de pugilat figuré sur une mosaïque de la région de Gafsa (Tunisie)*, dans *CRAI*, 1988, p. 543-560. Id., dans *Bulletin des travaux de l'INAA, Comptes rendus*, 2, 1988, p. 33-54, ainsi que dans *RMDAI*, 98, 1991, p. 315-322. Cf. aussi Thuillier, *Le sport*, p. 118-123.

Notons enfin que sur les lampes utilisées en Afrique, qu'elles soient d'origine locale ou importées, la nudité athlétique est courante. Dans le catalogue de J. Deneauve (*Lampes de Carthage*, Paris, 1969) pour deux représentations de boxeur portant un pagne (n^os 331 et 674 : importations italiques), on trouve un coureur (n° 1052) et quatre scènes de pancrace n^os 467 à 470) où les compétiteurs sont dévêtus.

[49] J.-P. Thuillier (*Le sport*, p. 176) rappelle la préférence de Caligula pour les boxeurs campaniens et africains, ainsi que les inscriptions funéraires de Cirta mentionnant deux *catervarii*, c'est-à-dire deux athlètes boxant en équipe.

[50] Sur les limites de la pratique de la gymnastique en Grèce, cf. Thuillier, *Jeux athlétiques*, p. 677 sq. M. Khanoussi a rassemblé les documents épigraphiques, iconographiques et textuels concernant les spectacles sportifs en Afrique : *Les spectacles de jeux athlétiques et de pugilat dans l'Afrique romaine*, dans *RMDAI*, 98, 1991, p. 315-322.

[51] Carthage, thermes d'Antonin : G. Picard, *CRAI*, 1956, p. 426. Caesarea : *Inv. mos.*, III, 409. Le cas de Thugga est spécifique. Il s'agit de fragments de stuc peints provenant du décor d'une salle des thermes des Cyclopes. Ils représentent des jeunes femmes simplement vêtues de caleçons. On a voulu y voir des danseuses s'adonnant à des exhibitions chorégraphiques (M. Yacoub, *La mosaïque de cirque de Borgel et les spectacles nautiques romains*, dans *CT*, 30, 1982, p. 32-33 et 39-40). Le rapprochement avec les jeunes filles «en bikini» de Piazza Armerina conduit plutôt à identifier des athlètes féminines (*Carthage-Kairouan*, p. 140-141). Dans ce cas, il faudrait souligner la quasi-nudité de ces sportives. Nous noterons cependant qu'aucun instrument ni geste caractéristique ne permet d'exclure totalement qu'il s'agisse simplement de la représentation de baigneuses. La pose d'un des personnages, debout en équilibre sur la jambe gauche, la jambe droite levée et repliée, ressemble d'ailleurs beaucoup à celle classique, de Vénus rattachant sa sandale, scène balnéaire par excellence : la destruction du pied droit et du bras gauche enlève cependant toute certitude à cette lecture.

grands thermes Est de Maktar[52]. La face travaillée (1,53 × 0,54 m) comporte six personnages nus, deux couples de lutteurs, Héraklès et Éros (?). Elle devait être complétée par une autre pierre. Les thèmes de cette œuvre renvoient directement au cycle herculéen des grands thermes de Lambèse : ce n'est certainement pas un hasard si les évergètes choisirent d'illustrer les exploits du héros qui, traditionnellement, était le dieu protecteur de la palestre.

b) Évergétisme et activités sportives

Les modalités de l'évergétisme fournissent aussi quelques indications. Certains bienfaiteurs offrent, au moment de la dédicace de leurs travaux, des combats de pugilistes, *certamina pugilum* (inscriptions n^os^ 30, 65) ou *spectaculum pugilum* (n° 74). On a pu avancer que ces combats de boxe, qui confirment au demeurant la popularité de ce sport, avaient été donnés dans des thermes, mais il n'en existe aucune preuve : un ring peut aisément être installé dans divers locaux.

En revanche, d'autres évergésies entretiennent des rapports avec les thermes dans la mesure où elles accompagnent la dédicace de travaux effectués dans ce type d'édifice. Les sportules (n° 11) et banquets (n^os^ 11, 34, 65) n'intéressent pas notre propos. On peut, en revanche, s'interroger sur les *ludi* offerts pour conclure le chantier ouvert dans des thermes de Ziqua (n° 73) : s'agit-il de *ludi scaenici* comme à municipium Aurelium Commodianum (n° 34)? Mais, surtout, nous intéresse la nature de l'évergésie la plus fréquente, l'offre du *gymnasium*. On a longtemps hésité, et on hésite encore, sur le fait de savoir si le mot désigne des compétitions gymniques ou des distributions de produits nécessaires aux usagers, essentiellement de l'huile.

En fait, tout a été dit il y a longtemps, par A. Merlin dans une courte note commentant l'inscription de l'arc de Theveste (n° 189)[53]. En faveur de l'hypothèse des spectacles, il existe des textes qui semblent clairs. Ainsi l'inscription de Ziqua (n° 74) où il est dit que l'évergète *spectaculum pugilum et gymnasium exhibuit*. En revanche, lorsqu'on lit, sur une inscription d'Uccula (*CIL*, VIII, 14365), *Martensibus gymnasium uinumque dedit*, on est enclin à penser que *gymnasium* est un produit comparable, d'une certaine manière, au vin. L'inscription de Theveste, où le nombre des *dies gymnasiorum* s'élève à 64, fait bien plus penser à des distributions de produits qu'à des spectacles.

Depuis cette mise au point d'A. Merlin, la réflexion n'a guère progressé. Elle s'est en fait divisée en deux écoles, qui ne font d'ailleurs jamais allusion à cette note d'A. Merlin. Les uns tranchent en faveur de distribution d'huile[54]. Les autres penchent pour des spectacles[55].

[52] G. Picard, *Un bas-relief agonistique à Mactar*, dans *BAC*, 18, 1982, p. 95-99. L'association d'Hercule et des activités physiques est un vieux thème hérité de la Grèce où Héraklès est, par excellence, le dieu protecteur de la palestre. C'est donc tout normalement que les Travaux du héros ornent la poignée d'un luxueux strigile en métaux précieux (*The Antiquaries Journal*, 60, 1980, pl. LXII), ou encore que le *frigidarium* du «palais du légat», à Lambèse, est décoré d'un cycle herculéen (Bayet, *Statues d'Hercule*).

[53] A. Merlin, *BAC* 1946-1949, p. 262-265.

[54] S. Lancel, *Populus Thabarbusitanus et les gymnasia de Quintus Flavius Lappianus*, dans *Libyca*, 6, 1958, p. 143-151, en particulier p. 150-151. L'auteur souligne que la mention de *gymnasia* est, dans plusieurs inscriptions, nettement distinguée de celle des spectacles et en revanche, associée aux banquets, selon une formulation qui, en Italie centrale, regroupe *epulum* et *oleum*. En revanche, on ne peut acquiescer à son analyse selon laquelle le fait que l'inscription de Theveste (n° 189) spécifie que les *gymnasia* se dérouleront *in thermis* «nous interdit de songer à des évolutions de quelque ampleur» : les thermes sont souvent les plus vastes monuments d'une cité. On notera que l'on peut mettre en parallèle avec l'inscription d'Uccula celle de Sutunurca où le *gymnasium* est associé à une distribution de viande (*ILAfr*, 300; Ben Abdallah, *Bardo*, 160 : *uiscerationem et gymnasium populo dedit*).

Sur la pratique de distributions d'huile dans les thermes, cf. Nielsen, *Thermae*, p. 142-143. Pour la partie orientale de l'Empire, on ajoutera l'étude de J. Robert à propos d'inscriptions de Stratonicée (*Revue de philologie*, 14, 1940, p. 238-244) ou encore celle de G. Cousin et J. Deschamps concernant une inscription de Magnésie du Méandre, de l'époque d'Hadrien, décrivant le rôle de la cité dans la fourniture d'huile aux habitants (*BCH*, 12, 1888, p. 204-223).

[55] F. Ghedini, *Gymnasia... in thermis : ancora sul testamento di C. Cornelio Egriliano*, dans *Africa romana*, IX, p. 353-359 (avec la liste des inscriptions, d'ailleurs incomplète, à la note 10). L'auteur insiste sur des inscriptions où *gymnasium* et *ludi* sont étroitement associés, ainsi à Ziqua (n° 74), mais aussi à Gor (*CIL*, VIII, 12421 : *pugilibus et gymnasio*) et à Tichilla où, comme à Ziqua, le

Aucun des arguments utilisés n'est décisif. On pourrait même se demander si le mot, indifféremment utilisé au singulier ou au pluriel, n'est pas porteur des deux significations. Il paraît cependant invraisemblable qu'un évergète accepte une telle imprécision. S'il faut donc attribuer à ce mot un unique sens, il semble qu'il faille pencher en faveur de distribution d'huile destinée à l'*unctio* : quels que soient les calculs auxquels on se livre à partir du testament de Theveste[56], l'organisation de 64 spectacles par an dans les thermes apparaît quelque peu invraisemblable[57].

En fait, pour notre propos, les deux hypothèses ne manquent pas d'intérêt. Soit nous avons le témoignage de l'attrait des populations pour des spectacles gymniques, et ainsi la preuve que les grands concours trouvaient un écho, sur un mode bien mineur, dans de nombreuses cités. Soit, ce qui nous paraît plus probable, ces textes montrent, quant au mot utilisé pour désigner l'huile consommée dans les thermes tant à la palestre que lors des opérations balnéaires, une déviation sémantique de *gymnasium* révélatrice de l'ambiance sportive qui règne dans ces établissements.

c) Architectures sportives

En dernier ressort, c'est l'architecture thermale elle-même qui est la plus susceptible de nous fournir des indications sur les activités sportives.

α) Palestres

Nous ne pouvons traiter ce problème par le biais des grandes salles de certains édifices. Nous sommes persuadé qu'une de leurs fonctions, et même leur fonction essentielle, était d'abriter des exercices physiques. C'est pourquoi, dans le catalogue, nous les considérons avant tout comme des gymnases couverts, c'est-à-dire des gymnases au sens moderne du mot, du moins en français. Cependant, la preuve absolue d'une telle utilisation manque encore. Pour justifier ce point de vue, il faut donc se tourner vers d'autres formes architecturales univoques. Il ne peut s'agir que de la palestre, dont les fonctions sont multiples, mais dont la présence implique toujours une activité sportive.

Dans les petits édifices, on est parfois certain qu'il n'y avait pas de palestre. Ce point est bien acquis, par exemple, pour plusieurs bâtiments du centre de Timgad, dont nous connaissons indubitablement les limites grâce aux dégagements effectués systématiquement. Cependant, la situation est souvent moins claire. Nous nous sommes, en particulier, posé la question de l'éventuelle existence d'une pa-

verbe utilisé convient bien à l'organisation de spectacles (*CIL*, VIII, 14891 : *gymnasium et ludos edidit* ; le mot *gymnasium* n'est que partiellement conservé, mais la restitution est convaincante). En revanche, on ne peut prendre en considération les textes cités p. 358, note 13, qui ne sont pas africains et ne peuvent donc servir d'arguments dans le débat sur le sens du mot en Afrique. Le renvoi à Pline, *Ep.*, X, 40, 2 est d'ailleurs un contre-sens : les *gymnasia* dont il est question sont des bâtiments.

[56] S. Lancel (note 32) et F. Ghedini (p. 356-357) aboutissent à des conclusions inverses sur le fait de savoir si la somme disponible suffisait ou non à financer des jeux.

[57] On notera aussi l'inscription nº 129, provenant du *frigidarium* des grands thermes de Lambèse, précisant qu'un *gymnasium* est offert chaque année, le 3 des ides d'avril. La façon lapidaire dont le texte est rédigé paraît mieux convenir à une distribution d'huile qu'à l'organisation d'un spectacle.

Une inscription de Barcino, en Tarraconaise (*CIL*, II, 4514), ne nous éclaire pas vraiment. Un legs doit être utilisé pour organiser *quodannis spectaculum pugilum die IIII iduum Iuniarium*, ce qui évoque directement la formule de Lambèse, mais il est ajouté aussitôt que le donateur veut que *eadem die... oleum in thermas publicas populo praeberi*, expression également très proche de celle de Lambèse. Cependant, le style de cette dernière inscription conviendrait bien au rappel de la distribution annuelle d'huile suite à un legs, comme à Barcino.

Une inscription de Numluli, près de Téboursouk (*CIL*, VIII, 26121), montre la complexité de la question. Datant de 170, elle commémore une double évergésie. Pour la première, le bienfaiteur offre des sportules aux décurions *item populo epulum et gymnasium dedit*. Nous avons donc le mot au singulier, associé à un repas, selon un schéma sur lequel S. Lancel a attiré l'attention. Pour la seconde action, l'évergète *ludos scaenicos et gymnasia adsidue dedit*. Nous avons donc le mot au pluriel, lié à des *ludi*, selon une formule sur laquelle a insisté F. Ghedini. Il serait tentant de penser à un changement de sens de *gymnasium* en fonction de son nombre. Rien ne confirme cette hypothèse. En revanche, l'adverbe *adsidue* peut fournir une piste. S'il faut le prendre dans son sens classique de « continuellement », il paraît mieux correspondre à une distribution d'huile, dont le financement aurait été assuré de façon perpétuelle, qu'à des spectacles.

lestre (cf. les notices) pour les thermes au Nord-Ouest du théâtre, à Bulla Regia, pour les thermes du V[e] siècle à Sétif, pour les grands et petits thermes Est de Timgad, ou ceux du Nord-Ouest, pour les thermes aux fresques de Banasa ou encore pour ceux de Thamusida. Bien souvent, nous sommes dans l'ignorance totale de l'environnement du bloc balnéaire de ces petites constructions, et donc dans l'incapacité de simplement poser le problème.

Il faut alors se tourner vers les grands édifices, où l'on peut attendre qu'une telle installation, si elle existe, soit d'une ampleur correspondant à l'ambition du monument. Il faut cependant souligner que l'on se heurte, une fois de plus, aux lacunes de nos connaissances. Par exemple, à Bulla Regia, nous sommes persuadé que, initialement, les thermes memmiens étaient dotés d'une palestre, mais il nous en manque la preuve décisive. Quant aux grands thermes Sud, nous ne pouvons quasiment rien en dire. L'existence d'une palestre ne peut être démontrée, ou niée, dans le cas d'édifices aussi importants que les thermes de plan symétrique d'El Knissia, Thelepte, Thugga (Aïn Doura), Uthina, Utica, Caesarea, Hippo Regius, Tubusuptu, Timgad. La situation est la même pour nombre d'autres grandes constructions balnéaires.

Cependant, la documentation disponible est suffisante pour démontrer la place importante qui était faite aux palestres. Le cas le plus impressionnant est évidemment celui de Carthage, où aux deux vastes péristyles incorporés dans le bloc balnéaire s'ajoute toute l'esplanade du bâtiment conçue comme un gigantesque gymnase, à l'image des grandes réalisations de la Ville. L'insertion de palestres dans le monument proprement dit est également avérée, de façon certaine ou probable, à Maktar, Sbéitla, Thignica ou Thugga.

Surtout, la solution la plus fréquemment retenue en Afrique, comme souvent dans le monde provincial, fut l'ample développement d'une unique palestre. Ce parti est abondamment attesté, avec quelques variantes, à Gigthis, Thuburbo Maius, Thysdrus, Cuicul, Lambèse, Timgad ou Volubilis. Étant donné l'état actuel de la documentation, ces exemples suffisent à démontrer que le programme architectural qui régit grand nombre d'édifices balnéaires ambitieux implique la présence d'un grand espace sportif.

Cette constatation nous paraît constituer un argument majeur pour affirmer qu'une des fonctions essentielles des thermes, du moins de ceux d'entre eux dotés de quelque importance, était d'offrir à la population des infrastructures favorisant la pratique des exercices physiques. Ces bâtiments fournissaient une réponse à une demande réelle.

β) Itinéraires balnéaires

Cette conclusion nous paraît parfaitement confortée par l'étude des pratiques balnéaires telles qu'elles transparaissent à travers les dispositions architecturales guidant la circulation des baigneurs. Nous avons systématiquement signalé dans le catalogue, et analysé par ailleurs[58], ces solutions particulières qui ont pour but d'autoriser plusieurs manières de se baigner. Il ne nous semble cependant pas inutile de revenir sur cette question, car l'étude systématique des bâtiments africains permet d'approfondir l'analyse.

L'examen de l'architecture révèle en effet des variantes introduites dans le circuit balnéaire complet, variantes qui nous paraissent clairement destinées à satisfaire les besoins des adeptes des exercices physiques. Elles sont de quatre types :

– Il peut d'abord s'agir de locaux ajoutés au circuit principal, locaux essentiellement destinés aux sportifs comme le montrent tant leur emplacement que la nature du bain qu'ils autorisent. Parfois, ces pièces spécifiques sont en liaison étroite avec la palestre. C'est le cas dans les grands thermes de Cuicul (pl. LXXV-2, locaux 2 à 4) : nous proposons d'identifier l'unique salle chauffée à un *destrictarium* tandis que, à partir du «vestiaire» 4, une porte permettait de gagner éventuellement le bain complet, et sans doute surtout le *frigidarium*. C'est probablement un parti comparable qui a

[58] Thébert, *Circulation*.

été adopté dans les thermes du camp de Lambèse (pl. LXXXVII, locaux 1 et 2) : deux pièces chauffées, symétriquement disposées, sont situées à l'écart de l'itinéraire principal. Accessibles uniquement à partir du *frigidarium*, elles sont aussi à proximité de la palestre. Une fois de plus, nous avons une salle de nettoyage, cette fois en liaison intime avec les bains froids. De nouveau à Cuicul, les thermes du Capitole possèdent un gymnase flanqué d'une piscine froide et d'une pièce chauffée que nous avons proposé de considérer comme un *destrictarium* communiquant avec l'itinéraire principal mais distinct de ce dernier. Ce parti se retrouve à Timgad, dans les petits thermes Est (pl. XCIX-6, local 6) : liée à un espace où nous proposons de voir une petite palestre, une salle de nettoyage communique également avec le bain principal auquel elle est accolée. Dans la même ville, les thermes Nord-Ouest possèdent un bain annexe juxtaposé à l'édifice balnéaire principal (pl. CIV-4, locaux 1 et 2 et le *frigidarium* qui leur est lié). La présence d'une *natatio*, sans doute liée à une palestre qui n'a pas été fouillée, suggère que cette installation était destinée aux sportifs.

Un certain nombre de thermes marocains présentent également un parti architectural qui a pu sembler original mais qui, en fait, recoupe le choix illustré par les bâtiments que nous venons de décrire. Il s'agit des grands thermes Ouest de Banasa (pl. CXIX-3, local 1) et des thermes «de Gallien» de Volubilis (pl. CXXIX-3, local 1)[59]. Nous sommes, en effet, en présence d'une pièce chauffée accolée au circuit principal et accessible uniquement à partir du *frigidarium* (Banasa) ou également à partir du *tepidarium* (Volubilis). La comparaison avec les monuments analysés ci-dessus conforte l'idée qu'il faut probablement y voir un *destrictarium* destiné à ceux qui pratiquent un bain limité au décrassage et à l'immersion dans l'eau froide[60].

– Une autre version de ces locaux ajoutés au circuit principal chauffé consiste en des pièces qui sont, cette fois, plus étroitement accolées à ce dernier, mais qui s'en distinguent néanmoins clairement dans la mesure où elles créent des possibilités de circulation distinctes et où elles offrent des capacités balnéaires spécifiques, à savoir un programme court centré sur le décrassage. Dans les grands thermes de Thysdrus (pl. LXVII, salles 2-3), il s'agit de deux locaux, chacun muni d'un foyer. Cet itinéraire parallèle débouche dans le *frigidarium*, donnée qui suggère une fois de plus que si les sportifs raccourcissaient le bain chaud, ils pratiquaient en revanche l'immersion dans les piscine froides.

D'autres monuments présentent une version moins développée de ce bain pour adeptes des exercices physiques. Dans les grands thermes de Thaenae (pl. LI-4, local 1) et dans les grands thermes Nord d'Hippo Regius (pl. LXXXIV-2, local 2), nous avons affaire à deux solutions très voisines. Le bain principal est complété, dans sa partie terminale, par une salle supplémentaire reliée au *caldarium* et équipée d'un foyer. Elle possède un bassin à Hippone, la présence d'un tel aménagement étant bien incertaine à Thina. Autre différence : dans ce dernier cas, la liaison entre ce local et le *frigidarium* passe par le *tepidarium* V, alors qu'elle est directe dans le premier.

Le lien avec le *caldarium* pose un problème d'interprétation. Il nous paraît exclu d'envisager que cette baie permettait aux baigneurs d'utiliser le local annexe après avoir parcouru l'itinéraire complet : une telle pratique, qui ferait disparaître l'autonomie du bain restreint, n'aurait pas de sens. Étant donné que les exemples précédents démontrent que l'utilisation du *caldarium* ne fait pas partie du programme balnéaire usuel des sportifs, il faut donc penser que cette porte était destinée à faciliter les circulations : à Hippone, on peut gagner directement le bain court à partir du *frigidarium* et revenir dans ce dernier par IV-V, en se fondant dans le flot des baigneurs. À Thina, la solution retenue paraît semblable, avec ce-

[59] De façon beaucoup plus incertaine, les thermes Nord de Volubilis présentent peut-être le même parti : cf. pl. CXXXII-2c.

[60] L'adjonction de l'aile méridionale des bains de la forteresse byzantine de Timgad correspond sans doute à la création d'un bain de ce genre.

pendant la nécessité d'accéder au bain restreint en passant par V, et donc en croisant les utilisateurs quittant le secteur chauffé. Cette maladresse dans l'organisation des circulations permettait cependant d'éviter un contact direct entre une pièce chaude et la salle des bains froids.

L'exemple d'Oued Athmenia montre, il est vrai dans le cas d'un édifice privé d'ampleur remarquable, qu'un tel parti n'était pas réservé à l'architecture publique. En effet, dans cet établissement qui était peut-être pourvu d'une palestre, on repère également une pièce (pl. XCIII-4, local 2) située en début du circuit principal, mais à l'écart de celui-ci.

Le cas le plus complexe, celui de Thysdrus, incite fortement à identifier, dans l'itinéraire destiné aux sportifs, un *destrictarium* et un *laconicum*. Faut-il interpréter semblablement les deux locaux chauffés des thermes Nord-Ouest de Timgad? Dans tous les autres cas, nous n'avons qu'une pièce unique : elle permettait forcément de procéder à l'indispensable nettoyage du corps; elle pouvait aussi jouer le rôle d'une étuve. Nous sommes donc en présence d'un *destrictarium* ou d'un *destrictarium-laconicum*. Son équipement confirme cette identification : hormis dans les exemples marocains, existence systématique d'un foyer; présence parfois encore attestée d'un bassin (petits thermes Est et bain de la forteresse byzantine à Timgad, grands thermes Nord d'Hippone); double-paroi conservée dans un cas, dans les grands thermes Nord d'Hippone, mais qui peut souvent avoir disparu ailleurs sans laisser de traces.

– Une autre manière de satisfaire les goûts des sportifs est de créer, au sein du circuit balnéaire classique, des raccourcis qui permettent de varier les itinéraires. Ces raccourcis peuvent prendre plusieurs formes. Un premier type relie, directement ou indirectement, le *destrictarium* au *frigidarium* : grands thermes Est de Maktar (pl. XLV); thermes des Cyclopes de Thugga (pl. LXV-2); grands thermes Sud de Cuicul (pl. LXXV); thermes du camp (pl. LXXXVII-2) et grands thermes (pl. LXXXIX) de Lambèse; thermes du forum de Thubursicu Numidarum (pl. XCVI); grands thermes Est (pl. C-3), petits thermes Nord-Est (pl. CII), thermes du marché de Sertius (pl. CV-2) et grands thermes Sud (pl. CVII) à Timgad; peut-être aussi les thermes Nord de Volubilis (pl. CXXXII-2b).

Ce premier type, bien attesté, n'a cependant pas une signification obvie : la liaison établie entre le *destrictarium* et le *frigidarium* sert-elle simplement à éviter le *tepidarium* d'entrée ou, inversement, à interrompre le bain avant le *laconicum*? La nature des bains autonomes pour sportifs examinés ci-dessus nous permet d'adopter, sans guère d'hésitations, la seconde interprétation. Inversement, cette conclusion confirme la nature de la salle des bains autonomes pour adeptes des exercices physiques : lorsqu'ils ne comprennent qu'une pièce, il s'agit fondamentalement d'un *destrictarium*.

La fonction de ce raccourci est également démontrée par les cas où la porte dont le *destrictarium* est inhabituellement doté conduit au *frigidarium* en passant par d'autres locaux chauffés : peut-être à Rusguniae, avec une liaison II-IV-V-F; certainement à Timgad, dans les grands thermes Est et Sud où, dans les deux cas, nous avons une liaison II-V-F. Il est clair que de tels cheminements n'auraient pas de sens s'il s'agissait de gagner le *destrictarium*, au lieu de le quitter.

Un second type de raccourci relie le *laconicum* au *frigidarium* : thermes du centre de Gigthis (pl. XL-2), thermes Ouest de Maktar (pl. XLVI-3), thermes des Laberii à Uthina (pl. LXVIII-3), thermes du capitole à Cuicul (pl. LXXVI-4), thermes du camp à Rapidum (pl. XCIV-2). À chaque fois, le baigneur passe par le *tepidarium* I-V ou V, hormis à Gigthis où un cheminement particulier a été ménagé. Ce dispositif n'altère en rien les conclusions auxquelles nous sommes parvenu précédemment. En fait, dans tous les cas, l'interruption du bain seulement à partir de l'étuve nous paraît uniquement due au fait qu'une liaison II-F était rendue impossible par la disposition des locaux. Pour quitter le circuit chauffé dès après le *destrictarium*, il aurait fallu revenir sur ses pas à travers le *tepidarium* d'entrée, solution peu admissible. Mieux valait donc poursuivre jusque dans l'étuve pour se rapprocher du *frigidarium* et le regagner rapidement à travers le *tepidarium* de sortie, sans s'attarder dans le *laconicum*. Cela apparaît particulièrement clair dans les thermes du centre de Gig-

this, où le baigneur, à peine entré dans le *sudatorium*, trouve aussitôt une porte qui lui permet de ne pas réellement traverser ce dernier. Toutes ces données confirment donc que le *destrictarium* est bien la salle chauffée, et le plus souvent la seule, que le sportif considère comme indispensable.

Au-delà de décalages évidents, nous avons pu noter à plusieurs reprises la façon dont l'architecture balnéaire privée décalque le domaine public, Oued Athmenia offrant même un exemple de bain spécifique pour sportifs. Il en va de même de l'instauration de raccourcis : les bains de la maison de Sertius, à Timgad, présentent très probablement un raccourci II-F (pl. CX-4), ceux de la villa de Sidi Ghrib une liaison directe III-F (pl. XLVIII-2).

– Le souci d'aménager les thermes en fonction des besoins des athlètes peut enfin se lire à travers la manière dont l'accès de ces derniers au secteur chauffé est facilité. Cette préoccupation apparaît plus exceptionnelle. Nous avons cependant souligné la façon dont les *tepidaria* d'entrée des thermes liciniens de Thugga sont munis de deux entrées, la première les reliant aux vestiaires, la seconde au *frigidarium* (pl. LXIV). Cette dernière constitue probablement un itinéraire destiné aux adeptes de la palestre pour lesquels, déjà déshabillés au moment où ils abordent le circuit chauffé, il n'est pas nécessaire de repasser par un vestiaire. Ce parti n'est pas sans parallèle avec celui des thermes des mois, à Thina, où le *tepidarium* I-V possède également deux portes dont l'une le relie directement à une vaste salle qu'il faut sans doute identifier à un gymnase.

Il faut aussi remarquer la façon dont les *tepidaria*, inutiles pour des sportifs déjà échauffés, sont parfois traités d'une manière qui les marginalise. Ainsi à Gigthis où, dans le bâtiment doté d'une immense palestre, ces pièces tièdes sont dépourvues d'hypocauste : dès lors, elles servent surtout à éviter un contact direct entre *frigidarium* et salles chauffées. La solution adoptée est semblable dans les thermes de Sidi Mechrig (pl. XLIX-2, locaux 2 et 3). On peut se poser la même question à propos des thermes du labyrinthe, à Thuburbo Maius : le *tepidarium* d'entrée n'était peut-être pas chauffé et celui de sortie n'était qu'à peine attiédi. Le cas des grands thermes Sud de Cuicul est particulièrement intéressant étant donné tant les dimensions du monument que l'ampleur de ses espaces athlétiques : or, les deux *tepidaria* d'entrée, dénués d'hypocaustes, sont, en plus, de taille extrêmement réduite, au point que l'on peut considérer qu'il s'agit uniquement d'un petit espace intermédiaire articulant secteurs froid et chauffé.

Le cas le plus remarquable reste cependant celui des thermes memmiens de Bulla Regia (pl. XXXIV). Dans ce monument semi-symétrique, l'accès au circuit chauffé est décalé vers l'Ouest. Ceux qui fréquentent le gymnase occidental peuvent donc le gagner aisément. La situation est forcément inverse en ce qui concerne les utilisateurs du gymnase oriental, pour lesquels on a donc créé un cheminement spécial qui leur permet d'éviter de traverser le *frigidarium* sur toute sa longueur. Une telle solution reste unique dans l'état actuel de notre documentation. Nous avons aussi supposé, non sans argument, l'existence d'une palestre occidentale : ceux qui en provenaient pouvait aisément gagner le secteur chauffé par une baie les conduisant dans le gymnase occidental, et peut-être aussi par l'intermédiaire du local 1 qui les introduisait directement dans le *destrictarium*.

L'ensemble de ces données révèle la diversité des circuits offerts au baigneur. Il est même des cas où leur interprétation est difficile : il en va ainsi des bains orientaux des grands thermes de Sufetula, mal connus, où la multiplicité des ouvertures qui unissent le supposé *tepidarium* d'entrée à toutes les pièces qui l'entourent pose un problème de lecture (cf. la notice); de la même manière, nous ne comprenons pas le sens de la communication établie entre les deux *tepidaria* des thermes Ouest de Maktar. Il apparaît cependant très clairement que tous ces partis architecturaux, ou du moins la très grande majorité d'entre eux, sont destinés à satisfaire les besoins de ceux qui pratiquent les exercices physiques et témoignent ainsi de la large diffusion des pratiques sportives dans une ambiance thermale.

L'ensemble de ces considérations sur l'importance des activités physiques dans les thermes, importance telle qu'elle conditionne les grandes masses de leurs plans et l'organi-

sation technique des circulations, permet d'aborder sur de nouvelles bases deux autres problèmes.

γ) Thermes d'hiver, thermes d'été

Le premier concerne le vocabulaire. Il s'agit de la distinction entre thermes d'hiver et thermes d'été, bien attestée en Afrique[61] mais que l'on rencontre aussi ailleurs, essentiellement en Italie et en Orient. Les épithètes montrent que ces deux types de constructions balnéaires se distinguent en s'opposant. Gordien prévoit d'aménager sur le Champ de Mars un grand parc comprenant une basilique et deux édifices balnéaires, *thermas aestiuas* et *hiemales* (*SHA*, XXXII, 7).

En quoi consiste la différence entre ces deux types de constructions? Palladius précise : *Piscinales cellae in aestiuis balneis a septentrione lumen accipiant, in hiemalibus a meridie* (I, 39,4). Nous pensons que cet auteur parle de l'orientation du *frigidarium* (cf. ci-dessus, p. 390-392). Un tel critère paraît bien secondaire pour distinguer deux catégories de bâtiments, même s'il faut se rappeler que Palladius parle de bains domestiques, où les problèmes d'exposition peuvent jouer un rôle plus important[62].

Un autre passage de l'*Histoire Auguste* (Aurélien, XLV, 2) nous apprend que l'Empereur avait projeté d'ériger des thermes sur la rive droite du Tibre, lesquels auraient été des thermes d'hiver étant donné le manque d'eau très froide à cet endroit : *Thermas in Transtiberina regione Aurelianus facere parauit hiemales, quod aquae frigidioris copia illic deesset*. L'explication paraît aussi superficielle que des critères d'éclairage.

Il faut donc se tourner vers l'archéologie pour tenter de mieux saisir les spécificités de ces deux types d'installations balnéaires. Les thermes d'hiver d'Haïdra et d'été à Tubernuc sont trop mal connus pour nous aider. Nous ignorons tout de ceux d'Abitinae et Mascula. En revanche, trois sites peuvent fournir des éléments de réflexion. À Thuburbo Maius, les thermes d'été sont bien identifiés, ceux d'hiver le sont avec une bonne probabilité. À Madaure, il est également probable que les grands bains sont les thermes d'été mentionnés par une inscription qui n'en provient cependant pas. L'hypothèse qui consiste à voir, dans les petits thermes voisins, des thermes d'hiver est logique mais ne repose sur aucune donnée décisive. Enfin, à Sbéitla, le dossier est encore

[61] Pour désigner les thermes d'été, on trouve les formules *thermae aestiuae* (nº 2 : Abitinae; nº 146 : Madaure), *thermae aestiuales* (nº 50 : Thuburbo Maius; nº 152 : Mascula) ou encore *estibales thermae* (nº 63 : Tubernuc).

Des *thermae hiemales* sont mentionnées à Ammaedara (nº 5), Sufetula (nº 41) et Thuburbo Maius (nº 51).

[62] Un passage de Faventinus (XVI, 4), qui constitue une des sources de Palladius, distingue également entre les thermes d'hiver, dont les fenêtres doivent ouvrir vers le midi, et les thermes d'été où elles doivent donner au Nord et au Nord-Est. Il précise aussi que certaines salles des thermes d'été doivent être également érigées au Nord et au Nord-Est : *Aestiuis balneis hypocausteria pro loci magnitudine cum piscinis in septentrione uel aquilone constituantur, et ab eadem parte maxime lumen fenestris admittatur, ut salubriorem et corporibus iocundiorem gratiam praetest*.

I. Nielsen paraît avoir hésité sur le sens de ce passage. À un moment, elle comprend que Faventinus parle des salles chauffées, qui doivent regarder vers le Nord, et que dans ce cas, les *piscinae* désignent les bassins chauffés (*Thermae*, p. 138). Par la suite, elle paraît considérer que ces *piscinae* sont les bassins du *frigidarium*, et que ce sont eux qui doivent être disposés au Nord (p. 154). M.-T. Cam, qui travaille à l'édition du texte, pense qu'il faut bien comprendre *hypocausteria cum piscinis*, expression qui pourrait désigner des piscines chauffées, des *calidae piscinae*. On peut cependant s'étonner que Faventinus porte un intérêt particulier à une installation luxueuse qui reste exceptionnelle dans le cadre de l'architecture privée.

De toute façon, le sens général du texte n'est pas clair. Si l'on comprend aisément que l'on privilégie une exposition du secteur chauffé à l'Ouest ou au Sud, afin qu'il bénéficie du meilleur ensoleillement possible (ce que Faventinus, reprenant Vitruve, rappelle maladroitement au début de son chapitre sur les bains), en revanche, on peut se demander quel intérêt peut bien présenter le fait de placer ce secteur chauffé, ou une seule de ses composantes, au Nord. Il existe bien d'autre moyens, plus efficaces, de réguler la température d'un local chauffé si l'on désire l'atténuer afin de satisfaire à la définition de thermes d'été. De toute façon, la température nécessaire reste toujours bien supérieure à ce que permettrait une simple exposition au soleil, même si on souhaite que cette température reste modérée. Peut-on vraiment penser que l'on aurait disposé des pièces chauffées au Nord afin qu'elles ne deviennent pas trop chaudes!

On peut donc se demander si ce passage de Faventinus n'est pas particulièrement altéré. Il se peut aussi qu'il soit le résultat de l'application aux thermes, sur un mode particulièrement maladroit, d'un passage de Vitruve (VI, VI) concernant en fait l'orientation des salles à manger en fonction de leur usage saisonnier.

plus incertain. Les grands thermes doubles ont livré une inscription (nº 41) mentionnant des thermes d'hiver. Qu'elle ait appartenu à ce bâtiment n'est pas aussi certain qu'il l'est parfois affirmé, mais est cependant probable (inscriptions nos 41 et 42 : la présence de ces six blocs dans le même bâtiment s'explique mieux s'ils en proviennent). Reste à cerner les conclusions que l'on peut tirer de ce texte. L'ensemble balnéaire se compose de deux édifices de dimensions inégales. Nous voyons alors deux hypothèses possibles. Dans la première, l'expression de thermes d'hiver concerne tout le complexe, et nous avons alors deux bains d'hiver destinés aux deux sexes. Dans la seconde, l'expression ne désigne qu'une des composantes du complexe, et il faudrait alors comprendre que l'autre serait des thermes d'été. Si cette construction est donc une pièce importante du dossier, dans un premier temps il faut surtout préciser son interprétation à la lumière de ce que nous apprennent les autres bâtiments.

En publiant, avec C.-A. Joly, les deux thermes de Madaure, S. Gsell a tenté de définir ce qu'étaient des thermes d'été et d'hiver[63]. Il retient trois traits distinctifs.

Le premier concerne les dimensions, les thermes d'été étant plus grands, ce qui répond à un besoin, la fréquentation estivale des bains étant supérieure à celle de la période hivernale. Ce critère correspond effectivement bien aux couples de bâtiments de Madaure ou Thuburbo Maius, et s'applique également aux composantes de l'ensemble de Sufetula.

Le deuxième concerne l'orientation, les thermes d'hiver privilégiant une exposition au midi de leur partie chauffée. Ce critère ne peut guère être retenu. Si les petits thermes de Madaure sont légèrement désaxés par rapport aux grands, et ainsi mieux orientés vers le Sud, cela doit être mis en rapport avec la voirie qui impose, ou du moins suggère fortement, ces directions d'ailleurs peu divergentes (pl. XC-1). Bien plus, l'orientation vers le Sud-Ouest des grands thermes, supposés être les thermes d'été, est, en réalité, la meilleure pour bénéficier de l'ensoleillement. D'ailleurs, à Thuburbo Maius, les secteurs chauffés des deux édifices sont disposés de façon quasiment identique. Tout au plus pourrait-on noter que, à Sbéitla, les salles chaudes des petits bains ont une meilleure exposition que celles des grands bains, mais cela est dû, dans une large mesure, aux contraintes qu'impose la juxtaposition des deux bâtiments. En réalité, tous les thermes recherchent la meilleure orientation possible, la puissance des moyens de chauffage étant d'ailleurs telle qu'ils peuvent aisément s'affranchir de ces contraintes si d'autres considérations doivent primer.

Le troisième trait distinctif retenu par S. Gsell est l'organisation des latrines, celles-ci étant, dans les thermes d'été, abritées sous un portique laissant une partie du local à ciel ouvert. Ces toilettes n'auraient donc pu servir qu'en été. Ce critère apparaît, à lui seul, peu satisfaisant. Le caractère partiellement hypèthre des latrines ne devait pas nuire souvent à leur utilisation et présentait en revanche des avantages certains. De plus, nous ignorons tout de l'organisation des toilettes des thermes de Sbéitla ou des petits thermes de Madaure. À Thuburbo Maius même, il est impossible de savoir si les premières latrines des thermes d'hiver, et même les secondes, étaient entièrement couvertes. Surtout, un tel critère distinctif nous apparaît totalement marginal dans un classement des édifices balnéaires officialisé par les inscriptions.

On a aussi voulu se fonder sur le nombre de bassins, mais ce calcul repose trop souvent sur une méconnaissance des monuments[64], ou sur leurs dimensions, mais celles-ci ne sont

[63] Gsell, Joly, *Mdaourouch*, p. 106-107.

[64] Nielsen, *Thermae*, p. 139. Cet auteur attribue originellement trois bassins au *frigidarium* des thermes d'été de Thuburbo Maius, ce qui est exact, et trois également à son *caldarium*, ce qui est peu probable : il n'y en avait sans doute que deux (ici pl. LIX-3). Inversement, il attribue au *frigidarium* des thermes d'hiver, dans leur premier état, deux piscines, alors qu'il y en avait trois (ici pl. LXI-3). À Sufetula, le *frigidarium* du bâtiment le plus vaste aurait originellement été doté de deux piscines, alors qu'il n'y en avait qu'une seule (pl. L-2). *Etc.*

qu'une retombée de la taille plus restreinte des thermes d'hiver.

Il nous semble donc qu'il faut chercher ailleurs des raisons susceptibles de justifier une distinction entre thermes d'été et d'hiver. Nous ne voyons qu'un seul parti architectural majeur qui puisse jouer ce rôle : il s'agit de la présence ou non d'une palestre, dont l'utilisation est effectivement partiellement dépendante des saisons. Les vestiges nous paraissent confirmer cette hypothèse (cf. les notices). À Thuburbo Maius, nous pensons que le péristyle des Petronii, malgré les hésitations de certains chercheurs, est bien la palestre des thermes d'été, et que, inversement, les thermes d'hiver en sont dépourvus. À Madaure, l'attribution d'une palestre aux grands thermes est logique, il n'y en a, en revanche, pas trace dans les petits bains. Enfin, à Sbéitla, la palestre ne nous paraît pas être une partie commune : elle doit être rattachée à l'édifice majeur.

Si on accepte ce raisonnement, il implique un certain nombre de conséquences. Certaines sont d'ordre ponctuel : le complexe balnéaire de Sufetula se composerait effectivement de thermes d'été, plus grands et dotés d'une palestre, et de thermes d'hiver, plus petits et dépourvus d'une telle installation. D'autres sont d'ordre plus général.

Les monuments où l'on peut mettre en relation inscriptions et vestiges sont tous des édifices de dimension moyenne, outrepassant 1 000 m². Ce problème de dénomination ne paraît donc pas concerner les petites constructions. De plus, ce sont toujours des bâtiments de plan asymétrique. Les thermes symétriques étaient certainement toujours pourvus d'une palestre, et aussi de vastes gymnases couverts : ils ne relèvent pas d'une appellation à connotation saisonnière. Il en va de même des bains semi-symétriques, une des rares exceptions étant les petits bains de Madaure d'ampleur particulièrement restreinte et qui ne sont, justement, que des thermes d'hiver.

On notera également que les données, tant textuelles qu'archéologiques, semblent associer étroitement thermes d'été et d'hiver en un ensemble qui, sur le terrain, apparaît composé de deux bâtiments soit voisins, soit même juxtaposés au sein d'un même ensemble architectural. Cette constatation nous conduit à nous interroger sur le fonctionnement de cette entité. La plupart des édifices balnéaires étaient ouverts toute l'année, quitte à ce qu'une partie de leurs installations (palestre, *natatio* en plein air) soit temporairement fermée. On peut se demander si la gestion d'un ensemble thermes d'hiver-thermes d'été était organisée de la même manière ou si, au contraire, il ne s'agissait pas d'un complexe économique unitaire, où un bâtiment prenait le relais de l'autre. Ce n'est pas tant la remarque de S. Gsell sur les latrines partiellement découvertes qui nous pousse à cette réflexion que l'étroite imbrication des bâtiments à Sbéitla : s'il ne s'agit pas d'une discrimination d'ordre sexuel, on imagine volontiers une exploitation rationnelle des installations en fonction des données météorologiques. Les périodes défavorisées, correspondant à une diminution de fréquentation de l'établissement, impliqueraient la fermeture de certaines installations et le report des activités balnéaires sur des locaux moins vastes.

δ) Les «bains-gymnase»

Afin de décrire les monuments balnéaires orientaux, essentiellement asiatiques, certains chercheurs ont forgé le concept de «bains-gymnase» : ce sont les «ginnasi-terme» d'un auteur comme R. Maccanico[65] ou le «bath-gymnasium» de F. Yegül . Ce type d'approche est fondé sur deux a priori complémentaires : l'importance des diversités régionales en général, et dans l'architecture thermale en particulier; la spécificité du monde grec oriental quant à la pratique des sports, pays de riches traditions qui perdurent et l'originalisent à l'époque impériale. Aucun de ces présupposés ne nous paraît s'imposer.

Cette approche conduit R. Maccanico à poser comme principe qu'il faut analyser les bâti-

[65] R. Maccanico, *Ginnasi romani ad Efeso*, dans *Archeologia classica*, 15, 1963, p. 32-60. Dans le même esprit, cf. *Imperial bath buildings in South-West Asia Minor*, dans S. Macready et F. Thompson éd., *Roman architecture in the Greek world*, Londres, 1987, p. 50-59.

ments d'Éphèse en considérant séparément leur partie thermale et leur palestre, dont il affirme qu'elles sont distinctes et autonomes. Cela aboutit à détruire totalement l'unité de l'édifice, dans le but d'en rattacher une partie au gymnase hellénistique canonique.

Ce type d'analyse a été particulièrement développé par F. Yegül[66]. Ce dernier part du principe que la tradition hellénistique est assez forte en Asie mineure pour donner naissance à un bâtiment original, constitué par la combinaison du vieux gymnase grec et du nouveau bain romain, les réalisations les plus achevées adoptant le plan symétrique de type impérial. Autrement dit, cette nouvelle catégorie d'édifice relève d'un « type hybride ». En ce sens, ses composantes ne sont ni exclusivement orientales, ni exclusivement occidentales, mais leur synthèse caractérise l'Asie mineure. L'idée sous-jacente à cette analyse architecturale est claire : la palestre de ces « bains-gymnase » est l'héritière directe du gymnase traditionnel, elle hérite de ses missions et, d'ailleurs, fonctionne souvent indépendamment du bloc balneaire, en particulier pour accueillir les activités gymniques des éphèbes. L'Asie est un lieu où se préserve, de façon privilégiée, un goût pour les exercices athlétiques hérité d'une longue tradition.

Il est évident que l'Asie fonctionne comme un des lieux où s'élabore par excellence la culture de l'Empire. En particulier, elle joue, dans l'architecture thermale, un rôle important : l'attestent l'ampleur des réalisations balnéaires de cette région, mais surtout des monuments comme ceux de Capito à Milet ou d'Hume-i Tepe (ci-dessus, p. 120 et pl. XXVIII).

Le problème fondamental est de savoir si ce pôle dynamique de l'Empire élabore des solutions radicalement originales. Tout notre discours, qui insiste sur l'unité fondamentale du monde méditerranéen, admet volontiers des originalités régionales mais conçoit peu l'existence de ruptures profondes, surtout en ce qui concerne une des régions essentielles de l'Empire, dont on peut attendre qu'elle ouvre la voie, certainement pas qu'elle emprunte un chemin profondément original.

En fait, l'argument essentiel du raisonnement de F. Yegül repose d'abord sur la place faite dans les thermes asiatiques aux espaces sportifs, ensuite et surtout sur la façon dont ces espaces se présentent sous la forme d'un lieu homogène juxtaposé au bloc balnéaire. Le premier point ne présente aucune originalité, le second non plus. Il suffit, pour s'en convaincre, de comparer les plans des grands thermes asiatiques (pl. CLII-CLIII) et ceux, en Afrique, de bâtiments de plan symétrique comme les deux édifices de Lambèse, auxquels on peut ajouter ceux de Lepcis Magna (pl. CLV-9), ou ceux, de plan semi-symétrique, comme les bains de Gigthis ou Thysdrus (pl. CLIX-2 et 5)[67].

En réalité, la prise en considération des architectures thermales des deux régions, asiatique et africaine, éclaire leurs différences et leur profonde similitude (ci-dessus, p. 315-318). Si les solutions architecturales d'Asie Mineure présentent une spécificité certaine, ce n'est pas au niveau des facilités qu'elles offrent aux baigneurs pour la pratique des exercices sportifs. Le concept de « bain-gymnase », censé illustrer la place privilégiée accordée aux activités physiques dans les établissements d'Asie, n'est pas opératoire. Ces « baths-gymnasia » sont tout bonnement des thermes. C'était déjà le point de vue de D. Krencker qui, dans son étude des bâtiments balnéaires asiatiques, les considère purement et simplement comme des édifices balnéaires[68].

[66] F. Yegül, *The bath-gymnasium at Sardis, Archaeological exploration of Sardis, report 3*, Londres 1986, en particulier p. 147-151; Id., *Baths and bathing*, p. 250-313.

[67] F. Yegül (*Baths and bathing*, p. 185) a remarqué la similitude des palestres des grands thermes africains et asiatiques. Il tente cependant de sauvegarder l'originalité asiatique en mettant en avant le fait que ces palestres africaines ne sont pas de vrais gymnases, le pays n'ayant jamais connu cette institution. C'est oublier les profondes évolutions qui sont intervenues dans le monde grec lui-même. S'il y subsiste des gymnases, ce ne sont plus que des lieux de réunion parmi d'autres. Les grandes palestres des thermes asiatiques sont strictement identiques à celles des thermes africains. Considérer ces dernières comme une avant-cour à colonnade dénuée d'annexes, et donc de vie spécifique, est une affirmation contredite par les vestiges.

[68] Krencker, *Trierer Kaiserthermen*, p. 283-295.

III – Thermes, économie et idéologie

Pour tenter de mieux cerner la place des thermes dans la cité, il faut aussi essayer d'appréhender leur rôle dans la vie économique de la ville et le rang qu'ils occupent dans les pratiques idéologiques. Nous nous contenterons ici de regrouper quelques remarques qui mériteraient d'être développées mais qui, par leur portée, débordent largement le cadre d'une étude centrée sur les thermes africains. Ceux-ci peuvent cependant offrir quelques éléments de réflexion.

A) *Thermes et économie*

Comme tout édifice, les thermes ont un coût de construction et d'entretien. Mais ils présentent, en plus, la particularité d'être des bâtiments dont l'utilisation quotidienne est spécialement complexe : c'est chaque jour que se posent, à propos de leur fonctionnement même, des problèmes de nature économique d'autant plus délicats que les bains sont censés dégager un bénéfice alors que les évergésies ne peuvent toujours contribuer à équilibrer les comptes. Lorsque Plutarque nous décrit un Caton l'Ancien âpre au gain, parmi les affaires fructueuses et sûres dans lesquelles ce dernier investit il mentionne les sources d'eau thermales (21,5) : il est clair que, tout comme des étangs et des bois, Caton en attend de substantiels revenus.

1) Organisation des chantiers

Le dossier africain ne nous fournit guère de données chiffrées utilisables sur ce que peuvent représenter financièrement les activités constructrices liées aux thermes. Dans le cas des thermes memmiens de Bulla Regia, nous connaissons bien le monument mais pas son coût. Cette indication devait être donnée sur la base de la statue offerte à la donatrice, mais le texte est perdu[69]. À castellum Mastarense (n° 97), la somme investie se monte à 100 000 sesterces, mais nous ne connaissons rien de l'édifice auquel cette somme correspond. À Thagura (n° 167), la situation est la même : un centurion à la retraite dépense 400 000 sesterces pour un monument balnéaire inconnu. Si ce dernier, restauré dans la première moitié du IVe siècle, a été érigé au IIIe siècle, cela pourrait représenter huit ans de salaire[70], ce qui est considérable et fait supposer que ce militaire bénéficiait d'autres sources de revenus. Mais, cette fois encore, nous ne connaissons pas le monument correspondant à cet investissement. Les autres prix dont nous disposons ne concernent que des actions ponctuelles, en particulier l'érection de statues (n° 30, peut-être nos 122, 123, 127 et 128) ou la pose de mosaïques (n° 55).

En réalité, ces données chiffrées sont rares et d'interprétation délicate. Leur précision est illusoire. Il nous semble que l'examen direct des vestiges peut partiellement pallier ces lacunes et permettre de saisir quelques aspects de la nature complexe des chantiers.

Du point de vue de leur superficie et de l'ampleur de leurs volumes, les thermes sont souvent les plus vastes constructions d'une cité. Les chantiers chargés de l'érection de tels monuments présentent donc des particularités. Pour les appréhender, il est nécessaire de disposer d'un édifice en bon état de conservation, dont les élévations aident à repérer l'organisation du travail des constructeurs. Une telle analyse a été conduite lors de l'étude des thermes memmiens de Bulla Regia. Elle a permis d'obtenir quelques éclaircissements sur le fonctionnement d'un grand chantier.

La première opération consista à réaménager complètement le site des futurs thermes. Les constructions qui occupaient l'emplacement furent rasées. Une fois le terrain libéré, il fallut le remodeler : les demeures occupant antérieurement les lieux s'étageaient sur la pente. L'installation d'un bâtiment unitaire exigea de redessiner cette dernière en fonction de trois niveaux (pl. CLXXIII-1 et 2). En façade, on se régla sur le niveau de la grande rue Nord, en introduisant un plan parfaitement horizontal (portique, vestibule) alors que l'axe de circulation descend vers l'Est : l'escalier précédant le portique, dont le nombre de marches croît vers l'Est, assure l'articulation entre ces deux éléments. La pente naturelle fut transformée en une rupture violente entre le secteur de l'entrée

[69] Broise, Thébert, *Thermes memmiens*, p. 350.
[70] Le Bohec, *IIIe Légion*, p. 534-536.

et les grandes salles froides de l'édifice : deux escaliers assurent la dénivellation. Pour le baigneur, tout l'édifice, hormis le secteur de l'entrée, est construit sur un seul niveau. Pour les constructeurs, la réalité est différente : le gros œuvre dut prévoir le volume des hypocaustes, ce qui fut aisé étant donné le profil du terrain.

Le bâtiment se trouve ainsi réglé en fonction de trois niveaux. Il s'agit d'un remodelage complet non seulement des conditions naturelles, mais aussi des choix opérés lors des aménagements antérieurs. Cela a été possible grâce à d'énormes travaux. Un premier anneau de fondations, dessinant les limites externes du bâtiment, a permis de cerner l'espace de travail au sein duquel on a arasé et, surtout, remblayé. Dans un deuxième temps, on a implanté dans ce remblai les fondations de l'ensemble de l'édifice. Celles-ci sont conçues partout de la même manière : une haute maçonnerie de blocage est couronnée par un lit de grand appareil formant une assise de réglage.

Jusqu'à ce point de la construction, le programme paraît fondamentalement unitaire. L'anneau externe puis l'ensemble des fondations sont mis en place en fonction d'un unique programme de construction. En revanche, pour procéder à l'érection des parties du bâtiment situées en élévation, le travail est organisé de manière différente : il est morcelé.

L'étude des thermes memmiens a, en effet, permis de repérer des raccords de construction qui prouvent que le bâtiment n'a pas été monté comme un tout. En fait, on reconnaît les traces d'activité d'au moins deux chantiers qui ont travaillé simultanément, l'un centré sur le *frigidarium*, l'autre sur le *caldarium*, c'est-à-dire sur deux des salles essentielles du bâtiment. Il est même possible d'aller plus loin dans l'analyse. Le grand gymnase oriental n'est pas architecturalement lié à la masse du *caldarium* : le raccord entre les deux salles a été réalisé après que ce dernier a été achevé. De plus, la liaison entre ce gymnase et le *frigidarium* n'est pas lisible, dans la mesure où elle s'effectue au niveau des petites pièces intermédiaires dont les parois sont essentiellement construites en une maçonnerie parementée de moellons. Ces pans de mur ont donc pu être facilement montés au dernier moment, assurant ainsi la liaison entre des chantiers distincts.

Nous pouvons ainsi tenter de restituer l'organisation du chantier qui érigea les thermes memmiens. Deux équipes se partagèrent d'abord la construction, en portant leurs efforts sur les deux principales salles proprement balnéaires, le *frigidarium* et le *caldarium*. Elles se consacrèrent ensuite à combler les lacunes du monument grâce à des tranches de travaux centrées sur les gymnases et sur le secteur des entrées. Le choix de l'appareil, où les éléments d'une ossature en grands blocs sont reliés par des pans de moellons, permit enfin de raccorder aisément l'œuvre des chantiers successifs dont l'ordre chronologique n'est plus lisible qu'aux endroits où les jonctions se font entre des piles de grand appareil juxtaposées.

La restitution que nous proposons de l'activité du chantier de Bulla Regia est confirmée par les thermes du bord de mer, à Lepcis Magna (pl. CXLIX). Dans ce cas, l'interruption de la construction, destinée à transformer radicalement un édifice antérieur, nous permet de saisir une étape dont les traces sont gommées ailleurs. Or, on constate que, dans la première tranche de travaux, deux équipes sont à l'œuvre, travaillant à l'érection simultanée du *caldarium* et du *frigidarium*[71].

[71] Dans son étude des thermes de Sardes, F. Yegül restitue des tranches de travaux s'étalant sur deux siècles, en fonction d'un projet unitaire (ouvrage cité ci-dessus à la note 66, p. 15). On peut admettre que la grande palestre ait été érigée postérieurement, quoi que ce rythme de construction évoque des époques révolues ou, sinon, un chantier bien trop prétentieux pour les capacités de la ville : la palestre n'est pas une simple annexe dont on peut longuement différer la mise en place. En revanche, il nous paraît peu vraisemblable que la construction du bloc balnéaire ait duré un siècle, et que l'on ait procédé en avançant systématiquement d'un point vers un autre, d'Ouest en Est. Outre que cela ne correspond pas aux techniques que nous avons décrites, il faut aussi penser que les différentes composantes du monument doivent se contrebuter, et ne peuvent rester isolées pendant une durée excessive. Ce souci est démontré à Bulla Regia par les deux grands arcs d'étrésillonnement qui relient le *frigidarium* à l'ample vestibule d'entrée : on peut même se demander si la salle des bains froids n'a pas reçu son couvrement seulement après que ce système d'équilibrage des poussées a été mis en place.

L'organisation de ces vastes chantiers est donc conçue de façon extrêmement rationnelle, l'effort de la main-d'œuvre étant concentré sur des opérations successives. Cette rationalité préside à toutes les phases de la construction. En effet, nous savons que plusieurs équipes spécialisées se succédaient : celles chargées du gros œuvre laissaient la place à des constructeurs chargés des installations de chauffage et des questions concernant la circulation des eaux, alimentation et évacuation.

Si nous laissons de côté le problème de la décoration, qui correspond à une phase finale du chantier largement autonome, les informations, au demeurant rares, fournies par les publications montrent que le degré de coordination entre ces deux stades essentiels de la construction peut varier considérablement. Parfois, on se contente de prévoir les évacuations majeures, mais non le réseau complexe des canalisations qui est alors installé aux dépens des murs et des fondations retaillés et percés selon les besoins. Les thermes memmiens fournissent, en revanche, un exemple de remarquable coordination entre les différentes étapes de la construction. Hormis pour quelques aménagements de détail, on a prévu de réserver, dans les fondations mêmes ou dans le puissant radier installé entre celles-ci, le passage non seulement d'égouts majeurs mais aussi de canalisations secondaires ou de conduites sous pression. De telles pratiques, qui fondent une parfaite rationalisation de l'organisation des travaux, supposent des documents exposant de façon détaillée l'ensemble du projet. La conception du monument doit être parfaite avant le premier coup de pioche.

Ces données archéologiques permettent de mieux comprendre des thèmes qui apparaissent dans les inscriptions de façon récurrente. Ceux-ci nous semblent essentiellement être au nombre de deux. Le premier traite de la qualité de la construction. La constatation que les monuments qui ont dû être restaurés étaient ruinés suite à leur grand âge, *uetustate conlapsi*, revient régulièrement et ne suscite pas de réflexion particulière. En revanche, l'inscription souligne parfois que cette ruine est due à une qualité défectueuse de la réalisation. L'*atrium* des thermes liciniens de Thugga était *inperfecto opere corruptum* (nº 57) et, inversement, il est restauré *accurato opere*, expression dont on retrouve l'équivalent à Satafis, *mirabili opere* (nº 160).

Le second thème s'articule étroitement avec le premier. Cette fois, la qualité de l'œuvre accomplie est traduite par le critère du temps. D'un côté, on déplore que les thermes aient été hors d'usage pendant une longue durée, *annis tot retro* (nºs 101, 146), qu'une *cella* ait été *longa serie temporum desolata* (nº 148) ou *per seriem annorum in usu non fuisset* (nº 166). La formulation de cette plainte peut être encore plus dramatisée. À Tichilla (nº 61), on restaure des thermes tellement ruinés par l'âge et par une catastrophe qu'il ne subsistait aucun espoir de les remettre en état. À Thuburbo Maius, les formules générales se font plus précises : cela faisait huit ans que l'on attendait une restauration du bâtiment devenue impérative (nº 50).

D'un autre côté, cette comptabilité précise du temps apparaît dans plusieurs inscriptions, mais cette fois dans un sens positif. La rapidité de l'exécution d'une construction est un motif essentiel d'éloge. Étant donné le nombre de promesses dont la réalisation est différée, on comprend que l'on tienne à souligner la rapidité avec laquelle le discours a été suivi d'effet. À Madaure, une inscription (nº 151) ne manque pas de préciser que la statue promise pour une édilité a été érigée l'année même de l'exercice de la magistrature.

Ce qui nous intéresse est le fait que cette attention portée à la rapidité des travaux ne concerne pas que les évergésies. Elle relève d'une attitude beaucoup plus générale : de beaux travaux sont des travaux efficacement conduits. Les citoyens ne vivent pas de promesses, ils veulent voir les projets réalisés. À Naraggara (nº 36), on célèbre l'achèvement de travaux qui n'avaient que trop tardé. L'adverbe *cito* sert à désigner cette efficacité dans l'exécution, dans le domaine privé (nº 45) comme dans le domaine public, et encore à l'époque byzantine (nº 96). Mais la chose est d'une telle importance que, parfois, on n'hésite pas à donner des chiffres. À Thuburbo Maius (nº 50) on oppose les huit ans durant lesquels le bâtiment a été laissé à l'abandon aux sept mois qui

furent nécessaires à sa restauration. À castellum Mastarense (nº 97), la durée de la construction est précisée au jour près, 17 mois et 15 jours, évidemment pour célébrer sa rapidité[72]. Le privé se modèle sur le public : lorsque Pacatus se construit les bains qui portent son nom, il précise qu'ils furent érigés en 14 mois (nº 100).

Ces textes contribuent à éclairer les raisons de l'organisation des chantiers de construction telle que les vestiges nous permettent de la restituer. Elle a pour but non seulement d'assurer une efficacité relevant d'un calcul économique, mais aussi de satisfaire les usagers quant aux délais de construction et quant à la qualité de l'œuvre, participant ainsi, de la manière la plus efficace, à la gloire des promoteurs, publics ou privés. Dans ce contexte, le verbe *dedicare* prend tout son sens. L'inauguration de l'œuvre est un moment essentiel qui marque le succès de l'entreprise. Il peut être célébré par des évergésies supplémentaires et est parfois souligné par des termes redondants : *incoauit, perfecit, dedicauit* (nº 1), *perfecit, excoluit, dedicauit* (nºs 50, 73). Le verbe *perficere*, qui implique la réalisation complète de l'œuvre, son achèvement, est volontiers utilisé dans les inscriptions (nºs 16, 21, 34, 57, 189). Il exprime par excellence que l'on a su triompher des difficultés : l'efficace organisation des chantiers, telle que nous la saisissons à Bulla Regia, est la condition de ces succès.

Dans le domaine de l'architecture thermale privée, la difficulté de la tâche et la gloire qui en résulte en cas de succès sont exprimées d'une manière particulière : ce sont les multiples inscriptions qui chantent la victoire sur les sceptiques, les jaloux et sur l'*Invidus*, toutes ces forces hostiles, humaines et surnaturelles, dont l'inauguration des thermes marque la défaite[73].

2) Dynamisme des chantiers : ouverture et créativité

Les grands chantiers sont aussi de véritables «laboratoires», des lieux où s'effectuent des recherches et s'élaborent des innovations. Cela n'est pas le propre des activités constructrices thermales, mais ces édifices, par leur ampleur et leur complexité, suscitent de manière particulière l'imagination des constructeurs.

Un exemple caractéristique de ce dynamisme est l'utilisation, pour le montage des voûtes en blocage, d'un coffrage perdu de tubes de céramique. Malgré quelques débats, il semble clair qu'il s'agit d'un procédé de construction né en Afrique. Les cas précédant ceux attestés en ce territoire sont rarissimes et n'évoquent que grossièrement le procédé qui y est mis au point.

Les témoignages les plus anciens de tubes de coffrage, souvent approximativement datés, ne sont pas antérieurs au IIe siècle[74]. Dans ce contexte, l'architecture thermale nous fournit deux données intéressantes. La première est

[72] Encore à l'époque vandale, un poème (R. 211, vers 3) célèbre le roi Thrasamund pour avoir érigé des thermes en un an : *Hoc uno rex fecit opus Thrasamundus in anno…* Cette pratique n'est évidement pas propre à l'Afrique. Ainsi, dans une station thermale de Bulgarie, une inscription datant du règne de Marc Aurèle célèbre la construction de bains par un grand-prêtre du culte impérial, construction dont il est précisé qu'elle fut achevée alors que ce dernier était encore en fonction (L. Robert, *Studii classice*, 16, 1974, p. 57).

[73] Inscriptions nºs 16, 17, 18, 33, 45, 48, 60, 69, 75, 76, 131, 187, 194. Des formules reviennent de façon répétitive. Au constructeur, qui affiche fièrement son succès (nº 16 : *ego, Esizosus, fabricabi et perfeci*) s'opposent tous ceux, hommes et forces maléfiques qui niaient que les thermes puissent être construits (nº 17 : des bains que *adseuerabas fieri non posse* ; nº 18 : *perfici denegauas* ; nº 33 : *tu negabas fieri*; nº 187 : *qui negabat uictus est*). La tâche de celui qui se lance dans une telle entreprise est résumée dans l'apostrophe de l'inscription nº 69 : tu as conçu, tu as réalisé (tu as levé les obstacles), tu as inauguré. La gloire est d'autant plus grande que les obstacles à surmonter sont terribles : « Que les cœurs envieux se brisent à cet aspect céleste, que chez nous la langue impudente se taise car, dans ce travail, nous surpassons nos ancêtres et, dans nos édifices, le sommet le plus élevé de l'art brille agréablement» (nº 76, traduction de Berbrugger). L'inscription nº 194 n'hésite pas à comparer la restauration de bains envahis par les broussailles à une victoire sur un rebelle dompté par la *Virtus*. Tout comme la victoire militaire manifeste la *Virtus* de l'*imperator*, la bonne conduite de travaux démontre celle de l'évergète qui, ainsi, triomphe. Quant à l'inscription nº 33, elle est portée par un aurige vainqueur : la victoire du constructeur sur les forces maléfiques est célébrée par le biais d'une victoire sportive, ce qui sied à une ambiance thermale, mais, qui plus est, d'une victoire sportive particulière, la course des chars reflétant l'ordre du cosmos.

[74] À Bulla Regia, le canal de libation d'une tombe est formé de deux tubes de coffrage emboîtés. Les critères de

d'ordre chronologique : à Gemellae, de tels tubes étaient présents sur le site de construction des thermes légionnaires à une date haute, puisqu'il faut probablement la situer sous le règne d'Hadrien (cf. la notice). À partir de cette date, les exemples d'utilisation de cette technique de construction dans des édifices balnéaires sont multiples. La seconde remarque est d'ordre technique : les thermes nous offrent les cas les plus remarquables d'utilisation de tubes de coffrage quant à la forme des couvrements, aussi et surtout quant à leur portée, qui peut atteindre et même dépasser une dizaine de mètres[75].

Cette inventivité ne se manifeste pas seulement dans les solutions qui doivent être trouvées lors des opérations de construction, mais résulte aussi du fait que bien des matériaux ne reçoivent leur forme définitive qu'au moment de leur mise en place. Le chantier n'est pas seulement un lieu d'assemblage, mais aussi un endroit où sont achevés des éléments arrivés bruts.

Surtout, il nous paraît nécessaire de souligner l'ouverture de ces chantiers sur l'extérieur. Ils sont ouverts si l'on considère l'origine des matériaux mis en œuvre. Étudiant ceux-ci dans les thermes d'Antonin, à Carthage, A. Lézine a remarqué qu'ils provenaient d'un vaste secteur régional, mais aussi de pays plus lointains, Sicile, Italie continentale, Grèce[76]. L'horizon économique est donc large. Dans cette optique, il est intéressant de noter que l'approvisionnement à longue distance ne concerne pas que des matériaux de prix, tel que le marbre, mais aussi des matières premières de bien moindre valeur.

Cela est le cas de la pierre ponce sicilienne utilisée dans certaines maçonneries ou de la lave de même origine. Le commerce de ce dernier produit, surtout lorsqu'il offre des qualités particulières, commence à être bien connu[77]. Plus intéressant est de constater que, pour l'érection de thermes, on importe des laves siciliennes de qualité plus médiocre, taillées pour en faire des pilettes ou des *bipedales* d'hypocauste. Le fait que les déchets de la taille étaient utilisés dans le blocage de certaines voûtes montre que cette lave arrivait sous forme de blocs qui étaient travaillés sur place. Encore plus intéressante est la constatation que de telles importations ne sont pas réservées à un chantier de l'importance de celui des thermes d'Antonin : de nombreux thermes africains utilisent cette pierre volcanique.

Le transport à longue distance de matériaux de construction, dont la valeur paraît minime, est un phénomène dont on commence à cerner l'importance[78]. Ce qui nous intéresse ici

datation de cette sépulture sont rares (une version en commune de l'*askos* Hayes 123, début IIe-début IIIe siècle), mais elle appartient à un ensemble de tombes qui pourrait dater du règne d'Hadrien : M. Khanoussi, *Nouvelles sépultures d'époque romaine*, dans *Bulla Regia*, I, *Miscellanea*, 1, collection de l'EFR, 1983, p. 96 (tombe IV) et 98-99.

[75] Sur l'utilisation de cette technique dans les grands bains de Bulla Regia et autres bâtiments thermaux africains, cf. Broise, Thébert, *Thermes memmiens*, p. 310-316 ainsi que la notice sur Thelepte. La grande piscine circulaire des Aquae flavianae offre un exemple rare de coupole complète construite sur tubes (environ 8 m de diamètre). Nous n'en connaissons qu'un seul autre exemple, d'ampleur moindre : il s'agit de la coupole surbaissée d'un *cubiculum* de la maison du trésor, à Bulla Regia (Y. Thébert, *Les maisons à étage souterrain de Bulla Regia*, dans *CT*, 75-80, 1972, p. 30 et note 20). Dans des exemples plus tardifs, le tube perd sa fonction de coffrage pour devenir un matériau de construction. Sur cette technique constructrice, cf. désormais S. Storz, *Tonröhren im antiken Gewölbebau*, DAI, *Sonderschriften*, 10, Rome, Mayence, 1994.

[76] Lézine, *Carthage.Utique*, p. 37-38.

[77] Sur le commerce d'une lave de qualité, cf. O. William-Thorpe et R. S. Thorpe, *The import of millstones to Roman Mallorca*, dans *JRA*, 4, 1991, p. 152-159. Les auteurs ont parfois signalé la présence de pierre ponce sicilienne ou de déchets de lave dans les maçonneries ainsi que dans les systèmes de chauffage, la lave étant alors essentiellement taillée en forme de pilettes : Lézine, *Carthage.Utique*, p. 37 et 152 (grands thermes de Carthage); Delattre, *CRAI* 1908, p. 593 (thermes de Carthage, à Bordj-Djedid : ici inscription nº 25); Carton, *Pub. Assoc. hist. ét. AFN*, p. 13-14 (thermes d'El Knissia); L. Foucher, *Thermes romains des environs d'Hadrumète*, Tunis, 1958, p. 30. Ces exemples démontrent la fréquence de l'utilisation de tels matériaux dans les villes côtières. Cependant, un examen attentif des constructions de l'Afrique interne montrerait, selon toute probabilité, qu'ils pénétraient aussi à l'intérieur du pays. L'enquête reste à conduire, mais nous pouvons déjà signaler un monument qui illustre cette opinion : il s'agit d'un édifice inédit d'Aïn Jelloula, dans les environs de Maktar, dont les pilettes sont faites de lave.

[78] Cf., par exemple, P. Gianfrotta et P. Pomey, *Archeologia subacquea*, Vérone, 1981, p. 222-225.

est que les chantiers thermaux paraissent avoir été un des moteurs de ces activités commerciales encore méconnues. Nous nous contenterons d'analyser les produits de terre cuite, qui jouent un si grand rôle dans les installations techniques balnéaires. Ces besoins ont suscité des fabrications spécifiques destinées à les satisfaire[79], et on peut supposer que cette spécificité même était à l'origine du processus de diffusion à partir des ateliers capables de répondre aux demandes. On a moins remarqué que les besoins de ces vastes entreprises étaient tels qu'ils furent susceptibles de devenir le moteur d'échanges portant sur des objets manufacturés apparemment aussi simples que des briques.

La question de la distribution de ce type de matériau, dominée par l'idée que, de faible valeur, il ne saurait être l'objet d'un transport à longue distance, nécessite d'être complètement reprise. L'étude du matériel publié démontre que nous sommes, en réalité, en présence d'un commerce organisé, que trahit en particulier le fait que le marché africain est alimenté de façon très nettement préférentielle par des officines italiques bien précises[80]. Nous sommes persuadé que ce trafic se déroulait à une échelle que les données actuellement disponibles ne permettent nullement d'appréhender[81].

Ce qui importe à notre propos est le fait que les chantiers thermaux apparaissent comme des milieux particulièrement demandeurs de ces produits. À Hippo Regius, de nombreux *bipedales* utilisés dans les grands thermes Nord sont timbrés au nom de l'officine de Claudius Felix de Salerne[82]. À Carthage, dans les bains privés de Bir-el-Djebbana, on a recensé dix exemplaires de la marque de L. Bruttidius Augustalis et un de Domitia Lucilla[83]. À Tubernuc, de nombreux *bipedales* portent l'estampille de T. Greius Ianuarius associé aux frères Domitii[84]. On peut également prendre en considération la villa de la course

[79] Sur les matériaux de construction indispensables aux thermes, cf. par exemple R. J. Forbes, *Studies in Ancient technology*, en particulier p. 36-43. Des formes spécifiques de briques sont décrites par M. Ponsich, *Recherches archéologiques à Tanger et dans sa région*, Paris, 1970, p. 373-386, et, hors d'Afrique, par J. H. Williams, *Roman building-materials in South-East England*, dans *Britannia*, 2, 1971, p. 166-195 ou M. Fincker, *Les briques claveaux : un matériau de construction spécifique des thermes romains*, dans *Revue Aquitania*, 4, 1986, p. 143-150. La construction de thermes impliquait la fourniture de nombreux produits complexes, par exemple les armatures métalliques soutenant les chaudières (J. S. Wacher, *Roman iron beams*, dans *Britannia*, 2, 1971, p. 200-202), ou encore le verre nécessaire à la fermeture des baies (H. Broise, *Vitrages et volets des fenêtres thermales à l'époque impériale*, dans *Thermes romains*, p. 61-78). Ces matériaux spécifiques, qui devaient souvent subir de fortes contraintes, paraissent avoir été l'objet d'une particulière attention lors de leur fabrication. C'est ce qu'indiquent les analyses effectuées sur un lot de *tegulae mammatae* provenant des thermes de Pompéi : l'argile, choisie très pure, fut travaillée et cuite avec beaucoup de soin (cf. A. Jorio, *Sistema di riscaldimento nelle antiche terme pompeiane*, dans *BCom*, 86, 1978-1979, p. 174-175). Spécificité et qualité de certains matériaux rendent aisément compréhensible leur circulation, comme l'illustre hors d'Afrique le cas bien connu des productions du potier Clarianus qui diffusent tout le long de la vallée du Rhône (M. Verguet, *La marque de Clarianus sur briques, tuiles et tuyaux d'hypocauste. Époque des Antonins*, dans *Revue archéologique de l'Est*, 25, 1974, p. 239-249).

[80] Y. Thébert, *Transport à grande distance et magasinage de briques dans l'Empire romain : quelques remarques sur les relations entre production et consommation*, dans P. Boucheron, H. Broise, Y. Thébert éd., *La brique antique et médiévale. Production et commercialisation d'un matériau, Actes du colloque international organisé par le Centre d'histoire urbaine de l'ÉNS de Fontenay/Saint-Cloud et l'EFR, Saint-Cloud, 16-18 nov. 1995*, collection de l'EFR, 272, Rome, 2000, p. 341-356.

[81] Les recherches n'ont longtemps pu se fonder que sur les timbres qui nous donnaient le lieu de fabrication des briques sans nous permettre de bien saisir et l'ampleur réelle et la chronologie de ces échanges. De récentes analyses pétrographiques tendent à démontrer que le phénomène était d'une ampleur encore mal cernée, dans la mesure où elles révèlent la domination de briques d'origine italique à Carthage y compris dans des lots d'époque tardive. Ces conclusions contredisent tant l'idée que la circulation de ce type de matériau aurait été exceptionnelle que l'affirmation selon laquelle elle cesserait quasiment après la fin du II^{e} siècle.

[82] E. Marec, *Bull. Acad. Hipp.*, 35, 1922-1924, p. 38-39 et 186; Id., *ibid.*, 36, 1925-1927, p. 17; Id., *Libyca*, 1956, p. 292, note 4. Type *CIL*, XV, 2414.

[83] Types *CIL*, VIII, 22632, 7b (= XV, 375), daté par le nom des consuls de 126, et *CIL*, VIII, 22632, 17 (= XV, 616), production commençant dans les années 140.

[84] *BAC*, 1926, p. 218, type *CIL*, XV, 118 (époque flavienne).

des néréides à Tagiura, en Libye, où une galerie et les thermes qu'elle dessert ont fourni des dizaines de briques italiques du milieu du IIe siècle[85].

Ces cas ne sont pas isolés. L'association entre édifices balnéaires et produits de la péninsule italique apparaît à plusieurs reprises, dans des contextes mal connus, par exemple à Themetra et Uthina. Ce phénomène est évidemment lié aux besoins particuliers de ce genre de bâtiment en matériaux de terre cuite. Il est cependant remarquable que, pour satisfaire ces besoins, les constructeurs se soient tournés fréquemment vers des producteurs lointains[86].

Cette ouverture qui caractérise les chantiers thermaux se marque aussi par la circulation des personnes qui y travaillent. Toute une partie des travaux relève de spécialistes, tels ceux chargés des installations de chauffage : il faut imaginer qu'ils étaient répartis en équipes qui se déplaçaient de chantier en chantier. Les techniques de construction des hypocaustes témoignent des aires géographiques au sein desquelles se meuvent ces techniciens. En effet, dans certains cas, les pilettes de la *suspensura* sont reliées entre elles par des arcs qui rigidifient l'ensemble et accroissent la superficie des supports sur lesquels s'appuie le sol suspendu. Une telle solution est rarissime en Tunisie et Algérie où elle n'apparaît que de façon ponctuelle, par exemple pour soutenir la marche-margelle d'un bassin des thermes du camp de Lambèse, où il s'agit d'ailleurs d'arcs surbaissés. En revanche, un tel procédé est courant au Maroc[87]. Nous retrouvons ainsi, au niveau technique, une partition de l'architecture balnéaire maghrébine que nous avons déjà pu repérer en ce qui concerne les plans et les circulations. Inversement, les choix techniques opérés au Maroc apparaissent avec la même fréquence dans la péninsule ibérique. Nous retrouvons donc aussi un espace hispano-marocain dont nous avons déjà pu noter l'unité au niveau économique, réalité sanctionnée au Bas-Empire par le rattachement administratif de la Tingitane aux provinces septentrionales : les modes de circulation de la céramique se superposent aux itinéraires suivis par les équipes de constructeurs.

L'organisation d'ensemble de ces bâtiments soulève elle-même de nombreuses difficultés qu'il faut résoudre. Dès que le monument atteignait une certaine ampleur, l'intervention d'un véritable architecte devenait indispensable, et on peut même penser que certains d'entre eux étaient plus particulièrement versés dans la conception de ce type d'édifice.

L'hypothèse de l'appel à des architectes extérieurs a parfois été soutenue. De telles interventions peuvent être repérées, ou du moins suspectées, surtout s'il s'agit d'Italiens venus œuvrer en Afrique et dont l'intervention peut se lire à travers le choix de solutions architecturales ou de techniques de chantier. Étant donné le rôle de Rome dans l'élaboration de l'architecture thermale et les liens privilégiés qui unissent les réalisations africaines et italiques, une telle hypothèse n'a rien d'invraisemblable. Elle est souvent difficile à démontrer. Ainsi, on a pensé que les grands thermes Est de Maktar furent l'œuvre d'un architecte qui avait commencé à travailler loin de cette ville. Une telle suggestion repose sur le fait que ce dernier ignorait la fraîcheur du climat de Maktar, ce qui serait démontré par le fait qu'il prévit d'abord une *natatio* externe qu'il aurait ensuite incorporée au *frigidarium*[88]. Une telle

[85] A. Di Vita, *La villa della «gara delle nereidi» presso Tagiura*, *Supplements to Libya antiqua*, 2, 1966, p. 17-18. La majorité de ces briques, *sesquipedales* et *bipedales*, proviennent des officines urbaines de Domitia Lucilla Minor.

[86] Pour les questions concernant la façon dont était organisé ce marché, nous renvoyons à notre étude (ci-dessus, note 80).

[87] Pour Lambèse, cf. Krencker, *Trierer Kaiserthermen*, p. 208, fig. 283. Pour des exemples d'hypocaustes à arcs au Maroc, cf. les grands thermes Ouest et les thermes Nord de Banasa (*PSAM* 1951, p. 13 et 36, où il faut noter l'utilisation de briques spécifiques moulées en forme de claveaux), les bains de Cotta et de Gandori (M. Ponsich, *Recherches archéologiques à Tanger et dans sa région*, Paris, 1970, p. 304, pl. XCIV-2 et CXIX) ou à Volubilis, dans les thermes de Gallien (*PSAM* 1935, p. 24) et sans doute de la maison aux travaux d'Hercule (*PSAM* 1948, p. 82), ou encore à Thamusida.

[88] G. Picard, *CRAI* 1974, p. 14-16.

reconstitution reste aléatoire, même s'il est logique de penser que l'érection d'un monument aussi ambitieux nécessitait de faire appel à des compétences qui ne devaient pas se trouver aisément sur place.

Il est cependant un cas où des indices importants paraissent confirmer le déplacement d'architectes[89]. Ces indices nous sont fournis par la construction exceptionnelle que sont les grands thermes de Carthage. A. Lézine a noté tout un ensemble de données qui permet de repérer l'intervention d'un architecte venu de Rome travaillant dans un milieu local doté de ses propres techniques. Ainsi les mesures utilisées : alors que le pied romain apparaît en nombre d'endroits, le moyen appareil du soussol est taillé en fonction d'une coudée locale. De même, dans le gros œuvre, de véritables «briques de pierre» sont utilisées pour des parements et des assises de réglage, transposition des briques de terre cuite auxquelles les maîtres d'œuvre étaient habitués mais qu'ils ne trouvaient pas aisément sur place. Il en résulte, en certains endroits, un appareil caractéristique, véritable fusion de deux modes de construction différents, un appareil harpé traditionnel, dit *opus africanum*, et une imitation de l'*opus mixtum* italique[90].

Dans le dossier épigraphique que nous avons réuni, il est un texte qui illustre cette circulation des constructeurs. À Madaure (nº 147), lors d'une restauration de thermes, on fit venir des marbres de couleurs diverses et on refit entièrement le décor mosaïqué, cela grâce à l'intervention d'artistes que l'on alla chercher à l'extérieur, *artificibus peregrinis adductis*.

Monde ouvert, les chantiers thermaux sont aussi un milieu créateur. L'ampleur de certaines constructions et la diversité des problèmes architecturaux que doit affronter l'architecte non seulement se prêtent à des innovations, mais encore imposent la recherche de solutions correspondant aux besoins. Nous ne reviendrons pas ici sur les questions de circulation ou d'accueil d'un public important auquel il faut offrir un cadre lui permettant d'exercer des activités fort diverses. Nous voudrions simplement évoquer la façon dont les thermes sont un des lieux par excellence où s'élaborent des volumes architecturaux nouveaux[91] en prenant un exemple précis, celui du plan basilical à transept[92].

Dans d'autres études, nous avons déjà apporté quelques éléments de réflexion, à la suite d'autres chercheurs[93]. Nous avons, en effet, tenté de montrer comment le cas de la basilique privée de la maison de la chasse, à Bulla Regia (pl. XXXVI-2), permet de saisir la façon dont l'architecture domestique participe des problèmes rencontrés et des solutions élaborées par les autres secteurs de la construction. En effet, le plan de cette basilique privée évoque, de façon très précise, des choix effectués dans d'autres monuments, en particulier dans les églises chrétiennes.

Nous avons également insisté sur la façon dont le désir d'affirmer à tout prix l'originalité de l'architecture chrétienne aboutit à brouiller complètement la question de l'origine d'un tel type de plan. En fait, ce dernier recompose de vieilles formules, telles que l'abside glorifiante ou les nefs hiérarchisées, et cette recomposi-

[89] Nous laissons de côté la question des interventions, bien attestées et parfois loin de leur base, des ingénieurs militaires de la IIIe Légion.

[90] Lézine, *Carthage.Utique*, p. 38 et 41-42. L'énorme chantier de Carthage a certainement eu un grand impact sur la construction africaine : cf. les remarques de P. Pensabene sur les chapiteaux, conçus selon des modèles provenant de Rome, et qui sont à l'origine d'un type que l'on retrouve, sous une forme plus schématique, dans toute la Numidie et la Proconsulaire (*Decorazione architettonica*, p. 364-367). Parallèlement, des chapiteaux de pilastres trahissent soit la présence d'une main-d'œuvre asiatique, soit des importations (p. 379). L'importance des thermes dans l'architecture africaine ne se résume pas au chantier de Carthage. Ainsi, un type de chapiteau ionique bien attesté à Rome n'est connu, au Maghreb, que par deux exemplaires provenant de thermes d'Uthina et d'Utique (p. 416-417).

[91] Les composantes architecturales des thermes africains ont été analysées par plusieurs auteurs. En dernier lieu, cf. Yegül, «Architectural elements and motifs of North African baths», dans *Baths and bathing*, p. 396-413, observations suivies d'une étude semblable sur les thermes d'Asie Mineure.

[92] Dans une bibliographie fort riche mais parfois contradictoire, la question du plan basilical à transept bénéficie de la synthèse de N. Duval, *Les origines de la basilique chrétienne*, dans *Information d'histoire de l'art*, 7, 1962, p. 1-19.

[93] Thébert, *Vie privée*, p. 319-325.

tion n'est pas le propre des monuments chrétiens mais est le fait de toute l'architecture tardo-antique. Il s'agit, en effet, de créer des espaces qui se prêtent à des représentations cérémonielles. L'écartèlement de l'espace entre de longues nefs et un transept crée un point de convergence autour duquel s'articulent tous les volumes et cela de façon fonctionnelle : axe principal où s'entassent les dépendants ou les fidèles, axe transversal où se déploient les autorités, seigneuriales ou religieuses, autour du *dominus* ou de l'évêque.

Nous sommes donc en présence d'une architecture fondamentalement unitaire. L'explication du plan à transept par le symbole de la croix ne résiste pas à la prise en considération de la chronologie : ce n'est que tardivement qu'est formulée une lecture symbolique de celui-ci.

C'est dans ce contexte que nous avions replacé la basilique privée de Bulla Regia. Entre les églises constantiniennes, dont le plan à transept n'était pas perçu selon une grille de lecture religieuse, et les églises du V^e^-VI^e^siècle qui elles, en revanche, sont conçues selon cette symbolique, il n'y avait rien. La basilique de Bulla Regia, construite lors de la première moitié du IV^e^ siècle, démontre que ce schéma architectural appartient en fait à un foisonnement de recherches encore mal attesté archéologiquement.

L'architecture thermale africaine nous offre une confirmation de cette analyse. Elle nous est fournie par un monument relevant de l'architecture privée. Les thermes de Sidi Ghrib comportent, en effet, un *frigidarium* où tant le décor que l'architecture expriment un axe majeur s'achevant sur une abside et s'articulant avec une galerie transversale selon un schéma cruciforme nettement affirmé (cf. la notice et la pl. XLVIII). L'esprit de la composition est proclamé par la présence de l'abside, qui ne relève d'aucune nécessité balnéaire. Il l'est aussi par le jeu sur les niveaux des sols, jeu qui relie cette abside à la salle des bains froids et matérialise l'orientation principale. Il n'est pas jusqu'à l'espace même du *frigidarium* qui n'esquisse une division en nefs.

Ce dispositif échappe à une logique purement thermale. Il contribue même à marginaliser les piscines froides, disposées sur un axe transversal secondaire. Nous sommes très loin des solutions retenues autrefois où, au contraire, ces bassins étaient disposés selon l'orientation principale de la salle et canalisaient les circulations par l'intermédiaire des locaux qui les flanquaient. Désormais, l'attention du baigneur est attirée hors de la salle même, en direction d'une abside externe vers laquelle conduit inexorablement tant le dispositif architectural que l'orchestration des pavements, le tapis couvrant la partie centrale du *frigidarium* se prolongeant hors de ce dernier jusqu'à l'exèdre.

Cet ensemble, construit selon toute probabilité dans la première moitié du V^e^ siècle, confirme l'homogénéité de l'architecture tardo-antique et la place occupée par les bains dans l'élaboration de cette dernière. À bon droit, on peut se demander si les thermes de l'aristocrate de Sidi Ghrib, outre leurs fonctions balnéaires, n'étaient pas aussi un lieu de parade privilégié : les partis architecturaux principaux correspondent à des besoins cérémoniels qui expliquent la véritable explosion architecturale du *frigidarium*, désormais subordonné à des éléments extérieurs qui le flanquent en le dominant.

3) Fonctionnement des thermes

La dimension économique des thermes n'est pas uniquement liée à leur phase de construction. Plus que pour tout autre édifice, leur fonctionnement implique des calculs de rentabilité.

Le dossier africain, tel que nous avons pu le constituer, n'apporte rien sur certains aspects de la question, par exemple sur le rôle des bains dans les revenus des cités ou des particuliers[94]. Il ne fournit guère qu'une inscription,

[94] À notre connaissance, il n'existe pas, pour l'Afrique, de données précises sur le coût de fonctionnement des thermes ou, inversement, sur les revenus tirés de leur exploitation. Même les textes de Tertullien, qui permettent une analyse des adjudications opérées par la cité, ne nous disent rien de ce qui concerne le parc balnéaire (C. Lepelley, Ubique respublica. *Tertullien, témoin méconnu de l'essor des cités africaines à l'époque sévérienne*, dans *L'Afrique*

non dénuée d'humour, qui promet que le bain, qui coûte aujourd'hui un as, sera gratuit demain, et qui accompagne le traditionnel souhait que le bain fut bon de la célébration de celui qui, par son financement, permit que l'édifice fût construit (nº 114). On ne peut mieux souligner les aspects financiers d'un établissement thermal, mais ce texte ne nous fournit que le prix d'entrée dans des bains inconnus et à une date inconnue. De même, le dossier africain est vide de toute information sur bien des activités économiques qui environnent ou naissent du fonctionnement d'un bâtiment thermal, par exemple les marchands installés dans les annexes des édifices, la vente de nourriture aux baigneurs, la prostitution[95].

Il faut cependant traiter quelque peu à part du problème du commerce de l'huile et des indispensables ustensiles de bain, auquel le dossier africain apporte une petite contribution. La consommation d'huile dans les thermes est d'un coût non négligeable. C'est pourquoi elle est objet d'évergésies. On pouvait aussi l'acheter sur place, comme en témoigne le magasin de fioles retrouvé dans les thermes des mois de Thina, ou l'apporter avec soi (Apulée, *Mét.*, I, 23-24, où le voyageur ne se sépare jamais des objets nécessaires au bain, en particulier huile et linges; cf. aussi III, 12). Les ustensiles balnéaires sont également l'objet de commerce. Apulée nous apprend qu'on se les procure au marché : *strigilem et ampullam ceteraque balnei utensilia nundinis mercari* (*Flor.*, IX, 26). Nous sommes pourtant loin de pouvoir pousser plus avant l'analyse, comme cela a pu être fait pour d'autres lieux et pour d'autres époques[96].

Nous nous contenterons donc d'attirer l'attention sur le fonctionnement des thermes vu des coulisses. Celui-ci repose avant tout sur le chauffage des bains. La fouille des thermes de Bulla Regia a permis de connaître, au moins partiellement, la nature du combustible utilisé. La grande disparité des éléments végétaux démontre la complexité de la quête des matériaux destinés aux fours : grignons résultant de la presse des olives, prélèvements sur la végétation sauvage et les plantes cultivées. Toutes les plantes identifiées proviennent des environs de la ville, mais tant leur diversité que l'hétérogénéité de la dimension des branches révèlent que l'on était à l'affût de tout ce qui pouvait être utilisée. Le chauffage des thermes était assuré par des prélèvements effectués sur des arbres, arbustes et arbrisseaux ainsi que par une sollicitation de toute la végé-

dans l'Occident romain. Actes du colloque de Rome, 3-5 déc. 1987, collection de l'EFR, 142, Rome, 1991, en particulier p. 412-415). Pour l'ensemble du monde romain, des données ont été réunies par Yegül, *Baths and bathing*, p. 45 sq., et surtout I. Nielsen, *Thermae*, p. 122 sq. On pourrait en ajouter d'autres, par exemple ce bain de Palestine dont la location est, au IIe siècle, évaluée à 12 *aurei* par an (D. Sperber, *Roman Palestine 200-400. Money and prices*, Ramat Gan, Bar-Ilan University, 1974, p. 106), ou encore des contrats égyptiens qui révèlent parfois la complexité de ces opérations en attestant des locations partielles d'établissements balnéaires (cf. par exemple l'étude de B. Meyer dans *Proceedings of the XVI int. congr. of papyrology, Chico, 1981*, p. 209-214). Cependant, jamais nous ne pouvons mettre en relation ces données chiffrées avec des monuments précis, ce qui leur enlève une grande partie de leur valeur.

[95] En ce qui concerne l'entrée dans les bains, l'inscription nº 114 de Khalfoun fournit une donnée bien isolée. De plus, nous ne disposons d'aucune information sur les évergésies assurant la gratuité des thermes et qui étaient, en d'autres lieux, une tradition ancienne (cf., par exemple, T. Sironen, *Una tessera privata del II secolo A.C. da Fregellae*, dans *ZPE*, 80, 1990, p. 116-120).

Sur les boutiques de marchands, installées dans les portiques des thermes comme dans ceux des places et des grandes avenues, cf. par exemple l'inscription tardive, gravée sur une colonne d'un édifice balnéaire de Cyrène, signalant l'emplacement d'un marchand de colombes : L. Robert, *Les colombes d'Anastase aux thermes de Cyrène*, dans *Journal des savants*, 1971, p. 81-91, étude qui mentionne aussi les «cabaretiers» établis dans les thermes d'été de Berytos, en Phénicie, et dont une partie de la clientèle était certainement constituée des baigneurs eux-mêmes. Nul doute qu'il en allait de même au Maghreb, mais nous n'en avons pas trouvé de témoignages. D'un point de vue archéologique, nous n'avons quasiment pas (cf. cependant les thermes Nord de Volubilis) d'exemples de rangées de boutiques accolées à un bâtiment thermal, selon un parti particulièrement bien attesté en Italie et organisé d'une manière telle qu'elle implique parfois un lien évident entre ces deux installations. Il est vrai que nous connaissons souvent très mal le contexte des bains africains.

[96] Cf., par exemple, l'étude conduite par V. Jolivet, *Un foyer d'hellénisation en Italie centrale et son rayonnement (IVe-IIIe siècle av. J.-C.). Préneste et la diffusion des strigiles inscrits en grec*, dans P. Arcelin *et alii* éd., *Sur les pas des Grecs en Occident..., Hommages à A. Nickels*, dans *Études massaliètes*, 4, 1995, p. 445-457.

tation, du cultivé (oliviers, figuiers) au sauvage (oléastres, pistachiers lentisques, arbousiers)[97].

Nous ne savons rien de la façon dont la collecte de ce combustible était organisée. Nous n'avons guère plus de lumière sur le personnel qui était directement affecté au fonctionnement des thermes. On devine aisément que c'était une lourde tâche[98]. En dehors des couloirs de service, qui étaient le domaine de ces prolétaires, l'architecture offre quelques traces de leurs activités. Des portes spécifiques unissent parfois ce monde du travail à celui des baigneurs. Il est en effet nécessaire de contrôler le bon fonctionnement des bains, par exemple le bon approvisionnement en eau quant à sa température et à son renouvellement[99].

Le témoignage de l'activité du personnel des thermes se lit aussi dans l'organisation des couvertures. Nous disposons désormais de plusieurs témoignages qui démontrent que les grands édifices étaient fréquemment, sinon systématiquement terrassés. Grâce à l'état de conservation du bâtiment, cela a pu être démontré en ce qui concerne les thermes memmiens de Bulla Regia. Dans la même ville, le

[97] Broise, Thébert, *Thermes memmiens*, p. 132-134 (avec la collaboration de P. Arnould). Les résultats obtenus à Bulla Regia démontrent la quête locale de tout matériau susceptible d'alimenter les thermes. Les rares indications disponibles pour d'autres sites permettent de penser qu'il s'agit d'un phénomène général : noyaux d'olive carbonisés retrouvés dans deux établissements balnéaires de Cuicul (Y. Allais, *Djemila*, Paris, 1938, p. 77); branches de tamaris à Gemellae (J. Baradez, *Les thermes légionnaires de Gemellae*, dans *Mélanges Swoboda*, Graz-Cologne, 1996, p. 17); à Thamusida, chambre de chauffe tapissée d'un goudron résineux attestant probablement l'utilisation d'un bois vert provenant des environs (Rebuffat, *Thamusida*, II, p. 103 et p. 174, note 2). Des textes confirment ces pratiques, en particulier l'utilisation dans les thermes du bois provenant de la taille des olivettes (Plutarque, *Mor.*, III, 10, 3 ou, pour l'Afrique à l'époque médiévale, le passage d'Al Bakri (trad. De Slane, Paris, 1965, p. 60-61) signalant que les bains de Kairouan sont alimentés uniquement par le bois prélevé sur les oliviers des environs). On pensera aussi au texte de Sidoine Apollinaire (*Ep.*, II, 2, 4) décrivant du bois fraichement coupé dans les environs des bains et jeté directement dans les fours.

Dans les thermes memmiens de Bulla Regia, l'absence de toute branche dépassant 2 cm de diamètre ne prouve pas que l'on n'ait pas également utilisé des morceaux de bois de section bien supérieure : nous n'avons pu retrouver que les petits débris, piégés sur place et dont la présence n'affectait pas le fonctionnement du four. Les textes prouvent que l'on pouvait recourir à des morceaux de bois de grandes dimensions (*Mor.* 525e, où Plutarque décrit l'âne du patron d'un établissement de bain transportant non seulement du petit bois mais aussi des bûches). De plus, la situation des grands centres urbains implique la recherche au loin du combustible nécessaire, lequel devait prendre des formes diverses, du gros bois au fagot en passant par le charbon de bois. Aux époques médiévale et moderne, les bains de Constantinople sont alimentés en bois et charbon de bois provenant des régions montagneuses de la rive asiatique de la mer Égée (L. Robert, *Journal des savants*, 1979, p. 257-294, en particulier p. 281 et note 98). Pour l'Antiquité, nous avons quelques informations concernant ce trafic à longue distance, notamment pour l'alimentation de l'énorme marché romain. À Ostie, place des corporations, une inscription musive mentionne les *naviculariorum lignariorum* (*CIL*, XIV, 278). Symmaque (*Ep.*, IX, 103) souligne le rôle des corporations qui assurent l'approvisionnement en bois de la Ville. L'archéologie confirme la façon dont cette dernière sollicite tout son arrière-pays montagnard pour lui fournir un bois qui lui arrive sous les formes les plus diverses, du tronc d'arbre jusqu'aux fagots de bois vert : toutes les parties des arbres abattus étaient débitées et acheminées sur Rome (P. Arnould, Y. Thébert, dans *MEFRA*, 107, 1995, p. 491-493).

[98] Dans le camp militaire de Bu Njem, en Libye, la desserte du bain est une des charges qui pèsent le plus lourdement sur les soldats : cf. R. Marichal, *Les ostraca de Bu Njem*, dans *CRAI* 1979, en particulier p. 446-447. Hors du cadre militaire, l'approvisionnement en moyens de chauffage correspond à un poste de dépenses important. Une inscription d'Altinum, en Italie, nous apprend que l'on prévoit 10 000 sesterces par an pour l'entretien de l'édifice balnéaire, et 20 000 pour son chauffage. La charge, pour lourde qu'elle soit, est cependant assumée, que ce soit par les communes, les évergètes (cf. les inscriptions grecques, mentionnant ce type d'évergésie, signalées par J. Robert dans *Revue de philologie*, 14, 1940, p. 240-242) ou les droits d'entrée, car les thermes sont considérés comme indispensables à la vie d'une communauté. Dans une inscription d'Asie mineure, d'époque sévérienne, les habitants d'un village se plaignent d'exactions qui les privent de nourriture et de bain, installation qui apparaît quasiment aussi indispensable que les aliments (L. Robert, *Sur un papyrus de Bruxelles*, dans *Revue de philologie*, 17, 1943, p. 115-116). Quelques siècles plus tard, on retrouve une analyse semblable dans la vie d'un saint où un donateur considère que sa générosité permettra d'acheter de la nourriture ou de payer les droits d'entrée dans les thermes, deux nécessités placées sur le même plan (H. J. Magoulias, *Bathhouse, inn, tavern, prostitution and the stage as seen in the lives of the saints of the sixth and seventh centuries*, dans *Epeteris*, 38, 1971, p. 233).

[99] Dans les thermes memmiens, deux portes permettent aux desservants de gagner rapidement les salles balnéaires (p. 75 de la publication). On retrouve ce même dispositif dans les grands thermes Sud de Timgad (cf. la notice).

site des grands thermes Sud est occupé par d'énormes fragments de voûtes dont l'extrados est également traité en terrasses. C'est encore ce que démontrent les rapports de fouilles qui mentionnent les terrasses bornées de parapets des thermes d'El Knissia, celles des thermes des mois de Thina, des thermes du centre à Tipasa, ou encore celles, couvertes de mosaïques à gros cubes, des grands thermes Nord et des thermes Nord-Ouest à Timgad[100]. Inversement, des couvertures extradossées sont également bien attestées, par exemple et pour rester en Afrique, aux thermes de la chasse de Lepcis Magna[101]. En réalité, l'alternative entre des voûtes terrassées ou extradossées ne paraît guère exister que pour les petits bâtiments. Dans le cas des constructions de quelque ampleur, le choix de terrasses correspond en fait à une nécessité : il s'agit de permettre la circulation aérienne des desservants des thermes, chargés en particulier de régler les ouvertures aménagées dans les couvrements de l'édifice. Les baigneurs sont donc environnés d'un réseau de circulations réservé aux prolétaires, réseau qui emprunte les couloirs de service, des souterrains[102] et les parties hautes de l'édifice. L'espace balnéaire est ainsi préservé des activités laborieuses, les contacts entre ces deux mondes étant, durant les heures d'ouverture, limités à ce qui est strictement nécessaire.

La preuve que ces cheminements sur les terrasses étaient réservés aux prolétaires est apportée par la façon dont celles-ci sont accessibles. Il s'agit toujours d'escaliers étroits dont l'exiguïté même atteste qu'ils n'étaient pas destinés aux baigneurs afin qu'ils puissent gagner des *solaria* installés sur les terrasses, ainsi que l'idée en a parfois été émise. Cette conclusion est confirmée par leur lieu de départ : escaliers en vis logés dans des tourelles situées à proximité des couloirs de services (El Knissia, grands thermes d'Uthina et d'Utica); escaliers à volées droites dont la cage est à l'écart des lieux essentiels du bâtiment (grands thermes Est de Maktar); escaliers démarrant dans un espace de desserte des foyers (grands thermes Nord de Timgad, couloir de service Nord de Thubursicu Numidarum) ou de l'extérieur de l'édifice (impasse butant contre les grands thermes de l'Ouest de Banasa); degrés étroits logés dans l'épaisseur de la maçonnerie de parois et de voûtes (grands thermes Sud de Bulla Regia et Nord de Timgad). On notera que, dans tous ces cas, la simple présence d'un accès organisé aux couvertures suffit à démontrer qu'au moins une grande partie d'entre elles étaient terrassées.

Le cas des thermes memmiens de Bulla Regia présente quelques spécificités. D'abord, grâce au remarquable état de conservation de l'édifice, l'organisation des couvertures démontre que ces cheminements étaient systématiquement organisés. La longue terrasse qui couvre le vestiaire est, en effet, interrompue par deux murs destinés à contrebuter les masses du *frigidarium* et du vestibule d'entrée. Ces obstacles ont été percés de baies qui sont dénuées de sens, si ce n'est de permettre la circulation des personnes affectées au service du bâtiment[103]. Ensuite, nous savons comment on accédait à ce jeu de terrasses. À hauteur du couloir de service oriental, dans le mur de façade, a été aménagée une sorte de niche plate. Il s'agit, en fait, du départ d'un escalier dont il ne subsiste que la première marche. Situé à

[100] Bulla Regia : Broise, Thébert, *Thermes memmiens*, p. 316-325 et, pour les grands thermes Sud, Thébert, *Mémoire de l'EFR*, 1975, ex. dact., p. 153 sq., ainsi que *Ruines de Bulla Regia*, p. 114-115. Thermes de Knissia : L. Carton, *Publ. Assoc. hist. ét. AFN*, 5, 1906, p. 22. Thermes des mois de Thina : Fendri, *CT* 1964, p. 50. Thermes du centre de Tipasa : Gsell, *MEFR* 1894, p. 334. Thamugadi, grands thermes Nord : Ballu, *Timgad II*, p. 47; thermes Nord-Ouest : Ballu, *Rapport 1905*, p. 209. Dans cette optique, la perspective axonométrique d'A. Lézine sur les grands thermes de Carthage, où les couvertures sont le plus souvent extradossées (pl. XLIII-2), est fort parlante mais peut-être quelque peu inexacte.

[101] J. B. Ward Perkins, J. M. C. Toynbee, *The hunting baths at Lepcis Magna*, Oxford, 1949, pl. XXXV-XXXVI. Cf. aussi la coupe sur les thermes de Gemellae, pl. LXXXII-1.

[102] Les thermes liciniens de Thugga offrent un bel exemple de recours à des souterrains destinés à permettre la desserte de salles de chauffe enclavées dans l'espace balnéaire sans perturber l'activité des baigneurs. Les thermes d'Uthina sont également dotés d'un véritable monde en sous-sol qui décalque et supporte, sous la forme de citernes et d'espaces de service, les volumes offerts aux baigneurs.

[103] Broise, Thébert, *Thermes memmiens*, fig. 49-51, ainsi que fig. 319 et p. 316.

proximité de la porte cochère desservant les couloirs de service, il était abordé à partir de l'impasse qui longe le bâtiment à l'Est. Le personnel pouvait donc aisément le rejoindre et l'emprunter à l'aide d'une petite échelle permettant d'atteindre son départ, nettement surélevé par rapport à la rue, ce dispositif évitant qu'il soit trop aisément accessible à des personnes non autorisées[104].

Malgré son importance pour le fonctionnement des thermes, et malgré l'excellent état de préservation de l'édifice, il reste peu de chose de cet aménagement, de conception fort simple par rapport aux cages d'escalier logées dans l'épaisseur des maçonneries. Cela explique que, dans bien des cas, on ne repère pas l'escalier d'accès aux couvertures.

Ce monde des travailleurs n'apparaît donc plus guère qu'à travers les cheminements qu'il empruntait ou les résidus de l'activité des foyers. La mosaïque africaine en offre cependant deux représentations (pl. CLXXIII). La première est fort ambiguë. Il s'agit d'une mosaïque de seuil des thermes Nord-Ouest de Timgad : un noir, entièrement nu et doté d'un énorme phallus, marche en urinant ou, plutôt, en éjaculant. Son appartenance aux desservants des bains est précisée par la pelle à feu qu'il tient sur l'épaule. Néanmoins, la fonction de cette image est certes plus apotropaïque que descriptive.

En revanche, la part de réalisme paraît beaucoup plus grande dans un tableau découvert à Bir-Chana-Moghane, près de Zaghouan. L'homme est également nu, mais les personnes chargées de la desserte des foyers ne devaient pas être très vêtues. En revanche, sa tête est protégée par une coiffure. Il porte un instrument qui paraît destiné au transport de braises, et tient un bâton dont on peut imaginer qu'il servait à organiser et attiser les foyers. On aimerait mieux connaître le contexte de cette mosaïque découverte dans une construction dont on ne sait rien[105].

B) *Thermes et idéologie*

L'exemple de Sidi Ghrib analysé ci-dessus montre l'importance des thermes dans la parade sociale des aristocrates. Déjà Trimalcion entraînait ses invités dans ses bains privés. Nous voudrions ici examiner uniquement quelques aspects de la façon dont les thermes sont non seulement un lieu cérémoniel privilégié mais aussi l'objet de luttes idéologiques.

1) Les thermes, microcosme et scène du pouvoir

Seuls les propriétaires privés exposent clairement comment l'érection d'un bâtiment balnéaire est le fruit d'une lutte contre des forces multiples, parce que, dans ce type d'édifice plus qu'ailleurs, la nature est présente, avec tous ses charmes mais aussi avec tous ses dangers, surtout que s'y manifestent par excellence deux de ses éléments les plus redoutables, l'eau et le feu. La conciliation de ces contraires est aussi un des grands thèmes de la poésie vandale consacrée aux bains. L'harmonie qui, dans ces bâtiments, s'établit entre les deux éléments relève du miracle car, si ces forces s'équilibrent dans la nature, elles n'y coopèrent pas. Ici, au contraire, «la néréide livre à Vulcain un amoureux combat, l'eau n'éteint pas le feu, le feu n'atteint pas l'eau», et cette conjonction extraordinaire illustre par excellence la puissance du pouvoir : «Tu peux être heureux de ton œuvre, Gebamund, descendant de rois...»[106]. Ce pouvoir surnaturel se traduit de façon très concrète pour l'usager : Gebamund non seulement offre au peuple un lieu de délices, mais encore, en celui-ci, les sujets retrouvent la santé (nº 66).

Ce dernier thème n'est que la reprise d'affirmations antérieures. Déjà, Iulia Memmia était louée d'avoir pourvu à la santé des citoyens (nº 12). Le mot *salus* est en effet clair :

[104] Id., *ibid.*, p. 321 et fig. 325-326.

[105] *BAC* 1894, p. 308-310.

[106] Inscription nº 66 : nous reproduisons la traduction proposée dans *Memorabile factum*, p. 224. Cf. aussi p. 231-236 sur les thermes comme «instrument et image du pouvoir sur les éléments». Cette domestication de la nature est illustrée par Élagabal (*SHA*, XXXIII, 7) qui construit des piscines d'eau de mer loin des côtes et peuple l'une d'elles de poissons.

il désigne non une sauvegarde spirituelle mais le bien-être du corps. Les multiples statues d'Esculape et d'Hygie érigées dans les bains ne contredisent en rien cette affirmation : les thermes sont, par excellence, le lieu où les divinités procurent la santé, non le salut[107].

Ce bâtiment merveilleux, où les effigies des dieux trouvent tout naturellement leur place[108], est donc un véritable microcosme qui reproduit le monde en l'améliorant, en instaurant une harmonie qui n'existe pas dans la réalité, et cela grâce à l'évergète.

Le vocabulaire illustre cette identification des thermes au cosmos. L'inscription nº 1 mentionne un *oceanus*, c'est-à-dire un bassin, ce qui évoque directement le texte de l'*Histoire Auguste* qui nous apprend qu'Alexandre Sévère fut le premier à utiliser ce mot pour désigner un *solium*[109]. Il n'est pas besoin d'imaginer qu'une mosaïque représentant une tête d'Océan ornait le fond du bassin. L'assimilation est bien plus profonde. La piscine, en elle-même, est une mer, une transposition de cet élément naturel dans un cadre architectural.

Cette assimilation des composantes du monde et de celles des thermes est une attitude qui ne se limite pas à l'évident rapport qu'entretiennent les bains avec l'élément liquide. Le passage de l'*Histoire Auguste* mentionnant la décision d'Alexandre Sévère précise que Trajan, quant à lui, avait assigné les bassins aux jours, autrement dit leur avait donné le nom de la divinité de chaque jour. On a longuement discuté du sens de cette phrase. Il nous semble qu'il faut la prendre au pied de la lettre. Le contexte de ce passage, entièrement consacré aux thermes, tout comme l'utilisation répétitive du mot *solium* qui correspond parfaitement à la description de bains, rendent inutiles les tentatives d'y retrouver une allusion à d'autres types d'édifices. Nous connaissons trop mal les thermes de Trajan, qui furent sans doute le lieu où l'Empereur utilisa ces dénominations, mais on remarquera que le *caldarium* des thermes de Caracalla possède sept *solia*[110]. C'est donc tout le cosmos, y compris dans son rythme temporel, que reflètent les thermes, du moins les plus prestigieux d'entre eux.

[107] Cf. A. Beschaouch, *À propos de récentes découvertes épigraphiques dans le pays de Carthage*, dans *CRAI*, 1975, p. 111-118. Une inscription d'Avitta Bibba précise clairement *salus omnium medicine*. On ne peut traduire «le salut de tous par la médecine» (Lepelley, *Cités*, II, p. 74), en contournant ainsi le mot «santé», qui s'impose.

[108] Le décor sculpté, complété par les thèmes des mosaïques et des enduits peints, jouaient un rôle essentiel dans la définition de la nature de l'espace thermal. Découvertes de statues et d'inscriptions attestent l'omniprésence des dieux dans les thermes. À notre avis, et malgré certaines opinions contraires, il est évident que leur rôle n'était pas purement décoratif. Sur ce problème de la fonction des images, cf. Thébert, *Vie privée*, p. 381-384. L'efficacité de l'art figuré est aussi illustrée, à sa manière, par l'histoire de Chariclée dont l'apparence physique est conditionnée par la présence d'un tableau représentant Andromède, tableau ornant la chambre où elle fut conçue (A. Billault, *Le mythe de Persée et les Éthiopiques d'Héliodore : légendes, représentations et fiction littéraire*, dans *RÉG*, 94, 1981, p. 63-75).

Dans certains cas, un lien étroit avec les thermes justifie l'érection de ces statues : Hygie, Esculape, Salus, Neptune, *Deus patrius Salutaris*, qui apparaissent plusieurs fois dans les inscriptions que nous avons réunies et que l'on retrouve sous forme de statues ou de mosaïques. Le remarquable cycle herculéen de Lambèse (nos 122-128) n'est pas non plus déplacé, puisque cette divinité entretient des rapports priviligiés avec la palestre. Mais la présence divine est bien plus large : cf. les inscriptions de Madaure (nos 133-137) et, pour un catalogue général du décor sculpté des thermes, H. Manderscheid, *Die Skulpturenausstattung der kaiserzeitlichen Thermenanlagen*, Berlin, 1981. On peut se faire une idée précise de la façon dont les sculptures des grands thermes en faisaient des reflets du monde divin et mythologique à travers l'exemple des bains de Cherchel : quelques personnages humains sont mêlés à un peuple de divinités (P. Gauckler, *Musée de Cherchel*, Paris, 1985, p. 55-62). Un texte du Ve-VIe siècle nous offre un parallèle à la réalité archéologique de Cherchel. Il s'agit de la description des 80 statues qui ornaient les thermes de Zeuxippe, à Constantinople (*Anthologie palatine*, CUF, t. I, livre II, p. 51-79). L'auteur insiste sur l'illusionisme caractérisant ces œuvres, qui semblent vivantes. L'éloge est traditionnel. Il n'en est pas moins chargé de signification : ces images ne sont pas un décor neutre, mais des acteurs.

[109] Cf. l'article d'A. Beschaouch cité à la note 107, p. 109. *SHA*, Alexandre Sévère, XXXV, 5-6 : *Oceani solium primus inter principes appellavit, cum Traianus id non fecisset sed diebus solia deputasset.*

[110] S. Settis a proposé d'identifier l'«Océan» à un nymphée et d'attribuer les vasques portant le nom des jours à un *Septizonium* (*Esedra e ninfeo nella terminologia architettonica del mondo romano*, dans *ANRW*, I, 4, p. 716 sq.). Tout indique, au contraire, que ces dénominations désignent des bassins de thermes. Le débat est rapidement

Ces lieux extraordinaires se prêtent ainsi à devenir une scène politique. Non seulement ils abritent statues et inscriptions de grands personnages, mais aussi ils permettent de manifester la façon dont on conçoit l'exercice du pouvoir que l'on détient. Sans entrer dans les complexes débats sur la façon dont il faut lire l'*Histoire Auguste*, on peut rapidement rappeler, à travers ce texte, comment l'Empereur lui-même se sert du bain pour manifester la nature de sa puissance. La pratique balnéaire peut être utilisée pour rapprocher le souverain des citoyens : il suffit pour cela qu'il se rende dans les bains publics. C'est ce que fait Alexandre Sévère (XLII, 1) ou encore Hadrien : *publice frequenter et cum omnibus lavit*, ce qui lui vaut d'être dit *plebis iactantissimus amator* (XVII, 6-8). Inversement, mais le résultat est le même, l'Empereur peut ouvrir ses bains au public, tel Antonin (VII, 6) ou Élagabal (VIII, 6).

Ces gestes sont de grande portée car ces installations sont étroitement associées à l'idée de pouvoir. Après la décisive bataille d'Issos, le premier geste d'Alexandre est d'utiliser la baignoire du vaincu[111]. Surtout, tout y est amplifié par la pratique de la nudité, qu'elle soit complète ou non. C'est pourquoi, l'Empereur ne se contente pas de construire des thermes, il légifère aussi quant à leur exploitation. Hadrien règle leurs heures d'ouverture (XXII, 7) et sépare les sexes (XVIII, 10), mesure reprise par Marc Aurèle (XXIII, 8) ou Alexandre Sévère (XXIV, 2). Chaque fois, ces décisions s'insèrent dans le cadre plus vaste d'un effort de remise en ordre et de moralisation. Inversement, Élagabal autorise de nouveau les bains mixtes et lui-même se baigne avec les femmes (XXXI, 7)[112].

Bien entendu, l'Empereur n'est pas le seul à se servir politiquement des thermes. Les notables s'y manifestent par leurs évergésies. De plus, eux aussi trouvent, dans leur manière de se baigner, un moyen efficace de forger l'image qu'ils souhaitent donner d'eux-mêmes.

résumé, avec bibliographie, par F. Castagnoli, *Oceani solium, diebus solis*, dans *BCom*, 91, 1986, p. 101-102. Cf. aussi G. Picard, *Le Septizonium de Cincari et le problème des Septizonia*, dans *Mts Piot*, 52, 2, 1962, p. 77-93, sur un *frigidarium* qui aurait été orné d'un *Septizonium*. Sur l'ancienneté de ce lien entre l'eau et les planètes, cf. aussi G. Spano, *Il «ninfeo del proscenio» del teatro di Antiochia*, dans *Rend. Lincei*, 1952, p. 144-174, en particulier p. 158-163.

Cette dimension temporelle de l'ordre cosmique est aussi traitée par le biais du thème des Saisons dont le renouvellement cyclique symbolise la prospérité. Ces représentations ne sont évidemment pas spécifiques des thermes, mais y apparaissent souvent, y compris dans des bains privés (cf. par exemple Sidi-Ghrib ou El Haouria : L. Poinssot, *Mosaïques d'El-Haouria (plaine de Sidi Nasseur Allah)*, dans *Actes du Ier congrès de la Fédération des sociétés savantes de l'Afrique du Nord*, Alger, 1935, p. 183-206).

On pensera aussi à la façon dont le thème du labyrinthe apparaît de façon récurrente dans les thermes. En tant que motif fondamentalement centré, il incarne la cité et, au-delà, donne une image d'un cosmos organisé aux dépens des forces du chaos que symbolise le monstre. Sur cette question, cf. Broise, Thébert, *Thermes memmiens*, p. 39-41, avec bibliographie à laquelle on ajoutera G. Dareggi, *I mosaici con raffigurazione del labirinto : una variazione sul tema del «centro»*, dans *MEFRA*, 104, 1992, p. 281-292. On comptait alors, au Maghreb, dix mosaïques représentant le labyrinthe, dont six au moins provenant d'un édifice balnéaire. Il faut désormais leur adjoindre le pavement des thermes de Rusguniae (*BSNAF*, 1996, p. 136, fig. 5).

[111] Plutarque, *Alexandre*, 20, 12. Dans un autre contexte, sous la République, l'épouse d'un consul, de passage dans un municipe italien, marque sa supériorité sociale en réquisitionnant à son unique profit les bains publics masculins (Aulu-Gelle, *NA*, X, III, 3).

[112] Les multiples législations antiques trouvent un parallèle au Moyen Âge, avec les innombrables règlements qui visent les étuves. Dans ce cas aussi, les rapports entre les sexes sont au cœur de ces mesures, et leur efficacité fut aussi restreinte que l'on peut le soupçonner pour l'Antiquité (cf. J. Rossiaud, *La prostitution médiévale*, Paris, 1988, en particulier p. 22). La place centrale occupée par le corps dans les lieux balnéaires explique évidemment que les problèmes sexuels et les questions de «pudeur» soient au cœur des réglementations et des pratiques. Mais ces lieux, dont l'importance est exacerbée par la dimension physique des contacts qu'ils permettent et impliquent, favorisent la manifestation d'autres types de césure au sein de la société. Au XVIIIe siècle, dans une station thermale antique encore en usage, en Algérie, juifs et musulmans fréquentent des piscines séparées (A. Berbrugger, *Hammam Righa*, dans *Rev. afric.*, 8, 1864, p. 347). Inversement, les thermes romains apparaissent comme des lieux largement ouverts : le contexte change radicalement selon les époques, et avec lui la nature des ruptures et des harmonies qui se manifestent. Mais les lieux balnéaires restent toujours une scène privilégiée des pratiques, qu'ils contribuent grandement à dévoiler et exaspérer.

En particulier, se rendre aux bains est l'occasion de manifester la splendeur de l'épouse, dont le déplacement se transforme en cortège. Les mosaïques de Piazza Armerina ou les trésors d'argenterie nous font connaître ce véritable cérémonial[113]. Le décor des bains de Sidi Ghrib montre que, bien évidemment, les pratiques étaient semblables en Afrique; les attaques de Tertullien prouvent qu'elles ne datent pas du Bas-Empire.

Cependant, ces édifices ne sont pas seulement une scène où les puissants trouvent un public, mais sont aussi un lieu d'affrontement. Les pratiques balnéaires peuvent être l'objet de vastes enjeux.

2) Thermes et luttes politiques : *gravitas* et *luxuria*

Partons d'une anecdote célèbre. En Sicile, Scipion prépare l'armée qui doit débarquer en Afrique, campagne qui lui vaudra son surnom d'Africain. Caton est auprès de lui en tant que questeur pour s'occuper des aspects financiers de cette expédition. La prodigalité du premier provoque vite la fureur du second qui rentre à Rome pour l'attaquer devant le sénat, l'accusant de gaspiller l'argent public et de traîner dans les palestres et les théâtres au lieu de se consacrer à la préparation de la guerre[114].

Nous voyons donc apparaître le thème de la palestre dans un débat quelque peu obscurci par le fait que Caton le place sur le terrain de la morale, accusant Scipion de corrompre la simplicité traditionnelle du soldat. Il suffit de lire le reste du texte de Plutarque pour comprendre que ce grand défenseur du *mos maiorum* conduit ses propres affaires selon bien d'autres normes et que, pour lui, la tradition est un mythe politique, non une règle de vie, mythe que Scipion lui-même sait aussi manier[115].

En réalité, le conflit est d'une tout autre nature. Pour Caton, l'exaltation de la tradition a pour but de préserver l'unité de la classe dirigeante, de sauvegarder l'isonomie du groupe sénatorial. Elle vise donc à asseoir un régime oligarchique face aux ambitions individuelles qu'incarne un Scipion. Cette affaire sicilienne éclaire les attitudes. D'un côté, Caton se réfère aux mœurs saines de l'ancien temps et au modèle des grands ancêtres, thème inextricablement lié à la défense du pouvoir collectif du sénat puisque ce dernier est l'incarnation du *mos maiorum*. De même, simple questeur, il s'oppose avec une entière liberté de parole au consul, incarnant ainsi le magistrat traditionnel, dont le prestige s'ancre dans l'élection et dans son entière souveraineté en son domaine puisqu'il représente l'État. Et c'est bien pourquoi il se hâte de rentrer à Rome, afin d'exposer ses doléances au sénat.

De l'autre côté, l'action de Scipion menace l'État sénatorial. Distribuant l'argent public aux soldats à une époque où le service militaire est encore un devoir essentiellement gratuit, il les transforme en ses soldats et détourne à son profit les liens unissant l'État à l'armée. En prétendant qu'il doit rendre compte aux autorités de ses actions, non de ses dépenses, Scipion ruine la définition même de la magistrature. Il n'agit plus en consul, mais préfigure l'*imperator*.

Ce contexte déborde donc largement le thème de la palestre, qui n'est qu'une pièce dans la dénonciation de Caton. Il s'agit cependant d'une pièce fondamentale. D'abord, elle permet d'accuser Scipion d'hellénisme, ce qui veut dire de cet hellénisme moderne lié aux monarchies[116]. Surtout, il est une idée que Ca-

[113] E. Barbier, *La signification du cortège représenté sur le couvercle du coffret de «Projecta»*, dans *Cahiers archéologiques*, 12, 1962, p. 7-33; M. Mundell Mango, *Un nouveau trésor (dit de «Sevso») d'argenterie de la Basse Antiquité*, dans *CRAI*, 1990, p. 238-254 : ce trésor nous donne des exemples du luxueux matériel utilisé dans les bains par les aristocrates et nous fournit une nouvelle représentation de scènes balnéaires, avec une association cortège/actes du bain que l'on retrouve sur un coffret du trésor de l'Esquilin (p. 245-247).

[114] Plutarque, *Caton l'Ancien*, 3, 4-6.

[115] Aulu-Gelle, *NA*, IV, 20, 10, à propos d'un discours de l'Africain, alors censeur, prononcé pour exhorter le peuple à revenir aux mœurs de ses ancêtres (*cum ad maiorum mores populum hortareur*).

[116] D'un point de vue historique, l'accusation d'hellénisme à Rome est dénuée de toute signification. Il ne s'agit en rien d'une coupure entre Grecs et Romains, mais de luttes internes. Dans *Les Nuées*, le conservateur Aristophane a déjà tout dit sur la dépravation des mœurs qui

ton n'exprime pas clairement mais qui justifie l'ardeur de son attaque. En l'accusant de célébrer une fête permanente dans les palestres et les théâtres, il dénonce sa façon de triompher avant même la bataille. Le crime est double. Il dépouille le sénat de son droit fondamental de décerner les honneurs. Surtout, il affirme que Scipion est un personnage au-dessus du commun : favori des dieux, il est vainqueur par essence.

Scipion utilise donc la palestre comme un des lieux qui lui permettent de manifester ses ambitions politiques. Celles-ci menacent la suprématie collective de la classe dirigeante. On comprend dès lors l'attitude d'un Sénèque qui ne cesse de dénigrer les thermes, trop chauds, trop bruyants, trop immoraux : ils sont contraires au *mos maiorum*, c'est-à-dire au pouvoir de sa classe[117].

On comprend aussi que, en sens inverse, les forces qui remettent en question le système oligarchique aient trouvé dans les thermes un endroit où elles pouvaient afficher leur différence. Ces bâtiments, siège de la nudité et de pratiques physiques, offrent de multiples possibilités de battre en brèche la *gravitas* sénatoriale qui repose sur des valeurs radicalement différentes de celles du plaisir du corps et de la forme de sociabilité qui en résulte.

Le pouvoir impérial affiche volontiers son refus des idéaux sénatoriaux à travers ses pratiques balnéaires. Élagabal se baigne dans des piscines parfumées, thème répétitif de l'*Histoire Auguste* qui nous fournit aussi, à propos de Commode, des associations significatives : il extermine de grandes familles et mélange les classes sociales en associant de force hommes et femmes de toutes origines à ses banquets et à ses bains, les entraînant jusque dans l'arène[118].

Les thermes constituent donc un lieu où peuvent s'exprimer de façon très forte des attitudes qui n'engagent pas seulement l'individu. Dans ce contexte, les élites africaines se trouvent dans une position spécifique. Arrivées tard sur la grande scène politique, leurs éléments les plus brillants font partie de l'élite sénatoriale, mais leurs combats ne sont pas forcément ceux de la vieille noblesse. Dans une large mesure, l'aristocratie africaine est liée au prince et la monarchie est le cadre naturel de son ascension. Rien ne permet de repérer, vis-à-vis des thermes, la distanciation qui caractérise ceux des aristocrates italiques qui nour-

règnent dans la palestre moderne, quand elle n'est pas désertée. Sur cette question de l'éclatement de la culture de la classe dirigeante, qui ne correspond nullement à l'opposition entre une culture «nationale» (Caton) et une idéologie grecque (Scipion), mais à deux types de rapports à la culture hellénistique, cf. l'analyse de M. Torelli dans Gros, Torelli, *Urbanistica. Mondo romano*, p. 110 sq. Le problème est politique, non culturel : tous sont «hellénisés». Caton parle grec et, lors d'un long séjour à Athènes, y rédige un discours où il célèbre la ville, mais le prononce en latin, assisté d'un interprète, se conformant ainsi à la pratique des représentants du pouvoir romain lorsqu'ils parlaient officiellement en public (Plutarque, 12, 5).

[117] Il n'en est que plus savoureux de voir le même Sénèque (*Lettres à Lucilius*, 86) exalter les bains de Scipion, construits *ex consuetudine antiqua*, à l'image des besoins des *maiores*, des ancêtres. X. Lafon (*Thermes romains*, p. 100) a sans doute raison de penser qu'il s'agissait, en fait, d'une installation moderne, mais, contrairement à lui, nous ne pensons pas que tel est le propos de Sénèque. Tout le début de son texte a pour but de réintégrer Scipion dans l'histoire républicaine, et la modestie de ses bains est à l'image de sa vertu politique. Sénèque récrit l'histoire, et pour replacer Scipion dans le bon camp, il ne peut donner qu'une lecture rustique de ses bains, qui deviennent l'incarnation de son mode de vie : tout comme Caton, n'est-il pas affirmé qu'il travaillait de ses mains, conduisant lui-même la charrue!

Il est amusant de constater la longue durée du thème des bains corrupteurs chez les auteurs moralisants et réactionnaires : le comte de Champigny (*Les Césars du III^e siècle*, éd. Ambroise Dré, 1870) brode sur le lien existant entre l'augmentation de la superficie des thermes et la décadence de l'Empire.

[118] Sur ce type de pratiques, cf. C. Edwards, *The politics of immorality in Ancient Rome*, Cambridge, 1993. L'auteur montre comment l'ordre moral auquel les divers auteurs antiques se réfèrent a pour but essentiel non seulement de justifier la position dominante des élites romaines, mais aussi de contrôler leurs activités. Il s'agit d'imposer un modèle auquel le puissant doit se conformer s'il veut conserver l'estime de ses égaux, ce qui n'est qu'une façon de faire primer les intérêts collectifs de la classe dirigeante aux dépens des trajectoires individuelles. Par définition, les *imperatores* et, par excellence, l'Empereur, ont pour vocation de violer ces normes morales, ou plutôt de jouer avec elles, en fonction de la façon dont ils articulent leur pouvoir avec celui de la classe sénatoriale.

rissent une nostalgie républicaine. Les pratiques évergétiques montrent, au contraire, que les édifices balnéaires sont un objet privilégié de leurs interventions.

Les thermes africains paraissent donc être l'objet d'une unanimité; les cités ou les riches les construisent et les restaurent, le peuple les fréquente assidûment. Les grands débats qui animent, à leur propos, les hautes sphères politiques, ne semblent pas de mise dans les cités du Maghreb.

Cela ne signifie cependant pas que les thermes y soient devenus des endroits aseptisés qui resteraient à l'écart des luttes. Loin de l'intervention directe du pouvoir central, dont nous avons pu noter qu'elle ne se marque guère dans ces provinces, ils sont certes le domaine réservé des municipalités et des évergètes. Ils demeurent cependant des lieux à part, perpétuels objets d'enjeux. C'est pourquoi la pratique balnéaire connaît, au Bas-Empire, une mutation importante.

3) Mutation du pouvoir, mutation de la pratique balnéaire

Un indice des changements qui surviennent est la multiplication de bains privés en milieu urbain. Cette évolution est bien datée : si le mouvement s'amorce à l'époque sévérienne, il ne connaît son plein développement qu'au IV^e^ siècle.

D'un point de vue architectural, cette mutation se signale par d'autres manifestations parfaitement cohérentes. Ainsi, on cesse d'ériger les vastes édifices balnéaires qui caractérisaient la période précédente, les constructions nouvelles prenant surtout la forme de bains de quartier. Ou encore, certaines demeures sont également équipées de latrines[119].

On constate donc une intégration dans la sphère domestique de tout un ensemble d'actes qui concernent le corps : nettoyage et délassement par le bain, contrôle de la satisfaction des besoins naturels. Cette mutation ne concerne que l'élite, l'ensemble de la population continuant à utiliser des installations collectives, mais dont l'ampleur tend à se réduire.

Un passage de Sidoine Apollinaire constitue comme un commentaire partiel de ces nouvelles tendances. Il oppose en effet les grands bains publics aux thermes qu'il fréquente avec ses amis et qui sont bien aménagés pour préserver la pudeur de chacun[120]. On retrouve ainsi, au sein des élites, une attitude ancienne qui resurgit, sous une forme toutefois différente[121].

En fait, l'évolution est profonde : c'est tout le rapport au corps qui change, parallèlement à la façon dont se manifeste désormais le pouvoir. La hiérarchie sociale s'exprime de façon de plus en plus codifiée. Le *dominus* se montre désormais à ses dépendants à travers un cérémonial qui reproduit à sa manière celui qui s'élabore autour de l'Empereur. Il ne s'habille plus de la même manière : des vêtements chamarrés deviennent une des manifestations externes de sa puissance.

Ce n'est pas un hasard si, à Bulla Regia, le propriétaire de la maison de la chasse se fait

[119] Sur ces questions architecturales et sur leur contexte, cf. déjà Thébert, *Vie privée*, p. 367-368, 376-381 et 387-393.

[120] *Carmen*, XXIII, 495-499 : *... ad thermas tamen ire sed libebat priuato bene præbitas pudori.* Les thermes privés ne sont pas seulement le lieu de la «pudeur», ils servent aussi à exprimer une suprématie sociale. Les riches paradent dans les bains publics et, parallèlement, érigent des lieux balnéaires qui leur sont réservés, accaparant un luxe qui était autrefois public. Le phénomène est bien décrit par Dion de Pruse (*Or.*, VII, 145) qui oppose les jeunes filles pauvres, qui n'ont à leur disposition que de l'eau froide sur les berges des fleuves ou les plages, aux jeunes filles riches qui jouissent des bains privés dont la richesse l'emporte de très loin sur celle des bâtiments collectifs.

[121] Cette réserve s'exprimait surtout dans le cadre des rapports familiaux. Plutarque écrit que Caton ne se baigna jamais avec son fils et que, d'une manière générale et avant que les mœurs ne changent, les Romains faisaient de même, le beau-père évitant également de se laver avec son gendre (20, 7-8). La même notation se trouve dans Cicéron (*De off.*, XXXV, 129). Gordien ne se lave avec son beau-père ni ne s'asseoit en sa présence avant d'être devenu préteur (*SHA*, VI, 4). Ces exemples montrent que la gêne procurée par la nudité correspond à des problèmes spécifiques liés au respect dû à certaines personnes. L'attitude qui devient progressivement celle des élites tardoantiques est différente : elle reflète des changements radicaux.

construire en même temps une ample basilique et des bains. Il devenait intolérable que celui qui trône le matin dans une abside pour recevoir ses dépendants les côtoie l'après-midi dans la promiscuité d'une piscine collective et dans une nudité désormais considérée comme contraire à l'expression de sa dignité.

L'évolution ne se fait pas de façon linéaire et uniforme. Encore au début du VI^{e} siècle, Gebamund construit des thermes pour lui et le *populus* (n^{o} 66). On constate cependant tout un ensemble de changements de nature diverse mais qui s'articulent entre eux. Non seulement l'espace privé se dilate, mais encore il s'organise différemment. Le péristyle, vaste espace unitaire, qui constituait le cœur de la maison, est morcelé par l'érection de parois. Il existe un rapport entre ce phénomène et l'introduction de bains et de latrines. Autonomie croissante de l'habitat par rapport aux installations collectives, compartimentation et spécification des espaces internes de la demeure sont des phénomènes qui vont de pair et qui renvoient à une nouvelle image de la personne. L'espace change pour s'adapter aux nouveaux besoins qui, en dernière analyse, découlent de la façon dont les élites tendent désormais à exercer leur pouvoir. La hiérarchisation croissante des rapports et la distanciation qu'elle implique modifient profondément les pratiques balnéaires. Pour les notables, ou du moins une partie d'entre eux, la nudité cesse d'être héroïsante, l'apparition dans les thermes au milieu de ses concitoyens n'est plus une nécessité, le sentiment de pudeur tend désormais à régir la perception de son corps. À sa manière, la régression de la nudité balnéaire collective signale une régression générale de la rationalité et d'une certaine forme de vie publique au profit du mystère sous toutes ses formes. Les grands thermes n'ont plus de raison d'être[122].

[122] C'est dans ce contexte général qu'il faudrait insérer une histoire des rapports entre thermes et christianisme. La mutation de l'art balnéaire et l'affirmation de la nouvelle religion sont deux aspects d'un même phénomène, à savoir un changement progressif mais radical de société : il serait erroné de transformer le second en cause du premier. On remarquera d'ailleurs qu'il n'existe pas d'opinion commune des milieux chrétiens vis-à-vis des thermes, encore moins de pratiques balnéaires qui seraient caractéristiques de ces milieux. Sur la démarche historique qui nous paraît convenir pour toute approche de questions touchant à la religion chrétienne, cf. notre étude «*Triomphe du christianisme*» : il faut cesser de considérer ce mouvement religieux comme une des causes premières de l'évolution historique, et l'étudier, au contraire, comme le produit du nouveau type de société qui se met en place. En ce sens, l'évolution religieuse ne saurait conditionner l'évolution balnéaire : les deux phénomènes sont parallèles et c'est dans cette optique que l'on pourrait analyser leurs rapports, fort complexes. Ce serait un autre travail de recherche.

CHAPITRE III

INSCRIPTIONS LATINES AFRICAINES CONCERNANT LES THERMES

Ce catalogue ne saurait être un tableau complètement exhaustif des inscriptions africaines ayant un rapport avec les thermes. Il en rassemble cependant un grand nombre. Nous avons retenu celles qui parlent de thermes, qui y ont été découvertes en place ou encore qui y ont été trouvées et devraient en provenir. Nous avons cependant effectué une sélection sévère. Par exemple, Y. Le Bohec (*III^e Légion*, p. 398, note 286) considère que l'inscription *BAC* 1919, p. 98, trouvée dans les grands thermes de Cuicul, implique une intervention du légat C. Iulius Lepidus Tertullus. En fait, cette dédicace impériale ne mentionne pas le monument et, surtout, le bloc sur lequel elle est gravée a été retaillé en auge. L'emplacement primitif de cette inscription est donc inconnu, et nous ne l'avons pas intégrée dans ce corpus.

La présentation est semblable à celle adoptée pour le catalogue des bâtiments balnéaires. Les textes sont ventilés en fonction de l'actuel découpage politique du Maghreb. Au sein de ces pays, ils sont regroupés en fonction de leur lieu d'origine : les sites sont classés par ordre alphabétique, sous leur nom antique lorsque celui-ci est connu. Le lieu de découverte est précisé uniquement lorsque l'inscription a été trouvée en place, ou du moins dans une construction à laquelle elle se rattache avec plus ou moins de certitude.

La transcription des inscriptions est effectuée essentiellement en fonction des normes adoptées par les actuels rédacteurs de l'*Année épigraphique*. Le renvoi à D. Kienast concerne l'ouvrage mentionné ci-dessous, dans les «abréviations utilisées».

Ce catalogue ne constitue pas une nouvelle édition des inscriptions : c'eût été un travail tout à fait spécifique qui eût nécessité un examen direct des monuments. Dans la plupart des cas, nous nous sommes donc contenté de reproduire les publications antérieures, en choisissant éventuellement entre les diverses solutions proposées celles qui nous semblaient les meilleures, ou en introduisant des variantes mineures. Lorsque ces choix ont quelque importance, ou lorsque nous pensons pouvoir émettre une opinion différente, nous le précisons dans le commentaire. Ce dernier se prolonge dans les chapitres précédents où nombre de ces textes sont utilisés et analysés.

TUNISIE

ABBIR MAIUS (Henchir el Khandaq). Proconsulaire. *AAT*, f. 37, Zaghouan, nº 130.

1) *AÉ*, 1975, 873; Beschaouch, *CRAI* 1975, p. 101-111; Lepelley, *Cités*, II, p. 54-55, n. 4.

Saluis ddd(ominis) nnn(ostris) Valentiniano, Valente, Gratiano perpetuis Auggg(ustis), proconsul[a]tu Petroni(i) Claudi(i) c(larissimi) u(iri) et Mari(i) Victoriani l[e]gati Kartaginis c(larissimi) u(iri), / oceanum a fundamentis coeptum et soliarem ruina conlapsum, ad perfectionem cultumque perductos ingressus nouos, signis adpositis, decorauit / Flauianus Leontius alme Kart(aginis) principalis, curator rei p(ublicae), ordinis splendidissimi conlatione, cum amore populi incoau[i]t, perfecit, dedicauit.

Datation : 368-370, date du proconsulat de Petronius Claudius, sous le règne de Valentinien Ier, Valens et Gratien.

ABITINAE (Chouhoud el-Bâtin : cf. Beschaouch, *CRAI* 1976, p. 255-256). Proconsulaire. *AAT*, f. 17, Medjez-el-Bab, nº 79 = Henchir el-Baharine ou Chouhoud-el-Batal (contrairement à Lepelley, *Cités*, II, p. 56, ce dernier toponyme figure donc, et à sa juste place, dans l'*AAT*).

2) *CIL*, VIII, 25845; Lepelley, *Cités*, II, p. 57, n. 8.

– – – Valente, Gr]atiano et Valentin[iano – – – / – – – Augu]stis thermis aestiuis [– – – / – – –] orna[t]us constitu[erunt ? – – – / – – – Hila]rianus Hesperius u(ir) c(larissimus) proco[(n)s(ul) – – – / – – – cu]ratore r(ei) p(ublicae) et Minucio M[– – –

Cette inscription a été trouvée hors de tout contexte précis, brisée en plusieurs fragments (Bouyac, *CRAcadHipp*. 1892, p. XXXVIII). L. 3 : C. Lepelley restitue... *ornatus constitu[i i]u[ssit?* ... et suppose que ces travaux ont été accomplis sur l'ordre du proconsul.

Datation : 376-377, date du proconsulat de Decimius Hilarianus Hesperius (*PLRE*, I, p. 428).

ACHOLLA (Botria). Byzacène, sur la côte, entre Chebba et Sfax.

3) *AÉ*, 1948, 116; Picard, *BAC* 1946-1949, p. 302-303; Ben Abdallah, *Bardo*, p. 17, nº 27.

Populus Achollitanus / ex pollicitacione / A. Ter[entii ?] Felicis.

Fragments d'un bloc de marbre trouvés dans la grande piscine septentrionale du *frigidarium* des thermes Nord («thermes de Trajan»). Inscription dans un cartouche à queues d'aronde.

Datation : inconnue. Malgré Jouffroy, *Construction publique*, p. 227, rien ne prouve que cette inscription commémore l'érection des thermes.

4) Picard, *BAC* 1946-1949, p. 303-304.

– – –] *Optimi* [– – – / – – – *X* ?]*III* [– – – / – – –]*inopi*[– – –

Fragment d'une plaque de marbre trouvé dans la piscine Sud du frigidarium des thermes Nord («thermes de Trajan»).

Datation : 116-117. L'inscription ne paraît pouvoir se rapporter qu'à Trajan, proclamé Optimus en 114. À la ligne 2, nous avons sans doute le nombre des salutations impériales, incomplet sur l'inscription : Trajan est imp. XIII en 116 (mais on pourrait avoir *V*]*III* : l'inscription daterait alors de 114-115). G. Picard a d'abord considéré que ce texte représentait la dédicace des thermes. Mais ceux-ci pourraient être un peu plus tardifs (Id., *Ant. afric.* 1968, p. 146-149 et *RA* 1980, p. 350).

AMMAEDARA (Haïdra). Proconsulaire. *AAT*, II, f. Tébessa, nº 5.

5) *AÉ*, 1992, 1767; Benzina Ben Abdallah, *BAC* 1987-1989, p. 135-140.

Nepotia[no et Facund]o coss[ulibus], / P. Rutilius Vr(?)[banus ? – – flam(en)] / perp(etuus), curator [r(ei) p(ublicae), / absidam a solo [in ther]mis / hiemalibus sua pecunia addidit.

Inscription gravée sur une clé d'arc en grand appareil trouvée dans un édifice thermal.

Datation : 336, année du consulat de Virius Nepotianus et Tettius Facundus.

AQUAE CALIDAE (Hammam Siala). Proconsulaire. *AAT*, f. 28, Oued Zerga.

6) *CIL*, VIII, 14457.

In his praed[iis suis – – pro salute Imp(eratoris) Caes(aris)] / L. Septim(ii) Seueri [Pii Pertinacis Aug(usti) Arabici Adiabenici] / Parthici Maximi et [M. Aureli(i) Seueri Antonini Pii Aug(usti) et P. Septim(ii)] / Seueri Getae Caes(aris) et Iuliae Domnae [Aug(ustae) matris Aug(usti) et Caes(aris) et castrorum, thermas] / uetustate conlapsas [restituit idemq(ue) / dedicauit].

Nous reproduisons le *CIL*. Il n'est pas certain qu'il s'agisse de thermes, mais cette hypothèse est renforcée par la localisation de l'édifice sur un domaine.

Datation : 198-209. Septime Sévère est Parthicus Maximus en 198. Géta, qui n'est ici que César, titre qu'il reçoit sans doute en 197, est Augustus en 209.

AUBUZZA (Henchir Djezza). Proconsulaire. À 25 km au S.-S.-E. de Sicca.

7) *CIL*, VIII, 16368.

Genio / Imp(eratoris) Caes(aris) Anto/nini Hadriani / Aug(usti), / L. Annaeus Hermes, flam(en) et trib(unus) [p]ar(tis) ? gentis A[– / –], paganicu[m] et portic(um) / et caldar(ium) et chorte(m) cum om/nibus ornamentis a solo ? / s(ua) p(ecunia) fec(it) id(em)q(ue) ded(icauit), curatore Seuero Sil/uan⌜o⌝, Vindicis (filio), flam(ine) p(er)p(etuo).

L'inscription est commentée par R. Rebuffat, *Vocabulaire*, p. 2, 14 et 33-34 : L. Annaeus Hermes construit, outre un *caldarium*, un jeu de balle, un portique et une cour.

Datation : sous Antonin le Pieux (138-161).

AVITTA BIBBA (Henchir Bou Ftis). Proconsulaire. *AAT*, f. 36, Bou Arada, n° 51.

8) *CIL*, VIII, 808.

– – –] ? [– – – / – – –] *et thermis* [– – –

L. 1 : entre les deux lacunes, le *CIL* procure une lecture qu'il considère comme douteuse :] DIVNXII [

Datation : inconnue.

9) *CIL*, VIII, 12274 (= 803).

[Pro salute Im]p(eratoris) Caes(aris) L. Septimi(i) Seu[eri Pii Pertinacis Aug(usti)] Arabici Ad[iabenici / Parthici Max(imi), pontificis] maximi, trib(unicia) pot(estate) XII, im[p(eratoris) XI, cos(ulis) III, pat(ris) p(atriae) et Imp(eratoris) Caes(aris) M. Au]rel[ii] An[tonini Aug(usti) / et P. Septimi(i) Getae], nobilissimi Ca[esaris – – – / – – – / –] Imperatorum [– – Aui]tta thermas s(ua) p(ecunia) f(ecit).

Construction des thermes d'Avitta aux frais d'un particulier.

Datation : 202-204. Septime Sévère est cos III en 202 et imp. XII en janvier 205.

BELALIS MAIOR (Henchir El-Faouar). Proconsulaire. *AAT*, f. 20, Béja, n° 131.

10) *AÉ*, 1978, 864; Mahjoubi, *Henchir El-Faouar*, p. 207-209; Lepelley, *Cités*, II, p. 80, n. 11.

Beatissim[o saeculo inuictorum principum Fl(auii) Valeri(i) Constantini Maximi Victoris semper Aug(usti) et Constantini iun(ioris) et Constanti(i)? glori]/osissimor[um Caes(arum) – – –] / parua solum [– – –] / quo cl(a)usa ? clu[aca ? – – – pro/con]sul(atu) M. Cae<i >on[i(i) Iuliani c(larissimi) u(iri) ? – – – / –] a uetusta[te conlaps ? – – – / – – –

L'inscription a été trouvée dans le vestibule des thermes du forum. Elle est gravée sur un linteau dont A. Mahjoubi suppose qu'il surmontait l'entrée des bains.

L. 4 : A. Mahjoubi propose de restituer *clausa* (avec omission du u après a) et *cluaca* pour *cloaca* (avec u pour o, ce type de substitution étant attesté sur d'autres inscriptions africaines). Il comprend alors que, entre autres travaux, on aurait réparé la conduite qui évacue les eaux du grand bassin du *frigidarium*. Une telle interprétation nous semble très difficile à admettre : si l'on célèbre souvent des adductions d'eau, nous ne connaissons pas une seule autre inscription commémorant des travaux concernant des égouts.

Datation : très probablement 326-333. Les noms et titulatures impériaux sont restitués d'après une autre inscription de Belalis Maior, à savoir *CIL*, VIII, 14436, concernant une reconstruction de la curie sous le proconsulat de M. Caeionius Iulianus. Tout repose donc sur la restitution, à la ligne 5, du nom de ce même proconsul : la lecture proposée par A. Mahjoubi paraît convaincante et entraîne l'identification d'une dédicace à Constantin et aux Césars Constantin II et Constance II, avant que Constant ne devienne lui-même César en décembre 333.

BISICA LUCANA (Henchir Bijga). Proconsulaire. *AAT*, f. 36, Bou Arada, n° 95.

11) *CIL*, VIII, 23380.

– – –]res quidem facere ausi sunt, sollerti industria nullo dispendio ciuium constituit totiusque / [– – –] quodque quorum usus per infinita tempora defuit sua instantia elimauit, adque ad conditoris statuam / [– – cel]eberrimis instituit, luuium quoque cuius incursu ciuitas uexabatur auertit et plat[e]ae splendorem securitate muniuit, thermas quoque / – – – d]ecuriones sportulis munerauit, ciuesque et

populos uniuersos non solum propriae urbis uerum etiam uicinarum epulis quam largissime ministrauit.

P. Gauckler (*BAC* 1894, p. 249-250) propose, à la ligne 2, de corriger *quorum* en *aquarum*, et pense au curage d'un aqueduc ou d'un château d'eau.

Datation : inconnue.

BULLA REGIA (Hammam Darradji). Proconsulaire. *AAT*, f. 26, Fernana, nº 137.

12) *ILAfr*, 454; *AÉ*, 1921, 45; Broise, Thébert, *Thermes memmiens*, p. 347-351, nº 1.

[*Iul*]*iae Me*[*m*]*mia*[*e* / –]*cae Ruf*(?)[*ilianae* ?] *Aemi*/[*liana*]*e Fidia*[*nae*] *claris*/[*simae et sanctis*]*s*[*imae* ? *f*]*eminae* / [*C. Memmii I*]*ul*(*ii*) *Albi*(*i*) *c*[*o*]*nsularis* / [*uiri patr*]*oni et alumni fil*(*iae*) *ob* / [*praecip*]*uam operis sui thermarum* / [*magnifi*]*centiam qua et patriam* / [*suam e*]*xornauit et saluti ciuium* / [*sumptu magnif*?]*ico consulere* / [*– dignata* ?] *est* / [– –] *bene et pius* / [*– – pa*]*tronae et* / [*alumnae* ? – – –

L. 2 : sur la proposition de restitution du nom *Rufiliana*, cf. Broise, Thébert, p. 349-350.

L. 4 : les *ILAfr* proposent *clarissimae et nobilissimae feminae*. Sur la nécessité de repousser *nobilissima* pour *sanctissima* ou un autre superlatif, cf. H.-G. Pflaum, *Titulatures et rang social sous le Haut-Empire*, dans *Recherches sur les structures sociales dans l'antiquité classique (Caen, 1969)*, Paris, 1970, p. 164.

L. 8 : [*magnifi* ou *munifi*]*centiam* : cf. R. Cagnat, *CRAI*, 1920, p. 325-329.

L. 12, dernier mot : les *ILAfr* donnent EIVS. L'examen de la pierre nous paraît imposer PIVS (Broise, Thébert, p. 347, note 1).

L. 14 : sur la proposition de restitution du titre *patrona et alumna*, cf. M. Corbier, *Usages publics du vocabulaire de la parenté : patronus et alumnus de la cité dans l'Afrique romaine*, dans *Africa romana*, VII, p. 829.

Base de statue trouvée dans les thermes de Iulia Memmia.

Datation : 220-240. Le père de Iulia Memmia, C. Memmius Fidus, fut consul en 191-192. Puisqu'il porte le titre de *consularis*, l'inscription est donc postérieure. Bien plus, il était décédé au moment de la dédicace des thermes (Broise, Thébert, inscriptions nºs 2 et 3, p. 350-352, et ici nº 13). La date de son consulat ne fournit donc qu'un *terminus post quem*, d'autant plus qu'il fut gouverneur de province après son consulat. Il faut, par conséquent, s'appuyer sur les données archéologiques afin de cerner la fourchette chronologique.

13) *ILAfr*, 453; *AÉ*, 1916, 76; Broise, Thébert, *Thermes memmiens*, p. 351, nº 3.

C. Memmio, C. fil(*io*)*, Quir*(*ina tribu*)*, / Fido Iulio Albio c*(*larissimae*) *m*(*emoriae*) *u*(*iro*) / [– – –

Partie supérieure d'une base de statue trouvée dans les thermes de Iulia Memmia. Elle fut débitée et sans doute remployée sur place lors des phases ultimes de l'occupation des bains.

14) *Ruines de Bulla Regia*, p. 77 et p. 79, fig. 74.

Venantiorum Baiae

Petits thermes dont le rebord de la piscine du *frigidarium* est souligné par une frise mosaïquée de poissons et de canards encadrant l'inscription insérée dans un cartouche à queues d'aronde.

Datation : inconnue, mais l'installation balnéaire semble tardive.

CARPIS (Mraïssa). Proconsulaire. *AAT*, f. 23, La Goulette, nº 15.

15) *CIL*, VIII, 24106; Ben Abdallah, *Bardo*, p. 203, nº 520.

D. Laelius D. f(*ilius*) */ Balbus, q*(*uaestor*) *pro / pr*(*aetore*)*, assa, destrictar*(*ium*) */ solariumque / faciundu*(*m*) *coerau*(*it*).

Datation : A. Merlin (*BAC*, 1908, p. CLXV-CLXVI; *CRAI*, 1908, p. 121-122) propose d'assimiler le personnage au D. Laelius qui est à la tête de la province d'Afrique en 44-43 av. n.è. La paléographie confirmerait une datation vers le milieu du Ier siècle av. n.è. A. Lézine (*Architecture romaine*, p. 12, note 20) a mis en doute une date aussi haute, sans préciser sa pensée. On notera cependant, comme le souligne A. Merlin, la forme archaïque *coerauit* et le mot *destrictarium*. Ce dernier n'est attesté qu'une seule autre fois, à Pompéi, dans les thermes de Stabies, par une inscription attribuée aux années 80-50 av. n.è.

EL AOUJA. Proconsulaire. *AAT*, f. 37, Zaghouane, sur la voie ferrée entre les stations de Smindja et Pont du Fahs.

16) Lapeyre, *BAC* 1934-1935, p. 322-323.

Omines [*int*]*rent et can*/*es detraent, / ego Esizosus / fabricabi et pe*/[*r*]*feci, qui me que*/[*r*]*et credit op*(*us*) *l*/[*e*]*ue, inbenit.*

Inscription sur mosaïque. La pièce mesure environ 2,45 × 2,10 m, et le texte occupe 1,20 × 1,32 m. À proximité immédiate se trouve un hypocauste : selon toute probabilité, il s'agit de bains privés, ce que confirme le texte.

Omines pour *homines*, *detraent* pour *detrahant*,

Esizosus pour *Exitiosus*, *queret* pour *quaeret*, *credit* pour *credat*, *inbenit* pour *inuenit*.

Datation : inconnue.

EL HAOURIA. *AAT*, f. 41, Djebel Fkirine, n° 38.

17) *CIL*, VIII, 23131; Merlin, *CRAI* 1907, p. 801-803.

Inuide liuide titula ta/nta quem adseueraba/s fieri non posse, perfecte / sunt dd(ominis) nn(o)ss(tris), mi/nima ne contemnas.

L. 1 : *titula* sans doute pour *titulum*, l'inscription dédicatoire et donc la construction (Merlin). On peut comprendre *Inuide liuide (uide) titulum tantum*...

L. 4 : *dd(ominis) nn(ostris) s(aluis ?)* (*CIL*).

Le contexte archéologique est très incomplètement connu (L. Poinssot, *Mosaïques d'El-Haouria*, dans *Premier congrès de la Fédération des sociétés savantes de l'Afrique du Nord, Alger, 10-11 juin 1935*, Alger, 1935, p. 183-206). Il s'agit très probablement de bains (une des salles possédait un hypocauste) dépendant d'une villa. On en connaît surtout le secteur froid. Les pièces, en enfilade, sont ornées de mosaïques. Le pavement de la deuxième représente Athéna et Poséidon attendant le résultat du jugement concernant leur dispute à propos de la possession de l'Attique, celui de la troisième porte une grande tête d'Océan et les génies des saisons associés à des hippocampes. L'inscription, lisible à partir de la deuxième salle, orne le seuil unissant ces deux pièces (*Inv. mos.*, II, n° 319).

Datation : première moitié du IV[e] siècle? (Poinssot, p. 204, pour des raisons stylistiques et paléographiques; cf. aussi Dunbabin, *Mosaics*, p. 261).

ES SEDRIA. Byzacène. *AAT*, f. 51; Djemmal, à 2,6 km au N.-E. du n° 9-11.

18) *ILTn*, 147; *AÉ*, 1950, 141; R. Mouterde, *Mélanges de l'Université Saint Joseph, Faculté orientale de Beyrouth*, 27, 1947-1948, p. 357-358.

Cucias Siuarimue [*s*] */ siluim, leuor, / si laudas labas, si ui/tuperas sudas, in/tra fruer Vaias / quas perfici dene/gauas.*

L'inscription provient de thermes privés dépendant d'une maison. On en connaît le *frigidarium* (env. 8 × 4,30 m) équipé d'une piscine communiquant avec une salle dont le seuil mosaïqué portait ce texte (Poinssot, *BAC* 1928-1929, p. 41-45). Ce dernier n'est connu que par deux copies imparfaites (Poinssot, *ibid.*; Contencin, *BSAS* 1929-1930, p. 36). Elles permettent cependant de comprendre les quatre dernières lignes qui recoupent d'autres textes (*fruer* = impératif de *frui*, archaïquement suivi de l'accusatif). En revanche, les deux premières apparaissaient incompréhensibles jusqu'à la proposition de lecture de R. Mouterde.

L. 1 : R. Mouterde propose d'identifier les *Cucias aquas*, source célèbre de la Mer éthiopienne (Pline, *NH*, VI, 173). Les copies donnent ensuite *SI VARIMVE*. Le même auteur propose, à titre d'hypothèse, S⌜yb⌝arim, la source Sybaris, plutôt le fleuve du golfe de Tarente que la source du Parnasse ou des environs de Krisa.

L. 2 : *SILVIM LEVOR*. R. Mouterde propose de lire *lu⌜e⌝m*, le futur de *luere*, baigner, avec sens réfléchi et régime à l'accusatif. Il conçoit alors le début du texte comme un dialogue entre un baigneur et le tenancier des thermes : « Si je puis me baigner? Dans les eaux du Cucios ou du Sybaris, je suis soulagé ». Il est plus simple de penser que c'est le constructeur des thermes qui célèbre son œuvre : « Si je peux me baigner dans les eaux ..., je suis soulagé » = l'utilisation de mes bains me soulagera comme si je me plongeais dans les eaux...

On notera les nombreux africanismes : *labas* pour *lauas*, *Vaias* pour *Baias*, *denegauas* pour *denegabas*.

Datation : inconnue.

FUNDUS BASSIANUS (Sidi-Abdallah). Proconsulaire. *AAT*, f. 6, Djebel-Achkel, à 6 km à l'Ouest du n° 1.

19) *CIL*, VIII, 25425; P. Gauckler, *NAMS*, 15, 1908, p. 399-405.

Splendent tecta Bassiani fundi, cognomine Baiae / Inuent<*a*>*e lucisq*[*ue*] *magis candore relucen*[*t*]. */ Disposuit facere* [– –]*DICATIN*[–] */ Oppositos m*[– –] */ Nomine Sidon*[*ius* – –] */ Iure sub a*[– –].

Mosaïque trouvée dans les bains, ou à proximité immédiate des bains d'un domaine. La salle mesure environ 5,60 × 4 m. La bordure de la mosaïque est constituée de « dauphins à la queue recourbée en volute, alternant avec des tridents et des coquillages pointus, en forme de cornet » (Gauckler, p. 401). Elle encadre une scène marine : pêcheurs sur une mer poissonneuse; constructions sur le littoral. L'inscription, tracée dans un cadre rectangulaire dessiné par un double filet noir (1,60 x 0,80 m), couvrait le seuil. Nous avons laissé en majuscules les premières lettres des six vers pseudo-hexamètres, qui forment l'acrostiche *Sidoni*, très certainement le nom du propriétaire mentionné à la ligne 5.

L. 1-2 : on peut rattacher *inuentae* à *cognomine*, l'accord se faisant, par attraction, avec *Baiae* (*invenire cognomen* : recevoir un surnom). On comprend alors que le *fundus* a été surnommé Baies, et brille plus que cette dernière de l'éclat de la lumière (P. Monceaux, *RA* 1906, p. 466, ou *ILTn*, 1184 :

inuente pour *inuento*). On peut aussi comprendre *inuentae lucis* pour *nouae lucis* (*CIL*).

Datation : IV^e siècle? (Gauckler, d'après le style de la mosaïque et la forme des lettres); extrême fin IV^e siècle ou V^e siècle? (Dunbabin, *Mosaics*, p. 129, note 78).

HENCHIR FAROHA. Byzacène. *AAT*, II, f. XXX, nº 251.

20) *CIL*, VIII, 23690.

– – –]*sis balne*[*um ex*]*struxit*

Les lettres mesurent 9 cm de hauteur (Toussaint, *BAC* 1899, p. 217, nº 85) : il s'agit probablement d'un monument public.

Datation : inconnue.

HENCHIR HAOULI : RESPUBLICA ... SINSENSIUM. Proconsulaire. *AAT*, II, f. Jama, à 500 m au Sud du nº 137. Ce point correspond au lieu de la découverte de l'inscription, mais il est possible que celle-ci n'ait pas été trouvée *in situ*.

21) *ILTn*, 622; *AÉ*, 1934, 133; Lepelley, *Cités*, II, p. 253, n. 1; Ben Abdallah, *Bardo*, p. 111, nº 289.

Saeculo felic[*issimo – – –*] / *dd*(*ominorum*) *nn*(*ostrorum*) *Fl*(*auii*) *Constanti et Fl*(*auii*) *Con*[*stantis – – –*], / *administrantibus etiam* / *Fl*(*auio*) *Dardanio amp*(*lissimo*) *proc*(*onsule*) *c*(*larissimo*) *u*(*iro*), *et l*[*a*]*egatis* [*– – – / p*]*ulcerrimum factum cum porticus* [*– – – / –*]*turpia foedabantur ad statum* [*– – – / pisc*]*inalis ad restaurationem d*[*– – – / –*]*s colitumque nitent soliar*[*em cellam – – / –*] *oleum a fundamentis perc*[*– – – / –*] *proneum aquiducti a fu*[*ndamentis – – – / –*]*ium solium uero inst*[*aurauit ? – – – / –*]*t C. Aurelius Stat*[*ianus – – – / –*] *cur*(*ator*) *r*(*ei*) *p*(*ublicae*) *una cum omn*[*ibus decurionibus ? – – – /– –*]*sinsensium perfecit et* [*dedicauit*].

Cette inscription est analysée par A. Merlin et L. Poinssot (*MémSNAF*, 78, 1934, p. 1-11). Les auteurs pensent que la totalité du texte concerne la restauration de thermes dont les constructions [*per rudera*] *turpia foedabantur* ont été ramenées *ad statum* [*meliorem*] ou [*pristinum*]. L. 8 : *colitum* pour *cultum*. L. 9 : *oleum*, l'huile : mention d'un local [*ad conseruandum*] *oleum*? L. 10 : *proneum* = *pronaum*, porche? L. 13 : *cum omn*[*ibus decurionibus et uniuerso populo*]? Les autres propositions de restitution ont été intégrées dans le texte.

Datation : 340-350, durant le proconsulat de Flavius Dardanius, sous le règne de Constant et Constance II.

KARTHAGO (Carthage). Proconsulaire. *AAT*, f. 15, La Marsa, nº 1.

22) *CIL*, VIII, 12513; *ILTn*, 890; Cagnat, *RA* 1887, p. 170-179.

[*Ex*] *permissu* [*– –*] *Optimi Maximique principis Imp*(*eratoris*) *Caes*(*aris*) / *T. Aelii Hadria*[*ni Antonini A*]*ug*(*usti*) *Pii* [*Britt*(*anici*) ? *Ge*]*rmanici Dacici*, [*po*]*nt*(*ificis*) / *maximi*, *cos*(*ulis*) *IIII*, *t*[*ribunicia*]*e potesta*[*tis –*]*I*, *p*(*atris*) *p*(*atriae*), *pro*[*consulis –*] / *et M. Aelii* [*Aurelii Veri Cae*]*s*(*aris*) *ceterum*[*q*]*ue liberorum* [*eius – / – aquam magno u ?*]*sui futuram thermis* [*– / – – cir*]*cuitum marm*[*oribus – – / – –*]*it pra*[*eterea ? – –* / lignes perdues en nombre inconnu / *– –*]*s et orn*[*amentis – – / –*]*bus colonia Con*[*cordia Iulia Karthago – / –*] *beneficiis eius au*[*cta – – / –*]*us Val*[.].

L. 1 : dans la lacune, [*domini nostri*] (Cagnat) ou [*et uoluntate?*] (*CIL*).

L. 3 : *potesta*[*tis –*]*I* ou *potesta*[*tis –, imp. I*]*I*.

L. 5 : la restitution d'*aquam* découle de l'hypothèse selon laquelle le mot *futuram* ferait allusion à l'achèvement prochain de l'aqueduc de Zaghouan.

Dernière ligne : le *CIL* propose de restituer un *–*]*us Val*[*–, curator rei publicae*, qui serait le dédicant. L'existence d'une curatelle à cette date paraît peu vraisemblable : cf. la répartition chronologique des curateurs de cités africaines dans Jacques, *Liberté*, p. 222 sq.

L'inscription est gravée sur une plaque de marbre brisée en plusieurs fragments dont la plupart sont perdus. Elle a été trouvée dans les thermes d'Antonin : selon toute probabilité, il s'agit de la dédicace de l'édifice.

Datation : 145 (157?)-161, sous le règne d'Antonin. Cette inscription est habituellement datée de 145 (par exemple Picard, *BAC* 1946-1949, p. 219-221; Lézine, *Carthage. Utique*, p. 71; Jouffroy, *Construction publique*, p. 227). En réalité, l'année 145 n'est qu'un *terminus ante quem non* car elle correspond au quatrième et dernier consulat de l'Empereur. En revanche, tous les titres qui lui sont attribués étant antérieurs à cette date, ou de datation inconnue, et dans l'ignorance où nous sommes de la numérotation de ses autres fonctions, rien ne permet d'exclure une date postérieure. On notera d'ailleurs qu'une dédicace du bâtiment vers la fin du règne expliquerait que la mise en place de sa décoration ne soit célébrée qu'en 162, l'année suivant la mort d'Antonin (cf. ci-dessous, nº 23). Cette hypothèse est renforcée par les noms *Germanicus* et *Dacicus* qui, d'après D. Kienast, sont pris en 157.

23) *AÉ*, 1949, 27.

Pro salute Imp(eratoris) Caes(aris) M. A[urelii Antonini Aug(usti), pont(ificis) max(imi), trib(unicia) potest(ate) XVI, cos(ulis) III et Imp(eratoris) Caes(aris) L. Aureli(i) Veri Aug(usti), trib(unicia)] potest(ate) II, cos(ulis) II, / Diui Antonini filiorum, D[iui Hadriani nep(otum), Diui Traiani Parthici pronep(otum), Diui Neru]ae a[bnep(otum) totius]que domus eorum, / col(onia) Con(cordia) Iul(ia) Karthag[o – – A]ugus[t – –] numidic(is) donauit, / Q. Vocon[ius Saxa Fidus, u(ir) c(larissimus), procos(ul) prou(inciae) Africae, dedicauit – –]o.

Inscription gravée sur les deux faces d'un bloc d'entablement provenant des grands thermes d'Antonin. L. 3 : G. Picard (*BAC* 1946-1949, p. 219-221) restitue *et columnis* ?] *numidic(is)*, pensant à la mise en place des colonnes des palestres. Il ne s'agit, sans doute, que de la décoration du bâtiment.

Datation : 162, sous le règne de Marc Aurèle et L. Vérus.

24) *AÉ*, 1949, 28; Picard, *BAC* 1946-1949, p. 221-222; Lepelley, *Cités*, II, p. 16, n. 20.

[Ddd]ominis) nnn(ostris) Valentiniano, [Te]odosio et Arcadio, / [Iun]iorinus Polemius u(ir) c(larissimus) proconsule prouinc[iae / Africae – – –]e dignissimo decora[– –] / almae Karthagi[nis – – –

Grands thermes d'Antonin. Ce texte est gravé sur le même bloc d'entablement que l'inscription précédente n° 23, en dessous de cette dernière. Toujours comme la précédente, elle court sur les deux faces.

Datation : entre 388 et 392, dates entre lesquelles il faut placer le proconsulat de Felix Iuniorinus Polemius (Picard : plutôt en 389?), sous le règne de Valentinien II, Théodose et Arcadius.

25) *CIL*, VIII, 24582; Lepelley, *Cités*, II, p. 14, n. 12.

s[– – –] / ther[m– – –] / exquisitis a solo [– – –] / decoro cult[u dedicante / A]cone Catullino, c(larissimo) u(iro) [– – –

La restitution du mot *thermae* est très probable, ce fragment de plaque de marbre ayant été trouvé dans une salle chauffée balnéaire (Delattre, *BAC* 1908, p. CCII). Les publications ne précisent pas si les fragments conservés correspondent bien au début des lignes.

Datation : avril 317-août 318, période durant laquelle Aco Catullinus est proconsul d'Afrique. Cette datation renforce l'hypothèse de l'attribution à la même inscription de *CIL*, VIII, 24560 qui comporte une dédicace à Crispus, Constantin et, sans doute, Licinius, Césars depuis mars 317.

26) *ILTn*, 1093; Lepelley, *Cités*, II, p. 15, n. 14.

– – – Fl(auius) Dar ?]danius thermis procon[sul – – –

Nous suivons C. Lepelley qui, à la suite d'*ILTn*, 622, propose d'attribuer ces travaux de construction ou de restauration de thermes au proconsulat de Flavius Dardanius. Ce fragment d'inscription a été trouvé hors contexte, sur la colline de Byrsa.

Datation : 340-350, période durant laquelle il faut placer ce proconsulat, sous le règne de Constant et Constance II.

27) *CIL*, VIII, 13473; Monceaux, *RA* 1906, p. 273-274, n° 174.

Attalus ha[ec f]eci [rebus sple]ndore paratis, / quas fudi ga[udens igni]s ui tecta dicare / Vulcano qui [– –]us haec linqu[ere – / – –]m canente s[enecta] / natis cu[– –]s olim [– –] / mortal[– –]ui cogar[– –

Dédicace métrique gravée sur une plaque de marbre blanc dont on a retrouvé treize fragments dans les ruines de Damous-el-Karita (Delattre, *MEFR* 1892, p. 271). Nous suivons P. Monceaux qui souligne que les restitutions sont très incertaines. Le texte doit se rapporter à des thermes, comme le suggère la mention de Vulcain (cf. n° 66 ou les poèmes de Felix, Riese 210 et 212).

Datation : époque vandale. Attalus est inconnu.

MEMBRESSA (Mejez el Bab). Proconsulaire. *AAT.*, f. 27, Medjez-el-Bab, n° 19.

28) *CIL*, VIII, 1295.

[Pr]o salute Imp(eratoris) Caes(aris) M. Anton[ii Gordiani Aug(usti)? – – – / –t]hermarum certatim singulo[– – – / –]itnae apodyterium et seru[– – – / ex]struxit marmoribus columni[s – – – / ob qua]rum rerum dedicationem [– – –

Datation : le *CIL* propose, pour le nom de l'Empereur, la restitution M. Anton[ini]. Tous les M. Antoninus (Marc Aurèle, Caracalla, Élagabal) sont, en fait des M. Aurelius Antoninus : l'inversion serait surprenante. Nous pensons donc aux Gordiens, et, étant donné l'extrême brièveté du règne des deux premiers (238), à Gordien III, *Imp. Caes. M. Antonius Gordianus Aug.* (238-244).

29) *CIL*, VIII, 1304.

– – – th]ermarum [– – –

Le *CIL* donne deux lignes fragmentaires réparties sur deux fragments distincts. Hors la mention de *thermae*, le reste du texte ne nous paraît pas susceptible d'une interprétation satisfaisante.

Datation : inconnue.

30) *CIL*, VIII, 25836; Lepelley, *Cités*, II, p. 141, n. 2.

Victoriis Au[gustis] / Imp(eratoris) Caes(aris)

M. Claudi(i) Taciti Pii Felicis Aug(usti), pont(ificis) max(imi) [– – –], */ Q. Numisius Primus aedilic(ius) du<u>muiralic(ius)* [– – – *statuam quam ? statuas quas ?*] */ ex HS(estercium XVI mil(ibus) n(ummum) facere promiserat, mul[tiplicata pecunia, – – – cum] / Numisiis Praetextato et Primo fili(i)s et Nonia* [– – –] */ et certamina pugilum edidit quam et* [– – –

Base de statue. P. Gauckler considère cependant le bloc comme un linteau provenant d'un monument élevé en l'honneur des victoires de Tacite (*BAC* 1902, p. 432-433 : 1,12 × 0,57 × 0,60 m).

Datation : règne de Tacite (275-276).

31) *CIL*, VIII, 25837; Lepelley, *Cités*, II, p. 141-142, n. 3.

Saluis / dd(ominis) nn(ostris) Honorio et / Theodosio p(er)p(etuis) Augg(ustis), / administrante Q. Sen/tio Fabricio Iuliano / u(iro) c(larissimo) iterum procos(ule) u(ice) s(acra) i(udicante), / statuas et ornatum piscinales conlocauit / M. Aurelius Resti/tutus, ex toga(to), cur(ator) / r(ei) p(ublicae) cum splendi/do ordine suo.

L. 8 : ex togato signifie que le dédicant est ancien avocat.

Base rectangulaire en forme d'autel (Gauckler, *BAC* 1894, p. 272-273). L'inscription *CIL*, VIII, 1297, reproduite d'après une mauvaise copie, semble identique et ne représenter qu'une deuxième version du même texte.

Datation : 412-414, dates du proconsulat de deux ans de Q. Sentius Fabricius Iulianus, sous le règne d'Honorius et Théodose II.

MIDIDI (Henchir Midîd). Byzacène. *AAT*, II, f. 36, El Ala, nº 4.

32) *CIL*, VIII, 11775 (= 609).

– – –]*e se[m]iple[nas ? – –] quas Papius* [– – *i*]*n priuato solo suo suis sumtibus [– – / – – –]is mididit[– – a]edificauit Pa[pius – – anus filius eius patriae suae [– – / – – – t]herma[– –]n lauat[– –*

Inscription en trois fragments distincts.

L.3 : le *CIL* (Mommsen) suggère [*lege harum t*]*herma*[*rum more urba*]*n(o) lauat(ur)*?

Datation : inconnue.

MOKNINE (environs). Byzacène. *AAT*, f. 52, Moknine, à 10 km au Sud de la ville.

33) Yacoub, *Colloque AFN*, II, p. 335-336.

Quid p/abes, pal/les, fru/er Bai/as quas tu / negabas fieri.

Pabes pour *paues*; impératif *fruer(e)*. Mosaïque «d'un établissement thermal de dimensions fort modestes» : elle pave «une grande pièce dans laquelle on doit sans doute reconnaître l'*apodyterium*». Dans le médaillon central, un cocher vainqueur, monté sur son char, brandit une tablette sur laquelle est portée l'inscription.

Datation : milieu du Vᵉ siècle, d'après «un contexte archéologique assez précis» (p. 327). Nous n'en connaissons cependant rien (p. 340 : «présence de céramique sigillée claire D»).

MUNICIPIUM AURELIUM COMMODIANUM... (Henchir Bou-Cha). Proconsulaire. *AAT*, f. 30, Oudna, nº 76.

34) *CIL*, VIII, 23964 (= 828); Lepelley, *Cités*, II, p. 77, n. 2, Rebuffat, *Vocabulaire*, p. 21-22. *CIL*, VIII, 23965 est une réplique qui ne se distingue guère que par le découpage des lignes (*AÉ*, 1894, 51).

Magnilianorum / Q. Vetulenius Vrbanus Herennianus / fl(amen) p(er)p(etuus), cur(ator) r(ei) p(ublicae), apoditerium nouum / in dextera cellis exeuntibus / a solo constructum, piscinas duas / cetera restaurata adq(ue) statuis / marmoribus tabulis pictis / columnis ingressu cellaru[m] / alisq(ue) rebus ornata sumtu proprio / cum Magniliano filio suo / florentissimo adq(ue) prudentissi[mo] / adulescenti, uoto omnium ciuium / perfecit adq(ue) dedicauit et univers (a)e pleui epulu(m) per tridu(u)m dedit nec / non et ludos scenicos exibuit.

L. 5 : *CIL* 828 : *scalas duas*, lecture de Willmanns qui avait revu l'inscription. La correction de Toussaint, reprise par *CIL*, VIII, 23964 (*BAC* 1893, p. 209-210), paraît cependant s'imposer, d'autant plus qu'elle s'appuie sur les deux versions du texte.

Datation : inconnue. L'agglomération est sans doute érigée en municipe sous Commode (Gascou, *Politique*, p. 164-165), mais ni la mention de la *res publica*, ni celle d'un curateur (Jacques, *Liberté*, p. 244) ne permettent d'assurer que la *civitas* a déjà obtenu ce titre. Cependant, plusieurs indices font penser à une date qui ne saurait être antérieure au IIIᵉ siècle : *signum* au génitif en tête du texte, présence d'un curateur qui n'est que flamine et dont, de surcroît, ni la tribu, ni la filiation ne sont indiquées (Lepelley : dernier tiers du IIIᵉ siècle au plus tôt).

MUSTIS (Henchir Mest). Proconsulaire. *AAT*, II, f. Jama, nº 3.

35) *CIL*, VIII, 16400; Lepelley, *Cités*, II, p. 148, n. 8.

Ddd(ominis) nnn(ostris) Valentiniano, Valenti et Grat[iano – –], / Sextio Rustico u(iro) c(larissimo) procons[s](ule) p(rovinciae) A[fr]i[cae et – – / – u](iro) c(larissimo) legato Numidiae, balneae quae i[– – /] redintegrat<a>e sunt deuotione totius ordini[s – – / –] cur(ator) r(ei) p(ublicae) opus et sollicitudine et sumtibus adi[uuit – –

Datation : 371-373, époque du proconsulat de Sextius Rusticus Iulianus, sous le règne commun de Valentinien, Valens et Gratien.

NARAGGARA (Sakiet Sidi Youssef). Proconsulaire. *AAAlg*, f. 19, El Kef, n° 73.

36) *CIL*, VIII, 16812 (= 10766); *ILAlg*, I, 1187; Lepelley, *Cités*, II, p. 150, n. 3.

[*Pro salute dd*(*ominorum*) *nn*(*ostrorum*) *Imp* (*eratoris*) *Caes*(*aris*) *C. Aureli*(*i*) *Valeri*(*i*) *Diocletiani et Imp*(*eratoris*)] *Caes*(*aris*) *M. Aureli*(*i*) *Valeri*(*i*) *M*[*aximiani – – –*]*iridi* / [– – –] *coeptas tantum et per longam annorum seriem* [– / – – –]*onus partim sua propria et ciuium liberalitate* [– / – – –] / *patriae futurum et usibus earumdem therma*[*rum* – / – – – *ded*]*icauit.*

L. 2 : Le nom de Maximien a été martelé. L. 3 : «*coeptas* se rapporte certainement à *thermas*» (*ILAlg*). L'hypothèse de thermes commencés depuis longtemps et laissés inachevés est étayée par le fait que cette inscription a été découverte dans un édifice balnéaire.

Datation : 286-293, durant le règne de Dioclétien et Maximien, avant la désignation des Césars.

SIAGU (Ksar ez Zit). Proconsulaire. *AAT*, f. 39, Hammamet, n° 4.

37) *CIL*, VIII, 24090.

– – –]*ici max*[*imi* ? – – – / – – – *thermas* ? *d*]*ilapsas et defo*[*rmes* ? – – – / – – – *s* ?]*oliumq*(*ue*) *fl. po*[– – –

L. 2 : *dilapsas* ou *conlapsas* (*CIL*). Gauckler, *BAC* 1899, p. CLXXX : *defo*[*rmi caligine* ?].

P. Gauckler reconnaît dans le bâtiment d'où provient ce texte un établissement balnéaire. Il propose donc de restituer *thermas* (l. 2) et *solium* (l. 4). Nous ne comprenons pas l'abrévation qui suit ce dernier mot.

Datation : inconnue. Pour P. Gauckler, «la forme des lettres, irrégulière et négligée, indique une assez basse époque».

SIDI BOU ALI (environs). Byzacène. *AAT*, f. 44, Sidi Bou Ali.

38) Foucher, *Karthago* 1958, p. 134.

[*S*]*abinianus* / *Senurianus* / *pingit et pa<u>imentau<i>t* / *bene laua/re.*

Mosaïque de thermes attenant à une villa. L'inscription est dans un cadre à queues d'aronde. À la fin du texte, «feuille cordiforme et fleur en bouton». À droite du cadre, coq et phallus. Le même Sabinianus a également signé un petit tableau représentant une femme en buste.

Datation : le pavement originel (III^{e} siècle?) a subi de nombreuses restaurations. L. Foucher rapproche les interventions de Sabinianus d'une autre restauration signée par un certain Guntha Iuuenis, nom qui renvoie à l'époque vandale. L. Foucher pense que les thermes sont encore utilisés à l'époque byzantine, à laquelle il attribue une ultime réparation de la mosaïque.

SIDI-GHRIB. Proconsulaire. *AAT*, f. 22, Tunis, à proximité des points n^{os} 74 et 75.

39) L. Ennabli, *Mts Piot*, 68, 1986, p. 56-57.

Plus feci quam potui, minus quam uolui; *si placet commune est*, / *si displicet nostrum est*; *hic sunt tria uerua, catu, sedes ebria.*

Inscription musive placée sur la face verticale, tournée vers le *frigidarium*, de la marche-margelle de la piscine occidentale (champ épigraphique, cerné d'un filet noir : 2,80 x 0,30 m).

La fin du texte est difficile. L. Ennabli propose de lire *uerua* pour *uerba*, selon un africanisme courant, et *catu* pour *cato* (*catus* : l'homme avisé). Elle traduit alors : «Encore trois mots : pour l'homme avisé, c'est un séjour plein de charmes».

Datation : V^{e} siècle.

SUFETULA (Sbéitla). Byzacène. *AAT*, II, f. XLVIII, Sbeitla, n° 18.

40) *ILAfr*, 139; Duval, *Inscriptions de Sbéitla*, 64.

Carpenti / *L. Valgio*, *L. fil*(*io*), *Quir*(*ina tribu*), *Forti*, *fl*(*amini*) *p*(*er*)*p*(*etuo*), / *eximiae adfectionis et* / *praestantiae in singulos* / *uniuersosque uiro*, / *Antonii Priscianus et* / *Argentius et Aelius* / *Maiulus parenti incom/parabili.*

Base de statue prise dans un mur du vestibule des grands thermes, face à l'entrée : en place ou remploi.

Datation : première moitié du III^{e} siècle? (Présence d'un *signum*, mais maintien de la mention de la tribu et de la filiation).

41) *ILAfr*, 141; *AÉ*, 1921, 30; Lepelley, *Cités*, II, p. 310, n. 11; Duval, *Inscriptions de Sbéitla*, 81.

– – – *cellam*?] *piscinalem thermarum hiemalium squallentem* [– – –

Le texte est gravé sur quatre blocs faisant partie d'un entablement et retrouvés dans les grands thermes. Ils en proviennent probablement, quoique leur origine reste l'objet d'un doute.

Datation : inconnue, mais s'il faut mettre cette inscription en relation avec la suivante, cette restauration pourrait être attribuée à la Tétrarchie.

42) Duval, *Inscriptions de Sbéitla*, 33.

– – –]s semper [*Augustorum? – – inuic?*]*tissimorum Caes*[*arum – – –*

Le texte est gravé sur deux blocs trouvés dans les grands thermes et faisant partie d'un entablement. Leurs dimensions et celles des lettres suggèrent qu'ils appartiennent à la même inscription ou au même ensemble d'inscriptions que le document précédent.

Datation : Tétrarchie?

43) *ILTn*, 371; Duval, *Inscriptions de Sbéitla*, 82.

– – –] caldari[*– – – / – – –*]*a*

Grands thermes. «Corniche de pierre découverte dans le bain chaud» (Poinssot, Lantier, *BAC* 1923, p. CXXVII).

Datation : inconnue.

44) *AÉ*, 1989, 801; Duval, *Inscriptions de Sbéitla*, 40.

B(*onis*) *b*(*ene*), *m*(*alis*) *m*(*ale*).

Dans des thermes dont on ne connaît qu'une seule salle, elle-même partiellement dégagée. Les dimensions de la partie visible (11,40 × plus de 11,67 m) laissent penser que nous sommes en présence d'un établissement public. Il s'agit sans doute d'un vestiaire, équipé de bancs. Le sol est pavé d'une mosaïque blanche dans laquelle, près d'une porte, est inséré un panneau comportant un cratère sous lequel se trouve l'inscription (Duval, *BAC* 1970, p. 297-299).

Datation : inconnue.

SULLECTHUM (Salakta). Byzacène. *AAT*, f. 54, Mahdia, nº 136.

45) Beschaouch, *Rend. Lincei*, 1968, p. 59-68.

En perfecta cito Baiaru(*m*) *grata uoluptas*, / *undantesque fluunt aq*(*uae*) *saxi de rupe sub ima*, / *nisibus hic nostris prostratus libor anhelat*, / *quisquis amat fratrum ueniat mecumq*(*ue*) *laetetur*.

Inscription musive, dans un cartouche à queues d'aronde inséré dans un tapis géométrique, sur le perron de la piscine du *frigidarium*. Le texte est analysé par A. Beschaouch, qui en donne une traduction (quatrain en hexamètres dactyliques avec de nombreuses réminiscences virgiliennes).

L. 3 : *libor* pour *liuor*.

Datation : IIIᵉ-IVᵉ siècle. A. Beschaouch propose le IIIᵉ siècle, mais aucun de ses arguments ne permet d'écarter une date plus tardive.

THALA (Thala). Byzacène. *AAT*, II, f. Thala, nº 77.

46) *CIL*, VIII, 23293.

[*Pro salute et in*]*columita*[*te – – – / – – –*]*ssimoru*[*m – – – / – – – t*]*hemas qu*[*ae – – – / – – – pe*-]*cunia exstr*[*uxit ? – – – / – – – per –*] *Scipionem* [*curatorem ? – – – / – – – p*]*roconsulat*[*u – – –*

Datation : P. Gauckler (*BSNAF* 1897, p. 305) a émis l'hypothèse d'une dédicace à Dioclétien et Maximien. L'état du texte ne permet pas d'être aussi précis.

THEMETRA. Byzacène. *AAT*, f. 45, Halk el Menzel, nº 15.

47) *AÉ*, 1958, 157; L. Foucher, *Thermes romains des environs d'Hadrumète*, Tunis, 1958, p. 25-26.

HAEC EST FORTVNA / CVRARIAE / FORTVNATAE.

Sur un socle placé dans la niche du *frigidarium*. On peut comprendre qu'il s'agissait de la statue de la Fortune de Curaria Fortunata, propriétaire de l'établissement (Foucher). Le gentilice apparaît cependant extraordinaire. On a donc proposé de lire *cur (iae) Ar(r)iae*, la Fortune de la curie Arria, tirant son nom du gentilice de l'Empereur Antonin (G. Picard, *BAC* 1954, p. 112), lecture acceptée par Gascou, *Politique*, p. 220, note 1, qui pense cependant que l'indice est trop mince pour en conclure que Themetra était un municipe ou une colonie d'Antonin. Lors d'une discussion, X. Dupuis nous a aussi suggéré la lecture *cura Ar*(*riae*) *Fortunatae* (*posita*). On aurait plutôt attendu *curante Ar*(*r*)*ia Fortunata*, ou *curam agente*.

48-A) Foucher, *ibid.*, p. 19-20 et pl. VI-a.

Inuide intra lauare.

Mosaïque sur le seuil de la porte d'entrée des thermes, située à l'Ouest.

(ici, pl. LVI-1). Palme à droite.

Datation : époque sévérienne?

48-B) Foucher, *ibid.*, p. 19-20 et pl. VII-a.

Si lauisti ha [*– – / QVAVN* [*– –*].

Mosaïque de la porte donnant accès, à partir du Sud, à la salle commandant le *frigidarium*. Deux phallus sont représentés sous l'inscription. *QVAVN* : [*thermas* ou *baias*] *quas n*[*egabas fieri*] ?

Datation : époque sévérienne?

THIGNICA (Aïn-Tounga). Proconsulaire. *AAT*, f. 28, Oued-Zerga, nº 109.

49) *CIL*, VIII, 15204 (= 1412); Lepelley, *Cités*, II, p. 196, n. 7.

– – – aquae] *ductos taetra ac deformi caligine mersos et nullo felici aspect*[*u gaudentes ? – – –*]*ualet in sple*[*– – –*]*met*[*– – –*] *gemino prouisionis* [*– – –*] *beneficio quae usui* [*priuato ? ero*]*gatur lauacris praestitit quae hac uiduata on*[*– – –*]*ieri ciuibus* [*– – –/– – – administratione* ou *proconsulatu Ae*]*mi*-

li Flori Paterni u(iri) c(larissimi) et inlustris et Eri Fani Geminiani u(iri) c(larissimi) le(gati), C. Vib[– – – C]andido fll(aminibus) p(er)p(etuis), dd(uumuiris) [– –] *sumtu publico* [*restituit* ?] *et dedicauit*.

Inscription gravée sur quinze fragments d'architrave. Le sujet de *dedicauit* est perdu : il s'agissait sans doute d'un *curator rei publicae* (Lepelley).

Datation : 393, d'après le proconsulat d'Aemilius Florus Paternus.

THUBURBO MAIUS (Henchir Kasbat). Proconsulaire. *AAT*, f. 37, Zaghouane, nº 67.

50) *ILAfr*, 273 A et B; *AÉ*, 1916, 87, 88; Merlin, *BAC* 1916, p. 41-50; Lepelley, *Cités*, II, p. 200, n. 11; Ben Abdallah, *Bardo*, p. 136, nº 357; Rebuffat, *Vocabulaire*, p. 26-27.

Face A – – – –/ *cum*[-]*me* [. *thermas a*]*estiuale*[*s* – –/] *eorum* [- *desi*]*derio* [–] *popu*[*l*-] *dolori* [– –] / *et non* [-]*ris oper*[-]*edib*(ou *p*)*e*[-] *praecisis* [-]*us mo*[. /]*que hu*[*more iam* ? *supe*]*rfluo* [*m*]*agis fl*(ou *i*)*eban*[*t qu*]*am pro*[*ba* ou *lue*]*bant, uigili cura sollertique* / [*lab*]*ore inpens*[*o i*]*ntra septimum mensem, adiecti*[*s*] *omnibus perfectisque cunctis* / *quib*[*u*]*s lauacra indigebant, Ann*[*i*]*us Namptoius, fl*(*a*)*men p*(*er*)[*p*](*etuus*)*, iuris consultus,* [*magister*] / *studi*[*or*]*um, cur*(*ator*) *reip*(*ublicae*)*, cum Thu*[*burbitan*]*ae urbis florentissimo sena*[*tu*] / *c*[*u*]*n*[*ct*]*aque eius p*[*l*]*e*[*be* / *per*]*feci*[*t, e*]*xcoluit, dedicauit.*

Face B – [*Beatissimo saeculo* ? *dd*(*ominorum*)] *nn*(*ostrorum*) *C*[*onstant i*(*i*) *Pii Fel*]*ici*[*s Maxim*]*i* / [*et inuictissimi Aug*(*usti*) ?] *et Iuli*[*ani no*]*bil*[*issimi*] *Cae*[*saris*, / *pro*]*co*[*ns*]*ulatu Clo*[*di*(*i*) *H*]*ermogenian*[*i, u*(*iri*) *c*(*larissimi*)*, p*]*roc*(*onsulis*) [*p*(*rouinciae*) *A*(*fricae*) *et le*]*gatione* [*Crepe*]*rei*(*i*) / *Optatiani, u*(*iri*) *c*(*larissimi*)*, leg*(*ati*) *Karthag*(*inis*)*,* [*t*]*hermas* [*aes*]*tiuales po*[*s*]*t ann*[*os solidos*] *octo* / [*in*]*tra septimum mensem, a*[*d*]*iectis omnibus perfectisq*[*ue*] *cuncti*[*s* / *qu*]*ibus lauacra ind*[*i*]*gebant, Ann*[*i*]*us Nampto*[*iu*]*ius, fl*(*a*)*m*(*en*) [*p*](*er*)*p*(*etuus*)*,* / *iuris consultus, magister st*(*udiorum*)*, cur*(*ator*) *reip*(*ublicae*)*, cum Thub*[*ur*]*bi*[*t*]*anae* / [*u*]*rbis ordine amplissim*[*o c*]*unct*[*a*]*que eius plebe* / [*per*]*fecit, excoluit, dedicauit.*

Ces inscriptions sont gravées sur les deux faces d'une plaque de marbre haute de 1 m, longue de 2,25 m et épaisse de 3,5 cm. Cette plaque était brisée en de nombreux morceaux, tous trouvés dans les thermes d'été de Thuburbo Maius.

Datation : la face B est datée de 361. Plus précisément, le proconsulat de Q. Clodius Hermogenianus Olybrius est attesté à partir de mai, et l'inscription est antérieure à la mort de Constance II, survenue le 3 novembre de la même année.

La face A pose un problème. A. Merlin pense qu'elle est antérieure (= *ILAfr*), mais ne précise pas de combien. De fait, il est difficile de concevoir comment les deux faces de cette plaque, grande mais mince, auraient pu être visibles simultanément. De plus, A. Merlin précise (p. 44) que, lors de la gravure de la face B, la plaque fut coupée en haut. Inversement, la grande similitude de toute la partie terminale des deux textes et la mention du même curateur, Annius Namptoius, incitent fortement à penser que ce sont les mêmes travaux qui sont célébrés.

Il faut noter que tout le début du texte de la face A a été non seulement coupé, mais aussi martelé (Merlin, p. 42-44). Si l'on se fie à la position des mots *thermas aestiuales*, qui se trouvent sur la première ligne conservée, cela correspond, par comparaison avec la face B, à la suppression, par ablation ou arasement, des trois premières lignes du texte, c'est-à-dire de toute la dédicace aux autorités. On peut donc se demander si cette dernière n'a pas été d'abord martelée, puis transformée lorsque l'on a décidé de retourner la plaque. De fait, les données disponibles permettent de penser que l'on a conservé le nom du curateur mais modifié la dédicace, et aussi le début du texte, en attribuant ainsi indûment les mêmes travaux à des autorités politiques différentes. Rien ne permet de savoir quel personnage on voulait ainsi faire disparaître. En tout cas, si ces constatations sont justes, elles rendent vaine toute tentative de dater précisément la restauration précédente des thermes (*contra* Rebuffat, p. 27 : sa distinction de travaux effectués en sept mois, après une attente de huit ans, nous paraît parfaitement fondée. En revanche, d'abord, la durée de cette attente ne peut être placée dans les années qui précèdent 361, date suspecte; ensuite, ces huit ans ne donnent pas forcément le moment où le monument avait été restauré auparavant, mais plutôt celui où il était tombé dans un état déplorable; enfin, l'opération édilitaire en question ne saurait concerner la construction de l'édifice, lequel date de l'époque sévérienne).

51) *ILAfr*, 276; *AÉ*, 1914, 57; Lepelley, *Cités*, II, p. 201, n. 14.

Saluani p(*rincipalis*) *a*(*lmae*) *K*(*arthaginis*)*,* / *Hortante felicitate temporum dd*(*ominorum*) *Au*/*gg*(*ustorum*)*que nn*(*ostrorum*) *Arcadi*(*i*) *et Honori*(*i*) *inclytorum* / *principum ubique uictorum, proconsu*/[*latu* – – – / – – – / *Gab*?]*inio Saluiano, edilicio, p*(*rincipali*) *a*(*lmae*) *K*(*arthaginis*)*, statuam* / [*uo*]*to* [*pa*]*triae officiorum etiam eius er*/[*ga e*]*am meritis indultam, r*(*es*) *p*(*ublica*) *felix* / *T*[*h*]*uburbo Maius amantissimo ciui* / *ac sui amanti quod etiam thermarum* / *hiemalium ex ima fundamentorum ori*/*gine usque* [*ad*] *fastigia culmen erexit, idem* / *quoque* [– – *te*]*mporis uel*

usus uel / [– –]*tu omnium locorum* / [*– –*]*iua* [*ther-*]*marum finis / inci*[*– su*]*mptu proprio oper*(*ibus*) *in-pen/sisque su<cs>is*, ei[-]*pensam cum amore* / [.]*mc*[-]*psia tua* / [– – –].

Base haute d'1,65 m, moulurée en haut et en bas (la corniche portant la première ligne), trouvée dans la grande salle d'un édifice du forum habituellement considéré comme la curie. Sur le titre de [Gab?]inius Salvianus, *principalis* de Carthage, cf. Lepelley. On ignore les noms du proconsul et du légat martelés aux lignes 5 et 6.

Datation : 395-408, sous le règne commun d'Arcadius et Honorius.

52) *ILAfr*, 285; *AÉ*, 1918, 99; Merlin, *CRAI* 1917, p. 71-74; Lepelley, *Cités*, II, p. 202, n. 15.

– – cellam s]*oliarem cum solis, omni etiam refuso instrumento aeris et plumbi firma refec*[*it*] / [*atqu?*]*e solidauit piscinam nouam nomine cochleam, redditis ueteribus exceptoriis, adiecit* / [– –] *dedicauit G. Optanianus, fl*(*amen*) *p*(*er*)*p*(*etuus*), *cur*(*ator*) *r*(*ei*) *p*(*ublicae*).

Sur un linteau trouvé dans les thermes d'hiver.

L. 2 : sur la restitution [*atqu*]*e*, cf. Rebuffat, *Vocabulaire*, p. 22.

Datation : Bas-Empire (Lepelley); Ve siècle? (Cf. ici la notice sur ce bâtiment).

53) *ILAfr*, 225; *AÉ*, 1916, 112; Merlin, *CRAI* 1916, p. 262-267 ; Ben Abdallah, *Bardo*, p. 122, nº 325.

Iussu Domini / Aesculapi / L. Numisius L. f(*ilius*) */ Vitalis / podium de / suo fecit. / Quisq*(*uis*) *intra / podium ad/scendere uo/let, a muli/ere, a suilla, / a faba, a ton/sore, a bali/neo commu/ne custodi/at triduo ; / cancellos / calciatus / intrare no/lito.*

Le bloc était remployé comme seuil dans les thermes d'été. À l'origine, il s'agit d'un pilier (haut d'1,48 m et large de 0,22) formant le piédroit «d'une baie ménagée dans une balustrade de pierre et fermée par une grille de métal» (Merlin). Ce règlement sacré précise les conditions d'accès au *podium* nouvellement construit. Durant les trois jours qui précèdent, le fidèle doit respecter tout un ensemble d'interdits, d'ordre sexuel et alimentaire, mais il doit aussi s'abstenir de fréquenter le coiffeur et les bains publics, *balineum commune*.

Datation : inconnue.

THUBURNICA (Sidi Ali bel Kassem). Proconsulaire. *AAT*, f. 33, Ghardimaou, nº 7.

54) *CIL*, VIII, 14700 (= 10607).

– – –]*us cellam soliarem a* [*solo ?, fundamentis ? – – – / – – – extru*]*ctam karissimis ciuib*[*us – – –*

L'inscription a été découverte dans un bâtiment thermal en partie recouvert par la koubba de Sidi Ali bel Kassem qui laisse encore visible une piscine (C. Tissot, *Le bassin du Bagrada ...*, dans *MémAI*, 1881, p. 26).

Datation : inconnue.

THUBURSICU BURE (Téboursouk). Proconsulaire. *AAT*, f. 35, Téboursouk, nº 27.

55) *ILAfr*, 506; *AÉ*, 1913, 180; Merlin, Poinssot, *MémSNAF* 1912, p. 109-158.

4 lignes martelées *– – – / – – – municipium S*]*eptimium Aurelium Seuerianum Antoninianum Frugiferum Concordium Liberum Thibursicensium Bure thermas Gal*[*lienianas – – – / – – – re*]*formatas et excultas pecunia publica perfecit et dedicauit, proconsule L. Naeu<i>o Aquilino, c*(*larissimo*) *u*(*iro*), *patrono municipi*(*i*), *dedica*[*ntibus – – – / – – –*] *Naeuio Balbino Aquilino, leg*(*ato*) *Karthag*(*inis*), *cc*(*larissimi*) *uu*(*iri*), *patronis pub*(*licis*), *ad cuius operis musaeum pleriq*(*ue*) *decuriones HS*(*estercium*) *XLI mil*(*ibus*) *CC n*(*ummum*) *conl*[*atis – – –*.

Inscription remployée dans l'enceinte byzantine. Les quatre lignes martelées devaient comporter une dédicace à Gallien, Salonine et Salonin. Les dédicants accompagnant le proconsul devaient être deux, sans doute deux de ses fils occupant la charge de légat : il ne subsiste, sauf le prénom, que le nom du second, légat du diocèse de Carthage.

Le nom du bâtiment, *thermae Gallienianae*, est restituable avec un bon degré de certitude. Il implique que les travaux effectués furent assez importants pour que les bains soient rebaptisés.

Datation : 260-268. Le nom du bâtiment implique non le règne conjoint de Valérien et Gallien (253-260), mais celui de Gallien seul (260-268). Thubursicu Bure est érigé en colonie par ce même Gallien : l'inscription doit donc plutôt appartenir à la première moitié de son règne (Beschaouch, *MEFRA* 1969, p. 207-208 : la ville est promue au plus tôt après juin 261, et après le proconsulat de L. Naevius Aquilinus, qui date lui-même de 260-261 au plus tôt. M. Christol, *Essai sur l'évolution des carrières sénatoriales dans la seconde moitié du IIIe siècle ap. J.-C.*, Paris, 1986, p. 213-214, nº 44 : 263-265 env.).

56) *CIL*, VIII, 25998; Lepelley, *Cités*, II, p. 208, n. 10.

Ex auio loco et rui/nam minanti, sta/tuas n(*umero*) *IIII marmoreas / at cultum et splendo/rem apodyteri*(*i*) *thermarum, res*(*publica*) *col*(*oniae*) */ Thib*(*ursicu*) *Bure transtulit / prouisione et* (*in*)*stanti/a Aureli*(*i*) *Honorat*(?) */ Quetiani, eq*(*uitis*) *r*(*omani*), *cur*(*atoris*) */ reip*(*ublicae*).

L. 1 et 2 : P. Gauckler (*BSNAF* 1898, p. 406; *BAC*

1898, p. CLV et 1899, p. 172) avait d'abord lu *Ex auio loco et rupe / iam minanti*, comprenant que les statues avaient été transportées d'un lieu inaccessible où le rocher menaçait de s'écrouler. La correction *et ruinam minanti* est sûre (Merlin, Poinssot, *MémSNAF*, 72, 1912, p. 156 : nouveau relevé confirmant la proposition déjà faite par *ILS*, 5712).

L. 6 : le développement d'Honorat( ) n'est pas évident. On peut penser à Honorat(i) (Lepelley), mais aussi Honorat(ii).

Il est parfois affirmé que les bains mentionnés ici sont les *thermae Gallienianae* de l'inscription précédente (Merlin et Poinssot; Lepelley). C'est possible, non certain, et on pourrait même s'étonner de l'absence de l'épithète s'il s'agissait bien du même monument.

Datation : 260-305. Ce texte ne saurait être antérieur au règne de Gallien (260-268), date à laquelle le municipe de Thubursicu Bure est érigé en colonie. Inversement, le titre d'*eques romanus* disparaît après Dioclétien (C. Lepelley, qui penche pour une datation à l'époque tétrarchique).

THUGGA (Dougga). Proconsulaire. AAT, f. 35, Téboursouk, nº 183.

57) *ILAfr*, 573, fragments a et b; *ILTn*, 1500, fragments a, b et c; *AÉ*, 1925, 31; Poinssot et Lantier, *BAC* 1925, p. XXXII – XXXIII; Lepelley, *Cités*, II, p. 221, n. 12, avec une erreur sur ce qui reste du nom du bâtiment; Christol, *Ant. afric.* 1979, p. 219; Ben Abdallah, *Bardo*, p. 89, nº 225.

Atrium thermar[um Anton ?]inianarum ab antiquis c[oe]ptum excep/toriis in eodem loco su[biectis] quod inperfecto opere corruptum adque / ruderibus foedatum [*erat,* –]*dius Honorati(a)nus, fl(amen) p(erpetuus), cur(ator) reip(ublicae) II,* [*cu*]*m statua / signoq(ue) felicissimi Fl. Gr*[*atian*]*i CCCRATU opere perfecit itemq*[*ue dedica*]*uit.*

Les fragments a-b ont été trouvés dans les environs du capitole, le troisième (partie droite du texte) dans les thermes liciniens.

L. 3 : le titre de *curator* est suivi de deux hastes droites, considérées comme les restes de deux lettres dans *BAC* 1925. Il s'agit en fait de la deuxième curatèle d'Honoratianus (Lepelley).

L. 4 : C. Lepelley propose, de façon convaincante, *accurato opere* (ou Ben Abdallah : *accuratu*).

Datation : 378-383 (cf. la notice).

58) *CIL*, VIII, 26634.

– – –] / *operis bal*[*nei* ? – – –] / *resp(ublica) m(unicipii) Sep(timii) Aur(elii) L(iberi) Th*[*uggensis* – – –

Datation : 204-260. Thugga est érigée en municipe en 204 ou 205 (Gascou, *Politique*, p. 179), et en colonie sous le règne conjoint de Valérien et Gallien (253-260 : Gascou, *Politique*, p. 275-276).

THYSDRUS (El Jem). Byzacène. *AAT*, f. 55, El Djem, nº 33.

59) *CIL*, VIII, 22853; Lepelley, *Cités*, II, p. 321, nº 14; pour la mise en page de l'inscription, il faut se référer à P. Gauckler, *NAMS*, 15, 1908, p. 349-350, nº 120.

– – – *a*]*ntea cultu* / [– – –] *rectu formatas* / [– – –] *pro beatudine saeculi* / [*ddd(ominorum) nnn(ostrorum) Imp(eratoris) Flauii*] *Constantini Maximi Victoris* / [*ac Triumf(atoris) semper Aug(usti) et Const*]*antini et Constanti nobilissorum* / – – –]*ne Caesarum, in meliorem faciem mac* / [– – – / – – – / – – –]*uati accessum* [– – – / – – – *s*]*peciem decor* [– – – / – – – *instant* ?]*e Val(erio) I* [– – – / – – –]*caio Ti*[– – –

Cette inscription a été trouvée dans les citernes de la palestre des grands thermes. On considère habituellement qu'elle commémore une restauration des thermes. En réalité, rien ne permet d'attribuer sûrement ces travaux, dont la nature exacte reste inconnue, à ce bâtiment.

Datation : 324-333.

60) H. Slim, *Carthage-1995*, p. 270-271.

Inuidia rupuntur aues neque noctua curat.

Panneau de mosaïque inséré dans le pavement du *frigidarium* d'un petit établissement thermal, près de la piscine. L'inscription est au-dessus d'un tableau figuré. Une chouette posée sur le sol est entourée d'oiseaux qui tombent raide morts au pied de deux arbres qui encadrent la scène : «Les oiseaux crèvent de jalousie et la chouette n'en a cure» (Slim). Aux deux extrémités, emblème de la sodalité des Telegenii.

Datation : fin du IIIe siècle (Slim).

TICHILLA (Testour). Proconsulaire. *AAT*, f. 28, Oued Zerga, nº 138.

61) *CIL*, VIII, 1358 et p. 938; Lepelley, *Cités*, II, p. 226, n. 6.

Pollentes [*s*]*in*[*e*] *fine imperio* / *dd(ominorum) nn(ostrorum) Honori(i) et Theodosi p(er)p(etuorum) s*[*e*]*mp(er) Aug*[*g(ustorum)*], / *administrante Felice Innodio, u(iro) c(larissimo), amp(lissimo)* / *proc(onsule) p(rouinciae) A(fricae), u(ice) s(acra) i(udicante), cum* [*F*]*irmo, u(iro) c(larissimo), leg(ato) suo, thermas* (?) / *quas ita uetustas cum strage* / *ingenti aboleuerat ut de restituendis* / *iis nulla spes superesset,* / *ciuitas restituit.*

Toute la pierre était de lecture difficile et la fin, à partir de *thermas* (?) est particulièrement incer-

taine. On peut cependant retenir qu'il s'agit vraisemblablement de la restauration de thermes.

Datation : 408-423, sous le règne commun d'Honorius et Théodose II. Nous ne comprenons pas pourquoi C. Lepelley ne se réfère qu'à la fin du texte et déclare que ce dernier n'est pas daté. Sur le proconsul d'Afrique Felix Ennodius, cf. *PLRE*, II, p. 393, n° 2.

62) *CIL*, VIII, 25864; *ILAfr*, 492; Lepelley, *Cités*, II, p. 226, n. 5.

Dom[inis nostris – – – Honorio et] / Theo[dosio – – –] / thermas i[– – –]tiores tiran[. splen]doremque ex pecunia / un[-] *Quartae fi[– –]um pro ingenita sibi libe/ralitate* [– –] *quae moenium publico(rum) / ciui⌈t⌉at(is ?)* [– –]*onii ordinis ciuium/que con⌈l⌉a-tione, ad[ministrante – –] Q. Sentio Fabricio / Iuliano* [– – – / – – –]*sq(ue) <de>dicauit.*

Datation : 412-414, époque du proconsulat de Q. Sentius Fabricius Iulianus, sous le règne d'Honorius et de Théodose II.

TUBERNUC (Aïn-Tebornok). Proconsulaire. *AAT*, f. 31, Grombalia, n° 205.

63) *CIL*, VIII, 948; Lepelley, *Cités*, II, p. 228, n. 5.

[Saluis dd(ominis) nn(ostris) Gratiano ? et Valen]tiniano Augg(ustis), solium estibalium therm[arum – – – / – –.]is ut puro fonte pulcrior redderetur aspe[ctu – – – / – – –

Datation : *Augg.* implique deux Empereurs. Le *CIL* propose Valens et Valentinien Ier (364-378). C. Lepelley souligne que cette restitution n'est pas acceptable, Valens étant toujours mentionné après Valentinien. Il pense donc qu'il s'agit de Gratien et de Valentinien II. L'inscription devrait donc être placée entre 378 (mort de Valens) et 379 (accession de Théodose au pouvoir). Il remarque cependant qu'il pourrait également s'agir de Théodose II et Valentinien III (425-450), mais une telle hypothèse lui paraît « très peu vraisemblable vu le très petit nombre de travaux édilitaires effectués à cette époque. » Il n'y a pas de raison d'accepter ce type de raisonnement.

64) *ILTn*, 814; Lepelley, *Cités*, II, p. 228, n. 4

Virtute clementia m[emor]ando pie/tate omnes a[ntecedenti ?] d(omino) n(ostro) Fl(auio) Clau/dio Consta[n]t[ino iu]niori / Aug(usto), / L. Pap(inius) Pacatianus, Fl(auius) Abladius [– / –] *C. Annius Tiberianus, Nes/[to]ri(us) Timonianus, uiri cla/[rissimi, p]raefecti pretorio.*

Cette dédicace à Constantin II a été trouvée dans les thermes de Tubernuc. Elle n'est faite ni par un évergète, ni par l'autorité municipale, mais par les quatre préfets du prétoire en fonction à la mort de Constantin.

Datation : 337. Timonianus est préfet du prétoire pour l'Afrique à partir du 4 février 337 (*RE*, VI, A, 2, col. 1305). À la l. 4, le titre de César de Constantin II a été martelé et remplacé par celui d'Auguste, donc après le 9 septembre 337, date à laquelle l'Empire cesse d'être gouverné au nom de Constantin mort le 22 mai : l'inscription est donc antérieure à ce 9 septembre.

TUCCABOR (Toukabeur). Proconsulaire. *AAT*, f. 21, Tébourba, n° 180.

65) *CIL*, VIII, 14855 (= 1323).

M[– – – / – – –] fl(amen) p]erp(etuus) / [– – – mil ?]ia / [praeter legitim]am promisisset mul/tiplicata pecunia perfecit et / dedicauit et ob dedicatio/nem pugilum certamina / edidit et decurionibus / sportulas et populo gymna/sium epulum dedit et hoc / amplius pro sua liberalita/te cameram superposuit et / opere museo exornauit, / [–] *cum M[–]eis Felice et / Rufino, fili(i)s, ded(icauit), ob qu(a)m / dedicat(ionem) epul(um) dec(reuit ?) et pop(ulo) [g]ym(nasium) ded(it).*

J. Peyras (*Colloque AFN*, I, p. 120) pense que ce spectacle de combats de boxe fut donné dans une palestre annexée à un bâtiment thermal. L'hypothèse manque de fondement.

Datation : inconnue.

TUNIS. Proconsulaire. *AAT*, f. 22, Tunis, n° 16.

66) *CIL*, VIII, 25362; Gauckler, *BAC* 1894, p. 233-234; Id., *CRAI* 1907, p. 790-795 (= *NAMS*, 15, 1908, p. 472-477); Merlin, *BAC* 1912, p. CCLVIII.

Ceme salutiferas sp[lendent]i marmore Baias, / qui calidos aestu[s tin]gere quaeris aquis, / hic ubi Vulcano Ne[rine] certat amore, / nec necat unda f[ocum?, n]ec nocet ignis aquas. / Gaude operi Gebam[unde t]uo, regalis origo, / deliciis sospes ute[re cu]m populo.

Inscription dans un cartouche à queues d'aronde gravée sur un linteau de marbre blanc, brisé : il manque la partie centrale portant quelques lettres. Chaque vers se termine par une palmette. Les deux fragments ont été trouvés en 1894 et 1907, dans le même quartier de Tunis. P. Gauckler en conclut « qu'il est difficile d'admettre que les deux fragments... aient été transportés d'ailleurs » (*CRAI* 1907, p. 794). Le prince Gebamund nous est connu par Procope (I, 18) qui mentionne la participation de ce neveu du souverain Gélimer à la bataille d'Ad Decimum, contre Bélisaire. On ne suivra donc pas P. Monceaux, *RA* 1906, p. 267-268, n° 164 qui, ne connaissant que le fragment portant la fin des vers, attribue ce texte à des thermes de Carthage, pro-

bablement ceux du roi Thrasamond connus par des poème de Felix.

L. 4 : P. Gauckler propose *facem*, *faces*, ou *focos*.

Datation : début du VI^e siècle.

UREU (Ouraou et Henchir Guennazia). Proconsulaire. *AAT*, f. 13, Mateur, n^{os} 298-300.

67) *AÉ*, 1975, 880; J. Peyras et L. Maurin, *Ureu, municipium uruensium*, Paris, 1974, p. 40-45; Lepelley, *Cités*, II, p. 239, n. 7.

Didasi(i) / L. Octauio Aur[eliano?] / Didasio, c(larissimo) u(iro) m[–], / ciui genitali, ob [sin]gu[la]/rem in prot[e]gendis [ciuibus ?] / fidem et paratum [er]ga [o]mn[es] / amorem, thermas [et aquam ? corrup ?]/tam post diluuiem [– /to seruato [– –] / propria liberalitate [ex]p[mauit ?], / excoluit, perfecit, dedi[c]auit, bene merito ciui et pa[tr]ono [splen]/didissimus ord[o et] populus [mun(icipii) / V]ruensium statuam [posueru?]nt, d(ecreto) d(ecurionum), [p(ecunia) p(ublica)].

Base de statue.

Datation : J. Peyras et L. Maurin proposent la seconde moitié du III^e siècle pour des raisons paléographiques, hypothèse que renforcerait l'utilisation de l'expression *ciuis genitalis* pour souligner l'origine locale de l'évergète. On peut noter que l'absence de la mention de la tribu, ainsi que la présence du *signum* au génitif gravé sur la corniche de la base, révèlent des pratiques qui incitent effectivement à envisager, au plus tôt, une date avancée dans le III^e siècle.

UTHINA. Proconsulaire. *AAT*, f. 30, Oudna, n° 48.

68) Gauckler, *Mts Piot* 1896, p. 218 et 221.

Masuri. In praedi(i)s Laberiorum Laberianus et Paulinus. Masuri.

Datation : III^e – IV^e siècle?

UZITTA (Henchir el Makhceba). Byzacène. *AAT*, f. 51, Djemmal, n° 42.

69) *AÉ*, 1964, 237. J. W. Salomonson, *Mosaïques romaines de Tunisie*, édit. fr., Bruxelles, 1964, p. 38, n° 39 et fig. 18.

O Leo, praesumsisti, / expedisti, dedicasti.

Mosaïque du *frigidarium* de bains privés représentant un lion flanqué de chaque côté de deux tiges de millet. L'inscription se trouve au-dessus de l'animal. Les louanges sont adressées à un Leo qui a conçu, construit et inauguré les thermes. Ce Leo n'est sans doute pas une personne nommée Leo ou Leontius, mais un Leontius, c'est-à-dire un membre de la sodalité des Leontii auxquels tout le pavement renvoie clairement (Thébert, *Sodalités*, p. 201). Dans la maison attenant aux bains, deux autres inscriptions sont insérées dans les pavements (Salomonson, *ibid.*, p. 38, n° 40). La première, dans le vestibule du péristyle, proclame *Et hoc fac/tum est*, exprimant de nouveau la satisfaction de l'œuvre accomplie. La seconde, *At dormiant / tauri*, au-dessus de deux taureaux, se trouve à l'entrée du péristyle (*AÉ*, 1964, 238). Cette exhortation à ne pas réveiller les taureaux endormis, c'est-à-dire l'*Invidus*, renvoie probablement aussi à une autre sodalité, celle des Taurisci, ainsi tournée en dérision (A. Beschaouch, *Rend. Lincei* 1968, p. 66-67).

Datation : première moitié du III^e siècle? (Date proposée par J. W. Salomonson).

VALLIS (Sidi-Mediene). Proconsulaire. *AAT*, f. 29, Medjez-el-Bab, n^{os} 117 et 120.

70) *CIL*, VIII, 14781 (= 1285) et p. 937.

– – – e]t port[icum – – – t]herma[– – – / – – – coloniae Valli?]tanae [– – –

La restitution du mot *thermae* reste hypothétique.

Datation : inconnue. On ignore quand le municipe de Vallis fut érigé en colonie (Gascou, *Politique*, p. 200). De plus, *colonia* est restituée : on pourrait avoir *ciuitas*.

VINA (Henchir-Maden). Proconsulaire. *AAT*, f. 32, Nabeul, n° 144.

71) *CIL*, VIII, 962 et 12440; *ILAfr*, 321; Lepelley, *Cités*, II, p. 236, n. 6.

Admini[stran]/tibus D[– – /, u(iro) c(larissimo), amp(lissimo) pr[oco(n)sule] / et Alexand[ro], / p(rimi) o(rdinis) c(omite), ag(ente) u(ices) p(raefectorum) p(raetorio), [– – / – –]nus, [f(lamen) p(er)p(etuus), [e]x [cur(atore)] / r(ei) p(ublicae), ad [ornam(entum)?] / thermarum / posu[it. D(ecreto) d(ecurionum) p(ecunia) p(ublica)].

Le *CIL* souligne que l'association du proconsul et du vicaire paraît anormale. Cela est sans doute la conséquence de circonstances exceptionnelles durant lesquelles le vicaire était investi, à titre momentané, de la juridiction générale sur toutes les provinces d'Afrique, y compris la Proconsulaire (Merlin, *CRAI* 1912, p. 117).

Datation : sans doute deuxième moitié du IV^e siècle. Le vicaire d'Afrique Alexander est qualifié de *primi ordinis comes*, titre créé sous Constantin et attribué seulement plus tard à des personnes ne siégeant pas effectivement au consistoire (Lepelley).

ZAOUÏA SIDI-MEDINE-EL-AALA. Proconsulaire. Pied Sud du Mont Zaghouan.

72) *CIL*, VIII, 12433 (= 10524 et p. 2434).

– – –] P. f(ilius) Lorenius [– – – / – – – *su*]*sceptorium quod ad perfe*(*ct*– – – / – – –] *quod a ternis in*[–]*s*[– – – / – – –] *momentaneam quod* [–]*sen*[– – – / – – –] *diues aquarum* [–]*u*[–] *dat*[– – – / – – –] *ad statum in mou*[–]*aris* [– – –

Datation : inconnue, peut-être avant le milieu du III[e] siècle (mention de la filiation).

ZIQUA (Zaghouan). Proconsulaire. *AAT*, f. 37, Zaghouan, n° 104.

73) *CIL*, VIII, 897 et p. 298; Lepelley, *Cités*, II, p. 249, n. 3.

– – –] *piis<s>imor⌜u⌝mq(ue) princi*[*pum* / – – – *ad*]*ministratione procons*(*ulis*) *p*(*rouinciae*) *A*(*fricae*) / [– – –] *institutis nunc solio uno ifimo* ? / [– – –] *congestioni et* [– – –] *parieti in* / [– – –]*stulinus, generosa familia progenitus*, / [– – –] *perfecit, excoluit, ludos dedit, dedicauit*.

Ce texte, très fragmentaire, n'est connu que par des copies incertaines. La mention d'un *solium* laisse penser qu'il concerne la construction ou la restauration de thermes.

L. 1 : la pierre porte apparemment *piisimorom*.

L. 3 : on ne comprend pas *ifimo*. Faut-il restituer *solio uno i<n>fimo*, l'expression désignant l'hypocauste du *solium*, ou plutôt son plancher?

L. 5 :]*stulinus* est la fin du nom de l'évergète.

Datation : IV[e] siècle? « L'expression *piisimi principes* au génitif (*temporibus felicissimis beatissimorum piissimorumque principum*, vraisemblablement) est caractéristique du IV[e] siècle » (Lepelley).

74) *CIL*, VIII, 12425 (= 895).

Marti Aug(*usto*) *Protectori d*(*omini*) *n*(*ostri*) / *Imp*(*eratoris*) *Caes*(*aris*) *M. Antoni*(*i*) *Gordiani Pii Felicis* / *Aug*(*usti*), *p*(*ontificis*) *m*(*aximi*), *tr*(*ibunicia*) *pot*(*estate*) *II*, *cos*(*ulis*), *p*(*atris*) *p*(*atriae*), / *Q. Caluius Rufinus, aedilis, sumptu* / *suo et T. Aeli*(*us*) *Anni*(*us*) *Litori*(*s*), *quondam* / *collegae sui, ob honorem aedilitatis*, / *in compensatione missiliorum, commu*/*ni pecunia fecerunt, dedicante* [*Q.*] / *Caluio Rufino, aedile, ob cuius statu*[*ae*] / *dedicationem idem Rufinus de su*[*o*] / *eti*(*a*)*m spectaculum pugilum et gymnasium* / *exhibuit. L*(*oco*) *d*(*ato*) *d*(*ecreto*) *d*(*ecurionum*).

Sur un autel votif (V. Guérin, *Voyage archéologique dans la Régence de Tunis*, Paris, 1862, t. 2, p. 293).

Datation : 239, année de la deuxième puissance tribunicienne de Gordien III et de son premier consulat.

ALGÉRIE

AÏN BESSEM. Maurétanie césarienne. *AAAlg*, f. 14, Médéa, environs d'Auzia, n° 105, à 4 km au Sud du point n° 31, Aïn-Mekassel.

75) *AÉ*, 1937, 31; Leschi, *BAC* 1937, p. 197-201; Lepelley, *Cités*, II, p. 537, n. 15.

Balnea, rura, domus fec[*it C*]*onstantius auctor*, / *Et fecit ut memore*[*nt c*]*ari de sanguine nati*, / *Nam ut plene, lotor,* [*dis*]*cas quid sit perferre laborem*, / *Est noui exempli et q*[*u*]*ae est memoranda per annos*. / *Lateri iuncta uiro* [*sum*]*ma data coniugi tali*, / *Adque suum docu*[*men l*]*atum imitare priora*, / *Vt nomen, ut quae*[*stu*]*s, ut honor ampliet in* ⌜*a*⌝*eum*, / *Auzias, q<u >ia poten*[*s eri*]*s his per saecula uita* / *Tuque dabis ciuibu*[*s decus* ?] *et tibi patria laudes*, / *Et dabis ut supere*[*s malor* ou plutôt *homin*]*um linguas inanes*.

L. 7 : pour le dernier mot, la pierre porte *euum*. C. Lepelley publie quelques variantes, dont nous ne voyons pas sur quoi elles reposent : l. 5, *date* pour *data*; l. 7 : *et quaestus* pour *ut quaestus*.

Inscription gravée sur une dalle de 1,56 × 0,70 m, brisée en deux fragments découverts à plusieurs décennies d'intervalle (cf. *CIL*, VIII, 9183 = 20281 pour la partie droite du texte). Cette pièce de dix vers est acrostiche. La première lettre de chaque vers, que nous avons laissée en majuscule, est, sur la pierre, séparée des suivantes par un intervalle. Cette disposition attire l'attention sur le souhait qui se lit verticalement : *Bene lauate* !

Datation : Bas-Empire (Lepelley, d'après le style et la graphie).

AÏN TEMOUCHENT (La Fontaine Romaine). Maurétanie sitifienne. *AAAlg*, f. 16, Sétif, n° 406.

76) *CIL*, VIII, 8509; Bertherand, *Rev. afric.* 1856-1857, p. 122-123; Berbrugger, *ibid.*, p. 123; Gsell, *RSC* 1892, relevé entre p. 244 et 245.

Inuida sidereo rumpantur pectora uisu, cedat et

in nostris / lingua proterua locis, hoc studio superamus auos gratumque, / renidet aedibus in nostris summus apex operis. Feliciter.

Traduction proposée par Berbrugger. Il s'agit d'une mosaïque représentant une tête d'Océan, entourée de quatre néréides, sous laquelle se trouve l'inscription. Le contexte architectural est très mal connu. La mosaïque, d'environ 6 m², pavait une pièce faisant probablement partie d'un établissement balnéaire.

Datation : le style de la mosaïque impose une date tardive. Dunbabin, *Mosaics*, p. 151 : fin du IVe siècle au plus tôt, et sans doute Ve siècle. Février, *CMGR*, IV, p. 388 : « ... mosaïque tardive qu'il est difficile de placer avant le Ve siècle».

AQUAE CAESARIS (Youks-les-Bains, Hammamet). Numidie. *AAAlg*, f. 28, Aïn Beida, nº 253.

77) *ILAlg*, I, 2943.

T. Aelius Seleucus fec(it).

L'inscription est gravée sur un linteau de porte trouvé dans les ruines de l'installation thermale (Féraud, *Rev. afric*. 1937, p. 455-456 et p. 471, pl. XI). Il s'agit sans doute de la dédicace des thermes.

Datation : Antonin le Pieux? Les nom et prénom du propriétaire signalent peut-être un indigène ayant reçu la citoyenneté romaine sous ce règne, ou, plus vraisemblablement étant donné le *cognomen*, un affranchi de cet Empereur. Il pourrait aussi s'agir d'un descendant.

78) A. Truillot, Bull mens. de la Soc. Dpt Constantine, 46, mai 1931, p. 261-263.

Plura faci/atis, plura / dedicetis.

Une piscine des bains (pl. CLXV-3, bassin nº 6), possède une mosaïque pariétale qui orne les trois murs opposés à l'entrée. L'inscription, en cubes noirs sur fond blanc, court sur ces trois côtés.

Datation : probablement Bas-Empire. S. Gsell aurait estimé qu'elle n'était pas antérieure au IIIe siècle (Féraud, *Rev. afric*. 1937, p. 466), et qu'elle datait même du IVe siècle (Truillot).

AQUAE FLAVIANAE (Aïn El Hammam). Numidie. *AAAlg*, f. 28, Aïn Beida, nº 137.

79) *CIL*, VIII, 17720; Gsell, *MEFR* 1893, p. 508-509, nº 31.

Deo Sancto F/rugifero Au/g(usto), pro salu(te) / Imp(eratoris) L. Septimi(i) / Seueri Pertin/acis Aug(usti) Pii N. / Ca[l]atius ? Felix / p[roc(urator) ?] sal[tus ? – / – – –.

L. 7 : Ca[el]ius Felix? (*CIL*)

Autel trouvé près de la chambre de captage de la source.

Datation : 195-211. Septime Sévère est Pius en 195.

80) *CIL*, VIII, 17721; Gsell, *MEFR* 1893, p. 509, nº 32.

D[i(i)s] Patri(i)s, Di(is) / [Sa]lutaribus, / Ioui Serapi / Aug(usto) / [– – – / – – – / – – – / – – – / – trib(unus)] co[h(ortis) – ciui]/um ro[mano]/rum uolun[ta]/rior(um) Piae [Fel(icis), / t]rib(unus) leg(ionis) II ou *III [Parthi ?]/cae, trib[unus – – / – – – / – – –.*

Autel trouvé près de la chambre de captage de la source.

Datation : inconnue.

81) *CIL*, VIII, 17722; *AÉ*, 1888, 3; Poulle, *RSC* 1886-1887, p. 195-196; Lepelley, *Cités*, II, p. 436, n. 18.

Numini / [Ny]mpharum / et Draconi, / Abidius Bassus / trib(unus), cur(ator ?) m(unicipii ?) m(asculitani ?) / uotum dedit.

Autel trouvé près de la chambre de captage de la source.

L. 3 : sur le dieu Draco et le culte africain du dragon, cf. Lepelley, p. 545, à partir de la *Passion de sainte Salsa*, de Tipasa.

L. 5 : *tribunus cohortis*, ou *fabricae*? (Lepelley).

L. 5 : *CVR. MM* / : A. Poulle, repris par R. Cagnat, *RA* 1888, p. 135, propose de développer en *cur(ator) m(unicipii)M(asculitani)* ou *M(asculitanorum)*. C. Lepelley estime cette solution très hypothétique, mais ne propose pas d'autre lecture. On notera cependant qu'Aquae flavianae est sur le territoire de Mascula. De plus, l'absence, soulignée par C. Lepelley, de *r(ei) p(ublicae)*, ne paraît pas un argument décisif. De fait, cette formule n'est jamais suivie du nom de la cité, pour la simple raison que l'inscription se trouve dans la ville concernée. Ce n'est pas le cas ici, et on peut penser que le nom de la cité remplace logiquement la notion floue de *res publica*.

Datation : «l'absence de prénom, de tribu et de filiation rend peu probable une datation antérieure au milieu du IIIe siècle» (Lepelley). On notera qu'une telle date serait parfaitement cohérente avec la mention d'un curateur.

82) *CIL*, VIII, 17723. Gsell, *MEFR* 1893, p. 508, nº 30; Le Bohec, *IIIe Légion*, p. 383, n. 148.

Nymphis / C. Prastina Messalinu[s], / leg(atus) Aug(usti) propr(aetore), / cos(ul) desig(natus), / [– – –

Autel trouvé près de la chambre de captage de la source.

Datation : 146.

83) *CIL*, VIII, 17724; Gsell, *MEFR* 1893, p. 509, nº 33.

– – – / – – Ve]neri ? dedic[auit].

Partie inférieure d'un autel trouvé près de la chambre de captage de la source.

Datation : inconnue.

84) *CIL*, VIII, 17725.

[*Imp(eratori) Caes(ari) V]espasian[o] Aug(usto), / [pontif(ici) max(imo)], trib(unicia) pot(estate) VII / [imp(eratori) –, cens(oria) p(otestate), p(atri)] p(atriae), cos(uli) VII / [et Imp(eratori) T(ito) Caes(ari) Vesp]asiano Aug(usto) /, [imp(eratori) –, pont(ifici) max(imo)?, trib(unicia)] pot(estate) V, cos(uli) V / [– – –*

Inscription trouvée près de la chambre de captage de la source. D'après le *CIL*, il faudrait ensuite restituer le nom de la III^e Légion, arasé.

Datation : 76. Vespasien est cos. VII à partir de janv.-fév. 76; dès la mi-mars, il est cos. VII design. VIII. Cette période correspond bien à la 5^e puissance tribunice de Titus qui, de plus, est cos. V durant les premiers mois de 76.

85) Gsell, *MEFR* 1893, p. 510, n^o 34.

[.] *Calidius / Bassus / praefe(ctus) / coh(ortis) II Gemel(lae) / T(h)ra(cum).*

Autel trouvé près de la chambre de captage de la source.

Datation : inconnue.

86) Leschi, *BAC* 1936-1937, p. 108-109.

Ara Dei / Frugiferi, / Thibisan/enses pro / salute d(omini) n(ostri), / u(otum) s(oluerunt) l(ibentes) a(nimo).

Autel trouvé près de la chambre de captage de la source. Les dédicants sont les habitants d'une localité inconnue, peut-être Thibisana.

Datation : inconnue. La dernière ligne semble avoir été martelée : l'ultime formule est gravée dans un registre en creux. L. Leschi pense alors à un Empereur du III^e siècle, Géta, Élagabal ou Sévère Alexandre plutôt que Commode.

87) Leschi, *BAC* 1936-1937, p. 109.

Nimp(his ?) Fl(auianis ?) Sep(timianis ?) [– – /] Aug(ustis ?) ad [. /]*VILMAS* [– – / – – –

Fragment d'inscription trouvée dans le lit de l'oued, près de la chambre de captage de la source. Restitutions proposées hypothétiquement par L. Leschi. Le nom des *Nimphae flauianae septimianae* serait consécutif à la création sous les Flaviens et à la restauration, en 208, de la station thermale (cf. n^o 89).

Datation : Septime Sévère et après?

88) *CIL*, VIII, 17726; Gsell, *MEFR* 1893, p. 511; Le Bohec, *III^e Légion*, p. 173-174, n. 203.

Pro salute et uictoria domini n(ostri) Imp(eratoris) L. Septimi(i) Seuer[i Pe]rtinacis Aug(usti) et / Clodi(i) Albini Caes(aris), Aesculapem et Hygiam, dedicante Lepido Tertullo leg(ato) Aug(usti) / pr(o)pr(aetore), c(larissimo) u(iro), M. Oppius Antiochianus, c(enturio) leg(ionis) III Aug(ustae) Piae Vindicis, posuit et / u(otum) s(oluit).

L. 2 : les noms et titre de Clodius Albinus ont été martelés, ainsi que les noms de la légion à la l. 3.

L'inscription était maçonnée dans une base en blocage située dans la niche centrale du mur Sud de la salle 1 (pl. LXXI-5). On a retrouvé un fragment de la statue d'Hygie et l'essentiel de celle d'Esculape, représenté plus petit que nature (1,23 m de hauteur : Gsell, p. 512, avec photographie).

Datation : 193-195. Septime Sévère est Auguste et Albinus César en 193; le légat C. Iulius Lepidus Tertullus exerce ses fonctions de 193 ou 194 à 195 (Le Bohec, p. 398).

89) *CIL*, VIII, 17727; Gsell, *MEFR* 1893, p. 516, n^o 35.

Imp(erator) Caes(ar) L. Septimi[us Se]uerus / Pius Pertinax Aug(ustus) Arab(icus) Adiabe[n(icus) Parth(icus) Max(imus), imp(erator) XV, / trib(unicia) pot(estate) XVI, cos(ul) III, [p(ater) p(atriae), procos(ul)] et / Imp(erator) Caes(ar) M. Aurelius Antoninus Au[g(ustus), imp(erator) II ?,] trib(unicia) pot(estate) XI, c(o)s(ul) III, / P. Septimius Geta nob(ilissimus) Caes(ar), princ(eps) iu[uent]utis, / Aquas flauianas uetustate conla[psas per uexilla]/tionem militum suor(um) restitue[runt].

L. 5 : les noms et titres de Géta ont été martelés mais restent visibles.

L. 6-7 : *conla[psas per opera]/tionem* (Poulle, *RSC* 1886-1887, p. 191-192). Nous avons reproduit la restitution de S. Gsell, qu'A. Poulle avait lui-même envisagée.

Inscription trouvée dans la grande piscine 1 (pl. LXXI-5). Un double, plus fragmentaire, a été trouvé dans la salle 2 (Gsell, p. 517, n^o 36 = *CIL*, VIII, 17728).

Datation : 208.

90) *AÉ*, 1928, 36; E. Albertini, *BAC* 1928-1929, p. 93.

[*Pro salute et u]ictori(i)s et aeterni/[tate Imp(eratoris) Caes(aris) M.] Aurelli(i) [Antonin]i Pii / [Felicis Augusti a]dq(ue) incolumitate / [Iuliae Soaemiadis Aug(ustae)] m(atris) eius, temp(lum) Nymphar(um) / [– A]urellius Exsuperans / [– in]stitutis a solo nouo / [– –]ib(us) s(ua) p(ecunia) ampliauit / [. dil]absas d(e) / [– – –*

Plaque fragmentaire trouvée dans l'oued.

Datation : probablement Élagabal (218-222), étant donné l'absence du nom Severus (Albertini).

91) *AÉ*, 1928, 37; E. Albertini, *BAC* 1928-1929, p. 94.

[O]ptaui Dacos tenere caesos, tenui; / [opt]aui in sella pacis residere, sedi; [opt]aui claros sequi triumphos, factum; / optaui primi commoda plena pili, hab (ui); / optaui nudas uidere Nymphas, uidi.

Stèle à sommet triangulaire trouvée dans une des piscines thermales.

L. 2 : mal conservée, E. Albertini propose d'y voir la mention d'une magistrature, sans doute municipale, mention curieusement placée au milieu du récit de la carrière militaire de ce primipilaire resté anonyme. Le texte est en sénaires trochaïques.

Datation : Trajan ou peu après (mention de la campagne contre les Daces).

92) *AÉ*, 1960, 96; Le Bohec, *III[e] Légion*, p. 167, n. 159.

Pro salute / Aug(usti) / M. Petronius, / M. f(ilius), Fab(ia tribu), Priscus, / Heracl(ea), c(enturio) leg(ionis) III / Aug(ustae), ex uisu / aram posu/it l(ibens) a(nimo), / XV kal(endas) aug(ustas), / Largo et cos (ulibus) / Missalino.

L. 5 : sans doute Heraclea Sentica, en Macédoine, ville qui appartient à la tribu Fabia (Leglay, *BAC* 1955-1956, p. 49).

L. 5-6 : le nom de la légion a été martelé.

Autel. Le contexte thermal et la mention d'une vision laisse penser que les bénéficiaires de la dédicace étaient les Nymphes. Le site a en effet fourni plusieurs monuments de ce genre, dont l'un mentionne également une vision (Leglay, *ibid.*, p. 50; pour l'autre référence à une apparition des Nymphes, cf. n[o] 91).

Datation : 18 juillet 147 (l'*Augustus* est donc Antonin le Pieux), durant le consulat de L. Annius Largus et C. Prastina Pacatus Messalinus, mentionnés dans les deux dernières lignes de l'inscription, curieusement rédigées (*Missalino* pour *Messalino*; *cos* pas à sa place). Sur les considérations astrologiques qui ont pu guider l'exécution de cette dédicace (date anniversaire de désastres militaires, soleil entrant dans la première partie du Lion), cf. Le Bohec, p. 167.

AUZIA (Ghorfa Uled Selama, près de Sour Roslan ou Sour-el-Ghozlane, autrefois Aumale). Maurétanie césarienne. *AAAlg*, f. 14, Médéa, n[o] 105.

93) *CIL*, VIII, 20757

– – – at]que Claudi[a – – – / – – –] uxor eius mate[r – – – / – – –] gradibus quattuor [– – – / – – – d]edicauitque [– – – / – – –]as Rufina et Ho[– – – / – – – e]t ? Gelli Vindicianu[s – – – / – – –]us pecuniaequ[– – – / – – –]um in thermis pu[– – – / – – –]us madaurensis [– – –

Datation inconnue.

CAESAREA (Cherchel). Maurétanie césarienne. *AAAlg*, f. 4, Cherchel, n[o] 16.

94) *CIL*, VIII, 20990 (= 9547); Lepelley, *Cités*, II, p. 514, n. 12.

– – – Theod]osio perpe[tuis Augustis – – – / – – –]fe? thermar[um – – –

Datation : cette restauration (ou construction?) de thermes est associée au nom de Théodose. Pour C. Lepelley, «il s'agit très certainement de Théodose I[er] (379-395)». En réalité, il n'y a aucune raison d'exclure Théodose II (408-450).

CALAMA (Guelma). Proconsulaire. *AAAlg*, f. 9, Bône, n[o] 146.

95) *CIL*, VIII, 5335; *ILAlg*, I, 256; Lepelley, *Cités*, II, p. 92, n. 8.

Beatissimis temporibus dd(ominorum) nn(ostrorum) Valentiniani et Valentis perpetuorum Augg(ustorum), procons[ulatu u(iri) c(larissimi) Iuli Festi Hymetii, legatio]/ne u(iri) c(larissimi) Fabi(i) Fabiani, piscinam quae antea tenuis aqu(a)e pi[g]ra fluenta capiebat, nunc ue[ro – – – unda ?]/rum intonantium motibus redundantem, Q. Basilius Flaccianus fl(amen) p(er)p(etuus), augur et cur(ator) [rei p(ublicae) restituit ?] / et excepto[rio – – – ext]ructo adq(ue) perfecto cum [Bas]ilio Maximo Auf[id]iano [filio suo dedicauit ?]

Datation : 366-368. Le *CIL* restitue le nom du proconsul P. Ampelius, en fonction en 364. Il s'agit, en réalité, du proconsul Iulius Festus Hymetius (366-368), comme le démontre la mention de son *legatus Numidiae*, Fabius Fabianus (Lepelley).

96) *CIL*, VIII, 5352; Monceaux, *RA* 1906, p. 474-475, n[o] 193.

Vna et bis senas turres crescebant in ordine totas, / mirabilem operam cito constructa uidetur. / Posticius sub termas balteo concluditur ferro. / Nu[ll]us malorum poterit erigere man(um); / Patrici Solomon (is) insti[tu]tion(em) nemo expugnare ualeuit. / Defensio martir(um) tue[tu]r posticius ipse : / Clemens et Vincentius martir(es) custod(iunt) introitum ipsu (m).

Inscription gravée sur un linteau, long de 1,60 m, surmontant une petite porte donnant accès aux thermes de Calama désormais enclavés dans l'enceinte de Solomon. On ne comprend pas bien si cet accès est «une petite poterne s'ouvrant dans le rem-

part» (Gsell, *Monuments antiques*, I, p. 228) ou «une petite porte intérieure» (Monceaux).

Datation : 539.

CASTELLUM MASTARENSE (Henchir Ali-El-Bani). Numidie. *AAAlg*, f. 17, Constantine, nº 94.

97) *AÉ*, 1908, 244 et 245.

244 *Genio / baline*[*i*] *cast*(*elli*) */ Mas*(*tarensis*) [*q*]*uom a solo / quartum idibus / decembribus / Modesto et Probo cos*(*ulibus*).

245 *Dedicatum / VII Kal*(*endas*) *Iunia*(*s*) *Ag/ricola et Cle/mentino cos*(*ulibus*) *men/sibus XVII et diebus / XV ex HS*(*estercium*) *C melium / nummum*.

«Ces inscriptions sont gravées sur des pierres semblables, hautes de un mètre, taillées avec moulures, en forme de piédestaux et devaient être placées chacune d'un côté de la porte du bain public en question» (A. Vel, *RSC*, 41, 1907, p. 259). X. Dupuis nous a communiqué les notes de H.-G. Pflaum concernant ces inscriptions :

– 244, ligne 3 : *AÉ* et A. Vel donnent *MAS OM A SOLO*, A. Vel comprenant *Genio… Optimo Maximo*). H.-G. Pflaum a lu *VOM* qu'il restitue [*q*]*uom* pour *quod*.

– 245, ligne 6 : *melium*, erreur pour *milium*; il faudrait *milibus*.

Datation : la construction des bains commence le 10 décembre 228 et s'achève le 26 mai 230, après 17 mois et 15 jours de travail.

CASTELLUM TINGITANUM (Orléansville, El Asnam, Ech Cheliff). Maurétanie césarienne. *AAAlg*, f. 12, Orléansville, nº 174.

98) *CIL*, VIII, 21518.

Siliqua frequens foueas mea membra / lauacro.

Sur une mosaïque de thermes, bâtiment dont nous ne connaissons rien. Le pavement représente une scène de chasse.

Le sens précis de cette inscription reste énigmatique car on bute sur le premier mot (Gsell, *MEFR* 1898, p. 138). O. Hirschfeld (*Bull. trim. des antiquités africaines*, 3, 1885, p. 135) avait proposé [*pen*]*sili qua*[*m*] *frequens foueas…*, pensant aux *balneae pensiles*, hypothèse condamnée par une photographie qui prouve qu'il n'y avait rien avant *siliqua* (*Eph. ep.*, 7, nº 535). Plusieurs autres hypothèses, mentionnées par le *CIL*, n'apparaissent pas satisfaisantes (siège faisant partie du mobilier des bains, terme médical). P. Wuillemier (*Musée d'Alger, suppl*[t], Paris, 1928, p. 82) envisage qu'il s'agit de baigner ses membres dans une eau chauffée au bois de silice, dans un vin de caroube ou pour la somme de cinquante centimes? Peut-être faut-il penser au nom de la source ou rivière dont était tirée l'eau alimentant les thermes (*Eph. ep.*, VII, nº 535), à moins que *siliqua* ne désigne simplement les bains chauds (*CIL*), ce qui serait cependant surprenant.

Datation : inconnue, mais le contexte évoque précisément le Bas-Empire. Dunbabin, *Mosaics*, p. 56 : milieu IVᵉ siècle?

CHOBA (Oued Ziama). Maurétanie sitifienne. *AAAlg*, f. 7, Bougie, nº 68

99) *CIL*, VIII, 8375.

Imp(*eratore*) *Caes*(*are*) *L. Septimio Seuero Pio / Pertinace Aug*(*usto*), *balneae municipum / municipii Aelii Chobae p*(*ecunia*) *p*(*ublica*) *factae, / dedicantibus L. Aiedio M. fil*(*io*) *Quir*(*ina*) */ Victore, M. Aemili*[*o .*] *fil*(*io*) *Arn*(*iensi*) *Hono/rato, IIviris, a*(*nno*) *p*(*rouinciae*) *CLVII*.

Datation : 196. Si le *P* est considéré comme perdu par le *CIL*, la lecture *A. P. CLVII* est considérée comme certaine par Renier, nº 3504. Septime Sévère est Pius en 195.

CIRTA (Constantine). Numidie. *AAAlg*, f. 17, Constantine, nº 126.

100) *CIL*, VIII, 7031; *ILAlg*, II, 615.

C. Arrius Paca/tus balineum / pacatianum / sibi mensib (*us*) *XIV*.

Inscription sur un dé de pierre situé devant la façade d'un établissement balnéaire qu'il faut considérer comme privé ou, du moins, de propriété privée.

Datation : inconnue, avec une hypothèse attribuant l'inscription au début du IIᵉ siècle. C'est la date retenue par S. Gsell, qui ne présente cependant aucun argument (*Monuments antiques*, I, p. 229). Cette affirmation repose sans doute sur l'établissement d'un lien de parenté entre C. Arrius Pacatus et le consul homonyme de Marc Aurèle (C. Vars, *RSC*, 28, 1893, p. 293). En réalité, la situation est beaucoup plus incertaine.

Nous savons, par une autre inscription de Cirta (*CIL*, VIII, 7032), qu'un certain C. Arrius Pacatus est l'époux d'Antonia Saturnina, laquelle est la tante maternelle des clarissimes Antoninus, Maximus et Pacatus Arrii (*PIR*, I, nºˢ 895, 903 et 906). Avant de poursuivre le raisonnement, il faudrait savoir si ce C. Arrius Pacatus et l'homonyme constructeur des bains ne sont qu'une seule et même personne. Cela est parfois admis (*PIR*, I, nº 907), mais parfois considéré comme hypothétique (*RE*, col. 1257, nº 27).

Si on accepte cependant cette identité, peut-on tirer quelque information du nom des trois frères de la seconde génération? Le seul dont on puisse éventuellement retrouver la trace est Arrius Antoninus. Plusieurs personnages portant ces noms sont

connus par ailleurs (*PIR*, n^os^ 890 à 894). Le plus intéressant d'entre eux, pour notre propos, est le dernier, C. Arrius Antoninus, attesté à Cirta entre 180 et 188 (*CIL*, VIII, 7030) et à Thamugadi (*CIL*, VIII, 2390). Or, ce personnage fut consul en 170 et décèda vers 188. Nous aurions ainsi un repère chronologique ferme, mais qui, en réalité, reste très hypothétique. D'abord, rien ne permet d'affirmer que le consul est le neveu du constructeur des bains de Cirta (*PIR*). Ensuite, si un lien familial existe bien, on peut aussi penser que le consul n'est pas le neveu, mais le fils du neveu (*RE*, col. 1255, n° 13) : nous aurions alors trois générations.

101) *ILAlg*, II, 595; Lepelley, *Cités*, II, p. 386, n. 12.

Felicissimi[s temporibus dd(ominorum) nn(ostrorum) Valentiniani] / et Valentis [semper Augg(ustorum), thermas ? Constan]/tinianas u[etustate conlapsas ? – – – an]/nis tot re[tro – – –

L'hypothèse de *thermae Constantinianae* (Lepelley) est étayée par l'usage de dénommer les bâtiments publics en utilisant le *cognomen* impérial : on ne voit pas quel autre édifice, au féminin pluriel, pourrait mériter une telle appellation. En revanche, il est bien aléatoire d'effectuer, comme le suggère H.-G. Pflaum, la même restitution pour *CIL*, VIII, 7024 = *ILAlg*, II, 593 :] *ntinian*[(Lepelley, *Cités*, II, p. 388, n. 23).

Datation : 364-367, sous le règne de Valentinien I^er^ et de Valens, avant l'association de Gratien à l'Empire.

CUICUL (Djemila). Numidie. *AAAlg*, f. 16, Sétif, n° 233.

102) *AÉ*, 1920, 16; Le Bohec, *III^e^ Légion*, p. 390, n. 203.

[– – – *Diui*] */ Hadriani pronep(oti), Diui Traiani Parthici abnep(oti), Diui Neruae adnep(oti), resp(ublica) Cuiculitanorum thermas a solo fecit, dedicante / M. Valerio Maximiano, leg(ato) Aug(usti) pro pr(aetore), patrono col(oniae).*

La première ligne, qui portait les noms de l'empereur Commode, a été martelée.

Grands thermes Sud, sur des blocs provenant d'un entablement et retrouvés dans la rue longeant l'édifice : il s'agit de la dédicace du bâtiment, qui devait être placée sur la façade.

Datation : l'inscription n° 103, qui est quasiment une réplique de celle-ci mais qui permet de restituer la titulature de Commode, implique la date de 183-184.

103) *AÉ*, 1935, 45; Leschi, *BAC* 1934-1935, p. 355-356; Le Bohec, *III^e^ Légion*, p. 390, n. 203.

[Imp(eratori) Caes(ari) M. Aur]elio [Commodo Antonino / Augusto Pio S]arm(atico) Germ(anico) M[axi]mo, pontif(ici) max(imo), / [trib(unicia) pot(estate) VIII ou *IX, imp(eratori) VI* ou *VII], cos(uli) IIII, p(atri) p(atriae), Diui M. Antonii Pii Germ(anici) / [Sarm(atici) f]il(io), Diu[i P]ii nep(oti), Diui Hadriani pronep(oti), Diui Traiani / [Part]hici abnep(oti), Diui Neruae adnep(oti), res publica / [C]uicu[litanorum the]rmas a solo fecit, dedicante / [M. Valerio Maximi]ano leg(ato) Aug(usti) pr(o) pr(aetore).*

Le martelage imparfait du nom et de la titulature de Commode a permis à L. Leschi de restituer le début du texte, que Y. Le Bohec met à l'ablatif pour une raison qui nous échappe.

Le texte est gravé sur une plaque de calcaire. L. Leschi suppose que cette seconde version de la dédicace des grands thermes Sud, dont les multiples fragments ont été retrouvés en divers endroits de l'édifice et de ses abords, était placée à l'intérieur du bâtiment.

Datation : 183-début 184. Commode revêt son quatrième consulat le 1^er^ janvier 183, le cinquième le 1^er^ janvier 186. Il est Britannicus, titre non mentionné ici, en 184.

104) Ballu, *BAC* 1919, p. 97, n^os^ VII et VIII.

– Face A : *Iuliae C. fil(iae) / Impetratae, Q. Gresius / Tertullus / coniugi ra/rissimae / fecit.*

– Face B : *Iuliae C. fil(iae) / Maximinae matri piissimae.*

Base cubique (0,60 m), inscrite sur deux faces opposées, trouvée dans le *frigidarium* des grands thermes Sud : il s'agit peut-être de son emplacement originel.

Le sens de la face A est clair, celui de la face B l'est moins. S'il s'agit d'un remploi et si les deux inscriptions n'ont rien à voir entre elles, le second texte, sans mention du dédicant, est curieux. S'il s'agit de la même personne honorée par son époux et son ou ses enfants, on ne comprend pas la différence de *cognomen*. Si c'est le même Q. Gresius Tertullus qui honore sa femme et sa mère, il faut comprendre que la base ne supportait rien ou une statue qui ne représentait aucune des deux femmes. Cela semble la seule solution.

Datation : inconnue, mais on notera la mention des prénoms et de la filiation. Si la base a bien été érigée dans les thermes, on peut donc penser à la fin II^e^-première moitié III^e^ siècle.

105) Ballu, *BAC* 1919, p. 97, n° IX.

Aesculapio / Aug(usto) sacr(um), / M. Sosius

M. filius Pap(iria tribu) Secundian(u)s, / aedil(is) pr. pr. II uiris, / statuam quam ob ho/nor(em) aedilitat(is) suae / super legitimam / ex ss(estercium) IIII mil(ibus) n(ummum) promi/serat ampliata pecunia / posuit d(e)d(icauit)que, curante / M. Sosio Corneliano, filio.

Base haute de 1,07 m trouvée dans le *frigidarium* des grands thermes Sud.

Datation : probablement 183-première moitié du IIIe siècle. La date haute est donnée par l'année de la dédicace des thermes (183-184), la statue, étant donné la divinité à laquelle elle est consacrée, ayant sans doute été originellement placée dans ce monument. La date basse est liée aux mentions du prénom, de la filiation et de la tribu, qui rendent peu probable une datation plus tardive.

106) *AÉ*, 1920, 33.

Balneum Terenti(i) Donati restitutu(m) per istantia(m) Frumeti Longiniani.

Inscription musive trouvée dans des bains situés immédiatement à l'Est des thermes du capitole.

Datation : inconnue.

EQUIZETUM (Ouled Agla, El Hammadia, Lecourbe). Maurétanie sitifienne. *AAAlg*, f. 15, Akbou, n° 91.

107) *AÉ*, 1933, 49; Albertini, *BAC* 1932-1933, p. 51-52.

In his praediis Cominiorum / Montani et Feliciani iun(iorum) / et Feliciani patris eorum / balneu[m –] omnis huma/nitas urbico more praebetur.

L. 2 : on peut comprendre *Feliciani Iun(ioris)* ou, plutôt, considérer que *iuniores* s'oppose à *pater*.

L. 4 : un trou percé dans la pierre a détruit l'essentiel de la dernière lettre de *balneum* et, d'après Albertini, une ou deux lettres. Il propose de restituer *balneum et omnis humanitas*, «un bain avec tout le confort». La conjonction de coordination n'apparaît pas indispensable.

L'inscription est gravée dans un cartouche à queues d'aronde, sur une pierre dont on ignore le contexte.

Datation : inconnue.

108) Ballu, *Rapport 1923*, p. 23.

a) *Bene lauare*
b) *Saluum lauisse*

Ces deux inscriptions font partie du pavement mosaïqué du *frigidarium* d'un établissement de bains.

Datation : inconnue.

HIPPO REGIUS (Bône, Annaba). Proconsulaire. *AAAlg*, f. 9, Bône, n° 59.

109) *AÉ*, 1958, 141.

[C]oloni[a] / Augusta / Hippo / Regius / restituit. / Felic(iter).

Base trouvée dans les grands thermes Sud, ce qui laisse penser que la restauration ainsi commémorée concerne cet édifice.

Datation : inconnue, mais sans doute époque sévérienne ou plus tard. E. Marec (*Libyca* 1956, p. 306, repris par l'*AÉ*) l'attribue à l'époque sévérienne d'après des critères paléographiques, et même à 198 en établissant une relation avec le texte suivant : tous deux commémoreraient la même restauration. Ce n'est qu'une hypothèse, et rien n'interdit de penser à une restauration plus tardive du bâtiment, succédant à une opération semblable déjà réalisée en 198, ou même à la construction du monument en 198.

110) *AÉ*, 1958, 142; Marec, *Libyca* 1956, p. 306-309.

[Imp(eratori) Caes(ari) M. Aurelio Antonino ?] L. Septimii [Seu]eri Pii Pertinacis Aug(usti) [– fil(io) – / fel]icissimo principi iuuentutis, splendidi[issima colonia Hipponiensium / Regioru]m, anno procos(ulatus) L. Cossoni(i) [Eg]gi(i) Marulli, c(larissimi) u(iri), [curante ? Cossonio Scipione / O]rfito, c(larissimo) u(iro), leg(ato) et filio eiu[s – –

Grands thermes Sud : sur une plaque de marbre brisée en vingt morceaux et trouvée «dans les ruines du mur qui devait limiter l'édifice sur le côté Est...» (Marec). La dédicace est très probablement au nom de Caracalla. Rien ne permet de savoir si elle commémore une construction ou une restauration.

Datation : 198, année du proconsulat de L. Cossonius Eggius Marullus, qui a pour légat son fils, Cossonius Scipio Orfitus.

111) Marec, *Bull. Acad. Hip.* 1925-1927, p. 17.

[Diuo Pio] Seuero P[ertinaci – / – , pat]ri domini no[stri Imp(eratoris) Caes(aris) / M. Aureli(i)] Antonini [Aug(usti), / Hip]ponienses [Regii / d(ecreto)] d(ecurionum) p(ecunia) p(ublica).

Grands thermes Nord. L'inscription, soigneusement gravée, devait courir sur trois plaques de marbre, hautes de 1,50 m, comportant cinq lignes. Il ne subsiste que la plaque centrale, retrouvée dans le local V (pl. LXXXIV-2). Il s'agit de la dédicace des thermes.

Datation : Caracalla (211-217).

112) *AÉ*, 1958, 135; Marec, *Libyca* 1956, p. 291-292.

Ex test(amento) / L. Aselli(i), / L. f(ilii), Quir(ina tribu), / Honorati, / d(ecreto) d(ecurionum).

Cette inscription se retrouve, identique, sur quatre bases de statues retrouvées dans le *frigidarium* des grands thermes Nord ou à proximité immédiate : un piédestal provient du local V (pl. LXXXIV-2; Marec, *Bull. Acad. Hipp.* 1925-1927, p. 13). L. Asellius Honoratus est inconnu par ailleurs, mais sa tribu, la Quirina, est celle des citoyens d'Hippone.

Datation : première moitié du III^e siècle? De fait, nous pensons que la mise en place du décor sculpté du *frigidarium* est de peu postérieure à l'érection du monument sous Caracalla. La mention du prénom, de la filiation et de la tribu du donateur va dans ce sens.

113) *AÉ*, 1957, 91; Leglay, *Rapport 1950-1953*.

Neptuno / Aug(usto) / sacr(um).

Grands thermes Nord. L'inscription est gravée sur «un autel de marbre trouvé dans la piscine latérale (Est) du grand *frigidarium*» (Leglay). Rien ne permet cependant d'affirmer qu'il était originellement placé dans les thermes.

Datation : inconnue.

KHALFOUN. Maurétanie sitifienne. *AAAlg*, f. 16, Sétif, nº 323.

114) *CIL*, VIII, 8424 et p. 970; *Rev. afric.* 19, 1875, fig. 2 et 3 entre p. 160 et 161; Cagnat, *BAC* 1925, p. CLXXII.

A. *Bene laues, / oze a(ssem) des, / cras gratis, res tuta.*

B. *Saluu(m) lauis(s)e, / bono (eius) q(u)i / fieri ius(s)it / ex s[ua pecunia ?].*

Inscriptions dans deux panneaux insérés dans une mosaïque dont nous ne connaissons rien. On peut penser que ces panneaux étaient disposés en sens inverse, le premier accueillant le baigneur, le second, souhaitant que le bain fut bon, s'adressant aux sortants.

A, l. 2 : *oze* pour *hodie*.

Datation : inconnue.

LAMASBA (Corneille). Numidie. *AAAlg*, f. 27, Batna, nº 86.

115) Ballu, *Rapport 1924*, p. 18.

– – –]us / [– – –]ra / [– – –]n pote / [–uia–]tem / te ueniente die, te decedente canebat.

Albertini, *BAC* 1927, p. 475-478.

Sae[pe ? uus ? – – – / – – – / – – – / – – –]us / [– – –]tra ? [– – –]m pote [-]ota? [.l? u?]item ? / te ueniente die, te decedente canebam.

Pavement de mosaïque : le texte, sans doute en vers, est disposé sur huit lignes placées dans un cartouche à queues d'aronde. Ce cartouche est inséré dans un décor géométrique à motifs floraux, devant la marche-margelle de la piscine d'un *frigidarium*. Les dimensions de ce local (Gsell : 5,50 × 4 m; Albertini : plus de 6 × 4 m, avec une piscine de 3,40 × 2,50 m) ne permettent pas de savoir s'il s'agit d'un établissement privé ou public.

Seul le dernier vers est intact. Il est emprunté à Virgile, *Géorgiques*, IV, 466. Orphée pleurait Eurydice : «c'est toi qu'il chantait à la venue du jour, toi qu'il chantait quand il s'éloigne» (trad. H. Goelzer, CUF, 5^e éd., 1947). Le peu qui subsiste des vers précédents permet d'exclure qu'il s'agisse d'une reproduction du reste du texte de Virgile, dont le vers est d'ailleurs détourné de son sens originel par la mise à la première personne du verbe (Albertini).

Datation : inconnue. Cependant, A. Ballu fournit un dessin reproduisant sommairement la mosaïque. Il s'agit d'une composition d'étoiles de deux carrés déterminant des octogones et des losanges. Une telle combinaison nous paraît exclure une date antérieure à l'époque sévérienne et est parfaitement attestée en des périodes beaucoup plus tardives. Notre méconnaissance du traitement et remplissage des motifs ne permet pas d'être plus précis.

LAMBAESIS (Tazoult-Lambèse). Numidie. *AAAlg*, f. 27, Batna, nºs 223-224.

116) *CIL*, VIII, 2578.

Quart frig col ped / quad t ĐICXXXVTMCCXXC IX.

Il s'agit d'une inscription sur mosaïque, dans une des salles des thermes du camp (Renier, nº 1405). Nous n'avons pas retrouvé mention de cette découverte dans les rapports de fouille.

Le *CIL* (Mommsen) a tenté une interprétation en proposant des hypothèses de développement : *frig(idarium)*; *col(ymbus)*; *ped(es) quad(rati)*; *t(ubi)*. Les données chiffrées pourraient correspondre à des matériaux de construction (briques?) utilisés dans la construction.

Datation : inconnue.

117) *CIL*, VIII, 2587 et p. 1739; Cherbonneau, *RSC* 1862, p. 140-141, nº 200; Le Bohec, *III^e Légion*, p. 133, n. 105.

Face principale : *Aesculapio / sancto / M. Porcius / Iustus, / praef(ectus) cas(trorum) / leg(ionis) III Aug (ustae), / d(e)d(it).*

Face latérale : *dedicata / idibus / nouemb(ribus), / Imp(eratore) Commo/do III et Bur(ro) / cos(ulibus).*

Le support est une stèle hexagonale, haute de 1 m, «extraite des décombres entassés devant le praetorium, à un endroit que l'on regarde géné-

ralement comme les bains de la III^e^ légion » (Cherbonneau).

Datation : 13 novembre 181, sous le consulat de Commode III et de Burrus.

118) *CIL*, VIII, 2692.

[*Imp*(*erator*) *Caes*(*ar*)], *Diui T*[*raiani* – – – / *Parthi*]*ci f*(*ilius*), *Di*[*ui Neruae* – – – / – *n*(*epos*), *Traian*]*us Hadr*[*ianus Aug*(*ustus*) – – – / – – *tri*]*bunic*(*ia*) [*pot*(*estate*) – – – / – – – *c*]*um balin*[*eo* – – – / – – –] *legato* [*Aug*(*usti*) *pr*(*o*) *pr*(*aetore*) – – –

Inscription trouvée près de l'amphithéâtre.

Datation : 117 – 138.

119) *CIL*, VIII, 2706 et p. 1739.

Pro salute Impp(*eratorum*) *Caess*(*arum*) *L. Septimii / Seueri Pii Pertin*(*acis*) *Aug*(*usti*) *Arab*(*ici*) / *Adiab*(*enici*) *Part*(*hici*) *Max*(*imi*) *et M. Aur/eli*(*i*) *Antonini Aug*(*usti*) *Pii Felicis / maximi fortissimique princi/pi iuuentutis et Iuli/ae Aug*(*ustae*) *matris castrorum, / legio III Aug*(*usta*) *eorum balneum ue/tustate conlapsum restituit.*

Lieu de découverte inconnu.

Datation : 200-209. Le titre de *maximi fortissimique principi iuuentutis* remplace le nom de Géta (A. Mastino, *Le titolature di Caracalla e Geta attraverso le iscrizioni*, dans *Studi di storia antica*, 5, Bologne, 1981, p. 142, avec, comme datation, 198-209). La formule *Impp Caess* implique probablement le règne commun de Septime Sévère et Caracalla, donc entre 198 et 209, date de l'accession au trône de Géta, ce que confirment le titre honorifique du premier, *Parthicus maximus* (198) et l'absence de *Britannicus* (209 ou 210). À la ligne 4, les surnoms *Pius Felix* attribués à Caracalla nous donnent même le *terminus ante quem non* de 200. Y. Le Bohec date l'inscription de 211 (*III^e^ Légion*, p. 397).

120) *AÉ*, 1971, 508; Marcillet-Jaubert, *BAA* 1970, p. 312-317; Le Bohec, *III^e^ Légion*, p. 474, n. 228.

Imp(*erator*) *Caes*(*ar*) *P. Licinius Egnatius G<a>llienus / Pius F<e>lix Aug*(*ustus*) *thermas uetustate / conlabsas per leg*(*ionem*) *suam III Aug*(*ustam*) *res/tituit, curante Iulio Fortunatiano, / u*(*iro*) *c*(*larissimo*), *cos*(*ule ? are ?*), *com*(*i*)*te et legato Aug*(*usti*) *et Aurelio Syro, u*(*iro*) *e*(*gregio*), *praef*(*ecto*) *leg*(*ionis*).

L'inscription, trouvée en 1956 et copiée par un gardien, a aussitôt disparu. Son lieu de découverte, à Lambèse, est inconnu : nous ne connaissons pas le bâtiment thermal concerné par cette restauration. Ce texte est le premier témoignage de l'association d'un gouverneur d'ordre sénatorial et d'un préfet équestre commandant la légion.

Datation : 262-267. Gallien règne seul de 260 à 268 mais Tenagino Probus est gouverneur à partir de 267 ou 268. De plus, la présence d'un préfet de légion à la place d'un légat de légion ne peut être que consécutive au décret de Gallien, pris vers 262 et organisant cette substitution de la préfecture à la légation légionnaire (Le Bohec, p. 474-475).

121) Carcopino, *BAC* 1905, p. 234, n° 18; Le Bohec, *III^e^ Légion*, p. 416, n. 374.

Imp(*erator*) *Caesar M.* [– – – / – – –] *therm*[*as* – – –

« Dans le camp, mais assez loin des thermes ». Ces travaux, dont on ignore la nature, concernent peut-être les thermes du camp. Cette hypothèse est confortée par la présence du nom de l'Empereur au nominatif : il faut sans doute comprendre que ce dernier a exécuté des travaux par l'intermédiaire de ses soldats. Cependant, pour désigner des thermes militaires, on aurait plutôt attendu le mot *balneum*.

Datation : 161 – III^e^ siècle. Selon Y. Le Bohec, le prénom Marcus peut désigner Marc Aurèle, Commode, Caracalla, Macrin, Élagabal et Sévère Alexandre. C'est oublier des Empereurs du III^e^ siècle tels que les Gordiens, Claude II, Tacite, Carus, etc.

122) *AÉ*, 1911, 97; Weydert, *BAC* 1912, p. 346-347, n° I; Le Bohec, *III^e^ Légion*, p. 169, n. 173.

Herculi Inuicto s(*acrum*), */ pro salute et uic*(*toria*) */ Impp*(*eratorum*) *Caess*(*arum*) */ L. Septimi*(*i*) *Seueri / Pertinacis Pii et / M. Aurel*(*ii*) *Antonini / Augg*(*ustorum*) *et Iuliae Aug*(*ustae*), *Q. Anicio / Fausto, leg*(*ato*) *Augg*(*ustorum*) *pr*(*o*)*pr*(*aetore*), */ c*(*larissimo*) *u*(*iro*), *in honorem / P. Aeli*(*i*) *Q. f*(*ilii*) ⌜*L*⌝*e<m>onia* (*tribu*) */ Menecratiani, Zita, / ex c*(*enturione*) *leg*(*ionario*), *hon*(*este*) *mis*(*si*), */ patris sui permit/tente eo P. Ael*(*ius*) *Me/necrates Flor*(*ianus*), *eq*(*ues romanus*), *p*(*rimus*)*p*(*ilus*), */ fl*(*amen*) *p*(*er*)*p*(*etuus*), *patr*(*iae*) *suae don*(*o*) */ ded*(*it*) *N III.*

L. 7-8 : les noms de Iulia Augusta remplacent ceux, martelés, de Géta.

L. 11 : la pierre porte *MEONIA* pour *Lemonia*.

L. 12 : Zita, ville dont est originaire P. Aelius Menecratianus, est l'actuel Henchir Ziar, à 10 km à l'Ouest de Zarzis, près de Jerba.

L. 16 : à la fin de la ligne, on lit *EQ P P*. N.-E. Weydert comprend *eq*(*uo*) *p*(*ublico*) <p>. Il faut suivre Y. Le Bohec : sur les primipiles, grade le plus élevé du centurionat, cf. p. 147 sq. et p. 169 sur la famille, pour laquelle on se reportera surtout à Weydert, p. 352-355.

Dernière ligne : N.-E. Weydert, suivi par Y. Le Bohec, comprend *n*(*umero*) *III* et ne commente pas ce développement, dont le sens est pourtant énigmatique. J. Bayet (*Statues d'Hercule*, p. 19 sq.) y voit

l'indication du prix de la statue et lit *n(ummum) III (millibus)*, c'est-à-dire 3 000 sesterces. Même si cette rédaction ne correspond pas parfaitement à la formule usuelle, elle donne un sens satisfaisant. Le prix qui serait ainsi indiqué ne serait pas pour surprendre (cf. Duncan-Jones, *Quantitative studies*, p. 78-79; cet auteur n'a cependant retenu ni cet exemple, ni les suivants, dans son inventaire).

Base de statue trouvée dans les grands thermes («palais du légat»), probablement dans le *frigidarium*.

Datation : 197-201, période durant laquelle Q. Anicius Faustus est légat. N.-E. Weydert, notant que ce dernier est consul en 198, titre qui n'est pas mentionné ici, et que, inversement, vers le milieu de l'année 197, Caracalla était seulement Empereur désigné, pense même à la dernière partie de l'année 197.

123) *AÉ*, 1911, 98; Weydert, *BAC* 1912, p. 348-349, nº II.

Herculi Inuicto s(acrum), / pro sal(ute) et uictoria / Impp(eratorum) Caess(arum) / L. Septimi(i) Seueri / Pertinacis Pii et / M. Aur(elii) Ant(onini) Augg(ustorum) / et Iuliae Aug(ustae) ma/tris Aug(usti), / in hon(orem) P. Maeui(i) Satur/nini Honoratiani, / proc(uratoris) Auggg(ustorum), c(larissimi) u(iri), / sorori sui P. Ael(ius) / Menecrates don(o) / patriae suae dedit / NVM III.

L. 7-8 : les noms de Iulia Augusta remplacent ceux de Géta, martelés.

L. 9-10 : P. Maeuius Saturninus Honoratianus est l'époux d'Aelia Menecratilla, sœur (l. 12) de P. Aelius Menecrates.

Dernière ligne : *num(ero) III* ou, plutôt, *num(mum) III (millibus)*.

Base de statue trouvée dans les grands thermes («palais du légat»), probablement dans le *frigidarium*.

Datation : 197-201, d'après l'inscription précédente.

124) Weydert, *BAC* 1912, p. 349, nº III.

Herculi Inuicto s(acrum), / pro salute et uicto/ria / Impp(eratorum) Caess(arum) / L. Septimi(i) Seueri / Pertinacis Pii et / M. Aur(elii) Antoni/ni Augg(ustorum) et Iul(iae) / Augustae ma/tris Aug(usti), / P. Aelius Menecrates / in honorem Satur/nini sorori[i] sui / dono patriae dedit.

L. 8-10 : les noms de Iulia Augusta remplacent ceux de Géta, martelés.

L. 12-13 : Saturninus est P. Maeuius Saturninus Honoratianus, époux d'Aelia Menecratilla, sœur de P. Aelius Menecrates (cf. l'inscription précédente).

Base de statue trouvée dans les grands thermes («palais du légat»), probablement dans le *frigidarium*.

Datation : 197-201 (cf. ci-dessus).

125) Weydert, *BAC* 1912, p. 350, nº IV.

Herculi Inuicto s(acrum), / pro salute et uicto/ria / Impp(eratorum) Caess(arum) L. Septi/mi(i) Seueri Pertina/cis Pii et M. Aureli(i) / Antonini Augg(ustorum) et / Iuliae Aug(ustae) matris / Aug(usti), P. Ael(ius) Menec(rates) / dono patriae suae dedit / nom(ine) fil(ii) sororis.

L. 8-9 : les noms de Iulia Augusta remplacent ceux de Géta, martelés.

Dernière ligne : le fils de la sœur de P. Aelius Menecrates est P. Maeuius Saturninus Honoratianus, qui portent les mêmes noms que son père et qui fut tribun laticlave (*CIL*, VIII, 2741).

Base de statue trouvée dans les grands thermes (palais du légat), probablement dans le *frigidarium*.

Datation : 197-201 (cf. ci-dessus).

126) Weydert, *BAC* 1912, p. 350-351, nº V.

Herculi Inuic(to) s(acrum), / pro salute et / uictoria / Impp(eratorum) Caess(arum) L. Septi/mi(i) Seueri Pertina/cis Pii et M. Aureli(i) / Antonini Augg(ustorum) et / Iuliae Aug(ustae) matris / Aug(usti), P. Ael(ius) Menec(rates) / don(o) patriae suae dedit / nom(ine) fil(ii) sororis.

L. 8-9 : les noms de Iulia Augusta remplacent ceux de Géta, martelés.

Dernière ligne : sur le fils de la sœur de P. Aelius Menecrates, cf. l'inscription précédente.

Base de statue trouvée dans les grands thermes («palais du légat»), probablement dans le *frigidarium*.

Datation : 197-201 (cf. ci-dessus).

127) *AÉ*, 1912, 17; Weydert, *BAC* 1912, p. 351, nº VI.

Herculi Inuicto s(acrum), / pro salute et uictoria / Impp(eratorum) Caess(arum) L. Sep(timii) / Seueri Pe[pe]rtinac(is) / Pii et M. Aur(elii) Ant(onini) / Augg(ustorum) et Iuliae / Aug(ustae) matris Au(gusti), / in honorem P. Maeui(i) / Saturnini Honoratiani, / trib(uni) lat(iclauii) mil(itum) leg(ionis) / XI Cl(audiae), c(larissimi) i(uuenis), fi/li(i) Aeliae Menecra/tillae sororis su[ae], / P. Ael(ius) M(enecrates) don(o) pat[ri]/ae suae dedit, / NVM III.

L. 6-7 : Les noms de Iulia Augusta remplacent ceux de Géta, martelés.

L. 8-9 : il s'agit du fils de la sœur de P. Aelius Menecrates, sœur dont le nom nous est donné par les l. 12-13.

Dernière ligne : *num(ero) III* ou, plutôt, *num(mum) III (millibus)*.

Base de statue trouvée dans les grands thermes («palais du légat»), probablement dans le *frigidarium*.

Datation : 197-201 (cf. ci-dessus).

128) *AÉ*, 1912, 18; Weydert, *BAC* 1912, p. 352, nº VII.

Herculi Inuic(to) s(acrum), / pro salute et / uictoria / Impp(eratorum) Caess(arum) L. / Septimi(i) Seueri / Pertinacis Pii et / M. Aur(elii) Antonini Augg(ustorum) / et Iuliae Aug(ustae) mat/ris Aug(usti), / in hon(orem) D. Ael(ii) Me/necr(atiani), a mil(itiis), fratris, / P. Aelius Menecrat(es) / don(o) pat(riae) suae de(dit), / NVM III.

L. 8-9 : les noms de Iulia Augusta remplacent ceux de Géta, martelés.

Dernière ligne : *num(ero) III* ou, plutôt, *num(mum) III (millibus)*.

Base de statue trouvée dans les grands thermes («palais du légat»), probablement dans le *frigidarium*.

Datation : 197-201 (cf. ci-dessus).

129) *AÉ*, 1912, 19.

Gymnasium quodannis / III iduum aprilium hic praebetur.

Grands thermes («palais du légat»). Le lieu de découverte est mal décrit par les rapports de fouille : inscription «trouvée en place dans le mur d'une salle des thermes» (Ballu, *BAC* 1911, p. CCXL); «Au bas des niches de la grande salle dont il vient d'être parlé (= le *frigidarium*), deux inscriptions... ont été trouvées, encore sur place. Leur texte est identique» (Touze, *RSC* 1911, p. 299). Ces informations sont imprécises. On peut en retenir que cet événement annuel était signalé par plusieurs inscriptions prises dans la maçonnerie de la salle des bains froids, sous des niches, sans que l'on puisse localiser celles-ci, à moins qu'il ne s'agisse de celles qui furent ménagées dans les piles de grand appareil érigées aux angles du *frigidarium* pour soutenir la voûte menaçant ruine.

Datation : inconnue.

130) *AÉ*, 1913, 12; Weydert, *BAC* 1912, p. 345; Le Bohec, *III^e^ Légion*, p. 199, n. 144.

Genio Lambaesis, / ex testamento / T. Fl(auii) Vettiani, b(ene)f(iciarii) leg(ati), / curante / C. Iulio Marciano, / tutore.

Les beneficiarii sont des soldats placés au-dessus de leurs collègues par le port de ce titre honorifique qui signale qu'ils sont exemptés de corvées. Ils sont attachés à des officiers, assument certaines fonctions dans le camp ou sont placés à la tête de petits postes militaires, les *stationes* (Le Bohec, p. 186).

Grands thermes («palais du légat»), sans plus de précision.

Datation : époque sévérienne ou plus tard.

131) Christofle, *Rapport 1930-1932*, p. 229-230.

A. *In/uide uiu/⌜e⌝* et *uid/e ⌜u⌝t possis / plura u/idere*.

L. 3-4 : la copie publiée par M. Christofle porte *SET VID/E ET POSSIS*, erreurs du mosaïste ou de la publication. Le texte est aisé à restituer grâce à une inscription identique de Lambiridi (Ballu, *BAC* 1919, p. 159).

B. *Mor/e [o]urb/ico [o]*.

M. Christofle signale simplement la découverte de deux mosaïques portant des inscriptions situées chacune dans un médaillon. On peut penser qu'elles proviennent de la même construction, l'expression *more urbico* signifiant certainement qu'au moins une partie de celle-ci avait une destination thermale.

Datation : inconnue.

132) *Inv. mos.*, III, nº 196; *AAAlg*, f. 27, Batna, nº 224, 17.

Bene laua.

Le contexte est quasiment inconnu : mosaïque «dans des thermes».

MADAUROS (Madame, près de Montesquieu = M'Daourouch). Proconsulaire. *AAAlg*, f. 18, Souk Ahras, nº 432.

133) *ILAlg*, I, 2031; *AÉ*, 1907, 235.

Aesculapio Aug(usto).

Couronnement de base trouvé dans les grands thermes, sans plus de précision. Son emplacement originel reste inconnu, mais on peut penser qu'elle appartient à ce monument (Gsell, Joly, *Mdaourouch*, p. 107).

134) *ILAlg*, I, 2040; *AÉ*, 1907, 240.

Fortunae Aug(ustae).

Couronnement de base trouvé dans les grands thermes, sans plus de précison. Son emplacement originel reste inconnu, mais on peut penser qu'elle appartient à ce monument (Gsell, Joly, *Mdaourouch*, p. 107).

135) *ILAlg*, I, 2050; *AÉ*, 1907, 242.

Hygiae Aug(ustae).

Couronnement de base trouvé dans les grands thermes, sans plus de précison. Son emplacement originel reste inconnu, mais on peut penser qu'elle appartient à ce monument (Gsell, Joly, *Mdaourouch*, p. 107).

136) *ILAlg*, I, 2051; *AÉ*, 1907, 241.

Libero Aug(usto).

Couronnement de base trouvé dans les grands thermes, sans plus de précision. Son emplacement originel reste inconnu, mais on peut penser qu'elle appartient à ce monument (Gsell, Joly, *Mdaourouch*, p. 107).

137) *ILAlg*, I, 2067; *AÉ*, 1907, 239.

Veneri Aug(ustae).

Couronnement de base trouvé dans les grands thermes, sans plus de précision. Son emplacement originel reste inconnu, mais on peut penser qu'elle appartient à ce monument (Gsell, Joly, *Mdaourouch*, p. 107).

138) *ILAlg*, I, 2085.

Imp(eratori) Caes(ari), d[iui M. Antoni]/ni Pii, Germ(anici), [Sarm(atici) fil(io), diui Comm]/o[di fratri, diui Antonini Pii ne]/poti, d[iui Hadriani pronepoti], / diui Traia[ni Parth(ici) abnepoti], / diui Nerua[e adnepoti, L. Septi]/mio Seuer[o Pio Pertinaci] Aug(usto) [Ar]ab(ico) [Adiab(enico) Parth(ico) Max (imo)], / pon[t(ifici) max(imo) – –], / proc[o]n[suli – –

Petits thermes. Pierre encastrée dans un mur tardif barrant l'abside de la salle II (Gsell, Joly, *Mdaourouch*, p. 104 = ici pl. XCI-3 et 4 : les thermes fonctionnent encore).

Datation : 195-211. Cette dédicace à Septime Sévère ne peut être antérieure à 195 si on accepte la restitution des titres de frère de Commode et d'*Arabicus*, qui ne repose que sur peu de lettres mais qui paraît convaincante. Le qualificatif de *Parthicus Maximus* impliquerait même le *terminus ante quem non* de 198, mais il est entièrement restitué.

139) *ILAlg*, I, 2087.

Pro sal[u]te / Imperatorum Cae/sarum L. Sep[t]imi(i) / Seueri Pii Pertinacis Augusti, p(atris) p(atriae), Arab(ici) Adiab(enici) Part(hici) / Maximi, p(ontificis) m(aximi) et M. Aure/li(i) Antonini Aug (usti) Pii F(elicis), p(ontificis) m(aximi), / p(rincipis) i(uuentutis) e[t P.] Septimi(i) Getae, no/bil[issimi] Caes(aris) Aug(usti), p(rincipis) i(uuentutis), et / Iuliae Aug(ustae), matris Augg(ustorum), / matris castrorum / e[t Fuluiae Plautilla]e Aug(ustae), / Q. Calpurnius Festus / st[a]tuam quam pro hono/[re aedil (itatis) ? sup]er legitimam / [promiserat, pos(uit) et ded]ic(auit).

Base trouvée dans les grands thermes.

Datation : 202-205. Dédicace à Septime Sévère, ses fils, sa femme, ainsi que Plautille, épouse de Caracalla, la présence de cette dernière datant ce document. Comme sur d'autres inscriptions, Caracalla porte le titre de *pontifex maximus* bien avant la date officielle de 211.

140) *ILAlg*, I, 2088.

Pro [s]alute / Imppp(eratorum) Caesarum L. Septim[ii Seuer]i Pii Perti/nacis Aug(usti), p(atris) [p(atriae) – –] / Parth(ici) [M]ax(imi), p(ontificis) [m(aximi) et M. Aureli(i) Antonini Aug(usti) Pii] / F[e]l(icis), p(ontificis) m(aximi), princ[ipis iuuen]tuti[s, et P. Septimii / G]et[ae Aug(usti), principis iuuventutis et I]uliae / Dom[nae Aug(ustae), matris Augg (ustorum), m]at[ris castro/ru[m et Fuluiae Plautillae Aug(ustae)], /C. Iulius Vrbanus Priscianus ob hono/[r]em aedilitatis, inlata prius [rei pu]b[lic(ae) / summa legitima], s[t]a[tu]am sua pe[cunia / fecit et d]e[dica]uit.

Au Sud des grands thermes, à proximité immédiate (Gsell, Joly, *Mdaourouch*, p. 107, note 5). Les noms et titres de Géta et de Plautille ont été martelés.

Datation : 202-205.

141) *ILAlg*, I, 2089.

Pro salute / Imperatorum Caes(arum) / L. Septimi (i) Seueri Pii / Pertinacis Aug(usti), p(atris) p(atriae) / et M. Aureli(i) Antoni(ni) Aug(usti) et P. Septimi(i) / Getae A[u]g(usti) et Iuliae / August[ae], matri[s Augg (ustorum), / matris castro[rum], / Q. Mattius Rusticus Flau[ia]nus statuam / qu[am p]ro honore aedil (itatis) / am[p]lius ad legitimam / p[ro]miserat, inlat[a pr]i/us honoraria, feci[t et] / gymnasio dato dedica/uit.

Base trouvée dans les grands thermes. Dédicace à Septime Sévère, Caracalla, Géta et Iulia Domna.

Datation : 209/210-211, soit entre l'obtention du titre d'Auguste par Géta et la mort de Septime Sévère.

142) *ILAlg*, I, 2091.

Imp(eratori) Caes(ari) M. Au/relio Antoni/no Aug (usto) Pio Feli/ci, cos(uli) desig(nato), prin/cipi iuuentut(is), / Imp(eratoris) Caes(aris) L. Sep/timi(i) Seuer[i] P[ii / Pertinacis Au(gusti), p(atris) p(atriae)], / Arab(ici), A[diab(enici)], / Parth(ici) Ma[x(imi) –] / filio, d(ecreto) d(ecurionum), p(ecunia) p(ublica).

Petits thermes : deux morceaux d'une base trouvés dans cet édifice.

Datation : 201. Caracalla est consul désigné, et entre en charge le 1er janvier 202 (*ILAlg*).

143) *ILAlg*, I, 2092.

Pro salute Imp(eratoris) / Caes(aris) M. Aureli(i) Seue/ri Antonini Aug(usti) / Pii Felicis, ponti/ficis maximi, Brit(annici) / Maxim(i), Part(hici) Max

(imi), German(ici) / Max(imi) et Iuliae Domnae Aug(ustae), / matris Aug(usti) et senatus et patri/ae totiusque domus diuinae, / P. Cestius Martialis ob / honore<m> aedilitatis amplius / ad leg[i]tima statuam de su/o posuit et dedicauit.

Base trouvée dans les grands thermes. Dédicace à Caracalla et Iulia Domna.

Datation : 213-217. Caracalla est *Germanicus Maximus* en septembre 213.

144) *ILAlg*, I, 2095.

Pro s[alute] / Imp(eratoris) Caesa[ris] / M. Aureli(i) Se[ueri] / Alexandri P(ii) F(elicis) [Aug(usti)], / L. Luc[c]eius [F]aus[tus] /, ueteranus ho/nesta miss[i]one / [– – – / – –] s[t]atu/am quam ob ho/norem aedilita/tis, L. Lucce[i] Faust[i ou *ini] / [– – –] fili(i) / [sui promiserat ? – – –*

Base, avec dédicace à Sévère Alexandre, brisée en deux morceaux retrouvés loin l'un de l'autre, en dehors des thermes (Gsell, Joly, *Mdaourouch*, p. 107, note 5). Les noms impériaux n'ont pas été martelés, mais la l. 8 et l'essentiel de la l. 9, qui mentionnaient peut-être Macrin, ont été arasés.

Datation : 222-235.

145) *ILAlg*, I, 2100; Lepelley, *Cités*, II, p. 128-129, n. 8.

Début du texte : *B[eatissimis temporibus florentissimoque ? sa]eculo d(omini) n(ostri) Iul[ia]ni / per[petui Aug(usti), thermae – – in]curia paene ad in/teritum [redactae ? . ca]meris omnibus / et soliis e[t – – n]on tantum in/[f]eriorum – –]tis uoragini / [. sup]erior[um ? /*

Milieu du texte : – –] *qui picturae grat[iam – – / – –] melioribus ornam[entis – – / – –] sunt proconsula[tu – – / – – sumtu publico – –*

Fin du texte : – – Ma]rciani ducena/rii [– – splend]id[i] ? e[t] laudabilis uiri ?, cur(atoris) rei p(ublicae) perfectae sunt et cum ordin[e] / eiusdem col[oniae no]st(rae) et populo d[e]d[ic]atae.

L. 1 : *Iuliani* a été partiellement martelé.

Cette inscription, découverte dans les grands thermes sous forme de moellons utilisés dans la construction d'un mur tardif, est généralement attribuée aux petits thermes voisins. Il ne s'agit cependant que d'une hypothèse, formulée comme telle dans Gsell, Joly, *Mdaourouch*, p. 109 et devenue, sans raison, une affirmation dans Lepelley, p. 128.

Datation : sous le règne de Julien (361-363).

146) *ILAlg*, I, 2101; *AÉ*, 1918, 91; Lepelley, *Cités*, II, p. 129, n. 9.

Pro tanta securi[tate temporum] / dd(ominorum) nn(ostrorum) Valentiniani e[t Valentis perpetuo]rum Aug[g(ustorum) / therm]as aestiuas olim splen[did(issimae)] coloni[ae nostrae ? orn]a[mentum ? / sed ? tot re]tro annis ruinarum labe deformes pa[rietibusque omni ?]ium soli/orum ita corruptis ut grauibus damnis adficerent, [nun]c omni idonitate con/structas et cultu splendido decoratas sed et patinas ampliato aeris pondere / omni idonitate firmissimas, proconsulatu Publi Ampelli u(iri) c(larissimi), Octauio Priua/tiano u(iro) c(larissimo) legato Numidiae, C<a>ecilius Pontilius Paulinus f[f](lamen) p(er)p(etuus), p(atronus) c(oloniae), curator rei p(ublicae), pecunia / publica perfecit, porticum quoque ingredientibus ab atr[io] sed et pronaum / eidem coh<a>erentem commeantibus per uiam trabibus tignis [– –] ceterisque / [. Pont]ilius Pauli/[nus – – –] ordine.

Inscription en deux morceaux retrouvés l'un sur le forum, l'autre au Nord du théâtre. Étant donné la mention des *thermae aestiuae*, on peut logiquement penser que ce texte concerne les grands thermes, mais ce n'est qu'une hypothèse (Gsell, Joly, *Mdaourouch*, p. 109) devenue indûment une affirmation chez C. Lepelley.

Datation : 364 ou une année proche, sous Valentinien I[er] et Valens. Le proconsulat de Publius Ampelius est attesté en 364.

147) *ILAlg*, I, 2102; *AÉ*, 1907, 237; Lepelley, *Cités*, II, p. 130, n. 10.

Pro tanta felicitate tempo[rum inuictissi]/morum principum dd(ominorum) nn(ostrorum) per[p(etuorum) Augg(ustorum) Valenti]/niani et Valentis, piscinalem istam [– –] / et soliarem cellam lacuni[i]s densis ita foe[datam ut ima paui]/menti monstrarent atque ita retentione[m caloris prohi]/berent, compellente religione sanctae [– – –/]norum ciuium, exquisitis diuersorum col[orum marmoribus ?], / artificibus quoque peregrinis adductis et [adhibitis ?, splen]dentes nouoque omnino opere tes<s>ellatas, pr[oconsulatu Iuli(i) Festi u(iri) c(larissimi)], / Fabio Fabiano u(iro) c(larissimo) et inlustre legato Numidi[ae, – – – curator] / rei publicae, inter cetera in quibus iamdu[dum – – –], / cum ordine splendido et uniuerso popul[o restituit et dedicauit ?]. Felici[ter].

Le bloc, mutilé, sur lequel est gravée cette inscription était remployé dans un mur lié à l'occupation tardive des grands thermes, après leur désaffectation. Contrairement à certaines hypothèse (Gsell, Joly, *Mdaourouch*, p. 110) et affirmation (Lepelley), rien ne prouve que la restauration célébrée par ce texte concerne les grands thermes, dont on notera d'ailleurs qu'ils venaient probablement de connaître d'importants travaux très peu de temps auparavant (n° 146).

L. 4 : S. Gsell, suivi par C. Lepelley, restitue

foe[*datas*, concluant que deux salles, dont l'une est qualifiée de –] *piscinalis* et l'autre de *cella soliaris*, étaient pourvues d'hypocaustes. Inversement, nous pensons que l'expression *cella piscinalis* désigne le *frigidarium* (cf. ci-dessus, p. 390). Nous ne croyons pas que cette inscription permette d'affirmer que ces mots peuvent aussi désigner une salle chauffée. Étant donné l'importante lacune qui sépare la mention des deux salles, rien ne permet d'assurer que l'épithète *foedata* était au pluriel : elle peut parfaitement renvoyer seulement à *soliaris cella*, les *lacunae* étant le sujet des verbes qui suivent.

L. 6 : les *ILAlg* proposent *compellente religione sanctae* [. *et commodo Roma* ?]*norum ciuium*.

Datation : 366 ou 367, durant le proconsulat de Iulius Festus, sous le règne de Valentinien I[er] et Valens.

148) *ILAlg*, I, 2108; Lepelley, *Cités*, II, p. 131, n. 15.

Excellens glo[*ria ddd*(*ominorum*) *nnn*(*ostrorum*) *inuic*]/*tissimorum prin*[*cipum Arcadi*(*i*), *H*]*onor*[*i*(*i*) *et Theodosi*(*i*)] / *semper Auggg*(*ustorum*), *adm*[*inistrante P*]*omp*(*eio*) *Pro*[*culo*] / *u*(*iro*) *c*(*larissimo*), *procons*(*ule*) *p*(*rouinciae*) *A*(*fricae*), *leg*[*ato* –] *Q. Thersio Cri*[*spino*] / *Megetio u*(*iro*) *c*(*larissimo*), *Cl*(*audius*) *Si*[*sen*]*na Germanianu*[*s*] / *curator rei p*(*ublicae*) *cel*[*la*]*m balnearum lon*[*ga*] / *serie temporum ruina desolatam usi*[*busque* ?] / *lauacrorum den*[*e*]*gatam sumptu prop*[*rio et*] / *cam*[*o*]*eram cum suspensuris constructam noui*[*s*], / *ab splendido ordin*[*e*] *decretis titulis, ded*[*icauit*].

Des fragments de cette inscription ont été retrouvés pour un dans les grands thermes, pour deux autres dans le théâtre (Gsell, Joly, *Mdaourouch*, p. 110). Ils mentionnent une campagne de restauration qui, contrairement à certaines affirmations (Gsell : petits ou grands thermes; Lepelley : grands thermes) ne peuvent être attribuées de façon certaine aux édifices balnéaires actuellement connus sur le site. Cette hypothèse est cependant peut-être confirmée par les n[os] 149 et 150.

Datation : 407-408, durant le proconsulat de Pompeius Proculus, sous le règne d'Arcadius, Honorius et Théodose II.

149) *ILAlg*, I, 2109; Lepelley, *Cités*, II, p. 131, n. 16.

– – – *Ar*]*cạḍ*[*i* ? – – – / – – – *P*]*ompeio Pṛ*[*oculo* – – – / – – – *Crisp*]*ino Meg*[*etio* – – – / – – – *ther* ?]*marum* [– – – / – – –] * p̣eṛpẹ*[*tu* ? – – –

Inscription trouvée dans les grands thermes (Gsell, Joly, *Mdaourouch*, p. 110, note 7). Elle commémore peut-être les mêmes travaux que le n° 148 puisqu'elle porte elle aussi les noms d'Arcadius et du proconsul Pompeius Proculus, et puisqu'il était prévu que plusieurs inscriptions concernant ces restaurations fussent rédigées (Lepelley : *decretis titulis*). Cf. le n° 150.

Datation : 407-408.

150) *ILAlg*, I, 2110; Lepelley, *Cités*, II, p. 131, n. 16.

– – – *e*]*ṭịam* ? *luce* [– – – / – – –]*Cl*(*audii*) *Sisennae Geṛ*[*maniani* – – – / – – –]*na operis suffecti* [– – – / – – –]*s pernicie* [– – –

Inscription trouvée dans les environs des grands thermes (Gsell, Joly, *Mdaourouch*, p. 110, note 7). Elle commémore peut-être les mêmes travaux que le n° 148 : on y retrouve le nom du curateur Claudius Sisenna Germanianus. Cf. le n° 149.

151) *ILAlg*, I, 2150.

[– –]*MAIVS* / [–]*ỊỊṾLAVFIOSATI* / [–]*SVLAN statu*(*am*) / *qu*[*am o*]*b hon*(*orem*) *aedil*(*itatis*) / *pro*[*mi*]*sit intra ann*(*um*) / *suum posuit, d*(*e*)*d*(*icauit*).

Grands thermes. Fragment de base qui paraît faire partie de la série d'inscriptions commémorant l'édilité des dédicants (Gsell, Joly, *Mdaourouch*, p. 107, note 5).

Datation : inconnue.

MASCULA (Khenchela). Numidie. *AAAlg*, f. 28, Aïn-Beida, n° 138.

152) *AÉ*, 1911, 217; Montagnon, *RSC* 1910, p. 305-306; J. Birebent, *Aquae romanae*, Alger, 1962, p. 221; Lepelley, *Cités*, II, p. 433, n. 6.

Aureis ubique temporibus dd(*ominorum*) *nn*(*ostrorum*) *Valentiniani et Valen*/*tis perpetuorum* <*Au*>*gg*(*ustorum*) *statum desperata recipiunt, ami*/*ssa renouantur, ruinarum deformitatem decor nouit*/*atis excludit, iamdudum igitur thermarum aestiual*/*ium fabulam factam depellens faciemque restituens* / *Publius Ceionius Cecina Albinus, u*(*ir*) *c*(*larissimus*), *consularis,* / *ad splendorem tam patriae quam prouinciae restituit,* / *perfecit, dedicauit, omninis* ? [–]*antis* ? / *Aemilio Flauiano, Fabio Pretexta*[*to, F*]*lau*[*io*] / *Innocentio, Mario Secundino* [*E* ?]*xcu*[*s* ?]*antio,* / *fl*(*aminibus*), *b*(*onis*) *b*(*ene*), *p*(*er*) *p*(*etuis*).

L. 8 : *omninis ị*[–] *antis* (Montagnon); = *omnibus curantibus*? (Birebent); = *omnino curantibus*? (Lepelley).

L'inscription, gravée sur une plaque brisée en plusieurs fragments, a été trouvée dans les ruines d'un édifice très mal connu mais où il faut reconnaître des thermes.

Datation : entre 364 et 367, dates entre les-

quelles se situe l'activité du consulaire de Numidie Publius Caeionius Caecina Albinus, durant le règne de Valentinien Ier et Valens (*PLRE*, I, p. 34-35, nº 8).

153) Montagnon, *RSC* 1910, p. 306-307.

Totum quod ambit[– – –] / *Nilus inrigat cir*[– – –] / *Eufrates ultra c*[– – –] / *Valentinian*[– – –

L. 1 : *ambit*[*ibus aquarum suarum*, les méandres du Nil? ou *ambit*[*um*…, tout ce qui est entouré par…?

L. 2 : *inrigat* ou *irrigat*.

Ce fragment d'inscription a été trouvé dans le même édifice que le texte précédent, nº 152.

Datation : 364-375? ou 375-392? Cette hypothèse repose sur l'identification du nom de l'Empereur Valentinien à la l. 4. Il pourrait alors s'agir de Valentinien II ou, plutôt, de Valentinien Ier, comme dans l'inscription précédente.

POMARIA (Tlemcen). Maurétanie césarienne. AAAlg, f. 31, Tlemcen, nº 56.

154) *CIL*, VIII, 9908. Renier, nº 3753.

– – – *bal*]*neum castrorum restitu*[*it* – – – / – – – *c*]*urante Caecilio Iouino* [– – –

Datation : inconnue.

RAPIDUM (Sour Djouab, près de Masqueray = Nacereddine). Maurétanie césarienne. *AAAlg*, f. 14, Médéa, nº 90.

155) *AÉ*, 1929, 133; J.-P. Laporte, *Rapidum*, Sassari, 1989, p. 221, nº 13.

Imp(*erator*) *Caes*(*ar*) *M. Aurel*(*ius*) *Commodus* / *Antoninus Aug*(*ustus*) *Germanicus* / *Sarmaticus Maximus Britanic*(*us*), *coh*(*ortis*) *II Sardor*(*um*) *baline*/*um uetustate dilapsum res*/*tituit curante* / *Cl*(*audius*) *Perpetuus proc*(*urator*) *suus*.

Dédicace des thermes du camp remployée comme seuil dans les latrines de ces bains.

Datation : 184 et années suivantes.

156) *AÉ*, 1929, 134; Laporte, *Rapidum*, p. 221, nº 14.

Fortu/*nae* / *Ti. Cl*(*audius*) / *Perpe*/*tuus* / *proc*(*urator*) *Aug*(*usti*).

Stèle scellée dans le sol du *frigidarium* Nord des thermes du camp.

Datation : 184 et années suivantes.

157) *AÉ*, 1929, 135; Laporte, *Rapidum*, p. 224, nº 15.

Deo / *Patrio* / *Salutari*, / *Aemilius* / *Pompeianus* / *dec*(*urio*) / *alae Thrac*(*um*) / *praepositus* / *u*(*otum*) *p*(*osuit*).

Base de statue en forme de tambour de colonne avec couronnement hexagonal portant des traces de crampons. Pour W. Seston (*MEFR* 1928-1929, p. 169 et note 1), repris par J.-P. Laporte, le *deus patrius* qui est l'objet de la dédicace n'est en rien un dieu local, mais au contraire une divinité du pays natal du dédicant, l'expression *deus patrius* n'ayant jamais eu d'autre sens. Cette interprétation est probablement la bonne, mais nous resterons plus prudent. À Bulla Regia, Apollon est dit *deus patrius* (*CIL*, VIII, 25511), ce qui souligne bien son ancrage local en tant que protecteur ancestral de la cité. L'épiclèse est identique à Maktar (*CIL*, VIII, 619).

Le dédicant, Aemilius Pompeianus, est décurion de l'aile des Thraces et *praepositus*, c'est-à-dire commandant provisoire d'une unité dont le nom n'est pas précisé : sans doute responsable d'un détachement de l'*ala Thracum* dont le gros des troupes est stationné à Caesarea, il est aussi *praepositus* de la *cohors II Sardorum* alors en garnison à Rapidum et à laquelle appartiennent les thermes (sur ces doubles commandements, cf. Seston, *MEFR* 1928-1929, p. 170-171).

La base était scellée dans le sol du *frigidarium* Nord des thermes du camp, à côté de l'inscription précédente. Ces deux documents étaient placés à la même distance des deux extrémités de la salle, disposition qui paraît impliquer leur contemporanéité.

Datation : probablement 184 et années suivantes.

SALDAE (Bejaïa, Bougie). Maurétanie sitifienne. *AAAlg*, f. 7, Bougie, nº 12.

158) *CIL*, VIII, 8926.

Numini Mau/*retaniae et* / *genio ther*/*marum gra*/*tias ago*.

Datation : inconnue.

SATAFIS (Aïn Kebira, Périgotville). Maurétanie sitifienne. *AAAlg*, f. 16, Sétif, nº 177.

159) *CIL*, VIII, 8396 (= 20240). Lepelley, *Cités*, II, p. 509, n. 4.

M. Annius / *Sacerdos*, / *eq*(*ues*) *r*(*omanus*), *p*(*atronus*) *m*(*unicipii*), *cu*/*rator et dis*/*punctor*, / *conchas de* / *suo posuit*.

Datation : IIIe siècle avancé (Lepelley). Le curateur est sans doute d'origine satafienne, comme le suggère son évergétisme : cela incite à ne pas le situer trop tôt dans le IIIe siècle, ce que confirme l'absence de filiation et de tribu. Inversement, le titre d'*eques romanus* implique que l'inscription n'est pas postérieure au règne de Dioclétien.

160) *CIL*, VIII, 20266; Gsell, *MEFR* 1895, p. 45-46; Lepelley, *Cités*, II, p. 509, n. 3.

[*P*]*ro felicitate clementium seculor*[*um* – – / *d*]*dd*

(ominorum) nnn(ostrorum) Gratiani, Valentiniani atq(ue) Th[a]eo[dosii], ductum therma[rum / nup]er lignis putrib(us) constitutum at [nunc ?] mirabili opere ac pe(t)ra ? / [constr]uctum ?, ins[ti]tuit, perfecit, dedicauitq(ue) [F]l(auius) Felix Gentilis, u(ir) p(erfectissimus), pr(a)es[es prou(inciae), / patr]onus ex sumtib[us – –]orum fratrum Honorati(ani) et Ansa ?[. / sum]ptus in eos con[– – con]sensu et uoluntate Opt[ati / – –] Felic[is.] curatore reipu[blicae].

L. 3-4 : S. Gsell et le *CIL* proposent *mirabili ac per[fectione ? – – d]uctum ?* (ou *constr]uctum ?*). Nous suivons C. Lepelley.

L. 5 : S. Gsell propose *fratrum Honorati et Nasa-[monis ...* Nous suivons C. Lepelley. En particulier, la façon dont sont liées les deux premières lettres du second nom laisse penser que ce dernier commence par le A.

Datation : 379-383, sous le règne de Gratien, Valentinien II et Théodose.

161) *CIL*, VIII, 20267; Vel, *RSC* 1908, p. 280-281; Lepelley, *Cités*, II, p. 508, n. 2.

– – – post fla]mmas cinere[squ]e suos noua surgere Foenix / [– – –nu]nc ut pulcra r[e]nouetur fabrica mole / [– – –]ne facis qui la[tu]dem nobile corpus / [– – – et uir]es pepere suae quibus omnia polles / [– – –] romuleo genitum quem et stem[m]ata p[atru]m / [– – –]m Mauris claro [p]ermisit honore / [– – –]turis thermis [– –]onossitere surget / [– – –]m gaudet sibimet [– –]utrisse Satafis / [– – –] a(nno) pr(ouinciae) CCCXX[?]II.

Nous suivons C. Lepelley qui a corrigé le *CIL* à l'aide de *RSC* 1908.

Datation : 361-363. L'année de la province 322 correspond à 361 de n.è. La cassure de la pierre ne permet pas d'exclure CCCXXIII ou CCCXXIIII (Lepelley, mais le doute est introduit par une éventuelle lacune à gauche, non à droite).

SIGA (Takembrit). Maurétanie césarienne. *AAAlg*, f. 31, Tlemcen, nº 1.

162) *AÉ*, 1934, 80.

Pro salute d(omini) [n(ostri) Imp(eratoris) Caes(aris)] / M. Aureli(i) Anto[nini – – –], / thermas An[toninianas] / res p(ublica) muni[cipii Sigensium] / deuot[a numini maiestatique eius / – – –

Les noms impériaux ont été martelés.

Datation : 218-222, sous le règne d'Élagabal (Albertini, *BSGAO* 1933, p. 391-392). Les noms impériaux peuvent désigner Marc Aurèle (mais ils sont martelés), Caracalla (mais, à partir de 211, il se nomme M. Aurelius Seuerus Antoninus) ou Élagabal, hypothèse qui apparaît donc la plus probable.

SITIFIS (Sétif). Maurétanie sitifienne. *AAAlg*, f. 16, Sétif, nº 364.

163) *CIL*, VIII, 8510, a; Cahen, Payen, *RSC* 1873-1874, p. 301-303 et pl. VI-VII.

Plura faciatis, me/liora dedicetis.

Dans des thermes de Sétif, aujourd'hui détruits et très imparfaitement connus. Les dimensions très restreintes des pièces laissent penser qu'il s'agit de bains privés. (*Inv. mos.*, III, nos 306-308). Mosaïque couvrant un seuil unissant deux pièces froides.

Datation : inconnue.

164) *CIL*, VIII, 8510, b; Cahen, Payen, *ibid.*

Hic qui sanus intrat, [– –.

Dans les mêmes thermes de Sétif que l'inscription précédente : mosaïque de seuil qui, probablement, correspond à l'accès au secteur chauffé. Les lettres d'*intrat* sont à moitié détruites, mais le mot paraît sûr. Après une lacune le relevé de Payen suggère *SHAN*, la partie inférieure des lettres étant perdue. Le *CIL* donne [*i*]s *han*[*c* –, ce qui ne comble pas la lacune après *intrat* et donne un sens d'autant moins satisfaisant que les relevés de Payen semblent indiquer qu'il n'y avait qu'une seule ligne, et donc peu de place pour la seconde partie de la phrase. La comparaison avec des formules du même esprit ne nous a pas fourni de solution : cf. *CIL*, VIII, 2584 : *Bonus intra, melior exi* (Lambèse, *Asclepieum*, dans une chapelle).

THABUDEOS (Aïn-Touta, Mac-Mahon). Numidie. *AAAlg*, f. 38, Aurès, près du nº 1.

165) Gsell, *MEFR* 1904, p. 364; Wuillemier, *BAC* 1928-1929, p. 278-281.

Gen(io) Thac(arentensi ?) fel(iciter) C. (ou *P.* ?) *Iulius Faustus fecit / quot petunt.*

Inscription dans le pavement mosaïqué du *frigidarium* des petits thermes de Thabudeos. Le texte est coupé en deux. La première partie est placée devant la piscine froide. La seconde, *quot* (pour *quod*) *petunt*, devant la porte d'accès au secteur chauffé. On peut séparer les deux textes et comprendre *quot petunt* de façon autonome : «entre qui veut» (Wuillemier, reprenant H. Jaubert, *RSC*, 37, 1903, p. 318-319). On peut aussi les lier et comprendre que Iulius a satisfait la demande de ses concitoyens.

Datation : inconnue.

THAGURA (Taoura). Proconsulaire. *AAAlg*, f. 19, El Kef, nº 80.

166) *CIL*, VIII, 4645; *ILAlg*, I, 1032; Lepelley, *Cités*, II, p. 184, n. 3.

Pro salute dd(ominorum) nn(ostrorum) Diocle-

tiani et Maximiani Aug<g>(ustorum) / cella unctuaria quae per seriem annorum in usu non fuisset saeculo / eorum restituta et dedicata est, Aurel(io) Aristubulo proco(n)s(ule) c(larissimo) u(iro), Macrinio Sossiano l[eg(ato)] c(larissimo) u(iro).

Datation : 290-293, sous Dioclétien et Maximien.

167) *CIL*, VIII, 28065; *ILAlg*, I, 1033; Lepelley, *Cités*, II, p. 185, n. 4.

– – – Constanti]nus et Constantius nobb(ilissimi) ac beatissimi Caess(ares) [– – – /

– – – missione]m honestam ex centurione plu[– – – / – – –]one thermas ex ss(estertium) CCCC mil(ibus) nummu[m – – –

Datation : il s'agit de deux inscriptions différentes placées sur un même bloc et concernant le même monument (Héron de Villefosse, *RSC*, 36, 1902, p. 50-51). La première, située dessous et de date inconnue, célèbre sans doute sa construction grâce à l'évergésie d'un centurion. La seconde, gravée au-dessus en caractères plus petits, doit commémorer une restauration qu'il faut placer durant le règne de Constantin, entre 326 (mort de Crispus) et 333 (élévation de Constant au rang de César).

THAMALLULA (Aïn Toumella, près de Ras El Oued = Tocqueville). Maurétanie sitifienne. *AAAlg*, f. 26, Bou Taleb, nº 19.

168) *CIL*, VIII, 20579.

In his praed[iis – – –] / fl(aminis ?) Auggg(ustorum) p(er)p(etui ?) [– – –] / balneum cy[– – –] / more prep [– – –

S. Gsell (*Recherches archéologiques en Algérie*, Paris, 1893, p. 271, nº 320) avait proposé, à la ligne 2, *Fl(auiorum) Auggg(ustorum)*. Nous avons reproduit l'hypothèse du *CIL*. À la l. 3, on ne comprend pas *cy*[, à moins qu'il s'agisse du nom des thermes (plusieurs fleuves et sources portent un nom commençant par ces deux lettres, ainsi que des nymphes et néréides). Plus simplement, on pourrait penser à *c[um*. Par comparaison avec des textes similaires, le mot *more*, surtout associé à *in his praediis*, incite à restituer *urbico more*. On pourrait alors penser à *cum omne humanitate lauatur urbico more, praestantur* (*praebentur*) *omnia commoda*.

Datation : la mention de trois *Augusti* peut renvoyer à Valentinien, Valens et Gratien (367-375) ou à Constantin II, Constant et Constance (337-340) (Gsell, qui a noté un possible martelage du dernier G lequel pourrait correspondre à un ordre de Maxence après la mort de Constant). Il nous semble qu'il pourrait tout aussi bien s'agir de Septime Sévère, Caracalla et Géta, l'éventuel martelage du G s'expliquant encore plus aisément ainsi. Nous avons parlé de cette inscription avec X. Dupuis.

THAMUGADI (Timgad). Numidie. *AAAlg*, f. 27, Batna, nº 255.

169) Tourrenc, *Ant. afric*. 1968, p. 215; Le Bohec, *IIIe Légion*, p. 387, n. 182.

[Imp(eratore) Caes(are) M. Aureli]o Antonino Armeniaco Parthico Maximo Medico Augusto / [pontifice maximo, i]mp(eratore) V, tribunicia potestate XXI, cos(ule) III, patre patriae et / [Imp(eratore) Caes(are) L. Aurelio] Vero Armeniaco Parth(ico) Max(imo) Medico Augusto, pontifice maximo, imp(eratore) V, / [tribunicia potestate VI]I, procos(ule), patr(e) patri(ae), Diui Antonini Pii fili(i)s, Diui Hadriani nepotibus, / Diui Traiani Parthi]ci pronepotibus, Diui Neruae abnepotibus, thermas ampliatas / [M. Lucceius Torquatus Bassianus, leg(atus] Aug[g(ustorum) propraetore, patronus coloniae, dedicauit]. D(ecreto) d(ecurionum), p(ecunia) p(ublica).

Grands thermes Est. L'inscription est gravée sur des dalles de calcaire dont deux avaient déjà été publiées par A. Ballu, *Timgad II*, p. 59-60 (cf. aussi Boeswillwald et *alii*, p. 290-291). Il ne manque plus que la dalle de gauche.

Datation : 167-168, sous le règne de Marc Aurèle et Lucius Vérus. La date exacte de la cinquième acclamation impériale de ces deux personnages reste incertaine : 167 ? Elle ne peut être antérieure. La mention de la puissance tribunice de L. Vérus exclut le chiffre IX et implique donc une date antérieure au 10/12/168. Marc Aurèle est *imp*. VI en 171.

170) Ballu, *Timgad III*, p. 105-107; ici pl. CIV-1 : thermes des Filadelfes.

a – *Saluu(m) lotu(m)*.

Inscription musive sur le seuil de la salle 1, dans le sens de la sortie.

b – *Filadelfis uita*.

Inscription musive au-dessus du panneau central figuré de la salle 1.

c – *B ?(onis) b ?(ene)*. Inscription musive en avant du bassin occidental de la salle 1. X. Dupuis, qui a étudié cette mosaïque dans le musée de Timgad, m'a signalé la présence de deux lettres suivies chacune d'une palmette. Il n'en subsiste que la partie supérieure, en forme de boucle. Comme il le propose, il ne peut guère s'agir que de la formule usuelle. Ces éléments sont partiellement visibles sur Germain, *Mosaïques*, pl. XXXIII.

Datation : vers 220-230?

171) *AÉ*, 1894, 44; Le Bohec, *IIIe Légion*, p. 399, n. 292.

*Imp(eratori) Caes(ari), Diui M. Antonini Pii Germanici Sarm(atici) filio, Diui Commodi fratri, Diui Antonini Pii nepoti, Diui Hadriani pronep(oti), / Diui Traiani Parthici abnep(oti), Diui Neruae adnepoti, L. Septimio Seuero Pio Pertinaci Aug(usto) Arabico Adiab(enico) / Parthico Maximo, pontifici maximo, tribunic(ia) potestate VI<I>, imp(eratori) [I]*XI, *cos (uli) II, patri patriae, proconsuli, et / Imp(eratori) Caes(ari) L. Septim(ii) Seueri Pertinacis Aug(usti) Arabici Adiabenici Parthici Maximi fil(io), [Diui M. Antonini] Pii Germanici / Sarmatici nepoti, Diui Antonini Pii pronepoti, Diui H[adriani abn]epoti, Diui [T]raia[ia]ni Part(hici) et Diui Neruae ad(nepoti), / M. Aurelio Antonino Aug(usto), principi iuuentutis, [fortissimo indulgentissimoq(ue)] thermas / ampliatas, decreto decurionum, pecunia publica, leg (ato) [Q. Anicio] Fausto Augg(ustorum) propraetore, patr(ono) col(oniae).*

L. 3 : le nombre de puissances tribuniciennes est, sur la pierre, de VI pour Cagnat (*BAC* 1893, p. 160) et l'*AÉ*. Cette dernière publication développe cependant l'inscription en portant les chiffres VII. Après relecture, Y. Le Bohec estime qu'il faut effectivement lire VII. De plus, il a lu *imperatori IXI*, ce qui ne peut être qu'une erreur du lapicide pour XI.

L. 6 : les mots *fortissimo indulgentissimoq(ue)* ont été martelés.

Cette inscription, longue de 3,65 m, a été trouvée dans les grands thermes Sud, plus précisément dans la vaste salle qui devait servir de vestiaire (pl. CVII-1).

Datation : 198-199.

172) *CIL*, VIII, 2342; Boeswillwald *et alii*, p. 224-225; Lepelley, *Cités*, II, p. 447-448, n. 16bis.

Concordiae / populi / et ordinis, / quod sumtus / rei p(ublicae) / manibus / copiisque / releuaue/rint.

Grands thermes Sud. Sur deux bases remployées (les inscriptions antérieures ont été soigneusement érasées) et situées de part et d'autre de la porte d'entrée, face à la «palestre» (pl.CVII-1; erreur du *CIL* qui situe la découverte sur le forum). Le texte court sur les deux bases, les l. 1-2-4 (*sumtus* pour *sumptus*), 5 et 6 étant sur la première, située à gauche de la porte en entrant, les l. 3, 7, 8, 9 sur la seconde.

Datation : Bas-Empire (Lepelley, d'après le style et la pratique du remploi : le *CIL* l'attribue au Haut-Empire).

173) Cagnat, *BAC* 1893, p. 161, nº 41; Boeswillwald *et alii*, p. 237.

Fortunae / Aug[ustae] / sacrum.

Base trouvée dans les grands thermes Sud, à l'angle Sud-Est du *frigidarium*.

Datation : inconnue.

174) Cagnat, *BAC* 1893, p. 162, nº 42; Boeswillwald *et alii*, p. 237.

Victori/ae Aug(ustae) / sacr(um), / L. Claud/ius L. f(ilius) Fab(ia tribu) / Clemens, / ob honor(em) / II uir(atus) po/suit id(emque) / d(e)d(icauit).

Base octogonale trouvée dans les grands thermes Sud, dans l'angle Nord-Est du *frigidarium* (Ballu, *Timgad I*, p. 183).

Datation : inconnue, mais la mention de la filiation et de la tribu exclut une date trop avancée dans le IIIᵉ siècle.

175) Cagnat, *BAC* 1893, p. 162, nº 43; Boeswillwald *et alii*, p. 235-236; Lepelley, *Cités*, II, p. 448, n. 16ter.

Sanctum / Genium / Thamoga/densem / ciuis et / amator / consti/tuit / ciuitatis.

Sur une base hexagonale trouvée dans les grands thermes Sud, dans la niche occidentale du *frigidarium* (Ballu, *Timgad I*, p. 182).

Datation : IVᵉ siècle? La base est remployée. L'inscription antérieure est tournée contre le mur de la niche : elle rappelle le don d'une statue par le clarissime P. Flavius Pudens Pomponianus et date de la première moitié du IIIᵉ siècle.

176) *CIL*, VIII, 2380; Boeswillwald *et alii*, p. 227-228.

[Imp(eratori)] Cae[s(ari) P. Li/cinio Valeri]ano / [Inui]cto Pio Fe/lici Aug(usto), / pontif(ici) max (imo), Ger(manico) / Max(imo), trib(unicia) potestate / IIII, cos(uli) III, p(atri) p(atriae), / procos(uli), / resp(ublica) col(oniae) Tha/mug(adensis) deuota / numini ma/iestatiq(ue) eo/rum.

Grands thermes Sud. Base de statue en place : piédestal Nord de la salle P/G (pl. CVII-1).

Datation : 256. Dédicace à Valérien, dont la 4ᵉ puissance tribunicienne ne peut commencer avant le 10 déc. 255. Or, elle est très probablement contemporaine de l'inscription nº 180, dédicace à Gallien datable de 255, au plus tard le 9 déc. de cette année (Boeswillwald *et alii*, p. 230, n. 2 : le nombre des puissances tribuniciennes gravé sur les deux pierres est sûr). Il s'agit donc sans doute d'une erreur du lapicide et il faut probablement penser que les deux dédicaces datent soit de 255, soit de 256. Les autres données ne fournissent pas de précision : les deux Empereurs sont Germanicus Maximus dès 255 et cos. III en 255-256.

177) Cagnat, *BAC* 1894, p. 362, nº 75; Boeswillwald *et alii*, p. 228-229.

Corneliae / Saloninae / Aug(ustae), coniu/gi

d(omini) n(ostri) P. Licini(i) / Gallieni, / matri / P. Corneli(i) / Licini(i) Vale/riani nobi/lissimi Caes (aris) / Aug(usti) et cas/tror[u]m se/natu[s – / – – – / – – –].

Grands thermes Sud. Base de statue en place : piédestal Ouest de la salle P/G (pl. CVII-1).

Datation : 254 (?)-257/258, probablement 255-256. Dédicace à Cornelia Salonina, épouse de Gallien, *Augusta* peut-être dès 254. Son fils Valerianus Iunior décède et devient *diuus* fin 257-début 258. Cette inscription est très probablement contemporaine des n[os] 176 et 180, et doit donc dater de la période 255-256.

178) *CIL*, VIII, 2382; Boeswillwald *et alii*, p. 229-230.

P. Cornelio / Licinio / Va/leriano / nobilissi/mo Caes(ari) / Aug(usto), resp(ublica) / col(oniae) Thamug(adensis) / numini / maiesta/tique eius / deuota.

Grands thermes Sud. Base de statue en place : piédestal Est de la salle P/G (pl. CVII-1).

Datation : 255-257. Valerianus Iunior, fils aîné de Gallien, est César en 255. Le titre d'Auguste est incorrect, mais apparaît sur les inscriptions. Celui de *nobilissimus Caesar*, et non simplement de *Caesar*, n'est normalement pris qu'en 257, mais *Imperator* devrait alors ouvrir la liste des noms (Kienast, p. 221). Étant donné que cette dédicace doit être contemporaine des n[os] 176 et 180, qui datent de 255-256, il faut donc sans doute penser que, sur les inscriptions, Valerianus Iunior peut être *nob. Caes.* avant 257 (cf. aussi n° 177).

179) *CIL*, VIII, 2383; Boeswillwald *et alii*, p. 229.

P. Licinio Cor/nelio V[aleri]/ano nobilis/simo Caesari / Aug(usto), respub(lica) / coloniae / Thamugad(ensis) / numini / maiesta/tique eius / deuota.

Grands thermes Sud. Base de statue en place : piédestal Sud de la salle P/G (pl. CVII-1).

Datation : 258-260. Dédicace au César Licinius Cornelius Valerianus (Salonin), fils de Gallien. Le titre d'Auguste n'est officiel qu'à l'automne 260, mais apparaît parfois auparavant sur les inscriptions et les monnaies.

180) *CIL*, VIII, 2381; Boeswillwald *et alii*, p. 245-246.

Imp(eratori) Caes(ari) P. Li/cinio Gallie/no Inuicto / Pio Felici Aug(usto), pont(ifici) m[aximo], / Ger(manico) M[ax(imo)], tr(ibunicia) / pot(estate) III, c[os(uli) II], / p(atri) p(atriae), pro[cos(uli)], / resp(ublica) col(oniae) Tha/mug(adensis) deu[ota] / numini ma/iestatiq(ue) eorum.

Grands thermes Sud. Base de statue en place dans l'angle Sud de la pièce II (pl. CVII-1).

Datation : 255. Dédicace à Gallien, dont la 3[e] puissance tribunice court du 10 déc. 254 au 9 déc. 255.

181) *CIL*, VIII, 2366; Boeswillwald *et alii*, *Timgad*, p. 244-245.

Crispinae / Aug(ustae), / Imp(eratoris) Caes(aris) / L. Aeli(i) Au/reli(i) Com/modi Aug(usti) / coniugi, / d(ecreto) d(ecurionum) p(ecunia) p(ublica).

Grands thermes Sud. Base de statue en place dans la pièce II (pl. CVII-1), dans l'angle Nord, entre les deux piscines. Les noms de Commode ont été martelés puis regravés.

Datation : 178-192, et sans doute 191-192. Il s'agit d'une dédicace à l'impératrice Bruttia Crispina, épouse de Commode qui reçoit le titre d'*Augusta* lors de son mariage, en 178. Si les noms de Commode ont été regravés sous leur forme primitive, nous avons même le *terminus ante quem non* du 29 août 191, date à laquelle Commode ajoute le gentilice Aelius à ses noms. On obtient alors une fourchette chronologique étroite, Crispine étant bannie à l'automne 192.

182) *CIL*, VIII, 2393; Boeswillwald *et alii*, p. 245.

Antacio / uirtutum om/nium uiro. / T. Iulio Tertul/lo Antiocho / ob insign/em in se dig/nationem, / L. Valerius Op/tatianus, / eq(ues) r(omanus), aduocatus, cliens eius, / Panacrius.

Grands thermes Sud. Base de statue en place dans l'angle Ouest de la pièce II (pl. CVII-1).

Datation : seconde moitié du III[e] siècle. Le personnage honoré, T. Iulius Antiochus Antacius, est inconnu. L'absence d'indication de la filiation et de la tribu, ainsi que, inversement, la présence d'un signum, indiquent pour le moins une date avancée dans le III[e] siècle. Le titre d'*eques romanus* implique cependant que l'inscription n'est pas postérieure au règne de Dioclétien.

183) *CIL*, VIII, 2369, 2370; L. Leschi, *CRAI* 1947, p. 87-99 (= *Études africaines*, p. 240-245).

Imp(eratori) Caes(ari) M. Aurelio Seuero Antonino Pio Felici Aug(usto), Parth(ico) / Max(imo), Brittan(ico) Max(imo), Germ(anico) Max(imo), pontif (ici) max(imo), trib(unicia) pot(estate) XV[I], imp (eratori) III, cos(uli) IIII, p(atri) p(atriae) et Iulia / Augusta Pia Felice, matre Aug(usti) et castrorum, itemque senatus et patriae, / ambitum fontis cancellis aereis conclusum, itemque porticus uirdiari(i) picturis / exornatas ianuis et pronais ad easdem porticus apertis item opus plateae / a thermis usque ad introit(um) perfectum, respublica Tam[u]g(adensium), d(ecreto) d(ecurionum).

Plusieurs exemplaires de cette inscription ont

été retrouvés, gravés avec plus ou moins d'ampleur. Le texte provenant de la fouille de la forteresse byzantine et publié par L. Leschi est sur un bloc de 3,60 × 0,87 m. L'inscription comporte une contradiction, le nom de Caracalla étant logiquement au datif, celui de Iulia Domna à l'ablatif. Nous ne la corrigeons pas et, surtout, ne suivons pas L. Leschi qui, curieusement, met plus ou moins tout le texte à l'ablatif. L'inscription décrit des installations dont on a retrouvé une vaste piscine de captage ceinte d'une balustrade de bronze, le *uiridiarium* au sens de cour à portiques, les pronaos (il faut sans doute comprendre des porches) donnant sur les portiques et une partie de la place dallée (*opus plateae*). En revanche, les *thermae* n'ont pas été retrouvées : le monument balnéaire connu est d'époque byzantine.

Datation : 213. Caracalla est *imp. III* et *Germanicus Maximus* fin septembre 213. Si sa 16ᵉ puissance tribunicienne s'achève bien le 9 décembre 213, l'inscription doit être placée dans le dernier trimestre de cette année. Elle ne saurait guère être postérieure.

184) *CIL*, VIII, 2340.

a) *Aesculapiu*[*m*] */ L. Acilius / Granianus / L. Iulio Ian*[*u*]*a/rio socero / suo at exor/natione*[*m*]*/ balinei / dono dedit.*

Vars, *RSC* 1901, p. 249; Gsell, *Rapport 1901*, p. 315.

b) *Hygiam / L. Acilius / Granianus / L. Iulio Ianua/rio socero / suo at exor/nationem / balinei / dono dedit.*

Bases de statues trouvées dans les thermes de la maison de L. Iulius Ianuarius (*insula* 37).

Datation : d'après leur gravure, C. Vars attribue ces textes à la seconde moitié du IIIᵉ siècle. Ils pourraient être encore plus tardifs (cf. la notice).

185) Vars, *RSC* 1901, p. 218-221; Boeswillwald *et alii*, p. 328-329.

Hygiae / Aug(ustae), / Faustus / et / Valentina.

Base de statue, dont le soubassement (en place) et la corniche ont été trouvés à proximité, dans le *frigidarium* des thermes de la maison de Sertius.

Datation : époque sévérienne. Cette datation repose sur l'assimilation de Faustus et Valentina à M. Plotius Sertius Faustus et Cornelia Valentina Tucciana, les époux qui offrirent à la cité le «marché de Sertius». Il n'y a pas de raison de la remettre en cause.

186) Gsell, *BAC* 1901, p. 311; Boeswillwald *et alii*, *Timgad*, p. 328-329.

Aescula/pio Aug(usto), / a[*d*] *exor/nationem / balnei, / Primitiu(u)s / actor.*

Base de statue, avec ses moulurations inférieures et supérieures, faisant pendant à l'inscription précédente. Ces deux bases se trouvent actuellement côte à côte, contre le mur oriental du *frigidarium* de la maison de Sertius.

Datation : probablement époque sévérienne.

187) Ballu, *Rapport 1909*, p. 115-116; Germain, *Mosaïques*, p. 96 et pl. XLIII.

A – *B(onis) b(ene). / Qui dixit / ridet, qui / negabat / uictus est.*

B – *Molant* / [– –] / *baline*[–] / *auat* / *inuid*[–] /
[– –].

Ces textes sont insérés dans une mosaïque géométrique qui pave le *frigidarium* des bains de la maison près du marché aux vêtements. L'inscription A occupe un médaillon central, et est assez bien conservée pour ne pas poser de problème de lecture. La seconde est dispersée dans des trapèzes à bords incurvés disposés en couronne autour du médaillon central. Nous avons donné ici la lecture de S. Germain, faite d'après l'aspect actuel du pavement déposé au musée. Elle doit être confrontée à celle d'A. Ballu, contemporaine de la découverte et antérieure à d'éventuelles restaurations : *molan*[–] / [– –] / *balineus* / *lauat*[–] / *inuidi*[–] / *col*[–]. La comparaison avec les inscriptions semblables apporte peu. Peut-être peut-on proposer une invitation à l'Envieux de se baigner : *lauat*[*e*] *inuid*[*e*].

Datation : inconnue, mais la mosaïque dans laquelle ces textes sont insérés ne nous paraît pas pouvoir être antérieure à l'époque sévérienne, et est sans doute bien postérieure.

188) R. Cagnat, *BAC* 1916, p. CLXVII-CLXVIII; S. Warot, *Libyca 1960*, p. 167-171.

A – *Bene laua.*

B – *Ṣạ*[*luu(m) lau*]*ịṣṣẹ.*

Maison au Nord du Capitole. Il s'agit d'un panneau de mosaïque ornant le seuil F/I-V (pl. CXIII-3), donc le passage reliant le *frigidarium* au secteur chauffé. Deux paires de sandales sont disposées en sens inverse. L'inscription A, souhaitant un bon bain, se lit en entrant dans le *tepidarium*, l'inscription B, souhaitant que le bain fut bon, en en sortant.

Datation : IVᵉ siècle? (cf. la notice); IIIᵉ siècle? (Dunbabin, *Mosaics*, p. 275).

THEVESTE (Tébessa). Proconsulaire. *AAAlg*, f. 29, Thala, nº 101.

189) *CIL*, VIII, 1858; Renier, nº 3085; *ILAlg*, I, 3040.

[*Test*]*amento C. Corneli(i) Egriliani, / praef(ecti) leg(ionis) XIIII Geminae. Quo testamen/t(o), ex HS*

(estercium) CCL mil(ibus) n(ummum) arcum cum statuis / [Augg(ustorum) nn(ostrorum) et] tetrastylis duobus cum statuis / [Iunonis ? e]t Mineruae quae in foro fieri prae/[cepit, . pra]eter alia HS(estertium) CCL mil(ia) n(ummum) quae rei(publicae), ita ut / [certis diebus ? gy]mnasia populo publice in thermis prae/[berentur legauit ?, datasque ? a]d kapitol(ium) arg(enti) lib(ras) CLXX, id est lances IIII / [. a]uri lib(ras) XIIII, id est pihal(as) III, scyphos II / [. qua]e om[nia diligente]r secundum uoluntatem eius in con/[tione recitatam ?] Corneli(i) Fortunatus et Quinta fratres et / [heredes ? c]osignauerunt et opus perfecerunt.

Ce texte est gravé sur un des piédroits de l'arc de triomphe *quadrifrons* dont l'érection correspond à l'accomplissement de la première clause du testament. Les jours des *gymnasia*, au nombre de 64, sont gravés en face, sur un des autres piédroits : *dies gymnas(iorum) ex test(amento) Corneli(i) Egrili(ani)*.

S. Accame, dans *Epigraphica*, 3, 1941, p. 237-243, propose quelques corrections. L. 5 : sur la face Est, la clé de voûte porte un médaillon représentant Minerve et devait signaler l'emplacement de cette statue. À l'Ouest, la clé porte un buste de la Fortune de Théveste, ce qui suggère *statuis / Fortunae? e]t Mineruae*. L. 9 : *id est p[hi]al*. L. 10 : *[Haec]e om[ni]a secundum*, la formule reprenant sommairement ce qui était énoncé antérieurement. L. 10-11 : *in con[tione populi]*, le peuple entier témoignant de l'exécution des legs, qui ont un caractère public.

Datation : C. Cornelius Egrilianus serait décédé vers 211 (Maitrot, *RSC* 1911, p. 78). De fait, l'arc est achevé en 214 (dédicace de la face Est à divus Severus mentionnant la XVII^e puissance tribunice de Caracalla), mais le testament est nettement antérieur : les *Augusti* de la l. 4 sont Caracalla et Géta, assassiné en février 212.

THUBURSICU NUMIDARUM (Khamissa). Proconsulaire *AAAlg*, f. 28, Souk-Ahras, n° 297.

190) *ILAlg*, I, 1284; Lepelley, *Cités*, II, p. 211, n. 6.

– – –] C̣ṇ. Sẹrạ[nius ?? – – – / – – – therm]arum Traianar[um – – – / – – –] Aristobulus [– – –

Plaque de marbre trouvée au nouveau forum. Nous suivons C. Lepelley pour la restitution *thermarum Traianarum*.

Datation : probablement 290-294. Il s'agirait d'une restauration des thermes de Trajan sous le proconsulat d'Aurelius Aristobulus (Lepelley).

191) *CIL*, VIII, 4878; *ILAlg*, I, 1273; Lepelley, *Cités*, II p. 211, n. 7.

Beatissimo sa[eculo ddd(ominorum) nnn(ostrorum) / C]onstantini Ma[ximi Victoris] / semper Aug(usti) et C[onstantini] / et Constanti no[bb(ilissimorum) Caess(arum)], / plateam u(e)terem s[– – –] / lapide spoliatam [– – –] / Nonius Marcellụ[s – – –] / Herculius qu[– – –] / construit p[– – ther ?] / mas et ce[llas ? – – ruin]a dilap[sas – – –

La restitution du mot *thermas*, proposée par le *CIL* et les *ILS* (2943), n'est reprise ni par les *ILAlg*, ni par C. Lepelley.

Datation : 326-333. La place disponible sur la pierre n'autorise la mention que de deux Césars. Le *CIL* restitue Crispus et, à la ligne 4, lit *Constantin[i*, datant le texte de l'année 323. On ne comprend pas pourquoi Licinius Iunior, troisième César, ne serait pas honoré. Nous suivons donc C. Lepelley qui place ce texte entre la mort de Crispus et Licinius (326) et la promotion de Constant au rang de César (333). Les deux Césars mentionnés par l'inscription sont donc Constantin et Constance, seuls en place durant cette période.

192) *ILAlg*, I, 1220.

Aescul/apio / Aug(usto) sa/crum.

L. 1 : le A, plus petit, semble avoir été ajouté après coup.

Base trouvée dans les thermes du forum, sans plus de précision (Ballu, *Rapport 1917*, p. 61). Son emplacement originel reste inconnu, mais on peut penser qu'elle appartient à ce monument.

Datation : inconnue. Cf. n° 193.

193) *ILAlg*, I, 1222.

Fortu/nae Aug(ustae) / sacrum.

L. 2 : le a de *nae*, de dimension réduite, paraît avoir été ajouté après coup.

Il s'agit d'une base trouvée dans le *frigidarium* des thermes du forum (Ballu, *Rapport 1917*, p. 61). Tel pourrait avoir été son emplacement originel.

Datation : inconnue. Cette base pourrait être contemporaine du n° 192 et faire partie du même programme de décoration de l'édifice : même gravure médiocre, même recours à des A réduits, probablement destinés à réparer un oubli.

TIGAVA. Maurétanie césarienne. *AAAlg*, f. 13, Miliana, n° 34.

194) *CIL*, VIII, 21497 (= 10946).

Tu modo Frumenti(i) / domito uirtute / rebelli / respicis ac reparas / dumis contecta / lauacra.

Dans des thermes, sur une mosaïque

Datation : inconnue

MAROC

AÏN SCHKOR

195) *IAM*, 2, 824; *AÉ*, 1966, 606.

Saluo et in[*uicto*] *domino nostro Seuer*[*o*] / *Alexandro Pio Felici Aug*(*usto*) / *balneum* [*uet*] *uetustate / conlapsum a fundamen/tis restituit*, / *ex amplia/ta priore cella*, *L. Aurel*(*ius*) / *Nemesianus*, *u*(*ir*) *e*(*gregius*), *proc*(*urator*) *Aug*(*usti*) *nostri*, *curante* / *Tib*(*erio*) *Claudio Zenone*, *trib*(*uno*) / *coh*(*ortis*) *IIII* (*milliariae*) *Tungrorum*.

L'inscription est gravée sur un autel trouvé dans le camp militaire d'Aïn Schkor situé à 3,5 km au Nord de Volubilis.

Datation : 222-232, dates entre lesquelles il faut placer l'activité de L. Aurelius Nemesianus, procurateur de Maurétanie Tingitane durant le règne de Sévère Alexandre (Euzennat, *BAC* 1963-1964, p. 138-139).

VOLUBILIS

196) *ILAfr*, 614; *IAM*, 2, 404; *AÉ*, 1922, 57; *ILM*, 74; cf. la notice.

Imp(*erator*) *Caes*(*ar*) *M. Antonius* / *Gordianus Pius Felix Inuictus* / *Augustus domum cum balineo* / *uetustate conlapsum* / *a solo restituit*, *curante* / *M. Vlpio Victore*, *u*(*iro*) *e*(*gregio*), *proc*(*uratore*) / *pro-legato*.

Inscription gravée sur une plaque de marbre trouvée dans le «palais de Gordien», peut-être sous le portique de la façade principale.

Datation : 238-241. M. Ulpius Victor est procurateur de Maurétanie Tingitane sous le règne de Gordien III.

CONCLUSION

Un des points majeurs qui ressort de cette enquête est la remarquable unité méditerranéenne. Dans le domaine de l'architecture thermale comme dans tous les autres secteurs, la Méditerranée constitue une véritable *koinè*. Les différences que l'on peut relever ne sont nullement liées à des spécificités locales qui résulteraient d'on ne sait quelles données ethniques ou climatiques. Dans ce monde constamment à l'avant-garde des évolutions, l'ethnie s'est dissoute depuis longtemps et le climat est régulé par les moyens dont disposent les constructeurs. Partout, du Rhin-Danube aux confins du Sahara, on s'immerge dans des eaux chauffées à la même température. Les nuances régionales qui peuvent exister sont parfaitement secondaires et ne doivent pas masquer l'unité profonde de cet immense ensemble géographique. On ne peut comprendre les thermes maghrébins sans se tourner vers l'Italie et, inversement, ces bâtiments africains peuvent nous éclairer sur la nature des réalisations italiques. On se baigne partout dans l'Empire de la même manière, en fonction d'un même programme balnéaire.

Des différences entre les provinces existent cependant, mais elles sont d'un tout autre ordre. La position de chaque région au sein de l'ensemble méditerranéen est déterminée par son niveau de développement. Si l'on tente de cartographier les réalités économiques de l'Empire, sa nature politique par le biais de l'origine géographique de ses plus hauts responsables et l'implantation des édifices balnéaires les plus raffinés, tant par leur conception que par leurs dimensions, on obtient des documents qui se superposent parfaitement. Les provinces économiquement les plus développées sont celles qui accaparent la scène politique et sont aussi celles qui se dotent des thermes les plus remarquables.

Le lien intime qui existe entre toutes ces données est tel que l'on peut même lire des corrélations très fines. Ainsi, nous avons proposé de mettre en parallèle d'une part les différences numériques et dimensionnelles qui existent entre les grands monuments balnéaires asiatiques et africains et, d'autre part, des dissimilitudes concernant l'organisation sociale et la structure urbaine de ces deux régions. Pareillement, les quelques dissemblances que l'on peut repérer entre les architectures thermales africaine et micrasiatique nous paraissent devoir être mises en rapport avec la nature spécifique des relations qu'entretient chacune de ces deux régions avec le cœur de l'Empire. Ou encore, la scission interne à l'architecture thermale africaine donne progressivement naissance à une spécificité marocaine qui, en revanche, recoupe nombre de données hispaniques, selon un schéma spatial qui se retrouve parfaitement au niveau économique et politique.

Les rapports privilégiés entre Rome et la Proconsulaire sont d'ordre économique et politique. Il en résulte des bâtiments balnéaires africains singuliers : la façon dont ils déclinent les recherches conduites dans l'*Urbs* découle directement de ces liens intimes. De même, la façon dont le Maghreb, susceptible

de reproduire à une échelle incomparable dans le monde provincial les réalisations de la Ville, se révèle aussi capable de les repenser est la marque la plus pertinente de sa puissance. De même encore, lorsque le rôle de l'Afrique ne se borne plus à l'Occident, mais acquiert de plus en plus une dimension totalement méditerranéenne, son architecture thermale enregistre aussitôt cet élargissement de l'horizon du pays. Les arcs sur colonnes des palestres des grands thermes Est de Maktar, ou de l'*atrium* des thermes «liciniens» de Thugga, signent l'importance croissante des influences égéennes. Le décor architectonique des thermes de Carthage avait joué un rôle décisif dans la diffusion en Afrique des modèles de la Ville. Les chantiers des thermes continuent à jouer un grand rôle dans les nouvelles évolutions, en important pour leurs besoins des produits asiatiques, en étant aussi un des lieux où s'élaborent les versions du style africain orientalisant. Les chapiteaux de la palestre des grands thermes Sud de Cuicul montrent ainsi comment la structure de l'ordre corinthien occidental s'infléchit sous l'effet de la prise en compte des réalisations orientales. L'axe majeur Carthage-Rome se double des liens intimes qui se tissent entre l'Afrique et l'Égée. Les thermes maghrébins, dans leurs fonctions, leur architecture et jusque dans les détails de leur décoration, ne peuvent se comprendre si l'on fait abstraction de cet intense jeu de relations qui, dans la longue durée et sous la forme schématique d'un triangle dont les sommets seraient Rome, Constantinople et Carthage, structure le monde méditerranéen.

C'est dans ce cadre que l'on peut comprendre les spécificités régionales. Elles ne tiennent pas à un «esprit» qui caractériserait chacune des composantes de l'Empire. Bien au contraire, elles s'ancrent dans les réalités socio-économiques. Elles sont la retombée directe de la puissance de chaque province. Ce n'est pas un hasard si les thermes les plus vastes et les plus élaborés, à savoir de plan symétrique ou semi-symétrique, sont érigés, de façon privilégiée, à Rome, en Afrique et en Asie Mineure. De tels contrastes sont, d'ailleurs, également internes à l'Afrique. L'organisation de ce vaste ensemble n'est pas uniforme. Il possède ses centres de gravité, et ses disparités conditionnent les variations géographiques de son architecture thermale.

Les bains des diverses provinces ne présentent pas de différences de nature. Partout, les constructeurs interviennent à partir de la même gamme de modèles. En revanche, c'est l'ampleur et l'ambition des programmes qui sont susceptibles de varier profondément et ces choix sont dictés par le rang de la province au sein de l'Empire.

L'enquête conduite sur la période hellénistique s'insère parfaitement dans cette analyse. Kerkouane ne peut se comprendre sans Olynthe. Inversement la cité punique nous fournit le premier exemple connu de bain par immersion dans une demeure privée. L'unité balnéaire des deux bassins de la Méditerranée et la participation active de l'Afrique à cette culture commune est une réalité ancienne.

Surtout, cette enquête permet de saisir la nature d'un nouveau type de bâtiment, le *balanéion*. Il semble que la pratique sportive n'était pas négligée dans cet édifice balnéaire public : il se distingue du gymnase essentiellement par le caractère de sa clientèle et par les services nouveaux qu'il lui offre. Face à un gymnase qui se raidit dans l'exaltation idéologique du bain froid, ou du moins de l'utilisation sévèrement contrôlée de la chaleur, c'est le monde de l'eau chaude. Son architecture révèle la juxtaposition de deux opérations essentielles, un bain de nettoiement par affusion et un bain de délassement par immersion. L'appréhension de ces composantes est vitale pour comprendre la suite du développement de l'architecture balnéaire.

Ce développement s'opère en effet selon une logique qui implique la gestion d'un héritage mais aussi une rupture radicale. Les résultats récents, et encore inédits, de la fouille des bains publics de Frégelles démontrent que, dès une date haute dans le IIe siècle av. n.è., on met au point le principe du véritable hypocauste. Ce système ne concerne encore qu'un petit local, et il n'est que l'amélioration du «chauffage par en dessous» utilisé déjà antérieurement dans les bains grecs.

Pour être progressive, la transition qu'incarne le bain public de Frégelles est cependant porteuse de changements radicaux. Auparavant, ce mode de chauffage restait ponctuel, sous forme de canaux. Désormais, il peut s'appliquer à la superficie complète d'une pièce. Les conditions de chauffage des locaux en sont d'autant plus révolutionnées que, parallèlement, s'esquisse avec précision le principe de la paroi chauffante. Désormais, il n'y a plus d'obstacle technique à l'obtention, dans une pièce, de la température souhaitée. Si la diffusion d'une telle invention ne se fera que progressivement, les principes qui vont fonder la naissance d'un nouveau type de bain sont en place.

Le cas de Frégelles signale aussi une autre rupture, qui n'est plus seulement d'ordre technologique. Il s'agit d'une colonie latine, renvoyant donc à un modèle évident et contraignant, Rome. Cette découverte contribue, si besoin était, à faire voler en éclats le «mythe campanien». Si les éruptions volcaniques ont transformé cette région en conservatoire de formes architecturales anciennes, ils ne prouvent en rien que celle-ci, parce qu'elle serait grecque, serait à l'avant-garde des innovations dans le domaine de l'architecture balnéaire. Frégelles manifeste que les pôles du monde méditerranéen se sont déplacés et que le polycentrisme de l'époque où les domaines helléniques étaient à l'avant-garde laisse désormais la place à un système centré sur Rome. Faut-il aussi rappeler que, de toute façon, la Campanie qui donne naissance aux thermes d'Herculanum et de Pompéi n'est plus la vieille Campanie grecque : elle est devenue, depuis bien des siècles, une des composantes essentielles du système romain.

On assiste ainsi à la naissance d'un nouveau type d'édifice, que l'on peut dire fondamentalement romain, au sens chronologique du terme mais aussi, et surtout, quant au lieu où sont élaborés les principes fondamentaux de son organisation et quant à ce qui sera sa zone de diffusion, laquelle coïncide avec l'Empire. Ce nouvel édifice est conçu en fonction du modèle démocratique du *balanéion* dont il développe toutes les capacités. Un trait caractéristique sont les dimensions énormes que peuvent prendre de telles réalisations. En particulier, elles offrent aux adeptes des exercices physiques des installations dignes d'un gymnase, ou du moins de ce qu'étaient devenus les gymnases de l'époque hellénistique, centrés de plus en plus sur leur palestre. En ce sens, les thermes romains sont les gymnases modernes. Ceux, traditionnels, qui subsistent, ne sont plus que des clubs aristocratiques.

Il faut se méfier de Vitruve lorsqu'il affime que les palestres ne sont pas en usage en Italie. Cela est évidemment faux si l'on prend en considération ce que nous connaissons des réalités de la Campanie romaine. Cela l'est aussi si l'on observe que, dans le reste du monde romain occidental, on commence à identifier de nombreux lieux d'exercices, dont l'expression architecturale est souvent fort élaborée et que les inscriptions appellent *campus*. L'affirmation de Vitruve est aussi clairement fausse dans la mesure où il ne prend nullement en compte les palestres associées aux bâtiments balnéaires. Il est extrêmement significatif que le chapitre qu'il consacre à ce type d'édifices ne fasse nulle mention de l'espace sportif qui flanque systématiquement le bloc balnéaire. Le plus vaste gymnase moderne du monde provincial est, en fait, à rechercher dans les thermes de Carthage, avec son emboîtement d'espaces destinés aux activités physiques : les grandes salles d'exercices couvertes et les palestres incorporées dans le bloc balnéaire, l'esplanade qui enserre ce dernier et qui, avec ses portiques et les annexes qui s'ouvrent sous ces derniers, constitue elle-même une vaste palestre. Le vide central des constructions antérieures abrite désormais un édifice essentiel. Les rapports volumétriques sont bouleversés, le creux devient un plein. Le fonctionnement de l'ensemble reste cependant caractérisé par la place faite aux activités sportives. L'aspect moderne de cet immense gymnase, tout comme celui des grands thermes de Rome, réside dans le fait que ces dernières sont désormais associées à une pratique balnéaire raffinée. En tant qu'historien, nous n'avons pas à adopter le point de vue d'un Sénèque ou d'un Tacite et à considérer qu'il y a là dégénérescence. Bien au contraire, on peut y

lire progrès et démocratisation : ce sont les gymnases du *populus*.

Le dossier des thermes africains permet de poser sur des bases fermes un certain nombre de questions décisives pour la compréhension de cette nouvelle architecture balnéaire. Le problème central porte sur la façon dont il faut lire le secteur chauffé. L'étude des bâtiments africains confirme pleinement l'analyse proposée par D. Krencker, et précisée par A. Lézine dans une étude brève, mais de grande portée, qui achève de donner une parfaite cohérence à des monuments d'interprétation difficile. La validité de cette grille de lecture est niée par un certain nombre d'études récentes. En fait, si on se donne la peine d'examiner patiemment les réalités du terrain, on constate que chaque salle chauffée est dotée de particularités qui l'affectent à une étape précise du processus balnéaire. Occulter cette spécificité, c'est se condamner à présenter une analyse floue des bâtiments thermaux.

Inversement, l'approche d'A. Lézine permet de reconnaître clairement un bain de propreté composé, dans les édifices les plus développés, de deux locaux dont une étuve sèche. Ainsi préparé, le client peut jouir d'un bain de délassement par immersion. Il ne s'agit que du perfectionnement de pratiques balnéaires progressivement élaborées à l'époque hellénistique. La rationalité de ces principes, qui procurent au baigneur une chaleur croissante adaptée à chacune des opérations successives auxquelles il se livre, est encore accrue par la nature de l'itinéraire offert. Les thermes du Maghreb proposent, avec une fréquence remarquable, un parcours continu qui évite à l'utilisateur de devoir revenir sur ses pas. Souvent aussi, grâce à des jeux de baies, ils lui permettent de varier son itinéraire. Ces solutions assurent ainsi la coexistence harmonieuse de plusieurs manières de se baigner. Cette richesse des circulations est une marque, parmi d'autres, du niveau de perfection atteint par l'architecture thermale africaine.

Cette analyse permet de comprendre la façon dont les architectes inventent un nouvel édifice. En ce qui concerne le secteur chauffé, point essentiel du monument, tout repose sur la façon dont ils repensent l'articulation des bains de propreté et de délassement. Désormais, ceux-ci ne sont plus juxtaposés mais fusionnés dans un itinéraire unique où les actes successifs du baigneur s'enchaînent dans une logique unitaire dont chaque étape trouve son siège dans un local qui est précisément destiné à en permettre l'accomplissement.

Dans la cité, les thermes sont un lieu à part, de multiples manières. Il n'est pas un bâtiment qui soit fréquenté aussi régulièrement par autant de monde et dans des buts aussi divers. Parmi les grandes masses architecturales du paysage urbain, il n'en est pas une qui présente une composition volumétrique aussi complexe tant à l'extérieur qu'à l'intérieur. Il n'est aussi aucun édifice qui repose autant sur des installations techniques sophistiquées qu'exige son fonctionnement. Pour comprendre toute la signification de ces bâtiments, il faut s'attacher aux réalisations les plus prestigieuses. Il existe en Afrique nombre de thermes qui ne trouvent d'équivalents qu'en quelques lieux privilégiés de l'Empire. Seules ces provinces et l'Asie offrent généreusement une façon de se baigner digne de Rome, *more urbico* comme le proclament des inscriptions que l'on trouve jusque dans les campagnes. En ces lieux extraordinaires, l'organisation des bâtiments ne se contentent pas de reproduire la nature, ils la réorganisent en fonction d'un programme qui manifeste la puissance régulatrice de l'Empire, qui manifeste aussi un idéal classique unissant le corps et l'esprit dans un équilibre emprunt de rationalité.

Les grands thermes africains s'enracinent ainsi dans tout un contexte d'idéaux politiques et de réalités économiques qui font partie de la définition même de l'Afrique romaine. Produit parfait et miroir sans défaut d'une société, ils sont intimement liés à elle et leur destin dépend de ses vicissitudes. Quand change la nature des rapports sociaux, quand évolue profondément l'organisation de l'activité économique, le contenu et les modalités des pratiques balnéaires se modifient parallèlement de façon radicale. Apulée célèbre les personnes *balnearum vaporosis fontibus curatus* (*Mét.*, V, 15). Augustin, tou-

jours empressé de rompre avec le passé, du moins sur certains points, affirme qu'il est sorti des bains exactement comme il y était entré *(Conf.*, IX, XII, 32). Ils ne sont certainement pas nombreux, à son époque, à penser comme lui. Pourtant, dans une région qui reste un des pôles essentiels du monde méditerranéen, des ruptures se préparent. Déjà, l'aristocrate représenté en chasseur héroïquement nu, tel un nouveau Méléagre, cède la place au *dominus* figuré en chasseur costumé. Les thermes résistent longtemps aux mutations inhérentes à l'Antiquité tardive. Ils sont cependant condamnés par la disparition de la société qui les a engendrés. Nés dans l'Empire, ils ne peuvent lui survivre longtemps. La ruine des grands thermes signe l'entrée du Maghreb dans le Moyen Âge, monde des hammams.

ABRÉVIATIONS UTILISÉES

AA : *Archäologischer Anzeiger*
AÉ : *L'année épigraphique*
AMS : *Archives des missions scientifiques et littéraires*
Annales ÉSC : *Annales, économie, société, civilisation*
AnalRom : *Analecta romana Instituti danici*
Ant. afric. : *Antiquités africaines*
BdA : Bollettino d'arte del Ministero per i beni culturali e ambientali
BAA : *Bulletin d'archéologie algérienne*
BAC : *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*
BCH : *Bulletin de correspondance hellénique*
BSAS : *Bulletin de la Société archéologique de Sousse*
BSGAO : *Bulletin trimestriel de la Société de géographie et d'archéologie d'Oran*
BSHGS : *Bulletin de la Société historique et géographique de la région de Sétif*
BSNAF : *Bulletin de la Société nationale des antiquaires de France*
Bull. Acad. Hipp. : *Bulletin de l'Académie d'Hippone*
BCom : *Bulletino della Commissione archeologica comunale di Roma*
CÉDAC Carthage : *Centre d'études et de documentation archéologique de la Conservation de Carthage*
CRAcadHipp : *Académie d'Hippone. Comptes-rendus des réunions*
CRAI : *Académie des inscriptions et belles-lettres, comptes rendus*
CT : *Cahiers de Tunisie*
DHA : *Dialogues d'histoire ancienne*
Dial. arch. : *Dialoghi di archeologia*
Eph. ep. : *Ephemeris epigrafica*
ÉTAM : *Études et travaux d'archéologie marocaine*
JRA : *Journal of Roman archeology*
JRS : *Journal of Roman studies*
LSA : *Lavori e studi di archeologia, pubblicati dalla Soprintendenza archeologica di Roma*
MAAR : *Memoirs of the American Academy in Rome*
MEFR : *Mélanges de l'École française de Rome*
MEFRA : *Mélanges de l'École française de Rome-Antiquité*
MémAI : *Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des inscriptions et belles-lettres*
MémSNAF : *Mémoires de la Société nationale des antiquaires de France*
Mts Piot : *Monuments Piot*
NAMS : *Nouvelles archives des missions scientifiques*
NSc : *Notizie degli scavi*
Quad. Top. Ant. : *Topografia romana. Quaderni di topografia antica.*
RA : *Revue archéologique*
RÉA : *Revue des études anciennes*
RÉG : *Revue des études grecques*
Rend. Lincei : *Accademia nazionale dei Lincei. Rendiconti della classe di scienze morali, storiche et filologiche*
Rev. afric. : *Revue africaine*
RMDAI : *Mitteilungen des Deutschen archaelogischen Instituts. Roemische Abteilung 150-Jahr-Feier DAI Rom* : *150-Jahr-Feier Deutsches archäologisches Institut Rom, Ansprachen und Vorträge, 4-7 dez. 1979, Mayence, 1982.*
RSC : *Recueils de la Société archéologique de Constantine*
ZPE : *Zeitschrift für Papyrologie und Epigraphik*

AAAlg : *Atlas archéologique de l'Algérie. Édition spéciale des cartes au 200 000*[e] *du Service géographique de l'armée, avec un texte explicatif rédigé par S. Gsell*, Alger, Paris, 1911.
AAT : *Atlas archéologique de la Tunisie. Édition spéciale des cartes topographiques, publiées par le Ministère de la guerre, accompagnée d'un texte explicatif rédigé par MM E. Babelon, R. Cagnat, S. Reinach*, Paris, 1893 (cartes au 1:50 000).

AAT, II : R. Cagnat et A. Merlin, *Atlas archéologique de la Tunisie. Deuxième série*, Paris, 1914 et années suivantes (cartes au 1:100 000).

Luquet I : A. Luquet, *Contribution à l'Atlas archéologique du Maroc : région de Volubilis*, dans *BAM*, 5, 1964, p. 291-300.

Luquet II : A. Luquet, *Contribution à l'Atlas archéologique du Maroc : région du Rharb*, dans *BAM*, 6, 1966, p. 365-375.

Ponsich I : M. Ponsich, *Contribution à l'Atlas archéologique du Maroc : région de Tanger*, dans *BAM*, 5, 1964, p. 253-290.

Ponsich II : M. Ponsich, *Contribution à l'Atlas archéologique du Maroc : région de Lixus*, dans *BAM*, 6, 1966, p. 377-423.

Tarradel : M. Tarradel, *Contribution à l'Atlas archéologique du Maroc : région de Tétouan*, dans *BAM*, 6, 1966, p. 425-443.

Adam, *Construction* : *La construction romaine. Matériaux et techniques*, Paris, 1984.

Africa romana : *L'Africa romana. Atti del convegno di studio*, Sassari, rencontre annuelle depuis 1983.

ANRW : *Aufstieg und Niedergang der römischen Welt : Geschichte und Kultur Roms im Spiegel der neueren Forschung*, Berlin, New York, à partir de 1972.

Ballu, *Rapport* : A. Ballu, rapports sur les travaux effectués par le Service des monuments historiques en Algérie pendant l'année *X* et publiés dans *BAC* (la version de ces rapports publiées sans plan au *Journal officiel* est désormais commodément accessible grâce à A. Groslambert, *L'archéologie algérienne de 1895 à 1915*, Lyon, 1997) :

Rapport 1901 : *BAC*, 1902, p.CXXXVII-CXL.
Rapport 1902 : *BAC*, 1902, p. 342-361.
Rapport 1902-bis : *BAC*, 1903, p. CLXVIII-CLXXXI.
Rapport 1904 : *BAC*, 1905, p. 75-103.
Rapport 1905 : *BAC*, 1906, p. 182-222.
Rapport 1906 : *BAC*, 1907, p. 231-301.
Rapport 1907 : *BAC*, 1908, p. 230-254.
Rapport 1908 : *BAC*, 1909, p. 75-111.
Rapport 1909 : *BAC*, 1910, p. 100-126.
Rapport 1910 : *BAC*, 1911, p. 91-134.
Rapport 1911 : *BAC*, 1912, p. 467-498.
Rapport 1912 : *BAC*, 1913, p. 145-178.
Rapport 1913 : *BAC*, 1914, p. 270-329.
Rapport 1914 : *BAC*, 1915, p. 100-144.
Rapport 1915 : *BAC*, 1916, p. 165-242.
Rapport 1916 : *BAC*, 1917, p. 206-300.
Rapport 1917 : *BAC*, 1919, p. 53-100.
Rapport 1918 : *BAC*, 1919, p. 145-169.
Rapport 1919 : *Rev. afric.*, 1920, p. 297-338.

De 1919 à 1926, les rapports de A. Ballu sont publiés l'année suivante à Alger, dans des brochures spécifiques (et également au *Journal officiel*).

Ballu, *Timgad I* : A. Ballu, *Les ruines de Timgad, antique Thamugadi*, Paris, 1897.

Ballu, *Timgad II* : A. Ballu, *Les ruines de Timgad, antique Thamugadi. Nouvelles découvertes*, Paris, 1903.

Ballu, *Timgad III* : A. Ballu, *Les ruines de Timgad, antique Thamugadi. Sept années de découvertes*, Paris, 1911.

Bayet, *Statues d'Hercule* : J. Bayet, *Les statues d'Hercule des grands thermes de Lambèse*, dans *RSC*, 48, 1914, p. 1-35 = J. Bayet, *Idéologie et plastique*, collection de l'EFR, 21, 1974, p. 377-411.

Ben Abdallah, *Bardo* : Z. Benzina Ben Abdallah, *Catalogue des inscriptions latines païennes du Musée du Bardo*, collection de l'EFR, 92, Rome, 1986.

Blanchard-Lemée, *Quartier central* : M. Blanchard-Lemée, *Maison à mosaïques du quartier central de Djemila (Cuicul)*, Aix-en-Provence, s.d.

Boeswillwald *et alii* : E. Boeswillwald, R. Cagnat et A. Ballu, *Timgad, une cité africaine sous l'empire romain*, Paris, 1905.

Brödner, *Frühen Hypokaustenanlagen* : E. Brödner, *Untersuchungen an frühen Hypokaustenanlagen*, dans *Technik Geschichte*, 43, 1976, p. 249-267.

Broise, *Bain chaud* : H. Broise, *La pratique du bain chaud par immersion en Sicile et dans la péninsule italique à l'époque hellénistique*, dans *Xenia antiqua*, 3, 1994, p. 79-95.

Broise, Jolivet, *Le bain en Étrurie* : H. Broise et V. Jolivet, *Le bain en Étrurie à l'époque hellénistique*, dans *Thermes romains*, p. 79-95.

Broise, Scheid, *Balneum des frères arvales* : H. Broise et J. Scheid, *Le balneum des frères arvales*, Roma antica, I, Rome, 1987.

Broise, Thébert, *Thermes memmiens* : H. Broise et Y. Thébert, *Les thermes memmiens, étude architecturale et histoire urbaine*, Recherches archéologiques franco-tunisiennes à Bulla Regia, collection de l'EFR, 28/II, 1, Rome, 1993.

Carthage-Kairouan : *De Carthage à Kairouan. 2000 ans d'art et d'histoire en Tunisie*, catalogue de l'exposition de Paris, Musée du Petit Palais, 20 oct. 1982-27 fév. 1983, Paris, 1982.

Carthage-1995 : *Carthage, l'histoire, sa trace et son écho*, catalogue de l'exposition de Paris, Musée du Petit Palais, 9 mars-2 juillet 1995, Paris, 1995.

Christofle, *Rapport 1927-1929* et *1930-1932* : M. Christofle, *Rapport sur les travaux de fouilles et consolidations effectués en... par le Service des*

monuments historiques de l'Algérie, Alger, 1930 et 1933.

Cat. Alaoui 1897 : Du Coudray la Blanchère, P. Gauckler, *Catalogue du Musée Alaoui*, Paris, 1897.

Cat. Alaoui 1910 : P. Gauckler, A. Merlin, L. Poinssot, *Catalogue du Musée Alaoui, supplément*, Paris, 1910.

CIL : *Corpus inscriptionum latinarum*, Berlin.

CIS : *Corpus inscriptionum semitacarum*, Paris.

CMGR : *Colloque international pour l'étude de la mosaïque antique. La mosaïque gréco-romaine.*

CMT : *Corpus des mosaïques de Tunisie*, Tunis.

Coarelli, *Roma*, 1 : F. Coarelli, *Guida archeologica di Roma*, Vérone, 2e éd., 1975.

Coarelli, *Roma*, 2 : F. Coarelli, *Roma*, Guide archeologiche Laterza, Rome-Bari, 1980.

Colloque AFN : *Histoire et archéologie de l'Afrique du Nord.* Colloques internationaux organisés par le Comité des travaux historiques et scientifiques.

Courtois, *Timgad* : C. Courtois, *Timgad, antique Thamugadi*, Alger, 1951.

DACL : Cabrol-Leclercq (et H.-I. Marrou), *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie*, Paris.

DeLaine, *Observations* : *Some observations on the transition from Greek to Roman baths in Hellenistic Italy*, dans *Mediterranean archeology*, 2, 1989, p. 111-125.

DeLaine, *Recent research* : J. DeLaine, *Recent research on Roman baths*, dans *JRA*, 1, 1988, p. 11-32.

Delorme, *Gymnasion* : J. Delorme, *Gymnasion. Étude sur les monuments consacrés à l'éducation en Grèce*, BEFAR, 196, Paris, 1960.

Delorme, *Vitruve* : J. Delorme, *Étude architecturale sur Vitruve, V, 11, 2,* dans *BCH*, 73, 1949, p. 398-420.

Dessin d'architecture : *Le dessin d'architecture dans les sociétés antiques. Actes du colloque de Strasbourg, 26-28 janv. 1984*, Strasbourg, 1985.

Dunbabin, *Mosaics* : K. Dunbabin, *The mosaics of Roman North Africa*, Oxford, 1978.

Dunbabin, *Voluptas* : K. Dunbabin, *Baiarum grata voluptas : pleasures and dangers of the baths*, dans *PBSR*, 57, 1989, p. 6-46.

Duncan-Jones, *Quantitative studies* : R. Duncan-Jones, *The economy of the Roman Empire. Quantitative studies*, Cambridge, 2e éd., 1977.

Duval, *Inscriptions de Sbéitla* : N. Duval, *Inventaire des inscriptions latines païennes de Sbéitla*, dans *MEFRA*, 101, 1989, p. 403-488.

EAA, Atlante, I, II : *Enciclopedia dell'arte antica classica e orientale. Atlante delle forme ceramiche*, I, *Ceramica fine romana nel bacino mediterraneo (Medio e Tardo Impero)*, Rome, 1981; II, *Ceramica fine romana nel bacino mediterraneo (Tardo Ellenismo e Primo Impero)*, Rome, 1985.

Fabbricotti, *Bagni* : E. Fabbricotti, *I bagni nelle prime ville romane, dans Cronache Pompeiane*, 2, 1976, p. 29-111.

Fantar, *Kerkouane* : M. Fantar, *Kerkouane, cité punique du Cap Bon*, 3 volumes, Tunis, 1984-1986.

Février, *Djemila, Sétif* : P.-A. Février, *Note sur le développement urbain en Afrique romaine au Bas-Empire : les exemples de Djemila et de Sétif*, dans *Cahiers archéologiques*, 1964, p. 4-47.

Février, *IIIe siècle* : P.-A. Février, *Le fait urbain dans le Maghreb du IIIe siècle. Les signes d'une crise?*, dans *150 Jahr-Feier DAI Rom*, p. 50-76.

FUR : R. Lanciani, *Forma Vrbis Romae*, ndle éd., Rome, 1988.

Gascou, *Politique* : J. Gascou, *La politique municipale de l'Empire romain en Afrique proconsulaire de Trajan à Septime-Sévère*, collection de l'EFR, 8, Rome, 1972.

Gascou, *Politique municipale* : J. Gascou, *La politique municipale de Rome en Afrique du Nord*, I : *de la mort d'Auguste au début du IIIe siècle*; II : *après la mort de Septime-Sévère*, dans *ANRW*, II, 10, 2, 1982, p. 136-320.

Germain, *Mosaïques* : S. Germain, *Les mosaïques de Timgad*, Paris, 1969.

Ginouvès, *Balaneutiké* : R. Ginouvès, *Balaneutiké. Recherches sur le bain dans l'antiquité grecque*, Paris, 1962.

Ginouvès, *Gortys* : R. Ginouvès, *L'établissement thermal de Gortys d'Arcadie*, Paris, 1959.

Greco, Torelli, *Urbanistica. Mondo greco* : E. Greco, M. Torelli, *Storia dell'urbanistica. Il mondo greco*, Rome-Bari, 1983.

Gros, *Aurea templa* : P. Gros, *Aurea templa*, BEFAR, 231, Rome, 1976.

Gros, *Architecture romaine* : P. Gros, *L'architecture romaine*, 1, *Les monuments publics*, Paris, 1996.

Gros, Torelli, *Urbanistica. Mondo romano* : P. Gros, M. Torelli, *Storia dell'urbanistica. Il mondo romano*, Rome-Bari, 1988.

Gsell, *Monuments antiques*, I : S. Gsell, *Les monuments antiques de l'Algérie*, I, Paris, 1901.

Gsell, *Rapport 1901* : S. Gsell, *Rapport archéologique sur les fouilles faites en 1901 par le Service des monuments historiques de l'Algérie*, dans *BAC*, 1902, p. 308-341.

Gsell, Joly, *Mdaourouch* : S. Gsell, C.-A. Joly, *Khamissa, Mdaourouch, Announa*, II, *Mdaourouch*, Paris, 1922.

Gui, Duval, Caillet, *Basiliques chrétiennes*, I : I. Gui, N. Duval, J.-P. Caillet, *Basiliques chrétiennes d'Afrique du Nord (inventaire et typologie)*, I, *Inventaire des monuments d'Algérie*, Paris, 1992.

Hanoune, Olivier, Thébert, *Thermes au Nord-Ouest du théâtre* : R. Hanoune, A. Olivier, Y. Thébert, *Les thermes au Nord-Ouest du théâtre*, dans *Recherches archéologiques franco-tunisiennes à Bulla Regia*, collection de l'EFR, 28, I, 1, Rome, 1983, p. 65-92.

Hayes, *Pottery* : J. W. Hayes, *Late Roman pottery*, Londres, 1972.

IAM, 2 : M. Euzennat, J. Marion, J. Gascou, *Inscriptions antiques du Maroc*, 2, *Inscriptions latines*, Paris, 1982.

ILAfr : R. Cagnat et A. Merlin, avec la collaboration de L. Chatelain, *Inscriptions latines d'Afrique*, Paris, 1923.

ILM : L. Chatelain, *Inscriptions latines du Maroc*, Paris, 1942.

ILS : H. Dessau, *Inscriptiones latinae selectae*, Berlin, 1892-1916.

ILTn : A. Merlin, *Inscriptions latines de la Tunisie*, Paris, 1944.

Inv. mos., II : P. Gauckler, *Inventaire des mosaïques de l'Afrique romaine*, II, *Afrique proconsulaire*, Paris, 1910.

Inv. mos., sup. : A. Merlin, *Inventaire des mosaïques de l'Afrique romaine (supplément)*, Paris, 1915.

Inv. mos., III : F. G. de Pachtère, *Inventaire des mosaïques de l'Afrique romaine*, III, *Afrique proconsulaire, Numidie, Maurétanie (Algérie)*, Paris, 1911.

IRT : J. M. Reynolds et J. B. Ward-Perkins, *Inscriptions of Roman Tripolitania*, Rome-Londres, 1952.

Jacques, *Liberté* : F. Jacques, *Le privilège de liberté. Politique impériale et autonomie municipale dans les cités de l'Occident romain (161-244)*, collection de l'EFR, 76, Rome, 1984.

Jouffroy, *Construction publique* : H. Jouffroy, *La construction publique en Italie et dans l'Afrique romaine*, Strasbourg, 1986.

Kienast : D. Kienast, *Römische Kaisertabelle : Grundzüge einer römischen Kaiserchronologie*, Darmstadt, 1996.

Krencker, *Trierer Kaiserthermen* : D. Krencker, E. Krüger, H. Lehmann et H. Wachtler, *Die Trierer Kaiserthermen*, Augsbourg, 1929.

Lafon, *Bains privés* : X. Lafon, *Les bains privés dans l'Italie romaine au IIe siècle avant J.-C.*, dans *Thermes romains*, p. 97-114.

Lassus, *Rapport* : J. Lassus, *L'archéologie algérienne en...* :
- *Rapport 1955* : *Libyca*, 4, 1956, p. 161-189.
- *Rapport 1956* : *Libyca*, 5, 1957, p. 123-152.
- *Rapport 1957* : *Libyca*, 6, 1958, p. 197-265.
- *Rapport 1958* : *Libyca*, 7, 1959, p. 223-346.
- *Rapport 1959* : *Libyca*, 8, 1960, 2, p. 1-109.

Le Bohec, *IIIe Légion* : Y. Le Bohec, *La Troisième Légion Auguste*, Paris, 1989.

Leglay, *Rapport* : M. Leglay, *L'archéologie algérienne en...* :
- *Rapport 1953* : *Libyca*, 2, 1954, p. 273-289.
- *Rapport 1954* : *Libyca*, 3, 1955, p. 183-206.

Leglay, *Rapport 1950-1953* : M. Leglay, *Rapport sur l'activité archéologique en Algérie au cours des quatre dernières années (1950-1953)*, dans *BAC*, 1954, p. 181-203.

Lenoir, *Thermes Nord* : É. Lenoir, *Les thermes du nord à Volubilis : recherches sur l'époque flavienne au Maroc*, thèse de doctorat, Paris IV, 1986.

Leone, *Cartagine* : A. Leone, *Cartagine tra età tardoantica e bizantina : persistenze e trasformazioni nell'organizzazione urbana*, tesi di specializzazione, Università degli studi di Roma, «La Sapienza», 1996, ex. dact.

Lepelley, *Cités*, I, II : C. Lepelley, *Les cités de l'Afrique romaine au Bas-Empire*, I, *La permanence d'une civilisation municipale*, Paris, 1979; II, *Notices d'histoire municipale*, Paris, 1981.

Leschi, *Études africaines* : L. Leschi, *Études d'épigraphie, d'archéologie et d'histoire africaines*, Paris, 1957.

Lézine, *Architecture romaine* : A. Lézine, *Architecture romaine d'Afrique, recherches et mises au point*, Publications de l'Université de Tunis, Faculté des lettres et des sciences humaines, 1re série, 9, Tunis, s.d.

Lézine, *Carthage.Utique* : A. Lézine, *Carthage.Utique, études d'architecture et d'urbanisme*, Paris, 1968.

Ling, *Menandro* : R. Ling, *The baths of the casa del Menandro at Pompei*, dans *Bolletino dell'Associazione internazionale Amici di Pompei*, 1, 1983, p. 49-59.

Lixus : *Lixus. Actes du colloque de Larache (8-11 nov. 1989)*, collection de l'EFR, 166, Rome, 1992.

Mahjoubi, *Henchir El-Faouar* : A. Mahjoubi, *Recherches d'histoire et d'archéologie à Henchir El-Faouar (Tunisie)*, Publications de l'Université de Tunis, Faculté des lettres et sciences humaines, 1re série, 12, Tunis, 1978.

Memorabile factum : M. Chalon, G. Devallet, P. Force, M. Griffe, J.-M. Lassère et J.-N. Michaud, *Memorabile factum. Une célébration de l'évergétisme des rois vandales dans l'Anthologie latine*, dans *Ant. afric.*, 21, 1985, p. 207-262.

Nielsen, *Considerazioni* : I. Nielsen, *Considerazioni sulle prime fasi dell'edificio termale romano*, dans *AnalRom*, 14, 1985, p. 81-112.

Nielsen, *Thermae* : I. Nielsen, *Thermae et balnea.*

The architecture and cultural history of Roman public baths, Aarhus, 2e éd., 1993.

Panella, *Merci e scambi* : C. Panella, *Merci e scambi nel Mediterraneo tardoantico*, dans *Storia di Roma*, III, 2, p. 614-697.

Pavolini, *Ostia* : C. Pavolini, *Ostia*, Guide archeologiche Laterza, Rome-Bari, 1983.

Pensabene, *Decorazione architettonica* : P. Pensabene, *La decorazione architettonica, l'impiego del marmo e l'importazione di manufatti orientali a Roma in Italia e in Africa (II-VI d.C.)*, dans *SRIT*, III, p. 285-429.

Picard, *Maison d'or* : G. Picard, *De la Maison d'or de Néron aux thermes d'Acholla*, dans *Mts Piot*, 63, 1980, p. 63-104.

Picard, *Thiase marin* : G. Picard, *Les thermes du thiase marin à Acholla*, dans *Ant. afric.*, 2, 1968, p. 95-151.

Picard, *Rapport second semestre 1946* : G. Picard, *Rapport sur l'activité du Service des antiquités de la Tunisie dans le second semestre 1946*, dans *BAC*, 1946-1949, p. 215-230.

Picard, *Second rapport 1947* : G. Picard, *Second rapport sur l'activité du Service des antiquités de la Tunisie pendant l'année 1947*, dans *BAC*, 1946-1949, p. 366-383.

Picard, *Rapport 2e sem 1948* : G. Picard, *Rapport sur l'activité du service des antiquités de la Tunisie dans le second semestre 1948*, dans *BAC*, 1946-1949, p. 619-634.

Picard, *Rapport 1951* : G. Picard, *Rapport sur l'archéologie romaine en Tunisie pendant l'année 1951*, dans *BAC*, 1951-1952, p. 189-217.

PIR : *Prosopographia Imperii romani*, 2e éd., Berlin, depuis 1933.

PLRE : *Prosopography of the Later Roman Empire*, Cambridge, depuis 1971.

Poinssot, *Rapport 1920* : L. Poinssot, *Rapport sur l'emploi fait par le Service des antiquités de la subvention accordée au dit Service en 1920*, dans *BAC*, 1921, p. LV-LXIII.

Poinssot et Lantier, *Rapport 1922* : L. Poinssot et R. Lantier, *Rapport sur les fouilles exécutées à l'aide de fonds attribués par le Ministère de l'instruction publique au Service des antiquités et des arts de la Tunisie*, dans *BAC*, 1923, p. CXLVIII-CLVII.

RE : A. Pauly, G. Wissowa, *Real-Encyclopädie der klassischen Altertumswissenschaft*, Stuttgart, à partir de 1893.

Rebuffat, *Thamusida*, II : R. Rebuffat, *Thamusida, fouilles du Service des antiquités du Maroc*, II, EFR, Mélanges d'archéologie et d'histoire, suppléments, 2, Rome, 1970.

Rebuffat, *Vocabulaire* : R. Rebuffat, *Vocabulaire thermal. Documents sur le bain romain*, dans *Thermes romains*, p. 1-34.

Renier : *Inscriptions romaines de l'Algérie*, Paris, 1855.

Riese : A. Riese, *Anthologia latina*, I, 1, Amsterdam, 1973.

Romanelli, *Topografia* : P. Romanelli, *Topografia e archeologia dell'Africa romana*, dans *Enciclopedia classica*, sez. III, vol. IX, t. VIII, Turin, 1970.

Ruines de Bulla Regia : A. Beschaouch, R. Hanoune, Y. Thébert, *Les ruines de Bulla Regia*, collection de l'EFR, 28, Rome, 1977.

SRPS : A. Giardina et A. Schiavone dir., *Società romana e produzione schiavistica*, Rome-Bari, 3 vol., 1981.

SRIT : A. Giardina dir., *Società romana e impero tardoantico*, 4 vol., Rome-Bari, 1986.

Storia di Roma : A. Schiavone dir., *Storia di Roma*, 7 vol., Turin, 1988-1993.

Stucchi, *Piante* : S. Stucchi, *Le piante delle terme romane d'Africa ed i loro rapporti con quelle di Roma e dell'Europa*, dans *Atti del V convegno nazionale di storia dell'architettura, Perugia, 23 sett. 1948*, Rome, 1957, p. 177-186.

Thébert, *Circulation* : Y. Thébert, *Problèmes de circulation dans les thermes d'Afrique du Nord*, dans *Thermes romains*, p. 139-149.

Thébert, *Évolution urbaine* : Y. Thébert, *L'évolution urbaine dans les provinces orientales de l'Afrique romaine tardive*, dans *Opus*, 2, 1983, p. 99-131.

Thébert, *Permanences et mutations* : Y. Thébert, *Permanences et mutations des espaces urbains dans les villes d'Afrique du Nord orientale : de la cité antique à la cité médiévale*, dans *Actes du IVe congrès international d'histoire et de civilisation du Maghreb, Tunis, 11-13 avril 1986*, dans *CT*, 34, 1986, p. 31-46.

Thébert, *Sodalités* : Y. Thébert, *Les sodalités dans les thermes d'Afrique du Nord*, dans *Thermes romains*, p. 193-204.

Thébert, *«Triomphe du christianisme»* : Y. Thébert, *À propos du «triomphe du christianisme»*, dans *DHA*, 14, 1988, p. 277-345.

Thébert, *Vie privée* : Y. Thébert, *Vie privée et architecture : l'architecture domestique des classes dirigeantes en Afrique romaine*, dans P. Ariès et G. Duby dir., *Histoire de la vie privée*, tome 1, P. Veyne dir., *De l'Empire romain à l'an mil*, Paris, 1985, p. 305-397.

Thébert, Biget, *Histoire maghrébine* : Y. Thébert, J.-L. Biget, *L'Afrique après la disparition de la cité classique : cohérence et ruptures dans l'histoire maghrébine*, dans *L'Afrique dans l'Occident ro-*

main. *Actes du colloque de Rome, 3-5 déc. 1987*, collection de l'EFR, 134, Rome, 1990, p. 575-602.

Thermes romains : *Les thermes romains. Actes de la table ronde de Rome, 11-12 nov. 1988*, collection de l'EFR, 142, Rome, 1991.

Thuillier, *Jeux athlétiques* : J.-P. Thuillier, *Les jeux athlétiques dans la civilisation étrusque*, BEFAR, 256, Rome, 1985.

Thuillier, *Le sport* : J.-P. Thuillier, *Le sport dans la Rome antique*, Paris, 1996.

Yegül, *Baths and bathing* : F. Yegül, *Baths and bathing in Classical Antiquity*, New York/Cambridge (USA), 1992.

TABLE DE CONCORDANCE DU CORPUS ÉPIGRAPHIQUE

Les publications isolées ne sont pas reprises ici.

AÉ

1888, 3 = nº 81
1894, 44 = nº 171
1894, 51 = nº 34
1907, 235 = nº 133
1907, 237 = nº 147
1907, 239 = nº 137
1907, 240 = nº 134
1907, 241 = nº 136
1907, 242 = nº 135
1908, 244 et 245 = nº 97
1911, 97 = nº 122
1911, 98 = nº 123
1911, 217 = nº 152
1912, 17 = nº 127
1912, 18 = nº 128
1912, 19 = nº 129
1913, 12 = nº 130
1913, 180 = nº 55
1914, 57 = nº 51
1916, 76 = nº 13
1916, 87 et 88 = nº 50
1916, 112 = nº 53
1918, 91 = nº 146
1918, 99 = nº 52
1920, 16 = nº 102
1920, 33 = nº 106
1921, 30 = nº 41
1921, 45 = nº 12
1922, 57 = nº 196
1925, 31 = nº 57
1928, 36 = nº 90
1928, 37 = nº 91
1929, 133 = nº 155
1929, 134 = nº 156
1929, 135 = nº 157
1933, 49 = nº 107
1934, 80 = nº 162
1934, 133 = nº 21
1935, 45 = nº 103
1937, 31 = nº 75
1948, 116 = nº 3
1949, 27 = nº 23
1949, 28 = nº 24
1950, 141 = nº 18
1957, 91 = nº 113
1958, 135 = nº 112
1958, 141 = nº 109
1958, 142 = nº 110
1958, 157 = nº 47
1960, 96 = nº 92
1964, 237 = nº 69
1966, 606 = nº 195
1971, 508 = nº 120
1975, 873 = nº 1
1975, 880 = nº 67
1978, 864 = nº 10
1989, 801 = nº 44
1992, 1767 = nº 5

Ben Aballah, *Bardo*

p. 17 nº 27 = nº 3
89 nº 225 = nº 57
136 nº 357 = nº 50
p. 203 nº 520 = nº 15
111 nº 289 = nº 21
122 nº 325 = nº 53

CIL

VIII
609 = nº 32
808 = nº 8
828 = nº 34
895 = nº 74
897 et p. 298 = nº 73
948 = nº 63
962 = nº 71
1285 = nº 70
1295 = nº 28
1304 = nº 29
1323 = nº 65
1358 et p. 938 = nº 61
1412 = nº 49
1858 = nº 189
2340 = nº 184
2342 = nº 172
2366 = nº 181
2369 = nº 183
2370 = nº 183
2380 = nº 176
2381 = nº 180
2382 = nº 178
2383 = nº 179
2393 = nº 182
2578 = nº 116
2587 et p. 1739 = nº 117
2692 = nº 118
2706 et p. 1739 = nº 119
4645 = nº 166
4878 = nº 191
5335 = nº 95
5352 = nº 96
7031 = nº 100
8375 = nº 99
8396 = nº 159
8424 et p. 970 = nº 114
8509 = nº 76
8510, a = nº 163
8510, b = nº 164
8926 = nº 158
9547 = nº 94
9908 = nº 154
10524 et p. 2434 = nº 72
10607 = nº 54
10766 = nº 36
10946 = nº 194
11775 = nº 32
12425 = nº 74
12433 = nº 72
12440 = nº 71
12513 = nº 22
13473 = nº 27
14457 = nº 6
14700 = nº 54
14781 et p. 937 = nº 70
14855 = nº 65
15204 = nº 49
16368 = nº 7
16400 = nº 35
16812 = nº 36
17720 = nº 79
17721 = nº 80
17722 = nº 81
17723 = nº 82
17724 = nº 83
17725 = nº 84
17726 = nº 88
17727 = nº 89
20240 = nº 159
20266 = nº 160
20267 = nº 161
20579 = nº 168
20757 = nº 93
20990 = nº 94
21497 = nº 194
21518 = nº 98
22853 = nº 59
23131 = nº 17
23293 = nº 46
23380 = nº 11
23690 = nº 20
23964 = nº 34
23965 = nº 34
24090 = nº 37
24106 = nº 15
24582 = nº 25
25362 = nº 66
25425 = nº 19
25836 = nº 30
25837 = nº 31
25845 = nº 2
25864 = nº 62
25998 = nº 56
26634 = nº 58
28065 = nº 167

IAM

2, 404 = nº 196
2, 824 = nº 195

ILAfr

139 = nº 40
141 = nº 41
225 = nº 53
273 A et B = nº 50
276 = nº 51
285 = nº 52

ILAlg

ILM

ILTn

Le Bohec, *III^e Légion*

Lepelley, *Cités*, II

p. 221, n. 12 = n° 57
226, n. 5 = n° 62
226, n. 6 = n° 61
228, n. 4 = n° 64
228, n. 5 = n° 63
236, n. 6 = n° 71
239, n. 7 = n° 67
249, n. 3 = n° 73
253, n. 1 = n° 21
310, n. 11 = n° 41
321, n. 14 = n° 59

p. 386, n. 12 = n° 101
433, n. 6 = n° 152
436, n. 18 = n° 81
447-448, n. 16bis = n° 172
448, n. 16ter = n° 175
508, n. 2 = n° 161
509, n. 3 = n° 160
509, n. 4 = n° 159
514, n. 12 = n° 94
537, n. 15 = n° 75

INDEX DES AUTEURS MODERNES

INDEX ÉPIGRAPHIQUE

INDEX GÉOGRAPHIQUE (AFRIQUE)

Les numéros entre crochets renvoient au corpus épigraphique (cinquième partie, chapitre III) et permettent, le cas échéant, de se reporter ensuite à l'index épigraphique (dont toutes les informations ne sont pas reprises ici).

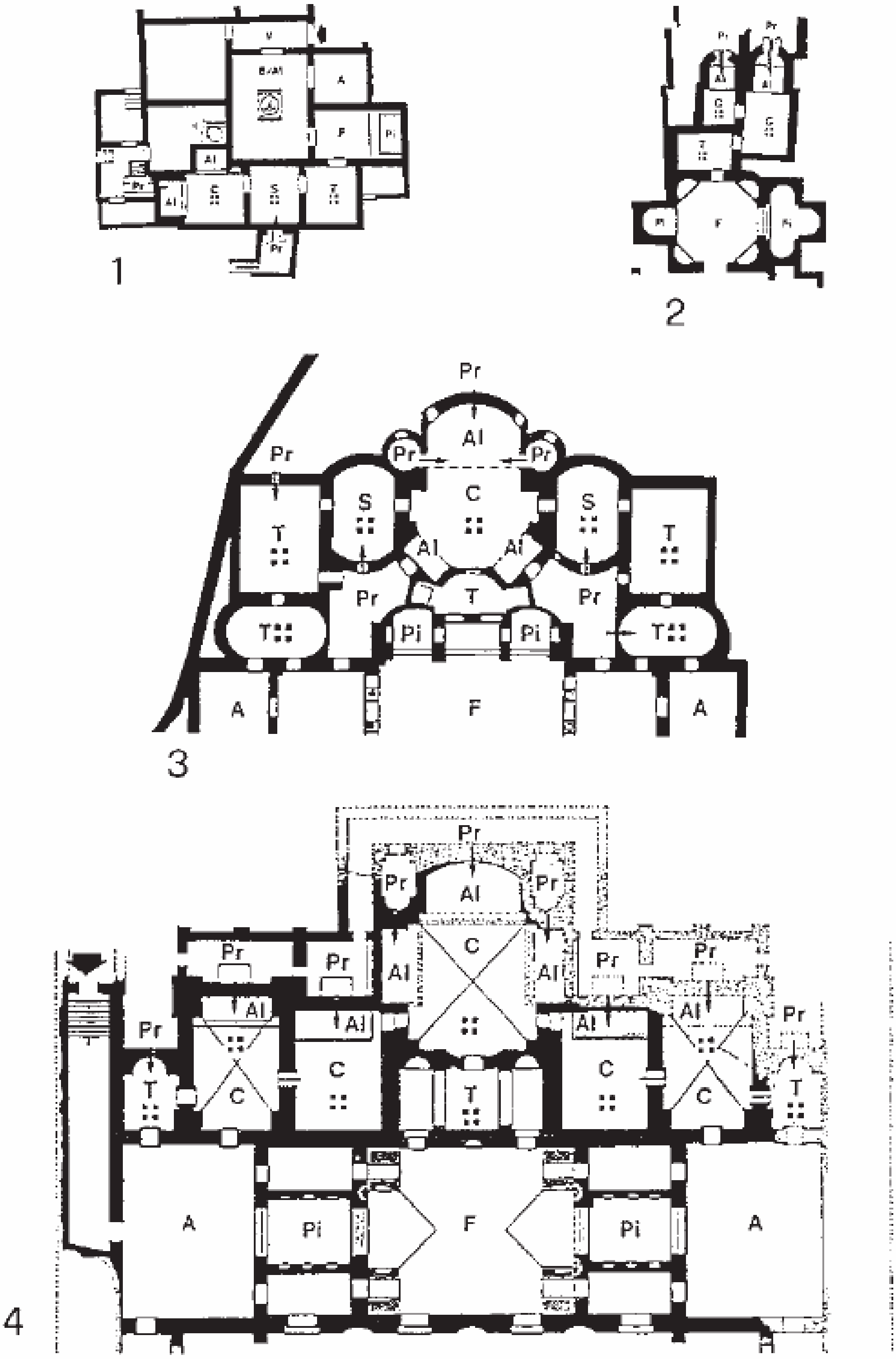
INDEX GÉOGRAPHIQUE (AFRIQUE DU NORD EXCLUE)

INDEX DES NOTIONS

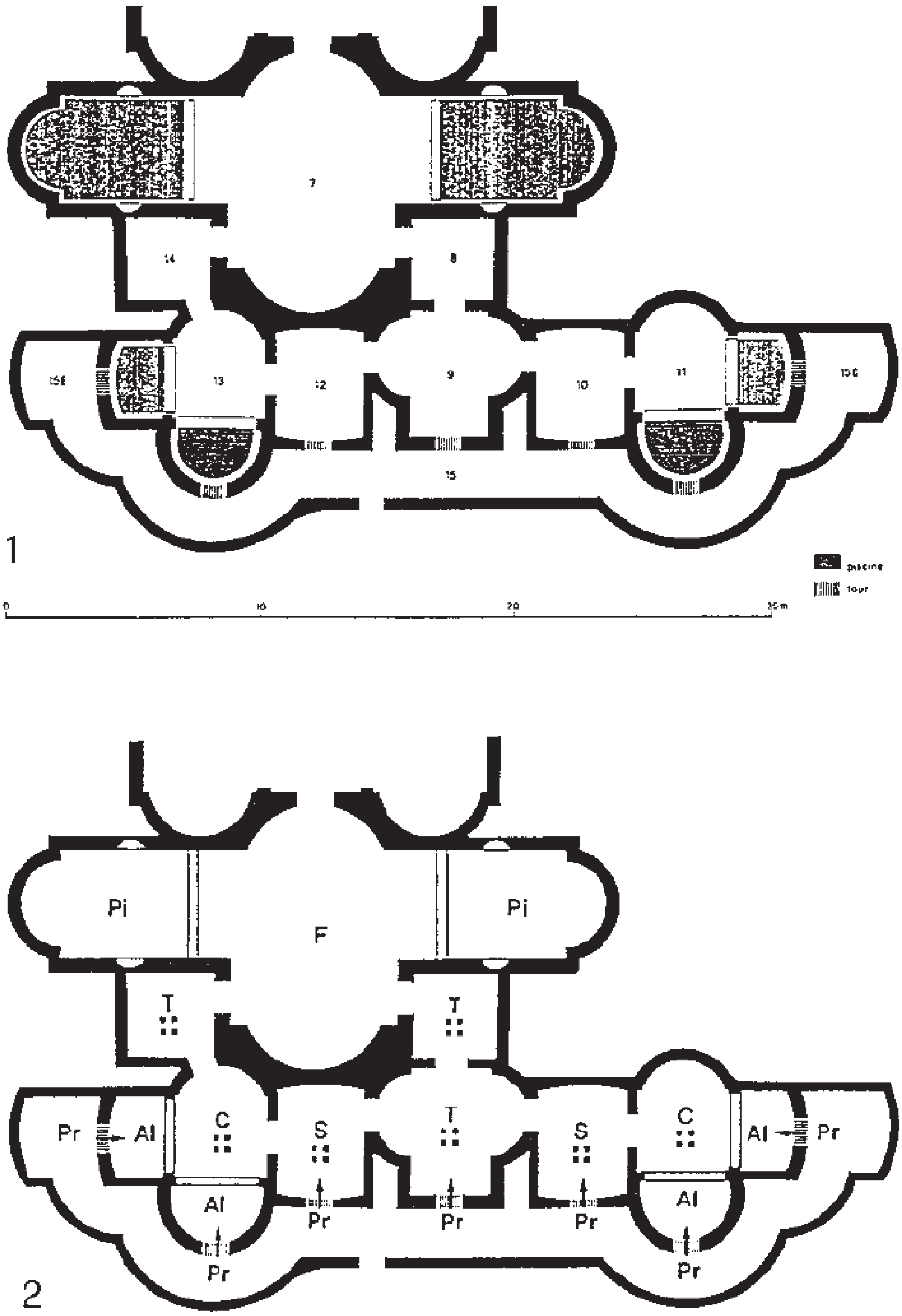
Ne sont enregistrées ici que les notions qui n'apparaissent pas explicitement dans la table des matières.

INDEX LOCORUM
(SOURCES LITTÉRAIRES ET JURIDIQUES)

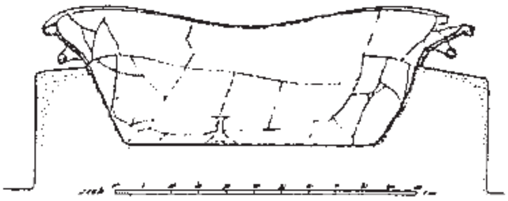
Les planches



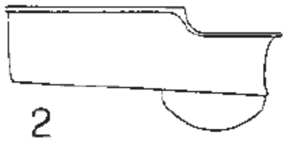
Pl. I – Extraits de figures publiées dans Nielsen, *Thermae* (éch. 1:500). **1** - Fig. 80, thermes de Valesio. **2** - Fig. 178, Bulla Regia, thermes au Nord-Ouest du théâtre. **3** - Fig. 186, Thugga, thermes liciniens. **4** - Fig. 197, Lambaesis, grands thermes.



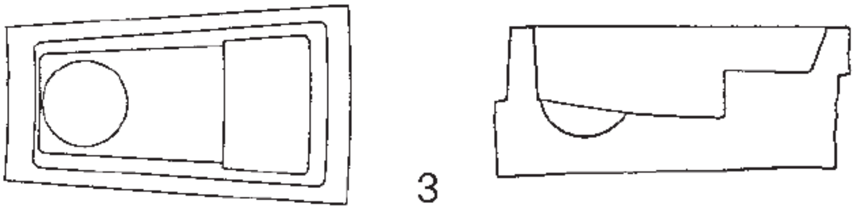
Pl. II – **1** - Extrait de Broise, Scheid, *Balneum des frères arvales*, fig. 11 (thermes de la Magliana). 7 : *frigidarium*; 8 : *tepidarium* d'entrée; 9 : *destrictarium*; 10 et 12 : *laconica*; 11 et 13 : *caldaria*; 14 : *tepidarium* de sortie. Éch. 1:250. **2** - Extrait de Nielsen, *Thermae*, fig. 54 (thermes de la Magliana). Éch. 1:250.



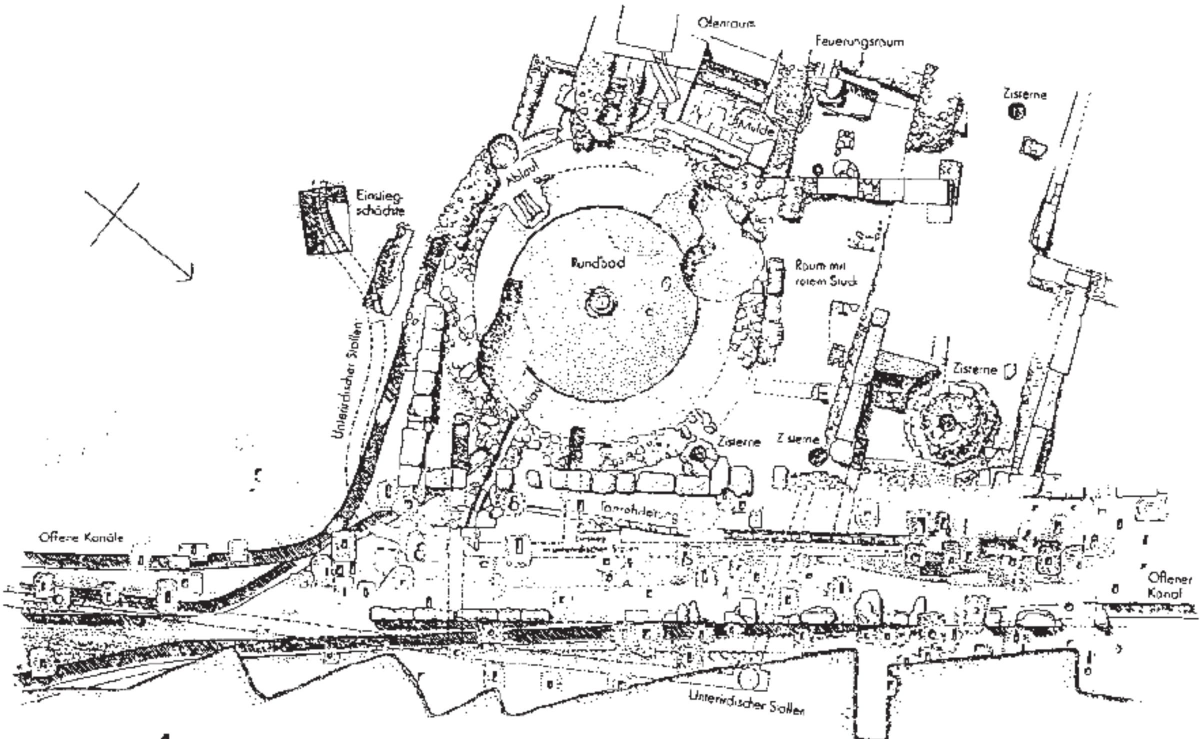
1



2

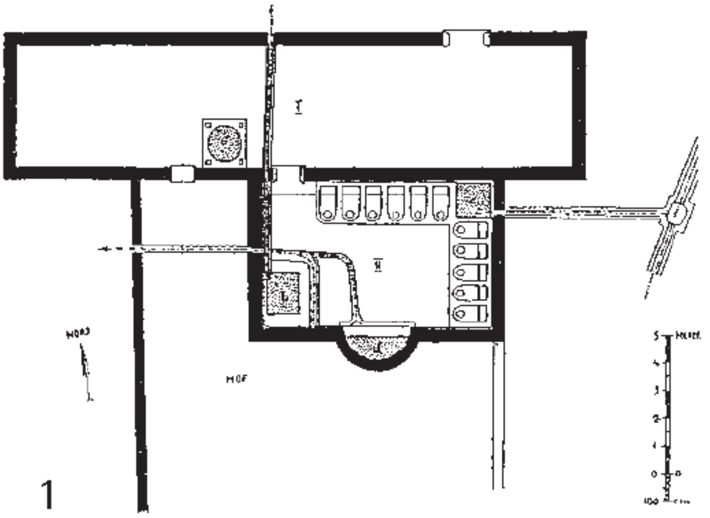


3

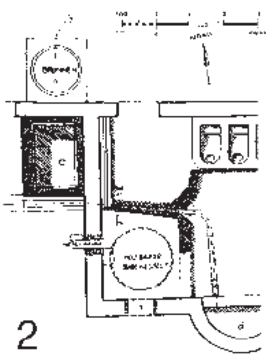


4

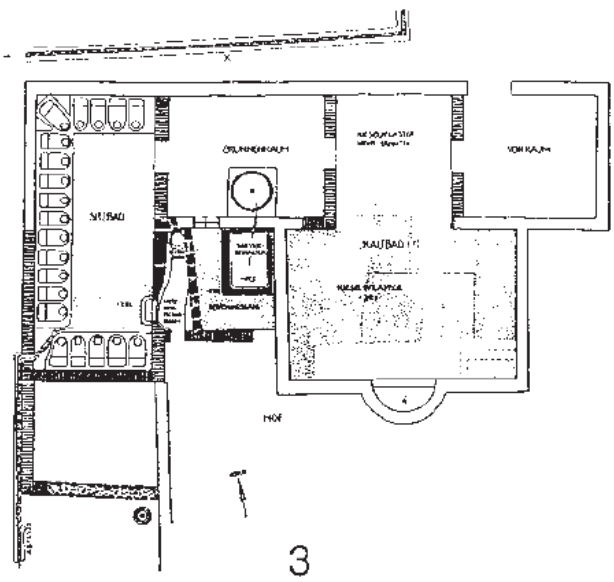
Pl. III – **1** - Palais de Pylos, baignoire de la pièce 43 (C. Blegen, M. Rawson, *The palace of Nestor at Pylos in Western Messenia*, I, *The buildings and their contents*, 2, Princeton, 1966, fig. 422). Éch. 1:25. **2** - Cuve plate d'Olynthe (*Excavations at Olynthus*, VIII, D. Robinson dir., Baltimore, 1938, pl. 54). Éch. 1:25. **3** - Cuve plate de l'agora d'Athènes (d'après Ginouvès, *Balaneutiké*, pl. LI). Éch. 1:25. **4** - Athènes, bains du Dipylon (K. Gebauer, H. Johannes, *AA*, 52, 1937, pl. I, entre col. 192 et 193). Éch. 1:100.



1

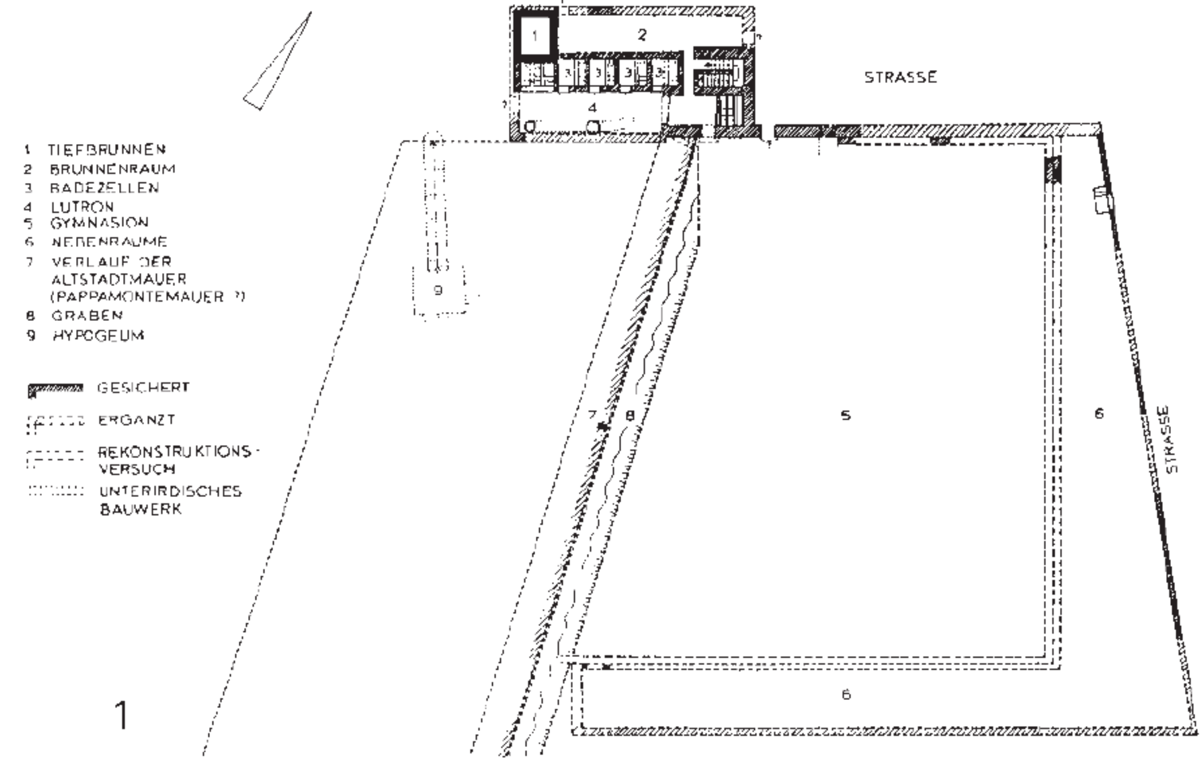


2

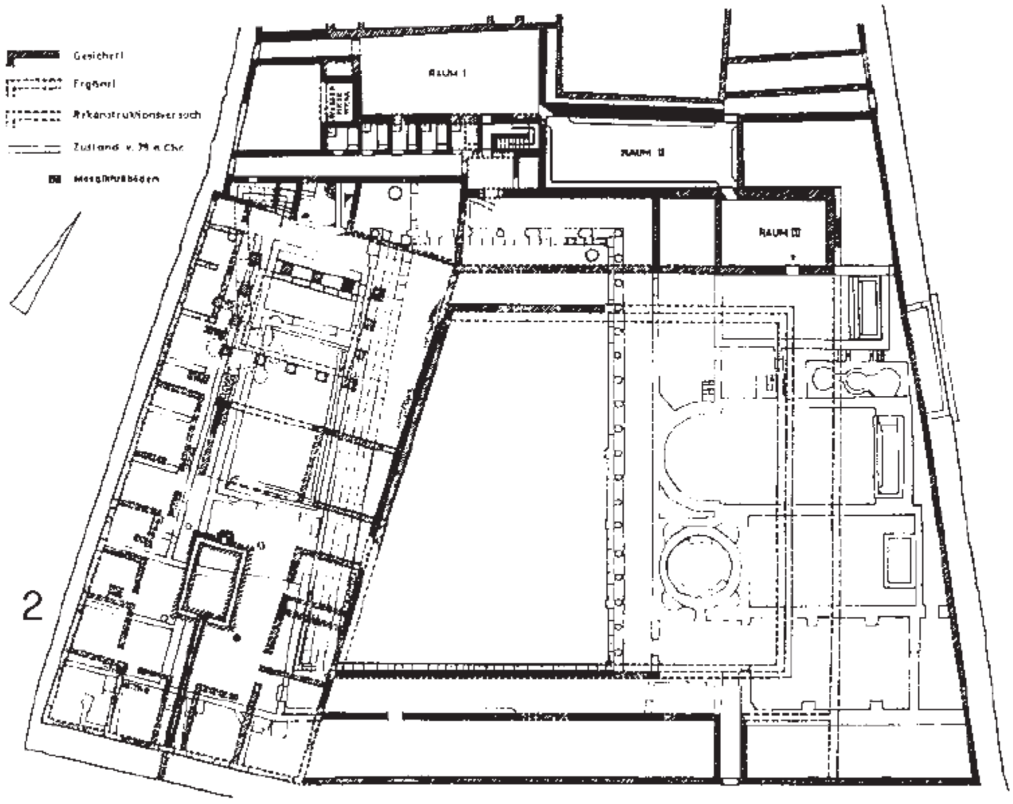


3

Pl. IV – E. Kunze, H. Schleif, *IV, Bericht über die Ausgrabungen in Olympia 1940 und 1941*, Berlin, 1944. **1** - Extrait de la pl. 13, plan restitué du premier bain (état II de l'édifice, vers 450); a : fontaine; b : réservoir d'eau; d : bassin. Éch. 1:250. **2** - Extrait de la pl. 13, premier bain, état IIA (vers ou peu après 400). Le réservoir d'eau est déplacé au Sud de la fontaine. L'emplacement ainsi libéré, dans l'angle Sud-Ouest de la salle aux cuves plates, semble alors avoir été occupé par une chaudière chauffée à partir de l'Ouest. Éch. 1:200. **3** - Pl. 16 : deuxième bain (état III de l'édifice, vers 300). Le système de chauffage de l'eau est déplacé parallèlement au glissement de la salle aux cuves plates (éch. 1:250).

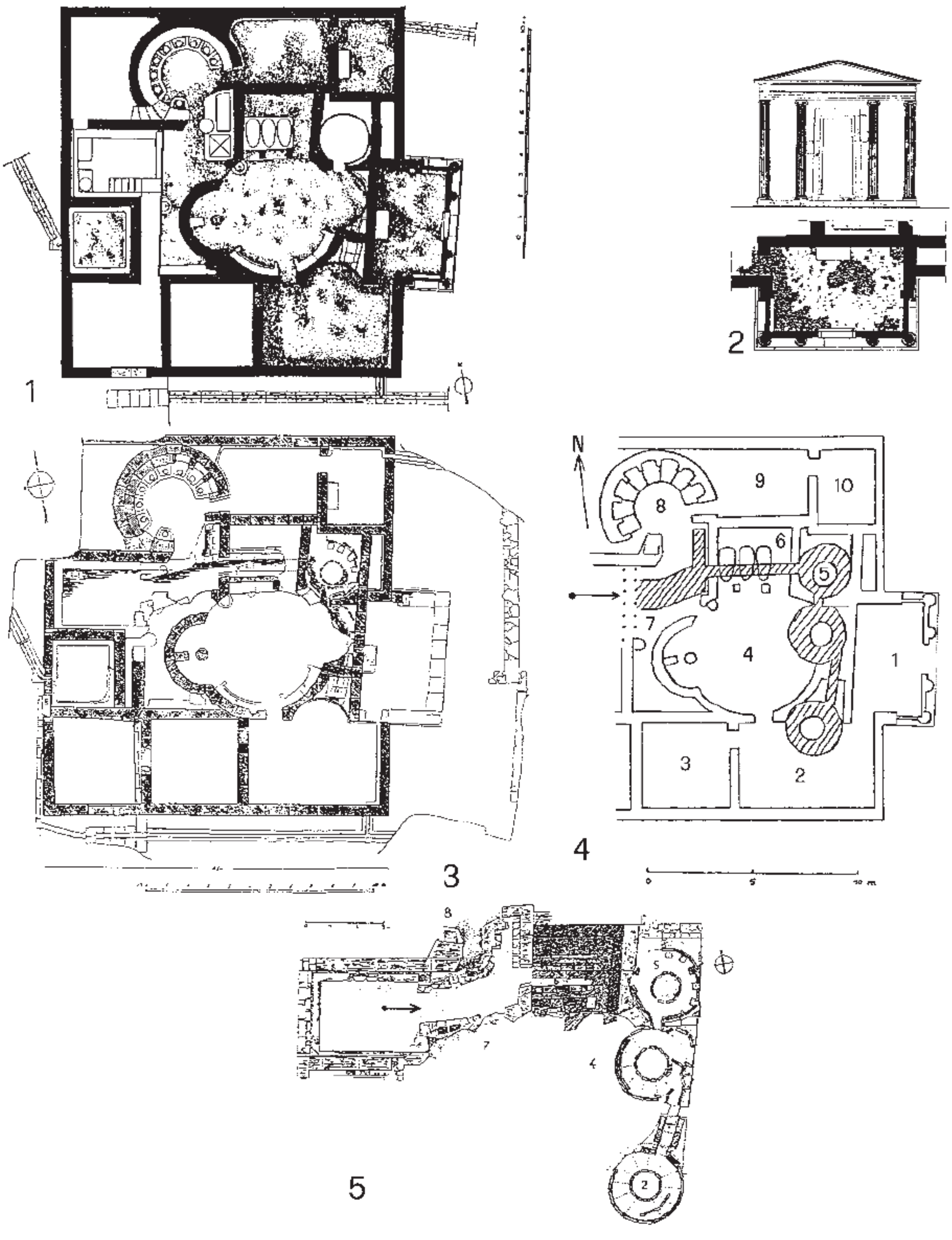


1

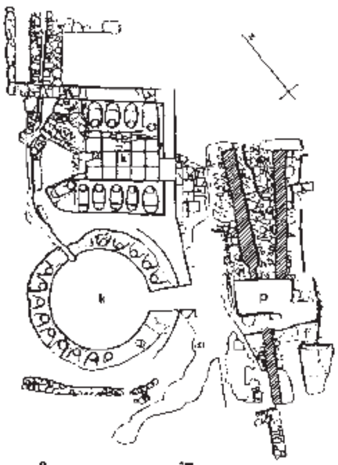


2

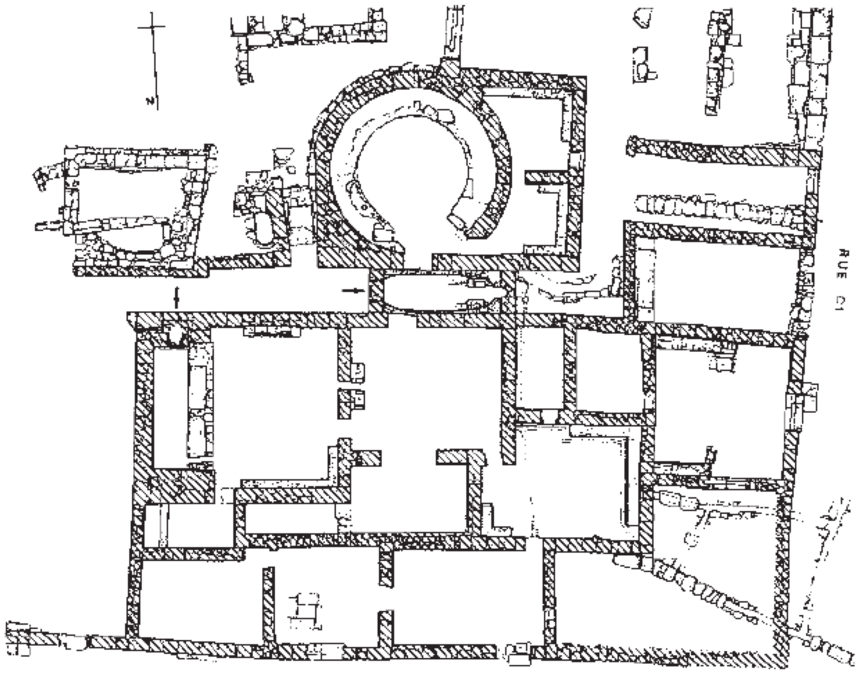
Pl. V – H. Eschebach, *Die stabianer Thermen in Pompeji*, Berlin, 1979. **1** - Pl. 34-a : période I (Ve siècle ?). Éch. 1:500. **2** - Pl. 36-b : période III (seconde moitié du IIIe siècle). Éch. 1:500.



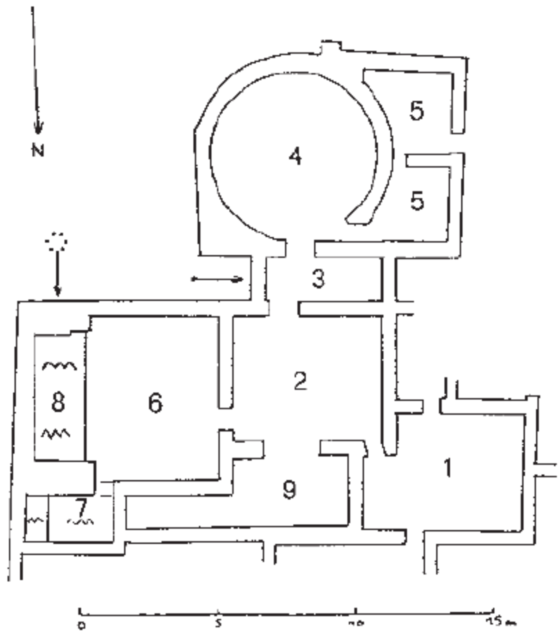
Pl. VI – Gortys. **1** - «Plan restitué» (Ginouvés, *Balaneutiké*, fig. 153). Éch. 1:250. **2** - Restitution du porche (Ginouvès, *Gortys*, p. 17, fig. 18). Éch. 1: 200. **3** - «Plan d'ensemble» (Ginouvès, *BCH* 1955, p. 331, fig. 1). Éch. 1:250. **4** - Schéma d'après les études antérieures. La flèche indique le four; les canaux de chauffe sont hachurés. Éch. 1:250. **5** - Système de chauffage. Montage de Ginouvès, *Gortys*, fig. 75, 90, 93 et 98. Éch. 1:200.



1

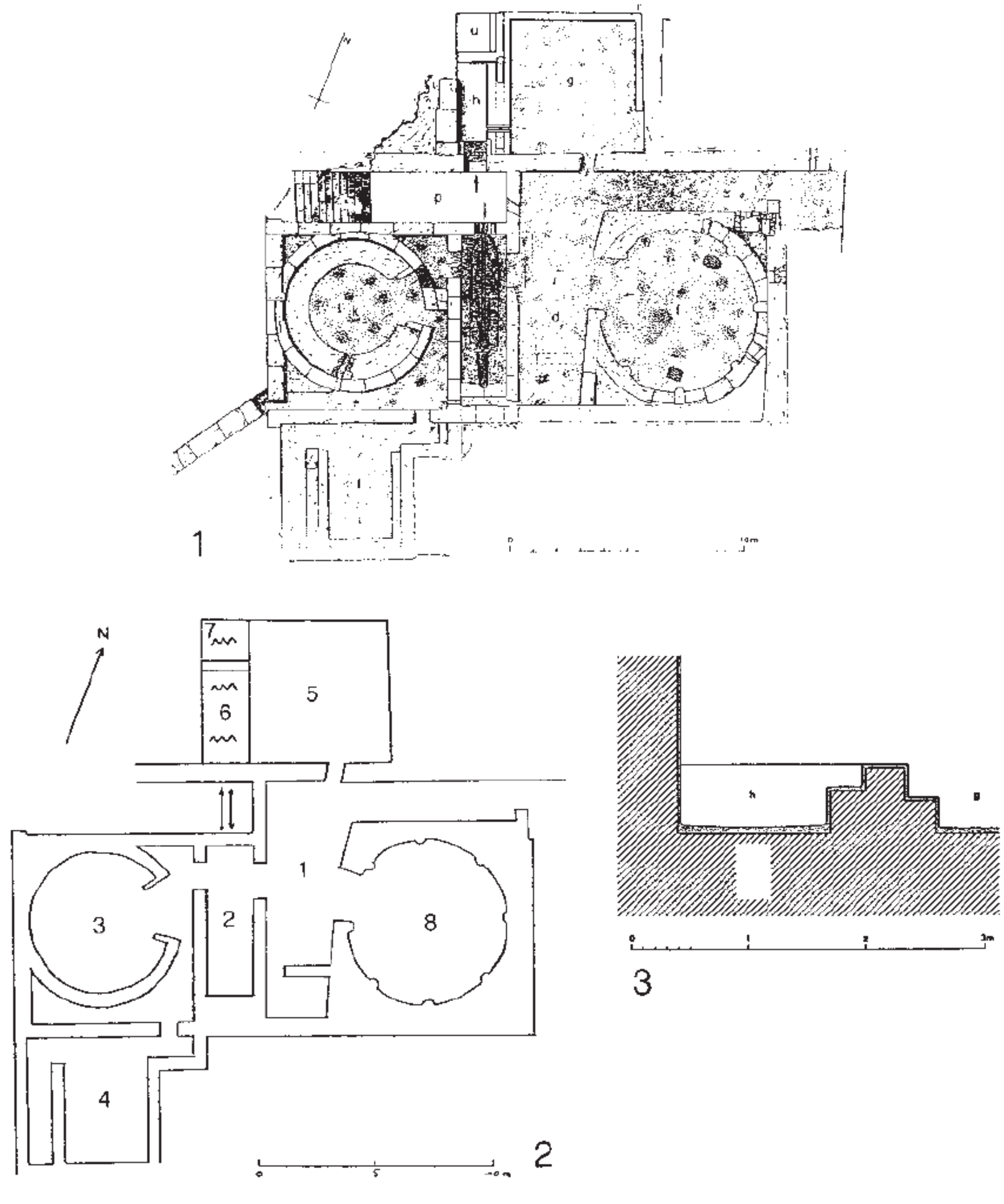


2

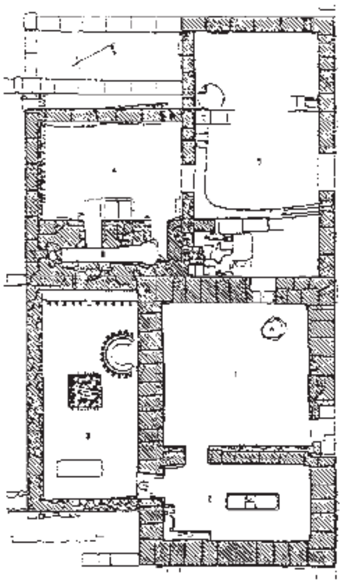


3

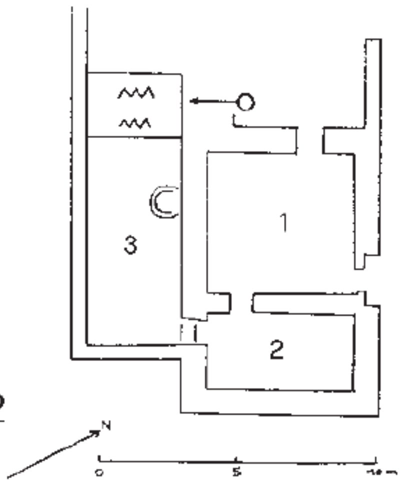
Pl. VII – **1** - Bains de Géla (Broise, *Bain chaud*, p. 24, fig. 10, d'après P. Orlandini). Les canaux de chauffe sont hachurés; k et k' : pièces à cuves plates; p : espace de service. Éch. 1:250. **2** - Bains de Mégara Hyblaea (Broise, *ibid*, p. 19, fig. 3). Les deux foyers sont indiqués par une flèche. Éch. 1:250. **3** - Bains de Mégara Hyblaea : schéma d'après les études antérieures. Éch. 1:250.



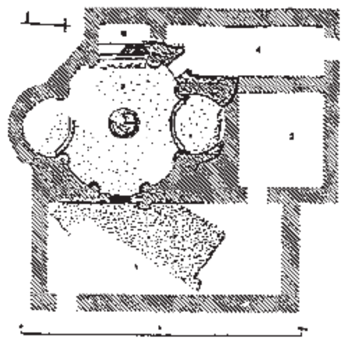
Pl. VIII – **1** - Bains de Syracuse (Broise, *Bain chaud*, p. 21, fig. 6, d'après G. Cultrera). Les deux foyers sont indiqués par une flèche. Éch. 1:250. **2** - Bains de Syracuse : schéma d'après les études antérieures. Éch. 1:250. **3** - Bains de Syracuse, coupe restituée sur la baignoire (Broise, *Bain chaud*, p. 21, fig. 7). Éch. 1:50.



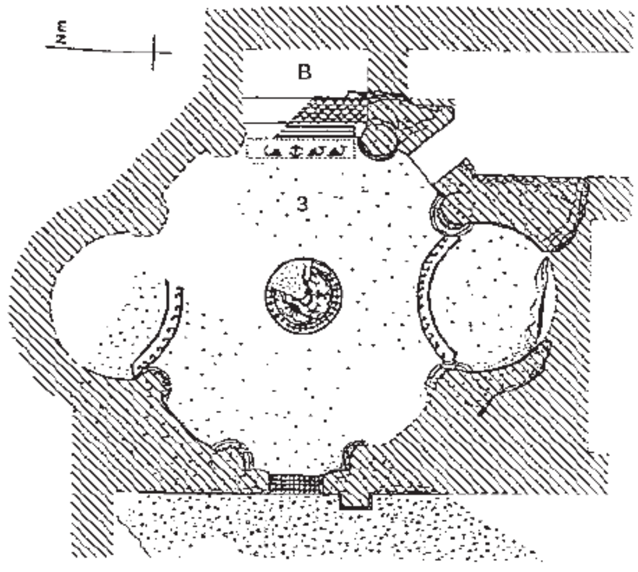
1



2



3

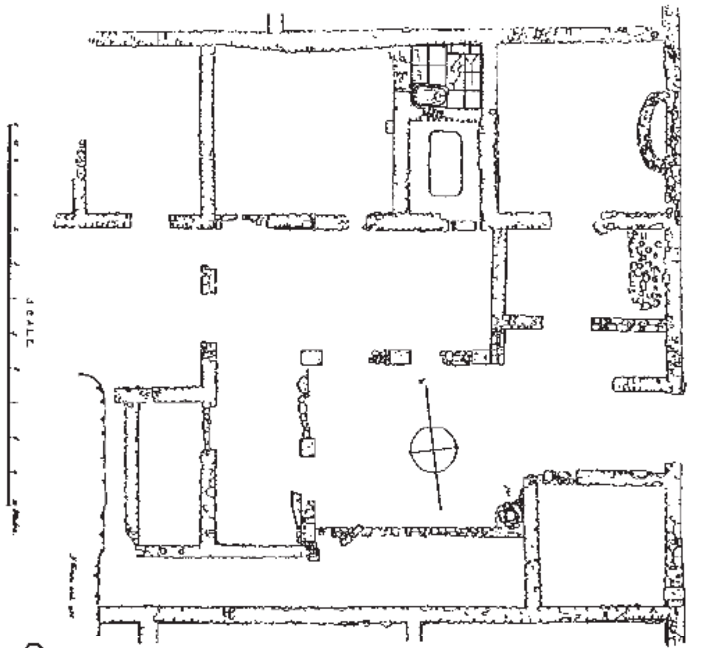


4

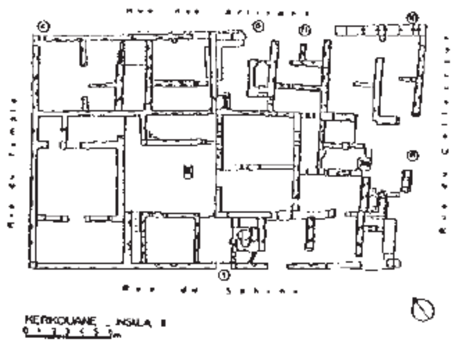
Pl. IX – **1** - Bains de Musarna (Broise, *Bain chaud*, p. 31, fig. 19). Éch. 1:250. **2** - Bains de Musarna : schéma d'après les études antérieures. Éch. 1:250. **3** - Bains de la via Sistina (Broise, *Bain chaud*, p. 28, fig. 17, d'après C. Fiorini). Éch. 1:250. **4** - Extrait au 1:100 de la figure précédente.



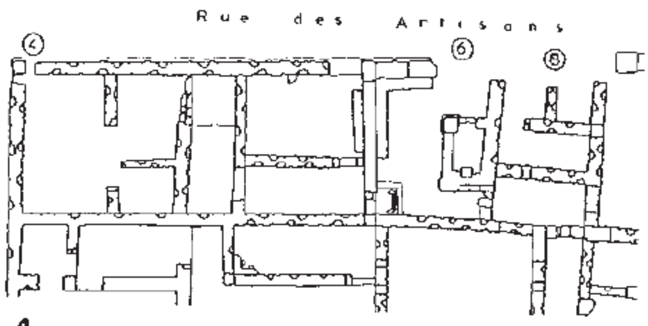
1



2

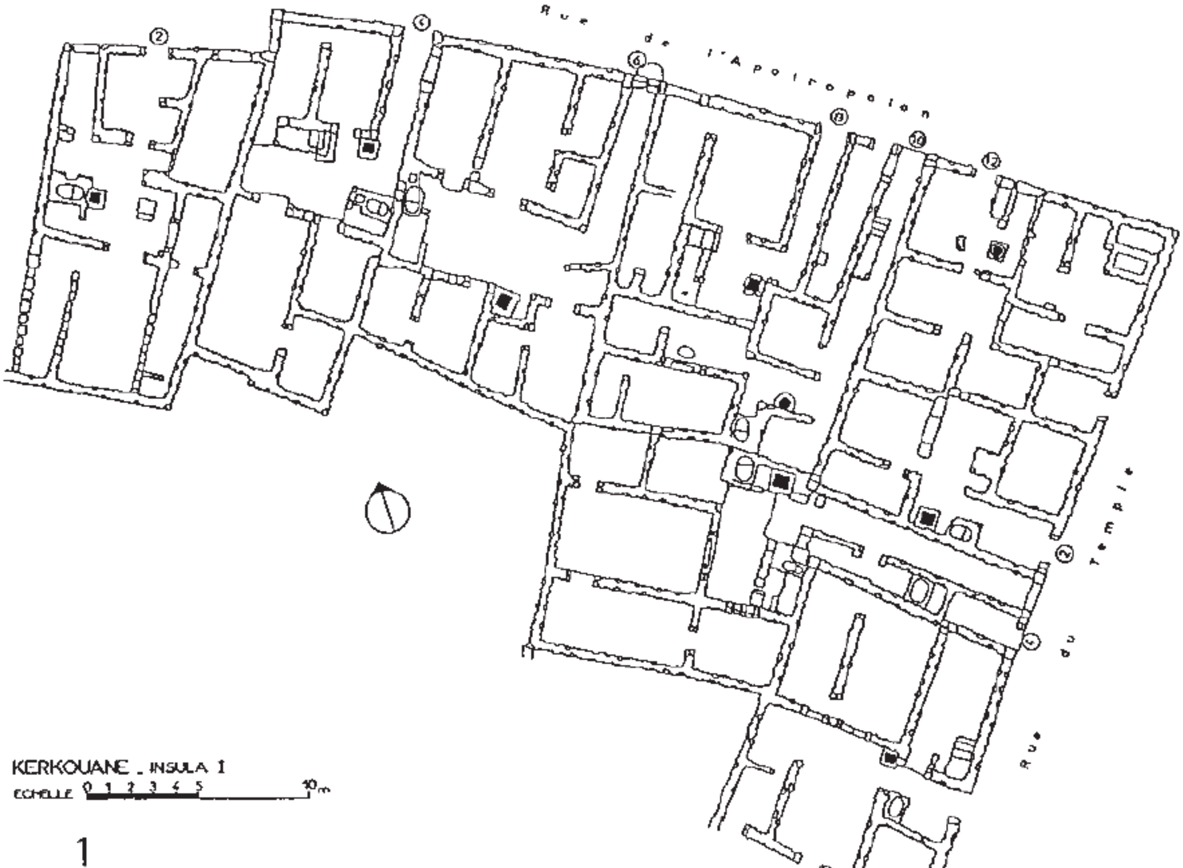


3

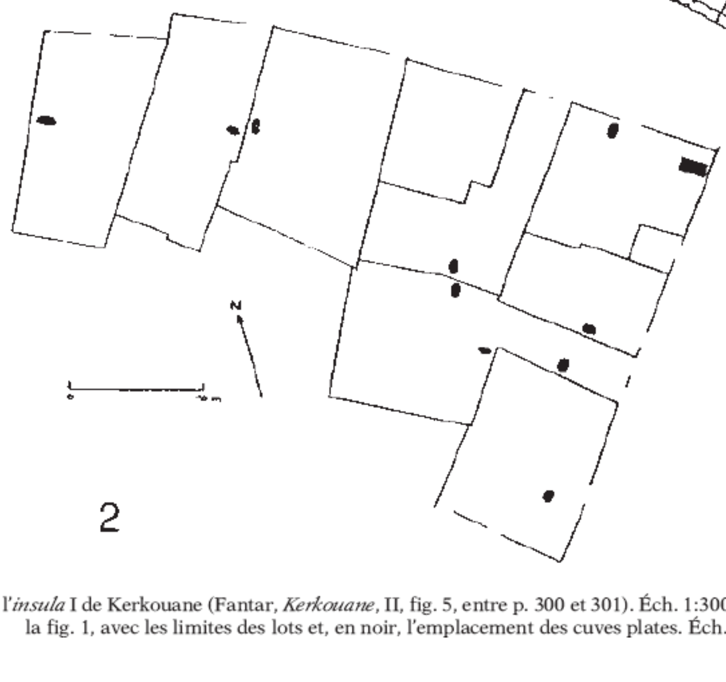


4

Pl. X – **1** - «The oecus unit of the Olynthian house», extrait d'*Excavations at Olynthus*, XII, Baltimore, 1946, p. 369, fig. 6. Room I : *oecus*; II : cuisine; III : salle de bain. **2** - Olynthe, plan de la maison A2 (*Excavations at Olynthus*, II, Baltimore, 1930, fig. 129). Au Nord de la cour, l'«oecus unit», avec le grand atelier et, à l'Est de ce dernier, la cuisine et la salle de bain (pavement en dalles de terre cuite; dans l'angle Sud-Ouest, cuve plate sans siège équipée d'accoudoirs et d'une coupelle dans sa partie antérieure). Éch. 1:200. **3** - Plan de l'*insula* III de Kerkouane (Fantar, *Kerkouane*, II, fig. 7, p. 301). Éch. 1:500. **4** - Extrait au 1:250 de la fig. 3.

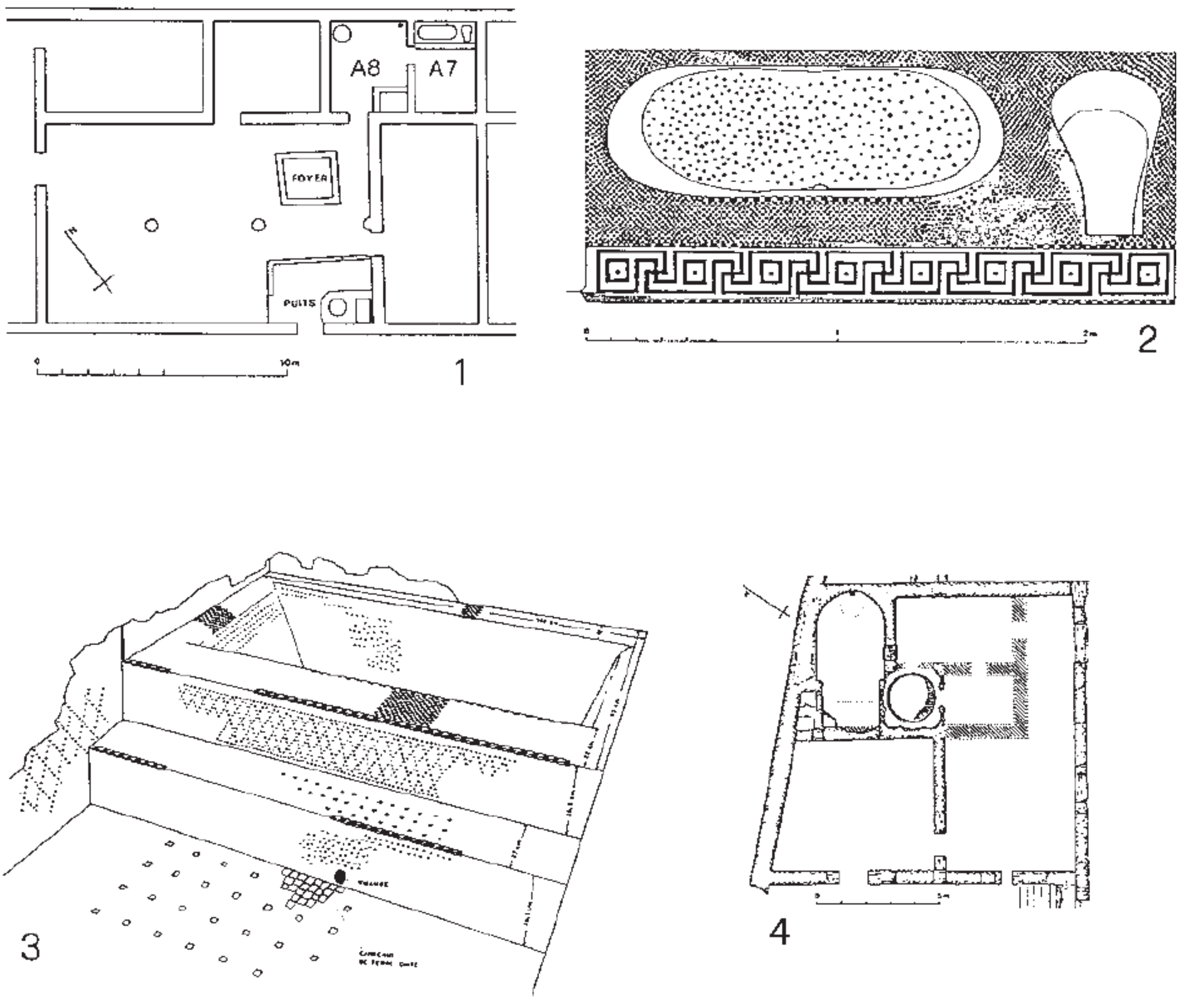


1

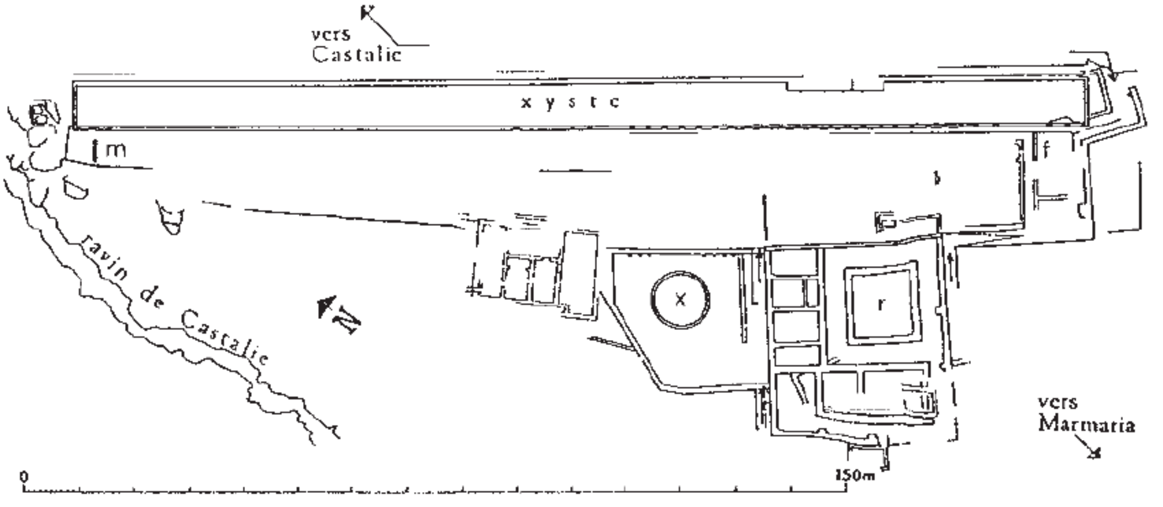


2

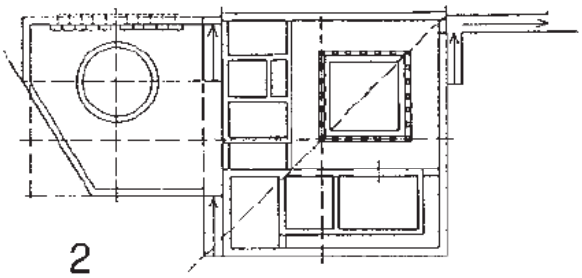
Pl. XI – **1** - Plan de l'*insula* I de Kerkouane (Fantar, *Kerkouane*, II, fig. 5, entre p. 300 et 301). Éch. 1:300. **2** - Schéma interprétatif de la fig. 1, avec les limites des lots et, en noir, l'emplacement des cuves plates. Éch. 1:500.



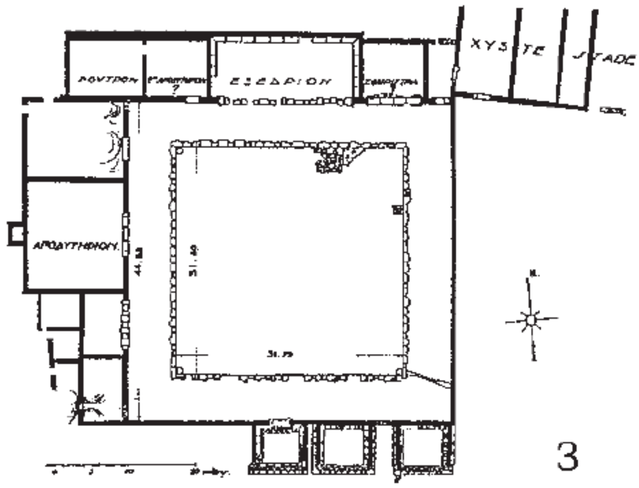
Pl. XII – **1** - Villa Prato, situation du secteur thermal (A8, A7. Plan d'H. Broise publié dans Lafon, *Bains privés,* p. 101, fig. 1). Éch. 1:250. **2** - Villa Prato, installations balnéaires de la pièce A7 (relevé H. Broise publié dans Id., *ibid.*, p. 108, fig. 13. Éch. 1:25. **3** - Baignoire de Ciampino (Broise, *Bain chaud*, p. 26, fig. 14). **4** - Vulci, maison du cryptoportique, secteur balnéaire (Broise, Jolivet, *Le bain en Étrurie*, p. 87, fig. 8-A). Éch. 1:250.



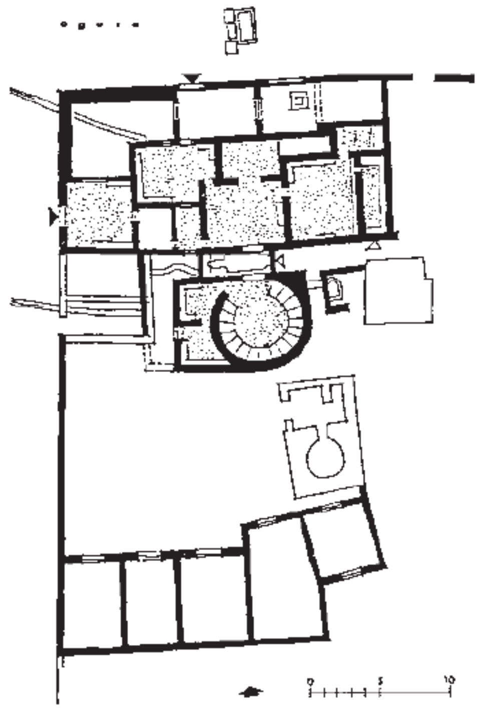
1



2

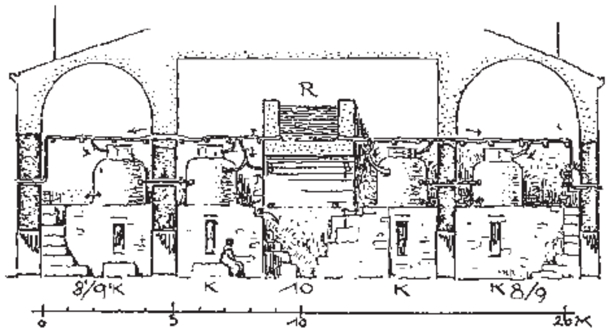


3

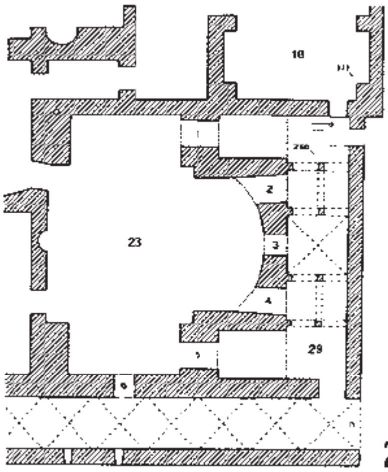


4

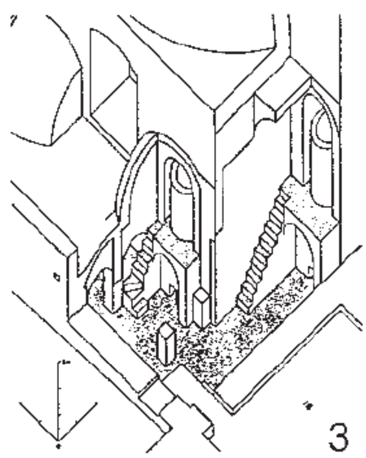
Pl. XIII – **1** - Gymnase de Delphes (J.-F. Bommelaer, *Guide de Delphes. Le site*, ÉFA, 1991, p. 72, fig. 17 : relevé de D. Laroche). f et m : lignes extrêmes de la *paradromis*; r : cour péristyle de la palestre; x : piscine; 53 : thermes romains. Éch. 1: 1250. **2** - Gymnase de Delphes : restitution du secteur de la palestre et des bains (extrait d'Id., *ibid.*, fig. 17). Éch. 1:1000. **3** - Gymnase de Délos (J. Audiat, *BCH* 1930, pl. III). Éch. 1:1000. **4** - Bains de Mégara Hyblaea (G. Vallet, F. Villard, P. Auberson, *Mégara Hyblaea*, 3, *Guide des fouilles*, ÉFR, 1983, p. 51, fig. 37). Éch. 1:500.



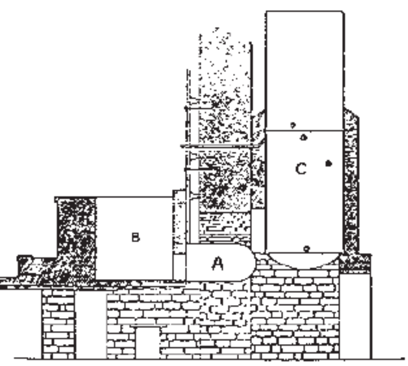
1



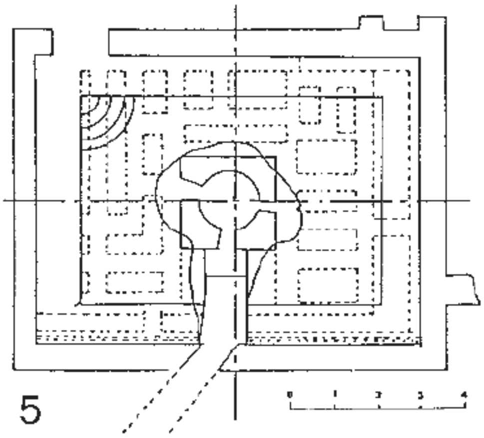
2



3

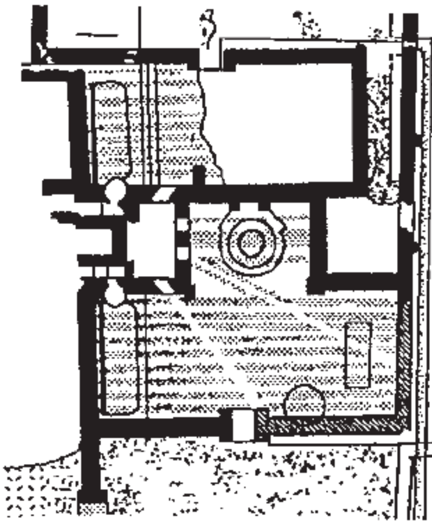


4

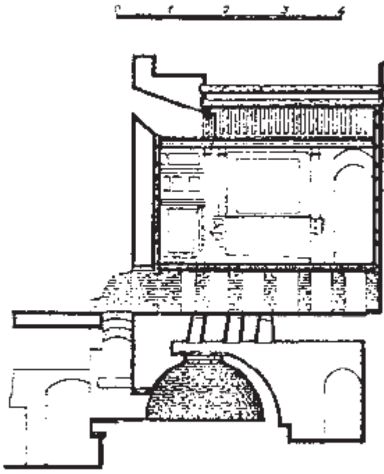


5

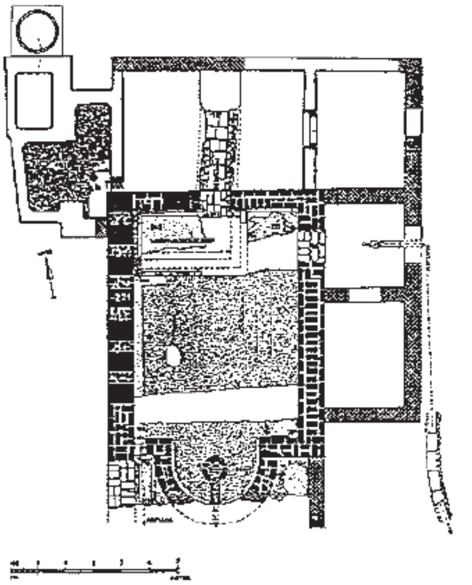
Pl. XIV – **1** - Lambaesis, thermes du camp, couloir de service du *caldarium* (Krencker, *Trierer Kaiserthermen*, p. 210, fig. 289). Éch. 1:250. **2** - Bulla Regia, *caldarium* des thermes memmiens. Les foyers sont numérotés de 1 à 6 (Broise, Thébert, *Thermes memmiens*, p. 73, fig. 98). Éch. 1:400. **3** - Bulla Regia, couloir de service du *caldarium* des thermes memmiens : axonométrie restituée des foyers 1 et 2 (Id., *ibid.*, p. 344, fig. 346). Éch. 1:250. **4** - Boscoreale, villa della Pisanella. Coupe sur le système de chauffage du *caldarium* (d'après A. Pasqui, *La villa pompeiana della Pisanella presso Boscoreale*, dans *Monumenti antichi dell'Accademia dei Lincei*, 7, 1897). A : *testudo alvei*; B : baignoire; C : chaudière. Éch. 1:50. **5** - Stabies, *calida piscina* de la villa San Marco (Fabbricotti, *Bagni*, p. 98, fig. 43b). Éch. 1:150.



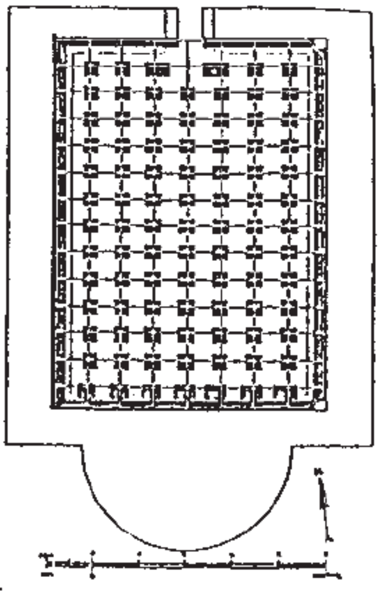
1



2

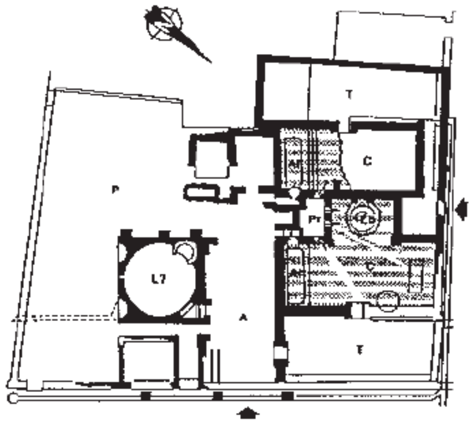


3

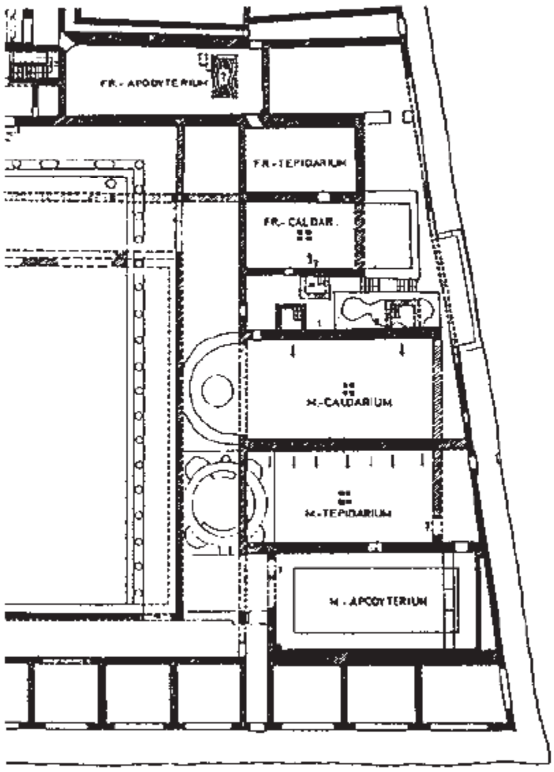


4

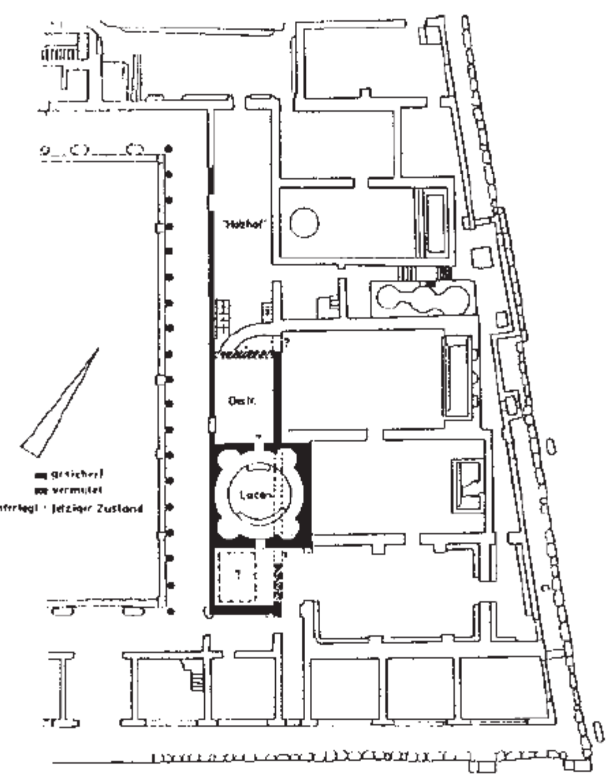
Pl. XV – **1** - Pompéi, salles chauffées des thermes républicains (extrait d'A. Maiuri, *Pompei : scoperta di un edificio termale nella regio VIII, 5, 36*, dans *NSc*, 4, 1950, fig. 1). Éch. 1:250. **2** - Pompéi, maison du Ménandre : coupe sur le *caldarium*. Éch. 1:125. **3** - Olympie, plan des bains dans le dernier état IV (E. Kunze, H. Schleif, *IV. Bericht über die Ausgrabungen in Olympia, 1940-1941*, Berlin, 1944, pl. 19). Éch. 1:250. **4** - Olympie, hypocauste des bains du dernier état IV (Id., *ibid.*, p. 52). Éch. 1:150.



1

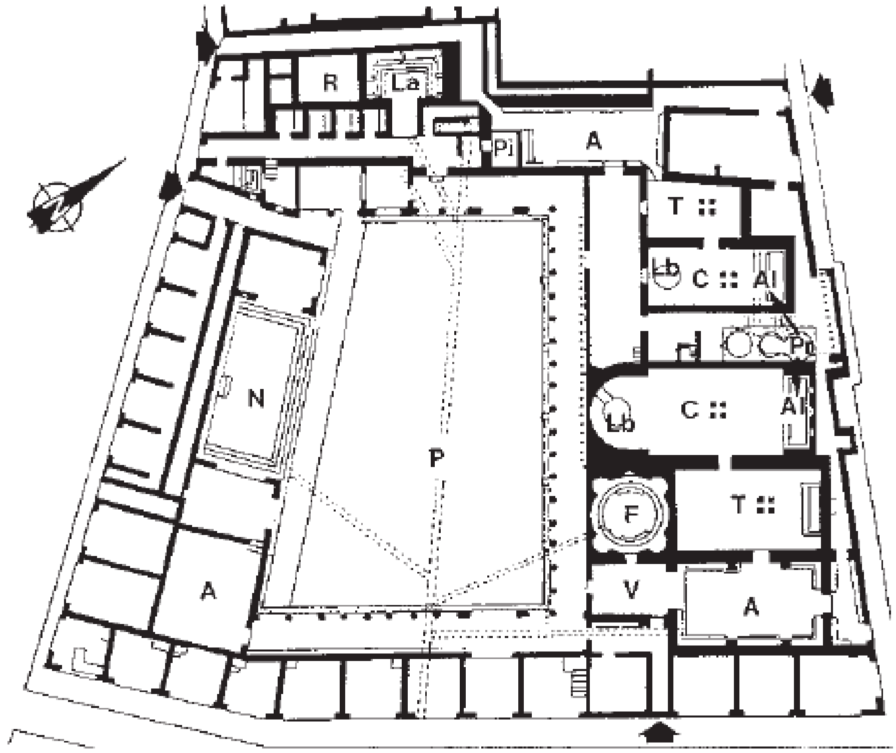


2

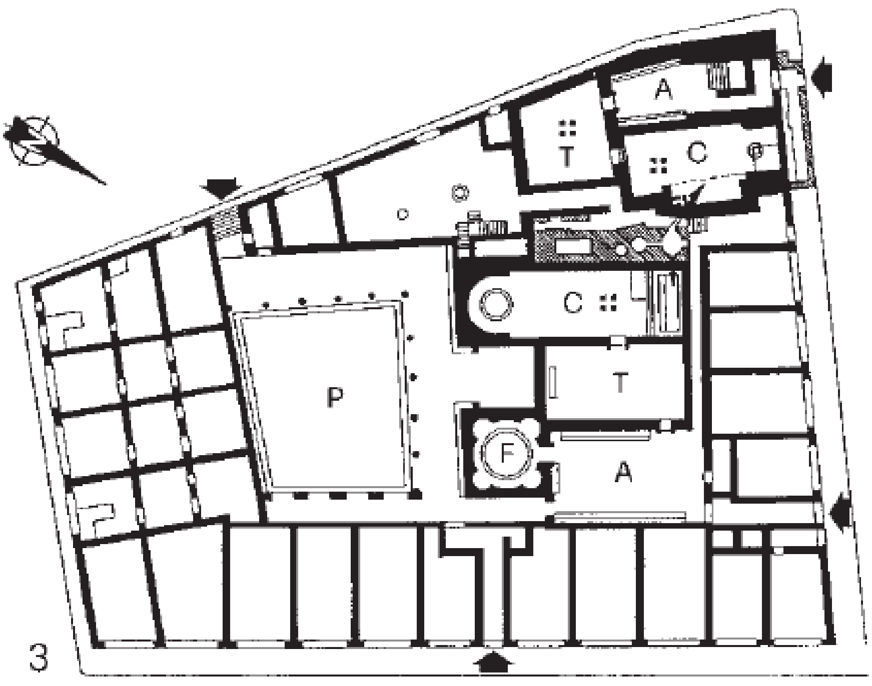


3

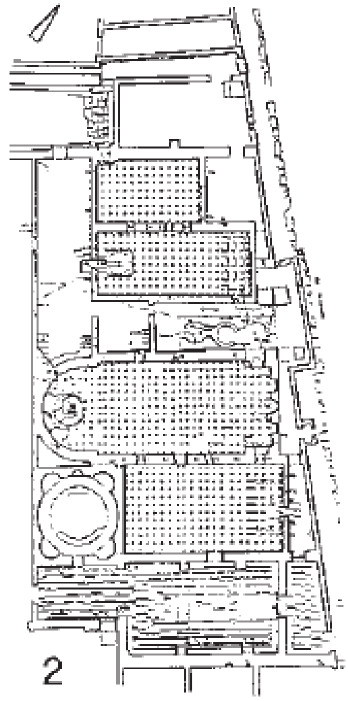
Pl. XVI – **1** - Pompéi, thermes républicains (A. Maiuri, *Pompei : scoperta di un edificio termale nella regio VIII, 5, 36*, dans *NSc*, 4, 1950, fig. 1; légendes de Nielsen, *Thermae*, fig. 77). Éch. 1:500. **2** - Pompéi, thermes de Stabies, état IVbis (= Eschebach IV); secteur balnéaire de l'aile orientale avec les salles dotées d'un hypocauste (extrait d'H. Eschebach, *Die stabianer Thermen in Pompeji*, Berlin, 1979, pl. 36-a). Éch. 1:500. **3** - Pompéi, thermes de Stabies, état V; secteur balnéaire de l'aile orientale après l'adjonction du *laconicum* et du *destrictarium* (Id., *ibid.*, pl. 37-c). Éch. 1:500.



1

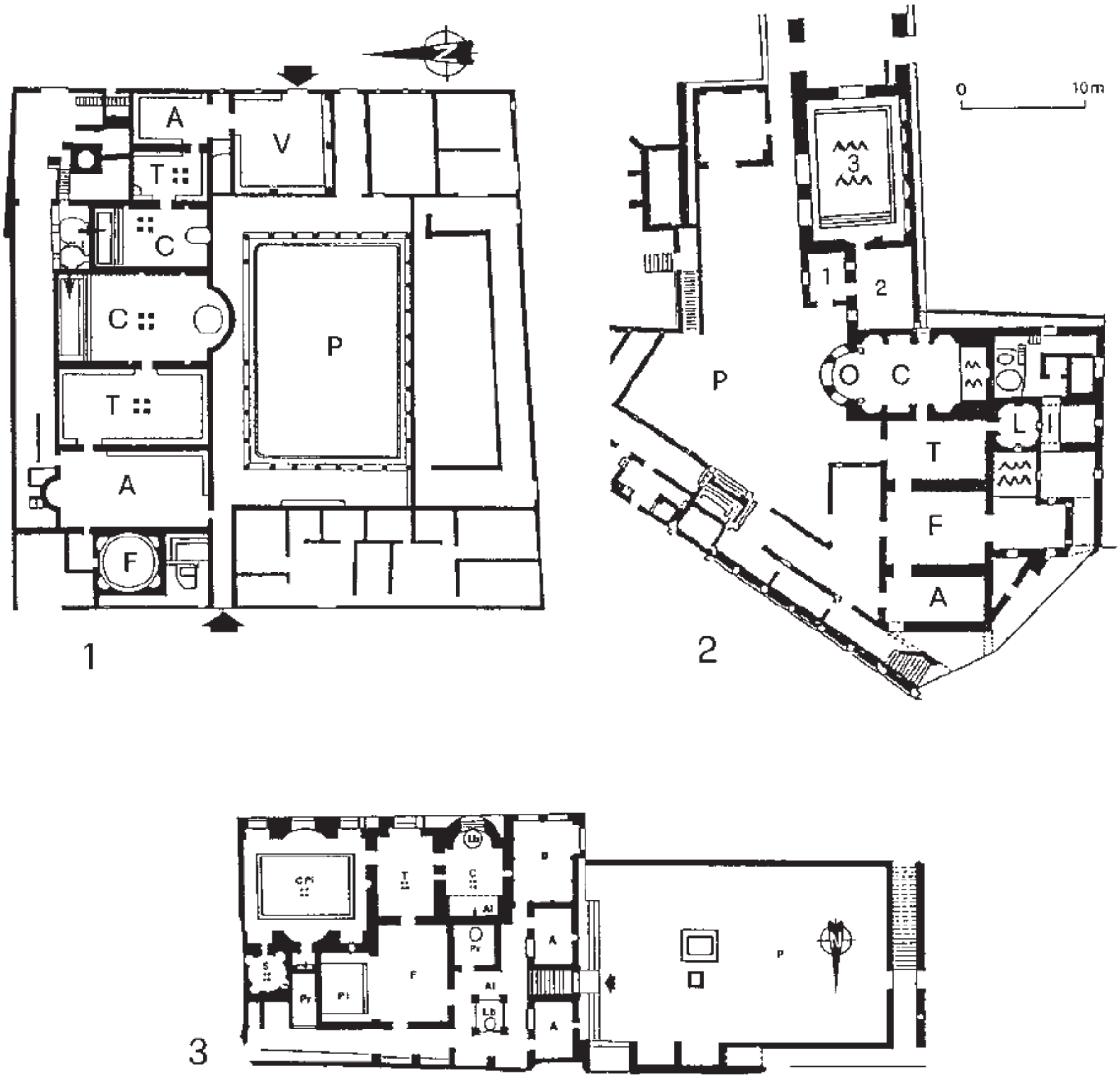


3

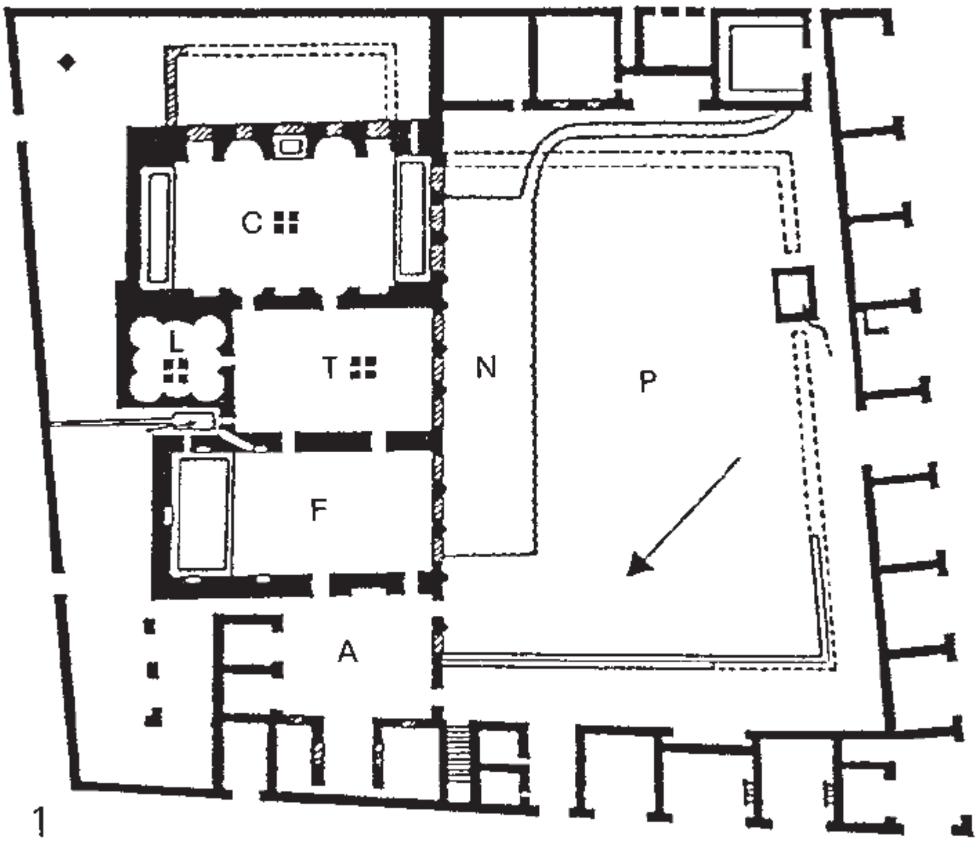


2

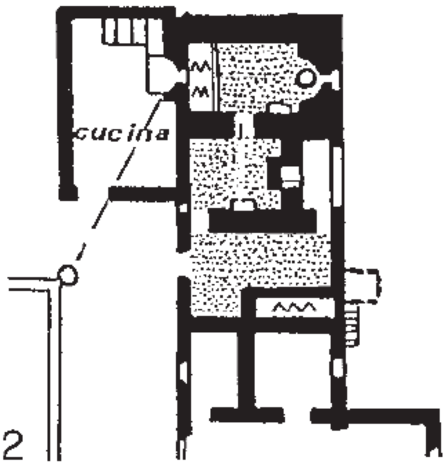
Pl. XVII – **1** - Pompéi, thermes de Stabies, état VI (Nielsen, *Thermae*, fig. 75, d'après A. Maiuri). Éch. 1:500. **2** - Pompéi, thermes de Stabies, état VI : les hypocaustes (H. Eschebach, *Die stabianer Thermen in Pompeji*, Berlin, 1979, pl. 30). Éch. 1:500. **3** - Pompéi, les thermes du forum durant la seconde moitié du Ier siècle av. n.è. (Nielsen, *Thermae*, fig. 78, d'après E. La Rocca *et alii*, *Guida archeologica di Pompei*, Milan, 1976, p. 131). Éch. 1:500.



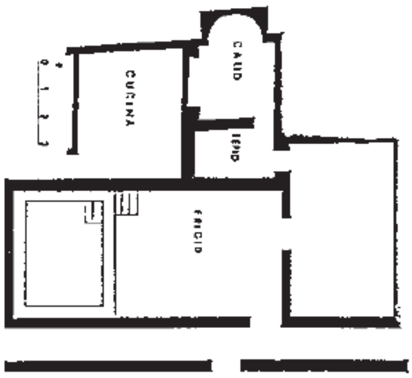
Pl. XVIII – **1** - Herculanum, thermes du forum (Nielsen, *Thermae*, fig. 74, d'après A. Maiuri). Éch. 1:500. **2** - Pompéi, thermes suburbains (d'après L. Jacobelli, *Lo scavo delle terme suburbane. Notizie preliminari*, dans *Rivista di studi pompeiani*, 1, 1987, p. 151, fig. 14). Éch. 1:500. **3** - Herculanum, thermes suburbains (Nielsen, *Thermae*, fig. 76, d'après A. Maiuri). Éch. 1:500.



1

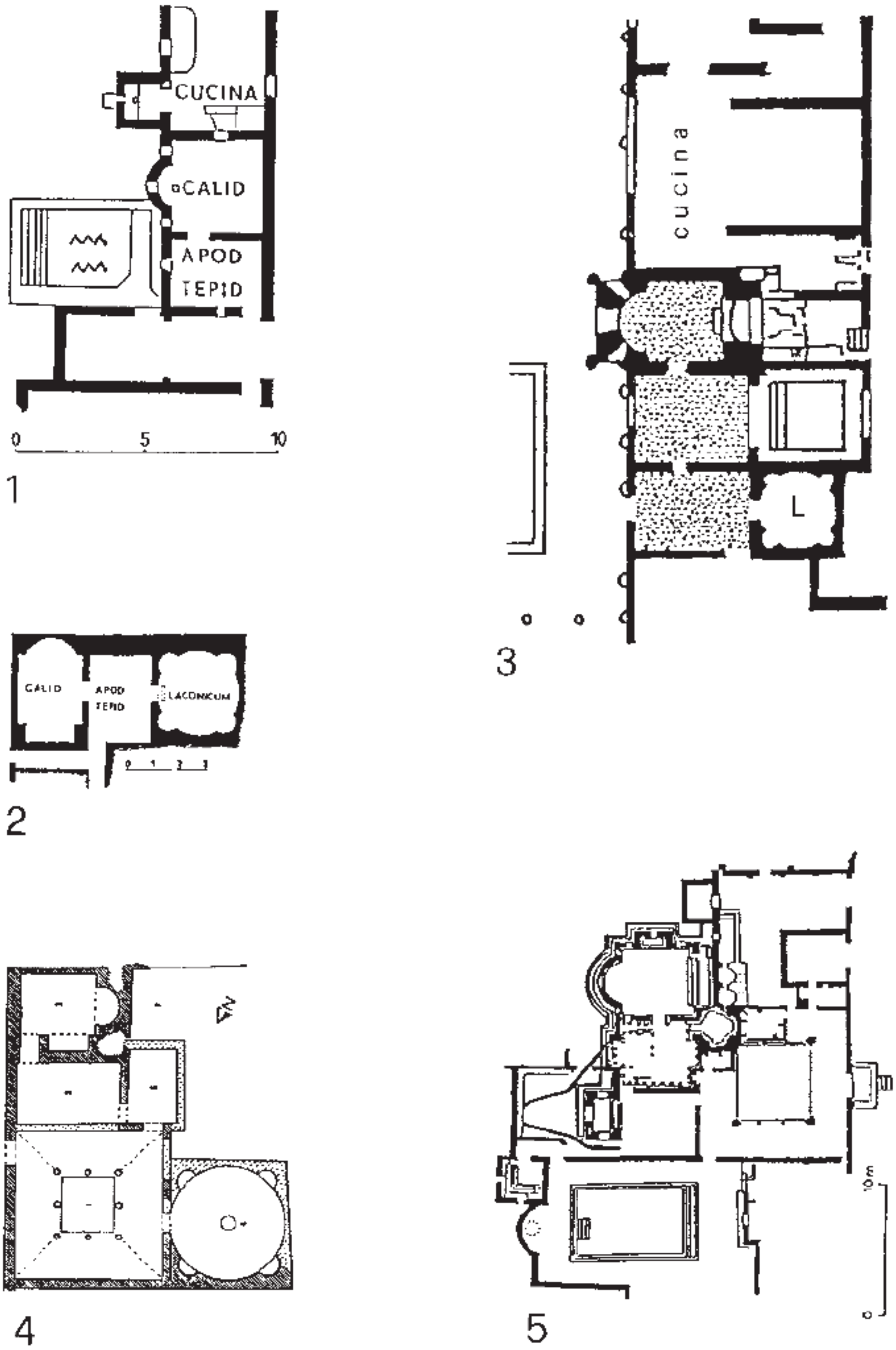


2

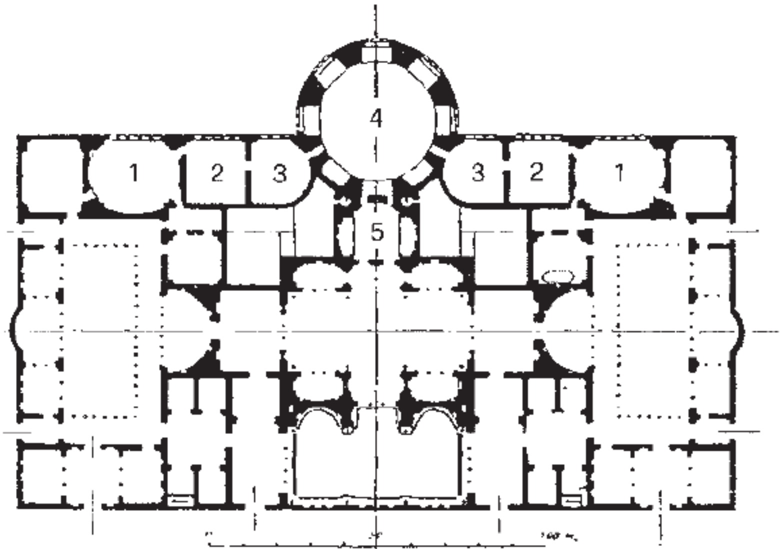


3

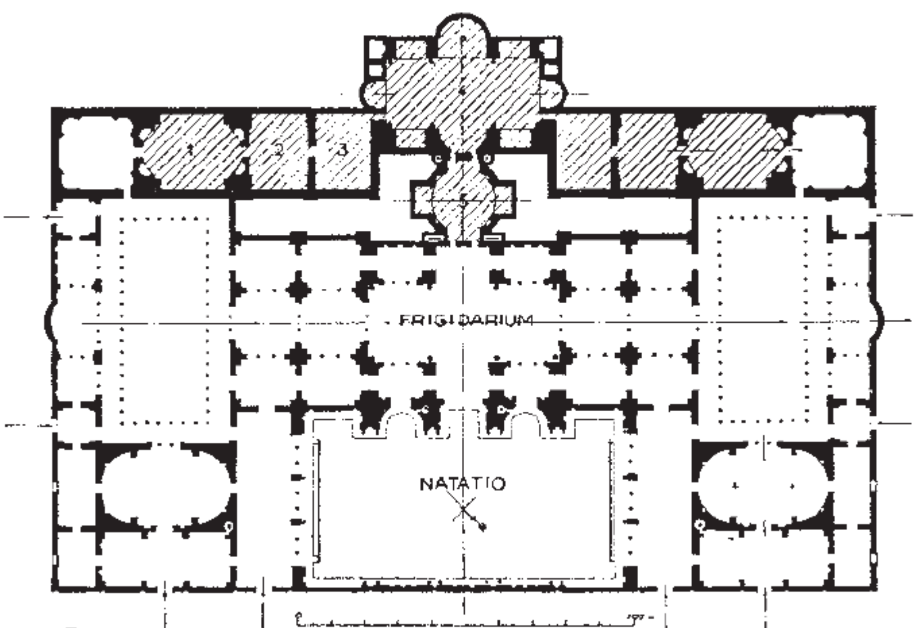
Pl. XIX – **1** - Pompéi, thermes du centre (d'après La Rocca *et alii, Guida archeologica di Pompei*, Milan, 1976, p. 307). Éch. 1:500. **2** - Bains de la villa di Popidio Floro in contrada Pisanella (extrait de Fabbricotti, *Bagni,* p. 61, fig. 25). Éch.1:250. **3** - Pompéi, bains de la maison du centenaire (Ead., *ibid.*, p. 74, fig. 31a). Éch. 1:250.



Pl. XX – **1** - Pompéi, bains de la maison des noces d'argent (Fabbricotti, *Bagni*, p. 80, fig. 35). Éch. 1:250. **2** - Pompéi, bains de la maison de Fusco (Ead, *ibid.*, p. 77, fig. 33a). Éch. 1:250. **3** - Stabies, bains de la villa sul colle di Varano (Ead., *ibid.*, p. 63, fig. 26). Sans échelle. **4** - Pompéi, bains de la maison du Ménandre (Ling, *Menandro*, p. 55, fig. 4). 4 : *laconicum*; 5 : vestiaire; 2 : *tepidarium*; 3 : *caldarium*. Éch. 1:250. **5** - Pompéi, bains de Iulia Felix (Fabbricotti, *Bagni*, p. 94, fig. 41a). Éch. 1:500.

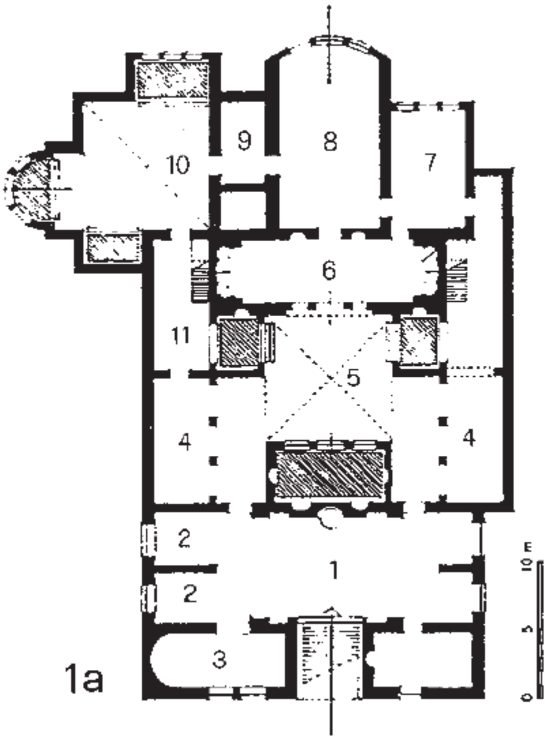


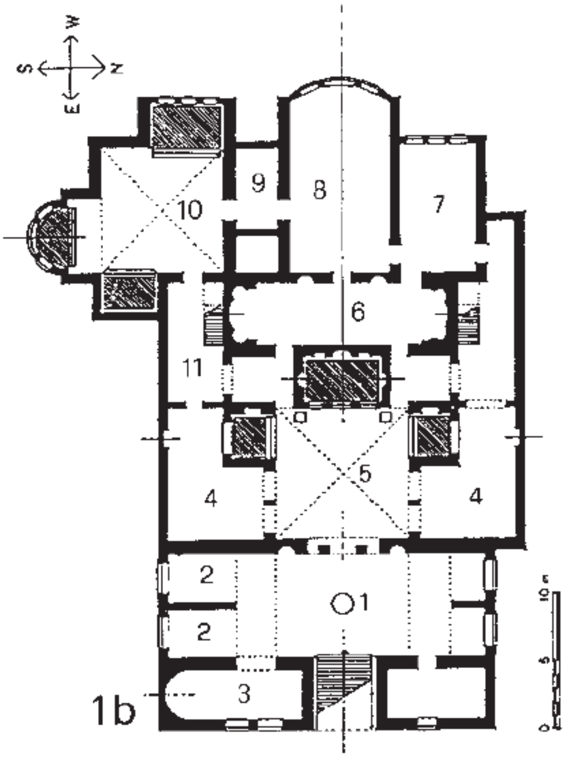
1



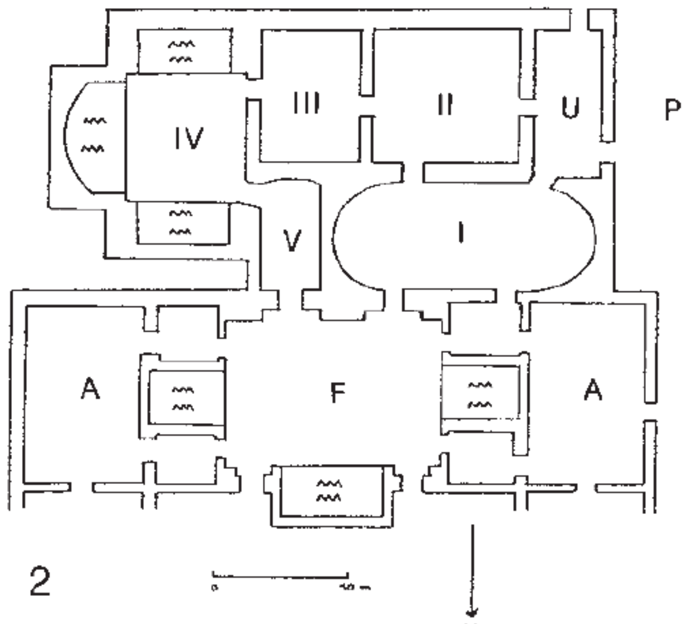
2

Pl. XXI – **1** - Rome, thermes de Caracalla. Salles 1 à 5 : secteur chauffé (Lézine, *Architecture romaine*, p. 14, fig. 1). Éch. 1:2000.
2 - Rome, thermes de Dioclétien. Salles hachurées : secteur chauffé (Id., *ibid.*, p. 14, fig. 2). Éch. 1:2000.

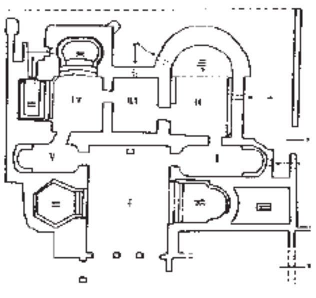




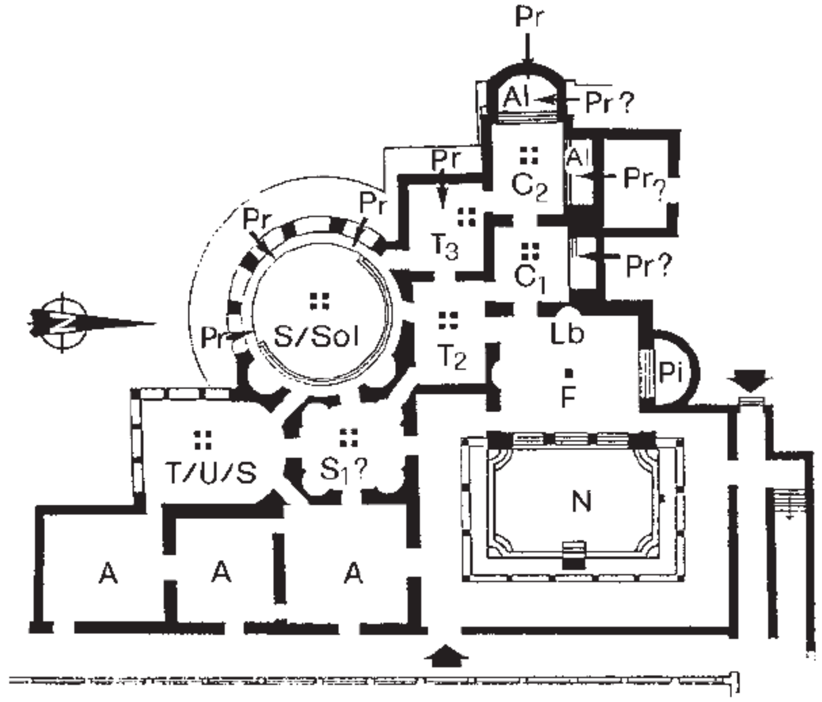
1. 'PUBLIC HALL of GOOD SIZE' - ENTRANCE
2. 'ATTRACTIVE RETREATS' - LOUNGES
3. 'HALL for the RECEPTION of the RICH'
4. 'CAPACIOUS ROOMS TO UNDRESS IN' - APOYTERIA
5. 'HALL with COLD POOLS' - FRIGIDARIUM
6. 'OBLONG HALL with APSES' - TEPIDARIUM
7. 'ROOM for MASSAGE'
8. 'HALL TO LINGER and STROLL IN'
9. 'HOT CORRIDOR' - TEPIDARIUM
10. 'HALL with THREE HOT POOLS' - CALDARIUM
11. 'SLIGHTLY WARMED APARTMENT'



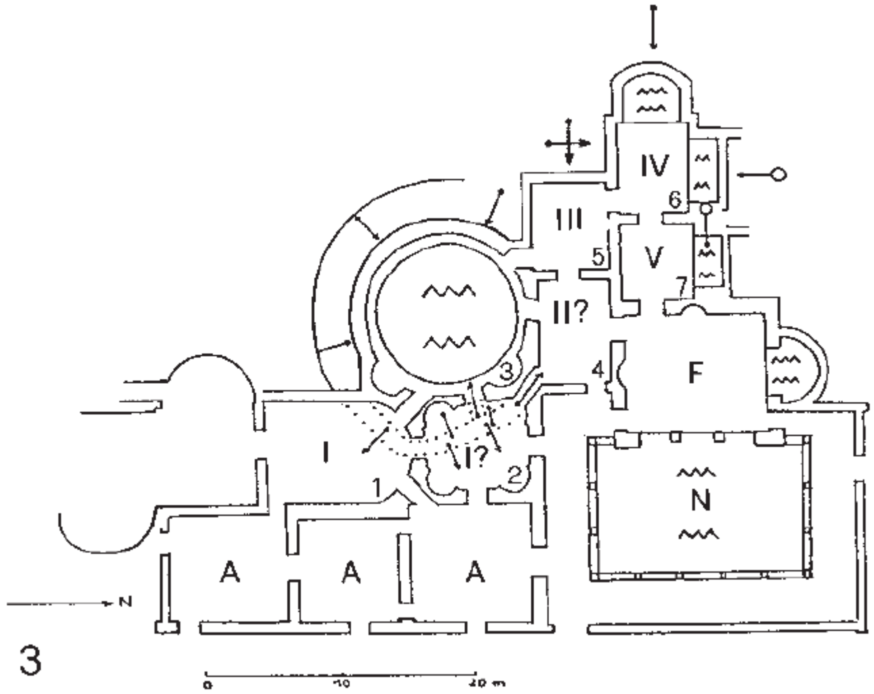
Pl. XXII – **1a** et **b** - F. Yegül, propositions de restitution des bains d'Hippias (*The small city bath in classical Antiquity and a reconstitution study of Lucian's «baths of Hippias»*, dans *Archeologia classica*, 31, 1979, pl. XLI et XLII). Éch. 1:500. **2** - Nouvelle proposition de restitution des bains d'Hippias. Éch. 1:500.



1

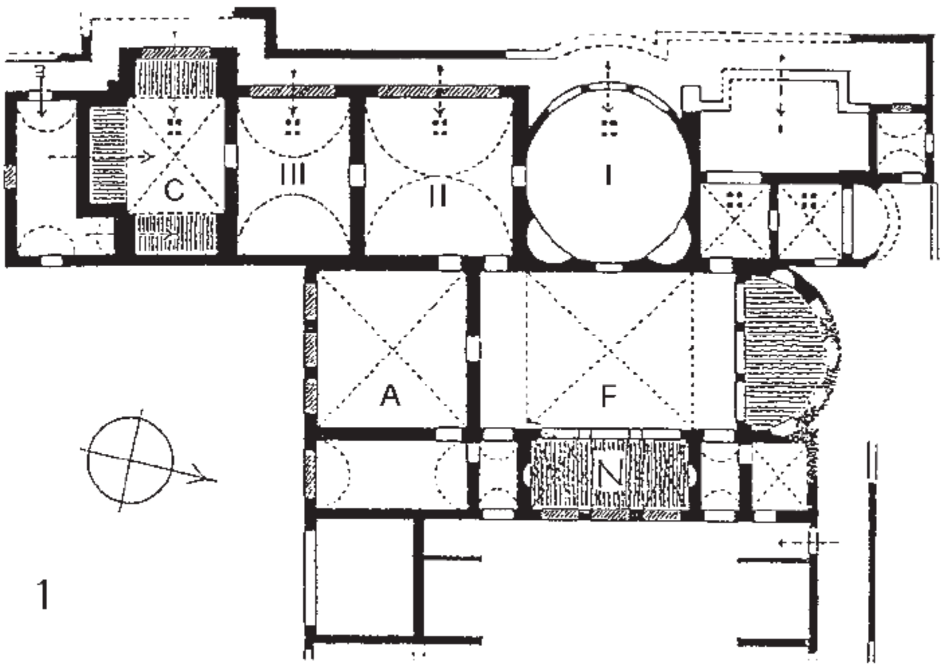


2

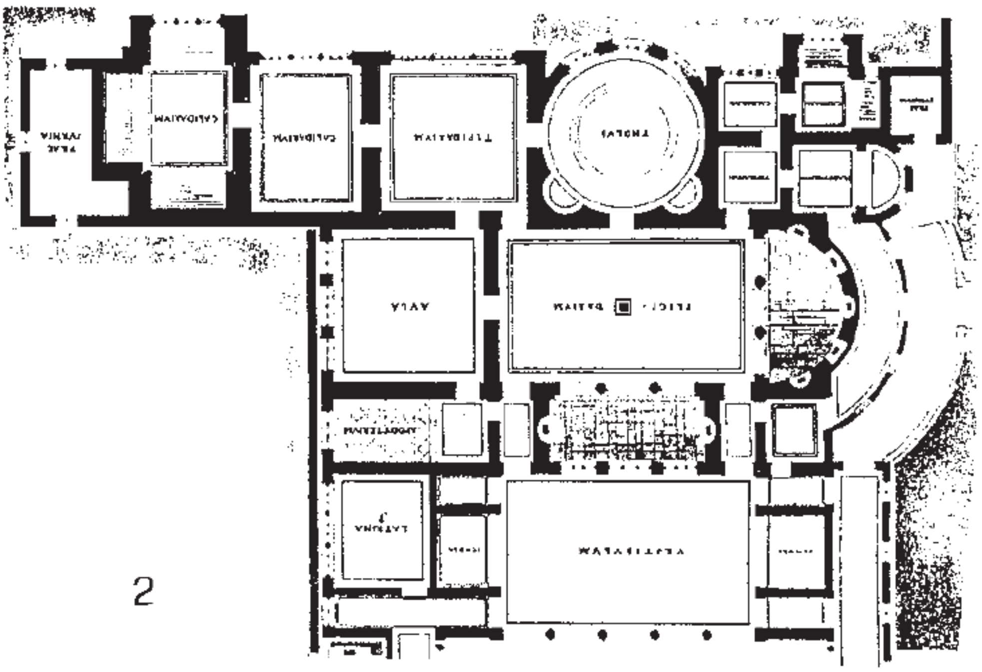


3

Pl. XXIII – **1** - Sabratha, thermes de la regio VII (d'après L. Brecciaroli Taborelli, *Le terme della «Regio VII» a Sabratha*, dans *Libya Antica*, 11-12, 1974-1975, p. 116, fig. 1). Éch. 1:500. **2** - Tivoli, villa d'Hadrien, thermes à l'*heliocaminus* (Nielsen, *Thermae*, fig. 85). Éch. 1:500. **3** - Tivoli, villa d'Hadrien, thermes à l'*heliocaminus* : schéma d'après les études antérieures et l'état des lieux. Éch. 1:500.

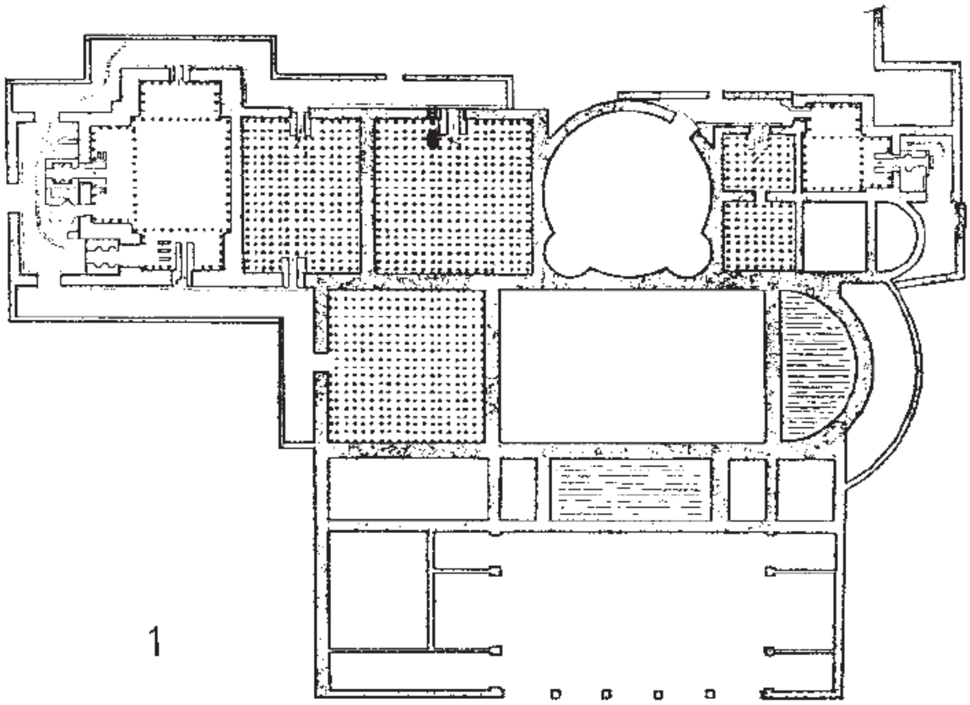


1

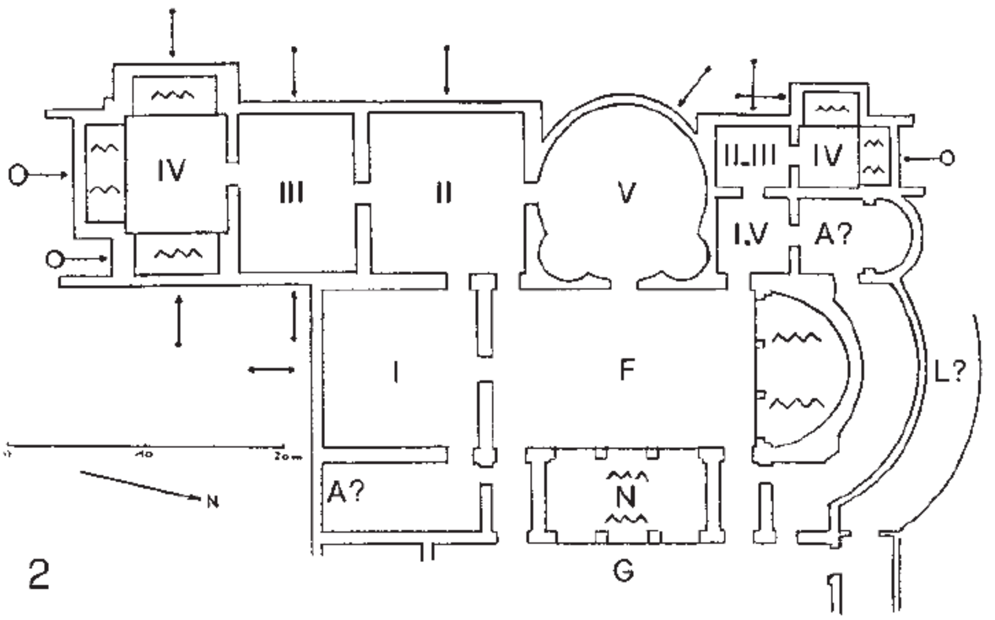


2

Pl. XXIV – Tivoli, grands thermes de la villa d'Hadrien. **1** - Krencher, *Trierer Kaiserthermen*, p. 261, fig. 391b. Éch. 1:500. **2** - H. D. Mirick, *The large baths at Hadrian's villa,* dans *MAAR*, 11, 1933, pl. 4. Éch. 1:500.

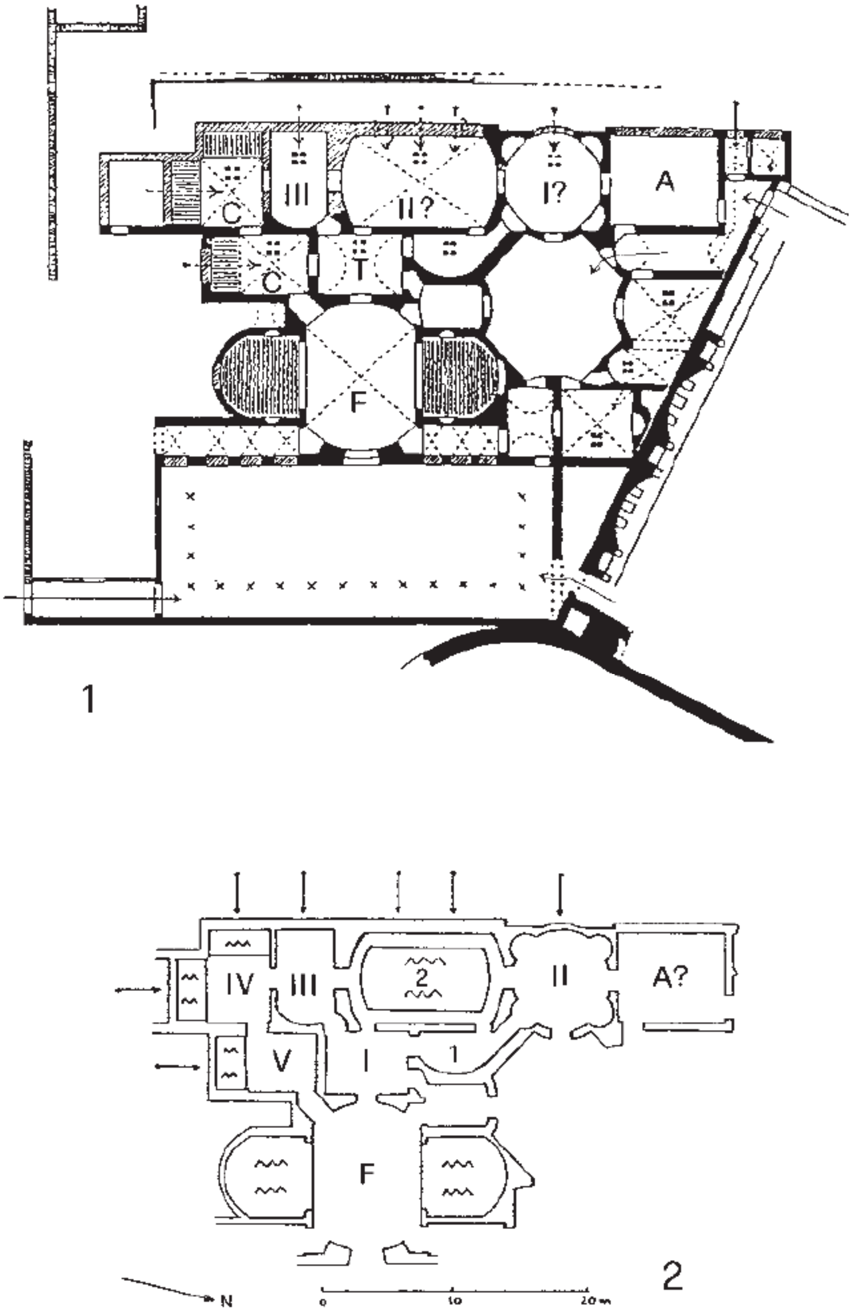


1

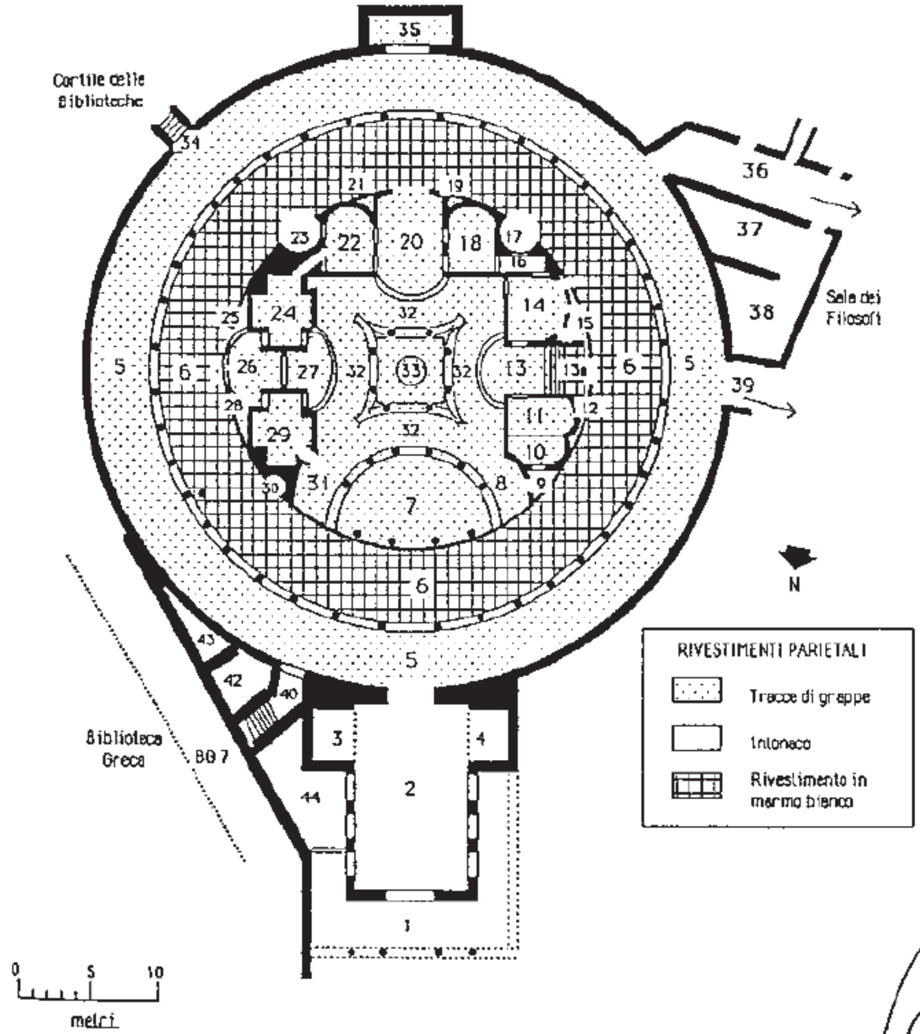


2

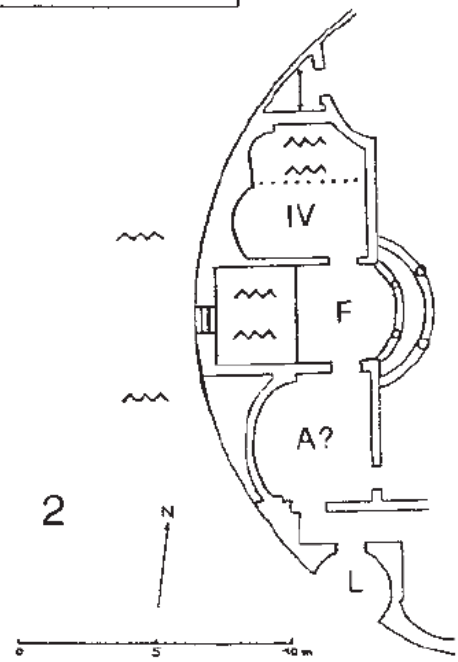
Pl. XXV – Tivoli, grands thermes de la villa d'Hadrien. **1** - Système de chauffage (H. D. Mirick, *The large baths at Hadrian's villa*, dans *MAAR*, 11, 1933, extrait de la pl. 8). Éch. 1:500. **2** - Schéma d'après les études antérieures et l'état des lieux. Éch. 1:500.



Pl. XXVI – Tivoli, petits thermes de la villa d'Hadrien. **1** - Krencher, *Trierer Kaiserthermen*, p. 260, fig. 391a. Éch. 1:500. **2** - Schéma d'après les études antérieures et l'état des lieux. Éch. 1:500.

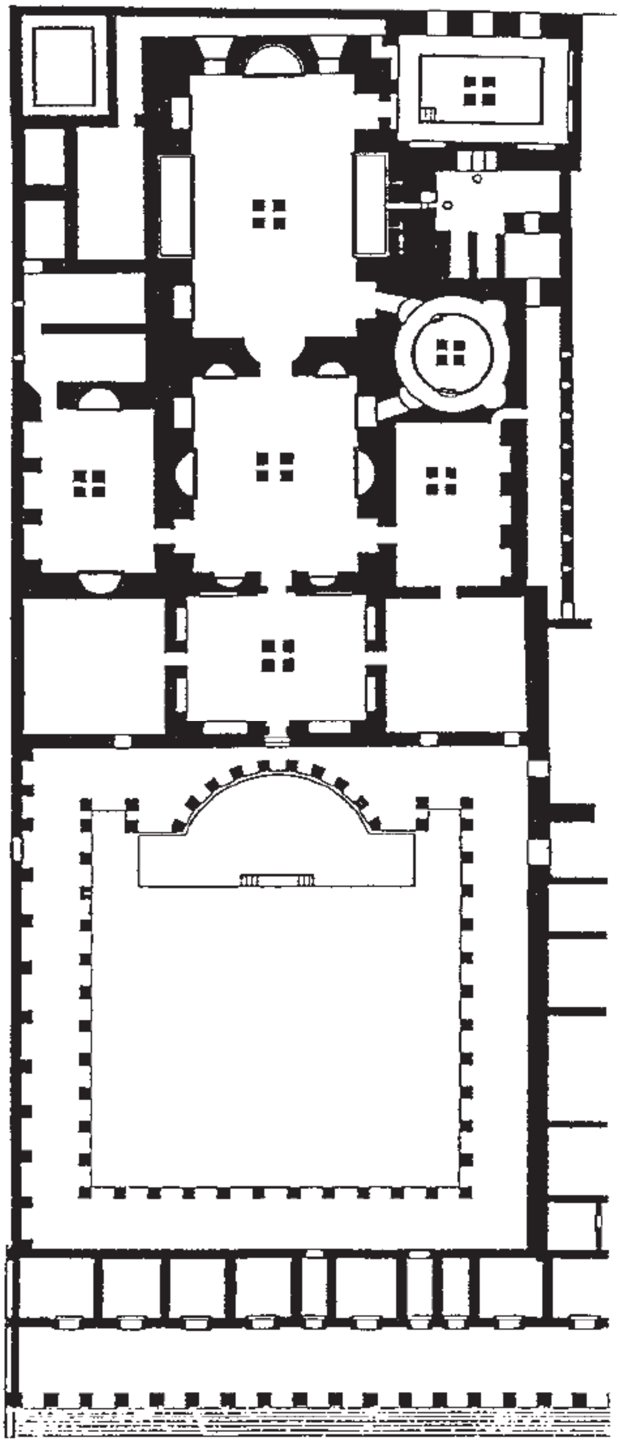


1

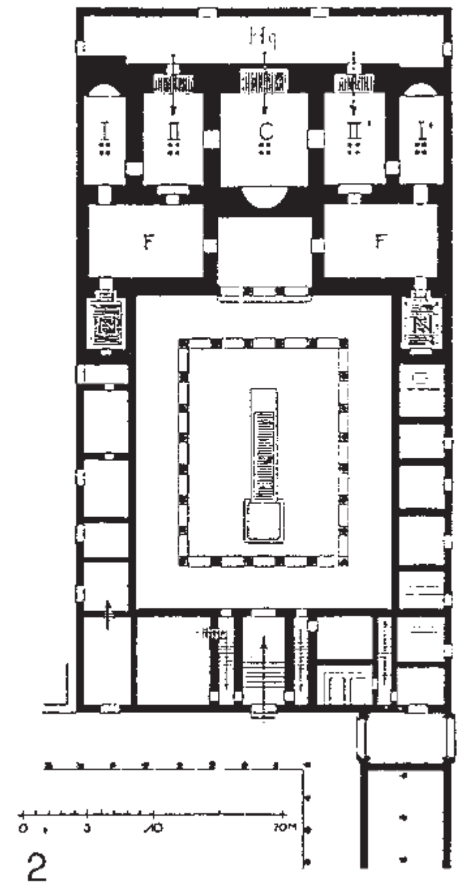


2

Pl. XXVII – Tivoli, «théâtre maritime» de la villa d'Hadrien. **1** - Plan d'ensemble (M. de Franceschini, *Villa Adriana*, Rome, 1991, p. 429, plan 50). Éch. 1:500. **2** - Schéma du secteur thermal d'après les études antérieures et l'état des lieux. Éch. 1:250.

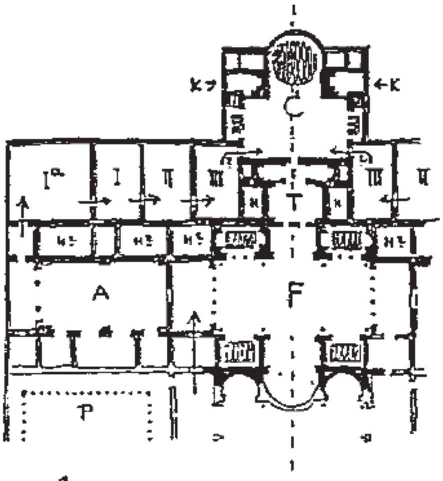


1

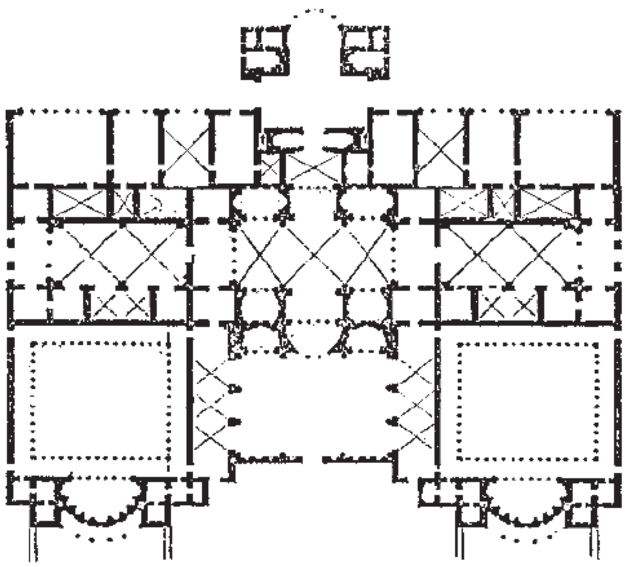


2

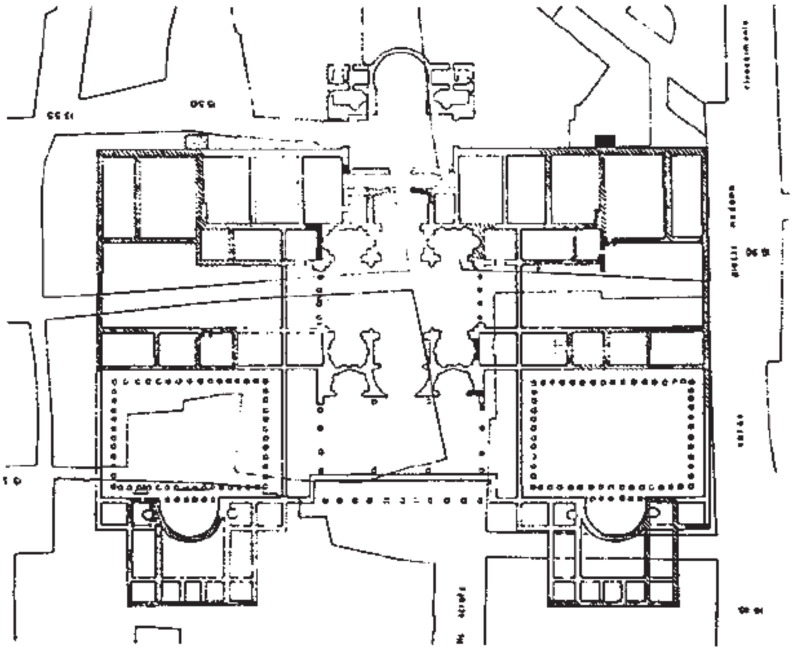
Pl. XXVIII – **1** - Milet, thermes de Vergilius Capito (d'après A. von Gerkan et F. Krischen, *Thermen und Palästren, Milet*, I, 9, Berlin, 1928, pl. I). Éch. 1:500. **2** - Milet, thermes d'Hume-i Tepe. Les pièces I-I' ne sont transformées en locaux chauffés que dans le deuxième état (Krencker, *Trierer Kaiserthermen*, p. 284, fig. 423). Éch. 1:500.



1

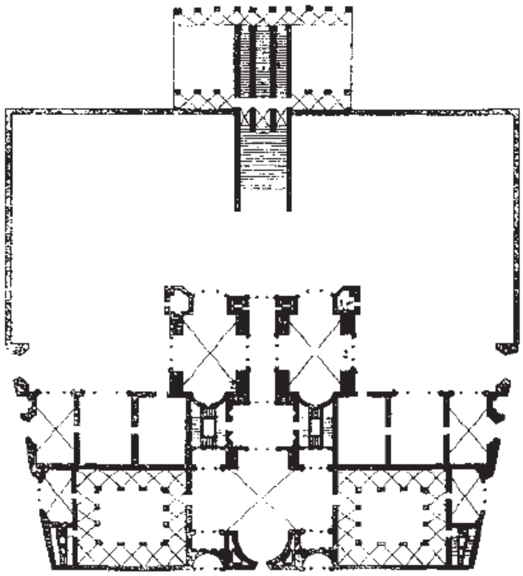


2

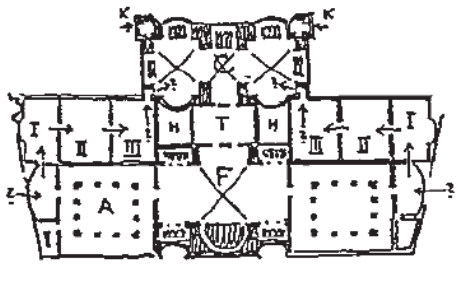


3

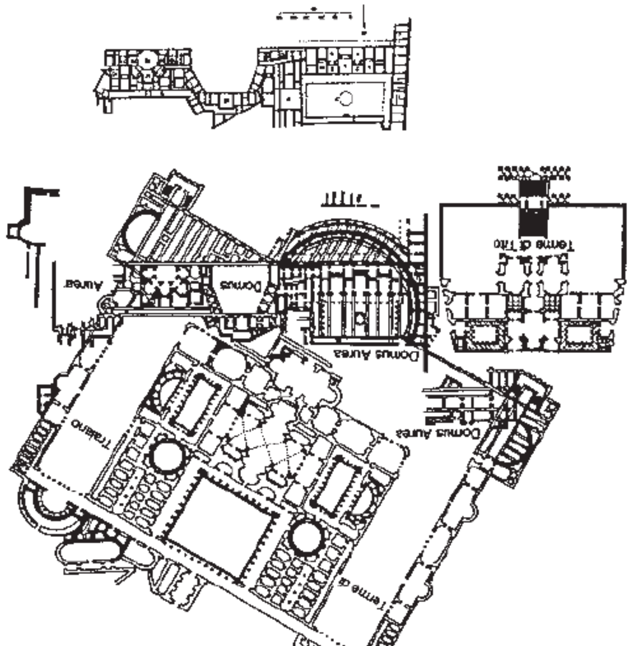
Pl. XXIX – Rome, thermes de Néron. **1** - Schéma interprétatif de D. Krencker (*Trierer Kaiserthermen*, p. 265, fig. 394a). Peut-être faut-il plutôt placer les vestiaires en Ia et reconnaître en A un gymnase couvert. **2** - Relevé de Palladio publié par O. Bertotti Scamozzi, Vicence, 1797, pl. III. Éch. 1:2000. **3** - État des lieux : en noir, les structures retrouvées; en hachures, les structures présumées (G. Ghini, *Terme Neroniano-Alessandrine*, dans *LSA*, 6-2, 1985, p. 396, fig. 1). Éch. 1:2000.



1



2



3

Pl. XXX – **1** - Rome, thermes de Titus (relevé de Palladio publié par O. Bertotti Scamozzi, Vicence, 1797, pl. V). **2** - Rome, thermes de Titus : schéma interprétatif de D. Krencker (*Trierer Kaiserthermen*, p. 266, fig. 396a). **3** - Rome : *Domus Aurea* (pavillon de l'Esquilin), thermes de Titus et thermes de Trajan. En haut, plan de la *Domus Aurea* avant la construction des thermes de Trajan : la partie occidentale, centrée sur un grand péristyle rectangulaire, pourrait être la *Domus Titi*.



mur attesté

mur restitué

mur antérieur arasé

porte

porte bouchée à la suite d'un remaniement

porte ouverte à la suite d'un remaniement

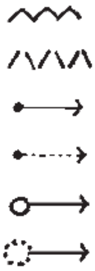
porte sûre ou probable mais dont l'emplacement exact est inconnu

porte probable en cet emplacement

porte probable, mais d'emplacement inconnu, dans un mur restitué

porte hypothétique et dont l'emplacement exact est inconnu

restitution d'un tronçon de mur arasé avec possibilité d'une porte



bassin

bassin hypothétique

four

four hypothétique

four équipé d'une chaudière

four avec chaudière hypothétique

A vestiaire

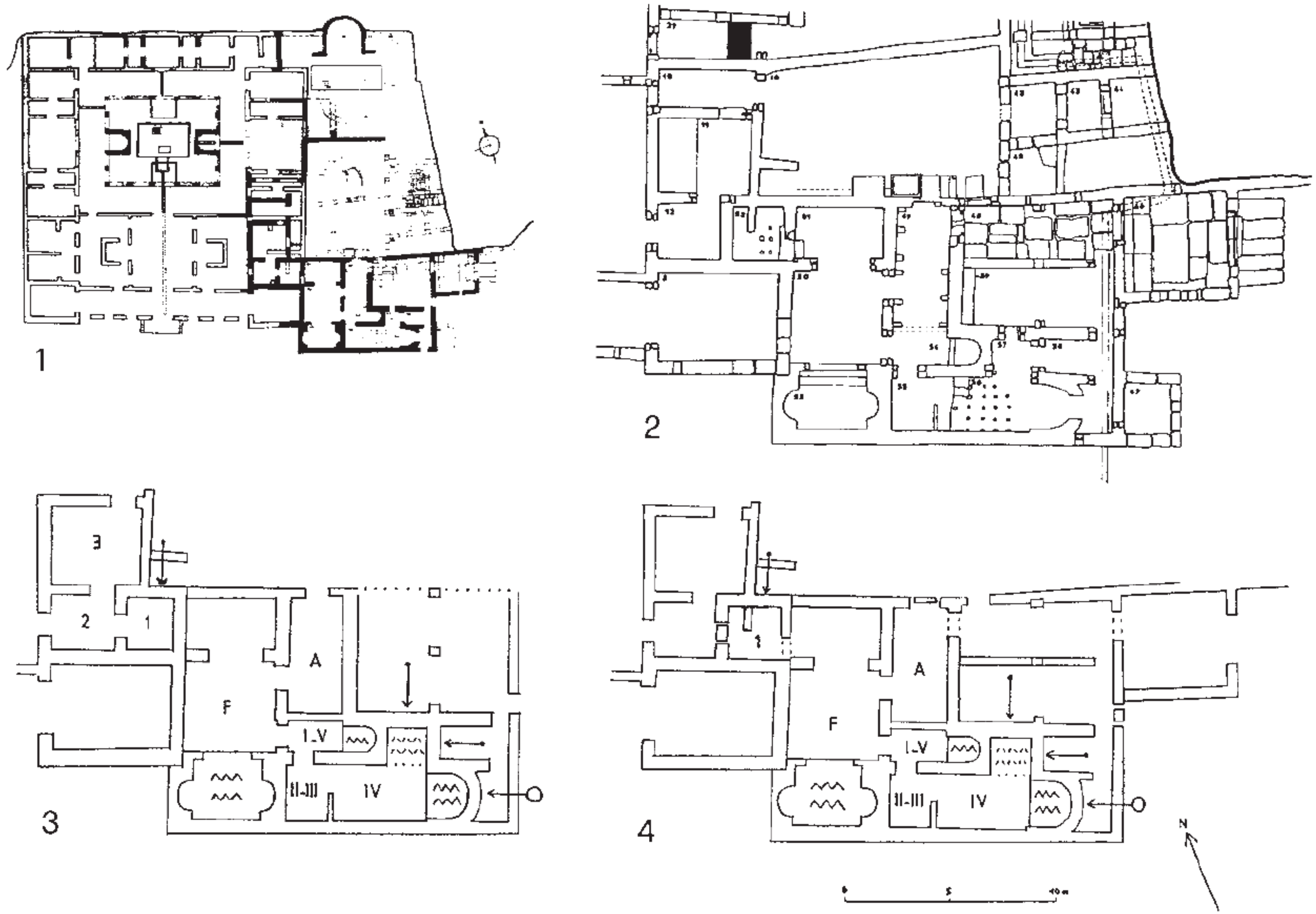
F *frigidarium*

G gymnase couvert

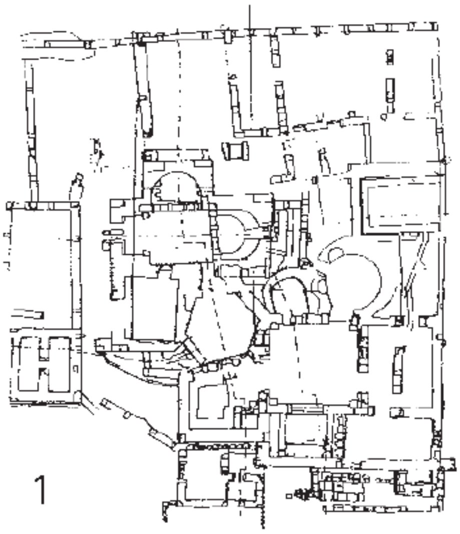
L latrines

P palestre

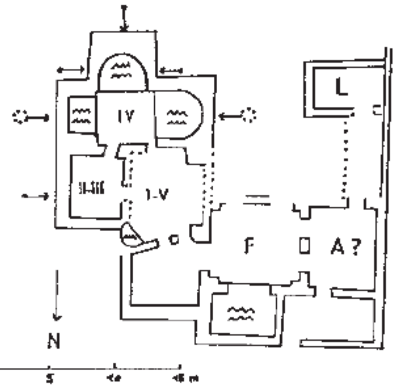
Pl. XXXI – Conventions adoptées pour la confection des schémas concluant les planches du catalogue.



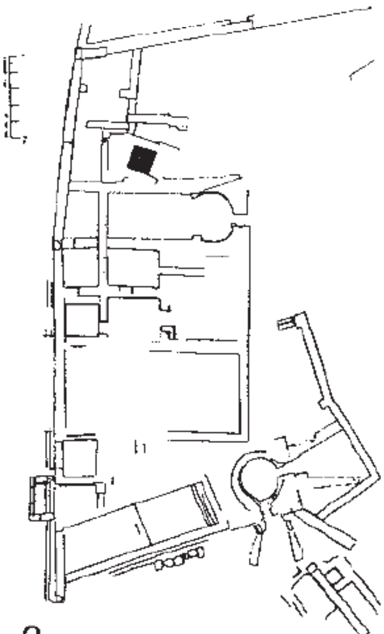
Pl. XXXII – Althiburos, thermes de la maison des Asclépéia. **1** - Plan d'ensemble de la demeure après la construction des thermes, en bas à droite (M. Ennaïfer, *La cité d'Althiburos et l'édifice des Asclépiéia*, INAA, Bibliothèque archéologique, I, Tunis, 1976, pl. CLXXIV). **2** - Extrait du plan publié dans Id., *ibid.*, plan IV. Éch. 1:250. **3** - Schéma d'après l'étude antérieure et l'état des lieux : premier état des thermes et appartement chauffé. Éch. 1:250. **4** - Schéma d'après l'étude antérieure et l'état des lieux : dernier état des thermes après la suppression de l'appartement chauffé. Éch. 1:250.



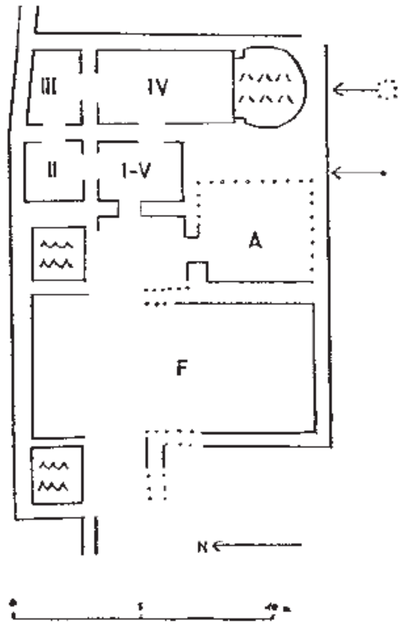
1



2

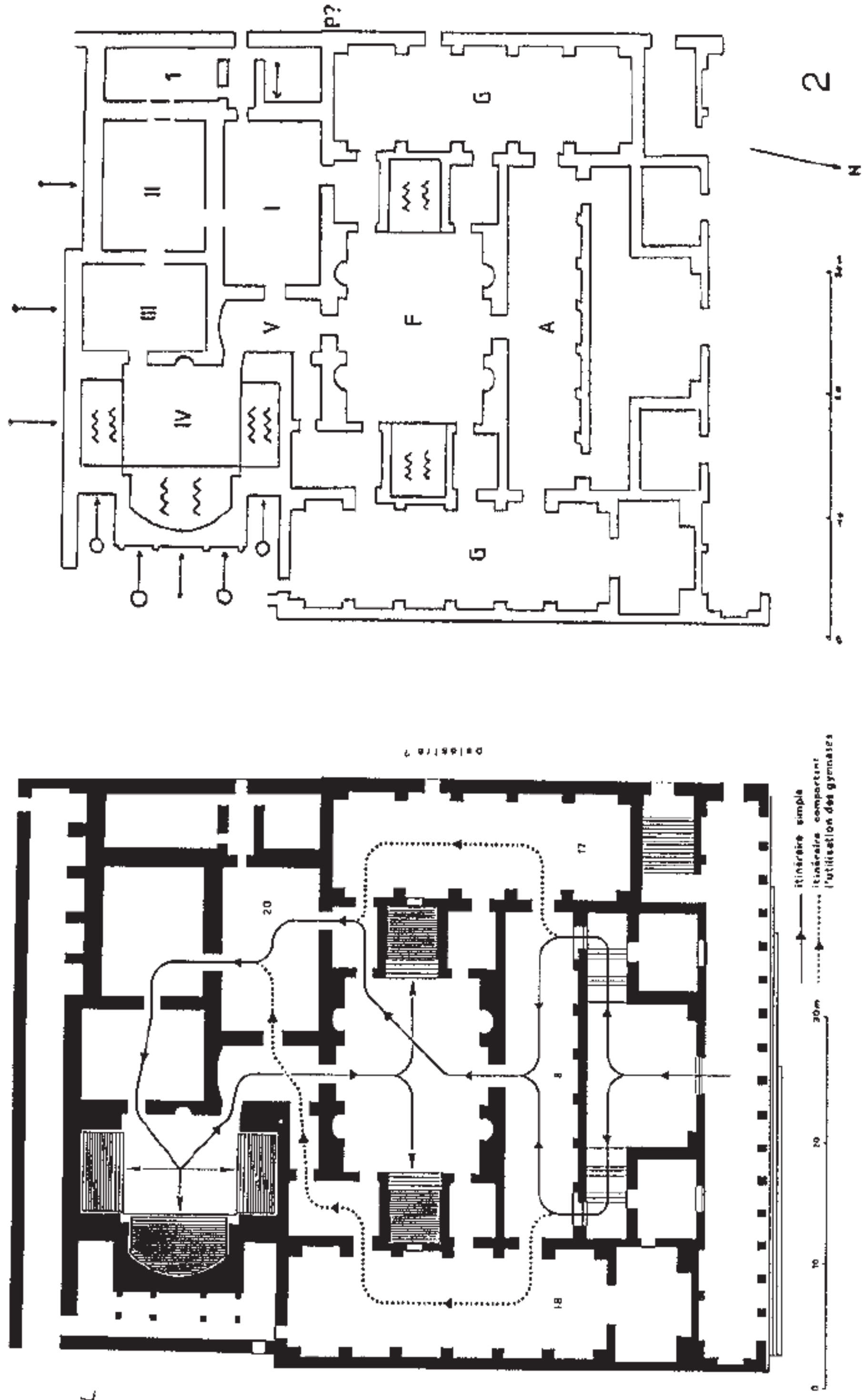


3

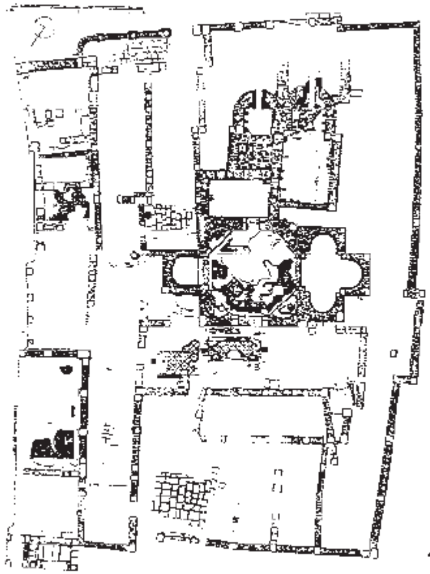


4

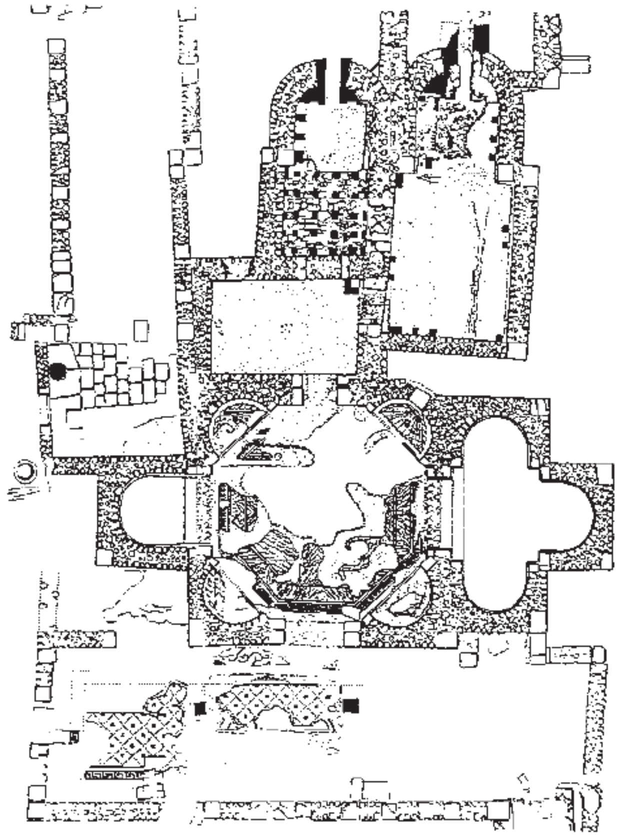
Pl. XXXIII – Belalis Maior. **1** - Thermes du forum (Mahjoubi, *Henchir El-Faouar*, pl. XII). Éch. 1:500. **2** - Thermes du forum, schéma restitué d'après l'étude antérieure et l'état des lieux. Éch. 1:500. **3** - Thermes de Thésée et du Minotaure (Mahjoubi, *ibid.*, pl. XXVII). Éch. 1:400. **4** - Thermes de Thésée et du Minotaure, schéma restitué d'après l'étude antérieure et l'état des lieux. Éch. 1:250.



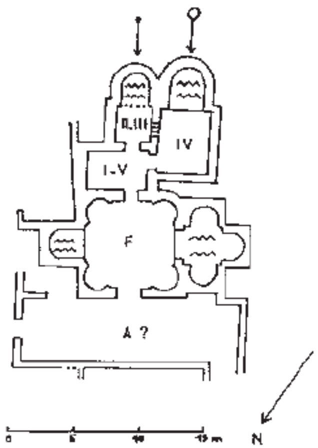
Pl. XXXIV – Bulla Regia, thermes memmiens. **1** - Plan et circulation des baigneurs (Broise, Thébert, *Thermes memmiens*, p. 423, fig. 386). Éch. 1:500. **2** - Schéma d'après les études antérieures. Éch. 1:500.



1

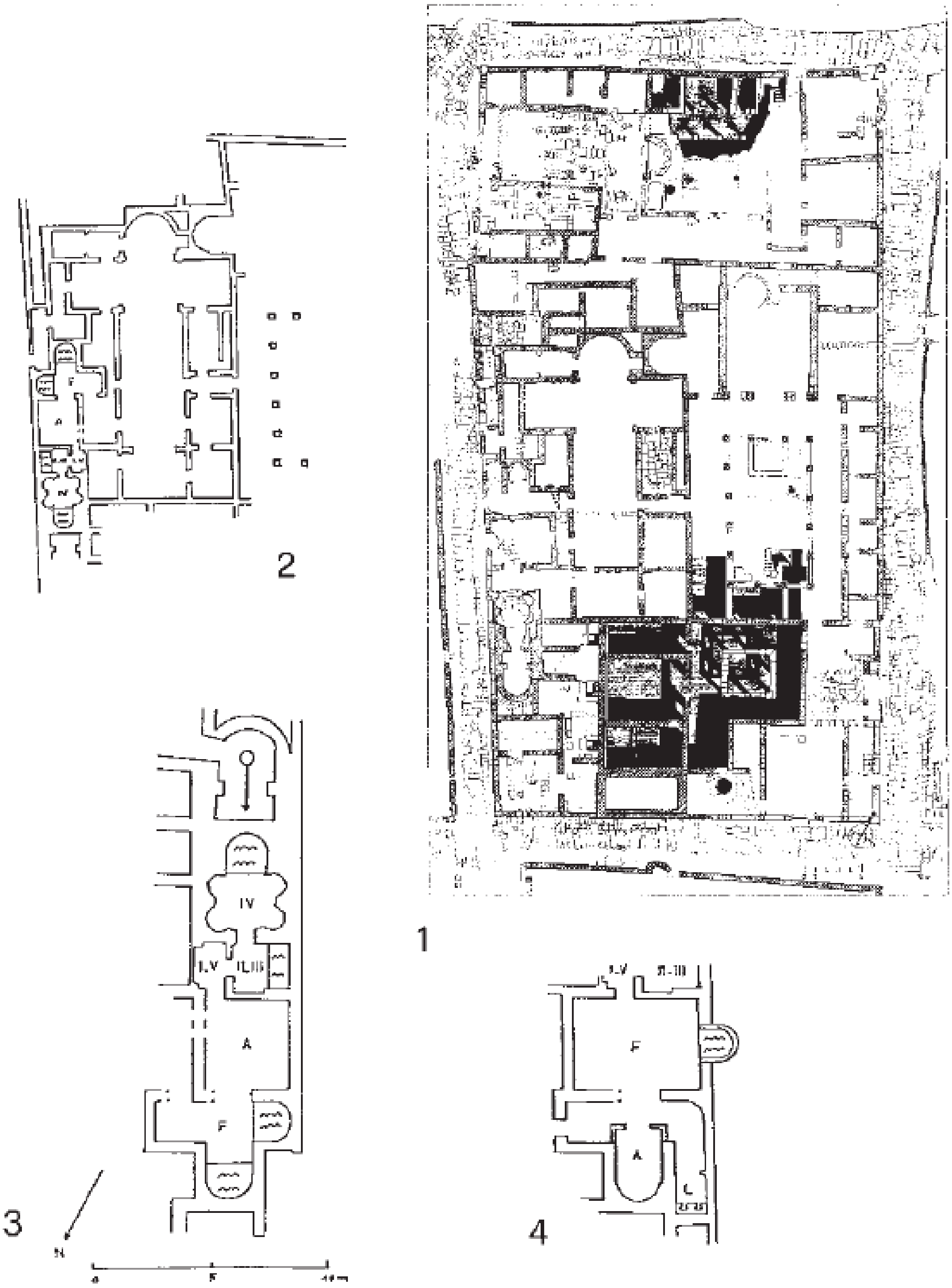


2

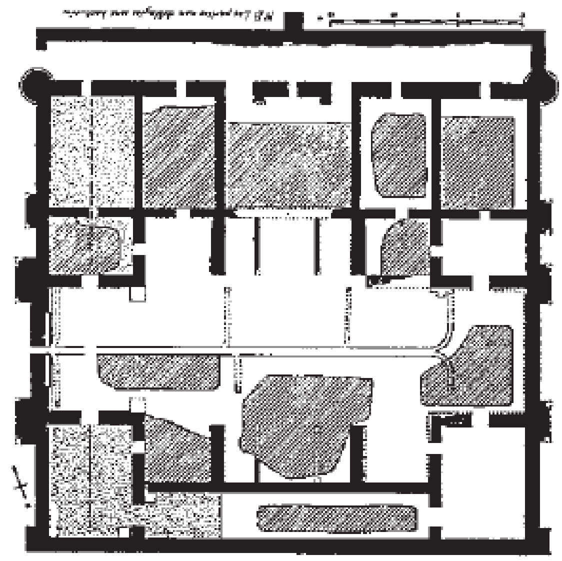


3

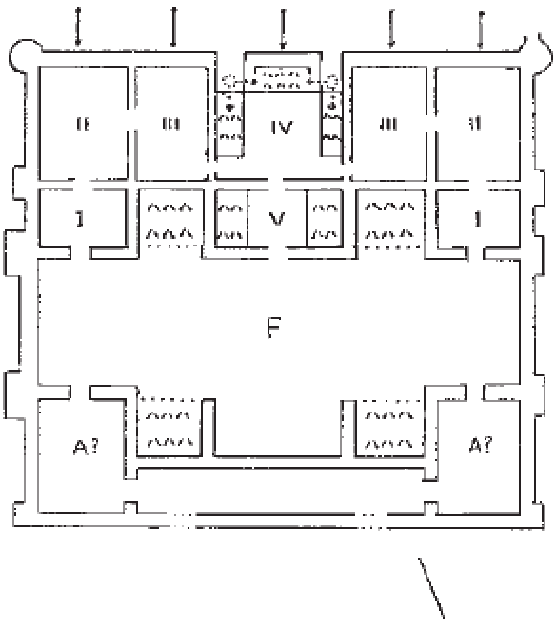
Pl. XXXV – Bulla Regia, thermes au Nord-Ouest du théâtre. **1** - Plan d'ensemble (Hanoune, Olivier, Thébert, *Thermes au Nord-Ouest du théâtre*, p. 64, fig. 3). Éch. 1:500. **2** - Secteur balnéaire (Id., *ibid.*, p. 65, fig. 4). Éch. 1:200. **3** - Schéma d'après l'étude antérieure. Éch. 1:500.



Pl. XXXVI – Bulla Regia, thermes de la maison de la chasse. **1** - Plan de l'*insula* de la chasse (relevé A. Olivier publié dans *Ruines de Bulla Regia*, p. 56, fig. 44. Le Nord est en haut). Éch. 1:500. **2** - Schéma restitué de l'îlot centro-occidental après son annexion par la maison de la chasse et la création du complexe basilique-thermes. Éch. 1:500. **3** - Schéma du premier état des thermes. Le Nord est en bas. Éch. 1:250. 4 - Schéma du second état du secteur froid des thermes. Éch. 1:250.

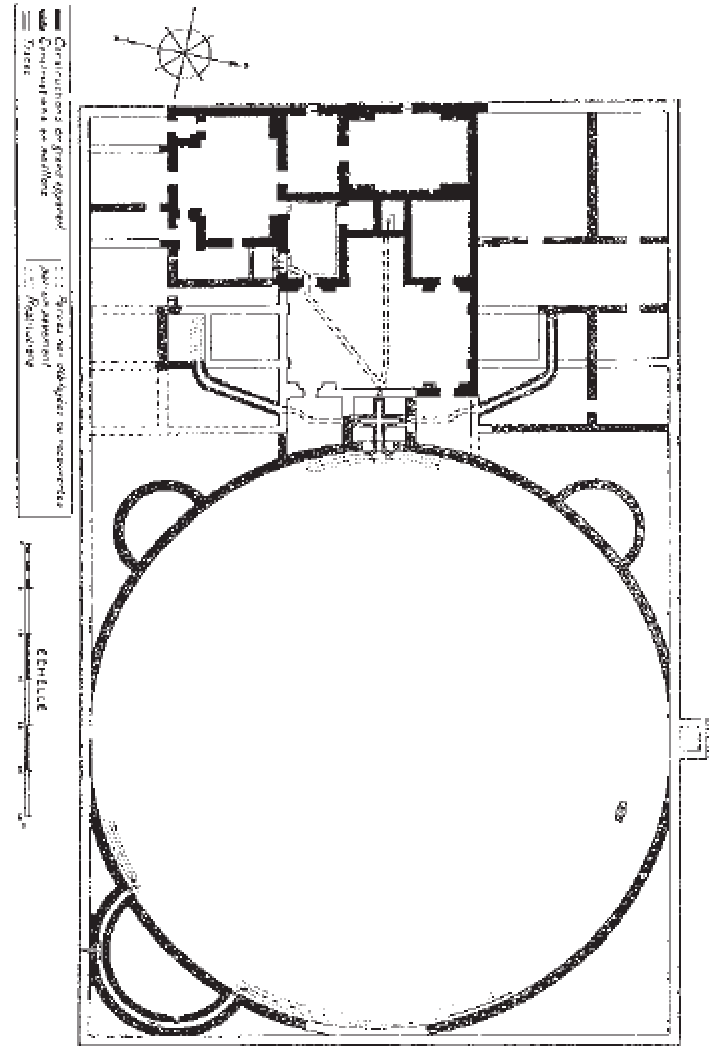


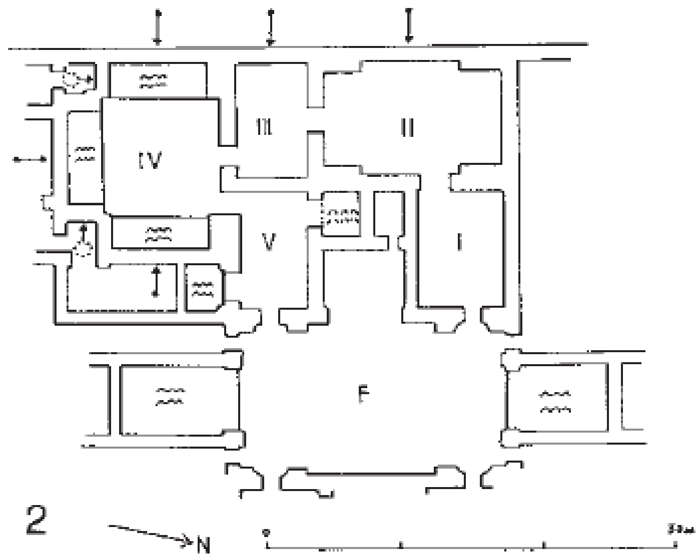
1



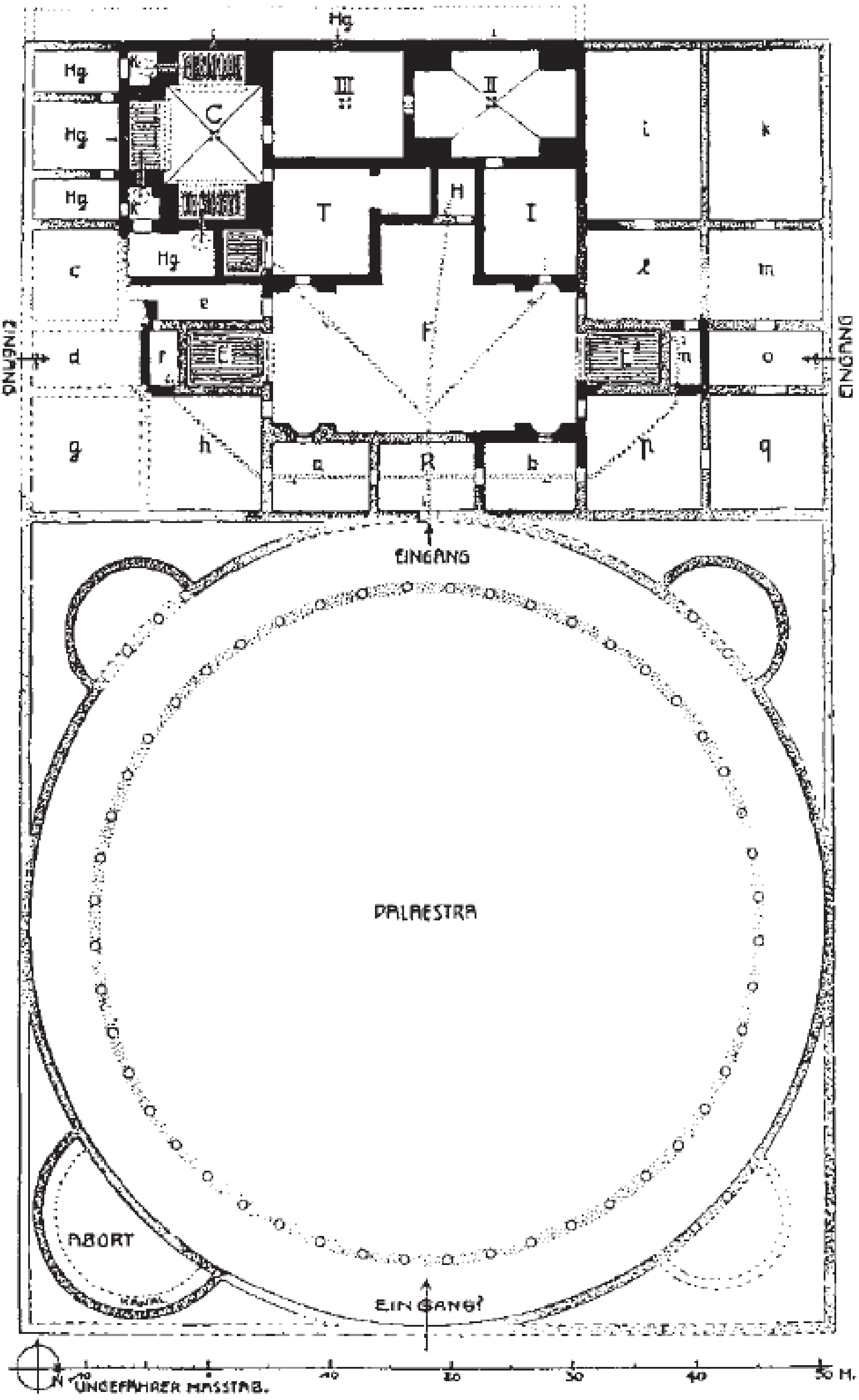
2

Pl. XXXVII – El Knissia, grands thermes. **1** - Plan de C. Emonts publié dans L. Carton, *Les fouilles d'El Kenissia (près Sousse)*, dans *Publications de l'Association historique pour l'étude de l'Afrique du nord*, 5, 1906, p. 9, pl. I. Éch. 1:500. **2** - Schéma restitué d'après les études antérieures. Éch. 1:500.



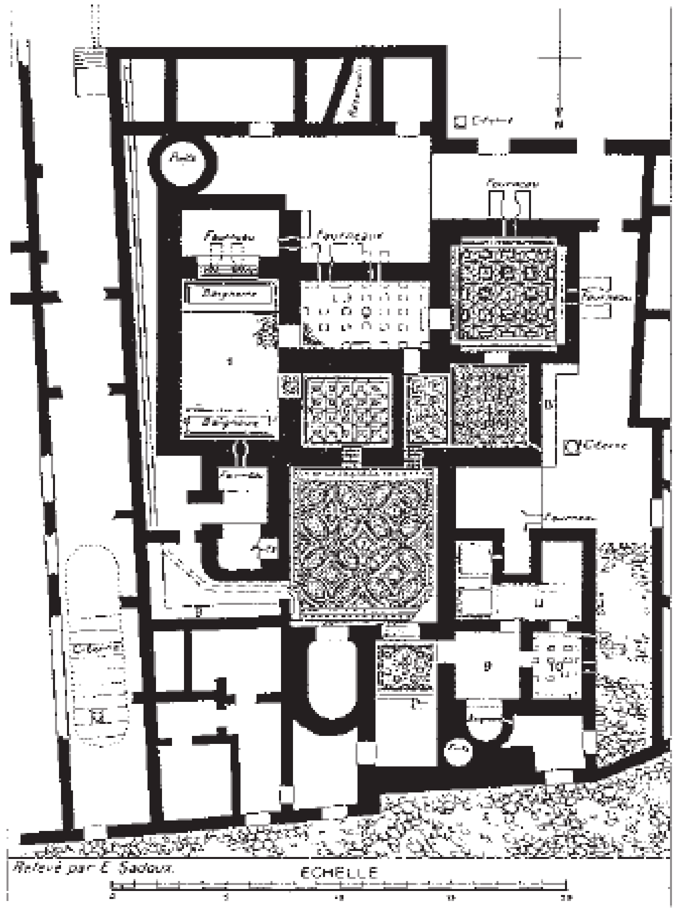


Pl. XXXVIII – Gigthis, thermes à la palestre. **1** - Plan publié dans L.-A. Constans, *Gigthis,* dans *NAMS,* 21, 1916, pl. XI. Éch. 1:750. **2** - Schéma d'après les études antérieures et l'état des lieux. Éch. 1:500.

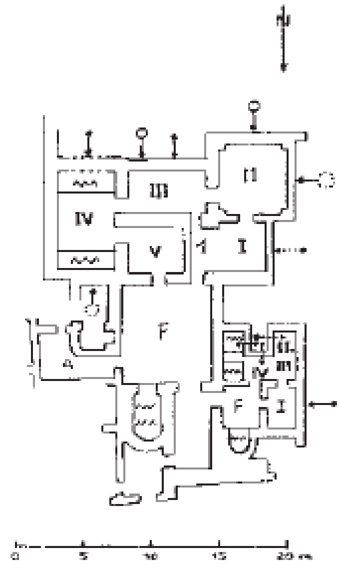


Pl. XXXIX – Gigthis, thermes à la palestre (Krencker, *Trierer Kaiserthermen*, p. 118, fig. 243).

1



2

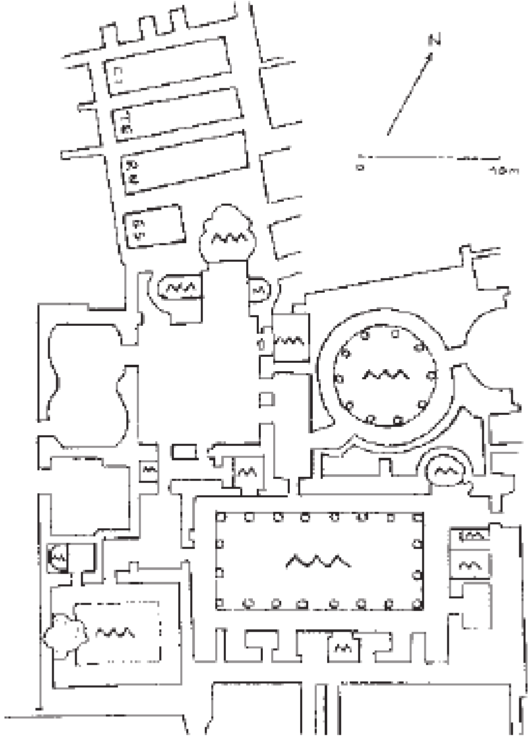


Pl. XL – Gigthis, thermes du centre. **1** - Plan E. Sadoux (L.-A. Constans, *Gigthis*, dans *NAMS*, 21, 1916, pl. X). Éch. 1:300.
2 - Schéma d'après l'étude antérieure et l'état des lieux. Éch. 1:500.

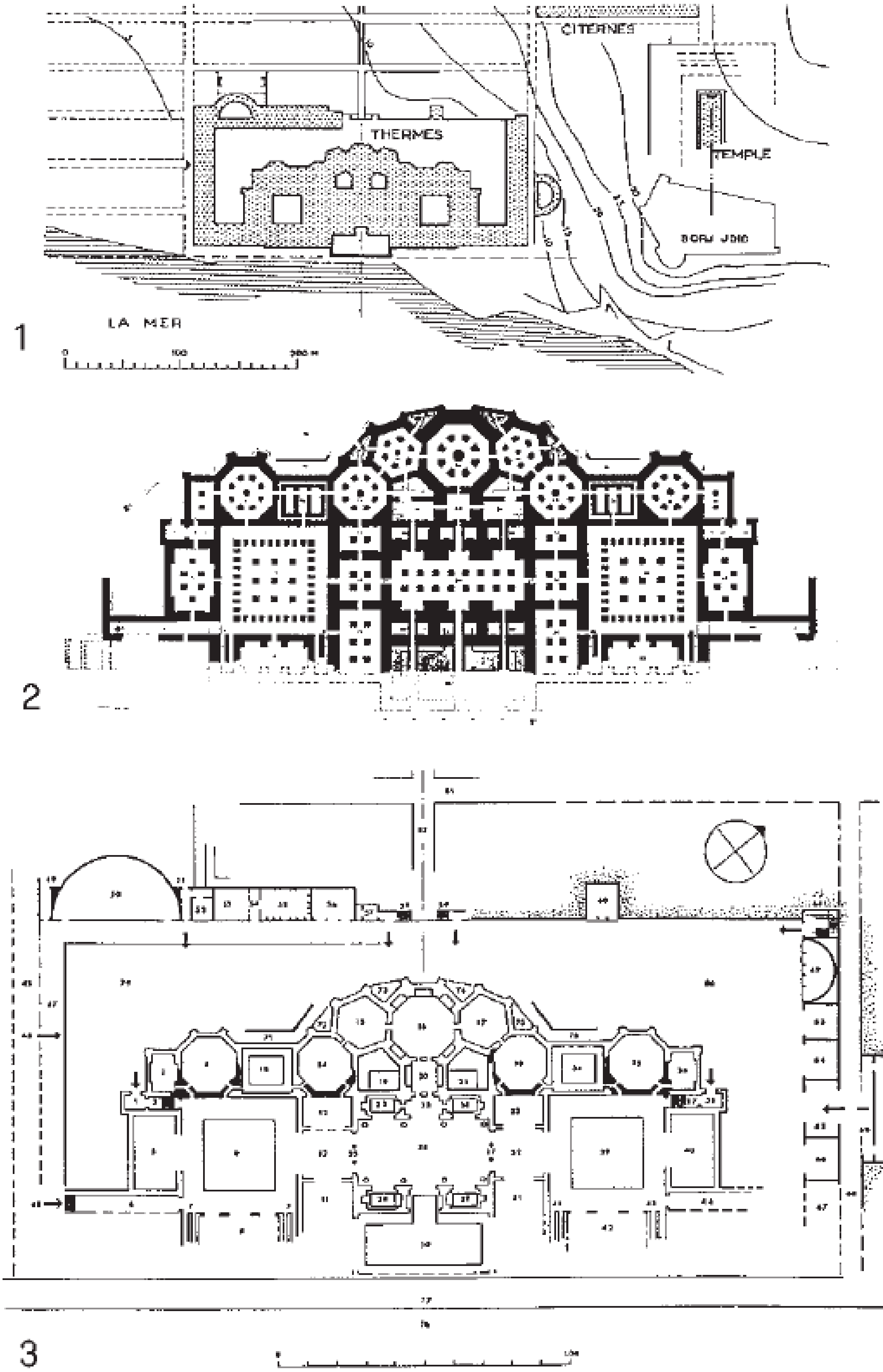
1



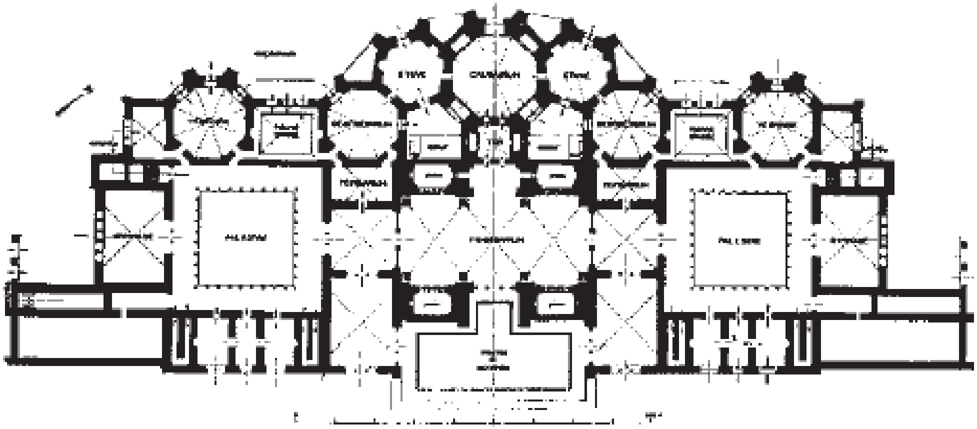
2



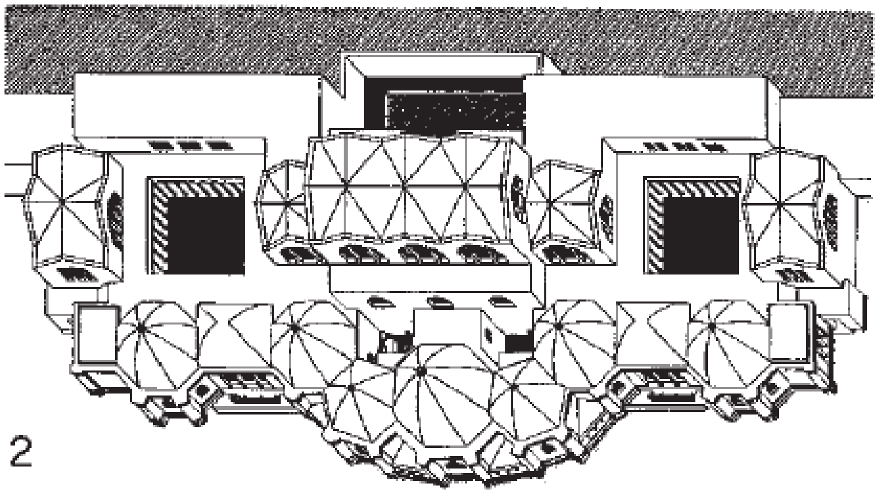
Pl. XLI – Hammam El Oust. **1** - Plan du secteur fouillé (M. Fendri, dans *CMGR*, 1, fig. 1). Éch. 1:1000. **2** - Schéma du secteur des piscines d'après l'étude antérieure et l'état des lieux. Éch. 1:500.



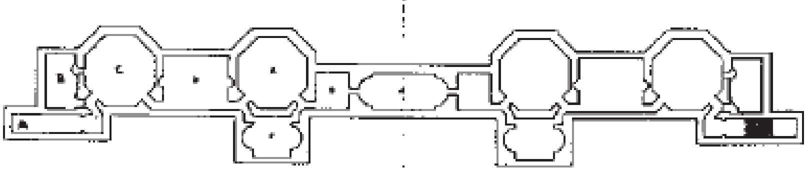
Pl. XLII – Karthago, grands thermes d'Antonin. **1** - Plan de situation des thermes (extrait d'A. Lézine, *Les thermes d'Antonin à Carthage*, Tunis, 1969, p. 18, fig. 2). Éch. 1:5000. **2** - Plan du sous-sol (Id., *ibid.*, p. 31, fig. 7). Éch. 1:2000. **3** - Plan de repérage numéroté (Id., *ibid.*, p. 20, fig. 3). En noir, vestiges de murs à l'étage des bains. Éch. 1:2000.



1

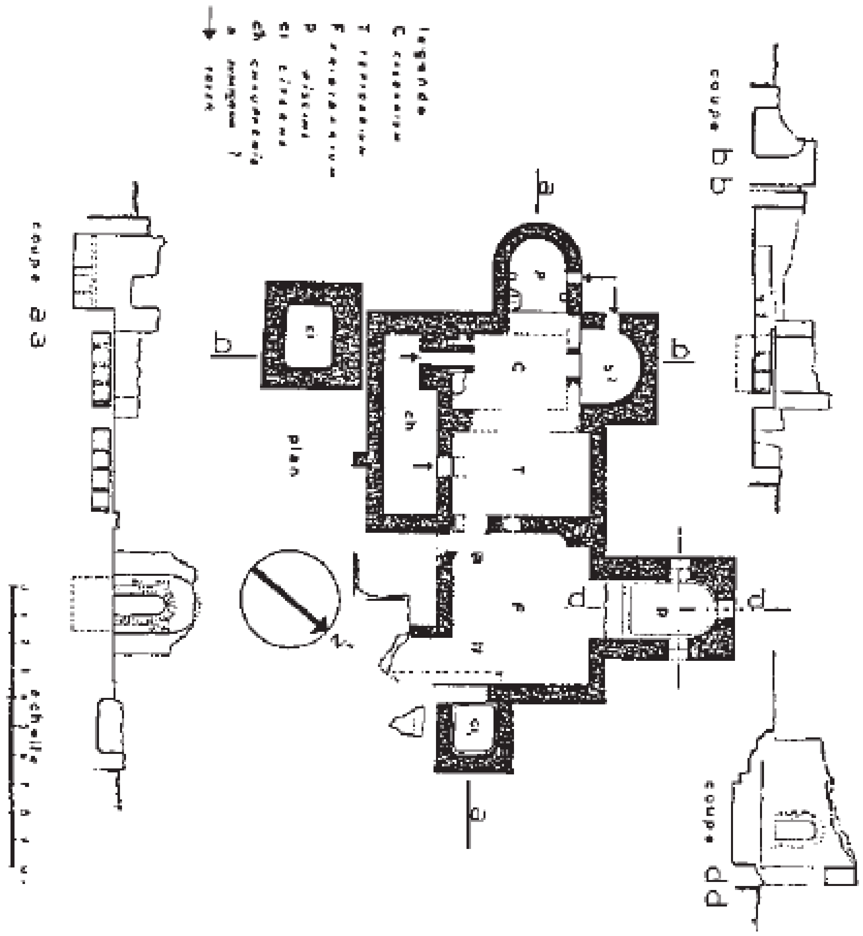


2

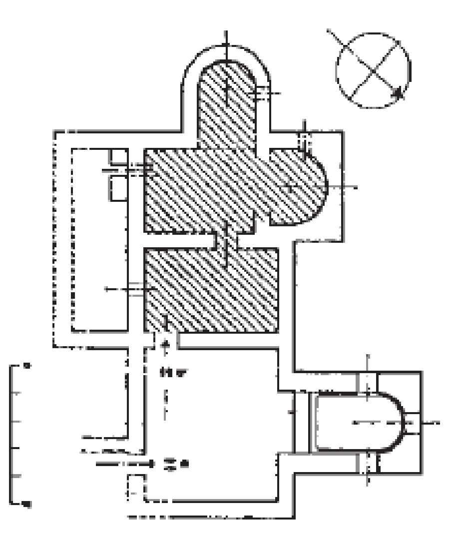


3

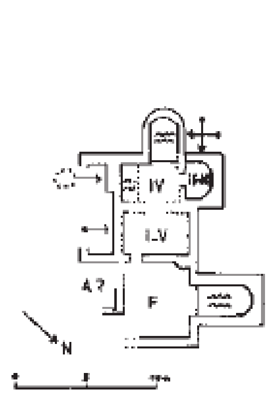
Pl. XLIII – Karthago, grands thermes d'Antonin. **1** - Plan de l'étage des bains (A. Lézine, *Les thermes d'Antonin à Carthage*, Tunis, 1969, p. 36, fig. 8). Éch. 1:2000. **2** - Perspective axonométrique (Id., *ibid.*, p. 37, fig. 10). Éch. 1:2000. **3** - Plan des thermes du VI^e siècle (Id., *ibid.*, p. 36, fig. 9). Éch. 1:2000.



1

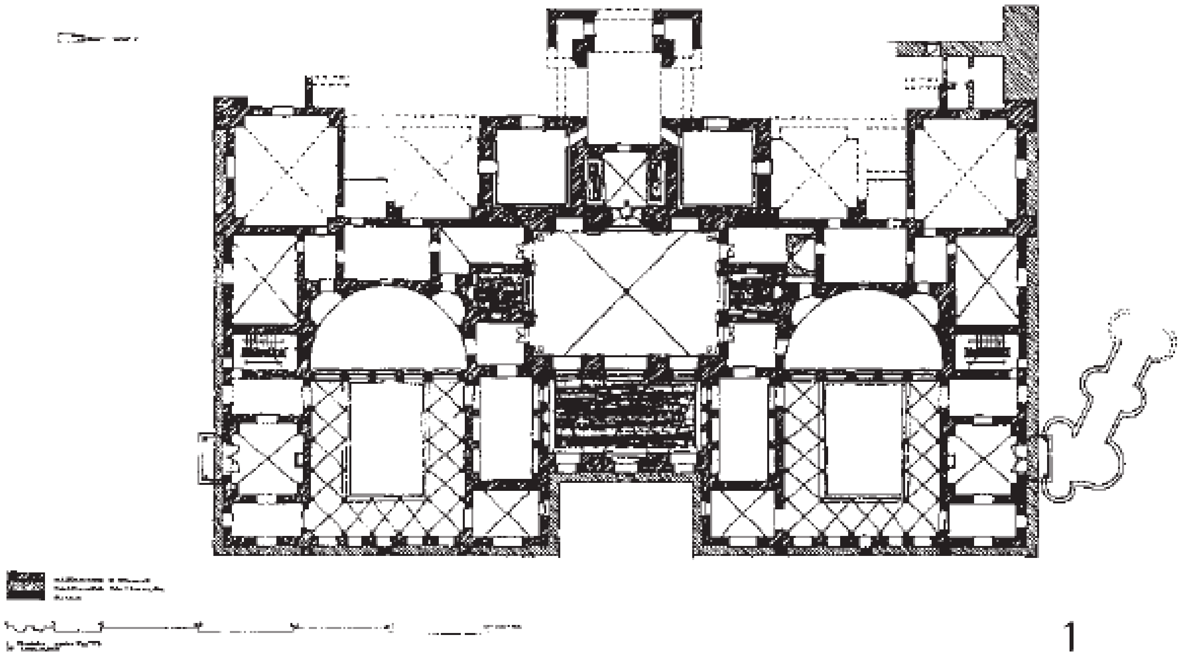


2

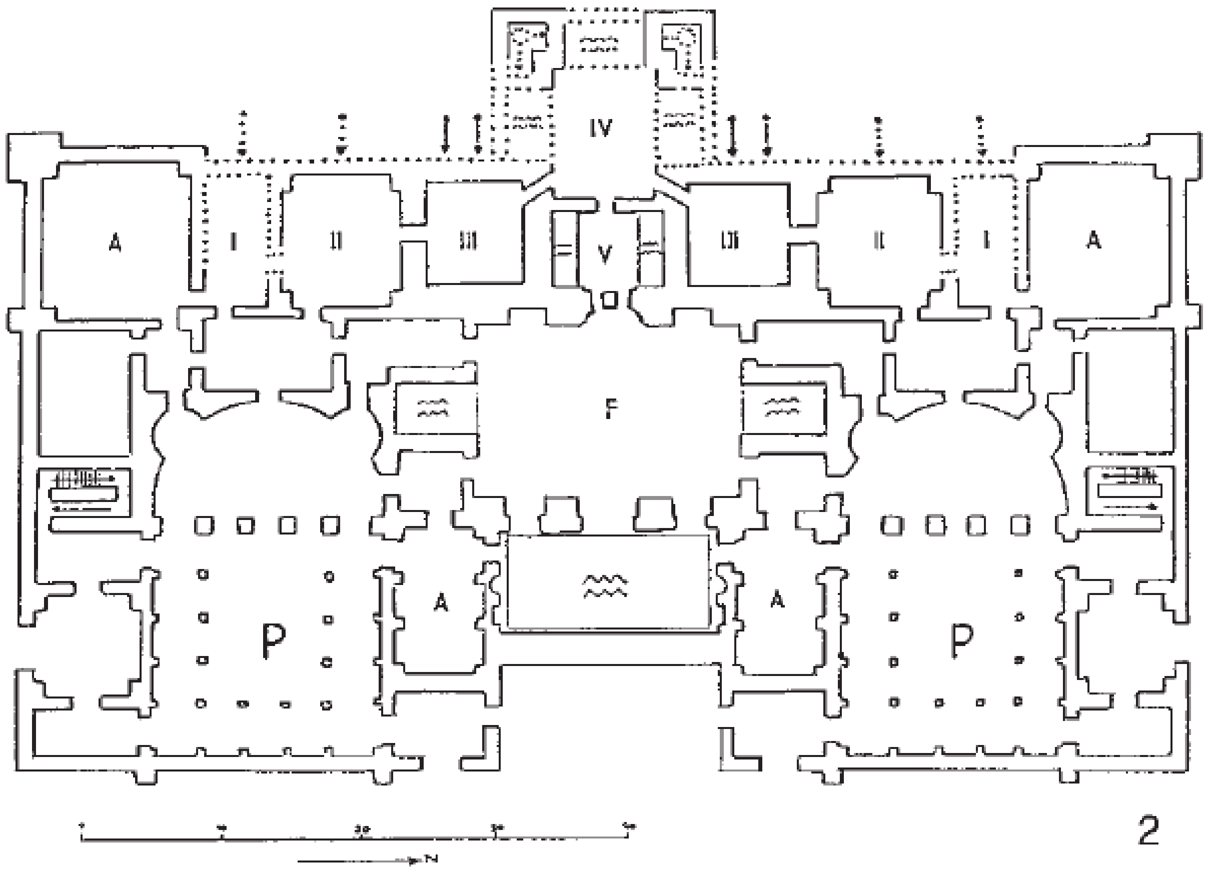


3

Pl. XLIV – Kerkouane, petits thermes. **1** - Plan d'A. Lézine (C. Courtois, *Ruines romaines du Cap Bon,* dans *Karthago*, 5, 1954, fig. 2). Éch. 1:250. **2** - Lézine, *Architecture romaine*, p. 15, fig. 3. Éch. 1:250. **3** - Schéma d'après les études antérieures. Éch. 1:500.

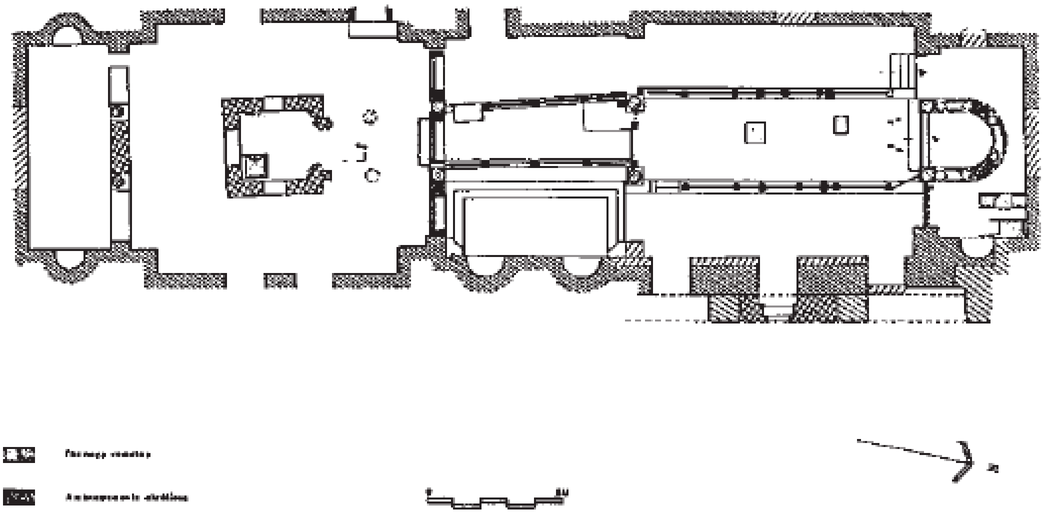


1

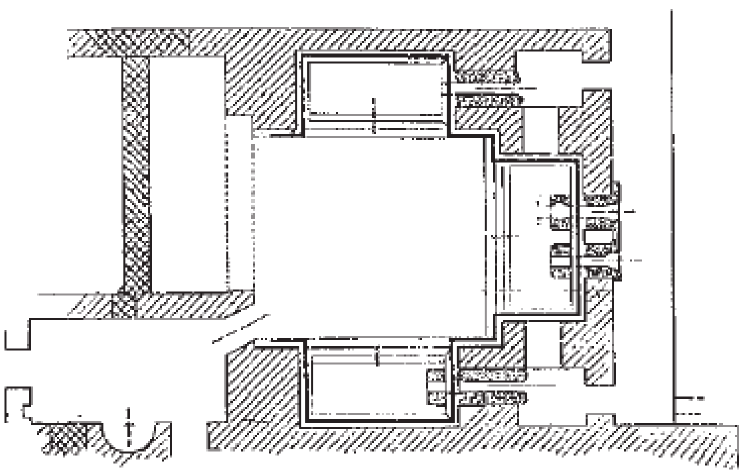


2

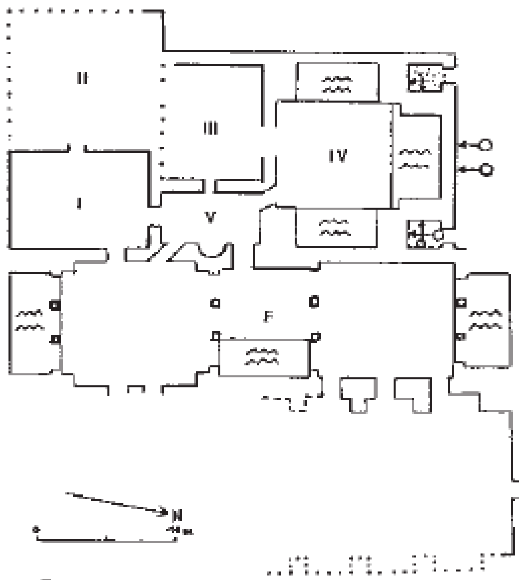
Pl. XLV – Mactaris, grands thermes Est. **1** - Plan restitué de C. Perron (*CRAI*, 1974, p. 11). En hachures claires, la fortification byzantine. **2** - Schéma restitué d'après les études antérieures et l'état des lieux. Éch. 1:500.



1

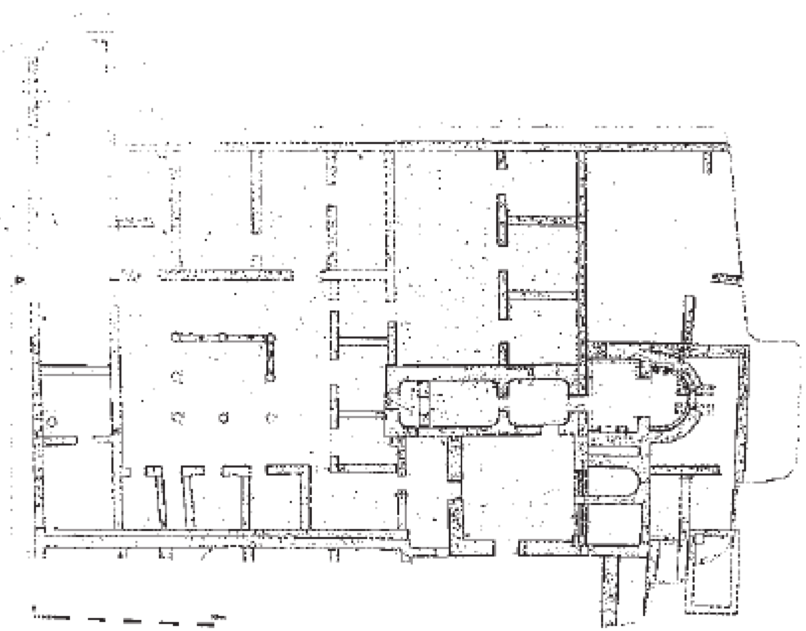


2

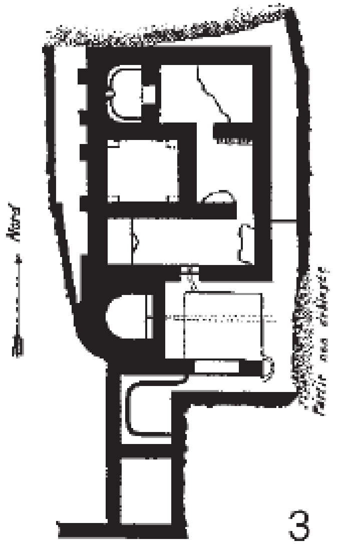


3

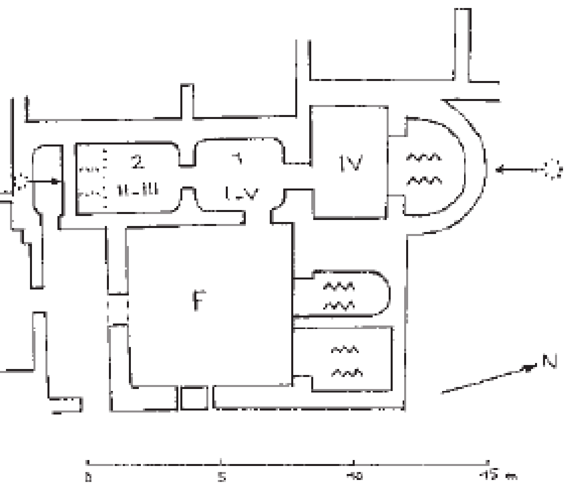
Pl. XLVI – Mactaris, thermes Ouest. **1** - Plan du *frigidarium* (N. Duval, *Les églises africaines à deux absides*, II, Paris, 1973, p. 144, fig. 83). Éch. 1:250. **2** - Plan du *caldarium* (Lézine, *Architecture romaine*, p. 32, fig. 11). Éch. 1:250. **3** - Schéma d'après les études antérieures et l'état des lieux. Éch. 1:500.



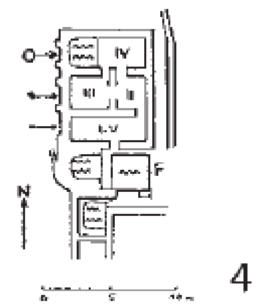
1



3

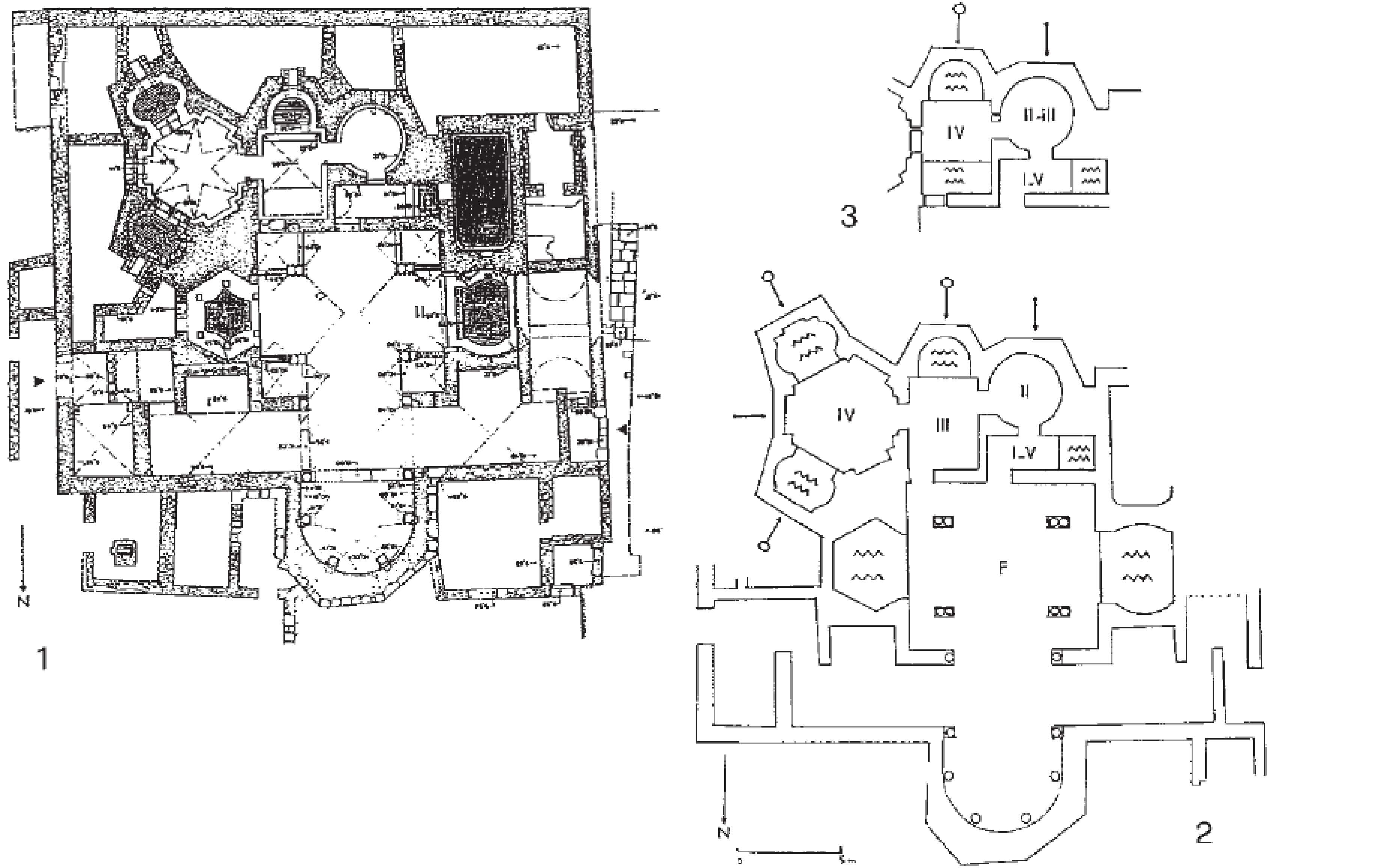


2

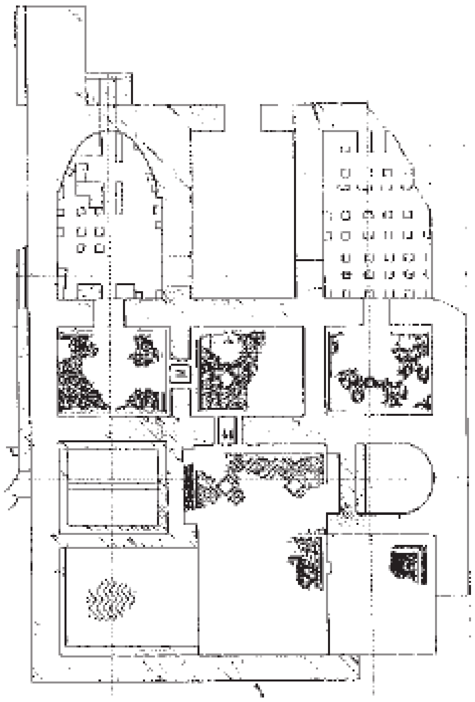


4

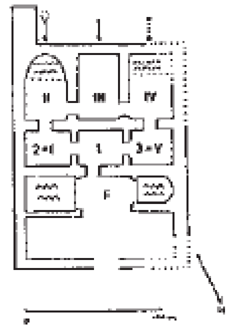
Pl. XLVII – **Pupput, thermes de la maison du péristyle figuré. 1** - Plan de la maison (A. Ben Abed Ben Khader, *Les mosaïques de la maison du «péristyle figuré»*..., dans *CMGR*, 5, p. 174, fig. 1. **2** - Schéma du dernier état d'après l'étude antérieure et l'état des lieux. Éch. 1:250. **Ras-el-aïn Tlalet, thermes du camp. 3** - Plan (Boizot, *Fouilles exécutées en 1912 dans le camp romain de Ras-el-aïn Tlalet*, dans *BAC*, 1913, p. 263, fig. 2). Éch. 1:250. **4** - Schéma d'après l'étude antérieure. Éch. 1:500.



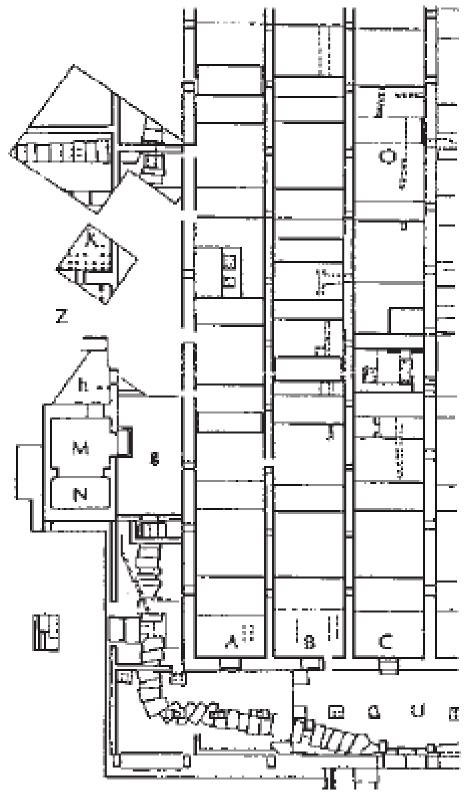
Pl. XLVIII – Sidi Ghrib, thermes du thiase marin. **1** - Plan des thermes (A. Ennabli, *Les thermes du thiase marin*..., dans *Mts Piot*, 68, 1986, p. 3). Éch. 1:250. **2** - Schéma d'après l'étude antérieure et l'état des lieux. Éch. 1:250. **3** - Hypothèse de restitution du second état du secteur chauffé. Éch. 1:250.



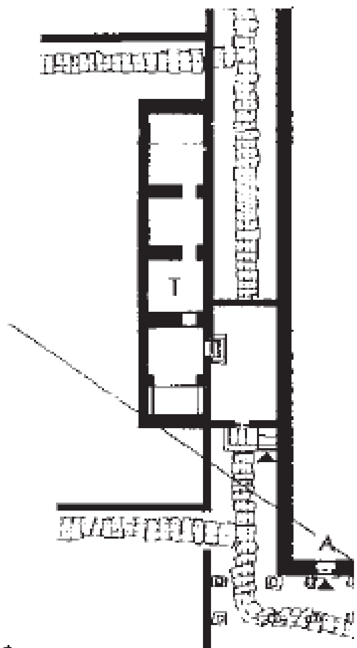
1



2



3

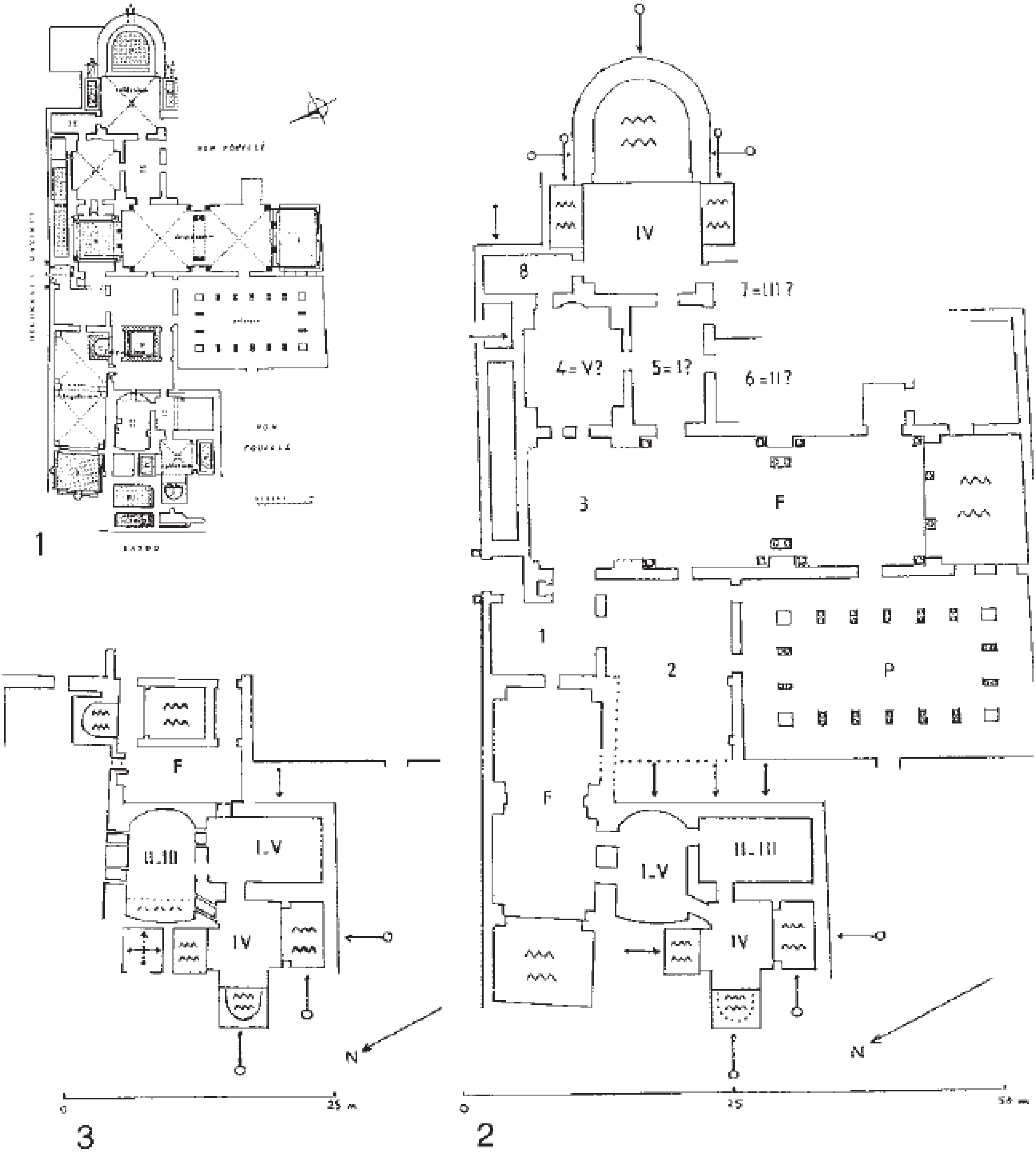


4

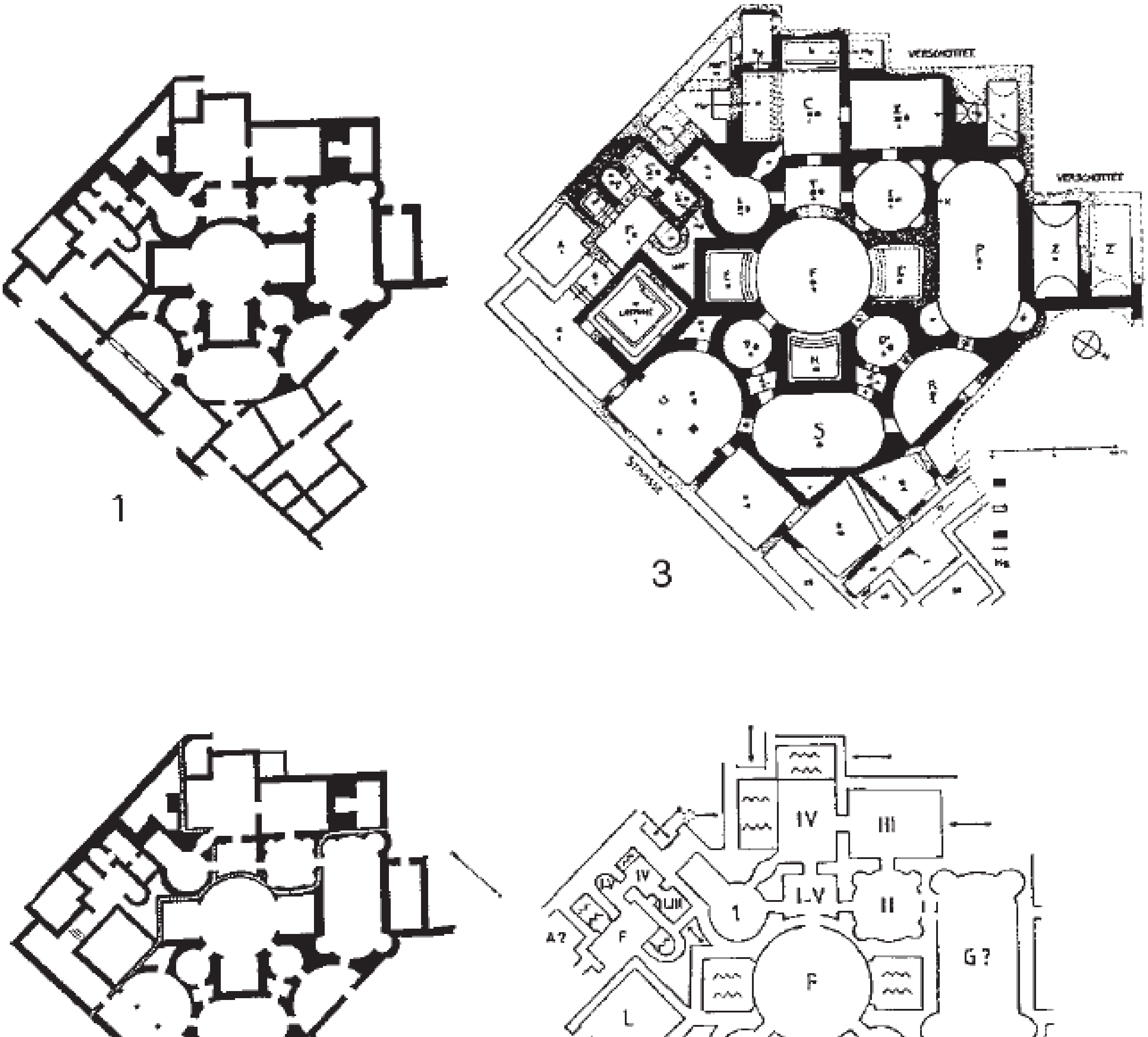


5

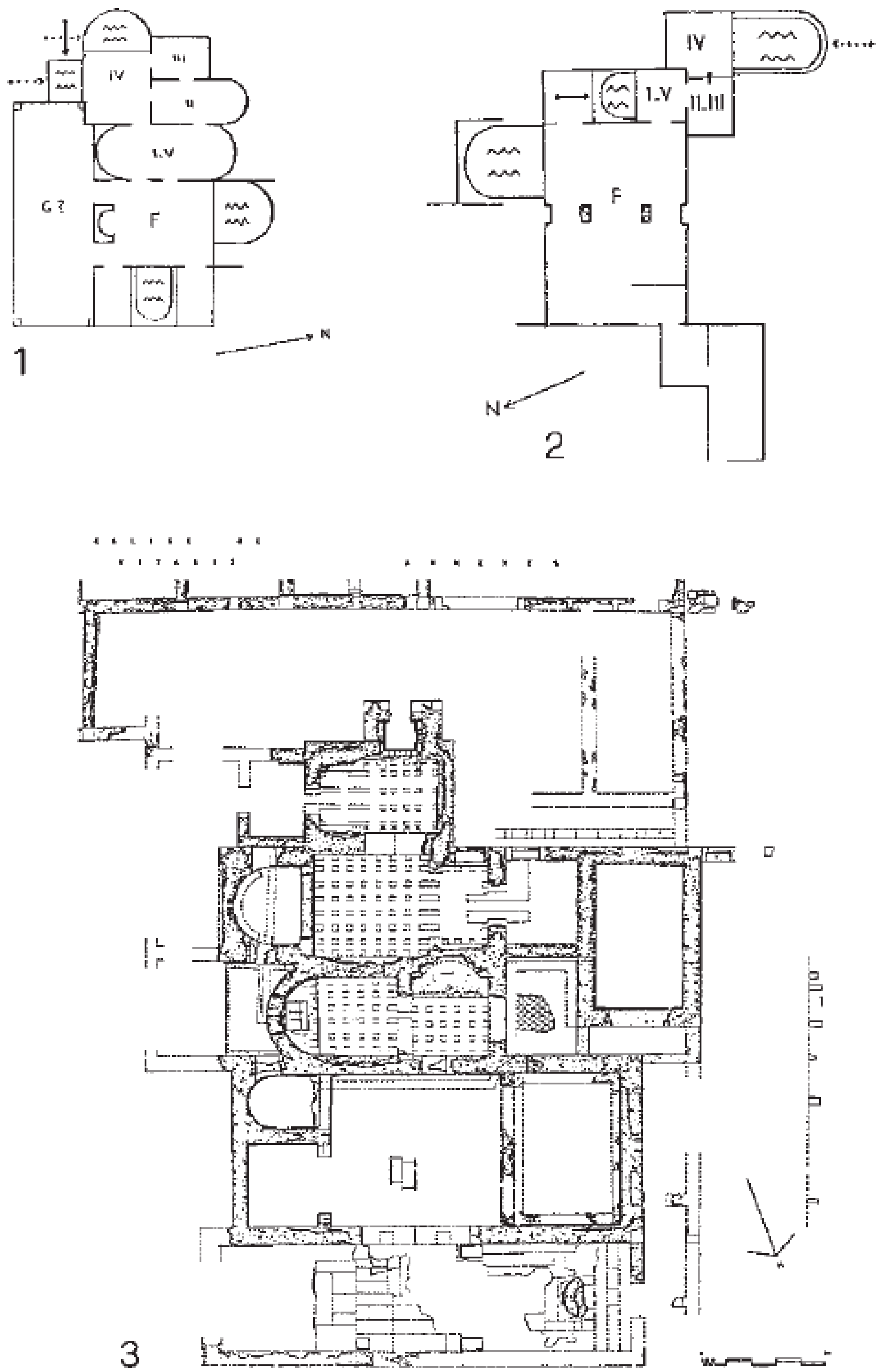
Pl. XLIX – **Sidi Mechrig. 1** - Plan de L. Valentini (archives privées). Éch. 1:200. **2** - Schéma d'après l'étude antérieure et l'état des lieux. Éch. 1:500. **Simitthus, petits thermes du camp. 3** - Angle Sud-Ouest de l'ergastule et thermes. Extrait de F. Rakob dir., *Simitthus*, II, Mayence, 1994, pl. h.t. 5. Z : petits thermes; g : vestibule du second état avec escalier d'accès au *frigidarium* M et à sa piscine N; h : *tepidarium*; k : *caldarium*. Éch. 1:500. **4** - Phase sévérienne des petits thermes. Extrait d'Id., *ibid.*, fig. 68. Éch. 1:500. **5** - Schéma d'après l'étude antérieure et l'état des lieux. Éch. 1:500.



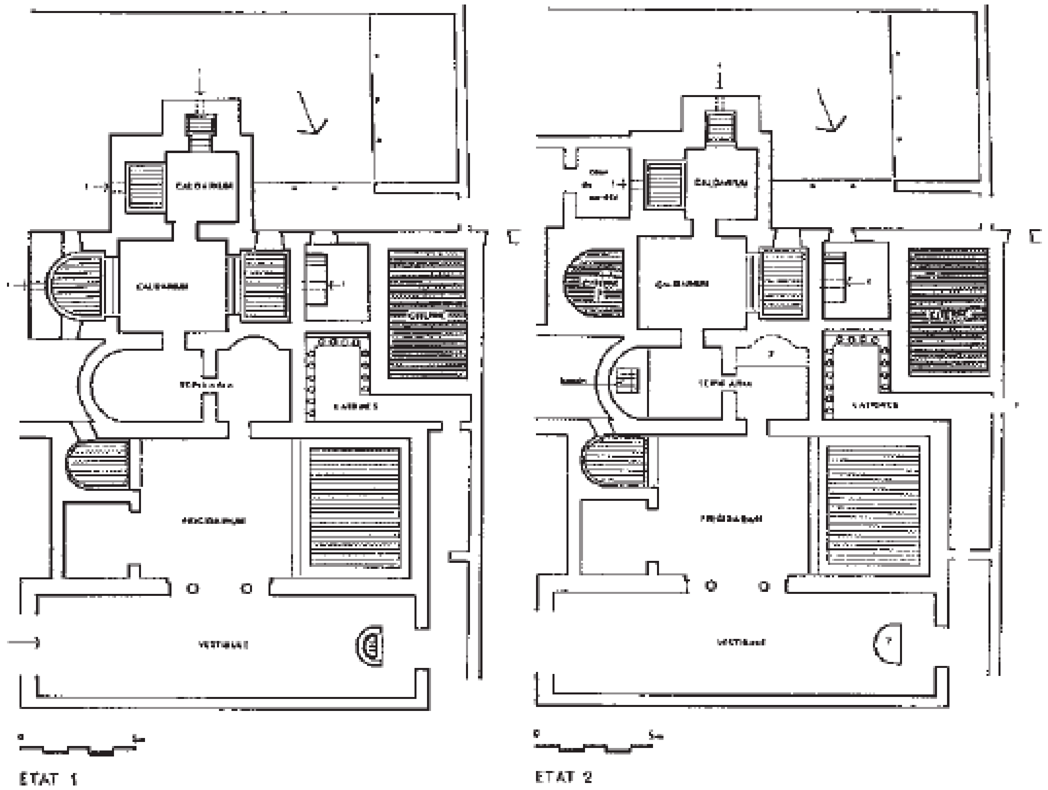
Pl. L – Sufetula, grands thermes. **1** - Plan d'ensemble (N. Duval, F. Baratte, *Les ruines de Sufetula - Sbeïtla*, Tunis, 1973, p. 83, fig. 51). Éch. 1:1000. **2** - Proposition de restitution de l'état primitif. Éch. 1:500. **3** - Thermes Ouest, proposition de restitution du dernier état. Éch. 1:500.



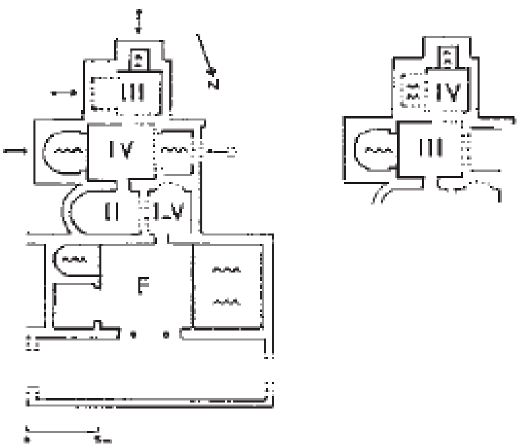
Pl. LI – Thaenae, grands thermes. **1** - A. Schulten dans *AA*, 21, 1906, col. 157-158, fig. 1. **2** - L. Drappier, *Les thermes de Thaenae*, dans *BSAS*, 16, 1911-1913, p. 23, fig. 1. **3** - Krencker, *Trierer Kaiserthermen*, p. 225, fig. 317. Éch. 1:500. **4** - Schéma d'après les études antérieures. Éch. 1:500.



Pl. LII – Sufetula. **1** - Thermes n° 15. Schéma sans échelle. **2** - Thermes n° 26. Schéma sans échelle. **3** - Thermes de la basilique II. Plan G. Hallier publié dans N. Duval, *Les églises africaines à deux absides*, I, BÉFAR, 218, 1971, dépliant VII. Éch. 1:250.

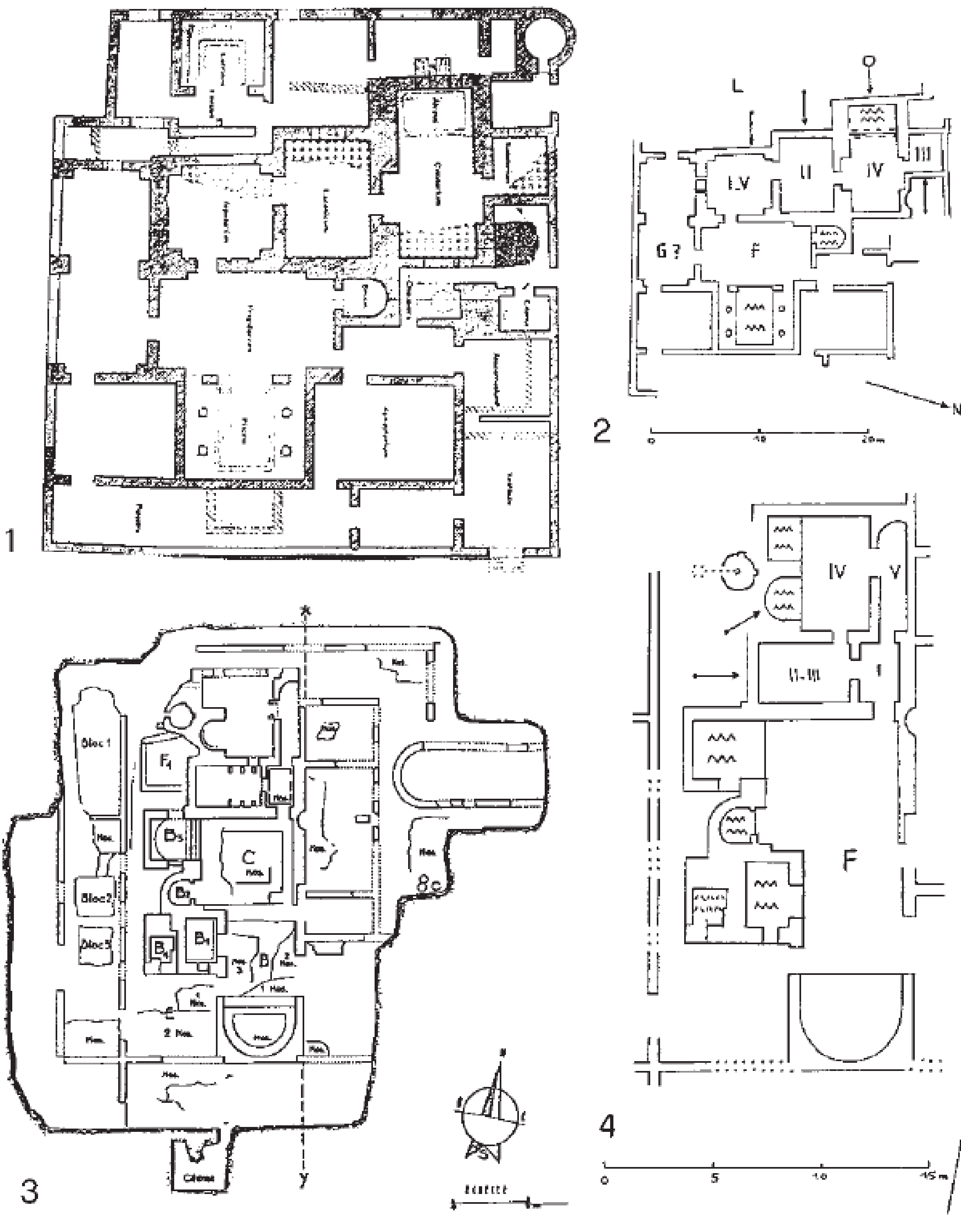


1



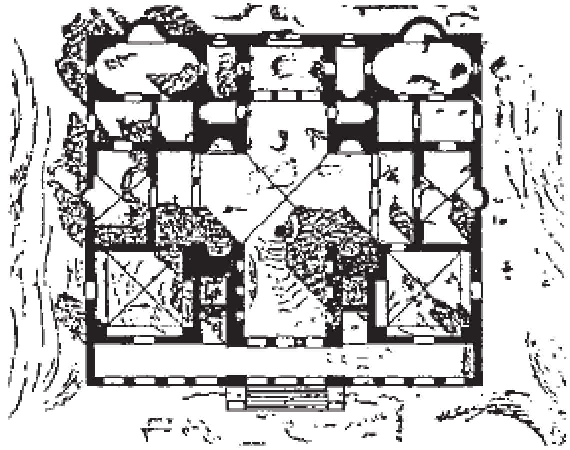
2

Pl. LIII – Sufetula, thermes de la basilique II. **1** - Plans restitués des deux phases des thermes (G. Hallier), publiés dans N. Duval, *Les églises africaines à deux absides*, I, BÉFAR, 218, 1971, p. 306, fig. 340 et 341. Éch. 1:300. **2** - Schéma d'après l'étude antérieure et l'état des lieux. Éch. 1:500.

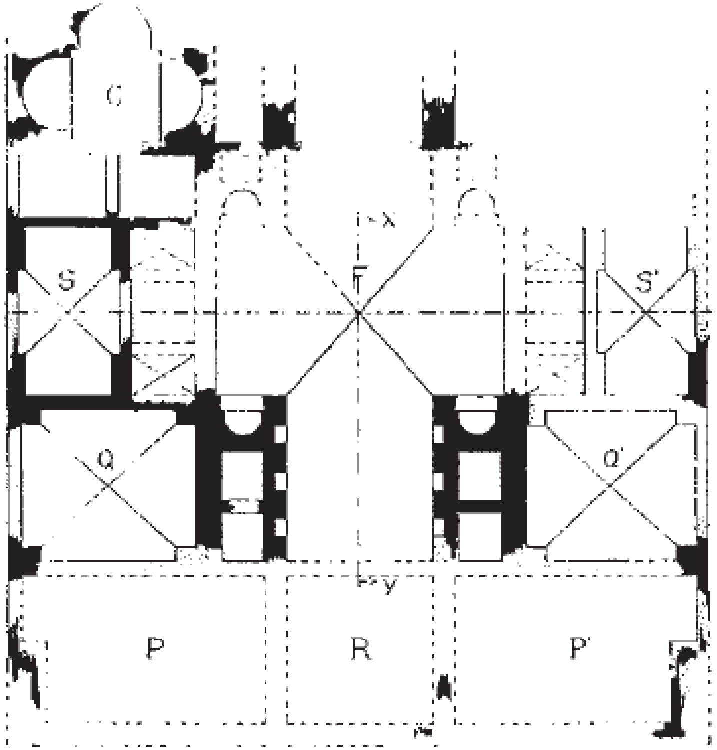


Pl. LIV – **Thaenae, thermes des mois. 1** - M. Fendri, *Les thermes des mois à Thina,* dans *CT,* 12, 45-46, 1964, plan II. **2** - Schéma du dernier état des thermes d'après l'étude antérieure et l'état des lieux. Éch. 1:500. **Thaenae, thermes des pugilistes. 3** - J. Thirion, *Un ensemble thermal avec mosaïques à Thina,* dans *MÉFR,* 69, 1957. **4** - Schéma d'après l'étude antérieure et l'état des lieux. Éch. 1:250.

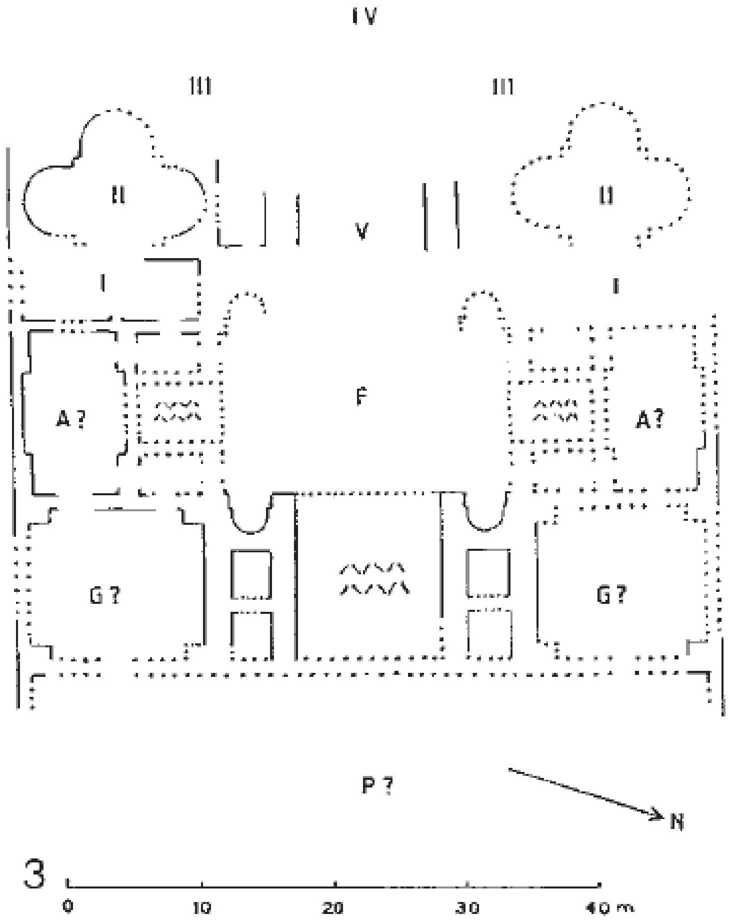
1



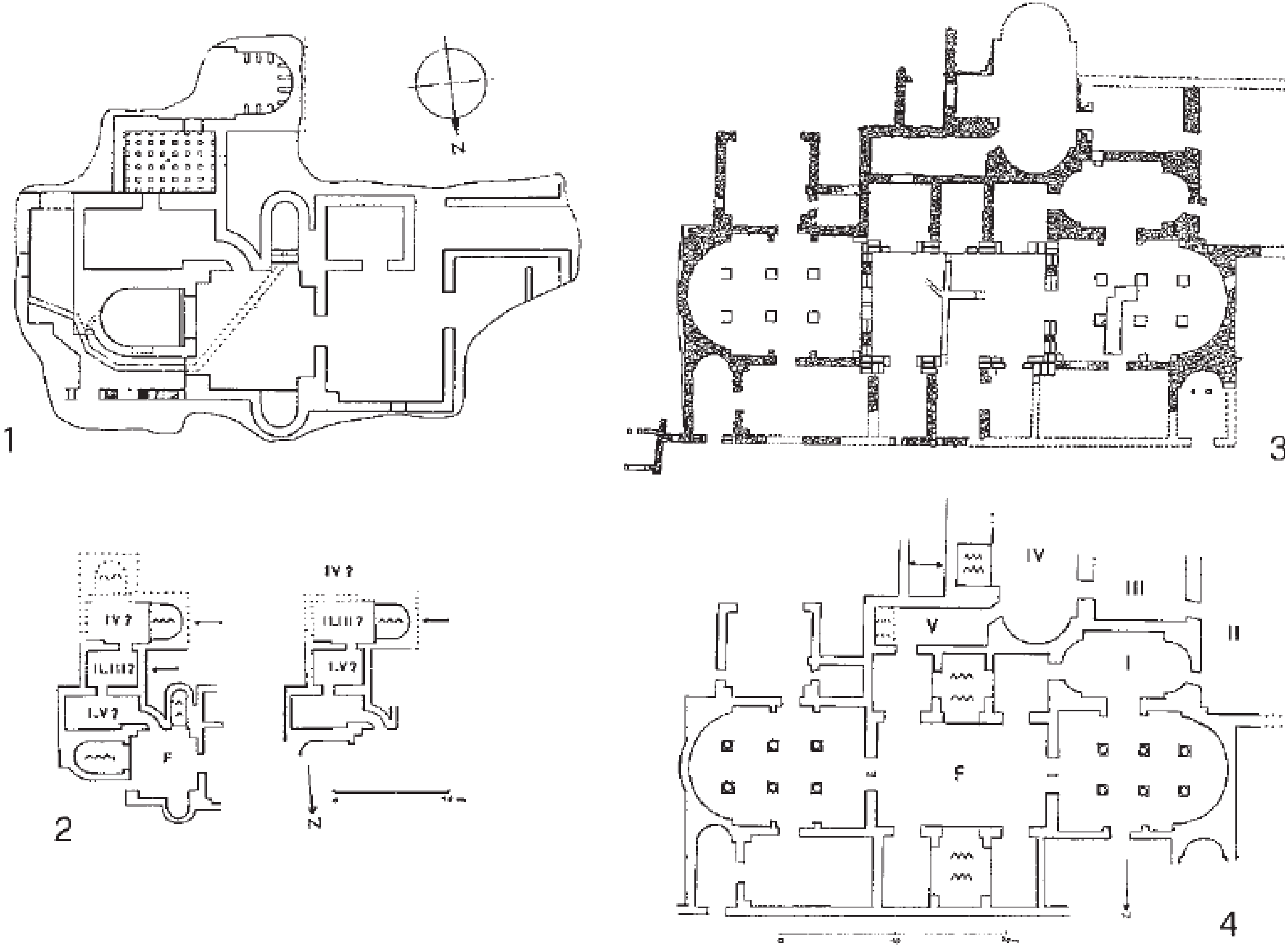
2



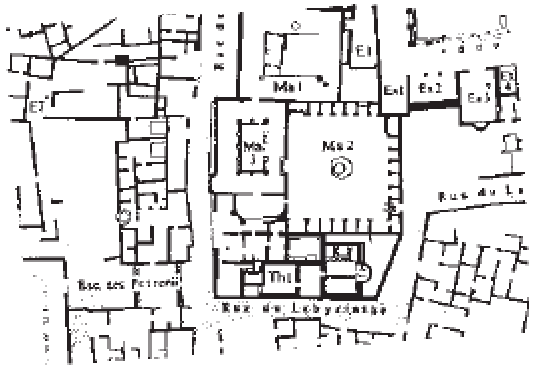
3



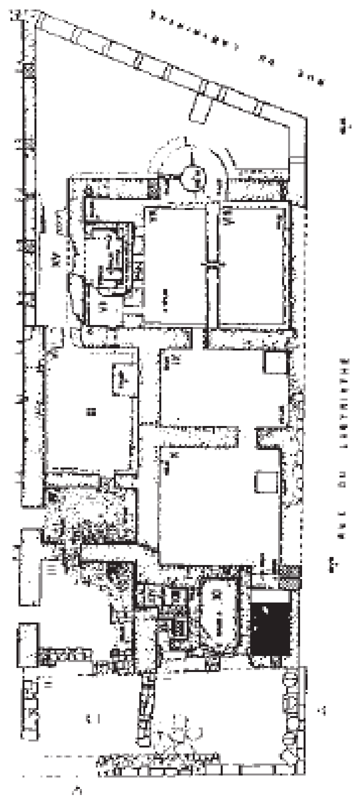
Pl. LV – Thelepte, grands thermes. **1** - H. Saladin, *AMS*, 3ᵉ sér., 13, 1887, p. 117, fig. 206. **2** - Krencker, *Trierer Kaiserthermen*, p. 200, fig. 266. Éch. 1:500. **3** - Schéma restitué d'après les études antérieures et l'état des lieux. Éch. 1:500.



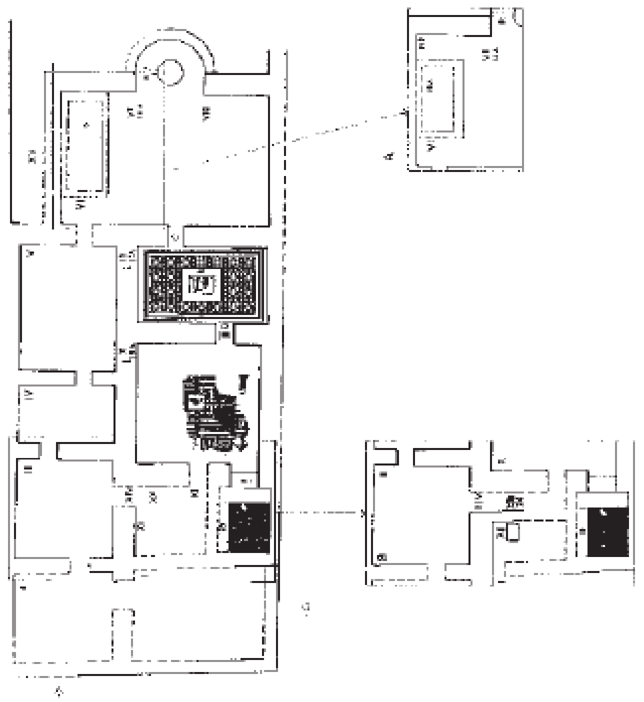
Pl. LVI – **Themetra, thermes d'Hercule et Augé. 1** - L. Foucher, *Thermes romains des environs d'Hadrumète*, Tunis, 1958, p. 16. **2** - Schémas d'après les études antérieures : deux hypothèses de restitution du secteur chauffé. Éch. 1:500. **Thignica, thermes Sud-Est. 3** - Plan de M. Dridi dans H. Ben Hassen, *Thignica jusqu'à la fin du III^e siècle ap. J.-C.*, Université de Tunis, 1986. Éch. 1:500. **4** - Schéma d'après les études antérieures et l'état des lieux. Éch. 1:500.



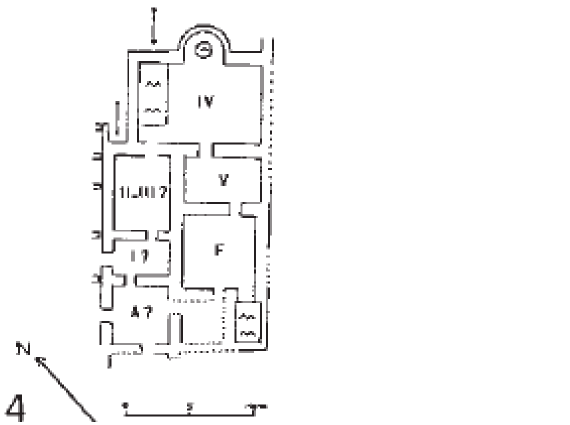
1



2

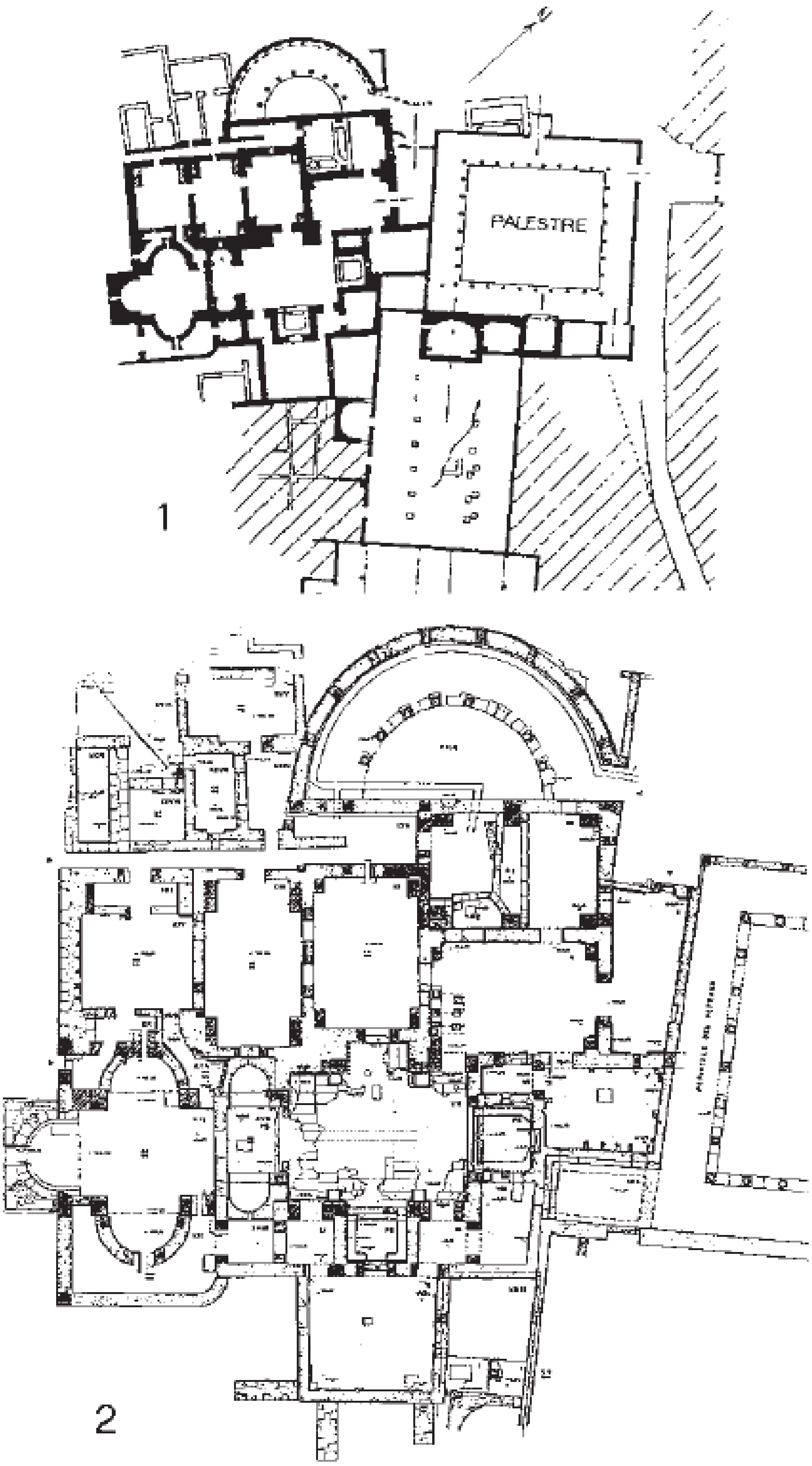


3

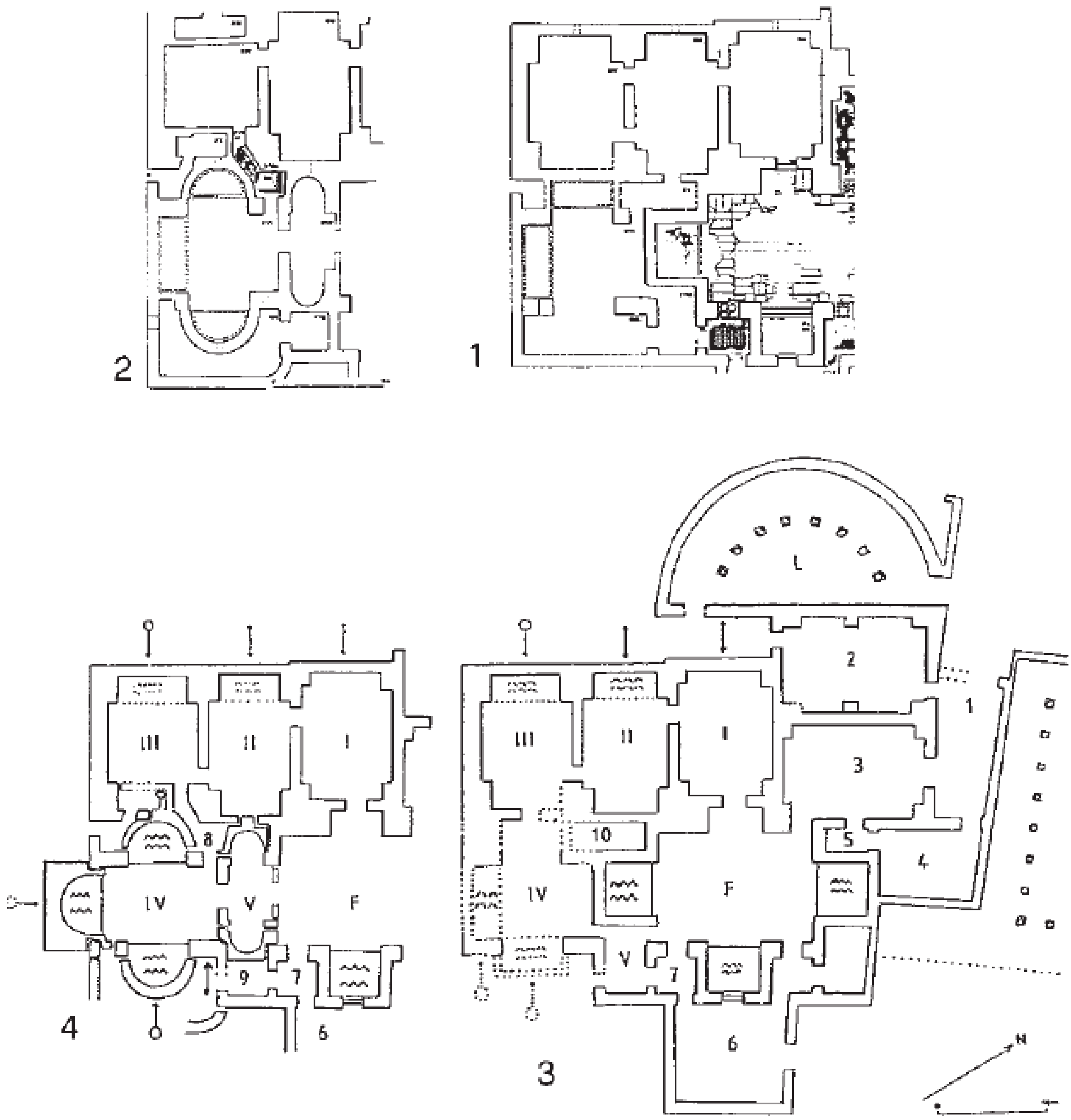


4

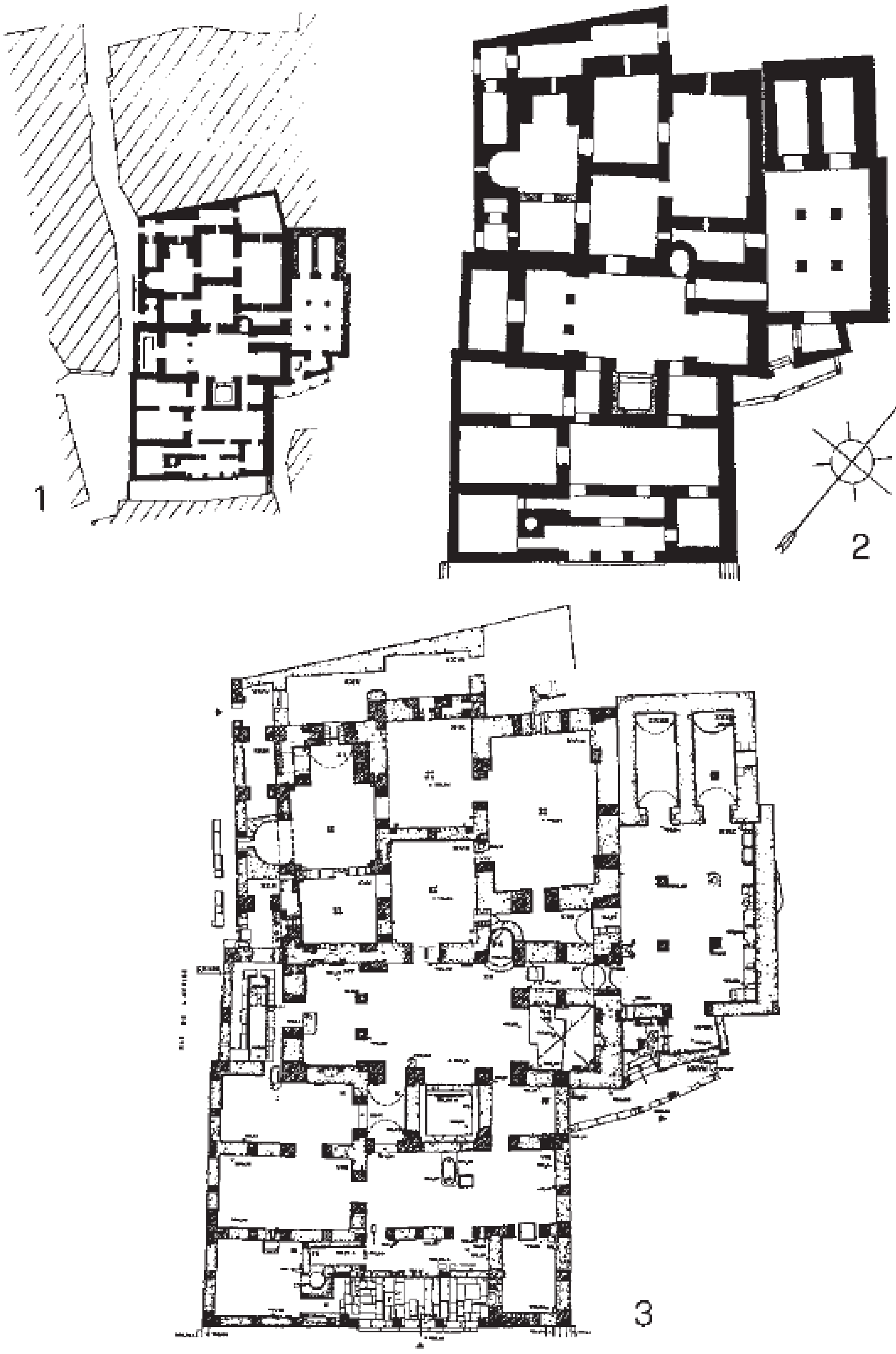
Pl. LVII – Thuburbo Maius, thermes du labyrinthe. **1** - Situation des thermes = Th 1 (extrait de *CMT*, II, 1, plan 1). **2** - *CMT*, II, 1, plan 7. Éch. 1:300. **3** - *CMT*, II, 1, plan 8, avec les remaniements apportés à l'édifice. Éch. 1:300. **4** - Schéma d'après les études antérieures et l'état des lieux. Éch. 1:500.



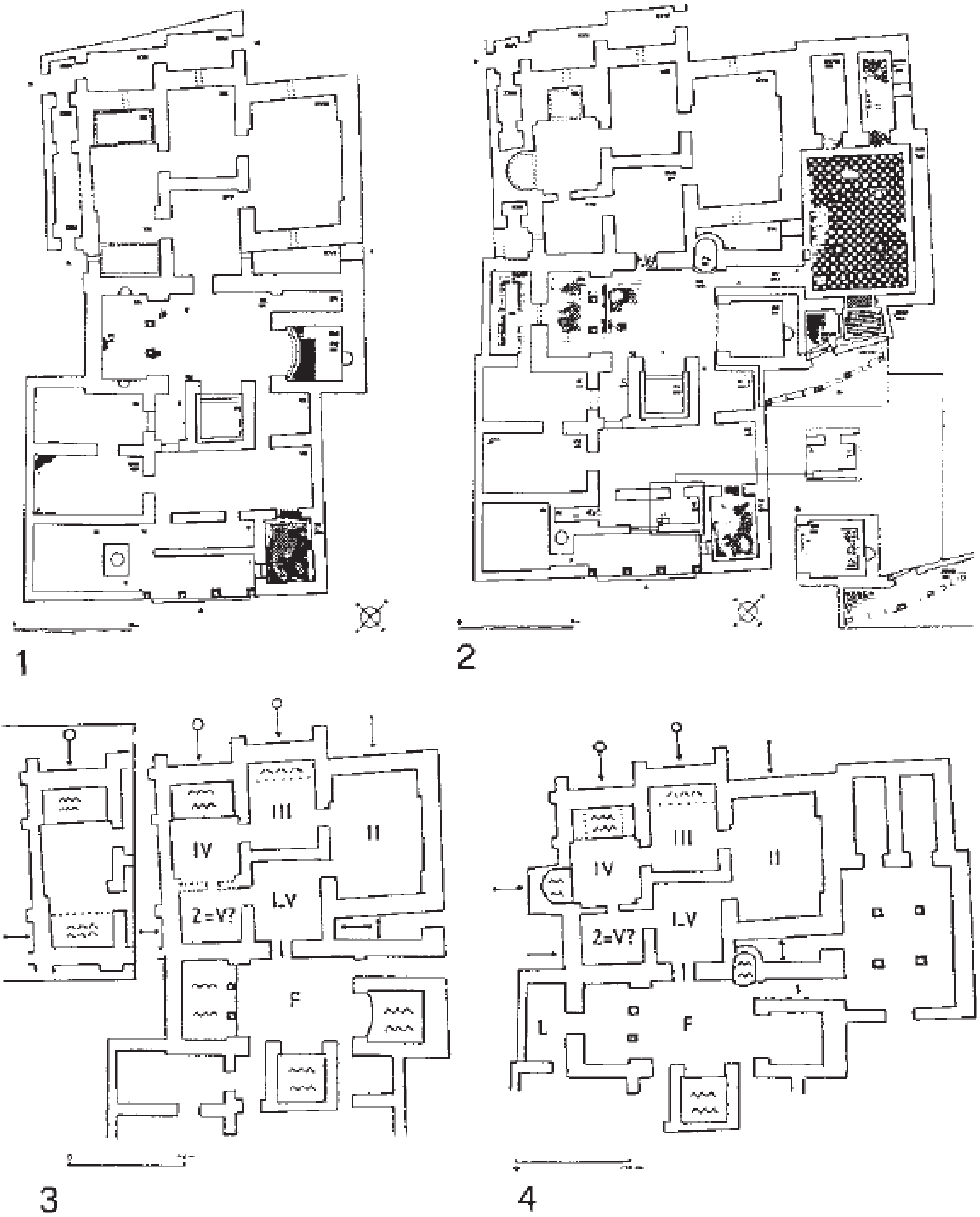
Pl. LVIII – Thuburbo Maius, thermes d'été. **1** - Extrait de la fig. 29 de Lézine, *Architecture romaine*, p. 92 (éch. 1:1000). **2** - *CMT*, II, 2, plan 2. Éch. 1:500.



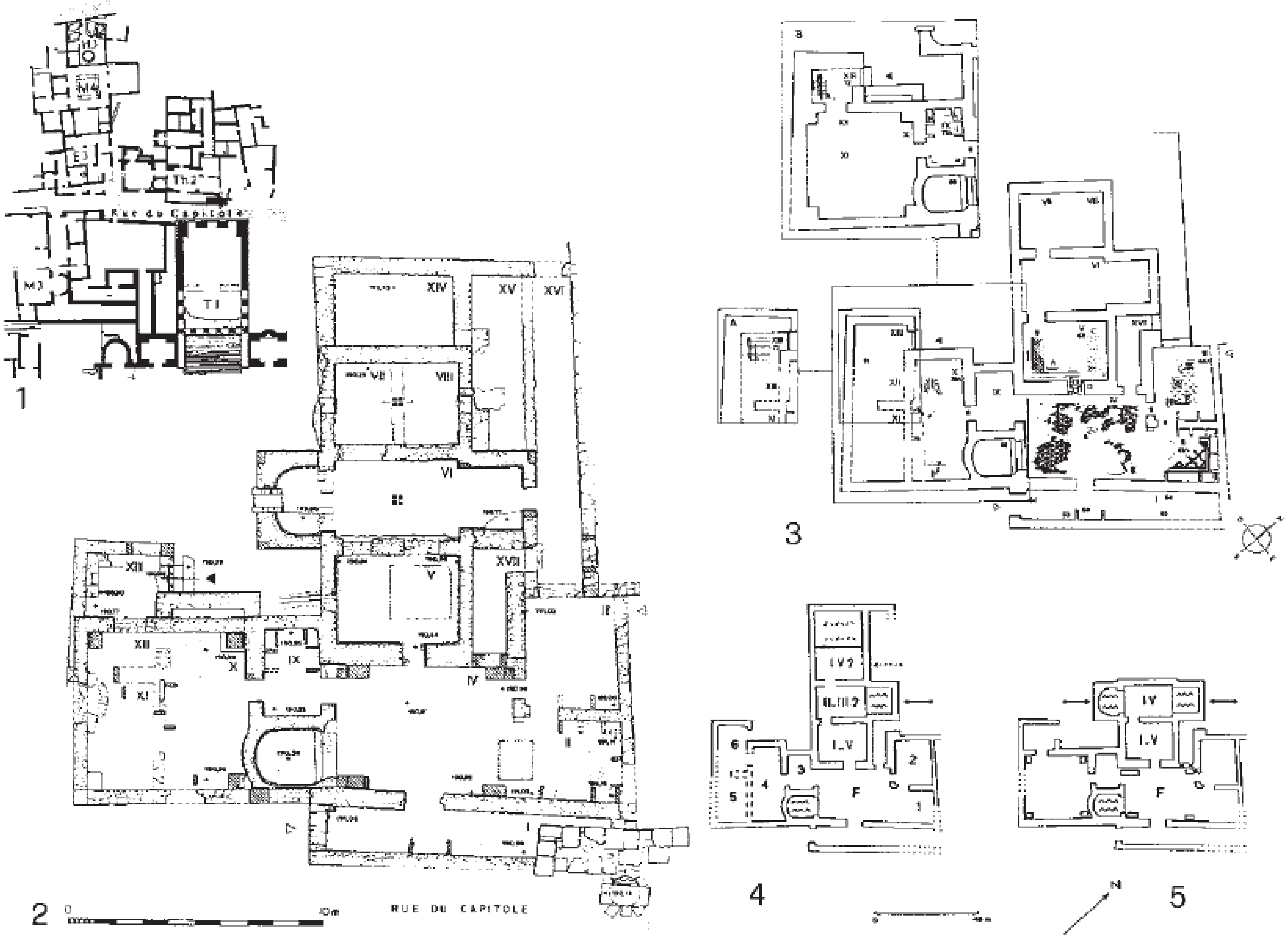
Pl. LIX – Thuburbo Maius, thermes d'été. **1** - *CMT*, II, 2, plan 3 : le secteur chauffé avant les remaniements. Éch. 1:500. **2** - *CMT*, II, 2, plan 4 : le secteur du *caldarium* après les remaniements. Éch. 1:500. **3** - Schéma d'après les études antérieures et l'état des lieux : premier état des thermes. Éch. 1:500. **4** - Schéma d'après les études antérieures et l'état des lieux : dernier état du secteur chauffé. Éch. 1:500.



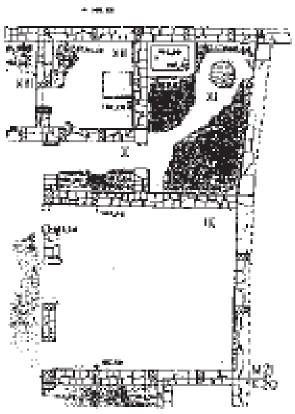
Pl. LX – Thuburbo Maius, thermes d'hiver. **1** - Extrait de Lézine, *Architecture romaine*, p. 92, fig. 29. Éch. 1:1000. **2** - L. Drappier, *BAC*, 1920, p. 57, fig. 1. Éch. 1:500. **3** - *CMT*, II, 2, plan 12. Éch. 1:400.



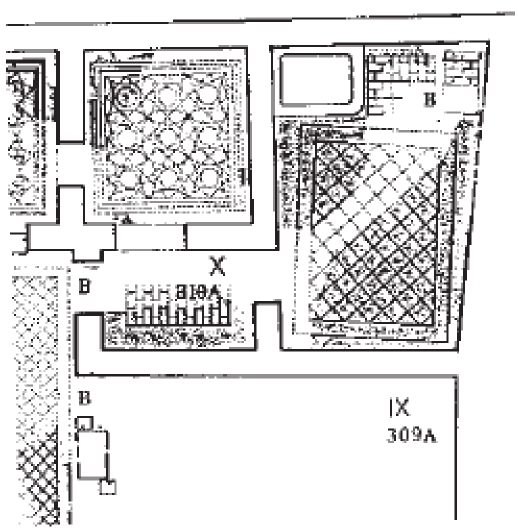
Pl. LXI – Thuburbo Maius, thermes d'hiver. **1** - *CMT*, II, 2, plan 13 : phase I des thermes. Éch. 1:500. **2** - *CMT*, II, 2, plan 14 : dernier état des thermes. Éch. 1:500. **3** - Schéma d'après les études antérieures et l'état des lieux : premier état des thermes, avec les deux hypothèses concernant le *caldarium* IV. Éch. 1:500. **4** - Schéma d'après les études antérieures et l'état des lieux : dernier état des thermes. Éch. 1:500.



Pl. LXII – Thuburbo Maius, thermes du capitole. **1** - *CMT*, II, 1, plan 1, extrait situant les thermes du capitole = Th 2. **2** - *CMT*, II, 1, plan 19. Éch. 1:200. **3** - *CMT*, II, 1, plan 20, avec les remaniements apportés au monument. Éch. 1:300. **4** - Schéma restitué d'après les études antérieures et l'état des lieux : premier état. Éch. 1:500. **5** - Schéma restitué d'après les études antérieures et l'état des lieux : dernier état. Éch. 1:500.



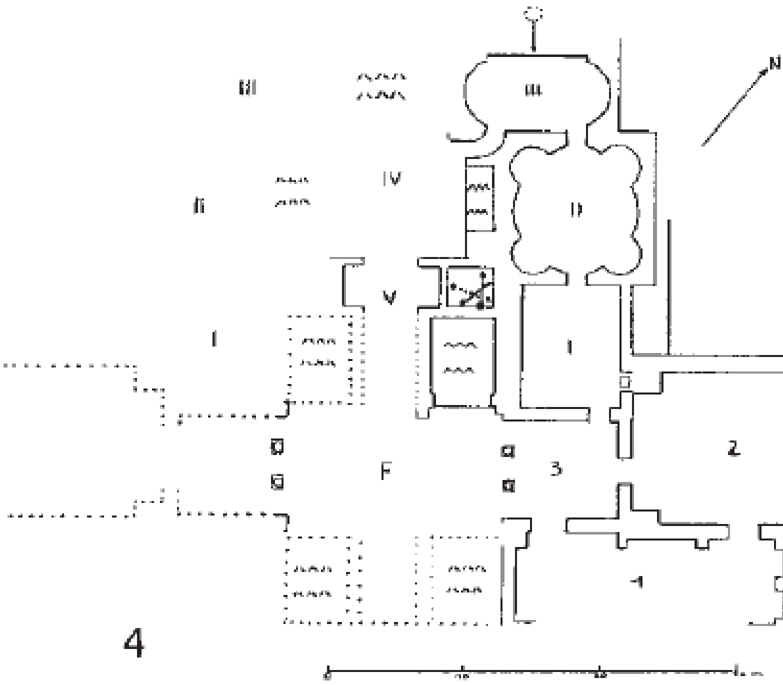
1



2



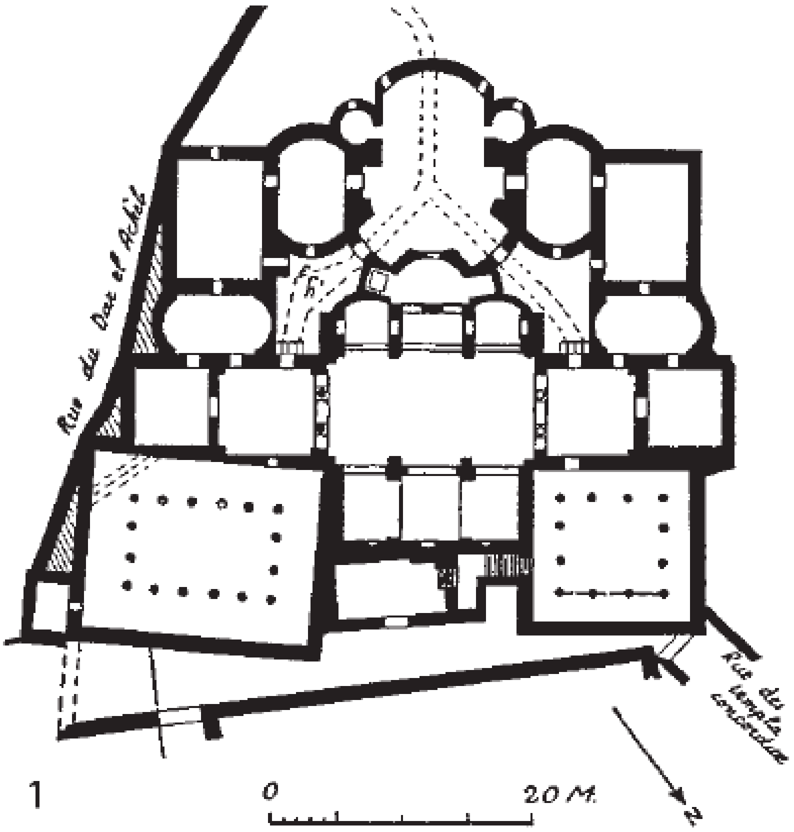
3



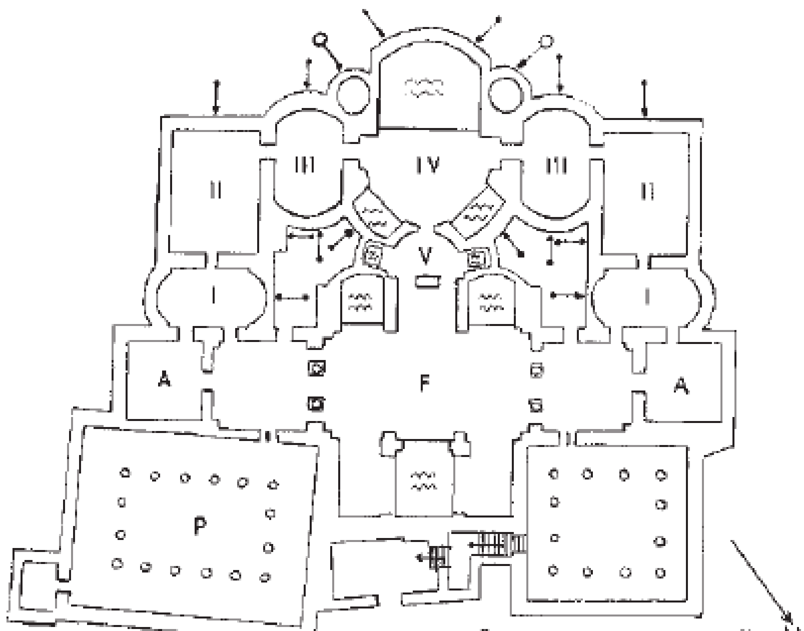
4

Pl. LXIII – **Thuburbo Maius, maison aux communs. 1** - Extrait de *CMT*, II, 3, plan 8 : «salle d'eau» XI. Éch. 1:250. **2** - Extrait de *CMT*, II, 3, plan 9. Éch. 1:125. **3** - Extrait de *CMT*, II, 3, plan 8 : «étuve» XXIV. Éch. 1:250. **Thugga, thermes d'Aïn Doura. 4** - Schéma partiellement restitué d'après M. Bouhlila, thèse Paris IV, 1987, et l'état des lieux. Éch. 1:500.

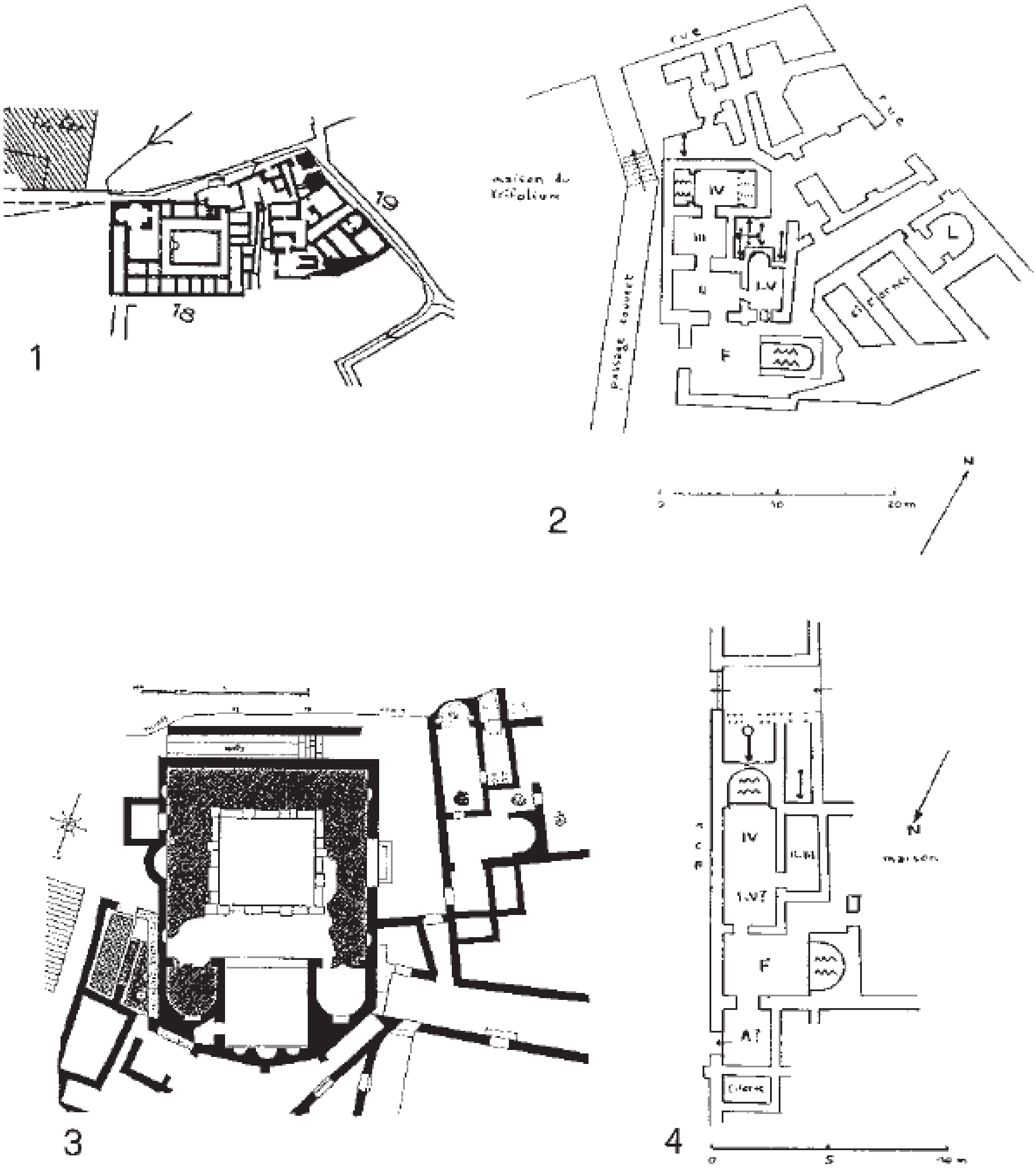
1



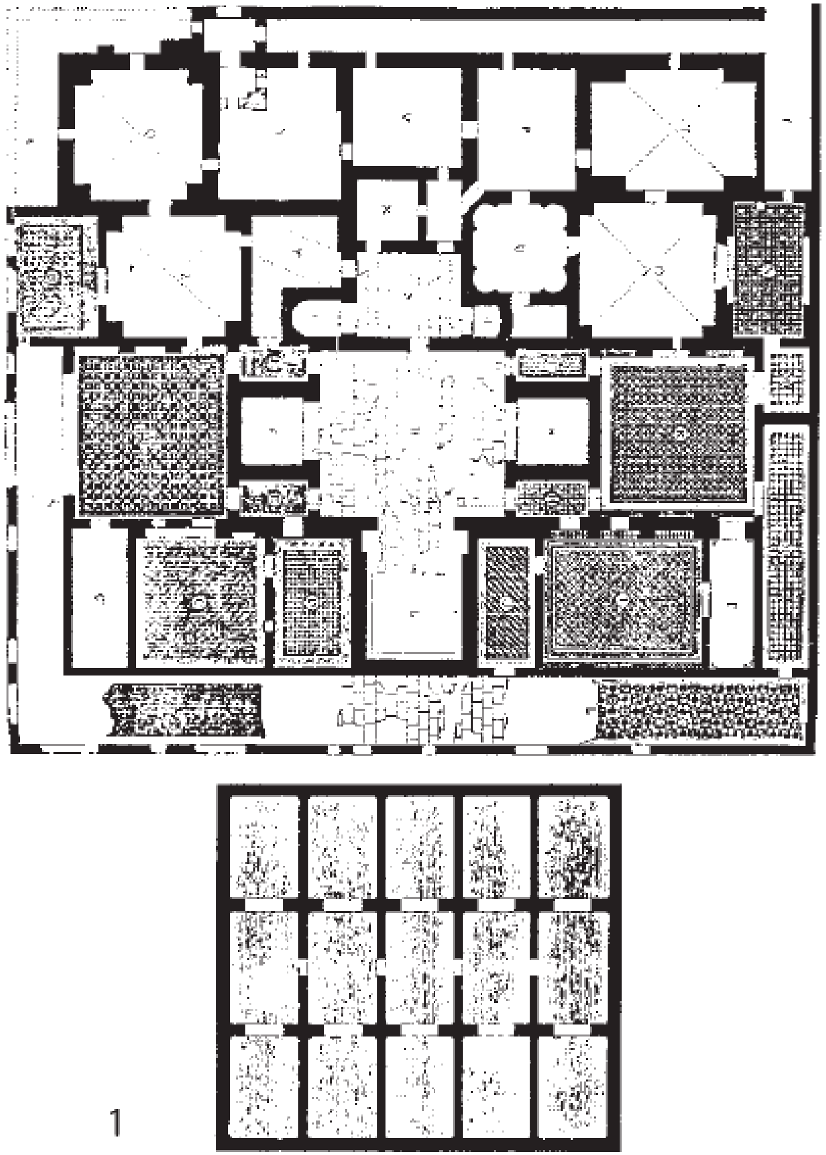
2



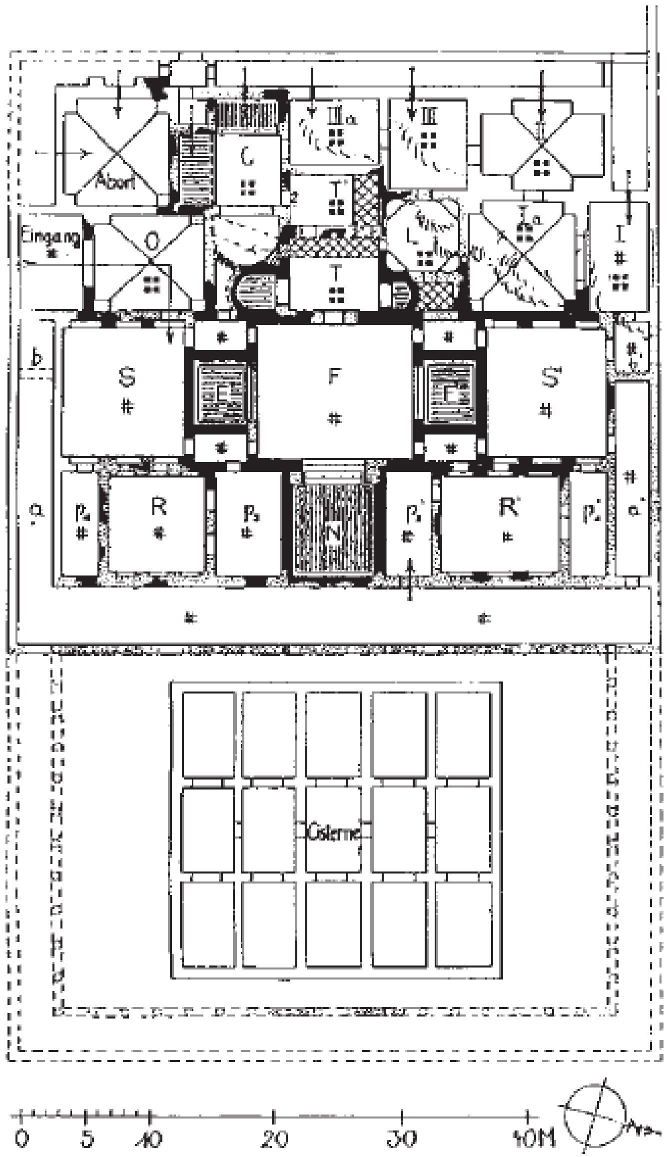
Pl. LXIV – Thugga, thermes liciniens. **1** - C. Poinssot, *Les ruines de Dougga*, Tunis, 1958, p. 49, fig. 5. Éch. 1:500. **2** - Schéma d'après les études antérieures et l'état des lieux. Éch. 1:500.



Pl. LXV – **Thugga, thermes des Cyclopes. 1** - Extrait du plan général publié dans C. Poinssot, *Les ruines de Dougga*, Tunis, 1958, h.t. (18 : maison du *trifolium*, 19 : thermes des Cyclopes). **2** - Schéma d'après les études antérieures et l'état des lieux. Éch. env. 1:500. **Thugga, thermes de la maison à l'Ouest du temple de Tellus. 3** - Extrait du plan de C. Emonts dans *BAC*, 1918, pl. XXXVII. **4** - Schéma d'après les études antérieures et l'état des lieux.

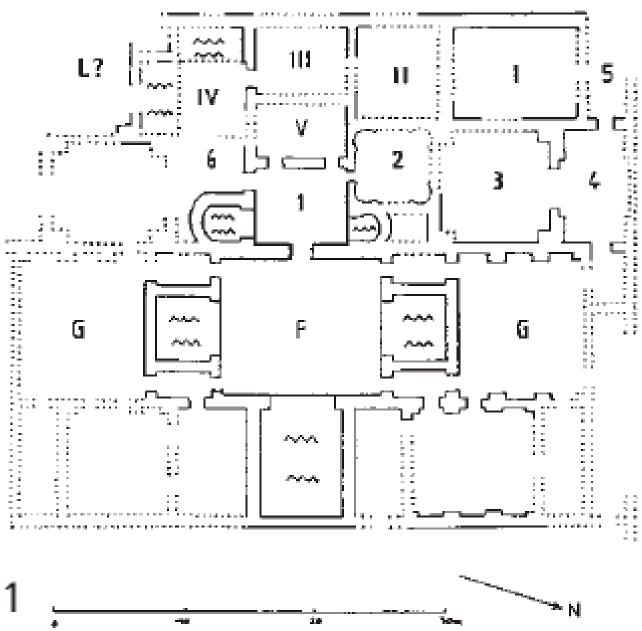


1

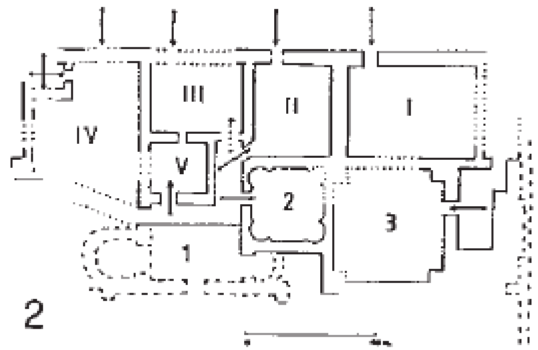


2

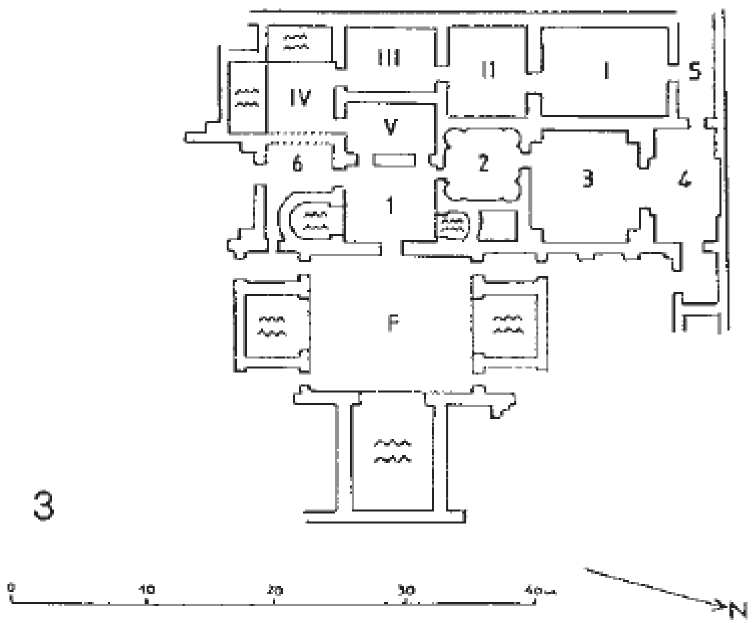
Pl. LXVI – Thysdrus, grands thermes. **1** - L. Drappier, *BAC*, 1920, pl. XXI. Éch. 1:400. **2** - Krencker, *Trierer Kaiserthermen*, p. 199, fig. 265. Éch. 1:500.



1

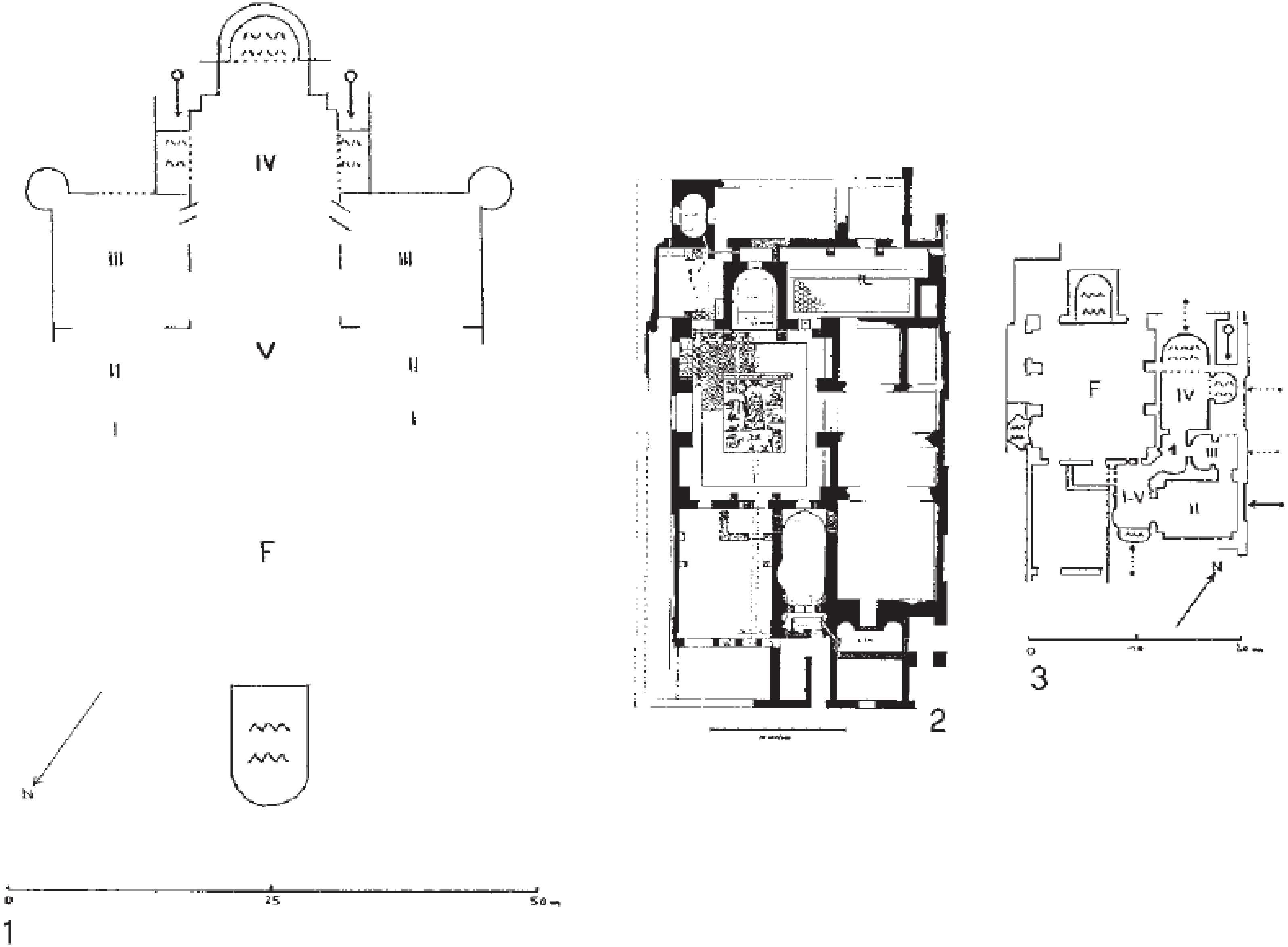


2

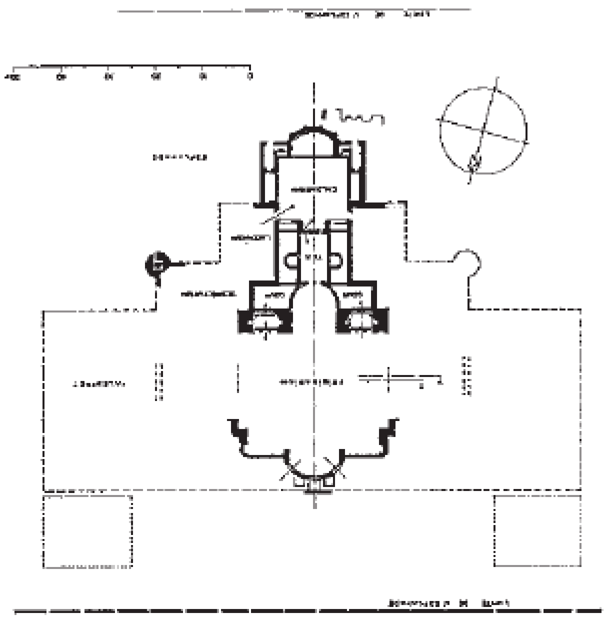


3

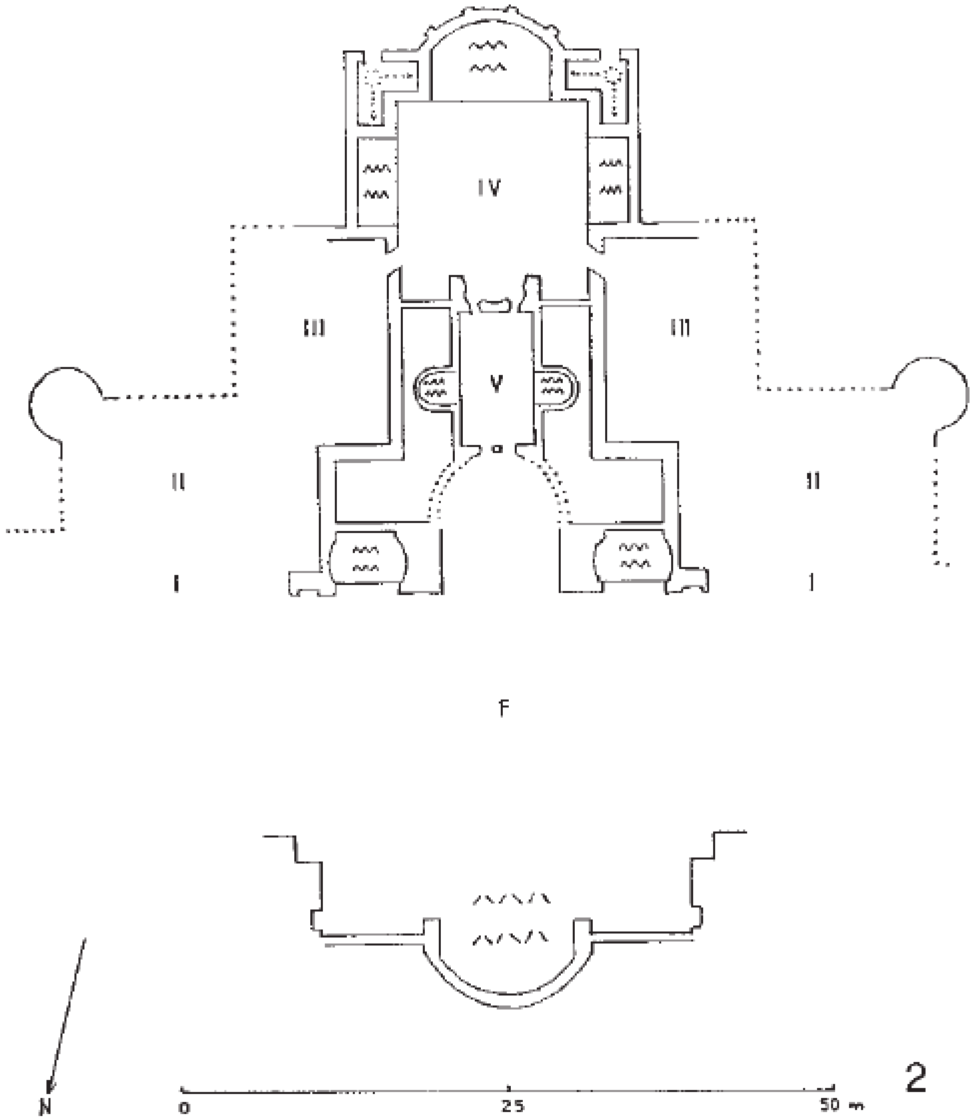
Pl. LXVII – Thysdrus, grands thermes. **1** - Schéma d'après les études antérieures et l'état des lieux. Éch. 1:500. **2** - Schéma au niveau des hypocaustes d'après les études antérieures et l'état des lieux. Sur cette figure, le tireté est utilisé pour indiquer l'emplacement du mur 4/Nord et du local 1. Éch. 1:500. **3** - Schéma restitué d'après les études antérieures et l'état des lieux. Éch. 1:500.



Pl. LXVIII – **Uthina, grands thermes. 1** - Schéma d'après les études antérieures et l'état des lieux. Éch. 1:500. **Uthina, thermes des Laberii. 2** - Plan E. Sadoux dans *Mts Piot*, 3, 1896, p. 216, fig. 11. Éch. 1:400. **3** - Schéma d'après les études antérieures et l'état des lieux. Éch. 1:500.

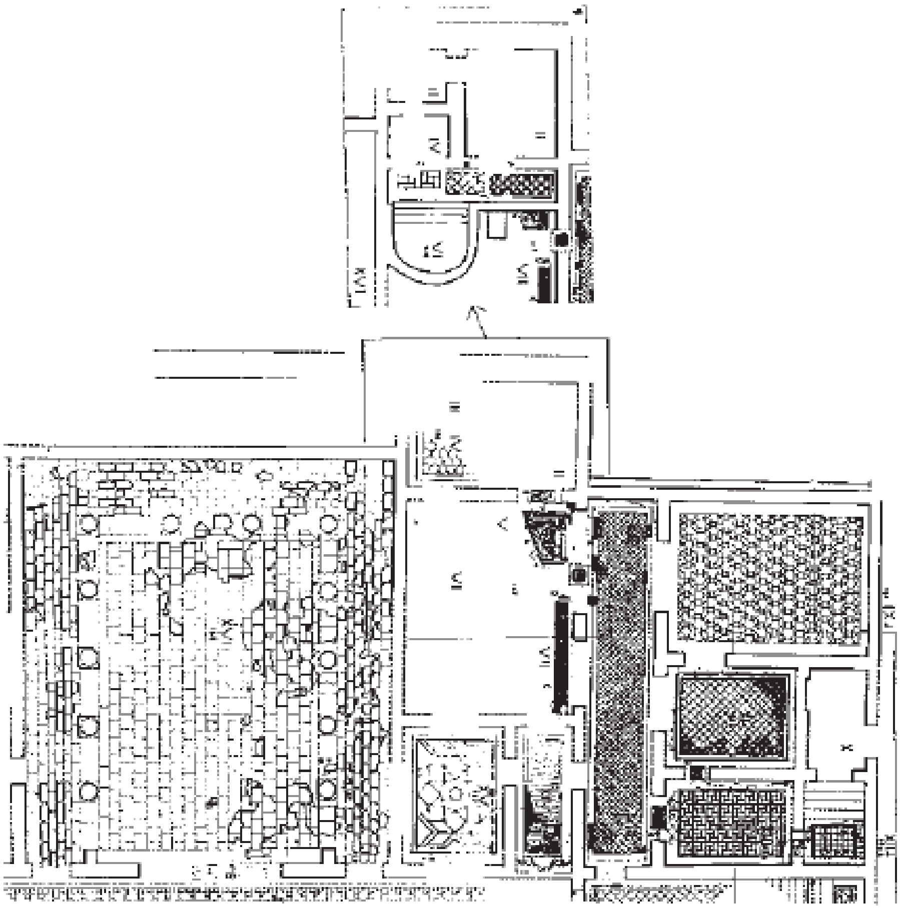


1

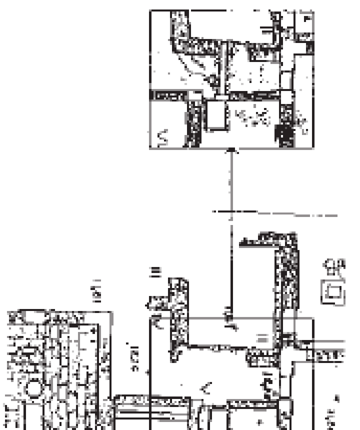


2

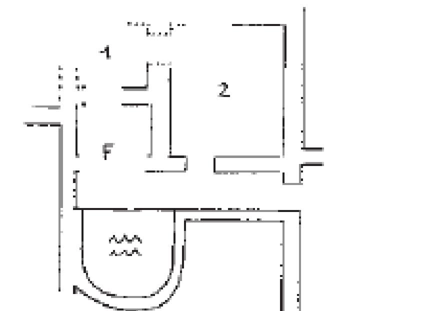
Pl. LXIX – Utica, grands thermes. **1** - Restitution partielle, dans A. Lézine, *Utique*, Tunis, 1970, p. 65, fig. 13. **2** - Schéma partiellement restitué d'après les études antérieures. Éch. 1:500.



1

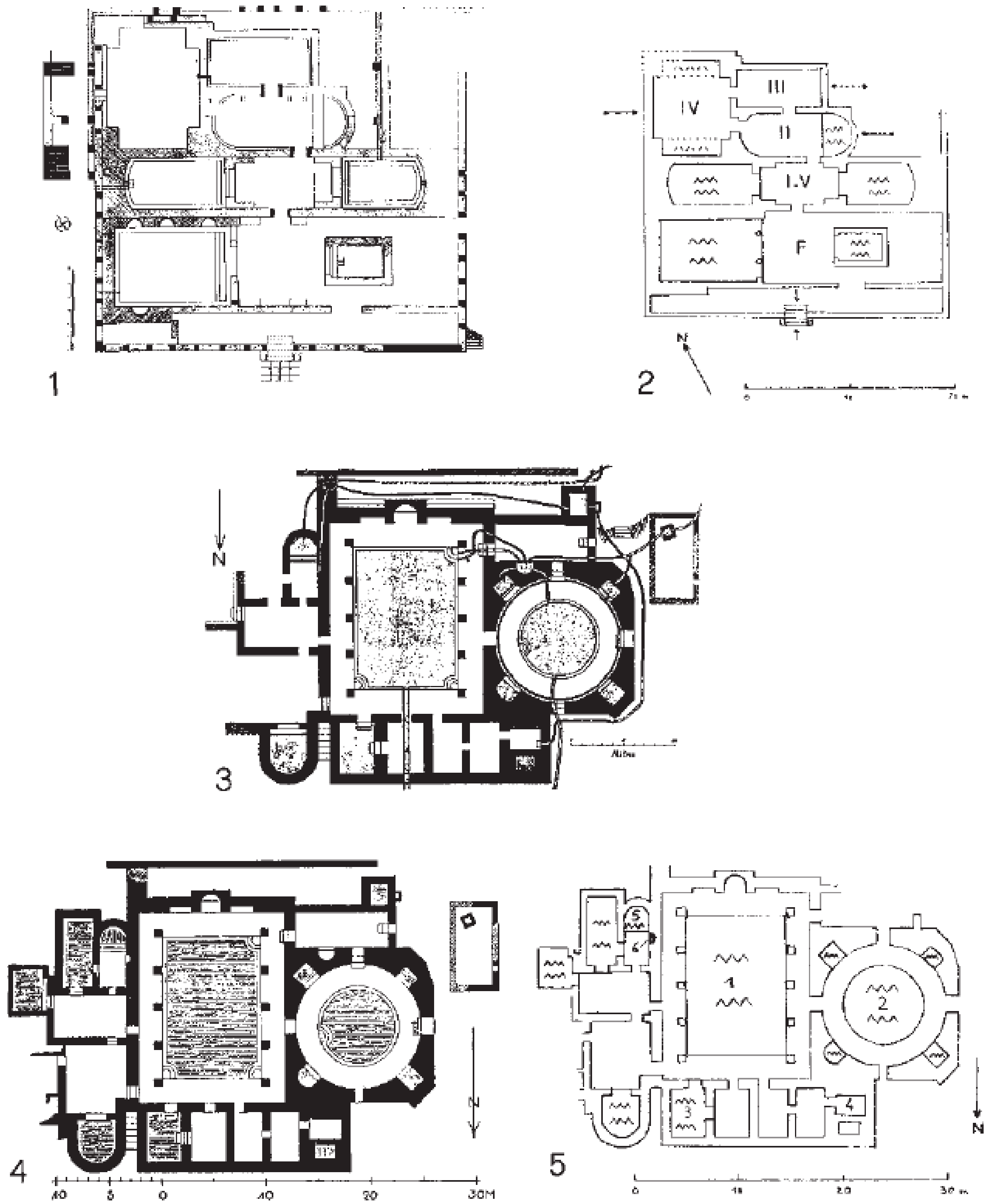


2

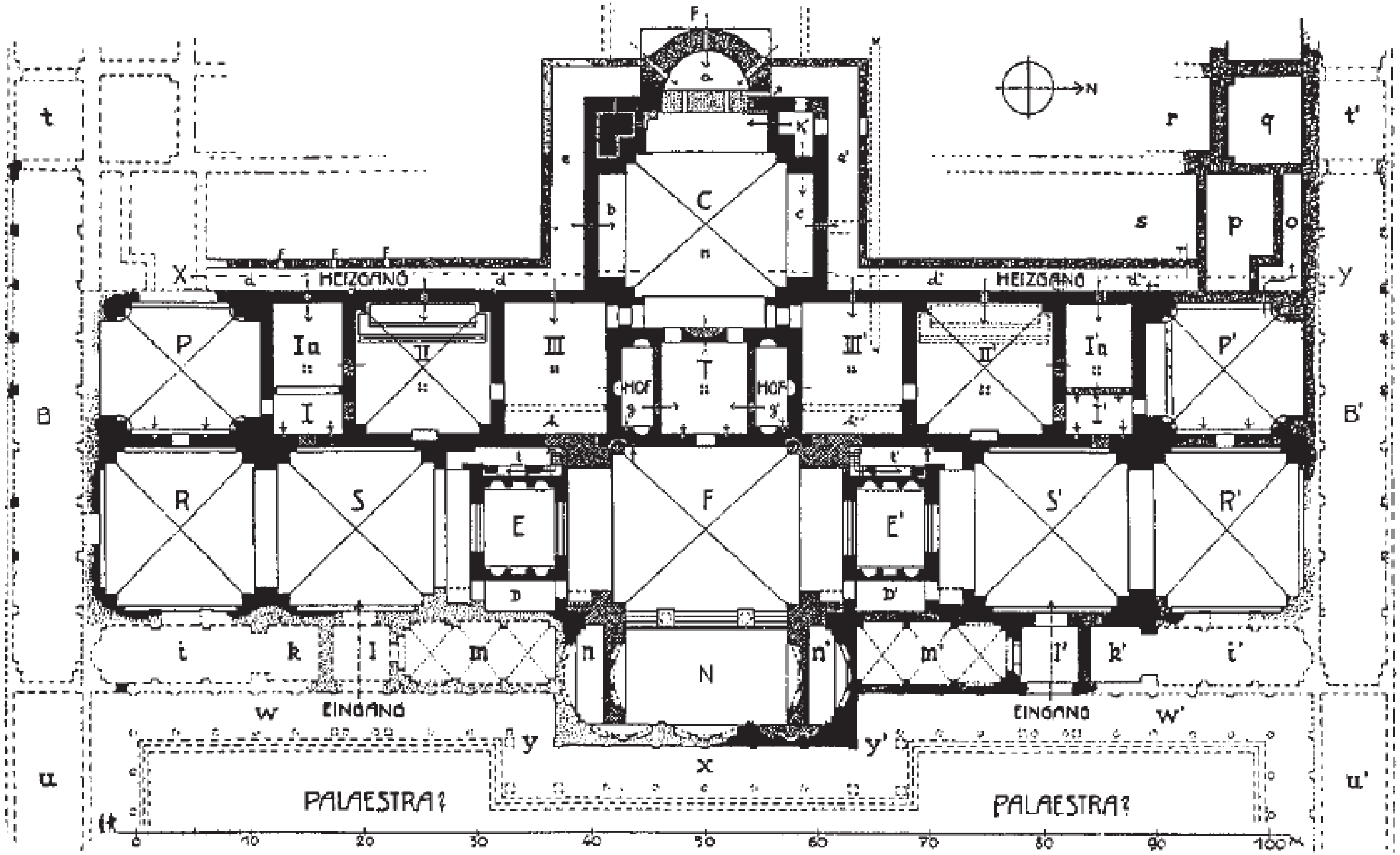


3

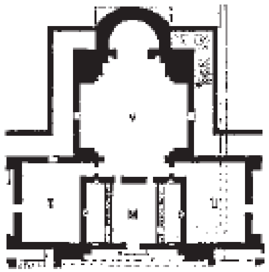
Pl. LXX – Utica, thermes de la maison au grand *oecus*. **1** - Extrait du plan de J. Gretzinger dans *CMT*, I, 2, plan 2 : pavements conservés. Éch. 1:250. **2** - Extrait de *CMT*, I, 2, plan 1 : état actuel. Éch. 1:250. **3** - Schéma d'après les études antérieures. Éch. 1:250.



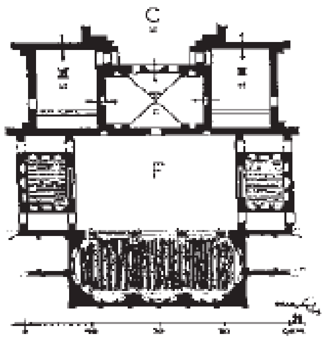
Pl. LXXI – **Ad Sava municipium. 1** - R. Guéry, *Les thermes d'Ad Sava municipium*, dans *BAA*, 2, 1966-1967, p. 96. Éch. 1:400. **2** - Schéma d'après les études antérieures. Éch. 1:500. **Aquae Flavianae. 3** - S. Gsell, H. Graillot, *Explorations archéologiques dans le département de Constantine*, dans *MEFR*, 13, 1893, pl. VIII. Éch. 1:500. **4** - Krencker, *Trierer Kaiserthermen*, p. 235, fig. 348. Éch. 1:500. **5** - Schéma d'après les études antérieures. Éch. 1:500.



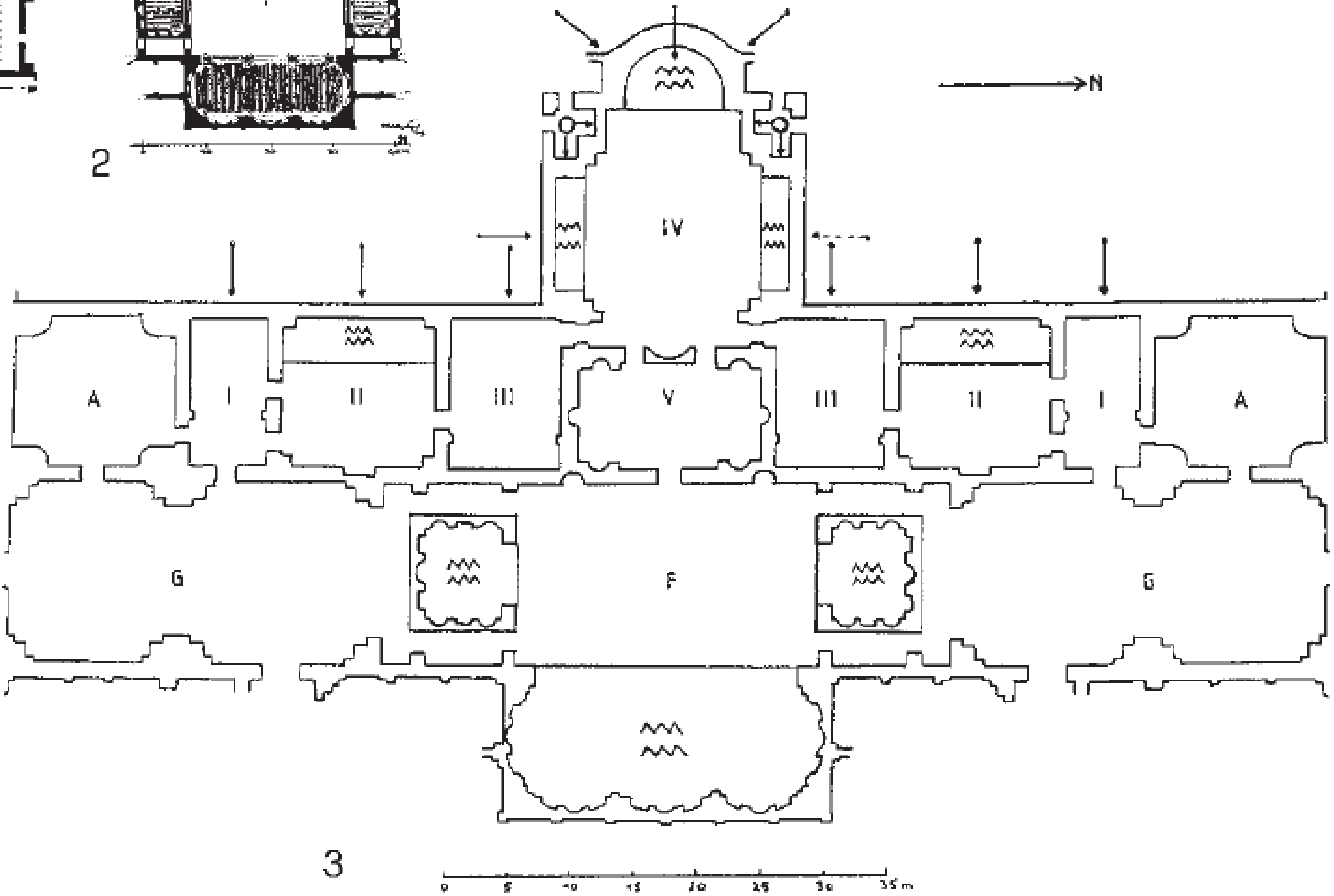
Pl. LXXII – Caesarea, grands thermes Ouest. Krencker, *Trierer Kaiserthermen*, p. 191, fig. 248. Éch. 1:500.



1

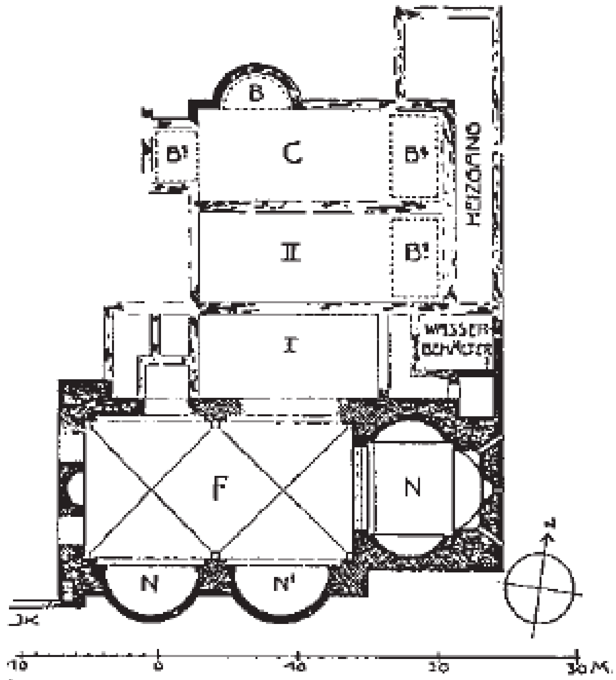


2

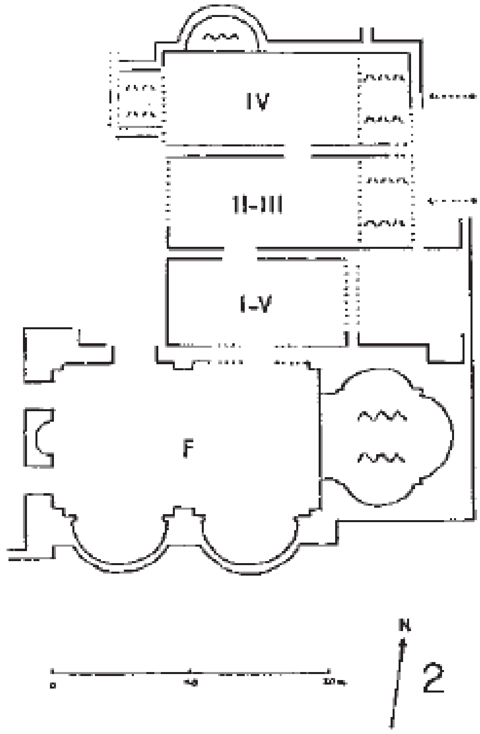


3

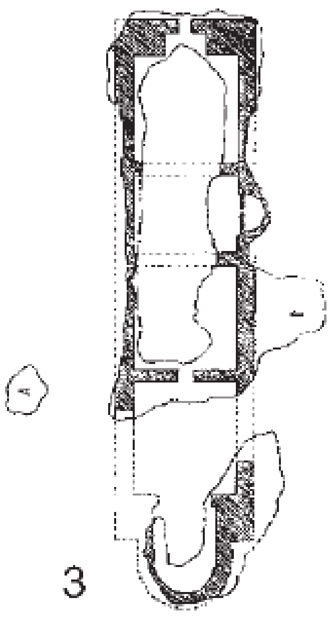
Pl. LXXIII – Caesarea, grands thermes Ouest. **1** - Extrait de Gsell, *Monuments antiques*, I, p. 213, fig. 67 : renforcement de l'angle Nord-Ouest du *caldarium*. Éch. 1:1000. **2** - Krencker, *Trierer Kaiserthermen*, p. 193, fig. 252 : état originel de la partie centrale du bâtiment. Éch. 1:1000. **3** - Schéma restitué du premier état d'après les études antérieures. Éch. 1:500.



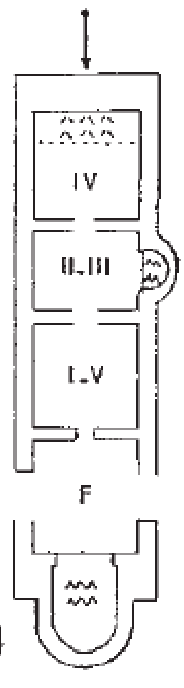
1



2

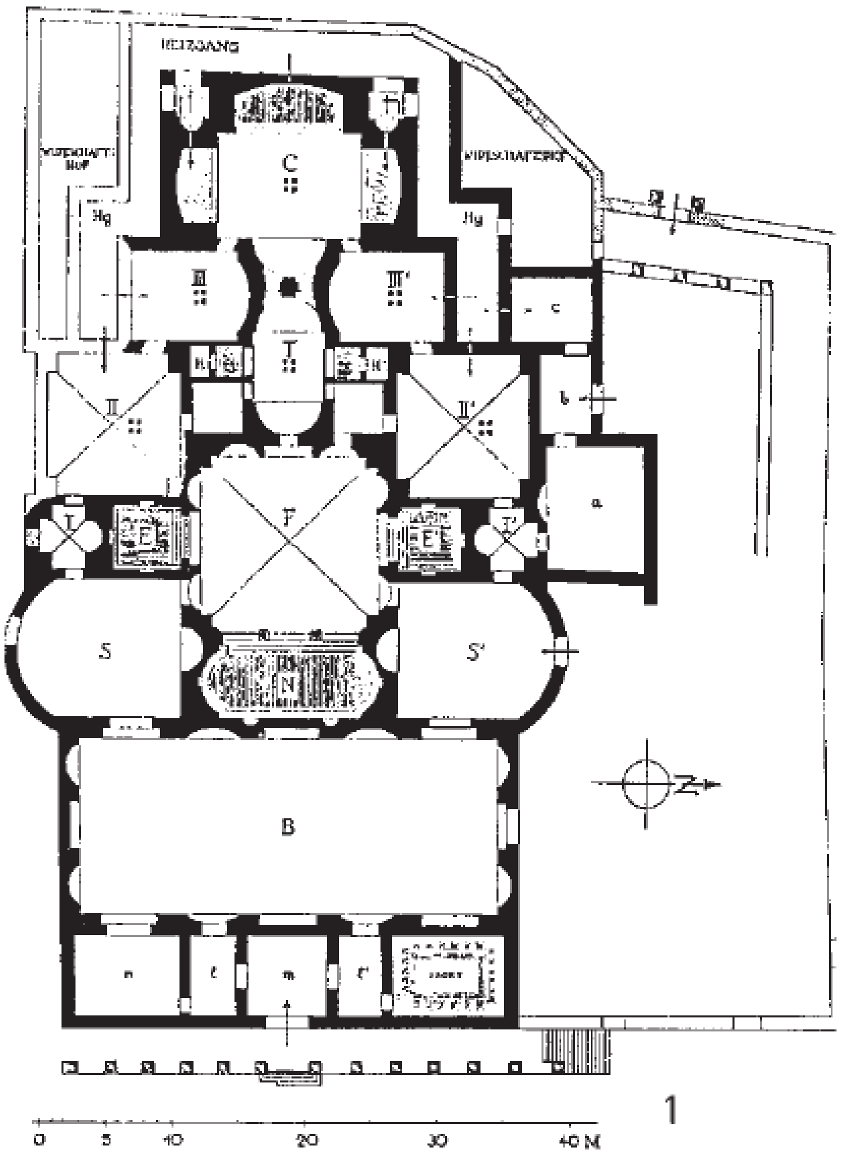


3

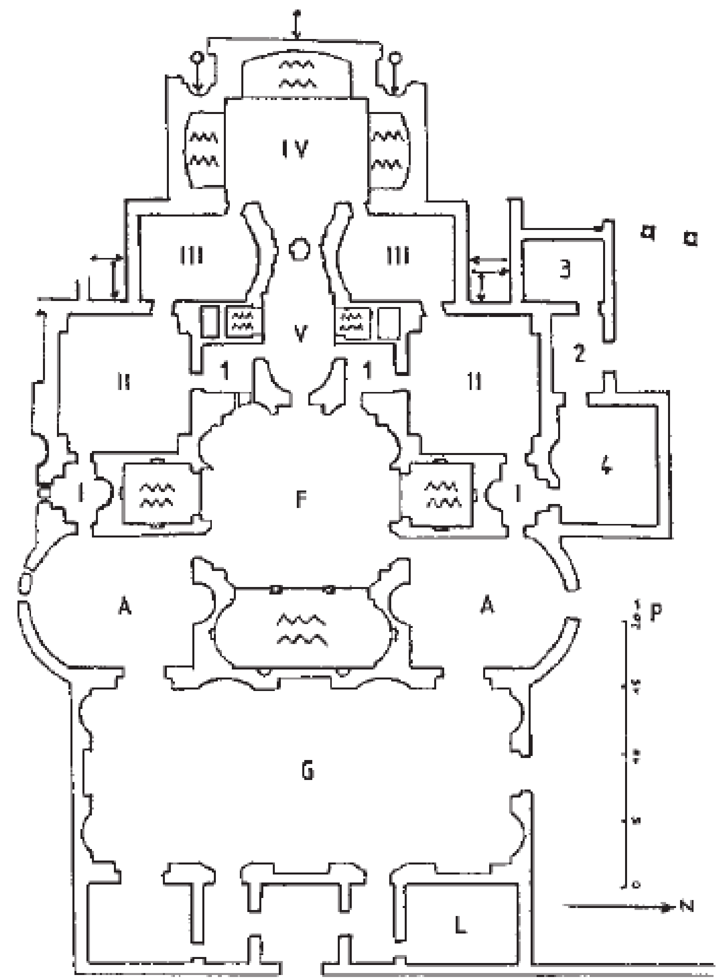


4

Pl. LXXIV – **Caesarea, petits thermes Est. 1** - Krencker, *Trierer Kaiserthermen*, p. 197, fig. 261. Éch. 1:500. **2** - Schéma d'après les études antérieures. Éch. 1:500. **Columnata. 3** - P. Gavault, *Note sur les ruines antiques de Toukria*, dans *Rev. afric.*, 27, 1883, pl. II (sans échelle). **4** - Schéma d'après l'étude antérieure (sans échelle).

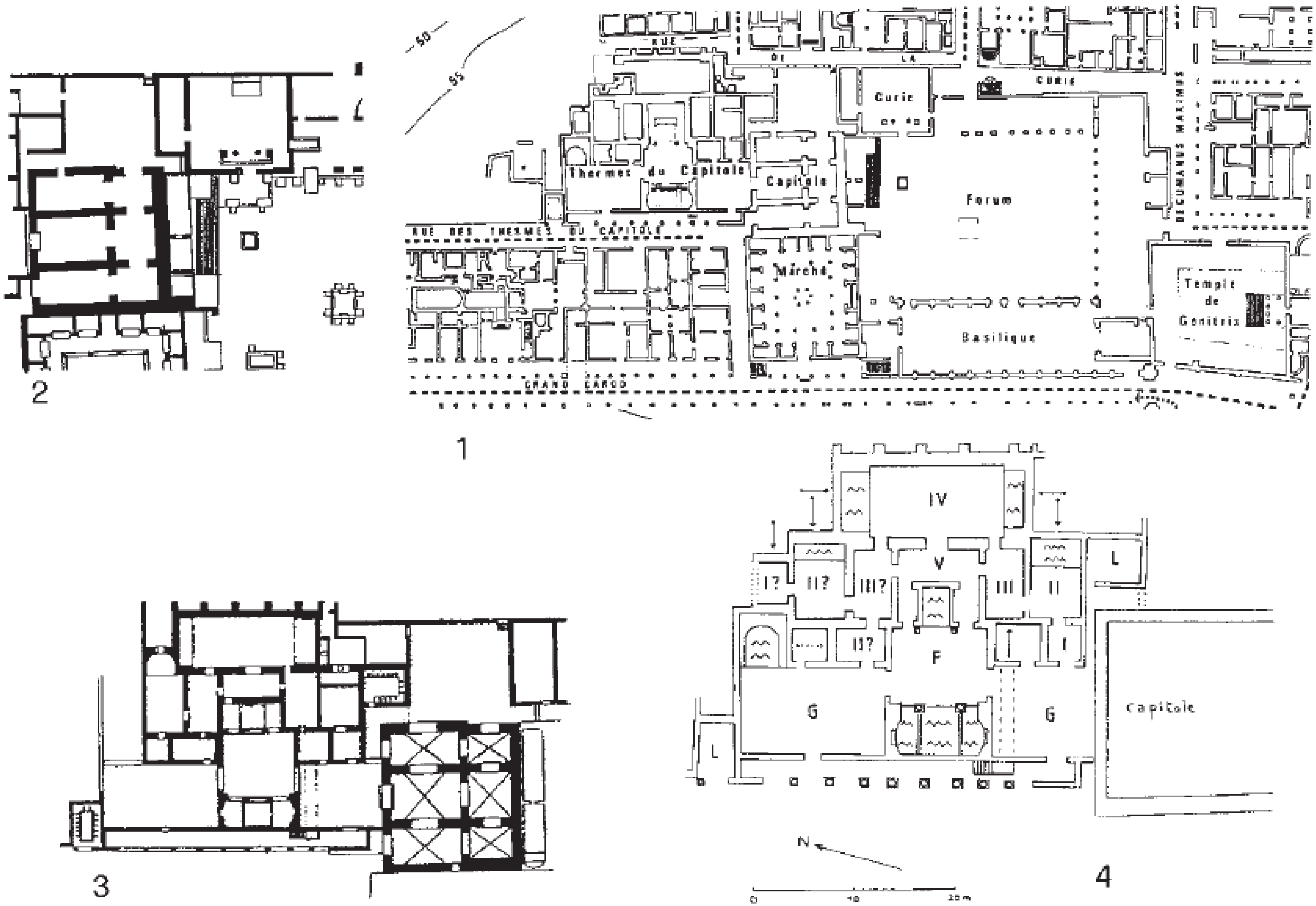


1

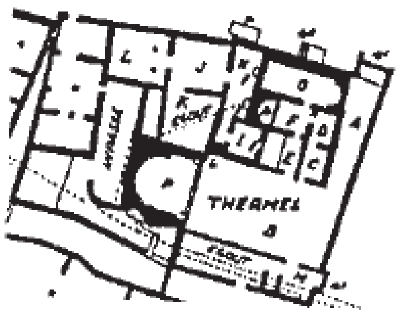


2

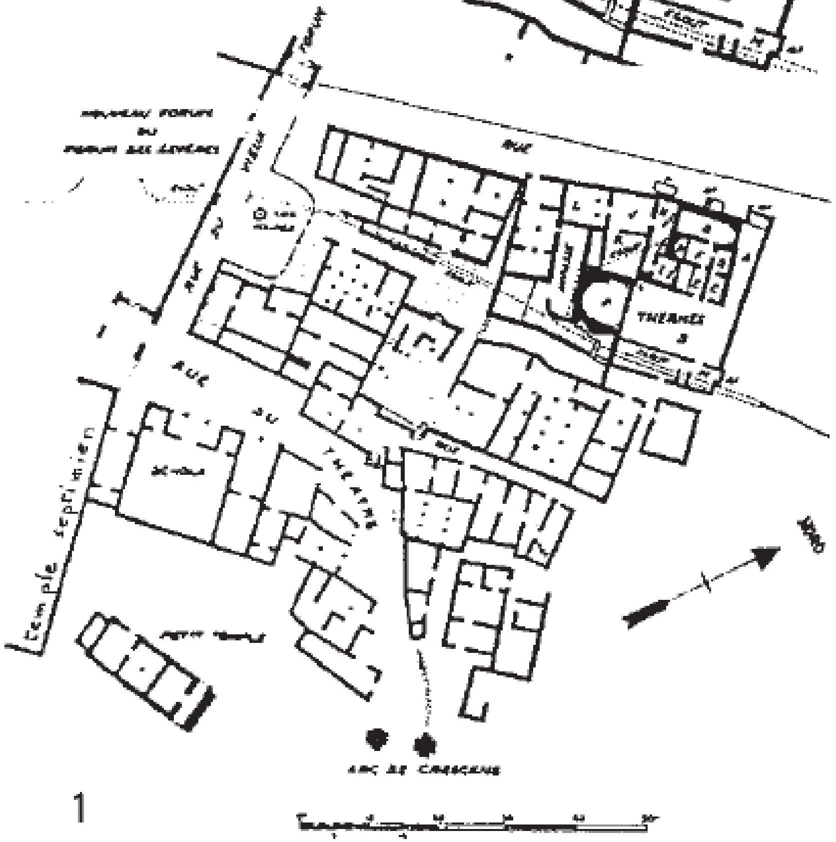
Pl. LXXV – Cuicul, grands thermes Sud. **1** - Krencker, *Trierer Kaiserthermen*, p. 198, fig. 264. Éch. 1:500. **2** - Schéma d'après les études antérieures et l'état des lieux. Éch. 1:500.



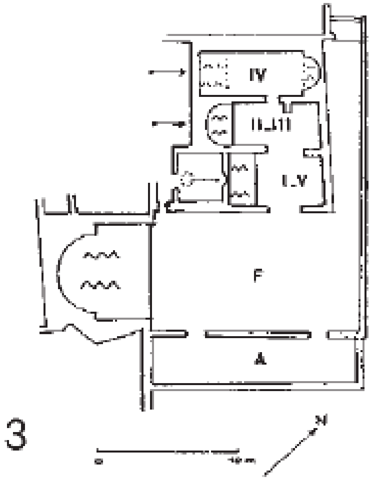
Pl. LXXVI – Cuicul, thermes du capitole. **1** - Extrait du plan de M. Borely, dans Blanchard-Lemée, *Quartier Central*, entre les p. 16 et 17, fig. 2. Éch. 1:1000. **2** - Extrait de P.-A. Février, *Djemila*, Alger, 1968, p. 38, fig. 18 : articulation du capitole et de la curie. **3** - Extrait d'A. Ballu, *Ruines de Djemila*, Alger, 1926, p. 71 : thermes et capitole. **4** - Schéma d'après les études antérieures et l'état des lieux. Dans cette figure, le tireté est utilisé pour indiquer la galerie souterraine desservant le *praefurnium* de la pièce III. Éch. 1:500.



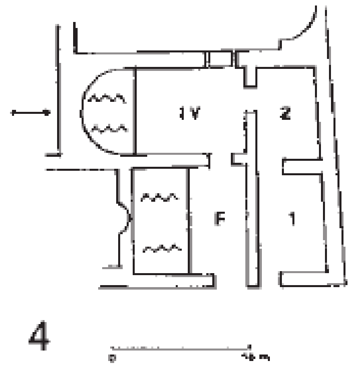
2



1

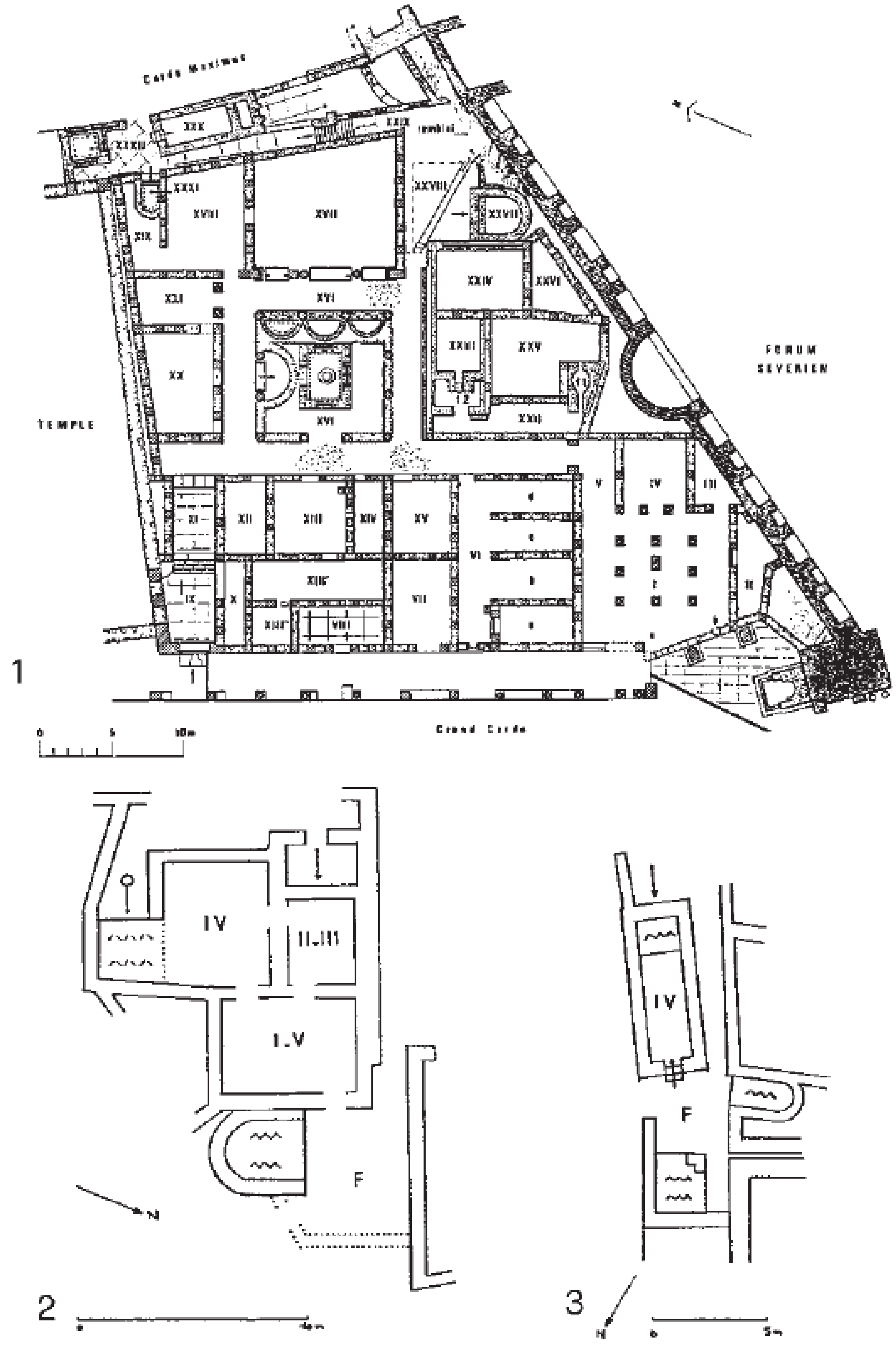


3

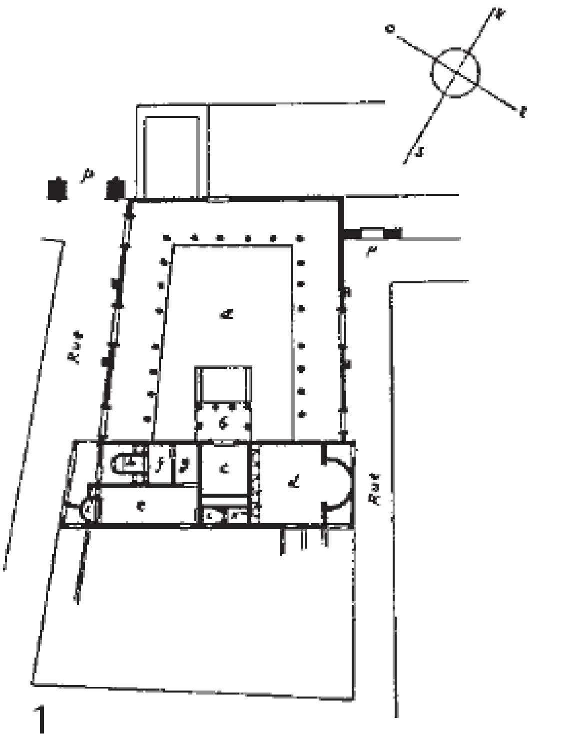


4

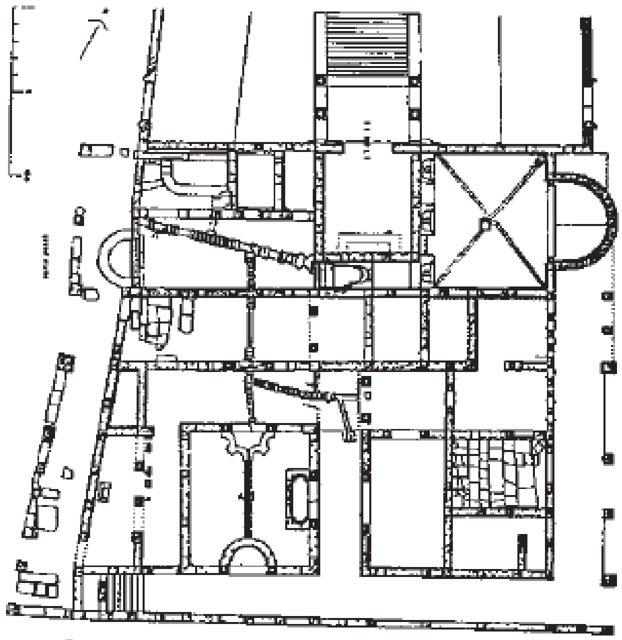
Pl. LXXVII – Cuicul, thermes Est. **1** - Plan du quartier et des thermes Est dans Y. Allais, *Djemila. Le quartier à l'Est du forum des Sévères*, dans *Rev. afric.*, 97, 1953, p. 51. Éch. 1:1000. **2** - Extrait sur les thermes de la fig. 1. Éch. 1:750. **3** - Schéma des thermes Est d'après l'étude antérieure. Éch. 1:500. **4** - Schéma de l'état correspondant aux bains privés : restitution hypothétique. Éch. 1:250.



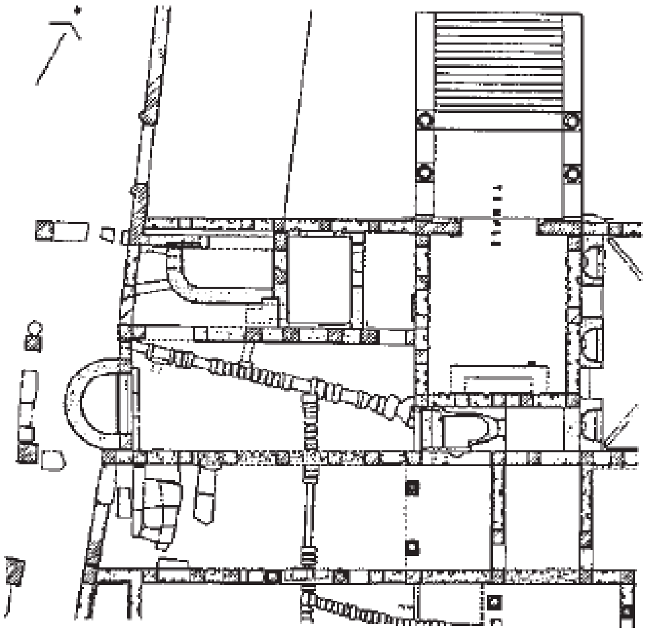
Pl. LXXVIII – Cuicul, maison de Castorius. **1** - Plan de J. Meunier, M. Blanchard-Lemée et M. Borély, dans Blanchard-Lemée, *Quartier central*, fig. 62. Éch. 1:400. **2** - Schéma des bains principaux d'après les études antérieures et l'état des lieux. Éch. 1:250. **3** - Schéma des petits bains d'après les études antérieures et l'état des lieux. Éch. 1:250.



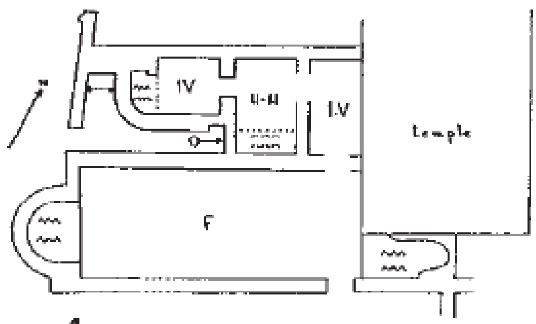
1



2

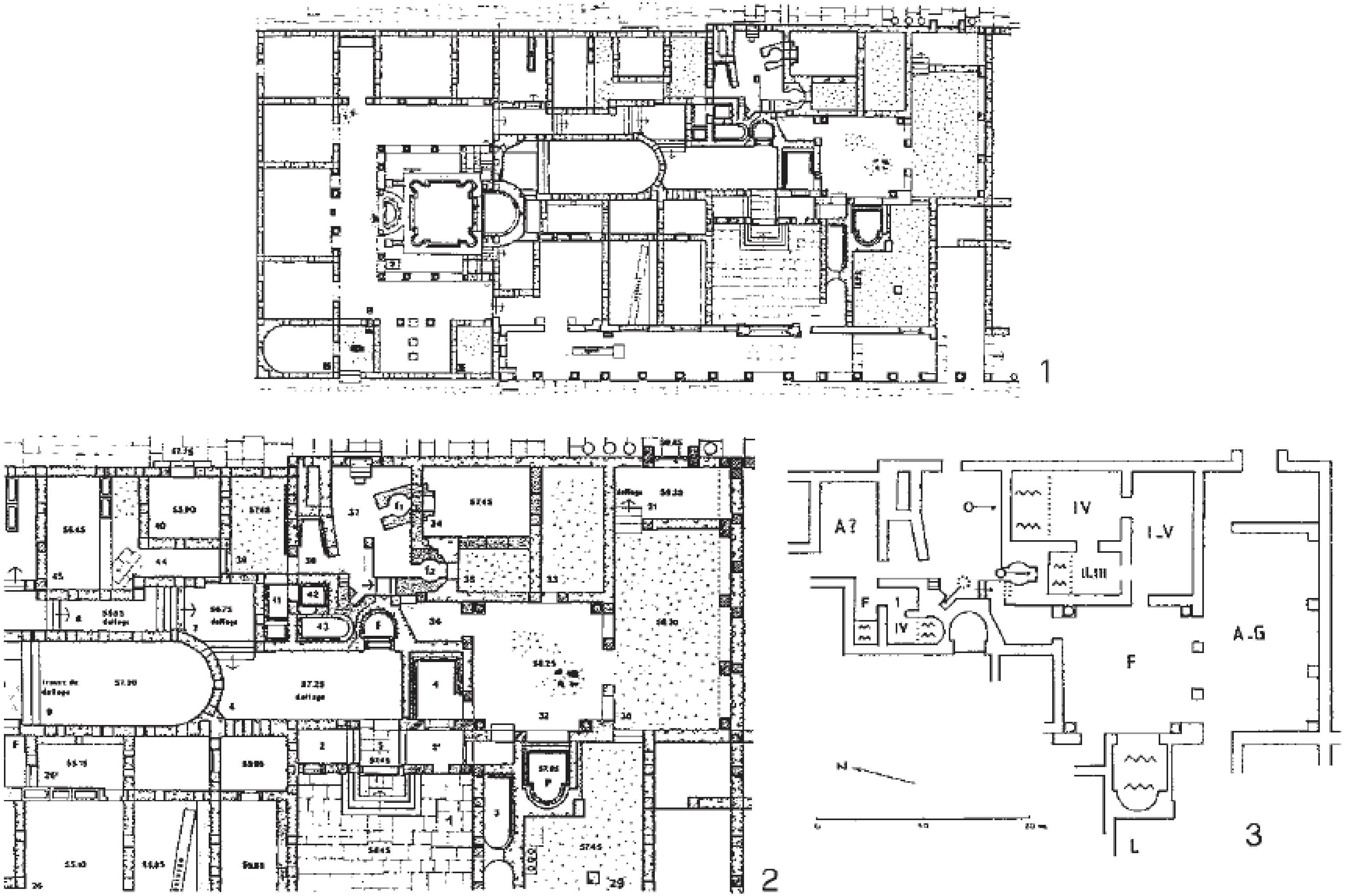


3

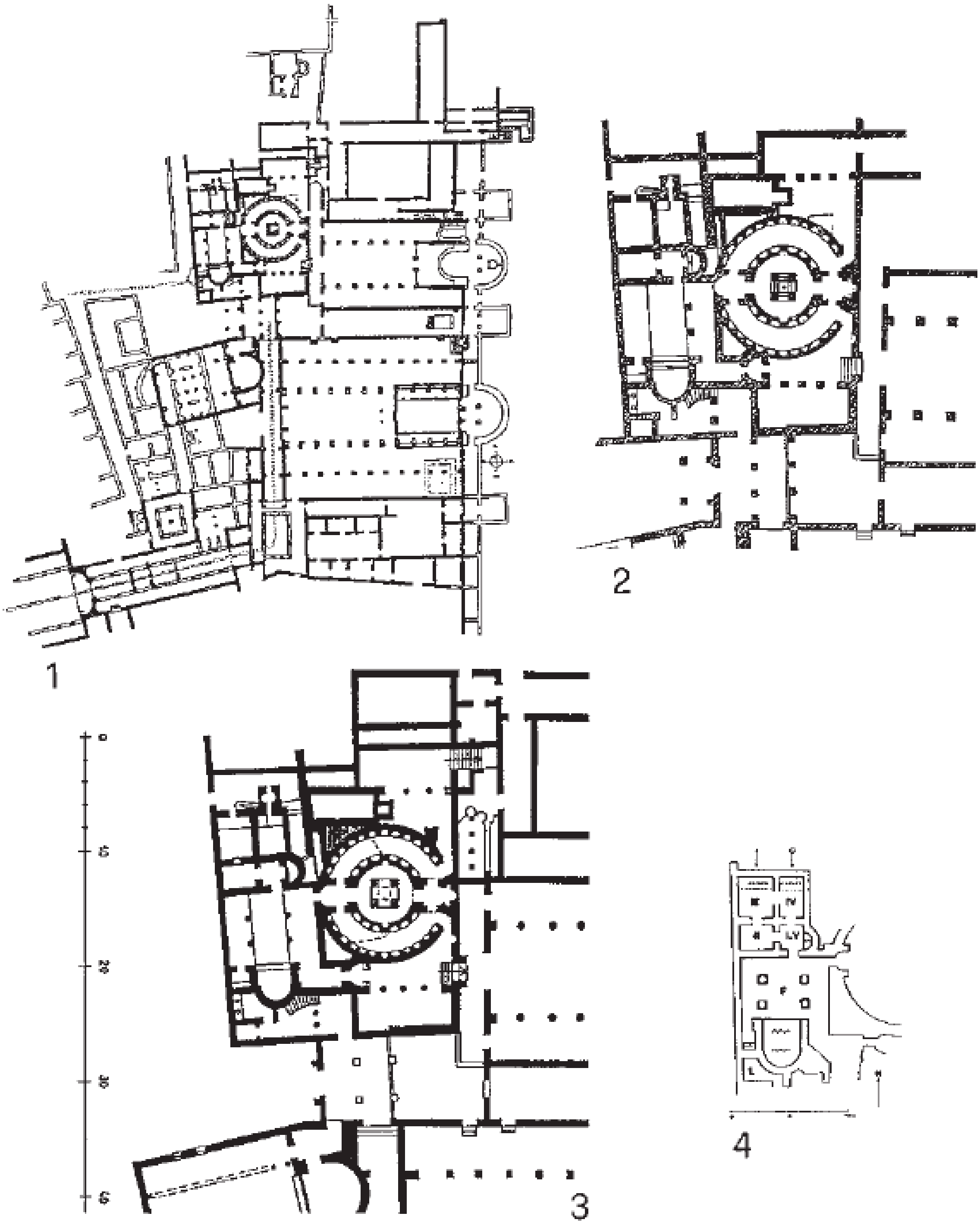


4

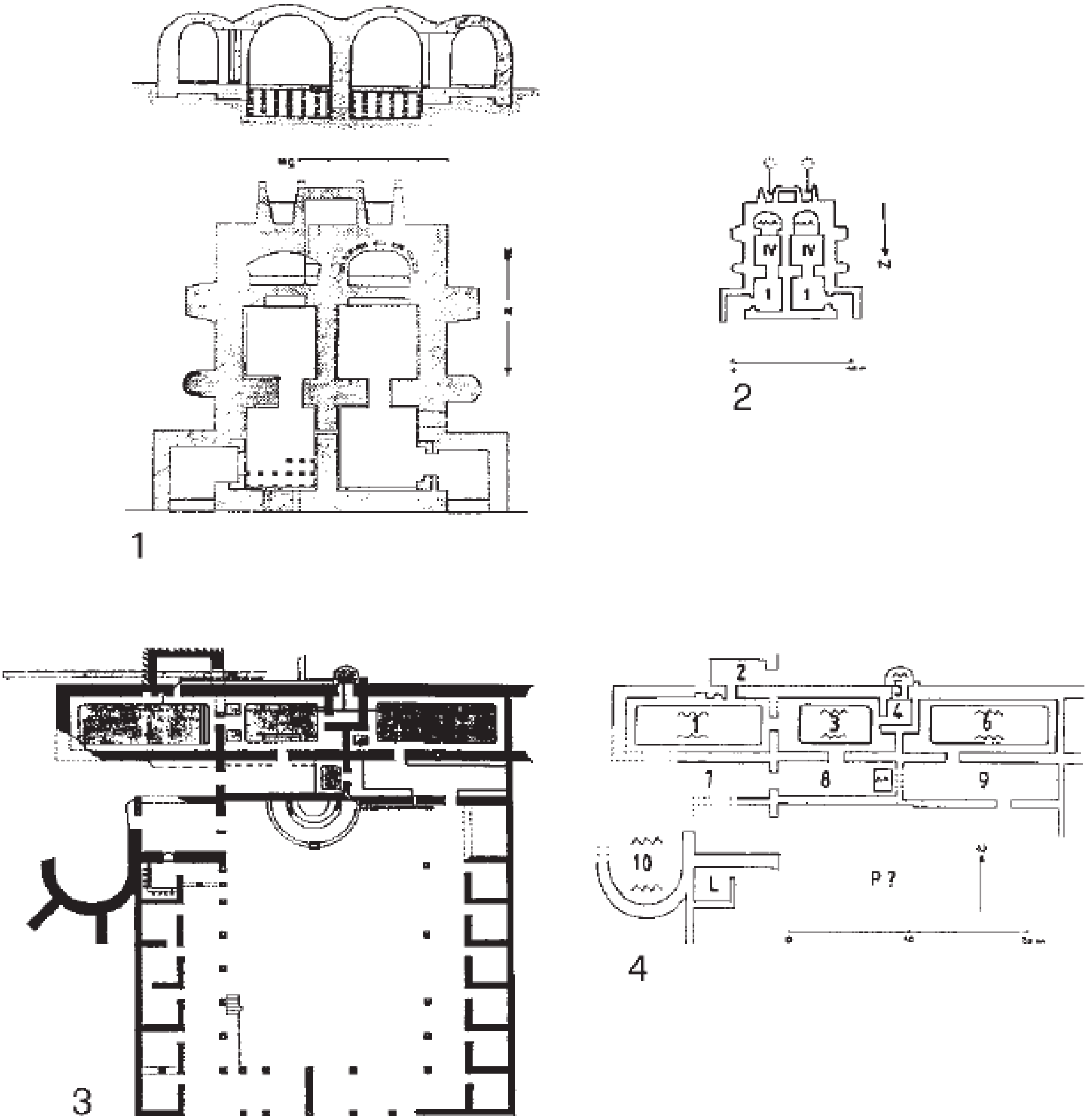
Pl. LXXIX – Cuicul, maison de l'âne. **1** - Plan d'A. Ballu dans *Rapport 1910*, p. 107, fig. 1. **2** - Plan de la demeure dans Blanchard-Lemée, *Quartier central*, p. 24, fig. 4. Éch. 1:400. **3** - Extrait de la fig. 2. Éch. 1:250. **4** - Schéma d'après les études antérieures et l'état des lieux. Éch. 1:250.



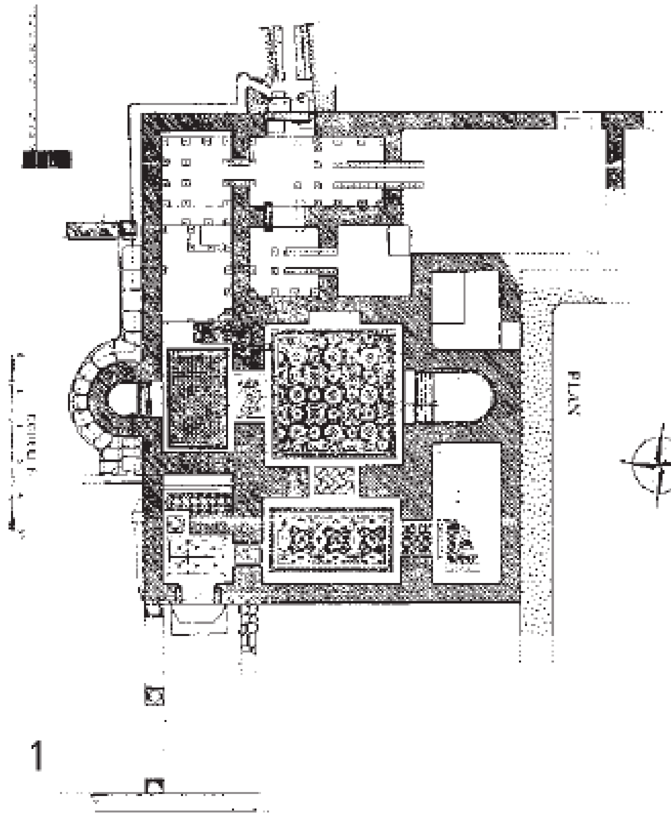
Pl. LXXX – Cuicul, maison d'Europe. **1** - Plan de J. Meunier, M. Blanchard-Lemée et M. Borely, dans Blanchard-Lemée, *Quartier central*, fig. 49. Éch. 1:400. **2** - Extrait de la fig. 2. Éch. 1:250. **3** - Schéma d'après les études antérieures et l'état des lieux. Éch. 1:250.



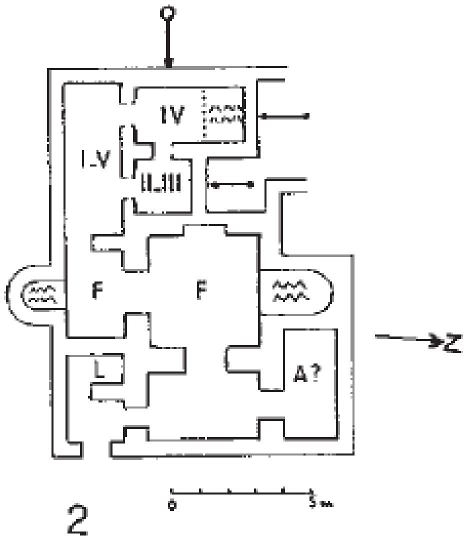
Pl. LXXXI – Cuicul, thermes du baptistère. **1** - Plan du groupe épiscopal par A. Ballu tel que publié dans L. Leschi, *Djemila, Cuicul de Numidie*, Alger, 1938. **2** - Extrait du plan Ballu tel que publié dans P. Monceaux, *Découverte d'un groupe d'édifices chrétiens à Djemila*, dans *CRAI*, 1922, entre les p. 384 et 385. Éch. 1:500. **3** - Extrait du plan Ballu complété, dans J. Christern, *Das frühchristliche Pilgerheiligtum von Tebessa*, Wiesbaden, 1976, p. 138, fig. 27. Éch. 1:500. **4** - Schéma d'après les études antérieures et l'état des lieux. Éch. 1:500.



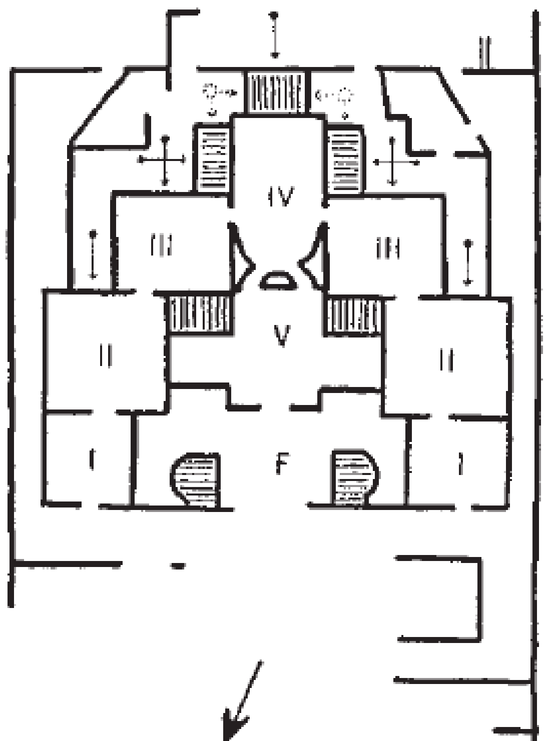
Pl. LXXXII – **Gemellae, thermes légionnaires. 1** - Plan et coupe de J. Baradez dans *Mélanges Swoboda*, Graz-Cologne, 1966, p. 19, fig. 3. Éch. 1:200. **2** - Schéma d'après l'étude antérieure. Éch. 1:500. **Hammam des Beni Guecha. 3** - Plan publié dans *RSC*, 55, 1923-1924, entre les p. 236 et 237. Éch. 1:500. **4** - Schéma d'après les études antérieures. Éch. 1:500.



1

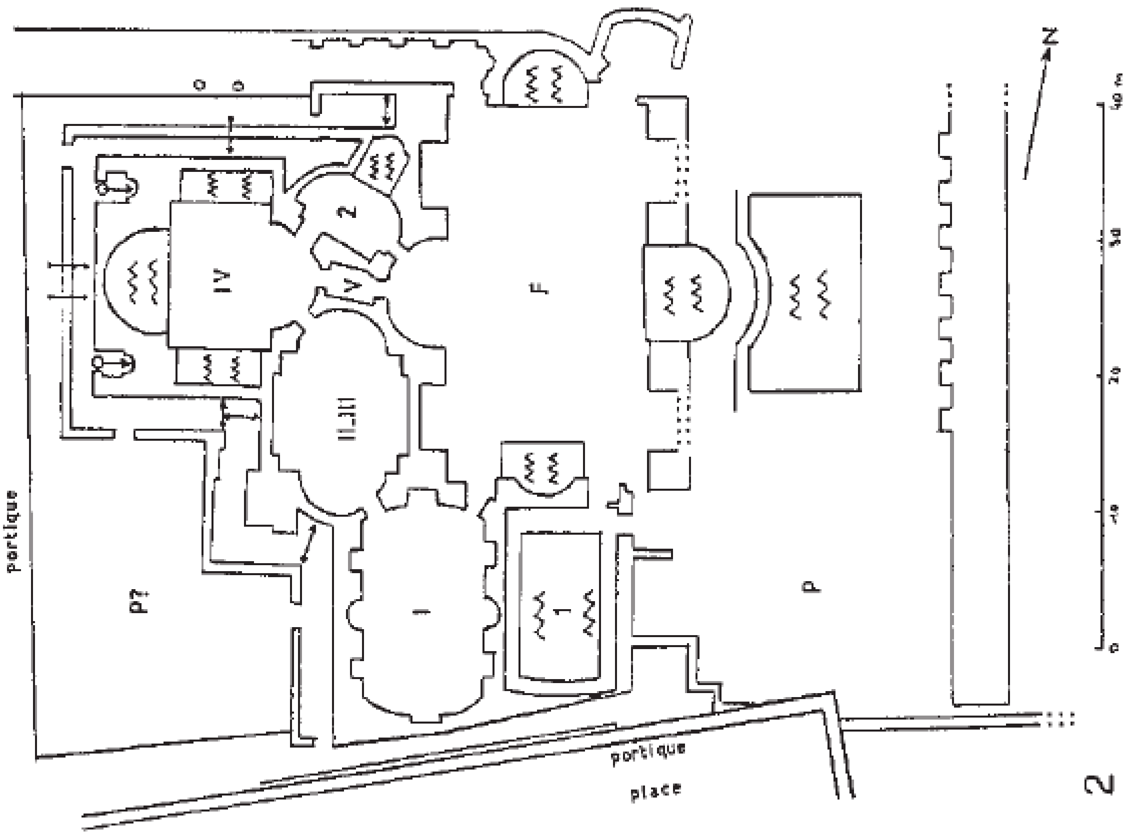


2

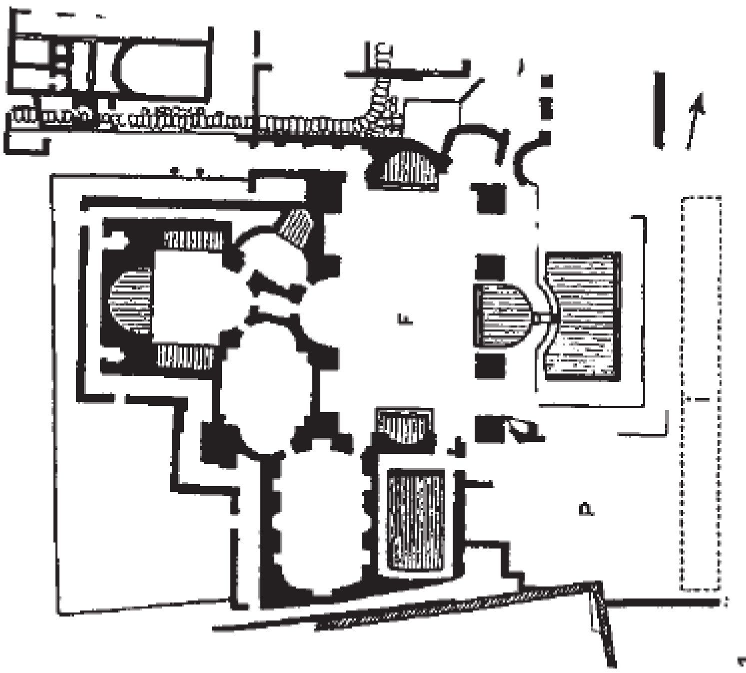


3

Pl. LXXXIII – **Henchir-Safia. 1** - Plan dans J. Lassus, *L'archéologie algérienne en 1958*, dans *Libyca*, 7, 1959. Éch. 1:200. **2** - Schéma d'après l'étude antérieure. Éch. 1:250. **Hippo Regius, grands thermes Sud. 3** - Schéma d'après celui d'E. Stawski (Lassus, *Rapport 1957*, p. 226) et les études antérieures. Éch. 1:500.

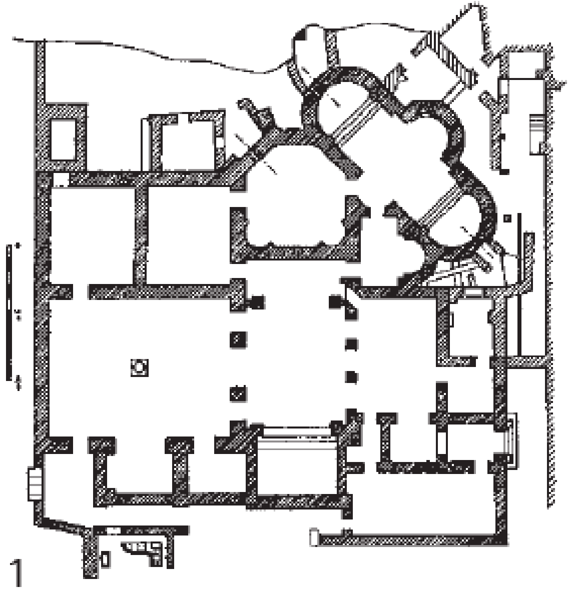


2

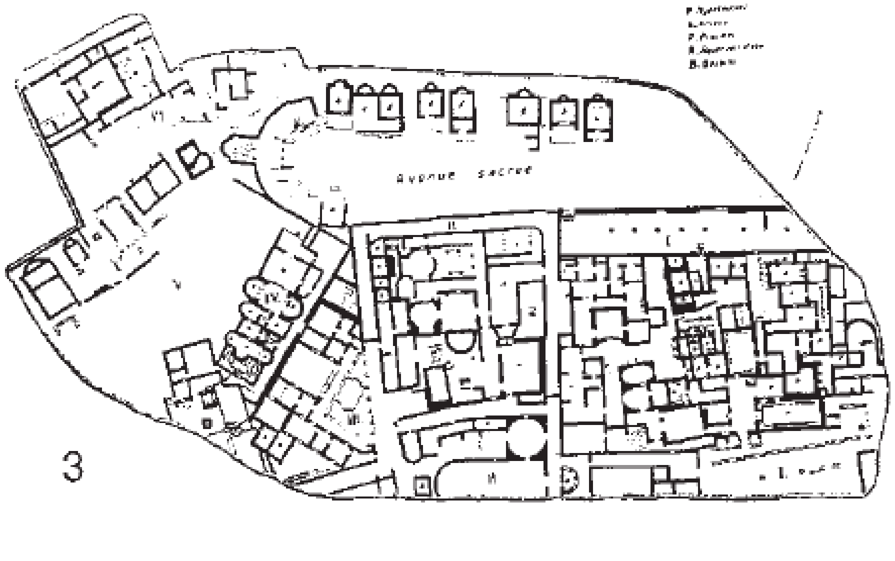


1

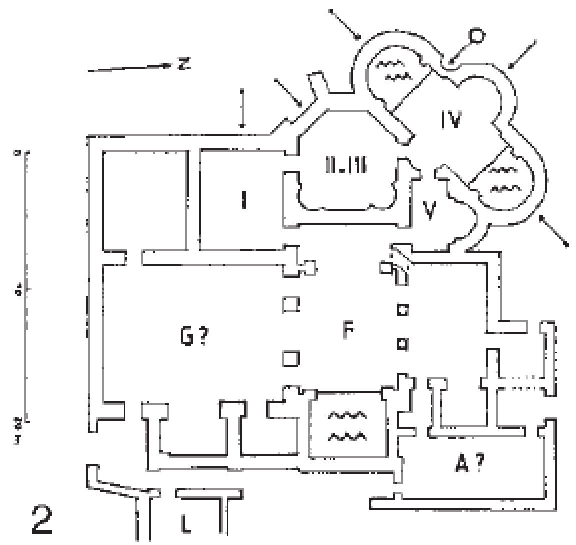
Pl. LXXXIV – Hippo Regius, grands thermes Nord. **1** - «Croquis avec mise en place des fouilles 1957» d'E. Stawski dans Lassus, *Rapport 1957*, p. 235. Éch. 1:750. **2** - Schéma d'après les études antérieures et l'état des lieux. Éch. 1:500.



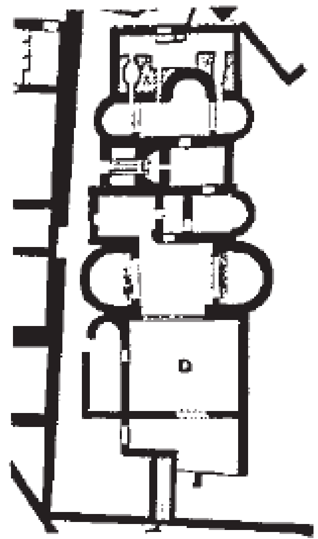
1



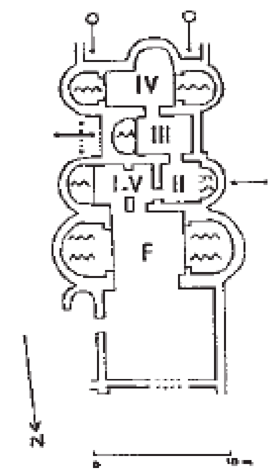
3



2

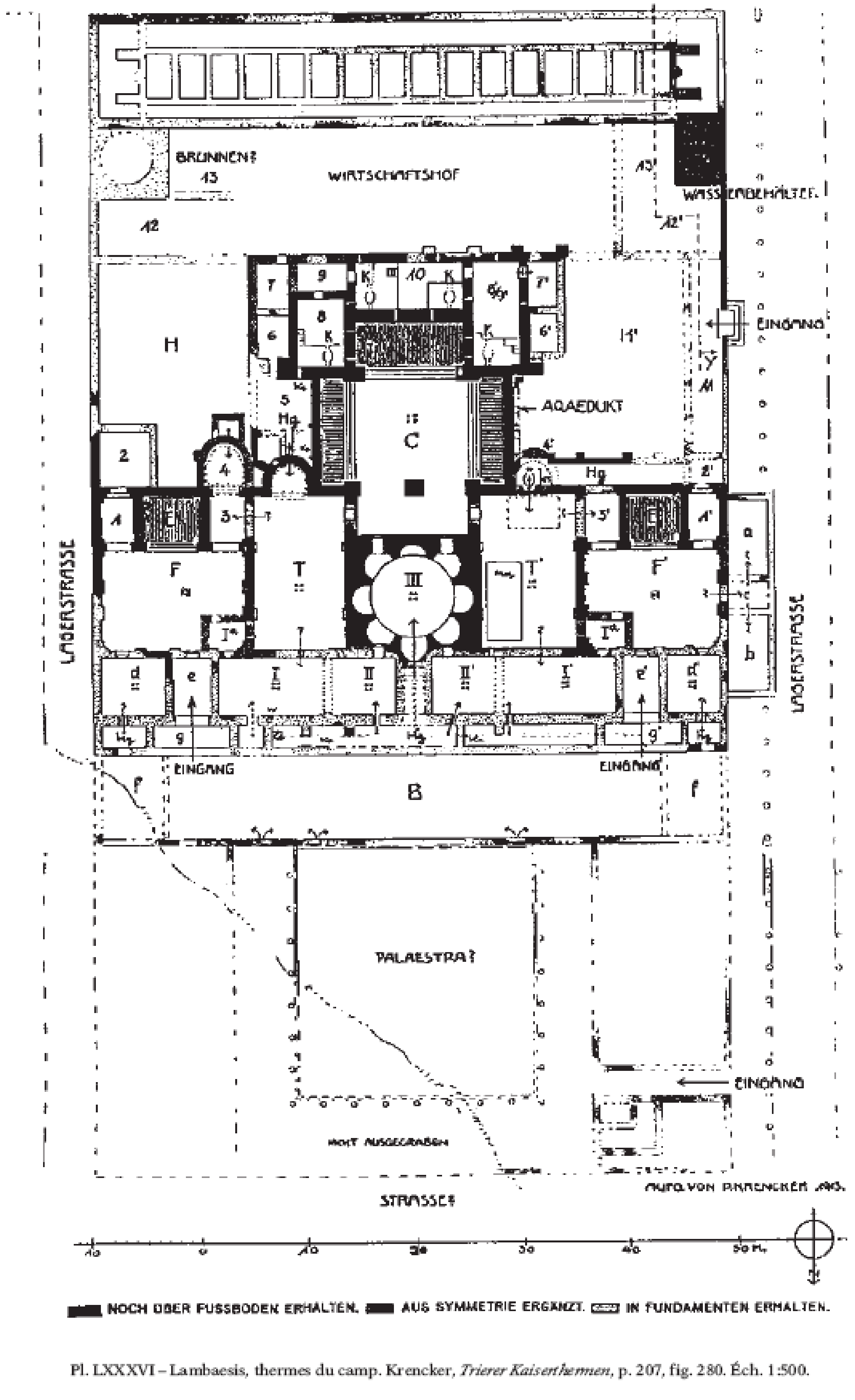


4

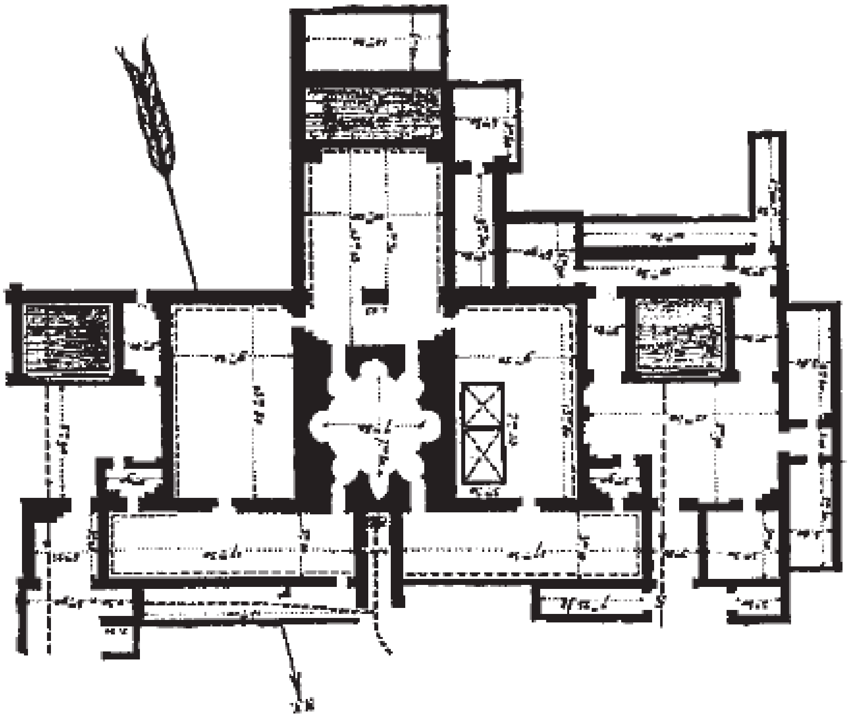


5

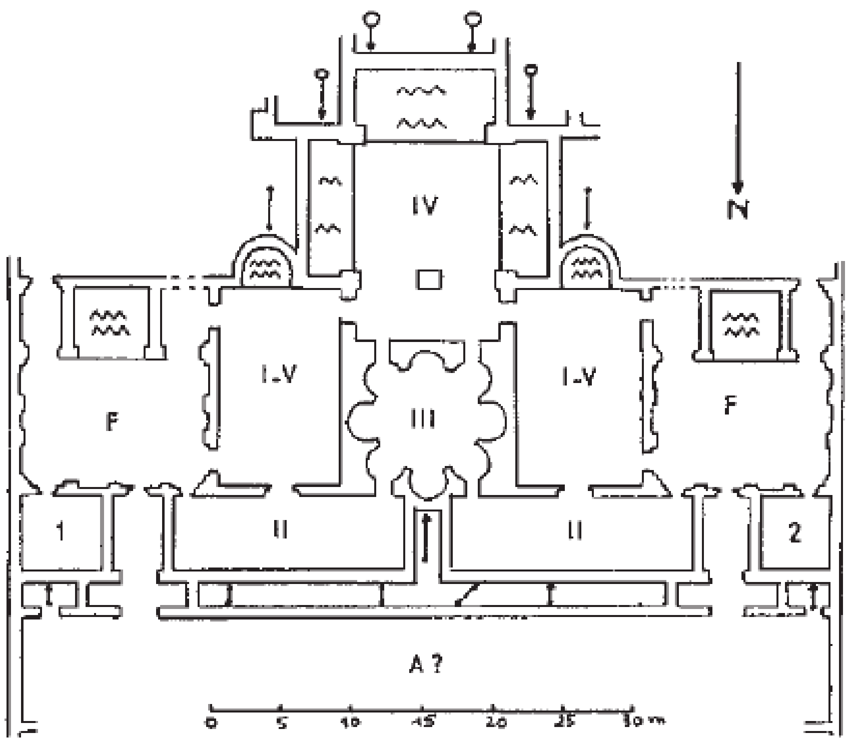
Pl. LXXXV – **Lambaesis, thermes des chasseurs. 1** - Plan dans L. Leschi, *BAC* 1938-1940, p. 265. Éch. 1:500. **2** - Schéma d'après les études antérieures et l'état des lieux. Éch. 1:500. **Lambaesis, *Asclepieium*. 3** - Plan du sanctuaire par A. Ballu publié dans *Atti della Pontificia Accademia romana di archeologia*, ser. 3, memorie, vol. 1, parte 1, 1923, pl. V. **4** - Thermes au Sud du temple : détail de la fig. 3. Éch. 1:500. **5** - Schéma d'après les études antérieures et l'état des lieux. Éch. 1:500.



Pl. LXXXVI – Lambaesis, thermes du camp. Krencker, *Trierer Kaiserthermen*, p. 207, fig. 280. Éch. 1:500.

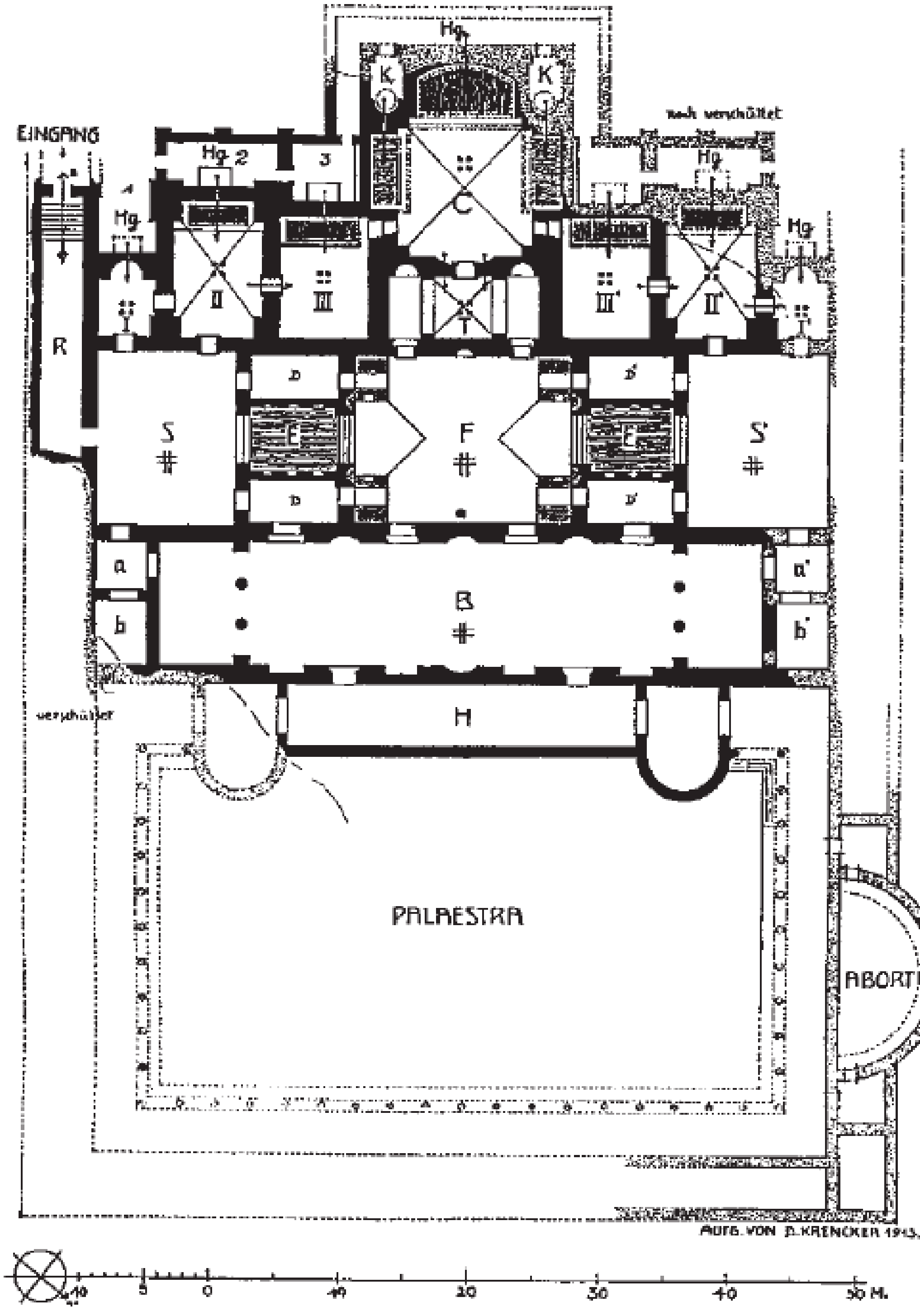


1

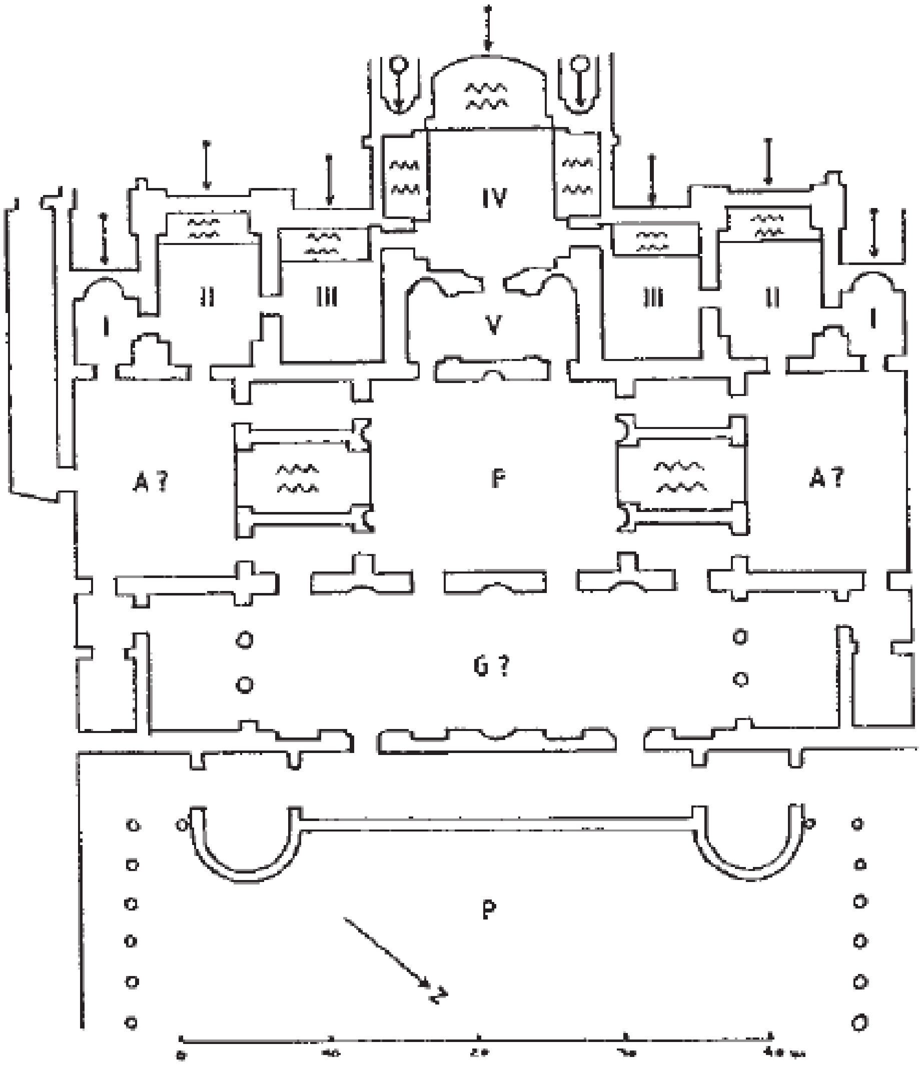


2

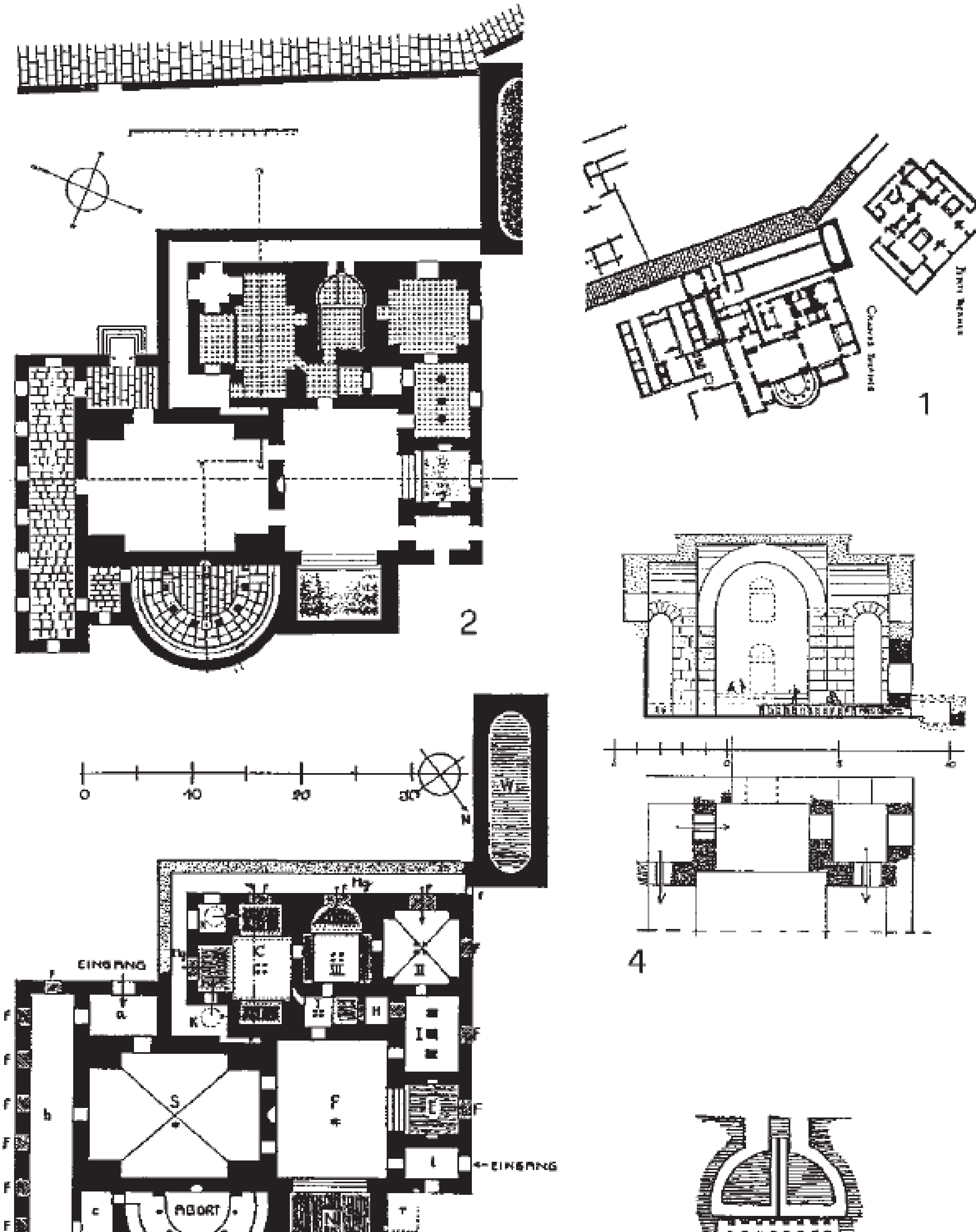
Pl. LXXXVII – Lambaesis, thermes du camp. **1** - Plan Barnéond, dans *RSC*, 10, 1866, pl. XXVIII. Éch. 1:500. **2** - Schéma restitué de l'état originel d'après les études antérieures et l'état des lieux. Éch. 1:500.



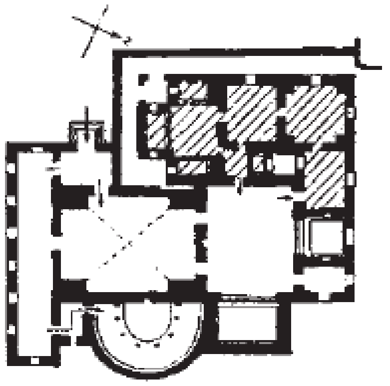
Pl. LXXXVIII – Lambaesis, grands thermes. Krencker, *Trierer Kaiserthermen*, p. 213, fig. 295. Éch. 1:500.



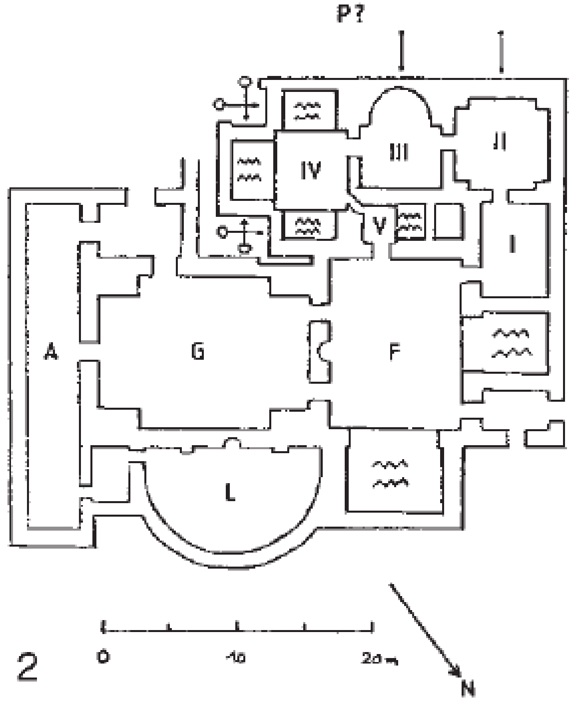
Pl. LXXXIX – Lambaesis, grands thermes. Schéma restitué d'après les études antérieures et l'état des lieux. Éch. 1:500.



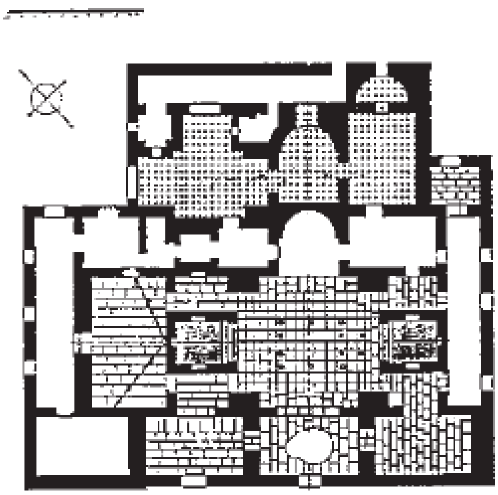
Pl. XC – Madauros, grands thermes. **1** - Extrait du plan du quartier de C.-A. Joly, dans Gsell, Joly, *Mdaourouch*, pl. XVI. **2** - Plan de C.-A. Joly, dans Id., *ibid.*, pl. XIX. Éch. 1:500. **3** - Krencker, *Trierer Kaiserthermen*, p. 221, fig. 308. Éch. 1:500. **4** - Id., *ibid.*, fig. 313a et b : plan et élévation de la partie Sud-Est du *caldarium*. Éch. 1:250. **5** - Id., *ibid.*, p. 222, fig. 312 : installations de chauffage du *laconicum* III.



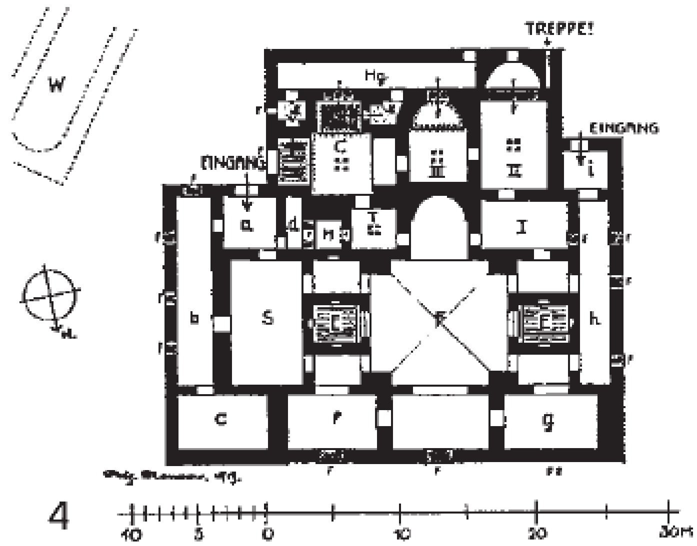
1



2

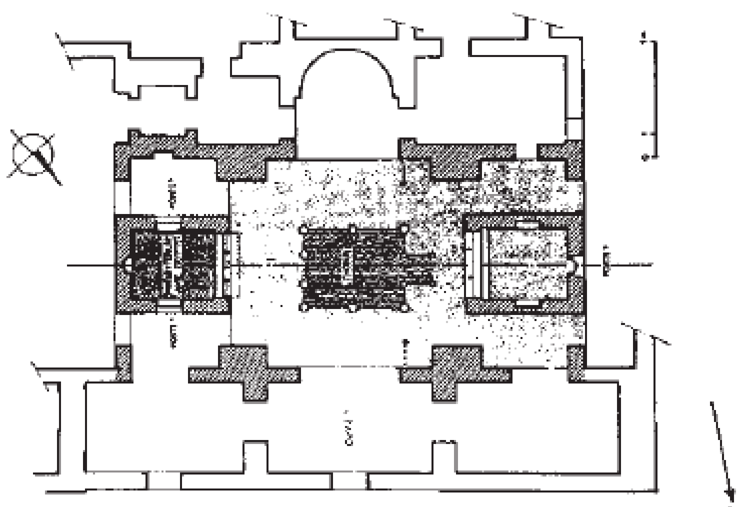


3

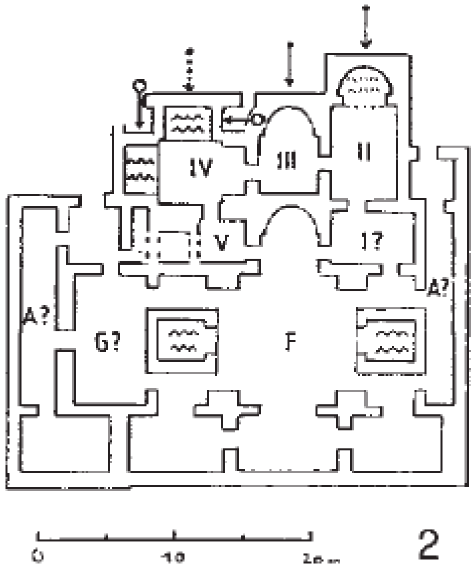


4

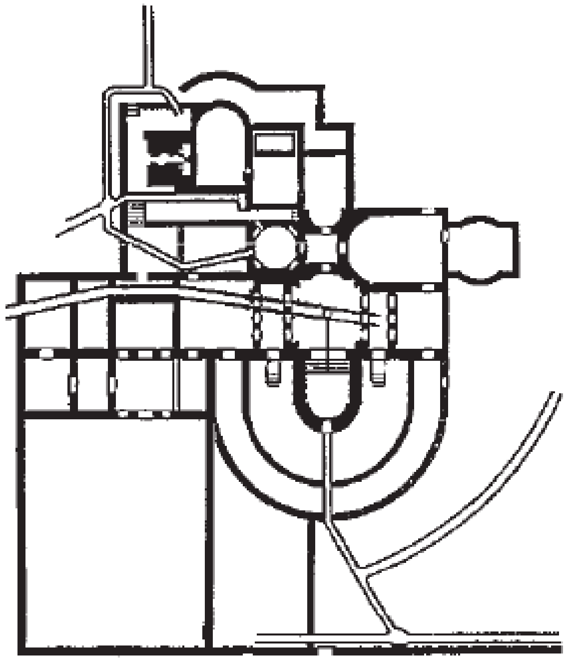
Pl. XCI – **Madauros, grands thermes. 1** - Lézine, *Architecture romaine*, p. 21, fig. 5. **2** - Schéma d'après les études antérieures et l'état des lieux. Éch. 1:500. **Madauros, petits thermes. 3** - Plan de C.-A. Joly, dans Gsell, Joly, *Mdaourouch*, pl. XX. Éch. 1:500. **4** - Krencker, *Trierer Kaiserthermen*, p. 223, fig. 314. Éch. 1:500.



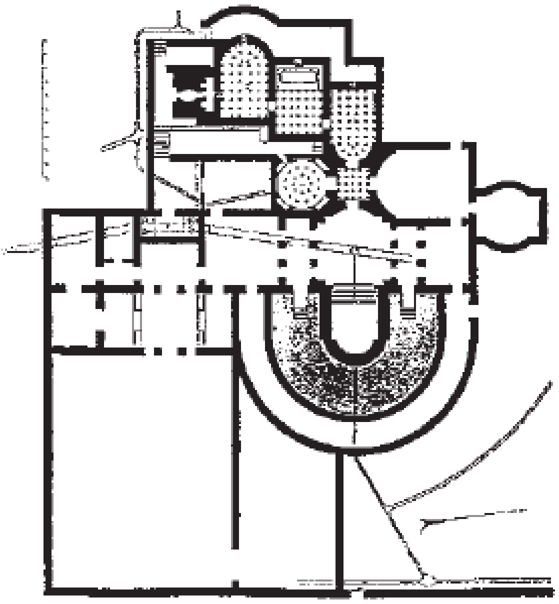
1



2

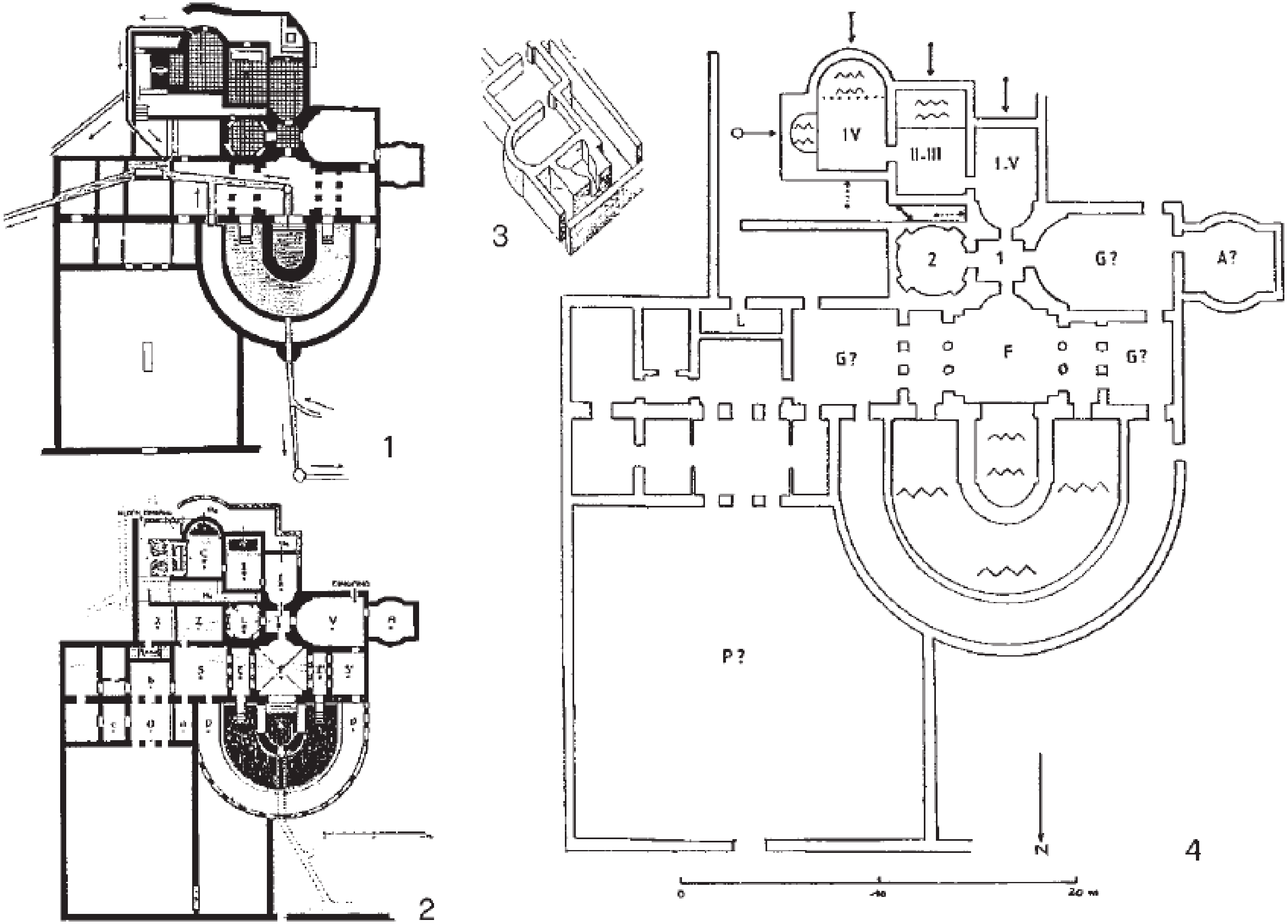


3

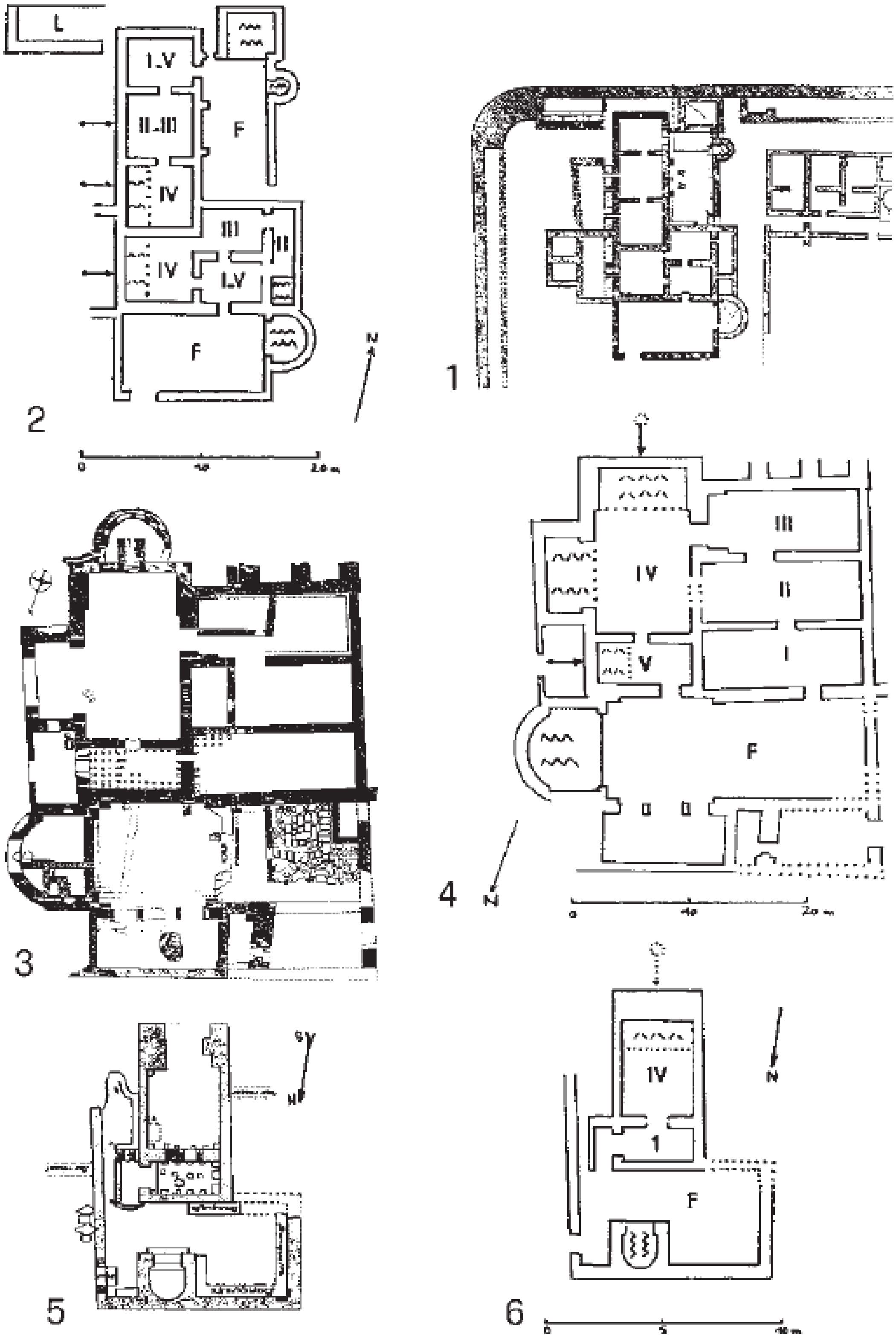


4

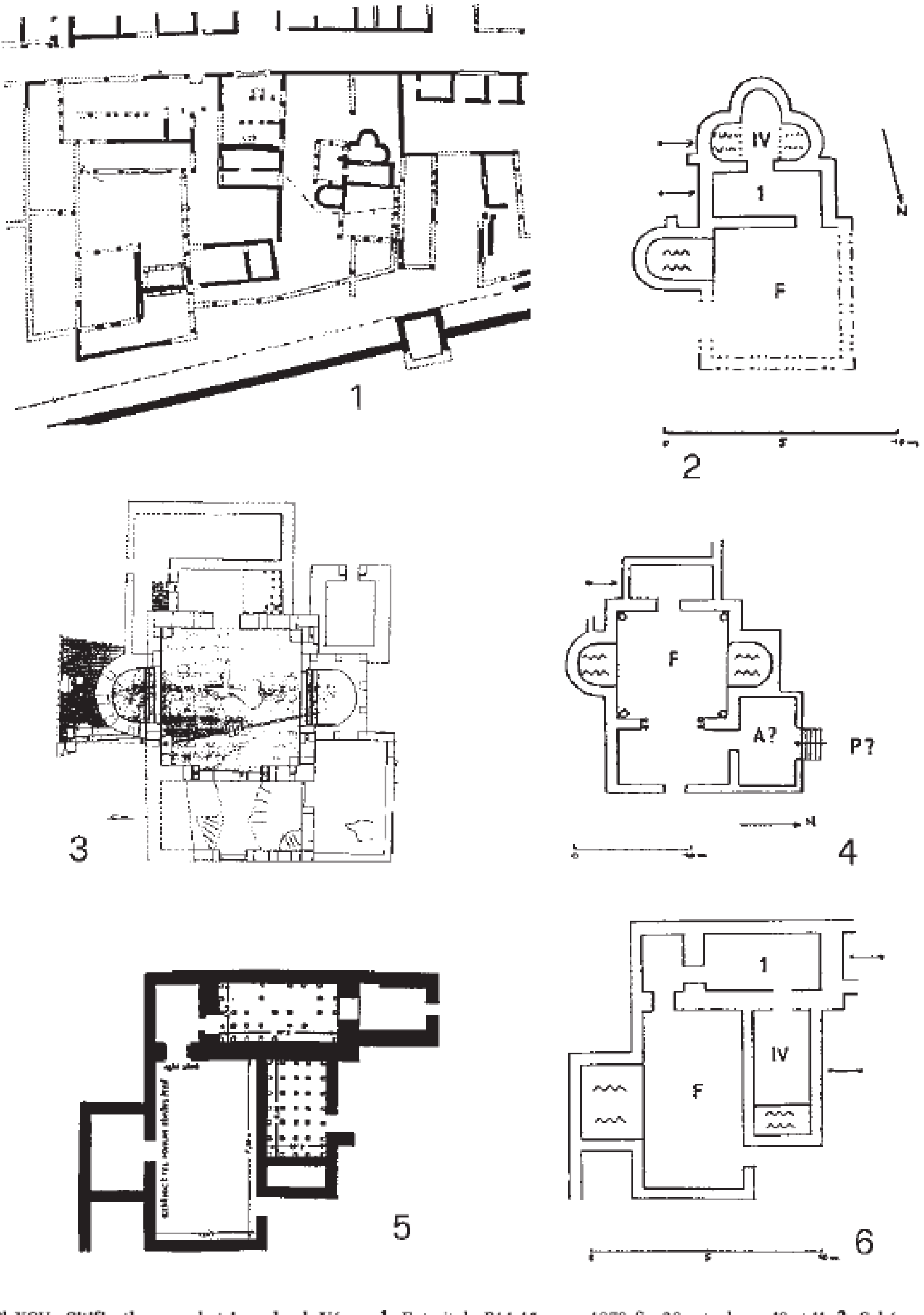
Pl. XCII – **Madauros, petits thermes. 1** - Plan schématique du *frigidarium* transformé en église; en grisé, la partie utilisée certainement par les chrétiens. N. Duval, *Églises et thermes en Afrique du Nord*, dans *BAC*, 1971, p. 299, fig. 2. Éch. 1:300. **2** - Schéma d'après les études antérieures et l'état des lieux. Éch. 1:500. **Oued Athmenia, bains de Pompeianus. 3** - A. Poulle dans *RSC*, 19, 1878, pl. XIX. Éch. 1:500. **4** - Gsell, *Monuments antiques*, II, p. 24, fig. 88. Éch. 1:500.



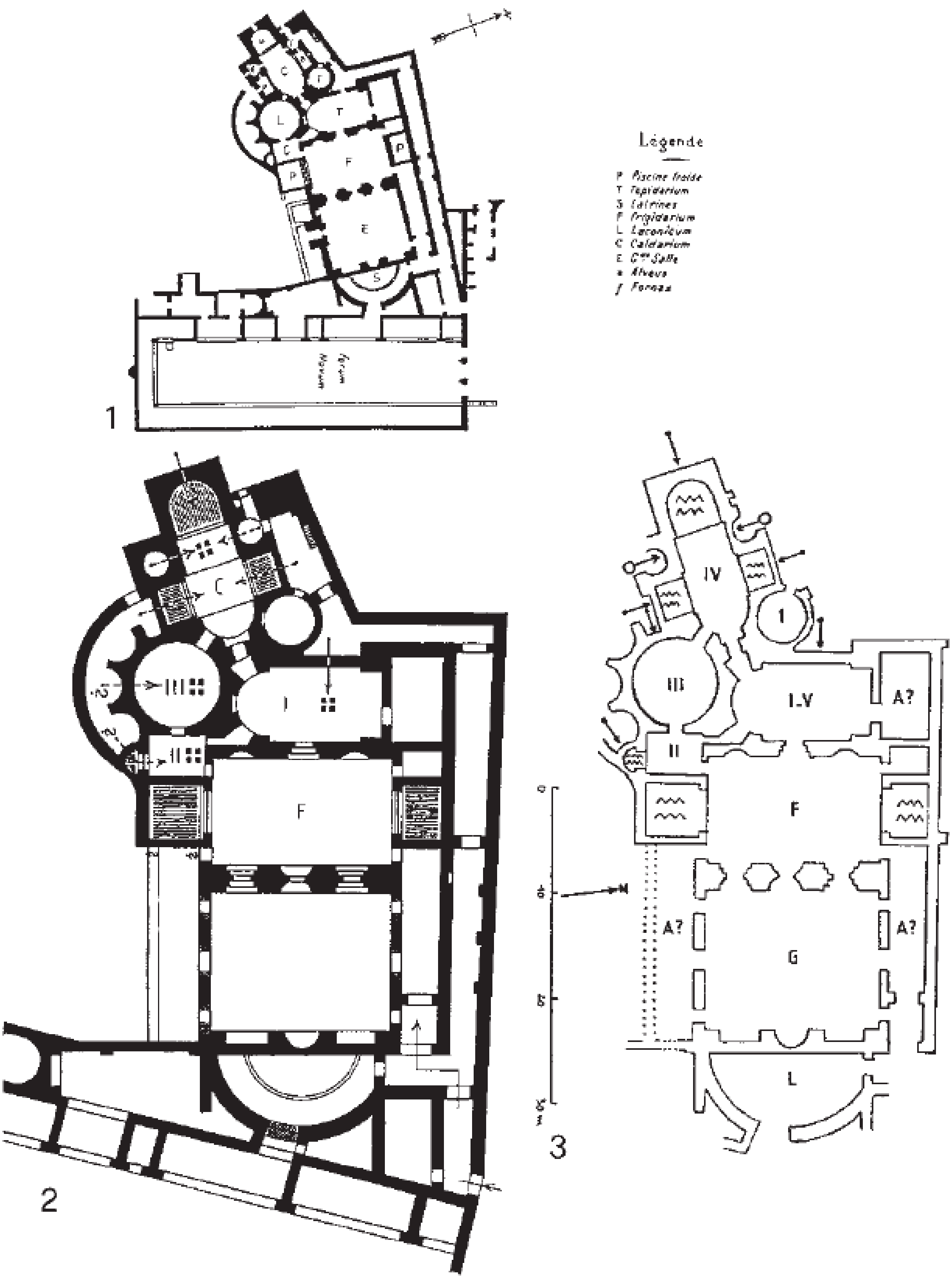
Pl. XCIII – Oued Athmenia, bains de Pompeianus. **1** - J. et P. Alquier dans *RSC*, 59, 1929, pl. 1. Éch. 1:500. **2** - Krencker, *Trierer Kaiserthermen*, p. 224, fig. 316. Éch. 1:500. **3** - Extrait sur le *caldarium* de la vue axonométrique de J. et P. Alquier, dans *RSC*, 57, 1926, pl. h.t. **4** - Schéma d'après les études antérieures. Éch. 1:250.



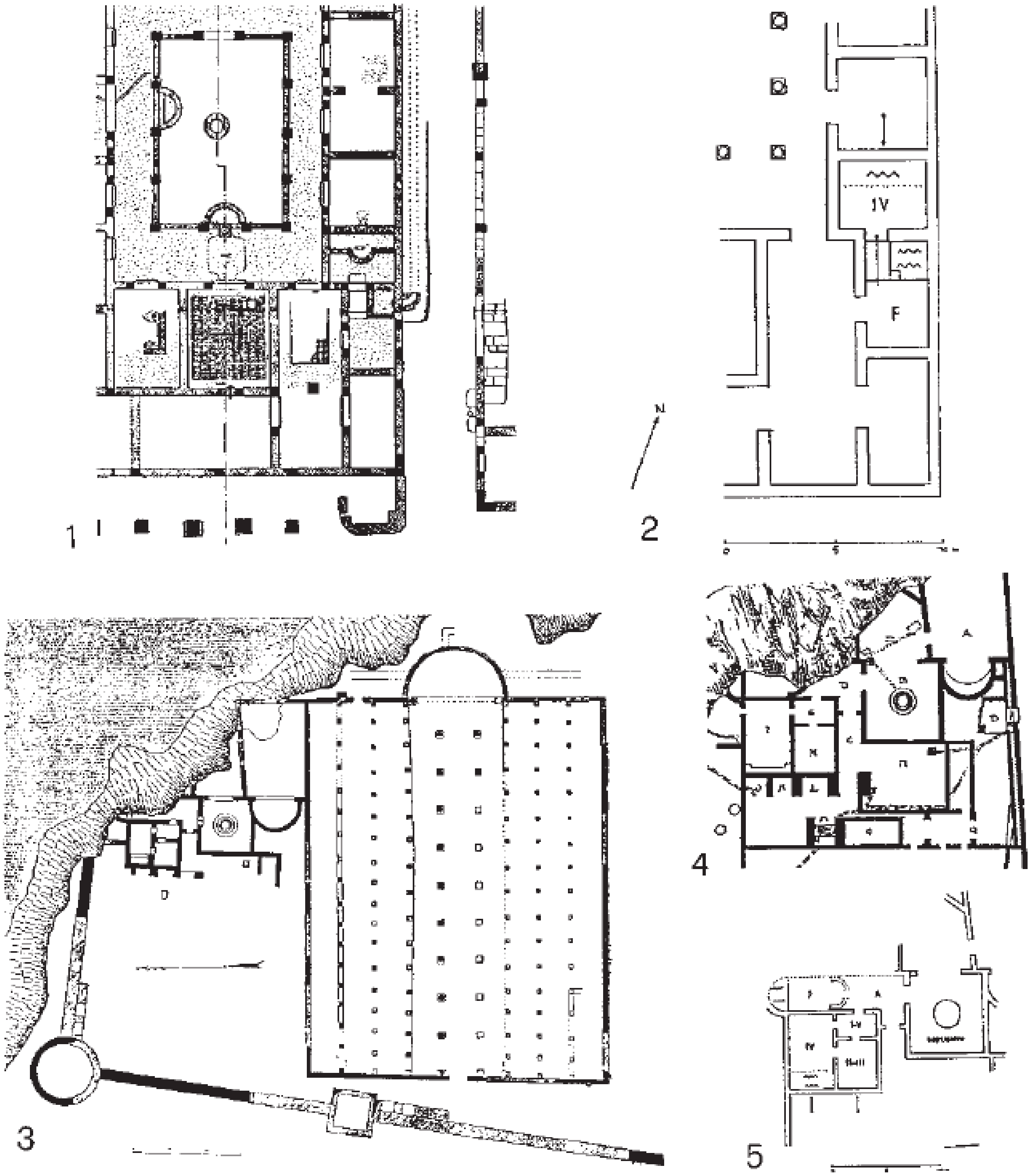
Pl. XCIV – **Rapidum, thermes du camp. 1** - Extrait du plan publié dans W. Seston, *Le secteur de Rapidum...*, dans *MÉFR*, 45, 1928, p. 162, fig. 2. Éch. 1:750. **2** - Schéma restitué d'après les études antérieures. Éch. 1:500. **Rusguniae, thermes Sud-Est. 3** - Plan de P. Amy (1965) dans *BAA*, 1, 1962-1965, p. 22. Éch. 1:500. **4** - Schéma d'après les études antérieures. Éch. 1:500. **Sidi-bou-Chaïb. 5** - J. Marion, dans *Libyca*, 1, 1953, p. 129. Éch. 1:250. **6** - Schéma d'après l'étude antérieure. Éch. 1:250.



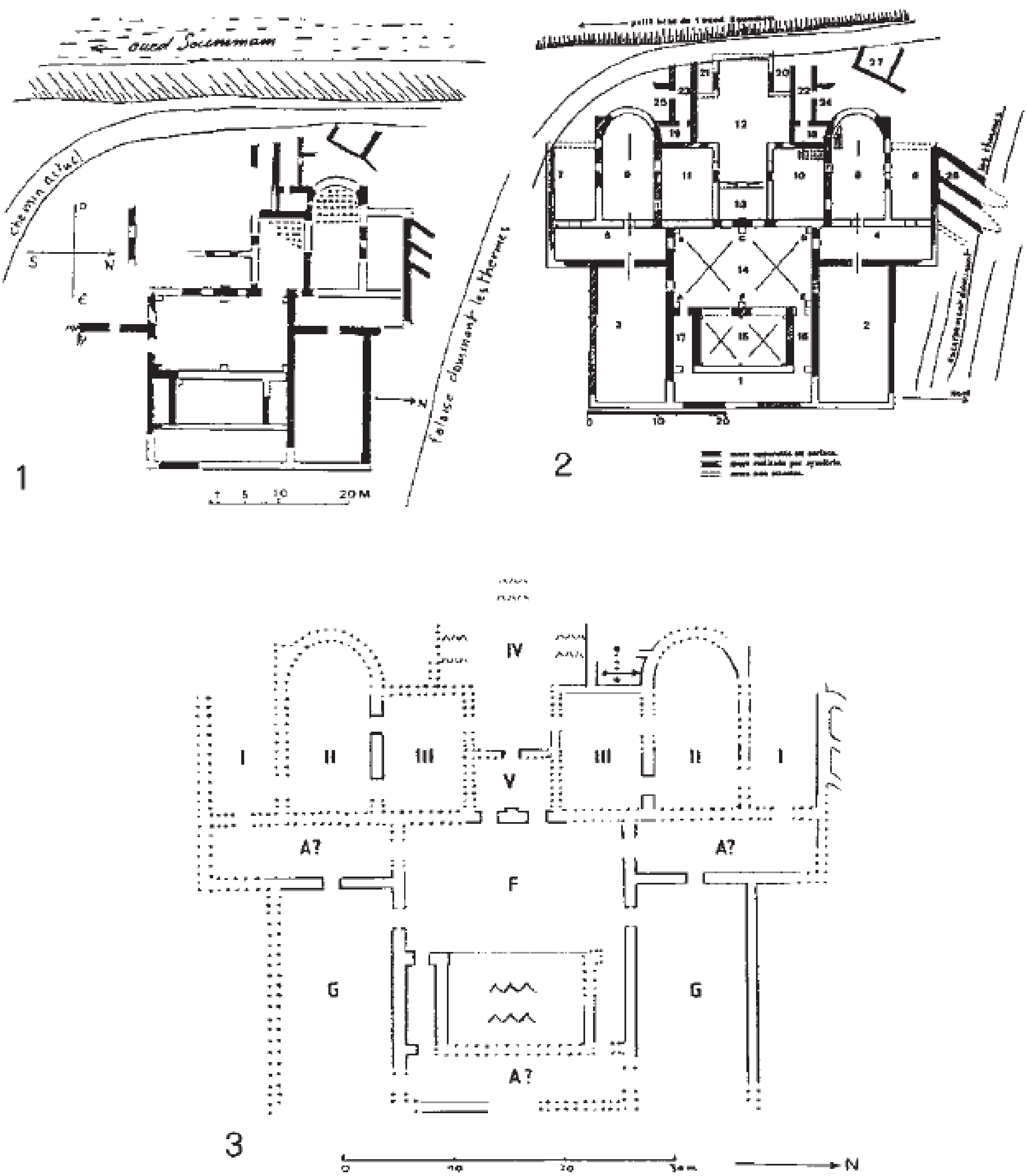
Pl. XCV – **Sitifis, thermes du triomphe de Vénus.** **1** - Extrait de *BAA*, 1er supp., 1970, fig. 28 entre les p. 40 et 41. **2** - Schéma d'après les études antérieures. Éch. 1:250. **Sitifis, thermes du Ve siècle.** **3** - E. Fentress, dans *Africa romana*, VI, 1988, p. 324, fig. 2. Éch. 1:400. **4** - Schéma restitué du dernier état d'après les études antérieures. Éch. 1:500. **Thabudeos.** **5** - J. Birebent, *Aquae romanae*, Alger, 1964, p. 296. Éch. 1:250. **6** - Schéma d'après les études antérieures. Éch. 1:250.



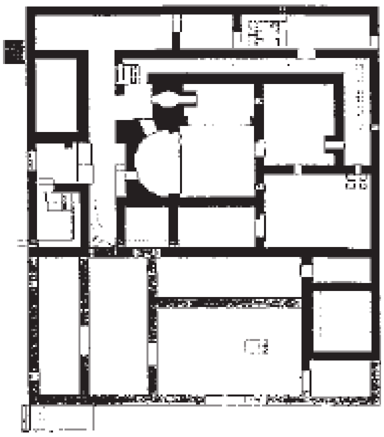
Pl. XCVI – Thubursicu Numidarum, thermes du forum. **1** - Extrait de Ballu, *Rapport 1917*, p. 59, fig. 1. **2** - Krencker, *Trierer Kaiserthermen*, p. 204, fig. 276 (l'auteur n'ayant pu visiter ce bâtiment, son plan complète celui d'A. Ballu en introduisant une part d'hypothèses : p. 202, note 1). Éch. 1:500. **3** - Schéma d'après les études antérieures. Éch. 1:500.



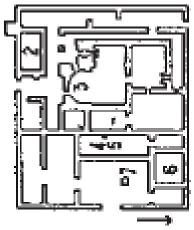
Pl. XCVII – **Tipasa, maison des fresques. 1** - Extrait du plan h.t. III dans *Libyca*, 9, 1961. **2** - Schéma d'après l'étude antérieure. Éch. 1:250. **Tipasa, thermes de la cathédrale. 3** - Plan de l'ensemble basilical publié dans Gsell, *Monuments antiques*, II, p. 316, fig. 147. **4** - Extrait du plan publié par J. Lassus dans *MEFR*, 42, 1930, p. 225, fig. 1. Éch. 1:500. **5** - Schéma d'après les études antérieures. Éch. 1:500.



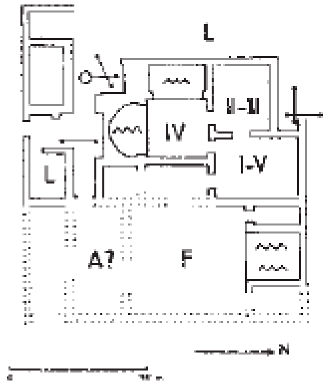
Pl. XCVIII – Tubusuptu, grands thermes. **1** - J.-P. Laporte, «murs en place et en élévation au-dessus du sol actuel», dans *BAC*, 18B, 1982, p. 110, fig. 2. Éch. 1:800. **2** - Id., «plan restitué par symétrie», dans *ibid.*, p. 112, fig. 3. Éch. 1:800. **3** - Schéma restitué d'après les études antérieures. Éch. 1:500.



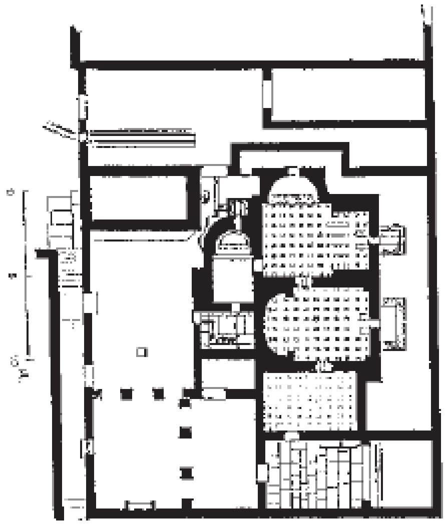
1



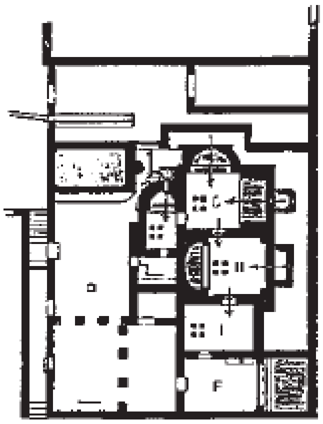
2



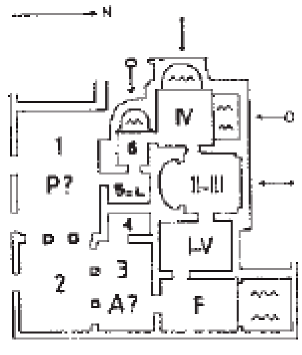
3



4

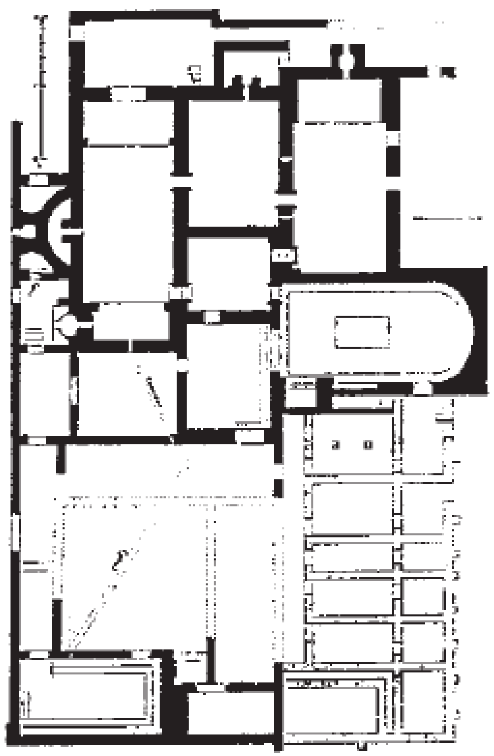


5

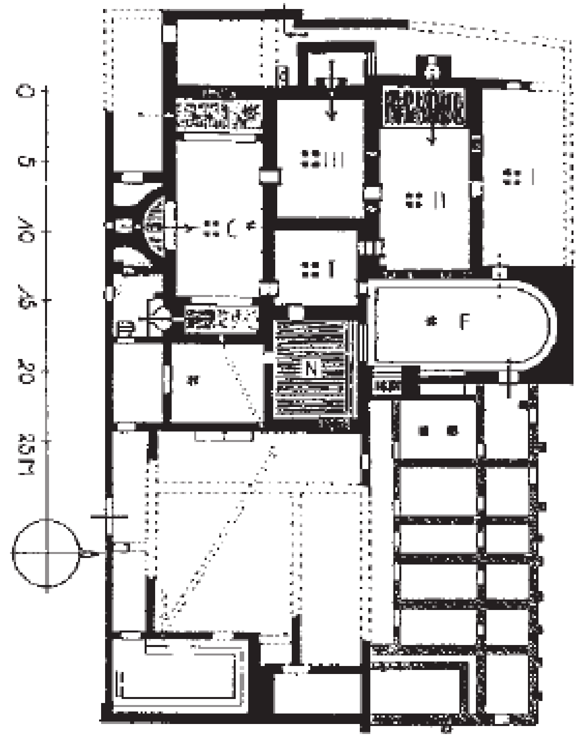


6

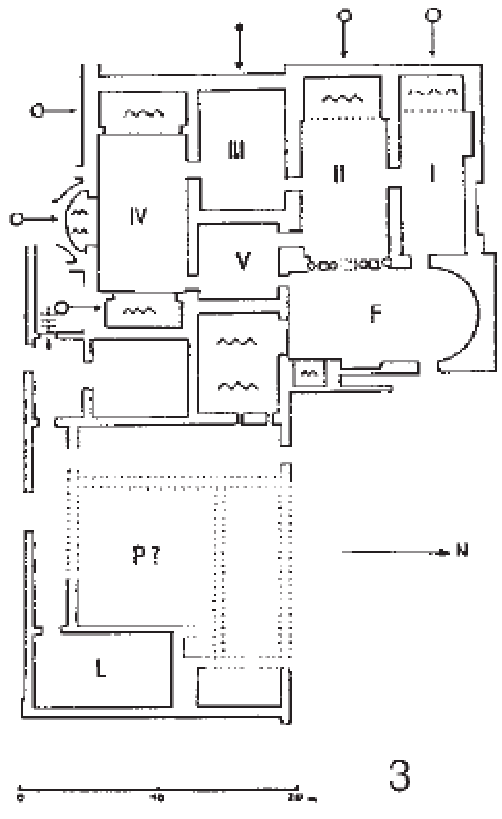
Pl. XCIX – **Thamugadi, petits thermes Nord. 1** - Ballu, *Timgad II*, pl. VIII. Éch. 1:400. **2** - Germain, *Mosaïques*, p. 11, fig. 1. Éch. 1:800. **3** - Schéma d'après les études antérieures et l'état des lieux. Éch. 1:500. **Thamugadi, petits thermes Est. 4** - Ballu, *Timgad II*, pl. XII. Éch. 1:400. **5** - Krencker, *Trierer Kaiserthermen*, p. 226, fig. 318. Éch. 1:500. **6** - Schéma d'après les études antérieures et l'état des lieux. Éch. 1:500.



1

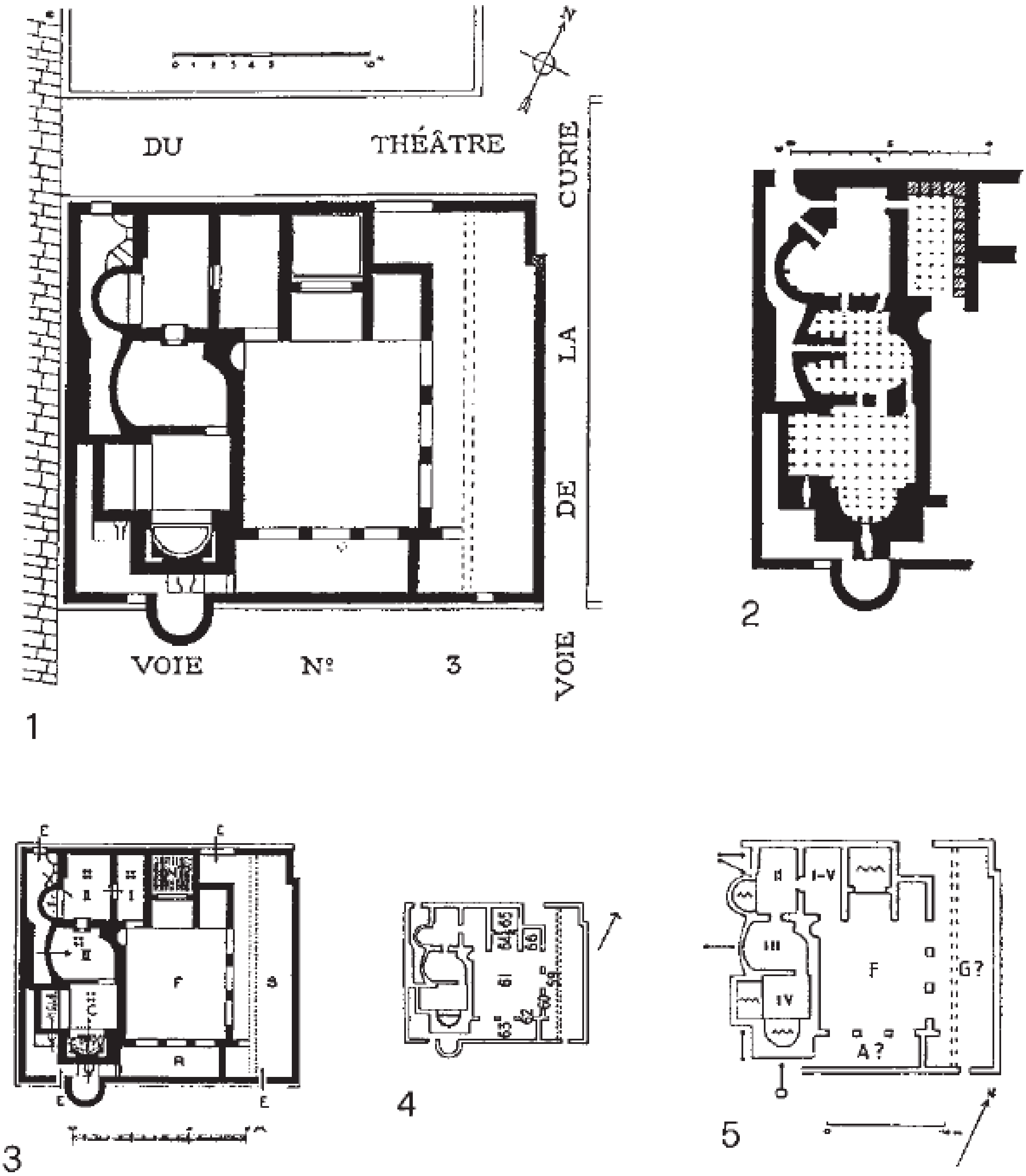


2

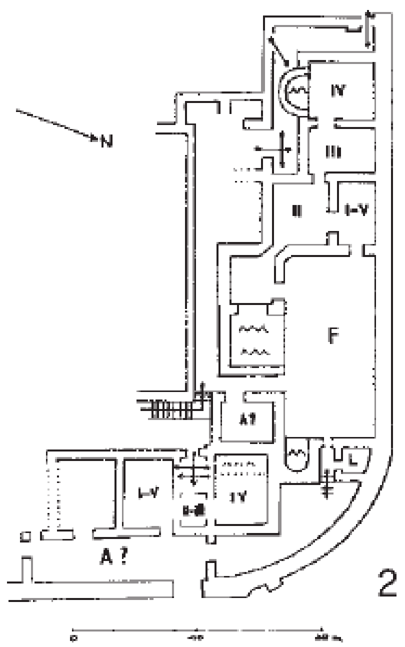


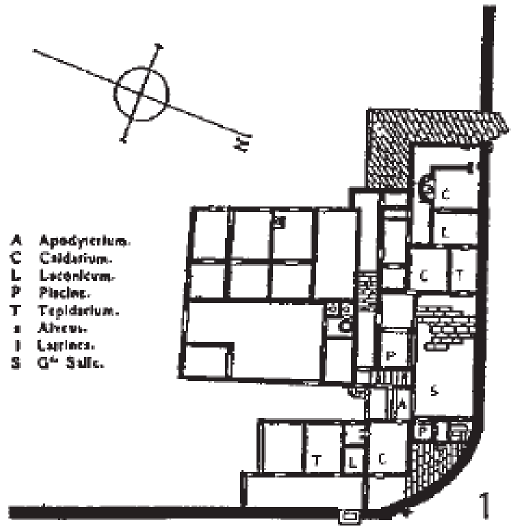
3

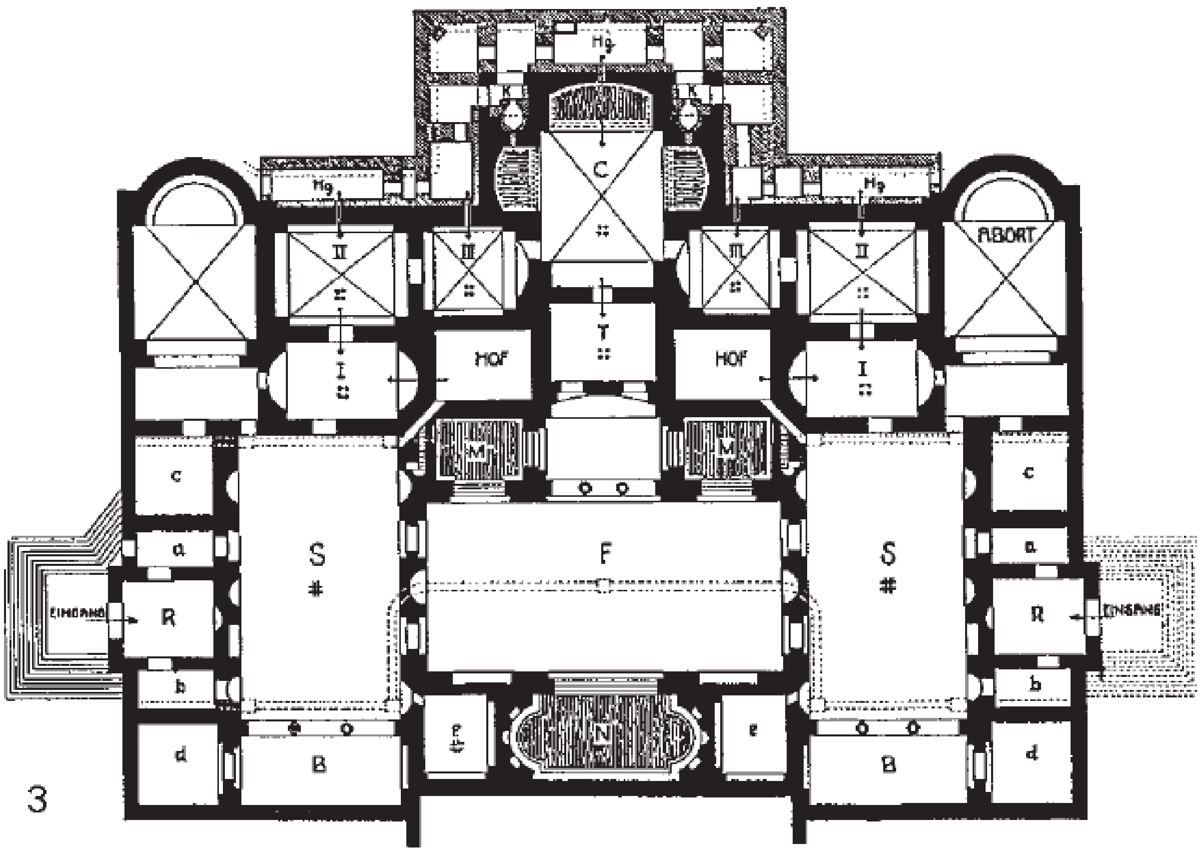
Pl. C – Thamugadi, grands thermes Est. **1** - Ballu, *Timgad II*, pl. XIII. Éch. 1:500. **2** - Krencker, *Trierer Kaiserthermen*, p. 227, fig. 324. Éch. 1:500. **3** - Schéma d'après les études antérieures et l'état des lieux. Éch. 1:500.



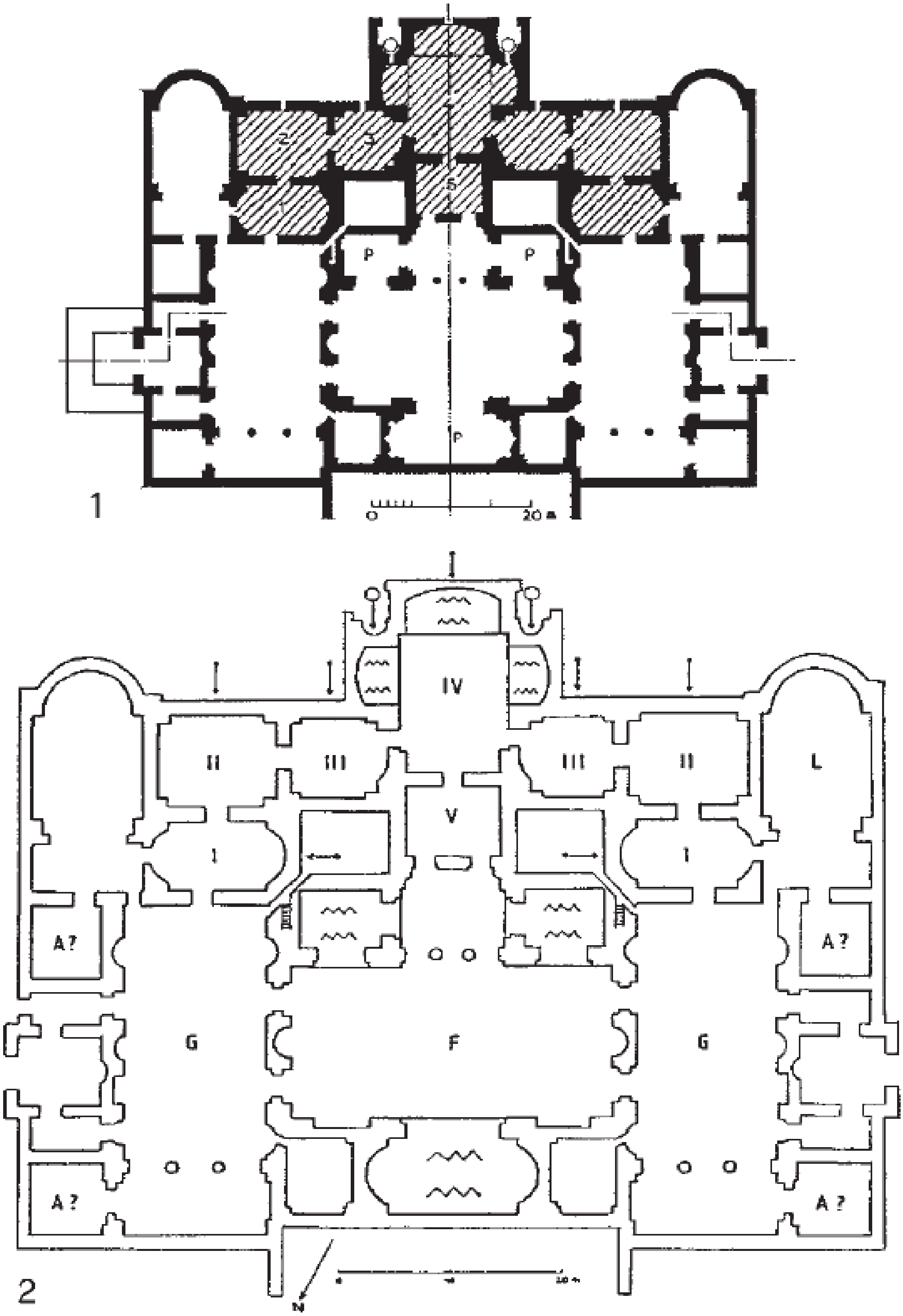
Pl. CI – Thamugadi, petits thermes du centre. **1** - Ballu, *Timgad II*, pl. XV. Éch. 1:300. **2** - Boeswillwald *et alii*, *Timgad*, p. 267, fig. 125. Éch. 1:300. **3** - Krencker, *Trierer Kaiserthermen*, p. 226, fig. 318. Éch. 1:500. **4** - Germain, *Mosaïques*, p. 54, fig. 5. Éch. 1:800. **5** - Schéma d'après les études antérieures et l'état des lieux. Éch. 1:500.



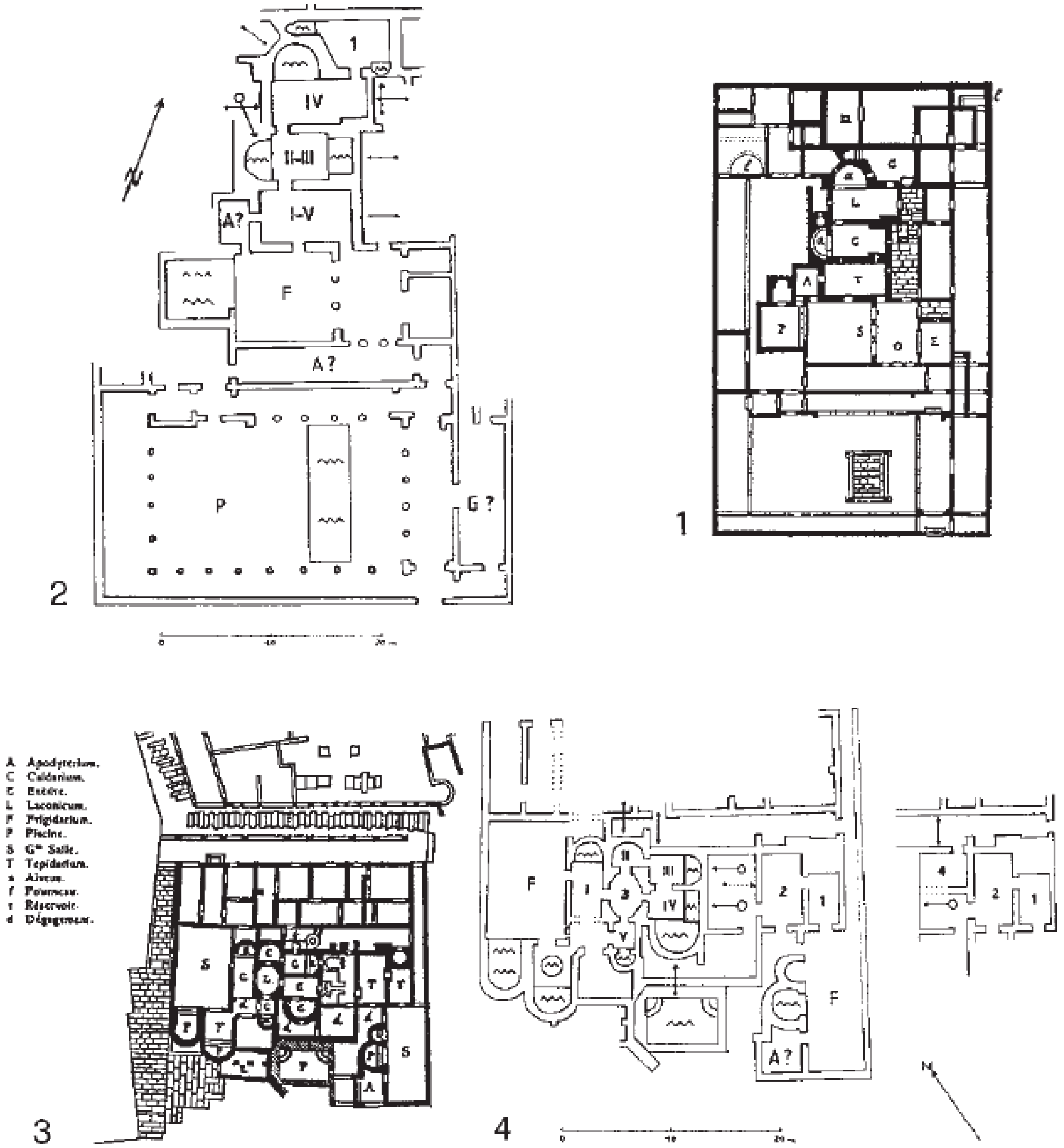




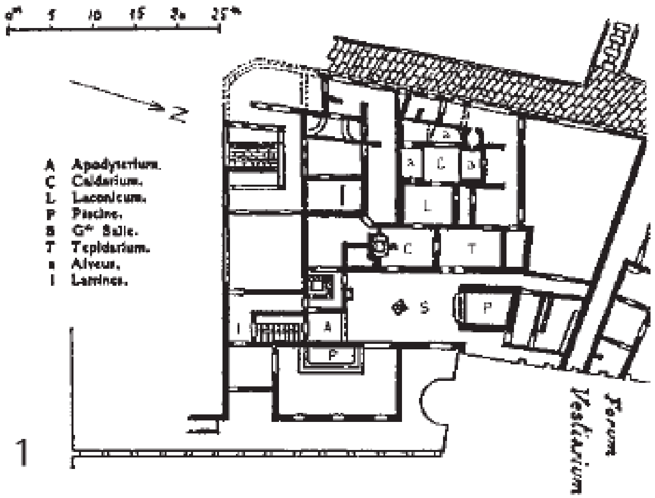
Pl. CII – **Thamugadi, petits thermes Nord-Est. 1** - Ballu, *Timgad III*, p. 110. Éch. 1:750. **2** - Schéma d'après les études antérieures et l'état des lieux. Éch. 1:500. **Thamugadi, grands thermes Nord. 3** - Krencker, *Trierer Kaiserthermen*, p. 232, fig. 337. Éch. 1:500.

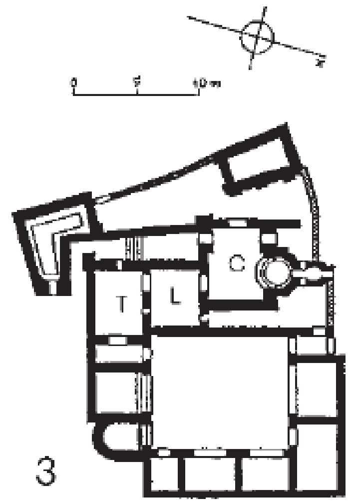


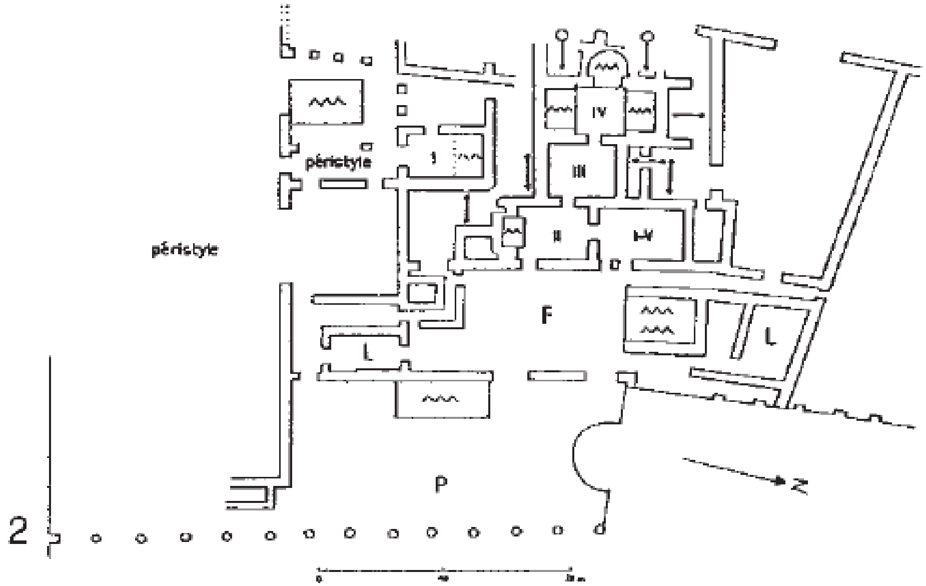
Pl. CIII – Thamugadi, grands thermes Nord. **1** - Lézine, *Architecture romaine*, p. 23, fig. 6. **2** - Schéma d'après les études antérieures et l'état des lieux. Éch. 1:500.

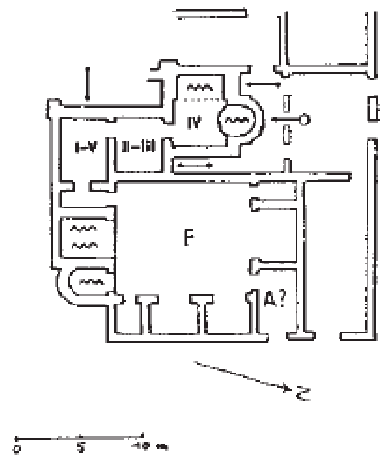


Pl. CIV – **Thamugadi, thermes des Filadelfes. 1** - Ballu, *Timgad III*, p. 104. Éch. 1:750. **2** - Schéma d'après les études antérieures et l'état des lieux. Éch. 1:500. **Thamugadi, thermes Nord-Ouest. 3** - Ballu, *Timgad III*, p. 125. Éch. 1:750. **4** - Schéma d'après les études antérieures et l'état des lieux. Éch. 1:500.

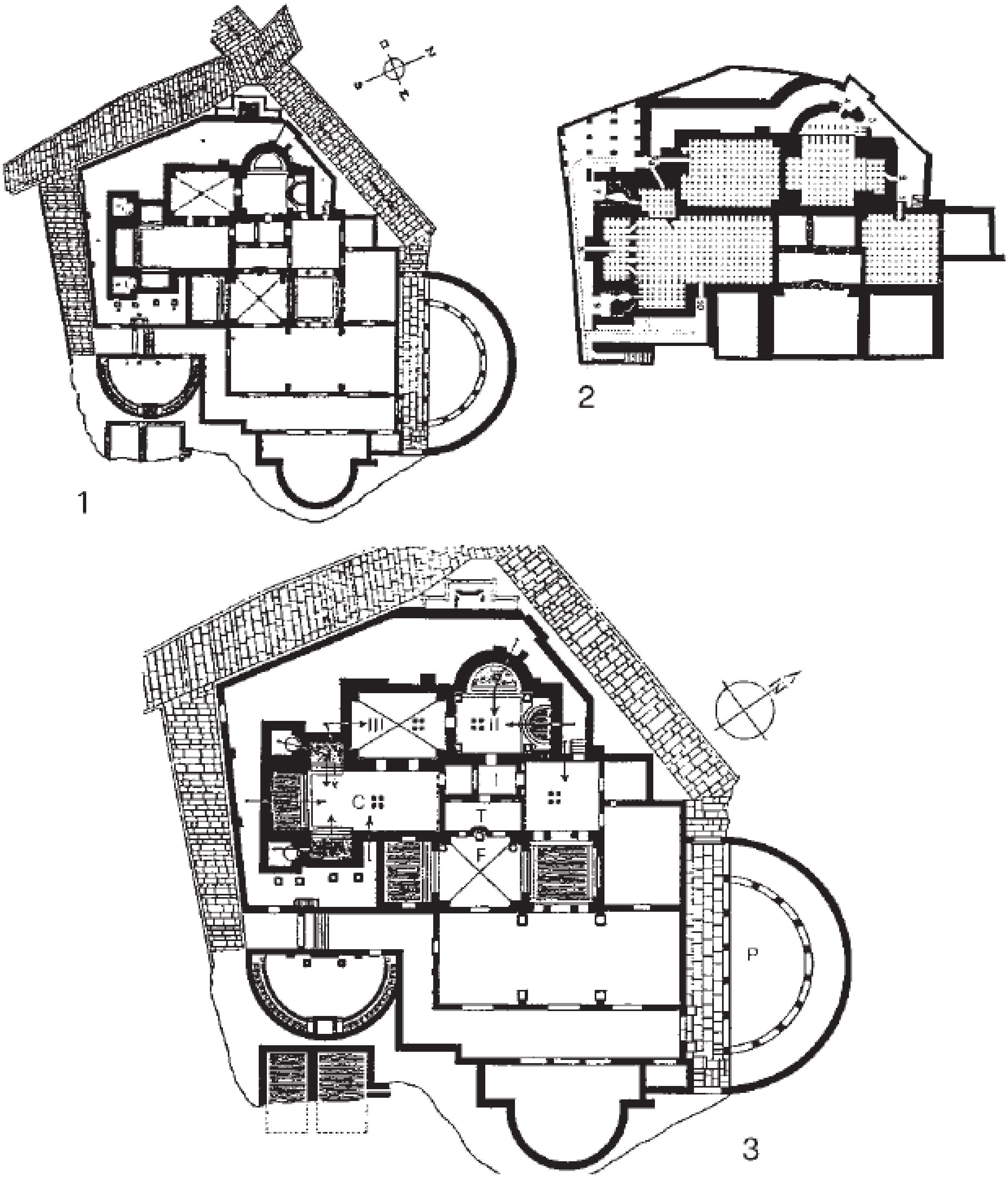




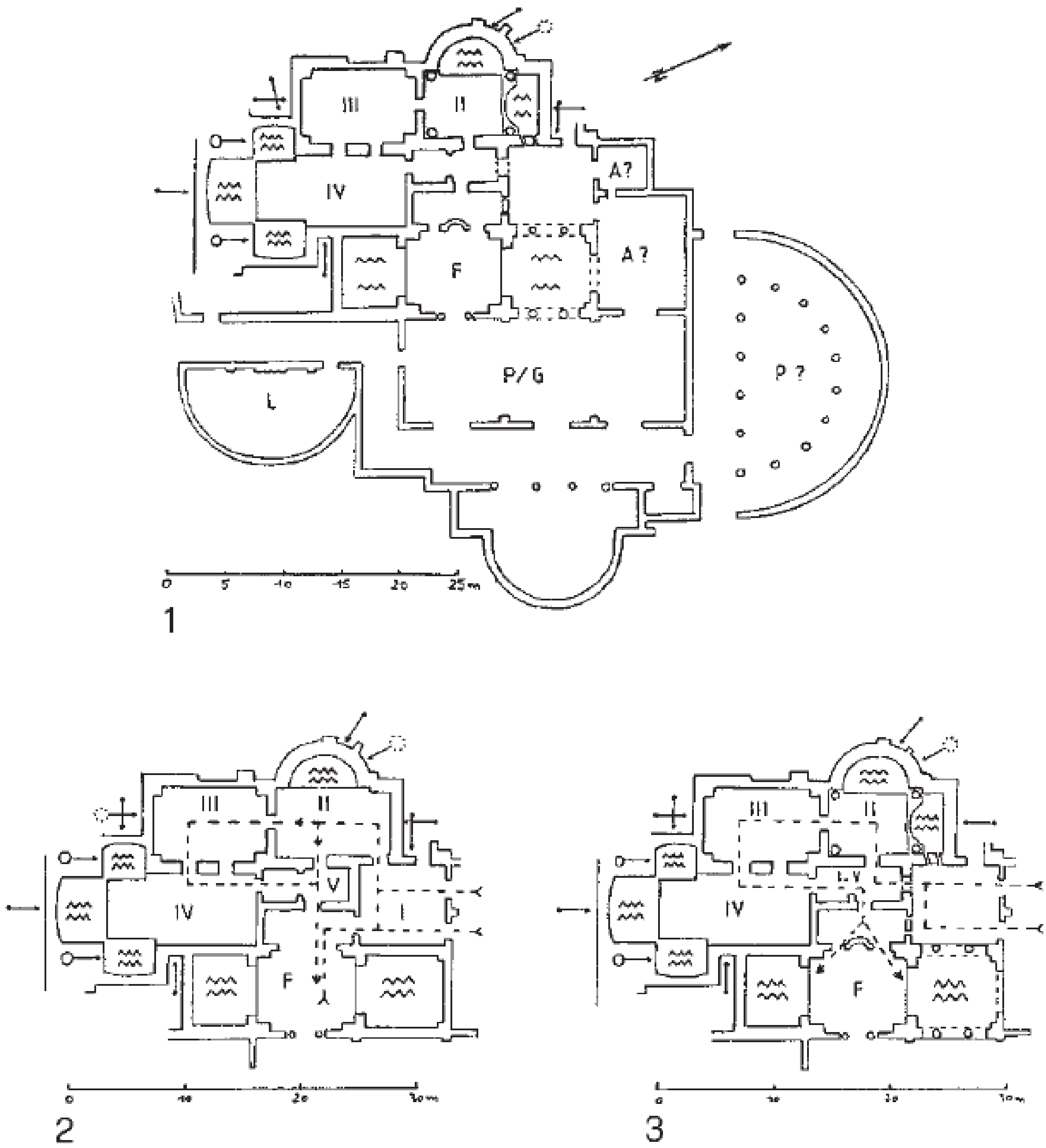




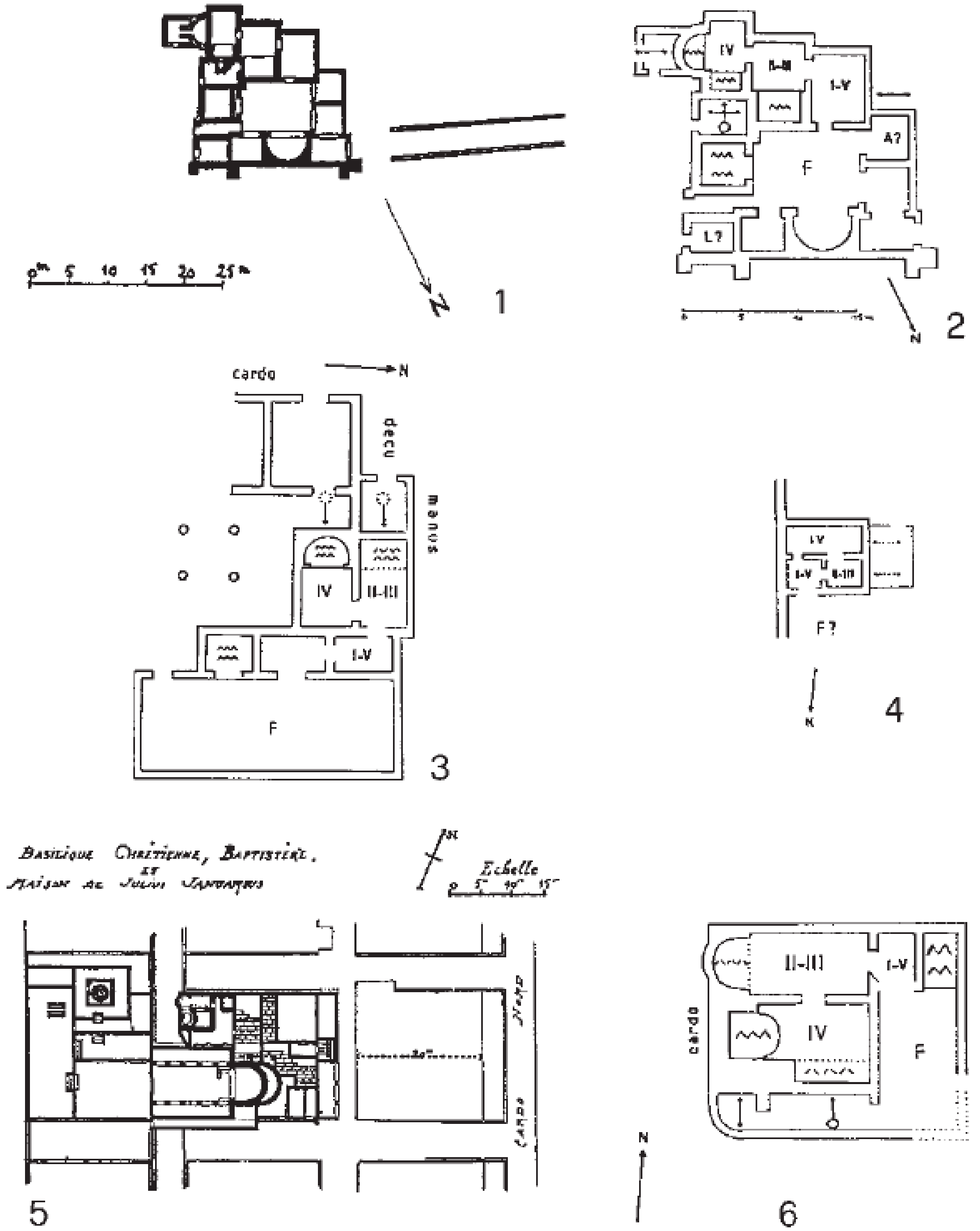
Pl. CV – **Thamugadi, thermes du marché de Sertius. 1** - Ballu, *Timgad III*, p. 129. Éch. 1:750. **2** - Schéma d'après les études antérieures et l'état des lieux. Éch. 1:500. **Thamugadi, thermes du capitole. 3** - Ballu, *Timgad III*, p. 116. Éch. 1:500. **4** - Schéma d'après les études antérieures et l'état des lieux. Éch. 1:500.



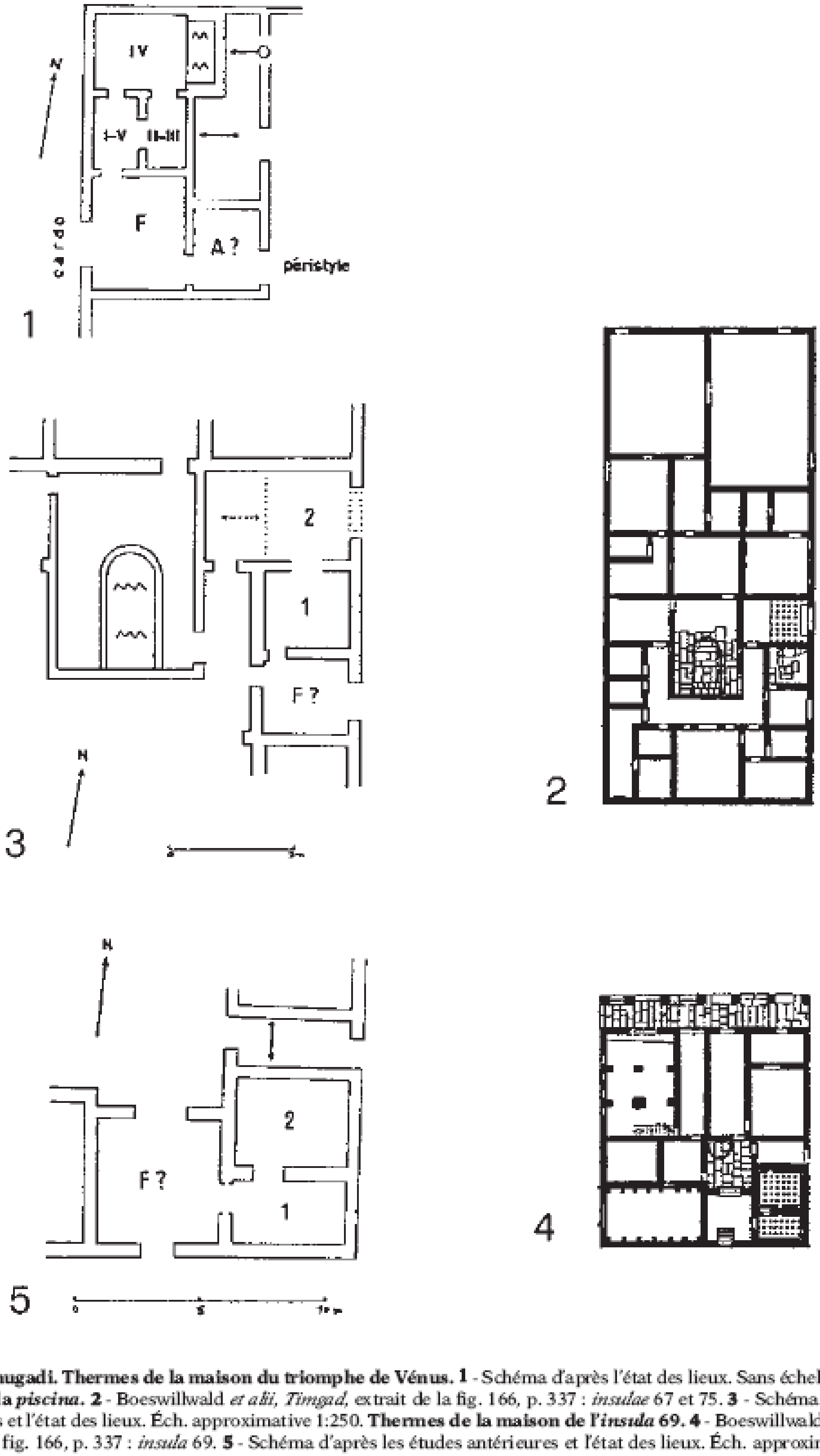
Pl. CVI – Thamugadi, grands thermes Sud. **1** - Ballu, *Timgad I*, p. 173, pl. XX. **2** - Boeswillwald *et alii*, *Timgad*, pl. XXIX. Éch. 1:500.
3 - Krencker, *Trierer Kaiserthermen*, p. 228, fig. 327. Éch. 1:500.



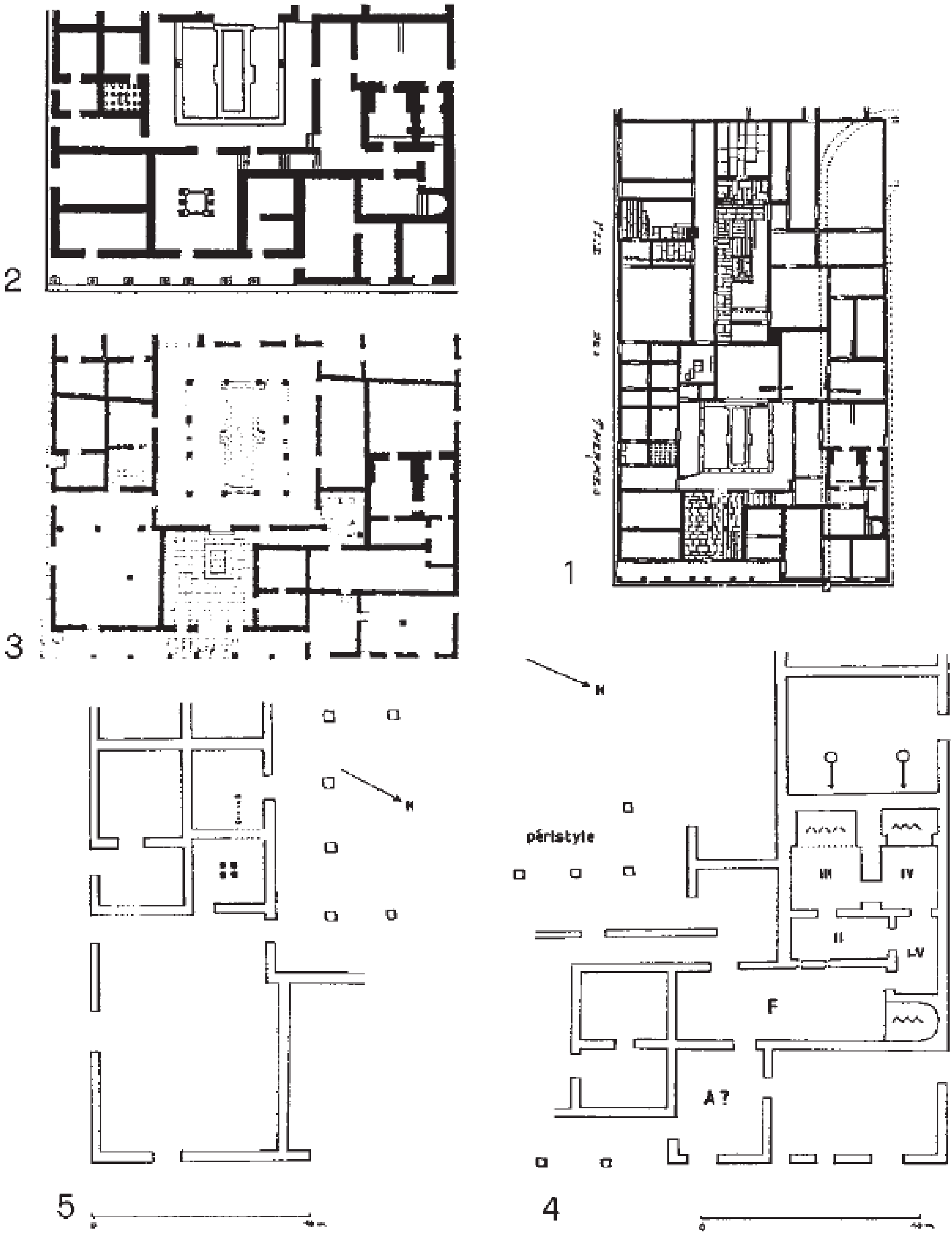
Pl. CVII – Thamugadi, grands thermes Sud. **1** - Schéma d'après les études antérieures et l'état des lieux. Éch. 1:500. **2** et **3** - Hypothèses de restitution des deux états principaux. Éch. 1:500.



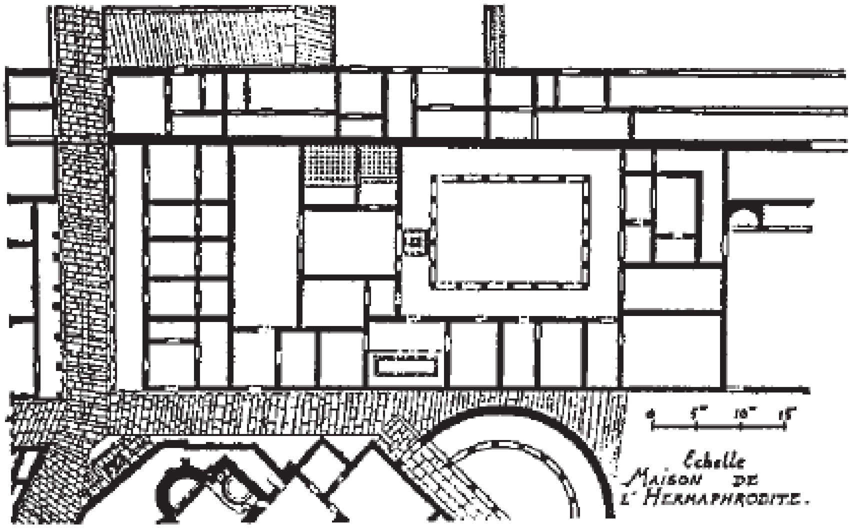
Pl. CVIII – **Thamugadi. Petits thermes Sud. 1** - Ballu, *Timgad III*, p. 113. Éch. 1:750. **2** - Schéma d'après les études antérieures et l'état des lieux. Éch. 1:500. **Thermes de la maison de l'*insula* 17. 3** - Schéma d'après l'état des lieux. Éch. approximative 1:250. **Thermes de la maison de l'*insula* 22. 4** - Schéma d'après les études antérieures et l'état des lieux. Éch. approximative 1:250. **Thermes de la maison de L. Iulius Ianuarius. 5** - Ballu, *Timgad II*, p. 26, pl. VII. **6** - Schéma d'après l'état des lieux. Éch. approximative 1:250.



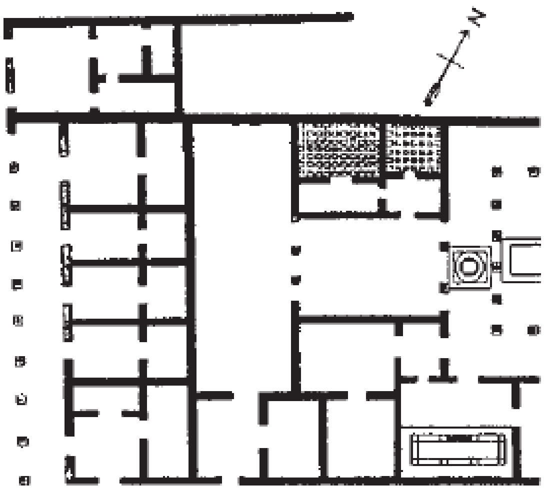
Pl. CIX – **Thamugadi. Thermes de la maison du triomphe de Vénus. 1** - Schéma d'après l'état des lieux. Sans échelle. **Thermes de la maison de la *piscina*. 2** - Boeswillwald *et alii, Timgad,* extrait de la fig. 166, p. 337 : *insulae* 67 et 75. **3** - Schéma d'après les études antérieures et l'état des lieux. Éch. approximative 1:250. **Thermes de la maison de l'*insula* 69. 4** - Boeswillwald *et alii, Timgad,* extrait de la fig. 166, p. 337 : *insula* 69. **5** - Schéma d'après les études antérieures et l'état des lieux. Éch. approximative 1:250.



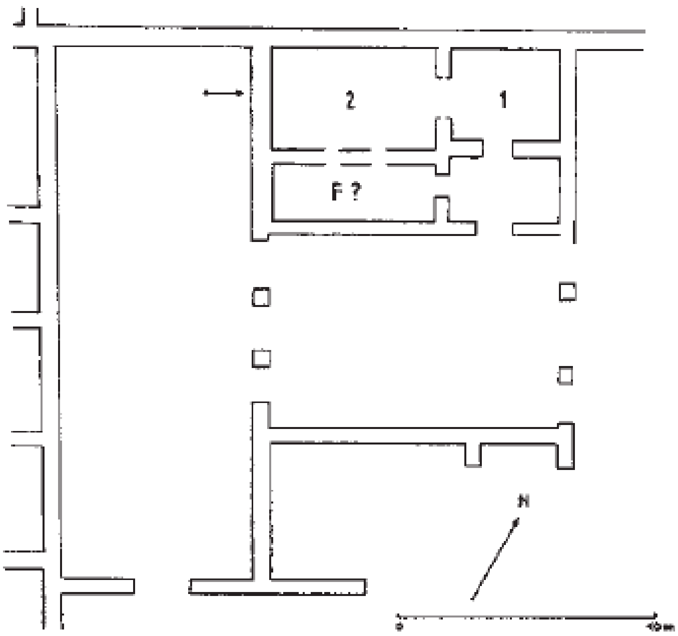
Pl. CX – Thamugadi, thermes de la maison de Sertius. **1** - Ballu, *Timgad II*, pl. XXI. Éch. 1:750. **2** - Extrait de Boeswillwald *et alii*, *Timgad*, p. 326, fig. 156. Éch. 1:500. **3** - Extrait du plan de J.-P. Bonnal publié dans J. Lassus, *Timgad*, Alger, 1969, p. 72, fig. 39. Éch. 1:500. **4** - Schéma d'après les études antérieures et l'état des lieux. Éch. 1:250. **5** - Salle chauffée méridionale, schéma d'après les études antérieures et l'état des lieux. Éch. 1:250.



1

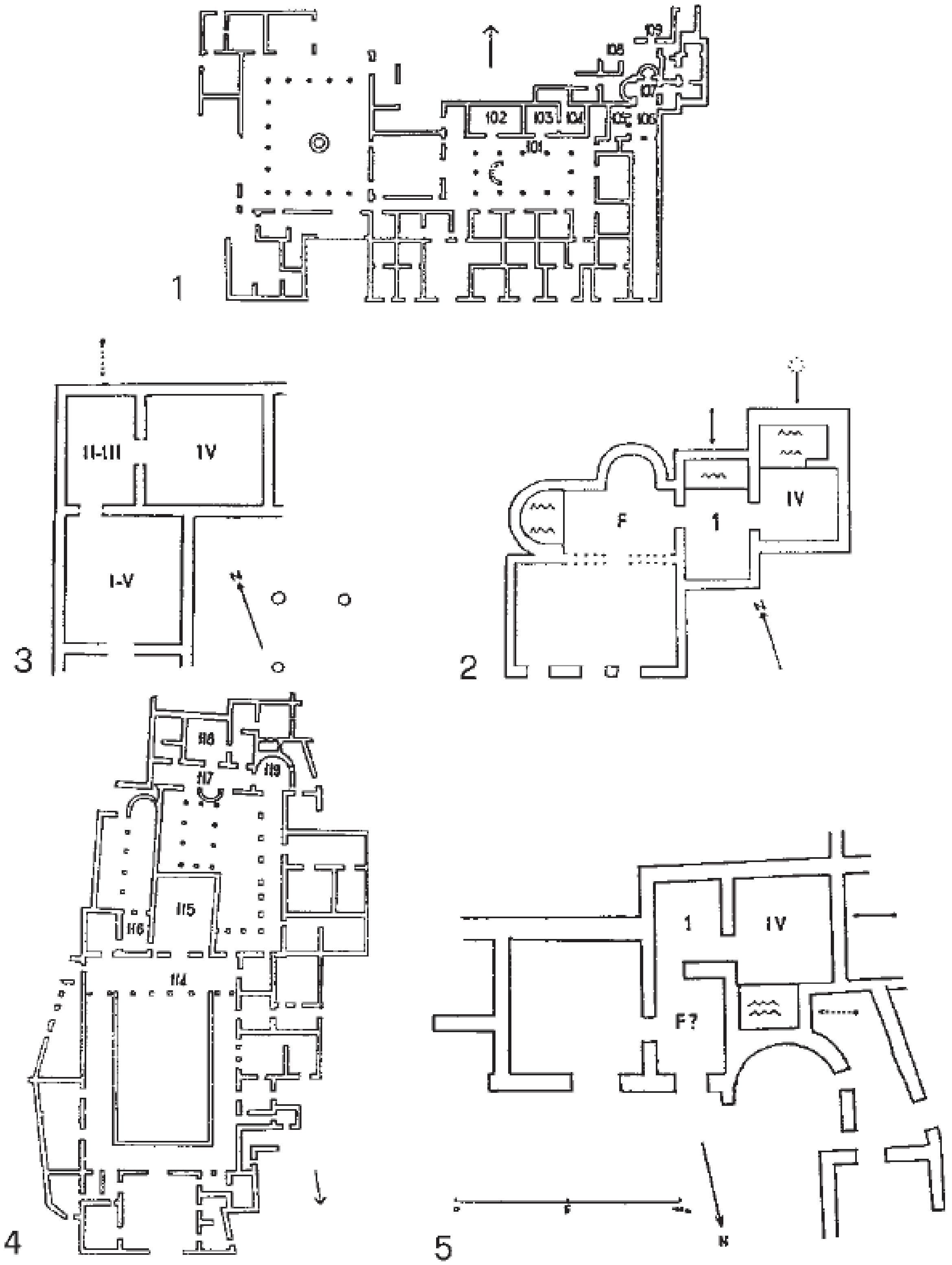


2

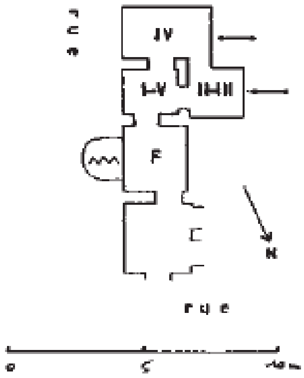


3

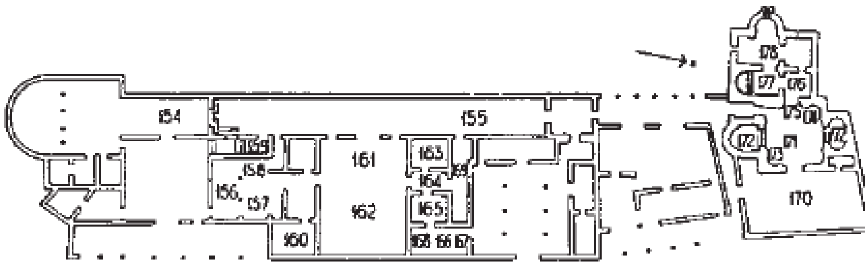
Pl. CXI – Thamugadi, thermes de la maison de l'Hermaphrodite. **1** - Ballu, *Timgad II*, p. 90, pl. XXIII. Éch. 1:750. **2** - Extrait de Boeswillwald *et alii*, *Timgad*, p. 322, fig. 152. Éch. 1:500. **3** - Schéma d'après les études antérieures et l'état des lieux. Éch. approximative 1:250.



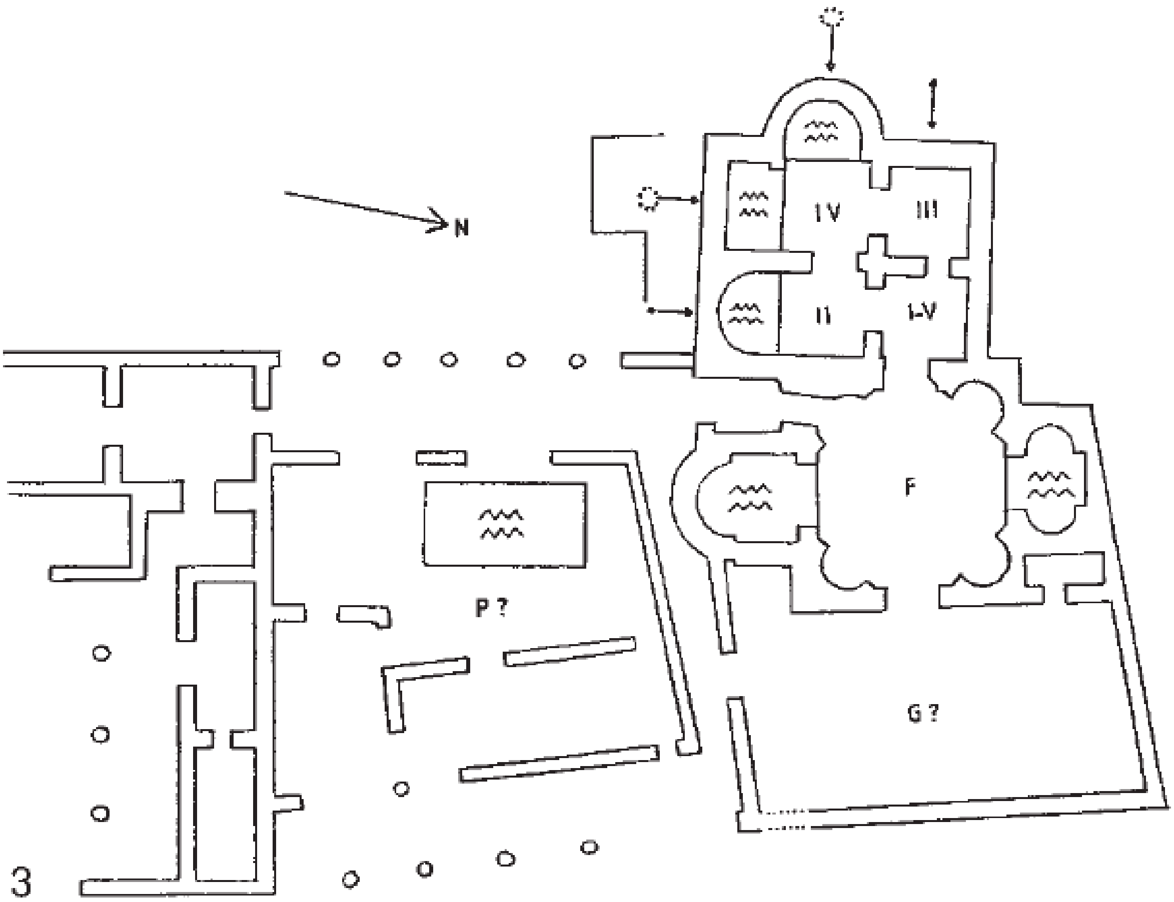
Pl. CXII – **Thamugadi. Thermes de la maison à l'Ouest des thermes des Filadelfes. 1** - Germain, *Mosaïques*, p. 81, fig. 10. Éch. 1:800. **2** - Bains orientaux : schéma d'après les études antérieures et l'état des lieux. Éch. approximative 1:250. **3** - Bains occidentaux : schéma d'après les études antérieures et l'état des lieux. Éch. approximative 1:250. **Thermes de la maison au Sud de la porte de Lambèse. 4** - Germain, *Mosaïques*, p. 88, fig. 12. Éch. 1:800. **5** - Schéma d'après les études antérieures et l'état des lieux. Éch. approximative 1:250.



1

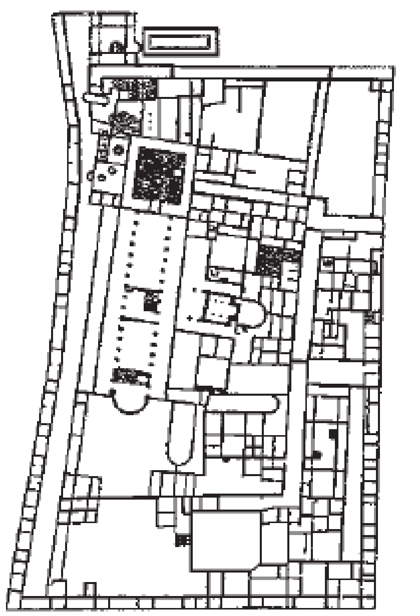


2

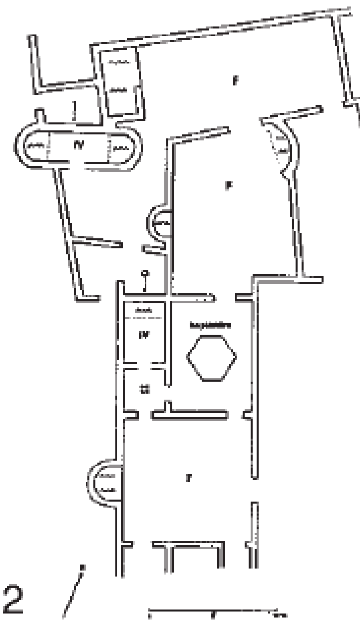


3

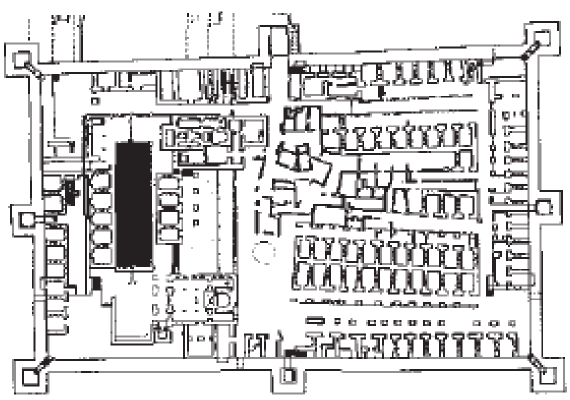
Pl. CXIII – **Thamugadi. Thermes de la maison près du marché aux vêtements. 1** - Tentative de schéma d'après les informations fournies par A. Ballu. Éch. approximative 1:250. **Thermes de la maison au Nord du capitole. 2** - Germain, *Mosaiques*, p. 106, fig. 15. Éch. 1:800. **3** - Schéma d'après les études antérieures et l'état des lieux. Éch. approximative 1:250.



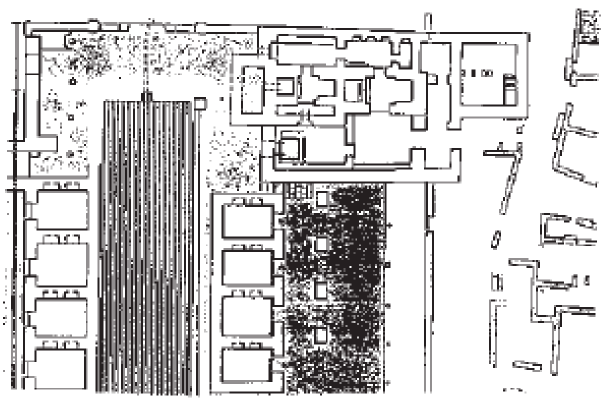
1



2

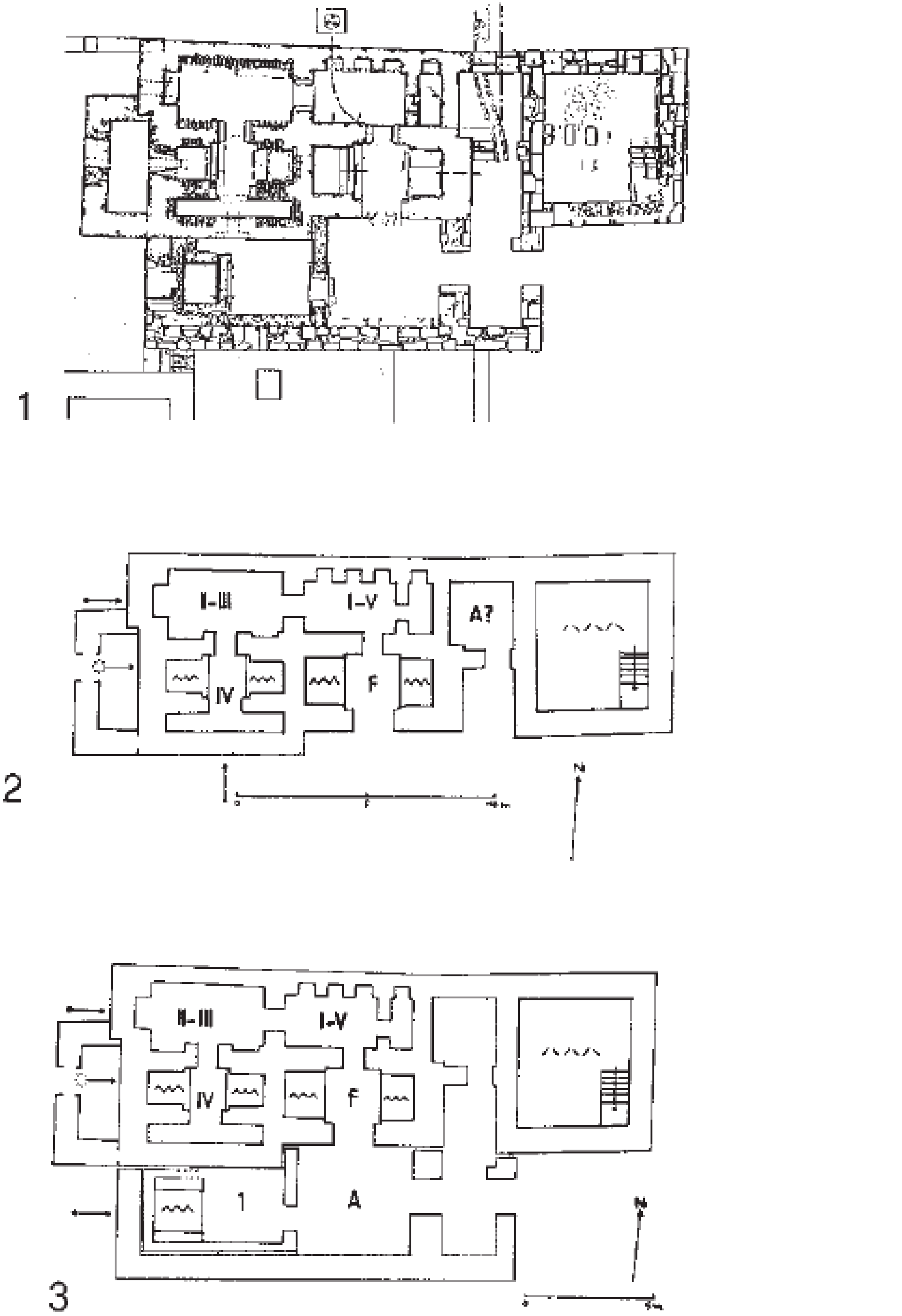


3

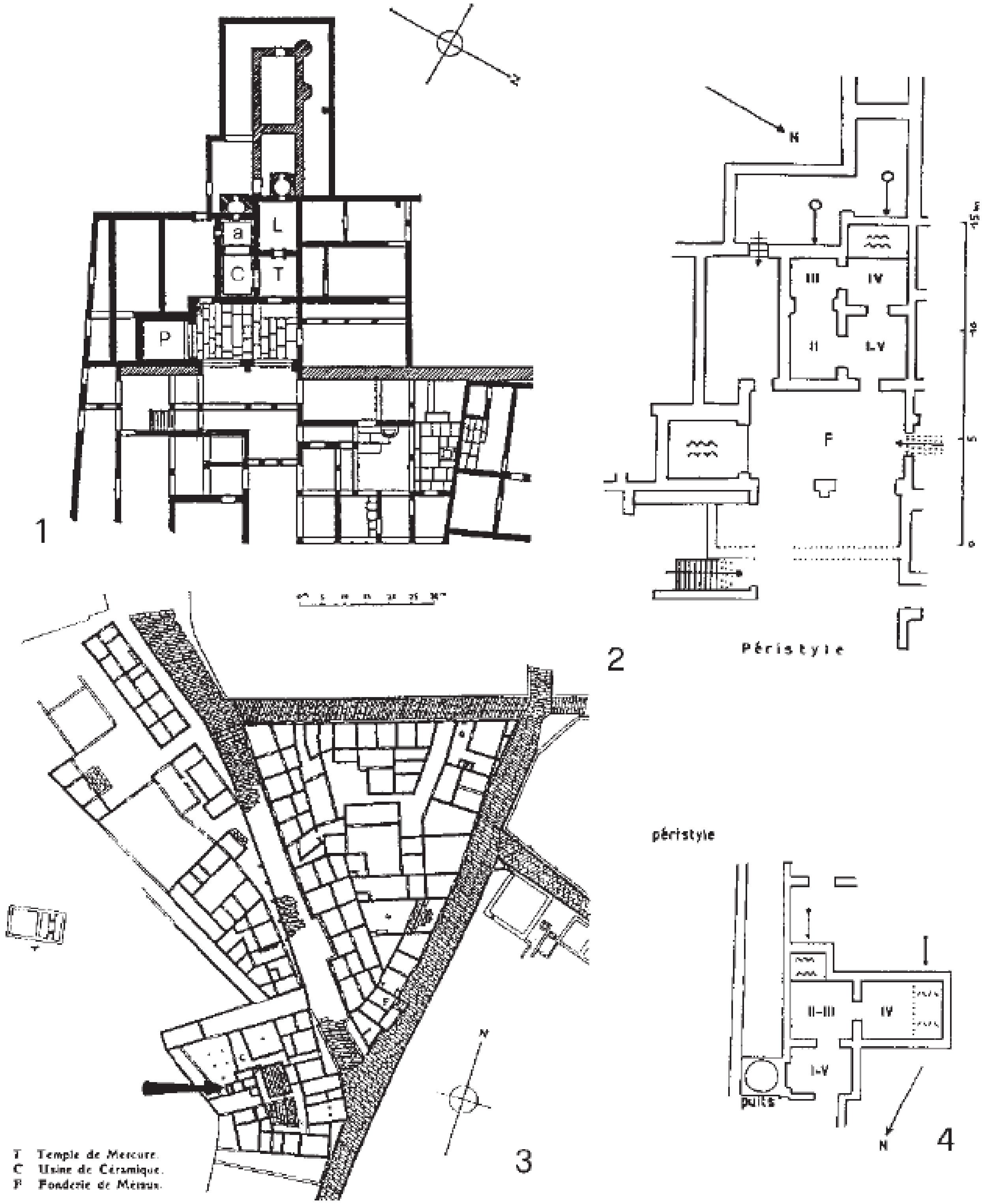


4

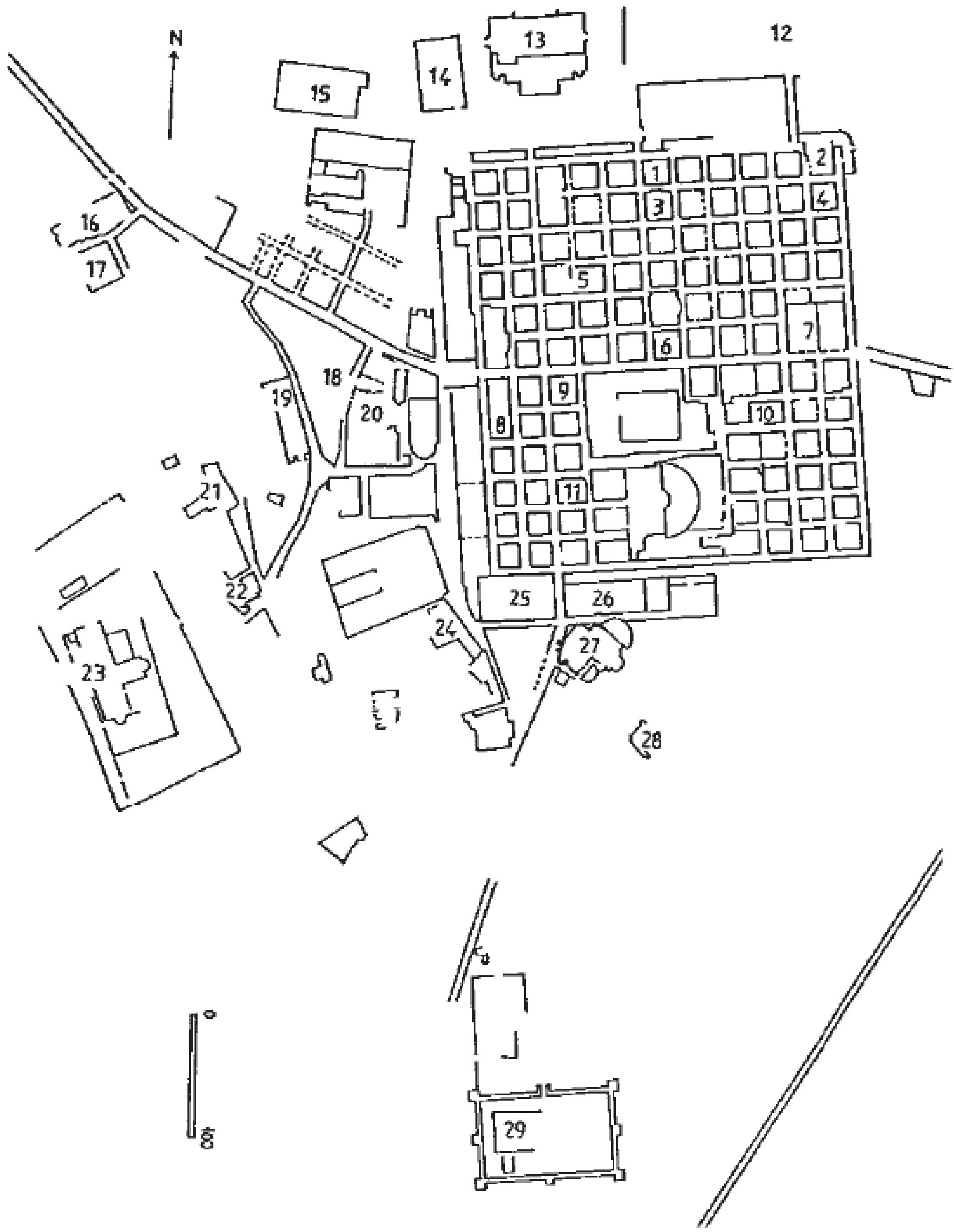
Pl. CXIV – **Thamugadi. Thermes de la «cathédrale donatiste». 1** - «Plan du monastère de l'Ouest» par A. Ballu, *BAC* 1910, pl. XIII. Le secteur balnéaire se trouve au Nord-Ouest. Éch. approximative 1:2000. **2** - Schéma d'après les études antérieures et l'état des lieux. Éch. approximative 1:500. **Thermes de la forteresse byzantine. 3** - Plan de la forteresse (J. Lenne), extrait de J. Lassus, *La forteresse byzantine...*, Paris, 1981, pl. h.t. Le Nord est en haut. **4** - Les thermes et l'état-major, extrait de la fig. 3. Éch. 1:500.



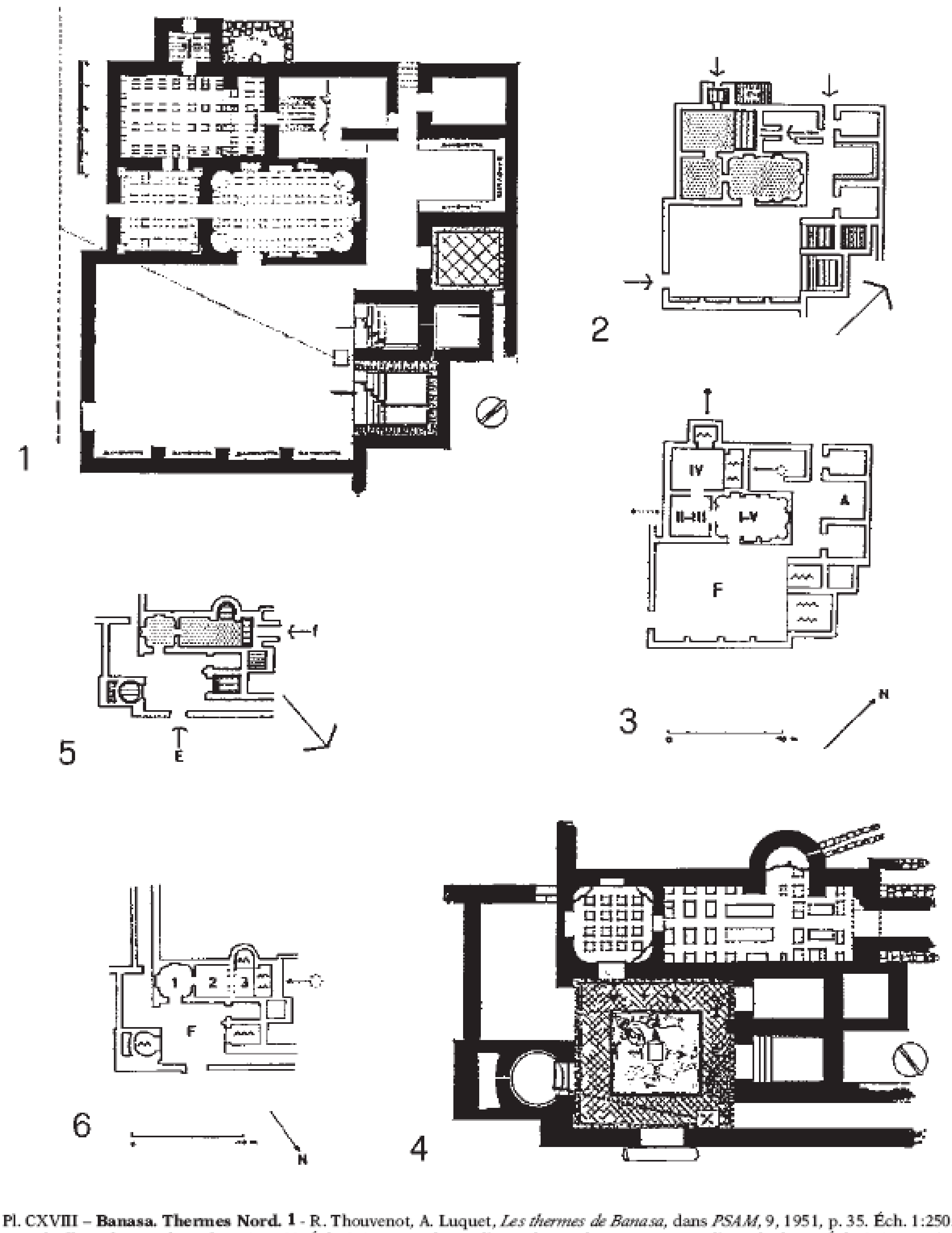
Pl. CXV – Thamugadi, thermes de la forteresse byzantine. **1** - Relevé des bains par J. Lenne, dans J. Lassus, *La forteresse byzantine...*, Paris, 1981, p. 124, fig. 87. Éch. 1:250. **2** - Premier état des thermes. Schéma d'après l'étude antérieure. Éch. 1:250. **3** - Dernier état des thermes. Schéma d'après l'étude antérieure. Éch. 1:250.



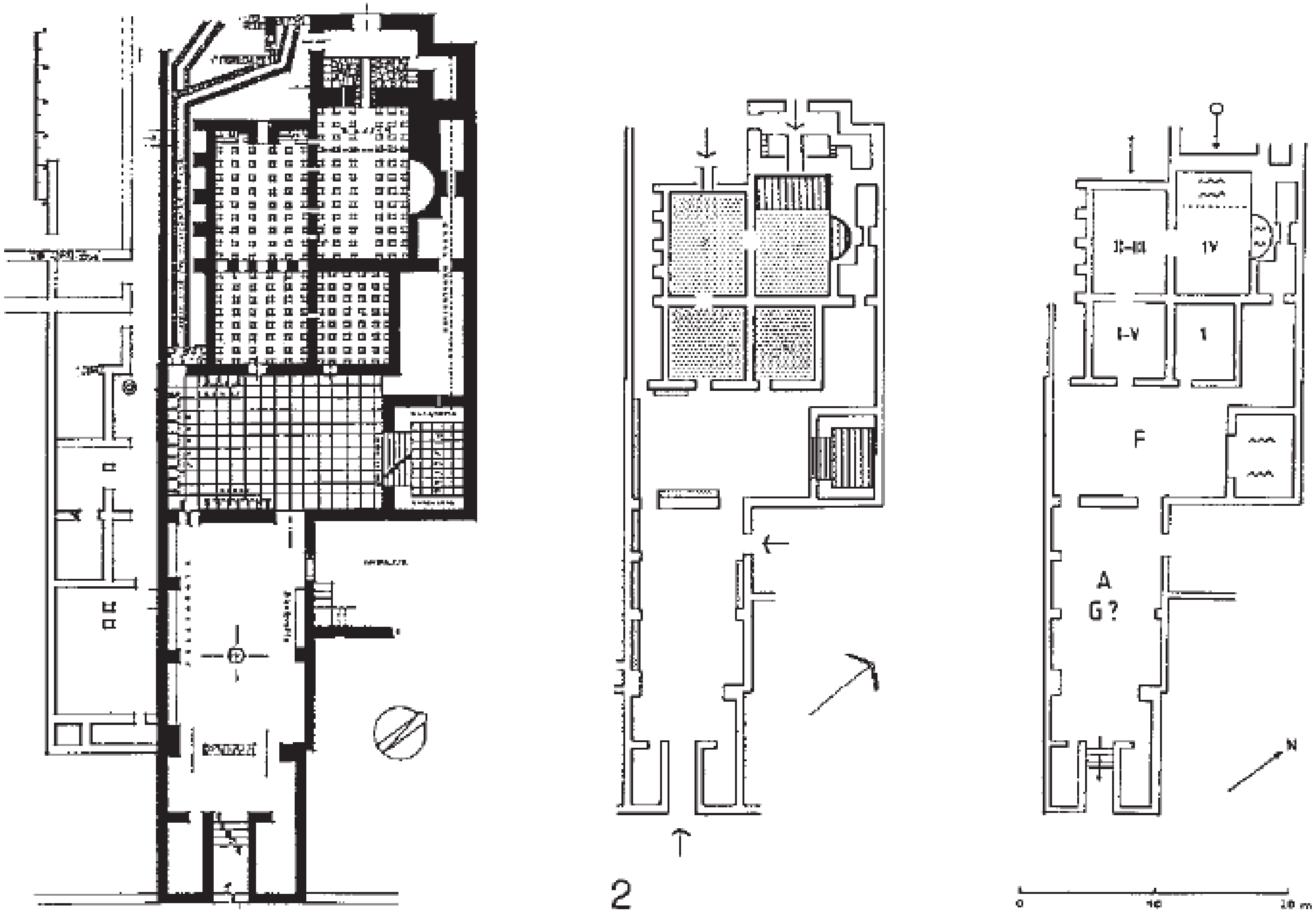
Pl. CXVI – **Thamugadi. Thermes Ouest**. **1** - Ballu, *Timgad III*, p. 119. Éch. 1:400. **2** - Schéma d'après les études antérieures et l'état des lieux. Éch. 1:250. **«Bains de l'usine de céramique»**. **3** - Le quartier industriel Sud : Ballu, *Timgad III*, p. 22. La flèche indique les bains. **4** - Schéma d'après l'état des lieux (sans échelle).



Pl. CXVII – Emplacement des thermes de Thamugadi (fond de carte : Germain, *Mosaïques*, h.t.). Éch. 1:5000. **1** - Petits thermes Nord. **2** - Petits thermes Nord-Est. **3** - Maison de l'*insula* 17. **4** - Maison de l'*insula* 22. **5** - Maison de L. Iulius Ianuarius. **6** - Maison du triomphe de Vénus. **7** - Grands thermes Est. **8** - Maison de la *piscina*. **9** - Maison de l'*insula* 69. **10**. - Petits thermes Est. **11** - Petits thermes du centre. **12** - Thermes du faubourg Nord-Est. **13** - Grands thermes Nord. **14** - Thermes des Filadelfes. **15** - Maison à l'Ouest des thermes des Filadelfes. **16** - Maison au Sud de la porte de Lambèse. **17** - Thermes Nord-Ouest. **18** - Maison près du marché aux vêtements. **19** - Maison au Nord du capitole. **20** - Thermes du marché de Sertius. **21** - Thermes Ouest. **22** - Thermes du capitole. **23** - Thermes de la «cathédrale donatiste». **24** - Thermes de «l'usine de céramique». **25** - Maison de Sertius. **26** - Maison de l'Hermaphrodite. **27** - Grands thermes Sud. **28** - Petits thermes Sud. **29** - Thermes de la forteresse byzantine.

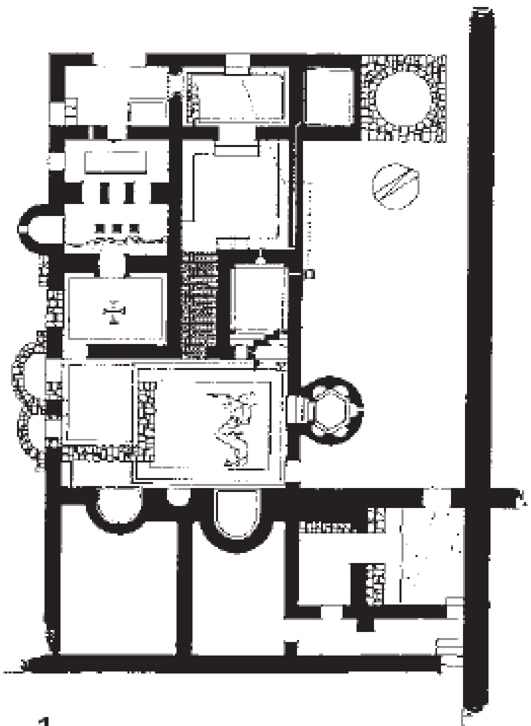


Pl. CXVIII – **Banasa. Thermes Nord. 1** - R. Thouvenot, A. Luquet, *Les thermes de Banasa*, dans *PSAM*, 9, 1951, p. 35. Éch. 1:250. **2** - Rebuffat, *Thamusida*, II, fig. 25, n° 11. Éch. 1:500. **3** - Schéma d'après les études antérieures et l'état des lieux. Éch. 1:500. **Petits thermes Ouest. 4** - Thouvenot, Luquet, *ibid.*, p. 41. Éch. 1:200. **5** - Rebuffat, *Thamusida*, II, fig. 25, n° 12. Éch. 1:500. **6** - Schéma d'après les études antérieures et l'état des lieux. Éch. 1:500.

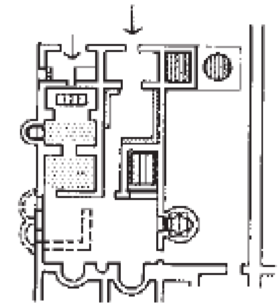


1 2 3

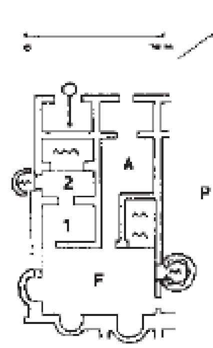
Pl. CXIX – Banasa, grands thermes Ouest. **1** - A. Luquet, R. Thouvenot, *Les thermes de Banasa*, dans *PSAM*, 9, 1951, entre les p. 20 et 21. Éch. 1:400. **2** - Rebuffat, *Thamusida*, II, fig. 25, n° 14. Éch. 1:500. **3** - Schéma d'après les études antérieures et l'état des lieux. Éch. 1:500.



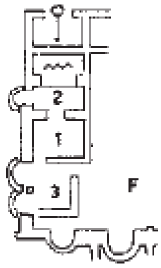
1



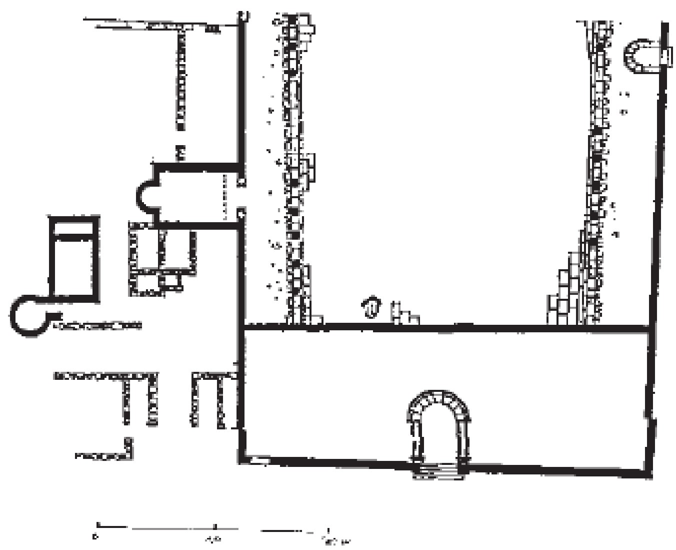
2



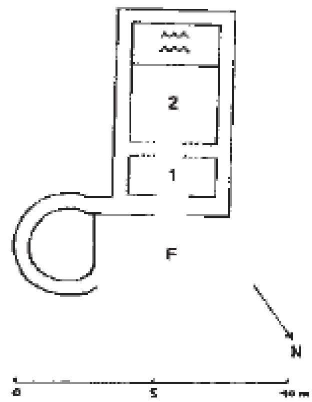
3



4

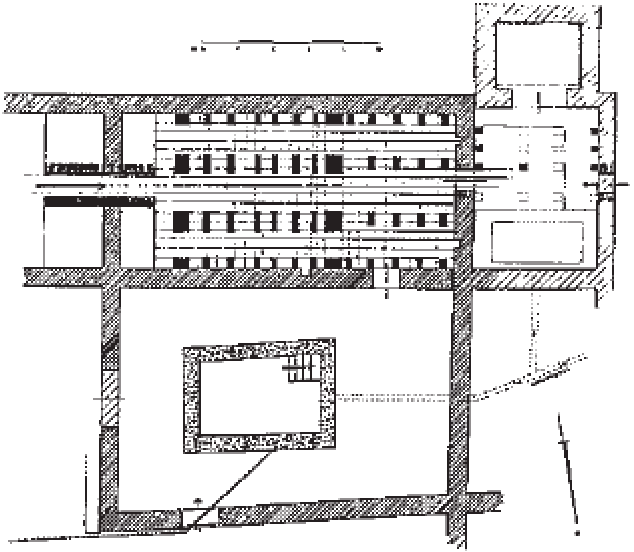


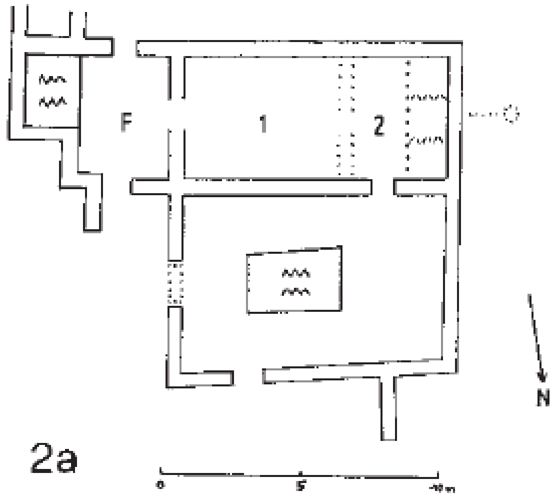
5



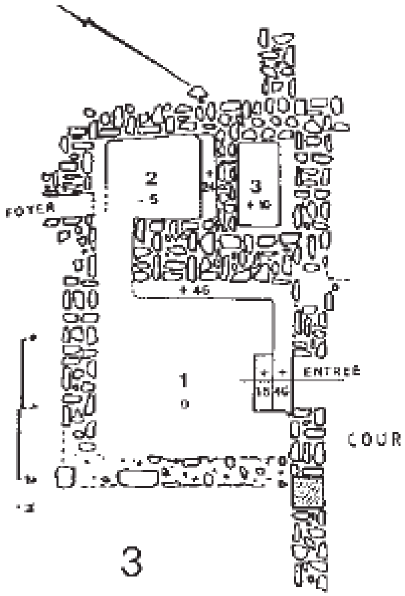
6

Pl. CXX – **Banasa. Thermes aux fresques. 1** - R. Thouvenot, A. Luquet, *Les thermes de Banasa*, dans *PSAM*, 9, 1951, entre les p. 23 et 24. Éch. 1:250. **2** - Rebuffat, *Thamusida*, II, fig. 25, n° 13. Éch. 1:500. **3** - Schéma d'après les études antérieures ou en cours et l'état des lieux : premier état. Éch. 1:500. **4** - Schéma du secteur chauffé dans le deuxième état. Éch. 1:500. **Thermes de la maison à l'Est du forum. 5** - Extrait du plan général du site dans *PSAM*, 9, 1951, plan V. Éch. 1:600. **6** - Schéma d'après les études antérieures et l'état des lieux. Éch. 1:250.

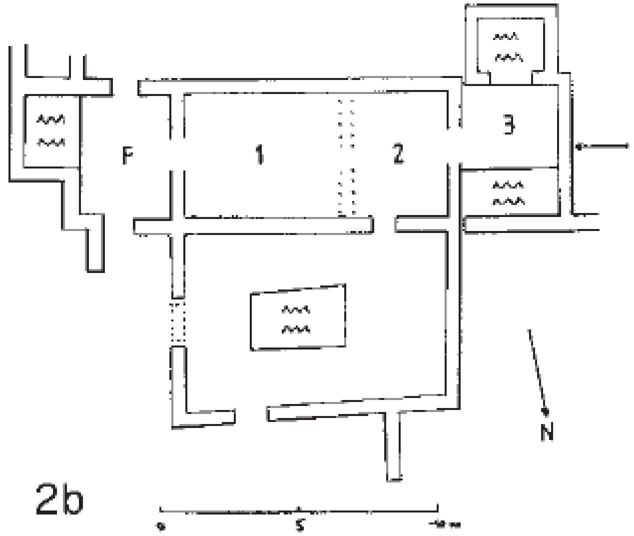




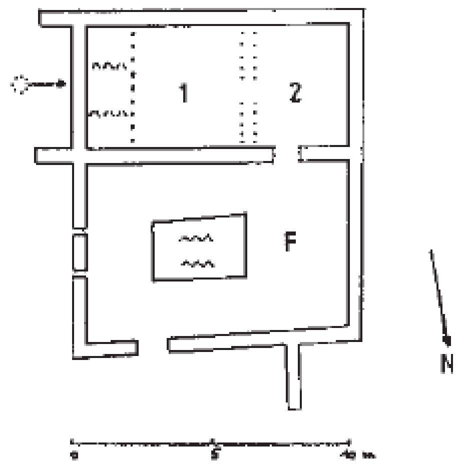
2a



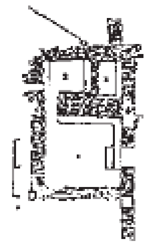
3



2b

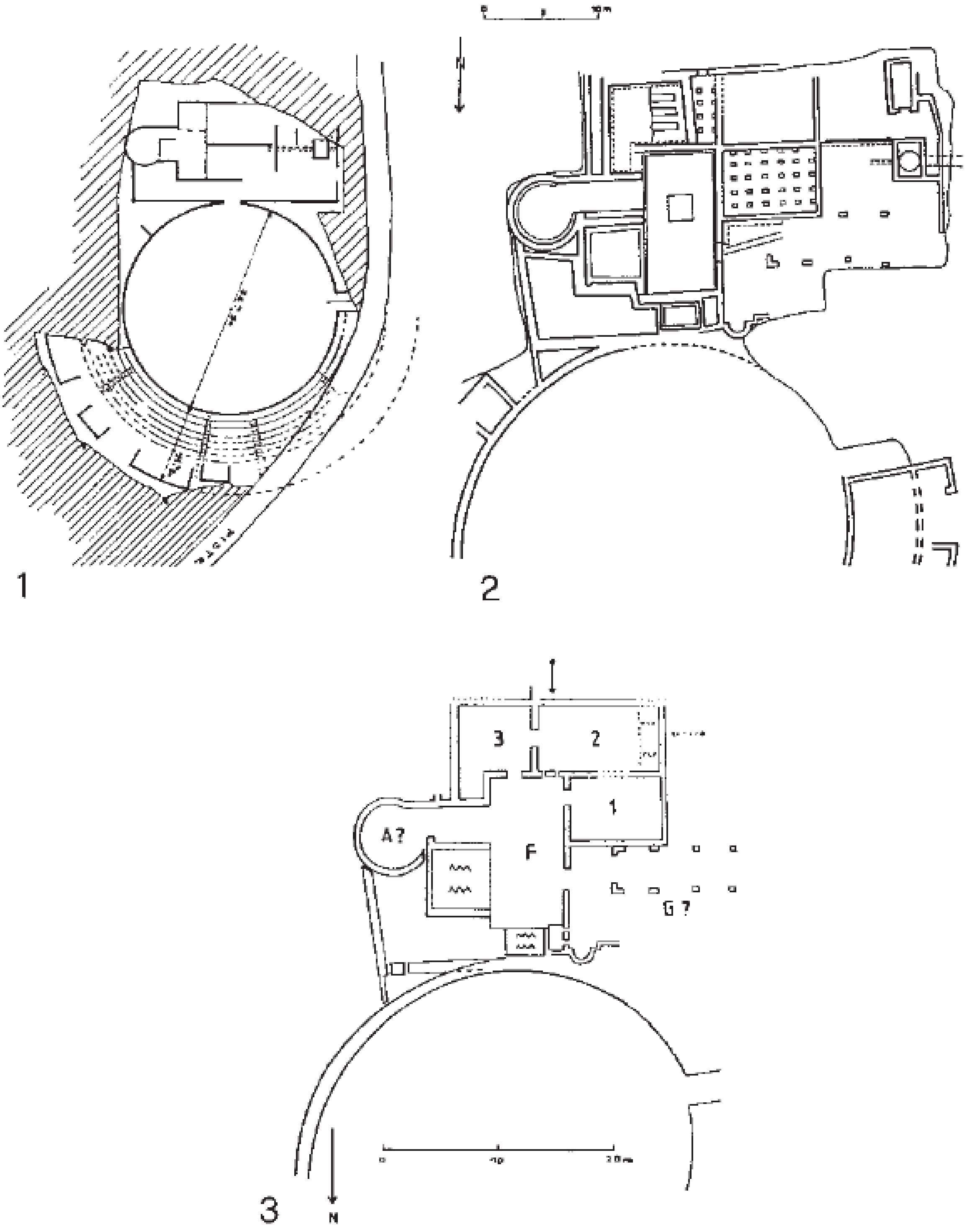


2c

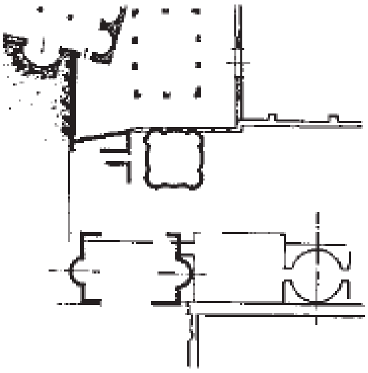


4

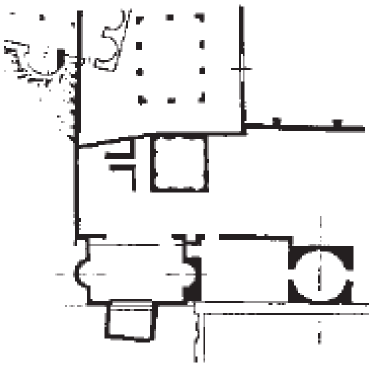
Pl. CXXI – **Cotta, thermes de l'usine de salaison. 1** - M. Ponsich, *Recherches archéologiques à Tanger*..., Paris, 1970, p. 301, fig. 75. Éch. 1:200. **2a, b, c** - Schémas d'après les études antérieures et l'état des lieux : restitution des trois états. Éch. 1:250. **Jorf el-Hamra, thermes de l'exploitation agricole. 3** et **4** - Ponsich, *ibid.*, p. 312, fig. 77 (les cotes portées sur la figure 3 sont empruntées à *BAM*, 5, 1966, p. 242, fig. 3). Éch. 1:100 et 1:250.



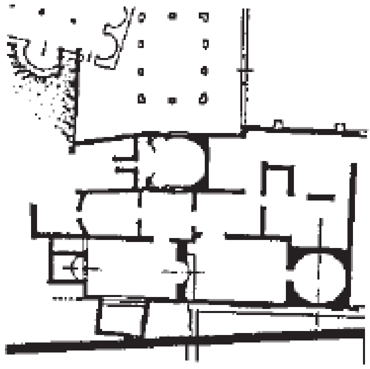
Pl. CXXII – Lixus, thermes du théâtre-amphithéâtre. **1** - «Croquis du «théâtre-amphithéâtre» de Lixus dans l'état actuel des fouilles», dans Ponsich, *BAC* 1963-1964, p. 195, pl. IX. **2** - É. Lenoir dans *Lixus*, p. 293, fig. 2 (d'après Ponsich, *ANRW*, II, 10, 2, p. 841, fig. 10). Éch. 1:500. **3** - Schéma d'après les études antérieures et l'état des lieux. Éch. 1:500.



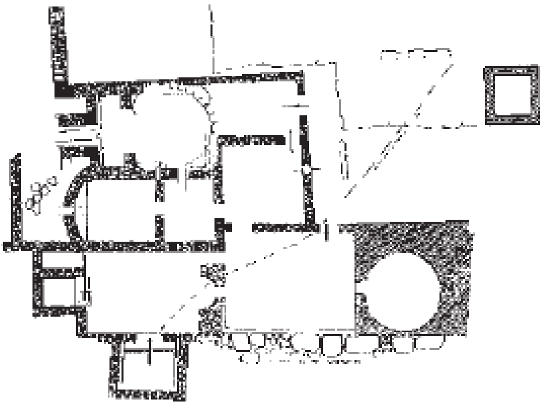
1a



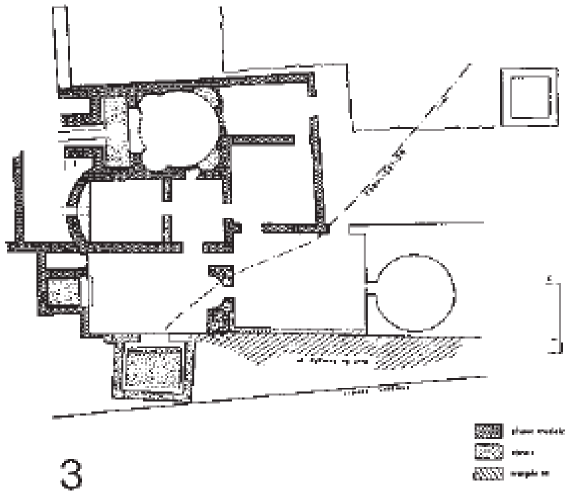
1b



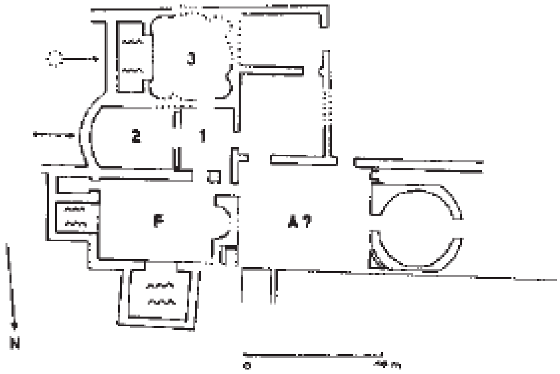
1c



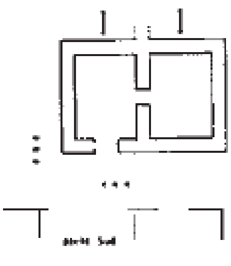
2



3

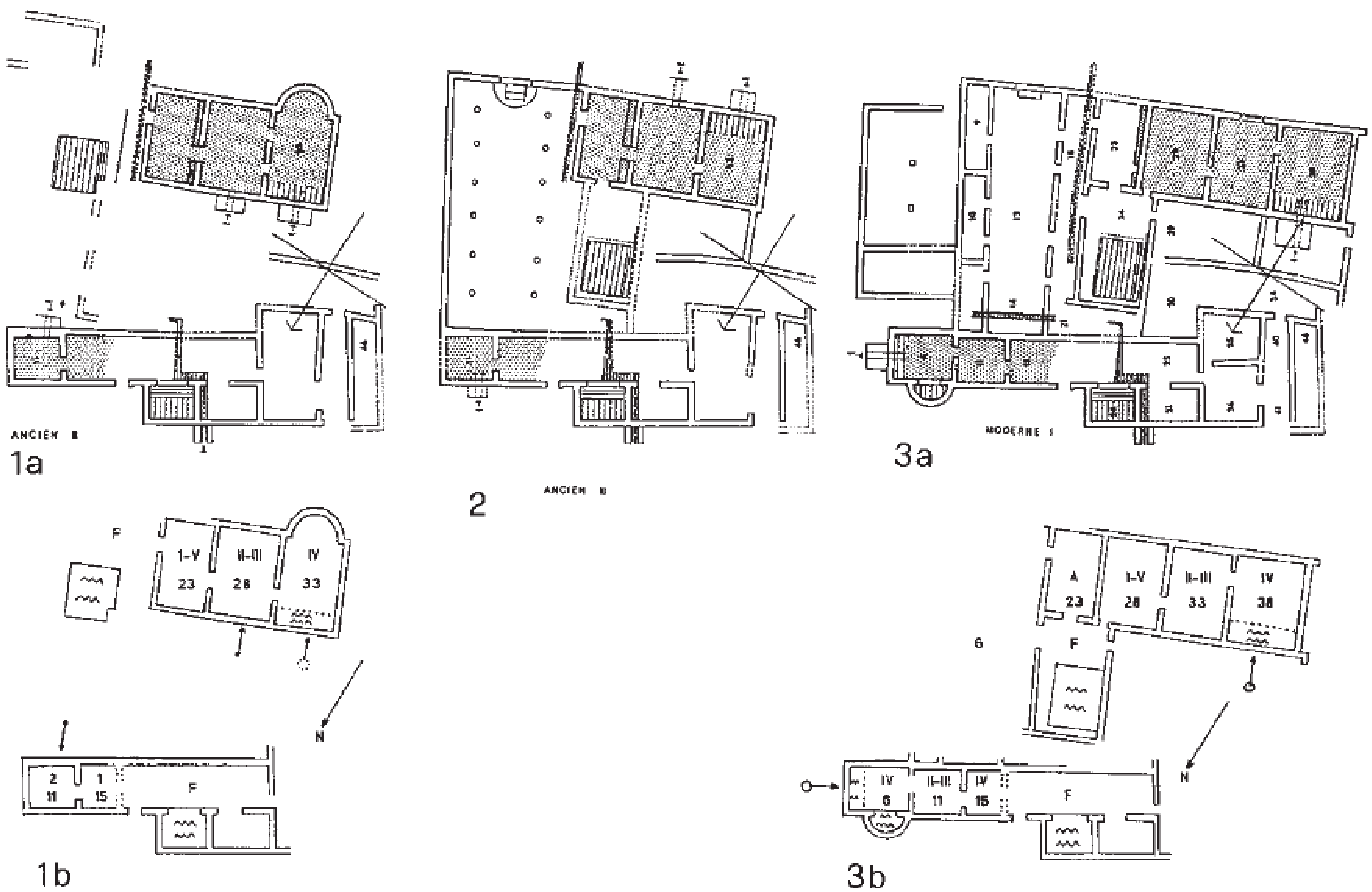


4

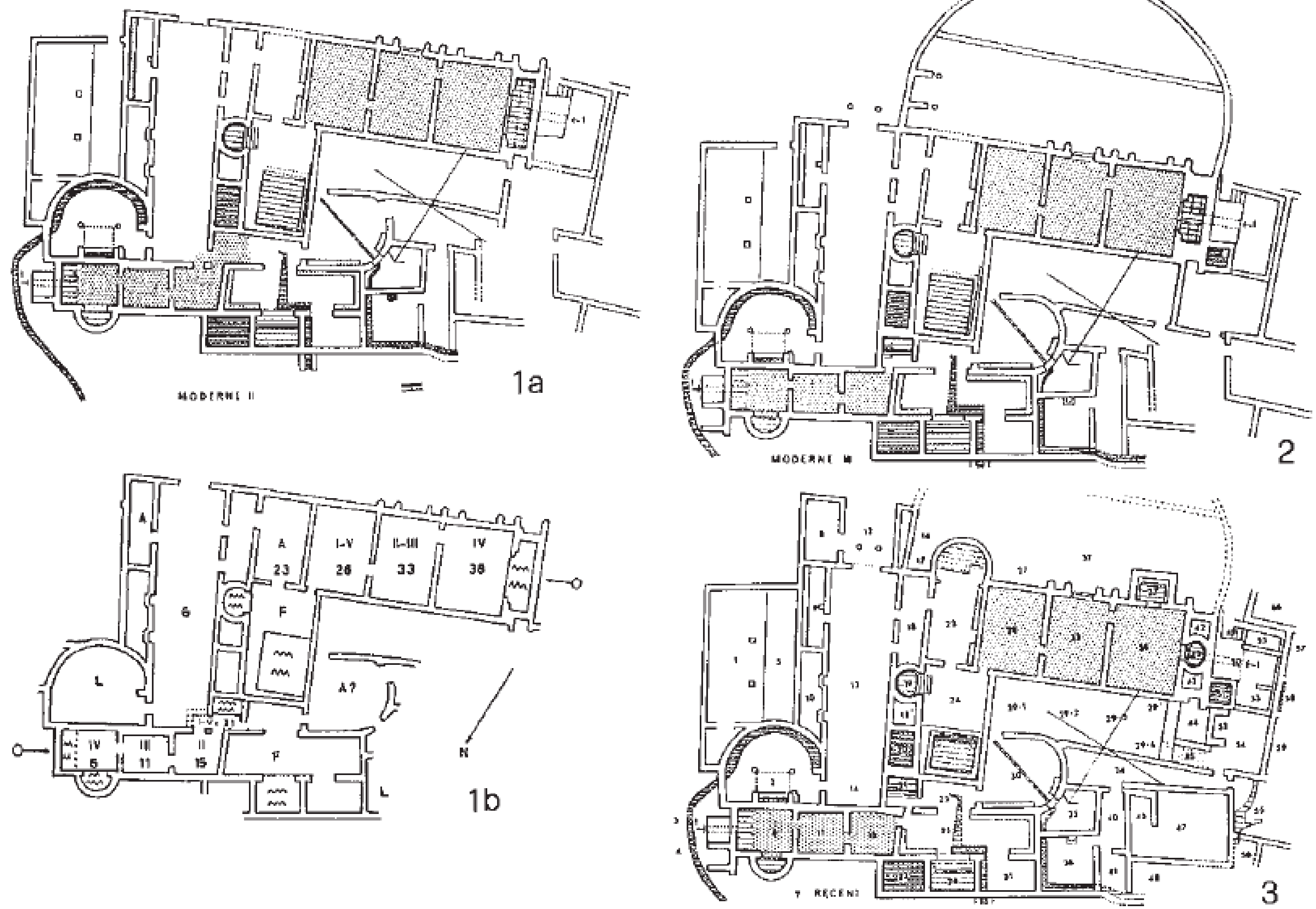


5

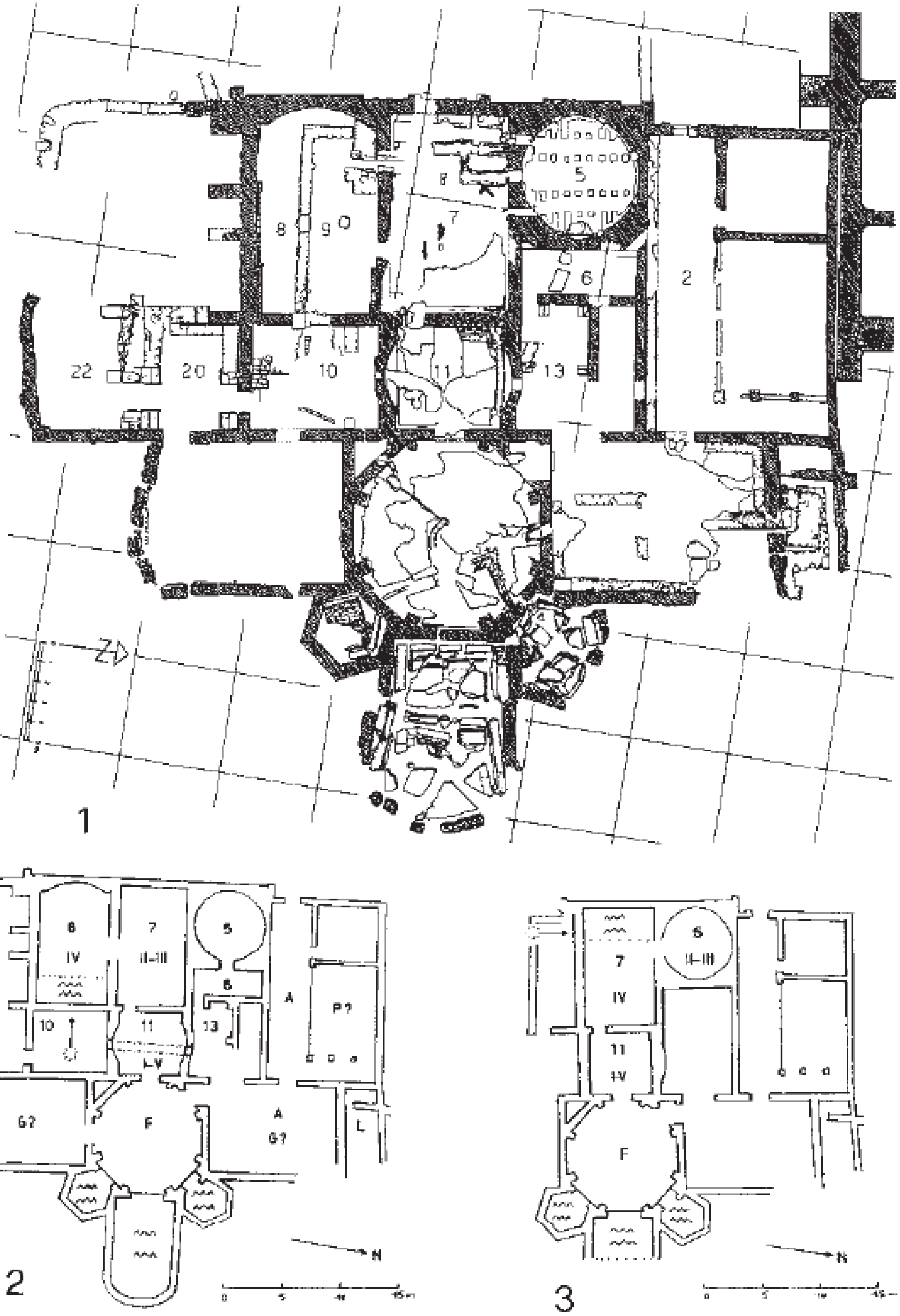
Pl. CXXIII – **Lixus, thermes** J. **1** - Évolution des thermes d'après Ponsich, *ETAM*, 9, 1981, extraits des fig. 39, 40 et 41 réunis par É. Lenoir dans *Lixus*, p. 296, fig. 3. Extrait **a** : époque de Juba; extrait **b** : époque romaine; extrait **c** : époque tardive. **2** - Plan des thermes dans Ponsich, *ibid.*, p. 111, fig. 31. Éch. 1:500. **3** - Évolution des thermes d'après M. Ponsich : restitution d'É. Lenoir dans *Lixus*, p. 297, fig. 4. Éch. 1:500. **4** - Schéma d'après les études antérieures et l'état des lieux. Éch. 1:500. **Tamuda, thermes du camp.** **5** - Schéma d'après l'état des lieux (le Nord est en haut). Éch. env. 1:250.



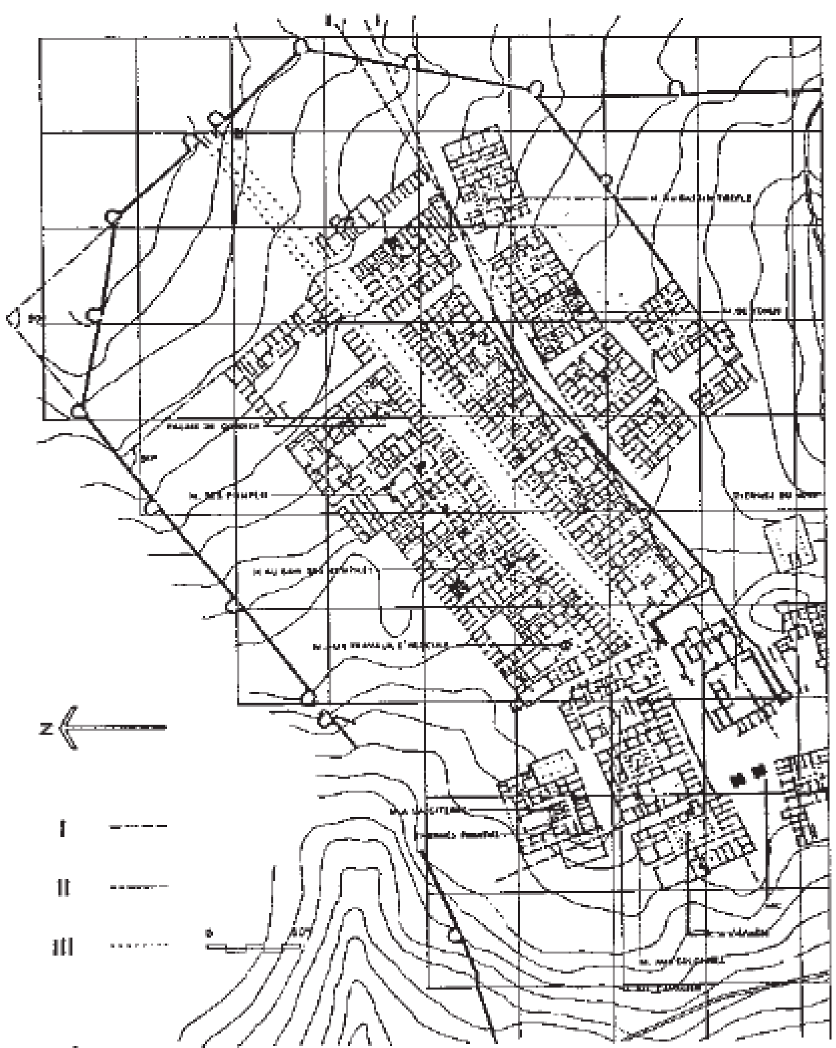
Pl. CXXIV – Thamusida, thermes du fleuve. Extrait de Rebuffat, *Thamusida*, II, fig. 26 et schémas d'après l'étude antérieure et l'état des lieux. Éch. 1:500. **1a** et **b** - État «ancien II» (120-130). **2** - État «ancien III» (140-150). **3a** et **b** - État «moderne I» (170-180).



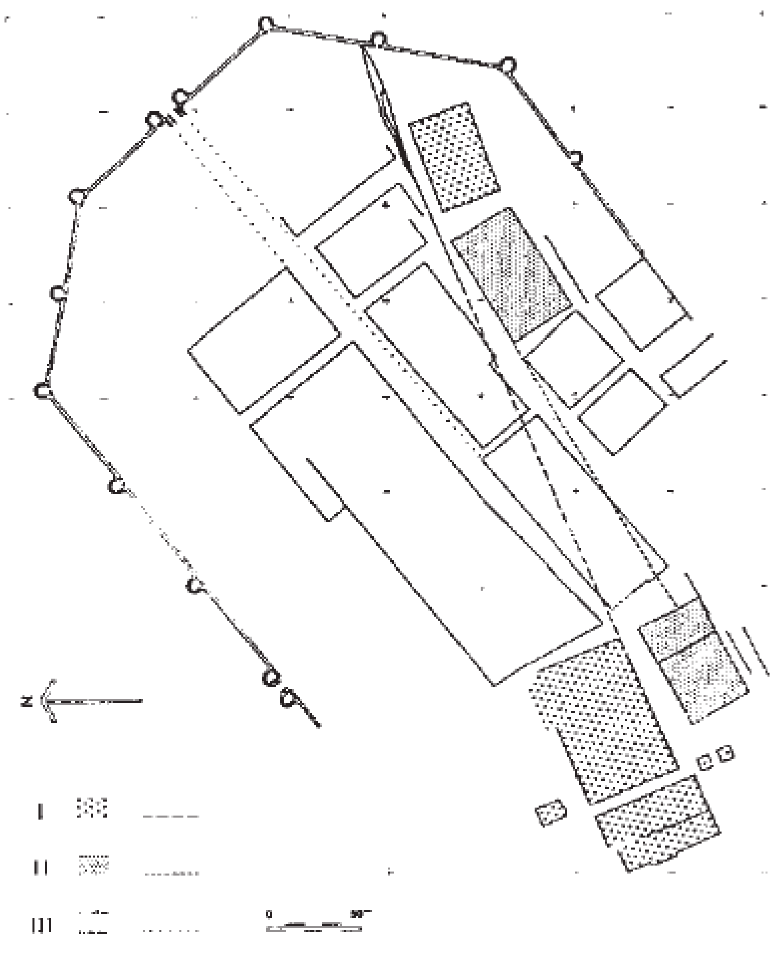
Pl. CXXV – Thamusida, thermes du fleuve. Extraits de Rebuffat, *Thamusida*, II, fig. 27 et schéma d'après l'étude antérieure et l'état des lieux. Éch. 1:500. **1a** et **b** - État «moderne II» (190-210). **2** - État «moderne III» (210-230). **3** - État «récent» (env. 230-280).



Pl. CXXVI – Zilil. **1** - Extrait du plan de G. Monthel dans *BAM*, 14, 1981-1982, pl. III. Éch. 1:300. **2** et **3** - Schémas d'après les études antérieures et l'état des lieux : premier et troisième états. Éch. 1:500.

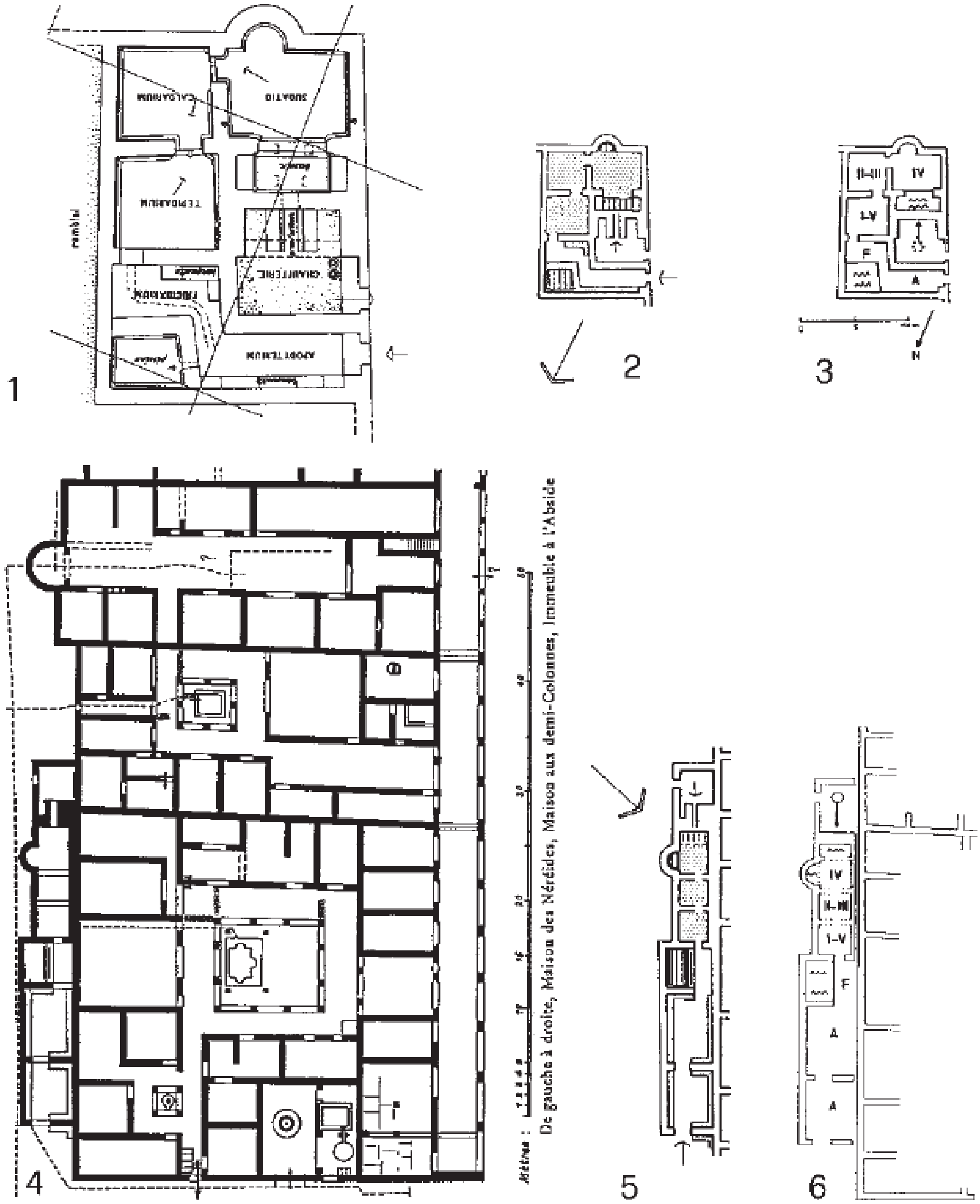


1

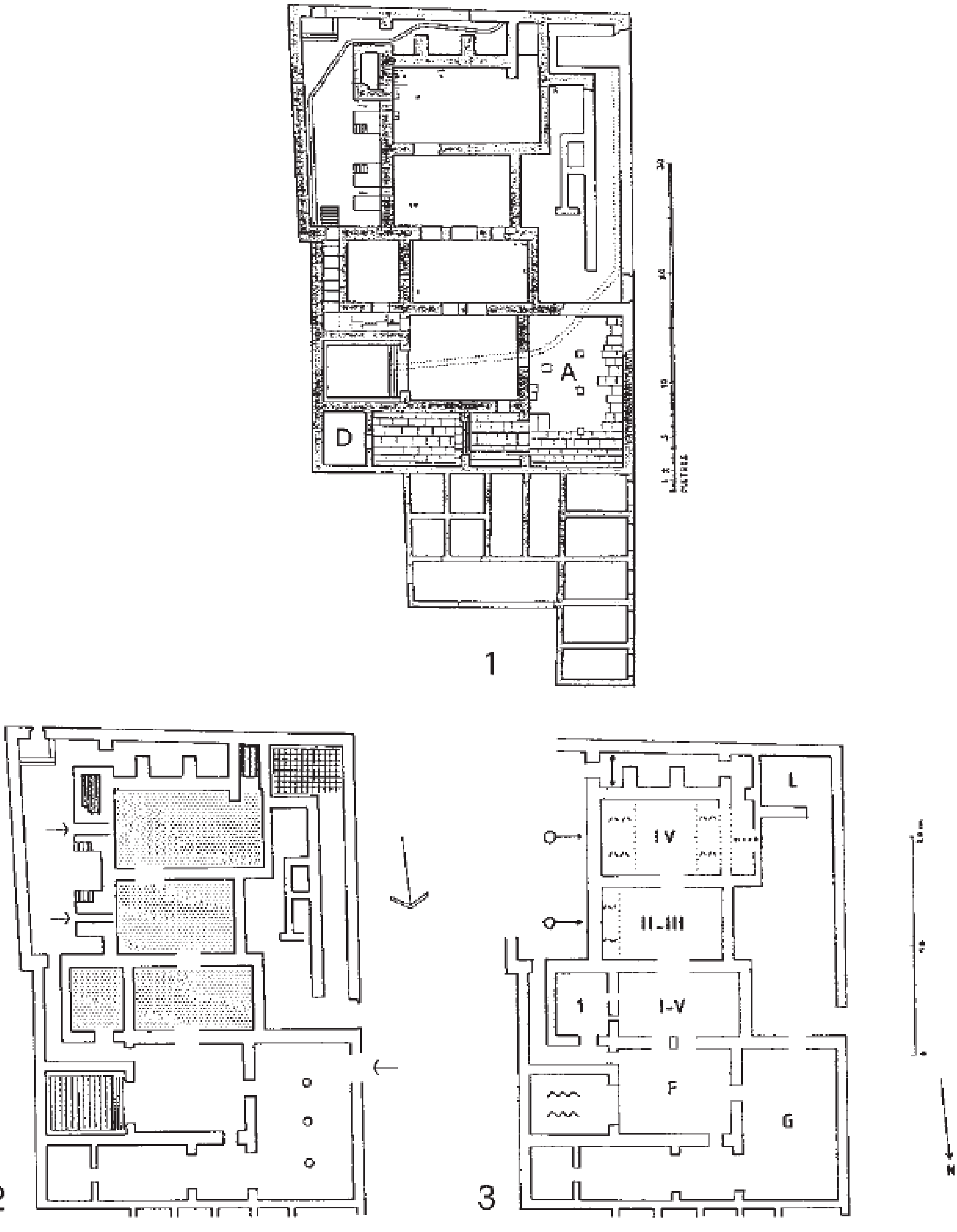


2

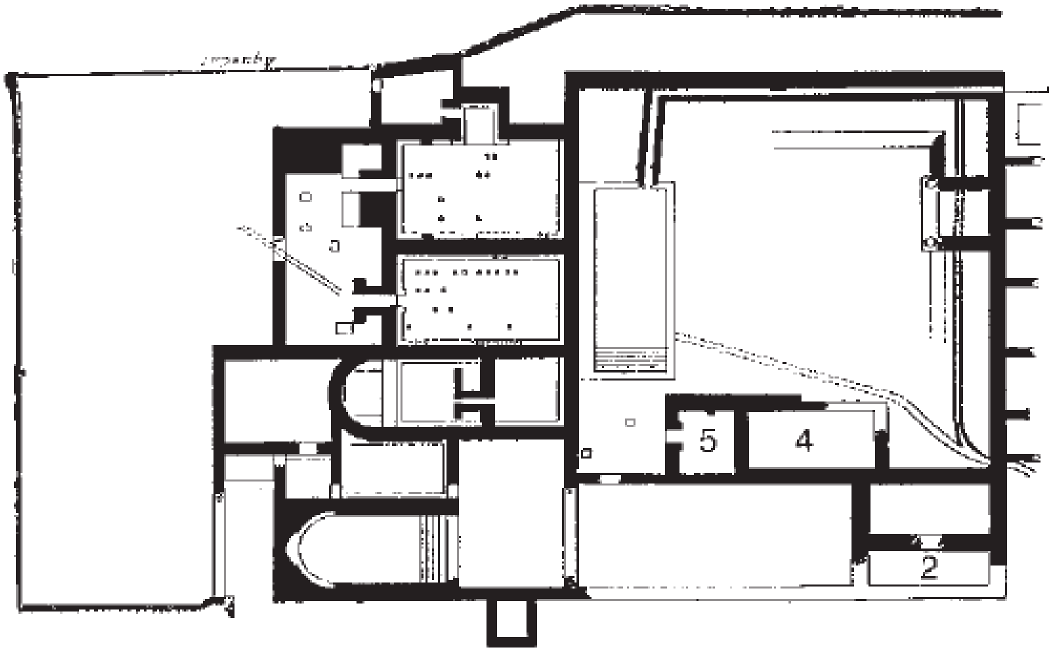
Pl. CXXVII – Volubilis : urbanisme et chronologie du quartier Nord-Est. **1** - Rebuffat, *BAC* 1965-1966, p. 233, fig. 1. **2** - Id., *ibid.*, p. 237, fig. 2.



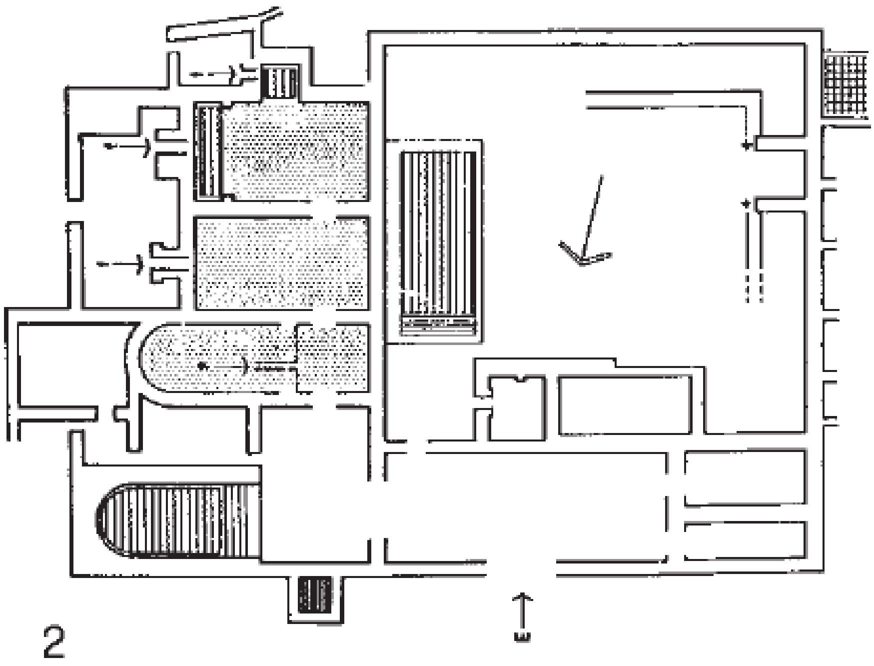
Pl. CXXVIII – **Volubilis. Thermes sous la maison à la citerne.** **1** - Zehnacker, Hallier, dans *MEFR* 1965, pl. VII. **2** - Rebuffat, *Thamusida,* II, fig. 24, n° 4. Éch. 1:500. **3** - Schéma d'après les études antérieures et l'état des lieux. Éch. 1:500. **Thermes de l'îlot Ouest.** **4** - Plan du SAM dans Étienne, *Quartier Nord-Est*, extrait de la pl. XIV. Éch. 1:500. **5** - Rebuffat, *Thamusida,* II, fig. 24, n° 5. Éch. 1:500. **6** - Schéma d'après les études antérieures et l'état des lieux. Éch. 1:500.



Pl. CXXIX – Volubilis, thermes «de Gallien». **1** - Plan de R. Dauriac, dans *PSAM* 1935, p. 13, fig. 1. Éch. 1:500. **2** - Rebuffat, *Thamusida*, II, fig. 24, n° 2. Éch. 1:500. **3** - Schéma d'après les études antérieures et l'état des lieux. Éch. 1:500.

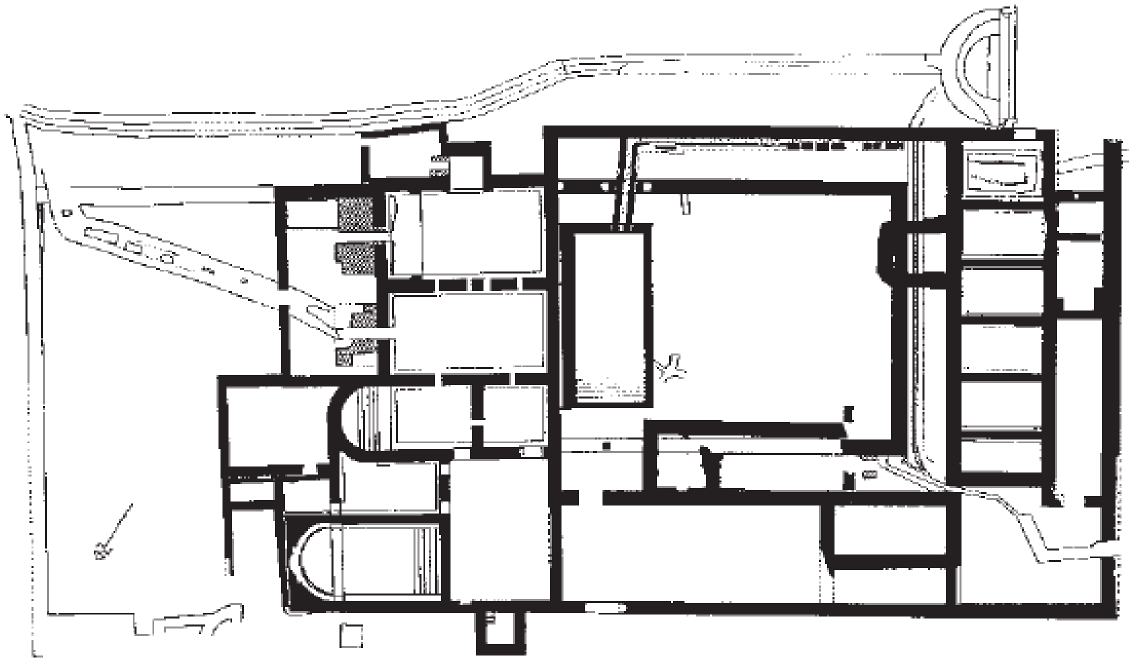


1

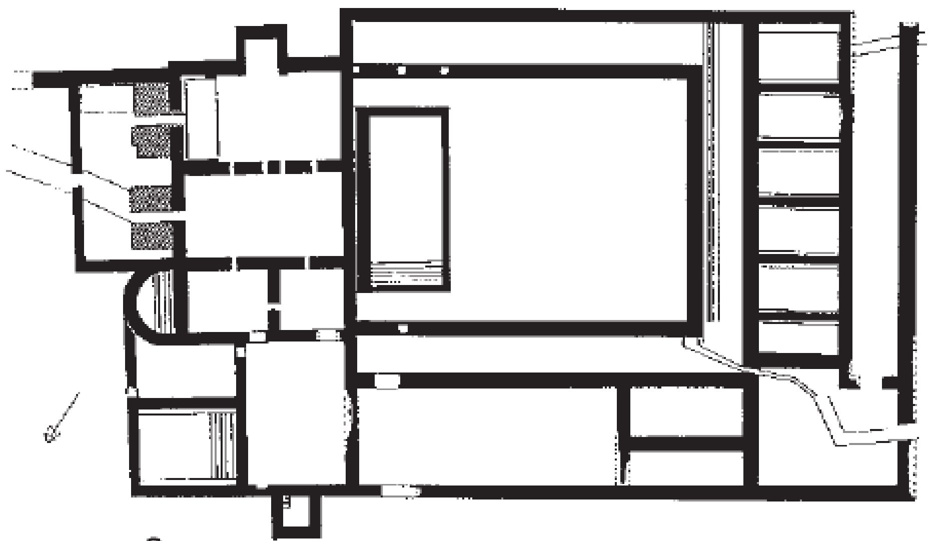


2

Pl. CXXX – Volubilis, thermes Nord. **1** - R. Thouvenot, *Les thermes du Nord*, dans *PSAM*, 7, 1945, p. 158, fig. 7. Éch. 1:500.
2 - Rebuffat, *Thamusida*, II, fig. 24, n° 5. Éch. 1:500.

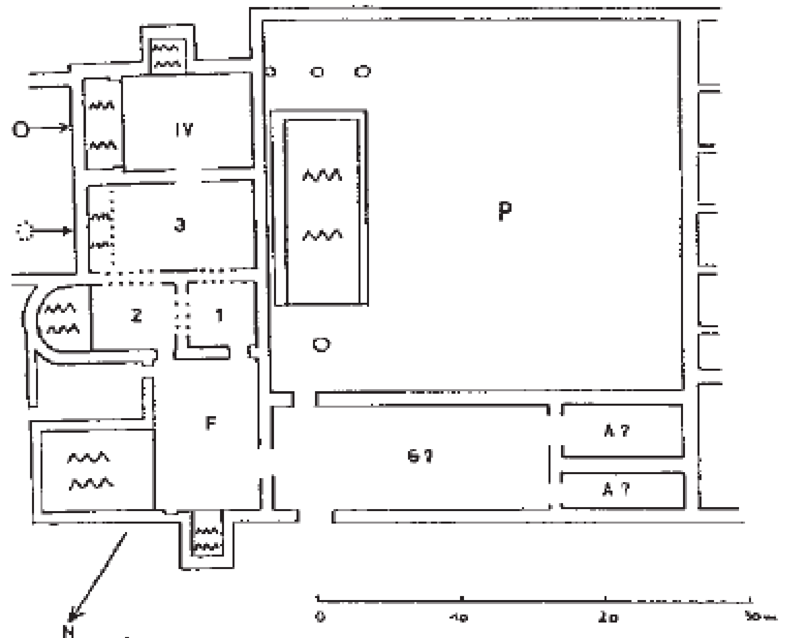


1

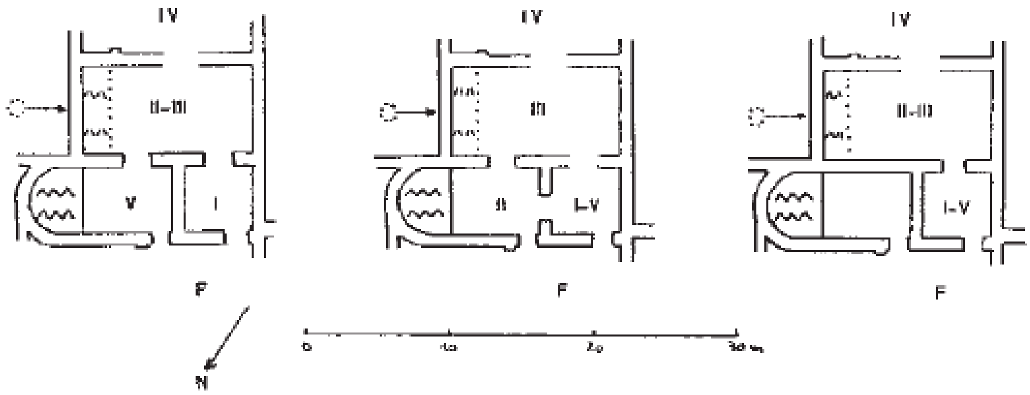


2

Pl. CXXXI – Volubilis, thermes Nord. **1** - Plan du bâtiment par É. Lenoir dans *Thermes romains*, p. 155, fig. 6. Éch. 1:500. **2** - Plan du premier état par É. Lenoir, *ibid.*, p. 156, fig. 7. Éch. 1:500.

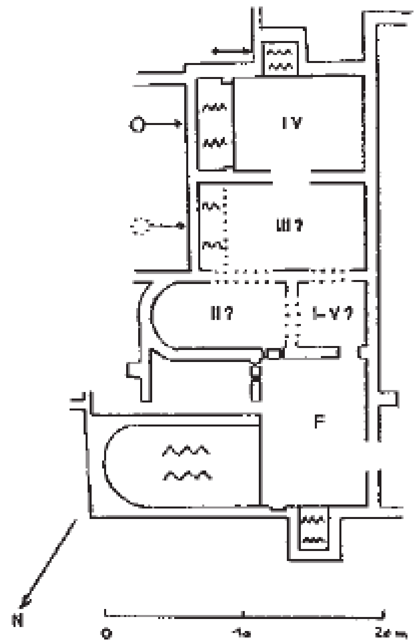


1

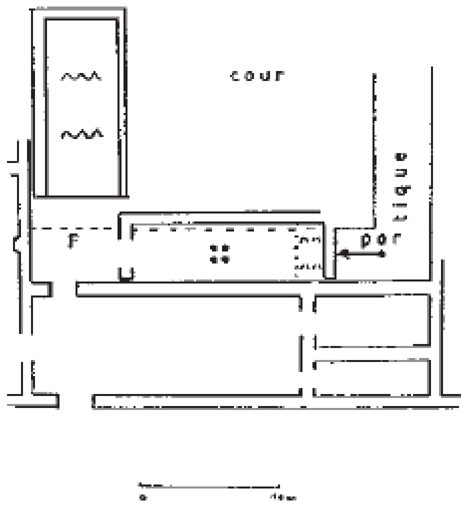


2a 2b 2c

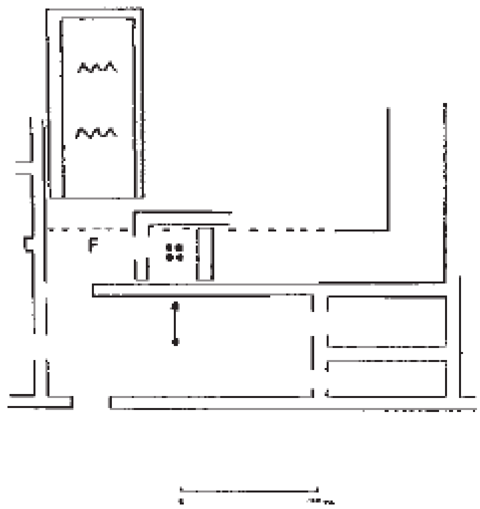
Pl. CXXXII – Volubilis, thermes Nord. **1** - Schéma du premier état d'après les études antérieures et l'état des lieux. Éch. 1:500. **2a**, **b**, **c** - Premier état : hypothèses de lecture du secteur chauffé. Éch. 1:500.



1

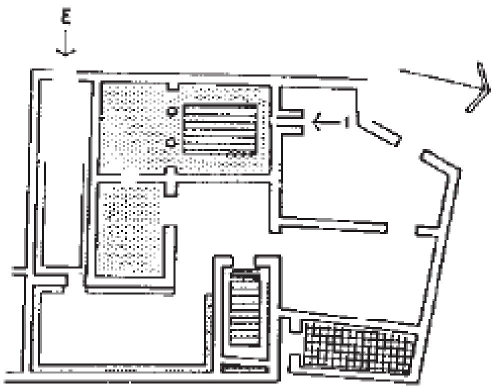


2a

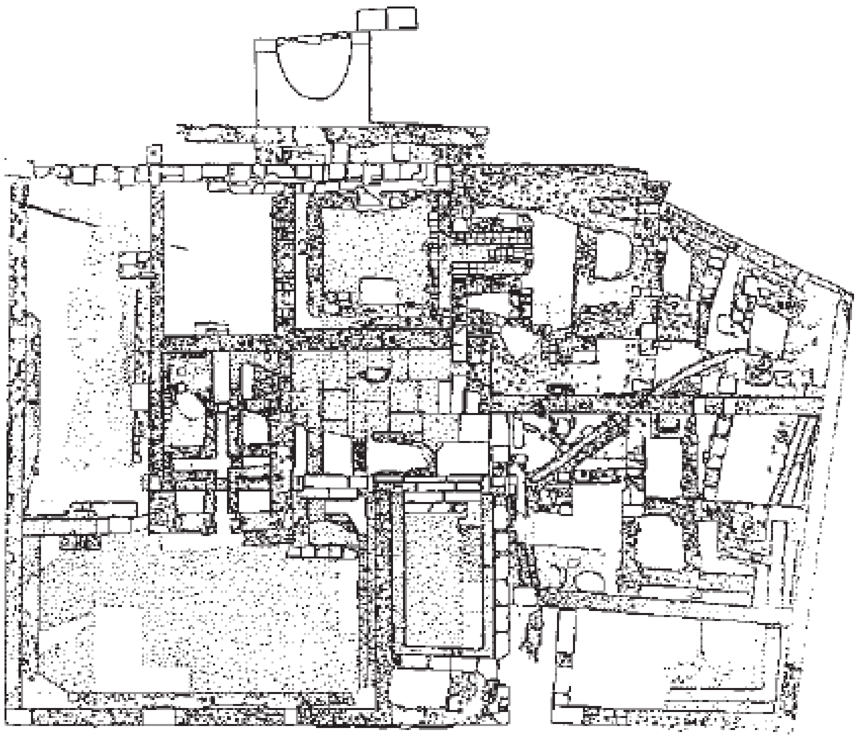


2b

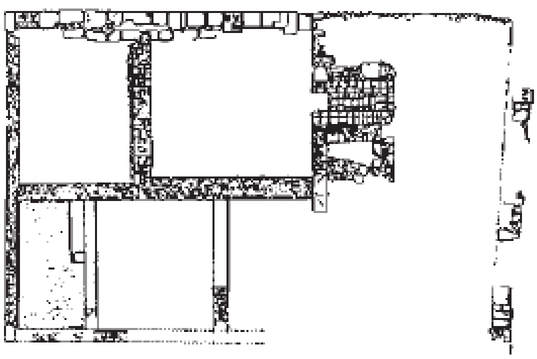
Pl. CXXXIII – Volubilis, thermes Nord. **1** - Deuxième état : schéma du secteur balnéaire d'après les études antérieures et l'état des lieux. Éch. 1:500. **2** - Schémas des petits thermes d'après les études antérieures; **a** : premier état; **b** : second état. Éch. 1:500.



1

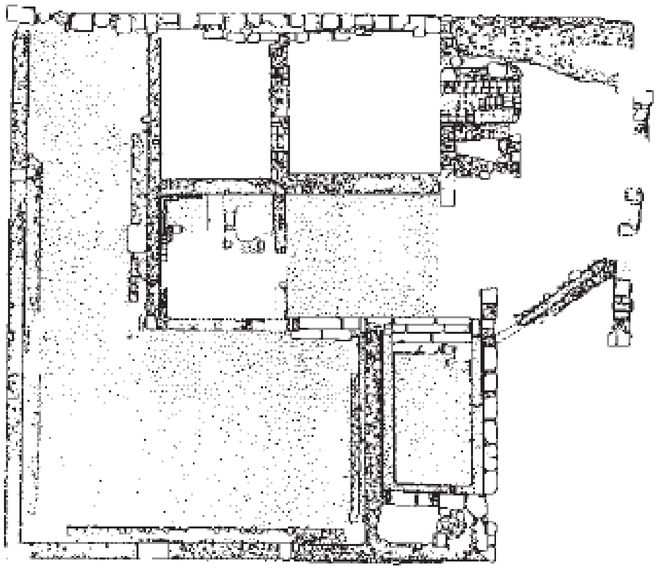


2

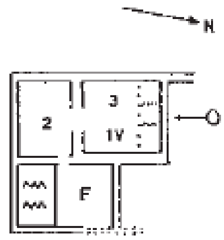


3

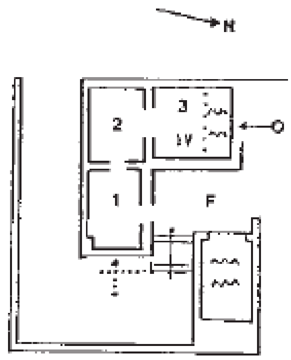
Pl. CXXXIV – Volubilis, thermes du capitole. **1** - Rebuffat, *Thamusida*, II, fig. 24, n° 1. Éch. 1:500. **2** - Akerraz, *BAM* 1985-1986, h.t. : plan général du monument. Éch. 1:250. **3** - Id., *ibid.*, p. 113, pl. I : premier état. Éch. 1:250.



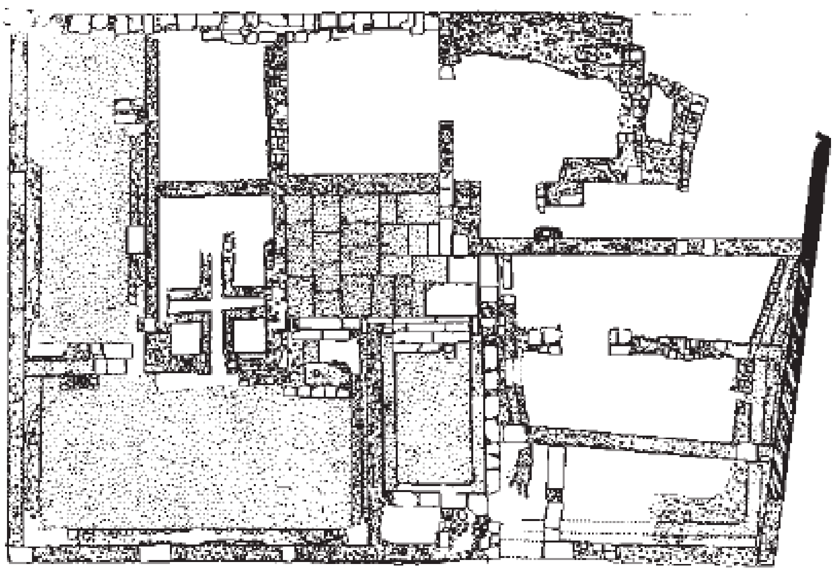
1



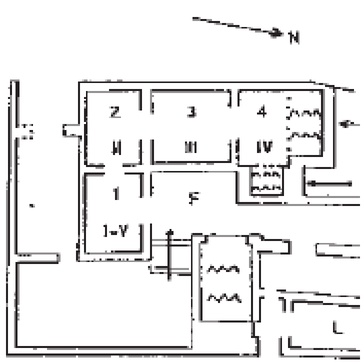
3a



3b



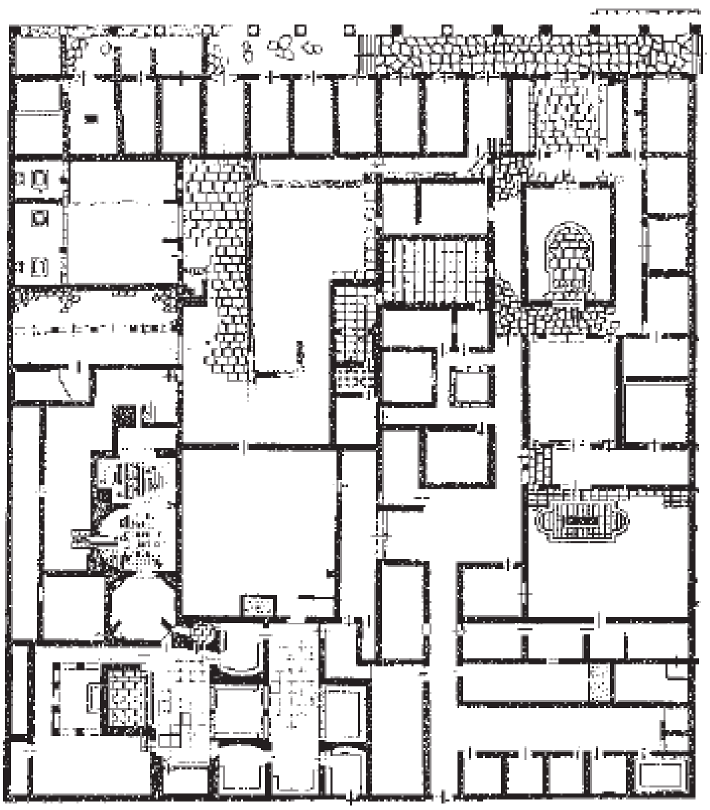
2



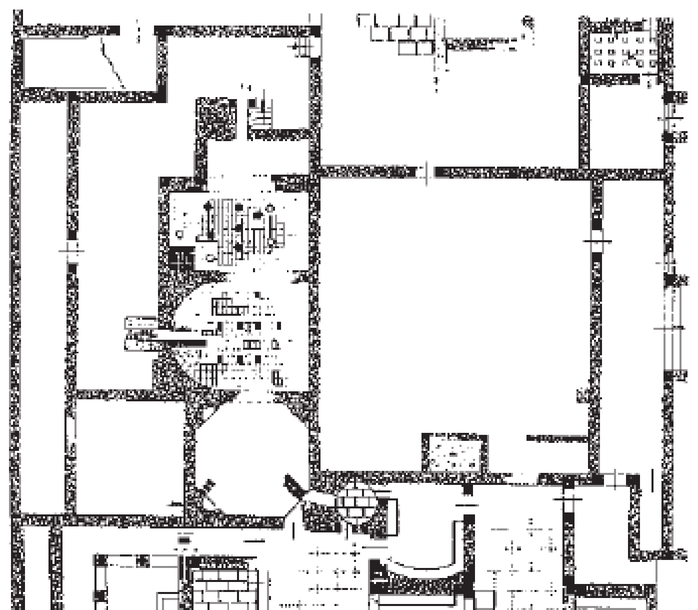
3c

Pl. CXXXV – Volubilis, thermes du capitole. **1** - Akerraz, *BAM* 1985-1986, p. 114, pl. II : état intermédiaire. Éch. 1:250. **2** - Id., *ibid.*, p. 115, pl. III : second état. Éch. 1:250. **3** - Schéma d'après les études antérieures et l'état des lieux; **a** : premier état; **b** : état intermédiaire; **c** : second état. Éch. 1:500.

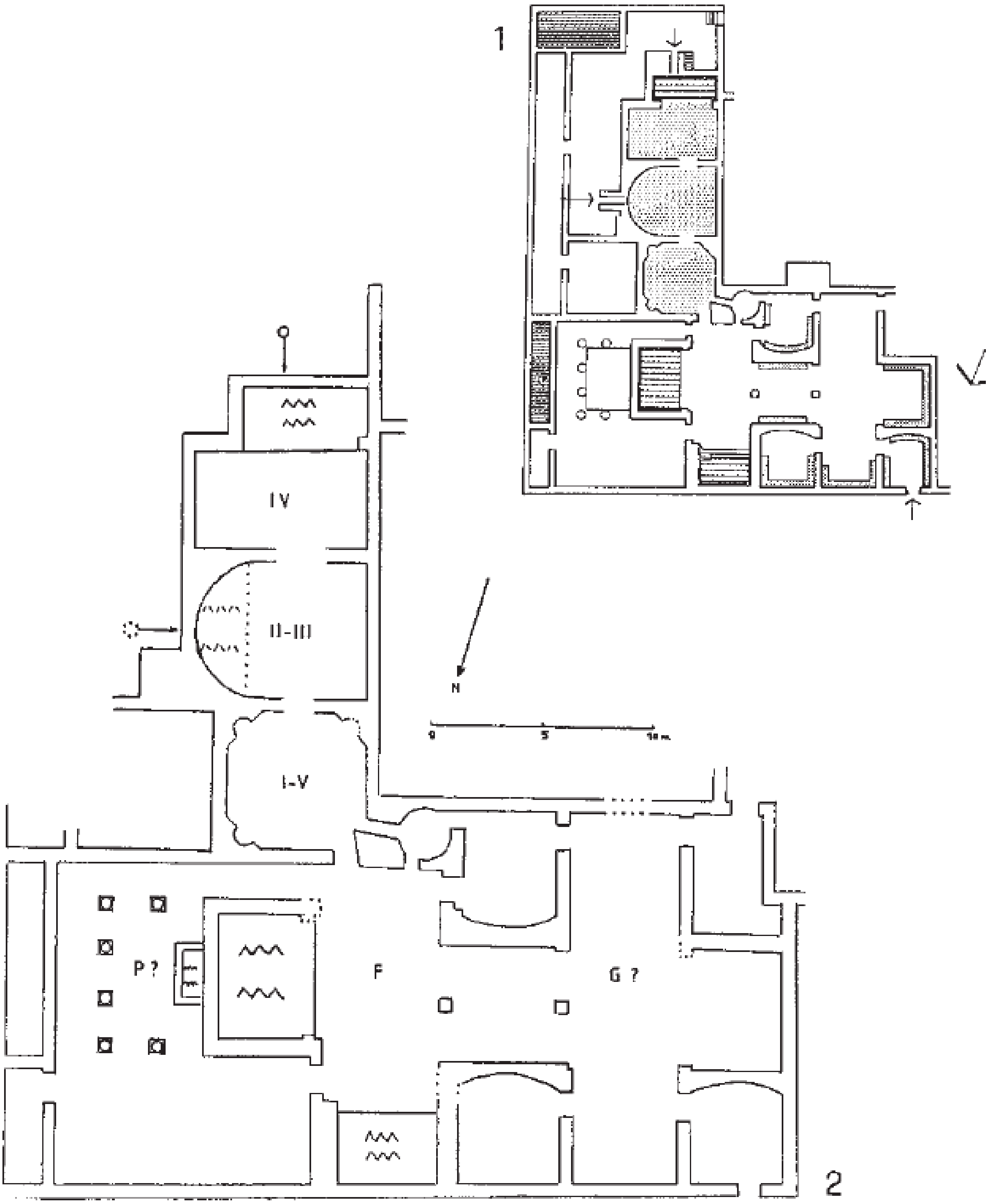
1



2

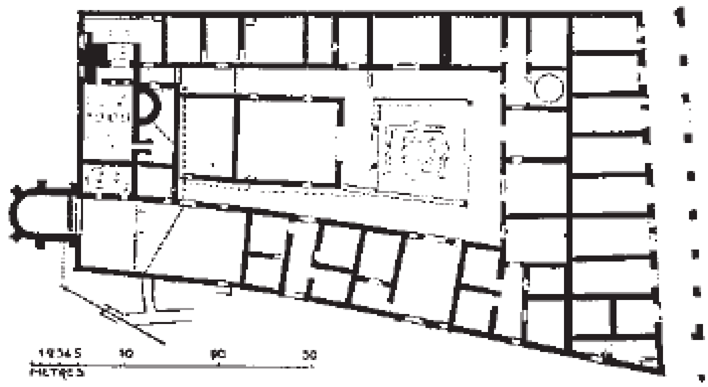


Pl. CXXXVI – Volubilis, thermes du «palais de Gordien». **1** - Plan du bâtiment par M. Ponsich, dans *PSAM* 1958, h.t.
2 - Id., *ibid.*, extrait du secteur thermal.

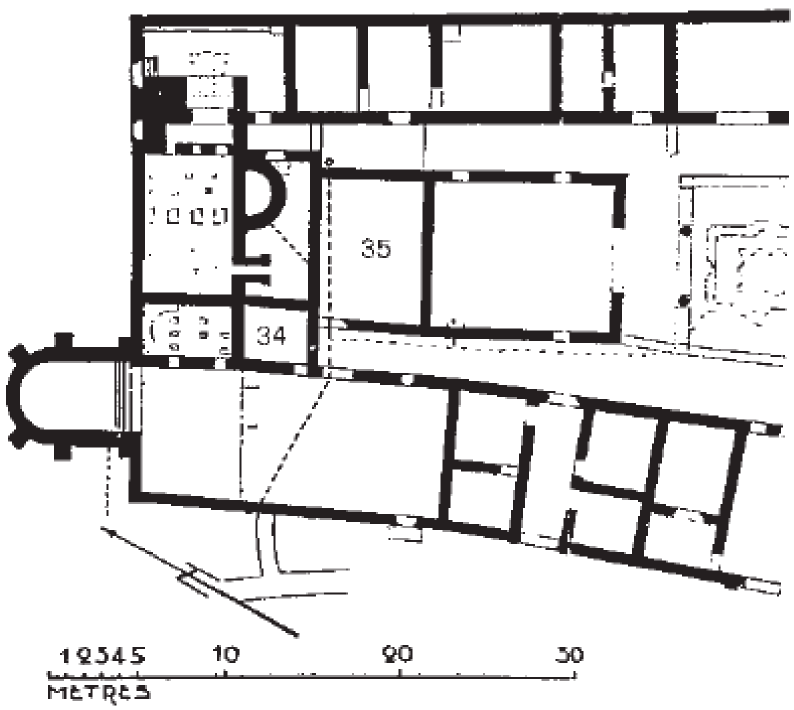


Pl. CXXXVII – Volubilis, thermes du «palais de Gordien». **1** - Rebuffat, *Thamusida*, II, fig. 25, n° 8. Éch. 1:500. **2** - Schéma d'après les études antérieures et l'état des lieux. Éch. 1:250.

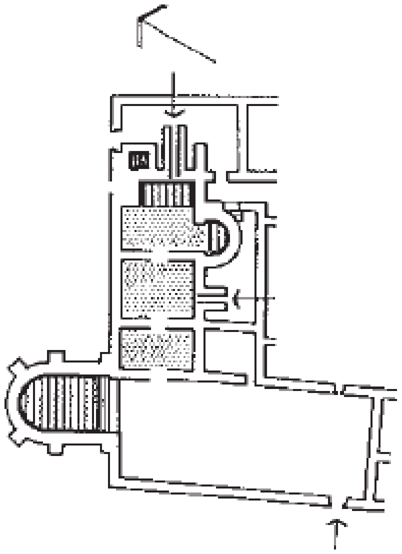
1



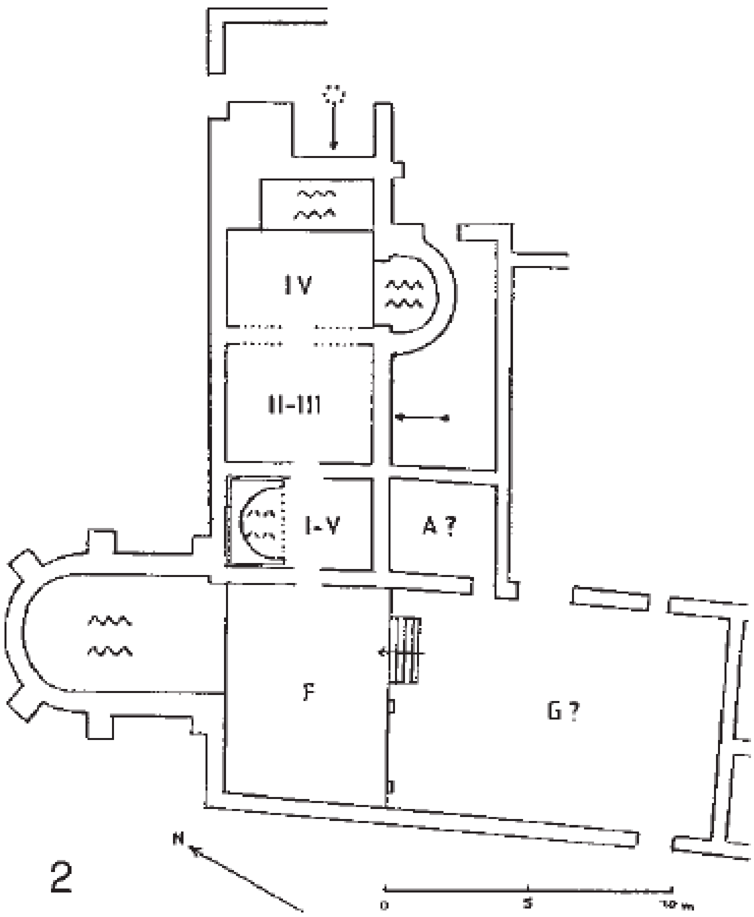
2



Pl. CXXXVIII – Volubilis, thermes de la maison aux travaux d'Hercule. **1** - Plan du SAM dans Étienne, *Quartier Nord-Est*, pl. IV. Éch. 1:750. **2** - Id., *ibid.*, extrait du secteur thermal. Éch. 1:400.

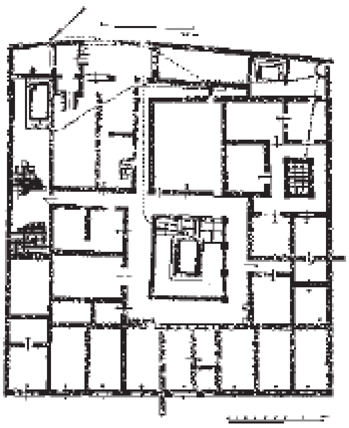


1

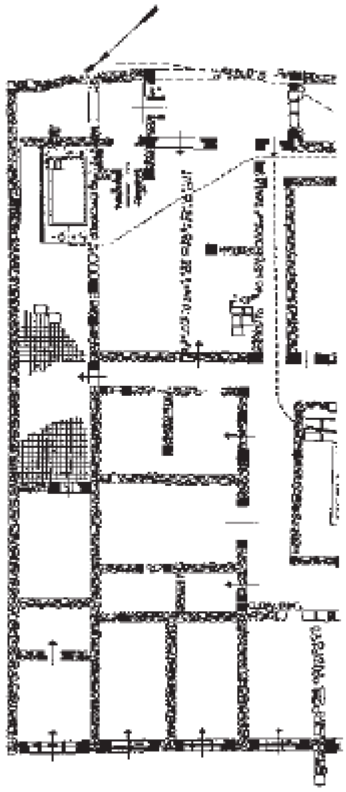


2

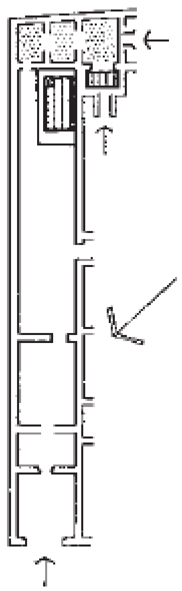
Pl. CXXXIX – Volubilis, thermes de la maison aux travaux d'Hercule. **1** - Rebuffat, *Thamusida*, II, fig. 25, n° 7. Éch. 1:500.
2 - Schéma d'après les études antérieures et l'état des lieux. Éch. 1:250.



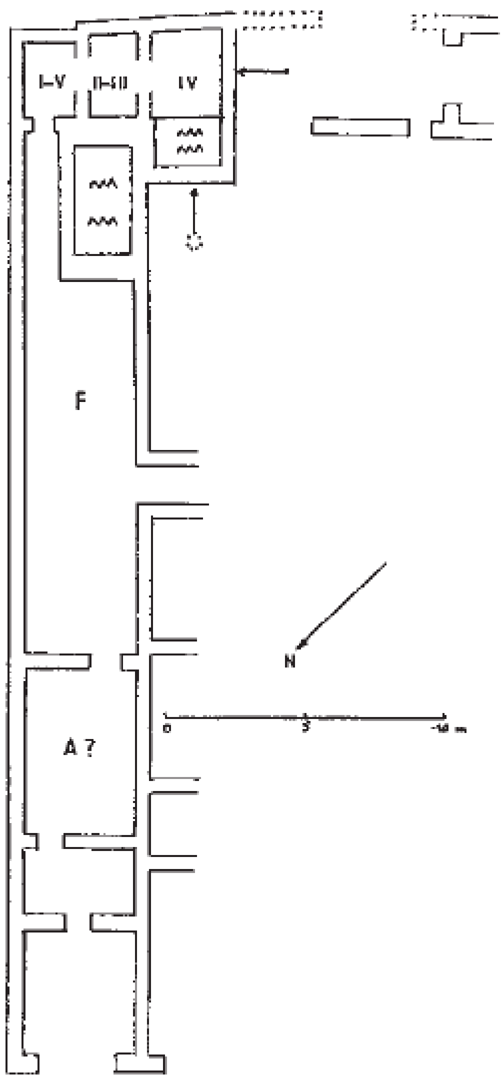
1



2

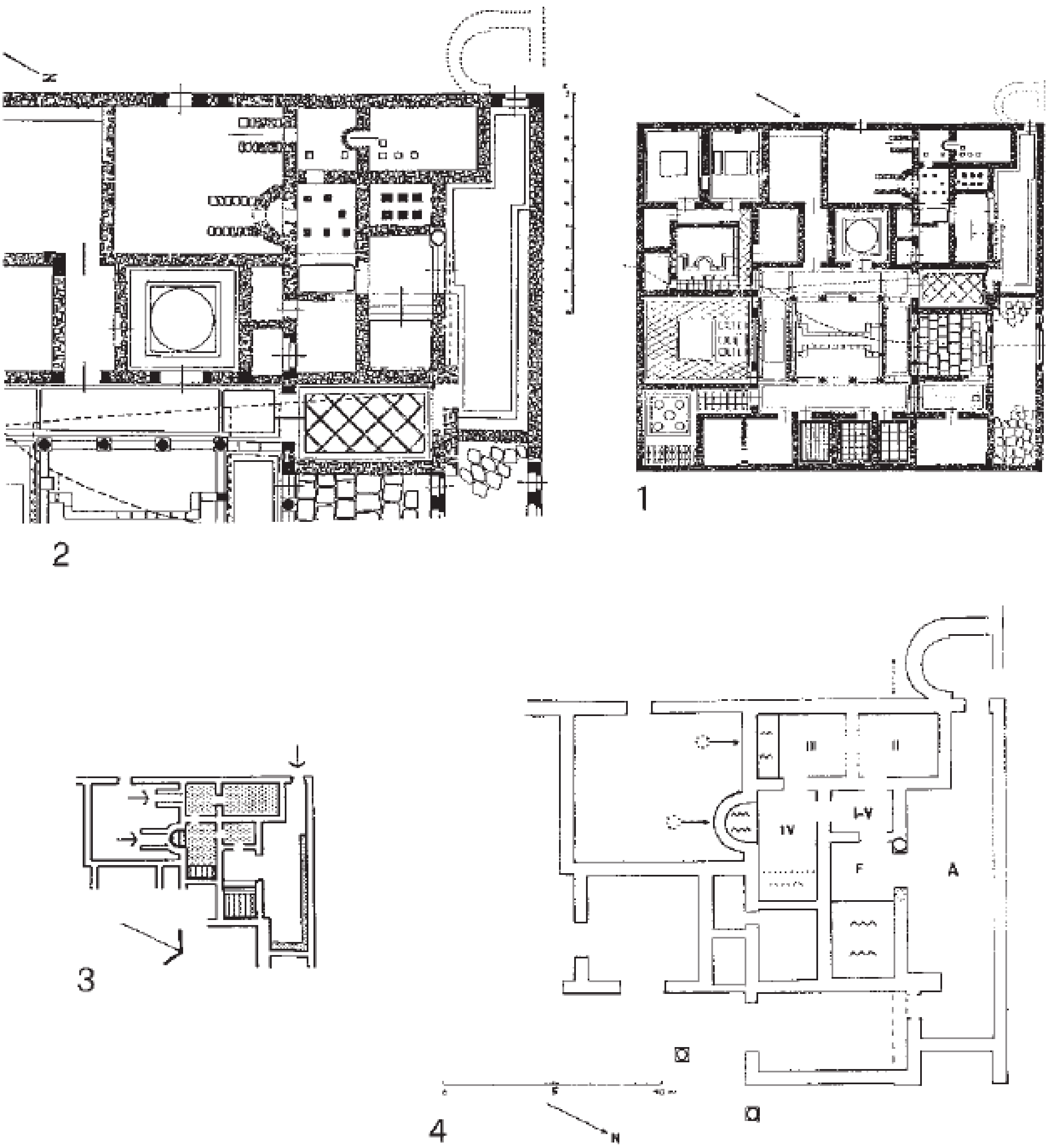


3

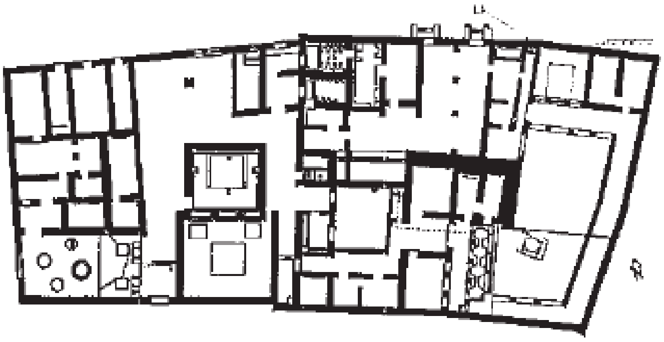


4

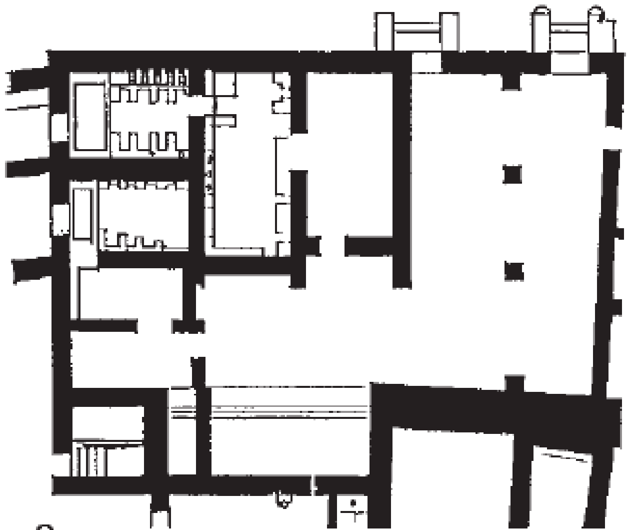
Pl. CXL – Volubilis, thermes de la maison au cadran solaire. **1** - Plan du SAM dans Étienne, *Quartier Nord-Est*, pl. XII. Éch. 1:750. **2** - Id., *ibid.*, extrait du secteur thermal. **3** - Rebuffat, *Thamusida*, II, fig. 24, n° 6. Éch. 1:500. **4** - Schéma d'après les études antérieures et l'état des lieux. Éch. 1:250.



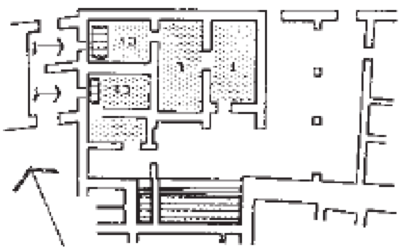
Pl. CXLI – Volubilis, thermes de la maison de Vénus. **1** - Plan Ponsich dans *PSAM* 1958, p. 87, fig. 9. Éch. 1:500. **2** - Id., *ibid.*, extrait du secteur thermal. Éch. 1:250. **3** - Rebuffat, *Thamusida*, II, fig. 25, n° 9. Éch. 1:500. **4** - Schéma d'après les études antérieures et l'état des lieux. Éch. 1:250.



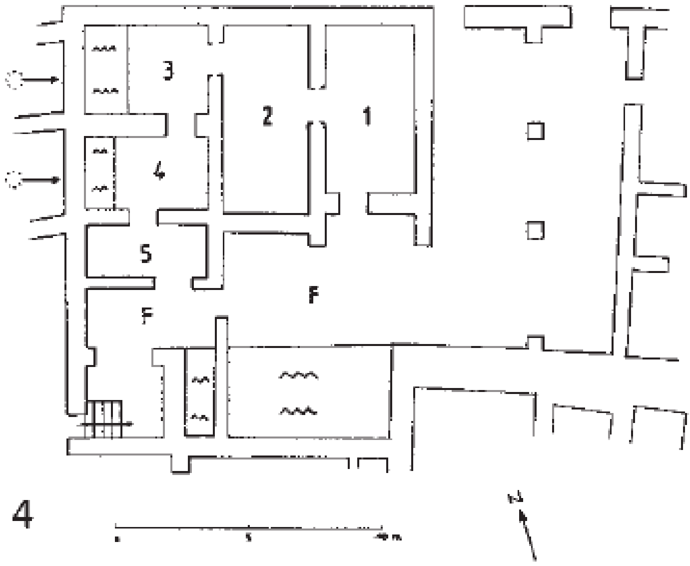
1



2



3

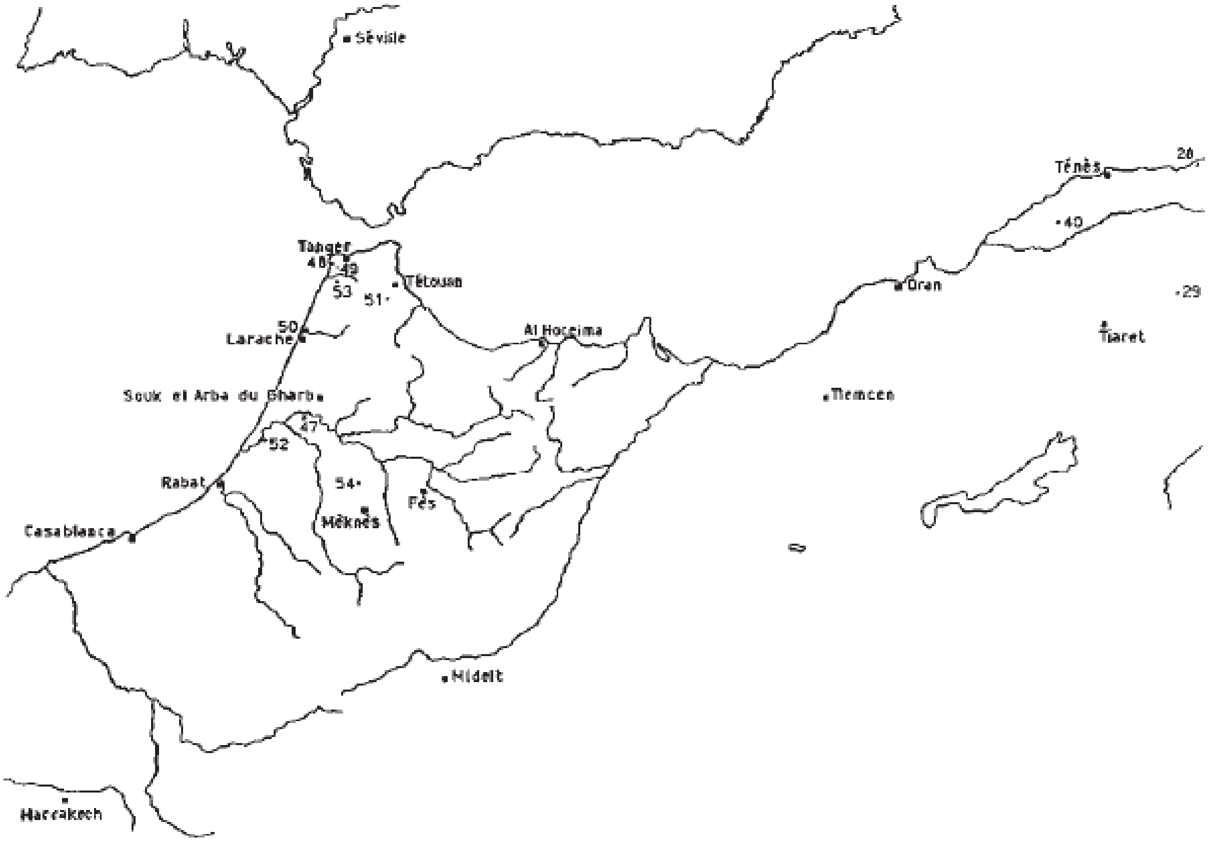


4

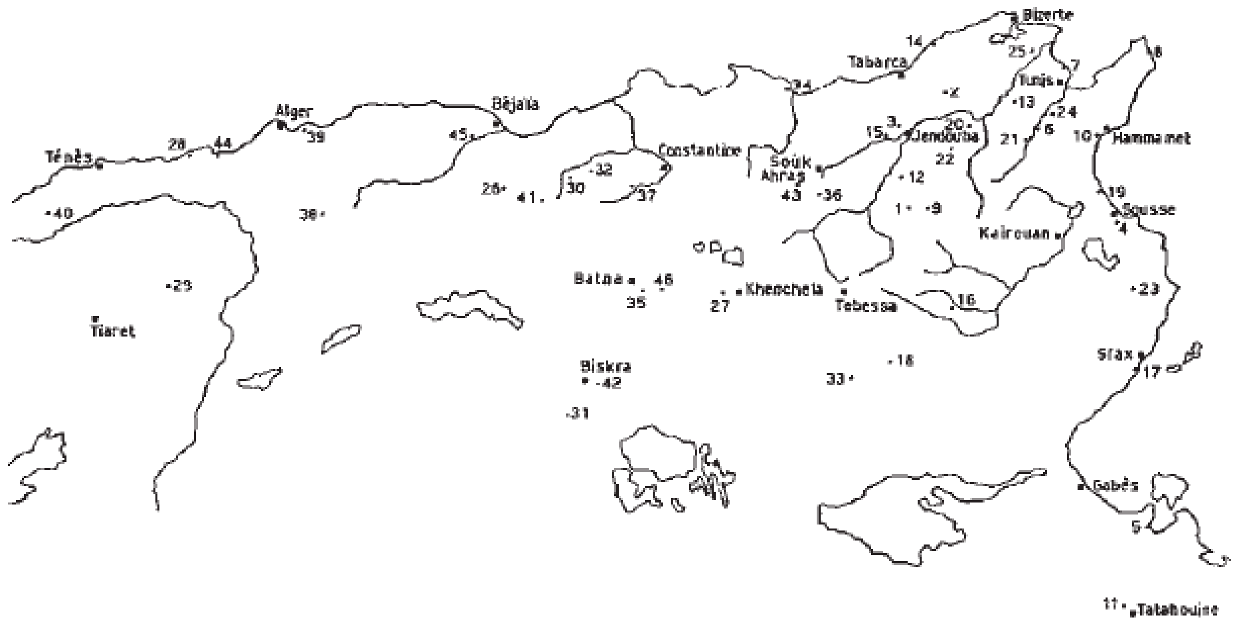
Pl. CXLII – Volubilis, thermes de la maison d'Orphée. **1** - Thouvenot, *PSAM* 1941, plan après la p. 66. Éch. 1:750. **2** - Id., *ibid.*, extrait du secteur thermal. Éch. 1:250. **3** - Rebuffat, *Thamusida*, II, fig. 25, n° 10. Éch. 1:500. **4** - Schéma d'après les études antérieures et l'état des lieux. Éch. 1:250.



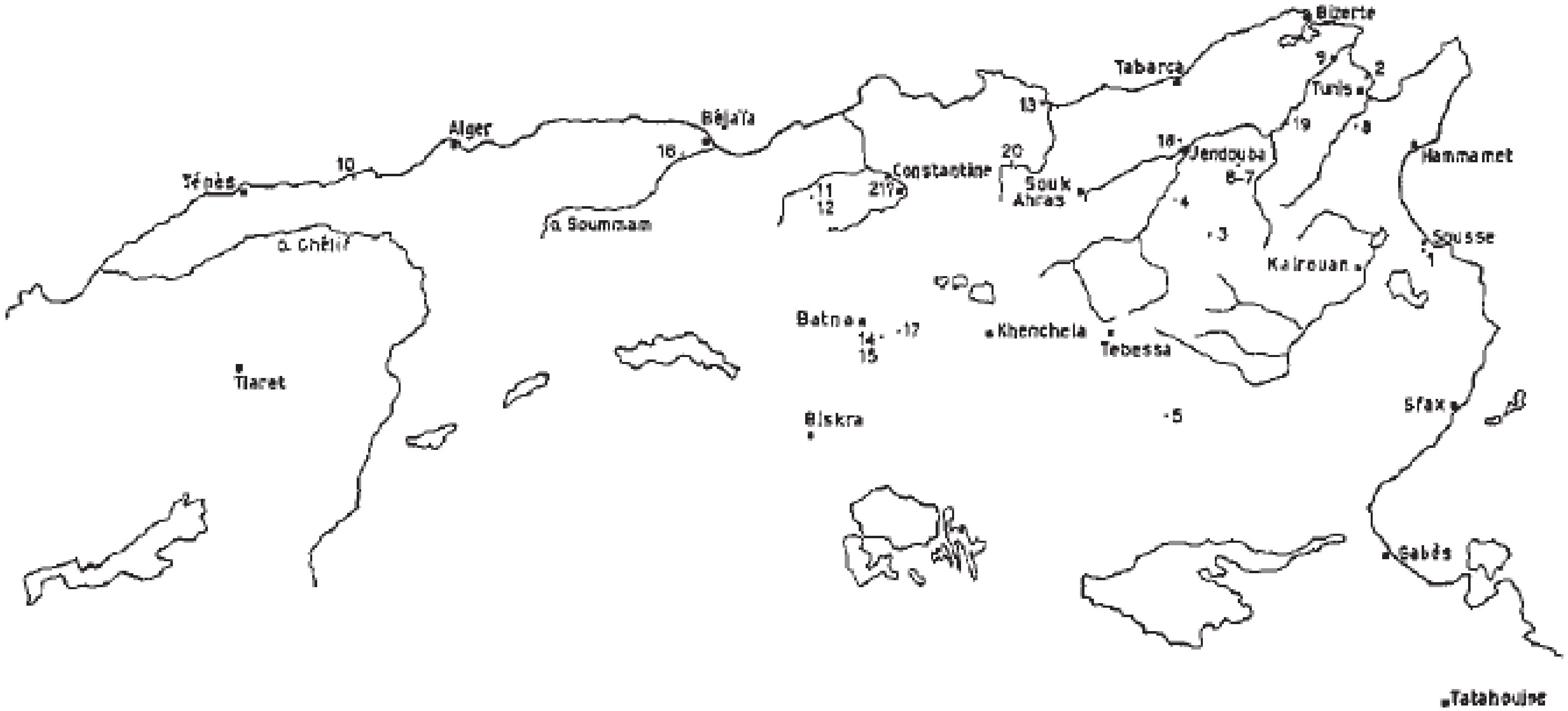
Pl. CXLIII – Emplacement des thermes et installations chauffées de Volubilis. Éch. 1:5000. **1** - Maison à l'Est de la «caserne». **2** - Maison à l'Ouest du «palais de Gordien». **3** - Maison à l'éphèbe. **4** - Thermes *extra muros*. **5** - Thermes sous la maison à la citerne. **6** - Thermes de l'îlot Ouest. **7** - Thermes Nord. **8** - Thermes du capitole. **9** - Thermes «de Gallien». **10** - «Palais de Gordien». **11** - Maison aux travaux d'Hercule. **12** - Maison au cadran solaire. **13** - Maison de Vénus. **14** - Maison d'Orphée.



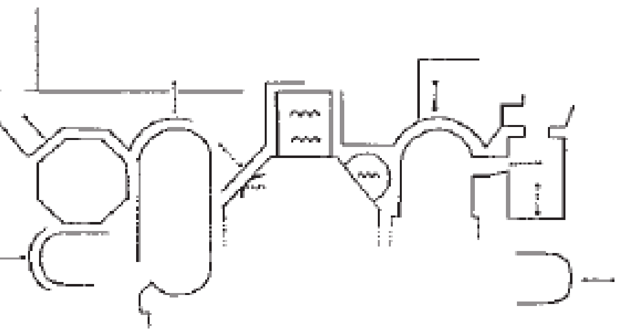
Pl. CXLIV – Sites faisant l'objet de notices. Éch. 1:5000000 (1 cm = 50 km). TUNISIE. **1** - *Althiburos* (Medeïna). Proconsulaire. *AAT*, II, f. XXIX, Ksour, n° 97. **2** - *Belalis Maior* (Henchir El-Faouar). Proconsulaire. *AAT*, f. 20, Béja, n° 131. **3** - *Bulla Regia* (Hammam Darradji). Proconsulaire. *AAT*, f. 26, Fernana, n° 137. **4** - *El Knissia*. Byzacène. *AAT*, f. 48, Sousse, n° 70. **5** - *Gigthis* (Bou Grara). Tripolitaine. **6** - Hammam El Oust (Jebel El Oust. Henchir Bab Khaled). Proconsulaire. *AAT*, f. 30, Oudna, n° 136. **7** - *Karthago* (Carthage). Proconsulaire. *AAT*, f. 15, La Marsa, n° 1. **8** - Kerkouane. Proconsulaire. *AAT*, f. 17, Kelibia, n° 9. **9** - *Mactaris* (Maktar). Byzacène. *AAT*, II, f. XXX, Maktar, n° 186. **10** - *Pupput* (Souk El-Abiod). Byzacène. *AAT*, f. 39, Hammamet, n° 14. **11** - Ras-el-aïn-Tlalet. Tripolitaine. **12** - *Sicca Veneria* (Le Kef). Proconsulaire. *AAT*, f. 57, Environs du Kef, n° 145. **13** - Sidi Ghrib. Proconsulaire. *AAT*, f. 22, Tunis, près des n° 74-75. **14** - Sidi Mechrig. Proconsulaire. *AAT*, f. 4, Cap Negro (au Nord du n° 1). **15** - *Simitthus* (Chemtou). Proconsulaire. *AAT*, f. 33, Ghardimaou, n° 70. **16** - *Sufetula* (Sbeitla). Byzacène. *AAT*, II, f. XLVIII, Sbeitla, n° 18. **17** - *Thaenae* (Henchir Thina). Byzacène. **18** - *Thelepte* (Medinet El Kdima). Byzacène. **19** - *Themetra*. Byzacène. *AAT*, f. 45, Halk-El-Menzel, n° 15. **20** - Thignica (Aïn-Tounga). Proconsulaire. *AAT*, f. 28, Oued Zerga, n° 109. **21** - Thuburbo Maius (Henchir Khasbat). Proconsulaire. *AAT*, f. 37, Zaghouan, n° 67. **22** - *Thugga* (Dougga). Proconsulaire. *AAT*, f. 35, Téboursouk, n° 183. **23** - *Thysdrus* (El Jem). Byzacène. *AAT*, f. 55, El Djem, n° 33. **24** - *Uthina* (Oudna). Proconsulaire. *AAT*, f. 30, Oudna, n° 48. **25** - *Utica* (Utique). Proconsulaire. *AAT*, f. 7, Porto Farina, n° 148.



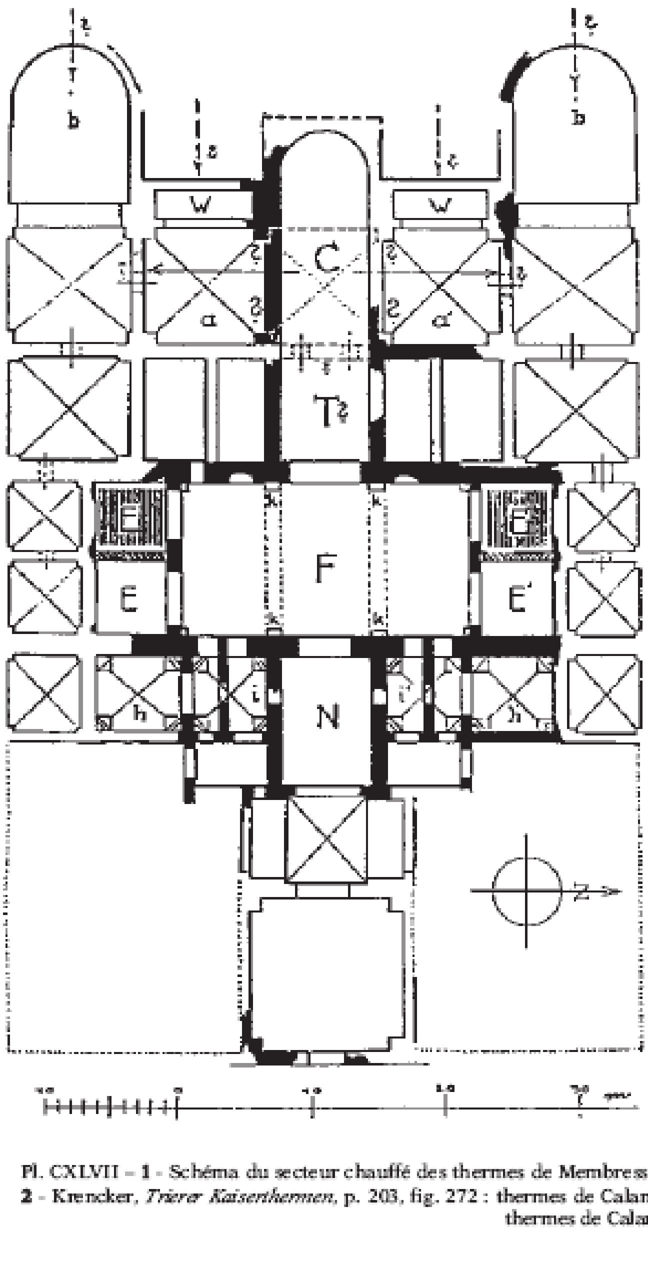
Pl. CXLV – Sites faisant l'objet de notices. Éch. 1:5000000 (1 cm = 50 km). ALGÉRIE. **26** - *Ad Sava municipium* (Hammam Guergour). Maur. césarienne. *AAAlg*, f. 16, Sétif, n° 6. **27** - *Aquae flavianae* (Aïn El Hammam). Numidie. *AAAlg*, f. 28, Aïn Beida, n° 137. **28** - *Caesarea* (Cherchel). Maur. césarienne. *AAAlg*, f. 4, Cherchel, n° 16. **29** - *Columnata* (Aïn Toukria, Khemisti). Maur. césarienne. *AAAlg*, f. 23, Teniet El Had, n° 27. **30** - *Cuicul* (Djemila). Numidie. *AAAlg*, f. 16, Sétif, n° 233. **31** - *Gemellae*. Numidie. *AAAlg*, f. 48, Biskra, n° 65. **32** - Hammam des Beni Guecha. Numidie. *AAAlg*, f. 17, Constantine, n° 10. **33** - Henchir Safia. Proconsulaire. *AAAlg*, f. 40, Fériana, n° 170. **34** - *Hippo Regius* (Bône, Annaba). Proconsulaire. *AAAlg*, f. 9. Bône, n° 59. **35** - *Lambaesis* (Tazoult-Lambèse). Numidie. *AAAlg*, f. 27, Batna, n^{os} 223-224. **36** - *Madauros* (Madaure, près de Montesquieu = M'Daourouch). Proconsulaire. *AAAlg*, f. 18, Souk Ahras, n° 432. **37** - Oued Athmenia. Numidie. *AAAlg*, f. 17, Constantine, n° 262. **38** - *Rapidum* (Sour Djouab, près de Masqueray = Nacereddine). Maur. césarienne. *AAAlg*, f. 14, Médéa, n° 90. **39** - *Rusguniae* (Matifou = Bordj El Bahri). Maur. césarienne. *AAAlg*, f. 5, Alger, n° 36. **40** - Sidi-bou-Chaïb. Maur. césarienne. *AAAlg*, f. 12, Orléansville, vers le n° 117. **41** - *Sitifis* (Sétif). Maur. sitifienne. *AAAlg*, f. 16, Sétif, n° 364. **42** - *Thabudeos* (Tahouda). Numidie. *AAAlg*, f. 49, Sidi Okba, n° 1. **43** - *Thubursicu Numidarum* (Khamissa). Proconsulaire. *AAAlg*, f. 18, Souk Ahras, n° 297. **44** - *Tipasa*. Maur. césarienne. *AAAlg*, f. 4, Cherchel, n° 38. **45** - *Tubusuptu* (Tiklat). Maur. sitifienne. *AAAlg*, f. 7, Bougie, n° 27. **46** - *Thamugadi* (Timgad). Numidie. *AAAlg*, f. 27. Batna, n° 255. MAROC (Maur. tingitane). **47** -*Banasa* (Sidi Ali bou Jenoun). Luquet II, n° 30. **48** - Cotta. Ponsich I, n° 22. **49** - Jorf-el-Hamra. Ponsich I, n° 14 (Jorf el Ramra). **50** - *Lixus* (Tchemmich). Ponsich II, n° 16. **51** - *Tamuda*. Tarradel. **52** - *Thamusida* (Sidi Ali ben Ahmed). Luquet II, n° 36. **53** - *Zilil* (Dchar Jdid). Ponsich I, n° 57. **54** -*Volubilis*. Luquet I, carte p. 294-295, site non numéroté.



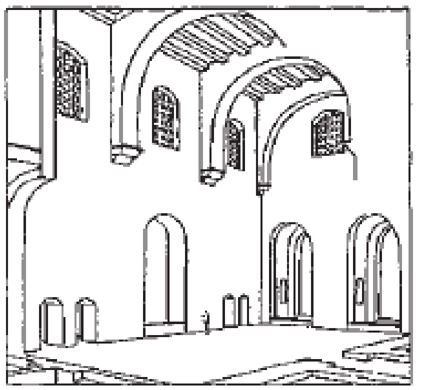
Pl. CXLVI – Thermes de plan symétrique (type impérial). Éch. 1:5000000. **1** - El Knissia. **2** - Karthago. **3** - Mactaris. **4** - Sicca Veneria. **5** - Thelepte. **6** et **7** - Thugga. **8** - Uthina. **9** - Utica. **10** - Caesarea. **11** et **12** - Cuicul. **13** - Hippo Regius. **14** et **15** - Lambaesis. **16** - Tubusuptu. **17** - Thamugadi. **18** - Bulla Regia. **19** - Membressa. **20** - Calama. **21** ? - Tid-



1

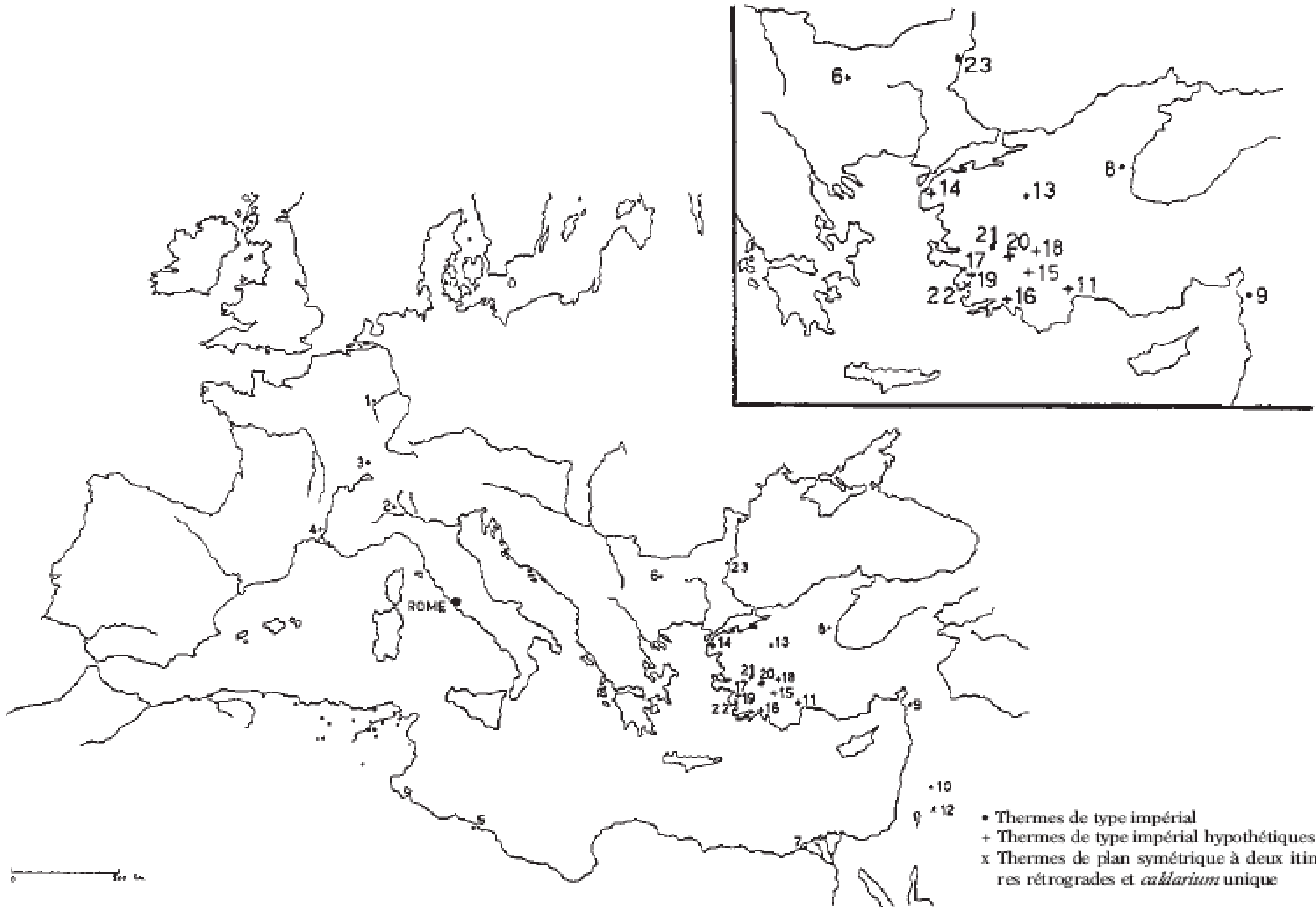


2

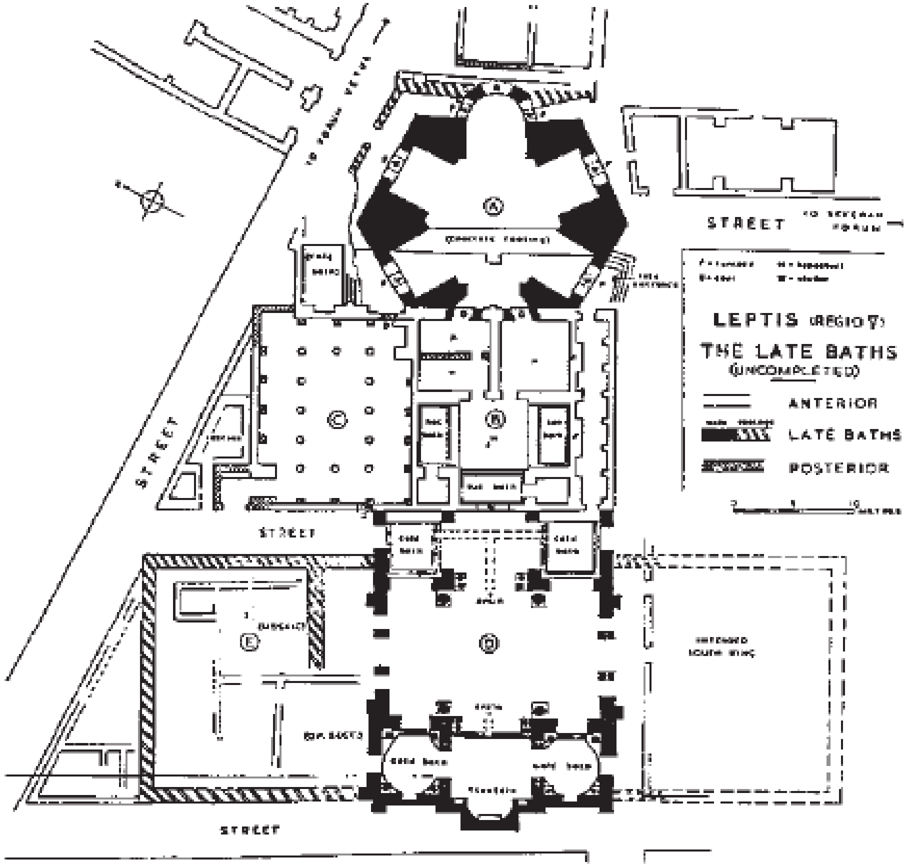


3

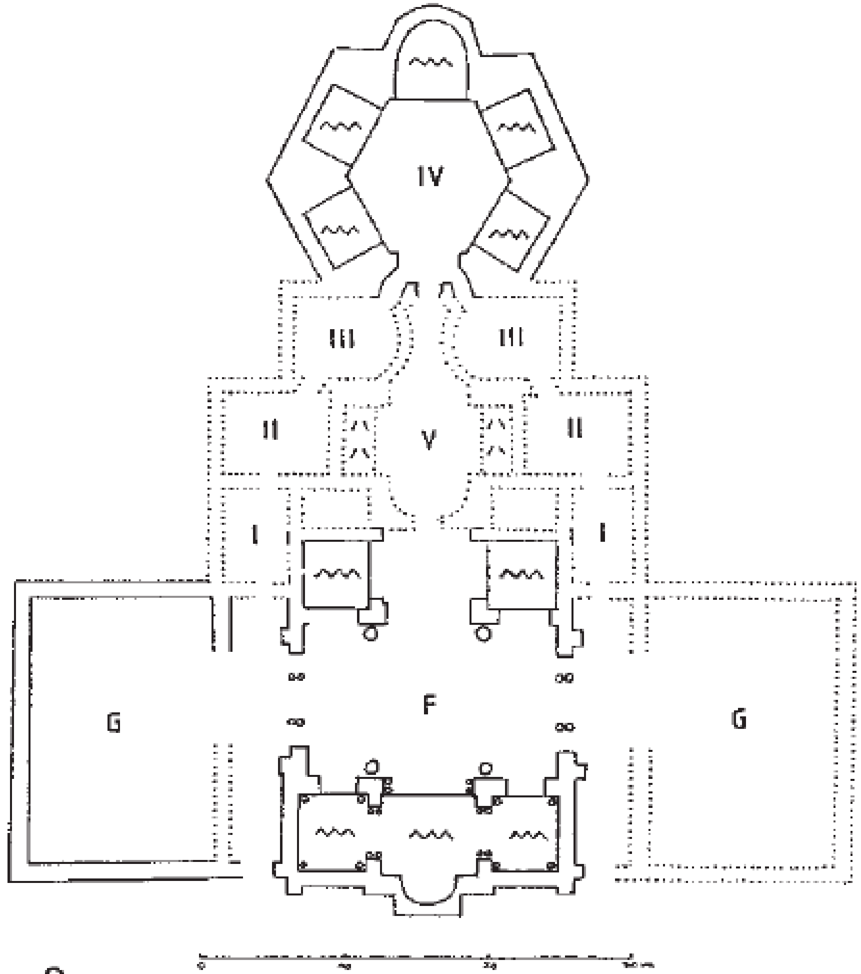
Pl. CXLVII – **1** - Schéma du secteur chauffé des thermes de Membressa (sans échelle). Le Nord est approximativement en haut. **2** - Krencker, *Trierer Kaiserthermen*, p. 203, fig. 272 : thermes de Calama. Éch. 1:500. **3** - Id., *ibid.*, restitution du *frigidarium* des thermes de Calama.



Pl. CXLVIII – Thermes de plan symétrique dans l'Empire romain. Éch. 1:250000000 (1 cm = 250 km). • **1** - Trèves. • **2** - Milan. + **3** - Augst. + **4** - Arles. • **5** - Lepcis Magna. • **6** - Sofia. • **7** - Alexandrie. • **8** - Ankara. • **9** - Antioche. + **10** - Philippopolis. + **11** - Termessos. x **12** - Jerash. • **13** - Aizanoi. + **14** - Alexandria Troas. + **15** - Aphrodisias. + **16** - Caunos. • **17** - Éphèse. + **18** - Hiérapolis. + **19** - Magnésie du Méandre. + **20** - Nysa. • **21** - Sardes. x **22** - Milet (Hume-i Tepe). • **23** - Varna (Odessos). Pour les thermes africains, cf. pl. CXLVI.

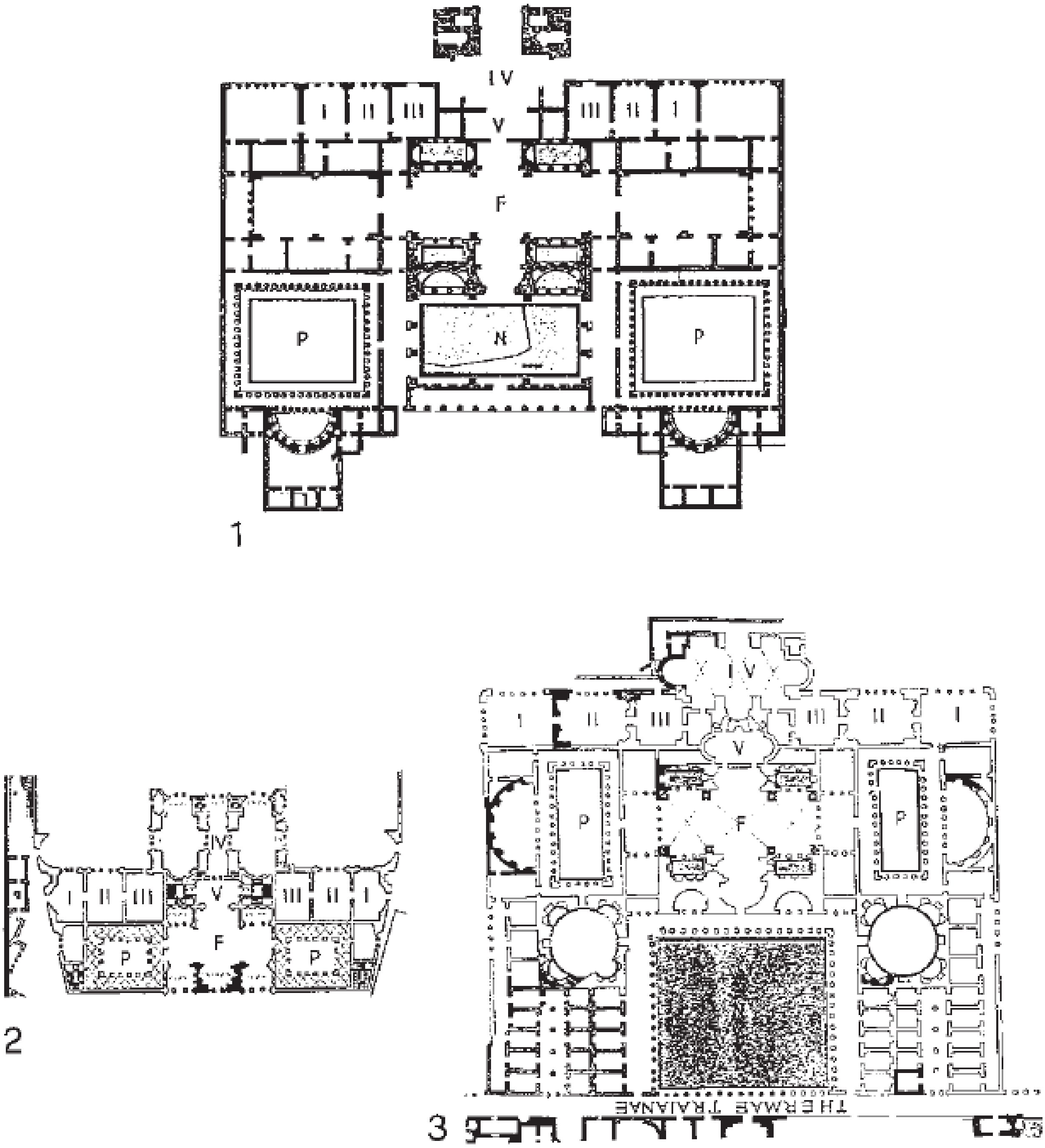


1

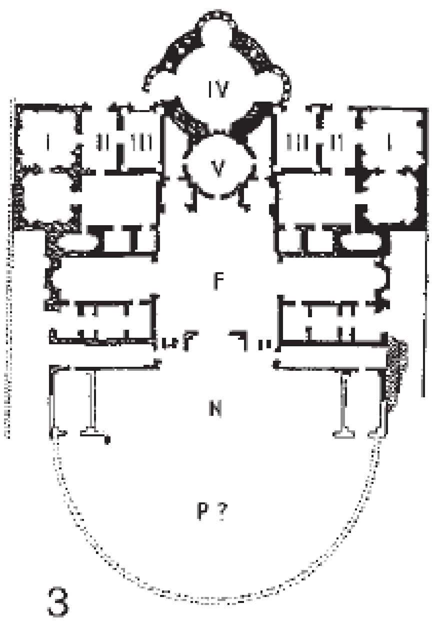


2

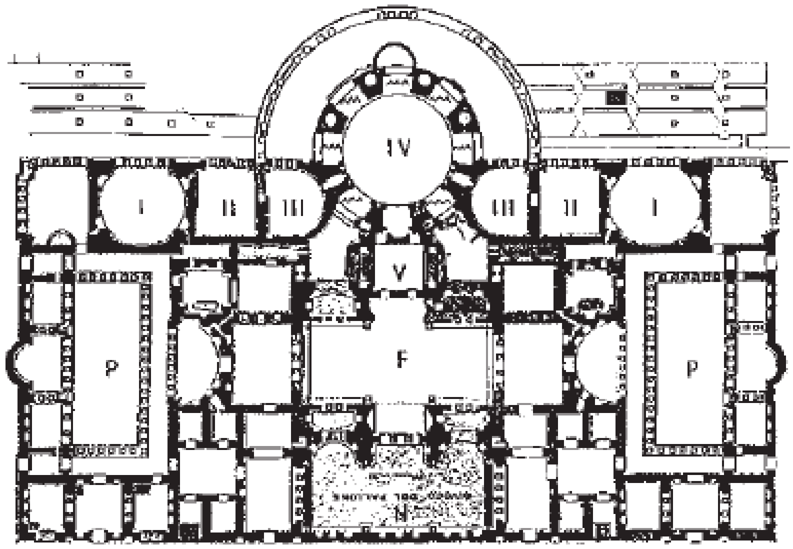
Pl. CXLIX – Lepcis Magna, thermes du bord de mer. **1** - R. Goodchild, *The unfinished «Imperial» baths of Leptis Magna,* dans *Libya antiqua,* 2, 1965, pl. VIII. Éch. 1:600.
2 - Restitution du projet de transformation des thermes du bord de mer en thermes symétriques de type impérial. Éch. 1:500.



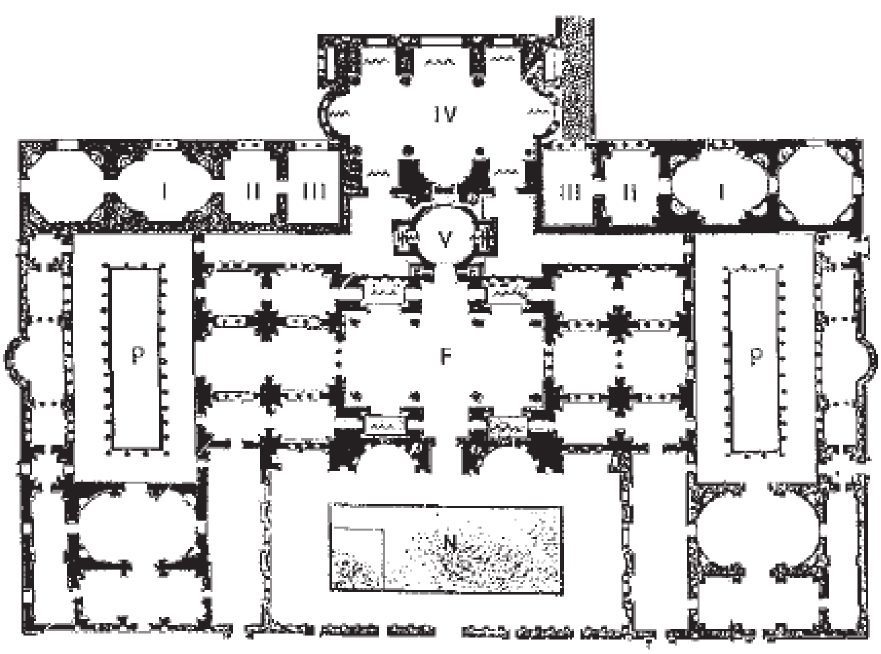
Pl. CL – Rome, thermes de type impérial. Éch. 1:2000. Les fonds de plan sont tirés de la *FUR* et ne comportent que le bloc balnéaire. Nous indiquons la figure de D. Krencker (*Trierer Kaiserthermen*) sur laquelle sont portées ses propositions de lecture des différentes salles. **1** - Thermes de Néron (Krencker, fig. 394a = ici pl. XXIX-1). **2** - Thermes de Titus (Krencker, fig. 396a, qui considère les palestres comme des vestiaires couverts : cf. ici pl. XXX-2). **3** - Thermes de Trajan (Krencker, fig. 397). Nous avons supprimé les piscines indûment restituées par la *FUR* dans les exèdres flanquant les palestres ainsi que dans les deux rotondes à absides rayonnantes situées de part et d'autre de la *natatio*. Sur l'identification traditionnelle, et à notre avis indubitable, des palestres, dans ce cas comme dans celui des thermes de Caracalla et de Dioclétien, cf. IV[e] partie, chap. I, n. 58.



3

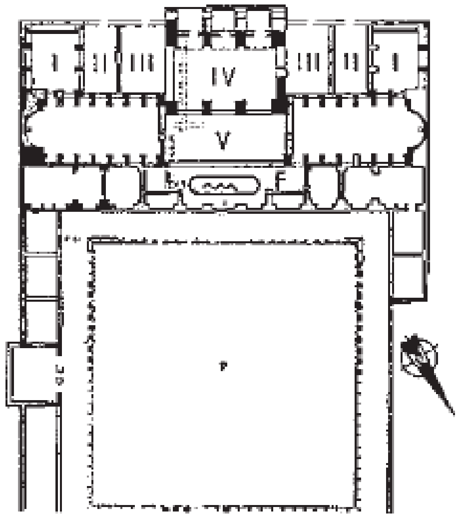


1

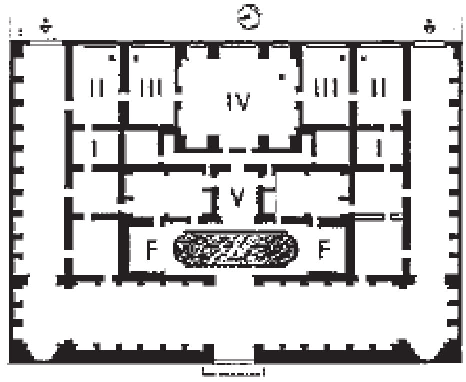


2

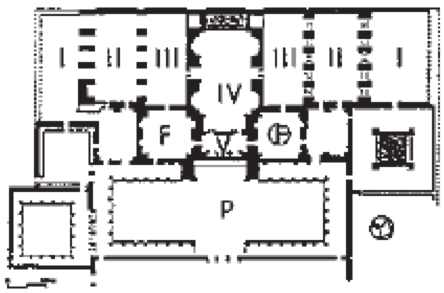
Pl. CLI – Rome, thermes de type impérial. Éch. 1:2000. Les fonds de plan sont tirés de la *FUR* et ne comportent que le bloc balnéaire. Nous indiquons la figure de D. Krencker (*Trierer Kaiserthermen*) sur laquelle sont portées ses propositions de lecture des différentes salles. **1** - Thermes de Caracalla (Krencker, fig. 400). **2** - Thermes de Dioclétien (Krencker, fig. 412). **3** - Thermes de Constantin (Krencker, fig. 422b) : dans ce cas, le plan concerne l'ensemble de ce que nous connaissons de l'édifice, y compris l'espace accolé au bloc balnéaire, espace qui devait accueillir une palestre. Nous avons supprimé les bassins restitués par la *FUR*.



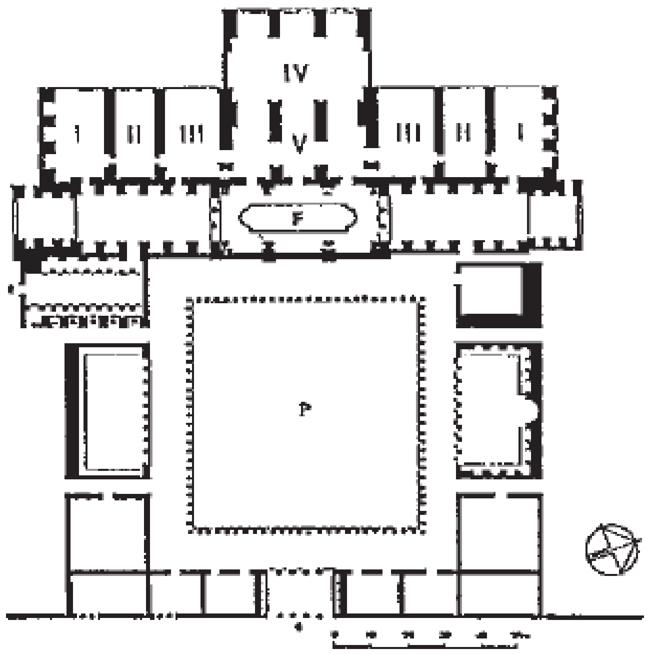
1



2

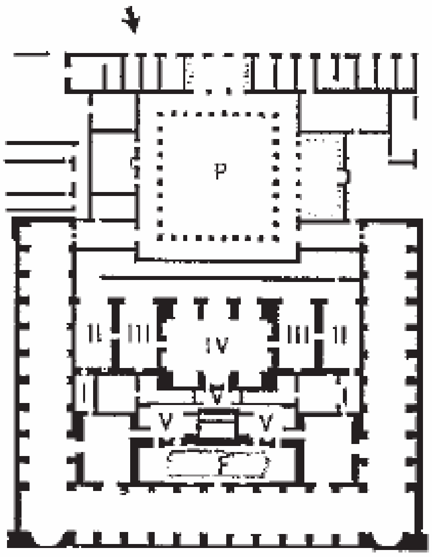


3

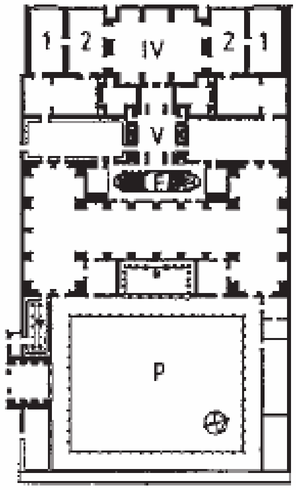


4

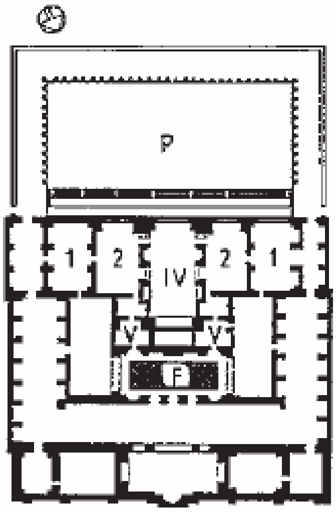
Pl. CLII – Province d'Asie : thermes de type impérial. Éch. 1:2000. Les fonds de plan sont empruntés à Krencker, *Trierer Kaiserthermen*, à Nielsen, *Thermae*, ou à Yegül, *Baths and bathing*. Étant donné l'état des connaissances, la lecture des bâtiments que nous proposons reste souvent hypothétique. **1** - Aizanoi (d'après Nielsen, fig. 219). En restituant trois et non deux salles précédant IV, nous suivons Nielsen et non Yegül (fig. 361), mais suggérons que la première salle devait également être chauffée. V apparaît trop vaste : on manque d'arguments pour l'identifier, comme le voudrait Nielsen, au *frigidarium*. **2** - Alexandria Troas (d'après Yegül, fig. 355, qui propose trois salles chauffées avant IV et une liaison IV-V-F). **3** - Aphrodisias (d'après Yegül, fig. 343, dont la lecture semble meilleure que Nielsen, fig. 220). **4** - Éphèse, thermes du port (d'après Yegül, fig. 336, dont la lecture semble meilleure que Nielsen, fig. 223).



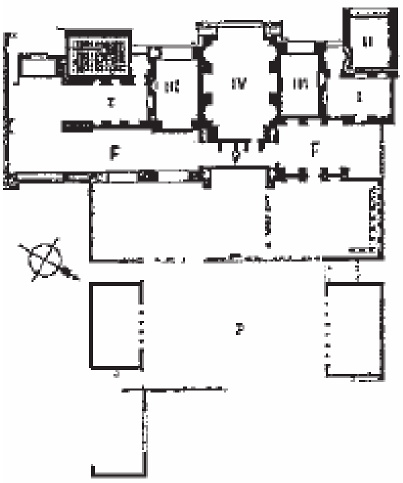
1



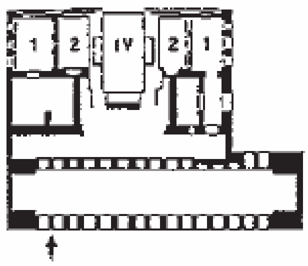
2



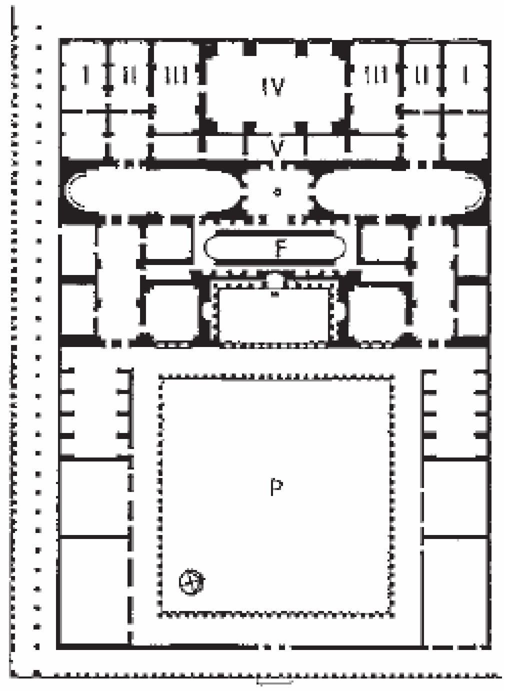
3



4

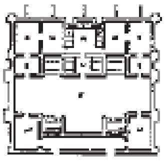


5

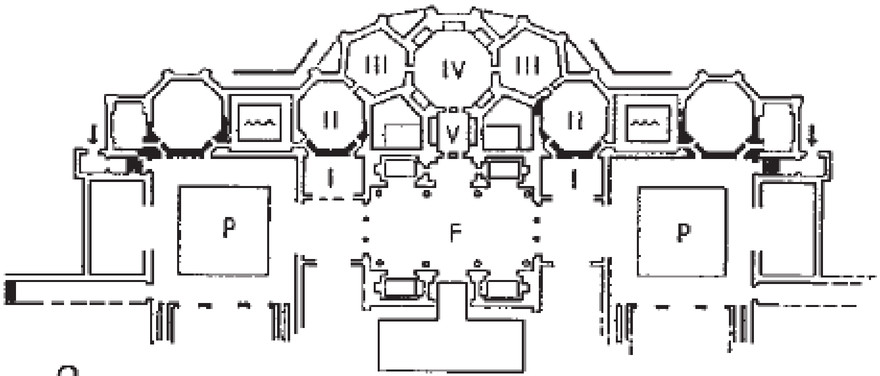


6

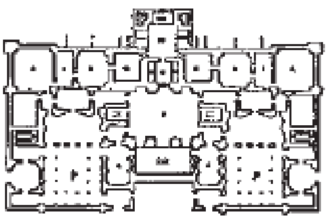
Pl. CLIII – Province d'Asie : thermes de type impérial. Éch. 1:2000. **1** - Éphèse, thermes Est (d'après Yegül, fig. 351, que nous suivons pour la restitution des salles chauffées précédant IV et celle de V se composant d'un élément axial commandant une partie dédoublée, lecture qui paraît meilleure que Nielsen, fig. 227). **2** - Éphèse, thermes de Vedius (d'après Yegül, fig. 359). **3** - Éphèse, thermes du théâtre (d'après Yegül, fig. 353). **4** - Hiérapolis (d'après Krencker, fig. 428). **5** - Magnésie du Méandre (d'après Yegül, fig. 346). **6** - Sardes (d'après Yegül, fig. 360).



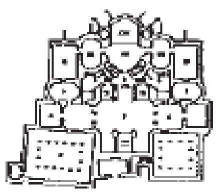
1



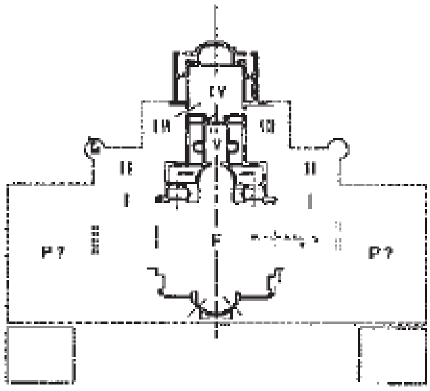
2



3

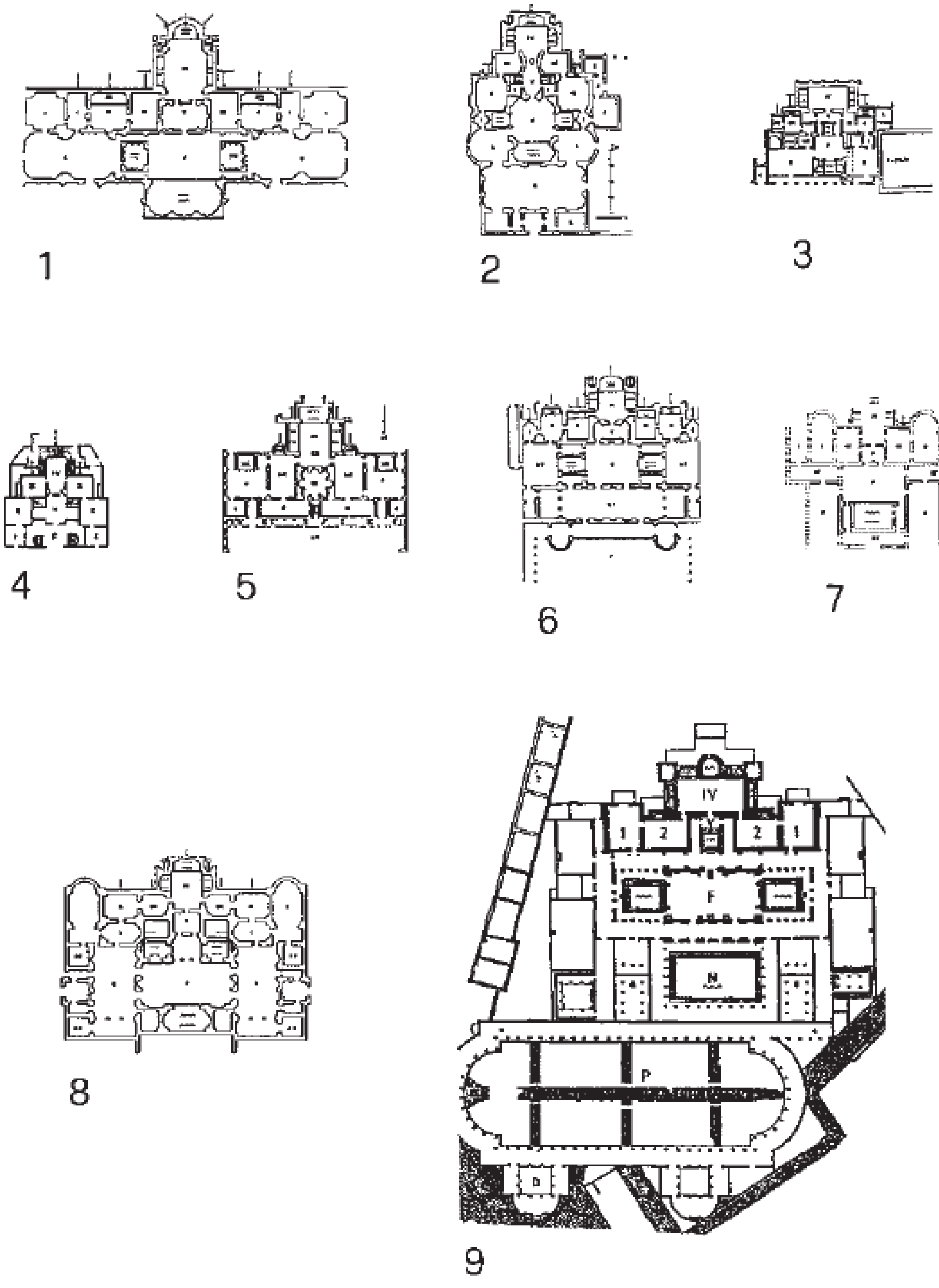


4

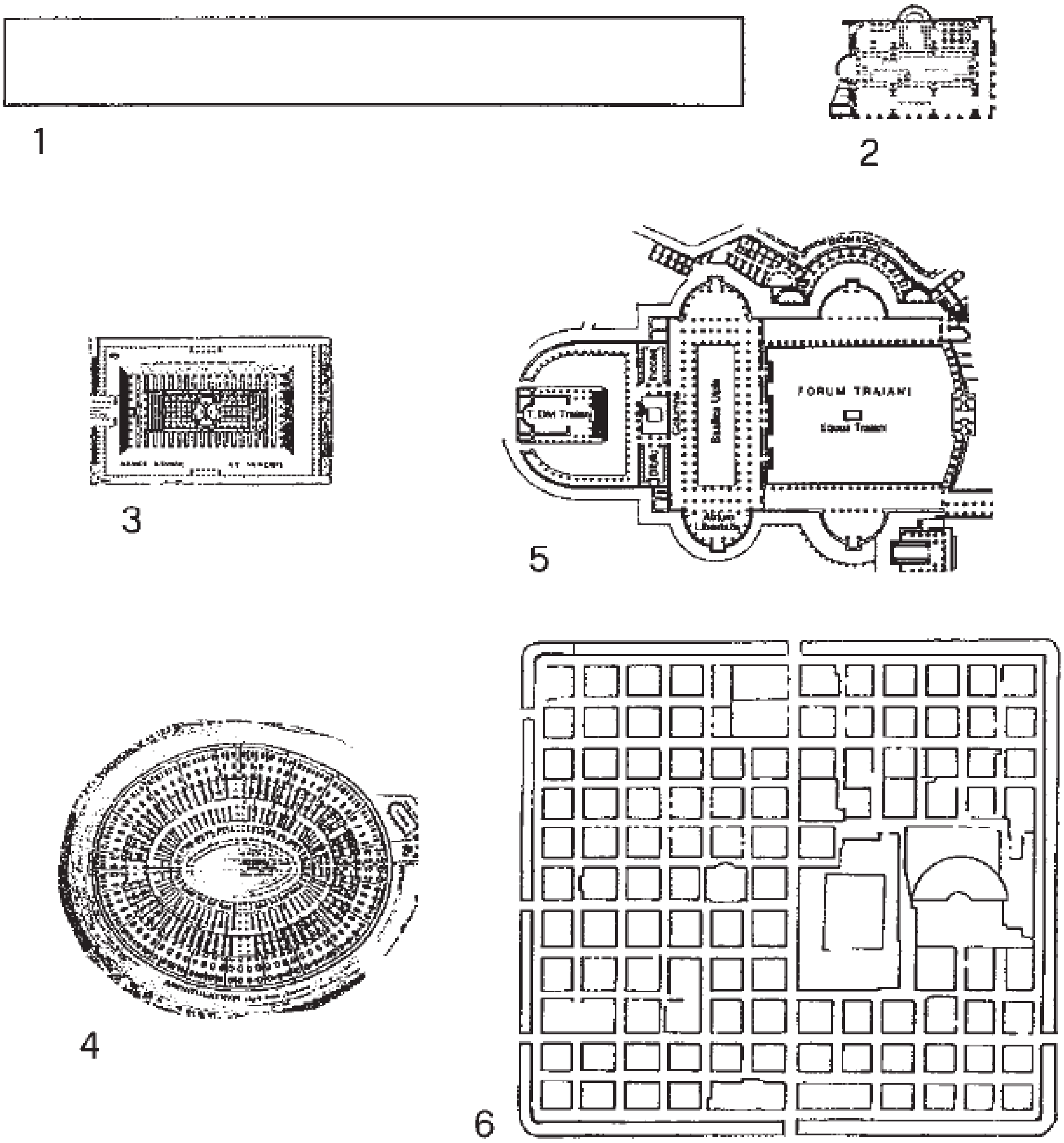


5

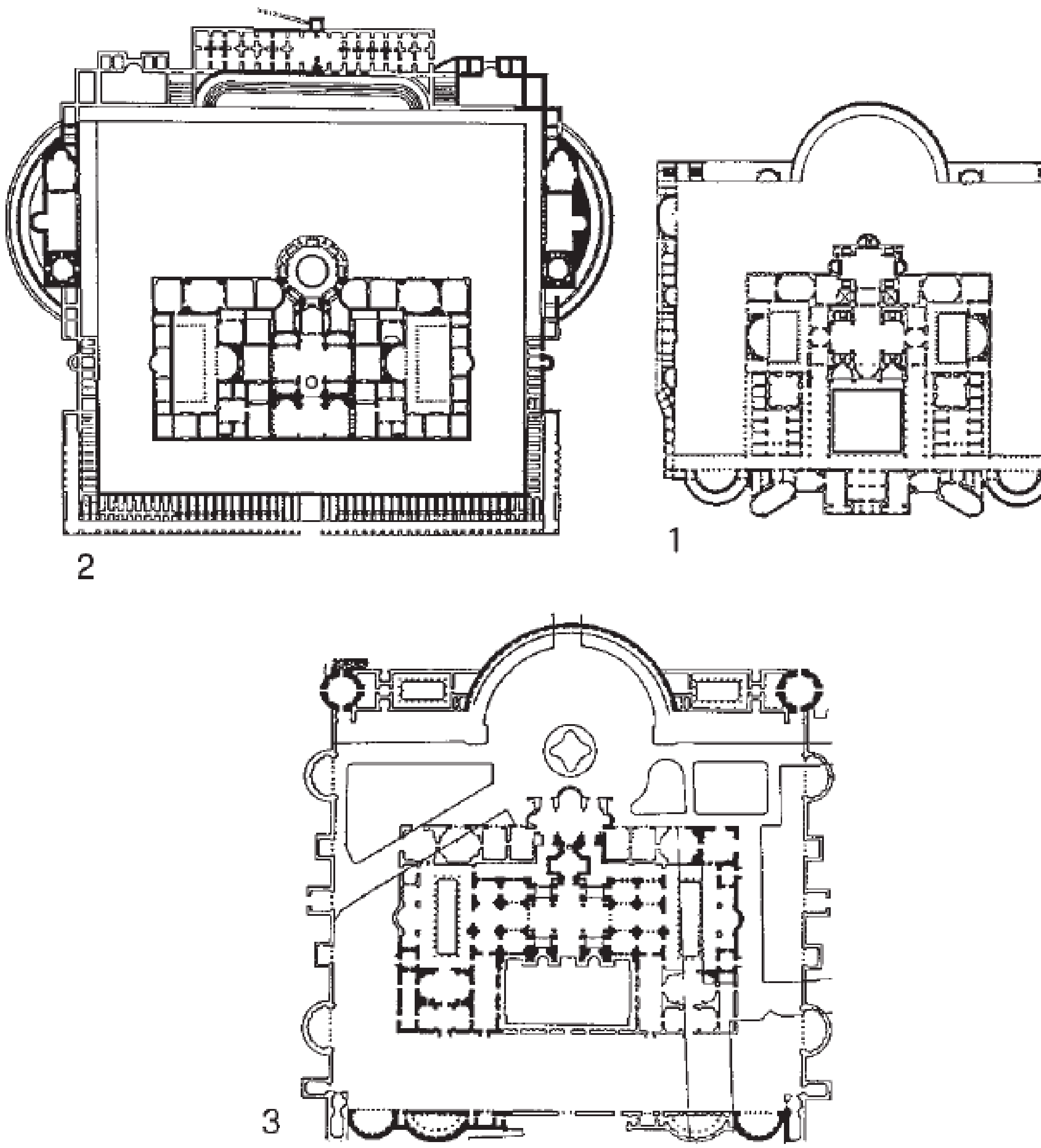
Pl. CLIV – Maghreb, thermes de type impérial. Éch. 1:2000. Comme pour Rome, mais contrairement à l'Asie, les plans ne comportent que le bloc balnéaire. Nous renvoyons aux planches du catalogue pour les éventuelles annexes, en particulier les palestres, ainsi que pour une lecture plus facile des annotations portées sur les plans. De fait, ceux-ci ne sont que les schémas proposés dans le cadre des diverses notices et mis à la même échelle que les plans de Rome et d'Asie afin de faciliter les comparaisons. Nous avons ajouté les thermes de Lepcis Magna, avec leur palestre. **1** - El Knissia. **2** - Karthago, grands thermes d'Antonin. **3** - Mactaris, grands thermes Est. **4** - Thugga, thermes liciniens. **5** - Utica, grands thermes.



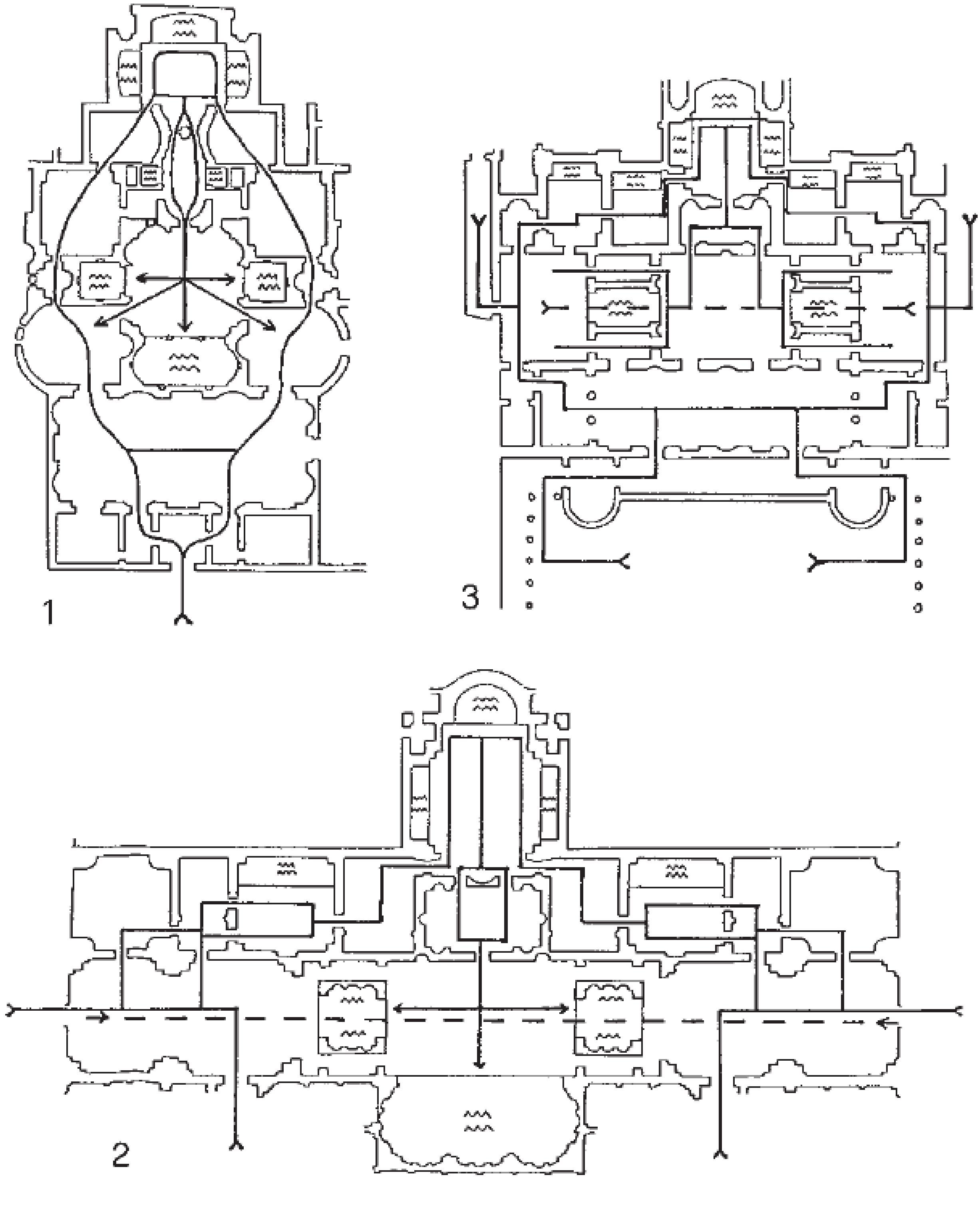
Pl. CLV – Maghreb, thermes de type impérial. Éch. 1:2000. **1** - Caesarea. **2** - Cuicul, grands thermes Sud. **3** - Cuicul, thermes du Capitole. **4** - Hippo Regius, grands thermes Sud. **5** - Lambaesis, thermes du camp. **6** - Lambaesis, grands thermes. **7** - Tubusuptu. **8** - Thamugadi, grands thermes Nord. **9** - Lepcis Magna, restitution de l'état originel hadrianéen, d'après un fond de plan dû à R. Bartoccini, *Africa italiana*, 4.



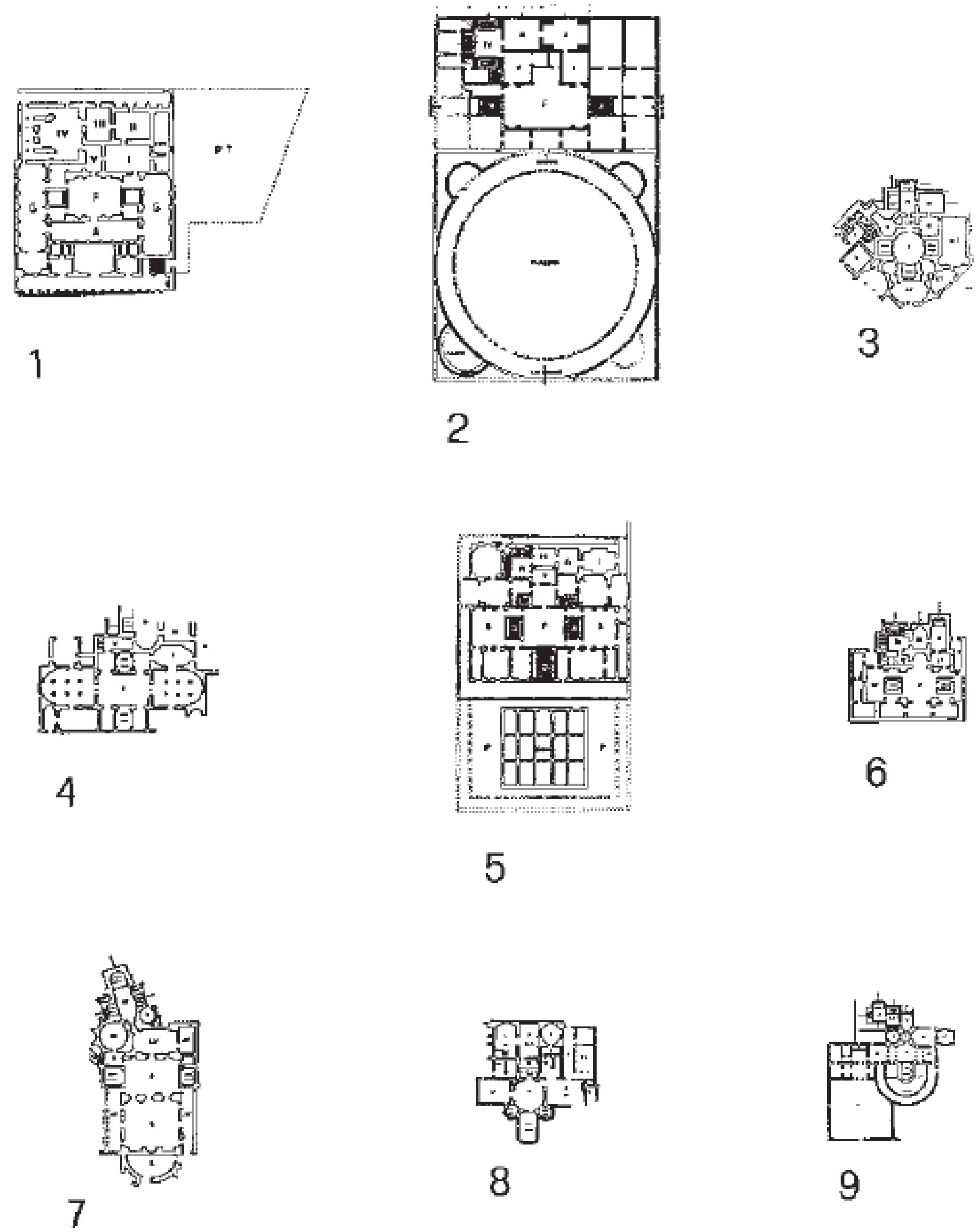
Pl. CLVI – Comparaison de la superficie de quelques constructions de la ville de Rome. Éch. 1:4000. **1** - Emprise au sol de la *porticus Aemilia*. **2** - Basilique de Maxence. Extrait de *FUR*, pl. 29. **3** - Temple de Vénus et Rome. Extrait de *FUR*, pl. 29. **4** - Colisée. Extrait de *FUR*, pl. 29-30. **5** - Forum de Trajan. Extrait de Coarelli, *Roma*, 1, p. 102. **6** - Thamugadi : la colonie de Trajan.



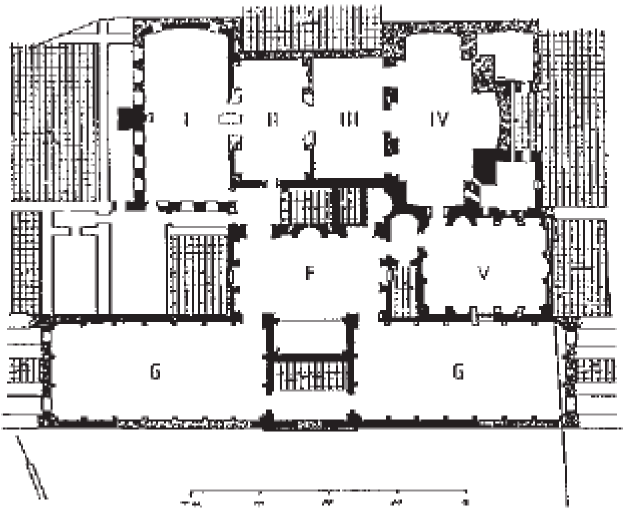
Pl. CLVII – Comparaison de la superficie de quelques constructions de la ville de Rome. Éch. 1:4000. **1** - Thermes de Trajan. D'après Coarelli, *Roma*, 2, p. 203. **2** - Thermes de Caracalla. D'après Coarelli, *Roma*, 1, p. 303. **3** - Thermes de Dioclétien. D'après Id., *ibid.*, p. 230.



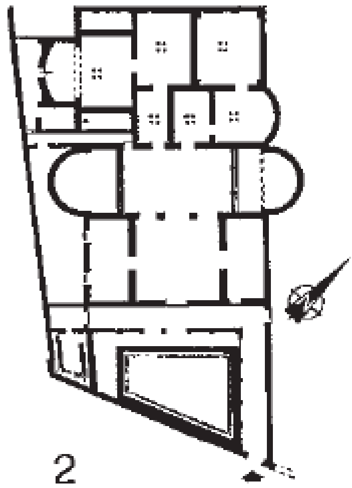
Pl. CLVIII – Circulation des baigneurs. **1** - Cuicul, grands thermes Sud. **2** - Caesarea, grands thermes Ouest. En tireté, la perspective à travers les gymnases et le *frigidarium*. **3** - Lambaesis, grands thermes. En tireté, la perspective à travers les vestiaires et le *frigidarium*.



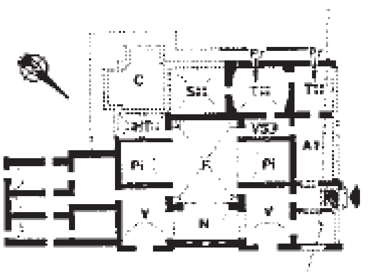
Pl. CLIX – Maghreb, thermes semi-symétriques. Éch. 1:2000. Les plans comportent la totalité des installations connues. Le choix de l'échelle facilite la comparaison avec les constructions de type impérial réunies dans les planches précédentes : pour une lecture plus facile, nous renvoyons aux figures du catalogue. **1** - Bulla Regia, thermes memmiens. **2** - Gigthis, thermes à la palestre. **3** - Thaenae, grands thermes. **4** - Thignica, thermes Sud-Est. **5** - Thysdrus, grands thermes. **6** - Madauros, petits thermes. **7** - Thubursicu Numidarum, thermes du forum. **8** - Zilil. **9** - Oued Athmenia, bains de Pompeianus.



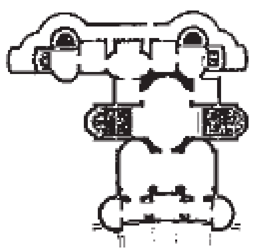
1



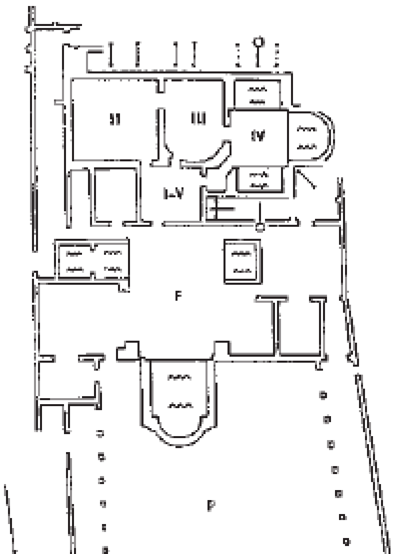
2



3

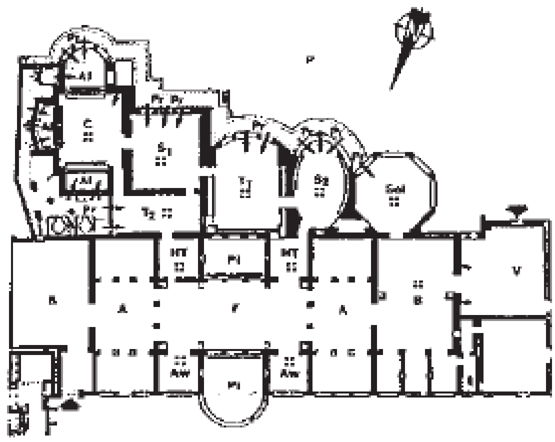


4

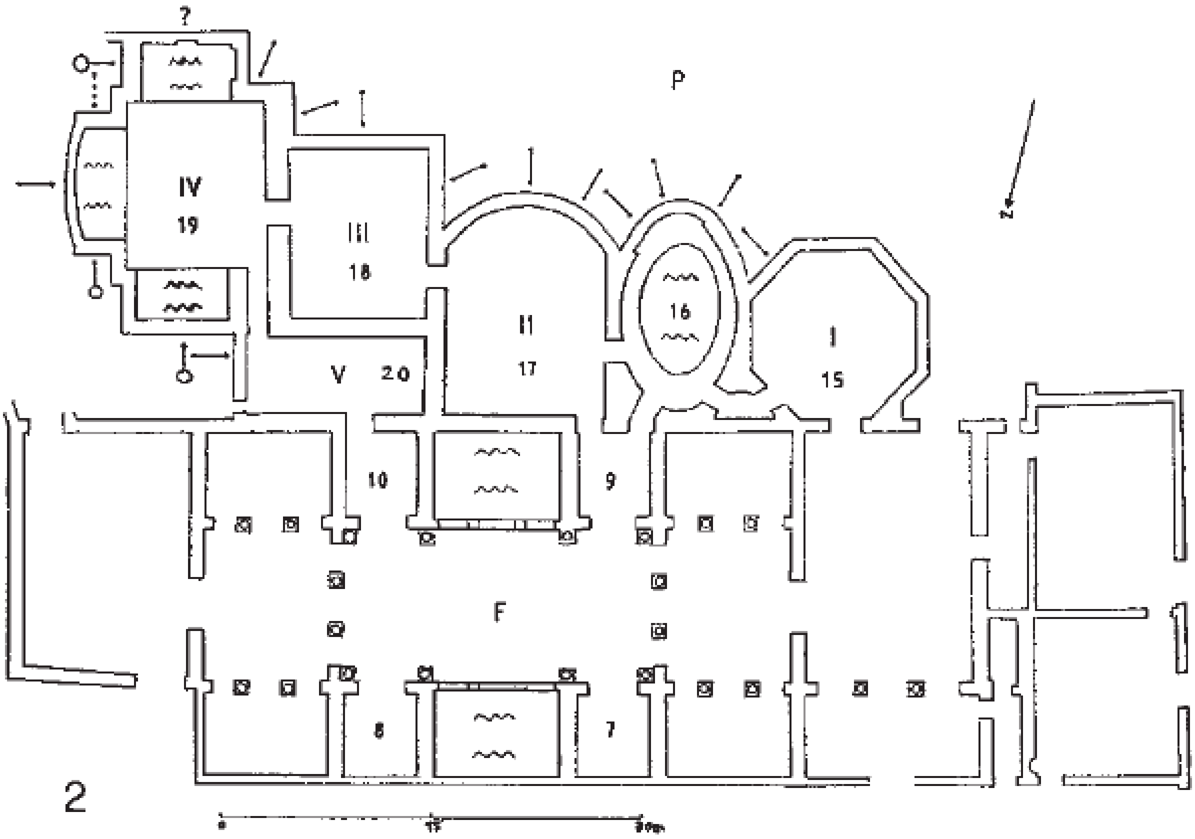


5

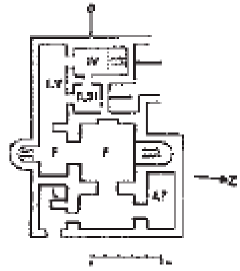
Pl. CLX – **1** - Paris, thermes de Cluny, d'après P.-M. Duval, *Paris antique des origines au III^{e} siècle*, Paris, 1961, fig. 65. Éch. 1:1000. **2** - Rome, «thermes du baptistère» : Nielsen, *Thermae*, fig. 50. Éch. 1:1000. **3** - Rome : thermes du Latran : Ead., *ibid.*, fig. 55. Éch. 1:1000. **4** - La Magliana : Broise, Scheid, *Balneum des frères arvales*, p. 22, fig. 11 (cf. aussi ici pl. II). Éch. 1:1000. **5** - Ostie, thermes de Porta marina : schéma d'après les études antérieures et l'état des lieux. Éch. 1:1000.



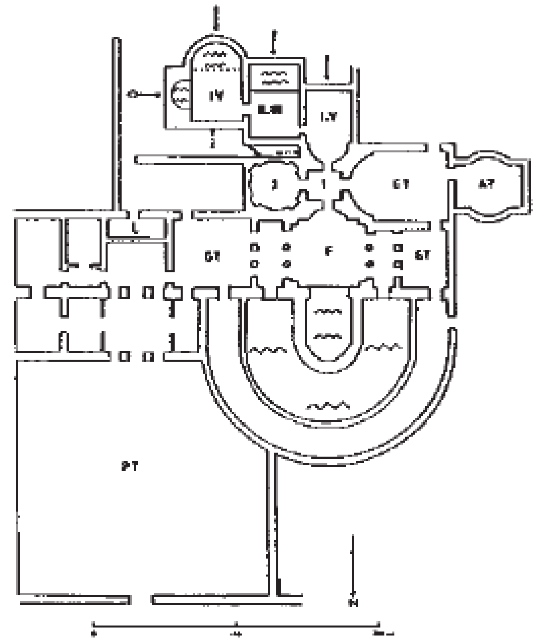
1



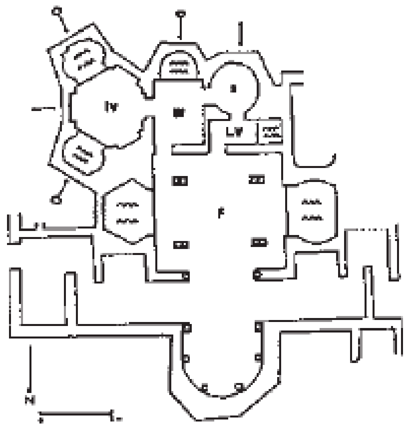
Pl. CLXI – Ostie, thermes du forum. **1** - Nielsen, *Thermae,* fig. 69. Éch. 1:1000. **2** - Schéma du premier état d'après les études antérieures et l'état des lieux. Éch. 1:500.



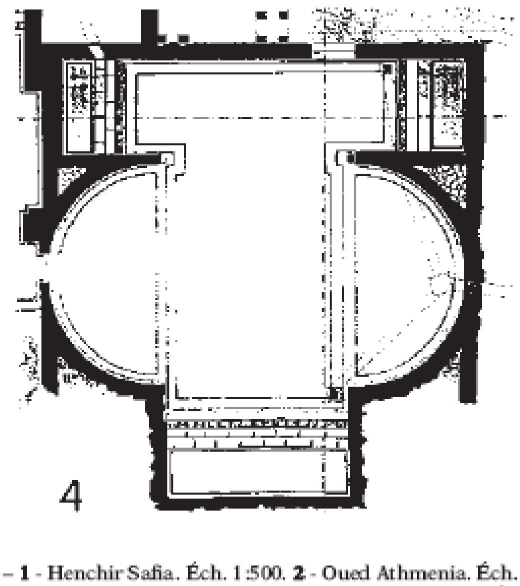
1



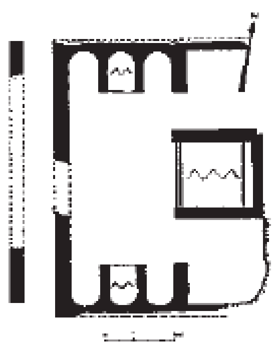
2



3



4



5

Pl. CLXII – **1** - Henchir Safia. Éch. 1:500. **2** - Oued Athmenia. Éch. 1:500. **3** - Sidi Ghrib. Éch. 1:500. **4** - *Frigidarium* des thermes de Theveste. Extrait d'Alotte de la Füye, *RSC* 1886-1887, pl. XVII. Éch. 1:500 env. **5** - *Frigidarium* des thermes de Bir el Caïd, d'après L. Foucher, *Thermes romains des environs d'Hadrumète,* Tunis, 1958, p. 4. Éch. 1:500.

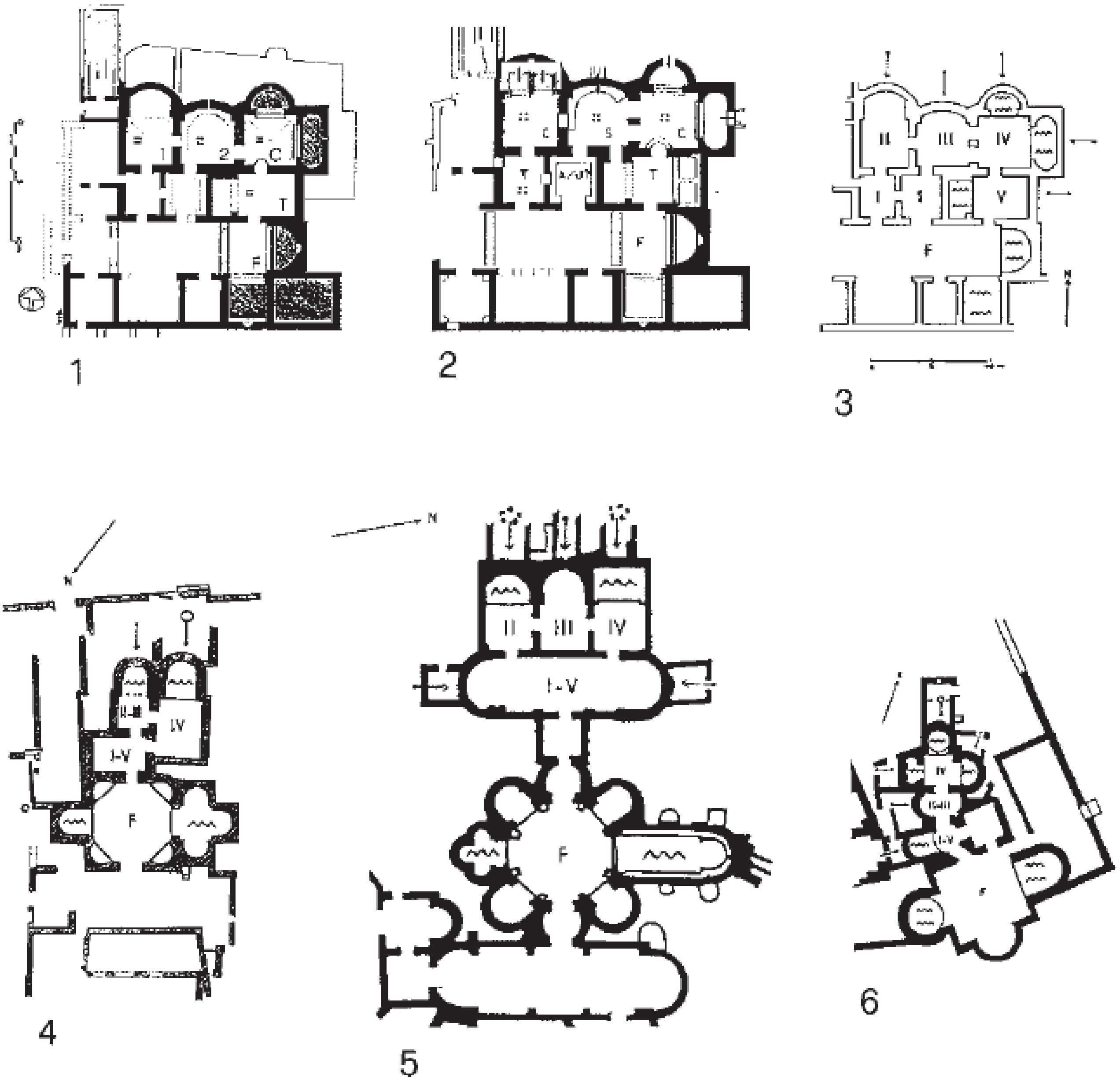


1

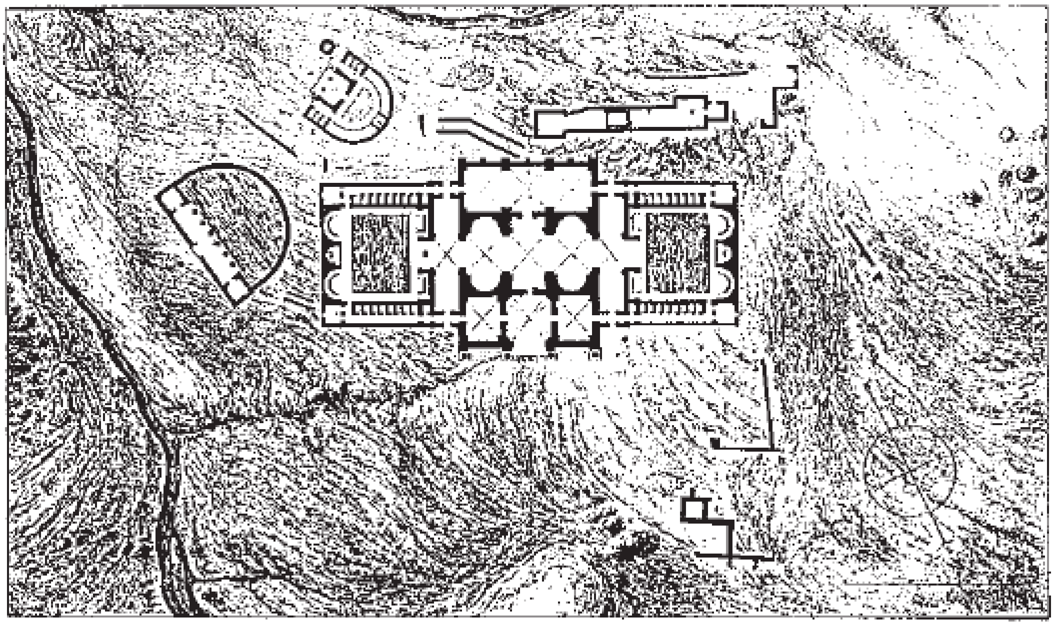


2

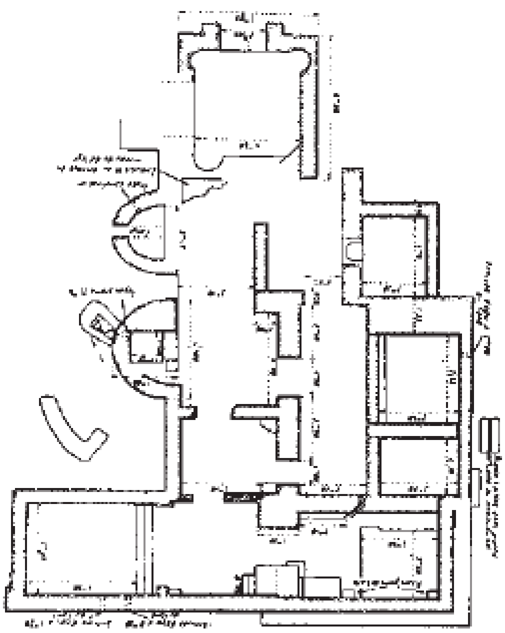
Pl. CLXIII – **1** - Thermes publics à itinéraire continu, de plan : + symétrique; **x** semi-symétrique; • circulaire. **2** - Thermes publics à itinéraire rétrograde.



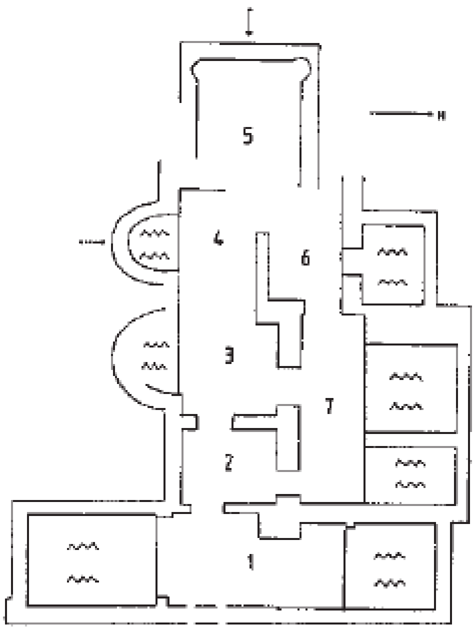
Pl. CLXIV – **1** - Épidaure, thermes Nord-Est : F. Yegül, *The Roman baths at Isthmia in their Mediterranean context*, dans *JRA*, sup. ser., 8, 1993, p. 110, fig. 22. Éch. 1:500. **2** - Épidaure, thermes Nord-Est : Nielsen, *Thermae*, fig. 212. Éch. 1:500. **3** - Épidaure, thermes Nord-Est : schéma d'après les études antérieures et l'état des lieux. Éch. 1:500. En II, les bassins, chacun chauffé par un foyer, sont tardifs. Ils correspondent probablement à la création d'un bain restreint aux pièces I et II qui, de fait, ont été isolées par le bouchage des portes II/III, I/1 et I/Ouest. L'organisation originelle du *destrictarium* II est inconnue : il faut sans doute restituer un four, la présence d'un bassin dans l'abside n'étant pas exclue. **4** - Bulla Regia, thermes au Nord-Ouest du théâtre. Éch. 1:500. **5** - Piazza Armerina, thermes de la villa. Éch. 1:500. **6** - Ostie, thermes des *horrea* des *mensores*. Éch. 1:500.



1

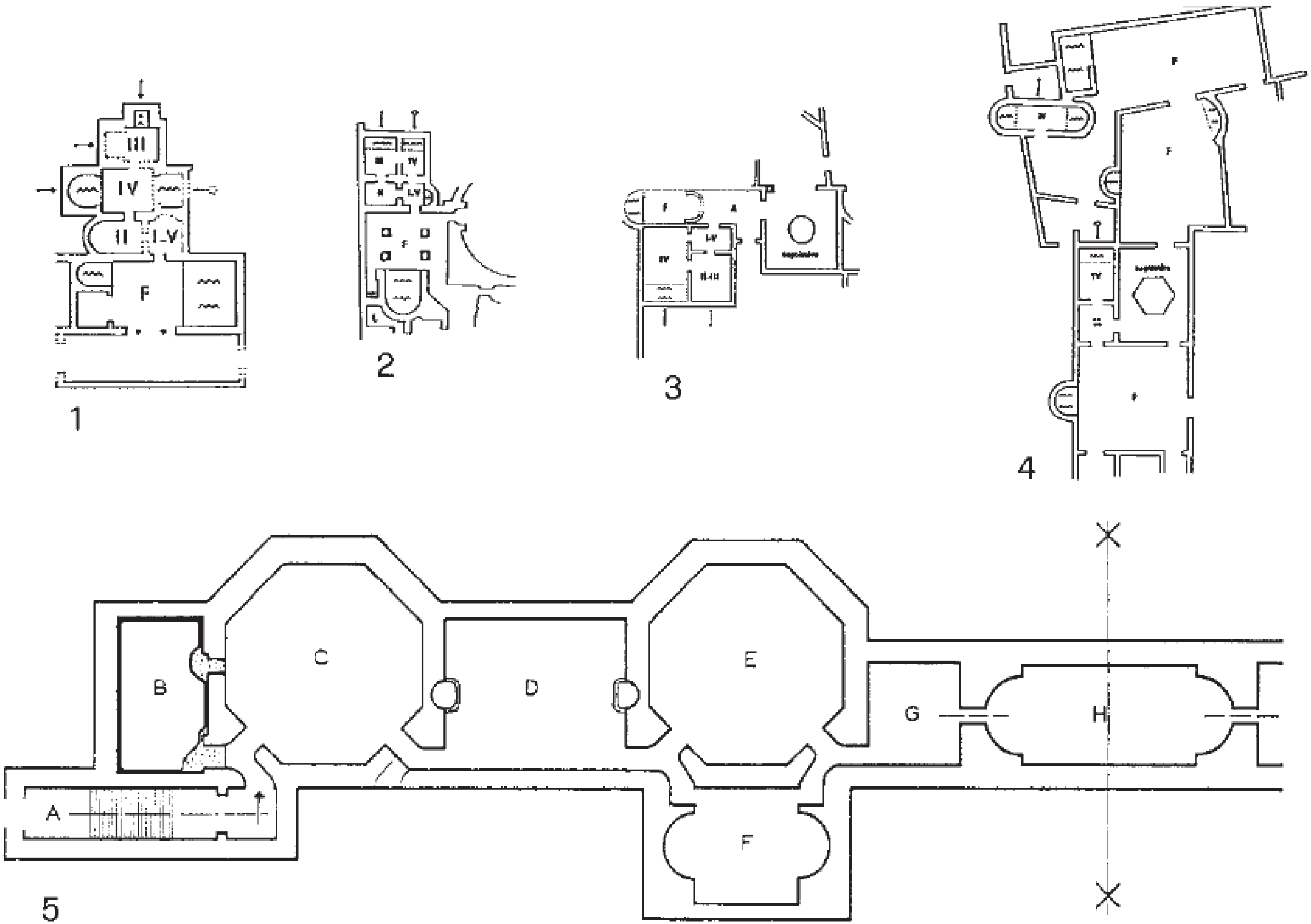


2

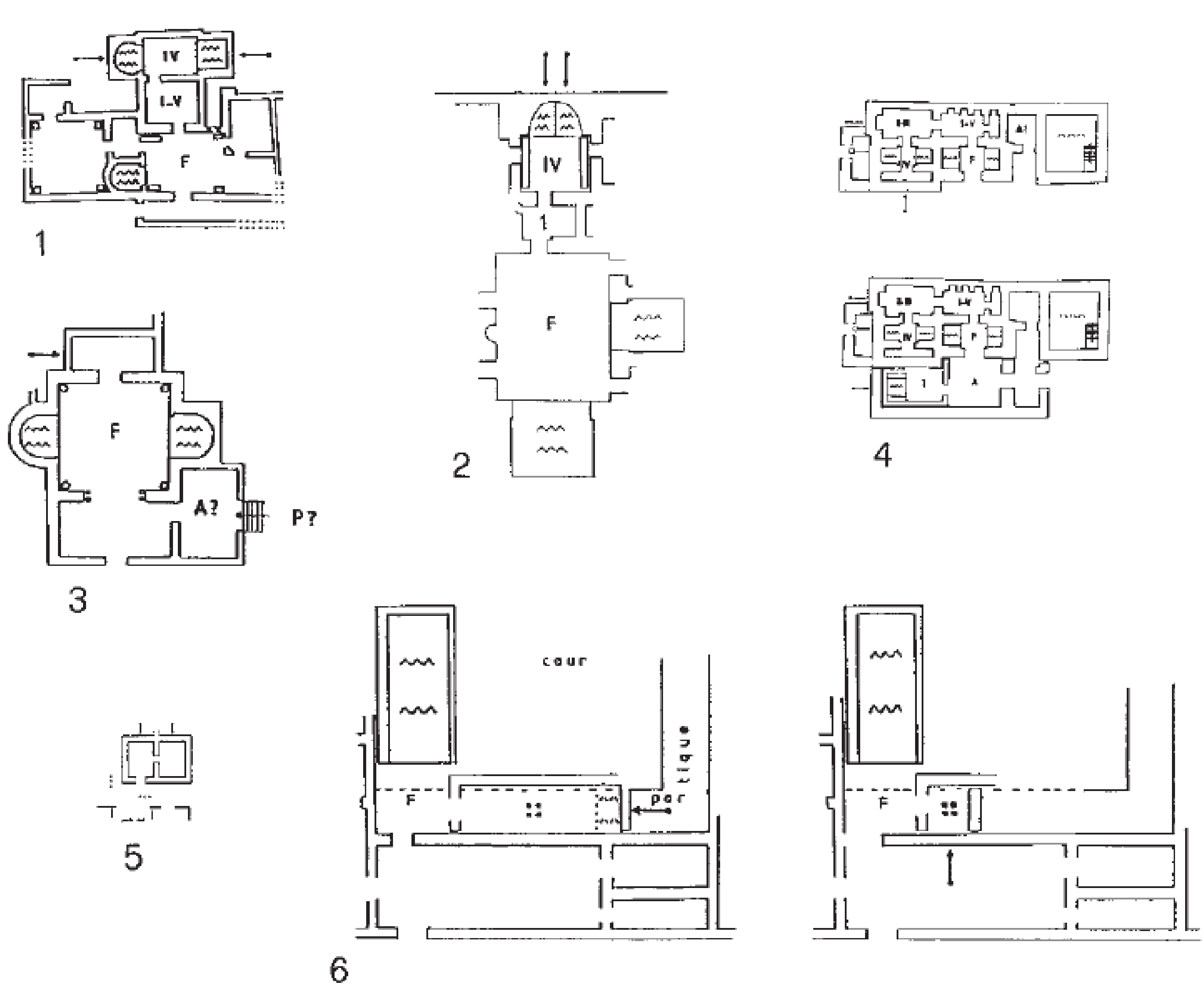


3

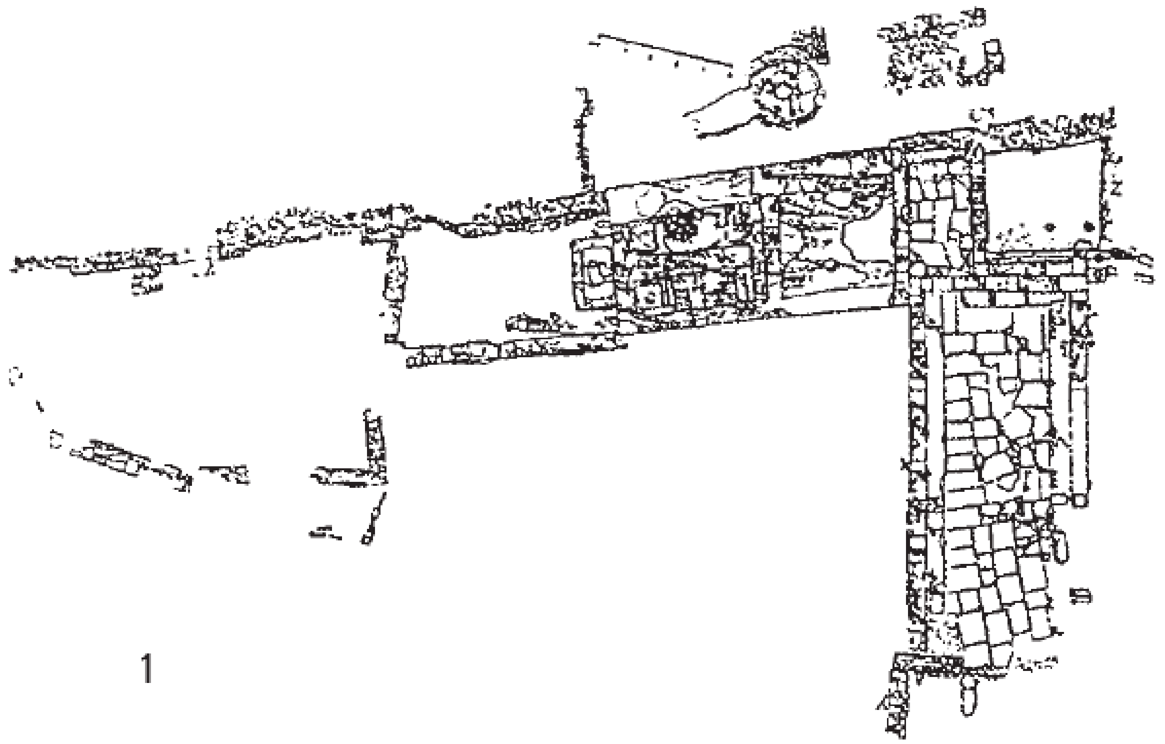
Pl. CLXV – **1** - «Thermes d'Hammam-Meskoutin». *Instructions du Comité des travaux historiques et scientifiques. Recherche des antiquités dans le Nord de l'Afrique. Conseil aux archéologues et aux voyageurs*, Paris, 1890, p. 120-121, fig. 100. **2** - Aquae Caesaris : M. Féraud, A. Truillot, *Les bains de Seleucus*, dans *Rev. afric.*, 81, 1937, p. 457, pl. II, fig. II. Éch. env. 1:300. **3** - Aquae Caesaris : schéma d'après l'étude antérieure. Éch. env. 1:300.



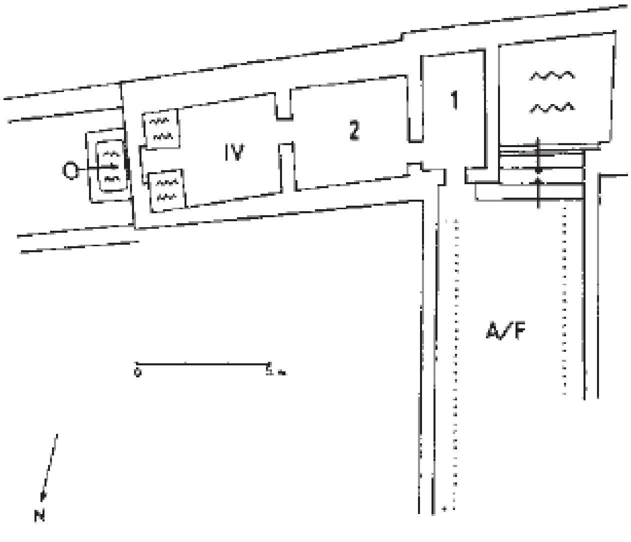
Pl. CLXVI – Thermes tardo-antiques d'Afrique du Nord. Éch. 1:500. **1** - Sufetula, thermes de la basilique II. **2** - Cuicul, thermes du baptistère. **3** - Tipasa, thermes de la cathédrale. **4** - Thamugadi, thermes de la «cathédrale donatiste». **5** - Carthage, demi-plan des bains symétriques à itinéraire rétrograde logés au VI[e] siècle dans les thermes d'Antonin. A : entrée; B : citerne; C, D, E : salles froides; F, G, H : salles chaudes. D'après Lézine, *Carthage.Utique*, p. 69, fig. 40.



Pl. CLXVII – Thermes tardo-antiques d'Afrique du Nord. Éch. 1:500. **1** - Thuburbo Maius, thermes du capitole, dernier état. **2** - Madauros, grands thermes, schéma des bains tardifs. **3** - Sitifis, thermes du V[e] siècle. **4** - Thamugadi, thermes de la forteresse byzantine : premier et second états. **5** - Tamuda, thermes du camp. **6** - Volubilis, petits bains de la palestre des thermes Nord, premier et second états.

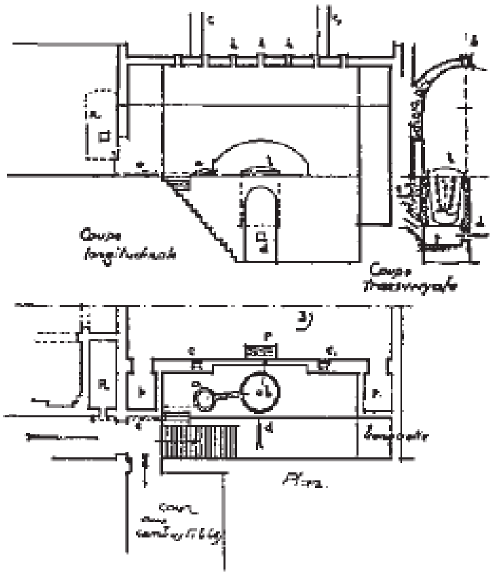


1



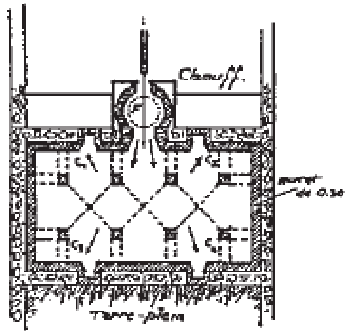
2

Pl. CLXVIII – Volubilis, thermes *extra muros*. **1** - A. El Khayari, dans *Africa romana*, X, p. 303, fig. 2. Éch. 1:250. **2** - Schéma d'après l'étude antérieure et l'état des lieux. Dans le *frigidarium*, le pointillé indique l'emplacement des banquettes. Éch. 1:250.

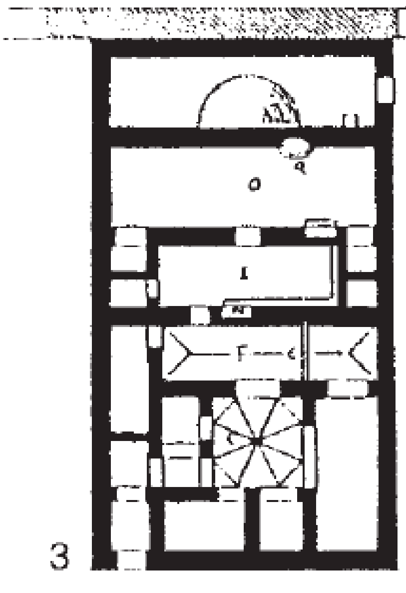


R : Réservoir d'eau froide (sahriǧ). — c : Canalisation d'eau froide provenant du réservoir. — a : Bassin de répartition ou de réglage (l-bēden). — b : Chaudière enrobée de maçonnerie (ǧeuīr). — b, (en coupe) : Entonnoir de bois (l-inbo). — C₁, C₂ : gaines de cheminées. — f, d : Massif de maçonnerie enveloppant le foyer (fornāč). — F : Bassin recevant l'eau chaude à l'intérieur de l'étuve (l-borma). — h : Gaines d'éclairage. — 3) :L'étuve. — p. p. : Pièce pour l'épilage.

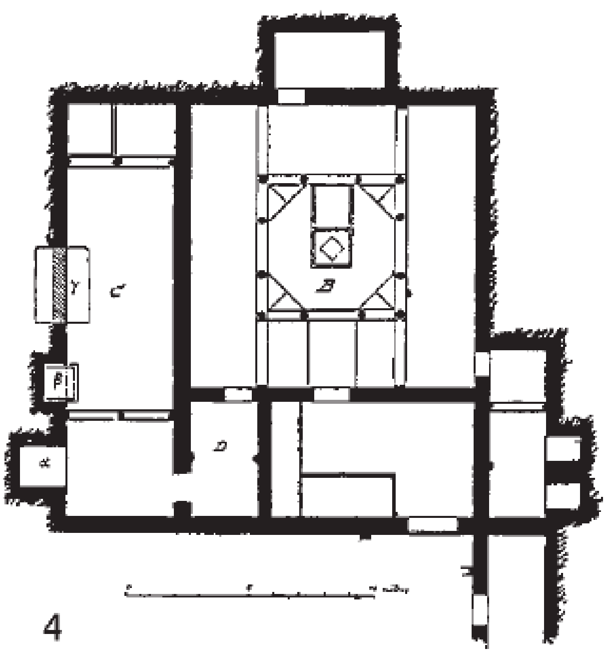
1



2

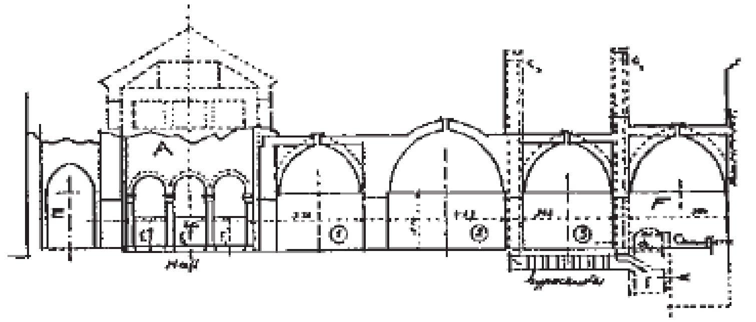


3

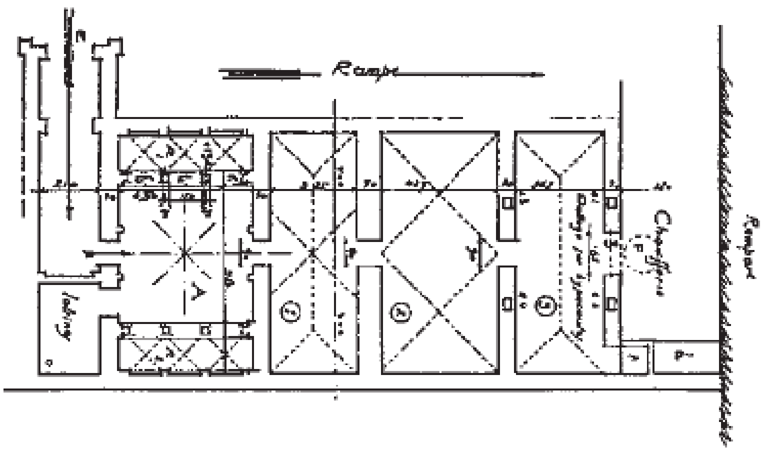


4

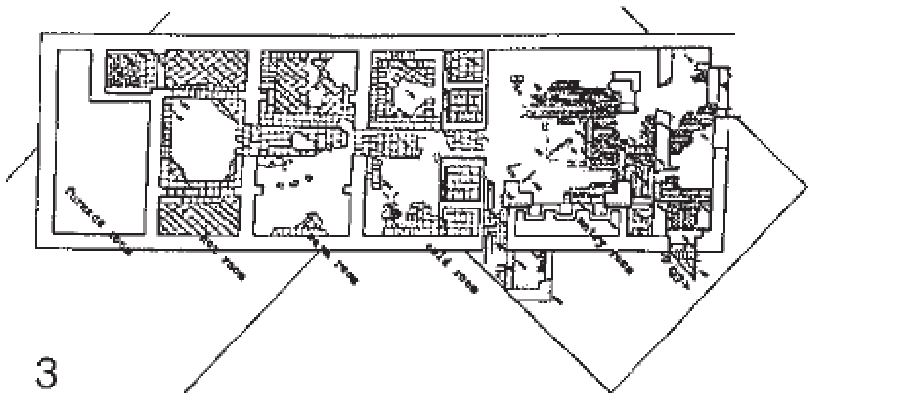
Pl. CLXIX – **1** - «Schéma de plan et coupes de la chaufferie du hammam de la Tal'a, à Salé» : E. Pauty, dans *Rev. afric.*, 88, 1944, p. 225, fig. 23. **2** - Plan schématique de l'hypocauste et de la chaufferie d'un hammam médiéval maghrébin. F : foyer et chaudière; C1-C4 : cheminées. Id., *ibid.*, p. 223, fig. 22. **3** - Hammam d'Oujda. C : salle à coupole; F : salle intermédiaire; I : «*tepidarium*» avec vasque froide en N; O : «*caldarium*» avec vasque chaude en Q et froide en face. H. Saladin, *BAC* 1910, p. 230, fig. 4. Éch. 1:250. **4** - Tlemcen, bains des teinturiers, premier état (XIe siècle). B : salle à coupole; D : «*tepidarium*»; C : «étuve-*caldarium*» avec bassin froid en a et chaud en b. G. Marçais, *Manuel d'art musulman*, I, Paris, 1926, p. 341, fig. 186. Éch. 1:250.



1 E : Couloir d'entrée. — A : Apodyterium. — f_1, f_2, f_3 : Fontaines. — 1 : Tepidarium. — 2 : Caldarium. 3 : Sudatorium. — F : Chaufferie. — h : Chaudière. — f : Foyer. — C_1, C_2 : Cheminées.

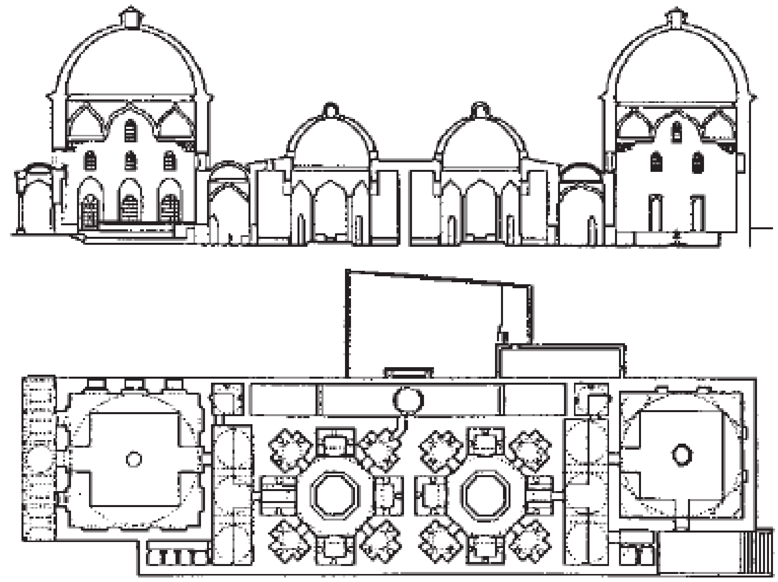


2 A : Apodyterium (en ruines). — B_1 et B_2 : Salons de repos dont l'un B_1, très surélevé. — f_1, f_2, f_3 : Petites fontaines jaillissant du muret. — 1 : Tepidarium couvert en arc de cloître avec voûte d'arêtes au milieu. — 2 : Caldarium à double voûte d'arêtes. — 3 : Sudatorium construit sur hypocaustes et couvert par voûte en arc de cloître. — C_1, C_2 : Gaines de cheminées. — F : Emplacement du foyer. — g : Emplacement de la cloison de séparation. — E : Entrée du bain. — p : Epilage. — h : Emplacement probable du réservoir.

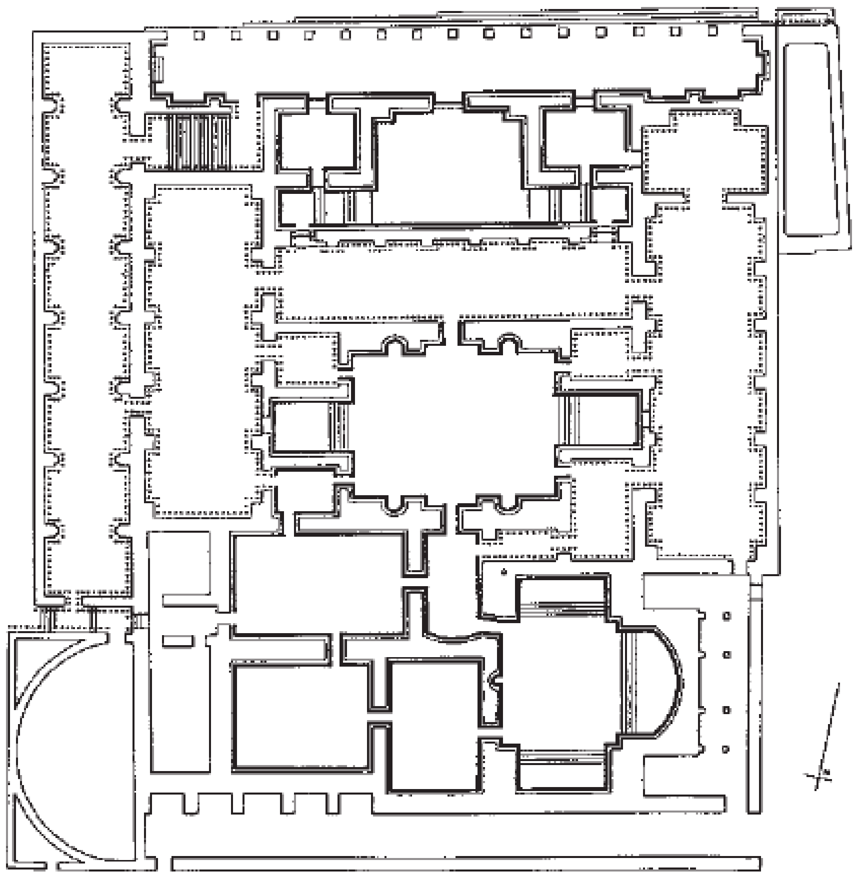


3

Pl. CLXX – **1** - Coupe longitudinale restituée du hammam mérinide de Chella (XIII[e]-XIV[e] siècle) : E. Pauty, dans *Rev. afric.*, 88, 1944, p. 213, fig. 11. **2** - Plan du hammam mérinide de Chella : Id., *ibid.*, p. 210, fig. 10. **3** - Hammam de Qsar es-Seghir : *BAM* 1977-1978, p. 161, fig. 4. Éch. 1:250.

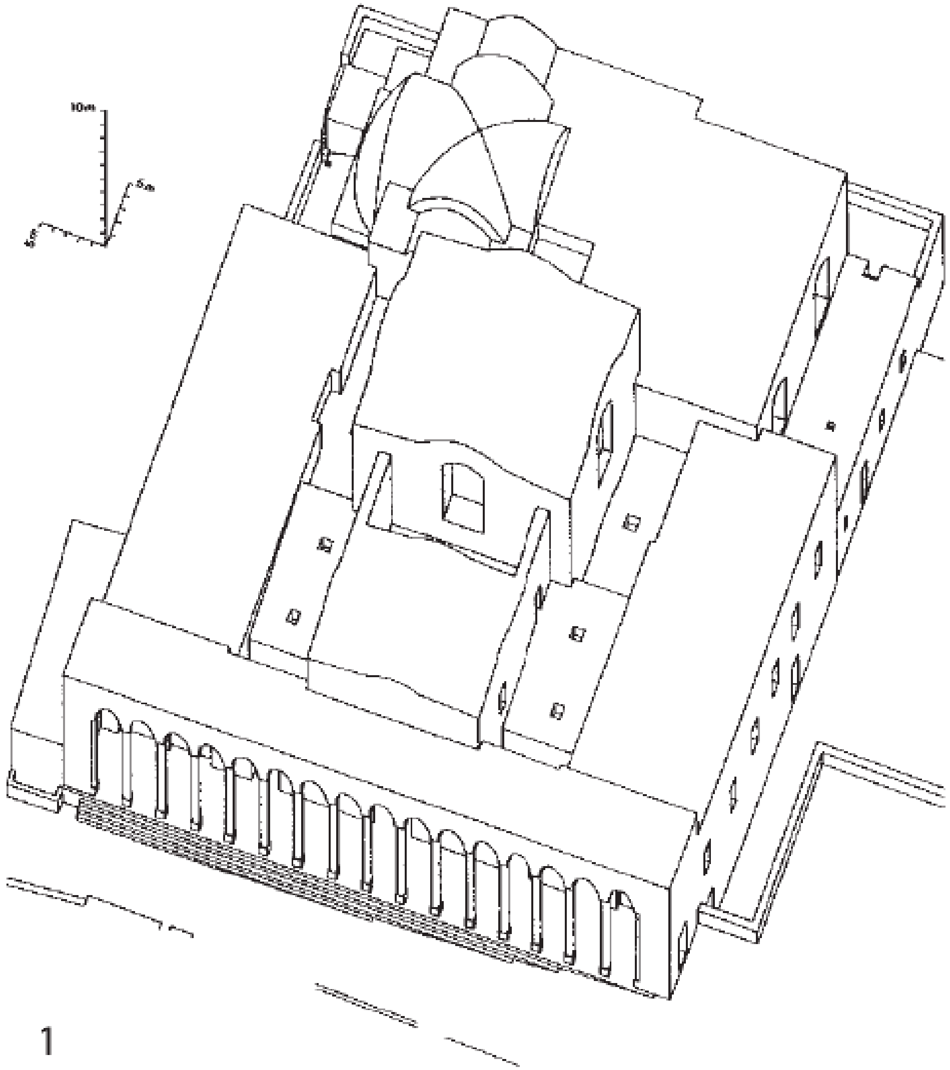


1

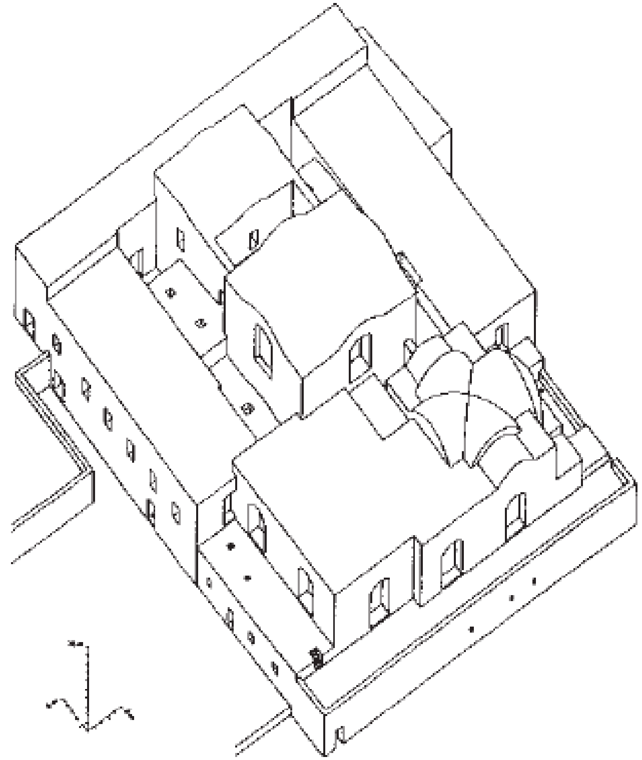


2

Pl. CLXXI – **1** - Istanbul, coupe longitudinale et plan du hammam de Haseki Hürrem. **2** - Bulla Regia, thermes memmiens. Répartition des plaquis de marbre et des enduits peints à la partie inférieure des parois : Broise, Thébert, *Thermes memmiens*, p. 274, fig. 286. Éch. 1:500.

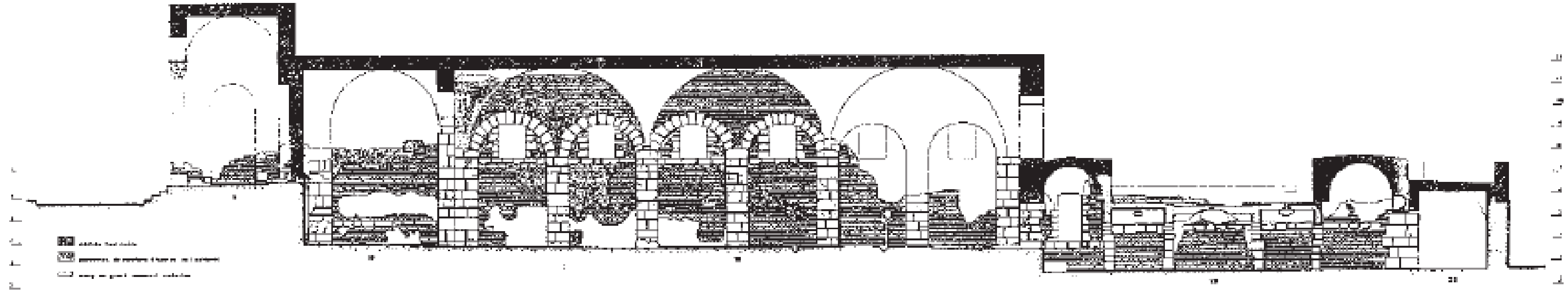


1

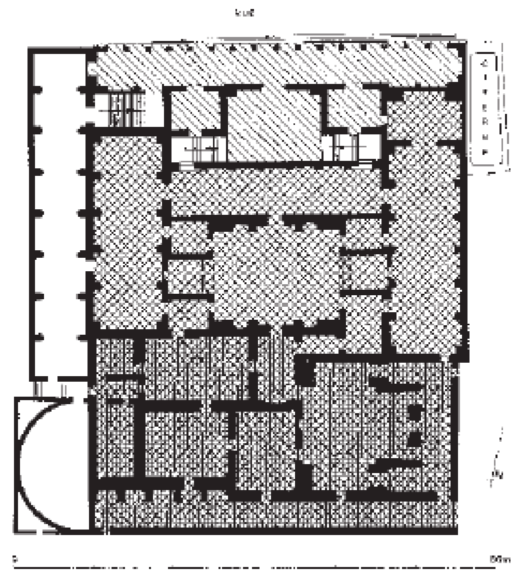


2

Pl. CLXXII – Bulla Regia, thermes memmiens. **1** - Axonométrie restituée vue vers le Sud-Est, avant l'adjonction de l'aile occidentale. Broise, Thébert, *Thermes memmiens*, pl. IV. Éch. 1:500. **2** - Axonométrie restituée vue vers le Nord-Est, avant l'adjonction de l'aile occidentale. Id., *ibid.*, pl. V. Éch. 1:800.



1



2



3



4

Pl. CLXXIII – **1** - Coupe Nord-Sud des thermes memmiens passant par le gymnase oriental (Broise, Thébert, *Thermes memmiens*, pl. II). **2** - Plan des thermes memmiens avec les principaux niveaux de construction (Id., *ibid.*, p. 3, fig. 3). Éch. 1:800. **3** - Mosaïque de Bir-Chana Moghane (*BAC* 1894, p. 309). **4** - Thamugadi, seuil mosaïqué dans les thermes Nord-Ouest (d'après Nielsen, *Thermae*, fig. 41).

TABLE DES MATIÈRES

TROISIÈME PARTIE

CATALOGUE DES THERMES ROMAINS D'AFRIQUE DU NORD

QUATRIÈME PARTIE

ARCHITECTURES THERMALES AFRICAINES

CINQUIÈME PARTIE

HISTOIRE ET FONCTIONS DES BÂTIMENTS THERMAUX